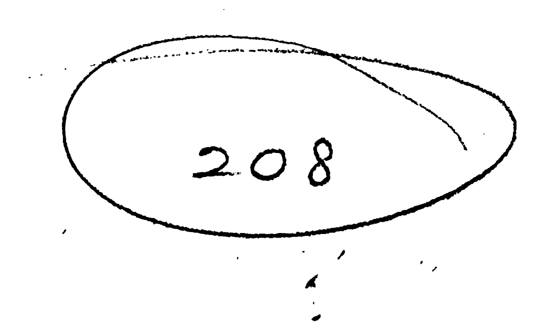
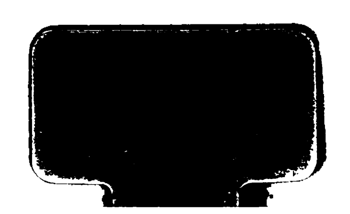



208



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

AVIS.

Le *titre* de ce volume sera donné avec la *table des articles*, dans la dernière livraison, celle du mois de juin prochain.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris, professeur suppléant d'arménien à la Bibliothèque royale. — Léon BORÉ. — Edm. de CAZALÈS. — Alex. COMBEGUILLES. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET. — Théo. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Gust. de LA NOUE. — Paul LAMACHE. — MARGERIN, professeur de mathématiques à l'Université de Gand. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, directeur du Collége de Juilly, un des directeurs de l'Université. — M. STEIMETZ, de Bruges. — Ray. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

TOME CINQUIÈME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XXXVIII.

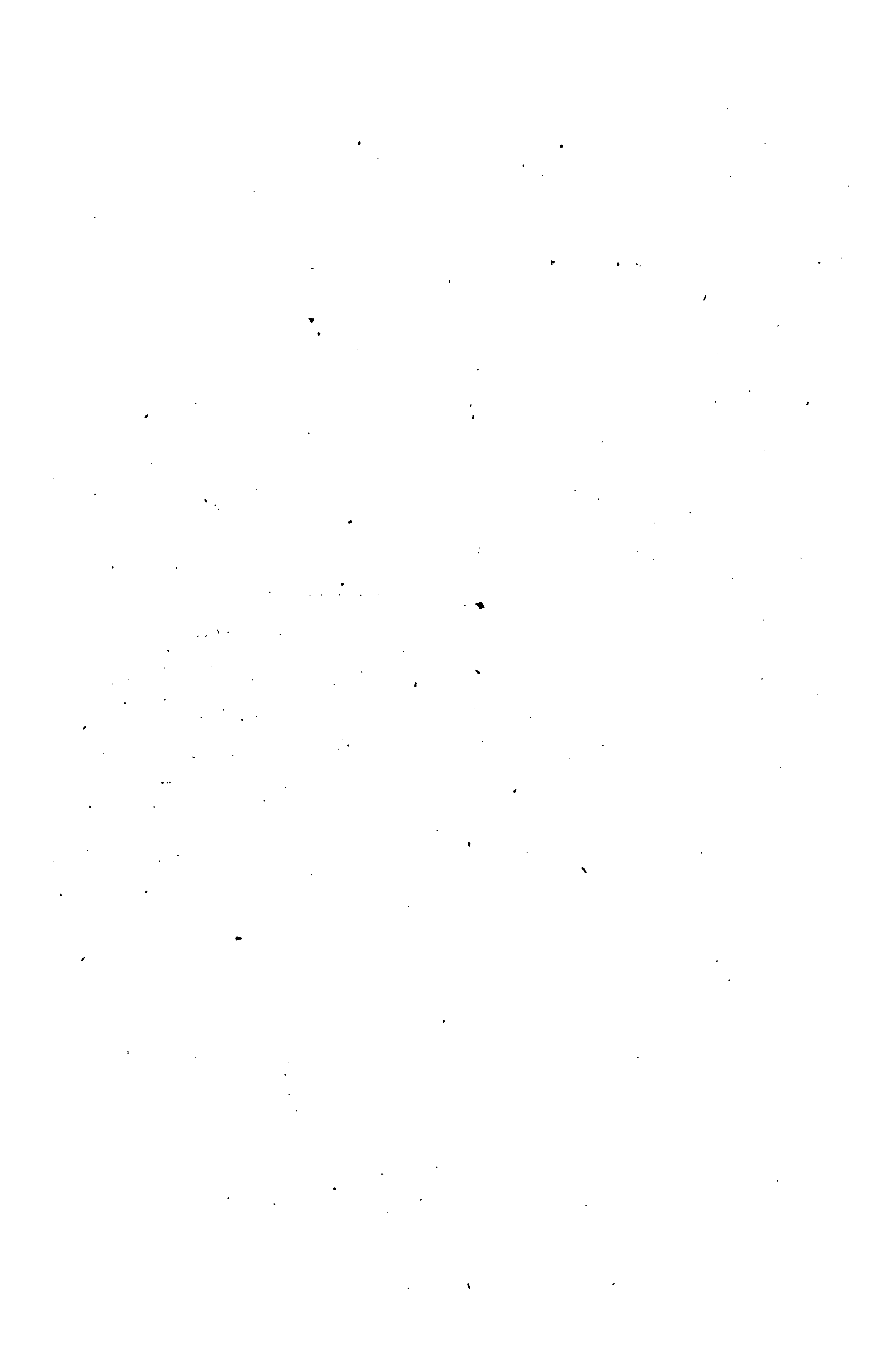


TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME CINQUIÈME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

29e Livraison. — Mai.

30e Livraison. — Juin.

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

ERRATA DU CINQUIÈME VOLUME.

N° 25 p. 17, 2e col. li. 34	demandeurs	*lisez* décimateurs.
p. 21, 2e col. li. 9	congrégations	*lisez* corporations.
N° 27 p. 167, 2e col. li. 14	dévoués	*lisez* degrés.
p. 169, 2e col. li. 5	tous faux	*lisez* tous les faux.
N° 29 p. 380, 1re col. li. 41	Agripante	*lisez* Agrigente.
p. 381, 1re col. li. 2	cessé	*lisez* cassé.
id. 2e col. li. 43	pressoir	*lisez* pouvoir.
p. 386, 1re col. li. 29	précisément	*lisez* presciemment.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 25. — Janvier 1838.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS D'INTRODUCTION A L'ÉTUDE
DES VÉRITÉS CHRÉTIENNES.

ONZIÈME LEÇON (1).

Les dons de la grâce, comme ceux de la nature, sont distribués selon les lois d'une inégalité mystérieuse dans son origine et visible dans ses résultats. Pourquoi tel homme naît-il avec des facultés intellectuelles supérieures? Pourquoi tel autre est-il sollicité à la pratique des plus hautes vertus par des voix intérieures et extérieures, que d'autres âmes n'entendent pas, du moins au même degré? Plus on cherche à comprendre les motifs premiers qui déterminent ces inégalités, plus on comprend qu'ils sont incompréhensibles. Ces pensées ne font que reporter notre intelligence vers une inégalité plus mystérieuse encore et plus radicale, celle qui sépare l'existence du néant. Pourquoi, parmi tous les êtres qu'il aurait pu créer et faire vivre en ce monde, à l'heure où j'écris ceci, et à l'heure où vous le lirez, Dieu nous a-t-il choisis vous et moi de préférence à tant d'autres qu'il a laissés dans les abîmes du possible? Cette question défie les plus superbes tentatives de la raison. Tout ce qu'on aperçoit, c'est qu'il y a, dans la concession de l'existence, une gratuité souveraine et indépendante; et si cette gratuité se manifeste de nouveau dans l'inégale distribution des dons naturels ou surnaturels surajoutés à ce don primordial, il n'y a pas lieu de s'étonner de retrouver, dans la conduite de la Providence, ce qu'on rencontre à la source même de la création.

L'inégale distribution des grâces, prise dans sa généralité, est en même temps certifiée par la foi et manifestée par l'expérience; mais nous ne voulons l'envisager ici que sous un rapport particulier. Tous peuvent pratiquer ce qui est commandé; tous reçoivent, pour l'accomplissement de la loi, des secours divins qui, plus ou moins puissans, ont du moins pour effet commun de rendre le devoir possible à tous. Mais au delà du bien rigoureusement prescrit, il y a le bien facultatif; au delà du précepte inflexible, il y a les conseils souples et élastiques suivant la mesure de puissance accordée à chacun; au delà de la borne immobile posée par la loi, s'ouvre une carrière où une perfection plus grande nous appelle sans nous contraindre, nous invite sans nous commander. Sous ce rapport, les mouvemens divers, les diverses évolutions des âmes fidèles peuvent être figurés par une image empruntée à la belle vision de saint Pierre qui précéda le baptême du centenier Corneille, quoique cette vision ait eu originairement une autre signification. Toutes les âmes exemp-

(1) Voir la 10e leçon dans le no 22, t. IV, p. 241.

tes de désordres graves vivent de la vie spirituelle; toutes sont comme des animaux divins, qui renferment la grâce céleste sous leur terrestre et grossière enveloppe : mais les unes, se bornant à éviter les grandes fautes, rampent sur la route des commandemens; d'autres, déjà plus agiles, parce qu'elles s'efforcent de combattre l'entraînement aux fautes légères, nagent avec liberté dans les eaux de la grâce, ou parcourent d'un pied prompt et ferme la terre des bénédictions. D'autres enfin, soulevées par les transports de la plus ardente charité, montent dans une plus haute région, qui est pour l'âme ce que les champs de l'air sont pour les corps. C'est là que quelques âmes privilégiées, tantôt s'élancent vers le soleil de vérité et d'amour avec l'impétuosité puissante du vol de l'aigle, tantôt planant sur nos troubles et nos misères, goûtant une ineffable paix au dessus de ces nuages orageux, comme ces oiseaux de mer qui se balancent au dessus des tempêtes, comme eux semblent quelquefois en volant s'endormir dans les cieux : court sommeil qui n'interrompt pas leur dévoûment aux souffrances de leurs frères, et qui n'est qu'un instant de repos entre les fatigues volontaires de la veille et les sacrifices du lendemain. Les conseils évangéliques, qui marquent les degrés de la perfection possible dans notre état d'épreuves, fournissent au libre arbitre, aidé par la grâce, le moyen de s'élever à son état le plus éminent et le plus pur. Le précepte s'impose à la liberté comme une nécessité morale sous laquelle elle doit fléchir; le conseil est la liberté dans les choses, qui s'adresse à la liberté dans l'âme. Il fallait qu'il y eût des conseils, pour que tous les mérites fussent possibles à l'homme; pour qu'il pût, non seulement reproduire en lui, par l'accomplissement du devoir, quelque chose de l'ordre éternel contenu dans les idées divines, mais encore imiter l'amour divin dans la pleine liberté de ses dons; et, en répondant à une bonté gratuite par un tribut qu'elle n'exigeait pas, lui rendre l'hommage le plus semblable à elle-même.

Beaucoup de protestans et de philosophes rationalistes repoussent la distinction des préceptes et des conseils : ils ne veulent admettre que le rigoureux devoir pur et simple. Pour les protestans, je conçois bien comment des intérêts de protestantisme les ont jetés dans ce paradoxe, au moyen duquel ils sapaient la base des institutions monastiques qui se vouent à la pratique des conseils de l'Évangile. Mais je ne conçois pas comment le plus simple bon sens chrétien ne leur découvrait pas l'illusion de cet intérêt protestant, tant qu'ils n'avaient pas arraché des Épîtres de saint Paul le feuillet où il est écrit : « Faites cela, vous ne pécherez pas. Ne le faites pas, vous ferez mieux. » Je leur dirai d'ailleurs, ainsi qu'aux rationalistes : Comment ne voyez-vous pas que vous placez l'homme dans une détestable alternative? Voulez-vous dire que tout ce qui va au delà du précepte est sans valeur et sans mérite? Alors, adieu toutes les saintes prières prolongées, toutes les méditations vivifiantes qui ne sont pas prescrites; adieu l'héroïsme de la piété, adieu le dévoûment des sœurs de la Charité, adieu les plus divins spectacles que la terre puiss présenter. Voulez-vous prétendre, au contraire, que tout cela fait partie du devoir strict et universel, que tout homme est obligé de porter son âme à cette hauteur; que quiconque n'a pas la charité de saint Vincent de Paul ou la piété de saint Augustin marche dans la route de la perdition? Ce n'est plus du Christianisme; c'est du stoïcisme bâtard, qui impose à l'humanité tout entière une perfection qui dépasse les forces communes de la nature humaine. Dans ce second cas, vous désespérez l'homme; dans le premier, vous le dégradez.

Ce n'est donc point là l'ordre conforme à la sagesse de Dieu et aux réalités humaines. Les âmes justes forment comme un grand concert : les unes y sont des notes élevées, les autres des notes basses; les unes forment la mélodie, les autres l'accompagnement. Dans un concert humain, si chaque note avait la conscience de ce qu'elle est, et le sentiment du résultat auquel elle contribue, ni les notes élevées ne seraient orgueilleuses, ni les basses ne seraient jalouses : toutes sentiraient que le concert résulte de cette inégale variété. Lorsque nous considérons, dans un point de vue égoïste, l'in-

égalité des vocations, nous sommes tentés d'y voir une dissonance : mais si nous sortons de ce point de vue, étroit comme tout ce qui tient de l'égoïsme, nous reconnaissons, dans cette prétendue dissonance, l'essence même de l'harmonie. C'est ainsi que nous entrevoyons la raison générale de cette loi mystérieuse, en même temps que les motifs qui en déterminent les applications variées échappent à nos regards. Prise en détail, elle n'est pour nous qu'obscurité : dans son ensemble, elle redevient lumière.

L'Église ne fait que se conformer à l'ordre de la Providence et aux indications de l'Evangile, lorsque, prêchant les préceptes à tous, et invitant à l'observation des conseils les âmes qui y sont prédisposées, elle tend sans cesse à recruter cette élite du peuple fidèle. L'usage fréquent de la confession est, à cet égard aussi, un de ses plus puissans moyens d'action. Nous avons considéré la confession dans ses rapports avec la vie chrétienne ; nous devons maintenant apprécier son influence dans ses rapports avec la vie pieuse. Que cette influence soit très efficace, c'est ce qui n'est guère contesté ; car la plupart des gens du monde, qui ne voient dans la piété qu'une exagération de la vertu, accusent souvent la confession fréquente d'exciter et d'entretenir cette disposition de l'âme, comme le souffle allume ou ranime le feu. Que faut-il, en effet, pour entrer dans la vie pieuse et y faire des progrès ? Il faut mettre en pratique la maxime fondamentale de toute sagesse : *connais-toi toi-même*, en faisant pénétrer dans les recoins plus ou moins ténébreux de la conscience les vives clartés de la morale chrétienne. Il faut d'abord une connaissance de soi-même, de ses fautes, des penchans qui en sont le principe, de ces replis souvent presque imperceptibles par lesquels l'antique serpent se glisse en nous ; il faut, dis-je, une connaissance de ces choses plus précise et plus approfondie qu'on ne peut l'obtenir en se bornant à jeter sur sa conscience quelques coups d'œil rares et distraits, qui ne découvrent guère que la surface de l'âme. Le livre du cœur renferme bien des pages, et ces pages sont couvertes de caractères, les uns constans, les autres ne laissant que des traces légères ou confuses. Ils appartiennent à deux langues, parce qu'il y a deux voix dans l'homme. Toutes ces lignes se croisent, leurs limites parfois semblent se confondre vaguement ; bien des pages sont surchargées de ratures. Il faut étudier avec soin un pareil livre, si on veut le déchiffrer. Cet examen n'est jamais mieux fait que lorsqu'il est destiné à se transformer en confession. On a dit qu'on ne s'instruit jamais aussi bien que lorsqu'on apprend pour enseigner : la meilleure manière de se connaître bien est aussi de s'étudier pour se faire connaître. La pensée est forcée d'être plus nette et plus claire, lorsqu'elle veut devenir une parole, et surtout une parole que Dieu écoute dans son ministre qui l'entend.

Quelle est encore une des conditions de la vie pieuse? Il faut que cette connaissance de soi-même ne soit pas une lumière sans chaleur, un miroir glacé qui ne réfléchit qu'une image inerte et stérile. Ce genre d'examen est plus nuisible qu'utile lorsqu'il n'est pas fécondé par des sentimens qui excitent à la pratique des devoirs. Ce regard triste de l'âme sur elle-même ne fait alors qu'engendrer une mélancolie qui énerve ses facultés, et qui n'est ainsi qu'une maladie produite en nous par la connaissance même de nos maux. Dans la confession, cet examen, quelque minutieux qu'il puisse être, est éminemment pratique. La volonté, qui lutte contre le mal dans le passé par le repentir, dans l'avenir par le bon propos, va de pair avec l'intelligence qui le révèle, et la science de nous-mêmes, au lieu de s'évaporer en une vague et impuissante tristesse, devient une puissance active, en aboutissant à des résolutions qui sont comme les pas de la vertu progressive.

Mais, je le répète, on n'accuse guère la pratique de la confession d'être peu efficace en ce qui concerne la vie pieuse ; on ne l'accuse au contraire que de l'être trop : de sorte qu'il s'agit bien moins de constater son influence que de la justifier, en faisant mieux apprécier les droits de la piété chrétienne à l'admiration de ceux qui y restent étrangers. Dans un certain monde, qui n'est pas positivement hostile à la foi, bien des gens, qui

se moquent des préjugés du peuple sur les revenans, se font peuple par leurs préjugés contre la piété chrétienne, qui est aussi pour eux *une chose de l'autre monde*. Il faut souvent, lorsqu'on leur en parle, imiter saint Paul, citant des vers grecs à l'aréopage d'Athènes, et prendre leur esprit par les côtés où il est accessible. Si je m'adressais en ce moment aux seules âmes pieuses, je dirais d'autres choses que ce que je vais dire. Mais je m'adresse à leurs censeurs; je dois parler une autre langue.

La vie pieuse est, sous quelques rapports, dans le monde moral, ce qu'est, dans la société, l'ornement et la parure. Tous les peuples civilisés portent des vêtemens; mais on ne se borne pas, à cet égard, au nécessaire, on recherche le beau, et dans certaines classes, cette recherche devient un art, qui atteint un haut degré de perfection. Ainsi en est-il du monde des âmes : la dévotion, c'est la vertu parée. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Dieu lui-même nous en donne l'exemple dans ses œuvres. Pourquoi, de la même main qui a jeté les soleils dans l'espace, a-t-il semé des millions de fleurs sur la terre? La science nous en donnera d'excellentes raisons d'utilité; elle nous expliquera comme quoi les fleurs ont des propriétés physiques et chimiques fort salutaires. Je le crois de tout mon cœur; mais je crois avant tout que Dieu a fait cela, parce qu'il a voulu que le séjour de l'homme fût orné; parce qu'il a voulu que la nature fût autre chose qu'une fabrique gigantesque ou une immense usine; parce qu'il a voulu que son œuvre portât, non pas seulement le caractère de l'utile, pour correspondre aux besoins terrestres de l'homme, mais aussi l'empreinte du beau, pour répondre à un immortel instinct de l'âme. Croyez-vous que Dieu ait été avare, pour le monde moral, de ce dont il a été si prodigue pour la nature? Mettons de côté, si vous voulez, l'influence de la piété sur les œuvres : ne considérons ici cette communication habituelle avec l'invisible que comme un témoignage de la supériorité de notre nature sur la vie des sens, comme un élan prophétique vers cette autre existence, où la vérité et l'amour produiront en nous des émotions si puissantes que toutes les sensations terrestres ne seraient près d'elles qu'insipidité et dégoût. Quand ce ne serait qu'un spectacle, celui-là serait assez beau. On nomme cela exaltation, et l'on croit avoir tout dit. Eh! sans doute, lorsqu'une certaine manie de dévotion rend moins attentif et moins assidu aux obligations de la vie pratique, il n'y a là, bien souvent, qu'exaltation de tête, et ce n'est point la dévotion chrétienne, car c'est le cœur surtout qu'elle apprend à porter haut : la vraie piété se révèle sous les traits de la charité. Etroitement unie aux devoirs propres à chaque position, elle sait faire rentrer les convenances sociales dans le cercle de ces devoirs même. Seulement elle voit d'en haut tous ces détails de la vie que les âmes frivoles regardent d'en bas; et si c'est là de l'exaltation, ce mot ne signifie qu'une belle chose qui fait du bien. Vous vous plaignez souvent de vos magnifiques ennuis : aux jours des douleurs, vous trouvez votre cœur nu et pauvre, mendiant des consolations qu'il ne rencontre guère. Sachez donc que ces âmes *exaltées*, en entremêlant la prière et l'occupation, le recueillement et l'activité, donnent plus de saveur à toute la vie, même aux jours heureux, et moins d'âcreté aux grandes douleurs. Bénie soit l'exaltation qui possède un pareil secret : à ce titre, du moins, vous devriez l'estimer sage. Vous la trouvez sage dans d'autres choses : un chant vous exalte, un chef-d'œuvre d'un grand maître vous fait tomber en extase; mais qu'une âme entende ces harmonies intérieures que Fénelon a chantées, vous la trouvez folle, parce que vous êtes sourd. Un homme dépourvu de tout sens musical, vous prend pour un fou quand il vous voit pleurer à des combinaisons de notes. Bien des aveugles de naissance sont fort tentés, j'imagine, de nous taxer d'un peu de déraison, lorsqu'ils entendent nos exclamations à la vue d'un beau tableau. Nous appelons exaltation tout ce qui nous dépasse; nous accusons dans l'âme d'autrui le sens qui manque à la nôtre; et trop souvent aussi, il faut le dire, il y a au fond de cette froide raison une secrète jalousie contre une supériorité morale qui nous effraie :

c'est pour grandir notre frivolité que nous essayons de rabaisser l'enthousiasme de la vertu.

Cette pleine vie de l'âme, admirable dans tous les temps, l'est surtout aujourd'hui par contraste : il faudrait lui élever des autels dans le siècle de la mécanique. Les conquêtes de l'industrie, qui attestent la puissance de l'esprit sur la matière, forcée d'obéir à tous les besoins de l'homme et d'être la servante de la charité, ces conquêtes sont dans les desseins de Dieu; mais tout grand mouvement, s'il n'est suffisamment réglé, mène à de grands abus : il y a aujourd'hui cent fois plus d'abrutissement dans les fabriques, qu'il n'y a jamais eu de dévotion exagérée dans des couvens ; il y a des millions de victimes du fanatisme de la matière. En face de cette dégradation croissante, il faut être moins superbe contre l'enthousiasme de la piété. La société a deux pôles, l'esprit et la matière. Le pôle de la matière, qui se charge et se surcharge incessamment, menace de détruire tout équilibre entre les facultés de la nature humaine : mettez un contrepoids à l'autre pôle. Il y aura toujours une assez grande foule qui se tiendra entre ces deux extrémités; multipliez les âmes qui oublient le corps pour donner à la société un contrepoison du mal que lui font tant de corps qui oublient l'âme. Il est bon que des apparitions angéliques passent et repassent souvent auprès de tout ce peuple de machines vivantes. Dans leur opulence spirituelle, elles font au siècle l'aumône du pain qui lui manque; car *l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu*.

L'ABBÉ PH. GERBET.

Sciences Sociales.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SUITE DE LA TREIZIÈME LEÇON (1).

De l'Économie politique en France et en Europe pendant le règne de Louis XVI.

Efforts de Louis XVI pour opérer le bien du peuple. — Ses différens ministres. — De Loménie. — Cour plénière. — Opposition violente des parlemens. — Vœux pour la convocation des États-Généraux. — Retour de Necker. — État financier de la France. — Assemblée nationale. — Sieyès. — Talleyrand. — Discours de Maury sur les propriétés du clergé. — Suppression des ordres religieux. — Des assignats. — Travaux des économistes. — De l'économie politique en Angleterre. — Pitt; Hume; Smith. — En Italie. — Ortès; Gherardo; Onigarti; Filangieri, etc., etc. — A Genève. — En Allemagne. — En Espagne.

Le caractère et la politique de Louis XVI le portaient également à satisfaire l'opinion publique. Mais il cherchait vainement à discerner sa véritable expression au milieu de l'agitation des esprits. D'un côté, la cour, la noblesse, le haut clergé, la magistrature tout entière, les possesseurs d'offices, au nombre de deux à trois cent mille, les fermiers généraux et tous les agens du fisc avec cinquante mille employés, formaient une opposition puissante aux réformes financières reconnues indispensables. De l'autre, les intérêts du reste de la nation étaient défendus par des voix retentissantes et par le propre cœur du monarque. Aussi, flottant et irrésolu dans sa marche, Louis XVI prenait alternativement un ministère populaire renversé par la cour et un ministère

(1) Voir le nº 23, tome IV, page 324.

de cour renversé bientôt par l'opinion.

Ce fut dans l'espoir de concilier les suffrages de tous les partis, qu'il appela à l'emploi de chef du conseil des finances, M. de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, à qui d'utiles fondations et d'importantes améliorations réalisées dans son diocèse, avaient acquis la réputation d'un grand administrateur. Ce prélat, membre de l'Académie française (1), lié avec Turgot, Naigeon, d'Alembert, Morellet, Dupont de Nemours et plusieurs autres écrivains, tenait à la fois à la secte des encyclopédistes et à celle des économistes et entretenait des relations suivies avec les hommes de lettres les plus distingués. Son esprit séduisant, sa conversation facile et élégante, ses manières nobles et généreuses lui avaient acquis de nombreux partisans à la cour : le clergé ne pouvait être opposé au choix d'un ministre pris dans ses rangs : les philosophes avaient applaudi à la suppression de plusieurs ordres religieux effectuée par M. de Brienne en qualité de membre d'une commission nommée en 1766 pour la réforme des ordres monastiques. Dans l'assemblée des notables, où il s'était déclaré l'un des plus ardens adversaires de M. de Calonne, un parti puissant le portait à la direction des affaires publiques. Cette nomination fut donc reçue avec l'approbation presque générale. Malheureusement l'archevêque de Toulouse n'avait pas des lumières assez étendues, un caractère assez sérieux et assez ferme, ni des principes politiques assez arrêtés, pour maîtriser les circonstances difficiles où se trouvait alors le royaume. Il arriva au ministère sans plan, sans système, sans vues fixes. Il hésitait entre les maximes de Richelieu et les modernes théories économiques des directeurs de l'encyclopédie; tantôt partisan du régime du bon plaisir, tantôt porté vers les idées constitutionnelles, avançant sans prudence, reculant sans réflexion et compromettant l'autorité royale par de fausses démarches.

Toutefois l'assemblée des notables, disposée entièrement en sa faveur, s'empressa de consentir à ce qu'elle avait refusé à M. de Calonne. L'impôt territorial, l'impôt sur le timbre, furent adoptés sans difficultés; la suppression des corvées fut résolue et l'on demanda la création des administrations provinciales dans tout le royaume. Mais cette assemblée ne pouvait émettre que des vœux, des conseils, ou des suffrages. Sa mission fut donc terminée sans qu'aucune ressource réelle eût été donnée à la couronne.

La ruine du crédit public ne permettant pas de recourir à la voie des emprunts, il ne restait d'autre moyen que la création de nouveaux impôts; mais là encore on devait craindre l'opposition du Parlement de Paris qui, en défendant ses propres intérêts, trouvait à accroître une popularité dont il était si avide. En effet, cette compagnie à laquelle furent envoyés les édits sur l'impôt territorial et sur le timbre, méconnaissant les nécessités urgentes du moment, oubliant la facilité avec laquelle elle avait enregistré tant de fois de nouveaux impôts et des emprunts, et poussée sans doute par le grand mouvement qui s'opérait dans l'opinion, non seulement demanda la communication des comptes du trésor, mais déclara : « *Qu'il n'appartenait qu'aux représentans des trois ordres du royaume de consentir à l'établissement d'un nouvel impôt et d'en fixer irrévocablement la durée et l'emploi.*

C'était demander la convocation des États-Généraux et dans le moment le moins opportun sans doute. Le roi tint un lit de justice pour forcer l'enregistrement de son édit sur le timbre. Le Parlement protesta (1) en alléguant *que les édits ne sauraient priver la nation de ses droits*. Exilé à Troyes, il réitéra la demande des États-Généraux et déclara que la conduite du ministère tendait à réduire la monarchie en despotisme. La résistance avait entraîné les autres cours souveraines du royaume et excitait une grande fermentation. Le ministère effrayé de la manifestation de l'opinion publique et se contentant de l'enregistrement d'un nouveau *vingtième* et de la promesse d'une plus grande docilité,

(1) Il fut reçu en 1770.

(1) 13 août 1787.

rappela le Parlement qui revint à Paris avec les honneurs du triomphe.

Peu de temps après (1), M. de Brienne fit porter au Parlement, en séance royale, deux édits ; l'un pour créer un emprunt graduel et progressif de 420 millions (pour les années 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792), et qui annonçait la convocation des États-Généraux dans l'espace de cinq années : l'autre, pour régler l'état civil des protestans. Mais le Parlement en accueillant l'édit qui accordait aux calvinistes l'exercice des droits communs à tous les autres français, protesta contre l'enregistrement forcé de l'ordonnance financière. Le duc d'Orléans donna, dans cette occasion, le signal d'une opposition factieuse et son exemple détermina le Parlement à rendre un arrêt d'après lequel il déclarait demeurer étranger à tout ce qui avait pu être ordonné concernant l'inscription de l'édit sur les registres. Le duc d'Orléans fut exilé dans ses terres et deux conseillers au Parlement furent conduits dans des prisons d'état. Mais la résistance des cours souveraines devenant formidable et menaçant de se communiquer à la nation tout entière, le garde-des-sceaux (M. de Lamoignon) et M. de Brienne résolurent d'enlever à ces compagnies le pouvoir politique qu'elles avaient usurpé et de le confier à une assemblée de la même nature que celles dont jadis les rois de France étaient assistés dans les grandes mesures du gouvernement. Leurs plans, élaborés dans le secret du cabinet, consistaient d'abord à restreindre la juridiction trop étendue du Parlement de Paris, par l'établissement de six grands bailliages, et à créer une *cour plénière* nombreuse, inamovible, composée du roi, du chancelier (et en son absence du garde des sceaux), des présidens au Parlement de Paris, des princes du sang, du grand aumônier et des autres grands officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux de France, de deux gouverneurs de province, de deux lieutenans généraux, d'un certain nombre de chevaliers des ordres du Roi, de conseillers maîtres de requêtes, et enfin d'un député de chaque province.

Cette cour, dont le nom était un souvenir emprunté au moyen âge, devait consentir et enregistrer les édits de finances et les lois politiques sans le concours des Parlemens, et suppléer ainsi à l'assemblée des États-Généraux. C'était une fiction de représentation au lieu d'une représentation réelle, et en quelque sorte une chambre des pairs, appelée seule et sans le contrepoids d'une chambre des communes, à voter le budget de l'état.

Cette combinaison mystérieuse, découverte et immédiatement communiquée au Parlement de Paris par le conseiller d'Espréménil, motiva une protestation aussi violente que hardie. Le ministère voulut faire arrêter les magistrats les plus passionnés : des rassemblemens tumultueux s'opposèrent à la force publique. Enfin le 8 mai 1788 un lit de justice fut tenu à Versailles. Le roi parut au sein du Parlement et après lui avoir adressé quelques paroles sévères, fit connaître les édits d'après lesquels les formes de la législation étaient changées. Un seul corps devait, à l'avenir, vérifier et enregistrer les lois pour tout le royaume : il devait aussi consentir l'impôt, mais provisoirement. La convocation des États-Généraux était promise dans un délai de cinq ans. La loi qui créait la nouvelle cour, était intitulée : *édit portant rétablissement de la cour plénière.* Tous les Parlemens étaient frappés d'une interdiction indéfinie : il leur était défendu de s'assembler.

Ce coup d'état connu à l'avance, et frappé de réprobation avant même qu'il ne fût dénoncé à la France par le Parlement, excita un soulèvement général. De toutes parts arrivèrent des protestations virulentes. La noblesse de Bretagne surtout, se prononça avec une impétueuse énergie. A la suite d'une insurrection populaire dont Grenoble fut le théâtre, les trois ordres du Dauphiné se réunirent à Vizille, et dans la prévision de la prochaine convocation des Etats-Généraux, consacrèrent le principe de la double représentation du tiers-état, et de l'opinion par tête. Toute la France parut se réunir contre le ministère ; le

(1) 2 novembre 1787.

clergé lui-même éleva la voix dans une assemblée générale où les nouveaux édits furent l'objet de ses vives réclamations. Non seulement il demandait les Etats-Généraux, mais le délai de cinq années lui paraissant trop éloigné, il appelait de tous les vœux leur plus prochaine convocation. Bientôt le royaume tout entier retentit du même cri, et l'on pensa dès lors à satisfaire les désirs de la nation agitée.

La réunion de la cour plénière fut donc suspendue et la convocation des *Etats-Généraux* fixée au mois de mai 1789. Par une suite de l'irrésolution du premier ministre et de ses ménagemens pour l'influence des écrivains, les divers corps du royaume et toutes les sociétés savantes furent invitées à adresser au roi des mémoires sur le meilleur mode de composition des Etats-Généraux.

A la suite de l'agitation que le ministère avait excitée sans avoir la force de la réduire, la situation des finances était devenue déplorable. Bientôt il ne fut plus possible de faire face aux dépenses les plus urgentes. On apprit que le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville allait être suspendu : tous les intérêts s'alarmèrent, l'épouvante et l'effervescence furent portées au plus haut degré. Alors M. de Brienne, désespérant de surmonter des difficultés aussi graves, se retira (1) en donnant au roi le conseil de rappeler M. Necker qui fut en effet, le 24 août 1788, nommé en quelque sorte premier ministre sous le titre de directeur général des finances.

Réintégré et triomphant, M. Necker rétablit les Parlemens, révoqua les édits publiés au dernier lit de justice, fixa la réunion des Etats-Généraux au mois de janvier 1789 (ensuite au 1er mai) et convoqua une seconde assemblée des notables à laquelle on soumit diverses questions sur le mode le plus convenable de procéder dans la convocation des États-Généraux.

Les notables rejetèrent la double représentation du tiers-état, et l'obligation d'être possesseur d'une propriété territoriale pour être élu. Cependant, une déclaration du roi, rendue le 27 décembre 1788, statua que les députés du troisième ordre seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis. Il n'était rien changé à l'institution des trois ordres appelés à voter séparément. Mais le Parlement, alors frappé des désordres qui se multipliaient sur tous les points du royaume, et tardivement alarmé des dangers de la monarchie, rappela, dans une déclaration, les principes fondamentaux sur la forme légale des États-Généraux du royaume, et rendit un arrêt pour que les formes de l'assemblée de 1614 fussent exactement observées.

Les élections eurent lieu au milieu d'une fermentation générale, excitée à la fois par des écrits passionnés, par les clubs patriotiques où se faisaient entendre des déclamations séditieuses, par des mouvemens populaires tumultueux et plus d'une fois ensanglantés, et enfin, par l'affluence, à Paris, d'une multitude d'individus dangereux que des combinaisons factieuses et l'attente d'une révolution avaient attirés de tous les points du royaume, prenant pour prétexte les calamités d'un hiver désastreux.

Toutefois six millions de votans concoururent à la nomination des députés et déposèrent, dans les cahiers de leurs assemblées respectives, les vœux de la nation française qui, à aucune époque de son histoire, n'avait été et n'a été aussi complétement représentée que dans cette circonstance mémorable. Tous les bailliages furent d'accord pour déclarer :

1° Que le gouvernement français était un gouvernement monarchique;

2° Que la personne du roi était inviolable et sacrée;

3° Que la couronne était héréditaire de mâle en mâle;

4° Que le roi était dépositaire de la puissance exécutive;

5° Que les agens de l'autorité étaient responsables;

6° Que la nation faisait la loi avec la sanction royale;

7° *Que le consentement national était nécessaire à l'impôt et à l'emprunt*;

8° *Que l'impôt ne peut être accordé*

(1) M. de Brienne, en quittant le ministère, reçut de nombreux témoignages de la bienveillance de Louis XVI et de la famille royale. Il obtint le chapeau de cardinal le 15 décembre 1788.

que d'une tenue d'Etats-Généraux à l'autre ;

9° Que la propriété et la liberté individuelles sont sacrées.

Tels furent les vœux unanimes exprimés par la France dans cette grande solennité politique, et telles furent les bases du mandat confié par elle à ses députés aux États-Généraux. En résumé la nation française demandait son ancienne constitution, c'est-à-dire le maintien de la monarchie et de l'établissement catholique, la mise en vigueur de l'institution représentative, et des garanties nouvelles pour en assurer l'exercice régulier. Mais cent soixante-quinze ans d'interruption avaient rendu la nation presque étrangère aux antiques formes de sa constitution représentative; le clergé, la noblesse et le tiers-état ne représentaient plus ni les mêmes élémens, ni les mêmes intérêts : ils n'étaient plus entre eux, ni à l'égard de la nation, dans les mêmes conditions d'importance, de hiérarchie et de priviléges; les idées de liberté et d'égalité avaient pénétré fort avant dans les esprits. Les constitutions de l'Angleterre et de l'Amérique avaient de nombreux partisans, et l'institution de deux chambres semblait surtout réunir d'importans suffrages : un membre éminent du clergé (1) avait même proposé que les trois ordres se formassent en deux chambres, le haut clergé se réunissant à la noblesse, et le clergé inférieur aux communes; la motion en fut également faite aux autres ordres. Mais le tiers-état, fort d'une double représentation, assuré de l'assentiment du clergé inférieur et de celui d'un grand nombre de membres marquans des autres ordres, ayant dans son sein deux cent douze avocats, la plupart nourris des nouvelles maximes politiques et philosophiques, se laissa aller à l'orgueil du triomphe, et à la vanité d'humilier à son tour ceux dont la supériorité le blessait si profondément. Long-temps il n'avait été *rien* dans l'État, il voulut être *tout*, suivant les véhémens conseils de l'abbé Sieyès. Il déchira donc son mandat, se constitua en assemblée nationale, et, à force d'audace et d'énergie, arracha à la bonté trop confiante de Louis XVI, à l'esprit pacifique du clergé et à la soumission de la noblesse aux volontés royales, une omnipotence constitutionnelle aussi loin des vœux que des prévisions de la France, et dont il usa sans modération, sans justice et sans utilité réelle pour le pays.

(1) M. de la Luzerne.

Nous disons sans utilité, car l'impartialité historique veut que l'on répète cette vérité trop souvent méconnue par l'esprit de parti, c'est que toutes les libertés publiques et les améliorations achetées par de si grands malheurs, nous dirons même au prix de si grands crimes, et dont on fait remonter le bienfait à l'assemblée nationale, Louis XVI les avait accordées et annoncées pour la plupart antérieurement à la convocation des États-Généraux, et aux travaux de l'assemblée constituante.

En effet, le roi avait solennellement promis qu'aucun impôt ne serait jamais établi sans le consentement des États-Généraux, et qu'il en serait de même des emprunts; tout privilége, toute exemption en matière d'impôt, devaient être abolis : la noblesse et le clergé avaient renoncé à cet égard à leurs priviléges. La taille, les corvées et les droits de franc-fief et de main-morte étaient supprimés. La milice, la gabelle et les aides, réformées ou adoucies. On avait promis la publication annuelle des états du trésor royal. La liberté de la presse était accordée : seulement les États-Généraux devaient examiner les moyens d'empêcher qu'elle ne portât atteinte au respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. L'abolition des ordres connus sous le nom de *lettres de cachet* était assurée : enfin la création d'états provinciaux, dont les membres seraient librement élus par leurs ordres respectifs, était résolue.

Ainsi, tout ce que la France avait demandé, tout ce qu'elle avait désiré d'équitable et de raisonnable, elle l'avait obtenu de son roi, et elle avait pour garant de ses futures libertés la parole du monarque le plus religieux et le plus sincère ami de son peuple.

Quel homme impartial et de bonne foi oserait nier que, si Louis XVI, loyalement secondé par les différens ordres de l'Etat, avait pu suivre les vœux

de son âme si pure, et vivre entièrement sa vie de roi, selon l'ordre de la nature, toutes les libertés, tous les élémens de bonheur eussent été naturellement acquis à la France? ne jouirions-nous pas de ces biens avec plus d'innocence, de charme et de sécurité? car l'image d'un torrent de malheurs, de honte et de crimes ne pèserait pas sur nos cœurs et ne souillerait pas nos souvenirs. D'immenses richesses intellectuelles et matérielles n'eussent pas été englouties dans un gouffre effroyable ; l'élite d'une génération entière n'aurait pas disparu ; l'Europe n'eût pas vu périr violemment cinq ou six millions d'individus ; les principes de l'ordre seraient encore respectés et vivans ; les lumières, l'industrie, le commerce, l'agriculture, tout ce qui constitue la civilisation, auraient marché heureusement et sagement dans les voies d'une amélioration progressive, et l'Europe, aujourd'hui désarmée et réduite à se défendre contre elle-même, ne serait pas incessamment menacée encore d'une complète et terrible révolution sociale.

Nous serions entraînés trop loin et trop en dehors de notre sujet, si nous voulions continuer avec les mêmes détails l'exposé des événemens politiques qui accompagnèrent la révolution de 1789. Peut-être était-il utile de retracer à nos lecteurs l'enchaînement des causes morales et des conséquences inévitables de cette grande perturbation. Maintenant nous allons reprendre le fil des notions plus spécialement économiques et financières, interrompues par cet aperçu que nous ne pouvions restreindre dans des bornes plus étroites.

Dans le rapport présenté par M. Necker aux trois ordres assemblés à Versailles, le 5 mai 1789, il établit qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours à des impositions nouvelles, pour remettre l'équilibre entre les revenus et les dépenses de la France. Il évaluait les dépenses fixes de toute espèce (y compris 100 millions de dette publique (1) et l'intérêt d'un nouvel emprunt) à . . . 551,444,000
le revenu fixe à. 475,294,000

partant le déficit était de 56,150,000

Pour remplir ce vide, M. Necker indiquait un grand nombre d'épargnes et d'augmentations de revenus qu'il regardait comme complétement assurées et dont le montant s'élevait bien au delà du déficit. Son exposé se terminait par ces mots empreints de quelque emphase et où respirait sans doute un excès de confiance : « Quel pays, messieurs, que celui où « sans impôts et avec de simples objets « inaperçus on peut faire disparaître un « déficit qui a fait tant de bruit en Europe! »

Quant au remboursement et à l'extinction graduelle de la dette publique, et à toutes les grandes questions relatives au crédit public et aux arrangemens politiques indiqués dans le discours du directeur général des finances, il était facile de se convaincre que, par le moyen d'une cotisation modérée, proportionnelle et répartie sur tous les citoyens sans distinction, il y serait pourvu avec toute l'étendue désirable.

Telle était donc la véritable situation des finances au moment de la réunion des Etats-Généraux.

On sait que M. Necker, sacrifiant son devoir à sa popularité, n'accompagna pas le roi à la séance royale du 23 juin où l'autorité royale devait être si gravement méconnue. Il donna sa démission, la retira à la suite d'un mouvement populaire, fut exilé le 11 juillet, et enfin rappelé de nouveau par le roi et par l'assemblée nationale, après la prise de la Bastille et les soulèvemens dont sa retraite était devenue la cause ou le prétexte.

A peine de retour à Paris, où sa marche avait été un triomphe, et quelques jours (1) après cette nuit célèbre où sur la proposition d'un Montmorency la noblesse française immola à la paix publique tout ce qui consacrait les souvenirs de son antique illustration, M. Necker proposa à l'assemblée nationale d'autoriser un emprunt de 30 millions à 5 pour cent d'intérêt. L'assemblée voulut elle-même fixer cet intérêt à 4 et demi, et, par cette dis-

(1) La dette publique se composait de 80 millions de rentes viagères et de 60 millions de rentes perpétuelles.

(1) 9 août.

position légèrement résolue et qui affecta le crédit public, le succès de l'opération fut entièrement manqué.

Un second emprunt de 80 millions proposé à l'assemblée nationale (1) et décrété par elle, ne put également se réaliser. Malgré la pénurie d'argent et des subsistances, cette assemblée négligeait de ranimer la confiance et le crédit, et consumait son temps en discussions métaphysiques sur la déclaration des droits de l'homme. On préparait ainsi la nécessité d'une contribution générale qui devait elle-même se trouver insuffisante et d'où l'on devait arriver à la spoliation du clergé, à celle des familles et à la désastreuse ressource des assignats.

Enfin pressé par l'urgence des besoins, M. Necker vint proposer à l'assemblée (2) de décréter le sacrifice, sur chaque fortune, d'*un quart du revenu*, et il donna, le premier, l'exemple de cette contribution patriotique. Sur la proposition de Mirabeau, un vote de confiance fut accordé au ministre, bien plus pour engager sa responsabilité que pour lui témoigner une bienveillance déjà très affaiblie. Dès ce moment, en effet, l'assemblée, par l'organe de son Comité des finances, avait pris l'initiative et la direction des mesures financières.

M. Necker demeura cependant encore dix mois au ministère, cherchant à sauver les derniers débris de l'autorité royale et à arrêter le développement des théories révolutionnaires. Il soutint, contre l'avocat-député Camus, l'inviolabilité du secret des pensions accordées par le roi. Il condamna l'invasion des biens du clergé et la création des assignats : il osa même s'élever contre l'abolition de la noblesse; mais ce sacrifice tardif d'une popularité si ardemment ambitionnée ne put même être utile au malheureux monarque. M. Necker quitta pour la dernière fois le ministère au mois de septembre 1790, insulté, dans son voyage de Paris en Suisse, par cette même populace dont il avait été l'idole, et, deux ans après, il sollicitait en vain l'honneur de défendre Louis XVI devant ce tribunal régicide qui osa consommer le plus épouvantable des forfaits.

Les premiers actes de l'assemblée nationale furent dirigés contre le clergé catholique de France. Dès long-temps proscrit par la double réaction du philosophisme moderne et de l'esprit révolutionnaire qui voyaient en lui le plus solide rempart des anciennes institutions de la religion et de l'ordre social, les richesses de cet ordre et l'influence qu'elles lui donnaient sur les peuples étaient l'objet d'une inimitié jalouse, et plus encore de la cupidité d'une multitude de spéculateurs clairvoyans. L'assemblée nationale obéissant, peut-être sans le savoir, à de perfides combinaisons, commença par abolir, sans exception, les dîmes ecclésiastiques que déjà elle avait déclarées rachetables, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la célébration du service divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations des églises et des presbytères, et à tous les établissemens, tels que séminaires, écoles, colléges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels les dîmes étaient affectées.

L'abbé Sieyès, cette fois d'accord avec la raison et la justice, avait proposé de déclarer les dîmes rachetables en nature et en argent, de gré à gré, entre les communautés et les demandeurs, et de convertir le prix du rachat en revenus assurés, pour être employés, conformément au vœu de la loi, à leur véritable destination. Mais ce fut en vain qu'il fit remarquer que ni l'état, ni le peuple, ni les pauvres ne profiteraient de cette suppression, mais seulement les propriétaires fonciers, c'est-à-dire en général les classes les plus aisées de la nation. Ce fut en vain qu'il adressa à ses adversaires cette terrible apostrophe : « *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes!...* »

Le clergé catholique, cependant, se soumit à ce nouveau sacrifice avec la plus touchante résignation. M. de Juigné, archevêque de Paris, fut son organe. Il appartenait à ce vertueux prélat, qui, dans l'hiver désastreux de 1789, avait distribué plus de 200,000 francs de ses propres fonds aux pauvres de son dio-

(1) 27 août.
(2) 26 novembre 1789.

cèse, de recommander à la nation la cause du malheur. « Au nom de mes « confrères, dit-il à l'assemblée (1), au « nom de mes coopérateurs et de tous « les membres du clergé qui appartien- « nent à cette auguste assemblée, et en « mon nom personnel, messieurs, nous « remettons toutes les dîmes ecclésias- « tiques entre les mains d'une nation « juste et généreuse. Que l'Évangile soit « annoncé, que le culte divin soit célé- « bré avec décence et dignité; que les « pauvres du peuple soient secourus; « voilà la destination des dîmes; voilà « la fin de notre ministère et de nos « vœux. Nous nous confions dans l'As- « semblée nationale, et nous ne doutons « pas qu'elle ne nous procure les moyens « de remplir dignement des objets aussi « respectables et aussi sacrés. »

Peu après, ce n'était plus seulement les dîmes ecclésiastiques, mais les propriétés de toute nature du clergé qu'il était question de lui enlever au profit de l'État.

M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, en fit la motion à l'assemblée (2) dans un discours dont le patriotisme apparent et l'élégante habileté ne pouvaient déguiser le but et les sophismes.

D'après les calculs de M. Necker, les revenus du clergé pouvaient s'élever, soit en dîmes, soit en propriétés foncières, à environ 105 millions, représentant en capital une valeur de 2,100,000,000 fr.

Suivant M. l'évêque d'Autun, le revenu total du clergé s'élevait, en 1789, à 150 millions (3), dont 80 millions en dîmes, et 70 millions en propriétés foncières.

Se fondant sur la nécessité d'acquitter religieusement les engagemens de l'État, et d'éteindre la dette publique qui allait s'accroître du remboursement des charges de judicature et autres supprimées; ne voyant dans la dotation territoriale du clergé qu'une suite de fondations conditionnelles que l'État pouvait revendiquer à son profit, moyennant qu'il remplît les intentions des fondateurs, M. de Talleyrand proposait d'accorder au clergé les deux tiers du revenu actuel, c'est-à-dire environ 100 millions, sauf la réduction successive à une somme fixe de ce revenu, et de disposer légitimement de la totalité des biens ecclésiastiques, fonds et dîmes, pour opérer la libération de l'État. Il faisait connaître, en même temps, qu'il existait 70 à 80 mille ecclésiastiques déjà pourvus auxquels il faudrait assurer la subsistance (1).

La conclusion du discours de ce prélat était, qu'au moyen de la totalité des biens et revenus du clergé, la nation pourrait: 1° doter d'une manière suffisante le clergé de France; 2° éteindre 50 millions de rente viagère et 60 millions de rente perpétuelle; 3° détruire, par le moyen de ces extinctions, toute espèce de déficit, le reste de la gabelle, la vénalité des charges, et en exécuter le remboursement; 4° enfin constituer une caisse d'amortissement telle que les décimables les moins aisés pussent être incessamment soulagés, et qu'au bout d'un très petit nombre d'années, tous les décimables, sans exception, pussent être également affranchis de la dîme.

L'abbé Maury s'éleva avec une mâle éloquence contre une proposition qui lui paraissait attaquer dans son essence le droit sacré de propriété. Il en prouva l'injustice, les dangers et même l'inutilité, et prouva admirablement que la manière la plus sûre de ressusciter le crédit, consistait à inspirer une confiance universelle en se montrant universellement justes.

Voici ses paroles que nous croyons devoir reproduire ici textuellement :

« Comment persuaderez-vous, dit-il, votre fidélité à payer la dette, si vous ne respectez pas même les propriétés? Quand je dis les propriétés, messieurs, je prends ce mot dans son acception la plus rigoureuse. En effet, la propriété est une et sacrée pour vous comme pour nous. Nous sommes attaqués aujourd'hui, mais ne vous y trompez pas; si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour. On vous opposera votre propre immoralité, et la première calamité, en matière de finances, atteindra et dévorera vos héritages.

(1) 11 août 1789.

(2) 10 octobre 1789.

(3) Nous avons précédemment fait connaître qu'il s'élevait à 112 millions.

(1) Un rapport de Camille Jordan au conseil des cinq-cents portait ce nombre à 150,000.

« Nous n'avons usurpé les possessions de personne, on ne nous en accuse pas; nos biens nous appartiennent parce que nous les avons acquis, ou parce qu'on nous les a donnés. Nous les avons acquis du produit de nos économies; nous produisons les titres de nos acquisitions; nous les avons faites sous la protection et avec l'autorisation expresse des lois. L'État nous a défendu, en 1749, d'acquérir de nouveaux immeubles, et nous avons obéi. Mais l'édit de main-morte n'a jamais eu d'effet rétroactif, et, loin de confisquer nos anciennes propriétés, il les a toutes consacrées. Vous venez de le reconnaître, messieurs, ce droit de propriété des gens de main-morte, dans votre décret de prêt à rente fixe, car vous les avez autorisés à placer ainsi leurs fonds......

« On nous a donné nos biens; les actes de fondation existent. Ce n'est point à la nation (qui n'est, comme le clergé lui-même, comme les hôpitaux, comme les communes, qu'un corps moral) que nos biens ont été donnés. Tout a été individuel entre le donateur qui a légué, et l'église particulière qui a reçu. On ne connaît aucun don générique fait à l'Église. Les donations d'un très grand nombre de cures ne sont que des fondations inspirées par la piété de quelques paroissiens, et ne peuvent, par conséquent, retourner à la nation, parce qu'elles n'en viennent point.

« Il est constant et avéré, par les premiers monumens de la législation française, que la nation, en corps, n'a jamais ni stipendié ni doté le culte public, et que l'Église n'a reçu que des donations particulières.

« Les lois les plus anciennes de la monarchie déterminent ou confirment la perception de la dîme, mais elles supposent toutes la préexistence de ce droit. — La dîme fut originairement un don particulier des grands propriétaires qui avaient, dans leur territoire, le droit, très considérable alors, d'ériger une paroisse, *jus templi*. Ils cédèrent une portion du terroir à leurs vassaux, en leur imposant, à perpétuité, cette contribution, pour ne pas rester seuls grevés de la dotation des cures dont le principal décimateur ou donateur de la dîme retint le patronage, et ils partagèrent également la destination de ce tribut entre les ministres du culte, l'entretien des églises et le soulagement des pauvres. Voilà textuellement la clause de nos plus anciens actes de fondation. Les pauvres sont par conséquent les véritables donataires du tiers de la dîme, et comme nul ne peut renoncer pour eux dans un abandon légal, il est évident qu'il faut les entendre pour les dépouiller. — Le don des dîmes ne vient ni des rois ni de la nation, et par la nature des contrats qui sont les seuls actes fondamentaux des propriétés, il doit être éternel tant qu'il y aura en France un culte et des malheureux.

« Nous sommes devenus propriétaires comme vous, messieurs, par des dons, par des acquisitions, par des défrichemens, et la loi nous a garanti nos propriétés comme elle a garanti les vôtres. Vous n'avez d'autre droit sur nos biens que l'enclave du territoire, et si ce titre était admis, il vous dépouillerait tous. Les biens du clergé appartiennent à la nation de la même manière que chaque province lui appartient. Vous n'êtes pas plus autorisés à déléguer aux rentiers les propriétés de l'Église, que vous ne le seriez à leur adjuger le sol de la Champagne ou de la Bourgogne. Quand on dit que le territoire d'un royaume appartient à la nation, on dit seulement qu'il ne peut appartenir qu'à des régnicoles, ou l'on ne s'entend plus.

« Si la nation a le droit de remonter à l'origine de la société pour nous dépouiller de nos propriétés que les lois ont reconnues et protégées pendant plus de quatorze siècles, ce nouveau principe métaphysique vous conduira directement à toutes les insurrections de la loi agraire. Le peuple profitera du chaos pour demander à entrer en partage de ces biens que la possession la plus immémoriale ne garantit pas de l'invasion. Il dira aussi qu'il est la nation, et qu'on ne prescrit pas contre lui......

« D'ailleurs, en cas d'extinction de nos bénéfices ou de nos monastères, les héritiers de nos fondateurs auraient réellement le droit de rentrer dans la possession de nos biens, si l'acte de fondation avait stipulé la clause de la réversibilité. Or, il existe un grand nombre de

titres où cette clause est littéralement insérée, et il est indubitable qu'elle aurait son effet si la nation en ouvrait le recours.

« Les provinces de France où le clergé est le plus riche en propriétés, sont précisément celles qui ont été le plus récemment réunies à la couronne. Ce n'est pas la nation française qui a doté les églises de ces pays conquis. Quand nous avons justement sanctionné la dette publique, nous avons pensé et dû penser que le fardeau en serait proportionnellement supporté par toutes les provinces du royaume. Or cette répartition équitable deviendrait impossible si les biens du clergé acquittaient seuls la dette de l'État. Il résulterait de ce système que la Flandre, le Cambresis, le Hainaut et l'Artois paieraient pour plus d'un milliard de la dette nationale, tandis que plusieurs grandes provinces n'en acquitteraient rien ou presque rien......

« C'est par ses incalculables aumônes que le clergé rend les peuples dociles à ses instructions. Comment pourra-t-il les contenir lorsqu'il n'aura plus les moyens de les assister? La charité tient lieu, au royaume, d'un impôt véritablement immense. Depuis que l'Angleterre a usurpé les biens des monastères, quoiqu'elle ait respecté les possessions des évêques, des chapitres, des universités qui sont encore les plus riches de l'Europe, l'Angleterre a été obligée, depuis le règne de Henri VIII, de suppléer aux aumônes du clergé par un impôt particulier en faveur des pauvres, et cette imposition s'élève annuellement à plus de soixante millions (1) dans un royaume dont la population forme à peine le tiers de la nôtre...... Calculez et prononcez......

« Vous voulez être libres!..... Eh bien, souvenez-vous que sans propriété il n'y a plus de liberté, car la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la *propriété de soi*... »

« On prétend, disait encore l'abbé Maury, qu'il importe de multiplier les mutations? Est-il des propriétés qui changent plus rapidement de mains? Tous les vingt ans il y a mutation. — On veut favoriser l'agriculture? Est-il des terres mieux cultivées que les nôtres. — On assure qu'on doublerait le revenu des hôpitaux, des colléges, etc, en vendant leurs biens au denier trente. Eh! qui voudra acheter si vous mettez pour deux milliards de biens en circulation? les capitalistes trouveront plus de profit au mouvement de leurs fonds que dans l'acquisition des terres......

« Comparez les provinces où l'Église possède des biens; vous verrez qu'elles sont les plus riches. Comparez celles où les ecclésiastiques ont peu de propriétés; vous verrez que la terre s'ouvre à regret pour récompenser les bras languissans de ceux qui la cultivent sans amour.

« Examinez si c'est une sage opération de finance, dans un moment de crise et de détresse, que de rembourser six cent millions d'offices de judicature qui ne coûtent pas six millions d'intérêt annuel à l'état; ou en d'autres termes, s'il est avantageux d'éteindre des dettes constituées à un pour cent d'intérêt, d'ajouter à cette extinction dix millions de dépense annuelle pour le traitement des nouveaux officiers de justice, et de coûter ainsi trente-quatre millions de plus au royaume, chaque année. »

Ailleurs, l'éloquent défenseur du clergé dévoilait avec énergie les manœuvres de ces spéculateurs avides qui attendaient la spoliation des biens ecclésiastiques.

« Secondez, messieurs, disait-il, une conjuration si patriotique, livrez les ministres du culte vos pasteurs, vos parens, vos compatriotes, à cette horde d'agioteurs et d'étrangers. Bannissez de vos campagnes les bénéficiers, les religieux qui y consomment leur revenu, ou plutôt qui le partagent généreusement avec les pauvres. Concentrez à jamais dans la capitale toutes les propriétés de l'Église, et revenez ensuite dans vos provinces pour y recueillir les bénédictions de vos concitoyens!..... »

Malgré des motifs d'un ordre aussi puissant et si élevé, malgré la raison et surtout malgré la justice, la majorité de l'assemblée consacra l'usurpation des biens du clergé. Sur la proposition de Mirabeau, un décret fut rendu en ces termes, le 2 novembre 1789 : « Tous les biens « ecclésiastiques sont à la disposition de « la nation, à la charge de pourvoir,

(1) La taxe des pauvres en Angleterre, le pays de Galles et l'Ecosse, s'élève à plus de 200 millions.

« d'une manière convenable, aux frais
« du culte, à l'entretien de ses ministres
« et au soulagement des pauvres, et d'a-
« près les instructions des provinces. —
« Dans les dispositions à faire pour sub-
« venir à l'entretien des ministres de la
« religion, il ne pourra être affecté à la
« dotation d'aucune cure, moins de 1,200
« livres par année, non compris le loge-
« ment et les jardins en dépendant. »

Il faut voir dans les *Considérations* de Burcke *sur la révolution française*, comment cettte spoliation fut jugée par les hommes graves et impartiaux, dans les pays étrangers à la religion catholique. Comparant cette violence aux mesures les plus cruelles des conquérans barbares, l'illustre écrivain anglais trouve que chez les Romains le droit de la guerre autorisait du moins de telles rigueurs. Le tyran de l'Angleterre, Henri VIII lui-même, dans un de ses actes les plus iniques, voulut conserver l'apparence d'une sorte d'équité. Car avant de dépouiller les communautés religieuses, il ordonna la vérification des prétendus crimes et abus reprochés aux congrégations monastiques, et ne les regardant pas encore comme un titre suffisant, il trouva le moyen de se procurer l'abandon formel de tous les biens des monastères. Les ménagemens de Henri VIII étaient donc ainsi une sorte d'hommage rendu à la justice par le despotisme. « Si le hasard avait réservé ce tyran de nos jours, dit Burcke, quatre mots techniques auraient fait toute l'affaire et lui auraient épargné ces embarras. Aurait-il eu besoin d'autre chose que d'une courte formule d'enchantement : *philosophie, lumières, liberté, droits de l'homme?* »

Au surplus, il est bien démontré aujourd'hui par les documens les plus authentiques de l'histoire contemporaine autant que par les événemens, que la confiscation des biens du clergé n'avait pas pour objet réel d'éteindre la dette publique, d'améliorer l'état de l'agriculture et de remédier aux abus qui avaient existé dans la répartition des revenus du clergé. Ces avantages pouvaient s'obtenir par d'autres voies et sous d'autres formes. Détruire l'influence de la religion catholique et la religion elle-même en détruisant ses institutions, enrichir des spéculateurs, telle fut la double pensée qui semble avoir présidé à cet acte d'iniquité légale. L'avenir se chargea de réaliser bientôt les avertissemens et les jugemens prophétiques des abbés Sieyès et Maury.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés (1) que l'assemblée nationale, poursuivant son œuvre de destruction, supprimait et interdisait tous les ordres et congrégations religieuses des deux sexes dans lesquels on faisait des vœux monastiques solennels. Les saintes filles de saint Vincent de Paul, les religieux dévoués aux soins des pauvres et des aliénés, les congrégations savantes, rien ne put trouver grâce à ses yeux. Ce fut au nom des lumières, de la liberté et de l'humanité que les religieux des deux sexes furent chassés de leurs monastères et réduits bientôt à implorer la pitié publique. Il ne fut permis à aucun d'eux de suivre en paix une vocation libre et volontaire. On confondit, dans la rigueur cruelle d'un principe absolu, les ordres hospitaliers et enseignans si précieux et si nécessaires à la France, avec les congrégations exclusivement livrées à la vie contemplative et les ordres mendians. Sous le prétexte de quelques abus devenus déjà bien rares et dont le gouvernement, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, pouvait facilement faire disparaître les dernières traces et prévenir le retour, les plus belles et les plus anciennes institutions du Christianisme furent proscrites à jamais. L'enfance et le malheur perdirent leurs plus généreux appuis, et les pauvres, dépouillés d'une tutelle bienfaisante, furent désormais livrés aux calculs de l'arithmétique administrative et de l'égoïsme individuel.

Quoi qu'il en soit, la confiscation des biens du clergé, dont la suppression des ordres religieux ne fut que la conséquence logique, changeait radicalement le système de finances suivi jusqu'à ce jour. Le prétendu motif de la spoliation avait été l'extinction de la dette publique. D'après ce principe, il eût été naturel d'affecter exclusivement les nouveaux biens nationaux à servir de gage et de paiement aux créanciers de l'état. Mais ce n'eût été favoriser qu'imparfaitement

(1) 13 février 1790.

le vaste système de crédit ou plutôt d'agiotage qu'avaient conçu les meneurs de l'assemblée. Ceux-ci avaient aperçu, dans cette masse énorme de propriétés foncières, les moyens de faire revivre des chances de fortune semblables aux spéculations de Law. On voulait d'ailleurs intéresser la multitude aux actes de la révolution. Aussi, au lieu de se borner à créer des *assignats*, c'est-à-dire à échanger les titres des créances en délégations sur la vente des domaines nationaux, on établit un *papier-monnaie* ayant un cours forcé dans tout le royaume et dont on se réservait tacitement la faculté de multiplier indéfiniment les émissions. Le projet spécieux que présenta à cet égard à l'assemblée générale, M. Anson rapporteur du comité des finances, fut accueilli avec empressement par une majorité qui sans doute n'était point encore initiée aux secrètes combinaisons des spéculateurs.

Le décret, rendu le 17 avril 1790, portait: qu'il serait créé pour 400 millions d'assignats-monnaie représentant les biens nationaux mis par plusieurs décrets à la disposition de la nation : que ces assignats-monnaie seraient depuis mille jusqu'à deux cents livres : qu'ils porteraient un intérêt de 3 et demi pour 100, compté par jour, de sorte que l'assignat de 1,000 livres vaudrait par jour 1 sol 8 deniers; celui de 300 liv., 6 deniers; celui de 200 liv., 4 deniers, etc. Le 30 du même mois, l'assemblée nationale, dans une adresse aux Français, rédigée par le comte de Montesquiou, exposa les considérations qui avaient motivé cette grande mesure et invoqua la confiance publique en faveur du nouveau numéraire.

Mais, quelques mois après, d'autres besoins réclamaient déjà d'autres ressources. Le 27 août 1790, M. de Montesquiou, au nom du comité des finances, présenta à l'assemblée un tableau de la dette publique qui appelait de graves efforts et d'énergiques moyens que le comité n'osait indiquer. Mirabeau s'empara de la question, et, dans un discours qui produisit une sensation profonde, il proposait: 1° de rembourser la totalité de la dette publique en assignats, sans intérêts; 2° de mettre en vente sur-le-champ la totalité des domaines nationaux et d'ouvrir à cet effet des enchères dans tous les districts; 3° de recevoir, en paiement des acquisitions, les assignats à l'exclusion de l'argent et de tout autre papier : 4° de brûler les assignats à mesure de leur rentrée.

Il ne s'agissait rien moins, on le voit, que d'ajouter environ deux milliards d'assignats, avec cours général et forcé, aux quatre cent millions déjà existant. Cette mesure audacieuse et imprudente fut d'abord combattue dans un mémoire de M. Necker où l'on trouvait ces observations si remarquables: « Soit en consultant la raison, soit en consultant l'expérience, soit en s'arrêtant aux idées communes, on s'effraie également de ces deux milliards et demi de papier-monnaie. Comment forcer un créancier à prendre des billets dont on ne pourrait faire qu'un seul usage, à se soumettre à un discrédit inévitable qui ne pourrait profiter qu'à l'état? et quel serait ce profit? L'état n'est point un joueur à la baisse.... » « L'idée de convertir la dette nationale en assignats est vaste. Mais la morale qui embrasse tout la rejette. On dirait aux créanciers de l'état: achetez des biens nationaux....; mais dans quel lieu? Mais tous les créanciers en trouveront-ils d'une valeur égale à leur créance? en trouveront-ils qui soient à leur convenance? Enfin on ignore la valeur des biens nationaux dégagés des droits féodaux, et des forêts que vous avez décidé ne devoir pas être comprises dans la vente. Il faudra prendre sur le produit de ces ventes: 1° un milliard 816,000 liv., pour la dette publique exigible, 2° quatre cent millions d'assignats déjà décrétés, et deux cent millions qu'il sera peut-être nécessaire de décréter en supplément pour achever le service de cette année. Si la somme des assignats excède la valeur des domaines nationaux, la concurrence élèvera les uns et baissera les autres, et c'est là le véritable danger. Je crois voir un passage étroit où la multitude se précipite. Tous sont froissés, plusieurs périssent... — On dit qu'il faut multiplier le numéraire fictif pour favoriser la vente des biens nationaux. Il y a en France deux milliards de numéraire, plus 400 millions d'assignats. Il faudra encore augmenter cette dernière somme pour

faire face aux besoins de l'année ! Ainsi peut-on craindre que le manque de signes d'échange nuise à des ventes auxquelles on pourrait raisonnablement aussi affecter les effets de la dette publique ? »

La discussion fut ajournée au 10 septembre. Peu de jours avant cette époque, M. Necker annonça à l'assemblée nationale la détermination qu'il avait prise de se retirer des affaires, et vit cette communication accueillie par la plus profonde indifférence.

Parmi les adversaires du projet de Mirabeau, on distingua particulièrement M. de Talleyrand, évêque d'Autun, et M. Dupont de Nemours (le disciple et le biographe de Turgot). Le premier, développant les théories les plus savantes sur les monnaies, le change et les principales questions d'économie politique, science à laquelle ses études et sa vocation semblaient devoir le rendre étranger, démontra avec une rare lucidité les dangers de la proposition soumise à l'assemblée. Il demanda qu'il ne fût point créé d'assignats forcés pour le remboursement de la dette exigible, et que les créances sur l'état, sous les formes et les modifications indiquées par le comité d'aliénation, fussent reçues en paiement des biens nationaux.

Le second, qui avait déjà publié sur les assignats une brochure remarquable dénoncée à l'assemblée, combattit avec conviction et talent une mesure dont il exposa d'une manière toute prophétique les conséquences funestes. Il conjurait l'assemblée de se borner à créer des obligations nationales semblables au moyen de la vente des domaines nationaux. On remarqua qu'il s'appuyait des calculs publiés par l'illustre et malheureux Lavoisier, qui lui-même avait invoqué l'autorité d'Adam Smith, dont le nom fut ainsi prononcé pour la première fois à la tribune française.

Mirabeau soutint sa proposition, et son discours, qui résumait une discussion aussi importante, peut être regardé comme un de ses plus beaux triomphes parlementaires. Le plan qu'il avait proposé fut adopté le 29 septembre 1790, sauf la réserve qu'il n'y aurait pas en circulation au delà de 1,200 millions d'assignats, y compris les 400 millions déjà décrétés, et qu'il n'en serait pas fait de nouvelle émission sans un décret du corps législatif. Cette mesure fut complétée par la fabrication et l'émission de 100 millions d'assignats de 5 f. qui durent remplacer pareille somme d'assignats de 1,000 et 2,000 liv. supprimés.

L'assemblée nationale décréta enfin (le 14 février 1791), qu'une régie nationale ferait fabriquer et vendre du tabac au profit du trésor public, en acquittant les mêmes droits que les particuliers fabricans et débitans de cette denrée.

Indépendamment de ces grandes opérations, la contribution foncière avait été fixée au *sixième* du revenu, la contribution immobilière au *dix-huitième*, les loteries maintenues, et dans une adresse aux Français l'assemblée nationale exposa (24 juin 1791) l'ensemble de ses travaux financiers, en indiquant des soulagemens progressifs dans diverses parties des impositions indirectes. La rédaction de cette proclamation fut confiée à Dupont de Nemours.

Il résultait de la comparaison des contributions existant avant 1789, d'avec celles réglées depuis la révolution, que la nation allait être soulagée de 225,094,743 liv. En effet,

On portait à . . . . 769,363,282 le total des
anciennes contributions, et les nouvelles à . . . . 586,901,390 seulement.
Ainsi il y avait une première diminution de 182,461,892
De plus il fallait déduire. . . . . 6,500,000 }
(affectés aux décharges et modérations) } . . . 42,632,851
et . . . . 36,132,851 }
payés à la décharge de la nation par les anciens privilégiés soumis à la loi générale, ce qui portait la diminution réelle des charges publiques pour les contribuables peu aisés ou non privilégiés à. 225,094,743

Dans cette adresse, on faisait remarquer aux citoyens : qu'ils étaient soulagés de la dîme en entier, de la milice en entier, de toute la portion des droits féodaux supprimés sans indemnité, de la mendicité des moines, de 80 millions sur 113 auxquels se montaient les frais de perception et de régie des anciennes impositions, etc. Mais on se gardait bien de dire que la milice devait reparaître sous d'autres formes : que les frais de justice et du culte, l'entretien des hôpitaux et le soulagement des pauvres, étaient désormais à la charge de la nation : que dans le fait il n'y aurait que déplacement et non économie. Enfin, l'on se taisait sur le système employé pour acquitter la dette publique, système marqué du double caractère de la spoliation et d'une aventureuse témérité. Au 1er mars 1791, il y avait déjà un déficit de 41 millions par mois dans les recettes, et, à la fin de l'année, il s'élevait à 600 millions. A la même époque les assignats perdaient à Paris 69 pour 100 : notre magnifique colonie de Saint-Domingue était dévastée et enlevée à la France ; c'était 600 millions de capitaux perdus pour les propriétaires français.

L'*assemblée législative* qui succéda à l'assemblée nationale ou *constituante*, entraînée rapidement par un mouvement politique qu'elle ne pouvait maîtriser, ne s'occupa guère de finances ni d'économie publique. On ne connaît que trop la suite des événemens qui, effrayant sa faiblesse, lui firent convoquer cette *convention* dite *nationale*, dont le nom est demeuré attaché au plus déplorable des forfaits et à des actes d'une sauvage et formidable énergie.

Nous ne reviendrons pas ici sur les causes qui ont ainsi dénaturé et ensanglanté une révolution dont le résultat se serait borné à la réforme des abus et à l'amélioration de toutes les institutions sociales, si elle avait été réellement dictée par un retour sincère aux grands et immuables principes d'humanité, de liberté et de justice consacrés par la philosophie chrétienne. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette déviation funeste, et nous croyons qu'il sera facile à l'observateur de bonne foi d'apprécier, dans les désastres de la France, la part due à la double influence du philosophisme moderne, et des nouvelles doctrines d'économie sociale qui tendaient ouvertement et par des voies diverses au renversement de l'antique édifice religieux et monarchique. Sans doute les théories des économistes ne lui étaient pas directement hostiles. Plusieurs écrivains ne demandaient que des améliorations raisonnables et désirables dans l'intérêt de la monarchie elle-même et dans celui des divers ordres de l'État. Mais à côté du désir d'améliorer se trouvait le danger d'innover, et surtout d'innover subitement, sans transition, sans ménagement pour les droits acquis et pour des habitudes invétérées. L'amour de l'humanité avait inspiré de séduisantes utopies : des hommes inexpérimentés en précipitèrent l'application : les passions haineuses et avides s'en emparèrent : le bien public servit de prétexte aux plus odieuses injustices, et la nation ne recueillit de tant de sacrifices que le désordre, l'anarchie, la banqueroute et le despotisme.

Nous avons fait connaître précédemment quels avaient été les chefs et les principaux disciples des diverses sectes d'économistes qui prirent naissance sous Louis XV et qui se ralliaient plus ou moins aux rédacteurs de l'Encyclopédie, aux philosophes et aux publicistes novateurs de cette époque. Les mêmes doctrines continuèrent d'être développées et préconisées par la plupart des mêmes écrivains pendant le règne de Louis XVI, jusqu'au moment où l'assemblée constituante se chargea de les traduire en pratiques de gouvernement.

De tous les économistes qui appartiennent à cette période historique, Turgot est sans contredit le plus remarquable, non comme ministre, mais comme écrivain. Parmi ses nombreux écrits d'administration et d'économie politique, on doit distinguer, surtout, les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, dans lesquelles il a devancé en quelque sorte les célèbres théories d'Adam Smith, son confident, son ami, et, à quelques égards, son disciple. Turgot écrivait ces réflexions en 1767, neuf ans avant l'apparition des *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, et les avait publiées en 1771, cinq ans avant

que l'ouvrage de Smith ne fût entièrement terminé (1).

Quoique Turgot accorde la part la plus étendue à la terre dans la production des richesses, les deux écrivains sont complétement d'accord sur les principes de l'agriculture et du commerce, sur les progrès de la société qui ont amené la division du travail et ses avantages incontestables; ils s'accordent pareillement sur les élémens du prix des productions et des marchandises, tant à leur fabrication qu'au marché; sur l'introduction et l'utilité de la monnaie: sur la formation des capitaux et leur emploi; sur le crédit ou l'effet des promesses de paiement données par des hommes solvables; sur l'intérêt de l'argent, enfin sur la nécessité de laisser aux conventions et au commerce une entière liberté.

Ces deux auteurs, qui s'étaient liés assez étroitement, s'étaient-ils communiqué leurs pensées, s'étaient-ils mutuellement inspirés à l'école de David Hume, ou enfin les seules déductions d'un esprit philosophique les avaient-elles conduits l'un et l'autre aux mêmes résultats? C'est ce que nous n'oserons décider. Mais dans une question, au reste, d'un intérêt purement historique, il nous semble que l'antériorité de la publication doit assigner le rang et l'honneur de toute innovation scientifique. Nous n'hésitons donc pas à attribuer à Turgot le mérite d'avoir devancé tous les autres écrivains modernes et notamment Adam Smith dans l'induction du grand principe de la division du travail, principe que d'ailleurs on pourrait revendiquer pour Colbert, et dans les temps anciens, pour Platon et les premiers législateurs de l'Egypte. Les idées de Turgot ont été exprimées avec une extrême concision; toutefois on y trouve le germe de la plupart des théories qui ont été depuis développées avec tant de talent par Smith et par ses disciples en France et en Angleterre.

(1) M. Dupont de Nemours l'affirme ainsi. Cependant M. le comte Germain Garnier atteste qu'il existe un manuscrit d'Adam Smith de 1753, dans lequel se trouvent exposées plusieurs des questions les plus importantes qui font l'objet de ses recherches. D'ailleurs Adam Smith avait commencé en 1752 ses premières leçons sur l'économie politique.

On ne lit plus guère aujourd'hui que par un intérêt de curiosité les ouvrages de la plupart des économistes français antérieurs à Turgot ou ses contemporains. Pour les bien juger, il faut se reporter aux temps, aux mœurs, aux institutions, aux usages et aux préjugés de cette époque si différente de celle où nous vivons. On doit distinguer toutefois de cette foule d'écrits voués à l'oubli, l'ouvrage du marquis de Chastellux, intitulé *De la félicité publique* (1), et dans lequel il a prouvé avec beaucoup d'érudition et de talent l'influence des lumières sur le bonheur des peuples; des recherches profondes, des vues ingénieuses se réunissent en faveur de cette importante vérité. Mais quel que soit le mérite réel de cet ouvrage, on ne saurait voir qu'une exagération passionnée dans le jugement de Voltaire qui le place au dessus de l'*Esprit des lois*. Le marquis de Chastellux publia aussi, en 1787, un *Discours sur les avantages et les désavantages qui résultent pour l'Europe de la découverte de l'Amérique*. Cette question, proposée par l'abbé Raynal, est résolue en faveur des avantages produits par cet événement. Suivant La Harpe, ce morceau est le plus remarquable qui soit sorti de la plume de son auteur.

Du reste la plupart des écrivains de ces écoles, entraînés par l'impulsion du siècle, se laissaient facilement aller à des rêves séduisans pour le bonheur des générations futures; et leurs vœux en faveur des progrès de l'avenir, vont quelquefois jusqu'à leur faire sacrifier à ce but, les intérêts, la paix et les jouissances du présent. Il est assez remarquable que ce caractère particulier aux philosophes et aux économistes de ce temps, soit encore celui des philosophes et des économistes de notre âge. Peut-être il révèle ce besoin de perfection et de progrès placé au fond de l'homme intelligent et qu'humilie le sentiment de sa déchéance. Mais n'est-il pas aussi une preuve de sécheresse ou d'orgueil? car à Dieu seul appartient l'avenir; et les hommes auraient déjà beaucoup fait pour les générations futures s'ils rendaient leur propre vie heureuse par la justice et la vertu, et

(1) Publié en 1772.

préparaient ainsi l'avenir de leurs enfans.

L'abus des doctrines absolues dont la France a fait une si mémorable et cruelle expérience avait été dès long-temps aperçu et apprécié par plusieurs écrivains estimables, et entre autres par M. Necker témoin des fâcheux résultats de l'administration de Turgot. Voici ce qu'il écrivait en 1784 (1), après son second ministère, après avoir repoussé la proposition, alors fort accréditée, d'un impôt unique établi sur les propriétés foncières : « Peut-être, dit-il, serait-ce l'occasion d'observer ici qu'il y a un grand vice dans les abstractions en économie politique; c'est que les effets de l'opinion et de l'imagination n'y sont jamais pris en considération, et qu'on y voit encore du même œil le présent et l'avenir. On prend un royaume en masse et dans l'espace vague des temps. Si la durée d'une génération ne suffit pas à l'exécution de ses idées, on porte ses vues plus loin, et c'est la postérité entière qu'on embrasse dans ses projets.

« Si les lois, si la politique des autres nations viennent gêner les combinaisons chimériques auxquelles on s'abandonne, on associe ces mêmes nations au système qu'on a conçu, et l'on étend son humanité, l'on agrandit sa bienfaisance de tout l'espace dont on a besoin pour faciliter le jeu de ses propositions. Mais, à des idées générales qui en imposent si facilement, j'en voudrais opposer une qui peut mériter aussi quelque attention : c'est que toutes les fois qu'on se permettra de retrancher des combinaisons sur l'administration, ces deux grandes considérations, *le moral et le temps, tous les devoirs disparaîtront*.

« Qu'importeraient en effet à un gouvernement la grandeur des impôts et leur distribution malhabile? que lui importerait la profusion des grâces et des dépenses superflues? que lui importeraient même le désordre et le bouleversement des fortunes, si, supputant dans l'éloignement les mouvemens divers de la circulation, il lui suffisait que la succession des années rétablît insensiblement l'équilibre qu'il aurait détruit? Qu'importeraient à ce gouvernement de plus grands maux encore, la misère du peuple, la guerre et ses destructions, s'il pouvait s'en consoler par cette réflexion *qu'au bout d'un temps donné la population se proportionne à la somme des subsistances?* Que lui importerait enfin le ménagement de la tranquillité publique, si, dédaignant dans tous ses calculs, l'opinion et le moral, et confondant ensemble les hommes et les choses, il prétendait les assujettir aux mêmes lois et les mouvoir par les mêmes ressorts? Quelle effrayante morale, quelle aride insouciance ne seraient pas l'effet de cette manière de juger et de sentir, et qu'il est dangereux de s'égarer dans ces généralités où tous les devoirs se délient parce que les principes qui les enchaînent ne tiennent plus à rien!

« Une des erreurs de ces raisonnemens qui conduisent si loin, c'est qu'en ne faisant nul compte du temps, on applique à l'homme dont la vie n'est que d'un instant, des calculs qui n'appartiennent qu'à une durée indéfinie; et par une contrariété singulière, en ne faisant nul compte du moral, on néglige dans l'homme cette partie spirituelle de lui-même qui étend et multiplie ses sentimens par la prévoyance.

« Que faut-il donc pour juger sainement des importantes questions de l'économie politique? Il faut rapprocher de notre nature les idées spéculatives et les plans d'administration. Il faut les allier à notre durée et aux affections morales qui constituent la partie essentielle du bonheur ou du malheur. Alors on ne sacrifiera point dans ses projets le présent à l'avenir; alors on n'imaginera pas que tout est égal parce que la révolution des mêmes causes produit les mêmes effets; alors on ne croira pas que tout puisse être réparé par cette circulation qui rend aux uns ce qu'elle ôte aux autres; et l'on apercevra que la justice, cette vertu si nécessaire dans l'état de société, n'est elle-même fondée que sur des droits et des rapports passagers. »

En lisant ces paroles si sages et si vraies, on répète involontairement le mot de Burcke : « *Ah! si sa pratique* « *avait valu sa théorie!* » Mais, en déplorant que des circonstances trop fortes

(1) De l'Administration des Finances.

aient paralysé les bonnes intentions du ministre, on ne saurait refuser à l'écrivain et au publiciste une grande sagacité dans le jugement qu'il porte des hommes et des affaires, lorsque éclairé par des regrets tardifs et une cruelle expérience, il était devenu simple spectateur du mouvement révolutionnaire qui se développait en Europe.

En 1791, du fond de sa retraite, il exprimait ainsi ses tristes appréhensions (1): « On ne peut juger encore avec certitude le résultat de toutes les ambitions et de toutes les jalousies que le nouvel ordre de choses amènera. Ce ne fut pas la première année de la mort d'Alexandre que les co-partageans de son empire entrèrent en mésintelligence et en querelle... Mais il est une autre circonstance du moment qui, en occupant tous les esprits dans le même sens, devient un principe d'action. L'on est tout entier à un grand objet d'intérêt, *à la spéculation que présentent les biens immenses du clergé devenus le domaine de la nation.* Les uns y pensent afin de réaliser leur fortune, d'autres pour se sauver des assignats, d'autres pour revendre avec profit, et comme au delà des prix d'estimation, les municipalités sont admises au partage du produit des ventes, chacun semble courir au butin et tout le monde est séduit par cette Cocagne...

« ...... On est véritablement effrayé en cherchant à présager le dernier degré de la désorganisation civile, politique, morale et religieuse, auquel des génies dangereux ou des esprits désordonnés voudraient insensiblement nous conduire. Ils auront, n'en doutons pas, un abus à dénoncer, une épouvante à donner, jusqu'à ce qu'ils aient amené le nivellement le plus absolu des hommes et des choses... »

Faisant allusion aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé, Necker s'écrie : « Monarque infortuné!... Ah! si par un sentiment d'indifférence pour la religion, le roi eût négligé les devoirs des fêtes solennelles, il serait devenu le héros de la philosophie du jour, et les écrivains sans principes qui gouvernent la multitude auraient trouvé, pour le louer, des motifs que la vie la plus morale du meilleur des princes ne leur a pas fournis. — Vous n'aviez pas sûrement prévu tous ces malheurs, vous qui auriez pu les éloigner en n'exigeant pas un serment inutile, *ou en consentant du moins à déclarer que vous n'aviez pas entendu toucher au spirituel...* » Enfin, dans la profonde indignation qui l'oppresse à la nouvelle des traitemens odieux subis par les sœurs de la Charité, Necker termine ainsi son ouvrage : « O généreux Français! à quelle nation de sauvages avez-vous cédé votre place?... »

Après les écrits si remarquables de Turgot et de Necker, on doit citer, dans un ordre moins élevé, les *travaux* des abbés Morellet, Roubaud et Beaudeau, les *ouvrages* de Letrosne, de Linguet, de Caseaux, de Senac de Meilhan, de Monthyon, de Dupont de Nemours; les *Mémoires* de M. de Malesherbes sur la réduction des dépenses publiques, sur le défrichement des terres incultes, et sur l'histoire du droit public en France, en matière d'impôts : les *Recherches sur la population de la France* par M. Moheau : le *Mémoire* sur le même sujet du chevalier de Pommelles : l'ouvrage intitulé : *Richesses et ressources de la France*, par Bonvallet-Desbrosses : les *Mémoires sur le commerce de la France et des colonies*, par M. de Tholosan, etc. En 1791, le célèbre chimiste Lavoisier publia un *Traité de la richesse territoriale de la France*, qui fut regardé comme une sorte de modèle de la manière dont on pourrait exposer les faits de l'économie politique. Ce traité n'était cependant que l'ébauche d'un grand ouvrage dont le plan était fait et les matériaux rassemblés, mais qui est perdu pour nous comme tant d'autres fruits du génie de cette illustre victime de nos discordes civiles. Lavoisier avait aussi travaillé à un *Essai d'arithmétique politique*, qui fut depuis terminé par Lagrange.

Ces ouvrages et les débats de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative, dans lesquels, à titres divers, figurent principalement les noms de Mirabeau, de M. de Talleyrand, de Dupont de Nemours, Rabaud-Saint-Étienne, Sieyès, l'abbé Maury, Rœderer, de Mon-

(1) De l'Administration de M. Necker, par lui-même.

tesquiou et Anson, complètent l'aperçu des travaux d'économie politique du règne de Louis XVI.

Dans le cours de cette période historique, l'Angleterre, ainsi que nous l'avons fait connaître précédemment, dut soutenir une guerre longue et onéreuse contre ses colonies d'Amérique, la France et l'Espagne. Elle entra dans cette lutte contre l'avis de William Pitt, premier comte de Chatam, dont le dernier soupir, cependant, fut une protestation contre l'indépendance des Anglo-américains. Mais la Grande-Bretagne, grâces à l'habileté de ce grand homme d'état, se releva bientôt de cette crise. Le second comte de Chatam, illustre fils d'un illustre père, premier lord de la trésorerie à l'âge de vingt-trois ans, avait dirigé ses premiers efforts vers l'amélioration du système des finances, et ses talens obtinrent d'éclatans succès. En réduisant à l'intérieur les droits sur le thé, les liqueurs spiritueuses et autres objets, il porta un coup sensible à la contrebande, multiplia la consommation, et prouva qu'on peut accroître le produit d'un impôt en diminuant sa quotité. Pitt fit adopter des taxes sur les objets de luxe et les vins étrangers : il établit la concurrence dans les emprunts, et réforma le mode de perception adopté pour les douanes. Au moyen de ces mesures et de diverses économies, il parvint, en 1786, après avoir pourvu convenablement à tous les services, à réaliser un excédant de 900,000 liv. st. (22,500,000 f.). Réunissant à cette somme le produit de quelques taxes peu onéreuses, il forma un fonds annuel d'un million de livres sterling (25,000,000 fr.) qu'il appliqua au rachat progressif de la dette publique, portée alors à 6,225,000,000 fr. (la guerre d'Amérique l'avait accrue d'environ trois milliards.) Ce fonds d'amortissement s'augmentait chaque année des intérêts des effets publics rachetés et des sommes dont il n'avait pas été fait emploi ; la destination en fut considérée comme sacrée. C'est ainsi que Pitt réalisa la pensée que Robert Walpole avait conçue, et qui fut l'objet du fameux bill d'amortissement.

Pitt fut également l'auteur du traité de commerce avec la France, le 26 septembre 1786, et qui a été sévèrement critiqué dans les deux pays, quoiqu'il soit constant aujourd'hui qu'il a été très avantageux à l'Angleterre.

Ce ministre partageait à un haut degré l'ardeur jalouse de ses compatriotes pour l'abaissement de la France dont il redoutait la rivalité. Sa politique, pendant le développement de la révolution française, bien que circonspecte et réservée, ne pouvait être contraire à ce sentiment national. Aussi refusa-t-il d'écouter les propositions de la Prusse et de l'Autriche qui demandaient le concours de l'Angleterre pour délivrer le malheureux Louis XVI. Il se contenta de rappeler son ambassadeur quand le roi fut privé de l'exercice de sa puissance, et de renvoyer celui de la république française lorsque le plus odieux des attentats fut consommé. La guerre que l'Angleterre eut ensuite à soutenir contre la révolution lui fut déclarée par la Convention nationale. L'éternel reproche que la postérité aura à adresser à la mémoire de Pitt, si toutefois il n'a pas secondé les factieux en France, sera du moins de n'avoir pas fait, pour préserver la France et l'Europe des malheurs qui les menaçaient si visiblement, la moindre partie des efforts que l'Angleterre dut déployer pour se défendre elle-même.

Ce fut sous l'administration des deux Pitt que le commerce et les manufactures prirent en Angleterre un nouveau degré d'accroissement et de perfection.

Le génie de James *Watt* avait, dès 1764, trouvé le moyen de compléter et d'utiliser l'admirable découverte française de la *machine à vapeur* (1) qui languissait sans résultat depuis un demi-siècle, et par là fit opérer une immense et féconde révolution dans l'exploitation des mines de houille, dans la métallurgie et dans plusieurs branches de l'industrie manufacturière. D'un autre côté, Richard Arkwright, barbier de Preston, inventait, quelques années plus tard (en 1769), le mécanisme principal de la machine à filer le coton. Ces découvertes, successivement perfectionnées, et dont la dernière, en opérant la substitution des cylindres mécaniques aux doigts des fileu-

(1) Inventée par Papin, français.

ses, allait changer le commerce du monde, assurèrent à l'Angleterre le monopole d'une industrie dont furent dépouillées violemment les manufactures de l'Inde. Dès ce moment tous les efforts du peuple anglais se tournèrent vers l'application des machines à tous les genres de fabrication. L'exploitation étendue des mines de fer et de houille du royaume, et des communications par terre et par eau offertes de toutes parts au commerce intérieur, complétèrent ce système d'amélioration qui, de nos jours, semble avoir atteint son apogée. C'est ainsi que le peuple anglais devait parvenir à accroître la masse de ses produits manufacturés, de manière à fournir tous les marchés du monde, et même à dépasser un jour les limites possibles de la consommation.

Cette époque, si favorable aux faits pratiques de l'administration et de l'économie publique, fut aussi la plus remarquable, en Angleterre, sous le rapport des doctrines théoriques. Déjà fort avancée par les travaux de David Hume, la science économique reçut une nouvelle illustration et acquit une plus haute importance des écrits d'Adam Smith, l'ami et le disciple de l'historien philosophe.

Fils d'un inspecteur des douanes en Écosse, Smith était, en 1751, professeur de logique et de morale à l'université de Glasgow. Dans ses cours il se livrait à l'examen des réglemens politiques fondés, non sur les principes de justice, mais sur l'utilité et les convenances seules, et c'est sous ce point de vue qu'il envisageait les institutions relatives au commerce, aux finances et aux établissemens ecclésiastiques et militaires. Là était le germe de l'ouvrage qui devait assurer à son nom une universelle célébrité.

En 1759, Smith fit paraître sa *Théorie des sentimens moraux,* déjà exposée et développée dans ses leçons de morale, et qu'il fait reposer sur le principe de la *sympathie,* selon lui première loi de l'univers moral. Ce système philosophique, qui était aussi celui de Hume, est présenté avec talent par Smith. Mais il est facile de voir qu'il conduit nécessairement à une conséquence funeste, la *fatalité,* car la sympathie étant involontaire et fatale, en l'adoptant comme une loi morale, il ne dépendrait plus de nous d'être vicieux ou vertueux.

Smith vint à Paris en 1763 et en 1765. Il se lia à cette époque avec Quesnay et Turgot, se mit en relations avec la plupart des économistes leurs contemporains, et fut à même de connaître et d'apprécier les théories qui se partagaient alors les différentes sectes d'économie politique. Frappé de plusieurs vérités aperçues par les économistes français, il reconnut toutefois que les unes étaient d'une faible utilité dans la pratique et que les autres se contredisaient, dans l'application, par des circonstances accessoires que l'analyse théorique n'avait pas fait entrer dans ses calculs. Etudiant plus profondément les mystères de la formation et de la distribution des richesses, il lui fut démontré que l'agent universel de la production était le *travail,* et il s'attacha à analyser la puissance de cet agent, comme à rechercher les causes qui le produisent et l'accroissent. Smith publia, en 1776, le résultat de ses méditations sous le titre de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* L'apparition de cet ouvrage fut regardée comme une ère nouvelle dans l'histoire de la science de l'économie politique. La doctrine de Smith, en effet, différait essentiellement de celle des autres économistes par le point duquel ils partaient les uns et les autres pour établir leurs théories. Les économistes et Turgot lui-même, remontaient à la terre comme source primitive des richesses. Smith s'appuie sur le travail comme l'agent universel qui les produit. Or le travail étant une puissance dont l'homme est la machine, il en résulte, pour Smith, que l'accroissement de cette puissance ne doit guère trouver d'autres bornes que celles, presque indéfinies, de l'intelligence et de l'industrie humaines, et est susceptible d'être dirigée par des conseils et perfectionnée par les secours de la méditation. La terre, au contraire, (à part l'influence qu'a le travail sur la nature et la quantité de ses productions) est entièrement hors du pouvoir des hommes sous tous les autres rapports qui pourraient rendre plus ou moins avantageuses son étendue, sa situation et ses propriétés physiques,

En examinant les diverses natures de travail plus ou moins nécessaires à la société, Smith en avait distingué deux sortes, l'une qu'il qualifiait de *travail productif*, l'autre de *travail improductif*. Le travail *productif* est celui qui se réalise sur un objet matériel, qui laisse après lui des traces de son opération, et dont le produit peut être la matière d'une vente ou d'un échange. Il met dans cette classe le travail de presque tous les ouvriers, artisans, marchands, etc. Le travail *improductif* est celui qui ne laisse après soi aucune trace de son existence, celui dont l'effet s'évanouit au moment même qu'il est produit, celui enfin, qui ne se fixe ou ne se réalise sur aucun objet qui puisse être ensuite la matière d'une vente ou d'un échange. Dans cette classe sont le travail de tous les domestiques attachés au service personnel, celui de certains artistes, tels que les orateurs, les musiciens, les comédiens, etc.; celui de certaines professions savantes, telles que celles de médecin, d'avocat, etc; celui enfin des magistrats et de tous les employés au service de l'état, depuis le soldat jusqu'au souverain. Smith convient que dans cette classe de *travailleurs non productifs*, se trouvent comprises certaines professions que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme extrêmement utiles; et en effet, puisque tout ce qui compose l'organisation du gouvernement, l'administration de la justice et de la force publique, se trouve renfermé dans cette classe, il faut bien tomber d'accord qu'elle comprend même le genre de travail dont le corps social retire le plus d'utilité, et celui sans lequel tous les autres genres de travail ne sauraient subsister, faute de la garantie qui leur assure une récompense. Mais quoique l'auteur ait reconnu cette vérité, il semble néanmoins, dans tout le cours de son ouvrage, accorder une telle préférence à l'une de ces deux classes sur l'autre, qu'il regarde constamment comme nuisible à la richesse nationale toute opération dont le résultat serait d'enlever quelques fonds ou encouragemens à la classe *productive* pour les transporter à celle qu'il appelle *non productive*.

C'est ainsi qu'entraîné par ses abstractions, Smith n'apercevait de richesses que dans les produits matériels, et se trouvait conduit à dédaigner en quelque sorte les travaux de l'intelligence et les services les plus éminemment nécessaires et utiles à la société.

Il est facile de comprendre combien la divulgation de ces théories et les conséquences qu'on pouvait en tirer, tendaient à diminuer, aux yeux des peuples, la considération attribuée jusqu'alors à la population *gardienne*, c'est-à-dire les souverains, les prêtres, les magistrats, les guerriers, les propriétaires, enfin les classes élevées. En effet, le caractère de l'école économique fondée par Smith est de repousser l'intervention du gouvernement et de l'administration, dans les intérêts industriels et commerciaux, de rejeter les impôts, les réglemens, les institutions qui enlèvent quelque chose à l'étendue ou à l'énergie du travail productif, et enfin d'appliquer partout ce principe fondamental de la richesse des nations, qu'il faut tout laisser faire à *la sagacité et à la morale des intérêts privés*.

Smith paraît n'avoir voulu considérer la création et la distribution des richesses que sous le rapport exclusif de la convenance et de l'utilité matérielle, et sans s'arrêter à aucune des considérations morales qui se rattachent aux moyens d'acquérir la richesse et d'en user. On dirait même, par le titre modeste qu'il a choisi, qu'il n'entrait pas dans son plan, d'écrire un traité général d'économie politique, mais seulement d'exposer isolément les principes d'une partie de cette science, la *chrématistique* ou *chrysologie*.

Du reste, suivant Smith, l'économie politique a pour but de procurer au peuple un revenu suffisant pour le service public : elle se propose d'accroître la richesse pour enrichir à la fois le peuple et le souverain. A ses yeux le travail est la source de toute richesse; la quantité d'or et d'argent dans un royaume étant indifférente, la balance du commerce est une chimère. — Il faut la liberté du commerce, point de prohibitions, point de primes, point de droits à l'entrée et à la sortie, point de douanes.

Il faut s'occuper exclusivement d'exciter le travail productif et ne pas s'embarrasser de la consommation qui viendra et se réglera d'elle-même.

Le principal mérite d'Adam Smith est d'avoir appliqué le premier à l'économie politique, la méthode la plus sûre de traiter les sciences, en remontant des faits les plus constamment observés aux causes que découvre le raisonnement et d'avoir par là, donné également la véritable manière de signaler les erreurs. Avant lui on avait découvert et avancé des principes très vrais. Mais il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais. Son ouvrage est une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de vérités incontestables; ses analyses savantes ont dévoilé le mécanisme intérieur de l'organisation sociale dans les rapports réciproques des différens intérêts, et relevé des notions qui échappaient à l'observation commune sur la monnaie, les banques, les lettres de change, la composition des revenus particuliers, les impôts, etc., etc. On a donc pu dire justement que les écrits de Smith avaient jeté les semences d'une nouvelle émulation dans les nations civilisées.

Les disciples enthousiastes de cet écrivain ont voulu lui faire honneur, comme d'une sublime découverte, d'avoir proclamé le premier cette maxime : *le travail est l'élément principal de la richesse des nations*. Mais ils ont oublié combien cette vérité est ancienne et vulgaire. Le travail est non seulement l'agent principal de la production, mais encore et bien plus, il est la condition de l'existence de l'homme depuis sa déchéance première. Les législateurs de l'antiquité, les plus célèbres philosophes, les préceptes du Christianisme surtout, n'ont cessé de proclamer la nécessité et la puissance du travail. En France, Fénelon, Bossuet, Melon, Forbonnais, Turgot, et une foule d'écrivains, avaient dit, avant Smith, que le travail est l'un des premiers agens de la production. Sully, Colbert et d'autres hommes d'état français, avaient fait mieux encore : ils l'avaient pris pour règle de leur administration.

On devait plutôt reprocher à Smith d'être tombé dans le défaut de tous les économistes en théorie, c'est-à-dire d'avoir donné à la richesse un *élément unique*, tandis que plusieurs causes concourent à la créer ou à l'augmenter. En effet, l'or et l'argent ou la monnaie, la terre, le travail peuvent être considérés comme concourant simultanément, quoiqu'à divers degrés et à titres différens, à constituer et produire des valeurs. Dans le phénomène de la formation des richesses, tous ces agens sont donc nécessaires. Or, puisqu'on ne saurait en écarter aucun, il s'ensuit qu'un élément unique ne peut être admis pour base de la production.

L'appréciation du véritable rôle qu'occupent l'or et l'argent dans la richesse publique, n'appartient pas exclusivement à la sagacité de Smith qu'on a cependant exalté comme ayant détrôné cette puissance illégitime. La vérité est que les économistes français et italiens antérieurs à Smith avaient jeté beaucoup de jour sur cette importante question. Il en est de même du principe de la division du travail que sans doute Smith a le mérite d'avoir admirablement analysé et démontré, mais qui remonte de Smith à Turgot, de Turgot à Colbert, à Rollin, à Xénophon, à Platon, aux législateurs de l'Égypte et probablement enfin aux vérités révélées aux premiers hommes.

Un reproche fondé, fait à Smith et aux écrivains de son école, est d'avoir toujours raisonné sans égard à la séparation actuelle des intérêts des différentes nations, et dans la supposition qu'il n'existait au monde qu'une seule société d'hommes civilisés. Il en résulte que beaucoup de leurs principes applicables en théorie générale, ne le sont plus dès qu'il s'agit d'une application pratique. Les obstacles et les objections naissent alors de toutes parts, les dangers apparaissent, et l'on n'aperçoit plus dans les doctrines les plus séduisantes et dans les propositions les mieux démontrées, que des utopies dont la réalisation doit être abandonnée aux progrès des âges les plus éloignés.

On a vu que les économistes français et Turgot lui-même, étaient tombés dans cette illusion sévèrement et justement combattue par M. Necker. Les hommes

d'état de l'Angleterre n'eurent garde de s'y abandonner; et si l'on a pu reconnaître l'influence des doctrines de Smith dans quelques résolutions du gouvernement anglais, il est certain du moins qu'elle n'ont jamais fait autorité sur plusieurs points importans, et notamment en matière de douanes et des systèmes protecteurs de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Smith demeurera toujours le plus remarquable qui ait été écrit dans le XVIIIe siècle sur une branche spéciale de l'économie politique. Il offre à un degré éminent, le talent de l'observation et de l'analyse. En prouvant, sans en avoir peut-être la pensée, que la science financière touchait à tout dans la société, il a mis sur la voie de toutes les recherches utiles au bien-être des peuples, et fait faire un pas immense à l'économie politique qui acquit d'ailleurs, grâce à son ouvrage, l'importance et la forme d'une science réelle. Il est seulement à regretter que l'absence systématique des considérations morales et religieuses ait donné aux doctrines d'Adam Smith une sécheresse et une tendance à l'égoïsme et à la cupidité qui sans doute étaient loin de ses intentions, mais qui ne caractérisent que trop aujourd'hui, les théories de ses disciples. Il eût été beau à Smith, de compléter son ouvrage par l'analyse et la démonstration lumineuse des rapports étroits qui unissent l'utile au juste, et l'ordre moral au bien-être matériel des sociétés.

A l'époque où les écrits de Smith commençaient à se propager en Angleterre, Arthur Young, célèbre économiste agricole, avait déjà répandu beaucoup de lumière sur les besoins de l'agriculture anglaise et sur les moyens de l'améliorer. Son amour pour les progrès de cette branche si importante de la prospérité nationale, lui fit entreprendre des voyages non seulement dans l'intérieur de l'Angleterre et de l'Irlande, mais même en France, en Espagne et en Italie (1), et publier le résultat de ses observations. Ses jugemens sont remarquables par une franchise rude qui ne ménage guère la susceptibilité et l'amour-propre des nations qu'il a visitées : mais on les pardonne à l'intention d'être utile. Quelques uns de ses aperçus ne sont exempts ni de précipitation, ni d'erreur. Toutefois on ne peut qu'applaudir à une foule d'excellens avis qu'il donne libéralement et dont le temps et l'expérience ont fait reconnaître les avantages. L'Angleterre lui doit l'amélioration de ses bêtes à laine fine, la substitution du bœuf au cheval dans le labourage, des instrumens aratoires très supérieurs à ceux dont on s'était servi jusqu'à ce jour, la destruction de préjugés nombreux et le perfectionnement de toutes les méthodes agronomiques. La France, sans être injuste, ne saurait nier qu'elle n'ait aussi de grandes obligations à ce savant agriculteur : le principal objet des études d'Arthur Young, touchant de près à plusieurs grandes questions d'économie politique, telles que la division des terres, la population, la fabrication, etc., il les a discutées plusieurs fois dans ses écrits, et c'est sous ce rapport que nous avons dû le classer parmi les écrivains d'économie politique. La liste de ses ouvrages est très nombreuse; plusieurs ont été traduits en français et sont lus encore avec intérêt et utilité.

Nous terminerons la nomenclature des principaux écrivains économistes qui parurent en Angleterre à cette époque, par le docteur Price, lequel publia en 1772 un *Appel au public sur la dette nationale* dont le but était de rétablir le fonds d'amortissement éteint en 1733. Cette proposition, renouvelée en 1783 et d'abord combattue par le Parlement, finit par être adoptée sous le ministère de W. Pitt, et devint un des principaux appuis du crédit en Angleterre. Le docteur Price partageait avec excès les idées démocratiques. Il s'était prononcé vivement en faveur de l'insurrection américaine et devint partisan exalté des principes de la révolution française. En 1789, il proposa à la société réunie à Londres pour célébrer l'anniversaire de la révolution de 1688, de former une étroite liaison entre les meneurs du parti démagogique en France et le peuple anglais. Ses projets furent foudroyés par un éloquent écrit d'Édouard Burcke. A cette

(1) En 1787, 1788 et 1789.

occasion John Adams, président des États-Unis, ami du docteur Price, lui demanda ce qu'on pouvait attendre de bien, pour la France et pour l'Europe, d'une réunion d'athées, et prédit la destruction d'un million d'êtres humains, comme une conséquence de la catastrophe imminente qui menaçait alors la nation française.

Les progrès de la science économique continuaient à se développer en Italie où Léopold, grand-duc de Toscane, se distinguait dans ses états, par les plus heureuses améliorations pratiques. Mais dans cette contrée encore soumise à l'influence du catholicisme, les observateurs philosophes, frappés de la tendance matérielle et égoïste des doctrines proclamées en Angleterre et qui commençaient à s'introduire en France et en Europe, se préoccupaient davantage de la distribution équitable de la richesse que de son accroissement. La question si importante du principe de la population et des causes de l'indigence, inaperçue encore ailleurs malgré quelques indications de William Petty et de Franklin, appelait déjà les méditations des publicistes italiens.

Ortès, moine camaldule, fut un des premiers écrivains qui s'alarmèrent des dangers des nouvelles théories d'économie politique. Il voulut prouver que la science de s'enrichir, enseignée aux nations par d'autres auteurs, était une science trompeuse et inefficace, et, au milieu de plusieurs paradoxes, il émit des observations neuves et des vérités importantes. Relativement à la population, Ortès ayant observé qu'elle avait une progression plus rapide que l'accroissement des subsistances et de la richesse, il prévit que plus tard les causes qui excitaient à augmenter la population devaient produire de grands désordres dans l'état social.

Voici le résumé des opinions d'Ortès sur cette grande question. Elles sont d'autant plus remarquables que, à l'époque où il écrivait (vers 1780, plus de dix ans avant celle où il les publia), tous les écrivains, et Smith à leur tête, étaient d'accord pour considérer l'abondance de la population comme le fondement et l'indice de la prospérité d'un pays, et que tous les gouvernemens cherchaient à en exciter l'accroissement indéfini.

« La population, dit Ortès, se maintient, augmente ou diminue, toujours proportionnellement, en conséquence des richesses maintenues, augmentées ou diminuées auparavant, mais jamais la population ne précède les richesses.

« La population dépend de la liberté plus ou moins grande dont un peuple jouit.— Les générations des brutes sont limitées par la force employée par les hommes sur les brutes, ou employée par les brutes sur elles-mêmes. — Les générations des hommes sont limitées par la raison. — Les populations diminuent par les impôts excessifs et par l'esclavage. — Il n'est pas vrai que la population soit proportionnée aux mariages. Quand la population est arrivée à un certain point, il est bien que les ménages aillent en diminuant, afin que la population se conserve, mais qu'elle n'augmente pas. Le célibat est autant nécessaire que le mariage pour conserver une population. Reprocher le célibat à un célibataire serait la même chose que reprocher le mariage aux hommes mariés. L'abstinence volontaire du mariage chez l'homme est la preuve de la sublimité de son être et de sa raison. »

Ortès considérait les grandes richesses entre les mains du petit nombre comme la cause de la pauvreté du plus grand nombre, et souvent encore comme celle de leur oppression. C'est pourquoi il désapprouve toutes les mesures conseillées par les économistes comme conduisant inévitablement à cette fin. Il voudrait au contraire une plus grande distribution des richesses, parce que, à son avis, la population et le bonheur dépendent des richesses modérées et nationales. Toutefois Ortès proclamait hardiment la maxime fondamentale de Smith et de Quesnay, le *laissez faire*.

Le comte Gherardo d'Arco, émule d'Ortès, publia après lui divers *Opuscules économiques*. On y remarque de la clarté, un jugement droit et une généreuse libéralité, mais on y cherche en vain quelque idée nouvelle.

Philippe Briganti, napolitain, publia, en 1780, un ouvrage intitulé: *Examen économique du système civil*, et dont le but principal paraît être de combattre

les doctrines anti-sociales de Mably, de Rousseau et de Linguet, qui voyaient dans l'état de société l'origine de tous les délits et de tous les malheurs de l'humanité. Par l'analyse qu'il fait de l'homme, Briganti prétend démontrer que sa tendance est vers la perfection, et par celle qu'il fait des nations (considérées comme agrégations d'individus), il résulte encore qu'elles tendent au même but, et que les trois conditions exigées pour arriver à la perfection d'un individu, c'est-à-dire *activité, subsistance, instruction*, sont également nécessaires pour la perfection d'une nation. Selon Briganti, un grand nombre de faits, analysés par la raison, prouvent que, parmi les peuples divers, ceux-là ont réellement prospéré qui ont su combiner en même temps une existence *laborieuse*, une subsistance *copieuse* et une constitution *vigoureuse*, trois points divers sous lesquels on peut envisager l'économie politique des nations. Cet écrivain prétend que non seulement le monde a été toujours à peu près également peuplé, mais encore qu'il le sera de même jusqu'à la fin. « Les temps de conquêtes et de dévastation, dit-il, causent sans doute de grandes pertes à la famille humaine, mais pendant qu'elle diminuait dans quelque partie du monde, la nature travaille promptement à réparer ses pertes, lorsque des intervalles de repos succèdent aux époques de calamité, et la population s'accroît dans les autres contrées plus tranquilles et plus heureuses. La guerre, la famine et la peste moissonnent rapidement la vie des hommes, et pourtant ceux-ci n'éprouvent jamais autant le besoin qu'ils ont de leurs semblables qu'après les désastres communs, lesquels bien loin de les disséminer, les réunissent toujours davantage en excitant en eux le principe électrique de la population. »

Un autre napolitain, célèbre comme publiciste, vint ajouter une nouvelle illustration aux travaux d'économie politique de ses compatriotes. Filangieri, dans son ouvrage *sur la science de la législation*, fut conduit à indiquer les lois politiques et économiques qui nuisent à la population et à la richesse des peuples et celles qui les favorisent. Ses propositions sont plutôt des corollaires aux preuves déjà données par d'autres auteurs que les résultats de ses propres perceptions. Toutefois il se prononce l'un des premiers pour la liberté entière du commerce, et son opinion est tellement profonde à cet égard qu'il ne peut dissimuler le désir de voir les États-Unis d'Amérique secouer le joug de leur métropole, et qu'il répète la prophétie de Genovesi, de Raynal et de Turgot : « *Que toute l'Amérique serait un jour indépendante.* » — Filangieri n'approuve pas les grandes agglomérations de population dans les villes. Cependant, et par une sorte de contradiction, il se montre partisan du luxe qu'il considère comme pouvant s'accorder avec la richesse et la morale, lorsqu'il tend à augmenter l'activité du travail.

Filangieri ne connaissait pas les écrits d'Adam Smith, peut-être même n'avait-il pas lu ceux de Turgot ; mais il avait médité attentivement Montesquieu, Beccaria, Verri et plusieurs autres écrivains étrangers ou nationaux.

Quoique son ouvrage puisse suffire à sa gloire, on pouvait attendre de nouveaux fruits de son génie et de son ardeur pour la science, si sa carrière n'avait été trop prématurément terminée.

Les questions relatives à la subsistance publique, d'un intérêt toujours présent, furent l'objet de quelques écrits publiés à l'époque où florissait Filangieri. On remarqua dans le nombre ceux de Cantalupo, du marquis Caraccioli et de l'abbé Scrofani, tous les trois napolitains. Le premier, appuyé sur l'histoire de plusieurs siècles, concluait en faveur d'une liberté pleine, sûre et égale pour tous, dans le commerce des grains. Le marquis Caraccioli, vice-roi de Sicile, avait, à cet égard, la même opinion que Necker en France, c'est-à-dire qu'il fallait laisser toute liberté à la circulation intérieure, mais laisser pareillement à l'administration le droit et la faculté de modifier, selon les circonstances, le principe de la liberté de l'exportation des grains à l'étranger. Enfin l'abbé Scrofani établissait qu'une liberté absolue serait la véritable source de la prospérité agricole et commerciale de la Sicile.

Vers le même temps, Maurice Solera proposait au gouvernement de Piémont

l'essai d'une banque d'agriculture au moyen de laquelle : 1° on aurait augmenté la quantité de numéraire par l'émission d'un papier d'un crédit solide et assuré; 2° on aurait fourni au gouvernement un fonds pour les ouvrages publics; 3° enfin on offrait aux propriétaires des secours, à l'intérêt de deux pour cent, qu'avec le produit des améliorations agricoles, ils pourraient éteindre dans cinq ou six ans. — Il demandait que toutes les terres des propriétaires fussent inscrites dans un cadastre avec toutes les charges, dettes et hypothèques : sur la valeur approximative, dépurée de toute charge, le propriétaire avait droit d'émettre des bons pour le cinquième seulement de la valeur nette et pas davantage, et c'est de cette somme qu'il aurait dû payer l'intérêt à 2 pour 100. Le gouvernement aurait nommé des directeurs dans chaque ville de quelque importance, lesquels devaient agir de concert avec les administrateurs locaux. Les billets devaient porter la signature des directeurs, des administrateurs et des propriétaires des biens. Ils devaient être reçus par le gouvernement en paiement des contributions et avoir une échéance fixe. Si à l'échéance le porteur du billet n'eût pas été payé en numéraire, il aurait reçu en paiement un équivalent en terres. Le terme du paiement de ces billets devait être de douze années, avec la division en trois époques. Ce projet accueilli d'abord avec une sorte d'enthousiasme, n'eut cependant aucune suite, et l'impression en fut même défendue. La pensée de Solera, qui se rapproche du principe des banques territoriales d'Écosse, a été depuis réalisée avec quelques modifications et un grand succès, en Prusse et dans une partie de la Pologne.

Toujours dans la même période, on vit paraître deux mémoires de Jean-Baptiste Corniani, de Brescia. Le premier renferme l'apologie des anciens expédiens employés par les gouvernemens pour donner aux monnaies une valeur fictive et au-dessus de leur valeur réelle. Dans le second, l'auteur embrasse les doctrines des *Physiocrates* et présente l'agriculture comme le premier fondement de la richesse publique.

Beaucoup d'économistes, en s'occupant de la question de la population, avaient fait quelque mention des institutions de bienfaisance. Mais il appartint à Louis Ricci, de Modène, de traiter le premier, avec la profondeur qu'elle mérite, cette partie de l'administration publique qui a de si intimes rapports avec la morale et la prospérité des peuples.

Ce fut en 1787 que Ricci fit paraître, sur cet objet, un ouvrage intitulé : *Réforme des instituts pies de la ville de Modène*. Ricci rechercha l'origine, les progrès et les effets de chacune de ces institutions, et, en examinant les vices et les besoins des diverses classes de pauvres, il démontra les dangers d'encourager la paresse et de rendre les instituts de bienfaisance non seulement inefficaces, mais même nuisibles, si l'on ne s'occupait avant tout de provoquer les bonnes œuvres et de réformer le caractère des classes inférieures.

Il eut l'art de traiter un sujet tout-à-fait local, pour ainsi dire, avec les principes généraux, et de faire d'un rapport de bureau, destiné à l'usage d'une ville, un guide et même une sorte de code d'administration, d'une utilité générale dans la pratique. Ricci pense qu'il faut abandonner les pauvres à la charité des particuliers, employer à des travaux les mendians et les vagabonds, et élever, dans des professions convenables à leur état, les enfans nés ou reçus dans les maisons de travail. Il n'approuve pas les grands hôpitaux, ni les asiles pour les femmes en couches, ni ceux destinés aux enfans trouvés et abandonnés : il est probable que son opinion, à cet égard, fut dictée par les abus qui pouvaient exister de son temps. Mais ce qui est très remarquable c'est l'analogie frappante de ses idées avec celles exposées plus tard en Angleterre, par le célèbre Malthus. Toutefois les deux écrivains partent de différens principes. L'économiste anglais voyait dans les institutions de charité un imprudent encouragement au principe de la population : Ricci pensait que la pauvreté est un mal inséparable de la nation humaine et que ce ne sont pas les hôpitaux qui peuvent la diminuer, mais bien le travail et la frugalité.

A l'instar de Necker, Palmieri, directeur des finances royales de Naples

en 1791, publia ses idées sur diverses questions d'économie politique et sur les motifs des réformes opérées ou essayées pendant son administration. Elles parurent sous le titre de : *Réflexions sur la félicité publique: Observations sur les tarifs : De la richesse nationale.* Dans ses écrits Palmieri combat le préjugé que la noblesse napolitaine conservait contre la profession du commerce. Il proposait à sa caste l'exemple des nobles anglais qui servent sur les vaisseaux comme mousse, pour arriver un jour au commandement de frégates et d'escadres. Il trouve les contributions indirectes utiles et nécessaires pour la répartition du poids général des contributions : mais en même temps il appelle *cruel* l'impôt établi sur le sel, parce qu'il empêche ou diminue la consommation d'une denrée que la nature accorde avec tant de prodigalité et qui est si nécessaire à la santé des hommes et aux besoins de l'agriculture. Il repousse le système prohibitif en matière de commerce, même pour se défendre et adopte seulement dans ce cas le système restrictif. Les doctrines de Palmieri sont celles d'un administrateur expérimenté et prudent qu'éclairaient, dès lors, les premiers mouvemens de la révolution française.

En 1791, la société royale économique de Florence ayant proposé au concours la question de savoir : *s'il était plus avantageux pour un pays, de diriger la législation vers ce qui favorise les manufactures, avec quelques restrictions sur le commerce des denrées brutes, ou de laisser ces denrées dans l'entière et parfaite liberté de commerce naturel,* le comte Mengotti, de Feltre, savant et illustre littérateur (déjà connu par un ouvrage sur le commerce des Romains couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris) entra dans la lice et écrivit son mémoire intitulé : *le Colbertisme.*

Dans cet écrit, il s'attache à démontrer que le système de sacrifier l'agriculture aux arts est absurde dans ses principes : qu'il s'oppose aux véritables richesses de l'état : qu'il nuit aux arts même qu'il veut favoriser, enfin qu'il est la cause réelle de leur décadence et de leur ruine. Toutefois Mengotti admettait la nécessité de protéger les arts et l'industrie et de leur assurer une libre concurrence. « Si un prince éclairé, disait-il, brise graduellement les entraves qui gênent l'agriculture : s'il donne les plus grands encouragemens et toute la liberté possible aux productions de la terre ; si détruisant peu à peu les odieuses préférences du *Colbertisme,* il protège avec la même justice l'industrie du cultivateur et celle du commerçant ; il peut être certain que ses sujets, stimulés par la concurrence et animés du désir toujours véhément d'améliorer leur état, s'adonneront au travail et qu'étant libres de diriger leurs efforts vers l'occupation la plus avantageuse, chacun d'eux tirera de son industrie le plus grand profit possible. »

Le mémoire de Mengotti fut couronné par la société des *Georgophiles*, et méritait de l'être. Toutefois son titre renferme une erreur : car il n'est pas exact d'affirmer que Colbert ait eu pour système de sacrifier l'agriculture à l'industrie manufacturière. Nous avons fait connaître précédemment ce que ce grand ministre avait fait pour encourager la culture des terres, dont il ne pouvait méconnaître la haute importance et la nécessité. Le mot d'*industrialisme* eût mieux répondu à la pensée de Mengotti, et le reproche, remontant à l'économie politique anglaise, eût été plus justement appliqué.

Melchior Delfico, des Abbruzzes, (qui termine la liste des économistes italiens compris dans la collection du baron Custodi) écrivit un mémoire pour défendre la liberté *absolue, générale et constante* du commerce. Dans la chaleur de son zèle et oubliant que les gouvernemens ont le droit d'exister et ne peuvent exister que par les impôts, il va jusqu'à considérer tout impôt quelconque comme *une injustice.* Il est facile de s'apercevoir que cet auteur subissait déjà l'influence des théories contemporaines de la révolution française.

Genève, ville d'études philosophiques, vit paraître, en 1783, le premier ouvrage d'économie politique écrit par l'un de ses citoyens. Cette année M. Pierre Prévost, savant estimable, qui depuis a traduit en français Smith et Malthus,

publia : *L'économie des anciens gouvernemens comparée à celle des modernes*.

En Allemagne, pendant l'époque historique qui nous occupe, l'attention des écrivains paraît avoir été exclusivement dirigée vers l'examen des diverses théories économiques développées en France vers la fin du règne de Louis XV. L'empereur Joseph II protégeait les idées nouvelles ; aussi tous les ouvrages sur la physiocratie, et particulièrement ceux de Quesnay, du marquis de Mirabeau et de Mercier de Larivière, furent traduits bientôt en langue allemande et tour à tour rejetés ou approuvés. Parmi les écrits dirigés contre la secte économique, on remarque les *Lettres Physiocratiques*, par Dhom, *L'anti-Mirabeau*, par Moser, et *L'anti-Physiocratie*, par Pfeiffer. Mais en revanche, Fürstenau, Will, Schletlewein et Mauvillon, défendirent les théories de Quesnay qui comptèrent un grand nombre de partisans dans cette partie de l'Europe, jusqu'au moment où les ouvrages de Smith vinrent modifier les idées des écrivains sur l'économie politique.

En Espagne les comtes de Campornanès et de Florida-Blanca continuaient de seconder les grandes vues de Charles III. Pablo Olavidès avait opéré des prodiges dans l'établissement de la colonie agricole de la Caroline. Le conseiller des finances Cabarrus propagea en Espagne le système du crédit public, créa à Madrid la banque de Saint-Charles dont il fut nommé directeur, et contribua aussi à la fondation de la compagnie des Philippines. On lui doit un ouvrage intitulé : *Du système des contributions le plus convenable à l'Espagne*. A cette époque les ouvrages des publicistes financiers, et des économistes français commençaient à s'introduire dans la péninsule et tendaient à changer progressivement les anciennes idées sur l'administration des finances et sur l'organisation sociale. Il en était de même dans les autres parties de l'Europe. On dirait que la Providence a permis aux systèmes philosophiques et politiques, substitués par les hommes aux enseignemens de la divinité, de parcourir toutes les nations du globe, souvent comme météores trompeurs, quelquefois comme châtimens, et toujours comme leçon. Heureux les peuples qui s'éclairant à cette source d'expérience, reconnaissent qu'il n'existe en politique et en économie publique d'autres vérités que celles qui marchent inséparables des grandes et immuables vérités religieuses et morales !

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

QUATRIÈME LEÇON (1).

Moyens de déterminer et de représenter les positions des astres. — Coordonnées célestes, ascension droite et déclinaison. — Formation d'un catalogue d'étoiles. — Construction des globes et des cartes célestes. — Routes du soleil et des planètes ; leur nature ; moyen de les déterminer rigoureusement. — Corrections à faire aux observations astronomiques. — Parallaxes de hauteur et horizontale. — Réfraction. — Sa nature et ses effets. — Réflexion atmosphérique. — Aurore, crépuscule. — Explication de quelques illusions que produit l'aspect du ciel.

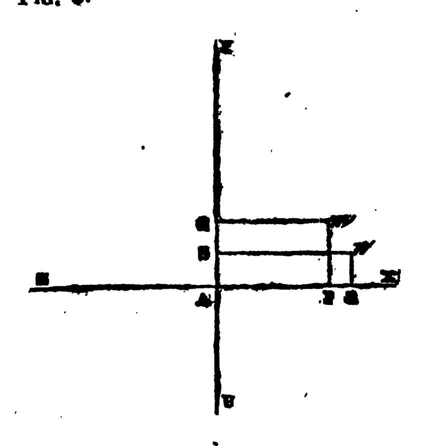
18. Maintenant que nous sommes pourvus d'instrumens et de moyens précis d'observation, il s'agit de les appliquer à la description du ciel, c'est-à-dire à la détermination des positions relatives de tous les astres ; tant de ceux qui conservent leurs distances mutuelles, ce qui

(1) Voir la 3e leçon dans le n° 24, tome IV, pag. 415.

constitue pour eux une sorte de fixité, que de ceux dont la position dans le ciel change chaque jour et à chaque heure, à en juger par les divers aspects qu'ils présentent, si on les compare aux figures immuables que forment les premiers. Le voyageur qui s'apprête à parcourir diverses contrées du globe, ou qui va s'élancer dans les déserts de l'Océan pour y décrire des lignes incertaines, commence par s'assurer d'une carte où les régions qui l'attendent passent en revue devant ses yeux; il y trace de l'œil le chemin qu'il doit suivre; et quand jeté hors de sa route par le caprice des vents et des flots, il peut reconnaître sa position par le secours des astres et de la boussole, il trace point par point la chaîne ondulante de ses détours, et reconnaît à chaque instant ses rapports avec les côtes qu'il fuit, ou celles dont il s'approche. Ainsi, pour l'astronome qui voyage sans cesse à travers le ciel, il faut une représentation exacte de ce magnifique champ de ses expériences. Pour lui le soleil, la lune, les planètes sont des navires dont il suit le cours sur la surface de la voûte céleste; les étoiles sont des écueils; l'horizon, l'équateur, le méridien sont des rivages; l'astronome observe et inscrit les momens où ces cercles sont atteints par ces nefs brillantes; comme le navigateur inscrit les dates des jours où son vaisseau a touché telles rives, ou mouillé dans tel port. L'astronome aura sa carte du ciel; mais la précision extrême des observations que la science exige pour atteindre le degré d'utilité et de grandeur auquel elle a le droit de prétendre, s'accommoderait mal de ces étroites représentations qu'on appelle globes et cartes célestes; et sur lesquelles on ne pourrait prendre, avec tout le soin possible, que des mesures extrêmement grossières en comparaison de celles qu'exigent les plus vulgaires besoins de l'astronomie. Cette carte perfectionnée de l'astronome, n'est ni un dessin, ni une figure enfermée dans un cadre; c'est un registre où sont consignés avec une précision incroyable les élémens qui déterminent la position fixe des étoiles, et la position variable mais régulière du soleil et des planètes. Voyons comment se déterminent ces élémens; et, par suite, comment se compose ce registre astronomique qu'on appelle un *catalogue;* registre qui lui-même est matériellement figuré par les globes et cartes célestes. Quoique ceux-ci ne puissent représenter les faits qu'on leur confie, qu'avec un degré de précision très inférieur à celui du catalogue, ils suffisent néanmoins à une foule d'usages.

19. Si l'on veut déterminer la position d'un point sur un plan, c'est-à-dire la fixer de manière à la rendre toujours reconnaissable, et à empêcher qu'on ne confonde ce point avec un autre, le moyen qui se présente le plus simple entre plusieurs, consiste à mesurer et à désigner les deux distances de ce point à deux lignes fixées dans le plan, et que, pour plus de simplicité, nous supposerons se couper à angles droits. Soient

FIG. 5.



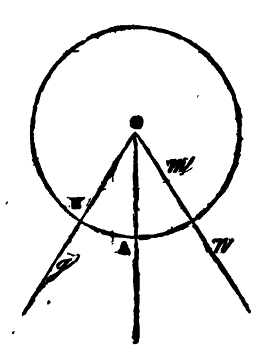
(*fig.* 5) les deux droites YU, ZX remplissant cette condition, et un point m pris dans leur plan. Si l'on abaisse de ce point m deux perpendiculaires mP, mQ sur les deux *axes,* lesquelles perpendiculaires sont, comme on sait, les vraies distances de ce point aux deux axes, les longueurs mesurées de ces deux distances fixeront la position du point m. Car si l'on trouve à mQ, ou ce qui revient au même à AP, une longueur de 15 millimètres, et à Pm une longueur de 8 millimètres, il est clair que toutes les fois qu'on prendra sur la ligne AX une longueur de 15 millimètres, et qu'on élèvera à son extrémité P une perpendiculaire

de 8 millimètres de haut, on tombera toujours sur le point *m*. Un autre point tel que *n* sera déterminé de même par les deux élémens AR, R*n*, perpendiculaires entre eux; et il est évident que ces points ne peuvent jamais être confondus, si leurs élémens sont différens.

Ces élémens se nomment d'un nom commun, les *coordonnées* des points *m*, *n*... La partie AP est l'*abscisse*, et la perpendiculaire P*m* est l'*ordonnée* du point *m*. Mais on reconnaît aisément que si l'on ne donne que les longueurs des coordonnées, on ne détermine pas complétement la position du point *m*. Car il y a autour du point A quatre angles, dans chacun desquels peut être situé le point *m* avec les mêmes coordonnées. Pour en fixer entièrement la position, il faut dire encore dans quel angle ou de quel côté est situé le point *m*. On reconnaît facilement que pour ôter toute incertitude, il suffit de combiner ici les mots *droite*, *gauche*, *dessus* et *dessous*. En géométrie, on substitue les signes algébriques à ces indications. Il est convenu que les coordonnées *à droite* et *au dessus* du point A (qu'on appelle l'origine) seront positives ou désignées par le signe + (plus); celles *à gauche* et *au dessous* sont négatives ou représentées par le signe — (moins).

Au lieu du système de coordonnées que nous venons de signaler, supposons maintenant qu'on emploie le suivant. D'un

FIG. 6.

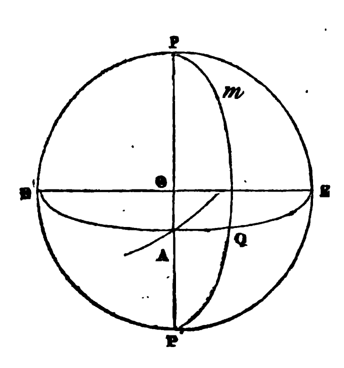


point quelconque O pris pour centre (*fig*. 6), et d'un rayon quelconque OA, décrivons une circonférence dans laquelle menons le rayon arbitraire OA. La position d'un point quelconque *m* sera déterminée si l'on donne, d'une part, la longueur de l'arc AP à l'extrémité duquel aboutit le rayon qui passerait par le point *m*; et d'autre part la partie *m*P de ce rayon, comprise entre le point *m* et la circonférence. Mais au lieu de la longueur absolue de l'arc AP, on peut en donner (ce qui serait d'ailleurs plus commode) la graduation; dire, par exemple, qu'il est de 31° ou 31 parties telles que la circonférence en contiendrait 360. Du reste, la longueur de la droite *m*P serait donnée d'une manière absolue, en millimètres, par exemple. Si donc on fait en O sur le rayon OA un angle de 31°, qui interceptera un pareil angle, et qu'au point P ainsi déterminé on mène le rayon OP, sur lequel on prendrait une longueur *m*P de 8 millimètres, il est clair qu'on tomberait toujours sur le point *m*, qui ne serait jamais confondu avec aucun autre. Enfin il y a ici, comme dans le cas précédent, quatre positions possibles pour le point *m* avec les mêmes coordonnées. A droite de OA, et à l'intérieur du cercle, les coordonnées sont *positives*; à gauche et au dehors les coordonnées sont *négatives*; telles seraient, par exemple, celles du point *g*. Du reste, les ordonnées positives peuvent être plus grandes que le rayon *m*O, et même traverser le cercle; de même, les abscisses peuvent être plus grandes qu'une ou plusieurs circonférences. Mais n'insistons pas sur ces détails qui nous écarteraient de notre objet.

Nous venons d'employer un système de coordonnées dont l'une était curviligne, et d'une mesure seulement relative; mais on conçoit maintenant que ces élémens soient tous deux à la fois curvilignes et relatifs; c'est le système qu'on emploie en général sur la surface d'une sphère pour en déterminer les divers points. Considérons un grand cercle pris arbitrairement, et qui représentera, par exemple, l'équateur céleste; et soit son hémicycle antérieur EQAE′ (*fig*. 7). Qu'il s'agisse de déterminer un point *m* sur la surface de la sphère. On mènera par ce point *m* une section perpendiculaire au

plan de l'équateur, section qui passera constamment par l'axe et les pôles de celui-ci, et dans laquelle on reconnaît un méridien. Si l'on convient de prendre sur l'équateur un point arbitraire mais fixe A, pour origine des coordonnées, le point *m* sera déterminé par les deux arcs

FIG. 7.



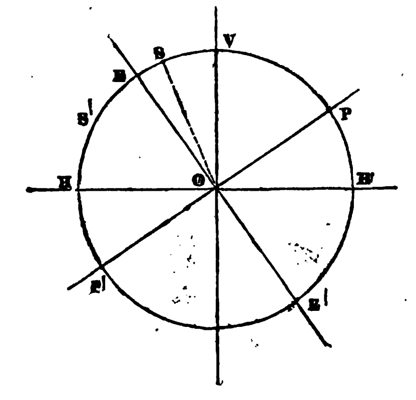
de grands cercles AQ, Q*m*, qui pourraient être donnés en longueurs absolues, mais qui peuvent l'être aussi et le sont toujours par leur simple graduation. Toutes les remarques que nous avons faites sur les coordonnées des systèmes précédens s'appliquent à celles-ci.

20. Or tel est précisément le système des *coordonnées célestes ;* les étoiles et les centres du soleil et des planètes sont autant de points situés sur la surface d'une sphère, et dont la détermination se fait d'après ces principes. Les axes des coordonnées sont, d'une part, la circonférence de l'équateur, de l'autre, les grands cercles qui passent par chaque étoile et l'axe de la sphère, et que nous avons nommés *cercles horaires*. Quant à l'origine arbitraire des coordonnées, on a pris pour elle un des points d'intersection de la circonférence de l'équateur par celle du cercle annuel du soleil, qu'on appelle l'*écliptique*. Ce point a reçu le nom de *point équinoxial*. Il n'est pas tout-à-fait fixe dans le ciel comme le crurent les premiers Grecs, qui imaginèrent de fixer par ces coordonnées les positions des étoiles; ce qui, au surplus, ne serait pas une raison pour en rejeter l'emploi. Comme on connaît la quantité de son déplacement annuel et les variations qui en résultent dans les coordonnées sidérales, il est facile d'en tenir compte à toutes les époques; seulement, pour éviter quelques calculs, on refait de temps en temps les catalogues, d'après la loi connue de ces variations.

L'ordonnée *m*Q d'une étoile, ou sa distance angulaire à l'équateur, s'appelle sa *déclinaison*, laquelle est boréale ou australe (positive ou négative) selon que l'étoile réside au nord ou au sud de l'équateur. Quant à l'abscisse QA, elle a reçu le nom d'*ascension droite* de l'étoile. Celle-ci se compte toujours dans un même sens, d'occident en orient, suivant l'ordre des signes du zodiaque, et de 0° à 360°. Or, voici comment on mesure ces deux élémens.

21. La déclinaison n'étant autre chose que la distance angulaire d'une étoile à l'équateur, il suffit de mesurer avec un instrument convenable, tel que le cercle mural, l'angle ou l'arc compris entre une étoile et l'équateur, ce qui exige que l'étoile soit dans le méridien au moment de l'observation. Mais l'équateur étant une ligne abstraite qui n'a pas de trace sensible dans le ciel, comment diriger un rayon visuel vers le point de l'équateur qui est dans le méridien? Pour cela,

FIG. 8.

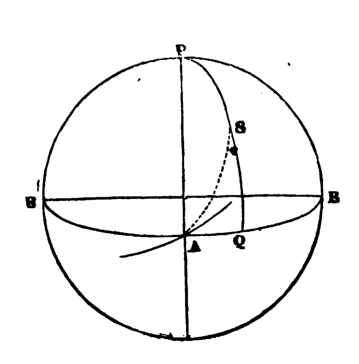


on mesure la hauteur horizontale HS de l'étoile, ce qui est facile, et l'on en retranche la hauteur méridienne HE de l'équateur, si l'étoile est au dessus en S;

on retranche, au contraire, la hauteur horizontale de la hauteur méridienne de l'équateur, si elle est au dessous en S'. La différence dans l'un ou l'autre cas est égale à la *déclinaison*.

22. Mais on voit que la mesure de cet élément se complique de la détermination de la hauteur méridienne de l'équateur sur l'horizon du lieu de l'observation. Or, voici comment on obtient préalablement cette hauteur qui est toujours la même pour l'horizon de chaque lieu. Soit HH' l'horizon de l'observateur en O (*fig.* 8); EE' l'équateur; PP' l'axe de la sphère; OV la verticale, et PHE' le méridien de l'observateur. Il s'agit de mesurer l'arc EH. Pour cela, on mesurera la hauteur PH' du pôle comme nous l'enseignerons dans la prochaine leçon; le complément de cette hauteur ou sa différence avec 90° sera la mesure de l'arc HE. En effet, l'angle EOP est un angle droit, puisque l'axe est perpendiculaire à l'équateur; donc les deux angles POH', EOH valent ensemble un droit; donc la hauteur méridienne de l'équateur est complémentaire de la hauteur du pôle. A l'observatoire de Paris, où la hauteur du pôle est 48° 50' 14", celle de l'équateur est de 41° 9' 46".

FIG. 9.



23. Quant à l'*ascension droite*, la mesure de cet élément est du ressort spécial de l'horloge astronomique. Supposons que le point équinoxial A (*fig.* 9) soit distinct dans le ciel et susceptible d'être visé avec la lunette. On attendra que ce point de l'équateur passe dans le méridien; moment qui sera déterminé par la lunette méridienne et l'indication simultanée de la pendule. Lorsque le cercle horaire de l'étoile S arrivera à son tour dans le méridien, l'étoile y sera aussi; on notera encore à la pendule le moment précis de cette arrivée. Or, chaque cercle horaire parcourant la circonférence de l'équateur en 24 heures sidérales, ou un degré en 4' de temps, par le temps écoulé entre le passage du point équinoxial et celui de l'étoile S avec son cercle horaire, on aura la mesure de l'arc compris entre le point équinoxial et le point Q où l'équateur est rencontré par le cercle horaire, ou le cercle de déclinaison. Supposons, par exemple, que le point équinoxial ait passé à 5 h. 17' 33", et l'étoile S à 9 h. 11' 22", la différence 3 h. 53' 49" est l'intervalle des passages; et, à raison de 4' par degré et 4" par minute angulaire, elle correspond à 58° 27' 15". Telle sera l'ascension droite de l'étoile. Si celle-ci passait au méridien avant le point équinoxial, la différence des heures donnerait encore l'ascension droite; mais, au lieu de l'angle correspondant, il faudrait prendre sa différence avec quatre angles droits, parce que l'ascension droite se compte toujours dans un même sens. Si l'étoile passait, par exemple, 3 h. 20' avant le point équinoxial, ce qui donne un angle de 50°, l'ascension droite serait de 360° moins 50°, ou 310°; car tel est évidemment l'arc qu'il faudrait parcourir d'occident en orient pour retrouver l'étoile.

De même que la corrélation géométrique des arcs avec les angles qui les interceptent permet de prendre les uns pour les autres, de même on peut, au lieu des ascensions droites angulaires, prendre les heures qui leur correspondent, puisqu'il est toujours facile de traduire ces mesures l'une dans l'autre.

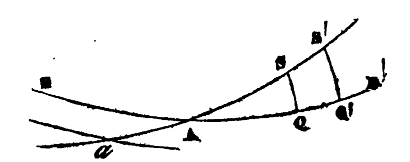
Ainsi, si un astre avait 45° d'ascension droite angulaire, déterminée par un intervalle de 3 heures entre les passages, on dirait que son ascension droite est de 3 heures. L'intervalle des passages est toujours le même, sauf la petite altération due au mouvement du point équinoxial que nous étudierons plus tard en détail. Mais l'heure du passage des deux points que nous considérons, avance cha-

que jour d'environ 4′ à l'horloge solaire, comme nous l'avons remarqué (13), tandis qu'elle se fait toujours à la même heure de l'horloge sidérale. D'où il suit que, comme le point de départ de celle-ci ou ce qu'on appelle 0 h. est le moment du passage du point équinoxial dans le méridien supérieur, l'heure du passage d'une étoile quelconque au méridien est précisément la valeur de son ascension droite en temps sidéral. Ainsi, on peut lire sur la pendule l'ascension droite d'une étoile qui passe actuellement au méridien, et réciproquement étant donnée l'ascension droite d'une étoile, on saura qu'elle passe au méridien, sans l'observer, lorsqu'on verra l'horloge sidérale marquer l'heure correspondante.

24. Cette théorie est fondée tout entière sur la connaissance du moment où entre dans le méridien celui des deux points équinoxiaux que nous avons pris pour origine des coordonnées, et qui est celui où se trouve le soleil à l'équinoxe du printemps. Mais ce point ne peut se remarquer dans le ciel, parce qu'il n'est occupé par aucune étoile, de sorte que rien ne le distingue et ne le signale à l'œil. Comment donc reconnaître l'instant du passage? Pour simplifier la question, remarquons d'abord qu'elle se réduit à connaître l'ascension droite d'une seule étoile. Car si cela était, il suffirait d'ajouter à cette ascension droite bien connue, le temps qui s'écoule entre le passage de cette étoile et celui de toute autre dont on demande l'ascension. Si la première avait, par exemple, 3 h. 18′, et que la seconde passât 2 h. 35′ après celle-là, la somme de ces deux temps, 5 h. 53′, serait évidemment l'ascension droite de la seconde. Il n'est donc pas nécessaire d'observer autant de fois le passage du point équinoxial qu'il y a d'étoiles à déterminer. Au moyen d'une observation, on mesurera l'ascension droite d'une étoile, qui suffira désormais, non seulement pour déterminer toutes les autres, comme nous venons de l'expliquer, mais pour les vérifier autant de fois qu'on voudra.

La question se réduit donc à observer une seule fois exactement le moment du passage du point équinoxial, ou ce qui revient au même, à déterminer l'ascension droite d'une seule étoile. Or, celle-ci le serait si l'on connaissait l'ascension droite du soleil à un instant déterminé, et le temps qui s'écoulerait entre les passages respectifs au méridien du soleil et de l'étoile en question. Le problème revient donc encore à connaître l'ascension droite du soleil à un instant déterminé. Or voici le moyen de parvenir à cette connaissance.

Fig. 10.



Soit EE′ l'équateur (*fig.* 10), AS′ l'écliptique, cercle solaire annuel que l'astre ne quitte jamais, et A le point équinoxial demandé. Si à un moment quelconque on mesure, par les moyens indiqués ci-dessus, la déclinaison du soleil en S, on aura un certain arc S′Q. Qu'à un autre moment, et le soleil étant en S′, on mesure la déclinaison S′Q′, il y aura entre les deux déclinaisons mesurées SQ, S′Q′, les ascensions droites correspondantes et inconnues AQ, AQ′, et enfin l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur, une certaine liaison telle que l'un de ces élémens changeant, la figure et par conséquent les autres élémens changeraient. Il existe donc entre ces diverses quantités une *relation mathématique* telle qu'étant données quelques unes, on peut en déduire les autres par le calcul. Or, ici l'une des quantités est l'ascension droite inconnue AQ, correspondante au moment de la première observation. On connaîtra donc cet arc et par conséquent l'heure du passage de son extrémité A (1).

(1) Voici le type de ce calcul.
Soient les deux arcs SQ, S′Q′ représentés par *d*

25. Supposons ainsi déterminées l'ascension droite et la déclinaison d'un certain nombre d'étoiles, on en dressera un registre connu sous le nom de *catalogue*, où ces élémens sont consignés avec une grande précision, et qui sont d'autant plus parfaits qu'ils contiennent les élémens d'un plus grand nombre d'étoiles. Ces registres sont les véritables cartes de l'astronome ; ils servent de base à tous ses calculs, et ceux que nous possédons maintenant sont d'une exactitude telle qu'on sait à quelle heure, minute, seconde et fraction de seconde, une étoile passera devant les fils de la lunette méridienne ; car cette heure est précisément son ascension droite. Or, jamais une étoile ne manque à ce rendez-vous. La richesse de nos catalogues est peut-être plus surprenante encore que leur exactitude. Le catalogue d'Hipparque contenait environ 800 étoiles ; celui de Ptolémée 1022 ; ce nombre s'est accru avec le temps jusqu'à nous ; et aujourd'hui le catalogue de Piazzi contient les élémens de 50,000 étoiles !

26. Au reste, ces élémens qui varient d'une manière continue, principalement à cause du phénomène de la précession équinoxiale, n'ont rigoureusement la valeur que leur assigne le catalogue, que pour l'instant précis de leur observation. Mais outre que les altérations n'ont lieu qu'avec une extrême lenteur, et sont par conséquent insensibles dans un intervalle assez long, comme on connait leurs lois et leurs mesures, on peut faire aux chiffres du catalogue les corrections convenables pour l'époque que l'on considère. Ainsi, l'ascension droite de l'étoile Sirius était au 1er janvier 1830 égale à 6 h. 37′ 39″ 24, et la variation annuelle de cet élément étant pour la même étoile de 2″, 643 ; au 1er janvier 1840 il aura varié de dix fois 2″, 643 ou 26″, 43, qui, étant ajoutées à la valeur précédente, donneront un total de 6 h. 38′ 6″ 07. Telle sera à cette époque l'heure sidérale du passage de Sirius au méridien d'un lieu quelconque, le 0 h. de la pendule étant l'instant du passage du point équinoxial. Il semble donc qu'un catalogue une fois fait, peut toujours servir avec l'aide de cette correction, ce qui n'est cependant pas ; car ce petit calcul est fondé sur l'hypothèse de la constance de la variation annuelle, hypothèse *sensiblement* vraie pendant quelques années, et en appelant variation annuelle la moyenne des variations durant ce temps. Il faut donc reconstruire de temps en temps les catalogues.

27. Les globes et les cartes célestes sont fondés sur les mêmes principes, ou plutôt ils ne sont que la représentation matérielle et figurée des mesures du catalogue, représentation incomparablement moins précise que ces mesures ; mais instrumens faits pour l'œil qui se contente de l'à peu près dans la contemplation de l'ensemble, et qui servent parfois à résoudre rapidement certains problèmes qui n'ont pas besoin d'une solution délicate. La construction d'un globe céleste se réduit aux simples opérations que voici. On enfile un globe quelconque par un axe métallique passant par le centre ; à égale distance des deux pôles on trace une circonférence de grand cercle qui sera l'équateur, et dont un point quelconque sera pris pour le point équinoxial ; à partir de ce point on prendra sur la circonférence de l'équateur,

---

et d' ; et l'arc QQ′ compris entre les deux passages $= \delta$. Soit x l'arc AQ, et $(x+\delta)$ l'arc AQ′. Dans le triangle sphérique rectangle AQS on a, comme on sait, la relation : Tang A sin $x =$ tang d... : on a aussi pour la même raison..... tang A sin $(x+\delta) =$ tang d'... d'où $\frac{\sin(x+\delta)}{\sin x} = \frac{\text{tang } d'}{\text{tang } d}$ d'où aussi.... $\sin(x+\delta) + \sin x : \sin(x+\delta) - \sin x :: \text{tang } d' + \text{tang } d : \text{tang } d' - \text{tang } d$. Or, on sait que $\sin(x+\delta) + \sin x = \text{tang } \frac{1}{2}(x+\delta+x)$... que... $\sin(x+\delta) - \sin x = \text{tang } \frac{1}{2}(x+\delta-x) = \text{tang } \delta$... d'où.... $\text{tang } \frac{1}{2}(2x+\delta) : \text{tang } \frac{\delta}{2} :: \text{tang } d' + \text{tang } d : \text{tang } d' - \text{tang } d$. D'où... $\text{tang } \frac{1}{2}(2x+\delta) = \text{tang } \frac{\delta}{2}\left(\frac{\text{tang } d' + \text{tang } d}{\text{tang } d' - \text{tang } d}\right)$. On aura donc ainsi l'angle $\frac{1}{2}(2x+\delta)$ ou $x + \frac{\delta}{2}$; duquel retranchant $\frac{\delta}{2}$, on obtiendra x, c'est-à-dire l'ascension droite cherchée AQ. Pour rendre cette formule traitable par logarithmes, à $\frac{\text{tang } d' + \text{tang } d}{\text{tang } d' - \text{tang } d}$, on substitue son équivalent $\frac{\sin(d'+d)}{\sin(d'-d)}$; valeur à laquelle on arrive, en faisant les sommes et les différences des relations... $\text{tang } d = \frac{\sin d}{\cos d}$, et $\text{tang } d' = \frac{\sin d'}{\cos d'}$.

et de droite à gauche, un arc de cercle égal à l'ascension droite d'une étoile voulue; par la seconde extrémité de cet arc et les pôles on mènera un grand cercle sur lequel on prendra du côté convenable un arc égal à la déclinaison, et l'étoile sera placée. Il ne s'agira que de répéter cette opération autant de fois qu'on voudra représenter d'étoiles. Il est inutile de dire que les figures d'animaux dont les constellations portent les noms ne sont rien moins qu'indispensables dans le tracé d'un globe céleste. Ces figures qui ont rarement rapport avec les astérismes auxquels elles correspondent, ne servent qu'à embrouiller la représentation du ciel et à ôter leur netteté aux constellations. Mais il est bon de tracer outre l'écliptique qui doit faire avec l'équateur un angle de 23° 1/2 environ, différens cercles horaires et différens parallèles à l'équateur, pour indiquer les ascensions droites et les déclinaisons des étoiles voisines.

Les cartes célestes ou planisphères sont assujetties dans leur construction à des principes beaucoup moins simples, et ont, comme toutes les projections de surfaces courbes sur des plans, l'inconvénient de disloquer l'étendue qu'elles représentent et d'altérer plus ou moins les figures de ses différentes parties. Aussi remarque-t-on sur ces cartes que les astérismes ont des formes parfois assez différentes de leurs figures réelles; ce qu'on attribue souvent, à tort, à l'inexactitude du dessin.

28. La connaissance de l'ascension droite des étoiles permet de déterminer très facilement à quelle heure chacune d'elles passe au méridien d'un lieu à une époque déterminée; et cette connaissance combinée avec celle de la déclinaison et de la latitude du lieu, donne les heures du lever et du coucher. La détermination précise du moment où ces faits se produisent exige des calculs de réduction assez compliqués; mais si l'on veut ne savoir qu'à peu près à quelle heure d'un certain jour une étoile passe au méridien, le calcul devient fort simple et n'exige que la connaissance de l'ascension droite. En effet, supposons que le 21 mars à midi, le soleil soit précisément au point équinoxial, ce qui a toujours lieu à très peu près. Le point équinoxial étant alors dans le méridien, il est 0 h. à la pendule sidérale, et une étoile telle que ε d'Orion, qui a 5 h. 28 m. d'ascension droite au commencement de 1838, passant au méridien 5 h. 28 m. plus tard, on aurait l'heure de son passage qui serait précisément 5 h. 28 m. de l'horloge solaire. Mais le soleil par son mouvement annuel avançant chaque jour vers l'orient d'environ un degré, on saura donc pour une époque quelconque de l'année quel sera l'intervalle qui séparera le passage du soleil par le méridien de celui du point équinoxial, et par conséquent de celui de l'étoile ε d'Orion, puisque celle-ci passe 5 h. 28 m. plus tard que ce point.

Supposons, par exemple, qu'on demande à quelle heure passera cette étoile le 15 février 1838. Du 21 mars à midi au 15 février suivant il s'écoule 331 jours, pendant lesquels le soleil parcourt 326° 15′, d'occident en orient; c'est la quantité dont il est éloigné du point équinoxial. Donc lorsque celui-ci passe au méridien, le soleil doit encore parcourir pour y arriver par son mouvement diurne un arc de 326° 15′, ce qui, à raison de 4′ pour 1°, exige 21 h. 45′. Mais l'étoile ε passant 5 h. 28′ après l'équinoxe, il s'écoulera entre le passage de l'étoile et celui du soleil 21 h. 45′ moins 5 h. 27′ ou 16 h. 18′, quantité dont l'étoile précédera le soleil (1). Donc quand il sera midi, l'étoile aura passé depuis 16 h. 18′. Elle aurait donc à marcher pendant la différence de 16 h. 18′ à 24 h. pour se retrouver dans le méridien. Cette différence qui est de 7 h. 42′, exprime donc l'heure solaire de son passage après midi. Telle est l'heure à laquelle chacun de mes lecteurs pourra voir dans son méridien, le 15 février prochain, l'étoile centrale de la magnifique constellation d'Orion. Mais il faut remarquer que ce calcul n'est qu'un à peu près et que des réductions convenables amèneraient quelques minutes de différence. Car 1° nous avons calculé le mouvement rétrograde du soleil en 331 jours comme s'il était uniforme; ce qui n'est pas, et nous donne une erreur de 1° 45′ au moins,

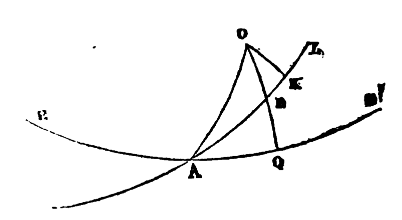
(1) 5 h. 28′ sidérales ne valent que 5 h. 27′ solaires, à raison d'une différence d'environ 4′ par jour. Il est clair qu'il faut réduire les deux temps qui sont hétérogènes à une même unité.

et par suite 7′ en trop, ce qui réduit l'heure cherchée à 7 h. 35′; 2° nous avons supposé que le soleil était dans l'équinoxe le 21 mars, tout juste à midi; ce qui n'arrive guère et peut nous donner une erreur de 2′ de temps. Je ne parle pas de deux autres moindres causes d'erreur, inutiles à considérer ici, eu égard au but que nous nous proposons dans ce moment.

29. Les procédés que nous venons de passer en revue servent non seulement à déterminer la position des astres fixes comme sont les étoiles, mais aussi le lieu variable du soleil et des planètes. En mesurant ainsi chaque jour leur ascension droite et leur déclinaison lors de leur passage au méridien, on peut marquer sur un globe céleste la série de points qu'ils parcourent, et connaître la direction précise de leur mouvement. C'est ainsi qu'on a reconnu d'abord leurs orbites, et qu'on a constaté que ces courbes et en particulier le cercle annuel du soleil *étaient des courbes planes*. En effet, dans ce dernier cas, le soleil parcourant les divers points de l'écliptique, S S′ (*fig.* 10), sa déclinaison SQ, et son ascension droite forment avec l'écliptique AS un triangle rectangle sphérique dont l'angle A serait toujours le même pour toutes les positions du soleil. Aussi étant donné cet angle, et l'ascension droite, outre l'angle droit en Q, on peut calculer la déclinaison SQ. Or *toutes les déclinaisons observées sont égales aux déclinaisons calculées;* ce qui n'aurait pas lieu si la courbe ASS′ n'était pas plane comme l'a supposé le calcul. On arrive à la même conclusion, en remarquant que les déclinaisons observées des deux côtés de l'équateur à égale distance des deux points équinoxiaux sont égales. Dans ces positions opposées le soleil est donc toujours aux deux extrémités d'un diamètre passant par le centre de la terre. Donc l'*écliptique est une courbe plane,* et il en est de même des orbites planétaires.

30. Quoique la position du soleil et des planètes soit déterminée comme celle des étoiles par l'ascension droite et la déclinaison, on préfère les rapporter à un autre système de coordonnées, en remplaçant l'équateur par l'écliptique, l'origine restant toujours au point équinoxial. Au lieu d'abaisser l'arc OQ perpendiculaire sur l'équateur (*fig.* 11), ce qui constitue la déclinaison, on abaisse l'arc OK perpendiculaire sur l'écliptique. L'arc

FIG. 11.



OK qui remplace la déclinaison est la *latitude* de l'astre; et l'arc AK qui remplace l'ascension droite AQ en est la *longitude.* Le soleil étant toujours dans l'écliptique, sa latitude est toujours zéro; de sorte que sa position est toujours fixée par un seul élément qui est la longitude. Du reste on les compte de la même manière et dans le même sens que l'ascension droite et sa déclinaison.

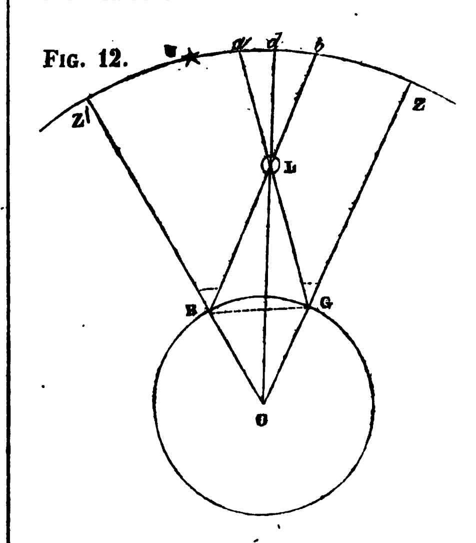
C'est au moyen de ces derniers élémens qu'on détermine les autres par le calcul. En effet, trois parties étant connues dans un triangle sphérique, on peut calculer les trois autres. Or dans le triangle rectangle OQA (*fig.* 11), on connaît, outre l'angle droit en Q, les arcs OQ, AQ qui sont la déclinaison et l'ascension droite. On calculera donc l'hypoténuse OA, et l'angle OAQ; duquel retranchant l'angle LAQ obliquité connue de l'écliptique, on en tire l'angle OAL, qui appartient au second triangle sphérique OKA. Or on connaît de plus dans celui-ci, outre l'angle droit en K, l'hypoténuse OA qu'on vient de calculer; on pourra donc déterminer les deux autres côtés AK, OK, qui sont la longitude et la latitude. Il est inutile de désigner les formules trigonométriques qu'il faut employer ici.

31. L'extrême précision qui est néces-

saire dans la plupart des observations astronomiques, et qui en fait le mérite, exige qu'on tienne compte dans la mésure des hauteurs de deux sortes de corrections généralement fort petites, et sans lesquelles elles seraient néanmoins empreintes d'une sorte de grossièreté. Quand on pense que la découverte de l'aberration de la lumière, phénomène dû au mouvement annuel de notre globe, dont il forme la meilleure démonstration, repose sur une immense quantité d'observations angulaires comprises entre 0″ et 20″; que celle de la nutation de l'axe repose sur des observations de 8″; que la connaissance des diamètres planétaires dépend d'une mesure qui ne va parfois qu'à 4″; enfin que le mouvement propre des étoiles repose sur des observations plus délicates encore, on concevra aisément l'importance que les astronomes doivent attacher à l'extrême précision de leurs élémens. Les corrections dont je veux parler sont celles de la *réfraction* et de la *parallaxe;* commençons par la dernière.

32. Tout le monde sait qu'un objet observé de divers points de vue se projette pour le spectateur en des points différens d'une surface quelconque située en arrière. Il en est de même du soleil et des planètes, qui, vus de différens points du globe, paraissent à l'observateur en des points différens de la voûte céleste. Ainsi l'astre L (*fig.* 12) paraîtra en *a* à l'observateur G, en *b* à l'observateur B; un spectateur placé au centre de la terre O le verrait se projeter en *d*. D'où il résulte, pour ainsi dire, que les divers observateurs ne voient point le même astre puisqu'ils fixent au même instant des points du ciel *a*, *d*, *b*, tout à-fait différens. Aussi l'un affirmera-t-il que la planète L est éloignée d'une étoile U d'une quantité angulaire U*a* égale 5° par exemple, tandis que les autres constateront qu'elle en est distante des quantités U*d* et U*b*, qui seraient de 8° et 13°. De là une confusion complète qui n'aurait pas lieu si les observateurs étaient placés au centre de la terre; car pour tous la planète serait en *d*, et la distance à l'étoile U serait unique, savoir l'arc *ad*. Cette unité nécessaire exige qu'on puisse réduire les observations angulaires faites à la surface du globe à ce qu'elles seraient si elles étaient faites au centre. C'est la différence entre ces observations qu'on nomme la *parallaxe*. Or voici comment on parvient à la calculer.

FIG. 12.



Soient deux observateurs B, G, que nous supposerons d'abord placés sur un même méridien. Ils mesureront la distance de l'astre à leurs zéniths respectifs; ce qui donnera les angles ZG*a*, Z′B*d*; et par conséquent leurs supplémens LGO, LBO. Si les positions géographiques des deux observateurs sont connues, on connaîtra l'arc BG qui les sépare, et qui sera égal à la somme ou à la différence de leurs latitudes, selon qu'ils seront situés de différens côtés de l'équateur ou du même côté. Cet arc BG étant la mesure de l'angle au centre O, on connaîtra donc celui-là; et en le retranchant de 180°, on aura la somme des deux autres angles du triangle BOG; lequel étant isoscèle, on connaîtra chacun des deux angles en B et en G. En prenant pour unité le rayon de la terre, connu ou inconnu, on pourra donc calculer la corde BG. Cela posé, on connaîtra trois parties dans le triangle BGL, savoir la base BG, par ce qui précède, et les deux angles adjacents, puisqu'ils sont les différences entre les supplémens des distances zénithales, et les angles du triangle BOG. Donc on pourra calculer les autres parties du triangle LBG, et entre autres le côté BL. Enfin dans le triangle LBO on connaîtra encore trois par-

ties; savoir LB qu'on vient de calculer; BO rayon du globe, pris pour unité; enfin l'angle LBO complément de la distance zénithale Z'. Donc on peut calculer les autres parties, et spécialement la distance LO du centre de la planète au centre du globe, qui sera ainsi donnée en rayons de la terre. C'est là un résultat important sur lequel nous reviendrons; mais que nous ne traitons ici qu'incidemment, eu égard à la parallaxe dont il est un élément indispensable.

Cela posé, nous pouvons aussi calculer l'angle BLO dans le même triangle. Cet angle est égal à son opposé par le sommet *dLb*, qui a pour mesure l'arc *db* lequel est la parallaxe d'après notre définition, si des deux observateurs l'un est placé au centre du globe. Or l'angle Z'BL extérieur au triangle LBO étant égal à la somme des deux intérieurs opposés, il s'ensuit que l'un de ceux-ci ou l'angle O est égal à Z'BL — BLO; donc *l'angle réduit au centre est égal à la distance zénithale observée, moins la parallaxe.* On voit donc qu'il faut toujours *retrancher* de la distance zénithale observée la valeur de la parallaxe; ou, ce qui revient au même, l'*ajouter* à la hauteur horizontale; d'où l'on voit que la parallaxe déprime les astres, ou autrement les fait voir moins élevés qu'ils ne sont. Telle est la première correction à faire à l'observation des hauteurs.

33. Le procédé que nous venons d'indiquer fait concevoir le moyen absolu de réduire une observation au centre; cependant on reconnait aisément qu'il est inadmissible dans la pratique, puisque pour chaque observation à réduire, il exigerait le concours de deux observateurs placés à une grande distance l'un de l'autre sur le globe. Mais en partant de ces principes on arrive facilement à des formules simples qui n'exigent pour chaque planète qu'une seule double observation, au moins pour tout le temps qu'elle peut être censée demeurer à même distance de la terre; de sorte que pour chaque distance zénithale donnée on tire de ces formules la valeur de la parallaxe correspondante (1).

34. Nous avons supposé d'abord les deux observateurs sous le même méridien. Si cela n'était pas, l'observateur B en tournant avec son méridien, jusqu'à venir prendre la position qu'avait l'observateur G, verra toujours l'astre à sa même distance zénithale, si celui-ci ne change pas sensiblement de déclinaison

---

(1) Voici comment on parvient à ces formules : Soit la distance LO connue ou inconnue du centre de la planète au centre de la terre représentée par d, le rayon du globe étant r. Soit aussi z' la distance zénithale observée en B à un moment quelconque, et p la parallaxe BLO. On a dans le triangle LBO... $\sin p : \sin z' :: r : d$... (car l'angle LBO a le même sinus que la distance zénithale dont il est le supplément)... d'où... $\sin p = \frac{r}{d} \sin z'$...(1)... Cette relation ayant lieu quel que soit z', est vraie pour $z' = o$; soit H la parallaxe correspondante à ce cas, et qu'on appelle *parallaxe horizontale*, tandis que toute autre p se nomme *parallaxe de hauteur*, on aura $\sin z' = 1$, d'où $\sin H = \frac{r}{d}$. Quantité constante pour chaque planète, d étant lui-même supposé constant. Substituant dans la première équation, cette valeur de $\frac{r}{d}$, on a...(2)... $\sin p = \sin H \sin z'$; qui donne la parallaxe de hauteur pour une distance zénithale quelconque en fonction de la parallaxe horizontale; quantité constante qu'il s'agit de déterminer une fois pour toutes.

Supposons faite la double observation que nous avons exposée ci-dessus, et soient z et z' les deux distances zénithales observées. Soient d'ailleurs p et p' les deux parallaxes correspondantes. On aura conformément à l'équation (2)..... $\sin p = \sin H \sin z$... et $\sin p' = \sin H \sin z'$. Vu la petitesse des parallaxes, qui pour toutes les planètes moins la lune ne dépasse pas 40'', et pour la lune elle-même ne va pas à 1°, on peut substituer les arcs à leurs sinus; ce qui change les deux relations ci-dessus en celles-ci... $p = H \sin z$... $p' = H \sin z'$... d'où en additionnant... $p + p' = H(\sin z + \sin z')$... d'où

$$H = \frac{p+p'}{\sin z + \sin z'} = \frac{p+p'}{2 \sin \frac{1}{2}(z+z') \cos \frac{1}{2}(z-z')}.$$

Or $p + p'$ n'est autre chose que l'angle BLG, qui est connu par les autres angles du quadrilatère LBOG, qui sont les complémens de z et z' et l'angle compris entre les positions des observateurs, qui sont connues par hypothèse. Nous verrons comment ce procédé se modifie pour la lune quand nous traiterons de la mesure de sa distance à la terre.

D'après ce qui précède, on voit qu'on peut définir la parallaxe d'un astre, *l'angle sous lequel on verrait du centre de l'astre le rayon de la terre* qui correspond au lieu de l'observateur. Dans la parallaxe horizontale, le rayon terrestre est vu par une tangente au globe; c'est la plus grande des parallaxes.

dans l'intervalle de quelques heures. Dans le cas contraire on tiendrait compte pour ces quelques heures du changement de déclinaison, en répartissant proportionnellement le changement qui se produit en 24 heures au lieu de l'observateur G.

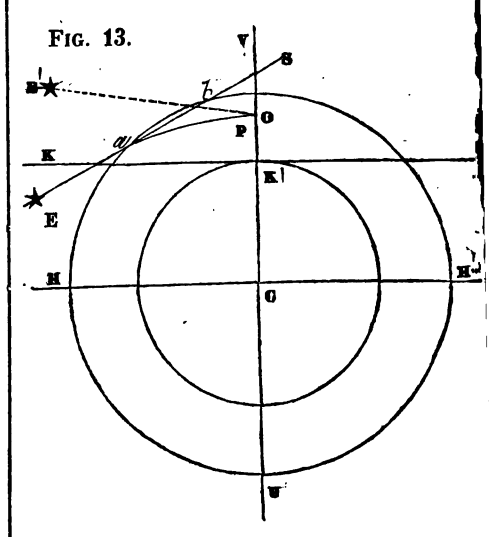
35. Les angles parallactiques sont en général très petits. La parallaxe horizontale de la lune, c'est-à-dire, celle qui a lieu quand l'observateur a la lune dans son horizon (cas de l'angle maximum), a une valeur moyenne de 57'. Mais celle des planètes est incomparablement plus petite; celle du soleil n'est guère que de 8", et en général elle diminue comme la distance de l'astre augmente. J'ai dit *valeur moyenne*, parce que la distance des planètes et du soleil à la terre variant sans cesse, la parallaxe varie aussi, puisqu'elle est une fonction de cette distance. Enfin comme elle est aussi une fonction du rayon de la terre, et que par suite de l'aplatissement du globe, ce rayon n'a pas partout même longueur, la parallaxe varie encore en raison du lieu de l'observateur. Mais ce dernier effet n'est sensible que pour la lune, vu sa grande proximité; et encore ne dépasse-t-il pas une douzaine de secondes.

36. Un fait fort remarquable, est *que les étoiles n'ont pas de parallaxe sensible;* de sorte que les rayons visuels de deux observateurs aussi éloignés que possible sur le globe et dirigés vers une même étoile, ne se rencontrent qu'à une distance tellement grande qu'ils semblent parallèles. Ce fait dont nous avons déjà remarqué l'analogue (11) prouve que *les dimensions de la terre ne sont qu'un point en comparaison de sa distance aux étoiles*. Car la distance à laquelle deux parallèles se rencontrent est aussi infinie par rapport à leur distance mutuelle qui est ici le diamètre de la terre. Nous verrons plus tard que des dimensions incomparablement plus grandes que celui-ci ne sont elles-mêmes que des points par rapport à cette distance.

37. La seconde correction à faire aux observations de hauteur est celle de la *réfraction*. Tout le monde sait qu'un rayon lumineux passant obliquement d'un milieu dans un autre est dévié de sa direction primitive; de telle sorte qu'en passant d'un milieu plus rare dans un plus dense, il s'approche de la normale au point d'entrée dans celui-ci. Or la sensation que produit en nous le choc de la lumière sur la rétine, doit nous faire rapporter l'objet qui nous l'envoie dans la direction du rayon lumineux au moment où celui-ci affecte notre organe; l'objet sera donc déplacé et vu autre part qu'en son lieu réel.

Cela posé, soit (*fig.* 13) l'anneau HUH'*b*

FIG. 13.



une coupe de l'atmosphère terrestre, enveloppant le cercle CK' qui représente la terre; les dimensions de l'anneau sont relativement fort exagérées pour la commodité de la figure. Soient HH' l'horizon rationnel, et KK' l'horizon sensible qui se confond avec lui. Une étoile E qui peut être même au dessous de l'horizon, enverra en tous sens des rayons lumineux tels que E*a*S qui passent *du vide* dans l'air et par conséquent d'un milieu plus rare dans un plus dense. Ces rayons au lieu de suivre dans l'atmosphère leur direction primitive E*a*S, s'infléchiront en entrant dans l'atmosphère en *a;* mais de plus le rayon réfracté, au lieu de suivre dans son écart une direction rectiligne, se courbera d'une manière continue suivant *a*O parce qu'il traversera en approchant de la terre des couches d'air de plus en plus denses, ce qui produira autant de réfractions différentes et par conséquent autant de changemens de direc-

ion qui constitueront une ligne polygonale ; laquelle, vu la continuité de l'action, deviendra une courbe. Par le moyen de celle-ci, le rayon lumineux qui se serait perdu suivant aS bien loin de l'œil d'un observateur placé en O pourra donc arriver à celui-ci. Mais l'œil sentant le choc de la lumière suivant la direction de l'élément qui le frappe en dernier lieu, l'observateur percevra l'étoile sur le prolongement de cet élément OP, en E', comme si le rayon EaO fût parti de ce dernier point. *La réfraction relève donc les astres;* de sorte que dans toute observation verticale de hauteur il faut retrancher l'effet dû à cette cause.

Si KK' représente l'horizon, on voit qu'un astre E encore situé sous ce plan, peut par l'effet de la réfraction être visible au dessus. Aussi les astres paraissent-ils levés quelque temps avant leur lever réel et après leur coucher. Aux solstices, le soleil se lève ainsi à Paris plus de 4' avant d'être réellement arrivé à l'horizon; et le jour *réel* est plus long de 8' que le jour théorique.

En général le lever *apparent* des astres a lieu lorsqu'ils sont arrivés à une distance de l'horizon d'environ 33' qui est la valeur moyenne de la réfraction près de ce cercle. Mais le moment du lever réel dépend de l'étendue de l'arc que l'astre décrit dans cet intervalle; et celui-ci dépend de la déclinaison et de la latitude. Aux pôles, le jour est ainsi alongé de plusieurs fois 24 heures.

L'effet de la réfraction diminue avec la hauteur depuis l'horizon où il est d'environ 33', jusqu'au zénith où elle est nulle. Elle n'est guère que d'une minute à la hauteur moyenne de 45°, et varie un peu avec la pression et la température. Vers l'horizon, les réfractions sont fort irrégulières et très variables, à cause des brumes et de toutes sortes de vapeurs qui occupent les régions basses. Aussi ne fait-on guère d'observations de hauteurs dans le voisinage de l'horizon.

La réfraction doit déformer les figures des astres et celles des constellations; car, puisqu'elle diminue, la hauteur augmentant, les bords supérieurs seront moins relevés que les inférieurs, et par conséquent, l'astre et la constellation devront paraître aplatis. Aussi remarque-t-on souvent que le soleil, près de se coucher, a une figure ovale dont le grand axe est parallèle à l'horizon. Cependant, à parler rigoureusement, cette figure n'a pas un véritable axe de symétrie horizontale, à cause de l'inégalité des effets de la réfraction sur les bords opposés.

38. Cette déformation des figures sidérales, due à l'inégalité des réfractions, affecte également et d'une manière plus sensible encore, les cercles que décrivent les étoiles autour du pôle, et sert de base à la détermination expérimentale de la valeur de la réfraction pour les diverses hauteurs des astres. Supposons en effet connue la hauteur du pôle à Paris, et observons dans ses diverses positions une étoile qui passerait au zénith ou tout près du zénith, telle que α de Persée. Dans cette position, la réfraction étant sensiblement nulle, on connaîtra exactement sa distance polaire, qui sera le rayon du cercle *vrai* qu'elle décrit en vingt-quatre heures. Donc, on connaîtra sa hauteur horizontale *vraie* quand elle sera dans le méridien inférieur; donc, en la comparant à la hauteur observée, on en déduira la valeur de la réfraction pour la hauteur vraie. Suivant l'étoile dans tous les points de sa courbe, dont les hauteurs vraies peuvent être calculées en conséquence de la distance polaire et de la position du pôle qui sont connues, on en déduira de la même manière les réfractions pour toutes les hauteurs comprises entre les limites précédemment déterminées. Il restera à connaître celles des points compris entre la limite inférieure et l'horizon. On y parviendra en faisant des observations analogues sur une étoile qui raserait l'horizon, et dont la distance polaire vraie sera connue par sa position méridienne supérieure, puisqu'elle sera alors dans une région pour laquelle on connaît les effets de la réfraction. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet auquel la précision obligée des observations astronomiques donne une haute importance.

39. Parmi les rayons qui, émanés du soleil, passent dans l'atmosphère, mais ne sont pas amenés par la réfraction à l'œil d'un observateur, il en est un certain nombre qui peuvent se *réfléchir* sur

les diverses couches de l'atmosphère, et de là arriver à nos yeux. C'est ainsi que, quoique l'eau se laisse très bien traverser par la lumière qui s'y réfracte comme dans l'air, un certain nombre de rayons se réfléchit néanmoins à sa surface, puisque celle-ci forme miroir et donne des images. L'atmosphère réfléchit donc un certain nombre de rayons; mais ces rayons, très peu nombreux, sont incapables de nous donner la sensation complète ou l'image de l'astre. Il en résulte donc un demi-jour qu'on observe le matin sous le nom d'*aurore*, le soir sous celui de *crépuscule*. Il est important de ne pas confondre cet effet de lumière avec le précédent.

A mesure que l'astre s'éloigne de l'horizon, le crépuscule s'affaiblit; et quoique cette teinte vague ne soit pas susceptible d'une mesure précise, on admet qu'il cesse et qu'il commence quand le soleil est à 18° au dessous de l'horizon. Sa durée varie donc pour chaque lieu avec l'époque de l'année. A Paris, dont la latitude est 48° 50′, le soleil étant éloigné de l'équateur au solstice d'été de 23° 28′ et du pôle de 66° 32′, se trouve donc à minuit abaissé au dessous de l'horizon de 66° 32′ — 48° 50′ = 17° 42′, quantité moindre que 18°. D'où il suit que le crépuscule dure toute la nuit, puisqu'il a lieu pour le plus grand abaissement du soleil. Dans les régions polaires, le crépuscule dure plusieurs mois.

40. Terminons par l'explication de quelques phénomènes qui sont de pures illusions de nos sens. On les attribue quelquefois à la réfraction : il est facile de se convaincre que cette cause y est entièrement étrangère, et que l'imagination y joue le principal rôle.

Il arrive souvent que les astres, et la lune en particulier, nous paraissent à l'horizon d'une grandeur exorbitante, et chacun de mes lecteurs peut se souvenir d'avoir vu quelquefois la lune large comme un tonneau. Or, ce n'est pas à la réfraction qu'il faut attribuer une telle apparence; car, 1° la réfraction a pour effet de raccourcir le diamètre vertical des astres, comme nous l'avons observé ci-dessus. Or, dans le cas actuel, même le diamètre vertical dépasse de beaucoup sa véritable valeur; 2° les instrumens à mesurer les angles ne donnent pas alors une valeur inusitée au diamètre des astres; ils donnent au contraire un démenti au témoignage des yeux. Celui-ci est donc passible d'une véritable illusion.

En second lieu, il est à remarquer que le ciel ne nous apparaît pas comme une voûte véritablement sphérique. Les parties voisines de l'horizon nous semblent beaucoup plus éloignées que la région zénithale; d'où résulte pour nous l'apparence d'une voûte *surbaissée*. Les phénomènes précédens peuvent être rapportés à celui-ci; mais en tout cas, voici leur explication commune.

Puisque les mesures angulaires démentent le témoignage de nos yeux, il en résulte certainement que ceux-ci sont dupes de quelque illusion. Or, ici, nous reconnaissons à cette illusion deux causes qui agissent concurremment, et peut-être même ne sont-elles pas les seules.

1° Lorsque nous voyons les astres à l'horizon, il existe entre eux et nous une foule d'objets dont la multiplicité nous donne le sentiment de la distance. A mesure que l'astre s'élève l'impression s'efface, parce que le terme de comparaison nous échappe. Nous devons donc juger l'astre plus éloigné de nous lorsqu'il est à l'horizon que lorsqu'il est au zénith. Donc, nous devons le juger plus grand, parce que nous savons, par une longue habitude, que les grands objets, en s'éloignant, n'offrent que de petites formes. L'imagination grossit donc alors les objets : elle est affectée par ce jugement de notre esprit, comme elle le serait par un ébranlement de la rétine, occasionné par un objet plus grand que celui qu'elle a en vue. Au zénith, au contraire, l'astre lui paraîtra plus petit, parce qu'elle le jugera rapproché. C'est ainsi que, vu en pleine mer par un œil inexpérimenté, un grand vaisseau paraîtra un petit objet qu'on supposera assez voisin, parce que les termes de comparaison manquent dans l'intervalle.

2° Mais cette cause n'agit pas seule car elle ne suffirait pas à expliquer complétement le phénomène, puisqu'alors celui-ci serait constant, ce qui n'est pas. Or, voici une autre influence dont il faut tenir compte. Dans le jugement que nous portons sur la distance des objets, et par

suite sur leur grandeur, leur plus ou moins de clarté est un élément de la plus haute importance. Plus les objets s'éloignent, moins ils nous envoient de lumière dans un même espace; moins ils sont nets, plus leurs formes sont vagues et les accidens de leur surface indistincts. Donc, réciproquement, le défaut de netteté et de lumière est pour nous un caractère d'éloignement. Or, à l'horizon, les astres nous laissent parvenir moins de lumière, à cause de l'obliquité des rayons et de la densité des couches inférieures qui en dispersent un grand nombre; et cet effet est sensible par l'expérience journalière, puisqu'il est incomparablement plus facile de fixer le soleil à son lever et à son coucher, que lorsqu'il est au zénith. Donc, l'astre à l'horizon doit nous paraître plus éloigné; et l'on conçoit que suivant l'état de l'atmosphère qui modifie la quantité de lumière que l'astre nous envoie, il devra nous paraître tantôt plus, tantôt moins éloigné, et par suite, plus ou moins grand, selon la déduction nécessaire, qu'entraînée par nos habitudes, notre imagination en tire.

Les différens points du ciel nous envoyant des rayons de moins en moins obliques, à mesure qu'ils s'éloignent de l'horizon, une moins grande portion de lumière est perdue à mesure qu'ils approchent du zénith. Donc, la distance de ces points doit nous sembler décroître dans le même rapport; donc, la voûte nous paraîtra *surbaissée.*

Il reste encore à expliquer pourquoi le ciel nous paraît une voûte, et pourquoi cette voûte est colorée en bleu. Le ciel n'est au fond qu'un vide, un espace immense, qui, en cette qualité, doit être dépourvu de couleur, et nous paraître noir par conséquent. Mais l'air en masse réfléchit quelques rayons, qui lui donnent une couleur propre, et cette couleur est le bleu, qui est aussi, comme on sait, celle des eaux profondes. A mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, cette couleur perd quelque chose de son intensité, parce qu'on se trouve en face d'une moindre épaisseur atmosphérique, et par suite, le ciel paraît de plus en plus noir; c'est ce qu'on remarque au sommet des hautes montagnes et dans les grandes ascensions aérostatiques.

Quant à la sphéricité apparente du ciel, c'est celle de la couche d'air qui réfléchit les rayons qui nous rendent l'atmosphère visible. L'impression que nous en recevons nous fait rapporter à une certaine distance les dernières des molécules qui réfléchissent jusqu'à nous une lumière sensible. Or, comme tous ces points doivent être à égales distances de l'œil, puisque tout est semblable dans toutes les directions, l'œil doit les rapporter aussi à des distances égales. Donc, ils doivent former une surface sphérique dont l'œil est le centre, mais dont la forme est modifiée par les causes que nous avons signalées précédemment.

41. Maintenant que nous possédons avec toute la précision possible la topographie céleste, nous pouvons procéder à la recherche de la figure et des dimensions de notre globe, dont la connaissance du ciel est l'élément fondamental. D'ailleurs, la correction parallactique repose sur l'hypothèse de la sphéricité du globe : c'est ce qu'il faut constater d'abord, et ce qui fera le sujet de la prochaine leçon.

L.-M. Desdouits,

Professeur de physique au Collége Stanislas.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA LITTÉRATURE.

LITTÉRATURE HÉBRAIQUE.

CINQUIÈME LEÇON (1).

Dans la leçon précédente, nous avons indiqué les caractères généraux des livres historiques de la Bible, et nous avons analysé les plus anciens de ces livres. Ceux auxquels nous sommes parvenus présentent le récit de l'importante révolution opérée dans les institutions politiques du peuple de Dieu par l'établissement de la monarchie; ce qui leur a fait donner le nom de livre des *Rois* ou des *Royaumes*. Le livre des *Juges*, court, obscur et plein de lacunes, ne donne que bien peu d'éclaircissemens sur ce que fut le gouvernement des Israélites pendant le long espace de temps qui s'étend de Josué à Samuel; nous en sommes réduits aux conjectures sur ce qu'était en réalité la magistrature des juges (2), sur leurs attributions, l'étendue de leur autorité, la manière dont elle se transmettait, et sur beaucoup d'autres questions du même genre. Ce que nous voyons plus clairement, c'est que cette forme de république théocratique, très bonne et très convenable pour les Hébreux, s'ils eussent été fidèles aux lois de Moïse, ne pouvait pas convenir longtemps à une race grossière, indocile, toujours entraînée vers l'idolâtrie et ses désordres, toujours obligeant Dieu à la livrer à ses ennemis pour la punir et l'éprouver. Au milieu des troubles, des guerres, des vicissitudes continuelles qui remplissent l'époque des Juges, on voit le lien fédéral entre les tribus israélites se relâcher de plus en plus, l'unité nationale se maintenir à peine, et une sorte d'anarchie s'établir partout : « Il n'y avait pas de roi en Israël, dit le texte sacré, et chacun faisait ce qui lui paraissait convenable (1). » Il y avait plus de liberté que n'en comportait l'état moral des Israélites, et c'est là ce qui rendit nécessaire l'établissement de la royauté, principe d'unité et de concentration avec l'aide duquel le peuple hébreu assujétit les peuplades chananéennes qui l'avaient tant gêné jusque là, et devint une forte et puissante nation. David et Salomon, le roi guerrier et le roi pacifique, apparaissent au commencement de cette période, comme Moïse et Josué au commencement de la période précédente, pour fonder et inaugurer un nouvel ordre de choses; mais l'éclat et la prospérité de la monarchie ne vont pas au delà de ces deux premiers règnes, et dès le petit-fils de David, on voit commencer une série de malheurs mérités qui vont aboutir, de revers en revers, à la destruction complète des deux royaumes israélites par des conquérans étrangers.

Toute cette histoire est renfermée dans les quatre livres des *Rois*, dont les deux premiers, appelés aussi livres de *Samuel*, sont consacrés tout entiers au premier essai de royauté tenté avec Saül, et aux divers événemens de la vie et du règne de David. Les deux autres suffisent à l'historien pour raconter tout ce qui s'est passé entre l'inauguration du temple de Dieu par Salomon et son renversement par Nabuchodonosor, bien que cet intervalle comprenne quatre siècles. Il est à remarquer que les écrivains sacrés, d'ordinaire brefs et concis dans leurs narrations, s'arrêtent pourtant avec complaisance, alongent leurs récits et multiplient les détails lorsqu'ils ont à parler de quelqu'un de ces favoris du Seigneur, de ces hommes selon le cœur de Dieu,

(1) Voir la 4e leçon dans le no 15, tome III, pag. 35.

(2) Le mot hébreu qu'on traduit par *juges* est *sophetim*. Les premiers magistrats de Carthage s'appelaient *suffètes*. C'est évidemment le même nom.

(1) Jud., XVII, 6.

dont la vie figure d'avance par quelque côté celle du Messie. Ainsi font-ils pour Abraham, Isaac et Jacob; ainsi pour Moïse et pour Josué; ainsi, dans les livres qui nous occupent, pour Samuel et surtout pour David, que le texte sacré nous fait admirablement connaître. Les deux premiers livres des *Rois*, qui sont tout pleins de ce grand homme, et où tout se rapporte à lui, pourraient être considérés comme une sorte d'épopée, sinon par la forme, au moins par l'unité réelle de l'action qui est l'établissement définitif de la royauté dans Israël, par le caractère des principaux personnages et surtout par le style simple et grand à la fois, qui est bien celui de la belle poésie épique. Herder (1) remarque fort bien à ce sujet que ce style est celui de tous les historiens de l'antiquité véritablement naturels et vrais, d'Homère, d'Hérodote, de Xénophon quand il ne philosophe pas, de Tite-Live quand il ne fait pas de morceaux oratoires. Rien n'est plus attachant que l'histoire ainsi écrite sans rhétorique, sans dissertations, présentant les choses comme elles sont arrivées, et laissant la moralité sortir toute seule des faits; mais pour bien sentir tout ce qu'il y a d'exquis dans cette belle manière antique, il faut le goût du simple et du vrai, chose bien rare dans une époque de recherche et d'exagération comme la nôtre.

Le début du premier livre des *Rois* a quelque chose de fort touchant. C'est la vive peinture de la douleur d'une pauvre femme stérile, Anne, femme d'Elcana, qui crie vers le Seigneur pour qu'il retire d'elle cet opprobre, et qui promet de lui consacrer son fils, s'il lui en donne un. Sa prière est exaucée, et elle met au monde le dernier des juges et l'un des plus grands prophètes d'Israël. Samuel naît d'une stérile, comme Isaac, comme Samson, comme plus tard Jean-Baptiste, enfans de grâce et de prière, dont la naissance miraculeuse annonce la naissance bien plus miraculeuse encore du Fils de Marie. Anne, en qui l'ivresse de la joie (2) a remplacé celle de la douleur, chante un admirable cantique (1), dont le mouvement lyrique ressemble beaucoup à celui du cantique de la sainte Vierge dans l'Évangile de saint Luc. C'est d'abord un cri de joie : « Mon cœur a tressailli dans le Seigneur, et toute ma force s'est relevée par lui. Ma bouche s'ouvre librement contre mes ennemis; car je me suis réjouie dans ton secours. » Elle exalte ensuite la grandeur et la puissance du Seigneur, *le Dieu des sciences, celui qui prépare nos pensées;* expressions bien dignes d'être méditées. Comme Marie dans le *Magnificat*, elle le loue surtout de ce qu'il aime à abaisser les orgueilleux, à relever les petits et les humbles. « L'arc des forts a été brisé, et les faibles ont été armés de force. Ceux qui étaient rassasiés se sont engagés pour du pain, et ceux qui avaient faim ont été rassasiés : la stérile a enfanté plusieurs enfans, et celle qui avait plusieurs fils a dépéri. Le Seigneur fait mourir et fait vivre : il fait descendre dans les enfers et en retire. Il appauvrit et enrichit; il abaisse et relève. Il tire l'indigent de la poussière pour le faire asseoir avec les princes et lui donne un trône de gloire : car au Seigneur sont les fondemens de la terre et sur eux il a placé le monde. » Le cantique se termine par un mouvement prophétique qui peut s'appliquer à la fois à David, roi futur d'Israël, que Samuel doit inaugurer, et au Messie lui-même. « Le Seigneur jugera les extrémités de la terre; il donnera l'empire à son roi, et élèvera la gloire de son Christ. » Ces magnifiques hymnes, dont le récit des faits est entrecoupé, sont un ornement propre aux historiens sacrés, et qui valent au moins, selon nous, les discours d'apparat des anciens et les dissertations politiques des modernes. Les hymnes ainsi conservés sont évidemment des monumens de poésie populaire contemporains des faits qu'ils célèbrent, et, indépendamment de leur valeur poétique, ils fournissent à qui sait les étudier des renseignemens précieux sur les mœurs, les idées et les croyances des Israélites aux diverses époques de leur histoire.

(1) Herder. *Briefe das studium der Theologie betreffend.*, 3e Brief.

(2) Æstimavit ergo eam Heli temulentam, et dixit ei : usquequò ebria eris? I *Reg.*, I, 13.

(1) I *Reg.*, II, 1.

Samuel, consacré à Dieu par sa mère, grandit dans le temple, « agréable à Dieu et aux hommes. » Dès son enfance, l'Éternel s'entretient avec lui pendant la nuit, et le charge d'annoncer au grand prêtre Héli la punition de sa tolérance pour les débauches et les exactions de ses fils. Après la mort de celui-ci, il devient juge d'Israël et brise le joug des Philistins. Enfin, quand il a vieilli, le peuple lui demande un roi, *comme en ont toutes les nations*. « Ces paroles déplurent à Samuel, parce qu'ils avaient dit : « Donne-nous un roi qui nous juge. » Et Samuel pria vers le Seigneur, mais le Seigneur lui dit : « Ecoute la voix du peuple dans tout ce qu'ils te disent : car ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté ; c'est moi, pour que je ne règne plus sur eux. Comme toutes les actions qu'ils ont faites depuis le jour où je les ai tirés de l'Egypte jusqu'à ce jour : ils m'ont abandonné pour servir des dieux étrangers : ainsi en agissent-ils aussi envers toi. Et maintenant obéis à leur voix et annonce-leur le droit du roi qui doit régner sur eux (1). » Alors Samuel leur fait l'énumération souvent citée des prérogatives de la royauté, telle qu'elle existe encore en Orient : il leur annonce qu'ils crieront un jour vers le Seigneur pour être délivrés de leur roi. « Mais le peuple ne voulut pas écouter la voix de Samuel, et ils dirent : « Point du tout ; il y aura un roi sur nous, et nous serons, nous aussi, comme toutes les nations. Notre roi nous gouvernera; il sortira devant nous et conduira nos guerres (2). » On aperçoit ici les raisons qui font désirer la royauté aux Israélites : c'est une sorte de honte de la simplicité de leur gouvernement et de leurs mœurs comparée à l'éclat plus grand et aux allures plus fastueuses que donnent à leurs voisins ces rois qui marchent à leur tête et les mènent au combat. Voilà aussi pourquoi Samuel dans son discours a tant insisté sur le prix auquel il leur faudra acheter ces pompes monarchiques nourries du plus pur de leur substance. Au reste, la royauté leur apporta promptement cet éclat et ce faste qui les éblouissaient; et il y a peu d'années entre Saül revenant des champs derrière ses bœufs et Salomon assis sur son trône d'or et d'ivoire, et étonnant l'Orient par sa magnificence.

Les chapitres où l'élection de Saül est racontée présentent des scènes pleines de grâce et de naïveté. L'historien nous parle d'abord de la beauté et de la force de Saül, choses si prisées dans les anciens temps : « Nul des enfans d'Israël n'était plus beau que lui, et il dépassait le peuple de toute la tête. » Il va avec un serviteur chercher les ânesses de son père qui se sont égarées, et après avoir fait sans succès une longue route, il apprend qu'il y a un homme de Dieu, un *voyant*, dans la ville près de laquelle il se trouve. Mais il n'ose aller le consulter, parce qu'ayant épuisé toutes ses provisions, il n'a plus rien qu'il puisse lui offrir : c'est du reste encore l'usage de tous les peuples arabes de ne jamais se présenter devant quelqu'un sans lui offrir un présent. Le serviteur de Saül donne à son maître une petite pièce d'argent qui lui reste, et tous deux se rendent à la ville où est Samuel. Des jeunes filles qui vont puiser de l'eau leur enseignent le chemin; ce qui rappelle agréablement ces autres scènes de la Bible où Éliézer, Jacob, Moïse, font des rencontres semblables. Samuel, averti d'avance par Dieu, annonce au jeune Saül ce qui lui est réservé. Il lui fait prendre la meilleure place au festin qui suit le sacrifice, et lui fait présenter l'épaule de la victime ; puis il lui verse l'huile sainte sur la tête. Plus tard, il assemble le peuple et fait proclamer Saül, malgré quelque opposition bientôt réduite au silence par une brillante victoire sur les Ammonites. Alors Samuel voyant le roi qu'il a inauguré reconnu de tout le peuple, abdique le pouvoir en présence d'Israël. « Or, Samuel dit à tout Israël : « Voici que « j'ai obéi à votre voix en tout ce que « vous m'avez dit, et j'ai établi un roi « sur vous. Et maintenant le roi marche « devant vous, mais moi j'ai vieilli et « mes cheveux ont blanchi ; mes enfans « sont avec vous, et moi j'ai marché de- « vant vous depuis ma jeunesse jusqu'à « ce jour. Rendez témoignage de moi « devant le Seigneur et devant son oint : « de qui ai-je pris le bœuf ou l'âne, de

(1) I *Reg.*, VIII, 6.
(2) I *Reg.*, VIII, 19.

« qui ai-je accepté un présent pour fer-
« mer l'œil sur lui? Je vous le rendrai « aujourd'hui. » Et ils lui répondirent : « Tu ne nous as pas fait violence, tu ne « nous as pas opprimés, tu n'as rien pris « à personne. » Et il leur dit : « Le Sei- « gneur est témoin contre vous, et son « oint est témoin en ce jour que vous « n'avez rien trouvé dans mes mains. » Et ils répondirent : « Il en est témoin. » Alors Samuel, comme Moïse, comme Josué à leurs derniers momens, adresse au peuple et au roi des exhortations mêlées de menaces. Après leur avoir rappelé tout ce que Dieu a fait pour leurs pères, il leur reproche de nouveau le péché qu'ils ont commis en demandant un roi, et il les engage pourtant à ne pas craindre; « car, dit-il, le Seigneur n'abandonnera pas son peuple, à cause de son grand nom; parce que le Seigneur a fait serment de faire de vous son peuple. Quant à moi, à Dieu ne plaise que je pèche contre le Seigneur en m'abstenant de prier pour vous. Je vous enseignerai le bon et droit chemin. Craignez donc le Seigneur, et servez-le en vérité de tout votre cœur; car vous voyez les grandes choses qu'il a faites parmi vous. Si vous persévérez dans le mal, vous et votre roi périrez pareillement. »

Ces terribles paroles terminent le discours de Samuel, et le triste pressentiment qu'elles annoncent ne tarde pas à être justifié. Saül, d'abord humble et doux comme un enfant, devient bientôt indocile et superbe : la faveur populaire et l'enivrement du pouvoir lui tournent la tête; une première désobéissance à Dieu et à son prophète est suivie d'une seconde beaucoup plus grave. Aux reproches de Samuel, il répond par des excuses sans bonne foi. Il prétend que s'il a conservé les troupeaux des Amalécites qu'il lui était ordonné d'égorger, c'était pour les offrir en holocauste au Seigneur. Et Samuel lui dit : « Le Seigneur veut-il des holocaustes et des victimes, et n'aime-t-il pas mieux qu'on obéisse à sa voix? L'obéissance vaut mieux que les victimes : être docile est préférable à la graisse des béliers : la rébellion est comme le péché de la divination, et le refus d'obéir comme l'idolâtrie. Lorsque tu as rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur t'a rejeté pour que tu ne sois plus roi. » Samuel, toutefois, quoiqu'il ait été chargé de prononcer cette sentence, pleure sur Saül; mais Dieu lui ordonne d'aller verser l'huile sainte sur le fils d'Isaï, choisi par lui pour régner sur Israël. Rien n'est plus remarquable que la scène où Samuel passe tour à tour en revue les sept fils d'Isaï. « Lorsqu'ils furent entrés, il regarda Eliab et dit : « L'oint du Sei- « gneur n'est-il pas devant lui? » Mais le Seigneur lui dit : « Ne fais pas attention « à son visage ni à la hauteur de sa taille, « car je l'ai rejeté. Je ne juge pas à la « manière de l'homme; car l'homme s'en « rapporte à ses yeux, mais le Seigneur « voit le cœur (1). » Les frères de celui-ci sont également rejetés, et Samuel s'informe si Isaï n'a pas un huitième fils. On lui répond qu'il reste encore le plus jeune, lequel fait paître le troupeau. C'est celui-là que l'Éternel a choisi et sur qui son prophète répand l'huile sainte. Il est à peine besoin de faire remarquer combien Dieu prend à tâche de bien imprimer l'idée de sa toute-puissance, du néant de tout ce que les hommes estiment, de son aversion pour les superbes et du plaisir qu'il prend à tirer les plus grandes choses de ce qu'il y a de plus petit aux yeux du monde. Ces leçons d'humilité données à l'homme abondent dans l'histoire sainte, mais elles sont bien souvent perdues. Elles ne le furent pas du moins pour David : de là les faveurs signalées dont il fut l'objet.

Nous l'avons déjà dit, la peinture du caractère de David est ce qui donne aux deux premiers livres des *Rois* un peu de l'unité d'un poëme héroïque. Quel intérêt dans l'histoire de cet homme, tour à tour humble berger gardant les troupeaux de son père, guerrier sauveur d'Israël, chef de proscrits, roi puissant et glorieux, auquel n'a manqué aucune des grandeurs ni aucune des misères de l'humanité, pas même le crime; et pour achever son portrait, le plus grand des poètes lyriques et le plus clairvoyant des prophètes. Si on le compare à tous les héros réels ou imaginaires de l'antiquité profane, on verra qu'il s'en sépare par un cachet de douceur, de tendresse, de

(1) I *Reg.*, XVI, 6.

générosité qu'on chercherait vainement dans les hommes chantés par Homère ou célébrés par les historiens grecs ou latins, et qui est déjà un pressentiment du Christianisme. David ressemble par beaucoup d'endroits aux guerriers chrétiens du moyen âge; et s'il est vrai qu'on trouve chez presque tous les peuples le germe de la belle institution de la chevalerie, nulle part cependant on ne rencontre rien qui se rapproche autant du type idéal du chevalier. Il manque, il est vrai, à David la galanterie et le culte des *dames*, choses qui ne pouvaient être même rêvées avant la réhabilitation de la femme par le Christianisme. Les femmes jouent un assez grand rôle dans son histoire, témoins Michol, Abigaïl et Bethsabée; mais s'il les aime, c'est en maître et un peu à la façon des sultans de l'Orient. A cela près, que de côtés chevaleresques en lui! sa fraternité d'armes avec Jonathas, son respect pour Saül son persécuteur, et la générosité avec laquelle il épargne sa vie; la douleur qu'il fait éclater à la mort de cet implacable ennemi; son amour pour ses soldats; son dévoûment pour son peuple, lorsqu'il choisit parmi les fléaux dont Dieu veut frapper Israël, le seul qui puisse l'atteindre comme le dernier de ses sujets; tous ces traits et bien d'autres qu'on pourrait citer composent un des caractères les plus grands et les plus aimables que présentent les annales du monde; et il est facile de voir que l'historien sacré s'est particulièrement complu à le retracer.

Il y a un grand charme dans le récit de son combat avec Goliath. Les Israélites et les Philistins sont en présence : le géant philistin vient défier tous les guerriers de Saül : aucun d'entre eux n'ose se mesurer avec lui, et quarante jours de suite ils subissent ses insultes en tremblant. C'est alors que David vient au camp pour visiter ses frères qui sont dans l'armée, et leur apporter quelques provisions. Il voit ses concitoyens s'enfuir lorsque Goliath paraît, et il demande ce qu'on fera pour l'homme qui tuera le Philistin et ôtera cet opprobre de dessus Israël. Quoiqu'il ne promette pas positivement de le combattre, on parle à Saül de l'intrépidité du jeune berger, et il le fait venir devant lui. Et David dit à Saül : « Que « le cœur ne manque à personne à cause « de lui : ton serviteur ira et combattra « contre ce Philistin. » Saül dit à David : « Tu ne pourras pas résister à ce Philis- « tin ni le combattre, parce que tu es « jeune; tandis que lui est dès sa jeu- « nesse un homme de guerre. » David dit à Saül : « Ton serviteur faisait paître le « troupeau de son père; il venait un lion, « ou un ours, qui enlevait un bélier du « milieu du troupeau : je les poursuivais, « je les frappais, j'enlevais leur proie de « leur gueule et ils se dressaient contre « moi; mais je leur saisissais les mâ- « choires, je les étouffais et les tuais. « Ton serviteur a tué le lion et l'ours : « ce Philistin incirconcis sera comme « l'un d'entre eux. J'irai et j'enlèverai « l'opprobre de dessus le peuple. Car qui « est cet incirconcis, pour oser insulter « l'armée du Dieu vivant? » Et David ajouta : « Le Seigneur, qui m'a préservé « de la griffe du lion et de celle de l'ours, « me délivrera de la main de ce Philis- « tin. » Saül dit à David : « Va, et que le « Seigneur soit avec toi. » Rien n'est plus naïf et plus gracieux que ce qui suit. « Et Saül revêtit David de ses vêtemens et lui mit un casque d'acier sur la tête, et l'arma d'une cuirasse. David ceignit l'épée de Saül au dessus de ses vêtemens, et commença à essayer de marcher armé, car il n'en avait pas l'habitude, et il dit à Saül : « Je ne puis marcher ainsi, car « je n'y suis pas accoutumé. » Et il déposa ces armes. Il prit son bâton qu'il avait toujours à la main, et se choisit dans le torrent cinq cailloux très polis. Il les mit dans sa besace de berger, prit sa fronde et s'approcha du Philistin. « Le Philistin regarde David, et prend en pitié ce bel adolescent.

« Et le Philistin dit à David : Suis-je un « chien, que tu viens contre moi avec « un bâton? » Et il maudit David au nom de ses dieux. Et il dit à David : « Viens « à moi, et je donnerai ta chair aux « oiseaux du ciel et aux bêtes de la « terre. » Mais David dit au Philistin : « Tu viens contre moi avec l'épée, la « lance et le bouclier : mais moi je viens « au nom du Dieu des armées, du Dieu « des bataillons d'Israël que tu as in- « sultés. En ce jour, le Seigneur te li-

« vrera entre mes mains; je te frapperai, « je te couperai la tête, et je donnerai « les cadavres de l'armée des Philistins « aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la « terre, afin que toute la terre sache « qu'il y a un Dieu en Israël, et tout ce « qui est rassemblé ici saura que Dieu « ne sauve pas par l'épée ni la lance : car « à lui est la guerre, et il vous livrera « entre nos mains. » Et comme le Philistin s'était levé et venait, et s'approchait de David, David se hâta, et courut au combat au devant de lui. Il mit sa main dans sa besace et prit une pierre, la lança avec sa fronde et frappa le Philistin au front : la pierre s'enfonça dans son front et il tomba la face contre terre. »

Ce récit nous paraît admirable de tout point. Quelques détails font presque sourire par leur naïveté, et d'un autre côté, les paroles de David à son adversaire sont d'une sublimité incomparable. Mais qu'il soit naïf ou qu'il soit sublime, l'historien sacré est toujours simple ; ce qui lui permet de passer du ton de la pastorale à celui de l'épopée ou de l'ode sans qu'on sente jamais l'effort ni l'envie de faire effet par le contraste.

Le brillant début de David produit un double effet : il lui vaut l'amitié de Jonathas et la haine de Saül : « L'âme de « Jonathas, dit le texte sacré, s'attacha à « celle de David, et il l'aima comme son « âme. » Et dans le même chapitre : « Saül « vit et comprit que le Seigneur était « avec David, et il commença à le crain- « dre ; et Saül devint chaque jour plus « ennemi de David. » Jonathas, dont le caractère est représenté avec les traits les plus aimables, dérobe son ami à la haine jalouse de son père. David est obligé de se réfugier dans le désert, où il habite le creux des rochers. « Et tous « ceux qui étaient dans la gêne, ceux qui « étaient accablés par leurs créanciers, « et qui avaient l'amertume dans le « cœur, se joignaient à lui et il devint « leur chef. » Saül le poursuit partout avec acharnement, quoique David ait deux fois épargné sa vie. Il s'attendrit un moment et reconnaît ses torts à la vue de tant de générosité, mais il s'enfonce de plus en plus dans le mal. Abandonné de Dieu qui ne lui répond plus quand il le consulte, il va s'adresser à la sorcière d'Endor, lui qui a autrefois exterminé du royaume les devins et les magiciens. Il lui demande d'évoquer Samuel. Dieu permet à son prophète de paraître réellement à la voix de cette femme, qui reste terrifiée du succès de ses enchantemens Samuel rappelle à Saül ses crimes et lui prononce sa sentence : « Demain, toi et « tes fils serez avec moi. » Toute cette scène racontée avec la plus grande simplicité, en est d'autant plus imposante et plus terrible. Saül, désespéré, va combattre les Philistins, et voyant ses fils morts et ses soldats en déroute, il termine sa triste vie par un suicide. David, à cette nouvelle, déchire ses vêtemens, et donne toutes les marques de la douleur la plus vraie. L'historien nous donne à cette occasion son chant sur la mort de Saül et de Jonathas, l'un des morceaux lyriques les plus achevés qui existent.

David ne règna d'abord que sur la tribu de Juda, parce qu'Abner, général de Saül, avait fait reconnaître un fils de ce prince par les autres tribus. « Et il y eut « une longue lutte entre la maison de « Saül et celle de David : mais David « était en progrès et devenait tous les « jours plus fort, tandis que la maison de « Saül allait toujours en décroissant. » Ce n'est pourtant qu'au bout de sept ans que tout Israël le reconnaît pour roi. Il établit alors sa capitale à Jérusalem qu'il a conquise sur les Jébuséens, et y fait transporter l'arche du Seigneur, devant laquelle il *danse de toutes ses forces*, ne pouvant contenir l'enthousiasme dont il est rempli. Il s'indigne d'habiter dans un palais de cèdre, tandis que l'arche de Dieu repose sous des peaux de bêtes, et veut bâtir au Seigneur un temple moins indigne de sa majesté; mais Dieu, tout en agréant cet élan de sa reconnaissance, et en lui faisant pour sa postérité les plus magnifiques promesses, réserve cette œuvre à un autre. David est récompensé toutefois de ses pieux desseins par la gloire, la puissance et la richesse ; il triomphe de tous ses ennemis et étend ses conquêtes jusqu'à l'Euphrate. C'est alors que son cœur, enflé par trop de prospérités, s'ouvre un instant aux inspirations de l'enfer, et que ce prince, si juste, si doux, si compatissant, fait périr un de ses plus vaillans et de ses plus

fidèles serviteurs afin de s'emparer de sa femme. L'historien sacré s'est étendu sur la chute et sur la pénitence de David, comme il le fait en général sur ce qui peut offrir au lecteur d'utiles leçons. Rien n'est beau et saisissant comme l'entrevue du prophète Nathan et du coupable prince. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer la parabole de Nathan, quelque connue qu'elle soit : « Le Seigneur en- « voya donc Nathan vers David. Étant « venu à lui, il lui dit : Deux hommes « étaient dans une même ville, l'un riche « et l'autre pauvre. Le riche avait une « multitude de bœufs et de brebis. Le « pauvre n'avait rien, à l'exception d'une « seule petite brebis qu'il avait achetée « et nourrie; elle avait grandi près de « lui avec ses enfans, mangeant de son « pain, buvant de son verre et dormant « dans son sein, et elle était pour lui « comme une fille. Un étranger étant « venu chez le riche, celui-ci ne voulant « pas prendre sur ses bœufs et ses brebis « pour traiter cet étranger, prit la bre- « bis du pauvre et en fit un ragoût pour « l'homme qui était venu chez lui. Da- « vid, enflammé de colère contre cet « homme, dit à Nathan : Vive le Sei- « gneur ; il mourra, cet homme qui a fait « cela ! Il rendra la brebis au quadruple, « parce qu'il a fait cette action et ne s'en « est pas abstenu. Mais Nathan dit à Da- « vid : C'est toi qui es cet homme (1). » Ce *tu es ille vir*, qui tombe sur David comme un coup de foudre, est un de ces traits sublimes dont l'impression ne s'affaiblit pas, et qui saisissent toujours comme si on les lisait pour la première fois. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est le jugement porté contre David. Comme il reconnaît sa faute et s'en repent, elle lui est pardonnée, et ne lui fait pas perdre sans retour l'affection de son Dieu : il faut néanmoins qu'elle soit expiée par de grands malheurs domestiques, *parce qu'il a fait blasphémer les ennemis du Seigneur*. C'est pourquoi ses dernières années sont abreuvées de chagrins. Amnon, l'un de ses fils, déshonore sa sœur, et meurt de la main d'Absalon son frère : celui-ci, rentré en grâce auprès du roi, conspire contre lui et le chasse de sa capitale. « Or, David, dit « l'historien, montait la montagne des « Oliviers qu'il gravissait en pleurant, « les pieds nus et la tête voilée ; et tous « ceux qui étaient avec lui montaient « aussi la tête voilée en pleurant. » Telles sont les douleurs que lui cause ce fils ingrat ; douleurs moins cruelles encore que celles qui le saisiront à la nouvelle de sa mort, lorsqu'il s'écriera : « Absalon mon « fils, mon fils Absalon, qui me don- « nera de mourir pour toi ! »

Il y a du désordre et de l'obscurité dans les derniers chapitres relatifs au règne de David. Il est facile de voir que les livres historiques de la Bible ne sont souvent que des extraits de chroniques beaucoup plus étendues entre lesquels la liaison manque parfois. Ainsi toute la fin du second livre des *Rois* n'est guère qu'un recueil de documens mis les uns au bout des autres dans un ordre assez arbitraire. Parmi ces documens les plus remarquables sont le superbe cantique : *Le Seigneur est mon rocher et ma force*, qui se trouve avec très peu de variantes dans la collection des psaumes, et les dernières paroles de David, où il exprime en peu de mots sa reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, qui a fait avec sa maison une alliance stable et permanente. Il meurt donc tranquille, voyant dans l'avenir « la lumière d'une nouvelle aurore « qui se lève dans un ciel sans nuages, « et la terre arrosée d'une pluie bienfai- « sante qui fait éclore tous ses germes. » Cette aurore est celle du grand jour du Messie qu'Abraham, Jacob, Moïse ont déjà pressentie, et qui devient de plus en plus visible pour l'œil des prophètes à mesure qu'on avance vers les temps marqués pour l'accomplissement des promesses.

E. DE CAZALÈS.

(1) II *Reg.*, XII, 1-7.

REVUE.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ MAJORES IN SEMINARIO SANCTI-SULPITII HABITÆ.

DE MATRIMONIO,

OPERA ET STUDIO JOS. CARRIÈRE, EJUSDEM SEMINARII PRESBYTERI, VICARII GENERALIS PARISIENSIS.

L'enseignement théologique des séminaires doit remplir trois conditions, dont il est essentiel de tenir compte, pour bien juger la manière dont il doit être organisé. D'abord, il doit se proportionner à une masse d'élèves présentant divers degrés de capacité. En second lieu, il doit leur communiquer toutes les connaissances nécessaires pour exercer avec fruit le saint ministère. Enfin, il doit les leur communiquer dans l'espace de trois ou quatre ans, qui, d'ailleurs, ne peuvent être consacrés entièrement à l'étude, puisqu'il faut réserver une partie assez considérable de ce temps pour les exercices de piété, destinés à former les jeunes lévites à l'esprit ecclésiastique.

De ces trois conditions résulte d'abord la nécessité d'un *compendium* ou d'une *somme* théologique, à l'usage des élèves, dans laquelle soient traitées toutes les questions importantes, sous le triple rapport du dogme, de la morale et de la discipline. Si l'on voulait examiner chacune de ces questions avec toute l'étendue qu'elle comporte, et citer sur chaque point tous les textes que la tradition fournit, évidemment il n'y aurait aucune proportion entre une semblable méthode et les limites dans lesquelles l'enseignement doit se renfermer pour remplir les conditions auxquelles il est subordonné. Après avoir employé leurs trois années à étudier un certain nombre de questions d'une manière approfondie, qui dépasserait d'ailleurs les forces de plusieurs d'entre eux, les élèves, à la fin de leurs cours, se trouveraient ignorer une grande partie de ce qu'il leur importait de savoir, et qu'on n'aurait pas eu le temps de leur enseigner.

La nécessité d'un compendium entraîne celle de la méthode scholastique, dégagée, comme elle l'est depuis long-temps, de subtilités qui l'embarrassaient autrefois dans plusieurs écoles, et qui n'étaient que des accessoires surajoutés à cette méthode, dont ils ne constituaient nullement l'essence. Rejetez la méthode scholastique ainsi conçue; supposez que l'on y substitue une manière plus libre, plus oratoire; que l'on ait des discours au lieu de thèses. Cette manière, nécessairement plus diffuse, serait incompatible avec les exigences d'un compendium; cet enseignement serait plus attrayant, sans doute, mais il est impraticable. On retomberait de plus dans un autre inconvénient très grave. La plupart des élèves, pour bien concevoir et surtout pour bien retenir, ont besoin que les matières essentielles de l'enseignement leur soient présentées sous des formes précises et rigoureusement déterminées. C'est ce que fait très bien la méthode scholastique, dont le mérite consiste surtout dans la précision du langage, la régularité des classifications, et la distinction nette des différens ordres d'idées qui se combinent dans une question. L'argumentation scholastique n'est que le prolongement de cette méthode dans la discussion des difficultés auxquelles les questions peuvent donner lieu. Il serait contradictoire que l'on traitât les thèses d'une manière et les objections d'une autre. Ce genre d'argumentation, lorsqu'il est sagement réglé, contribue

d'ailleurs à donner de la force et de la dextérité à l'esprit, et forme à la discussion comme l'escrime à l'emploi des armes.

Mais, tout en maintenant les avantages de l'enseignement tel qu'il est constitué dans nos séminaires, ses défenseurs ne prétendent point pour cela proscrire généralement toute autre manière d'enseigner. Dans le solide écrit qu'il a publié assez récemment sur ce sujet, et qui renferme de si sages aperçus, M. l'abbé Boyer a établi que la scholastique ordinaire a pour but, premièrement, de pourvoir à l'instruction nécessaire à tous les élèves ; secondement, de préparer à des études plus fortes ceux d'entre eux qui peuvent consacrer à la science théologique un temps plus long et une capacité plus grande. Elle est comme une moyenne proportionnelle qui correspond aux besoins généraux ; mais elle n'exclut point des degrés supérieurs d'enseignement pour ceux qui peuvent en profiter. On pourrait, en premier lieu, instituer en leur faveur des cours de *théologie positive*, qui existaient, avant la révolution, dans un si grand nombre d'établissemens ecclésiastiques, et qui se rétabliront graduellement, nous l'espérons, dans tous les séminaires, à mesure que chaque diocèse, après avoir satisfait au nécessaire, aura la possibilité de réparer les diverses ruines des anciennes institutions. En second lieu, on peut établir un cours spécial de théologie scholastique, dans lequel on traiterait, d'une manière très développée, les questions qui, dans les leçons ordinaires, sont examinées dans des proportions plus restreintes. C'est pour un cours de ce genre, qui existe depuis plusieurs années au séminaire de Saint-Sulpice, que M. l'abbé Carrière, un des hommes les plus instruits de cette pieuse et savante congrégation, a composé le *Traité du mariage*, qu'il a récemment publié.

Ce traité, qui comprend deux forts volumes, est divisé en trois parties.

La première partie se rapporte à la *nature* du mariage, considéré soit comme contrat, soit comme sacrement.

Dans la seconde, sont examinées et résolues les questions relatives aux *propriétés* du mariage, qui se réduisent à *l'honnêteté*, *l'unité*, *l'indissolubilité*.

La troisième partie, qui est plus étendue que les deux autres, roule sur les conditions du mariage : 1° conditions *antécédentes*, ou fiançailles, bans, consentement des parens ; 2° conditions *concomitantes*, consentement des parties, légitimité de ce consentement (à laquelle se rattachent toutes les questions sur les empêchemens canoniques et civils), présence du curé et des témoins ; 3° enfin, conditions *subséquentes*, c'est-à-dire, qui, quelquefois, doivent suivre le mariage. Ce titre se rapporte à deux principaux faits, celui des mariages valides qui n'ont pas reçu la bénédiction du prêtre, et celui des mariages invalides.

L'auteur a joint à son ouvrage une liste nombreuse des auteurs et des écrits qu'il cite, soit pour s'en appuyer, soit pour les réfuter, ainsi qu'un tableau synoptique, qui permet d'embrasser et de suivre très aisément les ramifications si compliquées de ce grand et difficile traité.

Cette publication est une des plus importantes pour l'enseignement théologique, qui aient paru depuis long-temps. Lorsqu'au mérite fondamental de l'exactitude dogmatique, un ouvrage de ce genre réunit, en ce qui concerne le fond des choses ou la *matière* du traité, la solidité des raisons et une érudition riche, mais tellement ménagée, qu'elle éclaire l'esprit sans l'accabler; sous le rapport de la *forme*, un plan clair et méthodique, des questions nettement posées, où le point précis qu'il s'agit d'examiner est soigneusement dégagé des questions qui lui sont étrangères, une discussion bien organisée, qui ne laisse de côté aucune difficulté sérieuse ; sous le rapport de *l'utilité pratique*, le soin de joindre à l'exposé des principes généraux l'examen des conditions et des circonstances qui peuvent en modifier l'application ; enfin, sous le rapport du *style*, la clarté et la précision, et, si l'ouvrage est écrit en latin, l'exemption des défauts qui déparent un trop grand nombre de traités scholastiques ; lorsqu'un ouvrage de ce genre, disons-nous, réunit ces diverses qualités, il prend une place distinguée parmi les modèles; il offre, à un haut degré, le mérite pro-

pre aux travaux de cette nature. Nous croyons que peu de lecteurs se refuseront à reconnaître, en général, dans le traité de M. Carrière, une heureuse combinaison de ces diverses qualités.

Mais, quoiqu'un ouvrage classique, et surtout un livre de théologie, ait bien moins pour but principal de présenter des aperçus nouveaux, que d'expliquer et de résumer l'enseignement de l'Église et les sentimens les plus autorisés des théologiens, il y a néanmoins, dans les traités de morale surtout, certains points débattus dans les écoles, et sur lesquels on est curieux de connaître l'opinion particulière d'un auteur aussi savant et aussi grave que M. Carrière. Le traité du mariage en particulier présente deux controverses célèbres, l'une sur le ministre du sacrement, l'autre sur la question de savoir si le pouvoir civil peut établir des empêchemens dirimans. Sur le premier point, l'opinion la plus commune parmi les théologiens, jusque vers le milieu du seizième siècle, reconnaissait pour ministres du sacrement les parties contractantes. Vers cette époque, Melchior Canus entreprit de prouver que le prêtre était le seul ministre, et son opinion a été adoptée par un bon nombre de théologiens français. M. Carrière expose d'une manière très claire les argumens à l'appui des deux sentimens, et finit par adopter ces paroles de M. Lieberman : « L'opinion « de Melchior Canus a quelque chose « qui la recommande, au premier aspect; « mais lorsqu'on examine la question de « plus près, et qu'on pèse les argumens « sans prévention, j'avoue que j'incline « davantage vers l'opinion contraire. »

Quant à la question du pouvoir des princes, relativement aux empêchemens dirimans, M. Carrière, fidèle à sa méthode, fait aussi un exposé très lumineux et très étendu des autorités et des raisons invoquées de part et d'autre. Expliquant ensuite sa pensée propre, il reconnaît que de plus *graves autorités* favorisent l'opinion des théologiens qui refusent aux princes le pouvoir dont il s'agit; mais il lui semble que les théologiens gallicans, qui sont à peu près les seuls partisans de l'opinion contraire, peuvent alléguer de plus *graves raisons*, et il ajoute qu'ils lui paraissent se tirer plus heureusement des *argumens d'autorité* qu'on leur oppose, que les théologiens des autres pays ne se tirent des *argumens de raison* sur lesquels s'appuient les théologiens français. Il adopte en conséquence, comme plus probable, l'opinion de ces derniers. Nous ne pouvons admettre cette conclusion : quelque habileté que M. Carrière ait déployée, en discutant les autorités qui combattent l'opinion des théologiens gallicans, il nous paraît que la plupart d'entre elles, et notamment les expressions très significatives dont se sont servis les derniers Papes, doivent faire la plus grande impression sur les esprits. Mais, après avoir fait cette réserve, nous devons ajouter que M. Carrière n'en a pas moins reproduit, avec la plus grande sincérité, les argumens contraires au sentiment qu'il juge le plus probable, et qu'il a fait, dans cette cause, l'office d'un savant et impartial rapporteur. G.

(La suite au numéro prochain.)

DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ART RELIGIEUX EN FRANCE.

« L'étude des monumens religieux a ranimé parmi nous le sentiment et le goût de l'art chrétien. Ce sentiment a bientôt tourné au profit du Christianisme lui-même. En apprenant à comprendre, à admirer nos églises, on est devenu presque juste, presque affectueux pour la foi qui les a élevées. C'est là un retour un peu futile vers la religion, retour sincère cependant, et qu'il ne faut pas dédaigner. L'art rend ainsi aujourd'hui à la religion quelque chose de ce qu'il en a reçu jadis [1]. » Ainsi parlait, il y a peu de temps, dans une occasion solennelle, un homme dont la patrie s'honore, bien que malheureusement la religion ne puisse le compter parmi ses fidèles. Ces paroles

[1] Discours de M. Guizot à la société des Antiquaires de Normandie, en août 1837.

expriment avec noblesse une vérité généralement mais vaguement sentie. Plus que personne leur auteur a contribué à ramener en France le sentiment de l'art religieux, d'abord par le nouveau jour qu'il a jeté sur l'histoire des temps où cet art naquit, et ensuite par ses généreux efforts, pendant qu'il était au pouvoir, pour sauver et populariser les débris de notre ancienne gloire artistique. Un immense changement s'est opéré dans les esprits depuis le temps où nous nous sentions excités à élever une voix humble, inconnue et presque solitaire, contre les Vandales de diverses espèces qui dévastaient les monumens de notre foi et de notre histoire [1]. En peu d'années tout a changé de face. Le nouveau gouvernement s'est rangé franchement du côté du petit nombre d'hommes qui, inspirés par les éloquentes invectives de M. V. Hugo, essayaient de lutter contre le torrent des dévastations. Usant avec une salutaire énergie de leur puissance, M. Guizot et ses successeurs à l'intérieur et à l'instruction publique, ont étendu les bras immenses et inévitables de la centralisation pour arrêter le marteau municipal et la brosse fabricienne, en même temps qu'ils ont créé ou encouragé de vastes et importantes publications, destinées à tirer de la poussière et à révéler au pays les antiques trésors de son art national. Noble et bienfaisant exemple qu'il appartenait au pouvoir antérieur de donner, et qu'il faudra bien, Dieu merci, suivre à l'avenir. D'un autre côté, une étude de plus en plus approfondie de l'étranger a produit rapidement des résultats tout-à-fait inattendus. En voyant de plus près les mœurs et la science de l'Allemagne et de l'Angleterre, on s'est aperçu du profond respect, de la tendre sollicitude que ces grandes nations professent pour les monumens de leur passé ; la pensée s'est naturellement reportée sur la patrie, et on a reconnu, avec surprise et admiration, que la France renfermait encore dans ses villes de province des cathédrales plus belles, malgré le triste dénuement des unes et le fard ridicule des autres, que les plus célèbres cathédrales de l'Angleterre. On a trouvé dans la poudre de ses bibliothèques des poèmes plus originaux, plus inspirés que les épopées les plus populaires de l'Allemagne. On a vu encore les manuscrits de ces poèmes souvent ornés de miniatures plus fines, plus gracieuses que les plus vantées du Vatican. On est arrivé ainsi à comprendre et à découvrir que, même en France, il avait existé un autre art, une autre beauté que la beauté matérialiste et l'art païen du siècle de Louis XIV ou de l'empire. Cette découverte renfermait implicitement celle de l'*art religieux*. Nous n'hésitons pas à employer ce mot de découverte, parce qu'une réhabilitation aussi complète, aussi fondamentale, que celle qui est exigée pour l'art religieux, vaut bien l'invention la plus difficile. Malheureusement cette découverte n'a guère été faite que par des gens de lettres ou des voyageurs. La faire passer dans la vie pratique, la faire reconnaître par les artistes ou ceux qui aspirent à le devenir, la faire comprendre par ceux qui commandent ou qui jugent les œuvres dites d'art religieux, c'est là le difficile ; mais c'est aussi là l'essentiel ; car, à l'heure qu'il est, il n'y a pas d'art religieux en France ; et ce qui en porte le nom n'en est qu'une parodie dérisoire et sacrilége.

Ce n'est pas assurément que la *matière* de l'art religieux manque aujourd'hui en France plus qu'en aucun autre pays ou à aucune autre époque. Il y a une religion en France qui compte encore des millions de fidèles ; or, toute religion qui n'est pas née à l'état de secte, comme le protestantisme, a toujours donné la vie à un art qui pût lui servir d'organe, parler son langage à l'imagination et au cœur de ses enfans, traduire ses dogmes en images vénérées et chéries, enfin parer ses rites et ses cérémonies d'un attrait mystérieux et populaire. Ce que la religion des Hindous, des Egyptiens, des Grecs, des Mexicains a fait, la religion catholique l'a fait aussi, mais avec une splendeur et une puissance à nulle autre égale. Notre patrie est couverte des produits de l'art catholique, qui ont survécu à trois siècles de profanations, d'ignorance et de ravages. Pour un Louvre, pour un Versailles dont la France

[1] *Du Vandalisme en France.—Lettre à M. Victor Hugo*, insérée dans la *Revue des Deux mondes* du 15 mars 1833.

s'enorgueillit, elle a cent cinquante cathédrales, elle a six mille églises de paroisse qui remontent aux temps où régnait le véritable art chrétien. Ces cathédrales et ces églises, malgré leur pauvreté et leur nudité actuelle, ou plutôt à cause de cette nudité, offrent aux peintres et aux sculpteurs le champ le plus vaste, et presque le seul, pour leurs travaux; car tous les rois ne pourront pas, comme le roi Louis-Philippe, avoir le bonheur et la gloire de faire un Versailles. Et où trouver aujourd'hui des particuliers qui remplacent pour l'art les princes et les prélats d'autrefois ? Ces églises ouvrent chaque jour leurs portes à une foule plus ou moins nombreuse de personnes, qui y voient avec intérêt et émotion les représentations des objets de leur culte et de leurs croyances, et qui ne demanderaient pas mieux que de s'y intéresser avec ardeur et enthousiasme, si l'on prenait la peine de donner à ces représentations une valeur réelle, et de la leur expliquer. Ce n'est donc pas, nous le répétons, la matière qui manque en France à l'art religieux; ce qui lui manque, c'est le bon sens, c'est la science, c'est la foi, c'est la pudeur chez la plupart de ceux qui en sont les prétendus ouvriers. Ce qui importe, c'est de dénoncer aux hommes sincères et conséquens l'étrange abus qu'on fait des mots et des choses, dans un ordre d'idées et de faits qui exige plus de conscience et plus de scrupule qu'aucun autre. Ce qui importe encore, c'est de mettre à nu les plaies qui gangrènent l'application religieuse de l'art, afin que la partie saine de la jeune génération d'artistes qui s'élève puisse en éviter le contact et la honteuse contagion.

Mais, avant d'aller plus loin, répondons d'avance en deux mots à une multitude d'objections et de reproches qui pourraient nous être adressés. Qu'on le sache bien, nous n'entendons nullement parler de l'art en général, mais uniquement de l'art consacré à reproduire certaines idées et certains faits enseignés par la religion : tout le reste est complétement étranger à nos plaintes et à nos invectives. Nous n'empiéterons pas sur cette vaste extension d'idées, qui comprend aujourd'hui, sous le nom d'artistes, jusqu'aux coiffeurs et aux cuisiniers. Nous ne prétendons en rien intervenir dans les grandes transformations, dans le rôle *humanitaire* que divers critiques et philosophes assignent à l'art, d'abord parce que nous n'y croyons pas, ensuite parce que nous n'y comprenons rien, enfin et surtout, parce qu'il n'y a rien de commun entre tout cela et le catholicisme. En effet, le catholicisme n'a rien d'*humanitaire*, il n'est que divin, à ce que nous croyons; du moins il n'est nullement progressif, il est *encroûté* (pour me servir d'un terme familier et emprunté à l'art); d'où il suit que les œuvres d'art qu'il est censé inspirer ne doivent et ne peuvent être qu'*encroûtées* comme lui. Pleins de respect pour la critique et pour la philosophie, nous leur laissons le domaine intact et l'usage exclusif de tous les tableaux de batailles, de toutes les scènes historiques, des marines, des paysages, de la peinture de genre dans toutes ses intéressantes branches : nous leur laissons les masses d'infanterie et de cavalerie savamment échelonnées, les assemblées politiques et populaires d'hommes en frac; les intérieurs, les cuisines, les plats de fruits avec des mouches qui en dégustent délicatement le suc; le lever et le coucher des grisettes, les pêcheurs d'huîtres, les intérieurs de chenil, les belles dames en robe de satin, et les notabilités municipales en habit de garde national; en un mot, tous les sujets qui, depuis la renaissance, inspirent la peinture moderne, et réjouissent le public civilisé; nous ne nous réservons absolument que le droit de parler sur le tout petit coin qui est laissé à l'art religieux, ou, pour parler plus justement, à l'art catholique, ou encore pour être intelligible aux hommes les plus éclairés, à l'art concentré dans le domaine du fanatisme et de la superstition.

Qu'on se rassure donc, il ne s'agit nullement pour nous de savoir si l'art en général sera catholique ou non. C'est là tout bonnement la question de la destinée du monde. Il est certain que si la société tout entière redevenait catholique, l'art le serait aussi, bon gré mal gré; mais il est également certain que, si cela arrive jamais, ce ne sera pas de nos jours, et que tout le monde aura le

temps d'y penser. Quant à nous, nous ne nous occupons que du présent, et voici ce que nous en disons : Il est de fait qu'actuellement en France il y a beaucoup d'hommes fanatiques et superstitieux, dits *catholiques*, et que ces catholiques ont des églises vastes et nombreuses, publient des livres de piété *illustrés*, ornent des chapelles et des oratoires, pour lesquelles églises, oratoires, chapelles, livres illustrés et autres, les artistes de nos jours, grands et petits, font tous les ans une foule de tableaux, estampes, lithographies, statues, bas-reliefs en carton-pierre et en marbre. Il semblerait, au premier abord, que tous ces divers objets d'art étant à l'usage exclusif des gens religieux, dussent porter quelque trace de l'esprit de leur religion même. Eh bien ! il n'en est rien. Au milieu du fractionnement général de la société, fractionnement que l'art a suivi de manière à administrer à chacun selon ses besoins et ses idées, la fraction des hommes qui usent du culte, comme dit M. Audry de Puyraveau, soit en théorie, soit en pratique, cette fraction est comme la tribu de Lévi ; elle n'a rien, ou plutôt moins que rien, pire que rien, car elle est inondée de produits divers qui lui sont inintelligibles et inutiles, ou bien antipathiques et injurieux. Avez-vous les goûts militaires ? MM. Horace Vernet, Bellangé, Eugène Lamy, et mille autres, sont là pour vous pourvoir abondamment de toutes les batailles que vous pouvez désirer. Aimez-vous, au contraire, la vie sédentaire, les jouissances domestiques, ce qu'on appelle les études de mœurs ? Alors MM. Court, Franquelin, Roqueplan, se chargent de récréer vos yeux par une foule de représentations empruntées à cet ordre d'idées et d'habitudes, et souvent pleines de talent et d'esprit. Fatigué de la monotonie de la vie française, aspirez-vous après l'éclatant soleil et les pittoresques mœurs de l'Italie ? MM. Schnetz, Édouard Bertin, Winterhalter, vous transporteront au sein de cette patrie de la beauté par la chaleur et la fidélité de leurs pinceaux. Avez-vous, par hasard, juré une fidélité désespérée à la mythologie antique ? Il y a toujours à chaque salon, surtout parmi les sculpteurs, plusieurs traînards du paganisme ; et d'ailleurs vinssent-ils à manquer, il vous resterait toujours les doctrines de l'Académie des Beaux-Arts, les concours pour les prix de Rome et les regrets de certains feuilletonistes. Préférez-vous sagement les gloires et les souvenirs de notre Europe moderne ? Vous avez MM. Scheffer, Delaroche, Hesse, et d'autres qu'on pourrait nommer à côté d'eux. qui ont conquis une place honorable dans l'histoire de l'art pour l'école française de nos jours. En un mot, tout le monde en a pour son goût : et si la caricature réclame par le fait une place dans chacun de ces divers genres, elle peut le faire avec bon droit, parce qu'elle n'en envahit aucun, et que sa modestie ajoute à sa vérité. Il n'y a que dans le cas où vous seriez catholique, que toute satisfaction vous est refusée ; il ne vous reste d'autre ressource que de voir la religion, la seule chose au monde qui n'admette pas un côté comique, envahie par la caricature ; et c'est encore le nom le plus doux qu'on puisse donner, sauf un très petit nombre d'exceptions, aux parodies, tantôt horribles, tantôt ridicules, qui couvrent chaque année les murs du Louvre, et s'en vont de là souiller nos églises, sous le titre mensonger de tableaux religieux [1].

Mais je vous demande trop, lecteur, en supposant que vous soyez catholique ; je veux seulement que vous ayez quelques notions de la religion, que vous l'ayez tant soit peu étudiée dans ses dogmes d'abord, puis dans son influence sur la société à une époque où elle était souveraine : je ne vous demande pas des convictions, je ne vous suppose que quelques idées et quelques souvenirs, puisés par vous-même à l'abri de la routine des écoles classiques. Voilà tout ce que j'exige, et cela étant, je vous prends par la main, et je vous conduis à la première église venue. Que ce soit une cathédrale ou une paroisse de village, peu importe. Passons même

(1) Pour ne citer qu'un exemple entre dix mille, nous venons de voir, dans la magnifique cathédrale de Troyes, une *Transfiguration* récemment donnée par le gouvernement, et que nous recommandons aux voyageurs comme le type du *grotesque horrible*. Il nous semble difficile de pousser plus loin la profanation, en ce qui touche la représentation de notre divin Rédempteur.

devant la cathédrale, si c'est une cathédrale des anciens jours, sans nous y arrêter : nous perdrions de vue le but immédiat de notre visite, tristement confondus que nous serions à la vue de ces glorieuses façades mutilées de mille façons par la haine et l'ignorance, quelquefois remplacées, comme à la sublime basilique de Metz, par un horrible portail de théâtre, en l'honneur de Louis XV; à la vue de ces vitraux défoncés et suppléés par des verres blancs ou des flaques de bleu et de rouge; à la vue d'un badigeon beurre frais, comme à Chartres, ou au Mans, ou partout, sous lequel disparaissent à la fois les merveilles de la sculpture et le prestige de l'antiquité; à la vue d'un soi-disant jubé qui, comme à Rouen, élève sa masse lourde, opaque et grossière, à la place même qu'occupait jadis le voile du sanctuaire brodé et découpé à jour en pierre; à la vue enfin d'un chœur brutalement déshonoré, comme à Strasbourg et à Notre-Dame de Paris, par un revêtement en marbre de couleur ou par une boiserie d'antichambre. Laissons donc là la cathédrale, qui réclame une bien autre indignation. Bornons-nous à la simple paroisse moderne et décorée dans le dernier goût, et voyons quelles sont les traces d'art chrétien que nous y trouverons. Arrêtons-nous un instant devant la façade : vous y verrez quelques colonnes serrées les unes contre les autres, comme à Notre-Dame-de-Lorette, ou bien une série de frontons superposés et flanqués de deux excroissances alongées en pierre, qui ont la forme d'un radis ou d'un sorbet dans son verre, comme à Saint-Thomas-d'Aquin; vous saurez que ce sont des trépieds où est censée brûler la flamme de l'encens. Quelquefois une tour s'élève au dessus de cette monstruosité; tour dépourvue à la fois de grâce, de majesté et de sens, terminée par une terrasse plate, ou par un toit de serre-chaude, ou, comme en Franche-Comté, par un capuchon en forme de verre à patte renversé. Vous vous demandez ce que peut être un édifice qui s'annonce ainsi, si c'est un théâtre, ou un observatoire, ou une halle, ou un bureau d'octroi. On vous explique que c'est un temple. A coup sûr, pensez-vous, c'est le temple de quelque culte qui a remplacé le Christianisme. On vous nomme un saint dont le nom figure dans le calendrier chrétien; et vous finissez par découvrir une croix plantée quelque part avec autant de bonne grâce que le drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. C'est donc vraiment une église! Vous entrez. Est-ce bien vrai? Oui, il faut le croire, car voilà un autel, des confessionnaux, une chaire, des crucifix. Mais est-ce bien une église catholique, une église où l'on prêche les mêmes dogmes, où l'on célèbre le même culte que celui qui a régné dans les églises d'il y a trois cents ans? Ces dogmes n'ont-ils pas été profondément altérés, ce culte n'a-t-il pas subi quelque révolution violente? Où est donc cette forme consacrée de la croix, si naturellement indiquée et si universellement adoptée pour le plan de toutes les anciennes églises? Où a-t-on copié ces fenêtres carrées, rondes, en parallélogramme, en segment de cercle, quelquefois en poire garnie de feuillage, en un mot de toutes les formes possibles, pourvu qu'elles ne tiennent ni du cintre, ni de l'ogive chrétienne? Est-ce de cette cage suspendue entre deux piliers, ou de ce tonneau à demi creusé dans le mur, que l'on prêche la parole du Dieu vivant, dans la même langue que saint Bernard et Bossuet? Qu'est-ce que cette montagne de rocaille qui grimpe à l'extrémité, qui cache le chœur, s'il y en a un, qui élève, sur des colonnes cannelées, un fronton garni de je ne sais combien de gros enfans tout nus dans les postures les plus ridicules, et qui se répète en petit tout le long des bas-côtés? Serait-ce par hasard l'autel où se célèbrent les plus augustes mystères?

Mais approchons : examinons ces sculptures, ces tableaux surtout, que l'on y expose à la vénération des fidèles. Quoi! c'est le Fils de Dieu mourant sur la croix que cette étude d'anatomie où vous pouvez compter tous les muscles, toutes les côtes, mais où vous ne trouverez pas la trace la plus légère d'une souffrance divine, et dont les bras tendus et dressés verticalement au dessus de la tête semblent, conformément au symbole janséniste, s'ouvrir à peine afin d'embrasser dans le sacrifice expiatoire, le moins d'âmes

possible[1]. Quoi! cet être tout matériel, tout humain, tout courbé sous le poids des basses conceptions du peintre, et entouré de figures aussi ignobles que la sienne, ce serait là le Fils de Dieu avec les douze pêcheurs qui lui ont conquis le monde? Quoi! ce médecin juif qui semble demander le salaire de ses visites, c'est Jésus ressuscitant la jeune fille de Jaïr[2]? Cet homme nu qui prêche d'un air goguenard à un auditoire de gamins de Paris, c'est le précurseur martyr annonçant la venue du Sauveur[3]? Ces demoiselles prétentieuses, ces petites maîtresses affectées, dont le front n'a jamais réfléchi que des vanités frivoles ou des passions impures, ce sont là nos vierges-martyres, nos Catherine, nos Cécile, nos Agnès, nos Philomène? Cette femme échevelée, effrontée, à l'œil ardent, au vêtement impudique, c'est la première des saintes, l'amie du Christ, Madeleine? Ces autres femmes aux formes grossièrement matérielles, à la robe transparente, ce sont là les symboles de la religion et de la foi[4]? Cette série de scènes fantasmagoriques, où je reconnais sous des habits d'emprunt et dans des attitudes de théâtre, les figures que je rencontre chaque jour dans les rues, c'est là l'histoire de notre religion[5]? Ces Romains en toge, ces gladiateurs nus, ces modèles complaisans de raccourci, ces déclamateurs barbus, tous taillés sur le même patron, et dont je ne puis deviner les noms qu'avec l'aide du suisse ou du bedeau, ce sont là les saints dont autrefois des attributs distincts et tous empreints d'une poésie sublime rendaient les noms chers et familiers, même aux moindres enfans?

Quoi! enfin, cette matrone païenne, cette Junon ressuscitée, cette Vénus habillée, cette image trop fidèle d'un impur modèle, ce serait là, pour comble de profanation, la très sainte Vierge, la mère du divin amour et de la céleste pureté, l'emblême adorable qui suffit à lui seul pour creuser un abîme infranchissable entre le Christianisme et toutes les religions du monde, l'idéal qui évoque sans cesse l'artiste vraiment chrétien à une hauteur où nul autre ne saurait le suivre? Quoi, vraiment, c'est là Marie! Mais, dites-moi, je vous en supplie, quels sont donc les profanes qui ont envahi tous nos sanctuaires, et qui, consommant le sacrilége sous la forme de la dérision et du ridicule, pour mieux flétrir la vieille religion de la France, ont intronisé le matériel, le grotesque et l'impur, sur les autels de l'Esprit-Saint, des martyrs et de la Vierge.

Et que l'on ne croie point que ces profanateurs, quels qu'ils soient, ont borné leurs envahissemens aux églises des grandes villes. Nous l'avons déjà dit, il n'y a point de paroisse de campagne où ils n'aient pénétré, et où ils n'aient tout souillé. Il n'est point d'église de village où, après avoir détruit les saintes images d'autrefois, défoncé ou bouché les vestiges de l'architecture symbolique, badigeonné le temple tout entier, ils n'aient exposé aux regards de la foule désorientée une masse d'images qui ne sauraient être qu'un objet de profonde ignorance pour les simples, de mépris pour les incrédules, de scandale pour les fidèles instruits. Trop heureuse encore la pauvre paroisse, si dans la ferveur d'un zèle plus funeste mille fois que celui des iconoclastes, on n'a pas fait disparaître la vieille madone de bois brun ou de cire, habillée de robes empesées en mousseline rose ou blanche, avec une couronne de ferblanc sur la tête, mais que le peuple préfère avec raison, parce que, malgré la simplicité grossière de l'image, il n'y a là du moins aucune insulte à la morale ni au sentiment chrétien. On sait que dernièrement le curé de Notre-Dame-de-Cléry ayant

[1] On sait que l'on suivait l'usage contraire dans toutes les crucifixions peintes ou sculptées dans les âges chrétiens. Un exemple frappant se voit dans le magnifique bas-relief de la chaire du baptistère de Pise, où Nicolas de Pise, père de la sculpture chrétienne, a représenté Notre-Seigneur les bras étendus horizontalement, comme pour embrasser l'humanité tout entière dans sa rédemption.

[2] Voyez le tableau derrière le maître-autel de Saint-Roch, à droite, par M. Champmartin.

[3] Voyez un tableau qui représente la prédication de saint Jean-Baptiste, dans la même église, nouvellement placé. M. le curé de la Madeleine avait eu le bon esprit d'expulser de son église cette caricature déplorable.

[4] Voyez les deux figures destinées au bénitier de la Madeleine, exposées au Salon de 1836.

[5] Voyez la plupart des fresques de Notre-Dame-de-Lorette, de celles du moins qui sont découvertes en ce moment.

voulu enlever la madone séculaire, qui se vénère à ce lieu de pélerinage, pour la remplacer par quelque chose de plus frais, le peuple s'est révolté contre cette exécution, et il s'en est suivi un procès correctionnel où l'on a vu l'étrange spectacle d'une population qualifiée d'*ignorante* et de *fanatique*, obligée de défendre les vieux objets de son amour et de son culte contre le goût moderne de son pasteur.

C'est que, dans ce système de profanation méthodique, tout se tient avec une impitoyable logique; le laid a tout envahi; il a souillé jusqu'aux derniers recoins où pouvait encore se cacher le symbolisme catholique. Il règne partout en maître, depuis les énormes croûtes qui viennent chaque année, après l'exposition, déshonorer les murs de nos églises, masquer et défigurer leurs lignes architecturales [1], jusqu'aux petites images [2] que l'on donne aux prêtres pour en garnir leurs bréviaires modernisés aussi comme tout le reste, jusqu'à ce prétendu *bonnet carré* dont je ne sais quelle liberté de l'église gallicane semble réserver le privilége exclusif au clergé français [3].

Voilà donc jusqu'où est tombé cet art divin, enfanté par le catholicisme et porté par lui au plus haut point de splendeur qu'aucun art ait jamais atteint! cet art créé et propagé dans le monde chrétien, par tant de grands papes et de saints évêques; cet art dont les Agricol, les Avit, les Martin, les Nicaise, et tant d'autres pontifes français, avaient légué à leurs successeurs le dépôt sacré en même temps que le souvenir de leur sainteté et de leur noble grandeur; cet art si populaire, si aimé, si généreux, qui avait mis les talens les plus purs et les plus dévoués au service de l'intelligence des pauvres et des humbles, qui avait peuplé jusqu'aux moindres villages de trésors inimitables, et porté jusqu'au fond des déserts et des forêts inhabitables le magnifique témoignage de la fécondité et de la beauté du catholicisme : voilà donc ce qu'il est devenu avec la permission du clergé moderne! Ces peintres vraiment chrétiens des vieilles écoles d'Italie et d'Allemagne, ces hommes qui puisaient toutes leurs inspirations dans le ciel ou dans des émotions épurées par la piété la plus sincère, ces humbles génies, dont chaque coup de pinceau était, on peut le dire sans crainte, un acte de foi, d'espérance et d'amour, ces admirables auxiliaires de la ferveur chrétienne, ces prédicateurs puissans de l'amour des choses d'en haut, c'est donc en vain qu'ils ont travaillé, puisque, relégués dans les galeries des princes, où ils sont confondus le plus souvent avec tout ce que l'art a produit de plus impur et de plus dégradé, ils voient la place qu'ils ambitionnaient, sur les autels où leurs frères viennent prier, usurpée par d'effrontés parodistes, sans qu'aucune main sacerdotale vienne jamais purifier le sanctuaire de ces souillures. On l'a dit avec une cruelle vérité : il y a beaucoup d'églises qui n'ont pas été atteintes par les mutilations iconoclastes des huguenots; il y en a beaucoup qui ont survécu à la rage des vandales de la terreur, mais il n'y en a pas une seule en France, quelle que soit sa majesté ou sa petitesse, pas une seule qui ait échappé aux profanations que commettent, depuis trois siècles, des architectes et des décorateurs soldés, encouragés ou du moins tolérés par le clergé. Et cependant, dans ces églises où il n'y a pas une pierre qui ne porte l'empreinte du paganisme régénéré, pas un ornement qui ne témoi-

[1] Qu'on entre pour un instant seulement à Saint-Germain-des-Prés ou à Saint-Etienne-du-Mont, et l'on verra quel genre de services la peinture moderne sait rendre à l'architecture chrétienne. Et cependant on assure que le clergé de Saint-Germain-des-Prés est jaloux de ce que son église n'est pas encore tout-à-fait aussi déguisée par cette mascarade en peinture, que l'est Saint-Etienne-du-Mont!

[2] Nous devons faire une exception en faveur des images récemment publiées par M. Langlois : on pourrait y désirer quelque chose de plus mystique, de plus intime; mais la tendance en est bonne.

[3] A Rome, et partout ailleurs dans le monde catholique, les prêtres ont pour coiffure un véritable bonnet carré à quatre pans, d'une forme à la fois digne et gracieuse, absolument semblable, sauf la couleur, à la barrette des cardinaux. Il en était de même en France avant Louis XIV. Qu'on n'accuse pas ces observations de minuties; dans le symbolisme chrétien, dont le vêtement sacerdotal est une partie si essentielle, il n'y a rien d'insignifiant. Les moindres détails étaient liés aux œuvres les plus grandioses sous le règne de la beauté et de la vérité, et, malheureusement, ils le sont encore sous le règne du laid et du profane.

gne du triomphe de la rocaille du dix-huitième siècle, ou du classicisme païen du dix-septième, on entend souvent des prédicateurs monter en chaire et vanter les services rendus par la religion à l'art, sans s'apercevoir même que la religion a été honteusement expulsée de l'art jusque dans le temple où ils parlent. On voit chaque jour des apologistes de la religion, dissertant sur le même thème, avec l'ignorance la plus inexcusable, ou la plus plaisante confusion, oublier les noms des artistes qui ont le plus honoré la religion, ou bien ne les citer que pour les confondre avec ceux qui ne se sont servi des sujets religieux que pour populariser la victoire de la chair sur l'esprit, Fra Angelico avec Titien, Giotto avec les Carraches, Van-Eyck avec Rubens, et le pur et pieux Raphaël du *Sposalizio* et de la *Dispute du Saint-Sacrement* avec ce Raphaël dégénéré qui n'avait plus pour modèle que la boulangère dont il avait fait sa maîtresse.

Mais n'accusons pas seulement le clergé français; ceux d'Italie et d'Espagne ont été aussi loin que lui : celui d'Allemagne a été plus loin encore, mais il a le bon esprit de sentir aujourd'hui son erreur, et de revenir avec empressement aux types chrétiens[1]. N'accusons pas même le clergé en général, si ce n'est du tort d'avoir subi trop servilement le joug des artistes dégénérés qui ont brisé le fil de la tradition chrétienne; et pendant long-temps il n'y en a point eu d'autres. Accusons surtout ces artistes et leurs successeurs, obligés par état d'étudier les différentes phases de l'art religieux, d'avoir volontairement répudié la beauté et la pureté des anciens modèles, pour affubler les sujets chrétiens d'un vêtement emprunté tour à tour à l'anatomie savante du paganisme, ou à la coquetterie débauchée du temps de Louis XV. Accusons les princes et les grands seigneurs des trois derniers siècles, qui n'ont eu que trop d'encouragemens pour ces sacriléges, et trop de galeries pour y déposer leurs produits. Nous n'oublierons jamais un tableau que nous avons vu à la galerie des anciens électeurs de Bavière à Schleissheim, près Munich, que nous citerons comme le type de ce que nous appelons le genre profanateur; c'est une *Madeleine* peinte par je ne sais plus quel peintre français du dix-huitième siècle : cette Madeleine est nue et sans autre parure que ses cheveux, lesquels sont *poudrés*. Le guide vous dit d'un ton sentimental que l'artiste a eu sa femme pour modèle. Aujourd'hui on ne met plus de poudre aux Vierges et aux Madeleines, parce que ce n'est plus la mode; mais on leur met des *féronnières* et des bandeaux, parce que l'on en voit aux femmes du monde, au dessus desquelles la pensée du peintre n'a jamais su s'élever. On ne déshabille pas une sainte, parce qu'après tout on veut que son tableau puisse être acheté par le gouvernement pour telle ou telle église; mais l'accoutrement qu'on lui donne, la tenue et le regard qu'on lui prête, ne sont guère plus décens ni plus édifians que la nudité complète de la Madeleine de Schleissheim.

L'antiquité païenne, que nous admirons volontiers *chez elle* et dans certaines limites, mais dont nous repoussons avec horreur l'influence sur nos mœurs et notre société chrétienne, l'antiquité était au moins conséquente dans les symboles qu'elle nous a laissés de ses dieux et de ses croyances. Ces symboles sont tout-à-fait d'accord avec les récits de ses prêtres et de ses poètes. Jamais elle n'a imaginé

[1] Pour s'en convaincre, on n'a qu'à visiter la cathédrale de Fribourg en Brisgau, à deux pas du Rhin. On y verra quel goût pur et excellent préside aux réparations et à l'entretien de cette magnifique et si complète église. Que si, en revenant, on passe par Strasbourg, et que l'on jette un coup d'œil sur le chœur de cette cathédrale, on verra quel abîme sépare la France de l'Allemagne sous le rapport de l'intelligence de l'art chrétien. Mgr. Geissel, nouvellement élevé à l'évêché de Spire, s'est fait un nom en Allemagne par l'histoire de la cathédrale, et dans son mandement d'installation, il a pris pour sujet la beauté et le sens symbolique de cette célèbre église, dont il est aujourd'hui le premier pasteur. Le Dr. Milner, vicaire apostolique en Angleterre, et si connu par ses écrits de controverse, avait acquis une véritable popularité scientifique, par son excellente histoire de la cathédrale de Winchester. Il était beau de voir un prélat catholique consacrer sa plume et sa science à l'*illustration* d'une de ces grandes créations de l'ancienne foi, où ses prédécesseurs avaient célébré les pompes catholiques, mais dont les portes sont fermées aux fidèles d'aujourd'hui par l'hérésie usurpatrice. Ce sont là de nobles exemples que nous proposons au clergé de France.

de faire de son Jupiter une victime, de son Bacchus un dieu mélancolique, de sa Vénus une vierge pudique et pieuse. Il était réservé aux chrétiens, aux catholiques, de trouver le secret de la profanation dans l'inconséquence, d'emprunter aux doctrines pulvérisées et flétries à jamais par le Christianisme les types de leurs constructions et de leurs images religieuses, d'édifier l'église du Crucifié sur le plan du temple de Thésée ou du Panthéon, de métamorphoser Dieu le père en Jupiter, la Vierge en Junon ou en Vénus habillée, les martyrs en gladiateurs, les saintes en nymphes, et les anges en amours!

Est-ce à dire qu'il faille asservir toutes les œuvres d'art religieux à un joug uniforme? Qu'il faille passer le niveau impitoyable d'un type unique, comme celui de Byzance, sur tous les fruits de l'imagination et de l'inspiration consacrée par la foi? Il n'en est rien : l'art vraiment religieux ne repousse que le contresens, mais il le repousse énergiquement; il a horreur de l'envahissement du païen dans le chrétien, de la matière et de la chair dans le royaume de la pureté et de l'esprit. Il veut la liberté, mais la liberté avec l'ordre; il veut la variété, mais la *variété dans l'unité,* loi éternelle de toute grandeur et de toute beauté. Mais au lieu de longues explications théoriques, citons des noms et des faits; c'est le plus sûr moyen de montrer combien le génie catholique sait être fécond et varié, sans jamais mentir aux conditions de sainteté et de pureté qui le constituent. Dira-t-on qu'il y a uniformité entre une cathédrale romane et une cathédrale ogivale, entre Saint-Sernin de Toulouse, et Saint-Ouen de Rouen, entre la cathédrale de Mayence et celle de Milan, et pour ne pas sortir de Paris, entre Saint-Germain-des-Prés et l'intérieur de Saint-Eustache? Non certes, et cependant tous ces édifices répondent également à l'idée légitime et naturelle d'une église chrétienne; tandis qu'il y a répulsion complète et profonde entre cette idée et des anachronismes comme la Madeleine et Notre-Dame-de-Lorette. Est-ce que les bas-reliefs d'André de Pise au baptistère de Florence, ceux des tombeaux de saint Augustin à Pavie et de saint Pierre martyr à Milan, le *Jugement dernier* au grand portail de Notre-Dame, ou les saintes exquises de la Frauenkirche à Nuremberg, sont taillés sur le même modèle? Non, certes, ces pierres toutes vivantes par la foi et le génie qui les anime, ne se ressemblent ni par la disposition des sujets, ni par l'expression, ni par l'agencement, mais uniquement par ce sentiment de pudeur, de grâce et de dignité que le dogme de la réhabilitation de l'homme donne à toutes ses idées : tandis que la *fameuse* vierge de Bridan à Chartres, et le *fameux* tombeau du maréchal de Saxe à Strasbourg ne sauraient commémorer que l'emphase et la prétention d'un siècle corrompu. Qu'y a-t-il de commun entre la madone vraiment divine de Van-Eyck à Gand, et celles de Francia et du Pérugin; entre les délicieuses miniatures de Hemling sur le reliquaire de Sainte-Ursule à Bruges et celles de Fra Angelico sur les reliquaires de Santa-Maria-Novella à Florence; entre les graves et grandioses fresques de la primitive école florentine et celles si pures et si majestueuses de Luini ou de Raphaël avant sa chute? Ce n'est certes ni le coloris, ni le dessin, ni les types choisis, rien en un mot, si ce n'est une égale fidélité à l'idée chrétienne, et ce merveilleux effet également produit sur l'âme par tous ces différens chefs-d'œuvre. Entraînée par eux vers le ciel, elle est plongée dans cette sorte d'extase mystérieuse, qu'aucune parole ne saurait rendre, et qui ne laisse à l'admiration d'autres ressources que de dire comme le Dante, au souvenir des délices du paradis :

> Perch' io lo' ngegno e l'arte e l'uso chiami,
> Si nol direi, che mai s'immaginasse;
> Ma creder puossi et di veder si brami.

Que l'on ne croie pas non plus que cette fidélité à la pensée chrétienne doive dépendre exclusivement d'une époque spéciale, d'une organisation unique de la société et que la nôtre en soit déshéritée. A côté de ces exemples qui datent des écoles primitives, on peut citer à juste titre l'admirable école contemporaine d'Allemagne, je veux dire celle d'Overbeck et de ses nombreux disciples, si peu connue en France, où l'on se croit cependant le droit de porter sur elle les jugemens

les plus bizarres, parce qu'on a vu deux ou trois tableaux de l'école de Dusseldorf qui ne lui ressemblent en rien. Eh bien! tous ceux qui ont vu et compris des tableaux ou des dessins d'Overbeck, ne pourront s'empêcher de reconnaître qu'il n'y a là aucunement copie des anciens maîtres, mais bien une originalité puissante et libre, qui a su mettre au service de l'idée catholique tous les perfectionnemens modernes du dessin et de la perspective ignorés des anciens. L'âme la mieux prédisposée à la poésie mystique n'en est pas moins complétement satisfaite, comme devant le chef-d'œuvre le plus suave des anciens jours, et l'intelligence la plus revêche est forcée de convenir qu'il y a même de notre temps la possibilité de renouer le fil des traditions saintes, et de fonder une école vraiment religieuse, sans remonter le cours des âges et sans cesser d'être de ce siècle.

Il est triste que l'Allemagne puisse s'attribuer à elle seule la gloire de cette véritable et salutaire renaissance. Il est triste que la Belgique, par exemple, où il y a, comme en France, tant de jeunes talens, qui a produit, au quinzième siècle, une école si chrétienne, si pure, et la première de toutes par le coloris, celle de Van-Eyck, de Hemling, de Roger Van de Weyde, de Schoreel, s'obstine aujourd'hui à ne voir dans son brillant passé que l'école charnelle et grossièrement matérialiste de Rubens et de Jordaens. Il est triste que la France n'ait pas revendiqué l'initiative de cette glorieuse réaction en faveur du bon sens et du bon droit. Heureusement il est aujourd'hui constaté que cette réaction s'est étendue jusqu'à elle, et que parmi nous une foule de nobles cœurs d'artistes palpitent du désir de secouer le joug du matérialisme païen. Ils aspirent, pour l'art auquel ils ont dévoué leur vie, à des destinées plus élevées que celles qui lui sont promises par les arbitres usurpateurs de la critique moderne. Il est donc permis d'espérer que nous verrons enfin s'élever une école de peinture chrétienne dans cette France, qui, depuis les *enlumineurs* de nos vieux missels, n'a pas compté un seul peintre religieux, sauf le seul Lesueur, venu du reste à une époque qui rend sa gloire doublement belle. De la peinture, cette révolution heureuse se communique et se communiquera chaque jour davantage aux deux autres grandes branches de l'art. Nous ne voulons blesser aucune modestie, ni entourer d'éloges prématurés des efforts qui aboutiront plus tard à une couronne populaire et méritée; mais à côté des œuvres si accomplies et si heureusement inspirées de MM. Orsel et Signol, en peinture [1], à côté des monumens de Mlle. de Fauveau, si parfaits, mais jusqu'à présent trop rares et trop étrangers à la religion, nous ne pouvons nous défendre de signaler les excellens commencemens de MM. Bion et Duseigneur, en sculpture, et les travaux d'architecture si patiens, si savans et si régénérateurs de MM. Lassus, Vasserot et Louis Piel. Chaque année fortifie les dévouemens anciens, et fait éclore des vocations nouvelles pour la régénération de l'art religieux [2]; et le jour vien-

[1] Nous pourrions citer dans cette catégorie M. Hauser; car, quoique étranger par sa naissance à la France, il lui consacre ses études. La sympathie du public pour son tableau exposé à Saint-Roch, a dû le dédommager suffisamment des inconcevables dédains d'un jury qui a eu le malheur d'être répudié par M. Delaroche et M. Vernet. Mais il aurait plus justement à se plaindre de la légèreté avec laquelle les journaux se sont plu à attribuer cet essai remarquable à une illustre princesse dont le talent n'a pas besoin d'être constaté par un prêt de ce genre. Le *Musée des Familles* a été jusqu'à faire graver et publier ce tableau en l'attribuant à S. A. R. la princesse Marie. M. Hauser nous appartient du reste, non seulement par ses propres services, mais par l'excellente ligne qu'il fait suivre à son fils adoptif, qui, à peine sorti de l'enfance, annonce les plus heureuses dispositions pour l'art chrétien, ainsi qu'on pourra en juger par les compositions qu'il a consacrées à sainte Élisabeth, et qui seront publiées dans cette collection.

[2] La justice et la sympathie que nous éprouvons pour toutes les tentatives de régénération catholique de l'art, nous font un devoir de recommander à l'admiration de nos lecteurs deux œuvres dont nous n'avons eu connaissance qu'après avoir terminé ce qui précède. Ce sont, 1° la belle chaire gothique placée dans le courant de cette année à l'église Saint-Antoine de Compiègne, et que son auteur, M. Boileau, âgé de vingt-quatre ans seulement, a eu le talent et le bon esprit de rendre conforme aux anciens modèles; 2° le livre d'heures qui vient de paraître à la librairie Paulin, avec des compositions de M. Gérard Séguin, et dont chaque page est encadrée par des ornemens dus à M. Raméo, d'une variété, d'une sévérité et d'une exactitude

dra peut-être bientôt où l'on verra une phalange serrée marcher au combat et à la victoire sur les vieux préjugés et les nouvelles aberrations qui dominent l'art actuel. Mais les obstacles sont nombreux, les ennemis sont acharnés; la lutte sera longue et pénible. Constatons seulement que cette lutte existe; car, dans le fait seul de son existence, il y a un progrès incalculable sur l'époque de la restauration et un germe fécond de conquêtes pour l'avenir. Il faut, du reste, nous habituer à regarder en face nos adversaires, à les compter et surtout à peser leur valeur. C'est pourquoi il ne sera peut-être pas hors de propos de faire ici une brève énumération des différentes catégories d'adversaires que nous avons à redouter ou à combattre; je ne crains pas de dire *nous*, parce qu'il y a certes entre ceux qui travaillent pour la réhabilitation d'une cause immortelle et ceux qui jouissent du fruit de leurs généreux efforts, une union de cœur et d'âme assez intime pour justifier la solidarité des espérances et des inimitiés.

Posons en premier lieu, non pas comme les plus redoutables, mais comme les plus nombreux et les plus aptes à se laisser confondre par une portion du public avec les hommes du progrès, posons les hommes de la mode, de cette mode, ignoble parodie de l'art, et qui en est la mortelle ennemie, de cette mode qui a mis le gothique en encriers et en écrans, qui daigne assigner aux produits de l'art chrétien une place dans ses préférences, à côté des pendules de Boule et des bergères en porcelaine du temps de Louis XV; de cette mode enfin qui inspire à un certain nombre de peintres des tableaux où les mœurs et les croyances du moyen âge sont représentées avec tout autant de fidélité que dans cette foule de pitoyables romans qui inondaient naguère notre littérature. Heureusement le bon sens public a déjà fait justice de ces charges du moyen âge, de cette prétendue étude du passé, sans goût, sans science et sans foi; la mode du gothique est à la veille d'être enterrée; et les pieux efforts des hommes qui se sont dévoués à l'œuvre de la régénération, seront bientôt à l'abri d'une confusion humiliante avec l'exploitation de ceux qui spéculent sur la vogue et sur toutes les débauches de l'esprit.

Est-ce la seconde ou bien la dernière place qu'il faut assigner aux théoriciens et aux praticiens du vieux classicisme? S'il fallait ne tenir compte que de la valeur, de l'influence ou de la popularité de leurs œuvres et de leurs doctrines, en vérité, ce ne serait que *pour mémoire* qu'on aurait le droit de les mentionner. Mais, puisqu'ils occupent toutes les positions officielles, puisqu'ils ont à peu près le monopole de l'influence gouvernementale, puisqu'ils s'y sont constitués comme dans une citadelle d'où ceux qui font quelque chose se vengent de la réprobation générale qui s'attache à leurs œuvres, en repoussant opiniâtrément les talens qui ont brisé leur joug, et d'où ceux qui ne font rien s'efforcent d'empêcher que d'autres ne puissent faire plus qu'eux-mêmes; puisque surtout ils ont encore la haute main sur tous les trésors que l'état consacre à l'éducation de la jeunesse artiste, il ne faut jamais se lasser de les attaquer, de battre en brèche cette suprématie qui est une insulte à la France, jusqu'à ce que l'indignation et le mépris public aient enfin pénétré dans le sanctuaire du pouvoir pour en chasser ces débris d'un autre âge. Du reste, on a la consolation de sentir que, s'ils peuvent encore faire beaucoup de mal, briser beaucoup de carrières, tuer en germe beaucoup d'espérances précieuses, leur règne n'en touche pas moins à sa fin; il ne leur sera pas donné de flétrir long-temps encore de leur souffle malfaisant l'avenir et le génie d'une jeunesse digne d'un meilleur sort; la publicité fera justice de ces ébats du classicisme expirant, qui seraient si grotesques, s'ils n'étaient encore plus funestes; les concours de Rome les tueront. Nous ne subirons pas toujours le

historique qui forme le plus agréable contraste avec le pitoyable abus qu'on fait du gothique dans la plupart des *illustrations* de nos jours. Ce livre offre une heureuse idée dont la réalisation est satisfaisante, et un heureux contraste avec d'autres productions du même genre, telles que *le Livre du mariage*. Il est à regretter seulement qu'on n'ait pas préféré la liturgie romaine à la liturgie parisienne, et que ces beaux encadremens du moyen âge servent d'accompagnement à des hymnes classiques du dix-septième et du dix-huitième siècle.

règne d'hommes qui ont l'à-propos de donner pour sujet aux élèves, en l'an de grâce 1837, *Apollon gardant les troupeaux chez Admète*, et *Marius méditant sur les ruines de Carthage!*

Une troisième espèce d'adversaires, et, selon nous, la plus dangereuse, ce sont les critiques. Nous entendons sous ce nom les écrivains qui, dans divers journaux, sont chargés de traiter les questions d'art. Tous ces juges souverains et sans appel semblent s'être donné le mot pour étouffer, soit par un silence convenu, soit par des blâmes amers, tout ce qui porte l'empreinte d'une régénération religieuse dans l'art. En attaquant la juridiction de ce haut tribunal, nous avons besoin de répéter ce que nous avons dit en commençant ; savoir : que nos observations et nos plaintes roulent uniquement sur la partie religieuse des différentes branches de l'art ; pour tout le reste, nous nous déclarons de nouveau tout-à-fait incompétens. Mais lorsqu'il s'agit de l'avenir d'un élément si essentiel et si intime de la forme religieuse, élément qui s'adresse ou qui est censé du moins s'adresser aux masses catholiques, nous nous sentons le droit de protester selon la mesure de nos forces contre cette ligue mauvaise, dont les organes impitoyables sont campés dans les journaux les plus accrédités, et même dans ceux plus spécialement consacrés aux arts[1]. Si cette ligue devait triompher, c'en serait fait assurément de toute espèce d'école religieuse en France. Dès qu'un jeune homme montre dans ses œuvres quelque tendance à marcher dans une voie plus pure et plus rationnelle que celle qui lui est tracée à l'Ecole des Beaux-Arts, ou par l'exemple des maîtres en vogue, ses œuvres et sa tendance sont aussitôt censurées avec l'animosité la plus cruelle. Le mot de *pastiche* lui est jeté avec un froid mépris, comme une flétrissure dont il ne doit jamais se relever. On lui impute comme un crime de copier servilement les *écoles gothiques;* et ce reproche lui est fait par des hommes qui, à chaque ligne de leurs écrits, montrent l'ignorance la plus profonde de tout ce qui touche à ces malheureuses écoles *gothiques;* par des hommes dont les paroles prouvent qu'ils n'ont jamais vu, ou du moins jamais regardé, un tableau de l'époque qu'ils voudraient mettre au ban de l'intelligence humaine ; par des hommes qui donnent chaque jour l'exemple de cette confusion historique que nous relevions plus haut comme très regrettable chez les ecclésiastiques, mais qui est bien autrement inexcusable chez ceux qui se sont investis du droit de régenter l'art passé, présent et à venir. Ils ne savent pas même distinguer entre leurs contemporains ; ils déclarent avec la plus risible certitude, que M. Ingres et Overbeck suivent la même ligne ; ils vous disent que la *sainte Cécile* de M. Delaroche rappelle le *style gothique du Pérugin*[1] ; d'autres à propos du même tableau n'ont-ils pas été parler de Giotto et d'Orgagna, comme étant du quinzième et du seizième siècle ? Après quoi, dans la même phrase, ils accouplent adroitement deux ou trois de ces grands noms, pour asseoir sur eux un jugement tantôt méprisant, tantôt dédaigneusement protecteur, et établir des rapprochemens inouis entre des hommes qui n'ont jamais rien eu de commun entre eux, si ce n'est d'être également ignorés de ceux qui en parlent de la sorte. Et voilà les censeurs qui donnent ou ôtent, à leur gré, le droit de cité dans l'art ! Voilà les aristarques à qui nous reconnaîtrions le droit de former nos idées sur le beau ! Ce n'est pas tout : après qu'ils ont ruiné autant qu'il dépend d'eux la pratique du vrai beau, il nous faut subir leurs théories, apprécier tout ce qu'elles renferment de pur, de satisfaisant et de fécond, tout ce qu'elles promettent de gloire et d'originalité à l'avenir de l'art en France. Il faut entendre les uns proclamer et appeler de tous leurs vœux une réaction plus ou moins effrontée en faveur des nudités, l'apothéose de la chair, le retour aux classiques turpitudes de la mythologie ; ils nous trouvent déjà trop loin des

[1] Nous devons faire une exception éclatante en faveur de l'*Européen*, recueil dont tous les articles en matière d'art sont dictés par une science profonde et le sentiment le plus pur des exigences de la pensée chrétienne.

[1] C'est écrit ; mais il faut le lire pour le croire, dans *le Temps*, article sur le Salon de 1837.

saletés de Boucher et de Vanloo, des solennelles nudités de l'empire : on dirait qu'il n'y a plus assez de barons à l'Académie pour les servir à leur gré. Les autres, avec une outrecuidance despotique, s'indignent de ce que nous ne restions pas cloués au seizième siècle ; ils veulent bien reconnaître que les Grecs et les Romains ne sont plus de mise, mais le paganisme de la renaissance, mitigé par la civilisation italienne, travesti à l'usage de ces tyranneaux d'Italie, les plus corrompus et les plus sacriléges qu'on vit jamais ; voilà le beau idéal, qu'il n'est pas donné au génie chrétien, au génie national, de dépasser ! Mais, quels que soient leurs dissentimens intérieurs, leurs différens degrés de pudeur et de science, on peut être sûr qu'ils se trouveront tous d'accord pour combattre, en bataille rangée, contre ceux qui chercheront à ramener, dans l'art religieux, l'esprit chrétien, dont ils ont décrété unanimement la mort et la sépulture, au sein des vieilleries des temps barbares. Eh bien ! on peut le leur prédire hardiment, leur arrêt sera cassé ; malgré leur union et leur acharnement, ils seront débordés ; l'instinct de la jeunesse ne se laissera pas égarer ; les idées marcheront, et un beau jour ces arbitres redoutables se réveilleront tout seuls sur leur tribunal abandonné ; j'en prends à témoin, et le nombre toujours croissant de jeunes gens qui bravent la malveillance et l'injustice pour suivre la voie nouvelle, et l'intérêt toujours plus vif que met le public à étudier leurs essais, malgré les avertissemens zélés que distribue chaque matin le journal de chacun. Mais si l'empire de la critique telle qu'elle est actuellement organisée, doit s'écrouler, elle n'en est pas moins très puissante à l'heure qu'il est. Pour la braver et lui survivre, il faut aux nouveaux adeptes de l'art chrétien, non pas l'ardeur d'une réaction momentanée, non pas l'élan d'un jeune courage, mais l'énergie intime, l'enthousiasme calme et contenu, le dévouement religieux à ce qui est immortel, et cette modestie silencieuse en face de l'injustice, qui semble l'ignorer encore plus que la dédaigner, toutes vertus bien rares et bien difficiles, mais dont le grand et saint Overbeck, au fond de son atelier solitaire de Rome, fournit le modèle le plus accompli et le plus encourageant.

Signalons en quatrième lieu une autre classe d'adversaires qui semblerait rentrer dans la précédente, mais qui offre des caractères distincts. Nous voulons parler d'un certain nombre d'écrivains sur l'art, lesquels, dominés par ces prévisions vagues et ambitieuses, qui sont le signe à la fois de la grandeur et de la faiblesse de notre temps, voudraient lancer l'art dans des voies inconnues et impossibles à déterminer, au risque de le voir s'égarer ou périr d'impuissance. Ils parlent bien des conditions essentielles à l'art religieux en général ; ils connaissent les produits de l'ancien art chrétien ; ils les apprécient même sous quelques rapports ; ils les ont étudiés avec plus ou moins de conscience et de profondeur ; mais, entraînés par je ne sais quelle impulsion humanitaire, ils font chorus avec les adorateurs du paganisme et de la renaissance pour déclamer contre le moyen âge en général, pour confondre l'art de cette époque dans leurs rancunes contre la féodalité, pour protester contre toute tendance qui semblerait ressusciter cette époque, même en peinture. Ils veulent qu'on n'étudie les chefs-d'œuvre du passé chrétien que le temps nécessaire pour asseoir un jugement souvent superficiel sur des noms trop ignorés, pour leur assigner une place honorable dans la grande révolution de l'humanité ; après quoi ils lancent l'art dans un orbite immense et vague, dont il est impossible de découvrir le but au milieu de leurs formules éclectiques, dont il est impossible surtout de retirer aucune application pratique pour réparer les dommages et combler les vides des temps où nous vivons. En un mot, ils veulent faire *une philosophie de l'art*. Déplorable erreur ! nous ne craignons pas de le dire, du moins en ce qui touche à l'art religieux, si cette philosophie ne doit consister, comme celle qu'on nous offre, qu'en un certain nombre de formules arbitraires, qui nous autoriseront à renier le passé pour nous livrer aveuglément aux hasards de l'avenir. Malheur à l'art, si cette tendance se communiquait à beaucoup de jeunes artistes ; sa régénération chrétienne deviendrait

impossible. Qu'on le sache donc bien, il en est de l'art religieux comme de la religion elle-même. Quand on est réduit à faire de la philosophie religieuse, c'est qu'il n'y a plus de religion; quand on fait de la philosophie de l'art, c'est qu'il n'y a plus d'art. Dans l'art chrétien, il ne peut y avoir rien de nouveau au fond, pas plus que dans le Christianisme lui-même. L'un tient à l'autre par d'indissolubles nœuds. D'ailleurs, n'invente pas qui veut; ceux-là surtout qui croient et qui veulent inventer sont justement ceux qui inventent le moins. Le génie, dans l'art comme dans tout, n'a jamais été le fruit de la préméditation, du calcul ou du raisonnement; c'est le fruit de ce que les uns appellent le hasard, et les autres l'inspiration d'en haut. Il y a une fin de non-recevoir bien facile à opposer aux auteurs de ces théories ambitieuses : c'est de leur demander ce qu'il faut donc faire actuellement pour bâtir et orner nos églises, et répondre aux divers besoins des masses religieuses, en attendant qu'eux ou les artistes qu'ils ont en vue, s'il y en a, aient inventé quelque nouveau progrès. Quant à nous, nous répondrons franchement qu'il faut tout bonnement marcher sur les traces des grands artistes chrétiens, au risque de se borner à les copier et de procurer à ses œuvres la terrible dénomination de *pastiches*. Le champ du véritable art chrétien est, Dieu merci! assez vaste, depuis les peintures des catacombes jusqu'à la *Dispute du SaintSacrement*, depuis les sculptures de l'école de Pise jusqu'aux apôtres de Nuremberg, depuis l'Abbaye-aux-Hommes de Caen jusqu'à la cathédrale d'Orléans. Oui, encore une fois, étudiez, fût-ce au risque de les imiter servilement, les grands hommes qui ont fait de si grandes œuvres; étudiez-les dans ces œuvres d'abord, puis dans leur vie, dans leurs croyances, dans le fécond et sublime symbolisme dont leurs travaux n'ont été que l'expression. L'étude sérieuse, consciencieuse, amoureuse, conduira à l'inspiration, et l'originalité ne manquera pas; nous en avons pour témoins les Overbeck, les Veith, les Cornelius, les Schadow, les Hess, toutes les splendeurs de la glorieuse école d'Allemagne.

Nous arrivons, enfin, à ce que nous ne pouvons ni ne voulons regarder comme la disposition hostile d'une dernière classe d'adversaires, mais à ce qui n'en est pas moins l'obstacle le plus grave et peut-être le plus difficile à surmonter que présente l'état actuel des choses, c'est-à-dire l'indifférence et l'éloignement du clergé pour les idées que nous exposons. Quand on songe au grand nombre de travaux que le clergé fait exécuter ou sur lesquels il influe indirectement, il est évident que, tant qu'il n'interviendra pas d'une manière décisive en faveur de la régénération chrétienne et rationnelle de l'art, cette régénération manquera de l'impulsion la plus efficace et du secours le plus naturel. Malheureusement, qu'il nous soit permis de le dire, dans le moment actuel, le clergé est en général assez indifférent à tout ce qui se fait pour le salut de l'art religieux; beaucoup de ses membres ignorent l'histoire et les règles de cet art, et ils ne comprennent ni n'apprécient guère les monumens admirables qu'ils en possèdent, et surtout qu'ils acceptent et consacrent avec le plus aveugle empressement le règne du paganisme dans tous les travaux qui se font journellement dans nos églises. Nous savons qu'il y a d'honorables exceptions, et nous nous faisons un devoir de signaler celles qui sont à notre connaissance. M. l'évêque de Belley, par exemple, se montre aussi préoccupé qu'aurait pu l'être un pontife des plus beaux siècles de l'église, du maintien et du progrès de l'esprit chrétien dans les monumens de son diocèse; l'archevêque d'Avignon, les évêques de Nevers, du Mans, de Rodez, ont fait des circulaires qui manifestent le plus louable esprit de conservation et de respect pour la vénérable antiquité. Il y a même au séminaire du Mans un cours d'archéologie chrétienne dont le fondateur, M. l'abbé Chevreau, a mérité récemment une médaille d'or, décernée par la société que préside M. de Caumont. Nous croyons qu'il y a au petit séminaire de Saint-Germer, près Beauvais, un cours semblable. On a vu dernièrement dans les journaux que M. l'abbé Devoucoux, savant autunois, avait fait découvrir les magnifiques

sculptures du portail de la cathédrale d'Autun, recouvertes à dessein, au XVIII[e] siècle, par une épaisse couche de plâtre, afin de pouvoir y plaquer un gros médaillon digne de cette malheureuse époque. M. Gros, vicaire général du diocèse de Reims, se distingue par sa sollicitude pour les anciens monumens religieux, et par le concours éclairé qu'il a prêté à M. Didron, chargé par M. Guizot de dresser la statistique monumentale de cette partie de la Champagne. A Troyes, la délicieuse église de Saint-Urbain, élevée au treizième siècle par le grand pape Urbain IV, sur le site de l'échoppe du cordonnier qui lui avait donné le jour, cette église, témoignage sublime de l'humilité et de la piété du pontife, et en même temps modèle du plus beau style ogival, est heureusement entre les mains d'un jeune curé, M. Bourçelot, qui, à force de sacrifices et de zèle, est venu à bout de la doter d'un autel plus en harmonie avec l'édifice lui-même, que les monstrueux placages qui défigurent presque toutes les autres églises de cette ville si riche en monumens gothiques. Son amour pour l'art chrétien ne s'arrêtera pas là : peut-être verrons-nous, grâce à ses soins et à l'appui d'un préfet véritablement ami de la belle architecture, s'achever ce noble édifice. Nous savons encore qu'il y a un jeune curé de Nantes, qui, aidé par plusieurs paroissiens instruits, a conçu le plan hardi de rebâtir son église sur un modèle du moyen âge. Que Dieu le conduise! Ce sont là des symptômes heureux et consolans; et certes, dans d'autres parties de la France, on en pourrait recueillir beaucoup d'autres. Mais, hélas! ce ne sont toujours que des exceptions. La grande majorité du clergé n'en est pas encore là, il s'en faut. Nous le disons avec une profonde douleur, avec une douleur augmentée de tout le respect, de tout le filial amour que nous portons à ce vénérable corps, le clergé est en général indifférent à la renaissance ou à l'existence de l'élément chrétien dans l'art, et cette indifférence ne saurait provenir que de son ignorance fâcheuse sur cette grave matière. Qu'il nous pardonne cette expression peut-être trop franche de la vérité, arrachée par la conviction et de longues études au cœur du plus dévoué de ses enfans, de celui qu'il trouvera toujours au premier rang de ses défenseurs.

A Dieu ne plaise que nous regardions cette ignorance comme intentionnelle, que nous reprochions au clergé comme une faute ce que nous regardons seulement comme un très grand malheur. Nous savons mieux que personne toutes les difficultés contre lesquelles il lui aurait fallu lutter pour être arrivé aujourd'hui au point que nous voudrions lui voir occuper. Des persécutions et des épreuves trop longues ont dû naturellement détourner les anciens du sanctuaire de ce genre d'étude; et depuis la paix de l'église, le nombre des prêtres a été longtemps trop petit pour qu'ils eussent pu dérober au service des paroisses les loisirs nécessaires à l'examen de ces grandes questions. Ils n'ont fait d'ailleurs que recueillir la succession de trois siècles d'inconséquences et d'erreurs, que l'on pourrait, à plus juste titre, reprocher à quelques uns de leurs prédécesseurs. Ceux-ci, en effet, procédaient avec une logique désespérante à la destruction méthodique de tout ce qui devait leur rappeler le mieux la glorieuse antiquité du culte dont ils étaient les ministres. Il ne serait pas resté une seule de nos cathédrales gothiques, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué leur déplorable courage; mais on peut juger de leurs intentions par certaines façades et certains intérieurs qu'ils ont réussi à arranger à leur gré. C'est grâce à eux qu'on a vu tomber ces merveilleux jubés, barrière admirable entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, aujourd'hui remplacée par des grilles en fer creux! Non contens de l'envahissement des statues et des tableaux païens sous de faux noms, on les vit, pendant le cours du XVIII[e] siècle, substituer presque partout à l'antique liturgie, à cette langue sublime et simple que l'église a inventée et dont elle a seule le secret, des hymnes nouvelles, où une latinité empruntée à Horace et à Catulle, dénonçait l'interruption des traditions chrétiennes[1]. On les vit en-

[1] On connaît le dicton si juste que fit naître cette métamorphose : *Accessit latinitas, recessit pietas.*

suite défoncer les plus magnifiques vitraux, parce que sans doute il leur fallait une nouvelle lumière pour lire dans ces nouveaux bréviaires; puis encore abattre les flèches prodigieuses qui semblaient destinées à porter jusqu'au ciel l'écho des chants antiques qu'on venait de répudier. Après quoi assis dans leurs stalles nouvelles, sculptées par un menuisier classique, il ne leur restait plus qu'à attendre patiemment que la révolution vînt frapper aux portes de leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du paganisme ressuscité, en envoyant les prêtres à l'échafaud, et en transformant les églises en temples de la Raison.

Mais grâce pour leur ombre! ils avaient l'excuse de s'être laissé entraîner par le torrent qui a entraîné la société tout entière depuis les soirées platoniciennes des Médicis, jusqu'aux courses de char ordonnées par la Convention au Champ-de-Mars. Eussent-ils voulu d'ailleurs n'employer que des artistes chrétiens, où les auraient-ils trouvés au milieu de la désertion générale? Ainsi donc réclamons des plus sévères aristarques indulgence pour le passé. Le clergé y a tous les droits. Mais pourrons-nous la réclamer de même pour l'avenir? Déjà l'on commence à s'étonner de ce que si peu de ses membres ont jugé digne de leur attention et de leur dévouement, ce que les indifférens eux-mêmes appellent *l'art chrétien*. On s'étonne à bon droit de voir que, si cet art, qui constitue une des gloires les plus éclatantes du catholicisme, est reconnu, est apprécié aujourd'hui, c'est grâce aux efforts de savans laïcs, protestans, étrangers, d'hommes presque tous imbus de la funeste théorie de *l'art pour l'art*, tandis que le clergé et les catholiques français s'en occupent à peine. On s'étonne de ce que toutes les fatigues et toute la gloire de cette grande œuvre soient livrées sans partage à des écrivains tels que MM. de Caumont, de Laborde, Didron, Magnin, Mérimée, Vitet, dont les travaux, du reste, si savans et si méritoires, ne portent pas la moindre trace d'esprit religieux [1]; on s'en étonne, disons-nous; mais, après tout, il n'y a là qu'une conséquence toute naturelle d'un fait encore bien autrement étonnant; c'est qu'il n'y a pas peut-être cinq séminaires en France, sur quatre-vingts, où l'on enseigne à la jeunesse ecclésiastique l'histoire de l'église! Chose merveilleuse et déplorable à la fois, l'histoire de l'église, cette série d'événemens et d'individus gigantesques, qui préoccupe aujourd'hui tant d'esprits complétement étrangers, sinon hostiles, aux convictions religieuses, cette manifestation continuelle d'une force supérieure à celle de l'homme, semblerait au premier abord n'être indifférente qu'au clergé catholique. Veut-on acquérir quelques notions justes et impartiales sur les grands hommes et les grandes époques de cette histoire? veut-on savoir ce qu'étaient les croisades, saint Grégoire VII, Innocent III, saint Louis, saint Thomas, Sixte-Quint, il faut avoir recours à des livres traduits des protestans allemands ou aux écrits parsemés de mille erreurs de M. Michelet, M. Villemain et M. Guizot. C'est en vain qu'on s'adresserait au clergé français, successeur et représentant de ces noms glorieux parmi nous; on courrait risque de rencontrer, parmi ses publications nouvelles, les mensonges gallicans de Fleury ou la *Dévotion réconciliée avec l'esprit*, par un prélat du dernier siècle.

Comment se ferait-il donc que, dépourvu de connaissances étendues et approfondies sur les événemens et les personnages des temps qui ont enfanté l'art chrétien, le clergé pût apprécier les produits de cet art qui tient par les liens les plus intimes à ce que l'histoire a de plus grand et de plus important? Comment aurait-il appris à distinguer les œuvres fidèles aux bonnes traditions ou qui manifestent une tendance à y retourner, de toutes celles qui les parodient et les déshonorent? Il faut bien cependant qu'il se hâte de revenir à cette étude et à cette appréciation, sous peine de laisser porter une grave atteinte à sa considération dans

[1] Nous devons cependant faire une exception en faveur de M. Gilbert, qui a publié des descriptions des cathédrales de Paris, Chartres, Reims, Amiens etc.; de M. l'abbé Pavy, auteur de plusieurs excellentes monographies sur des églises de Lyon; de M. l'abbé Tron, qui vient de mettre au jour une description de Saint-Maclou, à Pontoise.

une foule d'esprits sérieux. Des faits trop nombreux viennent chaque jour à l'appui d'adversaires malveillans. On a déjà dit que, pour entendre de la musique religieuse, il fallait aller à l'Opéra ou aux concerts publics, tandis que la musique théâtrale se retrouve dans les églises. Craignons qu'on ne dise bientôt que l'art religieux a des sanctuaires dans le cabinet des amateurs, dans les boutiques des marchands de curiosités, dans les galeries du gouvernement, partout enfin, excepté dans l'église! Nous avons entendu le curé d'une ville importante très respectable comme prêtre, se montrer même scandalisé de cette expression d'*art chrétien*, et déclarer qu'il ne connaissait d'autre art que celui de *faire des chrétiens!* Ce n'était ici que l'expression un peu crue d'une idée trop générale. Citons un exemple borné, mais significatif, de cette déplorable absence du sentiment de l'art chrétien. On a moulé depuis plusieurs années quelques unes des plus belles madones de nos belles églises gothiques, entre autres celle de Saint-Denis[1], qui a été transportée à Saint-Germain-des-Prés; ces modèles exquis de la beauté chrétienne se trouvent chez la plupart des marchands, où le clergé et les maisons religieuses, les frères des écoles chrétiennes, etc., se fournissent des images qui leur sont nécessaires; il semble que leur choix pourrait se fixer sur ces monumens de l'antique foi, que le zèle de quelques jeunes artistes a mis à leur portée. Eh bien! il n'en est rien; ils sont unanimes pour préférer cette horrible Vierge du dernier siècle, de Bouchardon, que l'on retrouve dans toutes les écoles, dans tous les couvens, dans tous les presbytères, cette Vierge au front étroit, à l'air insignifiant et commun, aux mains niaisement étendues, figure sans grâce et sans dignité, qu'on dirait inventée à dessein pour discréditer le plus admirable sujet que la religion offre à l'art. Que penser ensuite, pour ne pas étendre nos observations hors de Paris, de cette chapelle Saint-Marcel, récemment érigée dans Notre-Dame[1], monstrueuse parodie de cette architecture gothique dont on avait le plus beau modèle dans l'église même, et où, par un raffinement exquis de barbarie, on a été peinturlurer en marbrures et dorer une espèce d'arcade qui semble avoir la prétention d'être ogivale? Est-il possible que de pareilles choses se passent en 1837, dans la métropole de Paris et de la France? Et que sera-ce encore, s'il ne s'élève pas du sein du clergé une seule voix pour protester contre cet incroyable projet qu'on attribue au vandalisme municipal, qui tend à transformer en sacristie la chapelle propre de la Sainte-Vierge, située au chevet de la basilique, en violant ainsi l'éternelle règle de l'architectonique chrétienne, telle que toutes nos cathédrales nous la révèlent, en remplaçant par un lieu d'habillement et de comptabilité, ce sanctuaire suprême, ce dernier refuge de la prière, que la tendre piété de nos pères avait toujours réservé, au point culminant de l'église, au sommet de la croix, pour cette vierge-mère, dont Notre-Dame est un des plus beaux temples?

Enfin, quand finira-t-on de voir s'élever, avec l'approbation du clergé ou par ses soins directs, des édifices comme Notre-Dame-de-Lorette, l'église du Gros-Caillou, la chapelle de la rue de Sèvres, où repose le corps de saint Vincent de Paul, indignes masures dont les formes lourdes et étriquées à la fois ne sont conformes qu'au genre classique et païen, contemporain de la réforme; tandis que par la contradiction la plus bizarre, les protestans construisent dans Paris une assez jolie chapelle gothique [2] sur le patron inventé et consacré par le catholicisme.

En vérité, quand on rapproche ce dernier fait de la quantité d'églises gothiques que l'on voit bâtir chaque jour en Angle-

[1] Puisque nous nommons cette statue célèbre, il nous est impossible de ne pas signaler le vandalisme qui fait reléguer, dans une obscure sacristie, ce chef-d'œuvre de la sculpture chrétienne, tandis que dans dans la même église, à la chapelle de la sainte Vierge, on vient d'introniser un pitoyable plâtre moderne, digne du reste du fronton classique qui l'encadre en contradiction avec tout le reste de l'église, digne encore des affreuses fresques en grisaille qui la flanquent des deux côtés.

[1] Dans le transept septentrional.

[2] Rue d'Aguesseau-Saint-Honoré.

terre, et du soin religieux avec lequel les protestans anglais et allemands conservent le caractère général et jusqu'aux moindres ornemens des belles cathédrales catholiques que la réforme a fait tomber entre leurs mains, on est tenté de croire que le protestantisme a usurpé le monopole de l'art chrétien. Heureusement il n'en est pas ainsi ; les nouvelles chapelles, que les catholiques anglais fondent en si grand nombre, sont fidèlement copiées sur les anciennes églises qu'on leur a prises. Les jésuites viennent d'achever, dans le comté de Stafford, un vaste collége avec une belle église, l'un et l'autre entièrement gothiques, et dont le plan, aussi bien que les détails, rappellent les plus magnifiques abbayes du moyen âge. Au mois d'octobre de cette année, dans une seule semaine et dans la même province, on a consacré trois belles églises et une abbaye de trappistes, du meilleur style gothique[1]. Les catholiques d'Écosse et d'Irlande suivent absolument le même système. Enfin le souverain si catholique, de la Bavière, a fait restaurer, avec autant de soin que de science, les belles églises de son royaume, surtout les cathédrales de Ratisbonne et de Bamberg : pour celle-ci le respect scrupuleux de l'art chrétien a été poussé si loin que l'on a relégué dans un cloître voisin tous les mausolées modernes, dont le classicisme païen formait un contraste choquant avec le style primitif de la basilique où reposent les corps sacrés de saint Henri et de sainte Cunégonde. Dans ses constructions nouvelles, ce prince a embrassé tous les genres d'architecture chrétienne depuis la basilique des premiers siècles jusqu'au gothique parfait du quatorzième ; et il a su réserver les formes classiques pour le Valhalla, espèce de Panthéon historique, qui n'a rien de commun avec la religion. C'est qu'en effet, puisque l'architecture moderne en est réduite à copier, il faut au moins savoir ordonner ces copies d'une manière conséquente et rationnelle. S'il y avait quelque nouvelle architecture bien séduisante, bien originale, on conçoit que le clergé se laissât séduire comme au moment de la renaissance ; mais puisqu'on n'a encore rien pu inventer qui sorte des deux grandes divisions de l'antique et du moyen âge, du païen et du chrétien, pourquoi, au nom du ciel, aller choisir de préférence l'héritage du paganisme pour en faire hommage au Dieu des chrétiens ?

Qu'on ne nous objecte pas le surcroît de dépenses : mauvaise raison, ou plutôt excuse mensongère, inventée par la routine et l'ignorance des architectes classiques. Il ne s'agit pas, dans l'état actuel, d'élever de ces vastes cathédrales, où presque chaque pierre est un monument de patience et de génie, œuvres gigantesques que la foi et le désintéressement peuvent seuls enfanter : il s'agit tout simplement de réparer, de sauver, de guérir les blessures de celles qui existent, et puis de bâtir çà et là quelques églises de paroisses petites et simples. Or, des calculs désintéressés ont prouvé qu'il n'en coûterait pas plus (peut-être moins) pour adopter le système ogival ou cintré, sans abondance d'ornemens, que pour écraser le sol des masses opaques et percées de parallélogrammes que l'on construit de nos jours. Si nous sommes plus pauvres que les Anglais, nous sommes, je pense, plus riches que les malheureux paysans d'Irlande. Cependant ces pauvres serfs, tout épuisés qu'ils sont par la famine, les rentes qu'il leur faut payer à leurs seigneurs absens du pays, et les dîmes que leur extorque le clergé anglican, ces ilotes, qui n'ont que bien rarement du pain à manger avec leurs pommes de terre, ces martyrs perpétuels, obligés, après avoir gorgé de leurs dépouilles un clergé étranger, de nourrir encore celui qui les console dans leur misère, et de faire une liste civile à O'Connell, ce roi de la parole qui les conduit à la liberté ; ces Irlandais bâtissent eux aussi des églises pour abriter leur foi, qui ose enfin se montrer au grand jour ; et toutes ces églises sont gothiques[1] ! Comme dans

[1] Ces trois églises sont celles de la Grâce-Dieu, château de M. Phillips, qui l'a fait construire, de Notre-Dame-du-Mont-Saint-Bernard et de Whitwich. Voyez l'*Ami de la Religion* du 7 novembre 1837.

[1] Pour être exact, il faut avouer que la chapelle métropolitaine de *Marlborough-Street*, à Dublin, est bâtie dans le genre classique, parce que, com-

toute l'Europe, après la grande frayeur de la fin du dixième siècle, le sol de cette pauvre Irlande, tout fraîchement délivrée d'une affreuse servitude, se couvre d'une blanche parure d'églises dignes de ce nom, *excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem induit* (Radulph Glaber, III, 4). Ils viennent, cette année même, de faire consacrer une belle cathédrale par leur archevêque patriote, monseigneur M'Hale, à Tuam. Voilà ce qu'ils font, ces glorieux mendians! Et nous, Français, nous sommes encore à nous traîner servilement dans l'ornière que nous a tracée le conseil des bâtimens civils!

Mais on nous objectera peut-être que le clergé n'est plus, comme autrefois, le maître absolu de tous les édifices religieux; que, par une inconséquence ridicule et illégale, mais passée en usage dans nos mœurs administratives, il n'a plus le droit exclusif d'accepter ou de rejeter les œuvres d'art qu'on y place, les travaux qu'on y fait; qu'il ne lui est pas libre de s'opposer aux déprédations qu'y commettent les architectes municipaux, ni d'empêcher le gouvernement de s'habituer à regarder les églises comme autant de galeries où il lui est loisible d'exposer à demeure les tableaux soi-disant religieux que la protection d'un député ou le caprice d'un employé subalterne aura fait acheter. Cela n'est que trop vrai; mais il n'en est pas moins positif que le clergé fait exécuter une foule de travaux importans pour son propre compte; c'est sur ceux-là que roulent nos observations précédentes. Il y a, en outre, beaucoup de petites communes en France qui, pour devenir paroisses et avoir un curé à elles, s'imposent de grands sacrifices pour construire à leurs frais des églises, sans autres conseils que ceux des prêtres du voisinage, sans autre surveillance que la leur. Ce serait là une voie aussi naturelle qu'honorable de rentrer dans le vrai. D'un autre côté, il est malheureusement incontestable que le clergé n'a pas encore manifesté le moindre symptôme d'opposition au vandalisme des architectes officiels, au scandale des tableaux périodiquement octroyés aux églises. Il le pourrait, cependant, nous en sommes persuadés, en s'appuyant sur ses droits imprescriptibles, et sur des textes de lois dont l'interprétation est abusive. Il le pourrait bien mieux encore en invoquant le bon sens et le bon goût du public, qui ne manquerait pas de réagir aussi sur l'esprit de l'administration. Il y aurait unanimité chez les gens de goût, chez les véritables artistes, pour venir au secours d'une protestation semblable de la part du clergé; l'opinion est délicate et sûre en ces matières, comme on l'a vu récemment lors des sages restrictions mises par M. l'archevêque de Paris à l'abus de la musique théâtrale dans les églises; la victoire serait bientôt gagnée. Quant à nous, si nous avions l'honneur d'être évêque ou curé, il n'y a pas de force humaine qui pût nous contraindre à consacrer des églises comme Notre-Dame-de-Lorette, à accepter des statues comme celles qu'on destine à la Madeleine, à subir des tableaux comme ceux que l'on voit dans toutes les paroisses de Paris, avec une pancarte qui annonce pompeusement qu'ils ont été *donnés par la ville* ou *le gouvernement*. En outre, si nous avions l'honneur d'être évêque ou curé, nous ne confierions jamais, pour notre propre compte, des travaux d'art religieux à un artiste quelconque, sans nous être assuré, non seulement de son talent, mais de sa foi et de sa science en matière de religion: nous ne lui demanderions pas combien de tableaux il a exposés au Salon, ni sous quel maître païen il a appris à manier les pinceaux; nous lui dirions: « Croyez-vous au symbole que vous allez représenter, au fait que vous allez reproduire? ou, si vous n'y croyez pas, avez-vous du moins étudié la vaste tradition de l'art chrétien, la nature et les conditions essentielles de votre entreprise? Voulez-vous travailler, non pour un vil lucre, mais pour l'édification de vos frères et l'ornement de la maison de Dieu et des pauvres? S'il en est ainsi, mettez-vous à l'œuvre; sinon, non. »
Nous demandons pardon de la trivialité de la comparaison; mais, en vérité, c'est

menée il y a plusieurs années à une époque où le mauvais goût était encore puissant, même en Angleterre, elle a été achevée d'après le plan primitif.

le cas de renouveler la fameuse recette de la *Cuisinière bourgeoise*, et de dire : « Pour faire une œuvre religieuse, prenez de la religion, etc. »

Qu'on nous permette une dernière considération. Dans les beaux travaux qui ont paru jusqu'à présent en France sur l'art du moyen âge, et dont nous avons cité plus haut les auteurs, on remarque un vide que l'on peut dénoncer sans être injuste envers les hommes laborieux et intelligens qui ont ouvert la voie. Ce vide, c'est celui de l'idée fondamentale, du sens intime, de cette *mens divinior* qui animait tout l'art du moyen âge, et plus spécialement son architecture. On a parfaitement décrit les monumens, réhabilité leur beauté, fixé leurs dates, distingué et classifié leurs genres et leurs divers caractères avec une perspicacité merveilleuse ; mais on ne s'est pas encore occupé, que nous sachions, de déterminer le profond symbolisme, les lois régulières et harmoniques, la vie spirituelle et mystérieuse de tout ce que les siècles chrétiens nous ont laissé. C'est là cependant la clef de l'énigme ; et la science sera radicalement incomplète, tant que nous ne l'aurons pas découvert. Or, nous croyons que le clergé est spécialement appelé à fournir cette clef, et c'est pourquoi nous regardons son intervention dans la renaissance de notre art chrétien et national, non seulement comme prescrite par ses devoirs et ses intérêts, mais encore comme utile et indispensable aux progrès de cette renaissance et à sa véritable stabilité. En effet, par la nature spéciale de ses études, par la connaissance qu'il a, ou du moins qu'il doit avoir, de la théologie du moyen âge, des auteurs ascétiques et mystiques, des vieux rituels, de toutes ces anciennes liturgies, si admirables, si fécondes et si oubliées, enfin et surtout par la pratique et la méditation de la vie spirituelle impliquée par tous les actes qui se célèbrent dans une église, le clergé seul est en mesure de puiser à ces sources abondantes les lumières définitives qui manquent à l'œuvre commune. Qu'il sache donc reprendre son rôle naturel, qu'il revendique ce noble patrimoine, qu'il vienne compléter et couronner la science renaissante par la révélation du dernier mot de cette science. Qu'il ne croie pas en faire assez, lorsqu'il n'étudiera que les dates, la classification, les caractères matériels des anciens monumens : c'est là l'œuvre de tout le monde. Il n'y a pas besoin d'être prêtre, ni même catholique pour cela ; on en voit des exemples tous les jours. Le clergé a, dans l'art, une mission plus difficile, mais aussi bien autrement élevée.

En terminant, nous ne demanderons pas pardon de la brusque franchise, de la violence même, si l'on veut, que nous avons mise à protester contre les maux actuels de l'art religieux ; la vérité nous excusera, et nous vaudra l'indulgente sympathie des cœurs sincères et des intelligences droites. L'avenir nous justifiera. Si la lutte continue avec la même constance qui a été montrée jusqu'ici, si l'instinct du public se développe avec la même progression, on peut nourrir l'espérance d'une victoire prochaine. Il nous sera peut-être donné de voir de nos yeux des évêques qui ne rougiront pas d'être architectes, au moins par la pensée, comme leurs plus illustres prédécesseurs, et aussi décidés à repousser de leurs églises l'indécent, le profane, les innovations païennes, qu'à anathématiser une hérésie ou un scandale. Peut-être alors verrons-nous encore des artistes qui comprendront que la foi est la première condition du génie chrétien, et qui ne rougiront pas de s'agenouiller devant les autels qu'ils aspirent à orner de leurs œuvres. Quant à nous, si nos faibles paroles avaient pu ranimer quelque courage éteint ou porter une seule étincelle de lumière dans un esprit de bonne foi, notre récompense serait suffisante, et notre alliance se trouverait ainsi consommée avec ces jeunes artistes qui se dévouent à faire rentrer dans l'art consacré au Christianisme ces caractères de pureté, de dignité et d'élévation morale, seuls dignes de la majesté de ses mystères et de ses destinées immortelles. Tous ensemble, ne perdons pas courage, et saluons cet avenir qui doit remettre en honneur la loi antique et souveraine de l'art, cette loi, si cruellement méconnue depuis trois siècles, qui proclame que *le beau n'est que la splendeur du vrai.*

Ce qui précède était écrit, lorsque dans

une de ces vieilles *Vies des Saints*, toutes nourries de cette poésie de la foi qui a fait le charme et le bonheur de nos pères pendant tant de siècles, dans une de ces *légendes* volumineuses que l'on lisait jadis dans toutes les chaumières, et qui ont été mises de côté par le même esprit qui a défoncé les vitraux, badigeonné les cathédrales, rogné les flèches et métamorphosé les anciennes liturgies, nous avons trouvé une belle et touchante histoire qui nous semble pouvoir servir tout naturellement d'épilogue à notre travail, et que nous citerons dans son vieux langage. « L'Eglise célèbre ce mesme jour la feste de cinq glorieux martyrs, qui estoient excellens sculpteurs et chrestiens, horsmis Simplicien qui estoit payen, lequel voyant que les ouvrages de marbre et d'autres riches estoffes de ses quatre compagnons, se trouvoient si parfaits et accomplis, qu'en les eslabourant tout leur succédoit comme ils l'eussent pu désirer, là où au contraire il gastoit beaucoup d'outils de son art. Il demanda à Simphorien, qui estoit le premier de tous, d'où venoit cela? Il lui respondit que toujours en prenant quelque instrument pour le travail, ils invoquoient le nom de Jésus-Christ leur Dieu, et luy remonstra si bien, que par la faveur de Nostre Seigneur il fut converty, et baptisé par un sainct evesque, nommé Cyrille, et mourut constamment avec ses quatre compagnons pour la foy chrestienne. D'autant que l'empereur leur ayant commandé de faire un ouvrage de certaine idole, entre plusieurs animaux, ils représentèrent bien au vif les animaux, mais ils ne voulurent jamais esbaucher l'idole... L'empereur sachant cela, cuida crever de despit, et fit faire des cercueils de plomb, dans lesquels il fit enfermer les cinq martyrs, et puis jeter au fond de la rivière, par lequel martyre ils achevèrent glorieusement le cours de leur pélerinage, et gaignèrent la couronne d'immortalité [1].»

Disons-le franchement : De même que Simplicien alla de l'atelier au baptême, et du baptême au martyre, ainsi faut-il que nos jeunes artistes qui aspirent à régénérer l'art religieux, sachent aller avec simplicité au baptême de la foi, et braver le martyre du ridicule et de l'invective que leur promet une impitoyable critique.

Fidèles au principe que nous avons posé plus haut, sur l'importance vitale de l'étude des anciens maîtres pour tous ceux qui veulent consacrer leur talent à l'application religieuse de l'art, nous avons voulu contribuer selon la mesure de nos forces à l'œuvre réparatrice, en publiant une collection de monumens, composée à la fois de divers travaux qui datent des vieux siècles catholiques, et d'autres qui, fruit de la nouvelle école allemande, serviront à montrer comment l'on peut, même au sein de l'anarchie morale et intellectuelle de nos jours, rattacher l'art moderne à la pureté et à la sainteté de la pensée ancienne. Le sujet de cette collection se trouvait indiqué, de droit comme de fait, dans l'*Histoire de sainte Elisabeth*, à laquelle nous avions consacré plusieurs années de travaux, et qui a eu le privilége d'inspirer à toutes les époques le ciseau et le pinceau des artistes chrétiens. Nous avons eu le bonheur de trouver un éditeur aussi dévoué que nous à la régénération religieuse de l'art, et qui s'est chargé de cette entreprise avec un zèle et un désintéressement puisés dans les plus nobles motifs. Fort de son appui, nous avons pu profiter de nos voyages pour recueillir en Italie et en Allemagne tout ce que nous avions découvert ou remarqué de plus important parmi les monumens relatifs à notre sainte.

Nous reproduirons en premier lieu les tableaux qui lui ont été consacrés par les plus illustres représentans de l'ancienne école florentine, Taddeo Gaddi (1350), le principal élève de Giotto, et digne émule de son maître ; Andrea Orgagna (1319-1389), le plus grand des peintres, des sculpteurs et des architectes de son temps, qui précéda Michel-Ange dans cette triple supériorité, et qui, certes, sous le point de vue chrétien, l'a surpassé de beaucoup ; le bienheureux Fra Angelico da Fiesole (1387-1455), le plus *angélique*, le plus accompli des artistes chrétiens ; enfin, Alessandro Botticelli (1487-1515), qui, au milieu de la dégénération déjà trop générale de l'art, due à l'influence des Médicis, sut rester fidèle

[1] La Fleur des Saints, p. 1037, au 8 novembre.

à la poésie mystique de ses prédécesseurs.

Passant de l'Italie à la vieille Allemagne, nous donnerons l'œuvre d'un peintre anonyme de la pure et primitive école de Cologne (1350-1400), qui fut pour l'Allemagne ce que l'école de Sienne avait été pour l'Italie; puis celle d'un peintre Bâlois du quinzième siècle, dont le nom est resté également inconnu; celle de Lucas de Leyde (1494-1543), qui termine le cycle des anciens peintres catholiques au delà du Rhin; et enfin une miniature attribuée à Hemling (1429-1499), le Fiésole de la Flandre, et tirée du célèbre Bréviaire Grimani à Venise. Un grand vitrail de la cathédrale de Cologne nous montrera sainte Élisabeth dignement placée dans l'église-type de l'époque qu'elle a glorifiée; le bas-relief, presque contemporain de la sainte, qui orne son tombeau à Marbourg; ceux, plus récens, que l'on voit sur les autels de son église, la châsse si célèbre où fut renfermé son corps sacré, et la statue qui a été pour nous le premier indice de son histoire, serviront à faire connaître la marche parallèle de la sculpture et de la peinture des anciennes écoles germaniques.

A ces précieux débris d'un passé qui ne reviendra jamais, nous avons la consolation de joindre des témoignages vivans de la résurrection de ce feu sacré de la foi qui l'animait, dans les œuvres des artistes contemporains de l'Allemagne. Frédéric Overbeck, la gloire de l'art chrétien de nos jours et le flambeau de son avenir, a bien voulu interrompre le cours des grands travaux qu'il poursuit au sein de la ville éternelle, pour enrichir notre humble collection d'un dessin qui représente un des traits les plus populaires de l'histoire de notre sainte. On verra ensuite le même sujet traité en bas-relief par Schewanthaler, qui occupe le premier rang dans la sculpture nouvelle d'Allemagne, comme Overbeck dans la peinture. Müller de Cassel et Flatz du Tyrol, qui ont tous deux cultivé sur le sol d'Italie les excellentes dispositions de leur nature germanique, nous ont apporté leur tribut de dévotion à la sainte qu'ils chérissent comme nous. Enfin, nous nous félicitons de fournir aux personnes qui s'intéressent à l'art une occasion de connaître la nature et la portée d'un jeune talent qui nous semble promettre à la peinture chrétienne un véritable représentant, si Dieu le maintient dans la voie salutaire qu'il a daigné lui ouvrir: Octave Hauser, d'origine allemande, né en 1822, a eu le bonheur de passer son enfance à Florence. Ses yeux se sont ouverts à la lumière de l'art, en face des admirables fresques de Fra Angelico, de Memmi, de Giotto, d'Orgagna : c'est dans ces pages immortelles qu'il a lu sa destinée; et dès l'âge de treize ans, guidé par les conseils d'un père qui a consacré sa vie au service de l'art chrétien, cet enfant commença à étudier d'après les grands maîtres catholiques. Rentré en France, à quatorze ans il a commencé la série de compositions relatives à la vie de sainte Élisabeth, qui forme une partie considérable de notre collection. Nous reviendrons sur chacune d'elles en son lieu. Il se peut que nous soyons aveuglés par la tendre sympathie avec laquelle nous avons suivi, dans une âme si jeune, le développement d'une pensée identique à celle qui a si long-temps absorbé la nôtre; mais il nous semble que tout juge non prévenu y reconnaîtra avec nous une originalité, une profondeur de sentiment et une pureté d'inspiration que l'on cherche en vain dans les prétendues œuvres d'art religieux de nos jours. Assurément nous ne donnons pas ces produits du crayon d'un enfant de quinze ans comme des chefs-d'œuvre, mais bien comme une preuve des heureux résultats d'une éducation formée par l'étude pieuse des véritables maîtres chrétiens, et dégagée des liens de la routine classique.

En dernier lieu, la collection se complète par des médailles, des lettres ornées, tirées d'anciens manuscrits, et autres objets relatifs à notre sainte. Des vues du château de Wartbourg, où elle fut élevée, et où elle vécut avec son mari, ainsi que de la ville de Marbourg, où elle passa ses années de veuvage et où elle mourut, reproduiront l'état actuel des lieux immortalisés par son souvenir. Enfin nous donnerons des fragmens de la célèbre église qui porte son nom, et qui a été le premier monument du style ogival pur que l'Allemagne ait possédé.

Si, dans le courant de la publication,

nous venions à recueillir quelque monument de la chère sainte, qui nous semblât propre à figurer dans notre collection, nous ne renonçons pas au droit de l'ajouter aux divers objets dont nous venons d'entretenir nos lecteurs [1].

Il nous est doux d'offrir ce nouvel hommage à celle qui nous a valu d'ineffables consolations; il nous est doux de mettre sous sa douce et puissante protection nos humbles efforts pour rendre quelque sève et quelque vie à une branche, naguère si belle et si fleurie, de l'arbre catholique.

Le comte de MONTALEMBERT.

19 novembre 1837. Fête de sainte Élisabeth.

[1] La collection aura au moins *trente* planches sur quart colombier; chaque planche aura une feuille de texte explicatif, historique, biographique, etc. Le prix de chaque livraison, contenant trois planches, sera de *trois francs*, sur papier de Chine. Il paraît une livraison tous les vingt jours, à dater du 1er janvier 1838. La souscription est ouverte chez Be-blet, éditeur, quai des Augustins, n° 37; et Debécourt, rue des Saints-Pères, n° 69.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

FLORENCE ET SES VICISSITUDES, 1215-1790; PAR M. DELÉCLUZE (1).

L'histoire des villes d'Italie présente un très grand intérêt, parce qu'elles furent le théâtre principal des plus grandes luttes dont les passions humaines puissent donner le spectacle. Après avoir été long-temps soumises à l'autorité du sénat et des empereurs romains, après avoir vécu dans un long repos au centre de cet immense empire, dont les légions combattaient sans relâche, mais seulement à la frontière, elles se voient tout-à-coup assaillies par les Barbares qui venaient de tout renverser. Pendant des siècles, elles sont sillonnées par le fer et par le feu, et un grand combat se livre dans leur sein, entre la force brutale des conquérans venus pour ravager et détruire, et la puissance spirituelle et mystérieuse du Christianisme, qui veut soutenir et réédifier. Ce combat se continue long-temps après que les hordes du Nord ont disparu, entre l'empire et le Saint-Siége, dont les villes de l'Italie septentrionale surtout sont l'éternel champ de bataille. Et puis, c'est là que semblent s'être réfugiés les lettres et les arts, c'est là qu'ils ont repris naissance, c'est là qu'ont brillé les génies immortels, les pères de la poésie et de la peinture chrétienne.

Parmi ces villes pleines de gloire et de souvenirs, Florence n'est ni la moins illustre, ni la moins favorisée. Le tableau de ses vicissitudes devait donc offrir un magnifique sujet à la plume de l'écrivain; ainsi l'a pensé M. Delécluze, et il s'est mis à l'œuvre. Il serait impossible de le suivre dans ses détails et d'analyser un ouvrage historique : nous devons nous contenter de dire ce que nous pensons de celui-ci.

La division adoptée par l'auteur nous a paru excellente : dans le premier volume, il donne l'histoire succincte de Florence, qu'il divise en trois périodes; la première, celle de la république; la seconde, de l'oligarchie; la troisième, de la monarchie. Le lecteur voit passer rapidement sous ses yeux les personnages et les révolutions qui ont illustré et ensanglanté cette ville. Dans le second volume, M. Delécluze revient sur ses pas; il s'arrête à certaines époques plus remarquables; il donne de longs détails sur plusieurs hommes éminens, sur leurs actions et sur leurs ouvrages. Nous confessons franchement avoir préféré de beaucoup ce second volume au premier. Les détails sur les systèmes politiques de Dante, de Savonarole, de Machiavel, sont très curieux. La chronique de Buonaccorso Pitti montre avec une vérité parfaite quelle était, à la fin du quatorzième siècle, la vie aventureuse du gentilhomme florentin. L'histoire de la rivalité de Brunelleschi et de Ghiberti, lors de la construction de *Santa Maria del fiore*, nous révèle la vie intérieure de l'artiste et les secrètes pensées de son ambition.

Nous avons donc approuvé la méthode de l'auteur qui nous permettait d'entrer plus avant dans la connaissance de telle époque ou de tel personnage remarquables. Cependant, il y avait un écueil à éviter, dans l'histoire de Florence surtout, et que M. Delécluze a malheureusement touché. Les premiers temps de cette histoire sont très confus : le gouvernement de la république change souvent; les factions des Guelfes et des Gibelins, qui s'arrachent tour à tour la domination, sont dans une perpétuelle agitation; les mêmes scènes de violence, de discorde, de guerre civile se représentent à chaque page. Tout cela rend très fatigante l'étude des premières vicissitudes de Florence. Ce défaut est d'autant plus sensible chez M. Delécluze, que la division de son ouvrage le forçait à la brièveté dans la première partie, et ne permet point au lecteur de s'arrêter sur quelque épi-

(1) 2 vol. in-8°, Paris, chez L. Gosselin.

sode intéressant qui repose son attention et lui fasse oublier un instant la succession rapide et confuse des guerres intestines. Mais nous reconnaissons qu'il était difficile d'éviter cet inconvénient, et l'intérêt qu'emprunte le second volume à la méthode adoptée par l'auteur, nous paraît une compensation suffisante.

M. Delécluze ne dit mot de l'état de Florence au treizième siècle. Ceci nous a paru donner matière à un reproche capital. Entreprenant l'histoire de Florence à dater de l'année 1215, l'auteur ne s'engageait point, il est vrai, à nous donner de longs détails sur les temps antérieurs, mais au moins aurait-il fallu rechercher d'où venait cette ville, prise ainsi toute faite au commencement du treizième siècle, avec ses habitudes républicaines, son gouvernement sans cesse renversé et remanié. La transition de la cité municipale romaine à la cité républicaine du moyen âge, nous semble pouvoir être reconnue et étudiée avec quelque succès à travers les obscurités de cette époque de l'histoire. Il y a de nombreux rapports entre l'état de Florence sous la domination de l'empire romain et son état sous le pouvoir de la Balie, du Podestat, des assesseurs, du capitaine du peuple et de ces officiers de toutes sortes préposés aux différentes fonctions publiques. Ce peuple-roi a laissé dans les institutions de ces villes indépendantes la forte empreinte de sa main puissante et organisatrice. D'ailleurs, les Barbares qui vinrent s'asseoir en vainqueurs sur les débris du vieil empire romain étaient bien moins nombreux que les vaincus, et ceux-ci durent conserver en grande partie leurs usages et leur organisation. Nous citerons, parmi les magistratures de Florence au quatorzième siècle, qui nous paraissent devoir leur origine à l'organisation municipale romaine, celle du *capitaine du peuple*, espèce de tribun chargé de veiller aux intérêts de la masse des citoyens et de servir de contrepoids à la puissance des magistrats ordinaires. Il semble, d'après M. Delécluze, que cette fonction soit une création de Florence républicaine au moyen âge. Le capitaine du peuple ne serait-il pas cependant le même personnage que le *defensor populi* des villes municipales? Dans la chronique de Buonacorso Pitti, on lit que ce dernier, exilé de Florence, ayant tenté un coup de main pour rentrer de force dans sa patrie, est rencontré hors des portes par le *défenseur*. Celui-ci a eu connaissance du complot, et, à la tête d'une troupe d'hommes armés, il prend ses mesures pour le déjouer. N'y a-t-il aucun rapport entre ce *défenseur* et le *defensor populi* d'autrefois et le *capitaine du peuple* du moyen âge?

Ces recherches eussent été fécondes, nous le croyons, et auraient pu jeter un grand jour sur cette histoire des anciens temps de Florence, si embrouillée et si difficile à suivre. Les premières pages de M. Delécluze auraient été pour le lecteur beaucoup plus attrayantes, et ainsi se serait trouvé rachetée en quelque sorte la trop grande concision et l'obscurité que nous leur reprochions tout à l'heure.

COLLOQUI DOMESTICI DI PARMA (1).

DIALOGUES FAMILIERS, DESTINÉS A L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE.

Ce petit ouvrage contient une suite de dialogues en italien, que nous avons parcourus avec un vif intérêt. L'auteur a pour but de mettre en relief une foule de pensées morales, de manière à les faire goûter aux enfans. Il a cru que la forme du dialogue donnerait un ton plus dégagé et plus attachant à ses pensées. Nous avons remarqué dans son talent et dans sa manière de sentir et d'exprimer ses sentimens, beaucoup d'analogie avec Berquin; seulement, M. Parma ne nous a point paru avoir atteint une aussi grande perfection que ce dernier. Il aurait fallu peut-être, pour fixer davantage encore l'attention des enfans et les engager à parcourir les dialogues qu'il leur destine, y donner une grande place à l'action. On voit trop tôt où l'auteur en veut venir: les réflexions morales, pour les enfans, doivent être cachées derrière un voile moins transparent, ou du moins il faut les faire passer à l'aide de récits qui les préparent, en captivant leur intérêt, et ouvrent à leur insu ces âmes si neuves et si tendres aux bons et nobles sentimens. Toutefois, tel qu'il est, le livre de M. Parma intéressera, nous en sommes sûrs, plus d'une des jeunes intelligences auxquelles il l'a destiné: et les parens qui, avant de le mettre entre les mains de leurs enfans, le parcourront comme nous, y trouveront eux-mêmes plus d'une réflexion, plus d'une excellente idée dont ils pourront faire leur profit.

LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE, par M. l'abbé LACORDAIRE (2).

En attendant que nous parlions plus au long de cette lettre, nous pouvons dire d'avance qu'on lira avec le plus vif intérêt cet ouvrage écrit par l'auteur à Rome même, et qui lui a valu les suffrages les plus flatteurs de la part du souverain pontife, qui a daigné en conserver le manuscrit original. A part l'élévation et l'originalité du point de vue et des argumens, on peut affirmer que l'éloquence de l'illustre orateur n'a jamais brillé d'un plus pur éclat que dans cet écrit. La position que vient de prendre le Saint-Siége dans l'affaire de Cologne lui donne un à-propos nouveau.

(1) Milan, 1837, in-18.

(2) Chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69; prix, 2 fr.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 26. — Février 1838.

Sciences Sociales.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

QUATORZIÈME LEÇON (1).

(1793 A 1814.)

L'Assemblée Constituante. — L'Assemblée législative. — La Convention nationale. — État des finances. — La république. — Les assignats. — Le maximum. — Impôts forcés. — Grand livre de la dette publique. — Acte de navigation. — Le Directoire.—Le tiers consolidé.— Le consulat. — L'empire.

Chacune des assemblées politiques qui se succédèrent en France de 1789 à 1792, fut l'expression fidèle de la génération qu'elle représentait, de la classe sociale qui l'avait produite, et des circonstances qui présidèrent à son élection. Aussi la grande trilogie parlementaire, dont le dernier acte fut si horriblement tragique, offre-t-elle dans ses personnages, dans son but et dans son dénouement, des nuances tranchées et une progression de plus en plus rapide vers l'anarchie.

L'*assemblée constituante*, composée d'hommes élevés au milieu des impurs souvenirs de la régence, des vices et des abus du règne de Louis XV, et sous l'influence de nouvelles doctrines, se montra, en majorité, dépouillée de croyances religieuses et politiques, audacieuse dans ses innóvations, infatuée des idées anglaises et américaines, et dominée surtout par une haine systématique contre la religion de l'état. Mais là, du moins, les grandes et principales supériorités sociales se trouvaient représentées, quoique imparfaitement. La lutte inégale établie entre le principe monarchique et le dogme de la souveraineté du peuple, fit briller de grands talens, de nobles caractères et de hautes vertus. Dans l'accomplissement d'une œuvre de destruction, il y eut de la grandeur dans les discussions, de l'élégance dans les formes, et des intentions droites et généreuses s'associèrent même à des résolutions fatales : l'honneur français ne disparut donc pas tout entier.

L'*assemblée législative*, produit d'élémens entièrement nouveaux (car aucun des membres de l'assemblée constituante n'avait pu être réélu), se trouva formée, en grande partie, d'hommes demeurés obscurs jusqu'alors, élevés aussi à l'école du philosophisme moderne, et profondément ennemis des anciens priviléges, dont ils étaient exclus; la plupart, légistes de province, sans élévation de caractère, à vues étroites, d'une science politique incomplète et confuse, et professant pour principale vertu la morale des intérêts. Aussi, faisant consister sa gloire à abaisser la majesté royale,

(1) Voir le dernier numéro ci-dessus, p. 11.

mais lâche et pusillanime au moment du danger, cette majorité vit commettre sous ses yeux, presque sans s'indigner, les horribles massacres de septembre et des crimes non moins odieux. Elle obéit passivement aux injonctions des clubs, de la commune de Paris et des farouches tribuns populaires; et lorsqu'elle vit la foudre prête à éclater, elle s'empressa de se dérober à la terrible responsabilité des événemens, en faisant surgir la Convention, cette fille sanglante du crime et de la peur (1).

La *convention*, nommée sous l'empire d'une terreur générale, hérita des chefs hypocrites et ambitieux de la démagogie, et des jeunes et fougueux orateurs de la Gironde, que lui léguait l'Assemblée législative, mais se recruta surtout d'écrivains et de pamphlétaires éhontés, d'hommes cupides et sanguinaires, en un mot, de tous les êtres abjects et dangereux qu'une nation en fermentation politique pousse toujours à sa surface, comme une écume impure et malfaisante. Telle était la majorité de la Convention nationale, qui comptait toutefois dans son sein quelques hommes vertueux et fermes, mais un plus grand nombre dont la terreur fit pâlir le courage et paralysa les bonnes intentions.

Les conventionnels appartenaient, en général, par leur âge, à cette jeune génération qui, nourrie, dans les écoles des provinces, de l'histoire et des maximes des républiques de Rome et de la Grèce, rêvait des mœurs romaines, des institutions démocratiques, et s'exaltait, depuis quelques années, au retentissement des débats de la tribune politique et au sein des sociétés populaires. Ils faisaient presque tous partie d'une classe longtemps humiliée des priviléges de la noblesse. Leur religion était un théisme vague, sinon une incrédulité complète. Un grand nombre, dominés par des passions violentes et sans frein, plaçaient l'audace au premier rang des moyens de succès, et ne connaissaient d'autre loi que la nécessité.

Une telle assemblée, née de la terreur, devait prendre la terreur elle-même pour base de son système politique. Aussi tous ses actes reposèrent-ils sur ce principe désormais appliqué à toutes les branches du gouvernement.

L'administration des finances, dont nous devons nous occuper d'une manière plus spéciale, fut constamment et complétement empreinte de ce sceau formidable.

En présence de l'Europe en armes, compromise sans retour par son régicide et par des crimes renouvelés chaque jour, la Convention voulut se sauver à tout prix ou perdre la France avec elle. Se considérant comme dépositaire et maîtresse exclusive des volontés, de la force, des propriétés, de la vie de tous les Français, et déterminée à poursuivre sa marche offensive et défensive sans s'arrêter à aucune considération de morale, de justice et d'humanité, elle fut oppressive et sanguinaire, foula aux pieds tous les droits, tous les principes, tous les intérêts individuels. Ce fut la tête de vingt-cinq millions d'hommes qu'elle fit mouvoir comme un énorme géant, par la triple puissance du fanatisme politique, de la cupidité et de la terreur.

Les seules ressources régulières du gouvernement républicain, après la mort de Louis XVI, consistaient dans les assignats, hypothéqués d'abord sur les biens du clergé, ensuite sur ceux des émigrés et des condamnés, et dont on avait émis pour environ cinq milliards depuis la création. Mais un milliard seulement était rentré par les achats de biens nationaux; de sorte qu'il restait à peu près quatre milliards d'assignats en circulation forcée, que tout concourait à avilir. L'incertitude de leur gage, si la révolution venait à succomber dans sa lutte avec l'Europe, leur quantité qui excédait les besoins naturels du commerce, la cessation de toutes les relations à l'extérieur, la diminution de la production, la frayeur, et enfin l'agiotage, faisaient donner une préférence

(1) Nous n'avons pas besoin de dire ici qu'il y eut nécessairement de grandes et honorables exceptions, et nous ne pouvons oublier en écrivant ces lignes que MM. le marquis de Pastoret, le comte Beugnot, le comte de Lacuée-Cessac, le comte de Vaublanc, Becquey, Quatremère de Quincy et un grand nombre d'autres hommes d'état distingués ou excellens citoyens, proscrits depuis par la Convention, firent partie de l'Assemblée législative.

exclusive, non seulement au numéraire, mais à toutes les autres espèces de valeurs.

Déjà, dans les premiers mois de 1793, les assignats perdaient plus de 60 pour 100. En vain, par un décret du 11 avril, la Convention punit de six ans de fers quiconque échangerait du numéraire au dessus du pair des assignats, et quiconque stipulerait, pour les marchandises, un prix différent en numéraire ou en papier monnaie. Au mois de juin suivant, 1 franc métal valait 3 francs en assignats, et deux mois après, 1 franc argent valait 6 francs assignats, tant la dépréciation était rapide.

Toutefois, les personnes qui vivaient de leurs revenus ; les créanciers de l'État, qui recevaient une rente annuelle ou le remboursement d'un office; les fonctionnaires publics et les fournisseurs du gouvernement ; les ouvriers et les journaliers même, étaient obligés d'accepter le papier à sa valeur nominale. D'un autre côté, tous les débiteurs s'empressaient de se libérer, et les créanciers, forcés de prendre une valeur fictive, ne recevaient en réalité que le quart ou même le sixième de leur capital.

Dans cette situation, les possesseurs de capitaux ne voulaient point garder leurs fonds sous la forme d'assignats discrédités, ni de marchandises, de crainte de pillage, ni de numéraire, parce qu'il était rare et à haut prix. Ils cherchaient naturellement des sûretés en pays étranger et à se procurer des lettres de change sur les diverses places de l'Europe. Les valeurs étrangères étaient payées suivant le cours des assignats, et souvent par d'énormes valeurs nationales, telles que meubles, tableaux, bibliothèques, splendides dépouilles de l'ancien luxe de la France. Ainsi les assignats se trouvaient de plus en plus abandonnés; et dans ce but, la politique anglaise favorisait et encourageait de tout son pouvoir la signature d'une grande quantité de papier de commerce. On recherchait avec un égal empressement les actions des compagnies de finances et principalement celles de la Compagnie des Indes, hypothéquées sur des vaisseaux et des magasins dispersés dans toutes les parties du globe. De 600 fr., ces actions montèrent jusqu'à 2000 fr. Pour se soustraire à l'obligation de recevoir ou de conserver des assignats républicains, on demandait et l'on acceptait toute espèce de fonds, même des titres de créances sur l'État remontant à Louis XIII et à Louis XIV. Parmi les assignats modernes, on donnait une préférence exclusive à ceux créés par Louis XVI, et portant l'effigie royale. Il en existait pour environ 500 millions. Or, comme on se flattait que dans l'hypothèse d'une contre-révolution ils seraient admis pour une partie de leur valeur, ces assignats gagnaient 10 à 15 pour cent sur les autres.

Par l'effet du remboursement des offices, du paiement des fournitures faites à l'État pour les besoins de la guerre, et enfin de l'empressement de beaucoup de débiteurs à se libérer en assignats, des capitaux considérables se trouvaient accumulés dans quelques mains et devinrent à la Bourse l'objet d'un vaste agiotage dont le résultat naturel était de faire baisser la valeur des assignats et renchérir les marchandises dans les boutiques et dans les marchés.

Cependant, ce papier était la seule ressource du gouvernement et la seule monnaie des classes ouvrières. Tandis que les marchands se refusaient à donner leurs denrées au même prix qu'autrefois, parce qu'on ne leur offrait qu'une monnaie réduite par le fait à un sixième de sa valeur nominale, les ouvriers ne pouvaient faire augmenter leur salaire dans une proportion qui eût rétabli l'équilibre. Aussi le peuple exaspéré traitait d'*accapareurs* les marchands qui ne voulaient pas vendre aux prix accoutumés et appelait sur eux la vindicte publique. De son côté, la Convention ne pouvait suffire à des dépenses qui se trouvaient quintuplées par l'avilissement du papier républicain ; et cependant il fallait créer et entretenir des armées et assurer la subsistance du peuple.

Cette extrémité amena la fameuse fixation du prix des denrées, connue sous le titre de *maximum*.

Malgré l'opposition des Girondins, un décret rendu par la Convention, le 4 mai 1793, porta que personne ne pourrait vendre ou acheter des grains au dessus d'un taux déterminé, ni au delà de la

quantité suffisante pour les besoins de sa famille pendant un mois. Ceux qui avaient vendu ou acheté au delà du prix et de la quantité fixés par le *maximum*, ou fait des déclarations fausses, étaient punis de la confiscation et d'une amende de 300 à 1000 fr. Des visites domiciliaires étaient ordonnées pour vérifier les faits. Le tableau de toutes les déclarations de vente devait être adressé au ministre de l'intérieur pour servir à la rédaction d'une statistique générale des subsistances de la France. La commune de Paris, pour l'exécution du décret de la Convention, avait été obligée de régler la distribution du pain dans les boulangeries. On ne pouvait s'y présenter qu'avec des cartes de sûreté, sur lesquelles était désignée la quantité de pain (proportionnelle au nombre d'individus composant le ménage ou la famille) qu'on pouvait livrer. On avait même déterminé jusqu'à la manière dont on devait faire la *queue* à la porte des boulangers.

Successivement, le renchérissement des grains, qui avait amené le *maximum*, s'était étendu à toutes les denrées de première nécessité; les viandes, les légumes, les épices, les combustibles, les boissons, les étoffes, le cuir, tout avait augmenté de prix dans une proportion parallèle à la dépréciation des assignats; et le peuple s'obstinait à ne voir que des accapareurs, spéculant sur sa détresse, dans ces marchands qui refusaient une monnaie sans valeur. Des boutiques d'épiciers et des bateaux chargés de diverses denrées avaient été pillés. La commune de Paris rendit à ce sujet les arrêts les plus sévères, et le maire Pache fit publier cet avis, remarquable par sa concision, que l'histoire a recueilli : « Le « maire Pache à ses concitoyens : Paris « contient 700,000 habitans. Le sol ne « produit rien pour leur nourriture, leur « habillement, leur entretien. Il faut « donc que Paris tire tout des autres dé« partemens ou de l'étranger. Si, lors« qu'il arrive des denrées et des marchan« dises à Paris, les habitans les pillent, « on cessera d'en envoyer. Paris n'aura « plus rien pour la nourriture, l'habille« ment et l'entretien de ses nombreux « habitans, et 700,000 hommes, dépour« vus de tout, s'entre-dévoreront. »

Pressée par le désordre croissant de jour en jour, dans l'espoir d'arrêter la disette et pour satisfaire le peuple furieux, la Convention prit au sujet de toutes les marchandises les mesures déjà adoptées à l'égard du blé. Elle rendit un décret qui rangeait l'*accaparement* au nombre *des crimes capitaux* et le punissait de mort. On considérait comme accapareur *celui qui dérobait à la circulation des marchandises de première nécessité*, sans qu'il les mît publiquement en vente. On exigeait des déclarations dont l'exactitude devait être sévèrement vérifiée. Toute fraude ou complicité était punie de mort. On laissa aux communes le soin de taxer les prix suivant l'état des choses dans chaque territoire. Les moyens d'exécution de cet acte inouï dans les fastes de l'histoire des peuples, étaient en harmonie avec son principe. Une ingénieuse et terrible inquisition les avait dictés.

Tandis que par ces mesures on croyait avoir ôté tout prétexte à l'exaspération du peuple, la Convention en arrêtait d'analogues pour assurer les différens services administratifs. A cet effet, elle donna aux représentans et aux commissaires près les armées, et aux agens du comité du commerce et des approvisionnemens, la faculté de *requérir* toutes les denrées et marchandises nécessaires aux armées et aux grandes communes, en les payant *en assignats* et *au taux du maximum*.

On se servait des réquisitions pour nourrir les armées, fournir les matières premières aux arsenaux et aux grandes manufactures d'armes et approvisionner les cités populeuses. Ces réquisitions, faites le plus souvent avec une précipitation extrême et dans des momens de crise, étaient combinées sans prévoyance et réalisées avec un désordre et une confusion qui ajoutaient encore à leurs funestes résultats pour le commerce et l'agriculture. Quelquefois tout une denrée était mise en réquisition dans une commune et ne pouvait plus être vendue qu'aux agens de la république; l'objet requis, soustrait à la circulation, demeurait long-temps sans être enlevé ni payé. Comme on ne calculait nullement les distances, il arrivait que pour approvisionner une armée ou une commune, on frappait de réquisition

un département très éloigné. Alors, il fallait arracher au labourage les chevaux et les bœufs pour effectuer des charrois inutilement multipliés. Or, cet emploi extraordinaire et une levée de 44,000 chevaux pour l'armée, les avait rendus rares et épuisé presque tous les moyens de transport.

A la suite du désordre et de l'impéritie qui présidaient à toutes ces mesures, des masses énormes de subsistances et de marchandises étaient entassées dans les magasins publics, le plus souvent exposées à toutes sortes d'avaries. Les bestiaux arrivaient, maigres et épuisés, aux abattoirs de l'armée ou des villes; et à ces pertes incalculables venaient se joindre les malversations et les infidélités des agens de tous les services, qui détournaient et revendaient secrètement, au cours le plus élevé, les marchandises obtenues au prix du maximum, par la voie des réquisitions militaires.

Ces moyens extrêmes avaient peut-être assuré le salut de la République : mais il est facile de comprendre qu'ils devaient épuiser le pays et porter le dernier coup à l'agriculture et au commerce intérieur. Nos principales places de négoce et de manufactures, la plupart minées par la guerre civile, étaient dans une affreuse détresse. Quant à l'extérieur, toutes les relations étaient interrompues; les croisières anglaises empêchaient toute communication avec les colonies, presque toutes désolées par la guerre. La plus importante, Saint-Domingue, victime d'imprudentes paroles échappées aux orateurs de l'Assemblée législative, était la proie sanglante des partis. La Convention avait décrété le séquestre sur les biens des étrangers avec lesquels la France était en guerre, et de semblables mesures avaient été prises par représailles contre les Français. Dès lors toute circulation d'effets de crédit avait dû cesser entre la France et le reste du monde, à l'exception du Danemarck, de la Suède et de la Suisse, pays demeurés neutres en Europe, et des Etats-Unis et du Levant. Au milieu de cette situation sans exemple, ce ne pouvait être que par un système d'intimidation, qui mit les propriétés, les forces, les facultés de tous à la disposition de la République, que la Convention pouvait soutenir sa lutte gigantesque au dehors et au dedans. Aussi, non seulement les biens des condamnés et des émigrés durent être confisqués et vendus, mais encore ceux des innombrables suspects détenus provisoirement devaient être partagés aux patriotes indigens. — D'un autre côté, on avait supprimé toutes les dépenses regardées comme inutiles, et dans ce nombre on n'avait pas manqué de comprendre celle de tous les cultes. En outre, et dès le mois de mai 1793, lorsque la création des armées révolutionnaires fut décrétée, la Convention décida qu'il serait établi un emprunt d'*un milliard* sur les riches réputés aristocrates et auteurs d'une guerre à laquelle ils refusaient l'appui de leurs personnes et de leurs fortunes. Cet emprunt, en partie volontaire, en partie forcé, fut combiné d'après le projet du conventionnel Cambon, de manière à faire retirer un milliard d'assignats en circulation. D'abord on avait ouvert un emprunt volontaire : tous ceux qui se présentaient pour le remplir recevaient une inscription de rente au taux de cinq pour cent, et pouvaient, avec ce titre, s'exempter de l'emprunt forcé, du moins jusqu'à la concurrence de la valeur placée dans l'emprunt volontaire. Quant à l'emprunt forcé, les riches qui avaient attendu sa mise à exécution recevaient un titre qui ne portait aucun intérêt. Les inscriptions à l'emprunt volontaire étaient reçues immédiatement en paiement de biens nationaux; les certificats de l'emprunt forcé ne pouvaient être admis en remboursement des domaines nationaux acquis que deux ans après la paix générale. « Il fallait, disait le projet, intéresser les riches à la prompte fin de la guerre, et à la pacification de l'Europe. »

Les biens nationaux étaient toujours la seule ressource de tous les systèmes de finances; leur valeur, représentée par les assignats, ne pouvait se réaliser que par des ventes, ni s'élever qu'en diminuant la quantité des assignats. Dans ce double but on avait imaginé divers expédiens. D'un côté, on avait promis aux acquéreurs de diviser leurs paiemens en plusieurs années; de l'autre, on avait décidé de faire le remboursement des offices, partie en assignats, partie en reconnaissances dites *de*

liquidation. Les remboursemens de moins de 3,000 livres devaient être soldés exclusivement en assignats ; les autres l'étaient en reconnaissances de liquidation, qui n'avaient pas cours de monnaie et ne pouvaient être divisées en sommes moindres de 10,000 liv., ni autrement transmises que les billets au porteur, mais qui étaient reçues en paiement de biens nationaux. A ces mesures, la Convention ajouta la démonétisation de 558 millions d'assignats à effigie royale, qui inspiraient plus de confiance et perdaient moins que les autres : ils furent convertis en effets au porteur, et admissibles en paiement des contributions et de domaines nationaux, jusqu'au 1er janvier 1794, époque où ils cessaient d'avoir aucune valeur.

Tout individu convaincu d'avoir refusé des assignats, ou de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, était condamné à une amende de 3,000 fr. et à six mois de détention, et en cas de récidive, à une amende double et vingt ans de fers. Les Français qui plaçaient leurs fonds sur les banques ou comptoirs des pays ennemis, étaient déclarés traîtres à la patrie. Enfin, pour mettre les assignats à l'abri de toute rivalité dangereuse, on décréta l'abolition de toutes les compagnies particulières dont le fonds total consistait en effets au porteur, en effets négociables ou en inscriptions transmissibles à volonté, le gouvernement se réservant le droit exclusif d'en créer à l'avenir. Leur liquidation fut ordonnée dans le plus court délai. La compagnie d'Assurance à vie, celle de la Caisse d'escompte furent supprimées les premières, et la compagnie des Indes ne tarda pas à subir le même sort.

Par ce moyen le gouvernement crut pouvoir relever le crédit du papier-monnaie, qui plus que jamais eut un cours forcé et exclusif. Néanmoins, comme la monnaie de billon était indispensable dans les marchés et ne pouvait être facilement suppléée, la Convention ordonna que les cloches des églises catholiques seraient employées à fabriquer des *décimes* et demi-décimes, valant deux sous et un sou.

L'emprunt forcé ou volontaire devait, suivant l'attente des auteurs du projet, amener le retrait d'un milliard d'assignats destinés à être brûlés ; on espérait faire rentrer, en outre, par les contributions arriérées, 700 millions, dont 558 à effigie royale déjà démonétisés, et 500 à 600 millions par les achats des biens nationaux. Ainsi la somme flottante de 3 milliards 776 millions d'assignats, existant au mois d'août 1793, se serait trouvée réduite de plus de moitié, et par là, la monnaie républicaine pouvait recouvrer sa valeur, d'autant plus que son gage (les biens nationaux) s'augmentait journellement par les confiscations.

Toutefois, le mode de l'emprunt forcé ne pouvait être qu'essentiellement arbitraire. Dans les circonstances où l'on se trouvait et avec les principes établis, l'équité et une régularité complète étaient d'une importance secondaire et puérile. On institua, pour cette opération comme pour les réquisitions militaires, une sorte de dictature qui fut attribuée aux municipalités. Chaque individu était obligé de déclarer l'état de ses revenus ; des vérificateurs désignés par le conseil-général de la commune décidaient, d'après leur conscience ou leurs connaissances locales, si les déclarations étaient vraisemblables. S'ils les supposaient fausses, ils avaient le droit de les porter au double de ce qu'ils croyaient ou disaient être la réalité. Dans le revenu de chaque famille, il était prélevé 1,000 fr. par individu (mari, femme et enfans); tout ce qui excédait constituait le revenu superflu, et, comme tel, se trouvait passible de participer à l'emprunt forcé : de 1,000 fr. à 10,000 fr. de revenu imposable, la taxe était d'un dixième. Tout revenu excédant 10,000 fr. était imposé d'une somme égale à sa valeur ; on échangeait ces sommes contre un titre républicain conversible en rentes sur l'Etat, ou en portions de biens nationaux. Cette grande opération forçait les particuliers riches à devenir acquéreurs de ces domaines, ou du moins à fournir la même somme d'assignats que s'ils les avaient acquis, et en dernier résultat elle amenait le placement forcé d'un milliard d'assignats. C'était beaucoup, sans doute, pour l'amélioration du papier-monnaie ; mais il fallait le dégager de la rivalité et de l'agiotage que lui opposaient encore les diverses créances de toute date sur l'Etat, et mettre de l'ordre dans la dette publique qui se trouvait divisée en con-

trats de toutes les formes, de toutes les époques, et dans la comptabilité qui présentait une effrayante complication. « *Il faut uniformiser et républicaniser la dette,* » dit Cambon, le plus habile financier républicain de cette époque. A cet effet, il proposa de convertir tous les contrats des créanciers de l'Etat, de quelque nature qu'ils pussent être (dette constituée, exigible ou autre), en une inscription sur un registre, dont un double serait déposé aux archives de la trésorerie, et qui serait appelé le *grand livre de la dette publique.* Cette inscription et l'extrait qu'on en délivrerait devaient être désormais les seuls titres des créanciers. Chacun de ceux-ci eut à remettre, dans un délai déterminé, les anciens titres pour être inscrits et brûlés ensuite. Il fut enjoint aux notaires d'apporter tous ceux dont ils étaient dépositaires, avec défense d'en garder ou d'en délivrer des copies, sous peine de dix ans de fers. Si le créancier laissait passer six mois sans se faire inscrire, il perdait les intérêts; après un an, il était déchu et perdait le capital. « De cette manière (disait Cambon), la « dette contractée par le despotisme ne « pourra plus être distinguée de celle con« tractée depuis la révolution, et je défie « *monseigneur le despotisme*, s'il ressus« cite, de reconnaître son ancienne dette « lorsqu'elle sera confondue avec la nou« velle. Cette opération faite, vous ver« rez le capitaliste qui désire un roi, parce « qu'il a un roi pour débiteur, et qui craint « de perdre sa créance si son débiteur « n'est pas rétabli, désirer la république « qui sera devenue sa débitrice, parce « qu'il craindra de perdre son débiteur « en la perdant. »

Cette institution, imitée de l'Angleterre, commença en France, à la vérité au sein des orages, l'ère future du crédit public. Elle portait aussi le germe d'un système d'amortissement; car les créances inscrites à 5 pour 100 d'intérêt, et à titre de rente perpétuelle, étaient déclarées *rachetables*, et pouvaient être rachetées par l'Etat lorsque le cours sur la place serait au dessous du pair, sans, toutefois, que l'Etat fût obligé de rembourser. Tout se trouvait donc ramené à un mode uniforme : d'un autre côté, l'existence de la dette était rattachée à l'existence de la république. Ainsi la dette se trouvait en effet *uniformisée* et *républicanisée.*

Une justice rigoureuse aurait exigé, sans doute, le consentement libre des parties intéressées; il était surtout hors de toutes les règles de l'équité de frapper de déchéance les créanciers qui se refuseraient à cette conversion. Mais à cette époque de terreur, où la force était le seul droit reconnu, on avait établi en principe cette maxime, louée par un historien de la révolution [1], que *pour un Etat, la justice n'est que le meilleur ordre possible.* L'on regarda même comme un acte scrupuleux de probité politique une disposition du projet, portant que les assignats n'ayant pas cours hors de la France, les créanciers étrangers envers lesquels l'Etat s'était engagé à des remboursemens à échéance fixe, seraient payés en numéraire et aux époques déterminées.

Le projet de Cambon s'étendit aux dettes des communes, dont les créanciers purent obtenir des inscriptions de rente sur le grand livre. Mais l'Etat se réservait de s'emparer des propriétés communales jusques à concurrence des sommes employées au remboursement.

Le capital de la dette publique se trouva ainsi converti en une rente de 200 millions par an. Toutefois, pour remplacer les anciens impôts ou retenues dont la dette était autrefois grevée, on crut devoir lui faire supporter un prélèvement d'un cinquième, ce qui réduisait à 160 millions le montant des intérêts.

Enfin, dans l'objet de faire servir cette institution à favoriser la vente des biens nationaux et à faire rentrer les assignats, on déclara, en créant le grand livre, que les inscriptions de rente seraient reçues pour moitié dans le paiement des domaines nationaux.

Ce fut vers le même temps que l'on conçut la pensée d'un nouveau calendrier et d'un système uniforme des poids et mesures. On prit pour unité de poids l'eau distillée, et pour unité de mesure une partie du méridien, quantités naturelles et invariables dans tous les pays.

Le 21 septembre 1793, la convention, sur le rapport de Barrère, établit l'acte

(1) M. Thiers.

de la navigation française, calqué sur celui donné à l'Angleterre par Cromwell. Ses dispositions devaient être exécutées « *jusqu'à l'époque où toutes les autres nations de l'Europe, ayant aussi leur acte de navigation en vertu de leurs droits naturels, auraient forcé l'Angleterre à révoquer le sien et à rendre aux mers et au commerce la latitude et la liberté que la nature, la vraie politique et la justice lui assigneront.* » Barrère terminait son rapport par ces paroles : « Que Carthage « soit détruite ! c'était ainsi que Caton « terminait toutes ses opinions dans le « sénat de Rome. *Que l'Angleterre soit « ruinée, soit anéantie!* ce doit être le « dernier article de chaque décret révo« lutionnaire de la Convention nationale « de France. »

Peu après (15 nov. 1793) la Convention abolit la loterie et la contrainte par corps pour dettes [1]; et, le 4 février 1794, elle déclara l'esclavage des noirs proscrit dans les colonies françaises.

Malgré les mesures prises par la Convention, malgré les victoires de la république, enfin malgré le maximum, les réquisitions, les confiscations de toute espèce et la sauvage énergie avec laquelle la Convention était parvenue à transformer la France en ateliers d'armes et en fabriques d'objets d'habillement et d'équipement pour les troupes, les assignats continuaient d'éprouver une baisse rapide, et au moment où la dictature de Robespierre fut détruite (9 thermidor-27 juillet 1794), ils ne comptaient plus dans le commerce que pour *le huitième* de leur valeur nominale, ce qui apportait une perturbation inouïe dans les échanges et rendait le maximum plus vexatoire et plus inexécutable que jamais. Les impôts, perçus et payés en papier, fournissaient à peine le quart ou le cinquième de ce que la république dépensait chaque mois pour les frais extraordinaires de la guerre, et l'on était forcé périodiquement à de nouvelles émissions. La quantité d'assignats en circulation, que l'on avait espéré réduire à moins de 2 milliards par l'effet des différentes combinaisons précédemment rapportées, s'élevait au contraire à 4 milliards 600 millions.

D'un autre côté, la France commençant à respirer de la cruelle et honteuse oppression de la terreur, demandait à grands cris de revenir à un régime d'ordre, de justice et de liberté. Le maximum fut aboli. On renonça au système des réquisitions; on permit la libre circulation du numéraire; le séquestre placé sur les biens des suspects dut cesser avec la délivrance de ceux-ci; on décréta la liquidation des dettes des émigrés. Divers décrets furent rendus en faveur du commerce et de l'industrie; on rétablit l'administration régulière de la justice; on toléra l'exercice du culte catholique; on s'occupa du rétablissement de l'instruction publique, et l'on vit tour à tour créer des écoles primaires, une école normale, des écoles de droit et de médecine, la célèbre école polytechnique, le bureau des longitudes, les télégraphes, le conservatoire des arts et métiers et le conservatoire de musique. Mais ce retour à d'autres principes de gouvernement ne pouvait être favorable à la monnaie républicaine : de plus en plus elle se trouvait avilie. Au 1er mars 1795, il y avait environ 7 milliards 5 à 600 millions d'assignats en circulation réelle, et il en restait environ 500 millions dans les caisses. Ainsi on en avait fabriqué plus de *huit milliards*. Cependant le gage restant en biens de première et seconde origine, et consistant en bois, terres, châteaux, hôtels, mobiliers, s'élevait à un capital de plus de 15 milliards évalués en numéraire, ce qui formait environ le tiers de la valeur du territoire du royaume. C'était donc l'excès des émissions qui occasionnait la dépréciation des assignats; mais on ne pouvait les retirer qu'en vendant les domaines nationaux, et diverses causes, parmi lesquelles on doit placer la répugnance, le défaut de confiance et la difficulté de payer, se réunissaient pour rendre cette aliénation lente et difficile. En vain on avait essayé des loteries, des tontines, une banque terriritoriale : rien ne pouvait arrêter l'avilissement du papier républicain, dont le trésor était obligé, néanmoins, d'émettre 800 millions par mois. Aussi la livre de pain se vendait 22 francs

(1) Ce fut sur la proposition de Danton dont la plupart des affidés étaient sous le poids d'une contrainte par corps pour dettes.

d'assignats, et l'on payait jusqu'à 40,000 francs ce qui se serait obtenu autrefois pour 100 francs.

Dans cette situation, on décréta, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), que les biens nationaux seraient vendus, sans enchères, et par simple procès-verbal, à celui qui en offrirait, en assignats, trois fois leur valeur constatée en 1790. Ainsi un domaine national estimé à cette époque 100,000 francs, aurait été payé par 300,000 francs d'asssignats. Or, comme les assignats étaient alors tombés au 1/15 de leur valeur nominale, on payait avec 20,000 francs ce qui en valait 100,000 en 1790. Pour ajouter à l'excitation d'une pareille prime, on n'exigeait que le paiement d'un *sixième* comptant, et l'on accordait un délai de plusieurs mois pour le reste.

Ce fut alors le moment d'un agiotage effréné, prévu peut-être par les auteurs du décret, qui n'étaient plus les farouches et austères républicains de la Convention primitive. La quantité de soumissions fut extraordinaire. Une multitude de simples commis, d'individus sans fortune, dans les mains desquels se trouvait momentanément une certaine quantité d'assignats, ou qui s'en procuraient facilement, achetaient pour des sommes minimes des biens considérables, qu'ils revendaient avec bénéfice à d'autres spéculateurs moins empressés. On s'aperçut bientôt que l'estimation de 1790, faite sur le revenu apparent et dans des circonstances défavorables à une juste appréciation, était inexacte et au dessous de la valeur réelle. On avait acquis la plupart des immeubles pour moins du *vingtième* de leur véritable valeur. Le décret, d'abord suspendu, fut rapporté, et l'on décida que les biens nationaux continueraient à être vendus aux enchères. Mais la masse des ventes effectuées avait été énorme, et il paraît qu'elle s'était élevée à près de 7 milliards (écus) de propriétés de toute espèce. Ce fut là l'origine d'une multitude de fortunes subites et scandaleuses, qui n'eurent pas même le mérite d'avoir aidé au soulagement de l'état.

Le désordre résultant de la détérioration toujours croissante du papier monnaie étant arrivé à son dernier terme, on se résolut à réduire la valeur des assignats dans une proportion relative à leur émission, c'est-à-dire à une sorte de démonétisation, ou plutôt de banqueroute. On établit une échelle de proportion à partir de l'époque où il n'existait que 2 milliards d'assignats en circulation, et l'on décida que dans tout paiement fait en papier-monnaie, on ajouterait un quart en sus par 500 millions ajoutés à la circulation. Ainsi une somme de 2,000 francs, stipulée lorsqu'il n'existait que 2 milliards d'assignats circulans, devait être payée 2,500 francs lorsque la masse d'assignats était de 2 milliards 500 millions, et elle devait être payée 10,000 francs à l'époque du décret, parce qu'alors les émissions d'assignats s'élevaient à la somme de 10 milliards. Cette mesure, d'abord appliquée à l'impôt et à son arriéré, fut favorable aux propriétaires de biens territoriaux, auxquels les fermiers furent obligés de payer leur fermage d'après la nouvelle échelle de proportion.

A la Convention, de sombre et terrible mémoire, vint succéder, après le 13 vendémiaire (27 octobre 1795), la constitution *Directoriale*.

La première demande des nouveaux dictateurs de la France fut de 3 milliards d'assignats, qu'il fallut échanger sur-le-champ contre du numéraire, et ne produisirent qu'une faible ressource. Alors la masse des assignats était évaluée à 20 milliards, qui représentaient à peu près 200 millions d'argent, dans la circulation. Cependant il restait environ 7 milliards (écus) de biens nationaux, y compris ceux de la Belgique et les forêts nationales. Tous les services se trouvant prêts à manquer, on proposa de porter l'émission du papier-monnaie à 30 milliards, en s'obligeant à ne pas dépasser cette quotité : la planche devait être brisée au 30 nivose an IV (22 janvier 1796). 1 milliard (écus) de domaines nationaux était affecté au retrait de ces 20 nouveaux milliards d'assignats ; on consacrait en même temps 1 milliard, aussi écus, en terres, pour récompenser les soldats de la république, auxquels cette somme était dès long-temps promise. Il restait donc encore *cinq milliards* de propriétés à la disposition de l'état.

Il fut décidé que les assignats seraient reçus à cent capitaux pour un, et que l'on emprunterait 600 millions écus. 200 millions écus devaient suffire pour absorber 20 milliards. Tout ce qui rentrerait devait être brûlé au fur et à mesure. Les 400 millions restant devaient être affectés aux besoins des deux derniers mois de 1795. Les dépenses de l'année avaient été évaluées à un milliard 500 millions. Mais l'emprunt ne pouvant s'effectuer par des moyens réguliers, on décida que les citoyens seraient forcés d'y contribuer proportionnellement; et pour se procurer de plus promptes ressources, tous les biens nationaux furent mis aux enchères. En attendant, et sans égard aux dispositions arrêtées, le gouvernement avait émis en un mois 15 nouveaux milliards d'assignats pour se procurer quelques millions en numéraire, seule monnaie qui pût avoir cours et à laquelle il fallait nécessairement revenir.

Dans cette extrémité, le Directoire imagina de créer un papier courant et à prochaine échéance, qui représentât les rentrées de l'année, suivant l'usage adopté depuis long-temps en Angleterre, au moyen des billets de l'échiquier (1). Par l'intermédiaire des banquiers, 60 millions de ces *bons* ou *rescriptions* furent d'abord placés. Ensuite l'on forma une compagnie qui devait prêter à l'état une somme proportionnée à la valeur des biens donnés en gage. Le 26 mars 1796, 2 milliards 400 millions de *mandats* avaient été créés, et hypothéqués sur une valeur correspondante de propriétés nationales.

Environ un mois auparavant (le 19 février 1796—30 pluviose an IV), la planche des assignats fut enfin brisée. 45 milliards 500 millions avaient été émis depuis la création. Par les retraits successivement opérés, cette énorme masse de papier-monnaie avait été abaissée à 36 milliards, et devait l'être prochainement à 24. On calcula que ces 24 milliards, en les réduisant au *trentième* de leur valeur nominale, représentaient 800 millions de numéraire, et l'on décida en conséquence qu'ils seraient échangés contre 800 millions de mandats. 400 millions de ces mandats avaient été émis pour le service public, et les 1200 millions restant devaient être enfermés dans une caisse à trois clefs, pour en sortir en vertu de décrets, suivant les besoins. Ainsi allait disparaître, après un règne de cinq années, le système du papier-monnaie créé par l'Assemblée constituante, et qui justifia si complétement les sinistres et faci[illegible] les prévisions des membres du côté droit de cette assemblée.

Mais la création de 2 milliards 400 millions de mandats, opérée lorsqu'il existait encore 24 milliards d'assignats en circulation, ne remplit point l'objet qu'on s'en était proposé. Ce nouveau papier, après avoir servi à racheter 24 milliards d'assignats et à pourvoir à des besoins urgens, ne se soutint que peu de mois, et sa chute rapide priva le Directoire d'une ressource importante au moment où la guerre s'était rallumée et exigeait des forces plus nombreuses sur nos frontières et en Italie. Personne ne traitait qu'en argent. L'opinion publique repoussait obstinément toute espèce de papier. Le numéraire reparaissait et remplissait la circulation. Le commerce semblait prêt à renaître, et la crise financière, toujours menaçante pour l'état, ne touchait plus aussi vivement les particuliers. Les armées extérieures vivaient sur le pays conquis; mais dans l'intérieur, nos troupes manquaient des objets les plus indispensables. Le Directoire, lui-même, et les employés du gouvernement, ne se soutenaient qu'au moyen des débris du papier et de quelques tributs envoyés de l'étranger par nos généraux. Le jeune conquérant de l'Italie, le général Bonaparte, y contribua par un envoi de 30 millions, auxquels il ajouta cent beaux chevaux de voiture, destinés à donner quelque splendeur à la représentation officielle des directeurs.

L'emprunt forcé en numéraire ne s'était recouvré qu'à moitié. Il restait 300 millions à percevoir pour hâter l'acquittement de l'impôt et la rentrée du reste des assignats. On décida que les mandats seraient reçus au pair et les assign[illegible] à cent capitaux pour un, mais seulement pendant quinze mois, passé lequel terme le papier ne serait plus reçu qu'au cou[illegible]s. Plus tard, le 26 juillet 1796, il fut arr[illegible]é

(1) Cet exemple a été imité en France sous la Restauration par les *bons royaux*.

que le dernier quart à payer, des biens soumissionnés depuis la création des mandats, serait acquitté en mandats au cours et en six paiemens égaux. Ce quart était de 200 millions. Il en avait été soumissionné pour 800 millions.

La grande difficulté était toujours de réaliser les biens nationaux, et de pourvoir, dans l'intervalle, aux besoins urgens des divers services. La création des mandats n'avait suffi à faire subsister le gouvernement que pendant cinq à six mois.

Cependant, le budget des recettes et dépenses de l'an V (1796 à 1797) venait d'être établi cette fois avec quelque régularité, mais il signalait des besoins énormes.

Il se divisait en dépenses ordinaires, évaluées à 450 millions, et en dépenses extraordinaires portées à 550 millions; ce qui présentait un total d'un milliard.

Pour faire face aux dépenses ordinaires, on avait :

1° La contribution foncière, portée à.	250 millions.
2° La contribution somptuaire et personnelle. . .	50 millions.
3° Les douanes, le timbre et l'enregistrement. .	150 millions.
	450 millions.

Les 550 millions de dépenses extraordinaires devaient être couverts par l'arriéré de l'impôt et le produit des biens nationaux.

L'impôt avait été déclaré exclusivement exigible en numéraire. Il ne restait plus que quelques mandats ou assignats qui furent reçus au cours pour le paiement de l'arriéré et annulés sur-le-champ; ce qui fit disparaître les dernières traces du désordre occasionné par le papier-monnaie. En même temps, l'emprunt forcé fut définitivement fermé. Il avait produit à peine 400 millions de valeur effective.

Dès ce moment, un système plus régulier présida au recouvrement des contributions publiques. Tout l'arriéré devait être acquitté avant le 5 décembre 1797. Des garnisaires furent institués pour hâter la perception. On ordonna la confection des rôles pour pouvoir percevoir sur-le-champ le quart des impôts de l'an V.

Le paiement des biens nationaux vendus à l'avenir, dut s'opérer désormais; savoir: 1/10 comptant en numéraire, 5/10 comptant en ordonnances des ministres ou en bordereaux de liquidation délivrés aux fournisseurs, 4/10 enfin en quatre obligations payables en numéraire, une par an. Tous les fonctionnaires publics et les rentiers devaient être payés en numéraire. Mais comme on ne pouvait les solder entièrement en argent, on y suppléa par des billets au porteur, recevables en paiement de domaines nationaux, comme l'étaient les ordonnances des ministres et les bordereaux de liquidation délivrés aux fournisseurs.

Le ministre des finances de cette époque, qui montra de la capacité dans ses fonctions, était Ramel, ancien député aux Etats-Généraux, et depuis membre de la Convention nationale. Sous ce ministère, il fut constaté que le numéraire existant alors en France, s'élevait à 2,200,000,000 fr., c'est-à-dire, à 200 millions de plus qu'en 1788, sous M. Necker.

Malgré la sévérité et l'ensemble des mesures ordonnées, il se manifesta un grand déficit dans les recettes présumées. La vente des biens nationaux s'opérait avec une extrême lenteur. Le recouvrement des contributions éprouvait de nombreuses difficultés. La dette publique inscrite s'élevait par an à 248 millions; mais on ne donnait aux rentiers qu'un quart en numéraire, et le reste en bons acquittables en biens nationaux, appelés bons de *trois quarts ;* ce qui réduisait la dépense courante de la dette à 186 millions par an. Néanmoins, la dépense totale de l'Etat se trouvait au dessus des recettes. Pour y pourvoir, on eut recours à des expédiens de toute nature. On appliqua à la dépense extraordinaire les recettes affectées au service ordinaire. On anticipa sur la rentrée des contributions. On délivra des bons sur les domaines nationaux. Dans cette confusion inévitable, les marchés des fournitures militaires se faisaient aux prix les plus désavantageux. Des fraudes de toute espèce se multipliaient dans tous les services. Des fortunes scandaleuses surgissaient à côté du dénuement de nos troupes. Un des directeurs était accusé d'entretenir son luxe désordonné par les plus honteux trafics.

Le budget de l'an VI (1797-1798) fut établi sous ces auspices, peu après la réaction politique connue sous le nom du 18 fructidor.

Les dépenses s'élevaient à 788 millions; savoir : la guerre, 283 millions; les autres services généraux, 247 millions ; enfin, la dette publique, 250 millions.

Pour y faire face, on résolut de créer de nouveaux impôts, et de diminuer simultanément la contribution foncière, qui pesait trop fortement sur les propriétaires. L'impôt foncier fut réduit à 228 millions, 32 millions de moins que l'année précédente. La contribution somptuaire et personnelle demeura maintenue à 50 millions. On rétablit la loterie (1), des droits de barrière aux routes, des droits sur les hypothèques, enfin, une augmentation de droits sur les tabacs étrangers ; mais les anciens et nouveaux impôts indirects n'offraient pas un produit présumé de plus de 338 millions. Ainsi, le total des recettes n'était que de 616 millions pour une dépense de 788. Le déficit eût été de 172 millions. Pour mettre les dépenses au niveau des recettes, on proposa de payer seulement en numéraire le tiers de la dette publique, c'est-à-dire, 86 millions ; ce qui alignait, en effet, les dépenses aux 616 millions de recette présumée. Quant aux deux autres tiers de la dette, comme l'Etat se trouvait hors d'état de les acquitter par des moyens ordinaires, on résolut d'en rembourser le capital sur le pied de vingt fois la rente, en bons recevables en paiement de domaines nationaux. Le tiers, conservé sur le grand livre de la dette publique, à titre de rente perpétuelle, fut appelé *tiers consolidé*.

Mais les bons remis en remboursement de la dette n'avaient guère alors dans le commerce que le *sixième* de leur valeur. Ce fut donc une banqueroute presque totale des deux tiers, pour les rentiers qui ne voulurent pas acheter de biens nationaux. Moyennant cet injuste abus de la force, et au mépris d'engagemens sacrés, l'Etat se libéra de 3 milliards 600 millions ; la dette totale, au moment de cette mesure, s'élevait à 5 milliards 400,000 fr. ; on voit que, malgré les promesses faites lors de la création du grand livre de la dette publique, on était loin encore de comprendre les ressources du crédit et de l'amortissement. Il est vrai que pour les réaliser il fallait inspirer de la confiance, et là était la difficulté insurmontable. On eut donc recours à la banqueroute, et la loi de la nécessité, toujours invoquée dans les révolutions, parut consacrer suffisamment cette énorme infraction à la bonne foi publique. Cette libération de 172 millions sur le budget de l'an VI n'empêcha point un déficit de 62 millions. Cependant les créanciers de l'Etat n'avaient pas même reçu intégralement le tiers consolidé ; on leur donna, en paiement des arrérages, des bons recevables en acquittement des impôts.

Ce fut vers la fin de 1797 que l'on s'occupa enfin du mode de répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie. Le général Jourdan fut le rapporteur de cette mesure. Il proposa d'acquitter le milliard de propriétés foncières dû aux glorieux services de nos guerriers, par la voie d'une rente tontine viagère : la part de ceux qui viendraient à décéder aurait accru tous les ans la part des survivans. Le maximum de la rente était de 1,500 fr., et lorsque le lot de tous serait arrivé à ce taux, les extinctions auraient lieu au profit de la nation. Cette résolution, adoptée le 20 février 1798, ne fut pas exécutée. Elle devait être remplacée plus tard par des pensions et par l'institution de la Légion-d'Honneur.

Les dépenses du budget de l'an VII (1798-1799) furent fixées à 600 millions. Mais quoiqu'on eût décrété des augmentations aux droits des douanes, du timbre et de l'enregistrement, des centimes additionnels pour les dépenses locales et des octrois aux portes des villes pour

(1) La loterie avait été abolie le 15 novembre 1793. Elle fut rétablie sur le rapport de L. S. Mercier qui renferme cette note curieuse : « La loterie nationale avait été supprimée à la réquisition de Chaumette, procureur de la commune, lequel voulait se mettre à la tête d'une loterie dont il aurait eu le plus large profit. Ainsi l'on pourrait faire la généalogie de plusieurs lois rendues sous la tyrannie décemvirale. Danton fit abolir la contrainte par corps pour dettes parce qu'il y avait sentence contre tous ses affidés. Il arma un district pour sauver Marat d'une prise de corps. »

l'entretien des hôpitaux et des autres établissemens de bienfaisance, les recettes n'étaient évaluées qu'à 500 millions. On décréta un impôt sur les portes et fenêtres; le ministre Ramel, prévoyant un déficit de 65 millions, songea aussi à un impôt sur le sel. Mais cette taxe ayant été rejetée comme trop impopulaire, on doubla les contributions sur les portes et fenêtres et l'on décupla celle des portes cochères. De plus on mit en vente les biens du culte protestant, dont la dotation fut remplacée par un traitement assuré à ses ministres.

La réaction politique du 30 prairial an VII, qui avait amené un nouveau Directoire et de nouveaux ministres, fut suivie de la levée de toutes les classes de jeunes gens susceptibles d'être appelés au service militaire, et désignés sous le titre de réquisitionnaires.

Les ressources ordinaires ne suffisant plus, on créa un nouvel emprunt forcé de 100 millions, déclarés remboursables en biens nationaux, mais progressif, et auquel chaque citoyen devait contribuer suivant sa fortune, calculée d'après les rôles des contributions foncière et personnelle. Dans cette circonstance, des banquiers et commerçans de Paris, réunis en syndicat, prêtèrent leur crédit et leur signature au ministre des finances. En attendant la rentrée de l'emprunt forcé, ils signèrent des billets qui devaient être acquittés au fur et à mesure des recettes. Ce fut une sorte de banque temporaire établie pour les besoins du moment.

La fin de cette année si orageuse et que marquèrent les revers des armes de la république, des troubles intérieurs et la loi tyrannique des otages, vit apparaître comme un libérateur l'heureux vainqueur de l'Italie et de l'Égypte. La France crut enfin pouvoir renaître à la paix et à l'ordre, à l'abondance et à la gloire.

On peut assigner à l'époque du consulat de Bonaparte la fin du régime républicain institué par la Convention nationale. Déjà, depuis la révolution de 1789, trois constitutions avaient été solennellement promulguées, jurées et détruites. Dans cet intervalle (de 1791 à 1799), la révolution avait dévoré plus de 17 milliards de propriétés de toute espèce, ravies au clergé, aux émigrés, à une foule d'établissemens, sans compter les revenus des biens des parens des émigrés et des condamnés, long-temps placés sous le séquestre, et sans y comprendre encore l'argenterie des églises (1), les cloches, etc., etc. Elle avait détruit une multitude d'édifices et de monumens religieux, et d'objets d'art, noble et à jamais regrettable ornement de notre belle France (2). Saint-Domingue nous était ravi; l'agriculture et le commerce étaient dans la plus profonde détresse. En 1789, la dette était de 110 millions (50 millions de rentes viagères et 60 millions de rentes perpétuelles), et le déficit s'élevait à 56 millions. En 1799, la dette était de 270 millions de rente au capital de 5 milliards 400 millions. Et cependant on avait supprimé 20 millions de traitement promis au clergé catholique ; on avait usé de réquisitions de toute espèce, et l'on avait été réduit à faire banqueroute des deux tiers de la dette publique. Toutes les libertés avaient été ravies à la France; le secret des lettres avait été violé publiquement; le nom français était l'horreur et l'effroi de l'Europe; enfin plus d'un million d'individus, parmi lesquels se trouvait l'élite de la nation, par les vertus, les services, les talens et la jeunesse, avaient péri dans cette tempête politique. La seule compensation à tant de calamités était la conquête de la Belgique, de la Savoie, de la Hollande et de la rive gauche du Rhin, glorieux trophées de la valeur française et de l'honneur national, alors réfugié dans les camps et sous les tentes guerrières.

Napoléon, après avoir rendu momentanément la paix à la France, avait voulu transporter sur un autre théâtre l'activité de son esprit et de son inquiète

(1) On évalue la matière à 50 millions, mais la main d'œuvre était inappréciable.

(2) On a calculé qu'avant la révolution il existait en France 1,700,000 monumens religieux sans compter les chapelles des familles, et que ces monumens contenaient, par terme moyen, 4,292,500,000 statues de toute dimension et autant de têtes peintes, ce qui donne 8 à 10 milliards de figures exécutées par l'inspiration catholique. Il est probable qu'il en existe à peine aujourd'hui la millième partie.

ambition. Il choisit l'Égypte, ce pays de mystérieuses traditions. de grands souvenirs et de gigantesques monumens, et si bien placé d'ailleurs pour assurer à la France la domination des mers méditerranées. Albuquerque aurait voulu détruire tout moyen de navigation par le Nil et la mer Rouge, afin d'assurer aux Portugais le commerce de l'Inde dont ils avaient ouvert la route par le cap de Bonne-Espérance. Le futur empereur conçut la pensée de frapper le commerce anglais au cœur, en faisant de la Méditerranée un *lac français*, selon son expression énergique, et de l'Égypte, soit un point de départ pour aller attaquer les établissemens anglais dans l'Inde, soit une colonie ou un entrepôt, et en créant une marine sur la mer Rouge.

Nous avons déjà parlé précédemment d'un mémoire adressé par Leibnitz à Louis XIV, qui voulait envahir la Hollande, au sujet de quelques médailles et légendes irrévérentieuses frappées par les Provinces-Unies. « Sire, écrivait le « grand philosophe, ce n'est pas en « Hollande que vous pourrez vaincre les « républicains; vous ne franchirez pas « leurs digues, et vous rangerez toute « l'Europe de leur côté : c'est en Egypte « qu'il faut les frapper. Là vous trouverez la véritable source du commerce « de l'Inde. Vous enleverez le commerce « aux Hollandais; vous assurerez l'éternelle domination de la France dans le « Levant; vous réjouirez toute la chrétienté; vous remplirez le monde d'étonnement et d'admiration. L'Europe « vous applaudira, loin de se liguer contre vous. » Eclairé peut-être par ces grandes pensées, le duc de Choiseul, sous Louis XV, avait songé à occuper l'Égypte lorsque la guerre avec l'Angleterre mit nos colonies en danger. Le ministère français eut encore la même pensée lorsque l'empereur Joseph II et Catherine menaçaient l'empire Ottoman. La lutte incessante entre la France et l'Angleterre réveilla les mêmes idées dans la vaste tête de Napoléon. Mais peu secondé par le Directoire, et rappelé à la fois par les dangers de la France et le pressentiment de ses hautes destinées, il ne laissa en Egypte que des souvenirs historiques glorieux pour nos guerriers, et n'en rapporta que des travaux honorables pour nos savans, mais stériles pour les grands intérêts du commerce et de la navigation de la France.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

CINQUIÈME LEÇON (1).

De la figure de la terre. — Preuves de sa rondeur. — Sphéricité incomplète. — Applatissement aux pôles. — Mesure de divers degrés du méridien. — Dimensions exactes du globe terrestre.

42. Si de tout temps les hommes ont cru au mouvement des astres *autour* de la terre, mouvement manifesté par la disparition et la réapparition successives des mêmes corps célestes à des points opposés de l'horizon, et par les cercles complets des étoiles circumpolaires, il s'en faut de beaucoup que ces phénomènes les aient éclairés d'abord sur la véritable figure de notre planète, et qu'ils s'en soient formé la même idée. Au temps d'Homère, la terre n'était qu'un disque plat, dont on n'assignait pas les bornes, et qu'entourait de toutes parts le *fleuve Océan*. Cette idée primitive se composait des deux élémens simples que fournit le témoignage des yeux, savoir : l'étendue plane qu'offre partout la sur-

(1) Voir la 4e leçon dans le no 25 ci-dessus, p. 57.

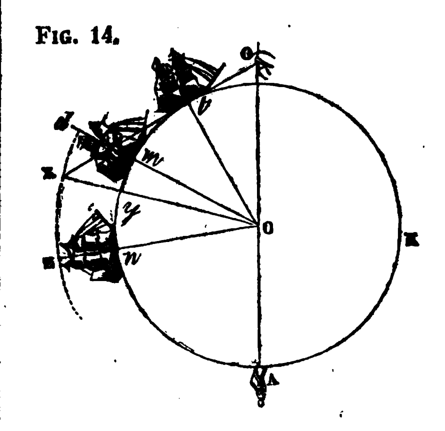
face de la terre autour d'un observateur, et la forme circulaire qui la termine partout aux limites de la vue. Pour les philosophes grecs des âges postérieurs, elle fut tantôt un cylindre, tantôt un cône, ou un fuseau, autour desquels les astres tournaient dans des plans perpendiculaires à leur longueur. Il est difficile de décider, même dans l'ordre du simple probable, à quelle époque remonte chez les Chaldéens, les Égyptiens, les Chinois, et autres peuples primitifs, la connaissance réelle de la figure générale de la terre; car on sait la valeur des prétentions scientifiques manifestées par les historiens de ces différens peuples. Mais ce n'est qu'assez tard et à peine quatre siècles avant notre ère, que la figure du globe devint en Grèce une notion générale; car il ne faut pas oublier que les systèmes de Pythagore et de Thalès, qui sont censés avoir enseigné la sphéricité de la terre, sont des faits équivoques que semblent démentir les opinions de quelques uns de leurs disciples, et qui ressortaient plutôt de leurs idées creuses sur les qualités des nombres et des figures que d'une théorie rationnelle. Cependant une foule de phénomènes vulgaires attestent l'erreur de toutes les opinions qui n'ont pas pour base la rondeur générale de la terre; et l'on a peine à concevoir cette longue enfance des peuples, témoins inintelligens de faits journaliers, palpables, et parlant à tous les yeux.

43. Remarquons qu'il n'est d'abord ici question que de la *rondeur* de la terre, et non de sa sphéricité. La forme générale que représente la première de ces deux expressions se manifeste aisément par des observations grossières, qui n'exigent ni mesures ni comparaison, et elle répond à l'une quelconque des mille figures à surface convexe auxquelles on applique cette qualification indéterminée. La sphéricité, au contraire, ne se révèle qu'à des observations délicates, et suppose la comparaison constante d'un grand nombre de mesures exactes et très précises. Ce n'est pas qu'elle ne résulte *à priori* de certaines idées d'ordre et de convenance que je soupçonne avoir joué un certain rôle dans les systèmes de ces anciens philosophes qui avaient sur ce point devancé leur époque; mais assurément ce n'est pas sur de telles bases que l'astronome ou le philosophe positif fonderont l'édifice de leur science.

44. Pour mettre dans tout leur jour les preuves de la simple rondeur de la terre, il faut faire abstraction des accidens de sa surface, tels que ces mille saillies qui s'élèvent au dessus de son niveau général; ou plutôt il faut se placer, s'il est possible, en dehors de ces accidens, en choisissant pour champ d'expérience quelque vaste plaine unie, ou mieux encore la surface des mers. Nous ne tarderons pas à dissiper les scrupules qui peuvent se produire sur la légitimité de cette abstraction. Or, en nous plaçant dans une position dégagée de ces obstacles, ce qui est facile, nous remarquons les faits suivans :

1° Un vaisseau qui apparaît au loin à l'horizon n'est visible, même en partie, que lorsqu'il atteint une certaine distance de l'observateur, au delà de laquelle il disparaît totalement.

Fig. 14.



2° Lorsqu'il entre dans le rayon visuel de l'observateur, on ne l'aperçoit point d'abord tout entier. Les sommets des mâts et les hautes œuvres se montrent avant le milieu de la voilure; le milieu, avant le corps du vaisseau, qui n'apparaît toujours qu'après tout le reste. La progression d'étendue de la partie visible suit celle de la diminution des distances qui séparent l'observateur du navire.

3° Les phénomènes sont réciproques du navire à la côte et de navire à navire. Un observateur qui dirigerait son re-

gard du vaisseau à la terre dont il se saurait voisin, apercevra *tout d'un coup* le feu d'un phare qu'il n'aura pas aperçu quelque temps auparavant. De plus, les sommités du rivage apparaîtront d'abord, et la côte se développera successivement et de haut en bas à l'œil de l'observateur. Si son regard se dirige en mer vers un autre vaisseau, il n'en apercevra aussi d'abord que les parties hautes, et son vaisseau présentera les mêmes phases à celui qu'il a en vue.

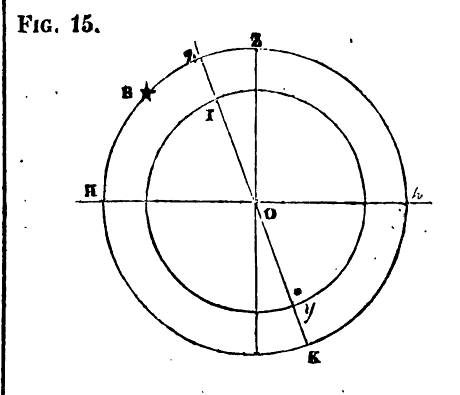
4° Ces phénomènes ont lieu de la même manière et avec les mêmes circonstances dans toute l'étendue des mers et des plaines de niveau. Il n'est aucun point de la terre où l'on ait pu signaler des résultats tant soit peu différens.

Or tous ces faits seraient complétement inexplicables dans l'hypothèse de la terre plate, et trouvent au contraire une solution simple et nécessaire dans l'hypothèse de sa rondeur. Dans le premier cas, le navire ou la côte ne sauraient apparaître brusquement à l'observateur opposé, et surtout l'apparition ne serait pas progressive et de haut en bas, puisque le corps du vaisseau serait aussi près, et même généralement un peu plus près de l'observateur que le sommet des mâts. Si, au contraire, la terre est ronde, soit la courbe vmAK (*fig.* 14) une section de sa surface par un plan contenant le rayon visuel de l'observateur en O; soit de plus la droite Ot une tangente menée par l'œil à la courbe en t, il est évident que tant que le navire aura son sommet z au dessous de cette tangente, aucun de ses points ne sera visible en O, puisqu'un rayon lumineux ne pourrait arriver à l'œil qu'en passant au dessous de la tangente, et par conséquent en traversant la terre, dont l'opacité lui présente un arrêt. Lorsque le vaisseau arrivera en yx, le sommet du grand mât entrera dans le rayon visuel tangent, et le vaisseau commencera à être aperçu. Arrivé en mO, il montrera la partie supérieure ud de sa mâture, l'inférieure restant au dessous de la tangente, et par conséquent dans les conditions d'invisibilité. Quand le navire atteindra le point de tangente m, alors il sera entièrement dans le champ de la vue; et pour toute autre position entre ce point et l'observateur, aucun obstacle n'arrêtera les rayons qui partent de l'objet; celui-ci sera donc toujours complétement visible.

Nous avons supposé l'œil dans une position fixe, l'objet étant mobile; si l'œil est en mouvement comme il le serait sur un autre vaisseau, les phénomènes sont encore les mêmes, et l'observateur placé sur le vaisseau z ne commencera à apercevoir le navire en VO que lorsqu'il aura pris une position xy, d'où la tangente à la courbe rencontrerait le sommet du navire, ou de la côte VO. Ces faits connus sont donc le résultat simple et nécessaire de la rondeur de la terre. Or, on les observe les mêmes et partout dans toute l'étendue de l'Océan, et dans les vastes plaines de niveau. Donc la terre est terminée partout par une surface convexe.

45. Une seconde preuve de la rondeur de la terre consiste dans le phénomène du changement de hauteur méridienne des astres, lorsqu'on se déplace sur la terre dans la position nord-sud. Si l'on mesure à Paris la distance zénithale d'une étoile, lorsqu'elle est dans le méridien, et que marchant vers le nord on mesure de nouveau sa distance au zénith de la nouvelle station, on trouvera toujours celle-ci différente de la première, et la différence sera toujours à peu près proportionnelle au chemin parcouru dans la direction du méridien. Or ceci est une conséquence forcée de la rondeur de la terre. Car, soit le cercle zHKh (*fig.* 15)

Fig. 15.



le méridien céleste, et vxy le méridien terrestre, dont le premier n'est que le

prolongement; soit aussi $o\,\nu\,z$ la verticale de la première station et z son zénith, la distance zénithale de l'étoile E sera l'arc Ez, mesure de l'angle Eoz. Si l'observateur ν prend position en x, sa verticale prendra une position différente $o\,x\,z'$, et coupera la première en un certain point o; car la verticale étant une perpendiculaire à l'élément de la surface, si celle-ci est angulaire ou courbe, deux verticales perpendiculaires à deux élémens divergens ne peuvent être parallèles et doivent par conséquent se rencontrer. Cela étant, la nouvelle distance zénithale sera l'arc Ez' moindre que le premier de tout l'arc zz', qui est la mesure de l'angle intercepté par les deux verticales; et dans le cas où le méridien serait à peu près circulaire, les différences des angles zénithaux devraient être à peu près proportionnelles aux chemins faits sur la terre; ce qui a lieu en effet.

Ces résultats étant la conséquence forcée de la rondeur de la terre, au moins dans le sens des méridiens (car sur tous, les faits observés sont les mêmes), ils constituent la démonstration de cette rondeur, s'ils ne sont pas également explicables dans le cas contraire. Or, si la terre était plate, deux verticales quelconques seraient parallèles et l'horizon toujours le même; d'où il résulterait que les distances zénithales d'une même étoile méridienne ne varieraient pas. Car, considérons, par exemple, deux de ces verticales parallèles, éloignées l'une de l'autre de 27 lieues métriques. Une pareille étendue est nulle par rapport à la distance qui nous sépare des étoiles, comme nous l'avons prouvé (n° 11), puisque quelque espace qu'on parcoure sur la terre, *ronde ou non*, l'angle formé par deux rayons visuels menés à deux étoiles ne varie pas, quoique dans les diverses positions de l'observateur, son sommet soit à des distances très inégales de la base. Donc les positions de nos deux verticales ne différeraient pas par rapport aux étoiles; donc les rayons visuels des deux stations se confondraient sensiblement; donc les distances zénithales resteraient les mêmes. Or, dans le cas dont nous parlons, elles diffèrent d'un *degré*. Donc ces phénomènes démontrent la rondeur de la terre.

46. Il est vrai que cette conclusion ne s'applique légitimement qu'aux directions des méridiens; ce qui entraîne à la vérité cette conséquence que la terre n'est nulle part plate dans une grande étendue, puisqu'elle serait partout convexe entre les deux pôles. Mais il n'est pas encore prouvé qu'elle n'ait pas certaines formes absolument compatibles avec les phénomènes précédens; qu'elle ne soit pas, par exemple, un cylindre dont l'axe serait perpendiculaire à la ligne nord-sud de tous les méridiens parallèles; ou bien l'on peut lui supposer une forme annulaire ou quelque autre encore. Pour ce qui est de la forme cylindrique, négligeant une foule de raisons excellentes d'ailleurs, nous démontrons qu'elle n'existe pas par une preuve de fait très palpable; c'est qu'on a fait mille fois le *tour* de la terre dans cette direction *rectiligne* qu'il faut supposer aux élémens du cylindre. On sait que le Portugais Magalhaëns (Magellan) fit le premier le tour du globe en doublant l'Amérique méridionale par le célèbre détroit qui porte son nom; et qu'étant parti de la Péninsule espagnole en se dirigeant toujours vers l'ouest, son vaisseau aborda d'abord aux Moluques, puis enfin revint en Europe, après avoir perdu dans l'intervalle son illustre capitaine. Bien d'autres ont depuis cette époque parcouru la même route, et démontré la rondeur de la terre dans le sens est-ouest. Enfin, la surface de notre globe a été tellement parcourue et explorée depuis trois siècles, et l'identité des phénomènes que nous avons signalés plus haut a été constatée par une telle masse d'expériences, qu'il n'y a pas lieu de discuter sérieusement la forme annulaire ou toute autre qui s'éloignerait notablement de la figure sphérique.

47. La rondeur de la terre se constate encore par la figure de l'ombre qu'elle projette sur la lune dans les cas d'éclipses. Cette ombre est toujours terminée par un arc de cercle ou plutôt d'ellipse qui est la projection d'un cercle éclairé obliquement. Comme la terre se trouve dans toutes les positions possibles, ou autrement offre au soleil toutes les sections de sa surface dans la foule des cas des éclipses de lune, la forme de toutes

ces sections est par conséquent celle qui se projette ainsi constamment suivant une ellipse. La sphéricité absolue ou presque absolue de la terre résulte de l'observation de ce phénomène. Cependant, si cette preuve est solide en elle-même, elle n'est pas, à ce qu'il me semble, de nature à être mise en première ligne dans la théorie de la figure de la terre; car la connaissance des causes qui produisent l'éclipse de lune, est d'un ordre plus élevé que celle de la forme de notre globe, qui la précède nécessairement. La figure de l'ombre écliptique me paraît donc devoir être signalée plutôt parmi les conséquences que parmi les preuves de la sphéricité de la terre. Quant à la preuve d'analogie qui se tire de la rondeur de toutes les planètes, je la considère comme tout-à-fait nulle; car on sait nécessairement que la terre est ronde et même sphérique, bien avant de savoir qu'elle tourne.

48. La rondeur de la terre étant déterminée comme forme générale par les preuves ci-dessus, on a dû rechercher sa forme précise; et d'abord l'hypothèse d'une sphéricité véritable s'est présentée comme résultant de l'identité des phénomènes observés sur les divers points de sa surface. Dans cette supposition, tous les méridiens seraient des cercles parfaits, et il en serait de même des sections parallèles à l'équateur céleste. Or, si les méridiens sont des cercles, il doit arriver qu'en mesurant les divers espaces parcourus sur la ligne nord-sud, et les comparant aux différences des distances zénithales observées comme dans la figure 15, ces espaces seront égaux pour des différences égales de distances aux zéniths; et généralement il y aura proportion entre ces distances et les angles célestes qui seront d'un même nombre de degrés, et qui seront également la mesure des angles interceptés par les verticales des différentes stations. Si la figure des méridiens diffère peu de la circulaire, cette proportion n'existera qu'à peu près; et enfin les rapports s'éloigneront de plus en plus de l'égalité, si la forme de la terre s'éloigne elle-même de plus en plus de la figure sphérique. Le problème est donc ramené à une question de mesures; question fort simple en théorie, mais dont la solution embrasse d'immenses difficultés d'exécution, qui ont fait de la mesure d'un arc du méridien le plus beau monument scientifique de tout un siècle. Nous exposerons plus bas les procédés employés pour résoudre ce problème; admettons pour le moment la réalité de sa solution et les résultats qu'il présente.

Or toutes les mesures prises sur différens méridiens et à différentes latitudes s'accordent pour attester la proportionnalité des distances zénithales avec les espaces parcourus dans des directions méridiennes. Les faibles différences trouvées entre les longueurs des espaces terrestres correspondans aux degrés célestes, et mesurés à différentes latitudes, sous des climats différens, par différens observateurs, sont une preuve décisive et de l'exactitude des mesures prises, et de la sphéricité exacte ou approchée du globe. Il y a ici une question secondaire qui est jusqu'à présent indécise pour nous, puisque ces faibles différences peuvent être également le résultat d'un défaut de sphéricité absolue, ou celui des erreurs dues aux observateurs. Quelle que soit celle de ces deux hypothèses qu'on embrasse, il en résulte cette conséquence indubitable, ou que la terre affecte la figure sphérique, ou que du moins elle s'en écarte fort peu.

49. Il reste donc à nous décider rationnellement entre ces deux hypothèses. Or on reconnaît bientôt que le choix n'est pas douteux, pour peu qu'on rapproche et que l'on compare les résultats des observations. Dès l'an 1670, l'abbé Picard avait mesuré l'arc du méridien de Paris compris entre les parallèles de Malvoisie et d'Amiens. Dans le siècle suivant, Bouguer, La Condamine et Godin mesurèrent un arc du méridien au Pérou, en même temps que l'abbé Lacaille au cap de Bonne-Espérance, et Maupertuis en Suède vers le cercle polaire. La comparaison de ces divers résultats sembla prouver que la longueur des degrés terrestres, ou des arcs de méridien compris entre deux verticales renfermant un degré céleste, était non seulement inégale, mais croissait en allant de l'équateur au pôle. Cette conclusion subit un ébranlement passager

par une mesure prise en France par les Cassini, qui plus tard reconnurent eux-mêmes leur erreur. D'autres savans dans différens pays, tels que Melanderhielm et Svanberg en Suède, Struve en Russie, le général Roy et le capitaine Kater en Angleterre, les jésuites Maire et Boscovich dans les États Romains, Lambton dans l'Inde anglaise, Mason et Dixon en Pensylvanie; enfin, en France, Delambre, Méchain, Biot et Arago ont mesuré sous différentes latitudes des arcs de méridien très inégaux en longueur, et les résultats conspirent à prouver que les degrés des méridiens vont en croissant de longueur absolue à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur pour s'avancer vers les pôles. Nous donnons ici les résultats définitifs de ces grandes opérations. Les longueurs des arcs d'un degré sont exprimées en mètres, et la latitude indiquée pour chaque mesure est celle du milieu de l'arc mesuré. C'est ainsi qu'on trouve,

A la latitude de	Longueur de 1°
1° 31′ 00″	110582 mètr.
12° 32′ 24″	110644
16° 8′ 22″	110655
33° 18′ 30″	111165
39° 12′ 00″	110880
42° 59′ 00″	111025
44° 51′ 02″	111108
46° 52′ 02″	111211
52° 35′ 45″	111244
58° 17′ 37″	111362
66° 20′ 10″	111488

Si l'on fait abstraction de la quatrième ligne, on voit les longueurs des arcs d'un degré croître d'une manière frappante avec la latitude. Le résultat présenté par la quatrième est celui de la mesure prise par Lacaille au cap de Bonne-Espérance, à une époque relativement fort ancienne, où les moyens d'exécution étaient bien éloignés de la perfection qu'ils ont reçue à une époque plus récente. Or, à l'inspection de cet alongement progressif du méridien, on renonce nécessairement à l'idée que ces différences sont dues aux erreurs des observations. Car, outre que les différences extrêmes de cette liste, qui vont jusqu'à 906 mètres sur 111,488 au plus, ou un mètre sur 123, sont beaucoup trop considérables pour pouvoir être réputées des erreurs d'observations, quand celles-ci ont été faites avec tant de soin et d'habileté, il est tout-à-fait incroyable que ces erreurs seraient toutes dans *le même sens*, et à peu près proportionnelles aux augmentations de latitude : entre des effets dus à des causes aussi variables que celles des erreurs de beaucoup d'individus, cet accord, qui simulerait une progression qui ne serait pas dans la nature, est lui-même trop merveilleux pour ne pas être relégué parmi les chimères.

50. Avant que cette multiplicité de mesures concordantes n'eût décidé la question de l'alongement des degrés, un phénomène physique d'une haute importance avait mis sur la voie de cette conclusion. Richer, astronome français, avait observé à Cayenne le retardement du pendule, dont les oscillations étaient plus lentes qu'à Paris; ce dont il était facile de s'assurer en comptant le nombre de ces oscillations qui s'écoulaient pendant une révolution sidérale. En tenant compte des effets de la température et de la force centrifuge, il tombait sur cette conséquence forcée que : *la pesanteur était moindre à Cayenne qu'à Paris*. L'observation du pendule, répétée à diverses latitudes, a prouvé d'une manière certaine que la pesanteur croît progressivement de l'équateur aux pôles. Si l'on donne aux pendules des longueurs telles, qu'ils battent toujours la seconde aux divers lieux d'observation, la mécanique prouve que la longueur du pendule est proportionnelle à la pesanteur, ce qui donne le moyen de mesurer la progression de celui-ci (1). De plus, en comparant entre elles toutes les observations faites en différens points de la surface du globe, on en a tiré cette loi, que l'accroissement de la pesanteur et de la longueur du pendule était propor-

(1) La formule pendulaire est comme on sait $T^2 = \frac{\pi^2 l}{g}$, dans laquelle l exprime la longueur du pendule, T la durée d'une oscillation, et g la pesanteur ou la vitesse que la pesanteur imprime à un mobile par un mouvement d'une seconde. On en tire : $g = \frac{\pi^2 l}{T^2}$; et si l'on fait $T^2 = 1$, ce qui revient à supposer que le pendule bat la seconde, il vient $g = \pi^2 l$, valeur proportionnelle à la simple quantité l, à cause du facteur constant π^2.

tionnel au carré du sinus de la latitude, et que leur accroissement total dans toute l'étendue du quart du méridien était les 0,0054 de leur valeur à l'équateur (1).

De cette variation de la pesanteur, on devait conclure nécessairement que la terre n'était pas sphérique ; car, dans ce cas, la variation de cet élément, et surtout sa variation régulière, sont des faits inexplicables. Si au contraire la terre s'éloigne de cette forme pour en prendre quelque autre peu différente, celle d'un ellipsoïde, par exemple, les différens points de sa surface se trouvant inégalement éloignés du point central de l'intersection des axes, cette circonstance *pouvait* produire la différence des résultats observés ; car il était *possible* que la pesanteur fût une fonction de la distance des graves à un point intérieur d'application. D'après la théorie newtonienne, et la conclusion et le fait sont depuis longtemps hors de doute ; mais c'était dès auparavant une théorie acceptable, et il était facile de vérifier cette hypothèse en faisant battre le pendule en des points qui fussent très certainement à des distances inégales du centre de la terre, par exemple, au sommet d'une haute montagne et à son pied, ou au niveau de la mer. C'est ainsi qu'à la suite d'un grand nombre d'expériences faites au Pérou, Bouguer a trouvé que la pesanteur équatoriale au niveau de la mer étant prise pour unité, la pesanteur est 0,999249 à Quito, ville élevée de 2857 mètres au dessus du niveau de l'Océan ; et seulement 0,998816 au sommet du Pichincha, à 4744 mètres de hauteur. Ces différens nombres sont entre eux en raison inverse des carrés des temps des oscillations d'un même pendule, ou en raison directe des carrés des nombres d'oscillations produites pendant une même révolution sidérale.

51. Les expériences pendulaires prouvent donc d'une manière authentique *l'aplatissement du globe terrestre vers les pôles*, et il s'agit de savoir si cette conséquence s'accorde avec le fait géométrique de l'accroissement des degrés terrestres. Or il en est ainsi, comme nous allons l'expliquer tout à l'heure. Mais, par une bizarrerie des plus singulières, ce fait géométrique fut d'abord interprété à contresens. On conclut que la terre était alongée aux pôles *puisque les degrés s'y alongeaient*, et elle était par conséquent déprimée à l'équateur ; conséquence aussi contraire à la géométrie qu'à la réalité des faits. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir de cette erreur d'inattention dans laquelle étaient tombés les géomètres eux-mêmes, et l'on restitua à la terre son renflement équatorial et son aplatissement polaire, d'après les considérations que voici :

52. Commençons par définir ce qu'il faut entendre par *un degré terrestre*. Si les méridiens étaient circulaires, un degré serait l'arc compris entre deux rayons qui intercepteraient entre eux un arc d'un degré. Mais il n'en est pas ainsi, puisque la terre n'est pas sphérique ; et si les méridiens ont, par exemple, la forme d'ellipses, deux rayons menés du centre à la périphérie de la courbe, et comprenant un angle d'un degré, intercepteraient un arc qui n'en serait pas la mesure, puisque cette corrélation n'est démontrée que pour le cercle. Pour qu'un arc elliptique puisse être considéré comme valant un degré, il faut qu'on puisse le supposer faire partie d'un cercle, auquel cas *les rayons seraient perpendiculaires à ses élémens extrêmes*, et s'il est supposé d'un degré, l'angle que comprendraient ces rayons perpendiculaires serait aussi d'un degré ; enfin ceux-ci, prolongés jusqu'au méridien céleste, intercepteraient sur lui un autre arc d'un degré. D'où l'on voit que ces deux rayons sont nécessairement les deux verticales menées aux extrémités de l'arc terrestre ; et par conséquent qu'*un arc*

---

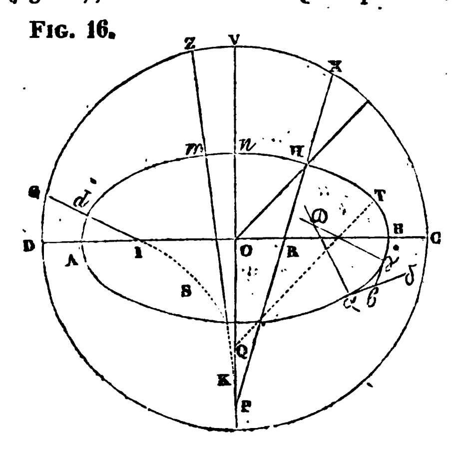
(1) En appelant g la pesanteur à la latitude l et γ la pesanteur équatoriale, on a la formule $g = \gamma + \gamma \sin^2 l . 0,0054$. Si l'on fait $l = 90°$, on a $\sin^2 l = 1$; l'accroissement devient alors $0,0054\,\gamma$.

Or on a à Paris $g = 9^m,8088$, et $l = 48° 50' 14''$. Mettant ces valeurs dans l'équation ci-dessus, il vient : $\gamma = \frac{9,8088}{1 + 0,0054 \sin^2 48° 50' 14''} = 9^m,5176$. Si l'on fait $l = 90°$, d'où $\sin^2 l = 1$, il vient $g = 9,5176 + 0,0054 . 9,5176 = 9^m,5691$. Or g étant le double de l'espace parcouru dans la première seconde de sa chute, on voit qu'un corps parcourt en tombant à l'équateur pendant une seconde $4^m,7588$, et aux pôles $4^m,7845$, ou 26 millimètres de plus.

du méridien doit être réputé un degré, lorsque ses deux verticales extrêmes interceptent dans le ciel un arc d'un degré.

Si le méridien terrestre était circulaire, toutes ces verticales extrêmes se couperaient en un point unique, qui serait le centre, et elles intercepteraient partout des arcs d'égale longueur. Or on trouve au contraire que les arcs interceptés entre ces verticales sont d'inégales longueurs, et vont en croissant de l'équateur aux pôles. Ce ne sont donc pas des arcs d'une même circonférence; et les verticales extrêmes vont se couper sur des points différens dans le plan intérieur d'un même méridien, et à d'inégales distances de la surface. Ainsi (*fig.* 16), si la courbe *m*AQB représente

Fig. 16.

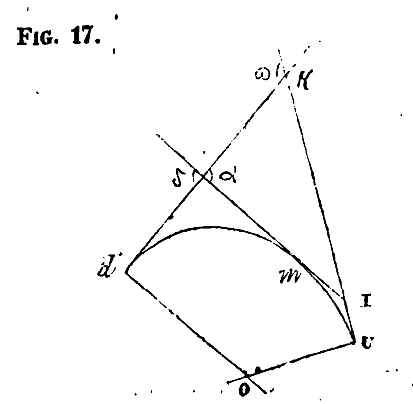


un méridien terrestre, les deux verticales menées aux extrémités de l'arc *mn* se rencontrent au point K, tandis que celles menées aux extrémités de l'arc A*d* de même longueur, se coupent en un point I, beaucoup plus voisin de la surface. La série des verticales comprises entre ces extrêmes donne une série d'intersections dont les points forment une courbe ISK qu'on nomme en géométrie la *développée* de la courbe *m*AKB, et qui dans le cas actuel prend le nom de *centro-baryte*.

53. Mais si les différens arcs d'un degré ne forment pas ensemble une circonférence, chacun d'eux intercepté par ses deux verticales extrêmes peut être considéré comme faisant partie d'un certain cercle dont le centre serait l'intersection de ses deux verticales, et qui se confondrait dans l'étendue de cet arc avec la courbe méridienne. A parler rigoureusement, cette assimilation n'est exacte que si on l'applique à des parties infiniment petites de la courbe, c'est-à-dire à deux élémens contigus, par les extrémités desquels on peut toujours faire passer une circonférence. Mais qu'on suppose appliqué à tous les élémens de la courbe le raisonnement que nous allons appliquer à ces arcs d'une étendue finie que nous appelons des degrés, ce que nous faisons seulement pour la plus grande facilité de l'expression. Le cercle qui se confond ainsi avec un petit arc de courbe qui a la même courbure que lui, se nomme *cercle osculateur*, et son rayon, qui est la distance à l'intersection des deux normales extrêmes, se nomme le *rayon de courbure*.

Cela posé, puisque nous savons par l'expérience que les degrés sont de plus en plus longs si l'on va de l'équateur vers les pôles, il s'ensuit que ces degrés appartiennent à des circonférences de plus en plus grandes, et d'un rayon d'autant plus long, par conséquent, que ces arcs sont eux-mêmes plus longs. Or, il est déjà évident que les circonférences d'un plus grand rayon étant moins courbes dans une même étendue, que celles d'un rayon plus petit, l'alongement des degrés entraîne donc une moindre courbure, et par conséquent, l'aplatissement. Mais pour rendre ce résultat encore plus incontestable, remarquons que la *courbure* d'un arc infiniment petit est l'angle de ses deux élémens contigus. Ainsi (*fig.* 17,

Fig. 17.



l'arc $\alpha\,\epsilon\,\gamma$ a pour courbure l'angle $\gamma\,\epsilon\,\delta$, qui est d'ailleurs égal à celui ω, formé par ses deux normales extrêmes, comme on le reconnaît par de très simples considérations géométriques, puisqu'ils sont tous deux le supplément de l'angle $\alpha\,\epsilon\,\gamma$. Donc l'angle ϵ ou l'angle ω sont la mesure de la courbure d'un arc élémentaire. Quant à celle d'un arc fini, elle est évidemment déterminée et mesurée par l'angle des deux tangentes extrêmes, comme aussi par l'angle des deux normales extrêmes qui lui est égal comme dans le cas précédent. Si donc deux arcs de même graduation ont des longueurs absolues inégales, les angles des normales ou des tangentes seront égaux par l'hypothèse de l'identité de graduation, et par conséquent les courbures seront aussi égales. Donc, si l'on prend sur le plus long $d\,u$ (*fig.* 17) une longueur $d\,m$ égale au plus petit, et qu'on mène en m une tangente, l'angle δ qu'elle formera avec la tangente d K sera moindre que ω, courbure de l'arc total; car celui-ci, extérieur au triangle, est égal à la somme des deux intérieurs opposés; donc il est plus grand que l'un d'eux α; donc que son égal δ; donc celui-ci, qui est la courbure de l'arc dm, sera moindre que la courbure de du; donc si deux arcs d'un degré sont de longueur inégale, *le plus long sera moins courbe que l'autre dans une même étendue*. Or c'est précisément cela qui constitue l'*aplatissement*. Donc la terre *va en s'aplatissant de l'équateur aux pôles*.

54. Cette conclusion indubitable n'est cependant pas de nature à convaincre tous les esprits, parce que beaucoup sont incapables d'aller au delà de cette idée, que l'alongement des degrés doit entraîner l'alongement de la terre. On sait, d'ailleurs, qu'elle a fait le tourment de la vie de l'excellent Bernardin de Saint-Pierre, dont la pensée ne pouvait se détacher d'une figure qu'il croyait démonstrative de sa théorie, malgré la dénégation unanime des géomètres. Soit (*fig.* 16) la courbe m A P B un méridien elliptique dont l'excentricité est d'ailleurs fort exagérée dans la figure. Si l'on divise l'angle droit n O B en deux parties égales, l'angle n O H sera de 45°, et interceptera là où l'ellipse est aplati un arc n H très notablement plus petit que l'arc H B. Donc, disait l'auteur des *Etudes de la Nature*, un arc de 45° est plus court là où la terre est aplatie; donc un degré à l'aplatissement est moindre qu'un degré là où la terre s'alonge; donc, puisque c'est à l'équateur que les degrés sont plus courts, c'est là aussi qu'a lieu l'aplatissement, et le méridien s'alonge aux pôles, puisque les degrés y sont plus longs.

Ce raisonnement est, en effet, d'une simplicité séduisante; et nous concevons que les savans qui ne s'y rendaient pas aient dû paraître à l'aimable philosophe de bien mauvaises têtes. Cependant les savans avaient raison, et voici pourquoi. Cette belle théorie repose sur ce faux principe, que l'arc elliptique m H intercepté par des rayons qui font un angle de 45°, serait lui-même un arc de 45°. Or cet arc n'est pas la mesure de l'angle formé par les deux rayons O n, O H, parce que *ces rayons ne sont pas tous deux perpendiculaires à ses élémens extrêmes*. Le rayon O n l'est bien à l'extrémité n; mais le rayon O H ne l'est pas à l'extrémité H, et doit être remplacé par la verticale ou normale H x qui coupe le premier en un point P, lequel est le centre du cercle auquel appartient l'arc n H. Celui-ci n'est donc que la mesure de l'angle n P H, qui est plus petit que l'angle n O H, puisque celui-ci est extérieur au triangle H O P. Dans la figure, l'angle n P H n'est guère que de 18°. L'arc H B, qu'on supposait aussi de 45°, a une courbure totale qui est la mesure de l'angle H R B, celui-ci étant terminé par deux normales à ses élémens extrêmes. Or l'angle HRB extérieur au triangle HOR est plus grand que l'intérieur en O, et plus grand par conséquent que 45°. Sur la figure actuelle, c'est l'arc n T qui est la mesure d'un angle de 45°, savoir l'angle nQ T; or l'arc n T est fort différent en longueur de l'arc T B, quoiqu'ils soient tous deux d'un même nombre de degrés.

55. Avant que des mesures exactes et répétées de divers degrés du méridien eussent démontré l'aplatissement de la terre aux pôles et son renflement à l'équateur, cette forme avait été soupçonnée par Newton, d'après de simples considérations théoriques. Ayant rempli d'eau un ballon flexible qu'il fit tourner rapidement sur son axe, il le vit se ren-

fler à son équateur, et s'aplatir au contraire à ses pôles de rotation. Cette expérience, qu'on répète aujourd'hui dans tous les cours de physique, au moyen d'un appareil composé de lames d'acier flexibles, est le résultat de la force centrifuge, plus grande vers l'équateur que dans les régions polaires, parce que la vitesse de rotation diurne est plus grande pour les points équatoriaux, et qu'elle est généralement proportionnelle au cosinus de la latitude. D'où il résulte que dans un système composé d'atomes mobiles et tournant autour d'un axe, ceux qui sont doués d'une plus grande force centrifuge doivent s'écarter davantage; donc il y aura à l'équateur un renflement au moins relatif; de plus la place qu'elles laissent libre à l'intérieur doit être remplie par les molécules polaires, qui ne fuient pas l'axe avec la même énergie: d'où résultera une dépression des pôles plus ou moins prononcée, suivant la vitesse de la rotation.

Or, en admettant la fluidité primitive de la terre, hypothèse appuyée sur des raisons d'un certain poids, la rotation diurne du globe sur son axe a dû produire les effets signalés ci-dessus, savoir un renflement équatorial et une dépression des régions polaires. Il est difficile de croire que la forme du globe n'ait pas une telle origine; problème d'un certain intérêt que nous nous proposons de discuter dans la prochaine leçon.

56. Il résulte de tout ce qui précède que la terre n'est pas un globe parfait, mais qu'elle en diffère fort peu. L'analyse appliquée aux résultats des observations à différentes latitudes a fait reconnaître que les méridiens pouvaient être considérés comme des ellipses; il suffisait pour cela de chercher, d'après les propriétés connues de ces courbes, si à des angles égaux d'un degré, interceptés par des normales en leurs différens points, pouvaient correspondre des arcs qui fussent entre eux comme les longueurs des degrés mesurés sur les méridiens terrestres. Or cela s'est trouvé à peu de chose près. On a donc pu construire entièrement les ellipses qui satisfaisaient à ces conditions, et en conclure tant les longueurs des degrés non mesurés, que celles des deux axes et des autres dimensions de l'ellipse. La différence des deux demi-axes est la valeur de l'*aplatissement polaire*. Ce procédé empirique fondé sur des données qui ne sont pas complètes, a dû conduire les calculateurs à des résultats quelque peu différens. Il existe d'ailleurs une relation entre cet aplatissement et certains phénomènes du mouvement de la lune, dans lequel le renflement équatorial produit certaines inégalités que nous étudierons plus tard. De la mesure des effets on a pu conclure et calculer toutes les circonstances de la cause, et entre autres l'épaisseur du ménisque équatorial. Les résultats des calculs établis sur ces diverses bases, variant entre 1/290 et 1/309, nous prendrons la fraction simple 1/300 pour la valeur moyenne de l'aplatissement polaire; c'est-à-dire que le rayon équatorial étant représenté par 300, celui des pôles ne serait que 299.

A chaque point du méridien elliptique correspond un rayon variable avec la latitude, et qu'on peut calculer par l'équation de la courbe. On appelle rayon moyen celui qui correspond à une latitude de 45°, et qui est extrêmement peu différent de la demi-somme des deux demi-axes de l'ellipse. Or voici les dimensions principales du globe terrestre, avec sa surface et son volume, qu'on a calculés sur ces élémens:

	mètres.
Rayon de l'équateur . . .	6,376,851
— du pôle	6,355,943
Aplatissement	21,256
Rayon à 45°.	6,366,407
	lieues carrées.
Surface du globe.	31,867,856
	lieues cubes.
Volume du globe	16,912,406,250

57. Si tous les méridiens sont des ellipses, et des ellipses égales, la terre pourra être considérée comme un ellipsoïde de révolution autour d'un axe qui est le diamètre polaire. Telle est en effet l'hypothèse généralement admise; hypothèse qui, si elle n'est pas conforme à la réalité, s'en écarte fort peu, et se lie d'une manière intime avec celle de la fluidité primitive du globe. Cependant il faut dire que ce résultat n'atteint pas une certitude complète. Car d'abord il n'est point prouvé que les méridiens soient

des ellipses, et cela est même impossible à prouver, puisque les élémens du calcul sont les mesures prises sur divers arcs de méridien, mesures qui comportent des erreurs d'observation très petites il est vrai, mais de l'étendue précise desquelles il est impossible de s'assurer. En second lieu, les longueurs des degrés aux mêmes latitudes paraissent être différentes des deux côtés de l'équateur, si l'on s'en rapporte à la mesure prise au cap de Bonne-Espérance par Lacaille, et qui donne un résultat anormal que nous avons signalé plus haut. Cet écart peut s'expliquer par l'imperfection de l'opération comme nous l'avons supposé d'abord; mais l'hypothèse contraire est possible, et n'est pas invraisemblable. Enfin, il n'est pas bien sûr que les parallèles à l'équateur soient des cercles; ce qui devrait être dans le cas d'un ellipsoïde de révolution. La mesure des azimuths dans la grande opération de la méridienne dépendait de la figure des parallèles. Or ces mesures ont conduit à conclure avec assez de vraisemblance que les parallèles eux-mêmes étaient elliptiques. Mais ces résultats ont été infirmés par les travaux récens de M. Biot et par les expériences pendulaires du capitaine Freycinet, qui prouvent l'irrégularité des parallèles. Au surplus, en admettant l'existence de fait de ces déviations, on peut les supposer produites par des causes locales qui, dans la solidification primitive du globe, ont modifié en certains points l'action de la force centrifuge.

58. Il importe de présenter sous une forme simple et palpable le résultat de ces très petites déviations de la forme sphérique. En admettant que l'aplatissement soit de 1/300, la différence entre les diamètres extrêmes d'un cercle qui représenterait un méridien, serait comme 300 à 299. Si donc on donnait à l'un des deux une longueur de 40 millimètres, qui est égale au diamètre du grand cercle de la fig. 15, l'autre n'en différerait pas d'un demi-quart de millimètre, valeur moindre que la largeur du trait de plume le plus fin, de telle sorte que les méridiens terrestres présenteraient à l'œil la même apparence que le cercle de cette figure.

Si nous considérons les saillies qui règnent à la surface du globe, et qui en composent les grandes inégalités de niveau, telles que les montagnes, il est facile de reconnaître que leur influence dans la question de la figure de la terre est encore plus petite. Les plus grandes de ces saillies n'ont en effet pas plus de deux lieues de hauteur verticale, ce qui revient à moins de 1/1500 du diamètre du globe. Sur la circonférence du cercle de notre figure, elles formeraient des saillies de moins de 1/30 de millimètre, valeur beaucoup moindre que celle du cheveu le plus fin, et qui sont inférieures à celles que laisse nécessairement sur les bords des lignes qu'il grave, le burin de notre xylographe. D'où il suit que la terre est pour le moins aussi ronde et aussi unie à proportion que le paraît le cercle de notre figure. J'invite les lecteurs à retenir ce terme de comparaison. Celui qu'on tire d'une orange est imparfait et grossier. L'aplatissement de ce fruit et les aspérités de sa surface sont d'un ordre bien supérieur à celui de leurs analogues sur la surface terrestre.

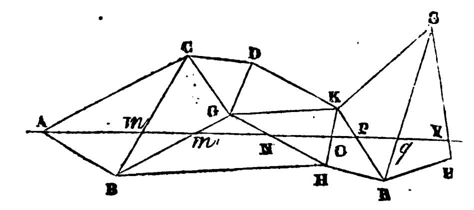
59. Revenons maintenant à la mesure d'un arc du méridien, opération supposée dans tout ce qui précède. J'ai déjà dit que cette mesure était d'une exécution fort difficile, et on le comprendra aisément, si l'on considère d'une part la nécessité d'une précision extrême, et d'un autre côté les conditions nombreuses qu'entraîne après elle cette précision obligée; c'est ce que le détail des opérations va rendre sensible.

Il faut d'abord aligner l'arc du méridien qu'il s'agit de mesurer. On se sert pour cela d'une bonne lunette méridienne, qu'on oriente par les meilleurs procédés, et dans l'axe de laquelle on place deux mires bien fixes vers le nord et le sud. Transportant la lunette en un autre point de la ligne ainsi déterminée, on fixe encore la position d'autres mires qui la prolongent, et on obtient ainsi une ligne nette, sur laquelle on pourra prendre différens points selon le besoin.

Si le terrain était dégagé de tous obstacles dans l'étendue de cette ligne, on en mesurerait à la toise une certaine longueur, en ayant soin d'en niveler les points, et de déterminer par des hauteurs méridiennes d'étoiles la graduation angulaire de la ligne mesurée. Le nivelle-

ment qu'on fait toujours d'une station à l'autre, a pour but la réduction à l'horizon, c'est-à-dire, que les différens points de l'arc mesuré doivent être projetés sur une surface sphérique, tandis qu'ils sont généralement à d'inégales distances du centre de la terre. Mais comme la méridienne est le plus souvent interrompue par une foule d'obstacles physiques qui obligent les opérateurs à s'en écarter, on prend dans la région adjacente différens signaux naturels ou factices, susceptibles d'être aperçus les uns des autres, et on joint leurs sommets par des lignes qui couvrent le pays d'un réseau de triangles enfilés par la méridienne. Soit celle-ci représentée par la droite AY, *fig.* 18; soient aussi B, C, D, G, H, K, R, S des signaux qu'on

FIG. 18.



joindra deux à deux par des droites. On aura la valeur de tous les côtés de ces triangles, si l'on connaît la longueur d'un seul côté mesuré directement, tel que AB, et la valeur de deux des angles de chacun de ces triangles; car on calculera trigonométriquement les longueurs des lignes AC, BC; et celle-ci servira de base à son tour au second triangle BCD, dont les angles étant mesurés, on calculera les côtés CD, BD, qui serviront eux-mêmes de base à d'autres triangles, et ainsi de suite. Mais au moyen de tous ces côtés calculés, il s'agira de mesurer les portions A*m*, *mm'*, *m'*N,... de la méridienne qui traverse le réseau. Pour cela, après avoir calculé entièrement le triangle ABC, on mesurera l'azimuth du côté AB, c'est-à-dire, l'angle BA*m*; de sorte que dans le triangle AB*m*, on connaît un côté AB et les deux angles adjacents; ce qui permettra de calculer le troisième côté A*m*. Comme on pourra calculer en même temps le côté B*m*, et qu'on connaît les angles en *m*, dans le petit triangle B*mm'* on connaîtra trois élémens qui permettront de calculer *mm'*, et ainsi de suite. On pourra donc connaître ainsi la totalité d'un arc du méridien, tel que AU.

Les angles des triangles sont mesurés plusieurs fois au cercle répétiteur, qui donne une précision d'une faible fraction de seconde; de plus, on choisit des signaux tels qu'il en résulte des triangles *avantageux*, c'est-à-dire, dont les angles s'éloignent le moins possible de l'égalité; car, dans le cas contraire, la rencontre trop oblique des rayons visuels donnerait des points d'intersection mal déterminés. Enfin, il faut remarquer que ces triangles projetés sur l'horizon sont des triangles sphériques; il faut donc calculer d'abord les projections, puis les côtés des triangles projetés. On a pour calculer facilement ceux-ci, qui sont très peu courbes, une formule due à Legendre. Si l'on prend l'excès de la somme des trois angles du triangle sphérique sur deux droits, et qu'on retranche le tiers de cet excès de chacun des trois angles, leur somme sera alors réduite à deux droits, et le triangle pourra être calculé comme s'il était rectiligne. L'*excès sphérique* est d'ailleurs toujours très petit. Dans le plus grand des triangles géodésiques qu'on ait jamais calculés, savoir celui par lequel MM. Biot et Arago joignirent l'île d'Iviça à la côte d'Espagne, triangle dont un côté avait plus de 40 lieues, l'excès sphérique n'était que de 39″. Dans tous les autres triangles de la méridienne, il ne s'est jamais élevé qu'à 4″.

60. Lorsqu'on a ainsi mesuré un arc AU du méridien, il s'agit de connaître sa graduation. Pour cela, on détermine la latitude de chacun des points extrêmes; ou plus simplement, on mesure les deux distances zénithales d'une même étoile à ses deux extrémités. La différence est l'arc céleste compris entre les deux verticales extrêmes; elle est donc l'angle auquel l'arc AU sert de mesure (n° 52). On choisit pour ces expériences quelque étoile peu éloignée des deux zéniths, pour éluder les incertitudes de la réfraction qui est presque nulle dans ces circonstances. Supposons que cette différence ait été trouvée 3° 17′ 22″,3, et que la longueur absolue de la méridienne mesurée soit, réduite en mètres, 365832ᵐ,

on divisera cette longueur par 3° 17′ 22″,3; ce qui donnera 111211 mètres pour la longueur du degré à la latitude de l'opération. Si c'était la longueur d'un degré moyen, on la multiplierait par 360, et l'on aurait la longueur de la circonférence entière du méridien. C'est ainsi qu'on a trouvé les dimensions que nous avons assignées ci-dessus à la terre.

61. Mais nous avons passé légèrement sur la partie la plus difficile du travail sur laquelle il nous faut maintenant revenir. Il s'agit de la mesure directe de la ligne AB, *base* de toutes les autres mesures et de tous les calculs. Or, c'est pour cette opération que les difficultés pullulent. Pour y faire face, il faut une foule de soins et de précautions minutieuses, qui exigent un discernement et une patience dont peu d'hommes sont capables. Il faut en effet porter la toise bout à bout sur un espace de plusieurs lieues; ne jamais dévier d'une direction rigoureusement identique; placer les instrumens sur des supports dans une position rigoureusement horizontale; et dans le cas contraire, mesurer l'inclinaison, et en tenir compte par le calcul. Il faut qu'entre deux mesures qui se suivent, l'intervalle soit rigoureusement nul, ou bien il faut savoir apprécier parfaitement cet intervalle, quel qu'il soit. De plus, les instrumens de mesures sont sensibles soit aux changemens de température, soit aux influences hygrométriques : il faut donc savoir en tenir compte, c'est-à-dire, établir des mesures et des calculs de réduction sur des infiniment petits. Enfin, tout ce travail doit être réitéré pour servir d'épreuve à la première opération. Si les deux résultats, sans être rigoureusement identiques, diffèrent trop peu l'un de l'autre pour qu'on juge nécessaire de recommencer tout le travail, on prendra une moyenne entre les deux résultats obtenus.

62. Tels sont les procédés par lesquels, dans ces derniers temps, on a mesuré différens arcs du méridien. Nous ne parlons pas des mesures de la terre prises par les Grecs, les Chinois et les Arabes, ni même de celle prise par Fernel, médecin de Charles IX, et qui, dit-on, était fort peu différente de celle obtenue par les procédés modernes. L'abbé Picard mesura sa base entre deux points situés sur la route de Fontainebleau, près de Villejuif et de Juvisy, points marqués encore aujourd'hui par deux pyramides, et distans de 5663 toises. Du reste, l'arc total mesuré par Picard n'était que de 1° 22′ 55″. Les dernières années du XVIIIe siècle virent éclore l'entreprise d'une nouvelle mesure d'un arc du méridien passant par Paris. Delambre et Méchain mesurèrent l'arc compris entre la tour de Dunkerque et la citadelle de Barcelonne. Cette mesure fut étendue par MM. Biot et Arago jusqu'à l'île de Formentera; ce qui comprend un arc total de près de 13°. La *base* de ce travail est une ligne mesurée dans la plaine de Melun, et dont la longueur a été trouvée de 6076 toises. C'est sur la mesure du méridien conclue du travail de ces savans, et qui a donné 30,784,440 pieds pour la distance du pôle à l'équateur, qu'on a établi le nouveau système métrique. L'unité linéaire ou le *mètre* est la 10000000e partie de cette longueur; ce qui donne en unités de l'ancien système 3^pi^,078444 ou 3 pieds 11 lignes et 296/1000 de lignes. La lieue métrique légale étant de 4000 mètres, il en résulte que la circonférence du méridien est de 10000 lieues, et le diamètre du globe de 3183 lieues.

63. Mais il ne suffit pas d'assigner ces différentes valeurs sur la foi des opérations trigonométriques, et de la mesure de la base; il faut une vérification à tout le travail, sans quoi il resterait sur les résultats une incertitude que chacun pourrait apprécier très arbitrairement. Or, un moyen fort simple et très sûr de procéder à cette épreuve, consiste à mesurer à l'extrémité du canevas une *base de vérification*, comme serait dans la figure 18 le côté SU du dernier triangle. Ce côté ayant été calculé par la série des triangles intermédiaires, la comparaison du résultat du calcul avec celui d'une mesure directe indiquera avec précision quel degré de confiance mérite le travail de l'ensemble. La base de vérification de Delambre était une ligne située dans les environs de Perpignan, et à laquelle il a trouvé par une mesure directe une longueur de 6,006 t. 25545 (3 lieues de poste). Le résultat calculé par la série des triangles se trouva différer de celui-ci de

moins de 11 *pouces*. Il est facile de reconnaitre que l'erreur sur la totalité de l'arc du méridien ne peut dépasser cette valeur, et même qu'elle doit être moindre. Delambre admet, du reste, que ces 11 pouces doivent se répartir non seulement entre les deux bases, sur chacune desquelles il ne peut être en mécompte de 3 pouces, mais encore entre les angles observés de 60 triangles compris entre Melun et Perpignan. Or, en admettant une erreur de 11 pouces sur cet arc de méridien qui est de 6°, l'erreur sur la circonférence entière serait seulement 60 fois plus considérable, et serait inférieure à 66 pieds. Il est vrai que le calcul du méridien entier n'a pas été fait sur ces seuls élémens; et nous devons dire que, selon les calculs récens de M. Puissant, le résultat de la mesure de l'arc total de 13° compris entre Dunkerque et Formentera serait en erreur de 90 toises; ce qui donnerait plus d'une lieue d'erreur moyenne sur la circonférence totale. De là il suit que la valeur légale du mètre qu'on en a déduit est en erreur de 72/1000 de ligne ou 1/6 de millimètre. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de cette question, qui est d'une certaine gravité; nous dirons seulement que l'erreur ne porte pas sur les mesures et les données de l'observation; mais sur les calculs établis sur ces données, et à la parfaite exactitude desquels on n'avait pas apporté tous les soins nécessaires. Ceci est une preuve de plus des immenses difficultés qu'entraîne l'opération de la mesure des dimensions et de la forme de notre globe.

Il nous resterait peut-être à décrire plus en détail les moyens employés pour la mesure des bases. Mais ceci sortirait quelque peu de notre sujet. Nous nous contenterons de dire qu'on s'est servi d'une longue règle en platine encore conservée à l'Observatoire de Paris, et dont la dilatation ou la contraction par l'effet des variations de température, était indiquée par un thermomètre d'un genre particulier imaginé par Borda. La règle de platine portait au dessus d'elle une règle en cuivre un peu plus courte et fixée solidement à l'une de ses extrémités. Le cuivre se dilatait à son extrémité libre et glissait sur le platine, où un vernier permettait de lire exactement sa dilatation. Or, celle du platine étant la moitié de celle du cuivre, il était facile d'en conclure la dilatation ou la contraction de la règle principale avec beaucoup d'exactitude. Or la détermination de cet élément était d'une haute importance.

Nous examinerons dans la prochaine leçon quelques conséquences qui résultent de la forme sphérique de la terre, et nous donnerons les moyens de fixer d'une manière précise la position des différens points de sa surface : détermination importante, sur laquelle reposent entièrement l'art nautique et la géographie.

L.-M. Desdouits,

Professeur de physique au Collége Stanislas.

Lettres et Arts.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

ONZIÈME LEÇON (1).

De la Peinture chrétienne aux Catacombes.

PARTIE HISTORIQUE.

Prédominance accordée par l'Église à la peinture sur la statuaire. — Des différens procédés de la peinture antique, en caustique et fresque. — Recherches sur la peinture en émail chez les premiers chrétiens. — Son rôle. — De la mosaïque, son origine, son histoire. — Comparaison de la mosaïque florentine avec la romaine. — Des ouvrages de cet art faits dans la primitive Église.

> Il est à remarquer que les chrétiens ne s'emparèrent des beaux-arts de la Grèce et de Rome qu'à l'époque de leur décadence, à peu près comme ils s'emparèrent de la littérature de ces régions célèbres. Ce fut donc leur destinée de ne plus rencontrer que des débris d'arts et des débris de lettres, comme ils n'avaient trouvé que des débris de croyances. Ce fut aussi leur destinée de tout régénérer.
>
> MATTER, *Hist. de l'Église*, t. I.

On a vu l'architecture chrétienne commencer dans les catacombes; quelque informe qu'il soit ce genre a tout fait naître. La sculpture également s'est tenue de longs siècles cachée dans ces limbes; car exclue encore des temples par les décrets des conciles, même alors que l'Église se couvrait partout de mosaïques, elle n'avait pas d'autre asile.

Comme ses deux sœurs, la peinture chrétienne est née aussi dans les tombeaux; mais bien plutôt que la statuaire, elle en fut tirée avec honneur, pour entourer de pieux emblêmes l'autel même de l'agneau sans tache.

C'est que la peinture était déjà regardée comme étant plus spiritualiste que l'art du ciseau; en effet, au lieu d'agir comme lui par la bosse et les contours palpables, elle se sépare davantage de la matière, en ne composant ses figures qu'avec des couleurs, c'est-à-dire, avec la lumière modifiée, de sorte que la forme passée en quelque sorte à l'état translucide ne laisse plus voir le corps que comme un reflet d'en haut. Pendant que la statue aspirant à se manifester au dehors s'élance de la masse inerte et s'individualise dans l'espace comme être physique et mesurable, la création de la peinture se retire au contraire des choses extérieures, s'éloigne par la perspective, s'enveloppe de lumière et n'aspire qu'à manifester la vie intime de l'âme, captive sous la couleur. Les personnages d'un tableau rappellent davantage les ombres chéries de ceux qui ne sont plus, et qui séparées pour toujours du monde, se résignent avec attendrissement à n'y plus prendre part, tandis que les figures en relief sortent victorieuses de la matière, comme pour combattre et agir sur nous avec force. Ainsi de même que la Terre païenne, embrassée par Uranos, le Temps, avait enfanté les Titans impies, qui assaillirent l'Olympe, voulurent construire la tour de Babel et créèrent les idoles colossales, modèles de la sculpture antique; de même la Terre chrétienne, fécondée par l'Esprit saint, engendra les martyrs, résignés, mais invincibles, qui abaissèrent en quelque sorte les voûtes du ciel, élevèrent le monde au spiritualisme, et brisant tous les bas-reliefs, toutes les statues des idoles, appelèrent sur la peinture les prédilections du nouveau culte.

Mais de quelle manière étaient exécutés ces premiers tableaux des catacombes? Tout prouve que le procédé dont se servirent les chrétiens fut l'encaustique grecque et romaine, appelée quelquefois *peinture à la cire*. Encaustique vient du

(1) Voir la 10e leçon dans le n° 24, tome IV, pag. 432.

grec ἐγκαίω, *brûler*, parce qu'on appliquait les couleurs brûlantes sur le bois ou la muraille. L'ustion des couleurs, mêlées de cire et de résine, se faisait au moyen d'un réchaud appelé *cauterium*.

Puis, quand les couleurs s'étaient bien incorporées avec le fond, on obtenait par le frottement de la peinture sa transparence et le brillant des teintes.

Des travaux énormes ont été faits depuis un demi-siècle pour retrouver les procédés antiques de peinture. Le premier savant qui ait obtenu dans cette branche d'importantes découvertes est, suivant Emeric David, l'abbé Réquéno. Jusqu'alors on avait appelé du nom de fresques toutes les peintures encaustiques des murs grecs et romains. Caylus, le premier, fit remarquer et la différence des procédés antiques et leur supériorité. Mais il ne fut point écouté, et l'on continua de peindre *al fresco* des tableaux condamnés tous à disparaître rapidement. Et tandis que les prétendues fresques des anciens ont encore leur fraîcheur, celles de Raphaël et de Michel-Ange, qui, si elles avaient été encaustiques, brilleraient encore de tout leur éclat au Vatican, ont déjà entièrement pâli.

Enfin M. Sœhnee publia en 1822 un travail sur la technique des peintres anciens où il croit pouvoir établir que la gomme copal était la base de leurs vernis encaustiques. Il prouva que la substitution de l'huile à ces vernis était la cause qui avait fait perdre aux couleurs leur antique inaltérabilité; et proposa des moyens de remettre le vernis à la place de cette huile corruptrice. M. Fréry, dans son ouvrage intitulé *Peinture à la cire pure et au feu*, ou nouveaux procédés encaustiques que l'on croit semblables à ceux des artistes grecs et romains (1), présente de nouvelles conjectures; et M. Paillot de Montabert vient couronner ces travaux par une série d'expériences destinées à démontrer l'infériorité de la peinture à l'huile sur sa rivale antique, et à réfuter les objections tirées de ce que toutes les couleurs indistinctement ne peuvent être employées par le procédé du *cauterium*. Mais le plus grand service rendu à l'art par ce savant est qu'il a trouvé une plus facile dissolution du copal, et de nouveaux procédés relatifs à l'huile volatile de cire. Il donne aussi des observations sur une peinture encaustique que l'on obtiendrait par l'intermède de l'eau et sans huile volatile ni huile fixe. Ce procédé doit beaucoup se rapprocher de celui qu'ont illustré au moyen âge Guido de Siene, Giotto, Fiesole et Masaccio. Enfin il a aussi employé avec succès le jaune d'œuf qui a la propriété de dissoudre les résines, peut se mêler à l'eau ou s'unit sans elle aux couleurs. Tous les procédés encaustiques possibles sont amplement décrits au tome VIII[e] de son *Traité de Peinture*, aussi bien que les moyens de rendre *les couleurs* à l'huile plus vives et plus durables.

Un autre défenseur des procédés antiques, Merimée, dans son bel ouvrage sur la *Peinture à l'huile*, énumère les couleurs inemployables pour la fresque: « ces couleurs, dit-il, sont en petit nombre, elles se réduisent à celles que la chaux n'altère pas, et que l'action de la lumière ne change pas; dès lors on est privé des couleurs les plus brillantes..... Dans l'article *Fresque* de l'Encyclopédie il est dit que les couleurs employées pour la fresque ne se détrempent qu'avec de l'eau pure: ceci n'est pas vrai pour toutes. On ajoute une matière collante à celles qui, comme l'azur, sont tellement arides qu'avec de l'eau on ne saurait les appliquer... Cennino Cennini distingue toujours les couleurs qui s'emploient avec ou sans *tempera* (matière collante)... La tempera ou colle dont il conseille l'emploi est composée de blancs et de jaunes d'œufs battus ensemble... quelques peintres délaient avec du lait les couleurs qui ont besoin d'une matière collante pour rester liquides. »

D'après tous ces détails on voit combien a de tout temps été borné, même chez les modernes, l'emploi de la fresque proprement dite. Le moyen âge l'ignorait; ses peintures en détrempe étaient faites avec ces couleurs broyées à l'eau, mais liquéfiées dans de la colle. Il

(1) On le trouve dans le *Bulletin universel* de Férussac, part. historiq., tome XIX, pag. 226.

(1) Arsenne, *Manuel de Peinture*, t. II.

en était de même pour les toiles imprimées en détrempe, sur lesquelles on a peint jusqu'au Titien, et même au delà, malgré la révolution apportée par Van-Eyck.

« L'on cherche, dit Montabert (1), à renouveler aujourd'hui la fresque en France, parce qu'on croit qu'elle est la peinture des grands sujets et des grands peintres, parce que ce procédé est toujours lié à l'idée de peintures chrétiennes, de peintures propres à terminer la décoration de nos églises. Mais, dans le fait, c'est un faible service que l'on rendra à l'art et aux temples que d'assigner exclusivement ce genre de procédé matériel aux artistes chargés de grandes compositions. »

Commencé par Giotto, génie qui manquait de patience et qui aimait les procédés rapides, le règne de la fresque ne put s'affermir qu'au XVe siècle, époque où l'encaustique disparut définitivement à peu près en même temps que la peinture *à tempera* des anciens devint d'un usage moins commun, étant remplacée par la peinture à l'huile de Van-Eyck, dit Jean de Bruges, qui, du reste, ne fit que la perfectionner, puisqu'il existe à la bibliothèque de Paris un volume manuscrit renfermant deux traités, écrits dans le Xe ou le XIe siècle, et où il est fait mention de ce genre de peinture. L'un intitulé *de omni scientiâ picturæ artis* est du moine Théophile, l'autre, plus abrégé, par un peintre italien et sous le titre *de Coloribus et Artibus Romanorum*, contient un chapitre spécial *de omnibus coloribus cum oleo distemperatis*.

Mais aujourd'hui la peinture à l'huile est tombée comme la fresque; on ne sait comment arrêter la dégradation croissante de ses teintes, causée, selon des savans, par la prédominance des couleurs de terre sur l'azur, au moyen desquels s'opéraient les beaux glacis de Pérugin, de Francia et de Raphaël. A présent au lieu de glacer on empâte; et ces empâtemens exagérés, hideux, ne produisent pas la clarté désirée, tandis que les glacis ou vernis des vieux maîtres, appliqués à l'encaustique sur les couleurs, peuvent atteindre au poli une transparence qui va jusqu'à l'éclat métallique, et dont les effets peuvent être tempérés à volonté. Il est donc temps qu'une seconde ère commence dans la technique, successivement dégradée depuis Van-Eyck, il est temps que les procédés antiques reprennent leur autorité.

La fresque moderne, ou peinture en détrempe faite sur un enduit de chaux et de sable, frais et encore humide, afin que la couleur puisse s'identifier au ciment, n'était pas du reste inconnue aux anciens; mais ils l'employaient peu, et lui préféraient l'encaustique, ou même la simple détrempe cautérisée. Sans doute ils avaient expérimenté combien la fresque est peu durable.

Suivant Emeric David (1), les anciens peignaient sur mur de trois manières, à l'encaustique, à la fresque et à la détrempe vernie. Il est vrai que le savant Hirt n'en veut reconnaître que deux, l'une avec le pinceau, l'autre avec le style (2). Ils mêlaient les couleurs avec de la colle, et peignaient ensuite sur toile, sur bois, sur mur, mais après avoir recouvert le fond d'une couche uniforme de couleur : c'était déjà le procédé des Égyptiens. Le meilleur gluten se tirait des oreilles et testicules des taureaux. On peignait rarement sur toile, mais sur le bois, dont le plus estimé était le mélèse; après avoir exécuté le sujet avec des couleurs ainsi dissoutes, on passait par dessus un vernis qui enlevait à la surface ce qu'elle avait de dur pour l'œil. Celui dont se servait Apelles rendait le tableau poli comme un miroir : telle était la peinture des grands sujets.

Le second procédé consistait à employer avec le style ou poinçon des couleurs différentes dans la cire; mais seulement pour des tableaux de très petite dimension que l'on enduisait de cire blanche, de même que les tablettes à écrire; car une toile ou un panneau, qui avaient subi d'abord une préparation à l'huile, ne pouvaient plus recevoir les

(1) *Traité complet de Peinture.*

(1) *Discours historique sur la peinture moderne.*

(2) *Mémoire sur la technique de la peinture* chez les anciens (*Académie des Sciences de Berlin*, 1799-1805).

couleurs encaustiques. Alors le peintre prenait la boîte où étaient rangées ses couleurs en divers compartimens ; il en tirait avec le style celles dont il avait besoin ; et avec sa spatule en fer plus ou moins chauffée sur les charbons d'un réchaud, il étendait ses teintes, ou les mélangeait ensemble. Sa peinture achevée, venait l'acte de l'encaustique proprement dite, qui consistait à chauffer légèrement la surface du tableau jusqu'à ce que les teintes eussent obtenu toute leur transparence et leur limpidité. Les artistes modernes qui ont repris ce procédé lent et pénible, après un long exercice, finissent par le trouver commode.

Il y avait encore un troisième genre de peinture, à la cire et au pinceau, avec lequel l'artiste étendait les couleurs, ayant toujours son réchaud à la main pour entretenir leur fluidité. Mais ce procédé grossier n'était guère en usage que pour peindre les vaisseaux (1).

La symbolique des nombres avait présidé chez les anciens à l'organisation de toute science et de tout art. Aussi, jusque dans la disposition de leurs couleurs on en aperçoit les traces. Chez les Égyptiens, il paraîtrait que les quatre saisons de l'année créaient, par les teintes différentes qu'elles imprimaient à la nature, les quatre couleurs fondamentales et hiératiques, dont chacune se dégradait ou se déclinait trois fois; et par cette combinaison, qui se répète dans toutes les sciences, du ternaire avec le quaternaire, étaient produites les douze couleurs, dont la brillante rosace, appliquée aux signes du zodiaque, exprimait symboliquement les douze mois. Les quatre couleurs primitives paraissent avoir été le *jaune*, le *rouge*, le *bleu* et le *noir*. Chez les anciens Grecs, il n'y eut plus que trois couleurs; le noir fut retranché, ou plutôt le blanc et le noir, considérés comme étant le fruit dualistique de la première combinaison du ternaire, formèrent, avec les trois couleurs consacrées, les cinq bases des cinq canons ou modes de peinture.

Le jaune s'obtenait des minéraux : cette couleur, sous le nom de *minium* (jaune orange), était consacrée aux dieux, c'était la plus sainte; étendue autour des héros et des rois, elle symbolisait la lumière d'en haut et la clarté spirituelle. On a reconnu dans des peintures morales antiques la présence du minium et de couleurs incorporées avec lui (1). Le meilleur, celui qu'employaient Polygnote et Mycon, pour rendre les effets de lumière, se tirait des rochers de l'Attique ; un autre moins brillant venait de Scyros et de Lydie, et servait, au contraire, à ombrer les fonds. Plus tard, on fit du jaune avec diverses argiles. Le rouge était de trois espèces, foncé, moyen et clair, c'est-à-dire qu'il avait conservé ses trois déclinaisons égyptiennes. Le dernier degré servait à rendre les reflets dans un tableau. Cette couleur se tirait de la terre rouge de Sinope et de l'argile nommée ocre. Le cinnabre ou vermillon fut aussi connu de bonne heure, mais on le trouvait trop grêle, et on ne l'employait que pour peindre les murs. Le bleu se tirait surtout de Chypre et d'Égypte. Mais l'azur profond ou bleu d'émail, qu'on appelle aussi verre de cobalt, parce que c'est avec ce métal qu'on le prépare, était une couleur trop tranchée pour les Grecs ; ce ne fut que sous les Romains qu'ils l'accueillirent, ainsi que le pourpre, couleur également de la décadence, produit de l'invasion orientale dans l'empire des Césars (2).

De ces trois couleurs se déduisaient toutes les autres : le blanc, dit blanc de plomb ou de céruse, auquel les modernes ont ajouté le blanc de krems ou d'argent, ainsi nommé à cause de son extrême blancheur, et correspondant au minium qui est le blanc de plomb arrivé à l'état de jaune doré ; le vert, dit vert de montagne ou terre verte de Chypre, que l'on mêlait, avant de s'en servir, avec le blanc de parœtonium et le noir, afin de donner par l'un plus de liant et par l'autre plus d'intensité à la couleur (3); le noir que Mycon et Polygnote préparaient en brûlant de la vigne, et qu'Apelles obtenait avec de l'ivoire brûlé, tandis que d'autres le tiraient de la terre. Ces différentes couleurs s'oignaient ensuite d'un vernis dont

(1) Hirt, *Gesch. der bild. Kunste.*

(1) Em. David. (*Disc. hist. sur la peint.*)

(2) Hirt, *Gesch. der bild. Kunste.*

(3) *Id., ib.*

le principal était l'huile copal, la plus brillante des résines. Il est facile de voir que la science chromatique des Grecs et leur emploi des couleurs étaient extraordinairement bornés ; aussi le dessin domine-t-il dans leurs tableaux, qui tirent de lui leur principal mérite, au point que la décadence de la peinture arriva, selon les auteurs helléniques de Rome, quand on employa au delà des trois ou quatre couleurs primitives. Le pourpre, introduit avec l'indigo des bords du Gange, et qui servit comme couleur médiatrice pour séparer les ombres d'avec la lumière (1), préluda à cette dissolution de l'école, dont Pline se plaint en disant : *Maintenant on préfère les couleurs à l'idéal et à ses lois.* C'est ainsi que la peinture, dès les premiers siècles chrétiens, s'affranchissait déjà peu à peu des entraves que la sculpture païenne lui avait imposées, et se préparait de loin à des destinées nouvelles.

Cependant l'art des catacombes n'offre encore que de bien faibles symptômes de ces révolutions futures. Sous le rapport symbolique, on voit même renaître les plafonds astronomiques de l'Égypte, dans les plafonds à divisions presque zodiacales des colombaires, ayant pour clef de voûte un bon pasteur, entouré des quatre saisons, mères des quatre couleurs élémentaires.

Comme technique, toutes ces peintures n'offrent encore dans leurs contours que le caractère affaibli du dessin grec et romain, avec les interstices remplis par des couleurs tranchées, presque sans aucune fusion, ni mélange ; triste expression de la vie de caste des anciens. La douce et mélancolique dégradation des teintes, s'immolant les unes aux autres ; les mystérieux effets d'ombre et de lumière, ne sont encore que soupçonnés, ainsi que la perspective aérienne. En effet, durant toute l'Eglise primitive, l'art, passant d'un monde à l'autre, est comme dans un purgatoire où il souffre et se purifie.

La perspective ne peut paraître qu'au sortir de ces limbes ténébreux. Car c'est la barrière qui se lève et permet le progrès ; c'est l'expression de l'infini moral et divin, qui, voilé pour l'art et les religions des sens, se déroule devant l'humanité délivrée, c'est-à-dire chrétienne.

Matériellement parlant, les tableaux et les mosaïques des catacombes ne peuvent donc être autre chose que la prolongation dégénérée de cette grande école antique, dont les superbes peintures de Pompéia et d'Herculanum offrent les plus beaux modèles : vie ardente, mais toute plastique et tombant dans les sens. Pour la technique, l'art des catacombes n'est que le convoi de l'antiquité ; c'est comme un *De profundis* chanté dans le sépulcre par les pauvres chrétiens. Pour une partie de l'exécution, c'est également encore l'idéal antique pour les groupemens, les poses des figures, l'ordonnance de bas-relief des tableaux et le symbolisme monotone.

Aussi les secrets techniques des anciens peintres se transmirent-ils par Byzance jusqu'au moyen âge, tandis que ceux de la sculpture excommuniée de l'Eglise et tombée presque en désuétude dès la fin du cinquième siècle, se perdirent. Pendant ce temps, la peinture, devenue l'art par excellence du Christianisme et plus cultivée que jamais, couvrait de ses œuvres les murs intérieurs des temples et des cryptes, et l'on en voyait naguère encore des restes nombreux et magnifiques, mais que l'humidité a lentement fait disparaître, dans les chapelles auxquelles aboutissent çà et là les ténébreux corridors des catacombes.

Une autre branche d'art non moins familière aux premiers chrétiens, était la peinture en émail sur terres cuites, porcelaine, lave, verre, et même sur métaux. Les monumens de cet art se retrouvent en si grande abondance au berceau de tous les peuples, qu'on ne peut se refuser à y voir l'encaustique primitive, et probablement la plus ancienne espèce de peinture connue. L'émail, *smalto* ou *encausto*, matière minérale réduite par la fusion à une sorte de vitrification incorruptible, est fixée par le feu sur le projectile qu'elle recouvre, de manière à produire ce qu'on appelle peintures sur porcelaine, sur terre cuite, sur métal. Ces émaux, vitrifiés par des fondans, reçoivent sur leur surface les couleurs voulues pour le sujet, et qui, étendues par

(1) Hirt, *Gesch. der bild. Kunste.*

l'action du feu, s'identifient à la masse. Il est vrai que la cuisson change les teintes des couleurs, ce qui rend nécessaire une longue expérience dans cette partie difficile du travail. Cependant, les poteries égyptiennes sont déjà émaillées; à plus forte raison celles de l'Inde, de la Chine et du Japon. Mais loin d'être l'encaustique des Grecs, sœur de la sculpture, cet art, en quelque sorte architectonique, n'est encore qu'une peinture d'ustensiles.

Rien ne pouvait faire prévoir que de développemens en développemens, après avoir créé les poteries pélasgiques, les vases étrusques et les vases peints des premiers chrétiens, cet art parviendrait un jour à doter nos cathédrales de la peinture sur verre, si différente de celle appelée faussement de ce nom jusqu'à Jean de Bruges, laquelle n'était qu'une mosaïque en verres teints dans leur masse et juxta-posés.

Pourtant dès les premiers siècles, les chrétiens travaillèrent à combiner les émaux avec le verre (1). Prenant modèle sur les vitriers d'Egypte alors justement admirés, ceux de Rome fabriquaient pour les patriciens des calices et coupes de festin, d ordinaire ornés de peintures, à en croire les expressions d'Apuleius : *crystallum impunctum*, c'est-à-dire, *impictum, vitrum fabrè cavatum, aurum fulgurans, succinum mirè cavatum.* « Ainsi l'on creusait avec le fer ou quelque autre instrument de légères entailles dans ces vases pour exprimer les contours des figures, puis l'on y coulait les émaux coloriés, » dit Buonarotti (2). Que l'on ait agi ou non de cette manière, il est constant que les anciens savaient fixer des peintures sur du verre. Athénée mentionne comme une des plus célèbres magnificences de la cour de Ptolémée Philadelphe deux grands vases de verre dorés à l'intérieur. L'art de la verrerie une fois sorti des mains des Phéniciens qui l'avaient tenu en monopole jusque vers la fin de la république romaine, se répandit rapidement. Sous Adrien, toutes les provinces de l'empire avaient déjà des verreries.

Les porcelaines et vases peints de la primitive Eglise, trouvés dans les *monumenta arcuata*, alcôves funèbres des catacombes, déposés pour la plupart au Musée *Carpegna*, ont été transférés depuis, partie au Vatican, partie au Musée de Berlin et dans les autres capitales du Nord. On les trouvait ordinairement murés aux colombaires, à l'entour des sépulcres, ou bien mastiqués avec de la chaux, afin qu'on ne pût les enlever, de même que les mosaïques, les petits bas-reliefs, les boules de métal, les conques, les tasses d'os ou d'ivoire, les masques, les camées, les médailles portant la date des consuls de l'année qui avait emporté le défunt, jointes quelquefois à beaucoup d'autres, puisque dans un même tombeau à Sainte-Agnès, Buonarotti a trouvé plus de dix médailles d'empereurs différens; quelquefois on ne trouvait plus que des empreintes vides dans le ciment.

Outre ces différentes décorations tumulaires, dans lesquelles la peinture sur émaux jouait le principal rôle, elle était encore appelée à embellir les vases sacrés des églises (1). Ceux-ci étaient de toute espèce de matières, or, argent, bronze, pierres dures, verres, cornes d'animaux, bois même et terre cuite. Les vases en verre sont d'ordinaire opaques, bien que Buonarotti en ait vu de transparens, et qu'il y en ait encore quelques uns de cette espèce au *Museum Christianum*, en confirmation du passage de Tertullien sur les calices de verre avec image du bon Pasteur : *Procedant ipsæ picturæ calicum vestrorum, si vel in illis perlucebit interpretatio pecudis* (2).

La plupart des coupes et médaillons de verre historiés, décrits par Buonarotti, offrent des entailles marquant assez exactement les ombres et les clairs, et remplies d'émaux le plus souvent d'or et d'argent (3). Quelquefois aussi on a simplement appliqué dans le fond des vases des feuilles de ces métaux décou-

(1) Buonarotti, *Frammenti di Vetr. ant. Crist.*, préface.

(2) *Ib.*

(1) Voir dans Em. David, les preuves de l'antique emploi de ce genre de peinture à la décoration des autels.

(2) Lib. *de Pudicit.*

(3) Buonar., *Framm. di Vetr.*

pées (*sgraffite*), de manière à représenter le dessin des choses voulues; et au moyen du feu et d'un mordant, on unissait ensemble le verre et le métal.

Buonarotti a cru la plupart des vases qu'il mentionnait contemporains de Dioclétien, s'ils n'étaient pas antérieurs; il est du moins certain que quelques uns d'entre eux portent complétement l'empreinte primitive. Sans prétendre en fixer l'époque, on peut citer comme caractéristique celui de la première planche, au fond duquel un bon pasteur entre deux béliers rapporte sur son dos la brebis (1), tandis qu'à l'entour on voit Adam et Eve devant l'arbre dont le serpent est maître, Noé dans l'arche, le sacrifice d'Isaac, Jonas englouti, puis revomi par le monstre sous un berceau de feuillage, Moïse frappant le rocher, Daniel entre les deux lions, et Samson enlevant les portes de Gaza. Ce médaillon peut s'être appliqué primitivement à un vase, mais il ne ressemble pas moins beaucoup à ceux qu'on fixait au centre des croix de procession, durant la période constantinienne et byzantine. Passant à la seconde planche de notre antiquaire, on y trouve un verre à peinture déjà tout-à-fait barbare, où l'arbre enlacé par le serpent sépare Adam et Eve, qui porte un collier au cou et une coiffure, bien qu'elle soit nue. Il paraît qu'on mettait souvent comme admonition au fond des coupes chrétiennes l'image de la chute de nos premiers parens, tombés par intempérance.

Enfin, on se servait pour orner les autels de dyptiques en ivoire, en métal ou en simple bois; et sur ces tablettes portatives, à deux ou quatre volets, on appliquait encore des peintures bibliques, soit au pinceau, soit en émail; et dans ce dernier cas, elles se confondaient souvent avec la niellure ou gravure sur métal, dont les entailles ont été remplies d'émaux (2); quelquefois, au contraire, ces nielles sacrées, issues des anaglyphes des catacombes, se rehaussent au point de devenir presque des bas-reliefs en argent ou en vermeil. Il semble, au reste, que l'art de nieller doit se trouver à l'origine de toutes les sociétés. Homère en parle, et les anciens auteurs italiques mentionnent des boucliers défensifs appelés *scuta chrysographata*, et revêtus de dessins en filets d'or qui représentaient des histoires (1). Chez les peuples qui font peu de commerce, cet art supplée à la disette de l'ivoire et des pierres fines. Disparu de la riche Italie, au temps de la splendeur romaine, il reprit faveur à mesure que, dépouillée de l'Asie, Rome s'apauvrissait. Ainsi la peinture par les émaux ou matière colorante vitrifiée recevait dans le niellé un nouvel auxiliaire; néanmoins, elle était destinée à n'acquérir son perfectionnement qu'au moyen âge; car c'est seulement alors qu'elle parvint à fixer par le feu les émaux sur le verre.

Plus heureuse, la troisième et dernière branche de la peinture primitive, supposé que ce nom lui convienne, la mosaïque, devait atteindre bien plus rapidement la perfection.

Déjà connue des Égyptiens et des Juifs (2), mais informe et presque à l'état de momie, elle n'avait commencé à se développer qu'avec les Grecs, toutefois sans perdre son premier caractère qui, la séparant des arts proprement imitatifs, la consacrait surtout à la représentation des choses symboliques, des formes capricieuses et des monstres hors de la nature. Sa dénomination générale était *opus musivum*, sans doute parce que les Grecs s'en servirent d'abord pour orner les édifices consacrés aux muses. Comme telle, la mosaïque se rapportait plus spécialement à la décoration et au revêtement des murailles et des voûtes. Ces dessins d'arabesques, formés de petits fragmens de marbre de diverses couleurs juxta-posés, servaient en outre pour le pavé des salles, et alors prenaient le nom de *lithostrotum* ou *pavimentum sectile*, plus tard *opus tessellatum*, ou bien, quand il y avait des figures d'animaux, *opus vermiculatum*, parce que c'étaient ordinairement des créations idéales de vers et de reptiles, parmi lesquelles se jouent des dieux.

La plus vaste et la plus curieuse mo-

(1) Tavola prima, *l'amoroso pastore colla peccorella smarrita sulle spalle.*

(2) Voir Bartsch, *le peintre graveur.*

(1) Letronne, *Lettres d'un ant. à un artiste*, notes.

(2) Gurlitt., *Uber die Mosaik* (1798).

saïque de l'antiquité est celle de Sylla, trouvée à Palestrine dans les décombres du temple fameux qu'il avait élevé à la fortune Prénestine; il est vrai que la grossièreté et le symbolisme de l'exécution portent à la croire égyptienne. Bien différente est la mosaïque des colombes buvant dans un vase au Capitole. Ce superbe ouvrage, trouvé à la *Villa Adriana*, et appelé du nom de *Furietti*, son premier possesseur, est, avec quelques oiseaux venus des fouilles d'Herculanum et qu'on voit aux musées de Naples, ce que la mosaïque païenne nous a laissé de plus gracieux et de plus exquis.

Mais le moment approchait où cet art, resté dans une poétique enfance, allait être appelé par le Christianisme à un développement inattendu. L'exclusion de la sculpture avait laissé un vide dans les temples, la mosaïque le remplit. D'abord il ne lui fut accordé d'autre rôle que celui d'instruire les plus ignorans des néophytes, en exposant sous leurs yeux des symboles tels que la colombe, la barque, le poisson, le cerf altéré qui court vers la fontaine. Mais à la fin du quatrième siècle, le vaste domaine de l'histoire sacrée lui fut ouvert; elle reçut pour mission d'idéaliser les portraits des apôtres et des saints, et de transmettre par la pierre aidée de la couleur leur indestructible empreinte jusqu'aux âges futurs. Depuis lors, cet art magnifique n'a pas cessé de régner dans les basiliques romaines, toujours destiné à conserver les types sacrés de l'origine, et à transmettre d'âge en âge les traits idéalisés des personnages historiques, jusqu'à ce qu'enfin, à l'entrée du dix-septième siècle, Jean-Baptiste Calandra ouvrit un troisième âge à la mosaïque, et, oubliant qu'elle doit rester médiatrice entre le ciseau et la palette, la jeta dans les effets de peinture. Du reste, cette révolution avait déjà été commencée dès le quinzième siècle dans l'admirable pavé du dôme de Sienne; mais là tout est encore hiératique et saint; malgré ses effets de clair-obscur, l'art y demeure lui-même. Ce n'est qu'à Saint-Pierre de Rome, dont la destinée était de recueillir en tout les fruits bons ou mauvais du progrès né ailleurs, qu'on voit la mosaïque abandonner enfin ses types vénérables pour se jeter dans l'imitation textuelle de la peinture dont elle devient la servante; en voulant atteindre jusqu'aux plus difficiles hauteurs de la perspective aérienne, elle cesse d'être un art primitif ou subsistant par lui-même, et perd ainsi sa puissance sur les imaginations.

Quoi qu'il en soit, Calandra, inventeur d'un nouveau ciment et de procédés heureux, travailla durant quarante ans, avec Zucchi et Rossetti, aux mosaïques de la coupole de Saint-Pierre; et un demi-siècle après, Palestrine, berceau de la mosaïque primitive en Italie, voyait naître Fabio Cristoforis, qui, élevant au dix-huitième siècle ce genre nouveau à son plus haut degré, fonda, par ses élèves, Ottaviano, Brughio, Fattori, Gossone, l'école actuelle des mosaïcistes romains. Dès lors les commandes artistiques de la cour pontificale n'ont pas cessé d'offrir une prédilection presque exclusive pour cet art. Tout Saint-Pierre en est rempli, et n'offre plus un seul tableau.

Cependant à cette mosaïque, reflet amorti de la grande peinture, Florence opposait une rivale appelée *commesse* par les Italiens, et qui, se bornant à faire de petits ouvrages, n'employait que les pierres les plus précieuses. Sous Ferdinand Ier, fut achevée, en 1597, une table tout en pierreries, dont le dessin surpassait de beaucoup ce qui avait jusque là paru dans ce genre; et le perfectionnement fut poussé si loin, qu'on put même exécuter ainsi des portraits ressemblans, dont le premier, véritablement beau, celui de Clément VIII, fut envoyé à ce pape en 1601 par le souverain de la Toscane. Les Florentins poursuivaient leurs succès de patience, et exécutaient dans ce genre, avec les plus brillantes pierreries orientales, des paysages, des marines, des vues de palais ou de monumens en ruines, dont les plus remarquables sont rassemblés dans un cabinet spécial de la galerie Médicis, et dans une salle du palais Pitti. On admire surtout une vue de l'ancien port de Pise, près de Livourne, où les vagues sont imitées en lapis lazuli avec une vérité qui frappe de stupéfaction.

Ferdinand, concevant enfin un projet qui l'emportait en magnificence sur celui des pyramides d'Égypte, et qui pro-

bablement a nécessité plus de dépenses, résolut de construire pour sa race une chapelle sépulcrale qui serait uniquement revêtue de pierres fines; et de son vivant furent achevés l'autel et l'exposoir, ornés de bas-reliefs de Cigoli; cette chapelle, de beaucoup la plus riche de l'Europe, se continue toujours.

Sous le règne du grand-duc Côme II, la mosaïque florentine parvint à une étonnante perfection. On admirera toujours les décorations de l'autel qu'il fit exécuter pour accomplir un vœu, l'année 1619. Tout le devant de cet autel, qu'on expose chaque vendredi-saint dans la chapelle grand-ducale, est un fond d'or couvert de pierreries et de diamans, travaillés par Giuseppe Torricelli, auteur d'un autre ouvrage du même genre, le buste de la grande-duchesse Victoria della Rovere, femme de Ferdinand II.

Cet art flatteur et courtisan devait plaire aux cours pour lesquelles il était fait; c'est la mosaïque des palais, la mosaïque profane, qui n'emploie que des pierres précieuses, aux couleurs fortes et éblouissantes; tandis que sa rivale, la romaine, plus grave, plus solennelle, travaillant en parcelles de verres colorés ses tableaux aux teintes moins vives et en quelque sorte moins sensuelles, se plaît surtout dans le crépuscule des temples. Il est vrai qu'elle se lassa bientôt de sa primitive austérité; et après que Paolo Cristoforis, fils du célèbre Fabio de Palestrine, eut laissé en mourant son admirable mosaïque de sainte Pétronille, d'après le Guerchin, avides de le surpasser, ses élèves commencèrent à créer une multitude de nouvelles teintes en mêlant ensemble les émaux chimiquement obtenus par la fusion des métaux avec la matière vitrifiée (1). Mais leurs principaux chefs-d'œuvre, la Transfiguration d'après Raphaël, et la Communion de saint Jérôme d'après le Dominiquin, n'ont rien ajouté au progrès matériel accompli sous les deux Cristoforis; ils ont seulement prouvé par leurs défauts que des morceaux de verre ou de pierres brutes, taillés par un marteau ouvrier, quelque intelligent qu'on en suppose le moteur, ne peuvent égaler le pinceau créateur, qui sera toujours mille fois plus riche en variétés de teintes. Les modernes espèrent en général trop de chaque art. Sans demander que la mosaïque rentre en quelque sorte dans l'architecture, comme pour les Grecs et les premiers chrétiens qui se bornaient à en couvrir le pavé, les murs des absides et les façades, lieux où cet art obtient en effet sa plus grande puissance, il ne faut pas oublier du moins que jamais on ne pourra dépouiller la pierre ou le verre intransparent de leur caractère sculptoral, quelque vivement colorés qu'on les suppose. Pour avoir perdu de vue ce principe, on a renoncé au style issu des vieilles mosaïques chrétiennes d'avant les barbares, pour produire celles dont Rome actuelle s'enorgueillit. Pourtant, qu'on les compare à ces apôtres géans qui, dans leurs manteaux de pierreries, austères ascètes foulant des fleurs, entourent le Christ de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Paul extra-muros; la Vierge couronnée de la basilique Tibérienne ou de Sainte-Marie-Transtibérienne. Sous des formes imparfaites on découvre ici la sainte inspiration et le grandiose de l'idée, que les modernes n'ont plus.

Ce sont les plus anciens de ces types sacrés qu'on se propose de faire connaître, tant ceux en mosaïque, que ceux exécutés par le pinceau. Malgré que ces monumens historiques aient été la plupart enlevés de leur première place, on ne les séparera point des catacombes auxquelles ils appartinrent.

CYPRIEN ROBERT.

(1) Dans la grande fabrique des mosaïques romaines au Vatican, on recouvre de mastic frais une pierre de marbre ou d'ardoise de la grandeur du tableau; on y trace les contours des figures, puis on enfonce dans ce mastic les petites aiguilles des émaux colorés, en les serrant les unes contre les autres, et les variant à mesure, de manière à rendre la progression des teintes du modèle.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

SECONDE LEÇON (1).

Des travaux entrepris sur les apocryphes. — Des auteurs qui s'en sont occupés : Fabricius, Thilo. — Classification des légendes apocryphes. — Caractère de ces poésies ; leurs rapports avec les autres poésies primitives. — De quelques légendes apocryphes : *l'Évangile de la Nativité de Marie*; *l'Histoire de la Nativité de Marie et de l'Enfance du Sauveur*.

Nous avons donné, dans notre première leçon, une idée générale du cycle des apocryphes, et un tableau sommaire de cette branche féconde de la littérature religieuse.

Nous en commençons aujourd'hui l'histoire.

La source commune de tous les monumens du cycle des apocryphes est dans les traditions merveilleuses répandues, dès les premiers temps du Christianisme, sur les personnages évangéliques. A voir le nombre, la grandeur et la puissance des œuvres émanées de ces légendes, on ne leur soupçonnerait pas une origine aussi humble. Rien n'est simple en effet, rien n'est modeste comme ces primitifs récits devenus, avec le temps, de touchantes épopées, ou des drames pleins d'appareil et de pompe. Ce grand fleuve de poésie qui vivifie tout le moyen âge, ressemble à ces vastes courans du Nouveau-Monde qui alimentent des continens entiers, et qui ne sont, au commencement de leur cours, que d'étroits ruisseaux perdus dans l'obscurité des montagnes.

La comparaison que nous venons de faire est encore vraie à d'autres égards ; car de même qu'on ne s'est demandé que fort tard d'où sortaient les eaux qui irriguent le globe, on n'a recherché qu'à une époque relativement récente d'où venaient ces grandes compositions dont s'abreuva la foi de nos pères. Les siècles qui en vécurent ne se mirent point en peine d'en connaître l'histoire. Depuis le cinquième siècle jusqu'au seizième, les traditions poétiques sur Jésus-Christ, sa Mère et ses Apôtres jouirent, dans l'ordre des libres conceptions, d'une autorité illimitée. Leur puissance, en dehors de l'enseignement dogmatique, fut universelle; elles régnèrent sur l'âme du peuple comme sur l'imagination du poète et de l'artiste, et se transformèrent en mille suaves et profondes compositions. Mais après mille ans, la foi dont elles vivaient ayant diminué sur la terre, et le rationalisme ayant tari la source de la poésie religieuse, ces traditions moururent, et la longue série des monumens littéraires qui en étaient nés tomba dans le plus profond oubli. Il n'y eut guère que les récits primitifs dans lesquels elles s'étaient d'abord produites, dont on conserva quelque souvenir, grâces aux rapports qu'ils avaient avec le Nouveau Testament, dont la révision fut, comme on sait, la grande affaire des érudits du seizième siècle.

Depuis lors, trois sortes de gens ont écrit sur ce sujet; en premier lieu, ceux qui ont travaillé sur l'histoire de l'Église primitive; secondement, les compilateurs qui ont rassemblé les matériaux de l'histoire ecclésiastique; enfin les critiques qui se sont occupés de l'exégèse et de la censure des textes du Nouveau-Testament. Venus dans un temps où les croyances naïves qui avaient fécondé ces légendes étaient éteintes, ni les uns ni les autres n'en purent comprendre la valeur poétique. Aussi se-

(1) Voir le numéro de décembre 1837, t. IV, p. 361.

rait-ce une grande erreur d'imaginer que le sentiment littéraire fut pour quelque chose dans l'inclination qui les porta vers ces matières. L'amour de la controverse, le désir de justifier la foi du reproche de superstition, peut-être aussi l'envie de se faire un nom dans la carrière, fort illustre alors, de l'érudition, tels furent les motifs qui les poussèrent à rechercher et à commenter les Apocryphes. Le ton fort peu respectueux dont ils en parlent le prouve de reste. Au dire des Varennius, des Coccus, des Lequien, des Richard-Simon, etc., etc., ce ne sont qu'histoires puériles et contes à dormir debout.

Parmi ces impassibles aristarques, il en est cependant qui ont droit à la reconnaissance de la poésie et de l'art, pour avoir rassemblé, corrigé et édité avec zèle et quelquefois avec amour ces fragmens dédaignés d'une littérature élémentaire, et pour n'en avoir pas jugé la commentation indigne de leur savoir. Nous leur devons, en témoignage de gratitude, une mention particulière.

Le premier de tous est un théologien protestant, appelé Michel Néander, qui joignit un recueil incomplet des apocryphes à une édition greco-latine du Petit Catéchisme de Luther (Bâle, 1543-1548), sous ce titre : *Apocrypha : hoc est, Narrationes de Christo, Mariâ, Joseph, cognatione et familiâ Christi, extra Biblia, apud veteres Patres, Historicos et Philologos reperta.* Thomas Istig, professeur de théologie protestante à Leipzig, en donna plus tard une table méthodique dans son livre intitulé : *De Bibliothecis et Catenis Patrum.* Nicolas Glaser en publia, à Hambourg, une autre collection, fort incomplète aussi et qui ressemble à celle de Néander pour l'étrangeté et la confusion des matériaux.

Quelques recueils analogues parurent encore en Allemagne, en Italie et en France, dans le courant du dix-septième siècle, mais trop peu soignés ou trop peu spéciaux pour mériter qu'on s'y arrête et qu'on rappelle les noms oubliés de leurs auteurs. Il n'en est pas ainsi de celui que publia, au commencement du dix-huitième siècle le bon et docte Fabricius. Cet illustre érudit était né à Leipzig en 1668, et se distingua de bonne heure par ses mœurs douces, son intelligence élevée et son savoir immense. Appelé tout jeune à Hambourg pour y remplir la chaire d'éloquence, il y passa le reste de sa vie, refusant pour les travaux chéris qu'il y avait entrepris, les places les plus honorables et les plus lucratives. Malgré la sécheresse du protestantisme qu'il professait, il y avait dans ce candide Allemand, comme il s'appelait lui-même, une conception vive et profonde de la poésie du Christianisme; et, au plus fort de ses préoccupations classiques, il sentait un attrait mystérieux le ramener vers les monumens de la littérature des premiers siècles, qu'il avait une fois entrevus dans la bibliothèque d'un de ses amis. Il nous raconte lui-même qu'un soir (c'était au moment de son début à Hambourg) devisant à souper avec son ami Christian Hillischer, la conversation tomba sur les évangiles apocryphes. Ils en causèrent long-temps et se convainquirent qu'il y aurait une grande utilité à en publier une édition complète. Les deux amis ne se quittèrent pas sans se promettre d'y travailler chacun de son côté; mais Fabricius tint seul parole. En 1703 parut son premier recueil en 2 vol., intitulé: *Codex apocryphus Novi Testamenti*, qu'il augmenta, en 1719, d'un troisième volume. Cet ouvrage ne fut pas plutôt connu qu'il acquit la réputation la plus haute et la plus méritée. Il serait difficile en effet de trouver, dans un livre de ce genre, plus de mérites divers, la science, l'érudition la connaissance approfondie des langues anciennes et des langues orientales, la clarté, la sobriété et l'élégance du langage. On est confondu à la pensée du travail que dut exiger une pareille publication, et sa composition semble en quelque sorte miraculeuse, quand on se rappelle que le même auteur menait de front, avec ses cours publics, la préparation de deux autres ouvrages non moins gigantesques, la *Bibliothèque grecque* et la *Bibliothèque latine.* En 1723 parut le dernier complément de cette collection, sous ce titre: *Codex veteris Testamenti, Hamburgi, sumptu Th. Christ. Felginer.* Il présente fort bien, dans ce dernier volume, le côté véritablement grave des documens qu'il contient. « Ne croyez point, « lecteur, dit-il, que je me laisse pren- « dre à ces fables. » (Il venait d'avouer,

le bon homme, qu'il y trouvait grand plaisir.) « Si j'ai cru devoir les rassembler, c'est que j'ai pensé que le meilleur moyen de les réfuter était de les présenter dans leur intégrité et dans leur ensemble aux lecteurs consciencieux. Comme ce sont d'ailleurs des choses qui datent de loin, j'estime qu'elles ne seront pas sans utilité pour ceux qui se livrent à l'étude de l'antiquité ecclésiastique. Tout n'y est pas faux, au surplus, et, comme dit le poète, *il n'y a pas que mensonge dans la bouche des Crétois*. Ces faux évangiles contiennent sur les mœurs, les usages et les traditions juives des renseignemens qu'il y aura plaisir et avantage à recueillir. C'est le cas de dire, avec Clément d'Alexandrie, qu'il est de ces choses dont l'inutilité même est utile. »

Tous ces spirituels et doctes détours n'ont pas d'autre but que de donner au public protestant le change sur les véritables motifs qui avaient porté Fabricius à publier les apocryphes et à dissimuler l'attrait poétique qui, dans le fond, avait été son principal mobile. Telles étaient alors les préventions du protestantisme contre tout ce qui tenait aux traditions tolérées ou respectées par l'Église, qu'on eût fait mauvais parti au professeur de Hambourg d'une pareille disposition. De nos jours même, cette croyance étroite n'a-t-elle pas gâté l'un des plus beaux ouvrages historiques de l'Allemagne? N'est-ce point par une prévention innée contre les traditions catholiques, que les frères Grimm ont omis dans leur recueil des traditions germaniques, toutes les légendes relatives à saint Boniface, légendes cependant si belles et si gracieuses! Mais revenons à Fabricius.

Son recueil fit sensation en Europe, malgré les préoccupations philosophiques qui déjà y dominaient les esprits. Saisissant l'idée exposée par Fabricius, que les livres apocryphes du Nouveau Testament pouvaient très bien servir à la justification des livres canoniques, un ministre anglican en publia, à Oxford, en 1798, une traduction accompagnée de commentaires dirigés particulièrement contre la doctrine impie de Toland. Réimprimée plus tard sans nom d'auteur, cette traduction du R. Jeremias Jones paraît avoir eu peu de succès. Une traduction française des apocryphes, imprimée à Londres, en 1779, par l'abbé B***, témoigne encore de la sensation produite par ce recueil; mais l'oubli dans lequel il est tombé depuis atteste bien plus hautement la direction anti-chrétienne donnée depuis lors aux esprits.

Après Fabricius, l'homme à qui notre reconnaissance doit le plus est un professeur de l'université de Hale, M. Jean-Charles Thilo, qui a consacré vingt ans d'une érudition immense et d'un savoir profond, à compléter le monument élevé par son devancier, et à lui donner la perfection dont le temps et les découvertes modernes avaient fait sentir l'absence. Nous avons sous les yeux la première partie, la seule publiée de ce vaste travail. L'éloge si mérité que nous venons d'en faire, n'est, hélas! qu'un éloge funèbre. M. Thilo est mort l'an dernier, laissant son œuvre incomplète.

La collection des Apocryphes, telle que l'ont faite les recherches et les épurations de Thilo, Fabricius, et leurs prédécesseurs, comprend quatorze légendes principales et complètes, et plusieurs fragmens de légendes perdues. Nous nommerons d'abord les plus importantes, dans l'ordre chronologique des personnages auxquels elles se rapportent, ou des événemens qu'elles racontent :

1° *Histoire de Joseph, l'artisan en bois.*
2° *Evangile de la nativité de la sainte Vierge Marie.*
3° *Histoire de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur.*
4° *Evangile de l'enfance du Sauveur.*
5° *Protévangile de saint Jacques, ou récit historique de Jacques-le-Mineur, frère et cousin de Jésus-Christ, et premier évêque de Jérusalem, touchant la naissance du Sauveur et de sa mère.*
6° *Evangile de Thomas l'israélite et le philosophe, ou des actions que fit Jésus encore enfant.*
7° *Evangile de Nicodême, suivi des lettres de Pilate.*
8° *Histoire apostolique, par Abdias.*
9° *Actes des apôtres.*
10° *Apocalypses.*

Telles que nous les possédons, ces lé-

gendes ne sont pas, à proprement parler, l'œuvre originelle des premiers chrétiens. Il est facile, en effet, de voir, aux répétitions, aux interruptions, aux sutures fréquentes de la narration, qu'elles sont, dans leur forme actuelle, le résultat d'une sorte de syncrétisme poétique, et qu'elles ont été formées, à une époque ancienne, des traditions isolées des églises particulières réunies en corps de récit. Si les faits sur lesquels nous appuyons cette remarque sont certains, il en serait de ces premiers monumens de la poésie chrétienne, comme de toutes les épopées nationales, qui n'ont été composées primitivement que de chants épars, rassemblés et coordonnés dans la suite sur un plan régulier. Il y a une telle identité dans le développement de la poésie spontanée des nations, que le rapport que nous venons d'indiquer nous semble extrêmement probable.

Quoi qu'il en soit, la rédaction dernière de ces légendes, remonte, pour la plupart, au troisième siècle. Elles forment, par la division naturelle de leurs groupes, un cycle véritable, qui embrasse toute l'histoire de l'établissement du Christianisme, depuis la conception de la Mère du Sauveur, jusqu'à l'entière manifestation de son évangile aux nations de la terre. On reconnait bien l'instinct poétique à la régularité de ce thême. L'histoire n'a point ce caractère de perfection; ses tableaux, toujours incomplets parce qu'ils sont l'expression d'une réalité de trouble et d'obscurité, ne se déroulent pas avec tant de régularité. On peut dire, à quelques égards, de l'imagination des masses, ce que les anciens disaient de la nature, qu'elle a horreur du vide. En effet, elle ne tolère pas dans la vie des héros les lacunes auxquelles est trop souvent condamnée l'histoire. Les annales ont-elles laissé des intervalles obscurs dans leurs biographies, elle se hâte de les remplir de ses créations fantastiques. Voyez Charlemagne, par exemple; l'histoire dit peu de chose de sa jeunesse; et ce n'est guère qu'à l'âge de dix-sept ans qu'elle nous le montre dans quelques guerres entreprises par son père en Allemagne. Mais de sa naissance, de son enfance, qu'en savait-on? Rien. La poésie a suppléé à cette absence de documens authentiques, et les deux gracieux romans de *Berthe-aux-grans-piés* et de *Mainet* ont enrichi de deux actes merveilleux le grand drame de la vie du vainqueur des Saxons. Le premier nous a peint sa mère, victime douce et résignée de l'ambition d'un ministre déloyal qui substitue sa propre fille à celle de son maître, et jette celle-ci sanglante et à demi morte dans un ruisseau, d'où elle est retirée par un meunier chez lequel elle souffre en silence jusqu'au jour où elle est rencontrée par Pepin, qui l'épouse et la rend mère du grand Charles. Le second nous montre ce guerrier lui-même, héros avant l'âge, proscrit à dix ans, et rachetant par sa prudence et sa valeur le trône auquel l'appelait sa naissance.

Et ce n'est pas seulement aux *desiderata* de l'histoire des premières années de Charlemagne que la poésie populaire a ainsi satisfait; c'est à toutes les périodes de son règne qu'elle a joint ces complémens grandioses. La longue série des romans du *Cycle Carlovingien* n'est pas autre chose que sa biographie imaginaire. Nous citons Charlemagne, nous aurions pu citer tout aussi bien Achille, Robin-Hood, ou le Cid; les procédés de la poésie instinctive sont les mêmes pour toutes ces grandes personnalités : c'est toujours une réalité élevée à l'idéal par l'imagination. La différence de cet idéal dans chaque poème fait la différence des civilisations. Dans les poèmes grecs, c'est la force corporelle qui constitue la grandeur du héros; dans les poèmes saxons c'est la constance, l'habileté aux armes et la ruse; dans les poèmes espagnols, c'est la bravoure et la loyauté; dans les poèmes carlovingiens la modération dans la force et la constance dans la valeur; dans les poèmes chrétiens, c'est l'exercice, à un degré divin, de toutes les vertus évangéliques.

Ce nom de poèmes, nous pouvons sans répugnance, après ce que nous avons dit, le donner à nos légendes, quelque éloignées qu'elles soient de toute forme poétique : on sait qu'il ne signifie autre chose sous notre plume qu'une composition propre à élever l'âme et à y faire naître des sentimens supérieurs. Considérés dans leur ensemble, et comme formant un tableau poétique de la conquête du

monde par l'Évangile, les apocryphes sont l'un des plus beaux monumens qu'on possède, et nous ne sachions pas de littérature qui ait en ce genre non seulement rien de si élevé mais rien d'aussi complet.

Pour en comprendre le développement et en sentir la beauté, il faut lire ces légendes dans l'ordre où nous les avons placées (lequel n'est point celui des éditeurs), c'est-à-dire l'*Evangile de la nativité de Marie*, d'abord ; puis l'*Histoire de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur*, l'*Histoire de Joseph l'artisan en bois*, l'*Evangile de l'enfance du Sauveur*, le *Protévangile de saint Jacques*, l'*Evangile de Thomas*, l'*Evangile de Nicodême*, et enfin les diverses légendes concernant les missions des apôtres et classées sous le nom général d'*Actes des Apôtres*. Il ne faudrait point se figurer qu'ainsi ordonnées, ces légendes forment entre elles un tout harmonieux, une épopée en plusieurs chants successifs. C'est une œuvre qu'il serait facile de produire, sans doute, en retranchant les répétitions qui se trouvent dans chaque légende ; mais ces retranchemens n'ont pas été faits : aussi chaque évangile empiète-t-il sur l'autre, le répète, et parfois le contredit. Il y a de tout dans tous. A quelques circonstances près, c'est dans plusieurs le même fonds, mais diversement narré, mais relevé par des détails différens. La naissance et l'éducation de la Sainte-Vierge est racontée dans deux légendes, identiques quant aux faits, et cependant revêtues d'un caractère très distinct. Il en est de même de l'enfance du Sauveur, sur laquelle nous avons quatre récits qui n'ont de ressemblance que par les faits principaux.

Ces rapports fondamentaux et ces dissemblances extérieures tiennent à deux causes, à la teinte particulière du génie des peuples chez lesquels chaque légende a pris naissance, et à la date plus ou moins récente de leur apparition. Celles qui nous viennent des Arabes ou des Égyptiens sont bien plus surchargées de faits merveilleux que celles qui sont d'origine juive ; comme aussi les anciennes sont plus sobres de style et moins ornées que celles qui sont relativement récentes.

La première de ces légendes, dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut, est l'*Evangile de la nativité de la Sainte Vierge Marie*. Comme toutes les autres, elle est originaire de l'Orient, où elle jouit pendant plusieurs siècles d'une grande autorité, avant de se répandre en Occident, où elle eut moins de succès. La tradition l'attribuait à l'évangéliste saint Mathieu. Les moines grecs qui l'apportèrent de l'Asie en Europe, vers le VI[e] siècle, en mirent la traduction sous le patronage du nom de saint Jérôme. Ils disaient que ce saint docteur l'avait lue étant jeune, dans un exemplaire hébreu, mais que les distractions postérieures de la vie lui en avaient fait perdre le souvenir. Revenu plus tard à des sentimens et à des habitudes de vie plus calmes, il s'était rappelé cette histoire et l'avait traduite en latin. Il n'eût pas été difficile de montrer tout ce qu'avait d'absurde cette pieuse fraude ; il eût suffi d'ouvrir les œuvres de saint Jérôme pour se convaincre de la contradiction qu'il y avait entre sa foi aux seuls évangiles canoniques et l'admiration qu'on lui supposait pour cette fable juive. Mais au sixième siècle, on n'était pas fort en critique et on n'y tenait pas.

Nous ne comprenons pas trop d'ailleurs cette supposition romanesque de l'admiration de saint Jérôme pour cette légende ; elle n'est en vérité rien moins que séduisante. C'est l'une des plus anciennes, et, par conséquent, l'une des moins ornées de tout le cycle. On y reconnait une imagination encore craintive qui ose à peine broder quelques embellissemens sur le tissu des faits authentiques. C'est moins toutefois dans l'invention que dans le développement que l'auteur de l'*Evangile de la Nativité de Marie* se montre timide ; car on y retrouve déjà la substance de tous les récits qui brillent dans les évangiles postérieurs, le tableau de la vie patriarchale de Joachim et d'Anne, la retraite au désert, l'apparition des anges ; la naissance miraculeuse de Marie, et sa consécration plus miraculeuse encore. Mais tous ces charmans épisodes n'y sont qu'à l'état élémentaire. En un mot, on peut dire de cette légende qu'elle est le thème sur lequel semblent avoir été écrites toutes les autres. »

C'est bien en effet le même fond qu'on retrouve dans l'*Histoire de la nativité de Marie*, mais que la rédaction en est différente! C'est qu'aussi il y a plusieurs siècles entre les deux légendes. L'une est encore dans toute sa sécheresse et toute sa nudité primitives; un commencement d'art se fait déjà remarquer dans l'autre.

Les deux parties dont celle-ci se compose ne paraissent pas venir de la même source, la première qui raconte la naissance, la consécration, le mariage et l'accouchement de la Sainte Vierge, est pleine de simplicité et parfois de grâce; mais la seconde, qui contient le récit des premières années de Jésus-Christ, est remplie de fables puériles que ne rachètent pas toujours quelques traits touchans, quelques spirituelles naïvetés et quelques imaginations véritablement célestes. Les éditeurs et les compilateurs semblent en général avoir été plus frappés de la niaiserie enfantine de quelques uns de ces contes, que des beautés réelles du reste de la légende; d'où vient que jusqu'au XVIIIe siècle, aucun n'avait voulu la publier. Fabricius le premier osa le faire, et Thilo ne sait comment s'excuser d'avoir eu la même audace. Nous serons plus hardis et nous en traduirons plusieurs fragmens, sans demander autrement la permission. En voici d'abord le début.

Prologue.

« Moi, Jacques, fils de Joseph, vivant « dans la crainte de Dieu, j'ai écrit tous « les événemens qui se sont passés sous « mes yeux au temps de la naissance de « sainte Marie et à l'époque de la nativité « té du Sauveur; et je rends grâces à Dieu « qui m'a donné la sagesse nécessaire « pour tracer l'histoire de cet événement « qui accomplit les dernières destinées « d'Israël. »

Récit.

« Il y avait en Israël un homme appe- « lé Joachim, de la tribu de Juda. Il é- « tait pasteur de brebis et servait Dieu « dans la simplicité et la bonté de son « cœur. Uniquement occupé de son trou- « peau, il en consacrait le produit à l'en- « tretien des pauvres craignant Dieu et « fidèles à sa loi. De tout ce qu'il recueil- « lait, soit laine, soit agneaux, il faisait « trois parts : l'une était pour les veuves, « les orphelins, les pauvres et les voya- « geurs; la seconde était pour le temple, « et la dernière pour lui, ses serviteurs « et l'entretien de sa maison. Cette con- « duite attirait la bénédiction du ciel sur « son troupeau, qui se multipliait à tel « point qu'il n'avait point son semblable « en Israël. A l'âge de vingt ans Joachim « avait épousé Anne, fille d'Achar, de la « tribu de Juda, comme lui, et de la « famille de David. Il avait vécu vingt « ans avec elle sans en avoir d'enfans.

« Un jour de fête Joachim s'était mêlé « à ceux qui offraient de l'encens et ap- « portait comme eux ses présens. Mais « un prêtre, nommé Ruben, l'ayant « aperçu s'approcha et lui dit : Pour- « quoi te mêles-tu à ceux qui sacrifient « au Seigneur, toi dont Dieu n'a point « béni le mariage, et qui n'as point don- « né d'enfant à Juda? Humilié ainsi « devant tout le peuple, Joachim sortit « du temple en pleurant, mais ne re- « tourna point à sa maison; il alla re- « joindre ses troupeaux, et, prenant avec « lui ses pasteurs, il s'enfonça au loin « dans les montagnes, et Anne, son « épouse, fut pendant cinq mois sans en « apprendre aucune nouvelle. Cepen- « dant elle pleurait et répétait dans sa « prière : Seigneur, Dieu d'Israël, Dieu « fort; pourquoi m'avez-vous privé d'en- « fant? pourquoi avez-vous éloigné de « moi mon époux? Voilà que cinq mois « sont passés et je ne le vois point, et « j'ignore s'il est mort et si on lui a don- « né la sépulture!

« Un certain jour qu'elle pleurait « ainsi elle se retira dans l'intérieur « de sa maison, et tombant à genoux « elle répandit avec abondance ses sou- « pirs et ses vœux devant le Seigneur. « S'étant levée de son oraison, elle porta « ses yeux vers le ciel et vit sur la bran- « che d'un laurier un nid de passereau. « A cette vue elle poussa un soupir, et « s'écria : Seigneur, Dieu tout-puissant, « tu as donné des enfans à chaque créa- « ture, aux animaux sauvages et aux « troupeaux de nos étables, aux bêtes « de somme et aux reptiles, aux poissons « et aux oiseaux, et ces enfans font leur « bonheur. Grâce à toi qui as établi cet

« ordre dans la nature, et qui m'as seule
« exclue de la participation de cette fa-
« veur. Car tu connais mon cœur, ô mon
« Dieu, tu sais que ce n'est point pour
« moi que j'ai demandé des enfans, et
« que, dès les premiers jours de mon
« mariage, j'ai voué à ton temple le fils
« ou la fille que tu me donnerais.

« Et comme elle disait ces mots, un
« ange parut tout-à-coup devant elle,
« et lui dit: Ne crains point. Il est dans
« les desseins de Dieu de te donner un
« enfant, et celui qui naîtra de toi fera
« l'admiration des siècles jusqu'à la fin
« des temps. Ayant ainsi parlé, il dispa-
« rut de ses yeux. Et Anne, émue et trem-
« blante d'une telle vision et d'un tel
« discours, rentra dans sa demeure et se
« jeta sur son lit comme morte. Elle
« passa tout le jour et toute la nuit dans
« le tremblement et dans la prière. Le
« jour venu elle appela auprès d'elle son
« esclave et lui dit: tu sais que je suis
« seule et dans la peine : pourquoi n'es-
« tu pas entrée auprès de moi? — Si Dieu
« vous a rendue stérile et a éloigné de
« vous votre époux, lui répondit en mur-
« murant l'esclave, que puis-je y faire ?

« En entendant ce dur reproche Anne
« se prit à pleurer. »

Nous n'avons point voulu interrompre ce touchant récit pour en faire remarquer le charme et la grâce intimes. Quel parfum biblique dans ce tableau de la vie patriarchale de Joachim et d'Anne! Quelle naïve éloquence dans les regrets de cette épouse frappée d'une calamité flétrissante dans l'opinion de ses compatriotes! Mais rien ne nous paraît égaler la sublimité du passage où Anne laisse échapper, à la vue d'un nid de passereau, des sanglots qu'elle contient aussitôt et dont elle offre à Dieu l'amer sacrifice. Cette résignation, toute évangélique, donne à cette situation une grandeur extraordinaire. La Bible nous avait déjà présenté quelque chose de semblable. On se rappelle le début du livre de Samuel, et l'affliction de la seconde femme d'Elcana, qui quitte le festin pour aller pleurer à l'écart sur sa stérilité. Certes, ce tableau est attendrissant, mais il s'en faut qu'il ait l'élévation de celui de la légende que nous venons de traduire. Ce qui donne à celui-ci ce caractère grandiose, c'est le sentiment chrétien qui y respire.

Cette inspiration évangélique jointe aux traditions judaïques dont elle est empreinte à chaque page, fait de l'*Histoire de la Nativité de Marie* une composition curieuse, où se reflète d'une manière fort vive la physionomie encore un peu complexe de la nouvelle société. Ce mélange de traits et de couleurs dont la description de la vie pastorale de Joachim nous a déjà offert un exemple, se retrouve à chaque page dans le reste du récit.

Au moment même, dit la légende, où un ange apparaissait à Anne pour lui annoncer qu'elle serait mère, un autre messager céleste se montrait à Joachim dans les montagnes où il faisait paître ses troupeaux, et lui donnait au nom du ciel la même assurance.

« De ton sang, lui disait-il, naîtra une
« fille. Elle habitera dans le temple, et le
« Saint-Esprit descendra en elle; et son
« bonheur sera au dessus du bonheur de
« toutes les femmes: son fruit sera béni,
« elle même sera bénie et appelée la
« mère de l'éternelle bénédiction. C'est
« pourquoi descends de la montagne, re-
« tourne auprès de ton épouse, et ensem-
« ble rendez grâces au Seigneur.

« Joachim s'inclina devant lui et lui dit:
« Si j'ai trouvé grâce devant vous, as-
« seyez-vous un peu dans ma tente et bé-
« nissez votre serviteur. L'ange lui ré-
« pondit: Ne te nomme point mon ser-
« viteur, nous sommes tous deux servi-
« teurs du même maître. Je ne prendrai
« point la nourriture que tu me présen-
« tes, ma nourriture, à moi, est invisible,
« et ma boisson ne peut être connue des
« hommes. Ne me presse donc point de
« m'asseoir sous ta tente, et offre en
« holocauste à Dieu les mets que tu vou-
« lais me servir. »

Les souvenirs de la Genèse sont ici évidens; la visite des anges à Abraham a incontestablement servi de type à l'écrivain légendaire. Mais constatons dans ce passage le développement manifeste de la notion des anges. Dans l'Ancien-Testament les anges apparaissent souvent et conversent fréquemment avec les hommes; mais nulle part, que nous sachions, leur nature incorporelle ne

se révèle aussi complétement qu'ici.

Joachim ayant offert le sacrifice que l'ange lui avait ordonné, retourna dans sa maison où sa femme l'accueillit avec des transports d'allégresse. Neuf mois après Anne accoucha d'une fille, à laquelle elle donna le nom de Marie, et qu'elle nourrit elle-même de son lait. L'enfant avait trois ans quand le père et la mère se mirent en devoir de tenir leur promesse et de l'offrir au temple pour y être élevée au milieu des *Almas*, ou vierges consacrées au service du temple. Qu'étaient ces vierges, en quelque sorte sacerdotales, dont certains auteurs ont voulu nier l'existence? Laissons répondre l'élégant auteur d'un livre tout récent où la question a été supérieurement traitée (1).

« Quoique la virginité ne fût, en Israël, que la vertu d'une saison, et qu'elle dût bientôt faire place aux vertus conjugales, elle n'y était pas sans prérogatives et sans honneurs. Jéhovah aimait les prières des enfans chastes, des vierges pures, et c'était une vierge et non une reine qu'il avait choisie pour opérer la rédemption du genre humain..... Les vierges, ou *Almas*, figuraient dans les cérémonies du culte judaïque avant que ce culte eût un temple. Nous les voyons sous la conduite de Marie, sœur de Moïse, célébrer par des danses et des cantiques de triomphe le passage de la mer Rouge. Ces chœurs dansant de jeunes filles, transplantés d'Egypte au désert, se maintinrent long-temps parmi les Hébreux. Les vierges de Silo, qui semblent avoir été, du temps des Juges, plus particulièrement consacrées au culte d'Adonaï que les autres filles d'Israël, dansaient au chant des cantiques et au son des trompes, à peu de distance du lieu saint, pendant une fête du Seigneur, lorsque les Benjamites les enlevèrent. Ce grave événement ne fit point tomber cet usage qui ne cessa qu'à l'époque désastreuse où l'arche fut perdue et le premier temple détruit.

« Toutes les *Almas* étaient probablement admises à ces chœurs sacrés, lorsque leur réputation n'était ternie d'aucune tache; mais on distingue dans la foule une portion choisie qui se groupe autour de l'autel avec plus de ferveur et de persévérance. Tandis que l'arche du Seigneur campait encore sous les tentes, les *femmes qui veillaient et priaient à la porte du tabernacle* offrirent à Dieu les miroirs d'airain qu'elles avaient apportés d'Egypte. C'étaient sans doute de pieuses veuves qui avaient refusé de former de nouveaux liens, pour s'occuper plus constamment des choses du ciel, et des *Almas* vouées par leurs parens au service du sanctuaire, et placées sous l'égide de ces femmes justes...... Après le retour de la captivité, l'influence des Perses, qui bannissaient les femmes de leurs solennités religieuses, pesa sur l'institut des *Almas;* elles cessèrent de former en quelque sorte un corps dans l'état, et de figurer ostensiblement dans les cérémonies du culte. Sous les pontifes-rois, elles vivaient renfermées, et leurs jours s'écoulaient dans une si profonde retraite, que lorsqu'elles coururent éperdues auprès du grand-prêtre Onias, au moment où l'attentat sacrilége d'Héliodore mettait tout Jérusalem en rumeur, les historiens juifs trouvèrent le fait si insolite et si merveilleux, qu'ils le consignèrent dans leurs annales.

« Il y avait donc, quoi qu'on ait pu dire, des vierges attachées au service du second temple, lors de la présentation de Marie (1). »

Nous ne rapporterons point les prodiges arrivés à cette occasion, selon notre légende; nous ne retracerons pas non plus le tableau des vertus que Marie déploya pendant les onze années qu'elle passa à l'ombre du sanctuaire. Telle était la renommée de son mérite, que Jérusalem tout entière en parlait, et qu'un prêtre, appelé Abiathar, offrit de grands présens aux pontifes, s'ils voulaient la donner pour épouse à son fils. Mais Marie repoussa cette proposition, déclarant qu'elle entendait à jamais rester vierge.

« Cependant, dit la légende, elle avait
« atteint sa quatorzième année, et c'était
« l'âge où, selon les Pharisiens, les fem-
« mes ne pouvaient plus habiter le tem-

(1) M. l'abbé Orsini : *Histoire de la Mère de Dieu, complétée par les traditions d'Orient, les écrits des saints pères et les mœurs des Hébreux;* Paris, 1837.

(1) Pages 72 et suiv.

« ple. Aussi fit-on annoncer, par un hé-
« raut, dans toutes les tribus d'Israël,
« que tous les hommes eussent à se réu-
« nir au temple, le troisième jour après
« la convocation. Ce jour arrivé, et le
« peuple réuni, le grand-prêtre monta
« au haut des degrés, afin d'être mieux
« entendu, et ayant commandé le silence,
« il dit : « Ecoutez, fils d'Israël; depuis le
« jour où ce temple fut construit par Sa-
« lomon, ce fut l'usage d'y élever les
« filles des rois, celles des prophètes,
« des prêtres et des pontifes; et il y a eu
« parmi elles de grandes et admirables
« vertus. Toutefois, elles ont toutes été
« mariées en atteignant l'âge nubile, et,
« dans ce nouvel état, elles se sont ren-
« dues agréables à Dieu. Mais nous de-
« vons tenir une autre conduite à l'égard
« de Marie, qui a voué à Dieu sa virgi-
« nité. Il nous paraît donc sage de con-
« sulter le Seigneur, et d'attendre sa ré-
« ponse pour connaître à qui nous de-
« vons en confier la garde. » Ce discours
« plut à l'assemblée, et les prêtres jetè-
« rent le sort sur les douze tribus, et le
« sort tomba sur la tribu de Juda.

« Le lendemain le grand-prêtre dit : que
« quiconque est sans épouse vienne et
« tienne une verge à la main. On obéit à
« cet ordre, et Joseph vint avec les jeunes
« gens, portant comme eux une verge.
« Lorsqu'ils eurent remis chacun leur
« verge au grand-prêtre, celui-ci offrit le
« sacrifice, et consulta le Seigneur qui
« lui répondit : « Place toutes ces verges
« dans le Saint des Saints, et qu'elles y
« reposent toute la nuit; et que demain
« matin chacun vienne reprendre la
« sienne. Du sommet de l'une de ces ver-
« ges s'élancera une colombe qui s'élè-
« vera vers le ciel. Ce sera là le signe. A
« celui auquel appartiendra cette verge,
« tu donneras Marie. »

« Il fut fait comme le Seigneur l'avait
« ordonné. Et le lendemain, de grand
« matin, tous les fils de Juda étant réu-
« nis, le grand-prêtre entra dans le sanc-
« tuaire et en rapporta les verges. Il avait
« rendu à chacun des fils de Juda, qui
« étaient trois mille, celle qui lui appar-
« tenait, et cependant il ne s'était élevé
« de colombe d'aucune d'elles. Alors il
« se revêtit de ses habits sacerdotaux et
« du manteau à douze clochettes, il entra
« dans le Saint des Saints et alluma le
« feu du sacrifice. Tandis qu'il priait,
« un ange lui apparut, qui lui dit : il y a
« ici une très petite verge que tu n'as point
« remarquée à cause de sa petitesse, mais
« que tu as déposée en même temps que
« les autres. Sitôt que tu l'auras remise à
« celui auquel elle appartient, apparaî-
« tra le signe que je t'ai annoncé. Cette
« verge était celle de Joseph. Or, Joseph
« était un vieillard d'un extérieur pauvre
« et qui, n'ayant point reçu sa verge, n'a-
« vait point osé la demander. Comme il
« se tenait humblement derrière tous les
« autres, le grand-prêtre lui cria : Viens
« recevoir ta verge qui ne t'a pas été re-
« mise. Joseph, n'osant résister à cet ap-
« pel, fait à haute voix, s'avança en trem-
« blant. Comme il tendait la main pour
« recevoir sa verge, une colombe s'en
« échappa, plus blanche et plus resplen-
« dissante que la neige; et après avoir
« voltigé quelque temps sur le temple,
« s'élança vers les cieux. Alors le peuple
« combla Joseph d'unanimes félicita-
« tions. Heureux es-tu, dans ta vieillesse,
« lui disait-on, puisque le Seigneur t'a
« choisi pour recevoir Marie! » — « Reçois-
« la, lui dit le grand-prêtre, puisque le
« ciel t'a élu entre tous pour ce bonheur! »
« Mais Joseph embarrassé et rougissant
« s'en défendait et disait : Je suis vieux
« et j'ai des fils, pourquoi me donner-
« vous cette enfant? Mais le grand-prêtre
« le menaça de la colère de Dieu, s'il n'o-
« béissait. »

Nous avons cité tout au long cette scène, quoique la fin seule en soit vraiment belle, parce qu'elle a été, dans l'école byzantine et dans les écoles modernes, le sujet d'un grand nombre de tableaux de mérite. Rien en effet ne prêtait mieux à la peinture que cette assemblée agitée d'inquiétude, d'espérance et de crainte, et surprise tout-à-coup par un dénouement imprévu. Malgré l'infériorité des moyens pittoresques du langage, et l'imperfection de l'idiome dans lequel elle est ici décrite, elle ne laisse pas d'avoir un charme de naïveté qui, dans les dernières lignes, atteint à un degré supérieur de beauté.

Il y aurait encore beaucoup de traits charmans à relever dans le reste de la légende, tels que la sagesse pleine de décence de Joseph, qui ne consent à con-

duire Marie dans sa maison qu'à la condition que les prêtres lui choisiront sept compagnes, qu'elle fréquentera exclusivement; la pudeur de Marie, quand elle rencontre auprès de la fontaine, où elle va puiser de l'eau, un ange, sous la forme d'un beau jeune homme, et demeure immobile sans oser avancer ni reculer, et mille autres passage du naturel le plus exquis. Mais, nous l'avouerons, on y rencontre en revanche plusieurs témoignages d'une inspiration vulgaire et quelquefois grossière. L'homme du peuple, le juif surtout se révèle dans l'inquiétude sans dignité de Joseph, à la vue de la grossesse de Marie. Il y a là de plus une sorte de question judiciaire qui peut avoir le mérite de la vérité historique, mais qui n'a point certainement celui de la délicatesse. Nous passons sur ces scènes d'une brutalité antique, sur le récit du voyage de Joseph et de Marie à Jérusalem, et sur celui de l'accouchement, qui n'ont rien d'essentiellement différent de la narration de l'Évangile. La fuite en Égypte présente seule quelque chose de neuf. Cette seconde partie de la légende, nous croyons déjà l'avoir dit, ne tient pas essentiellement à la première; elle n'en a ni le caractère grave, ni la rédaction habituellement gracieuse. C'est un recueil de miracles attribués à l'enfant Jésus, et évidemment cousus à la suite de l'*Histoire de la nativité de Marie*. La plupart, nous l'avons dit, sont assez puérils. Il en est cependant qui ne manquent ni d'un certain sens, ni d'un certain agrément de détails. On en jugera par le suivant :

« Il arriva que le troisième jour de « leur fuite, Marie, fatiguée du soleil, « fut prise d'une soif ardente. Voyant un « arbre qui s'élevait dans le désert, elle « dit à Joseph : Allons un peu nous re« poser à son ombre. Joseph, pressant le « pas, s'avança vers le palmier et descen« dit Marie à terre. Lorsqu'elle se fut « assise, et qu'ayant levé les yeux elle « remarqua les fruits dont la chevelure « du palmier était pleine, elle dit à Jo« seph : Je voudrais bien, s'il était possi« ble, manger de ces fruits. — Je m'é« tonne, lui répondit Joseph, que vous « formiez un pareil vœu à la vue d'un « arbre si élevé. Ce qui m'occupe, moi, « c'est l'eau qui commence à manquer « dans nos outres, et que nous ne savons « comment nous procurer. Alors l'en« fant Jésus tourna vers sa mère un vi« sage riant et dit au palmier : Palmier « du désert, abaisse tes rameaux, et de « tes fruits rafraîchis la bouche de ma « mère ! Et aussitôt le palmier inclina sa « tête jusqu'aux pieds de Marie, qui cueil« lit de ses fruits, dont tous les voyageurs « se rassasièrent. Cependant l'arbre res« tait incliné, attendant pour se relever « l'ordre de celui qui lui avait commandé « de se courber. Jésus lui dit : Retire« toi, palmier, grandis et sois le compa« gnon de mes arbres qui sont dans le « paradis de mon père. Écarte tes racines, « et laisse couler pour nous rafraîchir « la source cachée qui est à ton pied. Et « incontinent le palmier fut déchaussé, « et de ses racines se répandirent des jets « d'une eau fraîche et délicieuse à boire. « A cette vue, les voyageurs se réjouirent « beaucoup; ils burent, eux, leurs servi« teurs et leurs montures; et tous rendi« rent grâces à Dieu. Le lendemain ils « partirent de ce lieu. Comme ils s'éloi« gnaient, l'enfant Jésus se tourna vers le « palmier et lui dit : J'ordonne qu'un de « tes rameaux soit transporté par les « anges et planté dans le paradis de mon « père. Je veux que, désormais, quicon« que aura triomphé dans les combats « de Dieu soit couronné de ton feuillage. » « Bientôt après ces mots, on vit un ange « planer sur la tête du palmier, en déta« cher un rameau, et s'élever dans le « ciel. »

Certes, il y a dans les mythologies profanes beaucoup de mythes moins ingénieux que cette origine de la palme céleste.

Nous terminerons ici l'analyse et les citations de l'*Histoire de la nativité de Marie*, en demandant aux lecteurs de nous en pardonner l'étendue, en considération de l'antiquité de ce monument et de l'intérêt qu'inspirent naturellement ces débris presque inconnus de la poésie primitive du Christianisme. Quant à ceux auxquels pourraient avoir plu ces fragmens d'une littérature sans apprêt et sans fond, nous nous engageons à tirer pour eux des perles plus belles encore du trésor des apocryphes.

P. DOUHAIRE.

REVUE.

DES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN AVEC SES SUJETS CATHOLIQUES.

La querelle de l'archevêque de Cologne et du roi de Prusse est un trop grand événement pour l'Eglise, elle préoccupe trop vivement et trop justement l'attention publique, pour que l'*Université Catholique* ne se croie pas obligée d'en entretenir ses lecteurs. Comme cet événement n'est pas isolé, comme il est la conséquence d'une série de faits assez ignorés de ce côté-ci du Rhin, nous avons pensé qu'on nous saurait gré de reprendre les choses de plus haut, et de faire bien connaître quels ont été les procédés du gouvernement prussien à l'égard de ses sujets catholiques, depuis la paix de 1815 jusqu'au moment actuel. Nous nous sommes principalement appuyés, pour la première partie de ce travail, sur un ouvrage publié à Augsbourg en 1835, et intitulé : *Documens pour servir à l'histoire de l'Eglise en Allemagne pendant le* XIX*e siècle*. Ce livre, qui a vivement irrité le gouvernement prussien, à tel point qu'il a obtenu du ministère bavarois de le supprimer, est parfaitement digne de foi dans son ensemble, comme peuvent l'attester ceux qui connaissent l'état religieux de l'Allemagne, et les défenseurs de la Prusse n'ont pu l'accuser d'inexactitude que sur quelques détails assez peu importans. Nous avons puisé en outre à d'autres sources auxquelles nous accordons toute confiance, notamment pour tout ce qui se rapporte à l'affaire de Cologne.

Le protestantisme ayant mis en circulation un grand nombre de déclamations sur la liberté de conscience et la tyrannie spirituelle de Rome, on a été porté à lui attribuer la tolérance en matière religieuse comme caractère distinctif, tandis que l'Eglise catholique a été représentée comme le type de l'intolérance. L'histoire, depuis un siècle, a été constamment écrite d'après ce point de vue; il en est résulté ce préjugé très général, selon lequel les protestans auraient toujours joué le rôle de martyrs et de victimes, leurs adversaires celui de tyrans et de persécuteurs. Toutefois, si cette opinion est encore celle de la foule, elle est déjà fortement ébranlée chez les gens instruits et qui jugent par eux-mêmes. Grâce à Lingard et à quelques autres écrivains modernes, on commence à savoir combien le protestantisme a été constamment oppresseur en Angleterre. On sait moins généralement ce qu'il fut en Allemagne. Cependant, la vérité se fait jour sur des époques comme celles de la prédication du luthéranisme et de la guerre de Trente ans. Des historiens protestans, mais impartiaux, tels que, par exemple, Charles-Adolphe Menzel, ont déjà rectifié beaucoup d'erreurs en ce qui concerne ces événemens célèbres, et nous croyons fermement qu'il sera un jour bien prouvé que dans les Etats germaniques comme ailleurs, la Réforme ne s'est établie et maintenue que par l'emploi de la force et par l'oppression de cette liberté de conscience tant invoquée par elle.

La condition des catholiques soumis à des souverains protestans fut toujours assez triste et leur foi assez exposée; mais les puissances signataires du traité de Vienne négligèrent entièrement cette considération dans leur distribution des populations allemandes; et c'est ainsi qu'on accorda à la Prusse les provinces rhénanes et la Westphalie, qui, ajoutées à ses possessions du duché de Posen et de Silésie, lui donnaient cinq millions de sujets catholiques sur un total de douze millions. Mais le roi de Prusse était alors

très populaire en Allemagne par suite de ses malheurs et de la part qu'il avait prise à la guerre de l'Indépendance : on eût cru faire injure à un gouvernement aussi *éclairé* que le sien de douter de sa justice et de sa tolérance. D'ailleurs, dans ce réveil d'un sentiment enthousiaste de nationalité chez les Allemands, il semblait que les différences de religion se fussent effacées, et que la fraternité d'origine et de langage emportât toutes les autres. Puis les questions religieuses s'éclipsaient devant les questions politiques: il s'agissait de reconstituer l'Europe bouleversée par la révolution française et par Napoléon son héritier. Dans cette grande restauration de toutes les légitimités, pouvait-on craindre que les droits des catholiques ne fussent pas respectés par un membre de la sainte alliance, par un des plus grands ennemis de la révolution française, par un souverain qui avait contribué à relever à Rome le trône pontifical? Telles furent les raisons qui firent que princes et peuples virent sans trop d'étonnement et d'inquiétude tant de populations catholiques assujéties à un sceptre protestant.

Le roi de Prusse, dans les commencemens, s'attacha à rassurer les habitans des provinces du Rhin. « Je respecterai, « je protégerai votre religion, le trésor « le plus sacré de l'homme, leur dit-il « expressément. Les membres des deux « Eglises chrétiennes jouiront des mêmes « droits civils et politiques. » Malgré ces promesses, quand le gouvernement se crut assez consolidé, il ne tarda pas à laisser voir son plan de détruire peu à peu le catholicisme dans ses Etats, non par des attaques directes et violentes, mais par la ruse et les moyens détournés. Deux causes principales ont jeté la Prusse dans cette voie : l'une est le caractère personnel du roi, homme juste et modéré quand la religion n'est pas en jeu, mais protestant entêté et fanatique; l'autre est le désir d'établir à tout prix l'unité dans la monarchie prussienne; et, quant aux provinces rhénanes, de mettre une barrière de plus entre elles et la France, suivant ces paroles prononcées en 1818 par M. Ancillon : « Ce ne sont pas les « garnisons des villes de guerre, ce ne « sont pas les forteresses fédérales qui « nous protégeront contre la France, « mais seulement le mur d'airain du pro« testantisme. » C'est le plan suivi depuis vingt ans dans ce but qui a abouti à l'enlèvement de l'archevêque de Cologne; plan très habilement conçu et très adroitement mis en œuvre, dont le résultat eût été infaillible dans un temps donné, si ce dernier acte de violence, en le dévoilant à tous les yeux, n'en eût fortement compromis le succès. Nous allons essayer de le faire connaître dans ses détails.

1. *Nomination des évêques. Leur autorité. Administration de l'Eglise.*

A ne considérer les choses que superficiellement, les catholiques prussiens n'ont pas été laissés sans garanties : mais ces garanties sont illusoires dans un pays où aucune voix n'a le droit de réclamer publiquement contre leur violation, et où le gouvernement est le juge sans appel et l'interprète suprême du sens et de la portée des engagemens pris par lui.

En 1821, il y eut une convention entre le pape et le roi de Prusse, et l'état des diocèses catholiques soumis à ce prince fut réglé par la bulle *De salute animarum*. Le souverain pontife, après avoir loué les dispositions favorables du roi, établissait une nouvelle circonscription des archevêchés et évêchés. Il maintenait ou instituait l'élection des évêques par les chapitres, dont les membres devaient être nommés moitié par le pape, moitié par les évêques. On dut croire que ces garanties étaient suffisantes, et en effet elles l'eussent été avec un gouvernement, nous ne dirons pas bienveillant pour l'Eglise catholique, mais seulement indifférent. Or, voici où en est, à l'heure qu'il est, l'indépendance des évêques et des chapitres.

D'abord, toute communication directe avec Rome est interdite; on ne peut s'adresser au pape que par la voie du ministère ou de l'ambassade prussienne. Cela se voit, nous le savons, dans la plupart des états catholiques; mais combien la chose n'est-elle pas plus odieuse quand ce sont des protestans, des ennemis nés de l'Eglise qui se placent ainsi entre le Saint-Père et ses enfans. Cette interdic-

tion rend presque impossible au pape de prendre connaissance de l'état et des besoins de l'Eglise en Prusse et fait que les catholiques n'entendent plus les paroles, les instructions et les exhortations du père commun. Il en résulte que l'état a l'inspection sur tout ce qui touche à la foi et à la discipline de l'Eglise, qu'elle se trouve dépendre du bon plaisir d'un ministère protestant, et que les rapports des catholiques prussiens avec le chef de l'Eglise peuvent être interrompus à chaque instant. Un exemple sur mille fera comprendre ce que doivent amener de semblables arrangemens.

La monarchie prussienne étant formée de pays très éloignés les uns des autres, il y avait une grande différence dans le nombre des jours de fête célébrés par les diverses provinces catholiques. Le gouvernement voulut y établir l'uniformité, et chargea M. de Spiegel, archevêque de Cologne, de faire un nouveau réglement des fêtes de l'année. On prit sagement pour base les réglemens faits en 1772 et en 1788 par les papes Clément XIV et Pie VI pour les provinces orientales de la monarchie, afin de les étendre aux provinces de l'ouest. Le 26 janvier 1827, le projet de l'archevêque fut envoyé au ministère. Le contenu en était généralement connu à Berlin et dans les provinces. La liste des jours de fête comprenait le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Purification, l'Annonciation, la Conception de la sainte Vierge, saint Pierre et saint Paul, la Toussaint, saint Etienne : l'Assomption, la Nativité de la sainte Vierge et la fête du patron de l'église devaient être remises au dimanche suivant. Le ministère prussien, ou son envoyé à Rome, eut l'incroyable audace de glisser parmi ces fêtes le jour de pénitence et de prière des luthériens, et c'est avec cette addition que la liste en question fut présentée à l'approbation du pape Léon XII. Le Saint-Père, qui ne soupçonnait pas une pareille supercherie, crut que c'était une fête catholique locale mise sur la liste par l'archevêque de Cologne et approuva le tout sans difficulté; c'est ainsi que ce jour de fête luthérien se trouve comme jour de fête catholique dans le bref du pape du 2 décembre 1828.

On comprend quels furent l'étonnement et l'indignation des évêques prussiens lorsqu'ils reçurent le bref et eurent à ordonner à leurs diocésains de célébrer une fête luthérienne. Comme il n'y avait pas moyen de revenir sur cette fourberie diplomatique sans compromettre de grands intérêts, les évêques trouvèrent un expédient de juste-milieu pour arranger la chose sans trop manquer à leur dignité et à l'Eglise. Il y avait dans presque toute l'Allemagne une *fête des moissons*, ou *de la grêle*, destinée à détourner les orages des biens de la terre. Comme il n'y avait pas de jour qui lui fût universellement consacré, on la fixa au jour de pénitence si habilement glissé dans le bref pontifical. On pense bien que, malgré cet arrangement, l'introduction d'une semblable fête fit beaucoup murmurer les catholiques et nécessita de longues explications de la part des pasteurs.

D'après la bulle de 1821, quand il meurt un évêque ou un archevêque, le chapitre doit, dans les trois mois qui suivent la vacance du siége, lui élire un successeur qui ait les qualités requises par l'Ecriture-Sainte et les constitutions de l'Eglise, et qui en outre soit agréable au roi. Voici comment se font ces élections. Le ministère, sans s'inquiéter des intentions du chapitre qui doit élire à un siége vacant, décide quand se fera l'élection, comment elle se fera et quel sera l'élu. Quand le jour fixé par le ministère approche (et ce jour est souvent bien au delà du délai légal de trois mois), le commissaire royal mande chez lui chaque chanoine en particulier, lui désigne une personne qu'il déclare être la seule que le roi puisse agréer, lui prêche l'obéissance au gouvernement, et y joint par occasion quelques menaces, faisant entendre que si on trouve de la résistance, on laissera l'évêché vacant et qu'on suspendra le paiement du traitement des chanoines. On a entendu un conseiller consistorial dire en propres termes, dans une occasion semblable : « L'élection n'est qu'une formalité accordée bénévolement à la cour de Rome, qui tient aux formes : le

droit de nommer les évêques appartient au roi; sa majesté ne s'est jamais dessaisie de ce droit et ne s'en dessaisira jamais : nous sommes en conscience obligés d'obéir. » Au jour désigné, le chapitre se rend à l'élection avec beaucoup de solennité; on chante une messe du Saint-Esprit, on jure ou on ne jure pas de choisir le plus digne, puis on annonce au clergé et aux fidèles l'*élection faite selon les règles canoniques*, laquelle est toujours parfaitement conforme aux instructions ministérielles. Les choses sont poussées au point qu'à Culm et à Paderborn, par exemple, les chapitres ont dû choisir des évêques dont ils ne savaient pas même le nom auparavant, bien loin de savoir s'ils étaient capables et dignes de l'épiscopat.

Les évêques ne jouissent d'aucune indépendance, quoiqu'ayant un rang égal à celui du président supérieur, qui est la première autorité provinciale. Suivant le protocole officiel, ils reçoivent non des *injonctions*, mais des *prières*; toutefois, malheur à l'évêque qui ne tiendrait pas compte de la *prière* d'un président supérieur ou d'un président de régence. Le ministère, au contraire, traite les évêques en subordonnés et leur fait quelquefois durement sentir son autorité. Il ne leur est pas permis de faire la plus petite modification dans ce qui est de leur ressort sans l'autorisation préalable de la régence, qui est l'autorité provinciale, du président supérieur ou du ministère. Il ne leur est pas permis non plus d'imprimer une ligne sans la permission, non du censeur ordinaire, mais du président supérieur. Comme, toutefois, le signe de cette dépendance illégale, ce qu'on appelle vulgairement le *placet*, ne se trouve point en tête de leurs écrits, et comme il n'est fait aucune mention de ceci, les publications épiscopales semblent libres; ce qui induit en erreur beaucoup de personnes qui ne savent pas comment les choses se passent.

En ce qui concerne l'administration du culte et des sacremens, les évêques sont libres de toute entrave; il n'en est pas tout-à-fait de même pour l'exercice de leur juridiction. Il y a dans chaque évêché une cour épiscopale, composée de l'évêque *in partibus*, coadjuteur, qui n'a aucune influence sur l'administration; du vicaire-général, de trois conseillers, d'un syndic laïque, de trois greffiers et secrétaires, et d'un appariteur ou messager. Quoique cette cour soit appelée épiscopale, la nomination de ses membres dépend bien plus des autorités laïques que de l'évêque. La place de vicaire-général est donnée à un homme éprouvé, la plupart du temps ancien conseiller ecclésiastique, qui s'est bien approprié l'esprit de l'administration, et que la crainte de perdre son emploi et l'espoir d'un plus grand avancement mettent à la dévotion du gouvernement. Les trois places de conseillers sont données à des chanoines ou, à leur défaut, à d'autres prêtres. Ils ont seulement voix consultative. On choisit pour syndic un jurisconsulte chargé d'examiner toutes les affaires de droit qui se présentent au vicariat général, d'assister à toutes les séances et de veiller spécialement à ce que les lois de l'état soient toujours strictement observées. Tout ce que fait la cour doit être consigné dans des actes qui doivent être soumis à l'inspection du président supérieur, lorsque celui-ci le requiert.

Le clergé de paroisse se compose de doyens, de curés, de chapelains, de vicaires, etc. Les doyens, dans quelques diocèses, sont seulement les premiers entre leurs égaux; dans d'autres, ils ont une autorité réelle sur le reste du clergé. Ils sont nommés de diverses manières, mais ils doivent toujours être agréés par l'administration. Les curés, chapelains et vicaires sont nommés par l'évêque sur la rive gauche du Rhin; sur la rive droite, il y a encore présentation du seigneur laïque. Le gouvernement s'est presque partout emparé, sous divers prétextes, du droit de présentation, et il travaille chaque jour à étendre de plus en plus son influence de ce côté. Du reste, il est assez remarquable qu'en Prusse, dans toutes les branches de l'administration, la nomination ou la présentation aux emplois vacans appartient aux fonctionnaires supérieurs; mais quand il s'agit de cures ou de vicariats, ce droit n'appartient pas à l'évêque ni aux autorités spirituelles, ce qui devrait pourtant être si l'on voulait donner ces places à des sujets capables de les remplir, et si l'on s'in-

quiétait des besoins religieux des catholiques. Or, le patronage seigneurial et le droit de présentation qu'il confère sont exercés par des administrations non seulement laïques, mais protestantes, qui, loin de s'intéresser au bien de l'Eglise, sont ou indifférentes, ou décidément ennemies. De semblables procédés ne trahissent-ils pas suffisamment le dessein secret de *décatholiser* autant que possible la monarchie prussienne. Sans doute il y a plus d'une régence à laquelle un ecclésiastique catholique est attaché comme conseiller d'église et d'écoles; mais il est là un pur employé civil, sur la nomination duquel l'Eglise n'a aucune influence, qui ne connaît pas bien et ne peut pas bien connaître les besoins des paroisses, et par le moyen duquel la porte est le plus souvent ouverte à l'esprit de coterie et au népotisme. Les inconvéniens qui résultent pour l'Eglise et ses pasteurs d'une semblable direction sont trop évidens par eux-mêmes pour qu'il soit nécessaire de les énumérer.

Les séminaires où se préparent les prêtres futurs et les institutions de haut enseignement philosophique et théologique qui y sont annexées dans plusieurs diocèses ont aussi beaucoup à souffrir de l'influence du gouvernement. L'organisation de ces établissemens, la nomination des professeurs, la direction des études, dépendent en grande partie, sinon entièrement, des autorités civiles, et l'évêque ne peut rien régler ni changer sans une autorisation préalable du ministère.

Les fonds destinés à pensionner les vieux prêtres infirmes ou à soutenir ceux auxquels on est obligé d'ôter leurs emplois pour mauvaise conduite, ne sont pas à la disposition des évêques. La mise à la retraite des infirmes et la destitution de ceux qui ont démérité exigent, à cause de cela, beaucoup de temps et beaucoup d'écritures, parce que l'autorité spirituelle doit bien établir auprès du ministère la nécessité de l'une ou l'autre mesure, et qu'il y a de longues négociations sur la quotité des sommes à accorder. Aussi trouve-t-on à Berlin la chronique scandaleuse des ecclésiastiques de la Prusse, destinée à l'édification des commis du ministère et à donner des armes à ceux qui attaquent le célibat du clergé catholique. Ces archives seront sans doute ouvertes un jour aux futurs historiens protestans et leur fourniront la preuve que les prêtres *papistes* ne sont pas des anges, et que quelques uns sur des milliers ont payé un triste tribut à la faiblesse humaine : ce qui est assurément un argument bien concluant contre la divinité de l'Eglise catholique.

Les fonds relatifs aux dépenses du culte et à l'entretien des églises dépendent tellement des autorités locales quant à leur administration, qu'il arrive assez souvent qu'un conseiller protestant règle combien une église catholique doit dépenser en vin et en hosties pour les messes! Il va sans dire que les édifices religieux relèvent entièrement de l'administration, et que lorsqu'il s'agit de bâtir des églises nouvelles, on ne tient aucun compte des désirs de la communauté catholique, ni des autorités ecclésiastiques; tout se traite entre l'inspecteur des bâtimens et l'administration provinciale. Aussi bâtit-on peu de nouvelles églises, et très peu de celles-ci peuvent-elles être comparées aux anciennes; elles ressemblent plus à des salles de bal qu'à des églises, et sont si basses qu'on peut voir par les fenêtres ce qui se passe au dehors et réciproquement. L'une n'a pas de sacristie, l'autre est sans chaire et sans confessionnaux; dans quelques unes le clocher s'est écroulé, et les murs se sont fendus en très peu de temps.

On voit assez combien peu de liberté possède l'Eglise catholique en Prusse. L'état rétrécit arbitrairement sa sphère d'activité; il veut savoir d'avance tout ce qu'elle se propose de faire; il veut avoir action sur tout, tout diriger, se servir des pouvoirs ecclésiastiques comme de ses serviteurs et de ses instrumens, et dans tous les cas faire tout dépendre de son approbation, personnes et choses, enseignement et administration. Et cette approbation qui décide de tout, sans laquelle rien n'a d'existence légale, elle n'est point soumise à des règles fixes, mais s'accorde, se diffère ou se refuse tout-à-fait arbitrairement.

§ 2. *Instruction publique.*

Le gouvernement prussien a beaucoup

fait pour l'enseignement depuis quelques années ; mais quelque honorables que soient ses efforts pour répandre la science, nous ne pouvons les louer sans restriction, parce que là comme ailleurs les catholiques ont beaucoup à se plaindre. Les universités tiennent la première place parmi les établissemens d'instruction publique : or, en Prusse, il y a des universités purement protestantes, il n'y en a aucune purement catholique. Dans les quatre universités protestantes, celles de Berlin, de Halle, de Kœnigsberg et de Greifswald, il n'y a point de professeur catholique (1). Le conseiller intime, Beckedorf, commissaire royal à l'université de Berlin, s'étant converti à la religion catholique, a perdu sa place pour ce seul fait. Deux hommes du premier mérite, MM. les professeurs Iarke et Philips, ont eu pour le même motif toute espèce de désagrémens de la part du ministère, et la certitude que tout avenir était perdu pour eux à Berlin les a obligés de mettre leurs talens au service de l'Autriche et de la Bavière. Les universités protestantes, excepté celle de Greifswald qui a une dotation à elle, reçoivent chaque année du trésor public des sommes considérables, auxquelles les catholiques prussiens contribuent pour cinq douzièmes, quoique exclus de toutes les places de professeurs. Les deux autres universités, celles de Bonn et de Breslau, sont mixtes, comme on les appelle : l'une et l'autre ont une faculté de théologie catholique, et quelques professeurs catholiques; mais la majorité des professeurs et le commissaire royal appartiennent à la religion protestante. L'Eglise n'a aucune influence directe sur le choix des professeurs de théologie, ni sur leur enseignement. Lors de leur nomination, qui dépend tout-à-fait du ministère protestant, on demande simplement à l'évêque du diocèse s'il a contre le professeur institué quelque objection *fondée*. Si plus tard celui-ci enseigne contrairement à la doctrine et aux prescriptions de l'Eglise, l'évêque n'a d'autre ressource que de l'avertir officieusement, ou d'exposer ses griefs au ministère et d'attendre patiemment la décision des protestans de Berlin Quand on nomme un professeur pour les sciences politiques, l'autorité civile ne se contente pas de demander s'il n'y a rien à dire contre lui, elle s'assure de sa capacité et de son attachement au gouvernement et aux institutions du pays; mais quand il s'agit d'un professeur de théologie catholique, on demande seulement à l'autorité ecclésiastique si elle n'a point d'objection fondée contre lui : on ne s'inquiète pas s'il a les qualités requises selon les vues catholiques, s'il est fidèle et dévoué à l'Eglise, à ses doctrines et à ses institutions. Quand un professeur laïque est accusé ou soupçonné d'enseigner quelque chose de contraire aux vues politiques du gouvernement, on l'examine rigoureusement, on le suspend, on le punit enfin si l'accusation est prouvée; mais quand des prêtres catholiques sont infidèles à leur Eglise, quand ils travaillent contre elle par leur enseignement et leurs intrigues, un ministère protestant reste des années sans en prendre connaissance, il les protége contre leur évêque (1), et si enfin les circonstances l'obligent à les éloigner, il récompense avec

(1) Il y a par exception un professeur catholique à Berlin.

(1) Le *Journal Ecclésiastique catholique* du 12 décembre 1833, rapporte une lettre curieuse d'un chanoine de Breslau sur un M. Müller, professeur à l'université de cette ville. « Le professeur Müller « qui nous est venu de Giessen pour enseigner « l'exégèse nous tient d'étranges discours. L'année « dernière il a porté une rude atteinte à l'archange « Gabriel auquel il a ôté sa place au côté droit de « l'autel de l'encens pour le loger uniquement dans « la tête de Zacharie et aussi dans celle de la Sainte-« Vierge, car l'un et l'autre, aussi bien que les « bergers de Bethléem, se sont trompés en croyant « le voir sous forme corporelle. En ce qui touche « l'Ancien-Testament, il refuse sans miséricorde à » Moïse, à Josué, etc., l'honneur dont ils ont si « long-temps joui d'être les auteurs des livres qui « portent leur nom. L'histoire de la création, le « paradis, la chute de l'homme, le déluge sont à « ses yeux des mythes poétiques empruntés au « Phénicien Sanchoniaton, au Chaldéen Bérose, « au Zendavesta, etc. Les miracles de Moïse devant « Pharaon et autres prodiges du même genre lui « paraissent des fables qui ne méritent aucune « croyance. En un mot l'histoire des Hébreux, con-« sidérée jusqu'ici comme rapportant des faits véri-« tables, lui semble un amas si confus de récits fa-« buleux, que selon lui il n'existe vraiment pas d'his-« toire du peuple hébreu. La fin de son discours : « *De interpretatione sacrorum librorum liberali* est « conçue en ces termes : *Ego scripturas sacras ea*

de riches bénéfices ecclésiastiques ces ennemis de l'Eglise. Qui peut dire tout le mal qui résulte d'un semblable système et la difficulté qu'il y a à en réparer les suites?

Il y avait en Prusse plusieurs établissemens d'instruction catholiques appelés *gymnases* et *progymnases*. Ils n'avaient pas été fondés par l'État, mais par des particuliers catholiques, souvent par des prêtres : ils étaient dotés, la plupart du temps, avec des biens d'Eglise, étaient pourvus de professeurs ecclésiastiques, et se trouvaient depuis plusieurs siècles sous l'autorité et la surveillance de l'Eglise. Dans les derniers temps, l'État s'en est tout-à-fait emparé, les a placés dans la dépendance des autorités civiles, y a introduit peu à peu des professeurs laïques et les a organisés suivant les modèles protestans. D'autres ont été tout-à-fait livrés aux protestans, ce qui est arrivé notamment à Cologne pour l'ancien gymnase des Carmes, et à Wetzlar; d'autres gymnases catholiques ont été changés en gymnases mixtes ou à l'usage des deux religions, et on comprend quelle est, dans ce cas, la part de chacune. Quant aux écoles protestantes, il n'y en a pas une seule qui soit devenue mixte, et bien moins encore catholique.

L'Etat a aussi attiré à lui les écoles élémentaires fondées par l'Eglise, et il exerce seul le droit de pourvoir aux places de maîtres d'école, droit qui appartenait auparavant aux supérieurs ecclésiastiques. Autrefois, l'enseignement était basé sur la religion; maintenant, le principe religieux ou du moins le principe catholique est presque entièrement banni des écoles, grâce aux maîtres libres penseurs qu'on y introduit. Ces maîtres ne sortent plus des écoles normales qui étaient sous la direction du clergé dans les provinces catholiques; car ces écoles ont été supprimées, et le gouvernement s'est emparé de tout.

Jusqu'ici, les parens avaient conservé le droit d'avoir pour leurs enfans des instituteurs particuliers. Maintenant, ce droit leur est enlevé; et d'après un ordre du cabinet du roi, en date du 10 juin 1834, il leur faut, pour cela, une autorisation du gouvernement. Quant aux écoles étrangères, il n'est permis d'étudier qu'à celles dont on croit l'esprit analogue à celui qui règne en Prusse. Il est sévèrement défendu d'envoyer ses enfans dans des colléges de Jésuites; et s'il n'est pas entièrement interdit aux jeunes ecclésiastiques d'étudier la théologie à Rome, au moins éprouvent-ils pour cela les plus grandes difficultés. On voit assez que l'instruction et l'éducation sont devenues un monopole au profit de l'Etat et au détriment de l'Eglise.

Tout ce qui concerne l'instruction publique et les cultes dépend d'un seul ministère, qui décide souverainement en ces matières. Non seulement le ministre, mais les chefs des deux grandes divisions des écoles et des cultes, et tous les conseillers qui y sont attachés, un seul excepté, sont protestans, et ces protestans décident à la majorité des voix dans toutes les affaires concernant le culte et les écoles catholiques! Le principal référendaire pour ce qui concerne les gymnases, est un protestant, un vieux Prussien renforcé, plein de préjugés luthériens et d'aversion pour le catholicisme.

De même que les écoles de toute la monarchie sont soumises à un ministère, celles de chaque province, à l'exception des universités, dépendent d'un conseil provincial des écoles. A la tête de ce conseil est le président supérieur, qui est protestant : il est assisté de trois conseillers protestans; et quand la province renferme un nombre considérable de catholiques, d'un quatrième conseiller, qui est catholique. Tous les subalternes, secrétaires, commis, greffiers, messagers, sont aussi protestans. Dans les provinces du Rhin et en Westphalie, la place de conseiller catholique a été vacante pendant plusieurs années, jusqu'à ce que les écoles catholiques fussent bouleversées. Dans la province de Saxe, où il y a

« *ratione esse interpretandas quâ cætera antiquitatis monumenta, id est rationem unicum et summum esse interpretationis principium.* » C'est cet homme qu'avoueraient pour allié les plus cruels ennemis de la religion, que le ministère prussien avait été prendre dans une université étrangère pour former et instruire le clergé catholique en Silésie. Enfin ce n'est qu'après l'avoir laissé des années entières répandre ses doctrines empoisonnées, qu'on s'est décidé à l'éloigner de la faculté de théologie catholique de Breslau.

environ 100,000 catholiques, il n'y a jamais eu de catholique dans le conseil des écoles. Là où il y en a un, il semble n'avoir autre chose à faire que d'assister à ce que les protestans décident sur ou plutôt contre les établissemens catholiques, et de présenter quelques observations avec discrétion et réserve.

C'est un ministre protestant qui a tout pouvoir en ce qui concerne les écoles élémentaires et les séminaires de maîtres d'école. L'évêque de la province n'a pas légalement la moindre influence sur les écoles élémentaires catholiques. En ce qui touche le séminaire des maîtres d'école catholiques, il lui est seulement permis de présenter ses désirs et ses griefs au conseil des écoles, et d'assister, par un délégué, aux examens que subissent les candidats, tandis qu'un prédicant protestant décide sur les demandes de l'évêque, et gouverne ces établissemens en maître absolu.

La province se divise en districts, administrés par une régence de laquelle dépendent les affaires concernant les écoles et les cultes. Là encore, dans les contrées catholiques, non seulement les présidens et vice-présidens, mais la grande majorité des conseillers et assesseurs est protestante. Il y a, à la vérité, près de la régence, un ecclésiastique catholique comme conseiller d'école et d'Eglise ; mais il est choisi par le président supérieur et la régence sans l'intervention de l'évêque, et ce conseiller doit obéir en tout au président, qui est ordinairement un Prussien des anciennes provinces. S'il agit dans l'esprit prussien, c'est-à-dire, protestant, il peut compter sur des emplois plus lucratifs et sur des prébendes, et on laisse toujours quelques canonicats vacans pour tenter cette espèce de fonctionnaires. Dans le cas contraire, il n'a à espérer que des déboires et sa révocation.

Il est vrai qu'on donne à la plupart des écoles élémentaires un inspecteur qui est ordinairement un prêtre catholique. Toutefois, celui-là aussi n'est pas nommé par l'évêque, mais par la régence; c'est d'elle seule qu'il tient ses pouvoirs. Dans la Marche de Westphalie, on a vu pendant plusieurs années la régence d'Arnsberg charger des ministres protestans de l'inspection des écoles catholiques. On peut imaginer combien toutes ces dispositions relatives aux écoles contristent profondément les catholiques et blessent cruellement leurs sentimens, et pourtant bien des protestans voudraient qu'ils prissent pour un bienfait ce qui tend si évidemment à l'affaiblissement et à la ruine du catholicisme.

§ 3. *De la Censure des écrits et des discours.*

On vient de voir où en est la liberté de l'instruction publique pour les sujets catholiques du roi de Prusse. Quant aux écrits et aux discours, ils sont soumis à une censure qui est protestante, partiale et oppressive pour les catholiques.

Le tribunal supérieur de censure de Berlin n'est composé que de protestans, qui là, au moins, ont de la science, des lumières et quelque largeur dans les idées. Mais dans les provinces, la censure des écrits scientifiques, des livres destinés aux écoles et au peuple, etc., est confiée à des conseillers de régence ou de consistoire, tous protestans, qui, étant beaucoup moins instruits que les censeurs suprêmes de Berlin, voient partout des doctrines dangereuses pour le protestantisme, et croient trouver un Jésuite caché derrière chaque lettre de tout écrit catholique. Quant à un censeur catholique, c'est une rareté telle que nous doutons qu'elle existe dans toute l'étendue de la monarchie prussienne.

Le président supérieur est le surveillant et le censeur de tout ce que fait imprimer l'évêque, et il est inutile de répéter que ce fonctionnaire est protestant. Les journaux, les écrits périodiques, les feuilles volantes sont soumis à la censure des conseils provinciaux, dont la majorité est toujours protestante. Il s'y trouve bien quelques catholiques, mais qui connaissent l'esprit de l'administration, et que la peur ou l'intérêt maintiennent dans la ligne qui leur est imposée d'en haut. Or, la maxime du gouvernement est celle-ci : *Rigueur envers les écrits catholiques, indulgence envers les écrits protestans.* Les éditeurs et rédacteurs de journaux ont besoin d'une autorisation préalable, qui ne s'accorde qu'a-

près les informations les plus minutieuses, et les conseils provinciaux sont chargés, sous leur responsabilité, de les surveiller avec le plus grand soin.

Les livres écrits par des protestans, de quelques calomnies et de quelques injures contre les catholiques et le catholicisme qu'ils soient remplis, passent facilement à la censure. Les journaux protestans censurés peuvent à leur aise outrager les catholiques. Dans les années 1830, 1831 et suivantes, la *Gazette d'état* de Berlin, dont les articles politiques sont si prudens et si réservés, était le réceptacle des plus grossières injures contre l'Eglise catholique, et la censure le trouvait très bon.

Les catholiques, au contraire, ne peuvent presque rien publier, et la censure empêche tout ce qui peut être non seulement offensant, mais déplaisant pour les protestans, même lorsqu'on a à répondre à leurs attaques et à leurs provocations. Les catholiques le sentent et le savent ; aussi ils se taisent, souffrent, et se réjouissent quand par hasard on prend en main leur cause dans d'autres pays. Non seulement on a l'œil sur les écrits qui paraissent dans le pays, mais aussi sur ceux qui viennent de l'étranger, et il y a une infinité de livres qui sont défendus en Prusse ou du moins mis hors de la circulation. Si un écrit étranger contient quelque attaque sur laquelle on ne croie pas pouvoir fermer les yeux, le comité de censure le signale, et il s'ensuit une prohibition en vertu de laquelle l'ouvrage ne peut pas être annoncé, ni vendu, ni admis ou gardé dans les salons de lecture. Cet ordre n'est communiqué qu'aux régences, aux conseils provinciaux, aux bureaux de police, aux libraires et loueurs de livres, et aux employés des postes des frontières, afin que l'existence de l'écrit publié ne soit pas connue ou du moins soit promptement oubliée, et afin que l'attention publique ne se porte pas de ce côté. Tout cela se fait en silence, parce qu'à l'intérieur et à l'extérieur on veut se donner l'apparence de ne gêner en rien la libre circulation de la pensée. Les punitions qui menacent les libraires en contravention sont très fortes, mais les prohibitions publiques sont très rares.

Les écrivains catholiques, notamment quand ils s'occupent des points qui séparent les deux communions, ont beaucoup de peine à trouver des éditeurs en Prusse, même dans des villes entièrement catholiques. Les imprimeurs savent qu'ils compromettraient beaucoup leurs intérêts ; surtout il ne faut pas compter sur ceux qui publient le journal local, qui impriment les publications de l'administration, fournissent de papier les consistoires, et reçoivent des autorités d'autres commandes lucratives de ce genre. Les auteurs qui se sont illustrés en défendant le catholicisme dans les autres pays de l'Allemagne, auraient difficilement trouvé à se faire imprimer en Prusse.

Les discours ne sont pas moins surveillés que les écrits imprimés, et les procédés sont à peu près les mêmes. Les professeurs protestans peuvent du haut de leurs chaires déblatérer à leur aise contre l'Eglise catholique, ses doctrines et ses institutions ; ils peuvent injurier les papes et les prêtres, amuser leurs auditeurs avec des contes et des anecdotes contre le clergé catholique, faire tous leurs efforts pour rendre les catholiques ridicules et odieux. On ne fait point attention à tout cela ; peut-être même le voit-on de bon œil. Mais malheur au catholique qui oserait s'élever contre un tel abus ou dire la moindre chose contre le protestantisme. C'est ainsi que le professeur Freudenfeld fut obligé de quitter Bonn pour avoir commenté ces paroles de Luther : « Si vim evaserimus, pace obtentâ dolos, mendacia et lapsus nostras facile emendabimus. » Il est enjoint aux maîtres des gymnases catholiques de parler avec respect et réserve de personnages tels que Luther, Calvin, etc., pendant que ceux des gymnases protestans perdent toute retenue lorsqu'ils parlent des catholiques et de leurs chefs spirituels. Beaucoup de prédicateurs protestans déclament dans leurs chaires contre l'Eglise romaine, surtout aux fêtes de la réformation et lors de la confirmation des enfans, quoique les prédications polémiques soient défendues; mais les prêtres catholiques n'osent pas avancer en chaire la moindre chose qui puisse paraître offensante aux pro-

testans. Tandis que dans les écoles élémentaires des catholiques le nom de Luther n'est jamais prononcé, dans beaucoup d'écoles protestantes on saisit toutes les occasions pour inspirer aux enfans l'aversion pour les catholiques et leurs prêtres, en leur faisant apprendre par cœur des vers, des maximes, des récits tirés de livres écrits pour l'enfance, qui respirent la haine la plus dégoûtante pour la religion. Mais on regarde comme à peu près indifférent de mépriser et de railler le Sauveur et sa sainte religion, tandis qu'on regarde comme un crime d'état ou même de lèse-majesté de parler contre Luther et Calvin, qui, en Prusse, semblent placés au dessus de Jésus-Christ, ou d'attaquer le luthéranisme et le calvinisme.

§ 4. *Accusations de prosélytisme.*

Parmi les vexations que les catholiques ont à souffrir sans les avoir méritées, il faut mentionner aussi l'accusation souvent répétée de prosélytisme et les mesures prises à ce sujet par le gouvernement. Si le retour d'un protestant à l'Eglise romaine n'est pas considéré en Prusse comme un crime d'état, c'est que la religion catholique est au nombre de celles qui sont admises dans le royaume, et auxquelles l'égalité des droits et la liberté de conscience ont été promises. Mais toutes les fois qu'une conversion a lieu, les protestans multiplient leurs plaintes et leurs accusations contre le clergé catholique, sans pouvoir toutefois les prouver. Ainsi, on accuse les prêtres d'employer la séduction, et on les a rendus si odieux aux protestans, que ceux-ci, loin de leur accorder la moindre confiance, violent souvent à leur égard les plus simples devoirs de la charité. Est-ce à la violence, est-ce à l'argent qu'ils peuvent avoir recours ? Mais ils sont sans pouvoir et surveillés avec soin; ils sont pauvres, à peu d'exceptions près. Est-ce par les artifices d'une dialectique captieuse qu'ils ont persuadé des protestans pleins de talens, de lumières et d'instruction; eux à qui on refuse la culture d'esprit la plus ordinaire, et qu'on se plaît à représenter comme des hommes grossiers, ineptes et immoraux ? Les convertis ont-ils eu des vues indignes et intéressées ? Sont-ce des gens dont le cerveau est malade ? Mais loin d'avoir à espérer de l'avancement ou des faveurs, ils pouvaient compter sur la haine des protestans, la persécution et la perte de leurs emplois. Qu'on examine d'ailleurs leur vie tout entière et aussi celle des hommes qui, en Prusse, ont quitté la religion catholique pour le protestantisme, et l'on se convaincra de la vérité de ces paroles de lord Fitzwilliam dans ses *Lettres d'Atticus* : « C'est trop souvent par la route du vice qu'on passe d'une Eglise à une secte, tandis que c'est toujours par la voie de la vertu qu'a lieu le retour d'une secte à l'Eglise. »

Quelque peu fondées que soient les accusations que nous venons de mentionner, on leur a accordé pleine croyance. Les ministres protestans sont chargés de surveiller attentivement les démarches du clergé catholique, et de rendre compte de tout ce qui leur paraîtrait une tentative de prosélytisme. Une ordonnance prescrit aux prêtres catholiques de faire connaître le nom, la profession et la fortune de ceux qui passent du catholicisme au protestantisme, et de désigner celui qui les a instruits, *afin*, dit cette ordonnance, *qu'on puisse avoir l'œil sur ceux qui s'occupent de faire des prosélytes*. Il est inutile de dire que les convertis et les prêtres qui les instruisent ont beaucoup moins de faveurs à espérer que de désagrémens à craindre.

Il y a quelque chose de vraiment étrange dans une pareille façon d'agir. Le gouvernement en général n'exige pas des coupables qu'ils se dénoncent eux-mêmes; d'un autre côté, il ne fait point cas de la confession, et pourtant il ordonne aux prêtres catholiques de se confesser publiquement, les menaçant d'un châtiment s'ils ne le font pas. Car il ne faut pas oublier que la conversion d'un protestant est un crime aux yeux du gouvernement, puisque le converti est ordinairement destitué ou puni de quelque autre manière, et que le convertisseur est pour le moins sûr que tout ce qu'il demandera lui sera refusé. Et c'est aux auteurs même de ce délit qu'il en demande le récit exact et détaillé ! Nous ne croyons pas qu'il y ait

d'autre état, civilisé ou non, où l'on ait de si rudes exigences.

§ 5. *Satisfactions données aux besoins religieux des catholiques.*

Il n'y a pas moins de partialité dans la manière dont on pourvoit aux besoins religieux des catholiques et dont on accueille leurs désirs. Depuis le traité de Vienne, il n'y a peut-être pas un endroit en Prusse où l'on ait permis l'introduction du culte catholique, même là où les catholiques étaient en nombre considérable et demandaient instamment cette faveur. Elle leur a ordinairement été refusée par ce seul motif qu'antérieurement l'exercice du culte catholique n'avait pas eu lieu là où ils désiraient qu'il fût établi. Rien n'est plus curieux que ce qui s'est passé en 1826 à Gœrlitz, dans la Haute-Lusace. Dans le dernier siècle, un catholique ne pouvait être bourgeois de cette ville ni y exercer aucun métier. Mais l'accession de la Saxe à la confédération du Rhin ayant supprimé ces entraves, un certain nombre de catholiques s'y établirent depuis cette époque, et il y a quelques années ils étaient bien six cents. Obligés d'aller chercher l'office divin à deux lieues, et n'ayant personne pour instruire leurs enfans dans leur religion, ils firent une foule de démarches pour obtenir la permission d'établir une église et une école, et ne purent jamais l'obtenir. En 1826, ayant adressé au roi lui-même une supplique des plus touchantes, où ils exposaient tout ce que cette situation avait de pénible pour eux, ils reçurent une réponse négative conçue dans les termes les plus secs qu'on puisse imaginer. Ce n'est qu'en 1829, après huit ans de supplications, qu'on leur a enfin accordé la permission, en faveur des vieillards et des infirmes, d'avoir *neuf fois par an* la messe à Gœrlitz, et cela à la condition de n'acheter pour cet usage aucun local, mais d'en louer seulement un, et de célébrer l'office dans une maison particulière, comme si les catholiques n'étaient admis en Prusse que sur le pied de mendians étrangers. Et comme si ce traitement méprisant n'était pas assez humiliant par lui-même, l'autorité provinciale a été chargée de veiller strictement à ce qu'ils n'outrepassent pas en la moindre chose la permission généreuse qui leur est accordée : sans quoi on doit s'attendre à de graves punitions. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

Au contraire, il suffit qu'il y ait quelques protestans dans une ville ou bourg catholique pour qu'ils y introduisent, sans la moindre difficulté, l'exercice de leur culte ; les évêques ont même poussé si loin la complaisance à cet égard, que sur la demande du gouvernement ils ont souvent accordé aux protestans des chapelles et des églises catholiques pour l'exercice simultané des deux cultes. Tandis qu'on se montrait si dur pour les six cents catholiques de Gœrlitz, on établissait en Silésie des églises et des écoles luthériennes dans des villes où se trouvaient seulement cent, soixante et même quarante protestans ; et cela se faisait sur leur première demande, avec le plus grand zèle et la plus grande prévenance.

Il est de principe en Prusse que chaque communauté doit trouver dans ses propres ressources les moyens de soutenir son église, son pasteur et son école. On peut seulement demander un secours à l'État, quand la nécessité absolue de ce secours peut être prouvée, et dans certains cas où l'on y a légalement droit. Ces règles sont appliquées rigoureusement quand il s'agit des catholiques ; elles semblent n'avoir jamais existé pour les protestans.

On a substitué des cures pauvrement dotées à des couvens supprimés, auxquels des paroisses étaient incorporées ; quelques anciennes paroisses ont été rétablies sur la rive gauche du Rhin dans des contrées entièrement catholiques ; mais on n'en a réellement jamais érigé de nouvelles. Au contraire, dans beaucoup d'endroits autrefois habités exclusivement par des catholiques, où, suivant les principes établis par l'État lui-même, les protestans n'avaient aucun droit à l'exercice de leur culte, ni à une dotation, des paroisses ont été érigées aux frais de l'État, et richement dotées avec d'anciens biens d'église, pour des employés, des fonctionnaires et quelques habitans envoyés ou amenés pour commencer des colonies

protestantes. Les catholiques n'ont jamais obtenu pour leur usage une église protestante, tandis que le contraire arrive fréquemment. De belles églises catholiques sont données aux protestans; des pasteurs catholiques vivent dans de misérables cabanes, tandis que le prédicant hérétique occupe un beau bâtiment dépendant de quelque ancien couvent, et tout cela, bien entendu, dans des endroits presque exclusivement catholiques. Ce n'est qu'avec la plus grande peine, et bien rarement, que les catholiques obtiennent l'autorisation de faire une collecte, autorisation qui n'est presque jamais refusée aux protestans.

On met le plus grand zèle à établir partout des paroisses et des écoles protestantes, à tel point que quand les quelques protestans habitans des villes catholiques paraissent n'y pas attacher grand prix, les présidens et conseillers en tournée engagent officiellement les plus importans d'entre eux à demander au roi l'érection d'une paroisse. Sur cette invitation, ceux même qui ne mettent jamais le pied dans une église font une supplique : on y double ou on y triple le nombre des protestans; on y gémit de ce qu'ils ne peuvent pas entendre la pure parole de Dieu; on termine par un appel aux sentimens religieux et à la tendre piété du roi. Là-dessus vient une décision du cabinet qui doit être regardée comme sacrée et irréfragable, et à laquelle nul ne peut résister sans crime de lèse-majesté.

Les catholiques sans doute reconnaissent aux sectateurs des deux religions reçues dans l'État, le droit de réclamer une paroisse qui leur soit propre là où ils sont en nombre suffisant, et ils n'auraient rien à dire contre l'érection de ces paroisses protestantes, si ce n'est qu'on les dote avec le bien de l'Eglise catholique, ou bien aux frais de l'État, tandis que les leurs ont beaucoup de peine à obtenir le moindre secours. Ils ne peuvent s'empêcher de croire que les colonies protestantes qu'on établit dans les villes catholiques sont destinées, lorsqu'elles se seront accrues, à leur apporter la gêne et l'oppression, et à être un puissant moyen de propagation pour le protestantisme, lorsque tous les employés et fonctionnaires seront pris dans leur sein.

Quand il n'y a pas dans le voisinage d'église de couvent supprimé à donner à la communauté protestante, ou quand on ne trouve pas de moyens d'en enlever quelqu'une aux catholiques, l'ordre est donné de faire une collecte qui ne manque jamais son but. Toutes les autorités locales sont mises en mouvement pour tirer les pièces de monnaie de la poche des pauvres, les écus ou les pièces d'or du coffre-fort des riches. Les ministres protestans et les bourguemestres sont chargés de la quête, et ils s'efforcent à l'envi de montrer leur patriotisme et leur attachement à la religion protestante; le zèle déployé dans de semblables occasions est singulièrement prisé en haut lieu, et c'est un des plus sûrs moyens de faire son chemin. Toutefois, il faut dire que ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on a recours aux collectes : on préfère, en général, s'approprier sous un prétexte quelconque des églises déjà bâties, parce que cela a le double avantage de diminuer le nombre des catholiques et d'augmenter celui des protestans. Ainsi, avant la prise de possession du duché de Westphalie par le grand-duc de Hesse, qui eut lieu en 1802, il n'y avait jamais eu d'église protestante dans le district d'Arnsberg; mais sous le gouvernement prussien, on a attribué aux protestans l'église du couvent supprimé de Galilée, près de Meschede, et la chapelle catholique de Belecke. Depuis six ans on y a installé un ministre protestant, ainsi qu'un maître d'école protestant qui est payé par la caisse de l'État. Quand la nouvelle église de Meschede sera achevée, les protestans auront trois églises dans cette contrée exclusivement catholique autrefois, et où ils n'étaient pas au nombre de cent quatre-vingts en 1820. Tout cela s'est fait en très peu de temps, tandis qu'à Plettenbourg, aussi en Westphalie, trois cents catholiques ont supplié vingt-quatre ans sans pouvoir obtenir le service divin, même après avoir acheté un local de leurs deniers.

Plusieurs paroisses pauvres de la marche de Westphalie n'ont pas d'écoles à elles, malgré la faveur tant vantée que la Prusse accorde à l'instruction élémen-

taire, et les enfans des catholiques sont obligés de fréquenter les écoles protestantes : or, nous avons déjà dit combien on est tolérant dans ces écoles, où la haine la plus furieuse contre le catholicisme respire dans les paroles des maîtres et dans les livres qu'on fait lire aux enfans. Dans quelques paroisses, telles que Hagen, Iserlohn, etc., il y avait autrefois des écoles catholiques; mais le gouvernement les a réunies de force aux écoles protestantes, ou changées en écoles mixtes. Là où il reste de ces écoles, elles sont sous l'inspection des prédicans protestans.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PAR M. EUGÈNE BORÉ,

Professeur-suppléant d'arménien à la Bibliothèque royale, membre du conseil de la Société Asiatique et de l'Académie de Saint-Lazare.

M. Dureau de la Malle, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a eu l'obligeance de mettre à notre disposition le texte même de l'important mémoire envoyé à cette section de l'Institut par M. Eugène Boré, et qui a été entendu avec une satisfaction générale dans la séance du 24 novembre 1837. Nos lecteurs apprendront avec joie que tout se réunit pour faciliter la grande entreprise dont nous leur avons déjà parlé. Ainsi, sans entrer dans d'autres détails qui nous mèneraient trop loin, le ministère de l'Instruction publique, sur le rapport d'une commission composée de MM. Jaubert, Hase, Quatremère et Raoul-Rochette, s'est empressé d'allouer au jeune et courageux orientaliste une subvention annuelle de trois mille francs pour toute la durée de son voyage. L'Institut s'est aussi fait un devoir d'expédier promptement les instructions qui lui étaient demandées avec tant de science et de modestie. Dans le prochain numéro, nous commencerons à publier la série de lettres *curieuses* et *édifiantes* que M. Eugène Boré adresse à son frère Léon pour nous tous, des principaux lieux où il séjourne.

« MESSIEURS,

« J'ose appeler aujourd'hui votre attention sur un projet de voyage auquel se rapportent des études antérieures, et que je crois devoir entreprendre à un âge qui permet plus facilement d'en supporter les fatigues et peut-être les périls. A la vérité, la jeunesse est toujours fort ignorante ; aussi, bien loin de me prévaloir de la mienne comme d'un avantage, je ne mets en avant cette considération que pour qu'elle soit mon excuse, en même temps qu'un titre de plus à votre bienveillance. Mais ce qui m'engage surtout à soumettre mon plan à votre docte assemblée, c'est que, d'une part, je compte dans son sein les vénérables membres auxquels je dois le peu que je sais, et dont les conseils m'ont dirigé jusqu'ici ; d'une autre part, c'est l'espérance de recevoir des instructions propres à compléter et à rectifier mes faibles aperçus.

« L'objet spécial de mes travaux étant l'étude, aussi approfondie qu'il m'est possible, des langues sémitiques, famille très variée dans son unité, j'ai tourné mes regards vers la contrée de l'Asie où je dois le plus sûrement acquérir ces connaissances techniques et locales que d'autres parmi vous, Messieurs, ont dû, grâces à un heureux privilége du génie, de se procurer dans l'Occident même. La contrée que j'indique est celle qui sépare l'illustre Phénicie, d'où la science se répandit avec l'écriture dans l'antiquité civilisée (1), de la patrie de cet autre peuple dont la religion, complétée par le Christianisme, est devenue la cause efficiente de la civilisation moderne. C'est la double et majestueuse chaîne de mon-

(1) Gesenius, *Monum. phœn.*, lib. prim., cap. v, p. 64. Leipzig, 1837.

tagnes qui s'étend du nord-ouest au sud-est de l'ancien Aram (1), et qui porte encore le nom biblique de Liban (2). Au milieu des guerres continuelles qu'a supportées la Syrie, depuis les premières invasions des Arabes jusqu'aux dernières campagnes du pacha d'Egypte, les hautes et riches vallées du Liban et de l'Anti-Liban ont presque toujours offert à diverses populations un asile paisible. Le Christianisme, malgré les schismes et les hérésies, s'est conservé dans ce pays qui fut son berceau. En effet, suivant la tradition, l'Evangile apporté aux rois d'Edesse (3) par les apôtres, soumit à ses lois un nombre considérable de disciples, et la Syrie se trouva avoir donné naissance à la première église publiquement constituée. La foi nouvelle opérant un merveilleux changement dans les esprits, substitua à la stérilité du paganisme romain une science féconde qui, dès le deuxième siècle de notre ère, produisit la célèbre école d'Antioche (4), rivale de l'école d'Alexandrie, celle d'Edesse, que l'on peut appeler le séminaire de la Perse chrétienne, et le collége de Césarée, où Origène, chassé d'Egypte, avait des évêques pour auditeurs.

« Ce mouvement intellectuel fut favorable au développement de la langue, qui, bien qu'elle ait une origine commune au babylonien, appelé improprement chaldéen, en différé pourtant de manière à devoir être considérée comme le dialecte araméen de l'Occident, tandis qu'il faut attribuer l'autre dialecte à la partie orientale du pays d'Aram (5). Le syriaque fut alors fixé comme langue littéraire, et la liste des écrivains plus ou moins distingués que l'on voit se succéder depuis S. Ephrem jusqu'à Grégoire Bar-Hebræus, Abou'lfaradjc, prouve quelle fut l'abondance, si je n'ose dire la richesse, de cette littérature, qui eut le tort, comme celle des Arméniens, d'être trop exclusivement ecclésiastique. L'étendue de terrain envahi par la langue syriaque correspond à cette longue ère littéraire d'environ dix siècles; car le nestorianisme ayant émigré en Perse avec Barsuma (1), fut bientôt contraint de reculer encore devant l'intolérance musulmane, et de disperser ses églises errantes jusqu'au fond de l'Inde, de la Tartarie et de la Chine,

« Mais il est inutile, Messieurs, de vous rappeler des faits que vous connaissez : je dois seulement, pour ramener la question au point de vue soumis à votre savant contrôle, vous dire ce que je me propose de faire dans le Liban. Volney alla s'enfermer huit mois au couvent de Mar-Hanna pour y puiser les principes de la langue arabe; plusieurs autres qui sont devenus dans les consulats d'habiles interprètes, ont fréquenté depuis l'école d'Ainvaraca, et il n'y a peut-être pas en Orient d'endroit plus favorable pour ce genre d'études, puisqu'on y apprend en même temps et également bien l'arabe et le turc. Tout en voulant continuer la culture de ces deux langues, je me propose néanmoins d'étudier spécialement le syriaque, qui s'est conservé dans la liturgie des catholiques et des nestoriens. Outre les avantages philologiques qui sont à tirer de cette langue, la plus riche de la famille sémitique après l'arabe, je la juge très importante sous un double rapport. Je dis premièrement sous le rapport religieux :

« Selon Michaelis, la version syriaque de l'Ancien-Testament est, sans contredit, la plus utile et celle que la Vulgate paraît avoir le plus constamment suivie (2). L'exégèse peut surtout recevoir des éclaircissemens nombreux et décisifs en ce qui tient à la lettre et au sens spirituel des Evangiles. Que sera-ce s'il s'agit de rechercher et d'approfondir les origines mêmes du Christianisme oriental, et les causes secrètes des premières hérésies qui en troublèrent l'unité.

(1) Genèse, XXIV, 10.

(2) Simonis, *Onomast. vet. Test.*, p. 71, 337. — Abulfeda, *Tab. syr.*, p. 18, 163. — De la Roque, *Voyage en Syrie*, t. I, p. 31. — Ritter's, *Erdkunde*, IIe partie, p. 434.

(3) Bayer, *Historia Edessena ex nummis illustrata*. Petersb., 1734. — *Moyse de Khorène*, liv. II.

(4) Münter, *Antiochiæ schola*. Hafniæ, 1811.

(5) Hoffmann, *Gramm. syr.* Halæ, 1827. *Proleg.*, p. 3 et 12.

(1) Münter, *loco citato*. — Assemani, *Bibl. orient.*, t. I, p. 351.

(2) *Biblioth. orient.*, t. IV, p. 40 : « Ex syriacâ « linguâ et versione usum loquendi rectissimè in- « telligi, multaque obscura hâc solâ ratione illus- « trari posse videntur. »

« L'Eglise de Syrie présida à l'enseignement de toutes les autres Eglises d'Orient, dont elle était la mère ; elle évangélisa l'Arabie, la Perse et l'Arménie, dont les premiers patriarches continuèrent à recevoir leur investiture de l'évêque de Césarée jusqu'au concile de Chalcédoine. De plus, les rapports établis entre ce pays et la Grèce, dès le temps de la domination des Séleucides, furent accrus et fortifiés par le Christianisme, tellement, qu'il s'opéra entre l'esprit syrien et l'esprit grec une fusion de la plus haute portée pour le développement de la science et de la civilisation parmi les autres peuples de famille sémitique. Ainsi la Syrie, après avoir donné aux Arabes leur système graphique, les initia encore à la science des Grecs, au moyen de traductions dont on peut apprécier l'exactitude. Les écrivains de cette époque primitive possédaient souvent à un égal degré la connaissance du grec et de leur langue maternelle. Saint Ephrem en est le plus frappant exemple. Saint Chrysostome étudia pendant trois ans la théologie à l'école de Meletius, évêque d'Antioche, et Théodore de Mopsueste, dont les hymnes et les prières se conservent dans l'Eglise nestorienne, avait eu Nestorius lui-même pour disciple. J'insiste sur le fait de ces écoles théologiques communes aux Grecs et aux Syriens, pour faire sentir la possibilité de retrouver dans les monastères de la Syrie de précieux restes de l'antiquité chrétienne ignorés de ceux mêmes qui les possèdent. En outre, les propres monumens de la littérature syriaque, recueillis par Amira, Isaac Sciadrensis, Josué Acurensis, Abraham Echellensis, et principalement les deux Assemani, sont loin d'être complets. La multitude d'ouvrages célèbres dans leur temps, dont les savans n'ont fait que nous transmettre les titres, permet aussi de croire qu'il peut s'en être conservé quelques uns, surtout chez les nestoriens qui ont toujours eu le plus vif intérêt à garder des œuvres sur lesquelles portent, pour ainsi dire, les fondemens de leur Eglise.

« Si l'on passe à ce que j'appellerai le côté profane, par opposition au caractère généralement religieux de cette littérature, les mêmes raisons militent en faveur de l'existence de monumens inconnus, dont la découverte jetterait nécessairement du jour sur certains points encore fort douteux des antiquités phéniciennes, assyriennes, persanes, palmyréennes et grecques. Cette opinion acquiert une sorte de certitude lorsque l'on pense que la Syrie, placée au centre des contrées qui ont occupé la première place dans la civilisation antique, a dû retenir successivement quelque chose de leurs langues, de leurs symboles et de leurs mœurs (1). Le trait distinctif du génie des Syriens comme des Arméniens, c'est d'avoir été constamment passif et assimilateur. Il en est de certaines nations comme de quelques individus qui semblent destinés par la nature à transmettre la science plutôt qu'à y ajouter.

« On me dira peut-être : Comment espérez-vous découvrir des monumens ou des ouvrages de quelque importance dans des lieux visités si souvent et par tant d'illustres voyageurs ? — Oui, sans doute, la Syrie et la Palestine ont été fréquemment explorées depuis le commencement du dernier siècle, par des hommes dont les récits prouvent qu'ils possédaient un grand talent d'observation et une science historique et topographique qui laisse peu à désirer. Il suffit de nommer Brown, Niebühr, Volney, Buckingham et Burckhardt. Mais je dirai, à mon tour, que ces savans, d'ailleurs si distingués, se proposaient autre chose. Tous, à l'exception de Niebühr, ignoraient les premiers élémens de la langue syriaque; la plupart avaient des préjugés philosophiques contre les pauvres moines qui la parlent, et qu'ils accusent injustement de ne pas la comprendre (2). Il eût fallu, au contraire, gagner la confiance de ces religieux, naturellement défians envers les étrangers; il eût fallu entrer dans l'ordre habituel de leurs idées, étudier l'histoire de leur Eglise, de leur théologie, leurs pratiques liturgiques et leur discipline, passer d'un

(1) Lorsbach's, *Archiv. für die morg. Litter.*, t. I, p. 246, et t. II, p. 251, 356. — Hoffmann, *Syr. ling. Hist.*, p. 19.

(2) *Mém. hist. du comte Ferrières*, t. II, 109. — Volney, t. I, p. 351.

monastère à un autre avec de bonnes recommandations, avec les moyens d'être également bien accueilli des catholiques et des nestoriens. C'est chez ces derniers surtout qu'un Européen pourrait faire d'heureuses découvertes, parce que aucune inimitié religieuse ne les empêcherait de lui communiquer des ouvrages ou des renseignemens qui ont dû nécessairement être dérobés aux doctes maronites de la Propagande. Que si, par une hypothèse peu vraisemblable, toute recherche à cet égard devait demeurer infructueuse, un tel résultat qui détruirait les illusions des orientalistes ne serait point sans utilité. Je ne parle pas des renseignemens que l'on peut encore obtenir touchant les sectateurs d'Ali et les Druses, habitans de ces montagnes. Les premiers nous sont déjà connus; quant aux seconds, le grand travail que M. le baron de Sacy prépare sur leur société si long-temps mystérieuse, répondra, comme chaque ouvrage de l'illustre professeur, aux besoins de la science.

« Après avoir puisé dans les différens monastères du Liban les connaissances qu'il espère y trouver, l'auteur du présent mémoire se propose d'aller à Naplouse étudier la langue et observer l'état des Samaritains. Leur correspondance avec les savans d'Europe, commencée au temps de Scaliger, et close dernièrement par le secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fait désirer qu'avant l'extinction totale de cet ancien peuple réduit à quelques familles, on puisse résoudre diverses questions auxquelles ils n'ont pas assez explicitement répondu. Ces questions intéressent à la fois la religion, l'exégèse, l'histoire et la grammaire. Ainsi, on aurait à s'assurer s'ils n'ont point conservé en partie ou en entier les versions grecque et arabe, accompagnées de commentaires, des livres de Moïse qu'ils possédaient autrefois; il faudrait consulter leurs ouvrages liturgiques dont ils ont cité des passages pour prouver leur foi à certains dogmes, tel que celui de la résurrection. Est-ce à tort qu'ils ont laissé croire que la polygamie leur était permise, en ce sens qu'ils peuvent épouser deux femmes et les conserver l'une et l'autre aussi long-temps qu'elles vivent (1)? Quelles sont précisément leurs idés sur l'Hatahab ou Messie? De quelle manière prononcent-ils le nom de Jéhova, et quelle est leur règle dans la lecture de la loi? Ont-ils quelques souvenirs de l'ancienne règle des Dosithéens? — Tous ces points et d'autres semblables ne peuvent désormais être éclaircis que par un voyageur sachant l'hébreu et le samaritain, et en état de communiquer directement avec ceux qui le parlent. Pietro della Valle nous dit avoir regretté d'ignorer la langue des Samaritains lorsqu'il visita ce pays, où il refusa plusieurs livres qu'on lui offrait et ne put vérifier si la prononciation correspondait exactement à celle des Juifs (2). Maundrell fait le même aveu, et il ne put qu'avec peine savoir du grand-prêtre pourquoi Garizim est le mont du sacrifice, tandis qu'Ebal, suivant eux, est la montagne de malédiction (3).

« Si la savante assemblée au jugement de laquelle est soumis ce rapport daignait s'intéresser à un voyage entrepris par amour des lettres orientales, l'auteur ne bornerait point là ses recherches : il les étendrait, les multiplierait en proportion des moyens qu'il aurait d'agir. Par exemple, s'il recevait quelque commission de la Bibliothèque du Roi et du Musée des Antiques, il pourrait plus aisément se procurer et les manuscrits, et les médailles, et les inscriptions dont l'acquisition lui paraîtrait précieuse. Aujourd'hui que le beau travail de Gesenius sur les monumens phéniciens vient de fixer, d'une manière si satisfaisante, la connaissance de cet ancien idiome dont Bochart avait deviné, avec sa rare sagacité, l'origine et les lois grammaticales, on doit rechercher de plus en plus tout ce qui peut compléter cette étude. Or, il est à présumer que dans la Phénicie même, les souvenirs du peuple qui l'illustra n'ont pas entièrement disparu. Les religieux du Carmel qui, sous la sauvegarde de la France, protectrice légale de tous les catholiques orientaux, relèvent les murs de leur monastère, possèdent

(1) *Not. et extrait des Mss.*, t. XII. — *Mém. sur les Samar.*

(2) *Orig. Orient. eccles.*, p. 78.

(3) Gesenius, *de Pent. Sam.*, p. 61.

une collection de médailles que l'on dit être phéniciennes, et qu'ils ont trouvées récemment.

« Il serait facile de s'assurer du fait, et, dans le cas qu'il fût avéré, de les engager à céder à la nation dont la puissance les protège un dépôt qui ne leur est d'aucune utilité. M. Guys, ancien consul à Beyrouth et le même qui a rédigé un rapport inséré dans la correspondance des Samaritains dont nous venons de parler, a formé, selon le récit de quelques voyageurs, un cabinet d'antiques où figurent en grande partie des monumens phéniciens provenant des fouilles faites dans les environs et sur l'emplacement de Tyr même.

« Si je me suis permis une observation qui ressemble plutôt à un renseignement, c'est pour vous avertir, messieurs, que je ne négligerai jamais de prendre sur mon passage les informations scientifiques de cette nature, et que je me propose de copier ou de calquer toutes les inscriptions dont le type original ne pourrait être enlevé.

« Pour revenir à l'itinéraire que je me suis tracé, lorsque j'aurai fait à Jérusalem une courte excursion, qui sera plutôt un pélerinage chrétien qu'un voyage scientifique (bien qu'il puisse encore y avoir beaucoup à apprendre sur cette ville), je me rendrai, en remontant le Jourdain, au pays d'Haouran, ou Chauran (1), que Burckhardt visita à deux reprises, en 1810 et 1812. Le nombre d'inscriptions qu'il a relevées prouve qu'il y avait en ce genre une ample moisson à recueillir; mais on peut lui reprocher de les avoir prises d'une manière incomplète et précipitée, outre qu'il a négligé celles qui pourraient tenir aux langues sémitiques. Je suivrai ensuite l'Oronte d'après les indications données en 1834 à M. Poujoulat par le colonel Chesney. Cet intrépide explorateur du cours de l'Euphrate dit avoir rencontré sur sa route une quantité considérable de ruines et de pierres chargées d'inscriptions : mais comme il voyageait sous le nom et le costume d'un scheick arabe, il ne put s'arrêter à les examiner. Après avoir traversé Damas, d'où une visite à Palmyre produirait peut-être aux antiquaires quelques nouvelles découvertes, je compte séjourner un certain temps dans les villages de Malala, de Wara et de Sidnaïa, où se parle encore aujourd'hui, dit-on, l'ancienne langue de la Syrie. Il serait curieux de vérifier ce fait, et de constater sur quels points elle diffère de la langue classique. Antioche n'est plus qu'une ville chétive aux rues sales et étroites : néanmoins cette ancienne résidence de la dynastie des Séleucides, qui fut pour la Syrie le centre et le foyer des lumières pendant les premiers siècles du Christianisme, mérite que l'on examine de nouveau et attentivement ses ruines, déjà explorées par le savant Pococke. De même Séleucie, située sur les bords de l'Oronte, et qu'Aboul-féda désigne, ainsi qu'Edrisi, sous le nom de Suweida. Il est très possible de faire, dans ces villes jadis si remarquables, d'importantes conquêtes pour la numismatique. Ne trouvons-nous pas chaque jour des médailles romaines dans nos vieilles cités gauloises? Généralement, dans cette partie de l'Asie, les banquiers et les changeurs entre les mains desquels passent toutes les monnaies, sont des Arméniens, et il est facile à un chrétien de s'entendre avec eux, surtout lorsqu'il parle leur langue.

« A la Syrie appartient encore, à proprement parler, la Mésopotamie, que les Hébreux appelaient Aram-Naharaïm et qui pendant long-temps y fut réunie politiquement. C'est un pays montagneux dans sa zône septentrionale, et le climat étant fort tempéré depuis le milieu de l'automne jusqu'au printemps, il y a là moins de difficultés et de fatigues que dans les plaines brûlantes de l'Assyrie et de la Babylonie. Cette région présente un double intérêt, car on y trouve deux populations nouvelles à étudier, les Arméniens, dont l'ancienne province de Sophène comprenait la ville de Merdin, située au pied du Masius, et les Kurdes à la vie pastorale et nomade, en qui l'on prétend voir les descendans des Chaldéens. Un examen approfondi de leur langue résoudrait sans doute cette question longuement controversée, et montrerait si c'est à tort que nous appelons chaldéen le dialecte de Babylone, tandis que la vraie langue chaldéenne nous se-

(1) Ezéchiel, XLVII, 16.

rait inconnue et constituerait un idiome propre ayant des affinités avec l'ancien persan, le phelvi, la langue médique et l'arménien (1).

« Deux points me semblent surtout dignes d'attirer les pas et l'attention du voyageur dans cette contrée. C'est, premièrement, Nisibe, ville d'origine sémitique comme l'indique son nom, et que les Romains appelaient Mygdonia, de la rivière qui la traverse. On y trouve aujourd'hui des chrétiens jacobites, et pendant le moyen âge elle était le siége métropolitain des nestoriens, dont la communion s'y conserve pareillement (2). Vient ensuite Urfa ou Orfa, la Callirhoë des Grecs, que nous appelons Edesse. La chronique syriaque de cette ville prouve qu'elle a été anciennement très florissante, et depuis Abgare elle a toujours figuré avec distinction dans l'histoire arménienne.

« Toute la partie limitrophe de l'Arménie méridionale doit d'autant plus exciter la curiosité, qu'elle n'a point encore été explorée. Mais comment vous exprimerai-je mon désir, messieurs, d'aller, en remontant au nord-est, voir les imposantes ruines de Tigranocerte, et ces monumens situés aux bords du lac de Vann que Moïse de Khorène, qui nous en donne une description si merveilleuse, attribue à Sémiramis (3). Comment oser vous dire mon intention de revenir par l'Arménie, en séjournant à Eczmiadzin et dans les autres couvens où se trouvent de riches dépôts littéraires! Je sens trop que de si beaux et si grands projets peuvent n'avoir l'air que de rêves ambitieux. Il y a malheureusement, lorsqu'on expose un plan semblable, la dure alternative, ou de taire une partie de ses idées par sentiment de la disproportion qui existe toujours entre la faiblesse humaine et les vastes entreprises, et alors on n'excite qu'un intérêt médiocre; ou de présenter en détail tous ses moyens d'exécution, et dans ce cas on court risque d'être accusé d'outrecuidance, peut-être même de charlatanisme.

« Quoi qu'il en soit, messieurs, je le répète en terminant, l'intention première de mon voyage est d'aller mettre en pratique dans l'Orient les savantes leçons que j'ai reçues des vénérables professeurs assis parmi vous. Je place en première ligne l'étude du syriaque, dont M. Quatremère m'a inspiré plus particulièrement le goût, et parce que cette branche si importante des langues sémitiques est généralement négligée. Que si vous ne me jugez pas indigne de remplir une partie de la mission scientifique qui vient d'être bien imparfaitement soumise à votre examen, trop heureux de ce noble suffrage, je suis tout disposé à sacrifier encore autre chose que mon temps pour y répondre avec honneur.

« Vienne (Autriche), ce 26 octobre 1837.

« Eugène Boré. »

(1) Eichhorn's, *Repert.*, t. VIII, p. 118.

(2) Rauwolf's, *Reisen*, p. 259. — Niebühr's, *Reiseb.*, p. 379. — Olivier, t. IV, p. 217.

(3) Voyez dans *l'Univers pittoresque* de Didot, à l'article *Arménie*, par M. Eugène Boré, la traduction du passage où Moïse de Khorène parle des constructions magnifiques de la grande reine de l'Assyrie. Le récit des voyageurs modernes concorde avec celui de l'auteur arménien. *(Note du D. de l'U. C.)*

ESSAI BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR J.-L. GUEZ DE BALZAC,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1594-1654).

DEUXIÈME ARTICLE (1).

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES.

Jean-Louis Guez de Balzac, né à Angoulême sur les dernières années du seizième siècle (1594), était le fils d'un gentilhomme de Languedoc, qui, après la mort du maréchal Roger de Bellegarde (1579), et celle de son fils tué à la journée de Coutras (1587), César de Bellegarde, dont il avait été le gouverneur, s'était attaché au fameux duc d'Epernon. Les services qu'il rendit à ce seigneur en diverses occasions importantes, attirèrent sur lui l'attention de Henri IV, et lui méritèrent des avances de la part de ce prince. Mais, ne se sentant point *une âme compatible avec l'air de la cour*, où il aurait pu faire une fortune brillante, ce gentilhomme vécut retiré dans son château de Balzac, et sa maison d'Angoulême, *embellie et enrichie de raretés si exquises, particulièrement pour les tableaux et autres enjolivemens* (2), que la reine-mère, Marie de Médicis, l'honora de son séjour en 1619. Il mourut vers la fin de 1650, veuf d'une demoiselle de Nesmond, avec laquelle il avait vécu soixante-quatre années, laissant plusieurs enfans, entre autres le célèbre Balzac, et une fille veuve alors d'un capitaine aux gardes (M. de Campagnolle), tué au siége de Montauban (3).

Nous ne savons de la jeunesse de Balzac que ce que ses *Entretiens* nous en apprennent.—Dès son enfance, il parut dans le monde, et ne déplut point aux spectateurs : il s'approcha des grands et en fut reçu avec familiarité. Le cardinal de La Valette l'aima avec chaleur, et cette chaleur eût duré toujours, sans les mauvais offices que lui rendit *un bouffon*. Sa présence et son absence plaisaient également au cardinal, parce que leurs entretiens de vive voix continuaient par écrit, et les lettres qu'il en recevait lui étaient si agréables, qu'il en avait mis en proverbe le mérite (1). — Envoyé à Rome par ce prélat qui l'y employa deux ans comme son agent, voici le compte qu'il lui rendait de sa mission, dans le cours de l'année 1621 : — « J'ai un éventail qui lasse les mains de quatre valets ; je me lève tous les jours deux fois, et quand je sors du lit, c'est pour entrer dans un bois d'orangers, où je rêve au bruit de douze fontaines..... C'est affaire au vulgaire de sentir les fleurs, j'ai trouvé le moyen de les manger et de les boire ; et le printemps est toute l'année chez moi, ou en eaux ou en conserve. Outre cela, en qualité de monsieur votre agent, je suis presque toujours en festin..... Ce sont, Monseigneur, tous les services que je vous rends au lieu où je suis, et toutes les fonctions de ma résidence auprès de notre Saint-Père. » (Juillet 1621.) Il faut songer, en lisant cette épître, qu'elle fut dictée *au temps chaud*, et adressée à un cardinal qui portait la cuirasse et l'épée (2).

(1) Voir le 1er article dans le n° 22, tome IV, pag. 398.

(2) *Journal chronol. de Saint-Romuald*, cité par Bayle.

(3) Ce capitaine aux gardes laissa un fils qui fut tué au siége de Lens, et une fille dont il est souvent parlé dans les Lettres de Balzac. Il témoigne beaucoup d'amitié pour sa nièce et lui donne de fort bons conseils (V. *lettre à madame de Campagnolle*, 3 mai 1638).

(1) Entretien VIII ; *Deux Histoires en une* ; à M. Conrart.

(2) Il écrivait quelque temps auparavant, à M. Bourbon, professeur du roi aux lettres grecques, sur un ton plus digne de lui et plus digne surtout du lieu de son séjour : « Ne me parlez point du sep« tentrion... je me déclare pour Rome contre Paris... « Il n'y a que Rome où l'on soit à la source des « belles choses... Rome est cause que vous n'êtes « plus ni barbares, ni païens ; car elle vous a ap« pris la civilité et la religion... Il est certain que « je ne monte jamais au mont Palatin, ni au Capi-

Né d'un père qui vécut un siècle, Balzac à vingt-huit ans se disait plus vieux que lui, *aussi usé qu'un vaisseau qui aurait fait trois fois le voyage des Indes.* « Il n'est plus rien que les restes de celui que vous avez vu à Rome, » écrivait-il à l'évêque d'Aire en lui adressant la peinture de ses infirmités spirituelles : car alors son âme n'était pas moins malade d'indifférence et de tiédeur. Il décrit en merveilleux langage cette lutte douloureuse d'une raison soumise et d'un cœur indompté.

« Puisque vous avez autant de soin de moi que de votre diocèse, dit-il, et que vous trouveriez quelque chose à dire dans le ciel, si je n'y étais avec vous, je ferai ce qu'il me sera possible afin que vous n'ayez pas désiré mon bien inutilement... Il est vrai qu'il y a long-temps que je fais du mal, que je n'ai plus de mémoire de mon innocence, et je pense que j'aurais besoin d'un jubilé qui ne fût que pour moi seul... Néanmoins, Monseigneur, en cet état là, j'attends un miracle de celui qui des pierres se peut faire des enfans, et je ne veux pas croire que sa miséricorde puisse manquer à notre misère. Puisqu'il a donné des ports aux mers les plus dangereuses, et de la clarté aux plus noires nuits, peut-être qu'il y a encore quelque chose pour moi dans les secrets de sa Providence, et si jusqu'ici je me suis éloigné du bon chemin, il permettra que je m'égare ou que je me lasse en celui du vice. Et c'est en cet endroit qu'il faut que je vous avoue la vérité, encore qu'elle me soit honteuse. Avec trois gouttes de mauvais sang qui me reste, j'ai toutes les passions de ceux qui se portent bien;..... de sorte que, comme il y a des peintures qu'il faudrait effacer pour en ôter les défauts, ainsi j'ai peur qu'il n'y ait que la mort qui puisse finir mes péchés, si par votre moyen je ne commence une seconde vie... Proposez-vous des monstres à combattre en ma volonté, et une infinité d'ennemis à défaire en mes passions, et après cela vous m'avouerez que je ne vous ai pas fait les choses plus grandes qu'elles ne sont, et que si on m'ôtait un désir imparfait que j'ai de me repentir, et quelque petite résistance que je fais au commencement du mal, il n'y aurait point de différence entre moi et le plus grand pécheur qui soit sur la terre.

« Mais ne prenez pas ce que je vous écris pour une marque de mon humilité, car vous ne lûtes jamais de plus véritable histoire, et ce que saint Paul disait en la personne du genre humain, et s'accusant des fautes des autres, c'est ma déposition que je fais entre les mains de la justice divine. Je m'en veux mal à moi-même; mais il est certain que je sens tant de froideur aux actions de piété, qu'il me semble que mon esprit entre en prison, quand mon devoir m'appelle à l'église, et lorsque j'y suis, j'y cherche plutôt des divertissemens et des tentations que de l'instruction et du profit... Je suis toujours triste, mais je ne suis jamais pénitent. J'aime la solitude, mais je hais l'austérité; je suis du parti des gens de bien, mais je suis du nombre des méchans. Que si quelquefois je me résous de changer de vie, et s'il me vient de petits rayons de dévotion, c'est une lumière qui dure si peu, et est si faible, qu'il faut donc de nécessité que vous travailliez à ma conversion, que je ne saurais opérer de mes propres forces, et que je vous serve de matière de laquelle vous fassiez un homme de bien. S'il y a des saints que nous devons aux larmes et à l'intercession des autres, et si les martyrs ont fait quelquefois de leurs bourreaux les compagnons de leur gloire; je puis bien espérer que je me sauverai avec vous, et qu'un jour peut-être je serai mis au nombre de vos miracles.

« Je sais, Monseigneur, que vous vivez aussi purement que si vous n'aviez point de corps, et que vous n'aimâtes jamais que la beauté dont toutes les autres sont venues, et partant il n'y a point de doute qu'une si rare vertu ne saurait être refusée de Dieu....... A tout le moins vous trouverez en moi de l'obéissance et de la docilité, si je n'ai acquis de plus fortes habitudes; et dans la corruption de ce siècle, où presque tous les esprits se ré-

« tele, que je n'y change d'esprit et qu'il ne m'y « vienne d'autres pensées que les miennes ordinai- « res. Cet air m'inspire quelque chose de grand et « de généreux que je n'avais point auparavant. Si « je rêve deux heures au bord du Tibre, je suis « aussi savant que si j'avais étudié huit jours... »
(Rome, 25 mars 1621.)

voltent de la foi, vous aurez affaire à un homme qui ne veut rien croire de plus véritable que ce qu'il a appris de sa mère. En ce qui ne regarde pas même la religion, si j'ai eu autrefois quelques sentimens particuliers, je les quitte de bon cœur, afin de me réconcilier avec le peuple... Et véritablement quelque débauché qu'ait été mon esprit, je l'ai toujours soumis à l'autorité de l'Eglise et au consentement des peuples; et comme j'ai cru qu'une goutte d'eau se pouvait beaucoup plus aisément corrompre que toute la mer, j'ai pensé de même que les opinions particulières ne sauraient jamais être si saines que les générales. Un pauvre homme qui ne se connaît que par le rapport d'autrui, qui perd l'esprit dans la considération des moindres ouvrages de la nature, qui depuis tant de siècles n'a pu trouver la cause du débordement d'une rivière, ni des intervalles de la fièvre tierce, comment peut-il parler hardiment de cette majesté infinie devant laquelle les anges se couvrent la face de leurs ailes et le ciel s'abaisse jusqu'aux abîmes! Il ne nous reste que la seule gloire de l'humilité et de l'obéissance, dans laquelle nous devons nous conserver, et puisqu'il est certain que la raison des hommes ne s'étend pas si loin que la vérité des choses, au lieu de plaider les points de la religion, il nous doit suffire d'en adorer les mystères. Autrement, certes, si nous voulons aller plus avant, et chercher une chose qui a été inconnue à toute la philosophie, et qui s'est cachée aux sages du monde, nous ne remporterons rien d'une si profane curiosité que l'éblouissement de nos yeux et la confusion de nôtre esprit. Dieu nous a découvert par la lumière de son Evangile beaucoup de vérités que nous ignorions, mais il nous en réserve beaucoup davantage que nous n'apprendrons qu'au royaume qu'il prépare à ses élus et par la vision de sa seule face.

« Cependant, afin de rendre le mérite de notre foi plus grand, et notre piété plus parfaite, il veut que les chrétiens soient comme des aveugles amoureux, et qu'ils n'aient de désirs ni de l'espérance que pour des choses qui sont éloignées de leurs sens, et qu'ils ne peuvent comprendre par la raison naturelle. Sitôt que le terme que vous m'avez donné sera venu, et que les premières fleurs nous auront amené les beaux jours, je m'en vais vous écouter sur ces graves et importantes matières, et me rendre homme de bien par l'ouïe, puisque c'est le sens qui est destiné à recevoir les vertus chrétiennes, par lequel le Fils de Dieu a été conçu et son royaume établi entre les hommes » (20 septembre 1623).

Cependant la recherche des honneurs et de la fortune qu'il ne poursuivait, à l'entendre, que pour *ne désobéir pas à la puissance paternelle*, durent être longtemps de sérieux obstacles à ces fortes résolutions. Il se crut plus d'une fois au moment de saisir cette ombre de la faveur qui lui échappa toujours. Le duc d'Epernon, avec lequel il avait fait *le voyage d'Amadis*, entrepris pour favoriser l'évasion de la reine-mère du château de Blois, proposa Balzac à cette princesse pour être secrétaire de ses commandemens. Ce seigneur pouvait tout auprès d'elle, M. de Luçon n'étant pas encore revenu du lieu où M. de Luynes l'avait relégué (1). Ce monsieur de Luçon avait vu du jeune auteur *je ne sais quoi* qui lui avait, disait-il, *chatouillé l'esprit*, et qui l'obligea de rechercher son amitié. Ayant apporté d'Avignon un désir passionné de le connaître, il lui fit une infinité de caresses à son arrivée à Angoulême. Il le traita d'illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire; et l'ayant un jour prié à dîner, il dit à plusieurs gens de qualité qui se trouvaient à table avec lui : *Voilà un homme à qui il faudra faire du bien quand nous le pourrons, et il faudra commencer par une abbaye de dix mille livres de rente.* Mais les choses devaient en demeurer là, et M. le cardinal de Richelieu ne se point souvenir de ce qu'avait dit M. l'évêque de Luçon (2).

Cependant ses premières Lettres ayant paru en 1624, avec un applaudissement universel (3), le ministre lui avait fait

(1) *Entretien* VIII, à Conrart.

(2) *Ibid.*

(3) « Il est certain que nous n'avions rien vu d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien « écrit en prose depuis, et qui écriront bien à l'a- « venir en notre langue, lui en auront l'obligation. » (Tallemant des Réaux, *Mém.*)

l'honneur de répondre à leur dédicace par une lettre flatteuse qu'il terminait ainsi : « Vous seriez responsable devant Dieu si vous laissiez votre plume oisive, et vous la devez employer en de plus graves et plus importans sujets. » Mais ce succès ne répondant pas à l'attente du jeune gentilhomme, ces louanges lui paraissant sèches et stériles, il donna, dit-il, sa malédiction à la cour. Etant revenu dans la province avec un esprit irrité, il n'y fit presque autre chose six ans entiers que se plaindre de l'ingratitude publique et de la misère du siècle. Parmi ces plaintes, néanmoins, il lui prenait des enthousiasmes assez agréables, et dans les meilleures compagnies où il se trouvât, on l'avait ouï chanter à propos et hors de propos : *flumina amem*, *sylvasque inglorius*. Mais les maladies ont leurs rechutes, et l'ambition ne fait pas moins faire de faux sermens que l'amour et que le jeu (1). Il lui prit donc envie de revoir le Louvre et de hasarder un second voyage : c'était probablement à l'époque de la publication du *Prince*. Mais l'envie l'attendait à Paris; l'admiration prodiguée à son début avait amoncelé les inimitiés sur sa tête : elles éclatèrent en 1627 par l'apparition d'un petit livre intitulé : « *Conformité de l'Eloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent*, » où l'on cherche à prouver que Balzac n'est qu'un esprit indigent revêtu des dépouilles de l'antiquité, et nourri de plagiats contemporains. Quoique d'abord cette pièce ne fût pas publique, elle ne laissait point de passer de main en main, et personne n'ignorait qu'un feuillant nommé frère André n'en fût l'auteur. Balzac la fit réfuter par un de ses amis, l'abbé Ogier, ou plutôt il la réfuta lui-même sous un pseudonyme qui lui permettait de se louer à son aise. « Je suis le père de mon *apologie*, disait-il; Ogier n'en est que le parrain : il a fourni la soie, moi le canevas. » Cette revendication de paternité brouilla, dit-on, le père et le parrain (2).

(1) *Entret.* VIII, à Conrart.

(2) Cette anecdote est contestée. Quant à l'apologie, c'est un morceau fort remarquable par l'éloquence de la critique et de l'érudition.

Quoi qu'il en soit, le général des Feuillans, le P. Goulu, prit en main la défense de F. André, et lança contre Balzac l'énorme recueil des *Lettres à Phyllarque*, semé çà et là de critiques justes, mais rempli d'injures. *Indè iræ?* Balzac s'était permis d'écrire : « Que hors du service « de l'Eglise et de la nécessité du com« merce, le pape et le roi devraient dé« fendre aux moines le latin et le fran« çais dont ils veulent faire deux langues « barbares. » Il avait encore prétendu que « quelques moines sont dans l'Eglise « ce que les rats étaient dans l'Arche. » Ces deux mauvaises plaisanteries avaient allumé la colère du terrible général, et son livre est un document curieux qui pourrait servir au besoin à l'histoire des aménités littéraires. « Il ne nomme point l'auteur des Lettres autrement que *Narcisse*, puisqu'il a tant de complaisance en la beauté de ses écrits; et il donne à son apologiste le nom de *Thrason*, à cause de son ignorance audacieuse. » (21 avril.) « ..... Qui ne se moquerait en voyant ces petits potirons qui croissent en une nuit et pourrissent en moins d'un jour, contester de leur excellence avec des chênes grands et touffus (22 avril)... Vois, Ariste, si dans ces Lettres tu ne verras pas dépeinte une âme de pourceau sous la figure d'un homme, etc. (12 mai)..... Il fait du compagnon avec les princes de l'Eglise, avec les ducs et les pairs de France ;..... il fait du rieur et du bouffon avec les cardinaux entre lesquels il en a traité un avec une licence si débordée,... qu'il ne mériterait pas moins que d'être berné, et qu'on le coiffât d'un chaperon miparti de vert et de jaune, etc. (21 mai). » Mais l'indignation du religieux se soulève et déborde, lorsqu'il vient à citer ces paroles de Narcisse : « La plupart des femmes de France n'ont de beauté que ce qu'il en faut pour n'être pas laides, et s'il y en a quelqu'une dont le visage vous plaise, ce sera peut-être un palais déshabité ou une bête agréable. »—Après cela, belles dames, s'écrie *Phyllarque*, faites état d'un homme qui mésestime si furieusement votre esprit et votre beauté..... » Le reste de cette épître est d'un burlesque incroyable. De toutes parts s'élevait contre Balzac un chorus d'invectives plates et grossières. Un fripier d'é-

crits, fort ignoré aujourd'hui, prétendit le jouer dans le *Francion*, en la personne du pédant Hortensius. Je ne sais s'il faut rapporter à cette même époque une lettre du poète Théophile Viaud qui, en reproduisant toutes les critiques du père Goulu, y ajoute les plus infâmes accusations, et les plus propres à inquiéter sérieusement sur la moralité de Balzac, si l'on ne savait à quels excès pouvait monter l'orgueil blessé de ces trissotins matamores, cuistres hargneux, poètes *crottés jusqu'à l'échine*, dont Molière et Boileau ont fait depuis bonne et plaisante justice.

Le déchaînement de ces *gladiateurs de plume* contre *Narcisse* était tel, qu'on ne lui disait point d'injures sans les imprimer; qu'on ne lui faisait point de mal sans en prétendre de mérite. « La violence de mes adversaires, disait-il, me devrait acquérir de la faveur. Les âmes nobles, dans la défense qu'elles entreprennent des faibles, ne cherchent point de meilleurs titres que le besoin qu'ils en ont (1). » Mais la mode était venue de le dénigrer. A Bruxelles, Saint-Germain ne l'épargnait pas à cause qu'il louait le roi et le cardinal (2). Le vieux Malherbe, après avoir salué dans Balzac le restaurateur de la langue, disait, en grondant sur ses lettres : « Pardieu ! pardieu ! toutes ces badineries-là me sont venues à l'esprit, mais je les ai rebutées. » Il y eut je ne sais quel barbouilleur de papier, quel bavard saintongeois (3) qui se mêla aussi de lancer un méchant libelle et contre lui et contre le père Goulu. Cette fois, Balzac, perdant patience, fit bâtonner le nouveau Zoïle par un gentilhomme de ses amis, et il en publia une espèce de nouvelle intitulée : *La défaite du paladin Javerzac par les alliés et les confédérés du prince des Feuilles*. Tallemant prétend que c'est une des plus jolies choses qu'il ait faites. On pourra juger de l'atticisme de cette narration par les lignes suivantes :

« Voyant l'inutilité de leurs efforts pour attirer en rase campagne le champion dont la manie guerrière s'était refroidie, les alliés et confédérés du prince des Feuilles résolurent de tirer raison du paladin par une autre voie, et de l'aller forcer dans son logement. Pour cet effet, fut choisi un des plus entreprenans et des plus aguerris de toute leur troupe, et certes, quiconque saura que celui dont nous parlons (il s'appelait Moulin-Robert) est en estime de bien faire depuis le combat de Fontaine-Française,... qu'il a battu lui seul une ville tout entière et pris un prévôt au milieu de ses archers, ne s'étonnera point qu'il se soit acquitté dignement de la commission qui lui fut donnée, outre que le paladin y contribuait bien fort par sa négligence. Il vivait en même assurance que s'il eût été en pleine paix, et se doutait si peu des desseins de l'ennemi, qu'après avoir passé en débauche la meilleure partie de la nuit, il s'était endormi sur le point du jour, etc... Il fut donc surpris en cet état-là, et son sommeil interrompu par une salve de bastonnades qui ne lui permirent point d'achever les beaux songes qu'il avait commencés... Il crut d'abord que c'était un juste jugement de Dieu, et prit celui qui le réveillait de la sorte pour quelque ange exterminateur... Et voyant qu'il n'y avait point d'apparence de se défendre contre le ciel, il reçut son affliction comme venant immédiatement de la main de Dieu; et la supporta avec une constance véritablement chrétienne. Il laissa faire à l'ange tout ce qu'il voulut faire de lui; on ne vit jamais une telle résignation d'esprit, ni une si parfaite soumission à la Providence; et si l'un des deux ne se fût lassé de battre, l'autre eût été sans doute encore plus battu qu'il ne fut pas. Voilà en peu de mots l'histoire de ce qui arriva le jeudi, onzième d'août 1628... Le prince des Feuilles et ceux du parti contraire ayant juré d'exterminer autant de Javerzac qu'il s'en présentera, et de faire voir aux mauvais poètes qu'outre le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain et le siècle de fer, qui sont si célèbres dans leurs fables, il y a encore à venir *un siècle de bois*, aux misères et calamités duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes... »

Il faut remarquer que ce temps-là était le temps des pointes (1) et des mauvaises

(1) Lettre à M. de Boissat.
(2) Tallem.
(3) *Idem.*

(1) Ménagiana.

plaisanteries. L'un de ces diseurs de bons mots, M. de Bautru (1), prétendait que Balzac était *attractif d'injures*, et lui-même, quoiqu'il fût de ses amis, ne se donnait de garde de le ridiculiser devant le cardinal. Comme on parlait de sa mauvaise santé : « Comment est-ce, repartit Bautru, qu'il pourrait se bien porter? il ne fait que parler de lui-même, et à chaque fois qu'il en parle, il met le chapeau à la main : cela l'enrhume. »

Cependant, le fougueux père Goulu étant mort en 1629, le calme revint. Balzac avait eu la sagesse de garder le silence pendant l'orage, quoiqu'il eût mis la main à la plume, et rédigé pour sa défense ses *Entretiens à Ménandre*, qui ne parurent que long-temps après. Le public commençait à revenir des préventions auxquelles il s'était abandonné; mais la faveur du cardinal avait délaissé l'écrivain trop promptement célèbre. Richelieu goûtait peu la prose, dit-on, et puis il était choqué de ces prodigalités de louanges répandues dans ses lettres. Il l'appelait l'*élogiste général*. Choqué de n'avoir point reçu l'hommage du *Prince* : « Se croit-il assez grand seigneur, disait-il, pour ne point dédier ses livres? » Mais ce qui l'avait surtout offensé, ce sont deux lettres placées à la fin de cet ouvrage, où, dévoilant avec une pompeuse indiscrétion les dissentimens de la reine-mère et du cardinal, le panégyriste imprudent rappelle au puissant ministre les péripéties importunes de la journée des dupes : « La crédulité de la meilleure « reine du monde a servi d'instrument « innocent à la malice de vos ennemis... « Le roi a été plusieurs fois votre avocat « et votre intercesseur envers elle. Il a « voulu être votre caution, et lui répondre de votre fidélité. De votre part, « monseigneur, vous n'avez rien oublié « pour tâcher d'adoucir son esprit. *Elle « vous a vu à ses pieds lui demander « grâce, quoique vous lui pussiez de- « mander justice.* Elle vous a vu faire le « coupable et offenser votre propre in- « nocence, afin de lui donner lieu de « vous pardonner. Le roi, qui lui accorda « autrefois le pardon de plus de quarante « mille coupables, n'a pu obtenir d'elle « la grâce d'un innocent... (3 mars 1631). » Irrité de ces étranges félicitations : « Votre ami, dit le cardinal à Bois-Robert, « est un étourdi. Qui lui a dit que je suis « mal avec la reine-mère? Je croyais « qu'il eût du sens; mais ce n'est qu'un « fat (1). »

Dès lors, sachant à quoi s'en tenir sur la faveur et sur la popularité, Balzac dut se borner aux *magnifiques bagatelles* d'historiographe de France et de conseiller d'État, et il se retira dans sa province, aux bords de la Charente, non plus avec résignation, mais avec joie. Il lui avait tant fâché à son dernier voyage « de quitter la compagnie de ses arbres, et de s'éloigner de cette agréable solitude que sa bonne fortune lui avait donnée dès avant sa naissance... (2). « Pays à souhaiter et à « peindre, disait-il, que j'ai choisi pour « vaquer à mes chères occupations, et « passer les plus douces heures de ma « vie. L'eau et les arbres ne le laissent « jamais manquer de frais et de vert. Les « cygnes, qui couvraient autrefois toute « la rivière, se sont retirés en ce lieu de « sûreté, et vivent dans un canal qui fait « rêver les plus grands parleurs, et au « bord duquel je suis toujours heureux, « soit que je sois joyeux, soit que je « sois triste. Pour peu que je m'y arrête, « il me semble que je retourne en ma « première innocence. Mes désirs, mes « craintes et mes espérances cessent tout-« à-coup; tous les mouvemens de mon « âme se relâchent, et je n'ai point de « passions, ou si j'en ai, je les gouverne « comme des bêtes apprivoisées (3). »

Ce fut dans cette retraite qu'il passa le reste de ses jours, non pas toutefois dans une entière abnégation de la vie littéraire, ni dans une complète solitude : car il avait beaucoup d'amis et d'admirateurs, qui, trop souvent, fréquentaient son *désert*. Il y avait peu de voyageurs de mérite et de distinction, français ou étrangers, qui ne se fissent un plaisir de l'aller voir (4). Cette vaste correspondance qu'il avait liée avec les personnes

(1) Un jour au dîner du roi, l'Angély (bouffon de Louis XIII) dit à M. de Bautru : « Couvrons-nous, cela est sans conséquence pour nous. » M. de Bautru en eut un furieux chagrin. (*Menag.*)

(1) Tall. des Réaux.
(2) Lettre au prieur de Chives.
(3) Lettre à M. de la Motte-Aignan.
(4) Bayle, Dict. Hist.—Descartes l'aima et l'estima

les plus distinguées de la cour et de l'hôtel de Rambouillet, avec l'élite des savans, des érudits et des gens de lettres, fomentait sa renommée dans le présent, mais au préjudice de sa gloire dans l'avenir : car il gaspillait en badinages élégans et diserts les trésors de sa pensée : il y dissipait sa raison et son génie. Lui-même raconte ces tourmens et ces ennuis d'une manière assez piquante. « Le solitaire que vous aimez, dit-il dans ses Entretiens, a été ravi d'apprendre que ses derniers ouvrages vous aient plu... Mais, bon Dieu ! que ces ouvrages lui coûtent cher, quand il compterait même pour rien le travail de la composition ! Que ce bruit et cette réputation qui les suit sont incommodes à un homme qui cherche le calme et le repos! Il est la butte de tous les mauvais complimens de la chrétienté, pour ne rien dire des bons qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné de civilités qui lui viennent des quatre parties du monde. Il y avait hier au soir sur la table de sa chambre cinquante lettres qui lui demandaient des réponses, mais des réponses éloquentes..... Ce n'est pas tout... on lui envoie du français de Castelnaudary, des vers de Basse-Bretagne, du latin de Gothie et de Vandalie, de la raillerie de Bruscambille et de Turlupin, pour en avoir son jugement dans une dissertation régulière... Pour l'achever, il lui vient ici des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieues, et tout exprès, si on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort... Un de ces curieux lui commença l'autre jour sa harangue par *le respect et la vénération qu'il avait toujours eus pour lui et pour messieurs ses livres...* Et néanmoins certaines gens ne laissent pas de le tourmenter et de vouloir qu'il ait toujours quelque chose de nouveau pour les divertir... Chose étrange! on s'étonne qu'un artisan mette six ans à faire une pièce, et on ne s'étonne point que la plupart des hommes en mettent soixante à ne rien faire (1)! »

Toutefois, ces plaintes harmonieuses et parées laissent assez voir que le patient se complaisait dans son supplice. Trois recueils de lettres (publiés depuis 1624), les unes *choisies*, les autres adressées à Conrart, et à Chapelain (*ad Atticum*), prouvent bien que pour être ermite, il n'en surveillait pas moins attentivement ses intérêts d'homme du monde et d'académicien. La paix de son *Désert* fut encore tant soit peu troublée par une certaine dispute avec Heinsius, au sujet d'une dissertation fort remarquable qu'il publia sur une tragédie latine du savant Hollandais, intitulée : *Herodes infanticida*, où il s'élève avec autant de force que de raison contre l'alliance de l'art chrétien avec les muses païennes. Heinsius, pour se venger d'une critique excellente, s'avisa d'exhumer un petit *discours politique sur l'état des Provinces-Unies*, que Balzac avait composé fort jeune, pendant son séjour en Hollande, et dont la réapparition le blessa vivement. « Il est vrai, écrivait-il à Chapelain, que je suis l'auteur du discours qui ne craint pas assez les foudres de Rome... mais il est vrai aussi que je le composai sans dessein de le rendre public par l'impression, et dans la chaleur d'un âge qui excuse bien de plus grandes fautes. Puis donc que vingt-cinq ans entiers ont passé sur celle-ci, il me semble qu'il y a prescription légitime contre toute sorte d'accusateurs... Et en vérité le grand Heinsius devrait avoir honte de s'acharner si cruellement sur la personne du petit Balzac, de vouloir triompher en cheveux gris d'un garçon de dix-sept ans... J'ai fait une folie étant jeune, et le bonhomme Heinsius l'a publiée vingt-cinq ans après... Qui est le plus coupable de cette folie, de lui ou de moi? O violateur du sépulcre d'un enfant à demi né, ou pour le moins qui n'était pas venu à terme! O malheureux, qui désenterre les morts! » Mais, dans cette circonstance même, il triompha d'avoir eu pour défenseur le célèbre Saumaise, dont il disait : *Non homini, sed scientiæ deest quod nescivit Salmasius*.

beaucoup : le cardinal Mazarin, au temps de la régence, voulut le rappeler à la cour (V. Recueil des Lettres à Conrart). La reine Christine lui faisait écrire par M. de Lacger (*Ibid.*) : « Le suffrage d'un « sage touche plus S. M. que les acclamations des « peuples, et le vôtre ajoutera beaucoup à la satis- « faction qu'elle a d'avoir celui de tous ceux de son « siècle. »

(1) Entretiens VII et X.

Sur la fin de ses jours, il ne laissa pas d'être mortifié des grands applaudissemens qu'obtenaient les lettres de Voiture. Car, en dépit de toutes ses complaisances pour la renommée, son éloignement du *monde poli* de l'hôtel de Rambouillet, *ce centre du bon goût, du bel esprit et de la galanterie*, laissait le champ libre aux *gentillesses* de son rival. Blessé de ces injustes vicissitudes de l'opinion, il chargea l'un de ses amis (M. de Girac) de composer une dissertation latine contre Voiture, et engagea en même temps un pédant de l'époque, nommé Costard, à prendre sa défense contre M. de Girac. C'était pour s'attirer des louanges de l'un et de l'autre côté (1). « Elles lui étaient bonnes, dit Tallemant des Réaux, de quelque part qu'elles vinssent; et jamais il n'était assez *paranymphé* à sa fantaisie. Voiture, Conrart et d'autres montaient sur des échasses pour le louer; vous diriez qu'ils se vont rompre le cou tant ils font de rudes cascades... Si jamais il y eut un *animal gloriæ*, c'est celui-ci. Quand vous me donneriez, dit-il dans une de ses lettres, autant de terre que la comtesse Alix en donna à mon *quarantième aïeul*..... Ogier, surnommé le Danois, frère du prédicateur, étant en Danemarck avec feu M. d'Avaux, s'avisa, pour se divertir, d'écrire à Balzac que la cour du roi de Danemarck, où il y avait beaucoup de gens de qualité qui savaient le français, s'étant partagée pour Balzac et pour le père Goulu, le roi, dans une assemblée célèbre de tous ceux qui étudiaient notre langue, avait jugé en faveur de Balzac. Notre homme prit cela pour argent comptant. » Si cette plaisanterie est vraie, il faut avouer qu'il est fort comique d'entendre Balzac se vanter de sa mystification en ces termes pompeux et solennels : « On parle de « nous au delà des Alpes et des Pyrénées, « au delà du Rhin et du Danube. Nous « recevons des lettres dorées, datées de « Constantinople : on nous estime en « Grèce et en Orient, aux dernières par« ties du septentrion, sur le rivage de la « mer Baltique. Pour répondre en un « mot à tant de choses, je souffre où je « suis; on m'estime où je ne suis pas. « Peut-être que j'avais la fièvre le jour « que le roi de Danemarck jugea en ma « faveur la cause qui fut plaidée devant « lui à Copenhague; comme, au con« traire, il se peut faire que j'étais à « l'ombre et prenais le frais, le jour que « le marquis d'Aytona brûla mon livre « dans un conseil qui fut tenu à Bruxel« les (1). » Mais, pour excuser toutes ces vanités, tous ces ridicules, inséparables d'une destinée littéraire qui n'est point obligée par un devoir actif et vivant, disons, avec le fâcheux huguenot, que Balzac vécut *moralement bien*, et ajoutons qu'il sanctifia sa vie par sa mort. Nous devons à un avocat en parlement (M. Moriset), frère du théologal d'Angoulême, qui fit son oraison funèbre, une relation fort touchante de ses dernières années et de ses derniers momens.

« Il y avait déjà quelques années que M. de Balzac étant ennuyé du monde, et désirant penser aux affaires de l'autre vie, disait souvent qu'il n'y avait qu'une seule chose de nécessaire. Il avait dessein de se retirer en quelque maison religieuse, pour y vivre à l'abri de l'ambition et des autres tempêtes de la vie civile. Il jeta les yeux sur les pères Feuillans de Saint-Mesmin, auprès d'Orléans, où il était invité par le père André (2).... Mais l'amour de ses proches s'y étant opposé, et n'ayant pu vaincre ce puissant obstacle, il fit bâtir deux chambres aux pères Capucins de cette ville, dans une situation parfaitement belle, et d'où l'on découvrait toute la campagne voisine. Aussitôt qu'elles furent en état d'être habitées, il y alla en la compagnie de ses muses, qui étaient devenues tout-à-fait

(1) Ménagiana.

(1) Entretien XIII, à M. Chapelain.

(2) Celui-là même qui avait écrit contre lui. « M. de Balzac étant tombé dans une dangereuse maladie, dès que cette nouvelle fut venue à la connaissance du R. P. André de Saint-Denis, qui se trouvait alors prieur dans un couvent de son ordre, il assembla tous ses religieux, et leur fit joindre leurs prières aux siennes pour obtenir la guérison d'un homme qui, selon les apparences du monde, devait être son ennemi. M. de Balzac, étant revenu en convalescence, écrivit une lettre pleine de tendresse au P. André, et ensuite offrit un vœu magnifique dans l'église de la maison religieuse dont il était supérieur. Depuis ils s'aimèrent avec une entière ouverture de cœur. » (Préface de l'abbé Cassagne.)

chrétiennes. Il y a composé quantité de pièces dévotes, et c'est là où son *Socrate* a pris naissance. L'exemple des bons religieux qui vivaient avec lui dans une même solitude, alluma une vive dévotion dans son esprit. Il donnait inviolablement chaque jour quelques heures à la prière, et il n'en passait point qu'il ne récitât ou ne fît réciter les Litanies du nom de Jésus et de la Vierge.... Touché d'une profonde vénération pour les mystères, il avait aveuglé son esprit pour le captiver sous l'obéissance de la foi.... Après dîner, il nous lisait lui-même des discours qu'il avait dessein de donner un jour au public, sous le titre de ses *Entretiens*. On agitait ensuite pour le divertissement quelques questions philosophiques, mais il désirait qu'elles se terminassent toujours par une humble déférence de notre raison à celle de Dieu. Il disait que nous devions adorer des secrets où il n'appelait ni témoins, ni juges, ni arbitres ; qu'il n'était pas permis de pénétrer dans les abîmes de sa sagesse ; qu'il ne fallait pas être ingénieux et hardis où nous devions être simples et timides... Il avait un si grand respect pour les saintes Ecritures, qu'il en adorait jusqu'aux points et virgules. Y ayant lu avec attention que l'aumône est un des plus agréables sacrifices qu'on puisse présenter à Dieu, il résolut de faire une sainte profusion de ses biens envers les pauvres et l'Eglise. Il a donné vingt-deux mille livres avec une générosité héroïque. Car, bien loin de l'avoir fait par les mouvemens d'une libéralité soudaine et impétueuse, nous lui avons souvent ouï dire qu'il ne croyait pas que son présent eût de mérite, à cause du peu d'état qu'il faisait de l'argent et du mépris qu'il avait de longue main pour les richesses.....

«Au commencement de janvier (1654), il vint à Angoulême en la maison de madame de Campagnolle, sa sœur. Il voulut, en entrant à la ville, aller à l'hôpital visiter les pauvres, et assista à la distribution d'une aumône qu'il leur fit faire. Cependant, une fluxion mortelle, qui lui tombait sur la poitrine, croissant et augmentant chaque jour, on voyait visiblement diminuer ses forces. Il ne laissait pas pourtant de travailler le jour et la nuit à son ordinaire, afin qu'il ne perdît pas le moindre moment du loisir précieux du sage... Ayant appris la mort de M. de Serizay, arrivée à la Rochefoucault quelques jours avant la sienne, il nous dit qu'il y avait longtemps qu'ils ne s'étaient vus, mais qu'ils se verraient bientôt en l'autre monde, en un pays où il ne sert guère d'avoir été orateur et poète, mais où il importe grandement d'avoir été homme de bien, et ajouta qu'il se réjouissait de la sainte mort qu'il avait faite... Il avait apporté un si sage tempérament à la véhémence de ses passions, qu'il n'en avait aucune qu'il n'eût rendue souple et obéissante à la raison. Il était, dans cette haute région de mérite où on le voyait élevé, devenu simple et doux comme un enfant... Quelqu'un lui ayant dit des nouvelles d'un de ses amis qu'il croyait apporter trop de curiosité aux choses de la religion, il dit que, pour toute réponse à ses complimens, il le priait de songer à Dieu et de ne philosopher plus. Il se confessa et communia en parfait pénitent... Il s'était fait une conscience si tendre, qu'il était effrayé par la seule ombre du mal... S'étant souvenu que dans ses premières années il s'était passé quelque chose de moins favorable à la charité chrétienne entre M. de Javerzac et lui, il envoya un de ses amis en sa maison, éloignée de sept à huit lieues de la ville, le prier de lui donner une visite pour avoir la joie de l'embrasser avant que de mourir. Il l'embrassa en effet avec un transport de joie incroyable, et versa dans son sein une effusion d'amour qui étouffa agréablement dans leur esprit le souvenir de leur ancienne querelle... Le jour de sa mort, il désira avoir un crucifix sur son lit, qui lui renouvelât la pensée de la mort et de la passion de notre sauveur Jésus-Christ. Il le baisait continuellement aux pieds avec un profond respect, et élevait les yeux en haut pour en obtenir miséricorde... Comme le débordement de sa fluxion l'opprimait, il se fit mettre à son séant, et fit à Dieu une belle prière. Il la finit par une dévote supplication de n'attendre point long-temps la mort à laquelle il était disposé, et qu'il désirait sans aucune haine de la vie. Il embrassa de

nouveau ses proches et ses amis..., les conjurant de révérer les décrets du ciel, et d'arrêter leurs gémissemens et leurs plaintes... Il reçut de nouveau l'absolution de ses péchés, laquelle ayant été accompagnée de quelques sentimens d'amour de Dieu qui lui furent imprimés par son confesseur, tirés de ce transport de charité de l'apôtre saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*, il demanda quand viendrait cette heure tant désirée... Puis se tournant vers M. le Théologal, qui était au chevet de son lit, il le pria de lui dire quelque chose pour l'aider à mourir. M. le Théologal lui ayant dit qu'il mît toujours sa confiance en Dieu, et qu'il lui adressât dans le cœur cette puissante prière d'un saint prophète : *Dic animæ meæ, salus tua ego sum*. Il répondit avec une forte émotion : Oh ! oui, mon Dieu, c'est de vous seul que j'attends mon salut ! — Il écouta les prières avec les transports d'une ardente piété, qu'il témoignait par des signes et des gestes pathétiques. Il demanda encore quand viendrait cette heure favorable, et dit qu'il ne savait pas en quel lieu il allait, mais qu'il espérait y trouver miséricorde. Au même temps, ayant été remarqué par quelqu'un qu'il défaillait, il dit *qu'il n'était plus*. Ce furent les dernières paroles qu'il prononça, après lesquelles, ne pouvant plus parler, et néanmoins conservant la liberté de son jugement admirable, il faisait des signes éloquens et parlait encore par son silence. Il demeura en cet état environ un quart-d'heure, après quoi il rendit l'âme, » le 18 février 1654 (1), à soixante ans.

Il avait fondé à l'Académie française le prix d'éloquence, remporté, pour la première fois, par mademoiselle de Scudéry.

L. Moreau.

(1) Balzac mourut un an avant l'apparition des *Lettres Provinciales*. A quoi pensait Voltaire de rapporter à ces Lettres l'époque de la fixation de notre langue ? Il méprisait, sans doute, ou n'avait jamais lu le *Socrate chrétien*.

REVUE GERMANIQUE RELIGIEUSE.

Une lacune bien grande dans notre littérature religieuse, a été souvent signalée par les amis sincères de la science ecclésiastique, lacune d'autant plus difficile à remplir, qu'il y avait des conditions premières à l'accomplissement desquelles s'opposaient des obstacles de plus d'une nature. L'Allemagne, ce pays si fécond en profonds penseurs, en historiens judicieux, en philologues infatigables, en théologiens érudits, l'Allemagne était demeurée presque complétement étrangère aux savans religieux de la France ; la littérature germanique, à quelques faibles exceptions près, n'était exploitée que par les idéologues de notre Sorbonne moderne, ou par les copistes idolâtres des institutions protestantes de la Prusse. Une exploration franche, dans les seuls intérêts de la religion catholique, n'a jamais été ni faite, ni même tentée. On a pu entendre des célébrités universitaires développer devant la jeunesse de nos écoles les époques les plus grandioses de l'histoire de la manière la plus inexacte et la plus grotesque, et s'enivrer des bruyans applaudissemens d'une foule ébahie : pas une voix ne s'est élevée pour mettre à nu la base fragile et menteuse sur laquelle était élevé cet échafaudage de grandes phrases, de sentences doctrinales, d'histoire traîtreusement défigurée. Tandis que l'Allemagne dévoile ses innombrables trésors à quelques heureux profanes, elle reste lettre close pour les enfans de l'Eglise, auxquels toutefois le mouvement intellectuel de nos voisins devrait être moins étranger qu'à tout autre.

N'est-ce point, en effet, l'Allemagne qui a vu naître dans son sein cette *réforme* du seizième siècle, fruit hideux de l'ignorance et de la corruption des âges passés ; cette réforme qui, après avoir couvert de ruines l'Europe presque tout entière, après avoir sapé toutes les doctrines religieuses et sociales, en est réduite aujourd'hui à déchirer son pro-

pre sein, à se suicider par les conséquences extrêmes et inévitables de son étroit égoïsme? Chez nous, le protestantisme essaie encore de se poser en face de la chaire du prince des Apôtres; il voudrait faire accroire à un principe de vitalité, de force, à un avenir brillant. Pour le confondre, c'est sur le terrain classique de la réforme elle-même qu'il faut se transporter; c'est par l'étude consciencieuse de la littérature protestante dans les vastes états de la Confédération, qu'il est possible de saisir sa véritable physionomie, de comprendre le mal profond qui le ronge, de l'exposer à tous les regards dans sa hideuse décrépitude. Il faut démontrer que tout ce qu'il y a de nos jours de grand, de judicieux parmi nos frères séparés, rend hommage à la doctrine impérissable de l'Eglise. Si les Grégoire VII, si les Innocent III trouvent d'intrépides apologistes, de preux défenseurs, c'est parmi les professeurs de l'université luthérienne de Halle qu'il faut aller chercher l'un, et l'autre parmi les ministres zwingliens de Schaffhouse : tant est grande la puissance de la vérité, tant est prompte la justice divine qui va prendre ses exécuteurs dans les rangs de ses plus intraitables adversaires!

Mais si, pour combattre avec avantage la réforme, la connaissance et l'étude des auteurs allemands est indispensable; il est une autre branche de cette littérature exotique qui a les plus grands droits à notre vive sympathie, c'est celle de nos propres frères, c'est la littérature catholique elle-même, littérature inépuisable, qui mérite d'être connue, afin de pouvoir être utilisée dans notre belle patrie pour la défense des intérêts sacrés de notre sainte Eglise.

Pour atteindre ce double but, dont nous ne pouvons ici que tracer une esquisse incomplète et rapide, les directeurs de l'*Université catholique* ont pris les mesures les plus consciencieuses. Une *Revue germanique* sera, désormais, comprise dans le large cadre de la science religieuse dont ils ont tracé les lignes dans leur journal. Cette amélioration sera une preuve du vif intérêt qui les anime pour la cause sublime dont ils sont les représentans. Science catholique, dans l'acception la plus vraie de ce mot, c'est leur devise, et toujours ils lui seront fidèles. Sans s'arrêter aux étroites distinctions de pays, de langue, de mœurs, ils ne voient que l'Eglise universelle, sa gloire et sa prospérité.

Dans la crainte de paraître faire des promesses trop grandes, les directeurs de l'*Université catholique* se bornent à présenter les futurs travaux de la *Revue allemande* sous l'aspect le plus simple et tels qu'ils en conçoivent dès à présent la réalisation bien assurée. Déjà des mesures sont prises pour arriver à une connaissance exacte de toutes les productions importantes qui surgiront dans le domaine littéraire des diverses communions entre lesquelles les peuples germains se trouvent partagés. Les recueils scientifiques des différens partis feront, avec l'acquisition de tous les ouvrages marquans, la base des articles à fournir par la *Revue*. En outre, plusieurs savans distingués de l'Allemagne ont promis un concours d'autant plus actif que, depuis nombre d'années, ils ont appelé de tous leurs vœux une création aussi utile que celle que l'*Université catholique* vient d'entreprendre.

Dans la critique des ouvrages nouveaux, on aura toujours soin de faire connaître la manière dont ils ont été jugés dans le pays même, par les divers organes les plus accrédités de la presse scientifique. Suivant l'occurrence et la nature des matières, on empruntera le fond même des articles aux meilleurs recueils allemands, qu'on reproduira par une traduction fidèle.

La *Revue germanique religieuse*, comme le titre l'indique assez, a pour seul objet de ses recherches et de ses travaux les productions religieuses, avec tout ce qui s'y rattache : elle comprendra quatre séries distinctes.

La première, consacrée aux *sciences théologiques* proprement dites, aura à s'occuper des ouvrages dans lesquels sont traités le dogme, la morale, l'Ecriture sainte, l'histoire et la discipline ecclésiastique, les antiquités chrétiennes, l'éloquence sacrée, le droit canon.

La seconde comprendra la *partie esthétique* et purement *morale* de cette littérature : les livres d'édification, les sermons, les nouvelles, etc., seront l'objet de cette série.

La troisième s'occupera des principaux *recueils littéraires*, ainsi que des *journaux religieux* publiés en Allemagne.

La quatrième, enfin, aura à rendre compte des *ouvrages relatifs à l'instruction élémentaire et supérieure*. Ouvrages de pédagogie, cours universitaires, lycées, colléges, journaux d'instruction publique, etc.; tout cela aura sa place naturelle dans cette dernière catégorie, laquelle ne sera pas la moins intéressante.

Les premiers travaux de la *Revue* auront pour objet l'examen de quelques ouvrages destinés à exercer sur l'avenir de la littérature religieuse une influence salutaire et durable, parce qu'elle est basée sur une appréciation plus juste de certains faits sociaux des siècles passés. L'*Histoire de Grégoire VII* par Voigt; celle d'*Innocent III* par Hurter; *Gerbert ou Sylvestre II* par le docteur Hock; *Athanase le Grand et son siècle* par M. Moehler, le célèbre auteur de la *Symbolique;* l'*Histoire des grands hommes d'Allemagne depuis la réformation*, par Adolphe Menzel; la *Mystique* de Gœrres; les *OEuvres de Bintherim;* les ouvrages historiques du docteur *Fraudenmeyer*, ceux du docteur *Dollinger*, les tendances réorganisatrices de l'Université de Munich, etc., telles seront quelques unes des principales manifestations de l'époque sur lesquelles la *Revue* s'est imposé la tâche d'appeler l'attention des lecteurs religieux en France.

La rédaction de la *Revue germanique religieuse* sera confiée à M. L'ABBÉ AXINGER, *chanoine honoraire d'Evreux*. Une connaissance approfondie de la langue allemande, des voyages fréquens en Allemagne, une notion exacte de la situation religieuse de ce pays, une correspondance étendue, des relations amicales avec plusieurs des hommes les plus célèbres de l'époque; voilà les qualités et les ressources qui rendent cet ecclésiastique bien propre à conduire à bonne fin une entreprise toute dans l'intérêt de la religion et de la science.

Les directeurs de l'*Université catholique* s'estimeront heureux s'ils parviennent à rendre plus générale la connaissance des grands travaux entrepris par les esprits éclairés et laborieux de l'Allemagne; ils croiront surtout avoir rempli une mission glorieuse et éminemment catholique, lorsqu'ils verront dans leur propre pays un plus grand nombre de littérateurs religieux faire de ces beaux modèles une étude spéciale et les faire passer dans notre langue, pour servir aux progrès de la science ecclésiastique dans notre propre patrie.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE; par P.-J. FERRAND.

L'histoire se compose de trois élémens : l'exposé du fait, ses causes et ses résultats, sa date. Le premier appartient à l'histoire proprement dite; le second à la philosophie de l'histoire; le troisième à la chronologie. L'histoire et la philosophie se sont tendu la main, et fortes du secours mutuel qu'elles se prêtaient, ont produit d'admirables ouvrages. La chronologie seule est restée stationnaire et n'a fait aucun progrès. Des hommes d'un haut savoir ont cependant cherché à lui rendre la place qu'elle doit occuper parmi les sciences. Ils ont imaginé un nombre incroyable de systèmes, tous également certains et démontrés par des faits, au dire de leurs auteurs; mais de nouvelles observations ne tardaient pas à prouver qu'ils étaient plus ou moins entachés d'erreurs, plus ou moins éloignés de la vérité. Aussi, malgré leurs travaux, nous sommes encore à peu près dans la même ignorance. M. Ferrand nous paraît avoir été plus heureux ou plus habile que ses devanciers, et son tableau, qui le place au rang des meilleurs chronologistes, mérite un examen sérieux.

Il a pris pour point de départ la naissance du Christ, ou plutôt l'année de l'ère chrétienne qui est réputée celle de sa naissance, et il a divisé son tableau en deux parties : la première comprend tous les temps qui ont précédé cette naissance; la deuxième tous ceux qui l'ont suivie. De là résulte un avantage précieux, celui de ne pas entacher de faux la chronologie de tous les peuples qui ont vécu avant le Christ, ce qui serait probablement arrivé si l'auteur avait pris pour point de départ l'époque tou-

jours contestable de la création du monde. Cette méthode, d'ailleurs connue, est encore trop peu généralement adoptée.

M. Ferrand remonte jusqu'à la création l'échelle chronologique qu'il a construite. Nous n'examinerons pas s'il devait adopter le chiffre des Septante, ou, comme il l'a fait, celui de la Vulgate pour la période antédiluvienne. Cette question n'est d'aucune utilité, puisqu'il s'agit de temps pour lesquels les monumens profanes manquent totalement. Il n'en est pas de même pour la période postdiluvienne. L'époque du déluge intéresse fortement l'histoire profane. Elle ne peut être computée qu'à l'aide des textes sacrés, et on sait les différences qu'ils présentent. Les Septante comptent du déluge à l'Exode 1755 ans; les Samaritains 1443 ans; la Vulgate 1015 ans seulement. Ce n'est pas ici le lieu de chercher quel est celui des textes auquel il faut donner la préférence. La version des Septante a été adoptée par saint Luc et par les plus savans pères de l'Église; elle est d'ailleurs la seule qui puisse expliquer les traditions profanes. M. Ferrand l'a fidèlement suivie, et a placé le déluge en 3345 av. J.-C., ce qui lui a permis de donner la chronologie de tous les peuples sans la mutiler, comme l'avaient fait les chronologistes avant lui. C'est là un immense résultat, et nous nous empressons de le constater. Nous ferons aussi remarquer les heureux synchronismes que présente sa liste sacrée. Abraham est contemporain des premiers Hyksos et de Ninus; Joseph est ministre sous les rois hyksos Apachnas, Apophis, Janias. Les Hébreux habitent l'Égypte, lorsque le pharaon Amosis-Tethmosis, *rex novus* pour eux, suivant l'expression de la Bible, les réduisit en captivité après avoir expulsé les Hyksos. Enfin l'Exode a lieu en 1590, et Sésostris, qui a commencé sa course victorieuse en 1565, ne rencontra pas les Hébreux cachés alors dans le désert de l'Arabie sous la conduite de Moïse. Jusque là tout est bien, et la liste même du savant éditeur de l'Art de vérifier les Dates ne peut être comparée à celle-ci; mais nous ne pensons pas que la partie qui embrasse les temps écoulés depuis l'Exode jusqu'à la fondation du temple, soit à l'abri de la critique. Il était nécessaire d'abréger de quelques années le système de Des Vignoles, et bien que le chiffre 1562 qu'il indique comme celui de la première servitude s'accorde avec le voyage de Sésostris, on admettra difficilement que l'Écriture ait appelé Mohabites un peuple dont les Hébreux savaient parfaitement le nom. Nous partageons en cela l'opinion de M. Ferrand, mais nous croyons qu'il a mal abrégé les calculs de Des Vignoles. Il fallait placer l'Exode en 1595, et il n'y aurait eu que 50 ans à en retrancher. On les eût obtenus en comptant une seule fois la dernière année d'un règne et la première du règne suivant, en retranchant les 20 ans d'anarchie que Des Vignoles met en 1112 sans d'assez fortes preuves, et en ne comptant que 54 ans pour la servitude de 1212 et pour le gouvernement de Samson. La liste corrigée selon nos calculs serait :

1595 — .... Exode,
1555 — Josué.
1531 — Anarchie.
1514 — Première servitude.
1507 — Othoniel.
1468 — Deuxième servitude.
1451 — Ahod.
1372 — Troisième servitude.
1353 — Debora.
1314 — Quatrième servitude.
1308 — Gédéon.
1269 — Abimelech.
1267 — Tolah.
1245 — Jaïr.
1224 — Cinquième servitude.
1207 — Jéphté.
1202 — Abesan.
1196 — Ahïalon.
1187 — Abdon.
1180 — Sixième servitude.
1147 — Samson.
1128 — Héli.
1089 — Samuel.
1078 — Samuel et Saül.
1061 — Saül seul.
1040 — David.
1001 — Salomon.

La chronologie profane présentait de plus graves difficultés. M. Ferrand les a résolues avec bonheur. Il a fait preuve d'une vaste érudition et d'un travail consciencieux qui n'est presque plus de notre temps. Son système a un grand mérite d'ensemble. Tout se lie et s'enchaîne; ses listes marchent bien, sans efforts, sans frottemens.

Le tableau des dynasties chinoises est tiré du Traité de la Chronologie chinoise composée par le P. Gaubil, et de l'Histoire de la Chine par le savant orientaliste M. Pauthier. Il présente son synchronisme auquel nous attachons peu d'importance, mais qui ne laisse pas d'exciter la curiosité. Une seule erreur s'est glissée dans ce tableau : le fondateur de la dynastie des Han ne conserva pas en montant sur le trône le nom de Lieou-pang, il prit celui-ci de Taï-tsou-kao-hoang-ti, et le nom de ses neuf successeurs est précédé du mot Hiao.

Pour la chronologie égyptienne, M. Ferrand a seulement indiqué les noms et la durée des quatorze premières dynasties, et a suivi l'opinion de la plupart des chronologistes qui les font régner simultanément, mais il a donné la liste complète des dynasties suivantes depuis l'an 2300 av. J.-C. Il l'a prise dans Manethon; et se servant habilement des travaux de MM. Letronne, Champollion et Rosellini, il lui a imprimé un caractère de certitude qui mérite toute confiance.

La chronologie assyrienne n'offrait pas moins de difficultés. Les historiens et les chronologistes ne s'accordent ni sur l'époque de la chute de Sardanapale, pour laquelle ils indiquent six chiffres différens, ni sur le nombre des rois assyriens, ni sur la durée de leurs règnes. Nous pensons que M. Fer-

rand fixe à peu près les incertitudes à cet égard. Il a publié la liste de Jules l'Africain, intercalé avant Teutame les quatre rois supprimés par Eusèbe, et placé avec Ktesias la chute de Sardanapale en 900. Cette opinion est hardie; mais de graves raisons et d'heureux synchronismes militent en sa faveur. Dans ce système, Teutame règne pendant le temps de la guerre de Troie; Ninus, contemporain d'Abraham, règne 1000 avant cette guerre; Bélus fait la conquête de Babylone dans l'année même où les descendans des Djemchid en sont expulsés d'après la tradition du Chah-Nameh.

Il nous est impossible de continuer cette discussion; elle nous entraînerait au delà des bornes que nous sommes forcés de nous prescrire. Nous nous contenterons de dire que M. Ferrand a presque toujours puisé aux meilleures sources et choisi avec sagacité dans les travaux de ses devanciers les parties qu'ils avaient traitées avec le plus de succès. Il a donné pour la Perse la chronologie du Chah-Nameh publiée par Klaproth; pour le royaume de Babylone, celle de M. Lenormand; pour les royaumes de Troie, de Lydie et de Phrygie, les listes de Fréret en les diminuant de 10 ans, parce que ce savant place la prise de Troie en 1280, tandis qu'elle doit l'être en 1270; pour les petits états de la Grèce, la liste de Larcher en les corrigeant à l'aide des travaux plus récens de MM. Petit-Radel, Raoul-Rochette, Poirson et Cayx; pour l'empire romain, la liste de l'Art de vérifier les Dates; pour l'Arménie, celle de M. H. Martin; pour l'Égypte sous les Lagides, celles de Champollion-Figeac et de M. Letronne; pour l'histoire moderne, il a consulté l'Art de vérifier les Dates, de Guignes, Klaproth, Koch, Schœll, MM. Guizot, Thierry, Poirson et Cayx, etc., etc. On pourrait donc dire que le Tableau Chronologique de M. Ferrand n'est pas l'ouvrage d'un seul; que les plus savans historiens et que nos plus illustres professeurs y ont apporté leur part de travail, et que cet heureux concours a produit un système qui ouvre une voie sûre dans le mystérieux dédale de la chronologie.

Aussi nous solliciterons en sa faveur la bienveillance du Conseil royal de l'instruction publique. Il serait utile aux jeunes gens d'avoir un tableau qui, en leur présentant l'histoire dans tout son ensemble, mette de la liaison dans leurs diverses études et les rattache solidement à un seul tout. Ils ont besoin surtout d'avoir sous les yeux un tableau dans lequel la chronologie soit isolée de l'histoire et dont le système mette fin aux contradictions et aux erreurs graves dont sont remplies la plupart des histoires qu'ils ont dans les mains.

Nous ne croyons pas inutile de faire remarquer que les planches ont été confiées à un graveur habile, elles sont aussi enluminées avec soin, et l'extrême modicité du prix ferait peu soupçonner la beauté de l'exécution matérielle des tableaux.

LES ANCIENNES TAPISSERIES HISTORIQUES, reproduisant les monumens de ce genre les plus remarquables qui soient restés du moyen âge en France et à l'étranger, ouvrage exécuté sur les dessins de Victor Sansonetti, ancien élève de M. Ingres, accompagné d'un texte explicatif, par Achille Jubinal, membre de la Société des antiquaires de France.

Pour peu qu'on veuille étudier avec soin l'histoire des arts, on voit que de tout temps la laine et la soie ont servi à retracer les mystères de la religion, ou à rappeler les hauts faits et la gloire des héros. Ainsi, pour ce qui concerne la France, dès les premières époques de la monarchie nous trouvons la fabrication des tissus historiés en grande faveur. Grégoire de Tours, le père de notre histoire, parlant de l'église de Saint-Denis, rapporte qu'on y voyait des tapisseries *brodées en or et garnies de perles*. Frère Jacques Doublet nous apprend que la reine Berthe tissait de ses propres mains des sujets représentant la gloire de sa famille, et nous possédons encore la tapisserie de Bayeux, merveilleuse épopée à l'aiguille, qui remonte au onzième siècle, et dont la tradition attribue à la fois la confection aux mains d'une grande reine, d'une grande impératrice, et aux ordres d'un grand évêque.

Plus près de nous, c'est-à-dire aux douzième, treizième et quatorzième siècles, il est souvent fait mention, dans nos chroniques, de tapisseries à personnages, dont la plupart sont malheureusement perdues aujourd'hui. Parmi celles que nous devons regretter surtout, nous citerons les belles pages historiées qui formaient la tente de saint Louis en 1270, devant Tunis, et qui, tombées au pouvoir des Sarrazins, ont disparu depuis 1535, époque à laquelle elles furent rapportées d'Afrique par Charles-Quint. Nous avons gardé également du quatorzième siècle le souvenir d'un bon nombre de ces fragiles monumens, dont les sujets prouvent qu'à cette époque où la peinture à l'huile n'était pas encore née, toute notre histoire romanesque avait été traduite en laine ou mise en couleur sur la soie.

C'est ainsi que nous voyons dans l'inventaire des richesses du roi Charles V, qu'il possédait, entre autres *tappix imagez*, ceux de la vie de *saint Theseus*, du *saint Graal*, de *Flourence*, de *Roume*, d'*Amis et Amie*, de *Bonté et de Beautté*, des *Septs péchez mortels*, des *Neuf Preux*, de *Godefroi de Bouillon*, de *messire Yvans*, etc., etc.

Au quinzième siècle, les monumens du genre de ceux que nous éditons abondent. Le luxe des cours de Bourgogne, de France, consiste à étaler de l'or, des bijoux, de riches armures et les produits historiés qui sortent des manufactures de Flandre. Aussi nous est-il parvenu de cette époque beaucoup plus de tapisseries que des siècles antérieurs. Parmi ces dernières, il faut citer comme les plus remarquables, celle que conserve au château des Aygalades, près de Marseille, le comte Jules de Castellane, et qui représente le mariage de Charles VIII

et d'Anne de Bretagne; celle qui est au Louvre, et où sont reproduits les miracles de saint Quentin; celles de Nancy et de Berne, prises sur Charles-le-Téméraire; celles de l'abbaye de la Chaise-Dieu, dont les dessins ont été fournis par M. Anatole de Planhol, jeune artiste d'un grand talent, ancien élève de l'école polytechnique; celles de la cathédrale de Reims, de l'église de Nantilly à Saumur, etc.

Le seizième siècle ne sera pour notre collection ni moins intéressant ni moins fécond. La tapisserie de Dijon, qui représente le siége de la ville en 1513, par les Suisses; celle de la cathédrale d'Aix; celle de Valenciennes, qui offre aux regards un magnifique tournoi du temps de l'empereur Maximilien; celles du Louvre, représentant des chasses de cour exécutées d'après les cartons de Lucas de Leyde; des sujets pieux traités d'après les dessins de Raphaël, etc., etc., composeront la part que tiendra dans le recueil des tapisseries historiées, la brillante période de l'histoire de nos arts.

Inutile de faire remarquer les avantages nombreux que cet ouvrage offrira aux peintres, aux sculpteurs, aux historiens, aux érudits, en mettant au jour pour la première fois les curieuses pages de laine dont la plupart sont uniques, qui gisent çà et là dans nos hôtels-de-ville et dans nos églises, abandonnées à tous les hasards et à toutes les intempéries. Il suffira de dire que chacune d'elles est contemporaine de l'époque qu'elle représente; que toutes reproduisent fidèlement chaque siècle avec ses armes, ses meubles, ses costumes, son architecture, sa physionomie et son langage même, au moyen des légendes qui les accompagnent. Notre collection ne sera pas moins importante, comme étude du dessin et de la couleur durant le moyen âge. Les éditeurs donneront, en effet, les monumens avec leurs défauts ainsi que leurs qualités, sans rectifier les uns ni modifier les autres; en outre, leur collection ne devant contenir aucun monument dont l'original n'existerait plus, on pourra être assuré d'avoir, à l'aide de l'édition enluminée, une reproduction aussi exacte que possible du coloris actuel des originaux, ainsi que des divers tons de peinture que nos aïeux employaient dans leurs tableaux en laine.

Quant au texte, il contiendra toutes les explications artistiques, philologiques, etc., nécessaires à la complète intelligence de chaque sujet, et sous tous les rapports, cette deuxième partie du livre promet de répondre à la première.

En un mot, l'ouvrage en question s'offre comme *une histoire des beaux-arts au moyen âge, par les tapisseries.*

Sept livraisons des anciennes tapisseries historiées sont en vente, contenant les tapisseries de Nancy, de Bayeux, de Dijon, de Bayard, de Valenciennes, du Louvre, etc.

ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES DE ROME.

Numéro de novembre et décembre 1837.

I. Sixième conférence de Mgr. Wiseman, *sur les sciences naturelles*; seconde partie. Preuves géologiques de l'existence d'un déluge; unité du déluge.

II. Examen de l'histoire de la philosophie allemande depuis Hegel; par le baron Barchou de Penhoën : première partie.

(Savant résumé des erreurs de la philosophie moderne de l'Allemagne en général, et de celle de Kant en général.)

III. Dissertation du P. Perrone, de la compagnie de Jésus, sur la *Symbolique* de Mœhler; traduite par F. Lachat.

(Les Annales avaient déjà donné l'analyse de ce beau travail qu'ils publient aujourd'hui en entier, et où l'on voit, comme nous l'avons dit, le premier théologien de l'Allemagne, jugé par celui qui passe pour un des premiers de Rome.)

IV. Examen du voyage en Arabie Pétrée de M. Léon de Laborde; par M. Mazio.

(L'auteur de l'article énumère les importantes confirmations de la vérité des livres saints, qui se trouvent dans les travaux de notre jeune et courageux compatriote.)

Académie de religion catholique à Rome.

Dissertation du R. P. Pauli, abbé des Chanoines réguliers de Latran, en réponse aux assertions de M. Lerminier, contre la vérité de l'Église.

Analyse de quatre conférences tenues par Mgr. Wiseman, dans les appartemens de feu le cardinal Weld, sur les cérémonies de la semaine sainte, à la chapelle Sixtine, considérées dans leurs rapports avec l'art, la musique, l'histoire et la religion elle-même.

Nécrologie de M. Giovene, archiprêtre de Molfetta.

— De M. Nerbot, professeur à l'Université de Tubingue.

— De l'avocat romain Giacinto Amici.

Bibliographie religieuse, Allemagne. (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, dirigées par M. Bonnetty.)

Hollande.

Angleterre.

LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

Livraison de décembre 1837.

I. Sur la source de l'orgueil rationaliste qui caractérise notre époque.

II. Sur la juridiction des procès matrimoniaux des catholiques, dans le diocèse de Hildesheim.

(On voit, dans cet article, que les droits des ca-

tholiques, garantis par les traités, ne sont guère mieux observés dans le Hanovre qu'en Prusse.)

III. Du livre intitulé : Examen des préjugés contre l'Église catholique; par un laïc protestant.

(Réflexions sur un de ces merveilleux hommages que la justice arrache si fréquemment, de nos jours, en Allemagne du moins, aux héritiers de ceux qui ont brisé l'unité de la société chrétienne.)

IV. Lettres de divers missionnaires américains, écrites à un des directeurs du *Catholique*.

V. Considérations sur la célébration de la fête et du jour de naissance des souverains.

(On y flétrit avec raison la servilité idolâtrique des discours tenus par le clergé, à cette occasion, dans certaines parties de l'Allemagne catholique.)

REVUE LITTÉRAIRE. 1. Les Fêtes de l'année Chrétienne; par M. NICKEL, régent du séminaire de Mayence.

2. De arcani disciplina, quæ antiqua in Ecclesia in usu fuit, scripsit A. TOKLOT, S. th. doctor et coloniensis parochus, 1836.

3. Conférences du diocèse d'Augsbourg, 4e volume, 1837.

4. De la négligence du salut; par Conrad TANNER, abbé d'Einsiedeln, nouvelle édition.

5. Introduction à la pratique de la prédication; par M. J. HERZ, doyen de Sigmaringen, 1835.

6. D. CALMET, sur les apparitions; traduction allemande, 1837.

7. L'Université Catholique, livraison de septembre.

APPENDICE. Nouvelles ecclésiastiques. On y lit la description très intéressante de la pompe populaire avec laquelle la ville de Cologne et les environs ont célébré la fête de saint Ursule, le 22 octobre dernier, sous les auspices de l'archevêque Clément-Auguste, un mois précisément avant son arrestation.

Livraison de janvier 1838.

I. Sur l'éducation du clergé de notre époque.

II. Observations sur la dogmatique catholique.

III. Sur les confréries.

IV. Explication du texte de la 1re épître aux Corinthiens, c. VIII, v. 6, relative à la relation du Père et du Fils avec la Création.

REVUE LITTÉRAIRE. 1. *La Mystique Chrétienne*, par J. GOERRES; 2 vol., 1836 et 37.

(Analyse assez détaillée du dernier ouvrage de ce grand et célèbre écrivain, qui a produit une profonde impression en Allemagne, et dont une traduction française serait fort à désirer. C'est l'histoire et l'examen méthodique de tous les faits surnaturels de la vie des Saints.)

2. Exposition historique de la relation entre l'État et l'Église, jusqu'à Justinien; par C. RIFFEL, professeur de théologie à Giessen. 1836.

3. *De Imitatione Christi*, avec des traductions italienne, espagnole, française, allemande, anglaise et grecque, et des notes par J. B. WEIGL, chanoine et official de Ratisbonne. 1837.

(L'auteur des notes croit pouvoir prouver que Jean Gerson, abbé de Verceil, que M. de Grégory a établi comme auteur du chef-d'œuvre en question, était de Rohrbach en Bavière : ceci expliquerait les tourures germaniques de l'original, qui l'ont fait pendant si long-temps attribuer à Thomas, à Kempis.)

4. Principe historique du Christianisme; par F. A. STAUDENMAYER, professeur de théologie à Giessen.

5. Le Christ est la clef de David ou la sagesse des Psaumes; par le P. Henri GOSSLER, mineur observantin à PADERBORN. 1835.

(C'est une paraphrase remarquable du Psautier, par un religieux que son éloquence et sa piété ont rendu très populaire en Westphalie, et qui, avant d'entrer dans l'arche de saint François, était protestant et magistrat.)

6. Plusieurs livres de prières et d'éducation.

7. *L'Université Catholique*, livraison d'octobre.

APPENDICE. Nouvelles religieuses, curieux extraits des journaux allemands de diverses couleurs, sur l'affaire de Cologne.

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs un nouveau recueil intitulé : *La France contemporaine*, publié à des époques indéterminées; par M. Auguste Siguier [1]. Au milieu de discussions étrangères aux sujets que traite l'*Université*, nous avons remarqué et admiré l'expression courageuse d'un catholicisme profond et raisonné, appliqué aux questions les plus importantes de l'ordre social et intellectuel.

[1] Prix de chaque livraison, 1 fr.; chez Achille Philippe, rue de Cléry, n° 28.

// L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 27. — Mars 1838.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

NEUVIÈME LEÇON (1).

La famille a commencé avec la première association spirituelle ; car, abstraction faite de toute preuve historique, il suffit du seul raisonnement pour reconnaître que l'on ne peut attribuer la moindre puissance civilisatrice aux cultes qui ne règlent ni les rapports de l'époux avec l'épouse, ni ceux du père avec les enfans. La première famille donc s'est organisée sans le concours de la législation humaine, par la seule vertu de la législation divine ; et cependant elle avait une hiérarchie, une administration, et, comme elle était instituée dans un but spécialement terrestre, elle présentait tous les caractères dont le développement, sur une plus vaste échelle, devait déterminer plus tard la nationalité des plus grands peuples. Ainsi, elle appartenait à l'ordre légal par ses fonctions et son organisation, à l'ordre légitime par son origine ; et dès lors nous pouvons même, *à priori*, la considérer comme ayant été la transition naturelle et nécessaire de celui-ci à celui-là. Or, dans la solitude de son indépendance, la forme sociale de la famille est évidemment la forme sociale *unitaire*. Elle professe la foi de son chef et le reconnaît pour son souverain ; il est le pontife et le monarque du foyer domestique, et les deux pouvoirs concentrés entre ses mains ont les mêmes limites territoriales. Que si l'on supposait, après avoir admis l'inadmissible hypothèse d'un état de nature antérieur à toute croyance religieuse, la coexistence de plusieurs individus sortis ensemble du sein de la barbarie universelle, il faudrait bien avouer que le fait révélateur auquel ils doivent le *hasard* de leur sociabilité, n'a pas été le même pour tous, ou que du moins ils n'en ont pas tiré les mêmes conclusions, déduit les mêmes dogmes et les mêmes préceptes moraux. Alors, il y aurait eu tout d'abord autant de religions différentes que de couples, parce que les convictions de la femme tombée au dernier degré possible de son abaissement, ne pouvaient être autres que celles de son mari; et cette divergence, aigrie par le souvenir d'une hostilité récente, devait les disséminer sur la surface de la terre encore déserte. Ainsi, au lieu d'un Adam unique et véritable, on en rêvera plusieurs, et cependant rien ne sera changé dans les lois du développement de la famille antique.

Seule ou simplement isolée, elle augmentera en nombre, et les rameaux de la tige commune deviendront des tiges à leur tour. Cependant, le grand aïeul dominera leur multitude, et il exilera en sa qualité de pontife, ou punira plus

(1) Voir le n° 22, t. IV, p. 246.

sévèrement, en sa qualité de roi, le fils désobéissant, le frère assassin de son frère. Au dessous de lui et au dessus de leurs enfans, seront les pères dont il est le père, prêtres et administrateurs comme lui, bien qu'ils relèvent de sa magistrature et de son sacerdoce, et reconnaissent la suprématie du double caractère dont il est revêtu. Mais après sa mort, il y aura disjonction nécessaire, et le pontificat suprême, seul gage concevable d'union au sein d'une race qui n'a point encore d'ordre légal, se séparera de la paternité universelle, éteinte avec le premier homme. Cette haute dignité, cette suzeraineté spirituelle était trop dans les besoins de l'humanité naissante, pour que l'ordre légitime ne la formulât point. Le patriarchat devait donc apparaître, et cette institution fut le commencement d'une nouvelle ère, parce qu'elle renfermait les principes d'une organisation sociale essentiellement différente de celle qui l'avait précédée.

Représentant du père de la grande famille, et à ce titre investi d'un sacerdoce plus excellent, le patriarche, au degré où sa suprématie était respectée par les rejetons de la souche commune, fut, si nous osons ainsi le dire, le pape de l'humanité au berceau, et la forme sociale catholique succéda à la forme sociale unitaire. En effet, chaque famille se forma bientôt en tribu, d'où sortirent avec les années d'autres tribus, régies, quant à leurs intérêts temporels, par leurs chefs respectifs. Mais celles qui restèrent fidèles à leurs croyances, reconnurent un chef central et spirituel, chef qui, lui-même, avait autour de son propre foyer, une action terrestre et analogue à celle des autres pères. Cette transformation, dans la mesure que nous avons indiquée, paraît d'autant plus vraisemblable, que les hommes parlaient encore la même langue; et qu'ainsi, les traditions dont le patriarche était le dépositaire, ne pouvaient que difficilement s'altérer ou se perdre, tant que l'accroissement excessif de la population n'avait pas contraint les plus aventureux à aller chercher au loin avec de nouvelles terres de nouvelles destinées. Nous sortirions du domaine de l'économie sociale, si nous entreprenions de démontrer que la parole est un bien donné et non un bien acquis. Nous sommes tenus de la prendre pour un fait inséparable de l'existence du genre humain, et nous avons encore moins le droit d'examiner s'il a fallu un cataclysme intellectuel, un déchirement soudain, pour la rendre diverse dans la postérité du même couple, ou s'il suffit d'une longue séparation entre les rameaux de la même tige pour expliquer ce qu'il y a de radicalement distinct dans la construction des langues mères, d'où procèdent toutes celles en usage aujourd'hui. Mais, quoi qu'il en soit, l'identité du langage primitif, aussi long-temps qu'elle se conserva, fut un moyen d'unité religieuse, dont la puissance ne saurait être méconnue, et le récit de Moïse montre clairement toute son efficacité. Rien n'indique en effet qu'avant le prodige de Babel, les erreurs de l'intelligence aient été complices de l'effroyable corruption punie par le déluge. Des abominations plus grandes que l'idolâtrie elle-même, souillèrent alors notre coupable planète. Les contemporains de Noé ne doutaient pas, ne niaient pas : ils croyaient comme croient les démons; et ils péchèrent comme eux.

La suprématie spirituelle du patriarche, par cela même qu'elle planait sur l'autorité sacerdotale des autres pères de famille, était de nature à exciter de vives jalousies, et à soulever les passions déjà impatientes du joug de l'ordre légitime. Les grands vassaux de cette féodalité spirituelle ne résistèrent pas tous au désir de posséder une juridiction pleinement indépendante. A travers les nuages dont s'enveloppe l'écrivain sacré, on voit apparaître deux races, celle de Caïn et celle de Seth. La première mauvaise, et qui finit par s'assimiler, parmi les membres de l'autre, tous ceux qui firent cause commune avec elle, en refusant de reconnaître, il est du moins permis de le supposer, la suprématie sacerdotale des patriarches, légitimes successeurs du premier successeur d'Adam. L'importance évidemment attachée plus tard au droit d'aînesse, l'investiture de ce droit par la bénédiction du père, et cette investiture souvent refusée au premier né, donnent quelque probabilité à l'opinion que nous énonçons ici. Sans

doute ce schisme né fut ni le principal crime des anté-diluviens, ni la cause immédiate de la catastrophe qui les perdit. Mais à ne consulter que le cours naturel des choses, il est difficile de ne pas croire que le triomphe de leurs penchans vicieux se révéla d'abord par une séparation. Ils errèrent volontairement sur la question d'autorité, et le protestantisme, sous sa forme la plus nue, et par conséquent la plus complète, commença par eux.

La famille sauvée dans l'arche se trouvant dans les mêmes conditions que celle d'Adam, dut se développer d'après le même mode. Noé fut le grand-prêtre, et le roi de ses fils et des fils de ses fils. Après sa mort, la souveraineté temporelle se sépara du sacerdoce suprême, et la forme sociale catholique remplaça la forme sociale *unitaire*. Il est vraisemblable que le châtiment terrible infligé aux prévaricateurs de l'ancien monde, donna, par les souvenirs qu'il avait laissés, une certaine stabilité à l'institution nouvelle, puisque, malgré la faute de Caïn, le genre humain, ou, si l'incrédule l'aime mieux, l'espèce à laquelle nous appartenons, ne paraît avoir obéi, en se disséminant sur la face du globe, qu'aux nécessités créées par son accroissement numérique. Cette disposition n'impliquait pas, du moins d'une manière fatale, le fractionnement de l'association spirituelle, qui comprenait alors toute l'humanité, les mauvais comme les bons. Seulement, nous pouvons conjecturer que la corruption était déjà grande, car la confusion de Babel fut le châtiment d'un projet arrêté en commun, et coupable devant Dieu. Dès lors, les familles séparées bien plus par la parole que par les lieux où elles furent s'établir, devinrent étrangères les unes aux autres; et quand même les croyances ne se seraient pas altérées, on aperçoit déjà que la suprématie patriarchale devait être méconnue de ceux pour qui la voix du patriarche était devenue inintelligible. Le système social unitaire reparut donc, et il y eût vraisemblablement autant de patriarches qu'il y avait de langues. Mais les successeurs de ces chefs spirituels ne représentaient chacun qu'une faible fraction de l'homme collectif. Leur titre ne remontait pas à une manière évidente au pouvoir révélateur, et par conséquent leur autorité dut être peu respectée des lignes collatérales qui se formaient graduellement. Pendant que les uns perdaient toute influence dans le flux et le reflux des migrations et des conquêtes, les autres devaient s'efforcer d'étendre sans cesse celle qu'ils possédaient encore; et leur intérêt évident (nous parlons de ceux chez lesquels la connaissance de l'ordre légitime primitif s'était obscurcie), était de séparer complétement tous les dévoués du sacerdoce de la paternité, comme déjà le pontificat suprême en avait été détaché par l'institution du patriarchat. Des prêtres nommés par eux au lieu de l'être par nature, convenaient bien mieux à leur ambition, et la période des sacerdoces *institués* précéda, si notre théorie a quelque vérité, la grande période de l'idolâtrie.

Cependant, cette seconde altération de l'élément sacerdotal ne s'opéra partout, ni à la fois, ni d'une manière uniforme. De même que dans la ligne restée la plus fidèle au culte primitif, il y avait des hommes auxquels le Dieu vivant et véritable accordait une faveur spéciale et visible, qui étaient revêtus d'un pouvoir spirituel donné directement; de même dans les autres lignes, il y eut des imposteurs, prétendus inspirés, qui se posèrent pontifes, et firent ratifier par la crédulité de la tribu cette détestable usurpation. Un nouvel ordre de prêtres reçut encore de cette manière ou se donna une mission indépendante de la paternité, et la remplaça dans toute l'étendue de la juridiction qui, d'abord, lui avait appartenu. Les gouvernemens proprement dits, gouvernemens de peuples et non de tribus, commencèrent alors, et l'instinct des masses contribua puissamment à cette transformation, parce que partout où se manifestait le besoin de l'unité dans la direction des affaires communes, l'organisation hiérarchique du sacerdoce était incontestablement préférable à l'autorité molle, divergente et bien souvent incertaine des pères de la famille. Chefs civils et militaires, aussi bien que spirituels, les membres de cette hiérarchie resserrèrent les liens sociaux en même temps qu'ils éten-

daient leur autorité, et la peuplade agrandie et disciplinée devint nation. Enfin eut lieu un dernier progrès dans ce passage de l'ordre légitime à l'ordre légal, et le germe des luttes futures entre l'épée et l'encensoir fut implanté dans le sein des sociétés naissantes. Comme le sacerdoce avait deux sortes de fonctions à remplir, les unes qui se rapportaient aux choses du ciel, et les autres aux choses de la terre, il finit par se partager, tantôt en deux castes et tantôt en deux classes, vouées la première au service des autels et la seconde au soin des affaires temporelles. Il y eut des prêtres qui n'étaient pas fonctionnaires, des fonctionnaires qui n'étaient pas prêtres, et ceux-ci inventèrent la législation humaine, afin de remplir les vides, si nous osons ainsi parler, que le flot des événemens, l'imprévu des circonstances faisaient successivement découvrir dans la législation divine. Presque partout le principe de l'hérédité pénétra dans ces deux grandes divisions du nouveau pouvoir social qui venait de surgir ; et soit qu'elles fussent confondues en une seule corporation, soit qu'elles eussent reçu chacune un organisme distinct, ce principe s'y perpétua jusqu'au moment où les plébéiens firent irruption dans la cité, et enlevèrent aux familles sacrées ou privilégiées le double monopole de l'administration et du pontificat. Nous disons les familles *sacrées*, parce que le privilége exorbitant dont elles étaient investies leur venait des croyances religieuses. Elles s'étaient attribué une origine différente, une nature plus haute ; et les autres familles, abusées par des mythes ou subjuguées par les armes, avaient fini par se courber sous le joug d'une infériorité qu'elles supposaient radicale. L'aristocratie primitive se forma de cette manière, et les novateurs profitèrent habilement de l'ambition des hommes dont ils redoutaient l'influence, en les intéressant, eux et leur postérité, au succès des doctrines qu'ils avaient inventées.

L'histoire de ces temps reculés est nécessairement intelligible quand on perd de vue un fait aussi vrai pour l'incrédule que pour le chrétien, et qui la domine tout entière. Comme l'ordre légal, pendant cette première période de la vie de l'humanité, n'existait que par la famille qui elle-même reçoit son institution de l'ordre légitime, les dissensions civiles n'étaient et ne pouvaient être que des schismes ou des hérésies. Toute révolte contre le pouvoir, toute innovation sociale se manifestait alors par un changement dans la partie dogmatique ou disciplinaire du culte ancien, changement qui se résumait toujours dans une nouvelle organisation sacerdotale, parce que le sacerdoce était la seule autorité qui fût possible encore. Le partage que nous avons déjà indiqué, et qui s'opéra plus tard dans les fonctions du prêtre, ouvrit à la longue une autre issue aux ambitieux, et l'on se battit dans l'enceinte de la cité, sans que les doctrines religieuses fussent directement menacées. Toutefois les révolutions purement politiques ont toujours été rares, et surtout elles n'ont laissé que de faibles traces quand on compare leurs résultats aux conséquences de la plus légère altération dans l'ordre légitime. C'est que celui-ci a une puissance d'organisation irrésistible qui brise et qui broie tout ce qui lui résiste. Il modifie le fond même de l'homme, tandis que l'ordre légal n'agit qu'à la surface.

Avant Moïse de nombreuses erreurs avaient sans doute altéré chez la plupart des peuples ou plutôt des peuplades qui existaient alors la pureté des doctrines primitives, et déjà, chez les Egyptiens du moins, la paternité avait été détrônée, et les prêtres proprement dits formaient un ordre à part. Cependant l'honneur d'avoir montré le premier et dans toute sa plénitude la puissance organisatrice de l'intérêt éternel appartient vraisemblablement au législateur des Hébreux. Il trouva des imitateurs qui profitèrent et abusèrent de cette magnifique donnée. Mais son œuvre se distingue aisément des copies qui en furent faites. Si d'autres créèrent une prêtrise héréditaire, si d'autres réglèrent à son exemple tous les détails de la vie privée, civile et politique de leurs *croyans*, il fut néanmoins le seul jusqu'à l'ère chrétienne qui osa en même temps formuler nettement sa loi, et en imposer l'étude continuelle aux laïques aussi bien qu'aux prêtres.

Sans doute l'Égypte, l'Inde, la Perse eurent leurs livres saints, et la Grèce avide de connaissances, ne respecta pas long-temps les droits héréditaires des ministres des faux dieux. Mais les sacerdoces de l'Égypte, de l'Inde et de la Perse lisaient seuls leurs livres sacrés, et le sacerdoce Hellène se retranchait dans ses mystères, ou bien dans la poétique réminiscence de ses traditions perdues. Plus hardi, Moïse plaça ses instituts sous la sauvegarde des souvenirs populaires, et cette audace qui eût bientôt tué le judaïsme, si l'inspiré du Sinaï avait été un imposteur, frappa ce culte d'une inexorable immutabilité. Ni l'ambition des lévites, ni les vices des rois, ni les variations survenues dans le monde extérieur, ni la victoire, ni la dispersion, ni l'incrédulité même des durs enfans de Jacob, n'ont pu dans le cours de tant de siècles y apporter aucun changement. Ainsi que le soleil qui jette sa lumière sur la tombe des morts comme sur la demeure des vivans, le Pentateuque est resté invariable, et le juif idolâtre, lorsqu'il s'est prosterné devant les divinités des nations, a toujours su que ces divinités n'étaient pas le Dieu d'Israël, que leur loi n'était pas sa loi. Au contraire, les cultes de l'Orient et de l'Occident se modifiaient sans cesse au gré des prêtres, seuls dépositaires et seuls interprètes du dogme; le paganisme de l'Indostan et de Rome acceptait les fables que chaque génération sacerdotale ajoutait aux fables léguées par les générations précédentes, et la doctrine changeait sans cesse, et les laïques, parqués dans une stupide ignorance, s'imaginaient qu'elle était toujours la même. Les fausses religions de l'ancien monde atténuaient ainsi, au degré où le peut le mensonge, les périls qu'entraîne la fixité nécessaire de toute révélation, et certes, il fallait que le frère de Marie fût bien sûr de sa mission pour couler dans le bronze d'une publicité universelle et permanente, les destinées de son peuple. Autrement, jamais ce génie prodigieux n'eût été assez imprudent pour enlever aux chefs de la société qu'il allait fonder, le seul moyen concevable de la façonner au gré de ses nécessités futures, et surtout jamais il n'eût osé limiter d'une manière si étroite et si inflexible, les prérogatives des prêtres, instrumens ou complices nécessaires de tous faux révélateurs.

Or, le législateur des Hébreux avait été chargé par la Providence de préparer un asile à l'éternelle vérité, et non de civiliser le genre humain. Il institua donc une société de familles, c'est-à-dire un peuple isolé à la fois de tous les autres peuples par son gouvernement comme par ses croyances, et il adopta la forme sociale unitaire, la seule compatible avec le but qu'il voulait atteindre, et la seule possible aussi long-temps que Dieu daigna régir temporellement les Israélites. L'avénement de Saül ne changea rien à la constitution sociale des Juifs, car ils n'eurent d'abord qu'un même tabernacle, puis qu'un même temple, et humainement parlant ils ne pouvaient avoir d'autre roi que le souverain de la ville sainte. Jéroboam n'aperçut que trop clairement cette vérité, et ce fut afin d'affermir sa domination qu'il se révolta contre le Dieu qui l'avait couronné. *Il se dit en lui-même : « Le royaume retournera bientôt à la maison de David, si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur ; le cœur de ce peuple se tournera alors vers Roboam, son seigneur, et ils me tueront et retourneront à lui. » Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or et dit au peuple: N'allez plus à l'avenir à Jérusalem. Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré d'Egypte. Il les mit l'un à Béthel et l'autre à Dan.* (Rois III, chap. XII, v. 26, 27, 28, 29.) Ainsi l'homme que les dix tribus s'étaient choisi pour prince ne comprit pas, malgré les promesses divines, que l'association temporelle des Juifs pût être fractionnée d'une manière permanente tant que leur association spirituelle demeurerait dans son intégrité. Sa raison fut plus forte que sa foi, et il se fit des idoles, afin d'assurer à sa postérité un trône devenu sacrilége. Comme Moïse, mais par d'autres motifs, les auteurs de toutes les religions d'origine terrestre n'ont jamais fondé que des sociétés unitaires.

Soit que le prêtre non fonctionnaire conserve une prééminence hautement avouée dans les choses temporelles, soit

que le fonctionnaire qui n'est plus prêtre, usant de sa force matérielle s'empare de la direction des choses divines, la conquête des deux pouvoirs sera toujours le dernier terme de l'ambition humaine; régir à la fois le for intérieur et le for extérieur, voilà assurément la limite extrême de la puissance de quelque mortel que ce soit, et les fondateurs des cultes faux qui trompaient les autres sans se tromper eux-mêmes, auraient fait preuve d'une abnégation contre nature s'ils n'eussent profité de la foi que l'on avait en eux pour arriver à cette limite lorsque la nécessité de se concilier l'appui d'un prosélyte royal ne les contraignait pas à lui faire la part du lion. Alors directement ou indirectement, ils se mettaient à sa suite, et il régnait par eux sur les consciences. Quoi qu'il arrivât néanmoins, la forme sociale unitaire prévalait également, et elle prévalait encore quand les prêtres obscurcissaient les mythes anciens par des mythes nouveaux. Ces changemens se faisaient sans doute au profit des novateurs, mais ils aboutissaient toujours à l'asservissement de l'ordre légal. Cet amour d'une domination absolue se manifestait avec une égale intensité chez les fonctionnaires de l'association temporelle, et il était au fond moins criminel qu'au premier abord il ne le paraît. En effet la force d'agression et de résistance que possède chaque société dépend, au moins en partie, de sa discipline intérieure, et lorsque les mêmes supérieurs peuvent simultanément invoquer l'intérêt éternel et l'intérêt terrestre de leurs inférieurs, ils sont bien mieux obéis. De là, cette tendance si constante chez les souverains même les plus vertueux à s'emparer du sacerdoce ou à s'en faire un instrument. De là encore parmi les catholiques eux-mêmes, le penchant des hommes du pouvoir vers les églises nationales, ou en d'autres termes les efforts qu'ils font si souvent pour sortir de la forme sociale catholique et entrer dans la forme sociale unitaire.

Cette dernière forme convient merveilleusement aux besoins d'un état entouré de rivaux toujours prêts à envahir son territoire. Elle imprime au patriotisme une énergie d'autant plus grande qu'alors la cité est le temple, et le temple est la cité, en sorte que le croyant est appelé à défendre ensemble tout ce qu'il a de cher en ce monde et dans l'autre, son Dieu et son pays. Les deux plus puissantes cordes du cœur humain vibrent donc à la fois et les faux révélateurs de tous les temps n'ont jamais commis la faute de négliger un moyen d'action si simple et si énergique. D'ailleurs, ils ne pouvaient y renoncer qu'à la condition de fonder une religion *humanitaire* ou *catholique*, et c'était, chez les plus habiles du moins, la prépondérance de leur race ou de leur tribu qu'ils voulaient établir. Comme Jéroboam, les dissidens de l'ordre politique étaient donc obligés de se faire dissidens dans l'ordre spirituel, et ni la flexibilité prodigieuse du paganisme, ni l'unité d'origine et de langue ne purent prévenir la nécessité d'une double séparation. Ainsi les Grecs, les Celtes, les Germains, croyaient tous aux mêmes divinités, mais chaque ville, chaque peuplade, comme gage de son indépendance, se choisissait dans son Olympe un patron dont elle était la cliente, et qui la protégeait spécialement, comme il en était spécialement adoré. Le même fait se présente dans l'Inde Brahmanique, en sorte que l'unité apparente de croyances, toujours limitée à une même race, n'excluait pas en réalité, sous le rapport politique, la formation d'autant de cultes distincts qu'il y avait de cités souveraines. Pour peu que l'on examine avec quelque attention les divers systèmes sociaux qui ont été fondés en dehors du Christianisme, on reconnaîtra aisément qu'ils appartiennent tous à la forme unitaire. Et au sein du Christianisme lui-même, les sectaires qui ont réussi à séparer des peuples entiers de la grande famille romaine ne sont parvenus qu'à fonder des églises nationales, c'est-à-dire des sociétés unitaires, puisqu'ils ont jeté le pouvoir spirituel aux mains des chefs du pouvoir temporel. Quel état protestant aurait pu, lorsque sa foi était encore vive, accepter l'ordre légitime d'un autre état protestant sans renoncer aussitôt à son existence politique? Les Hollandais ne voulurent pas, au plus fort de leur détresse, des secours que leur offrait Jacques Ier, parce que ce prince exigeait que d'abord ils acceptassent les trente-

neuf articles de l'église anglicane. Or, ils savaient qu'un de ces articles attribue la souveraineté spirituelle au monarque de la Grande-Bretagne, et ils préférèrent leur isolement à une soumission qui de leur propre aveu eût impliqué cette autre soumission toute terrestre qu'ils refusaient à l'Espagne.

Si la forme sociale unitaire exalte l'amour de la patrie en le sanctifiant, si elle transforme toutes les guerres étrangères en guerres de religion à religion, et stimule ainsi au plus haut degré le courage des combattans, elle présente d'un autre côté des inconvéniens tellement graves qu'elle ne saurait à aucun degré être comparée à la forme sociale catholique. En premier lieu, elle couvre la terre d'autant d'associations spirituelles différentes qu'il y a d'associations temporelles, et comme chaque peuple unitaire a sa sociabilité propre, il est radicalement insociable à l'égard des autres peuples, et les nations vivent à cet état de nature qui est possible pour elles, bien qu'il soit impossible pour les individus. En second lieu, elle entrave les communications de pays à pays, arrête l'essor du commerce extérieur, et empêche ce contact constant et universel des intelligences qui est si favorable au progrès de tous les arts et de toutes les industries. En troisième lieu, elle étend indéfiniment les droits des vainqueurs, parce qu'ils n'ont ni la même foi ni la même morale que les vaincus, et ceux-ci perdant tout droit à leurs biens, et même à la vie, sont à la merci de ceux-là. Enfin, et en quatrième lieu, de même qu'un abime appelle un autre abime, tout peuple unitaire mesure la haine qu'il porte aux autres peuples, sur celle qu'il leur inspire, et il tend sans cesse à les accroître l'une par l'autre, en ajoutant à ses anciennes superstitions des superstitions nouvelles et plus hostiles encore à ses voisins.

Ainsi les sociétés unitaires, tant que la conquête ne les a point converties en sociétés de transaction, sont sans cesse menacées, non seulement dans leur indépendance politique, mais dans la vie, la liberté et les biens de chacun de leurs membres. Point de sécurité donc pour les personnes et les choses dans ce système social sans la victoire, et par conséquent point de sécurité pour le travail qui est la source de toute richesse. Les arts de la guerre, la force du corps, la discipline militaire y absorbent l'attention de tous les hommes politiques. Le luxe les effraie, parce qu'il amollit, et de conséquence en conséquence, ils en viennent logiquement à préférer les institutions qui donnent des hommes pauvres, vaillans et robustes, à celles qui les enrichissent. Voilà pourquoi l'industrie et le commerce n'ont jamais fleuri chez les nations unitaires. Le développement véritable, le progrès continu, sans terme assignable ou nécessaire de la fortune publique n'est possible qu'à l'aide de la forme sociale catholique. Mais elle implique l'accomplissement rigoureux de plusieurs conditions. La première de toutes, ainsi que nous le verrons dans notre prochaine leçon, est la formation d'un sacerdoce en harmonie parfaite avec les besoins d'une civilisation plus parfaite et plus complexe.

C. DE COUX.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SUITE DE LA QUATORZIÈME LEÇON (1).

CONSULAT — EMPIRE (1799 A 1814).

L'avénement de Bonaparte au pouvoir dictatorial fut marqué par des améliorations rapides dans les diverses branches de l'administration publique. Cet homme extraordinaire imprima, à ses premiers actes de gouvernement, le cachet d'ordre, d'élévation et de force qui caractérisaient son puissant génie. Il avait compris que pour se rendre maître de la révolution en France, il fallait à la fois, éblouir les esprits par le prestige de la grandeur et de la gloire, rendre à l'ordre social les véritables garanties morales, et comprimer les partis avec une main de fer.

On le vit donc successivement rétablir sur leurs antiques bases (toutefois avec les modifications qui convenaient à sa politique), la religion, l'enseignement public et l'administration de la justice. Le concordat, l'université, les codes législatifs, tous proclamant pour premier principe le respect dû à l'autorité, furent les fondemens sur lesquels il appuya son système de gouvernement, et désormais l'observation rigoureuse des devoirs du citoyen put être opposée à la déclaration de ses droits.

Les premiers soins du consul s'attachèrent à réparer les maux occasionnés par les discordes civiles. La Vendée et Lyon sortirent de leurs ruines. Les Français exilés purent revoir leur patrie. Les établissemens de bienfaisance, les saintes filles de Saint-Vincent de Paul et les modestes frères des écoles chrétiennes vinrent de nouveau soigner et consoler le malheur et la vieillesse, et instruire l'enfance indigente.

En même temps que les élémens de l'ordre moral étaient réunis en faisceau autour du pouvoir, les plus grands encouragemens étaient donnés aux intérêts matériels. Premier consul ou empereur, Napoléon ne cessa de s'occuper avec une activité prodigieuse de la restauration de toutes les branches de la prospérité nationale. La marine (les colonies en faveur desquelles il crut devoir rétablir la traite des noirs solennellement abolie par la Convention), les ports, les routes, les canaux, l'agriculture, l'industrie, les monnaies, le cadastre, l'administration des eaux-et-forêts, toutes les parties des finances, les monumens publics, les prisons, la mendicité, rien en un mot n'échappa à ses regards et à l'énergie de sa volonté. Il plaça à la tête de chaque partie de l'administration des hommes dont les lumières spéciales avaient été éprouvées. La rare sagacité de la plupart de ses choix, sa surveillance attentive et surtout l'émulation qu'il sut exciter parmi tous les agens de son autorité, obtinrent des succès inouïs jusqu'alors et qui étonnèrent son siècle.

Ce fut surtout dans l'administration des finances que l'esprit d'ordre et de prévoyance de Napoléon se manifesta avec le plus d'efficacité. Ses ministres, obéissant à sa direction suprême, et recourant aux bonnes traditions de Sully et de Colbert, apportèrent une régularité admirable dans les dépenses et les recettes. Un ministre du trésor fut créé pour diriger et surveiller spécialement la comptabilité, une Cour des Comptes fut instituée pour la révision et l'apurement de toutes les gestions financières; la responsabilité et la solidarité des receveurs des finances de divers degrés, furent établies d'une manière invariable. La fondation de la Banque de France, la liquidation de la dette publique, la fixation de l'intérêt légal à cinq pour cent, la création d'une caisse d'amortissement dotée des domaines nationaux non vendus, et d'une caisse de dépôts en consignation et des cautionnemens, vinrent successivement compléter un système qui réunissait tout ce que les nations les plus avancées dans la science financière

(1) Voir le numéro de février, p. 83.

pouvaient alors offrir de plus parfait.

A cette époque (1806), le numéraire existant en France fut évalué à 2,300,000,000 de francs (100 millions de plus qu'en 1797).

L'industrie des étoffes de laine, de coton et de soie, avait été surtout puissamment encouragée. La guerre maritime sembla même la favoriser à certains égards, par la protection énergique que le chef de l'état ne cessa de lui accorder, en prohibant les importations anglaises. La même situation développa certaines branches d'agriculture et entre autres l'introduction et l'éducation des mérinos, la culture de l'indigo et la fabrication du sucre de betterave qui devait opérer plus tard une si grande révolution dans le système agricole de la France. Des écoles vétérinaires, des haras, des pépinières publiques avaient été établis. Un projet de code rural applicable à toutes les parties de l'empire fut rédigé et soumis à l'examen des hommes les plus éclairés. Dans l'intérêt de la propriété foncière autant que pour accroître les revenus publics, un grand développement fut donné par Napoléon au système des impôts indirects. Mais successivement l'esprit de fiscalité devait faire renaître le monopole et les mesures vexatoires; la taxe sur le tabac, le sel et les boissons composèrent une branche de revenus très considérables, mais pesèrent lourdement sur toutes les classes de la population. D'un autre côté, l'état presque permanent de guerre maritime, devait exercer successivement une fâcheuse influence sur le système des douanes de cette époque. Le principe de Colbert, qui tendait à encourager l'introduction des matières premières et à repousser par des droits élevés les produits des manufactures étrangères, fut adopté par Napoléon; mais il dégénéra trop souvent en prohibition absolue. Sa lutte incessante avec l'Angleterre et la volonté d'abattre la suprématie commerciale et industrielle de cette éternelle rivale de la France, expliquent peut-être toute la politique de Napoléon. Des hommes graves, confidens de ses pensées intimes, affirment que l'extension démesurée de son empire et de ses conquêtes, eut pour but réel, bien plus de restreindre la puissance de l'Angleterre, que de satisfaire une grande soif de pouvoir et de célébrité. Nous croyons, nous, que ces deux motifs à la fois, dirigèrent sa conduite et donnent la clef des contradictions, des succès et des revers de l'homme prodigieux qui du moins sut substituer un glorieux despotisme à la terreur honteuse de la Convention.

Quoi qu'il en soit, dès les premiers momens du gouvernement consulaire, les budgets de l'état purent être établis avec régularité et offrir un équilibre satisfaisant entre les recettes et les dépenses. Chaque année présentait des améliorations à cet égard. En 1808, sous l'empire, les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élevaient à 600,000,000 de francs et les recettes à 800,000,000 de francs. Il y avait donc un excédant de 200 millions dont il fut décidé que les contributions seraient dégrevées. En temps de guerre elles pouvaient être reportées à 800 millions, mais sans qu'il fût fait d'emprunt ni créé de nouveaux impôts.

Napoléon avait pour principe que la guerre doit nourrir la guerre. Aussi les invasions extérieures, soit par les contributions extraordinaires et les réquisitions dont il frappait les peuples vaincus, soit par la confiscation de domaines, furent plutôt une source de produits que de dépenses pour le trésor. Mais il épuisait les contrées amies ou ennemies qui se trouvaient sur son passage et préparait à la France de dures représailles pour le moment où il aurait enfin lassé la fortune prospère.

Le grand fait du règne de Napoléon, ainsi que nous l'avons déjà dit, est sa lutte incessante avec l'Angleterre. C'est par cette volonté d'atteindre au cœur cette puissance, qu'on justifie son injuste agression en Espagne et sa gigantesque expédition en Russie. Soit que la Grande-Bretagne lui apparût comme étroitement unie à la cause des Bourbons de France, soit qu'il vît dans sa politique, l'instigatrice constante des troubles et des malheurs de l'Europe, soit enfin qu'il crût n'user que d'un légitime droit de défense, il est certain que toutes ses actions et toutes ses pensées ont été dirigées plus ou moins ouvertement vers l'abaissement de l'Angleterre. Aussi, après quelques années de trève plutôt que de véritable paix, on vit la guerre éclater

satiable n'aspire au commerce et à la navigation exclusive de toutes les mers..... Autorisé par un juste droit de représailles à prendre les moyens qui me paraîtront convenables pour empêcher l'abus que le cabinet britannique fait de ses forces à l'égard des pavillons neutres..., j'ai résolu d'adopter, et j'entends qu'on adopte dans tous mes États les mêmes mesures qui ont été prises par mon *intime* allié l'empereur des Français et roi d'Italie, et dont la teneur suit, etc., etc.»

Plus tard, l'Angleterre s'était alliée à l'Espagne justement révoltée de l'usurpation de Napoléon.

Le 2 novembre 1808, dans un rapport sur la situation de la France, le comte Cretet, ministre de l'intérieur, déclarait que la guerre provoquée par l'Angleterre, et qu'elle continuait avec tant d'orgueil et d'opiniâtreté, n'était que la conclusion du système ambitieux qu'elle nourrit depuis des siècles. « Mêlée à la politique du continent, elle parvint à tenir l'Europe dans une perpétuelle agitation, en entretenant contre la France toutes les passions envieuses et jalouses. Elle voudrait l'abaisser ou la détruire. En tenant sans cesse sous les armes les peuples du continent, en isolant ainsi les puissances maritimes, elle eut l'art de profiter des divisions qu'elle fomentait chez ses voisins pour porter au loin ses conquêtes. C'est ainsi qu'elle a étendu ses colonies et augmenté ses forces navales, et qu'à l'aide de ses forces elle croit pouvoir désormais jouir de son usurpation et s'arroger la possession exclusive des mers. Vaincue dans les débats qu'elle a si souvent renouvelés, l'Angleterre en profitait cependant pour accroître ses richesses par le monopole universel du commerce.»

Faisant allusion à l'Espagne, le ministre s'écriait pathétiquement: « Malheureux peuple! à qui confies-tu tes destinées? Au contempteur de tes mœurs, à l'ennemi de ta religion, à celui qui, violant ses promesses, a élevé sur ton territoire un monument à son audace (1).... Tu t'allies avec les Anglais qui, tant de fois, blessèrent ton orgueil et ton indépendance; qui, depuis si long-temps, envahissent par des violences ouvertes et même au sein de la paix le commerce de tes colonies; qui, pour t'intimer la défense de rester neutre, firent précéder leurs décrets par le pillage de tes trésors et le massacre de tes navigateurs; qui enfin ont couvert l'Europe de leur mépris pour leurs alliés et pour les promesses abusives qu'ils leur avaient faites! Tu reviendras sans doute de ton égarement, tu gémiras alors des perfidies nouvelles qui te sont destinées; mais combien de sang et de larmes auront coulé avant ce retour tardif à la sagesse!»

M. le comte de Ségur ajoutait, sur un autre ton: « L'empereur chassera de la Péninsule ces soldats fugitifs d'un gouvernement dont l'or est si corrupteur, l'assistance si trompeuse, l'alliance si funeste. »

La guerre acharnée élevée entre l'Angleterre et Napoléon donna à l'économie politique de cette époque un caractère à part et qui se résume dans le régime reglementaire et prohibitif poussé à ses dernières limites. Les douanes, par leur but politique, acquirent un immense développement et un haut degré d'importance. Napoléon voulut que la France pût se passer de l'industrie étrangère et prodigua les encouragemens à la fabrication de tous les objets fournis par le commerce extérieur. Cet état de choses, produit d'une situation forcée et anormale, fit néanmoins faire de grands progrès à la chimie appliquée aux arts, à la mécanique, aux filatures de toute espèce, et à l'agriculture dont les diverses branches de produit et de culture se ressentirent favorablement de notre domination sur une multitude de contrées diverses. Grâces aux victoires de nos troupes, le numéraire circulait abondamment en France, et dans peu d'années les traces de la révolution se trouvaient presque cicatrisées. Malheureusement Napoléon ne sut point arrêter l'essor de son ambition gigantesque ou de son système antibritannique, et finit par lasser sa fortune et la France.

En 1813, l'empire se composait de 130 départemens et de 42,600,000 habitans. Il renfermait les Pays-Bas, la rive gauche du Rhin, les villes Anséatiques, la Hollande, partie du Hanovre et de la Westphalie, le Valais, le comtat d'Avignon, le Piémont, la Savoie, Nice, Gênes, la Tos-

(1) Gibraltar.

cane, les Etats Romains, la Ligurie, Parme et Plaisance.

La Westphalie, l'Italie, le royaume de Naples, l'Espagne, faisaient partie fédérale de l'empire. L'Allemagne reconnut Napoléon comme médiateur de la confédération du Rhin, et la Suisse avait accepté son protectorat. C'était peu; il fallait porter la guerre dans les établissemens anglais aux Indes, et pour cela entraîner dans son orbite ou écarter de son passage le puissant autocrate de toutes les Russies. La déplorable campagne de 1812 vit pâlir l'étoile du conquérant du monde. Dès ce moment, le colossal édifice de sa puissance s'écroula de toutes parts; le voile se déchira, et l'on aperçut alors les profondes blessures que la France avait reçues au cœur même. Épuisée d'hommes et d'argent, ayant la guerre à ses portes, il fallut recourir à tous les expédiens désastreux des premières guerres révolutionnaires. Les réquisitions et leurs monstrueux abus reparurent. Bientôt la France dut éprouver à son tour tous les fléaux d'une invasion ennemie. L'Europe qu'elle avait refoulée vint, par une réaction inévitable, jeter sur elle des flots de soldats, avides de représailles, et l'on ne peut prévoir ce qui serait advenu de la France si la famille de ses anciens rois n'était venue s'interposer comme médiatrice de paix et de conciliation entre elle et l'Europe irritée et victorieuse.

De toutes les conquêtes de la révolution et de l'empire, il ne resta à la France que l'acquisition du comtat d'Avignon. Elle avait perdu Philippeville, Sarre-Louis, Landau, Kell et Huningue en Europe; Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Domingue en Amérique; l'Ile-de-France en Afrique et le droit de fortification et de force militaire en Asie. La population virile de la France avait éprouvé d'immenses pertes. L'agriculture était ruinée en hommes et en bestiaux, les finances obérées et en désordre, et la dette publique augmentée depuis 13 ans de près de 1,900,000,000 fr.

Le régime politique de la France sous la convention, le directoire, le consulat et l'empire, avait été presque constamment celui de la guerre, de l'action et de la nécessité. La science économique, réduite à la loi du moment et immolée à ce que l'on nommait le salut du peuple ou de l'armée, disparut en quelque sorte dans les temps d'orage et fit place à cette sorte d'instinct énergique de conservation qui inspira aux hommes d'état de la république les diverses mesures administratives et financières dont nous avons rapidement tracé l'esquisse historique.

Les théories d'économie politique de cette époque se trouvent résumées dans les discours des orateurs et des ministres de la convention et du directoire, parmi lesquels on distingue, à titres divers: Barrère, Cambon, Arnould, Robert Lindet et Ramel, et dans les rapports et les instructions des ministres du consulat et de l'empire, parmi lesquels on vit briller de grands talents. Les noms de Benézech, Lucien Bonaparte, François de Neufchateau, Cretet, Champagny, Chaptal, Montalivet, Gaudin, Mollien, Portalis, de Cessac, Fontanes, et ceux de plusieurs autres ministres et hommes d'état de cette époque, s'associèrent honorablement à tout ce qui s'opéra d'utile et de réparateur dans le règne mémorable de Napoléon.

Toutefois il ne pouvait guère être question de la liberté du commerce extérieur avec le blocus continental, ni de théories métaphysiques sur les diverses questions de paix et de commerce, avec un souverain absolu qui s'était donné la mission d'arrêter l'essor des idées philosophiques et économiques du dernier siècle. Aussi la plupart des hommes qui cultivaient l'économie politique avaient-ils grand soin de se renfermer dans le silence du cabinet.

Toutefois les ouvrages spéciaux publiés sous le consulat et l'empire sont assez nombreux et importans.

M. le comte Germain Garnier, qui avait publié en 1792 un écrit intitulé: *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique*, et rédigé un abrégé élémentaire des principes de l'économie politique, imprimé en 1796, entreprit, pendant sa proscription en Angleterre, une traduction française du célèbre ouvrage d'Adam Smith, qu'il fit paraître en 1802. Cette traduction, considérée justement comme la meilleure qui ait été faite dans aucune langue, fut enrichie d'un exposé sommaire de la méthode de Smith comparée

avec celle des économistes français, d'un parallèle de la richesse de la France et de l'Angleterre d'après les principes du même auteur, et enfin de notes et de commentaires savans dans lesquels il réfute avec force et sagesse plusieurs des maximes de l'illustre économiste anglais. M. le comte Germain montre surtout une rare sagacité dans l'appréciation des véritables intérêts de la France, et plusieurs de ses jugemens sur les conséquences funestes que pourrait avoir, dans ce royaume, l'application des théories industrielles de l'Angleterre, ont un caractère que les événemens on rendu en quelque sorte prophétique.

Parmi les points sur lesquels M. Germain Garnier a cru devoir combattre A. Smith, nous ferons remarquer particulièrement la division établie par l'écrivain entre le *travail productif* et le *travail non productif*: un observateur aussi profond et aussi éclairé ne pouvait manquer d'apercevoir l'erreur et l'immoralité d'une distinction qui, dans la logique de Smith, conduisait à placer les nobles travaux de l'intelligence, les fonctions les plus utiles à l'ordre social et les plus nécessaires à l'humanité, au dessous des travaux mécaniques les plus vulgaires.

M. G. Garnier, indépendamment des considérations morales qui repoussent ces théories, démontre que la distinction de Smith est fausse parce qu'elle repose sur une différence qui n'existe pas. Tout travail est *productif* dans le sens donné par l'auteur au mot *productif*. Le travail de l'une comme de l'autre des deux classes de la société, est également productif de quelque jouissance, commodité ou utilité pour la personne qui le paye, sans quoi ce travail ne comporterait pas de salaire. C'est ce qui résulte de la définition même que Smith a donnée au salaire. La jouissance, la commodité, l'utilité d'un consommateur quelconque est le but que se propose tout travail. C'est toujours l'effet qu'il tend à produire et la seule manière dont il puisse se réaliser. Or, à moins de vouloir réduire l'homme à la condition la plus humble et la plus dégradée, qui ne voit que les travaux qui contribuent à éclairer son esprit, à développer sa raison, à lui révéler ses devoirs et ses hautes destinées religieuses, à protéger son industrie et sa famille, à embellir sa demeure, à agrandir la sphère de ses jouissances et de ses facultés, et à le conduire dans les traces d'un perfectionnement moral progressif; qui ne voit, disons-nous avec M. Garnier, que ces travaux sont éminemment productifs de valeurs réelles et bien autrement précieuses que celles obtenues par la classe manufacturière? Après une analyse et un examen aussi lumineux que consciencieux et profond, M. G. Garnier conclut à ce que l'observation et la théorie s'accordent également pour faire rejeter cette distinction comme une abstraction illusoire dont la science ne pourrait tirer aucun avantage.

Vers le temps où M. le comte Germain employait si noblement les loisirs de l'exil, un autre français également proscrit, M. François d'Ivernois, avait publié à Londres (1799) le tableau historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce. Cet écrivain porte à deux millions et demi, le nombre des français frappés d'une mort prématurée, de 1789 à 1799, savoir : 1,500,000 hommes dans les armées de terre et de mer, et 1,000,000 d'individus, moissonnés dans l'intérieur par la faux de la révolution. Supposant que deux millions de ces individus eussent pu se marier, il évalue à douze millions d'enfans la perte résultant pour la population à venir, de la mort d'un si grand nombre d'individus enlevés à la reproduction des familles.

M. d'Ivernois établit ensuite que l'ancien capital territorial, agricole et industriel de la France se trouvait réduit, en 1799, de 60 milliards à 10, et son revenu imposable, de 3 milliards à 1.

Les calculs de cet écrivain, en ce qui concerne les pertes éprouvées par la population militante de la France, ont été contestés par M. Germain Garnier. Celui-ci ne croit pas que l'on puisse porter à plus de 400,000 le nombre des soldats morts à l'armée. Il rejette d'ailleurs, comme absurde, la supposition que deux millions d'individus détruits par la guerre et la révolution, eussent pu donner un jour, à l'état, douze millions d'en-

fans. Les observations relatives à la marche ordinaire de la population sont entièrement contraires à de pareilles hypothèses.

En 1801, M. le baron de Vitrolles (1), fort jeune encore, publia, sans nom d'auteur, une brochure intitulée : *l'Economie politique réduite à un principe*. Ce principe consistait : « à augmenter continuellement les valeurs au moyen desquelles on échange, dans la proportion qu'indique l'augmentation possible de la production : ou, en d'autres termes, *augmenter le numéraire à proportion qu'on peut produire plus de denrées.* »

Dans cette théorie, les valeurs numéraires sont les principes et la mesure de la production : la population, l'industrie, la production, sont les facteurs de la prospérité générale. Il est important d'augmenter par le crédit, le médiateur des échanges (*medium circulans*). L'accroissement de la population, l'accroissement de l'industrie, tel est le but de la nature et de l'ordre social. Les institutions ne doivent pas en détourner.

L'auteur démontrait les avantages des impositions indirectes, et ceux du commerce intérieur sur le commerce extérieur. Il ne pensait pas que celui-ci donnât à la France beaucoup de matelots : seulement il faisait naître la nécessité d'en entretenir un grand nombre. — M. de Vitrolles se prononçait en faveur du système, sinon prohibitif, du moins très restrictif, de l'introduction des matières premières des produits manufacturiers que nous possédons dans le royaume. Il approuvait la division du travail et les machines : « Le gouvernement, disait-il en terminant, a fait une part aux lumières : on pourra juger d'ici à quelques années celle qu'il aura laissé prendre aux richesses. »

Ce petit écrit très substantiel, dont les principes s'assimilaient quelques idées de Smith et de Heerenschwand encore fort peu connues, et dont les démonstrations étaient présentées en quelque sorte avec la précision des formules mathématiques, attira l'attention et la curiosité des hommes d'état et suggéra plusieurs mesures avantageuses prises successivement par le gouvernement impérial.

En 1801, il parut aussi un ouvrage intitulé : *Principes d'économie politique* (1), mais qui n'offrait aucun genre d'utilité ni d'intérêt à la science.

La même année, et sous le titre léger de *Raison et folie*, M. Lemontey, ancien député à l'assemblée législative, publia un ouvrage dans lequel il exposait des idées neuves et profondes relativement à l'influence de la division du travail sur les agens qu'elle emploie et qu'elle mécanise, sur les agens qu'elle réforme et qu'elle réduit à la mendicité, et sur le corps de la nature elle-même qu'elle démoralise. Cette influence qui peut être salutaire et féconde, contenue dans de justes bornes, lui apparaissait terrible et destructive dans ses excès ; la déprédation des facultés intellectuelles et physiques des ouvriers, leur misère, leur asservissement complet aux maîtres des ateliers, leurs dispositions à obéir aux séductions des agitateurs lui semblaient la conséquence inévitable de l'application systématique et indéfinie de la division du travail à toutes les branches de l'industrie. — Il y apercevait aussi le principe de la concentration des capitaux et de la richesse dans les mains des entrepreneurs d'industrie et celui de l'envahissement progressif de toutes les idées nobles et élevées, par les idées mercantiles et égoïstes.

Suivant M. Lemontey, l'effet inévitable de la division du travail est de remplacer constamment le grand nombre des fabriques par l'immensité de quelques établissemens. Les manufactures ordinaires ne peuvent atteindre ces colosses que des procédés économiques mettent hors de toute concurrence ; et ceux-ci exigeant d'énormes avances, ne peuvent appartenir qu'à l'extrême richesse. Le mécanisme des entreprises par compagnie, n'est favorable qu'à l'oisif capitaliste et froisse encore plus la foule industrieuse. Ainsi la classe moyenne se voit déshéritée des spéculations premières et productives, une nécessité implacable la repousse dans un trafic subal-

(1) Depuis ministre d'état, pair de France, ambassadeur, etc.

(1) Par M. Canard.

terne, sorte de cabotage qui ne se trouve plus en proportion avec les besoins du commerce et la commodité des consommateurs, école de mauvaise foi qui tourmente les produits de l'industrie sans jamais y rien ajouter. De ce seul déplacement doit naître, avec le temps, une monstrueuse inégalité dans la distribution des richesses et dans celle des lumières, une confusion choquante des nuances douces et graduées dont se forme l'harmonie sociale, une altération funeste dans le caractère moral et l'esprit d'une nation. Chez un peuple ainsi déformé, un égoïsme mercantile envahirait le droit des gens et la morale privée. Un homme y serait évalué par ce qu'il possède. Les vertus seraient tarifiées dans l'opinion comme les crimes dans les codes barbares. Les impôts des peuples seraient aliénés à des marchands; des guerres civiles se feraient par souscription, des souverainetés éloignées seraient morcelées en coupons et vendues à la bourse; c'est là que le commerçant deviendrait non pas l'objet, mais l'arbitre des honneurs, et que par ce contre-sens politique, au lieu de rendre le commerce glorieux, c'est la gloire qui deviendrait commerciale. Si l'imagination s'avisait de pousser jusqu'aux derniers termes cette déviation des principes, on trouverait à la fin une nation où toute la science se renfermerait dans vingt têtes et tous les capitaux dans cent comptoirs. »

L'auteur en traçant ce piquant et énergique tableau songeait sans doute à l'organisation industrielle de l'Angleterre, à l'accroissement progressif des pauvres et des crimes dans ce royaume, et aux fréquentes émeutes de ses ouvriers. Mais ses conseils prophétiques s'adressaient aussi à l'univers civilisé; toutefois on ne pouvait encore les comprendre en France où l'on ignorait, en général, la véritable situation du peuple anglais et où les doctrines de Smith étaient à peine connues.

Ce fut trois ans après (en 1804) que M. J.-B. Say, membre du tribunat et auteur d'un essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation, publié en 1800, fit paraître son *Traité d'économie politique* (1), l'écrit le plus important qu'ait produit alors la France sur cette science à peu près oubliée depuis quinze ans.

Dans cet ouvrage qui a placé son auteur au premier rang parmi les disciples de Smith, et a le plus contribué à propager en France et en Europe les nouvelles doctrines économiques de l'Angleterre, M. J.-B. Say s'est attaché, non seulement à donner aux théories de l'écrivain anglais la précision et la méthode qu'on regrette de ne pas trouver toujours dans les *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, mais encore à les compléter et à traiter sous la forme scientifique toutes les questions qui se rattachent à l'économie politique. Sur plusieurs points il a rectifié ou modifié les opinions de Smith et des économistes de son école. Il a surtout combattu, à l'exemple de M. G. Garnier et par de nouvelles considérations, la distinction établie par Smith entre le travail *productif* et le travail *non productif*. Toutefois en annonçant l'intention de séparer entièrement l'économie politique (c'est-à-dire l'exposition scientifique de la manière dont se produisent, se répartissent et se consomment les richesses) de la politique proprement dite et des considérations sociales, religieuses et morales, il est inévitablement entraîné à aborder les plus hautes questions de l'ordre social, et il finit même par avouer que la science qu'il a prétendu circonscrire dans les limites tracées par Smith, touche à tout dans la société, et il préférerait en conséquence lui voir donner le nom d'économie sociale qui lui paraît, mieux que tout autre, caractériser le but et l'étendue de ses recherches. Toutefois, la majeure partie des questions morales qui se rattachent à l'économie politique, ne sont à ses yeux que secondaires et souvent même étrangères à la science. Il ne les envisage que dans leur seul rapport avec la production des valeurs utiles. Il avance même, à cet égard, des propositions hardies et paradoxales, faites pour alarmer les gouvernemens, la religion, le droit de propriété même, car uniquement préoccupé de l'augmentation des

(1) Ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses.

produits, il semble souvent signaler ces institutions comme plus nuisibles qu'utiles à l'accroissement de la richesse publique. Toute sa doctrine industrielle repose sur la nécessité d'exciter et de multiplier indéfiniment les besoins et les jouissances physiques des classes ouvrières; et cependant de produire au plus bas prix possible.

Imbu du philosophisme du XVIIIe siècle, habitué par la nature de ses études à ne rechercher en toute chose que l'utilité matérielle, M. J.-B. Say fut l'organe de la science, telle qu'elle avait été produite par une époque dénuée de toute autre croyance que celle des intérêts matériels de la vie.

La première édition du traité d'économie politique, publiée en 1804, fut enlevée rapidement et traduite en plusieurs langues. Mais des théories qui repoussaient si clairement l'intervention du gouvernement et l'influence des institutions civiles et religieuses, ne pouvaient être tolérées par un pouvoir ombrageux, jaloux de son autorité et qui, d'ailleurs, voulait replacer la société sur ses bases les plus solides. On empêcha donc l'auteur (qui en qualité de tribun s'était montré opposé au rétablissement des formes et des principes monarchiques) de donner une seconde édition de son ouvrage, et ce ne fut que dix ans après, au moment de la Restauration, qu'il fit paraître celle dédiée à l'empereur Alexandre.

M. J.-B. Say présentait l'économie politique comme une science arrivée au plus haut point d'exactitude, comme le guide le plus sûr pour rendre les populations à la fois plus nombreuses, plus riches et plus heureuses, comme l'étude, enfin, la plus digne d'une âme noble et d'un esprit élevé. Interprète habile des théories de l'école anglaise, il fut à l'économie politique en France, ce que Voltaire avait été à la philosophie du XVIIIe siècle. Ainsi que lui, en effet, il importa des doctrines nouvelles, les acclimata en quelque sorte, et les fit adopter à un grand nombre d'écrivains. Ses écrits ont exercé une grande influence sur la tendance prononcée du siècle vers l'industrialisme et sur la lutte établie plus tard, sous la Restauration, entre les intérêts moraux de la société et les intérêts matériels, la propriété foncière et l'industrie manufacturière. Du reste, plus les talens de cet écrivain ont été supérieurs, plus on doit regretter l'abus de la science et l'esprit de système qui l'ont entraîné, par une suite de conséquences logiquement déduites de principes faux et erronés, à ne voir dans l'homme qu'un instrument ou un moyen de production, et à répandre le doute, le dédain ou le sarcasme sur les institutions que les hommes ont le devoir de défendre et de respecter.

Les théories abstraites de M. J.-B. Say, nous l'avons fait remarquer déjà, ne se propagèrent et n'acquirent de l'autorité en France qu'après la chute du gouvernement impérial. La plupart des autres écrivains d'économie politique cherchant à concilier la doctrine de Smith, tantôt avec le système mercantile, tantôt avec les théories des premiers économistes, s'étaient bornés à des applications pratiques et plus conformes aux principes de Napoléon et à la situation politique de la France. L'analyse des principes fondamentaux de l'économie politique, publiée en 1804, par M. Dutens, appartient à cette catégorie. Ce fut dans le même ordre d'idées que M. Ferrier, directeur des douanes, écrivit en 1804 un *Essai sur les Ports francs*, et en 1805, l'ouvrage intitulé : *Du gouvernement dans ses rapports avec le commerce*. Dans ce dernier écrit, se trouvent exposées et réunies les considérations puissantes qui doivent engager les gouvernemens à maintenir par un sage système de douanes, la protection due à l'industrie et à l'agriculture nationales, et le tableau des dangers qui menaceraient la France si l'on adoptait imprudemment les théories métaphysiques des écrivains anglais. Aux yeux de cet administrateur, l'économie politique n'a que la forme d'une science, et ses principes les meilleurs et les plus sûrs ont été connus et appliqués par l'administration long-temps avant que les écrivains eussent songé à en faire l'objet de leurs études et de leurs vaniteuses prétentions.

Plus tard, M. Ganilh, collègue de M. Say au tribunat et son savant émule en économie politique, publia, dans l'intérêt de la

science, divers écrits dans lesquels il combattit plusieurs des principes de Smith : nous citerons, entre autres, un *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge et des siècles modernes* (1806), et l'ouvrage intitulé : *Des systèmes d'économie politique, de leurs inconvéniens et de leurs avantages*. Nous aurons occasion de mentionner ses autres publications, toutes fort remarquables par la science et le style, dans la leçon suivante qui se rapporte à l'époque de la Restauration.

Quelques autres publicistes s'exercèrent, pendant le gouvernement impérial, sur plusieurs points spéciaux d'utilité publique (1). M. Félix de Beaujour donna le *Tableau du commerce de la Grèce*, formé d'après une moyenne de 1787 à 1797. Le vénérable M. de Monthyon examina, en 1804, « quelle influence ont les divers impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples. » En 1811, M. Rubichon esquissa un tableau comparatif des institutions de la France et de l'Angleterre dans lequel il s'efforçait de garantir son pays de l'imitation des théories anglaises ; et, sous le titre : *De la propriété politique et civile*, M. Dageville traita la grande question sociale de la propriété avec autant de raison et de force que de lumières.

Dans cette période, de grands travaux de statistique furent entrepris. Le gouvernement ordonna à chacun des préfets de la France la rédaction d'un mémoire dont la forme avait été tracée par le ministère. C'était une imitation des rapports demandés par Louis XIV aux intendans du royaume pour l'instruction du duc de Bourgogne. Ces mémoires ne répondirent pas tous également à l'attente du gouvernement ; mais les recherches dirigées sur les diverses branches de l'administration ne pouvaient manquer de produire des résultats utiles. M. Peuchet, savant estimable, publia ensuite l'*Essai d'une statistique générale de la France*, et M. le comte de Bourbon-Busset une *Introduction à l'étude de l'économie et de la statistique*.

Déjà, sous le consulat, on commençait à s'apercevoir que la spoliation des biens du clergé avait mis à la charge de l'État la tâche onéreuse et difficile de soulager la misère publique. Le gouvernement chercha à apporter dans l'administration des établissemens de bienfaisance, désormais confiés à la direction des laïques, l'économie, la régularité et les perfectionnemens dont la nécessité se faisait de plus en plus sentir. Par les ordres des ministres Lucien Bonaparte et François de Neufchâteau, on publia un recueil de *Mémoires sur les hospices et les établissemens d'humanité*, traduits de plusieurs langues étrangères, et dont la publication fut confiée à M. Duquesnoy, ancien député aux états généraux et ensuite l'un des maires du dixième arrondissement de Paris. Ce recueil parut de 1799 à 1804, en trente-neuf numéros formant quinze volumes. M. Duquesnoy avait publié, en 1802, la traduction de l'anglais de l'*Histoire des pauvres, de leurs droits et leurs devoirs*, par Ruggles.

Ainsi s'ouvrit en France, pour la science administrative et économique, un siècle qui marquera sans doute dans les âges futurs comme une des époques les plus mémorables de l'histoire de l'univers, moins peut-être par le mouvement imprimé à la civilisation matérielle que par la réaction morale opérée contre le philosophisme irréligieux du siècle précédent.

Sans doute l'expérience cruelle et encore vivante d'une révolution qui avait menacé d'engloutir dans des flots de sang l'ordre social tout entier, sans doute la main providentielle de Napoléon et l'intérêt commun des peuples ont été les instrumens principaux dont sa sagesse éternelle s'est servie pour commencer cette œuvre de régénération sociale ; mais nous aimons à y reconnaître l'influence du principe chrétien et catholique dont il fut donné à l'auteur du *Génie du Christianisme* de rappeler non seulement l'origine toute divine, la puissance civilisatrice et la nécessité sociale, mais encore la beauté idéale et poétique, si attrayante pour l'imagination et pour le cœur. Les écrits de M. de Chateaubriand, ce sera son éter-

(1) Nous ne mentionnons pas ici tous les ouvrages publiés à cette époque, mais seulement ceux qui ont fait faire quelques pas à la science, et que l'on peut consulter avec avantage et intérêt.

nelle gloire, changèrent, on peut le dire, le caractère moral de cette époque. Hors de l'enceinte des temples, fréquentés par un petit nombre de fidèles, la religion était méconnue, oubliée, regardée comme une institution nécessaire à des populations ignorantes et démoralisées, mais frappée de vieillesse, de tristesse et d'aridité. La philosophie voltairienne régnait encore en France malgré les efforts de quelques écrivains pour répandre les idées spiritualistes de la philosophie allemande. M. de Chateaubriand montra que la religion chrétienne était toujours pleine de jeunesse, de grâce, de charme et de poésie, favorable aux arts, à la philosophie, à l'éloquence, à la richesse elle-même; et dans cette révélation des ineffables trésors renfermés dans le Christianisme, il sait faire goûter mille pures délices à des imaginations souillées et desséchées jusque là par la littérature du XVIII[e] siècle.

C'eût été beaucoup, à cette époque, que d'appeler l'attention sur les bienfaits et la nécessité du Christianisme: il fit plus; il le rendit doux et familier à tous les hommes sensibles et passionnés, aux poètes, aux artistes; il fit réfléchir les esprits philosophiques et méditer les hommes d'État, et, par l'alliance de la grâce et du génie, il ouvrit en quelque sorte une nouvelle carrière aux intelligences.

Ainsi, tandis que les doctrines de l'économie politique anglaise menaçaient de soumettre le monde aux intérêts matériels, M. de Chateaubriand commençait une lutte puissante en faveur des intérêts moraux. C'était le principe conservateur de la dignité de l'homme opposé aux théories qui dégradent l'humanité, mais rajeuni cette fois de tous les attraits que la poésie et l'éloquence peuvent ajouter à la force d'une vérité immuable.

L'impression produite par le *Génie du Christianisme* et la plupart des autres écrits de M. de Chateaubriand s'est également fait remarquer dans la direction de toutes les sciences, que désormais on a envisagées sous un jour nouveau et que l'on a étudiées dans un but moral et chrétien. Il avait mis sur la voie de cet immense progrès: il peut donc jouir aujourd'hui, comme de son propre ouvrage, des travaux entrepris de toutes parts pour ramener les connaissances humaines à l'unité religieuse, et des bienfaits qui ne peuvent manquer d'en être le résultat et le prix. Après lui, des hommes graves et éloquens, les Bonaldi, les Duvoisin, les Lamennais, les Frayssinous, sont entrés dans l'arène avec d'autres armes; mais tous ont dû reconnaître qu'un précurseur à la parole enchanteresse avait préparé les cœurs à les entendre et à les goûter.

Durant les vingt années comprises entre 1793 et 1814, toutes les combinaisons politiques et financières de l'Angleterre furent dirigées par la nécessité de combattre la révolution française, ou plutôt par le soin d'en faire tourner les résultats au profit de sa navigation, de son industrie et de son commerce. Sous le ministère décidément et franchement hostile de Pitt, sous celui plus pacifique mais non moins antipathique de Fox, le but demeura le même, et la paix, dans ses rares intervalles, ne servit qu'à couvrir des piéges et des calculs de destruction. Attentive aux mouvemens de son ennemie républicaine ou impériale, l'Angleterre ne cessa de lui susciter des obstacles, de lui enlever des alliés, ou de se venger sur les nations amies ou neutres de l'appui qu'elles donnaient à la France. Dans cette longue lutte, elle recourut à tous les expédiens de finances: elle établit des droits sur les importations et les exportations et une taxe sur les convois maritimes, et étendit enfin jusques à ses dernières limites le chiffre de la dette nationale. Jamais, à aucune époque, sa politique ne se montra plus indifférente au choix des moyens: plus d'une fois elle viola le droit des gens et des nations de la manière la plus odieuse et la plus inhumaine: l'incendie de Copenhague, les hostilités commises sur la marine espagnole sans déclaration de guerre, et une foule d'actes non moins anti-sociaux, ont souillé à jamais ses annales historiques, et ne sauraient être justifiées par le succès.

Pendant la guerre soutenue contre la république, le directoire et l'empire, l'Angleterre augmenta sa dette d'environ vingt-trois milliards de francs. On a calculé qu'elle avait dépensé environ la même somme dans les diverses guerres contre la maison de Bourbon de 1688 à 1789. Mais, à la paix de 1814, l'Angleterre pos-

sédait la dictature suprême des mers : elle avait acquis Sainte-Lucie, Tabago, Démérary et d'autres colonies en Amérique ; Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes en Europe ; le Cap, l'Ile de France en Afrique ; Ceylan, en Asie, où elle demeurait maîtresse de tout l'Indostan. Ses manufactures inondaient tous les marchés du monde. L'emploi des machines s'étendait à toutes les branches de l'industrie. La population ouvrière augmentait dans une progression rapide, et la puissance et la richesse de ce royaume semblaient arrivées à leur apogée.

Toutefois, on commençait dans ce moment même à reconnaître, au sein de cette étonnante prospérité, des germes de malaise et de troubles. Les classes manufacturières gémissaient et s'appauvrissaient sous la domination des entrepreneurs d'industrie. L'Irlande catholique, de plus en plus opprimée, faisait entendre des cris de douleur et d'indépendance. Le nombre des pauvres s'augmentait prodigieusement, ainsi que la taxe destinée à les soulager. On indiquait cette situation alarmante par le mot nouveau de Paupérisme. La production manufacturière semblait dépasser les besoins de la consommation, d'où il résultait de fréquentes crises commerciales. Les ouvriers affamés s'insurgeaient contre les machines. Un excédant de population se manifestait dans la classe manufacturière, et le gouvernement en favorisait de tous ses moyens l'émigration et la transportait dans ses possessions de l'Océanie.

Ces résultats de l'industrialisme préconisé par les théories de l'école de Smith, frappèrent l'attention des observateurs, hommes d'Etat et philosophes. Déjà ils avaient été prévus par le judicieux traducteur de Smith, le comte Germain Garnier, et en Italie par Ortès et Ricci. Cependant jusqu'alors on avait regardé la population comme la mesure, l'indice et l'effet de la prospérité publique. Les idées allaient changer à cet égard.

En Angleterre, le premier signal d'alarme fut donné par Malthus, professeur de la célèbre université d'Édimbourg, qui avait long-temps médité sur de graves questions sociales. Il publia, en 1798, le fruit de ses consciencieuses recherches sous le titre d'*Essai sur le principe de la population, ou vues sur ses effets anciens ou présens sur le bonheur de l'humanité*, avec des recherches pour diminuer *les maux qu'il occasionne.*

Franklin avait déjà observé qu'il n'y a aucune limite à la faculté productive des plantes et des animaux, si ce n'est qu'en augmentant de nombre ils dérobent mutuellement leur subsistance.

Comme lui, Malthus fut frappé de la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivans à accroître leur espèce, plus que ne comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée. Il avait remarqué que la nature a répandu le germe de la vie dans les deux règnes d'une manière si libérale que, si elle n'avait pas été économe de place, des milliers de mondes auraient été fécondés, par la terre seule, en quelques milliers d'années ; mais qu'une impérieuse nécessité à laquelle l'homme est soumis, comme tous les êtres vivans, reprenait cette population luxuriante, c'est-à-dire que la population est nécessairement limitée par les moyens de nourriture. De plus, le docte professeur avait constaté que, dans les États du nord de l'Amérique, où les moyens de subsistance ne manquent point, où les mœurs sont pures et les mariages précoces, la population, pendant un siècle et demi, avait doublé rapidement tous les 25 ans, et que, dans les établissemens de l'intérieur où l'agriculture était la seule occupation des colons, la population doublait en 15 ans.

Sir W. Pelly croyait même qu'il était possible, à la faveur de quelques circonstances particulières, que la population pût doubler en 10 ans.

Suivant une table d'Euler (calculée sur une mortalité d'un individu sur 36), les naissances étant aux morts dans la proportion de 3 à 9, il s'ensuivrait que la période de doublement devait être de 12 années 4/5.

De ces faits et de plusieurs autres observations comparées, Malthus crut pouvoir établir, malgré les théories de Smith et la dénégation formelle de Voltaire (1),

(1) Il n'est pas vraisemblable que Malthus ait eu connaissance de l'opinion de Voltaire sur les progrès de la population.

que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle doit doubler au moins dans l'espace de 25 ans, et croître ainsi de période en période dans une progression géométrique. D'un autre côté, il était prouvé qu'on n'obtient pas avec la même rapidité la nourriture nécessaire pour alimenter un plus grand nombre d'hommes.

D'après ses calculs, Malthus arriva à reconnaître qu'en partant de l'état actuel de la terre habitable, les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une proportion arithmétique. Ainsi, lorsque l'espèce humaine croît comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, etc., les subsistances croissent seulement comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5, etc. Par conséquent, après deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance dans le rapport de 256 à 9, après trois siècles, dans le rapport de 4096 à 13.

Cet écrivain ayant porté ses investigations sur l'état de la population de presque toutes les parties du monde connu, et particulièrement de l'Europe, où le rapport des naissances aux mariages est de 4 à 1, crut trouver partout une situation qui confirmait son système; il lui parut même démontré que chez toutes les nations du globe (bien que l'accroissement de leur population, interrompu par des causes plus ou moins énergiques, ne s'effectuât pas dans une proportion absolument géométrique) il existait une tendance de population telle, que des maux déplorables pouvaient seuls les préserver d'un excédant funeste d'habitans. Ainsi, des émigrations forcées, des guerres destructives, la famine ou des maladies exterminatrices chez les classes inférieures, étaient l'unique moyen de rétablir l'équilibre, qui par conséquent ne pouvait se soutenir qu'à force de malheurs individuels. Epouvanté du résultat de ses recherches, il donna l'éveil au gouvernement, appela sur un sujet aussi grave les regards des philantropes, des économistes et des hommes d'état de tout l'univers, et indiqua comme uniques remèdes sociaux, la charité et la *contrainte morale*, c'est-à-dire la privation qu'un homme s'impose à l'égard du mariage, par un motif de prudence, lorsque sa conduite, pendant ce temps, est strictement morale.

Ces nouvelles doctrines, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, opérèrent une sorte de révolution dans la plupart des idées généralement reçues en économie politique, relativement à la population.

L'ouvrage de Malthus ne pouvait manquer, en effet, de produire une sensation profonde. Il proclamait des vérités sévères et tristes, mais frappantes et graves; non seulement il faisait justice des préjugés et des erreurs qui excitaient imprudemment le développement indéfini de la population, mais encore il faisait apercevoir que dans plus d'une circonstance les bienfaits indiscrets d'une charité mal entendue, loin d'extirper la mendicité et l'indigence, pouvaient les propager et les perpétuer. Il donnait donc une direction plus éclairée et plus sûre aux moyens par lesquels on peut améliorer la condition des travailleurs et celle des pauvres.

Un grand nombre d'écrivains s'empressèrent de se ranger au système de Malthus; quelques uns poussèrent plus loin les conséquences qu'il en avait tirées, puisqu'ils n'hésitèrent pas à conseiller aux gouvernemens d'*interdire formellement le mariage aux pauvres*. D'autres en abusèrent au point de proscrire la plupart des institutions de charité.

Les propositions de Malthus et l'exagération de quelques unes des assertions de son ouvrage, devaient rencontrer de nombreux antagonistes; mais tous s'accordèrent en général à reconnaître les services réels qu'il avait rendus à la science. C'est en effet aux idées puisées dans l'Essai sur le principe de la population, c'est à l'examen et à la critique approfondie que méritait un écrit aussi remarquable, et où se révèle d'ailleurs un zèle si ardent pour l'humanité, que l'on doit les opinions plus justes et plus sûres que l'on s'est formées aujourd'hui sur la population, sur les effets de son accroissement à l'égard du bonheur des individus et des sociétés, et enfin sur la direction qn'il est préférable de donner, en certains cas, aux applications de la charité publique et particulière.

Il est remarquable, du reste, que cet écrivain protestant, ait fait, à son insu, l'apologie la plus complète du principe catholique et de la sage prévoyance qui a présidé à la création des ordres monastiques, car celles-ci ne sont en réalité que l'esprit de sacrifice, de dévouement et de prudence manifesté par l'abstinence du mariage.

Le catholicisme, loin d'exciter imprudemment le principe de la population, s'est efforcé au contraire de le modérer et de le régler. Si l'on examine ses institutions, si l'on approfondit les causes du célibat des prêtres et des congrégations religieuses, si l'on remonte à l'origine des honneurs rendus à la virginité et à la continence (abstraction faite du mérite d'une vie de sainteté, de pureté, d'épreuves et de sacrifices recommandée aux chrétiens), on trouvera une haute pensée d'ordre social, et une rare et merveilleuse prévoyance de l'avenir.

Au commencement du monde, le Créateur dit à l'homme et à la femme, en les bénissant : « Croissez et multipliez. » Plus tard, la loi nouvelle appropriée à une société déjà formée, conseille au contraire l'abstinence du mariage comme avantageuse à l'homme, et saint Paul semble adresser à nos pauvres d'aujourd'hui ces paroles pleines de sagesse : *Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux ; or, je voudrais vous les épargner.*

Les paroles formelles de celui que l'Eglise appelle le Grand Apôtre, et qui sont devenues le fondement des institutions civiles et religieuses dans les pays où le catholicisme a régné exclusivement, répondaient suffisamment aux allégations contradictoires des philosophes modernes et des économistes de l'école anglaise, qui, après s'être élevés contre le célibat des prêtres, ont depuis reproché au clergé d'encourager indiscrètement la population. Mais sous ce point de vue même, l'ouvrage de Malthus nous est doublement précieux, car il a mis sur la voie de combattre de vieilles erreurs anti-catholiques, et de réfuter plusieurs doctrines funestes puisées dans les enseignemens de l'école de Smith.

D'autres écrits, touchant à l'économie politique, avaient paru en Angleterre dans la période historique qui nous occupe. Nous citerons le *Traité de la justice politique*, publié en 1793 par Godwin (William), ministre non conformiste : cet ouvrage est basé sur les propositions fondamentales *que la vertu consiste à produire le bonheur de la société*. Mais à cette pensée juste et morale, il joint des maximes qui ne sauraient soutenir l'examen de la raison : Godwin pense, par exemple, que *les gouvernemens sont des maux nécessaires, et il espère qu'un jour il n'y en aura plus.*

Lord Lauderdale, pair d'Ecosse à la chambre des lords, et l'un des rares partisans de la révolution française dans cette assemblée, publia, en 1796 et 1798, plusieurs écrits sur les questions de finance et d'administration qui occupaient l'Angleterre à cette époque ; en 1804, des *Recherches* sur la nature et l'origine de la richesse ; en 1805, des *Avis* aux manufacturiers de la Grande-Bretagne sur les conséquences de l'union de l'Irlande ; des *Pensées* sur l'état alarmant de la circulation, et sur les moyens d'adoucir les souffrances pécuniaires de cette portion du royaume ; en 1809, des *Recherches* sur le mérite pratique du gouvernement de l'Inde sous la surveillance de la commission du contrôle ; en 1812, des *Considérations* sur la dépréciation du papier en circulation ; en 1814, des *Lettres* sur les lois concernant les grains. Dans ces écrits, lord Lauderdale montre des connaissances étendues, mais ce n'est pas là qu'il faut chercher les principes élevés de morale et de justice, dont l'absence est justement reprochée à l'économie politique anglaise. Imbu des idées libérales et philantropiques du dix-huitième siècle, il s'est élevé contre l'esclavage et la traite des Noirs ; mais, par une contradiction familière aux philosophes de ce temps, les massacres de septembre 1792, dont il fut témoin oculaire à Paris, le laissèrent impassible et ne l'empêchèrent point de continuer des relations suivies avec le trop fameux Brissot, ni d'applaudir aux actes de la Convention nationale.

En 1802, M. Benjamin Bell, chirurgien à Edimbourg, fit paraître diverses disser-

tations, dont le but était d'engager l'Angleterre au système agricole, qu'elle abandonnait pour l'industrie manufacturière. Une de ces dissertations, intitulée *De la Disette*, fut traduite en français en 1804, par M. P. Prévost de Genève.

Les graves événemens qui frappèrent et bouleversèrent l'Italie à la suite de la révolution française, et firent disparaître les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, interrompirent entièrement les travaux de ses écrivains d'économie politique. On ne compte en effet qu'un petit nombre de nouveaux ouvrages imprimés de 1793 à 1814. La plus importante des publications relatives à l'économie politique, fut la collection des écrits de tous les économistes italiens, entreprise sous les auspices du comte Melzi, vice-président de la république cisalpine, par le baron Custodi, littérateur distingué, qui fit précéder les ouvrages de chaque écrivain d'une notice biographique rédigée avec élégance et sagacité. Ce précieux recueil renferme 50 volumes. Le but de l'éditeur fut de prouver que ses compatriotes avaient été les maîtres dans cette science comme dans les autres. Son entreprise eut un grand succès et lui procura des bénéfices considérables. Lorsque Napoléon créa le royaume d'Italie, il appela le baron Custodi aux fonctions de conseiller-d'état près le vice-roi.

En 1807, M. Ressi, professeur à l'Université de Pavie, fit imprimer un ouvrage intitulé *l'Economie de l'espèce humaine*, mais cet écrit ne paraît pas avoir frappé l'attention publique.

En 1813, le docteur Ch. Boselmi de Modène, publia un *Examen nouveau des sources de la richesse privée et publique*, dans lequel il donne la préférence aux arts manufacturiers sur l'industrie agricole.

A ces ouvrages se bornent les travaux économiques de l'Italie, de 1793 à 1814.

La Suisse, ou plutôt Genève, commençait, à la fin du dix-huitième siècle, à s'occuper des nouvelles théories d'économie politique. Déjà M. Pierre Prévost avait fait connaître, par ses traductions françaises et par des notes savantes et judicieuses, les œuvres posthumes d'Adam Smith, et le célèbre ouvrage de Malthus sur le principe de la population. Après lui un écrivain, né en Suisse, doué d'une imaginatiou vive et brillante, mais désordonnée et irrégulière, Heerenschwand, publia, en 1796, un écrit intitulé : *De l'Économie politique moderne*, ou *Discours fondamental sur la population* (1), dans lequel, au milieu de quelques idées grandes, neuves et fécondes, se trouvait exposé un système de civilisation que doivent réprouver également la religion, la morale et la science, et dont les principes ne reposent que sur des paradoxes éloquemment développés.

Suivant Heerenschwand « le Créateur a voulu que la faculté de propagation de l'homme s'élevât à toute la population que la terre deviendrait capable de maintenir. Le progrès de la population développe l'intelligence de l'homme. — C'est aux besoins artificiels que l'homme a dû rapporter les usages auxquels il façonnerait et adapterait les choses de la terre.

« L'espèce humaine développe en elle autant d'intelligence qu'elle se donne des besoins, puisque plus elle se donne des besoins, plus aussi elle façonne et adapte de choses à son usage, plus aussi elle se donne d'intelligence.

« Plus l'espèce humaine étendra l'usage de ses organes, plus elle deviendra capable d'étendre celui de ses facultés intellectuelles supérieures, plus elle deviendra capable d'étendre celui de ses organes par l'assistance que se prêtent mutuellement les deux germes de pouvoirs intellectuels; et comme il est impossible de fixer des bornes à l'usage que l'espèce humaine est capable de faire de ses organes et de ses facultés intellectuelles supérieures, il est également impossible d'en fixer au développement de son intelligence.

« Pour développer en elle toute l'intelligence possible, l'espèce humaine a trois grandes conditions à remplir : 1° se rassembler en société; 2° se multiplier dans la pleine proportion de toute la subsistance que la terre a le pouvoir de

(1) Un abrégé de son système a été imprimé à Paris, chez Didot, sous les yeux de l'auteur, en 1808.

lui fournir; 3° de multiplier ses besoins artificiels dans la pleine proportion de tous les usages auxquels les choses de la terre sont applicables pour elle.

« Il ne tient qu'à l'espèce humaine de multiplier indéfiniment la subsistance; il ne tient qu'à elle de multiplier indéfiniment ses besoins artificiels. L'espèce humaine est donc capable de développer en elle tous les pouvoirs nécessaires à sa destination; si elle ne l'a pas fait, *il faut s'en prendre à ses gouvernans*.

« Sans l'intelligence, l'homme n'est qu'un animal stupide, et sans besoins artificiels il serait impossible qu'il fût toute autre chose. Sans eux, il ne serait pas un être moral; et plus il s'en donne, plus il est un être moral.

« La loi finale de l'univers prescrit aux peuples cultivateurs de se donner autant de population que de subsistance. — Il ne faut pas d'exportation de la subsistance territoriale. — L'agriculture et les manufactures peuvent seules donner à l'homme le degré de perfection dont il est susceptible. — Tout peuple qui s'arrête dans les progrès de son agriculture et de son commerce introduit dans la population des hommes désœuvrés et pauvres. — Le numéraire est le principe actif de l'économie politique des peuples. — Le commerce extérieur *est un crime* contre l'ordre général de l'univers. Son objet final est de faire dépouiller les peuples les uns les autres de leurs métaux précieux.»

On voit que ces diverses propositions s'accordent sur quelques points avec les théories de Smith, de Say, et des économistes de cette école, notamment sur la doctrine de l'excitation des besoins, mais qu'elles s'en écartent fortement sur beaucoup d'autres. Telle que par exemple l'utilité du numéraire.

Sous le rapport religieux, les idées d'Heerenschwand ne présentent pas un contraste moins frapppant de vérités et d'erreurs.

« La perfection des êtres animés consiste, dit-il, dans la tendance de toutes leurs actions avec les fins de leur nature. Les animaux sont imperfectibles; l'homme est perfectible à l'infini. Tant qu'un être animé ne tend pas dans toutes ses actions vers la fin de sa nature, il est un être imparfait et perfectible, et ce n'est que dans le cas contraire qu'on peut le regarder comme un être parfait et imperfectible. L'homme intelligent et libre est cause efficiente de sa perfection. L'homme ne peut s'élever à la dignité de son être qu'en subordonnant sans cesse sa nature animale à sa nature divine. C'est pour être parfait aux yeux du Créateur, et non pour paraître tel à des êtres vils et corrompus, que l'homme a été placé sur la terre. C'est pour n'avoir aucune part à la perfection de l'homme que le Créateur lui a accordé ce qu'il a refusé aux animaux. L'homme est incomplétement organisé pour sa destination. L'intelligence humaine ne saisit et ne découvre rien dans le système général de l'univers qui puisse l'éclairer sur le genre de transformation réservé à l'homme qui n'a point rempli sur la terre la fin de sa nature, et le mode de la dégradation, comme celui de l'exaltation future de l'homme ont dû rester également un impénétrable mystère pour lui, *quoiqu'il ait osé se former de l'une et de l'autre les plus révoltantes idées....* »

Heerenschwand ajoute : « On est fondé à penser que l'homme qui a déshonoré l'univers par l'abus de son intelligence et de sa liberté doit s'attendre à une transformation différente de celle de l'homme qui n'a consacré les pouvoirs que le Créateur lui a confiés, qu'au seul usage pour lequel il les aurait reçus, autrement il y aurait une inconséquence monstrueuse. Il doit y avoir divers modes de transformation de l'homme après sa mort. Mais c'est sur la terre même que l'homme subit le châtiment dû aux transgressions des raisons finales que l'univers a prescrites à ses actions animales. »

On a de la peine à comprendre comment les idées de la déchéance primitive et d'une réhabilitation future ont pu conduire Heerenschwand à la négation de la révélation chrétienne, de la nécessité des préceptes qui recommandent l'esprit de sacrifice, la tempérance et la modération dans les désirs. En le lisant, on admire plus d'une fois les lueurs du génie, mais on s'afflige de les voir sitôt obscurcies par le dédain ou l'ignorance des croyances religieuses chrétiennes, et par des disparates monstrueuses qui placent son ouvrage, quelque remarquable qu'il puisse être d'ailleurs, en dehors de ceux

qui peuvent offrir des principes applicables à la civilisation actuelle.

La Suisse peut à plus juste titre s'enorgueillir d'un écrivain d'économie politique dont les ouvrages ont le plus contribué à révéler et à combattre les fatales conséquences des théories économiques anglaises, nous voulons parler de M. Simonde de Sismondi, qui publia en 1803, à Genève, sa patrie adoptive, un écrit intitulé : *de la Richesse commerciale, ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce.* Nous aurons à revenir sur les autres travaux de ce savant distingué.

La Hollande, si vivement agitée par les troubles révolutionnaires de la France, n'a vu paraître pendant cette époque critique qu'un petit nombre d'ouvrages qui se rapportent à la science économique. Nous citerons seulement les deux écrits d'Adrien Kluit, intitulés : l'*Economie politique de la Hollande* (statistique pleine d'érudition et de loyauté sur toutes les parties de l'administration hollandaise, y compris les colonies), et l'*Histoire de l'administration politique de la Hollande,* jusques en 1795.

En Allemagne, où les doctrines des économistes français avaient appelé déjà l'attention et les études des savans de cette nation laborieuse et méditative, l'apparition de l'ouvrage d'Adam Smith devait nécessairement changer la direction des idées. *Les recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations* furent traduites en Allemagne en 1777, immédiatement après leur apparition en Angleterre. Une seconde traduction plus estimée de cet ouvrage fut publiée par Gaw. en même temps que Sartorius, dans son *Manuel d'économie politique,* entrait le premier dans les vues du célèbre écossais, et présentait un extrait fort lucide de ses théories économiques.

Dès ce moment on négligea en Allemagne les livres pratiques qui traitaient de l'art de gouverner, et les préceptes uniquement fondés sur l'expérience, pour s'attacher davantage aux formes spéculatives et aux lois de raisonnement. La théorie des richesses sociales devint un champ fécond, dans lequel les meilleurs esprits déployèrent leur force et leur sagacité. Lueder, dans son *Traité de l'industrie nationale et de l'économie politique,* publié à Berlin en 1800 ; Kraus, dans son *Economie politique,* imprimée à Kernsberg en 1808; Jacob, Hufeland et quelques autres, commentèrent Smith et cherchèrent à présenter son livre dans un ordre plus méthodique. A. H. Muller suivit d'abord la même direction dans les *Elémens de la science de l'état,* qui parurent à Berlin en 1809. Mais éclairé depuis par l'expérience, il déclara, dans un autre ouvrage publié dix ans plus tard, que les sciences politiques économiques devaient avoir *une base théologique.*

Dans un pays où l'amour de l'étude, le goût des investigations approfondies, la persévérance de la pensée et le bon sens qui saisit les rapports des choses sont si répandus et en quelque sorte indigènes, une science telle que l'économie politique ne pouvait demeurer long-temps réduite aux proportions étroites que la fin du XVIII[e] siècle lui avait assignées. On la transforma bientôt en science sociale, et tout ce qui se rattachait au bien-être de l'homme dans l'ordre physique, dans l'ordre moral et dans l'ordre politique, devait faire partie de ce qu'on appela plus tard en Allemagne : *Science de l'état* (Staats Wissenschaft); son principal fondateur fut le comte Jules de Soden, auteur de l'ouvrage intitulé : *Science de l'économie de l'état.*

Cet écrivain divise la science en théorie, législation et administration. Elle doit avoir pour objet: 1° la société collective; 2° les rapports qui doivent exister entre les membres de la société. La première partie comprend: 1° l'économie nationale, ou les lois qui régissent les productions de toute espèce ; 2° l'éducation publique; 3° les finances ; 4° l'administration de l'état, en tant qu'elle s'occupe de la sûreté extérieure, sous le rapport de l'armée et de la diplomatie, et en tant qu'elle s'occupe de la sûreté intérieure, sous le rapport de la police et de l'administration proprement dite.

Les cinq premiers volumes de cette importante publication ont paru à Leipzig de 1805 à 1811.

Les vues nouvelles du comte de Soden, et surtout la division de son travail lui suscitèrent divers adversaires. Il fut particulièrement réfuté par Crome dans l'é-

crit intitulé : *Idées provoquées par l'introduction à l'économie nationale* du comte de Soden, et par Lotz dans *l'Examen du système de Soden,* inséré dans la *Gazette littéraire* de Jena en 1812.

On trouva, avec raison peut-être, que les divisions et les classifications adoptées par le comte de Soden devaient nuire à la perception claire et lucide de son système ; d'ailleurs il était difficile qu'en embrassant la science sous un rapport aussi vaste et aussi étendu, on pût y porter la clarté et la précision rigoureuse qui sont le partage exclusif, en quelque sorte, des sciences exactes. Néanmoins on doit reconnaître que Soden a le mérite d'avoir introduit dans la science économique les élémens moraux qui concourent directement à la prospérité publique ou qui la hâtent, du moins, sensiblement. Or, ces élémens, nous l'avons fait remarquer déjà, avaient été entièrement négligés par les économistes de l'école anglaise, dont les abstractions ont répandu tant d'aridité et de sécheresse sur une science qui embrasse toute la destinée de l'homme et des sociétés. Le comte de Soden a mieux connu et plus complétement toutes les conditions d'existence, d'ordre et de progrès qui doivent réunir et développer les nations, et il a, de plus, parfaitement apprécié l'action réciproque de ces conditions diverses, considérées dans leurs rapports entre elles.

La majeure partie des écrivains allemands de cette époque ont traité de l'économie politique sous le même point de vue moral. Et ici l'on peut remarquer l'influence encore puissante alors de la philosophie religieuse et spiritualiste, dont Leibnitz est le premier fondateur. La moralité profonde de la nature allemande se refusait à considérer comme la véritable économie politique une science qui se bornait à exposer l'art abstrait de produire et d'acquérir des richesses. Aux yeux des Allemands, *les droits et la propriété* sont les deux premières conditions de la vie civile. Les hommes, en leur qualité d'êtres rationnels, se sont réunis et liés par un pacte social pour atteindre le but de l'humanité, c'est-à-dire la moralité et le bonheur. Les individus, comme la société entière, doivent tendre vers ce résultat, tant par leur organisation intérieure que dans les rapports qui les unissent aux nations voisines. Mais de même que la nature morale de l'homme doit dominer la nature physique, la propriété matérielle doit être subordonnée *au droit,* car le règne du droit et de la justice sont *l'idéal* d'après lequel les sociétés civiles isolées, ainsi que l'ensemble des peuples du globe, doivent être organisés.

Cet idéal est donc la mesure de ce que la science de l'état doit être ; et il indique les bases d'après lesquelles elles doivent être développées. Du moment que le droit et la propriété sont les deux premières conditions de la vie publique, il en résulte que tout ce qui contribue à réaliser ces deux conditions appartient à la science de l'économie politique. Tels sont les principes sur lesquels la science s'est d'abord formée en Allemagne et qui ont long-temps prévalu dans cette partie de l'Europe.

Vers la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, l'amélioration des institutions de bienfaisance et le soulagement des classes pauvres, objet des recherches des économistes français, occupaient aussi les hommes d'état, les écrivains de l'Allemagne. Parmi les philantropes les plus distingués de ce pays, nous devons citer surtout le comte de Rumford, anglais fixé en Bavière et ensuite à Paris, mais que l'on doit considérer comme appartenant plus spécialement à l'Allemagne, parce que ses améliorations philantropiques et surtout ses efforts pour l'extinction de la mendicité se sont appliquées à la Bavière et à la ville de Munich. Lorsque le comte de Rumford fut appelé par la confiance de l'électeur à la direction de l'administration de la guerre et de la police de ses états, la mendicité désolait cette contrée plus qu'aucune autre puissance de l'Europe. Il parvint à l'abolir en fournissant aux pauvres, avec des moyens d'existence, un travail que leur activité et leur intelligence pouvaient rendre lucratif. Faisant tourner à l'avantage des malheureux les connaissances qu'il avait acquises dans les sciences physiques, il rechercha avec ardeur les moyens de leur fournir, avec le moins de frais possibles, une nourriture saine, agréable et abondante. Après

avoir reconnu parmi les substances alimentaires celles qui sont les plus nutritives, il s'occupa de leur préparation, et il fit en outre une foule d'observations aussi neuves qu'intéressantes pour obtenir une plus grande chaleur en économisant le combustible. C'est à Rumford que l'on doit le premier établissement des soupes économiques ainsi que celui des foyers de cheminée qui portent également son nom, double découverte qui a rendu la mémoire de ce philantrope chère aux amis de l'humanité. Les écrits du comte de Rumford, réunis sous le titre d'*Essais politiques, économiques et philantropiques*, ont été traduits en français par M. le marquis de Courtivron, et parurent de 1799 à 1806.

Pendant les guerres suscitées par la révolution française, la Russie continua son système d'agrandissement. La civilisation et le luxe firent de rapides progrès dans les hautes classes de la population et dans la capitale de l'empire; mais le servage n'ayant éprouvé que des modifications peu sensibles, les classes inférieures étaient demeurées dans un état d'ignorance et d'abaissement voisin de la barbarie.

Toutefois la fortune qui avait amené les armées de Napoléon au cœur de ce vaste empire, transporta deux fois les troupes moscovites dans les murs de Paris, ce siége de la civilisation européenne, et cette communication d'idées et de peuples n'a pu être sans influence sur les mœurs et les destinées futures de la Russie. Du reste, à la paix de 1814 cette nation avait acquis pour ainsi dire la dictature du continent européen. Elle s'était agrandie de la Courlande, de la Bothnie orientale, du royaume de Finlande; elle pouvait mettre sur pied une armée formidable; elle avait établi des colonies intérieures sur un système à la fois agricole et militaire: devant elle s'offrait une domination sans obstacles et un avenir sans limites. La Russie et les États-Unis étaient alors dans le monde civilisé, les deux états où la population pouvait s'accroître rapidement sans dommage pour les individus et la société.

Peu de périodes historiques ont été plus fécondes en graves enseignemens que celle dont nous avons esquissé les faits principaux sous le rapport de l'économie politique.

Elle offre, en effet, un tableau saisissant de ce que peut devenir la société humaine, lorsque conduite uniquement par les passions aveugles de la multitude, elle méconnaît les conditions de justice, d'ordre, de charité et de religion auxquelles la Providence a attaché la paix et la prospérité des peuples.

Le philosophisme impie du XVIIIe siècle avait arraché la France à ses croyances catholiques et à son respectueux amour pour ses rois. La liberté, les lumières, les richesses, le bonheur enfin, devaient être le prix du renversement de nos antiques institutions religieuses et monarchiques. Or voici ce dont nous avons été témoins. En retour de ces promesses fallacieuses, toutes les calamités que l'imagination peut concevoir sont venues fondre sur la malheureuse France; elle n'a vu briser le joug honteux que lui imposaient une multitude d'ignobles et sanguinaires tyrans que pour subir le despotisme d'un soldat couronné. Sous l'empire de la souveraineté du peuple, la violation du droit sacré de propriété, la terreur menaçant toutes les existences, la guerre traçant un cercle de fer et de feu autour de nos frontières, ont paralysé les sources du travail, de l'agriculture et du commerce. D'immenses richesses accumulées par les siècles ont été misérablement dilapidées ou détruites; la famine a remplacé l'abondance; un papier sans crédit et des expédiens désastreux et criminels ont été la seule ressource du gouvernement. L'élite de la population a dû quitter la France, périr sur l'échafaud, ou se réfugier dans les camps, seul et dernier asile de l'honneur français; 15 milliards de biens confisqués au clergé, aux pauvres, ou aux victimes de la révolution, ont été dévorés sans empêcher une honteuse banqueroute; lorsqu'enfin, lasse et honteuse de cette oppression, la France se jeta dans les bras d'un homme au puissant génie, mais dévoré de la soif insatiable des conquêtes et de la gloire, elle fut précipitée sur l'Europe, comme pour se laver de ses souillures; mais elle ne reçut d'autre fruit de ses nombreux et éclatans triom-

phes, que l'invasion deux fois subie des armées de l'Europe : heureuse dans cette immense catastrophe, de retrouver pour bouclier contre la vengeance des peuples vainqueurs et irrités, le cœur généreux et magnanime des frères de Louis XVI!

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE BARGEMONT.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

SIXIÈME LEÇON (1).

Moyens de fixer la position des lieux sur la terre. — Latitude, longitude et altitude géographiques. — Méthodes diverses employées pour la détermination de ces élémens, tant sur terre que sur mer. — Conséquences qui résultent de la sphéricité de la terre relativement à la manière de supputer le temps. — Antipodes. — Digression historique à ce sujet. — De la figure de la terre considérée comme résultant du mouvement de rotation et de la force centrifuge. — Accord singulier de cette théorie avec les premiers versets de la Genèse.

63. La discussion que nous avons établie dans la leçon précédente sur les faits relatifs à la forme générale de la terre et sur ceux qui déterminent sa forme précise, nous a montré qu'elle s'éloignait trop peu de la figure sphérique pour qu'on doive tenir compte de la différence dans la plupart des calculs basés sur cet élément. Cette différence est tout-à-fait insensible sur les représentations artificielles de la terre, telles que les globes et les cartes géographiques de la plus grande dimension ; de sorte que dans la construction des cartes et des globes, on peut, on doit même faire abstraction des légers écarts qui constituent la forme sphéroïdale, et opérer en considérant la terre comme une sphère parfaite. Nous avons donné des termes de comparaison qui rendent ce résultat très sensible ; nous ajouterons néanmoins que sur un globe de 15 mètres de diamètre, bien supérieur par conséquent à tout ce qu'on a jamais exécuté dans ce genre, la position d'un point situé à égale distance entre un pôle et l'équateur ne différerait de sa position rigoureusement exacte que d'une quantité inférieure à une ligne, la circonférence totale étant d'environ 150 pieds. Sur un globe de 5 pieds de diamètre, qui dépasse encore de beaucoup les dimensions vulgaires, l'écart serait bien inférieur au trait de plume le plus fin. Ainsi, hors du calcul de certains phénomènes délicats que nous exposerons en leur lieu, nous considérerons désormais la terre comme un globe parfait.

64. Pour fixer la position d'un point sur le globe terrestre, détermination qui peut avoir pour objet soit la construction d'un globe ou d'une carte géographique, soit la reconnaissance du lieu qu'occupe le voyageur sur la terre ou sur l'Océan, on recourt à un système de coordonnées analogues à celles qui nous ont servi pour déterminer la position des astres, et que nos lecteurs connaissent déjà sous le nom de *longitude* et de *latitude*.

La *latitude* d'un lieu est *l'arc de méridien compris entre ce lieu et l'équateur ;* arc mesuré non en longueur absolue, mais en degrés, minutes et secondes, comme les arcs célestes qui leur sont corrélatifs. La latitude est *boréale* ou *australe*, selon que le lieu est au nord ou au sud de l'équateur. Les points de l'équateur ont tous pour latitude zéro ; ceux des pôles ont 90°.

La *longitude* d'un lieu est *l'angle dièdre compris entre le méridien de ce lieu et un méridien arbitraire pris pour origine des coordonnées*, et qu'on appelle en conséquence le *premier méridien*. Cet angle a pour mesure l'arc de l'équateur compris

(1) Voir le n° 26 ci-dessus, p. 98.

entre les plans des deux méridiens ; ce qui fournit une autre expression de la longitude. La longitude est *orientale* ou *occidentale*, selon le côté où se trouve le lieu en question par rapport au premier méridien.

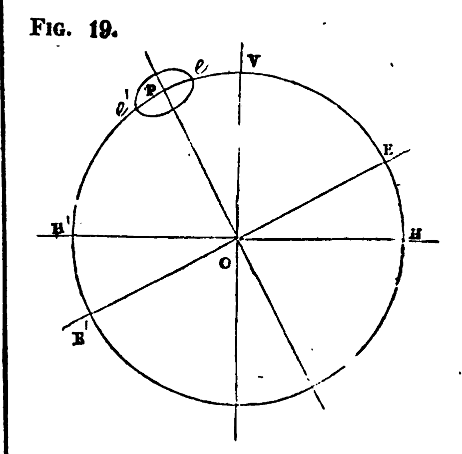
Nous venons de dire que le premier méridien était choisi arbitrairement ; et il est vrai que les astronomes des divers pays ont usé largement de ce droit arbitraire ; ce qui n'a, après tout, qu'un fort léger inconvénient. Une ordonnance de Louis XIII avait fixé le premier méridien pour les géographes français à l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries ; position peu différente de celle qu'avaient adoptée les géographes grecs, qui considéraient les îles Fortunées comme l'extrémité du monde. Les astronomes français ont postérieurement adopté pour premier méridien celui qui passe par l'Observatoire royal de Paris ; les Anglais, celui de l'Observatoire de Greenwich ; les Allemands, celui de Vienne ; les Hollandais, celui du Pic de Ténériffe ; et ainsi des autres. Ces conventions particulières qui sont commodes aux astronomes des diverses nations, n'ont d'autre inconvénient que d'obliger à une légère addition ou à une soustraction ceux qui veulent réduire les longitudes rapportées à un certain méridien à ce qu'elles doivent être par rapport à un autre. Il suffit pour cela de connaître l'angle que forment entre eux les deux premiers méridiens en question. Ainsi, la longitude de Lyon par rapport au méridien de Paris étant 2° 29′ 9″ E., et la longitude du méridien de Greenwich ou l'angle compris entre ce méridien et celui de Paris étant 2° 20′ 22″ O., il faudra ajouter cette valeur à celle indiquée ci-dessus ; ce qui donnera 4° 49′ 31″ E. pour la longitude de Lyon rapportée à Greenwich. De même la longitude de Corfou étant 17° 35′ 50″ E. du méridien de Paris, et celle de Vienne étant 14° 2′ 30″ E. du même méridien, la longitude de Corfou rapportée au méridien de Vienne sera 17° 35′ 50″ — 14° 2′ 30″, ou 3° 33′ 20″. L'angle du méridien de l'île de Fer avec celui de Paris étant 20° 5′ 50″, il faut retrancher cette valeur de toutes les anciennes longitudes pour les ramener au système actuel. Je dis *retrancher*, parce que Paris est à l'est de l'île de Fer, et que l'on comptait autrefois les longitudes en allant toujours vers l'est de 0° à 360°. Seulement, quand le résultat de la soustraction est plus grand que 180°, il faut prendre la différence avec 360° ; le reste est la longitude *ouest* par rapport au méridien de Paris.

C'est à Hipparque que nous devons l'idée de représenter les positions des lieux par ces deux élémens. Comme les anciens connaissaient beaucoup mieux la terre dans le sens est-ouest que dans celui nord-sud, ils supposèrent que la première de ces deux directions était celle de la *longueur*, et la seconde celle de la *largeur* de la terre ; de là les expressions de longitude et de latitude. On ne peut connaître d'ailleurs la position précise du premier méridien des Grecs ; car, en admettant l'identité de leurs *îles Fortunées* avec nos *Canaries*, il resterait à déterminer encore par quel point de ces îles passait ce premier méridien.

Exposons maintenant les divers procédés employés pour déterminer la latitude et la longitude d'un point quelconque sur la surface du globe, et commençons par la détermination des latitudes.

65. *Premier moyen*. On mesurera la hauteur du pôle au dessus de l'horizon du lieu dont il s'agit. Cette hauteur est égale à la latitude, comme il est aisé de le démontrer.

FIG. 19.



Soit en effet (*fig.* 19) la circonférenc H V H′P′ le méridien du lieu V, HH′ son horizon, PP′ l'axe de la terre, EE′ l'équateur ; ces deux derniers grands cer-

cles représentés par leurs diamètres qui en sont les projections sur le méridien vu de face. L'arc VE, d'après la définition, est la latitude du point V, et l'arc H'P est la hauteur du pôle. Or, ces deux arcs sont égaux; car les deux angles dont ils sont la mesure, font tous deux un angle droit avec l'angle intermédiaire VOP. En effet, le rayon vertical VO est perpendiculaire au diamètre horizontal; et l'axe PP' est perpendiculaire à l'équateur, et par conséquent à tous ses diamètres.

La question revient donc à mesurer la hauteur du pôle sur l'horizon d'un lieu donné N. Rappelons-nous d'abord que par rapport aux étoiles, l'horizon sensible d'un point V de la surface de la terre se confond avec l'horizon rationnel HH', de sorte qu'on peut supposer l'observateur V au centre de la terre (11).

Il s'agit donc de diriger un rayon visuel parallèlement à l'horizon OH et un autre au pôle P. Or, ce point ne porte dans le ciel aucune marque distinctive à laquelle on puisse viser; mais il est le centre des cercles décrits au dessus de l'horizon par les étoiles que nous avons nommées *circumpolaires*, l'une desquelles est celle qu'on appelle spécialement l'étoile polaire, qu'on ne peut confondre avec le pôle que dans des observations grossières, et qui en est distante, en 1838, de 1° 33′ (1). D'où il résulte que pendant une révolution sidérale, l'une quelconque de ces étoiles passe deux fois par le méridien, et y occupe deux positions e, e', entre lesquelles le pôle est exactement situé, en faisant abstraction des déplacemens dus à la réfraction, et desquels on sait corriger les hauteurs. Si donc on attend qu'une circumpolaire quelconque passe ainsi dans le méridien au dessus et au dessous du pôle, ou, comme on dit, dans le méridien *supérieur* et dans le méridien *inférieur*, et qu'on mesure alors les deux hauteurs horizontales $H'e$, $H'e'$, il est évident que la différence sera l'arc ee', dont la moitié eP, ajoutée à la plus petite hauteur $H'e$ de l'étoile, donnera la hauteur H'P du pôle lui-même. On reconnaît aisément que celle-ci est la demi-somme des deux hauteurs méridiennes de l'étoile.

Ce procédé est fort précis et susceptible d'une foule de vérifications, puisqu'on peut dans une seule nuit observer les deux passages d'un très grand nombre de circumpolaires. Si les résultats ne diffèrent que de quantités extrêmement petites, comme cela doit être si les observations sont bien faites, on prend une moyenne entre toutes, conformément au procédé général d'atténuation des erreurs. C'est ainsi que la latitude de l'Observatoire de Paris a été déterminée par Delambre, au moyen de plus de 1000 observations de circumpolaires, et fixée à 48° 50′ 14.

Il faut bien remarquer que lorsqu'il est question d'une latitude précise, ce chiffre se rapporte à un point déterminé, qu'il ne faut confondre avec aucun autre dans une même localité. Ainsi, il y a entre les latitudes des points extrêmes du petit axe de la ville de Paris une différence qui va jusqu'à 3′, les deux barrières Saint-Jacques et Saint-Martin ayant pour latitudes respectives 48° 50′ et 48° 53′. Il ne faut même pas confondre dans une même latitude les extrémités opposées de certains bâtimens, si l'on veut une détermination très précise; car un arc terrestre de 1″ n'occupe qu'une étendue de 31 mètres.

66. *Second moyen*. La méthode précédente, qui peut toujours s'appliquer aux positions fixes, comme celles de la terre-ferme, fait défaut dès qu'il s'agit de déterminer la latitude en mer. Car, outre qu'elle exige la fixité de position pendant une demi-révolution sidérale tout au moins, et le plus souvent pendant un temps plus long, il est clair qu'elle ne peut être employée que la nuit; ce qui ne peut convenir aux navigateurs. Or, voici un second moyen qu'on peut employer

(1) Et non de 1° 35′, comme on l'a imprimé dans la 3e leçon, nº 16, ligne 66... Nous parlerons plus tard de la variation de cet élément.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier deux autres erreurs :

1° Au commencement de la 3e leçon, ligne 5, on a imprimé : Connaissances *non moins* grossières; lisez : *au moins* grossières.

2° Dans la 4e leçon, nº 25, nous avons, sur des renseignemens erronés, attribué à Piazzi un catalogue de 50,000 étoiles. Ce catalogue est dû à M. Lefrançais-Lalande; encore n'a-t-il pas été totalement publié. Celui de Piazzi n'en contient que 6,400.

le jour comme la nuit, et sur mer aussi bien que sur terre.

Il consiste à prendre la hauteur méridienne du soleil ou d'une étoile, et la différence de cette hauteur avec la déclinaison de l'astre. Cette différence est la hauteur de l'équateur sur l'horizon du lieu. Or, cette hauteur est complémentaire de la latitude, comme on le reconnait aisément sur la *figure* 18. Si l'astre est une étoile, sa déclinaison est donnée par le catalogue; si c'est le soleil, sa déclinaison méridienne pour chaque jour est donnée par les almanachs, et en particulier par la *Connaissance des temps*, qui contient aussi un catalogue de 100 étoiles.

Supposons, par exemple, que le 5 avril 1835, on ait trouvé pour hauteur méridienne du soleil 58° 45′, la déclinaison, pour ce jour, est boréale et égale à 5° 54′. *Retranchant* cette valeur de la précédente, on trouve 52° 51′ pour la hauteur de l'équateur, valeur dont le complément à 90° est 37° 9′, latitude demandée.

Soit, pour second exemple, la hauteur méridienne de l'étoile *Antarès* égale à 46° 12′ 40″ A, et observée un jour quelconque de l'année; ce qui est indifférent, puisque les déclinaisons stellaires ne varient pas sensiblement dans l'étendue d'une année. La déclinaison de cette étoile est australe, et égale à 26° 2′ 43″. *Ajoutant* cette valeur à la hauteur méridienne, on obtient 72° 15′ 23″ pour la hauteur de l'équateur. La différence de ce résultat à 90° est 17° 44′ 37″. Telle est la latitude observée; et elle est boréale, si les hauteurs ont été prises vers le sud.

67. *Troisième moyen*. Le second procédé que nous venons d'exposer, quoique très exact et d'une exécution facile, n'est cependant pas encore ce qui convient aux besoins de la navigation, car il exige la connaissance du moment précis du passage du soleil au méridien; ce qui offre des difficultés de plus d'un genre. Mais il existe des méthodes au moyen desquelles on peut déterminer la latitude en mer, sans attendre ni observer la hauteur méridienne du soleil ni des étoiles. Nous allons exposer une de celles-là, et nous faisons choix de celle qui donne lieu aux calculs les plus simples, et qui est généralement employée des marins; elle est connue sous le nom de méthode de Douwes.

Remarquons d'abord que cette méthode suppose, comme la plupart des autres, que la latitude est déjà *à peu près* connue; ce qu'on peut supposer sans difficulté. Car, entre autres moyens, on possède celui de l'aiguille magnétique pour connaître *à peu près* la direction du méridien; on pourra donc observer le soleil dans le voisinage de ce cercle, et la nuit on trouvera facilement quelque étoile contiguë. Si donc on prend alors les hauteurs de ces astres, elles différeront fort peu des vraies hauteurs méridiennes, et l'on calculera en conséquence la latitude approchée comme dans le numéro précédent.

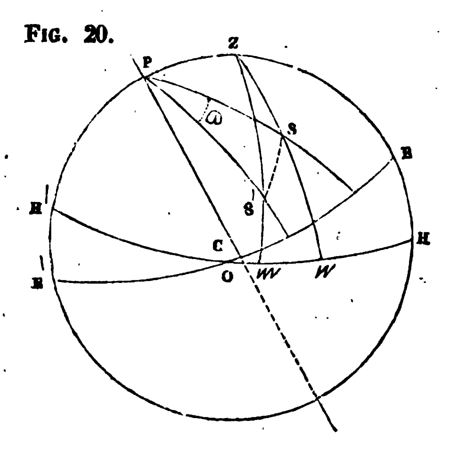
Je saisis volontiers cette occasion de donner un exemple de cette méthode si souvent employée en astronomie, qui consiste à partir d'une première valeur approchée de l'inconnue pour la déterminer ensuite avec précision. Il semble, au premier abord, qu'il y a là un cercle vicieux, puisqu'on détermine la latitude par la latitude; mais un instant de réflexion fera reconnaître qu'il n'en est rien. En effet, la latitude *approchée* et la latitude *précise* sont deux quantités différentes, quoique homogènes et à peine inégales. La première est connue, et la seconde, au contraire, est l'inconnue de la question. Or, on conçoit que celle-ci soit fonction de la première comme de tout autre élément du problème.

Pour ce qui est de l'influence d'une valeur erronée dans un calcul de précision, on conçoit aisément qu'elle puisse être atténuée, annullée même par la forme des calculs et la contexture des formules. Pour rendre ma pensée claire, je donnerai pour exemple la relation infiniment simple: $l = \alpha + \frac{\lambda}{60}$, dans laquelle l représenterait un angle quelconque, une latitude, par exemple, λ la même latitude appréciée grossièrement, comme à 1° près, et α une autre valeur quelconque. Il est clair par la forme de cette relation que bien que λ puisse être en erreur d'un degré, la quantité l sera évaluée à 1′ près en fonction de λ, puisque l'erreur de cet élément est divisée par 60.

Voici maintenant le procédé en question :

Soit PZH le méridien, *fig.* 20, HH' l'horizon, OE l'équateur, P le pôle, Z le zénith. On observe deux hauteurs du soleil dans deux positions quelconques S, S, et l'on mesure à la montre le temps écoulé entre le passage de l'astre de S' en S. Ce temps réduit en temps vrai, donne la mesure de l'angle ω compris entre les deux cercles horaires PS, PS'. Par les hauteurs mesurées, on connaît les distances zénithales ZS, ZS'; et par la déclinaison solaire du jour qu'on suppose constante dans l'intervalle, on connaît PS et PS'. Enfin, par hypothèse, la latitude étant à peu près connue, on connaît son complément ZP.

FIG. 20.



Cela posé, dans le triangle sphérique PS'Z, on connaît les trois côtés; donc on pourra calculer l'angle en P. Mais on connaît l'angle ω; donc on connaît leur différence, ou l'angle en P du triangle sphérique SPZ. Or, dans celui-ci, on connaît en outre les deux côtés SP, SZ; donc on pourra calculer le côté PZ, qui est le complément de la latitude; donc on connaîtra celle-ci en prenant la différence avec 90° (1).

68. Passons maintenant à la détermination de la longitude.

C'est un problème dont la solution n'est pas tout à fait aussi complète qu'il serait à désirer, malgré le grand nombre de méthodes qui réclament cet honneur. La dénomination de *Bureau des longitudes*, affectée à la commission de savans qui siégent à l'Observatoire de Paris, indique le but principal de sa formation et de ses travaux, et par suite l'importance et les difficultés de leur objet. Son importance se comprend aisément, moins encore par le point de vue géographique, qu'eu égard aux besoins des navigateurs, dont l'intérêt et le salut même dépendent de la détermination de leur position sur l'Océan. Quant aux difficultés d'une solution précise, elles résultent principalement de ce que le calcul de la longitude repose essentiellement sur la mesure du temps. Or, outre les incertitudes inévitables de cette mesure hors des observatoires principaux, il faut remarquer surtout que par l'effet du mouvement diurne, un degré céleste parcourt le méridien en 4' de temps; ce qui donne 15' de degré par minute temporaire et un quart de minute par seconde de temps. On conçoit donc que les mesures angulaires qu'on prend en mer, et le calcul des momens auxquels ont lieu certains phénomènes astronomiques, soient trop peu précis pour donner une longitude exacte, et l'incertitude doit aller parfois à plus d'un demi-degré. Voici d'ailleurs les principaux moyens de détermination, en commençant par ceux

---

(1) Voici les formules qui servent à ce calcul :

Soient h et h', les deux hauteurs de l'astre; l la latitude, d la déclinaison; φ l'angle horaire total S'PH; on a $PS' = 90° - d$; $S'Z = 90° - h'$; $SP = 90° - d$; $SZ = 90° - h$; enfin l'angle horaire $ZPS = \varphi - \omega$.

Dans le triangle sphérique ZPS', on a... $\cos ZS' = \sin h' = \sin l \sin d + \cos l \cos d \cos \varphi$... De même dans le triangle PSZ, on a... $\sin h = \sin l \sin d + \cos l \cos d \cos (\varphi - \omega)$. D'où... $\sin h - \sin h' = \cos l \cos d (\cos \varphi - \cos (\varphi - \omega))$. Or... $\cos \varphi - \cos (\varphi - \omega) = 2 \sin \frac{\varphi + \varphi - \omega}{2} \sin \frac{\omega}{2}$, d'où... $\sin h - \sin h' = 2 \cos l \cos d . \mathrm{Sin} \frac{2\varphi - \omega}{2} \mathrm{Sin} \frac{\omega}{2}$. D'où......

$$\sin \frac{2\varphi - \omega}{2} = \frac{\sin h - \sin h'}{2 \cos l \cos d \sin \frac{\omega}{2}}.$$

Ce qui fait connaître l'angle φ et celui $\varphi - \omega$.

Dans le triangle PSZ, on a maintenant trois élémens pour déterminer PZ ou la *colatitude*. Mais il est plus simple de considérer maintenant $\cos l$ comme une inconnue dans l'équation ci-dessus, où tout est maintenant déterminé ; ce qui donne :

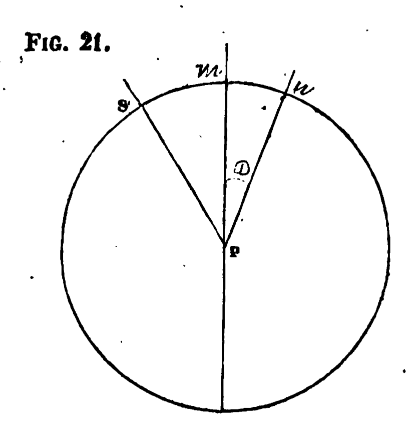
$$\mathrm{Cos}\, l = \frac{\sin h - \sin h'}{2 \cos d \sin (\varphi - \frac{\omega}{2}) \sin \frac{\omega}{2}}.$$

qui s'appliquent aux longitudes terrestres.

69. *Premier procédé*. Par les observations d'éclipses lunaires.

Revenons d'abord sur ce principe fondamental de toutes les méthodes qui ont pour but la résolution du problème, que la longitude d'un lieu ou l'angle formé par le méridien d'un lieu avec le premier méridien, a pour mesure *la différence d'heures qu'on compte au même instant physique sur ces deux méridiens*, en la réduisant en degrés à raison de 15° par heure ou 1° par 4 minutes de temps. Soit en effet le cercle S*mn*K représentant l'équateur ou l'un quelconque de ses parallèles, et les lignes PS, P*m*, P*n*, représentant les projections de différens méridiens, qui se coupent au pôle P. Prenons celui P*m* pour représenter le *premier méridien*, P*n* celui dont il s'agit de déterminer la longitude, et PS celui dans lequel se trouve actuellement le soleil, et qui compte par conséquent *midi*. Si le point *m* compte en ce moment 10 h. 1/2

Fig. 21.



du matin, c'est qu'il faut que le soleil marche pendant 1 h. 1/2 pour atteindre le méridien P*m*, et parcoure, par conséquent (à 15° par heure), un arc de 22° 30′, mesure de l'angle SP*m*. Si, au même instant, le point *n* compte 9 h. 20′, c'est qu'il doit s'écouler 2 h. 40′ avant que le soleil n'arrive au méridien P*n* ; ce qu'il ne peut faire qu'en parcourant dans ce temps un arc de 40°. Donc, pour passer du méridien P*m* au méridien P*n*, il devra parcourir 40° — 22° 30′ ou 17° 30′, valeur angulaire qui correspond à 2 h. 40′ — 1 h. 30′ = 1 h. 10′. Or, l'arc qu'il décrira alors sera égal à celui qui sépare les deux méridiens. Donc, dans celui P*n* on comptera 1 h. 10′ de moins qu'au point *m*. Donc, réciproquement, si l'on savait au point *n* combien on compte de moins qu'en *m* à l'horloge, cette différence, traduite en degrés, donnerait l'angle des deux méridiens, et par conséquent la longitude de celui P*n*. Donc, enfin, *la question de déterminer la longitude d'un lieu revient à savoir quelles heures on compte au même instant dans ce lieu et au premier méridien.*

Si donc il existait sur celui-ci une immense horloge sonnant les heures, réglée sur le soleil, et susceptible d'être entendue par toute la terre au moment où elle sonnerait une heure quelconque, un observateur placé en un point *n* sur un méridien quelconque regarderait l'heure de sa propre pendule aussi réglée sur le soleil, et la comparant à l'heure sonnée par l'horloge du premier méridien, en déduirait immédiatement sa longitude, comme nous l'avons expliqué plus haut. Si, au lieu d'une telle horloge, il existait dans le ciel une cause quelconque capable de produire un phénomène instantané, qui fût entendu ou vu *simultanément* au premier méridien et au méridien P*n*, les deux observateurs consultant leur horloge pour déterminer l'instant précis du phénomène y liraient deux heures différentes, dont la comparaison donnerait leur longitude, comme nous l'avons expliqué. Il ne s'agit que de trouver dans le ciel de ces phénomènes instantanés qui soient vus des deux observateurs, et de bien déterminer les heures des deux méridiens à l'instant physique de l'observation commune.

Or, un phénomène de ce genre est offert par les éclipses de notre satellite. La lune, qui ne brille que par la réflexion des rayons solaires, passe de temps en temps derrière notre globe, entre dans son cône d'ombre, et se trouve momentanément privée de la lumière qui nous la rend visible. Le moment où elle commence à s'obscurcir est celui où les rayons du soleil cessent de l'atteindre, arrêtés qu'ils sont par l'interposition de la terre; il est par conséquent indépendant de la

position des observateurs, et le commencement comme la fin du phénomène de l'obscurcissement est perçu dans le même instant physique par tous les observateurs qui ont en même temps la lune sur leur horizon. Si donc le commencement d'une éclipse a lieu au méridien P*n* à 8 h. 33′ et au premier méridien à 9 h. 43′ du soir, la connaissance réciproque de ces résultats apprendra aux observateurs qu'ils sont éloignés d'un arc parcouru en 9 h. 43′ — 8 h. 33′ ou 1 h. 10′ ; ce qui donne 17° 30′ pour la longitude de P*n*. Il est aisé de voir que si l'un des méridiens comptait en ce moment quelque heure avant midi et l'autre une heure après midi, la longitude serait égale, non à la différence, mais à la somme de ces heures réduites en degrés. Du reste, il est indifférent qu'on emploie le temps solaire ou le temps sidéral ; seulement, dans le premier cas, il faut prendre le temps solaire moyen.

Voilà donc un procédé fort simple pour calculer les longitudes, et c'est celui qu'Hipparque a imaginé il y a deux mille ans. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est fort mauvais dans la pratique par plusieurs raisons. D'abord, les éclipses de lune sont des phénomènes assez rares, qui arrivent au plus trois fois dans une année, et encore a-t-on une chance sur deux de ne pas les voir, puisque la lune peut être sous l'horizon des observateurs. Or, les besoins de la géographie, mais surtout de la navigation, exigent la détermination *quotidienne* des longitudes ; aussi le phénomène des éclipses de lune ne doit-il figurer ici que pour mémoire. D'ailleurs, l'observation ne peut s'en faire d'une manière précise, parce qu'avant l'arrivée de l'ombre réelle sur le disque de la lune, elle subit un obscurcissement progressif, qu'on appelle la *pénombre*, dû à ce que le disque solaire lui est caché en partie et progressivement jusqu'à l'interposition complète de la terre. Il n'y a donc pas moyen de distinguer la fin de la pénombre du commencement de l'ombre complète. On observe, il est vrai, l'immersion et l'émersion des différentes taches de la lune dont la position est connue, et l'on prend une moyenne entre les résultats. Cependant, on ne peut compter sur une erreur moindre que 2′ de temps, ce qui correspond à une erreur d'un demi-degré en longitude.

70. *Second moyen*. Par les observations des éclipses des satellites de Jupiter.

Ce moyen rentre tout-à-fait dans le précédent, sous le point de vue de la théorie ; mais il est incomparablement plus avantageux dans la pratique, par l'effet d'une circonstance favorable ; c'est que le retour de ces éclipses est très fréquent, puisque le premier satellite s'éclipse toutes les 42 h. 1/2. Cet intervalle, qui serait encore trop grand pour les besoins de la navigation, est parfaitement d'accord avec ceux de la géographie. Il est vrai que ce moyen n'atteint pas encore à sa perfection, parce que les satellites, dans les cas d'éclipses, sont aussi affectés d'une pénombre qui rend douteux les momens d'immersion et d'émersion. Aussi, cette méthode serait mauvaise pour la détermination de l'angle de deux méridiens assez voisins ; mais pour ceux qui sont fort éloignés du premier méridien, l'emploi en est commode et utile, et il faut remarquer qu'il n'est nullement besoin que l'observation se fasse simultanément sur les deux méridiens. Car l'instant précis des éclipses peut être calculé d'avance pour l'Observatoire de Paris ; et les résultats qui sont consignés chaque année dans la *Connaissance des temps*, tiennent lieu aux géographes et voyageurs des observations réelles qu'on aurait dû faire à Paris.

71. *Troisième moyen*. Par des signaux télégraphiques.

Nous avons raisonné ci-dessus sur la fiction d'une horloge placée au premier méridien, sonnant les heures solaires, et se faisant entendre dans toute l'étendue du globe. Cette hypothèse peut se réaliser en en restreignant l'étendue ; et l'on conçoit qu'on puisse ainsi mesurer des longitudes, non de plusieurs degrés (du moins tout d'un coup), mais de quelques minutes, par exemple. Au son de l'horloge, substituons quelque signal affectant la vue, et susceptible par conséquent d'être perçu à une distance plus grande encore, on pourra déterminer par ce moyen les positions relatives de plusieurs points éloignés de quelques lieues ; et par une série d'expériences de

ce genre, on pourra rapporter au premier méridien des points du globe qui en seront fort éloignés. Que deux observateurs, par exemple, placés sur deux éminences distantes de deux ou trois lieues, aient réglé leurs horloges sur le temps sidéral précis; si l'un d'eux fait pendant la nuit un signal quelconque visible à grande distance, tel que l'élévation d'un feu ou l'inflammation de la poudre, et que les deux observateurs notent l'instant physique où l'un produira le phénomène et où l'autre l'apercevra, il est clair que la différence d'heures des deux pendules donnera leur longitude relative. On pourra de même déterminer celle de l'un de ces points par rapport à un troisième; puis lier celui-ci à un quatrième, et ainsi de suite; de cette sorte, un point fort éloigné du premier méridien pourra être déterminé d'une manière exacte. Il faut remarquer que la vitesse de propagation de la lumière étant presque infinie, le temps qui s'écoule entre la combustion de la poudre et le moment où le phénomène est perçu à distance, n'a aucune durée appréciable, et qu'il n'en faudrait pas tenir compte. Malgré cet avantage, j'avoue que ce procédé m'inspirerait peu de confiance, s'il n'était en quelque sorte garanti par celle qu'il paraît inspirer à l'illustre astronome W. Herschell. Au surplus, il n'a pas encore pour lui la sanction de l'expérience.

72. Les éclipses de soleil et les occultations d'étoiles par la lune sont encore des moyens de déterminer les longitudes terrestres. Ces phénomènes donnent lieu à des calculs compliqués, à cause des parallaxes de la lune et du soleil. Les occultations sont des éclipses plus simples, dans lesquelles le corps éclipsé n'a ni parallaxe, ni diamètre sensible; et comme les phénomènes de ce dernier genre sont assez fréquens, ils sont par cela même pourvus d'un degré d'utilité assez notable. Mais nous ne pouvons donner ici cette théorie, qui dépend de celle des éclipses; nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Nous pourrions citer encore d'autres procédés, mais ce qui précède est suffisant, et nous allons passer à deux autres méthodes qui sont particulièrement réservées à la détermination des longitudes en mer.

73. *Quatrième moyen.* Par la distance de la lune à une étoile ou au soleil.

Si à un certain moment un navigateur mesure la distance de la lune au soleil ou à une étoile, il trouvera cette distance différente de celle qu'il mesurerait s'il était placé au centre de la terre. De plus, la parallaxe, qui est le principe de cette différence, est fonction de la longitude, en ce sens que si un observateur placé sur le premier méridien voit cette distance des deux astres d'une certaine manière, le navigateur placé sur l'autre méridien verra cette distance sous des aspects qui varieront comme sa position sur tel ou tel méridien. Mais si l'observateur du premier méridien réduit son observation de distance à ce qu'elle serait s'il la voyait du centre de la terre, et si en même temps le navigateur réduisait aussi celle qu'il mesure dans le même instant physique à ce qu'il la verrait s'il était aussi placé au centre, la distance *vraie* des deux astres devient alors *un phénomène instantané* que deux observateurs verront *en même temps*, *mais à des heures différentes*, selon les indications de leurs horloges solaires, et la différence d'heures sera la mesure de la longitude.

C'est principalement en vue de l'application de cette méthode, que l'on construit dans chaque pays des almanachs nautiques. *La Connaissance des temps*, publiée chaque année par l'Observatoire de Paris, donne pour chaque jour la distance du centre de la lune au soleil ou à quelques unes des principales étoiles, et même les résultats sont calculés de 3 en 3 heures. Le marin qui, à un certain moment, mesure la distance de la lune à une certaine étoile, réduit cette distance à ce qu'elle doit être vue du centre, en appliquant les corrections de parallaxes dont nous avons posé les principes, et dont les élémens, savoir: la parallaxe horizontale, équatoriale, et le diamètre de chaque jour lui sont donnés par les tables. Cela fait, il cherche dans celles-ci à quelle heure cette apparence a lieu pour Paris; puis calculant l'heure du lieu où il se trouve, il en conclut la différence qui est sa longitude.

L'extrême importance de ce principe, qui est connu sous le nom de *Méthode lunaire des longitudes*, nous engage à en donner, malgré leur longueur, la théorie et les formules que, suivant l'usage, nous rejetons en notes (1). On doit remarquer que cette méthode dépend, dans son application, de la résolution de cet autre problème : *Trouver l'heure en pleine mer à un instant quelconque.* Or, celui-ci, dont l'importance est aussi fort grande, dépend de la résolution d'un simple triangle sphérique, quand on connaît la latitude du lieu et la hauteur actuelle d'un astre quelconque. En effet, soit S une étoile (*fig.* 22), Z le zénith, P le pôle. Dans le triangle PSZ, on connaît les trois côtés ; car, SZ est la distance zénithale de l'astre, PZ le complément de la latitude, PS = 90° moins la déclinaison de l'étoile. On pourra donc calculer l'angle SPZ ou l'angle horaire de l'étoile, qui, étant réduit en temps, donne celui qui doit s'écouler jusqu'au

---

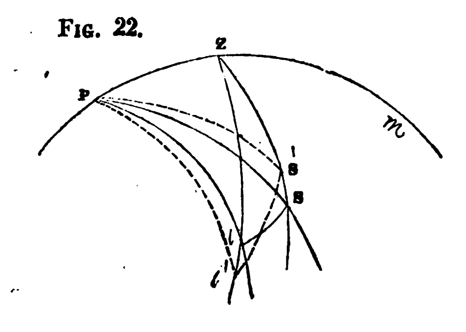
(1) Voici d'abord comment on peut calculer la distance *vraie* pour une heure donnée au méridien de Paris.

Soient s', l', les positions des deux astres vus du centre de la terre (Fig. 22) Ps', Pl', les complémens des déclinaisons données par les catalogues et les tables astronomiques pour un instant quelconque. Représentons ces déclinaisons par d et d', et soit D l'arc $s'l'$, distance vraie vue du centre. Dans le triangle sphérique $Ps'l'$, on connaît, outre les complémens des déclinaisons, l'angle $s'Pl'$ qui est la différence des ascensions droites des deux astres qui sont connues par les tables. On peut donc calculer le côté $s'l' = D$ par la formule

$$\cos D = \cos d \cos d' + \sin d \sin d' \cos s'Pl'$$

Les valeurs de D étant ainsi calculées pour tous les jours de l'année, et de 3 heures en 3 heures, on trouve les valeurs intermédiaires par de simples proportions.

FIG. 22.



Soient maintenant l, s, les positions apparentes des deux astres vus d'un lieu dont il s'agit de calculer la longitude. On mesure les hauteurs h et h' des centres des deux astres, et δ la distance apparente de ces centres ; soient H, H' et D, les mêmes élémens vus du centre, et différant des premiers par les deux corrections de la réfraction et de la parallaxe. Dans les deux triangles sphériques $S\,Zl$, SZl', qui ont un angle commun en BZ, on a par conséquent

$$\cos lzs = \frac{\cos\delta - \sin h \sin h'}{\cos h \cos h'} = \frac{\cos D - \sin H \sin H'}{\cos H \cos H'}$$

Ajoutant I aux deux membres, réduisant au même dénominateur et observant que $\cos h \cos h' - \sin h \sin h' = \cos(h + h')$... on a...

$$\frac{\cos\delta + \cos(h + h')}{\cos h \cos h'} = \frac{\cos D + \cos(H + H')}{\cos H \cos H'}$$

Le premier numérateur est égal à... $2 \cos \frac{1}{2}(h + h' + \delta) \cos \frac{1}{2}(h + h' - \delta)$ ou $2 \cos m \cos(m - \delta)$, en faisant... $2m = h + h' + \delta$.

Le second numérateur devient... $2 \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') - 2 \sin^2 \frac{1}{2} D$, par la combinaison des relations... $2 \sin^2 \frac{1}{2} D = 1 - \cos D$ et... $2 \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') = 1 + \cos(H + H')$. On a donc... $\frac{2 \cos m \cos(m - \delta)}{\cos h \cos h'} = 2 \cos \frac{1}{2}(H + H') - 2 \sin^2 \frac{1}{2} D$... d'où... $\sin^2 \frac{1}{2} D = \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') - \frac{\cos m \cos(m - \delta) \cos H \cos H'}{\cos h \cos h'}$

Soit K^2 ce dernier terme. L'équation devient.... $\sin^2 \frac{1}{2} D = \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') - K^2 = \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') - \frac{\cos^2 \frac{1}{2}(H + H') K^2}{\cos^2 \frac{1}{2}(H + H')} = \cos^2 \frac{1}{2}(H + H') \left(1 - \frac{K^2}{\cos^2 \frac{1}{2}(H + H')}\right)$, soit $\frac{K^2}{\cos^2 \frac{1}{2}(H + H')} = \sin^2 \varphi$

La dernière parenthèse devient $1 - \sin^2 \varphi = \cos^2 \varphi$, et l'équation ainsi modifiée donne enfin... $\sin \frac{1}{2} D = \cos \varphi \cos \frac{1}{2}(H + H')$.

On trouve ainsi la distance vraie D en fonction des hauteurs vraies H, H', et des hauteurs aussi bien que de la distance apparentes h, h', δ, contenues dans φ. Il faut remarquer que la réduction au centre se fait, comme nous l'avons indiqué, en multipliant la parallaxe horizontale par le sinus de la distance zénithale. Mais quand il s'agit de la lune, la parallaxe horizontale varie suivant celui des rayons de la terre qui se présente à la lune. La *Connaissance des temps* donne la parallaxe horizontale équatoriale de chaque jour, qu'il faut réduire à ce qu'elle doit être pour la latitude l, en en retranchant $\mu H \sin^2 l$, produit dans lequel H représente la parallaxe équatoriale et μ l'aplatissement du globe. Pour $l = 90°$, cette valeur est *maximum*, et devient $\frac{1}{300}$ de 1° environ ou 12'' qu'on néglige dans les observations faites en mer.

passage de l'étoile au méridien. Or, par l'ascension droite de l'étoile et celle du soleil pour ce jour là, on peut en déduire l'heure solaire vraie ou moyenne. Nous donnons le calcul dans la dernière partie de la note ci-dessous.

74. *Cinquième moyen*. Par les montres marines.

Le procédé le plus simple assurément de connaître l'heure qu'on compte au premier méridien, lorsqu'on en compte une autre sur celui de l'observateur, serait d'avoir des montres réglées sur l'heure du premier au moment du départ du navire, et qui conservassent rigoureusement dans toute l'étendue de la traversée l'heure que l'on compte à chaque instant au premier méridien. La longitude serait connue à l'inspection d'une pareille montre.

Le problème des longitudes est donc une question d'art qui dépend de la perfection qu'on peut atteindre dans la construction des appareils d'horlogerie. L'habileté des artistes stimulée par des prix considérables promis au succès, a fini par atteindre un degré de précision presque incroyable dans la construction des montres dites marines ou *chronomètres*. Huit montres de Bréguet, comparées au bout d'une année, se sont trouvées complétement d'accord dans cet intervalle, au point que la plus grande différence ne s'est élevée qu'à deux secondes et demie.

Mais, outre qu'un tel degré de perfection ne s'obtient que fort rarement, les chronomètres sont assujétis en mer à tant de causes de perturbation, connues ou inconnues, que leur véracité devient équivoque au delà de certaines limites. On peut remédier, il est vrai, à ces causes d'erreur, en emportant plusieurs chronomètres destinés à se contrôler mutuellement, et prenant les observations moyennes; mais ces instrumens sont fort coûteux, et l'exactitude des observations moyennes est peut-être au dessous des frais qu'elles occasionnent. Cependant, les chronomètres sont des instrumens fort utiles, et il serait à souhaiter qu'ils fussent plus répandus. Seulement, il faut souvent les vérifier, et, autant que cela est possible, au moyen des étoiles.

Il faut remarquer qu'il n'est pas nécessaire que l'instrument s'accorde avec le ciel et donne exactement les mêmes heures; il suffit que sa marche soit *régulière*, en ce sens que l'avance ou le retard soient toujours les mêmes pendant une révolution céleste.

Supposons, par exemple, que la montre vérifiée sur les étoiles à Brest soit reconnue avancer régulièrement par jour de 2′ 45″, 7, et qu'elle avance sur l'heure de Brest, le jour du départ du navire, de 13′ 15″, 3; enfin, que sept jours après le

---

Il est inutile de faire remarquer qu'il faut corriger les hauteurs observées des bords du demi-diamètre donné pour chaque jour par la *Connaissance des temps*.

Enfin, il faut remarquer que pour calculer l'heure de l'observation, il faut connaître, au moins grossièrement, la longitude cherchée; car un des élémens du calcul de l'heure est la déclinaison des astres à *midi pour Paris*. Pour un cercle de longitude qui compte une heure différente, il faut corriger cette déclinaison de l'almanach de ce dont elle doit changer proportionnellement jusqu'au passage de l'astre au méridien en question.

Supposons donc qu'on ait trouvé pour la valeur de D... 112° 53′ 4″, par des observations faites le 9 septembre 1819, et que l'heure calculée soit 9 h 26′ 12″ : en consultant la *Connaissance des temps* pour ce jour, on trouve qu'à 9h du matin (ou le 8 à 21h) la distance était pour Paris, 113° 1′ 48″; et qu'à midi elle était 11° 42′ 31″. La différence est 1° 29′ 17″. Or, la différence pour le moment actuel est 113° 1′ 48″ — 112° 53′ 4″ = 18′ 44″ en moins. Cette variation de D correspond à l'intervalle compris entre 9h du matin et l'heure actuelle, comptées toutes deux au méridien de Paris; et elle est le quatrième terme de la proportion... 1° 29′ 17″ : 3h : : 0° 18′ 44″ : x = 0h 37′ 46″. Donc, il est à Paris 9h 37′ 46″ du matin; mais il est au méridien de l'observateur 9h 26′ 12″. La différence est 0h 11′ 34″, qui, à raison de 1° par 4′ d'heure, donne 2° 53′ 29″ pour la longitude demandée.

Quant aux formules qui donnent l'heure, en prenant celle de la méthode indiquée dans le texte, et qui est la plus usitée, on calculera l'angle horaire SPZ par la formule... $\sin^2 \frac{H}{2} = \frac{\sin (p-b) \sin (p-c)}{\sin b \sin c}$ dans laquelle H est l'angle horaire, b l'arc PS égal à 90° — la déclinaison; c l'arc PZ complément de la latitude, p la demi-somme des trois côtés, dont celui ZS est la distance zénithale observée. L'angle H étant connu, on le réduira en heures, qui donneront l'intervalle jusqu'au passage au méridien; et par la différence d'ascension droite de l'astre S et du soleil, on conclura l'heure du passage de celui-ci; ce qui donnera l'heure solaire qu'on compte en ce moment.

départ la montre marque 3 h. 55′ 17″ du soir, au moment où l'on compte à bord 3 h. 11′ 28″. Il est clair que l'on compte à Brest l'heure de la montre moins sept fois l'avance diurne, augmentée ou diminuée d'une quantité proportionnelle pour la différence des heures avec sept jours pleins, différence qu'on calcule par la longitude estimée grossièrement. L'avance pour sept jours sera 19′ 20″; de sorte qu'en faisant abstraction de quelques heures de plus ou de moins, l'heure de Brest serait 3 h. 55′ 17″ — 19′ 20″ ou 3 h. 35′ 57″; dont la différence avec l'heure du bord est 24′ 19″, valeur qui répond à 6° 5′ 0, distance du méridien actuel à celui de Brest. Sachant ainsi l'heure de Brest et celle du bord, on saura aussi combien d'heures sont en plus ou moins que sept jours par rapport à l'instant du départ, et par conséquent de combien il faut augmenter ou diminuer l'avance de la montre calculée sur sept jours pleins. Cela posé, on recommencera le calcul sur cette nouvelle base. Supposons qu'on ait ainsi trouvé 6° 5′ 27″ pour la différence angulaire des deux méridiens. Comme la longitude de Brest est d'ailleurs 6° 49′ 35″ 0, la somme de ces deux nombres 12° 55′ 2″, sera la longitude demandée.

75. La longitude et la latitude d'un lieu suffisent pour le représenter exactement sur un globe ou sur une carte; mais sa position absolue sur la terre n'est pas complétement déterminée par ces deux élémens. Il faut encore connaître quelle est sa distance au centre, ou, ce qui revient au même, quelle est sa hauteur au dessus du niveau de l'Océan. Cet élément, que les modernes ont nommé l'*altitude*, a la plus grande influence sur l'état physique du lieu et sa température générale. C'est ainsi que la ville de Quito, située sous l'équateur, mais élevée de 2,908 mètres au dessus du niveau de l'Océan, jouit d'une atmosphère aussi tempérée que beaucoup de villes de France. L'altitude, qui peut se mesurer par des nivellemens directs, l'est presque toujours par le moyen du baromètre. Mais nous n'entrerons pas dans le détail de ce procédé, qui est entièrement du ressort de la physique (1).

76. L'inégalité des heures que comptent au même instant physique deux observateurs situés sur deux méridiens différens, donne lieu à un phénomène singulier, conséquence naturelle de la rondeur de la terre. Un voyageur qui, partant du méridien de Paris, ferait le tour du globe d'orient en occident, compterait à son retour un jour de moins que ceux qui n'auraient pas quitté ce méridien. Si, au contraire, il faisait le tour du globe d'occident en orient, il compterait un jour de plus à son retour au méridien.

Supposons en effet que le voyageur soit arrivé, à une certaine époque, sur un méridien à l'ouest de Paris, et distant de 15° de celui de cette ville. Quel que soit le jour où il atteindra ce méridien, il ne comptera que 11 h. du matin, lorsque l'on comptera midi à Paris, puisque le soleil mettra une heure pour parcourir ces 15°, et arriver à ce méridien qui comptera alors midi. Si le voyageur se trouve à 90° 0, il comptera 6 h. du matin seulement quand il sera midi à Paris. S'il arrive à 180°, et qu'il soit dimanche et midi à Paris, il comptera 12 h. de moins et se trouvera dans le minuit qui sépare le samedi du dimanche. A trois angles droits de longitude ouest, il devra attendre le soleil pendant 18 h. pour avoir midi du dimanche, après que midi aura sonné au méridien de Paris; il sera donc alors pour lui samedi, 6 h. du soir; enfin, s'il parcourt le quatrième quart qui le ramène au méridien de Paris, il devra attendre le soleil pendant 6 h. de plus pour compter midi du dimanche, lequel aura eu lieu pour les Parisiens 24 h. plus tôt. Donc, il complétera midi du samedi quand les Parisiens compteront le midi du dimanche. Un raisonnement tout-à-fait semblable prouverait que si notre voyageur marchait en sens contraire, il se trouverait à son retour

(1) La formule complète employée à cette fin est : $x = 18336 (\log H - \log h - 0{,}00008\,\theta)$ $[1000{,}002\,(T+t)]\,(1+\alpha\cos 2l)\left(1+\frac{x}{R}\right)$; dans laquelle H et T désignent les hauteurs du baromètre et du thermomètre à la station supérieure; h et t ces hauteurs à la station inférieure, θ la différence des températures barométriques; l la latitude; R le rayon terrestre; enfin α un facteur constant égal à 0,002837.

en avance de 24 h. sur les horloges du lieu.

Ce phénomène qui se présenta à l'équipage de Magellan, à son retour en Europe, étonna beaucoup ces navigateurs, entraînés à admettre qu'ils avaient fait une erreur d'un jour sur le journal de leur vaisseau, ce qui leur paraissait incroyable. On voit, du reste, qu'il est complétement indépendant de la durée du parcours. Si deux voyageurs, partant simultanément du méridien de Paris, et marchant dans des directions opposées, mettaient à y revenir ou le même temps, ou des temps qui différassent d'un multiple de la semaine, et si le jour où ils s'y rencontraient était le jeudi de Paris, ils compteraient l'un le mercredi, l'autre le vendredi; et chacun continuant de compter à sa manière, il y aurait dans la semaine suivante trois jours qui seraient appelés jeudi, tant par nos deux voyageurs que par le Parisien stationnaire. On aurait donc *la semaine des trois jeudis*, si célèbre dans nos dictons populaires, et toutes les semaines à partir de celle-là seraient dans le même cas.

77. Une autre conséquence naturelle de la sphéricité de la terre, est l'existence des *antipodes*. On entend par là des hommes qui sont situés sur le globe, à l'extrémité du diamètre dont nous occupons l'autre bout. Maintenant qu'on a vu les antipodes, il n'y a plus lieu de mettre en question leur existence de fait; et, dans tous les cas, leur existence possible ne pouvait donner lieu à aucune difficulté sérieuse, une fois que la sphéricité du globe était constatée. Il est vrai qu'on a d'abord quelque peine à admettre des hommes qui vivraient *la tête en bas*; il semble qu'outre l'incommodité de la situation ils doivent tomber dans le ciel qui passe *au dessous d'eux*. Mais il est facile de reconnaître que c'est là un simple préjugé, qui a pris naissance dans nos habitudes, et que la raison désavoue bientôt. Si nous sommes fixés à la surface du globe, c'est que la pesanteur nous pousse dans la direction du centre, et ainsi fait-elle pour tous les hommes qui habitent sa surface. Un globe n'a par lui-même ni dessus ni dessous, et nous n'avons aucune raison pour croire que nous occupions le dessus de la terre plutôt que tels ou tels autres de ses habitans. D'ailleurs, tomber, c'est se rapprocher de la terre; les antipodes ne peuvent donc pas tomber dans le ciel; ce sont là des idées claires qu'il n'est pas besoin de défendre sérieusement lorsqu'on parle à des adultes.

Cette question des antipodes a, du reste, donné lieu à une discussion historique d'une certaine gravité. On a affirmé que saint Virgile, évêque de Saltzbourg, avait été condamné, dans le huitième siècle, par le pape Zacharie, pour avoir soutenu l'existence des antipodes. Or, il est bien constaté que rien de semblable n'a jamais eu lieu, et qu'on n'a pu soutenir ce conte qu'en prenant le change sur les termes de la question. Le seul monument qui nous reste de cette affaire consiste dans une lettre de Zacharie à saint Boniface, archevêque de Mayence, par laquelle nous apprenons qu'*on avait rapporté* à saint Boniface que le prêtre Virgile enseignait qu'il y avait sous terre d'autres hommes, *avec un autre soleil et une autre lune*, et déniait par conséquence l'unité adamique de toute la race humaine. Zacharie ordonnait qu'on s'assurât préalablement du fait allégué, et que si réellement Virgile enseignait de pareilles choses, on le déposât. Or, il y a infiniment loin de l'opinion attribuée à Virgile par les commérages du temps, à la croyance d'hommes sortis d'Adam ou de Noé, et qui, s'étant répandus sur une terre sphérique, se seraient trouvés dans des verticales opposées. Du reste, il ne paraît pas que l'affaire ait eu aucune suite; et comme on ne conçoit nullement où Virgile aurait pu prendre la singulière opinion qu'on lui prête, et qu'au contraire on conçoit fort bien que s'il a parlé des antipodes dans un sens physique et raisonnable, cette opinion incomprise par quelques imbéciles ait pu prendre dans leur bouche le singulier développement auquel fait allusion Zacharie, il est vraisemblable que quelques explications ont terminé l'affaire.

C'est dans ce sens que saint Augustin paraît avoir envisagé la question des antipodes, qu'il résout négativement. Soutenant l'unité de la race humaine et ne

croyant pas que des hommes aient pu traverser l'immense Océan qui nous sépare des régions opposées aux nôtres, il nie qu'il puisse y avoir là des hommes, parce qu'ils ne viendraient pas d'Adam. Si donc il ne croit pas aux antipodes, ce n'est pas que la chose lui paraisse impossible par elle-même, mais il croit que l'immensité de l'Océan s'oppose à toute transmigration, ce en quoi ses idées n'étaient ni plus ni moins avancées que celles de tous ses contemporains. Philoponus a prouvé que la plupart des pères de l'Eglise avaient cru aux antipodes; d'autres au contraire ne les ont pas admis, parce que la question était litigieuse à leur époque, et leurs opinions sur ce point sont chose fort indifférente. Je ne puis m'empêcher cependant de citer un argument de saint Hilaire en faveur des antipodes; bon ou mauvais, il est assurément très curieux. Le cinquième chapitre de l'Apocalypse, vers. 3, porte ces mots: *Nemo inventus, neque in cœlo, neque in terrâ, neque subtùs terram, dignus aperire librum.* Or, dit saint Hilaire, par ces mots *subtùs terram,* l'apôtre ne peut pas vouloir désigner les morts, car les morts ne peuvent être appelés à ouvrir le livre, ou être jugés indignes de le faire; donc il s'agit d'hommes vivans qui demeurent *subtùs terram.* Je ne vois pas trop ce qu'on peut répondre à cela.

78. J'ai promis de revenir sur la question de la figure de la terre, eu égard à la cause probable qui a déterminé la figure sphérique et l'aplatissement des pôles. La terre est-elle d'abord un solide de révolution? Sa forme générale permet de conclure à l'affirmative, et il n'est guère possible de donner une raison physique de cette forme hors de cette hypothèse. D'un autre côté, ce résultat est infirmé par l'irrégularité des méridiens dans les deux hémisphères, et plus encore des parallèles à l'équateur. D'où il suit que le système du solide de révolution n'est nullement certain; cependant il est possible, les résultats généraux sont trop d'accord avec lui pour qu'il ne soit pas au moins vraisemblable. Les faits d'irrégularité peuvent s'expliquer par l'action interne de causes locales qui, se composant avec la force centrifuge, auront modifié la forme générale. Dans cette hypothèse, la terre a dû être primitivement fluide. Cette conclusion est appuyée par des analogies frappantes, car Jupiter qui tourne sur son axe beaucoup plus vite que la terre, a aussi un aplatissement polaire beaucoup plus considérable. La lune qui n'a qu'une vitesse de rotation trente fois moindre que celle de la terre, n'a aucun aplatissement sensible. Or, si la terre a été primitivement fluide, par quelle cause a-t-elle acquis, et par quelle cause aussi a-t-elle perdu sa fluidité? A quelle époque a-t-elle repassé à l'état solide, en conservant dans sa forme l'empreinte de l'action de la force centrifuge? De telles questions sont assurément hors du domaine de la science, et si quelque lumière pouvait éclairer à nos yeux ces mystères du passé, elle ne pourrait nous venir que de la révélation divine, soit par expression formelle, soit par voie de déduction. Or, je crois que la forme de la terre résulte ainsi clairement d'une discussion rigoureuse des premiers versets de la Genèse.

Je pars d'abord du principe que les jours génésiaques sont de véritables jours de 24 h., composés d'un jour et d'une nuit. La raison en est qu'il faut donner aux mots leur sens propre et naturel, quand il n'est pas démontré qu'on doive en donner un autre; car il est clair qu'autrement il faut supposer au narrateur la méthode absurde de dire une chose quand il veut en désigner une autre qu'il pourrait tout aussi bien appeler par son nom. Je ne m'étends pas davantage sur cette théorie, que j'ai développée suffisamment ailleurs (1). Je prends pour des jours ce que Moïse appelle des jours, et je leur donne avec lui un soir et un matin.

Cela posé, je vois que la lumière est créée d'abord, et que trois de ces jours s'écoulent avant la création du soleil; or, pour qu'il y eût jour, qu'il y eût soir et qu'il y eût matin, pour qu'il y eût un éclat que Dieu appelle *jour,* et des ténèbres qu'il appelle *nuit,* et tout cela avant l'existence du soleil qui forme maintenant le jour et la nuit, le matin et le soir, il fallait nécessairement deux

(1) V. *l'Université catholique*, n° de juin 1837.

conditions, 1° que la lumière fût mise en vibration par un moyen quelconque, ne fût-ce que par l'action immédiate de Dieu ; 2° qu'elle le fût dans une direction unique. Car il ne pouvait y avoir de jour que par le moyen de cette vibration, qui est le principe de la visibilité des objets; et, en second lieu, si les vibrations eussent eu lieu dans toutes les directions, toute la surface terrestre eût eu le jour à la fois. Or, au contraire, il y avait succession, puisqu'il y eut trois fois de suite jour et nuit, soir et matin. Donc les diverses parties du globe se présentaient *successivement* aux vibrations de la lumière. Or cet effet ne peut se produire que de deux façons, ou par la circulation d'un astre, tel que le soleil, autour de la terre, ce qui n'a pas eu lieu puisqu'il n'existait aucun astre; ou par la révolution de la terre autour d'un de ses diamètres, mouvement qui aurait amené chaque point de sa surface sous le choc des ondulations lumineuses. Donc la rotation diurne de la terre est nécessairement renfermée dans ces premiers versets.

De plus, il est dit qu'au troisième jour Dieu sépara la terre d'avec les eaux, et en fit deux masses distinctes, dont l'une fut l'Océan et l'autre l'*Aride*. Or, le sens le plus naturel de ce verset est que les eaux étaient mêlées avec la terre, et que la séparation en fut faite le troisième jour. Notre globe était donc alors une masse limoneuse, qui ne fut solidifiée que subséquemment par la séparation des eaux et de la terre. Donc, puisque cette masse limoneuse avait tourné sur son axe pendant deux jours, elle a pu pendant ce temps céder à l'action de la force centrifuge, et conserver lors de sa solidification la forme acquise durant l'époque précédente.

Je n'ai pas à m'expliquer ici sur la manière de faire concorder les faits géologiques avec la genèse de la terre réduite à six jours véritables, et je renverrai le lecteur à ce que j'en ai dit dans le numéro cité ci-dessus. J'ai voulu seulement montrer comment, à partir du sens naturel des mots, et en appliquant les lois physiques les mieux connues, une déduction inévitable (à ce qu'il me semble), nous fait trouver dans les premières paroles de Moïse la révélation de deux grands faits de la physique du monde, savoir, la rotation de la terre sur son axe, et la figure qui en dérive. Je laisse l'appréciation de ce fait au jugement du lecteur.

Après avoir ainsi étudié la terre, qui est pour nous le principal ou du moins le plus intéressant des corps célestes, tournons nos recherches vers celui qui se lie avec elle par les rapports les plus importans et les plus intimes. La détermination des divers mouvemens du soleil, de leur direction, de leurs limites, de leurs mesures, de leurs inégalités, fera l'objet de la prochaine leçon.

L.-M. Desdouits,
Professeur de physique au Collége Stanislas.

REVUE.

DES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN AVEC SES SUJETS CATHOLIQUES

(suite et fin) (1).

§ 6. *Condition des catholiques en Prusse dans les choses de l'ordre civil.*

Près des cinq douzièmes des habitans de la monarchie prussienne appartiennent à la religion catholique : ils sont en très grand nombre dans les provinces du Rhin, de Westphalie, de Posen, de Prusse occidentale et de Silésie; moins nombreux dans la Prusse orientale et la

(1) Voir le dernier numéro ci-dessus, p. 131.

province de Saxe, ils sont en très petite quantité dans le Brandebourg et la Poméranie. Tous ces catholiques sont, à fort peu d'exceptions près, les habitans primitifs des pays qu'ils occupent : ils y étaient possesseurs légitimes de tous les droits et priviléges que garantit un ordre de choses régulier lorsque ces pays passèrent sous le sceptre de la Prusse. La terre qu'ils cultivent, ils l'ont héritée de leurs ancêtres catholiques ; et tous leurs établissemens et toutes leurs fondations sont d'origine catholique. Ils ne doivent rien aux protestans auxquels ils n'ont rien enlevé. Ils réclament leurs droits civils et religieux sans vouloir en rien empiéter sur ceux des autres. Ils n'ont ni moins de culture intellectuelle que les protestans, ni moins d'aptitude aux emplois, ni moins d'attachement à l'ordre et de dévoûment à la monarchie, comme ils l'ont prouvé suffisamment dans l'occasion. Mais, quoiqu'ils se glorifient à juste titre d'être les enfans légitimes de la patrie, ils sont traités comme des bâtards qu'on prive de l'héritage paternel et qui doivent se contenter d'une mince pension alimentaire. On les considère comme les serviteurs et les esclaves des protestans : ils sont les parias de la Prusse.

Et cependant ils ont par devers eux des promesses solennelles plusieurs fois répétées et des traités qui devraient être sacrés. La paix de Westphalie, conclue en 1648, assure aux catholiques la liberté religieuse et la possession de leurs biens ecclésiastiques comme ils l'avaient au 1er janvier 1614 : mais, en Prusse, on leur a enlevé déjà une grande partie de ces biens, et on dispose du reste comme si c'était la propriété de l'État et non celle de l'Église. La paix de Silésie, qui plaça ce pays sous la domination de la Prusse, garantit aux catholiques, pour leur culte, leurs églises et leurs écoles, le *statu quo* de 1740 ; mais depuis 1810, il n'y a plus de traces de l'ancien état de choses. Un acte de la députation d'empire de 1802 assure aux catholiques des pays sécularisés leurs églises et leurs écoles, avec les biens qui y sont annexés ; mais, ces biens, faut-il toujours le répéter, ont été traités comme appartenant à l'État, et quelquefois même octroyés à des protestans. Le congrès de Vienne établit l'égalité entre les catholiques et les protestans, et les catholiques sont éloignés de toutes les hautes charges : ils n'ont aucune participation à l'administration de l'État, et seulement une part très insignifiante à l'administration des provinces, comme s'ils étaient en masse des hommes bornés et incapables, ou des sujets infidèles et auxquels on ne peut pas se fier. Le concordat conclu entre la Prusse et le Pape comme chef de l'Église contient beaucoup de conventions avantageuses aux catholiques ; mais, excepté celles qui concernent l'argent à donner par l'État, il n'en est aucune qui ne soit chaque jour violée.

Il n'est pas sans intérêt de montrer quelle est, après tant de traités et de promesses, la condition politique des catholiques prussiens. La Prusse est, comme on sait, un État monarchique où le roi possède une autorité absolue et illimitée. Tout dépend entièrement de la décision royale, et il en résulte nécessairement des changemens assez fréquens dans les lois et ordonnances. L'antipathie du souverain pour les catholiques est notoire et se montre partout, et le gouvernement étant tout entier entre ses mains, il en résulte qu'ils n'ont aucune chance d'y prendre part.

D'abord, aucun catholique n'a de place à la cour et dans les entours du roi. Le prince gouverne par l'intermédiaire d'un certain nombre de ministères, qui tous ont un protestant à leur tête. Près de chacun de ces ministères se trouve un certain nombre de conseillers ministériels divisés en plusieurs sections. Tous les chefs de ces sections, à l'exception de celui qui est à la tête des affaires de la médecine, sont protestans. Quant au fonctionnaire catholique dont il est question ici, il passe pour tenir fort peu à sa religion. Le nombre des conseillers ministériels est très grand à Berlin, et c'est tout au plus s'il s'y trouve trois ou quatre catholiques. Il en est de même parmi les subalternes. Comme la nomination ou la présentation à tous les emplois dépend des ministères : il s'ensuit que les protestans ont entre les mains, outre l'administration de l'État tout entier, la disposition des places vacantes dans les provinces.

Les affaires importantes concernant

l'État ou les provinces sont soumises à l'examen d'un conseil d'État dont les membres habitent les différentes provinces et qui n'est assemblé que dans des occasions très graves. Tous les conseillers d'État sont protestans, et s'il se trouve un catholique parmi eux, ce n'est que par une très rare exception. Il en est de mêmes pour les postes : non seulement le ministre qui dirige cette branche du service public et ses conseillers, mais presque tous les directeurs des postes dans les provinces appartiennent à la religion protestante. Les ambassadeurs, chargés d'affaires, envoyés de toute espèce sont presque toujours protestans. Ceux qui sont accrédités près des cours catholiques ont pour mission particulière de s'intéresser aux protestans de la contrée qu'ils habitent, d'établir des communautés protestantes, s'il y a lieu, dans des pays comme l'Italie, le Brésil, etc., et ils puisent largement au trésor public pour cet objet. Il est à remarquer que c'est la diplomatie prussienne qui fournit en général aux journaux allemands les articles injurieux contre l'Église catholique d'Espagne, de Portugal, etc. ; c'est de cette source qu'émanent beaucoup de renseignemens calomnieux qui ont cours en Allemagne.

La Prusse possède une belle et nombreuse armée : il s'y trouve beaucoup de soldats catholiques, peu d'officiers inférieurs, très peu de capitaines et de majors, et pas un colonel ; quant à des généraux catholiques en Prusse, il n'en peut être question. Y a-t-il, l'Angleterre exceptée, un seul État où les catholiques soient traités avec ce mépris ?

La monarchie est divisée en provinces. A la tête de chaque province se trouve un président supérieur ayant près de lui un petit conseil. Ce magistrat, dont l'autorité est grande, maintient les droits du pouvoir sur les choses spirituelles ; c'est lui qui est chargé de veiller à ce que rien d'*anti-prussien* ne se glisse dans les lettres pastorales des évêques, le canon de la messe et les prières des catholiques. Tous ces présidens sont, comme on peut bien le penser, des protestans. Chaque province est divisée administrativement en districts, et le district est dirigé par une régence composée d'un grand nombre de membres. Le président de cette régence, fonctionnaire dont le pouvoir est grand, appartient toujours à la religion protestante, ainsi que l'immense majorité des conseillers, assesseurs, secrétaires, etc., même dans des pays purement catholiques. La régence, et spécialement le président, ont la nomination des employés inférieurs, et on peut facilement imaginer comment ils en disposent. Ainsi, l'administration des provinces et la nomination des fonctionnaires provinciaux sont, comme la haute administration, entre les mains des protestans.

Chaque district est partagé en arrondissemens, chaque arrondissement en cantons, chaque canton en communes. A la tête de chaque arrondissement est un conseiller provincial *(landrath)* qui, même dans les contrées catholiques, appartient souvent à l'église protestante : s'il est catholique, il a près de lui un secrétaire protestant, apparemment pour l'empêcher de se rendre coupable de haute trahison et de correspondre avec les souverains étrangers, surtout avec le Pape ! Il y a aussi beaucoup de protestans parmi les fonctionnaires cantonnaux et municipaux des pays catholiques, tandis que dans les pays protestans on ne trouve jamais un catholique investi de cette sorte d'emplois.

Les choses se passent dans l'ordre judiciaire comme dans l'ordre administratif. Dans les cours provinciales et les tribunaux de district, le président et le vice-président, ainsi qu'une grande partie des conseillers et assesseurs, sont protestans. Dans les tribunaux inférieurs, on laisse un peu plus d'accès aux catholiques ; toutefois, il est bien rare, même dans les endroits où il y a le moins de protestans, d'en trouver un qui soit entièrement catholique. La haute direction des affaires judiciaires appartient au ministère. D'un autre côté, les propositions pour les places, l'avancement et les gratifications sont du ressort des présidens des cours provinciales : d'où il résulte que l'administration de la justice et la nomination de tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, même dans les provinces, sont entre les mains des protestans.

Les sommes que touchent ainsi les protestans comme ministres, conseillers,

ambassadeurs, officiers généraux, présidens de province et de régence, présidens de cour provinciale, professeurs d'université, etc., s'élèvent annuellement à plusieurs millions. On dépense aussi des sommes énormes pour des travaux et établissemens où les protestans sont spécialement favorisés, ainsi que pour l'érection de nouvelles paroisses protestantes. Comme toutes ces dépenses sont payées par le trésor public, auquel les catholiques contribuent pour environ cinq douzièmes, c'est-à-dire, pour quatre-vingt-quatorze millions de francs, il s'ensuit que ceux-ci sont forcés de verser chaque année des millions dont il ne leur revient rien, et qui ne servent qu'à enrichir les protestans.

Les sciences ne peuvent fleurir et trouver de zélés adorateurs que là où elles procurent de la considération et où elles promettent un avenir. Les catholiques étant exclus, non pas légalement, mais de fait, des hautes charges civiles et militaires et de la plupart des chaires d'universités, l'étude des sciences ne leur présente pas les mêmes avantages qu'aux protestans. Pour pouvoir se consacrer aux sciences, un jeune homme a besoin d'une foule de secours et d'encouragemens que les protestans pourvus de places lucratives peuvent procurer à leurs enfans bien plus aisément que les catholiques. En outre en Prusse on soigne beaucoup plus les écoles et les universités protestantes ; l'on secourt et l'on protège spécialement les jeunes protestans qui se destinent à une carrière scientifique : il faut donc reconnaître que le gouvernement fait tout afin de rendre la science moins accessible et moins attrayante pour les catholiques. Si donc elle venait à se perdre de plus en plus parmi eux, ce serait la faute, non de leur religion, quoi qu'en disent d'intolérantes criailleries, mais d'une organisation politique dirigée vers ce but.

Mais, dira-t-on, si tant de sujets prussiens ont tant à se plaindre du gouvernement, comment se fait-il que la Prusse trouve un si grand nombre d'admirateurs de ses institutions et de son administration. Il est vrai, la Prusse a beaucoup de panégyristes, mais ce sont pour la plupart des panégyristes payés. Si l'innombrable troupe de ses employés, mieux rétribués peut-être qu'en aucun autre pays, si ses professeurs pourvus de si beaux honoraires, si ses prédicateurs protestans avec leurs gros appointemens, leur immense influence, les ordres et décorations dont ils sont couverts, ne chantaient pas les louanges de la Prusse de toute la force de leurs poumons, ils seraient à la fois bien ingrats et bien peu éclairés sur leurs intérêts. Il y a en Prusse de superbes établissemens et beaucoup d'excellentes institutions, on y a fait beaucoup de grandes et belles choses depuis 1814 ; ce serait manquer à la vérité que de vouloir le nier : toutefois ce qu'on a pu faire de bien ne justifie pas l'oppression et l'abaissement des catholiques.

Dans le petit nombre de villes où résident les fonctionnaires grassement rétribués, où se trouvent des écoles et d'autres établissemens publics, où des régimens sont en garnison, où fleurissent l'industrie et le commerce, dans ces villes, dis-je, règnent le bien-être, le luxe, l'élégance et la profusion. Mais partout ailleurs, l'aisance a diminué de plus en plus depuis la paix de 1815, la pauvreté va toujours croissant dans la grande masse du peuple et elle est déjà devenue assez affreuse pour faire concevoir des inquiétudes sur l'avenir. La valeur des propriétés est diminuée de moitié : les ventes sont fréquentes et les acheteurs rares : ce sont là des faits qui ne peuvent être niés.

Indépendamment de ceux que nous avons signalés, d'autres reproches sont adressés à la Prusse par des voix qui refusent de se mêler à ce concert universel où l'on chante ses louanges. Les lois, dit-on, sont incomplètes et peu claires ; elles donnent lieu à une foule d'échappatoires et leur autorité est affaiblie par l'immense quantité d'interprétations ministérielles et d'ordonnances du cabinet du roi. L'administration veut tout mettre en tutelle et elle attire tout à elle : la justice trop coûteuse, trop compliquée dans ses formes, met des entraves au travail et a d'insupportables longueurs : les impôts sont trop lourds ; le système militaire est une des principales causes de la ruine des campagnes où en outre la

législation hypothécaire existante, la division infinie des biens, et des lois faites uniquement dans l'intérêt des propriétaires ont beaucoup nui à l'agriculture et rendu bien plus malheureuse la condition des cultivateurs.

§ 7. *Position des catholiques dans l'armée.*

La Prusse a une armée très considérable relativement à sa population : cette armée se compose de troupes de ligne et de troupes de landwehr (milice provinciale). Tous les jeunes gens capables du service militaire doivent servir trois ans dans les troupes de ligne à dater de leur vingtième année ; après quoi ils passent deux ans dans la réserve de guerre et sont ensuite incorporés aux troupes de landwehr jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur trente-deuxième année. Les jeunes gens qui se consacrent aux sciences ne servent qu'une année : puis ils entrent dans la landwehr ainsi que ceux qui sont dispensés de servir dans la ligne. Le pays étant partagé en huit divisions militaires, la totalité des troupes se compose de huit corps d'armée auquel il faut ajouter un neuvième, le corps des gardes qui réside à Berlin et dans les environs.

Les corps d'armée sont composés en majorité ou en minorité de soldats catholiques selon les provinces auxquelles ils appartiennent. L'armée coûte environ quatre-vingt-dix millions de francs en temps de paix. En outre le dommage qui résulte pour les citoyens du service militaire et les dépenses qu'il leur occasionne sont évalués par de bons calculateurs à vingt-quatre millions. Les catholiques, il n'est pas besoin de le dire, contribuent à ces dépenses pour cinq douzièmes. Nous avons déjà dit qu'il y avait beaucoup de soldats, mais peu d'officiers et point de colonels et de généraux catholiques. Aucune loi ne les exclut des hauts grades militaires, mais il est de fait qu'ils n'y arrivent pas. Ils ont donc dans l'armée une position humiliante et blessante pour leur dignité. Sous le rapport religieux leur situation n'y est pas moins fâcheuse ; on peut s'en faire une idée par quelques extraits de l'*ordonnance ecclésiastique pour l'armée* rendue en 1832, imprimée par l'imprimeur de la cour, mais non livrée à la publicité.

Voici d'abord ce qui a rapport au clergé. « Le nombre des ecclésiastiques évan-
« géliques et catholiques attachés à l'ar-
« mée en temps de guerre est déterminé
« suivant les besoins du moment. En
« temps de paix la hiérarchie des aumô-
« niers évangéliques se compose de la
« manière suivante :

« 1° Un prévôt ou intendant général,
« chef de tous les aumôniers, défenseur
« des intérêts de l'armée et organe des
« deux ministères des affaires ecclésias-
« tiques et de la guerre, près desquels
« il est accrédité comme référendaire
« conférent.

« 2° Près de chacun des neuf corps
« d'armée il y a un prédicateur princi-
« pal, et près de chacune des deux divi-
« sions de ces corps, un prédicateur de
« division qui siége et a voix délibérati-
« ve dans le consistoire de la province.

« 3° Un certain nombre de prédica-
« teurs de garnison.

« 4° Les prédicateurs des instituts mi-
« litaires, notamment des maisons d'in-
« valides, des corps de cadets et de l'hos-
« pice des orphelins de l'armée. Dans les
« villes de garnison où il n'y a point
« d'aumôniers, la partie évangélique de
« la garnison aura recours à un ecclésias-
« tique évangélique de l'ordre civil. De
« même les soins spirituels seront don-
« nés aux soldats catholiques par un prê-
« tre catholique de l'ordre civil. »

D'après ces dispositions, les protestans ont des prédicateurs pour eux, tandis que les catholiques n'en ont pas. On pourvoit aux besoins religieux des soldats qui composent à peu près les sept douzièmes de l'armée; quant à ceux des cinq autres douzièmes, on ne s'en occupe pas. Dans les corps d'armée de Westphalie, de Posen et du Rhin où les catholiques sont en immense majorité, c'est seulement de la minorité protestante qu'on prend soin : dans ceux de la Prusse occidentale et de la Silésie dont la moitié est catholique, cette moitié est tout-à-fait laissée en oubli : à plus forte raison ne tient-on aucun compte des minorités catholiques des autres corps d'armée.

Parmi les habitans des différentes provinces prussiennes, ceux du Rhin, de la

Westphalie et de Posen se distinguent spécialement par leur force corporelle, leur haute taille et leur éducation. C'est apparemment pour cela qu'ils composent en grande partie les régimens des gardes et autres corps d'élite rassemblés à Berlin et à Postdam. Beaucoup d'autres catholiques sont tous les ans appelés par le service dans ces deux résidences, mais on les laisse entièrement sans pasteur catholique. Peut-être veut-on déshabituer des actes extérieurs de leur culte ces jeunes gens de vingt ans, séparés pour trois ans de leur famille, leur inculquer par la vie commune avec des réformés et l'assistance forcée au service protestant, l'esprit et les principes du protestantisme, enfin préparer en eux des missionnaires futurs de l'hérésie dans leur patrie catholique.

Des ministres protestans sont attachés aux instituts militaires, tels que les maisons d'invalides, corps de cadets, hospices d'orphelins militaires; on n'y voit point de prêtre catholique : n'y a-t-il donc en Prusse ni invalides, ni cadets, ni orphelins catholiques, ou ne méritent-ils pas qu'on s'occupe de leurs besoins religieux? A Annaburg en Saxe, dans l'école militaire fondée par un électeur catholique, il y avait autrefois 125 élèves catholiques sur 500 : depuis qu'elle est devenue prussienne, il n'y en a plus un seul parce qu'il n'y a plus d'enseignement religieux catholique.

Un article de l'ordonnance ecclésiastique traite des paroisses militaires dans lesquelles on compte « tous les officiers, « sous-officiers et soldats en activité de « service, en disponibilité ou en retraite, « tous les employés militaires qui doi- « vent suivre les troupes, leurs femmes « et leurs enfans tant qu'ils se trouvent « dans la maison paternelle. Tous les « militaires d'une division dépendent de « la juridiction spirituelle du prédica- « teur de division..... la confession à la- « quelle appartiennent les individus n'in- « flue en rien sur la manière dont ils « sont classés dans les paroisses militai- « res. »

Ainsi les militaires catholiques, à raison de leurs rapports de service, sont de la paroisse d'un prédicateur protestant avec lequel ils n'ont aucun lien religieux et dont le métier est de protester contre la religion et l'église de ses paroissiens! Ainsi une ordonnance du souverain à subordonné dans les choses religieuses soixante-dix ou quatre-vingt mille catholiques à des pasteurs protestans, tandis qu'on ne voit jamais un protestant subordonné à un prêtre catholique. Et ceci se passe en Prusse, la prétendue patrie de la liberté de conscience, où en 1813 on appelait les catholiques aux armes pour reconquérir leur indépendance politique et religieuse.

L'article 5 porte entre autres choses ce qui suit. « Le service divin aura lieu con- « formément à la liturgie prescrite pour « l'armée. Le pasteur doit le célébrer les « grandes fêtes et les dimanches de ma- « nière à ce que *tous* y assistent au moins « une fois par mois. Lors des solennités « militaires, le commandant en chef « peut demander une célébration extraor- « dinaire du service divin. En temps de « guerre les ministres des deux confes- « sions sont obligés de faire tous les jours « la prière du matin et du soir. »

Les soldats catholiques, même là où ils sont en grande majorité, ne sont jamais conduits à une église catholique. Il paraît même qu'on leur laisse à peine le temps nécessaire pour aller à la messe les dimanches et les jours de fête. Mais depuis la fin de la guerre, tous les militaires, y compris les catholiques, sont conduits au temple protestant une fois par mois et en sus aux grandes fêtes de la réforme : ils sont forcés d'assister à un service protestant et d'entendre un sermon protestant. On comprend que cela les oblige de négliger le service catholique parce que cette parade et ses préparatifs leur prennent le temps dont ils auraient besoin pour aller à leur église. Il y a quelque chose de singulièrement révoltant dans cet assujettissement imposé à tous les catholiques capables de porter les armes : si pareille chose se faisait à l'égard des sujets protestans dans les pays catholiques, tous les journaux de la réforme emboucheraient la trompette et crieraient de toutes leurs forces à l'intolérance.

La semence jetée par les prédicateurs protestans, malgré les grandes espérances de quelques uns de leurs co-religion-

naires, a jusqu'à présent porté peu de fruit dans l'âme des soldats catholiques et ces prédications imposées n'ont pas procuré un grand accroissement au protestantisme; toutefois il faut dire qu'elles ont probablement ébranlé la foi chez plusieurs d'entre eux et les ont conduits à l'indifférence religieuse, mère de l'immoralité. Ce sont là des résultats qui ne doivent réjouir aucun homme honnête et raisonnable, et dont le pouvoir surtout n'a point à s'applaudir. Il est arrivé souvent aussi que cette intolérance a vivement affligé et indigné les soldats catholiques et qu'on a entendu des militaires revenant de Berlin dire tout haut: « On peut nous obliger à servir et nous ne nous y refusons pas, mais on n'a pas le droit de nous forcer à prendre part au culte protestant. On veut nous ôter notre foi, mais nous ne le souffrirons pas.» Les états de quelques provinces ont cru devoir réclamer contre ces réglemens, mais jusqu'ici sans succès. A la fin des manœuvres d'automne de 1834, les feuilles publiques de Dusseldorf et de Münster parlaient d'un service protestant solennel avec sermon où tous les militaires catholiques ont dû assister; cela a dû rappeler péniblement aux habitans de Münster ce qui se passait du temps de leur dernier prince-évêque qui ne forçait jamais ses soldats protestans à entrer dans une église catholique et qui les envoyait plusieurs fois l'année au temple protestant de Steinfurt.

Les protestans disent à cela que les parades d'église ne sont pas des prescriptions religieuses, mais purement militaires dont les catholiques ne peuvent pas plus être dispensés que de tout autre réglement relatif au service. Mais, qu'on qualifie ce réglement comme on voudra, il n'en est pas moins vrai qu'il emporte avec soi l'accomplissement d'un acte religieux qui répugne à la conscience des catholiques. Depuis l'ordonnance royale, il doit être pourvu aux besoins religieux de l'armée, mais est-ce un service protestant qui peut satisfaire ceux des catholiques? Peuvent-ils trouver à s'édifier dans un sermon protestant où l'on expose le contraire de ce qu'ils croient, si même on ne tourne pas en ridicule ce qui leur est le plus cher et le plus sacré. On nous vante la prudence et la tolérance des aumôniers, mais ne connaît-on pas mille occasions où ils se sont permis des manifestations très blessantes pour les catholiques? n'ont-ils pas tenu en chaire, nommément dans les jubilés de la réforme, les discours les plus agressifs et les plus insultans? Au reste, on a imprimé plusieurs discours de ces prédicateurs militaires qui montrent assez ce qu'on doit attendre de leur discrétion.

Beaucoup de protestans disent encore que le protestantisme étant la religion de l'état, l'armée doit être protestante comme le gouvernement lui-même doit être protestant.

On ne sait trop sur quel principe se fonde cette assertion. Est-ce parce que la majorité des citoyens est protestante, ou parce que la maison régnante professe le protestantisme? Dans le premier cas, le fait allégué serait peut-être contestable, car les sujets prussiens se divisent en luthériens, calvinistes, nouveaux évangéliques et catholiques; et si chaque Prussien soumettait sa croyance à un examen sévère, et pouvait l'exprimer librement, le dévouement de la majorité au protestantisme serait probablement fort douteux. Mais nous ne voulons pas examiner la question de ce point de vue. La monarchie prussienne est une grande association composée de catholiques et de protestans de diverses sectes, sous la souveraineté d'un roi. Tous ses membres ont des droits égaux, garantis par des traités et des promesses, parce que tous supportent également les charges de l'état. Aucun citoyen ne doit être molesté ou exclu d'un avantage quelconque à raison de sa religion, et l'état doit protéger le culte de chacun et veiller paternellement à ce que les besoins religieux de tous soient satisfaits. Les catholiques prussiens se sont toujours montrés fidèles à la dynastie qui les gouverne; celle-ci doit à son tour les traiter comme ses enfans, surtout en ce qui concerne leur religion, qui est leur intérêt le plus cher. Le prétendu droit de la majorité à opprimer la minorité est incompatible avec les principes sur lesquels repose la monarchie prussienne.

Ou bien les catholiques doivent-ils être mis à l'écart, et l'état être considéré

comme protestant et gouverné comme tel, parce que la maison régnante est protestante? Cette conclusion serait inique et absurde, on ne pourrait l'adopter sans éloigner du roi les cœurs de ceux de ses sujets qui n'ont pas la même religion que lui, et sans jeter entre les citoyens des semences de discorde. Les princes de Brandebourg ont été, jusqu'à Joachim I[er], exclusivement catholiques. En 1539, Joachim II introduisit violemment la réforme et se fit luthérien, ce que furent aussi ses successeurs Jean-George, Joachim-Frédéric et Joachim-Sigismond. Le dernier, en 1613, se fit calviniste ou réformé. Les électeurs George-Guillaume et Frédéric-Guillaume, les rois Frédéric I[er] et Frédéric-Guillaume restèrent attachés au calvinisme. En 1740 vint Frédéric II, qui fut philosophe, encyclopédiste, indifférentiste, tout ce qu'on voudra, mais qui ne se sépara pas extérieurement du calvinisme. Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III ont été réformés, mais en 1817 la cour s'est déclarée pour l'Eglise évangélique unie. Si un pays doit être gouverné selon la religion du souverain, le gouvernement brandebourgeois devait être catholique jusqu'en 1539, de 1539 à 1613 luthérien, de 1613 à 1740 réformé, de 1740 à 1786, philosophe et encyclopédiste, de 1786 à 1817 réformé, enfin, depuis 1817 jusqu'à présent, évangélique; d'où il suit que les catholiques, les luthériens, les philosophes, les réformés et les évangéliques unis, ont dû tour à tour avoir le monopole des faveurs politiques.

Parmi les pays situés entre la Meuse et l'Elbe qui appartiennent aujourd'hui à la Prusse, la plus grande partie était, avant 1802, gouvernée par des souverains catholiques; en 1802, ils devinrent Prussiens, en 1806 ils furent réunis à la France ou firent partie du royaume de Westphalie; en 1813, ils redevinrent Prussiens. Fallait-il donc à chacun de ces changemens favoriser exclusivement ceux qui étaient de la religion du souverain, et éloigner ceux qui n'en étaient pas? Et si dans la suite un roi de Prusse revenait à l'Eglise catholique, ce qui ne serait pas impossible, puisque la plus grande partie des souverains de la maison de Hohenzollern a été catholique, et que sur les onze qui ne l'ont pas été, plusieurs ont changé de secte, faudrait-il destituer les protestans et rendre les catholiques maîtres de tout?

C'est avec aussi peu de fondement qu'on peut appeler l'armée prussienne une armée protestante. Cette armée se compose de catholiques et de protestans; de catholiques mis au rebut et de protestans favorisés. Avec de semblables élémens, on peut se demander si au jour du danger cette armée montrerait l'enthousiasme dont elle fit preuve dans la guerre de 1813, où il ne s'agissait que de l'indépendance nationale, et où on ne faisait aucune distinction entre les diverses confessions. Une fois le mécontentement et le découragement jetés dans l'esprit des soldats catholiques, cet élément de discorde deviendra chaque jour plus difficile à chasser, et une partie de l'armée, blessée dans son honneur, nourrira dans le silence des sentimens qui, tôt ou tard, porteront leur fruit. Il peut arriver des temps de trouble et de guerre où les ordonnances du cabinet ne soient plus suffisantes pour contenir des ressentimens couvés pendant de longues années.

§ 8. *De l'union des sectes protestantes et de la liturgie prussienne.*

Au commencement de ce siècle, non seulement on méconnaissait en Prusse les bienfaits de la religion chrétienne dans l'ordre politique, mais on la regardait comme funeste et pernicieuse, et par suite de cette manière de voir, on lui refusait tout secours et on s'efforçait même de l'anéantir. On regardait l'armée comme le véritable appui de l'état, et cette armée était un foyer d'irréligion et d'immoralité: sous le rapport militaire même, elle était tombée très bas, comme on le vit à la bataille d'Iéna. Les employés et les personnes des hautes classes avaient, à quelques exceptions près, renoncé à toute religion, et parmi les pasteurs protestans on trouvait à peine çà et là un reste de foi positive. L'incrédulité et les mauvaises mœurs s'étaient répandues aussi dans une grande partie du peuple; toutefois, il restait encore quelques

croyances chrétiennes dans la majorité.

A l'époque de l'abaissement de la Prusse, de 1806 à 1813, le gouvernement reconnut qu'il avait fait fausse route, et on chercha à réveiller l'esprit religieux, tout en persistant dans la haine contre le catholicisme. La cour donna de bons exemples aux protestans, et là où l'on manquait de pasteurs croyans, on chercha au moins à faire en sorte que la prédication, au lieu d'être païenne, fût quelque peu imprégnée de Christianisme. C'était alors que le conseiller intime Nicolovius allait d'un temple de Berlin à l'autre, assistait à tous les sermons, et faisait adresser une mercuriale ministérielle aux prédicateurs anti-chrétiens. Les moyens qu'on employa ne manquèrent pas tout-à-fait leur but, et le sentiment religieux se ranima dans la partie protestante de la nation.

En 1817, le roi invita les différentes sectes protestantes à se réunir *de leur plein gré*, lors de la troisième fête séculaire de la Réforme; les catholiques y furent aussi engagés, mais sans succès. L'invitation royale fut agréée et la réunion désirée eut lieu, grâce aux efforts des autorités et de quelques pasteurs célèbres. On ne savait pas bien d'abord en quoi consistait au juste la réunion, mais la chose devint plus claire avec le temps. Tous les protestans, à quelque confession qu'ils appartinssent, durent, pour se conformer à la volonté royale, se reconnaître membres d'une seule église, qu'on appela *Evangélique*. Quant à l'unité de croyance, regardée jusqu'alors comme absolument essentielle à l'existence d'une Eglise, on dut y renoncer tout-à-fait; chacun fut laissé libre d'admettre ou de rejeter ce qui lui paraîtrait vrai ou faux; *car*, disait-on, *la diversité de croyance ne devait plus être une raison suffisante pour empêcher d'exister, entre tous, le lien extérieur d'une même Eglise*. On pensait que dans cette Eglise les croyans trouveraient de l'instruction et de l'édification, et les incrédules pour le moins de l'édification.

Afin que les cérémonies et les discours religieux pussent être d'une utilité générale, et que la paix de l'Eglise ne fût pas troublée par leur diversité, la prédication dut n'être que *biblique* et destinée à tous. On donna à entendre qu'il ne devait plus être parlé des points de séparation des diverses communions. Dans les commencemens, on ne fit aucune mention des symboles et des confessions de foi de chaque secte; plus tard, comme il y eut de nombreuses réclamations, on expliqua que ces livres pouvaient être gardés, mais comme *écrits secondaires et subordonnés*, dont il ne fallait prendre que l'esprit.

Il y eut des conventions entre les prédicateurs, pour que le service divin pût être célébré d'une manière uniforme. Plus tard parut ce qu'on appela *la liturgie royale*, tirée par quelques pasteurs des premiers rituels luthériens et calvinistes; il fut prescrit de l'introduire partout, ce qui souleva beaucoup de résistances. Le protectorat de cette nouvelle Eglise évangélique appartient au roi, qui décide en dernier ressort dans toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris l'avis des évêques, surintendans et théologiens protestans.

La réunion et la liturgie, disait-on d'abord, devaient être acceptées librement; toutefois on ne négligea aucun moyen pour les imposer, et on les introduisit de force dans l'armée, malgré beaucoup de répugnances. On espérait que les jeunes militaires s'y attacheraient pendant la durée de leur service, et que quand ils reviendraient chez eux ils en répandraient le goût. Les hauts fonctionnaires furent engagés à faire tous leurs efforts pour introduire partout la réunion et la liturgie, et à inspirer le respect pour le nouveau service évangélique par leur assiduité et leur exactitude à y assister. Des théologiens, des professeurs, des journalistes, excités par l'espoir de la récompense, s'empressèrent à l'envi d'exalter la liturgie nouvelle, de la représenter comme vraiment évangélique, et de la défendre envers et contre tous. Les surintendans et les pasteurs durent, sur des invitations équivalentes à des ordres, l'accepter eux-mêmes et la recommander de toutes leurs forces à leurs paroissiens. Quand ceux-ci montraient trop de répugnance, il était permis de faire quelques concessions individuelles et d'administrer la cène suivant l'ancien rit. Les profes-

seurs, journalistes, surintendans, prédicateurs, qui s'étaient mis au service de la réunion et de la liturgie, reçurent non seulement des éloges, mais des décorations, des gratifications et de l'avancement; quant à ceux qui s'étaient montré peu zélés pour l'introduction de la liturgie ou qui même s'y étaient opposés, on leur fit savoir qu'ils avaient déplu et on les menaça de la disgrâce du roi ou de la perte de leurs emplois. Des ordres supérieurs décidèrent qu'on ne présenterait plus comme candidats pour les cures dépendant du souverain que des hommes favorablement disposés pour la réunion et la liturgie, et qui promettraient de travailler à les répandre. Quant aux curés qui ne sont pas à la nomination du monarque, on menaça de refuser l'autorisation royale aux candidats qui se seraient prononcé contre la réunion et la liturgie.

Le professeur Augusti, s'il faut en croire les feuilles publiques, exalta démesurément la liturgie, la déclara parfaitement conforme à l'Evangile, et ajouta qu'il était si convaincu de son excellence, qu'il était prêt à se faire mettre en croix pour la soutenir. Schleiermacher qui écrivait contre la liturgie, lui répondit : « Vous n'avez aucune raison de craindre qu'on vous mette en croix pour la liturgie, mais il y a lieu d'espérer que vous aurez la croix pour elle. »

La liturgie a trouvé une grande résistance parmi les protestans, et on a beaucoup combattu d'un bout du royaume à l'autre sans pouvoir terminer cette affaire. Enfin, dans l'été de 1834, a paru une ordonnance du cabinet ou une bulle protestante du protecteur royal, qui prescrit l'introduction de la liturgie dans toutes les églises protestantes, laissant libre l'accession à l'union. Il est difficile de croire que cette décision mette fin à la querelle. Pour l'un, la liturgie n'est pas assez évangélique, pour l'autre elle est trop catholique; il y en a qui ne la trouvent pas appropriée aux besoins du temps : quelques uns réclament la liberté de l'Eglise et ne veulent se laisser imposer aucune liturgie; d'autres disent qu'ils sont habitués à une certaine manière d'honorer Dieu et qu'ils ne peuvent se décider à la changer contre une nouvelle. Il y a en Prusse beaucoup de communautés protestantes et de pasteurs qui n'ont pas accepté la réunion et la liturgie; il y a encore beaucoup de luthériens, beaucoup de calvinistes, beaucoup de rationalistes. Plusieurs ministres n'ont accepté la liturgie qu'en apparence, et n'en font aucun usage, si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires. Dans un très grand nombre d'églises le culte se célèbre suivant l'ancien rituel. Beaucoup de personnes pensent que le gouvernement devrait s'occuper davantage de tant d'affaires importantes dont il est chargé, et se mêler moins de liturgies et d'arrangemens ecclésiastiques qui amènent de ridicules querelles. Au reste, beaucoup d'employés ne paraissent plus à l'église, et il en est un bon nombre qui ne s'y montrent que pour plaire au roi.

On n'a décrété dans la nouvelle Eglise évangélique ni articles de foi ni système de croyance; on n'exige pas l'unité de foi de ses membres, toutefois, on cherche et on désire établir un certain Christianisme positif, conforme en grande partie aux doctrines de Luther. Aussi favorise-t-on beaucoup les professeurs croyans, les pasteurs et les instituteurs croyans, quand on en trouve. On rend difficile l'accès des places qui ne dépendent pas du roi, aux pasteurs incroyans ou rationalistes; on exige que professeurs et prédicateurs enseignent et prêchent d'une façon biblique, et on les menace de les punir s'ils ne se conforment pas à cette prescription et n'obtempèrent pas à la volonté royale. Pour réveiller et répandre le sens religieux et la foi à un Christianisme positif, on se sert aussi de quelques journaux et feuilles populaires, et on affecte de la religiosité en mille occasions. C'est dans le même but qu'on combat et qu'on cherche à étouffer le rationalisme, ce grand ennemi du Christianisme positif, qui est si répandu en Prusse. Mais comme il est trop fort et qu'il a trop d'adhérens, on n'ose pas destituer les professeurs et prédicateurs rationalistes, et on se contente de les effrayer.

Le piétisme et le séparatisme ont été non seulement tolérés, mais particulié-

rement favorisés, parce qu'on espérait qu'ils ranimeraient cette foi positive tant désirée, et forceraient indirectement les prédicateurs rationalistes à faire entendre en chaire un langage chrétien et biblique. Depuis la Memel jusqu'au Rhin, il s'est formé dans toutes les villes protestantes de quelque importance des sociétés et des congrégations piétistes assez nombreuses et très actives pour se procurer des adhérens. Plusieurs membres de ces sociétés ne vont jamais au temple protestant, d'autres n'y paraissent que très rarement. Non seulement des gens de la basse classe, mais des personnes d'une haute position sociale assistent à leurs réunions, et on a vu des professeurs, des pasteurs et des fonctionnaires publics fondre en larmes d'attendrissement aux sermons d'un cordonnier inspiré. Comme la surveillance des nombreuses sociétés piétistes est très difficile et a souvent amené des conflits très désagréables; comme ces sectaires ne veulent entendre parler d'aucune influence gouvernementale; comme, dans leurs assemblées, ils se laissent aller aux élans les plus fanatiques, au point que plusieurs paraissent en démence, le pouvoir a reconnu enfin sa méprise, et il est parti du cabinet du roi un bref apostolique contre les piétistes, qui autorise le culte domestique, mais ne permet les assemblées de prière qu'avec l'agrément de l'autorité, afin de porter un coup mortel au piétisme qui a besoin de ces assemblées.

Quoiqu'on recommande instamment les prédications bibliques, cet ordre est souvent méprisé, et les autorités sont forcées de fermer les yeux sur le peu de respect qu'on a pour les intentions royales, tantôt chez les protestans de l'ancienne croyance, tantôt chez les rationalistes. On a aussi essayé d'introduire un livre de cantiques, plus empreint de foi positive que ne le sont les anciens, et les difficultés qu'a tout d'abord rencontrées cette entreprise l'ont fait ajourner.

Le protectorat ou la suprématie royale étonne d'abord dans une Eglise qui s'appelle évangélique, car il n'y en a pas la moindre trace dans l'Evangile; toutefois, cette suprématie est fort vantée et défendue, spécialement par les professeurs et prédicateurs en faveur. La *Gazette Ecclésiastique* de Berlin, publiée par le docteur Hengstenberg, soutient beaucoup de thèses sur ce sujet; toutefois, elle paraît regarder la suprématie comme personnelle et résultant du choix de l'Eglise. L'évêque protestant Draeseke, prêchant devant le roi à Magdebourg, il y a quelques années, interpréta selon la doctrine des nouveaux évangéliques les paroles de Jésus-Christ à Pierre : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » Selon lui le Christ a parlé, dans la personne de Pierre, à tout homme qui en a d'autres sous lui; et comme le roi a sous lui tous ses sujets, le prélat lui a décerné la crosse de pasteur suprême, en vertu d'un décret divin émané de Jésus-Christ. Ce sermon a été non seulement accueilli avec beaucoup de faveur, mais encore imprimé dans des Almanachs populaires et répandu avec profusion dans toutes les provinces.

Le système qui sert de base à la nouvelle Eglise évangélique n'est, comme on peut le voir, ni calviniste, ni luthérien, ni celui d'aucune communion protestante existante. Il ne peut se fonder ni sur l'Evangile, ni sur un passé historique, et cette Eglise n'est qu'une Eglise royale et prussienne. Aussi doit-il paraître étonnant qu'on veuille présenter comme étant d'institution divine cette œuvre de quelques prédicateurs protestans et de quelques fonctionnaires prussiens. Mais en y regardant de près, on ne peut s'empêcher de voir qu'on voudrait établir en Prusse, au moyen de la réunion, ce qu'a établi Henri VIII en Angleterre, une Eglise nationale et une religion à suprématie royale. On veut introduire dans l'Eglise l'absolutisme qui existe dans l'état, et si le gouvernement prussien n'a pas recours, comme Henri VIII, aux prisons, aux bûchers et aux échafauds, s'il emploie en général des moyens plus doux, il n'en fait pas moins un certain usage de la force, et prend à la lettre le *compelle intrare* de l'Evangile pour faire des adhérens à son Eglise. Il n'y a pas certainement d'Eglise chrétienne qui montre tant d'intolérance et de fureur de prosélytisme que cette nouvelle institution prussienne.

L'Eglise catholique a beaucoup à souffrir en Prusse ; mais si le gouvernement parvenait à atteindre le but qu'il s'est proposé en imposant la réunion et la liturgie, et en dirigeant comme il l'a fait les affaires des Eglises protestantes, les catholiques devraient s'attendre à un régime encore plus oppressif. Quoique la mise en œuvre de ce système ait rencontré jusqu'ici beaucoup d'obstacles, il est pourtant bien loin d'être abandonné, et on ne doute pas qu'il ne réussisse tôt ou tard. Ce point obtenu, on compte réaliser des espérances plus ambitieuses et des projets plus étendus. « La Prusse et l'Allemagne, dit-on, c'est déjà tout un. Bientôt il ne sera plus question du catholicisme, dont l'influence s'affaiblit chaque jour. La grande réforme ecclésiastique tournera tous les cœurs des protestans vers l'Eglise évangélique du nord. Le système de douanes et d'autres institutions fort vantées assureront à la Prusse la suprématie à laquelle elle aspire, et la rendront l'arbitre de l'Allemagne. » Telles sont les espérances dont on se berce.

Pour résumer en quelques mots tout ce qui a été dit, les protestans ont toutes les faveurs du gouvernement prussien, et il semble qu'eux seuls soient quelque chose dans l'Etat. On ne voit qu'eux à la cour : tous les hauts emplois leur sont dévolus ainsi que la plus grande partie des emplois inférieurs; les universités sont presque exclusivement à eux ; leurs nombreuses institutions d'enseignement supérieur, moyen ou élémentaire, reçoivent des secours et des faveurs de toute espèce. Leur église est protégée et respectée ; leurs pasteurs, que rien ne gêne dans leur action, disposent des revenus des églises, de ceux des fondations pieuses, gouvernent les écoles protestantes et catholiques et ont une grande influence sur l'administration de l'Etat. Tout le système militaire est établi au profit des protestans et du protestantisme. La censure est pleine de complaisance pour eux et se trouve exclusivement entre leurs mains. Leurs sociétés bibliques, celles des missions, les associations pour la conversion des Juifs sont protégées et encouragées, tandis qu'on ne permet aucune association pour la propagation du catholicisme. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour répandre le protestantisme en établissant à ses frais dans les pays catholiques un grand nombre de paroisses et d'écoles protestantes. Le protestantisme s'empare de la direction des maisons d'aliénés, des prisons, des hospices de pauvres et d'orphelins et de tous les établissemens de ce genre ; il n'est rien sur quoi il ne mette la main. Les catholiques au contraire, comme on l'a montré, ne trouvent partout qu'entraves, défaveur et oppression. La connaissance de cette position respective des protestans et des catholiques est nécessaire pour bien apprécier toute l'importance de l'événement de Cologne dont nous allons maintenant nous occuper.

§ 9. *Affaire de Cologne* (1). *Doctrine Hermésienne. Mariages mixtes.*

Deux points principaux ont amené la collision entre le gouvernement prussien et l'archevêque de Cologne, la question de la doctrine hermésienne et celle des mariages mixtes. Voici comment les choses se sont passées :

Le chanoine Hermès, mort il y a peu d'années, avait long-temps enseigné la théologie à l'université de Bonn. Il avait basé son enseignement sur un système philosophique spécieux et hardi, qui s'était promptement répandu dans le clergé des provinces rhénanes, sous la protection du dernier archevêque de Cologne, M. de Spiegel. Comme ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur la doctrine hermésienne, nous nous servirons, pour la caractériser, des expressions du bref pontifical où les ouvrages d'Hermès sont condamnés.

« Cet auteur, dit le bref, établit le doute positif comme la base de toute recherche théologique, il pose comme principe que la raison est la règle principale et l'unique moyen que l'homme possède pour parvenir à la connaissance des vérités surnaturelles. Il avance en outre dans

(1) On a publié récemment à Louvain, sous le titre d'*Affaire de Cologne*, une excellente brochure où les faits sont exposés avec beaucoup de clarté et d'exactitude, et à laquelle sont jointes toutes les pièces justificatives concernant cette affaire. Nous nous en sommes beaucoup servis.

ses ouvrages beaucoup de choses absurdes et étrangères à la doctrine de l'Eglise catholique, surtout touchant la nature de la foi et les règles à observer pour les points à croire: touchant les saintes Ecritures, la tradition, la révélation et la primauté dans l'Église; touchant les motifs de crédibilité; touchant les argumens qui servent d'ordinaire à prouver et à confirmer l'existence de Dieu; touchant l'essence même de Dieu, sa sainteté, sa justice, sa liberté et la fin qu'il se propose dans ses œuvres; touchant la nécessité et la distribution de la grâce et des dons, la rétribution des récompenses et l'application des peines; touchant l'état de nos premiers parens, le péché originel et les forces de l'homme déchu. »

Cette doctrine qui, comme on le voit, ne laissait intact aucun point essentiel de la théologie, avait excité de grandes controverses en Allemagne. Elle avait pour elle le gouvernement prussien qui en favorisait les partisans, parce qu'il y voyait à la fois un acheminement au protestantisme et un moyen de semer la division parmi les catholiques; elle avait séduit aussi un assez grand nombre de théologiens et était devenue un danger sérieux pour l'orthodoxie, lorsque les réclamations de la partie saine du clergé attirèrent sur elle l'examen du Saint-Siége. Elle fut condamnée par un bref en date du 26 septembre 1835, six mois après la mort de l'archevêque Spiegel, protecteur des hermésiens. Le gouvernement prussien ne permit à aucun journal de le reproduire; mais il fut publié par les journaux des Etats voisins, et il fut bientôt impossible aux intéressés d'en ignorer l'existence. La division se mit dans le clergé des provinces rhénanes et de la Westphalie. Une partie se soumit au jugement du Saint-Siége; l'autre soutint que le bref ne l'obligeait pas, parce qu'il n'avait pas été publié suivant les formes voulues par les lois du pays, c'est-à-dire avec l'autorisation royale. Les professeurs de la faculté de théologie de Bonn, tous hermésiens à l'exception du seul M. Klee, se servirent de ce prétexte pour ne rien changer à leur enseignement. L'administrateur du diocèse de Cologne pendant la vacance du siége, adressa alors au clergé une circulaire fort curieuse par l'embarras qu'elle manifeste. Il y traite *d'imprudentes* les communications des journaux qui ont parlé du bref du Pape, néanmoins il reconnait qu'en effet le souverain pontife a mis à *l'index* les ouvrages d'Hermès. « Comme il est du devoir de tout catholique, dit-il, de se soumettre au jugement du Saint-Siége dans toutes les questions qui ont pour objet la doctrine de l'Eglise, nous croyons avoir tout lieu d'attendre cette soumission dans le cas présent de chacun des fidèles de ce diocèse, *s'il arrive que la prohibition dont nous venons de parler soit un jour promulguée.* » L'accomplissement de ce devoir étant subordonné au bon plaisir du protestant qui gouverne la Prusse, M. l'administrateur ne se croit pas encore le droit de le réclamer, et il se contente d'imposer à tous les ecclésiastiques le silence le plus rigoureux sur ce sujet; il leur défend de *parler de ces questions ou même d'y faire allusion dans leurs exhortations, sermons ou catéchismes.*

Si le silence fut observé, ce ne fut que par les adversaires des hermésiens, car ceux-ci ne cessèrent pas de prendre la doctrine de leur maître pour base de leur enseignement théologique. En mai 1826, monseigneur de Droste-Vischering prit possession du siége archiépiscopal de Cologne, et l'un de ses premiers soins dut être de remédier à cet état de choses. Malheureusement l'organisation de la faculté de théologie de Bonn et celle du grand séminaire lui liaient singulièrement les mains à cet égard, parce que ses professeurs ne pouvaient être destitués que par le gouvernement qui les avait nommés, d'accord avec feu monseigneur de Spiegel. Comme on ne pouvait pas espérer d'obtenir leur destitution, l'archevêque eut recours à un autre moyen pour arrêter la propagation de l'hermésianisme. Ce moyen lui fut fourni par les statuts de l'université de Bonn. « La faculté de théologie catholique, disaient ces statuts, est soumise à la surveillance de l'archevêque de Cologne, en tant que l'Eglise catholique est intéressée aux doctrines professées par les membres de cette faculté. L'archevêque a le droit de la visiter ou de la faire visiter aussi souvent qu'il le juge à propos. *Le programme sémestriel des cours doit*

lui être soumis, et la faculté est tenue d'écouter respectueusement les observations de l'archevêque et de s'y soumettre dans toutes les choses de doctrine. » Ces dispositions ne signifient absolument rien si elles ne donnent pas à l'archevêque le droit de refuser son approbation aux cours de la faculté de théologie catholique de l'université de Bonn, quand il les croit dangereux pour l'orthodoxie. Il refusa donc cette approbation à tous les cours de théologie faits par des hermésiens. Les professeurs de Bonn, sûrs de l'appui du gouvernement, n'en tinrent aucun compte, et le prélat se vit forcé d'interdire aux étudians de théologie la fréquentation de ces cours. Un certain nombre de ces étudians demeuraient ensemble dans une pédagogie (*convictorium*) sous la direction de M. Achterfeld, professeur de théologie et éditeur d'un ouvrage posthume d'Hermès condamné par le bref du Pape. Il les somma de fréquenter les cours interdits par l'archevêque. Sur un nombre de cinquante, huit seulement obtempérèrent à cette demande; le reste quitta la maison. Quant aux professeurs du grand séminaire, l'archevêque défendit à deux d'entre eux qui ne voulaient pas abandonner les doctrines condamnées de continuer leurs cours. Toutefois il ne fit aucune démarche pour priver ces professeurs de leur traitement et fit donner leurs cours par des prêtres de Cologne qu'il rétribua de sa bourse. Pour achever l'extirpation de la doctrine hermésienne, M. de Droste fit signer par tous les prêtres de son diocèse dix-huit propositions dont les dix-sept premières se rapportaient aux principaux points dans lesquels les doctrines d'Hermès sont en contradiction avec les dogmes catholiques. La dix-huitième est ainsi conçue: « Je promets respect et obéissance à mon archevêque dans tout ce qui concerne la doctrine et la discipline sans aucune restriction mentale; j'avoue que, selon l'ordre de la hiérarchie catholique, je ne puis ni ne dois appeler à personne du jugement de mon archevêque, si ce n'est au Pape qui est le chef de toute l'Eglise. Je soutiendrai toujours fermement et professerai de parole et d'action que le souverain pontife possède la primauté d'ordre et de juridiction dans l'Eglise universelle, qu'il est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le vrai vicaire de Jésus-Christ, chef de toute l'Église, centre d'unité, pasteur des pasteurs, père et docteur de tous les fidèles; et que Jésus-Christ lui a confié en la personne de Pierre le plein pouvoir de paître les agneaux et les brebis, de régir et de gouverner l'Église universelle. Je professe et reconnais en particulier que je suis obligé et que je veux obéir aux décrets du souverain Pontife en matière de foi et de morale. » Ce dix-huitième article surtout a profondément blessé le ministre prussien, M. d'Altenstein, qui dans son acte d'accusation contre l'archevêque, adressé au chapitre de Cologne, en parle avec une singulière aigreur et le met au nombre de ses plus forts griefs contre le prélat.

La conduite de monseigneur de Droste dans l'affaire de l'hermésianisme a été, comme on le voit, celle que lui prescrivaient ses devoirs d'évêque; il ne s'est mêlé que de ce qui était de sa compétence, n'a empiété en rien sur les droits de l'autorité temporelle, dont on ne peut admettre les prétentions à s'immiscer dans l'enseignement théologique et à décider de ce qui est ou n'est pas orthodoxe, sans abdiquer ce qui est le plus strictement nécessaire à l'Eglise en fait de liberté. C'est pourtant là ce que le gouvernement prussien a qualifié de *dédain* audacieux pour toutes *les lois et ordonnances du pays*, *mépris pour toutes les formes prescrites, empiètement sur les prérogatives du souverain; despotisme intolérable, etc., etc.* « La dissolution de la discipline universitaire, ajoute M. d'Altenstein, la déconsidération des professeurs, le mépris des ordonnances de l'autorité, la dépopulation de la pédagogie, le trouble porté dans l'instruction académique aux dépens de tant de jeunes gens qui se formaient pour le service de l'Eglise, voilà quels ont été les résultats immédiats des actes déplorables de M. l'archevêque. Mais les conséquences ultérieures qu'aurait entraînées la tolérance d'une pareille façon d'agir de la part du gouvernement auraient été si inévitablement la destruction de toute éducation universitaire et l'anéantissement de toute culture scientifique qu'il n'est presque pas possible de douter que l'intention de l'archevêque n'ait été de tra-

vailler, autant que cela dépendait de lui, à la ruine des universités en Allemagne. »

Nous ne voyons pas trop quel danger pouvaient courir les cinq universités protestantes ou même les deux universités mixtes de la Prusse, parce qu'un évêque avait empêché quelques jeunes gens destinés à devenir prêtres catholiques d'assister aux leçons de professeurs de théologie en révolte contre le Saint-Siége, et il faut que la colère du ministre des cultes ait été bien forte pour l'avoir poussé à une exagération si risible et si maladroite. « L'archevêque, dit-il plus loin, émet en termes clairs le principe que des brefs de nature dogmatique n'ont nullement besoin de l'approbation du gouvernement, et que leur publication dûment faite à Rome suffit pour les rendre obligatoires. Cette doctrine est en contradiction formelle avec les lois de la monarchie, le droit public et la pratique de tous les pays allemands... Or, s'il est de la compétence du pouvoir royal d'exiger que de pareilles décisions, pour avoir force obligatoire vis-à-vis des sujets d'un état, soient soumises à l'examen du gouvernement, il faudra bien accorder qu'en réclamant ces droits qui lui appartiennent le gouvernement ne s'immisce nullement dans la doctrine de l'Eglise, mais qu'il ne fait que veiller au maintien des conditions fondamentales qui assurent l'existence du royaume. » Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien il y a de mauvaise foi à faire intervenir les considérations politiques et à mettre en avant *les lois du royaume*, *les conditions fondamentales qui assurent l'existence de la monarchie, etc., etc.*, dans un cas où il s'agit uniquement de points de théologie dogmatique, et où il ne se présente aucune de ces questions mixtes qui mettent en conflit le spirituel et le temporel. Quant à la doctrine qui veut soumettre les décisions de foi du Saint-Siége à *l'examen* d'un gouvernement protestant et qui rend les hérétiques juges de ce qui est obligatoire pour les consciences catholiques, ce qu'elle a d'exorbitant et d'absurde est assez frappant pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister. Mais qu'on juge de l'état de l'Eglise dans un pays où elle est admise, au moins dans la pratique, par la plus grande partie du clergé, et où c'est presque un acte d'héroïsme que de la contredire.

Mais c'est surtout à propos de l'importante affaire des mariages mixtes que la querelle s'est élevée, et il était difficile que la manière dont les choses se passaient en Prusse ne fît pas naître tôt ou tard une collision. Antérieurement à la promulgation du code prussien, les fiancés qui n'appartenaient pas à la même communion avaient la liberté de stipuler, avant le mariage, dans quelle religion seraient élevés les enfans à naître; les époux, quand ils étaient d'accord, réglaient ce point comme ils l'entendaient. Comme cette liberté était en général favorable au catholicisme, le droit prussien déclara invalides toutes conventions antérieures au mariage sur l'éducation des enfans. Voici quelles furent ses prescriptions : « 1° Si les parens appartiennent à des communions différentes, les fils devront être élevés jusqu'à leur quatorzième année dans la religion du père, les filles dans celle de la mère ; 2° aucun des parens ne peut obliger l'autre partie, même par contrat, à s'écarter de ces dispositions de la loi; 3° aussi long-temps toutefois que les parens sont d'accord sur l'éducation religieuse à donner à leurs enfans, aucun tiers n'a le droit de s'y opposer (1). » Ces dispositions furent modifiées par une ordonnance royale du 21 novembre 1803, laquelle établit comme règle générale que dorénavant les enfans des deux sexes provenus d'un mariage mixte seraient élevés dans la religion du père. Cette ordonnance n'avait pas été promulguée dans les provinces rhénanes et la Westphalie, acquisitions nouvelles de la monarchie prussienne; une nouvelle ordonnance du 17 août 1825 étendit à ces provinces les dispositions de celle de 1803. On y traitait d'abus à supprimer l'usage où étaient les prêtres catholiques d'exiger des époux, en cas de mariage mixte, la promesse qu'ils élèveraient tous leurs enfans dans la religion catholique, et de mettre à cette condition la bénédiction nuptiale. Le ministère, en promulguant cette ordonnance, menaça

(1) Droit général de Prusse, t. II, tit. 2, §§ 76, 77, 78.

de la perte de leurs emplois ceux qui y contreviendraient. Comme néanmoins les prêtres catholiques continuèrent à suivre la discipline de l'Eglise, les régences invitèrent les évêques à faire bénir les mariages mixtes par leur clergé, conformément aux prescriptions de l'ordonnance royale; mais ceux-ci s'y refusèrent d'abord; il fallut que le gouvernement cédât sur quelques points, et ses projets de protestantiser les provinces catholiques par les mariages mixtes rencontrèrent beaucoup d'obstacles. Le pape fut pressé à la fois par le roi de Prusse et par les évêques, de donner des règles définitives, et Pie VIII adressa aux évêques de la Westphalie et des provinces du Rhin son bref du 25 mars 1830, dans lequel il faisait autant de concessions qu'il est permis à l'Eglise d'en faire sur un point de discipline.

« Vous n'ignorez point, disait le bref, que l'Eglise a un grand éloignement pour ces unions qui présentent tant d'irrégularités et de dangers spirituels, et que pour cette raison elle a toujours veillé avec le plus grand soin à l'exécution des lois canoniques qui les défendent. On trouve, à la vérité, que quelquefois les pontifes romains ont levé cette défense et dispensé de l'observation des saints canons; mais ils ne l'ont fait que pour des causes graves et avec beaucoup de répugnance : encore leur constante habitude était-elle d'ajouter à la dispense qu'ils accordaient une clause expresse sur les conditions auxquelles ils permettaient ces mariages, de manière à ce que l'époux catholique ne pût être perverti par l'autre, mais au contraire sût qu'il était tenu de faire tous ses efforts pour retirer son conjoint de l'erreur, et à ce que les enfans des deux sexes fussent élevés dans la sainteté de la religion catholique..., Il est de fait que les catholiques, soit hommes, soit femmes, qui se marient avec des non catholiques, de façon à s'exposer témérairement, eux ou leurs enfans futurs, au danger d'être pervertis, ne violent pas seulement les saints canons, mais pèchent en outre directement et gravement contre la loi naturelle et divine. Vous comprenez donc aussi que nous-mêmes nous rendrions coupables d'un grand crime devant Dieu et devant l'Eglise si, relativement aux mariages mixtes à célébrer dans votre pays, nous autorisions de votre part ou de celle de vos curés une manière d'agir qui équivaudrait à une approbation de fait, quoique non explicite. »

Après avoir posé ces principes, le souverain pontife réglait la conduite à suivre à l'avenir touchant les mariages mixtes. Il prescrivait à l'évêque ou au curé, toutes les fois qu'une personne catholique, une femme surtout, voudrait contracter un mariage de cette espèce, de l'instruire avec soin des dispositions des canons, et de l'avertir sérieusement du crime dont on se rend coupable devant Dieu en les violant; de lui rappeler surtout qu'il n'y a point de salut hors de la foi catholique, et que par conséquent elle agirait de la manière la plus barbare envers ses enfans à venir, si elle se mariait sachant que leur éducation serait à la merci de l'époux protestant. « Que si les avis paternels ne sont pas écoutés, il faudra à la vérité, pour prévenir tout trouble et préserver la religion de maux plus grands, s'abstenir de censurer nommément ces personnes; mais, d'un autre côté, *le pasteur catholique devra s'abstenir d'honorer de quelque cérémonie religieuse que ce soit le mariage subséquent;* il devra s'abstenir de tout acte par lequel il pourrait paraître y donner son consentement. Tout ce qui a été toléré à cet égard dans certains endroits, c'est que les curés qui, pour éviter à la religion de plus grands maux, se voyaient forcés d'assister au mariage, souffrissent qu'il se contractât en leur présence (pourvu qu'il n'y eût pas d'autre empêchement canonique), afin qu'ayant entendu le consentement des parties, ils consignassent ensuite, suivant leur office, dans le registre des mariages, l'acte validement accompli, mais en se gardant toujours d'approuver ces unions illicites par aucun acte quelconque, et par dessus tout en s'abstenant d'y mêler aucune prière, aucune cérémonie ecclésiastique. »

Ce bref était accompagné d'une instruction du cardinal Albani en date du 27 mars 1830, et adressée aux quatre prélats pour lesquels le bref avait été destiné. Le cardinal y dit : « que le Saint-Père

a été vivement affligé en apprenant les graves embarras où ces prélats avaient été mis par la loi civile de leur pays relative aux mariages mixtes. » Il y donne des explications détaillées sur ce qui est permis par le bref, surtout en ce qui touche les mariages mixtes contractés antérieurement, et termine en disant que : « Sa Sainteté avertit les évêques et les conjure dans le Seigneur de bien prendre garde à ce que leur conduite à l'égard des personnes qui contracteront illicitement des mariages mixtes n'affaiblisse pas parmi les fidèles la mémoire des canons qui détestent ces sortes d'unions, ni le souvenir du soin constant avec lequel la sainte Eglise, notre mère, tâche d'en détourner ses enfans pour les empêcher de se perdre éternellement. »

Le gouvernement prussien n'ayant pu réussir à amener le changement qu'il désirait dans la discipline de l'Église catholique, prit le parti de ne publier ni l'instruction, laquelle ne fut connue du public qu'en 1837, par les soins d'un catholique zélé qui en eut connaissance, ni même le bref, qui resta quatre ans dans les cartons du ministère. On employa toute espèce de moyens pour faire dévier le clergé catholique de la ligne qu'il avait suivie jusqu'alors : on déclara, dans un ordre du jour adressé à l'armée, que les promesses faites par les soldats protestans qui avaient épousé des femmes catholiques relativement à l'éducation des enfans dans la religion catholique, étaient nulles de plein droit ; mais tout cela n'ayant pas amené de résultats satisfaisans, on résolut de suivre une autre marche. M. Bunsen, chargé d'affaires de Prusse auprès du Saint-Siége, dont on prisait fort l'adresse et l'habileté, fut appelé de Rome au commencement de 1834, et chargé d'entrer en négociation avec M. de Spiegel, archevêque de Cologne. Une conférence eut lieu, à Coblentz, entre le prélat et M. Bunsen, et il en résulta une instruction explicative du bref de Pie VIII, qui renversait par le fait tout ce que le Saint-Siége avait prescrit (1). Cette instruction, restée secrète, servit de base à une convention conclue, à Berlin, entre le gouvernement prussien et l'archevêque de Cologne, à la date du 19 juin 1834, et à laquelle accédèrent les trois évêques de Trèves, de Münster et de Paderborn. Il suffit de lire l'un après l'autre le bref et la convention pour voir qu'il y a contradiction formelle entre ces deux actes, quoique les évêques ne soient censés qu'expliquer les prescriptions du Saint-Siége. « Les canons et la coutume générale, y est-il dit, ne s'abolissent pas et ne doivent pas être heurtés ; mais à côté se trouvent la dispense, la tolérance et l'indulgence, ce qui permet de mitiger la discipline, et désormais on peut agir, d'après l'esprit des canons et de l'Église, de manière à satisfaire au décret royal publié en 1825. » On a vu que le bref ne permettait que l'assistance passive des pasteurs, et leur prescrivait de s'abstenir de toute prière et de toute cérémonie religieuse lorsque la promesse d'élever tous les enfans dans la religion catholique

(1) Voici quelques articles de l'instruction secrète de Coblentz :

1. Le Saint-Siége a mitigé la discipline sur les mariages mixtes de manière à ce qu'on puisse satisfaire au décret royal de 1825, d'après lequel les enfans doivent être élevés dans la religion du père...

3. La partie catholique doit être gagnée par l'instruction et les exhortations pour qu'elle remplisse ses devoirs quant à l'éducation de ses enfans.

5. Il faut absolument s'abstenir de demander ou d'exiger la promesse d'élever les enfans dans la religion catholique.

6. L'assistance passive étant une pratique extraordinaire, insolite et odieuse, doit, autant que possible, être restreinte aux cas où la partie catholique montrerait à l'égard de l'éducation de tous ses enfans dans la confession protestante, une indifférence évidente envers l'Eglise catholique et envers ses devoirs conjugaux quant à l'éducation. Autrement, si l'on ne peut supposer une telle légèreté, ou si elle peut être excusée, il n'y a pas lieu à l'assistance passive, mais la bénédiction nuptiale doit être donnée dans l'église.

7. Il ne faut pas refuser la bénédiction des relevailles aux accouchées catholiques dont les enfans ont été baptisés par les prédicans et sont élevés dans la religion protestante, parce qu'un tel refus doit être regardé comme une censure.

En outre, les quatre évêques de Cologne, Trèves, Münster et Paderborn ont promis par écrit au roi d'accorder aux curés, dans quelques années, le pouvoir de bénir dans l'église tous les mariages mixtes sans exception. La lettre du cardinal Albani jointe au bref de 1830 ne doit pas être communiquée aux curés : c'est pourquoi elle est réservée et tenue pour nulle.

n'aurait pas été faite; voici maintenant l'interprétation de la convention : « On s'abstiendra de demander la promesse que les enfans seront élevés dans la religion de l'un ou de l'autre des époux... Les cas dans lesquels l'assistance passive a lieu doivent être restreints le plus possible. S'il n'y a pas de marques évidentes de légèreté d'esprit ou s'il y a des circonstances qui l'atténuent, il ne doit pas être question d'assistance passive... Dans tous les cas où l'assistance passive n'a pas lieu, il faut employer les cérémonies ordinaires de l'Eglise (1). »

La cause du catholicisme avait donc été trahie par la faiblesse des prélats, et le cabinet prussien en était venu à ses fins. La plupart des obstacles qui empêchaient les fonctionnaires protestans d'épouser des héritières catholiques étaient levés, et les nombreux célibataires des anciennes provinces envoyés sur les bords du Rhin pour y occuper tous les emplois civils et militaires pouvaient espérer désormais d'y fonder partout de nouvelles familles, bien imbues de l'esprit protestant et prussien; mais c'était là que la Providence attendait les ennemis de l'Eglise. M. de Spiegel mourut, et il fallut songer à lui donner un successeur. Le gouvernement jeta les yeux sur le baron Clément-Auguste de Droste-Vischering, évêque *in partibus* de Calamata et frère de l'évêque de Münster, l'un des signataires de la convention de Berlin. M. de Droste vivait dans la retraite, exclusivement occupé de bonnes œuvres; mais, comme il avait été administrateur du diocèse de Münster jusqu'à l'exécution du concordat de 1821, conclu entre le Pape et le roi de Prusse, et qu'il avait montré alors une grande fermeté de caractère, on ne s'expliquerait pas le choix que le ministère fit de lui si l'on ne savait qu'il est des aveuglemens qui viennent d'en haut et au moyen desquels Dieu déconcerte les plans les plus habilement conçus. On ne pouvait lui demander ouvertement d'accéder à la convention de Berlin, car on l'avait tenue secrète, ainsi que tout ce qui s'était passé dans cette affaire (1); M. d'Altenstein, ministre des cultes et de l'instruction publique, eut recours à l'entremise d'un chanoine de Münster, M. Schmulling : « Une chose qui m'inquiète encore, lui écrivit-il, c'est le point de vue sous lequel monseigneur l'évêque de Calamata envisagera la question des mariages mixtes, et s'il est disposé, en cas qu'il devienne évêque d'un des quatre diocèses, à concourir loyalement à l'exécution d'une convention conclue à Berlin, le 19 juin de l'année passée, *conformément au bref du pape Pie VIII, daté du* 25 *mars* 1830, entre M. de Bunsen, ministre de Prusse à la cour de Rome, délégué à cet effet par le roi, et le défunt archevêque de Spiegel. Les évêques de Trèves, de Münster et de Paderborn ont déjà accédé à cette convention; elle a été approuvée par S. M. et

(1) Un article assez curieux de la convention de Berlin est celui qui est relatif aux mariages purement civils. Le Code Napoléon a été laissé aux habitans des provinces rhénanes, et le mariage s'y fait comme en France : ailleurs l'acte religieux et l'acte civil se confondent. La convention s'élève contre les mariages civils, *institution absolument étrangère aux mœurs du peuple allemand et aux lois du royaume;* elle manifeste l'espérance que la concession faite par l'Eglise catholique relativement aux mariages mixtes en fera disparaître la principale cause, et exprime le désir qu'ils soient tout-à-fait abolis. Le gouvernement prussien a déjà beaucoup modifié les lois françaises sur la rive gauche du Rhin, et il tend à les faire disparaître peu à peu. Mais cela ne peut se faire que lentement et difficilement, parce que le peuple s'y est attaché.

(1) Rien n'est plus remarquable dans la convention de Berlin que la crainte de la publicité qui y règne. Ainsi on y lit ceci : « De peur que la mauvaise volonté et l'imprudence n'altèrent et n'interprètent mal le bref pontifical *pour lequel la cour de Rome a expressément demandé le plus grand secret possible*, et qu'on ne s'empare des lettres pastorales pour troubler les esprits des fidèles, il convient d'y ajouter une lettre particulière aux doyens où l'on recommandera aux curés d'user d'une grande circonspection en communiquant ces pièces à leurs paroissiens. » Ni le bref, ni l'instruction du cardinal Albani ne recommandent le secret dont il est question ici, et il est assez probable que c'est là une invention du cabinet de Berlin. Il est dit encore dans la convention qu'il n'y a pas lieu à délibérer avec les chapitres sur la mitigation de la discipline. Enfin la convention elle-même n'était pas destinée à être connue du clergé, et elle devait seulement servir de règle aux évêques et aux vicaires-généraux pour les instructions qu'ils auraient à adresser dans chaque cas particulier aux curés qui en demanderaient.

mise à exécution dans les diocèses en question, de telle façon que désormais cette affaire doit être considérée comme suffisamment arrangée. Je suppose donc que l'évêque de Calamata, s'il devenait administrateur d'un des quatre diocèses, non seulement n'attaquerait et ne renverserait pas la convention du 19 juin, mais que plutôt il travaillerait à la maintenir et serait prêt à l'appliquer dans un esprit de conciliation. »

Après un entretien entre M. Schmulling et monseigneur de Droste, celui-ci écrivit au chanoine, à la date du 5 septembre 1835, une lettre qui devait être communiquée au ministre et où on lit le passage suivant : « Pour ce qui concerne les mariages mixtes, je désirais depuis long-temps que l'on pût trouver un moyen d'arranger cette affaire qui présente de grandes difficultés ; j'apprends avec plaisir que mes vœux se sont réalisés et je vous prie de vouloir bien assurer M. le ministre que je me garderai bien de ne pas maintenir la convention faite et exécutée dans les quatre diocèses, *en conformité avec le bref du Pape Pie VIII, etc.* » Ces paroles ont été plus tard un des principaux chefs d'accusation du gouvernement prussien contre l'archevêque de Cologne : « l'archevêque, dit M. d'Altenstein, dans sa lettre du 15 novembre 1837 au chapitre de Cologne, a violé la parole donnée à son souverain et que son souverain avait acceptée. Cette violation de la parole donnée peut-elle être excusée par le prétexte que l'archevêque n'aurait pas connu alors la convention dont il s'agissait, ou qu'il aurait pas accepté comme formant partie intégrante l'instruction y annexée, envoyée au vicariat-général et qui n'en est que le développement. Et cependant, hélas ! l'archevêque n'a pas rougi d'alléguer ces deux prétextes dont la futilité saute aux yeux... S'il s'est réellement trouvé dans le cas d'avoir fait cette promesse par surprise et sans connaître les pièces auxquelles elle se rapportait, si sa conscience en était inquiétée, il pouvait demander des explications sur les points en litige, comme en effet on les lui a offertes spontanément en septembre dernier (1) dans des entrevues ménagées pour lever tous ses doutes, ou bien il devait déposer une dignité dont il ne pouvait plus remplir les devoirs sans blesser sa conscience. »

L'archevêque nous semble très facile à justifier de ce prétendu manque de parole. Qu'a-t-il promis en effet ? D'observer une convention qu'il ne connaît pas, dont on ne lui dit qu'une chose, c'est qu'elle est conforme à un bref du pape et adoptée par quatre évêques catholiques. Si on l'a trompé, si la convention, au lieu d'être conforme au bref, est en contradiction avec lui, il est clair qu'il n'a rien promis, qu'il n'est engagé à rien. Mais s'il avait des doutes, pourquoi n'en a-t-il pas parlé ? C'est qu'aucune offre formelle ne lui était encore faite de la part du gouvernement, et qu'après tout il n'avait à répondre au négociateur officieux que sur les questions qui lui étaient faites. D'ailleurs le ministre prussien ne se souciait pas lui-même, à ce qu'il paraît, de s'expliquer sur la convention de Berlin, car lorsqu'il écrivit directement à M. de Droste, il ne parla pas de l'instruction relative aux mariages mixtes, croyant sans doute que le prélat serait suffisamment lié par la promesse faite dans sa lettre au chanoine Schmulling. Monseigneur de Droste sans doute a été prudent et circonspect, et ne faut-il pas l'être quand on traite avec les ennemis de l'Eglise ? mais la ruse et la mauvaise foi ne sont ici que du côté du gouvernement prussien, qui, comme il arrive quelquefois, s'est trouvé pris dans ses propres piéges.

Monseigneur de Droste prit possession du siége de Cologne le 29 mai 1836 : il s'occupa très activement des devoirs de sa charge, et fit tous ses efforts pour réparer le mal causé par la faiblesse de son prédécesseur dans l'affaire des mariages mixtes. Voici comment il expliqua lui-même sa conduite à cet égard dans une lettre adressée à un ami, à la date du 13 mai 1837. « Je me règle en premier lieu d'après le bref du pape Pie VIII, en second

(1) Des explications offertes en septembre 1837 étaient un peu tardives et ne pouvaient mener à rien quand Mgr de Droste était archevêque, et engagé envers Dieu, l'Eglise et son troupeau par des sermens et des devoirs sur lesquels il ne lui était pas permis de transiger.

lieu, d'après la convention conclue à Berlin entre feu l'archevêque de Spiegel et le conseiller de légation Bunsen, au degré où cette convention peut se concilier avec le bref; en troisième lieu et à la même condition, d'après une instruction rédigée par un hermésien et publiée par le même archevêque, mais uniquement pour les relevailles. Voici donc ma manière de procéder. Après trois publications, s'il n'y a pas d'opposition et pourvu que les deux époux promettent qu'ils feront baptiser et élever tous leurs enfans dans la religion catholique, le mariage est célébré d'après le rit catholique: si les époux ne veulent pas faire cette double promesse, on permet l'assistance passive d'après le bref. Quant à la bénédiction des relevailles, comme elle pourrait être prise pour une approbation du mariage antérieur, elle doit être refusée dans le cas où les enfans ne sont pas baptisés et élevés dans la religion catholique. »

Cette conduite ne pouvait satisfaire le cabinet prussien, malgré l'esprit de conciliation de l'archevêque, qui cédait à toutes les exigences du gouvernement, les plus injustes et les plus vexatoires, toutes les fois que les devoirs de sa charge le lui permettaient, et on réclama bientôt l'exécution pleine et entière de la convention de Berlin. On essaya d'abord des moyens de séduction. Comme le parti hermésien, sûr de l'appui secret ou patent du ministère, s'agitait encore beaucoup et entretenait la discorde par ses menées, on offrit d'obliger tous les prêtres du diocèse à se soumettre par écrit au jugement du Saint-Siége sur les écrits d'Hermès, si l'archevêque voulait céder sur la question des mariages mixtes. Le prélat répondit qu'il ne se conformerait à la convention de Berlin qu'en tant qu'elle se trouverait d'accord avec le bref du Pape: il ajouta que monseigneur de Hommer, évêque de Trèves, venait de rétracter sur son lit de mort tous les actes auxquels il avait concouru dans l'affaire des mariages mixtes (1), que pour lui il ne voulait pas avoir un jour à l'imiter, et qu'il désirait mourir en paix avec Dieu et avec sa conscience.

Le gouvernement irrité résolut d'employer la force, mais avant d'en venir là, il essaya de décider l'archevêque à se démettre lui-même de ses fonctions. Le ministre d'Altenstein lui écrivit le 24 octobre 1837 une longue lettre où il lui faisait de grands reproches sur sa conduite dans l'affaire de l'hermésianisme et dans celle des mariages mixtes, et où il finissait par des menaces formelles. « Si vous hésitez, disait-il, à donner sur-le-champ une déclaration favorable et suffisante relativement à ces affaires, et si vous tardez à promettre d'exécuter à l'avenir ladite instruction, on ne manquera pas de prendre sur-le-champ des mesures qui auront pour suite immédiate de vous empêcher d'exercer vos fonctions épiscopales. Que des scrupules de conscience vous arrêtent, on peut vous le pardonner, mais ces scrupules ne sont pas un motif suffisant pour vous dispenser d'obéir aux lois de l'Etat. Cependant Sa Majesté a daigné vous permettre de vous démettre de l'administration du diocèse, et si cette proposition est acceptée, aucune recherche ne sera faite sur le passé. » L'archevêque répondit à cette lettre *qu'il agirait dans la question des mariages mixtes d'après le bref du pape et d'après l'instruction adressée par les évêques aux vicariats-généraux, qu'il tâcherait autant que possible de mettre l'instruction d'accord avec le bref, mais que dans tous les cas où cela ne serait pas possible, le bref serait la seule règle de sa conduite.* « Je me trouve, disait-il en terminant, dans la nécessité de réclamer pour moi la liberté de conscience et le libre exercice du pouvoir spirituel que l'Eglise m'a confié pour défendre ses droits. Je fais observer en outre que l'obligation que j'ai envers le diocèse confié à mes soins, ainsi qu'envers toute l'Eglise, ne me permet pas de cesser mes fonctions ni de me démettre

(1) Voici la fin de la lettre de l'évêque de Trèves au Pape : « Maintenant qu'une maladie très douloureuse m'a mis aux portes du tombeau, éclairé par la grâce divine, je vois que ces mesures (la convention de Berlin et l'instruction aux vicaires-généraux) auront les conséquences les plus funestes pour l'Eglise catholique, et qu'elles ont violé les lois canoniques et les règles de l'Eglise. Pressé par le repentir, je révoque donc volontairement et de mon propre mouvement tout ce que j'ai fait d'erroné dans cette matière si importante. »

de ma charge. Dans toutes les choses temporelles, j'obéirai à Sa Majesté le roi comme il convient à un sujet fidèle. »

Le 4 novembre, l'archevêque réunit son chapitre et les curés de la ville de Cologne : il leur rendit compte des demandes du gouvernement et de la réponse qu'il y avait faite. Le chapitre, dont une partie était gagnée par le ministère, reçut cette communication avec indifférence, et quelques chanoines donnèrent même à entendre qu'ils désapprouvaient les démarches de l'archevêque. Les curés de Cologne témoignèrent, au contraire, la plus vive sympathie pour leur pasteur, et déclarèrent qu'ils lui resteraient fidèles. L'archevêque, prévoyant ce qui allait arriver, envoya à tous les doyens de son diocèse une copie de la lettre du ministre et de la sienne, pour se justifier contre toute espèce d'accusation de la part du gouvernement. Des lettres arrivèrent de presque tous les points du diocèse. Voici quelques passages d'une de ces lettres, signée de plusieurs curés, et qui résume avec beaucoup d'éloquence, ce nous semble, les sentimens des vrais catholiques en cette circonstance.

« La tentative dont vous avez été l'objet, monseigneur, doit paraître, à l'époque où nous vivons, aussi imprudente que déhontée ; elle a dévoilé le grand mystère d'iniquité. *Il ne reste donc plus de doute sur l'existence d'une convention secrète* et contraire aux règles canoniques, que feu l'archevêque de Spiegel avait conclue avec le gouvernement du roi, convention en vertu de laquelle le clergé devait bénir indistinctement tous les mariages mixtes, quoi qu'on eût sur cette matière la constitution apostolique de Pie VIII, sollicitée et publiée par le gouvernement. Pourquoi donc, nous le demandons avec surprise, pourquoi remettre aux vicaires-généraux une instruction secrète, tandis que nous avons pour règle de notre conduite la constitution apostolique qui a été remise à tous les curés de ce diocèse ? On a donc publié le décret du souverain Pontife, en imposant en secret au clergé catholique le décret du roi protestant qui lui était tout-à-fait contraire. Agir de cette manière, n'est-ce pas prostituer la réputation de feu l'archevêque et des vicaires-généraux encore vivans ? N'est-ce pas nous inviter à anathématiser les cendres de celui qui a trahi la cause catholique, et à repousser l'autorité de ceux qui, semblables à des chiens muets, n'ont pu aboyer en temps opportun (Isaïe, liv. VI, 10) ? »

« Qui de nous se serait douté de l'existence de cette instruction secrète et contraire aux décisions pontificales, après avoir vu publier et imprimer le bref apostolique de Pie VIII que le ministre avait gardé pendant quatre ans dans ses cartons, si les documens et les lettres royales n'en faisaient foi ? Le monde entier apprend donc avec quelle sincérité et quelle bonne foi les ministres du roi de Prusse traitent les affaires des catholiques. Et cependant, lors de la première occupation de ce pays, le roi promit, sous la foi de sa parole royale, à tous les catholiques des provinces rhénanes, le libre exercice de leur culte ; et les évêques, après la bulle : *de salute animarum* de Pie VIII, virent confirmer plusieurs fois la liberté entière de leur juridiction. Ce fut après avoir reçu cette promesse royale, que nous prêtâmes le serment de fidélité et d'obéissance au souverain que, jusqu'à présent, nous avons vénéré comme un tendre père. Mais, que peut-il arriver lorsque son ministère, foulant aux pieds la royale promesse, place nos évêques dans l'alternative de trahir la cause catholique, et d'adopter des doctrines contraires à celles de la tradition et à la discipline antique, ou bien de déposer la mitre et de rompre le lien indissoluble du mariage mystique qu'ils ont contracté avec leurs églises et avec nous qui en sommes les membres ? De cette manière, on n'enchaîne pas seulement la juridiction, mais on renverse la religion catholique... Pour nous, notre vénérable archevêque et père bien-aimé, nous vous souhaitons, et, les mains élevées au ciel, nous demandons pour vous l'esprit de force et de constance ; placez-vous comme un mur devant la maison de Dieu, et gardez fidèlement le dépôt que l'Eglise catholique vous a confié par l'imposition des mains et par l'onction de l'huile sainte. Nous demeurons debout avec vous ! Nous tom-

berons, s'il le faut, avec vous! Nous sommes à vous, et nous serons à vous jusqu'à la mort! »

Les menaces de M. d'Altenstein ne tardèrent pas à être mises à exécution. M. d'Arnim, président supérieur de la régence d'Aix-la-Chapelle, arriva de Berlin porteur de l'ultimatum royal. Il posa au prélat l'alternative de céder sur-le-champ ou d'être emmené comme prisonnier. L'archevêque ne fut pas ébranlé. M. d'Arnim lui proposa de nommer un vicaire-général. Le prélat répondit que cet expédient était inadmissible, attendu qu'il ne pouvait en conscience donner une pareille juridiction qu'à un prêtre partageant tous ses sentimens, lequel, par cela seul, ne pourrait avoir l'agrément du gouvernement. Enfin, le président le somma de quitter la ville. Sa réponse fut qu'il ne céderait qu'à la force. Ce fut donc à la force qu'on eut recours. Vers le soir, les portes de la ville furent fermées, et un corps de troupes occupa la place Saint-Géréon qui est en face du palais archiépiscopal, ainsi que toutes les rues qui y aboutissent. M. de Bodelschwing, président supérieur des provinces rhénanes, accompagné du président de la régence de Cologne et du bourgmestre de la ville, monta chez l'archevêque qui avait auprès de lui son secrétaire, M. Michelis, et le somma encore une fois de céder aux ordres du roi ou de se démettre de sa charge. Sur son refus, on lui dit de faire ses préparatifs pour partir. Comme il répondit qu'un prisonnier ne possédait rien que ce qu'il avait sur lui, on le fit monter en voiture avec deux officiers supérieurs, et on le conduisit à Minden, forteresse située à l'extrémité de la Westphalie, où il est encore, ainsi que son secrétaire. Plus tard, le gouvernement a fait publier dans la *Gazette officielle de Berlin* que *l'archevêque n'était pas prisonnier, puisqu'il dépendait de lui de quitter la forteresse de Minden et d'aller où il voudrait*, sur *la seule condition de donner sa parole d'honneur qu'il n'exercerait aucune fonction archiépiscopale*. Comme cette promesse serait l'équivalent d'une démission, le prélat est resté captif volontaire, mais captif véritable, auquel il est interdit de se défendre en face du public; car, en Prusse, ses accusateurs seuls ont le droit de parler.

Le lendemain de l'enlèvement de l'archevêque, une déclaration, signée de trois ministres, fut affichée dans toutes les rues de Cologne, et insérée dans tous les journaux des provinces rhénanes et de la Westphalie. On y accusait le prélat « de s'être arrogé un pouvoir arbitraire; d'avoir foulé aux pieds les lois du pays, méconnu l'autorité royale et porté le trouble là où régnait le plus bel ordre. » On lui reprochait en outre *d'avoir fait des démarches pour exciter les esprits*, et l'on ajoutait que le *souverain Pontife avait été tenu complétement au courant de cette affaire*. Le Pape lui-même a, peu de temps après, déclaré mensongère cette dernière assertion. Quant à la première, il n'est personne qui y ait ajouté foi. Le chapitre de Cologne qui, nous l'avons déjà dit, est en grande partie à la dévotion du gouvernement, n'hésita pas à prendre l'administration du diocèse. Dans sa circulaire en date du 21 novembre, au lieu de protester contre les actes du gouvernement, il parut en quelque sorte les approuver, et la teneur de cette circulaire provoqua de vives réclamations de la part du clergé, qui adressa des lettres au chapitre en lui demandant des explications sur toute l'affaire.

Les catholiques sincères éprouvaient quelques inquiétudes sur le parti que prendrait dans cette circonstance le souverain Pontife. Ils redoutaient l'astucieuse habileté du cabinet de Berlin, qui, bien des fois déjà, avait essayé de tromper le Saint-Siége sur la situation des catholiques en Prusse, et qui, plus d'une fois, peut-être, y avait réussi. Mais cette fois, les menées du gouvernement prussien n'avaient pas échappé à la connaissance du saint Père. Déjà il avait réclamé contre la convention de Berlin, et déclaré au roi *qu'il réprouvait hautement la manière dont les quatre évêques des provinces rhénanes et de la Westphalie avaient interprété les lettres apostoliques de son prédécesseur*. C'était depuis que cette réclamation était parvenue à Berlin, et pendant que le Pape attendait qu'on y répondît, que l'archevêque de Cologne avait été violemment arraché de son siége pour avoir défendu les mêmes principes

et ces mêmes lois de l'Eglise dont le saint Père signalait la violation. C'en était trop. Le chef des fidèles ne pouvait plus se taire. Le moment était venu de *confirmer ses frères*, et c'est ce qu'il fit avec un admirable mélange de douceur et de fermeté, dans son allocution prononcée en consistoire secret, le 10 décembre 1837. Après avoir rappelé tout ce que son prédécesseur a montré de condescendance et d'amour de la paix dans son bref relatif aux mariages mixtes, il dévoile les artifices du gouvernement prussien pour altérer le sens de ce bref de la manière la plus funeste aux catholiques, expose les démarches que lui-même a faites inutilement auprès du roi, se plaint de la duplicité de l'envoyé prussien, qui lui a annoncé comme devant se prendre prochainement les mesures déjà prises contre l'archevêque de Cologne, et enfin loue hautement la résistance de ce prélat. « Les choses étant ainsi, vénérables frères, dit le Pape en terminant, nous croyons devoir à Dieu, à l'Eglise et au ministère dont nous sommes chargés, d'élever la voix apostolique pour réclamer publiquement dans votre assemblée en faveur des immunités ecclésiastiques violées, de la dignité épiscopale méprisée, de la juridiction sacrée usurpée, des droits de l'Eglise catholique et du Saint-Siége foulés aux pieds. En faisant cela, nous voulons aussi donner des louanges bien méritées à l'archevêque de Cologne, homme éminent en toute espèce de vertus, à cause de son courage invincible à défendre au milieu de tant de périls pour lui-même la cause de la religion. A cette occasion, nous déclarons publiquement et solennellement ce que nous n'avons cessé de faire connaître par des avis particuliers, savoir que nous réprouvons absolument toute pratique mal à propos introduite dans le royaume de Prusse contre le sens naturel du bref de notre prédécesseur. Du reste, au milieu de tant de maux qui menacent chaque our davantage l'épouse de l'agneau sans tache, nous ne pouvons que vous exciter de toutes nos forces, vous qui nous aidez à porter le fardeau qui nous est confié, à adresser avec nous, selon votre zèle et votre piété, d'humbles et ferventes prières au Père des miséricordes, afin qu'il daigne, du haut des cieux, jeter un regard propice sur la vigne plantée de sa main, et éloigner d'elle, dans sa clémence, la tempête qui la désole depuis si long-temps. »

Les choses n'ont pas changé depuis l'allocution du saint Père : les relations entre le Saint-Siége et le cabinet de Berlin sont restées interrompues : l'archevêque de Cologne est toujours prisonnier : le dénouement de ce grand drame paraît encore éloigné. Dans l'exposé que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous croyons n'avoir omis aucun fait de quelque importance et nous espérons qu'ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur la situation respective du gouvernement prussien et des catholiques. Ils auront été frappés sans doute des dangers que faisait courir à l'Eglise l'habileté persévérante avec laquelle on travaillait à sa ruine et du peu de ressources qui lui restaient pour faire éviter à ses enfans les piéges tendus de toutes parts autour d'eux. Ils auront compris qu'il fallait un événement comme celui de Cologne pour dévoiler aux yeux les plus inattentifs les plans du gouvernement prussien, et attirer les regards de toute l'Europe sur ce qui se tramait en silence depuis vingt ans, pour réchauffer le zèle un peu engourdi des catholiques allemands et les rallier autour de leurs chefs spirituels, enfin pour déterminer le Saint-Siége à pousser un de ces cris d'alarme qui réveillent toute la catholicité et intimident les ennemis les plus audacieux de l'Eglise. Il est donc heureux par le fait que le ministère prussien ait renoncé à la ruse qui lui avait si bien réussi jusque là pour avoir recours à la violence, et qu'il ait voulu emporter d'assaut une position qui ne pouvait lui échapper avec du temps et de la patience. Nous ne pouvons prévoir quel sera le dénouement de cette affaire, mais quel qu'il puisse être, des résultats bien importans sont obtenus : car la grande puissance de l'époque, l'opinion publique s'est prononcée contre le roi de Prusse. Désormais tout ce que fera son gouvernement rencontrera défiance et résistance chez les catholiques parmi lesquels se manifeste un élan, un zèle, un accord qu'on n'y avait pas vus depuis

long-temps. Déjà les évêques de Münster et de Paderborn ont rétracté l'adhésion qu'ils avaient donnée à la convention de Berlin : voilà qu'à l'autre extrémité de la monarchie l'archevêque de Gnesen et de Posen réclame aussi contre les pratiques relatives aux mariages mixtes introduites par le gouvernement dans son diocèse. On a beau empêcher les journaux de parler et ne laisser le champ libre sur ce sujet qu'aux avocats du ministère, les esprits n'en sont pas moins échauffés et le silence forcé des catholiques ne fait qu'entretenir leur irritation. Puis on ne peut pas établir la muraille de la Chine autour du royaume de Prusse : sa bizarre conformation géographique et le peu d'homogénéité de ses parties le rendent même plus accessible peut-être qu'aucun autre pays aux influences du dehors. Or pendant que la Belgique avec sa liberté illimitée de la presse et son esprit ardemment catholique sert pour ainsi dire de point d'appui aux résistances religieuses des provinces rhénanes, le roi de Bavière permet ou encourage dans ses états les vives attaques de la presse contre le gouvernement prussien et se souvient de plus en plus que le rôle de défenseurs de l'Eglise catholique en Allemagne est le seul qui convienne aux héritiers de ce grand électeur Maximilien qui fut le plus redoutable adversaire du protestantisme pendant la guerre de trente ans. L'Autriche ne se prononce pas ouvertement parce que cela n'est pas dans ses principes ni dans ses habitudes : mais quelques actes très significatifs quand il s'agit d'une puissance aussi réservée et aussi silencieuse, n'ont laissé ignorer à personne qu'elle se range du côté du Saint-Siége : enfin dans les petits états constitutionnels, des voix s'élèvent contre l'influence de la Prusse et l'on proteste à la tribune contre les atteintes portées par elle à la liberté de conscience. N'oublions pas dans ce mouvement général, l'effet immense produit en Allemagne par la manière dont la presse française s'est prononcée sur l'affaire de Cologne. Ce n'a pas été un des moindres désappointemens du cabinet de Berlin que de voir nos journaux les plus irréligieux et les plus remplis autrefois de déclamations contre les *jésuites*, prendre la défense d'un prêtre contre lui. Il avait compté sur l'appui du libéralisme français et il a eu tout au plus celui de quelques feuilles ministérielles. On ne peut douter que ces manifestations ne soient d'un grand poids auprès du gouvernement prussien qui a cherché par tous les moyens possibles à se faire une réputation de sagesse, de modération, de tolérance éclairée, et qui voit cette réputation fortement compromise.

On peut donc espérer que, quand bien même on s'entêterait encore quelque temps à Berlin à ne pas céder sur l'affaire de Cologne, la position des catholiques en Prusse finira pourtant par devenir beaucoup meilleure, d'abord parce qu'il y aura chez eux beaucoup plus d'union, de courage et de zèle, puis parce que le gouvernement se sentira tôt ou tard obligé de les ménager et de compter avec eux. Les habitans des provinces rhénanes dont on avait si constamment blessé l'amour propre et les sentimens religieux en ne leur envoyant pour les administrer que des protestans du Brandebourg ou de la Poméranie, ont redoublé de haine pour la Prusse et le protestantisme depuis l'enlèvement de leur archevêque ; si on ne s'efforce pas de les ramener par de justes concessions et par beaucoup de douceur et de prudence, on se crée de grands dangers pour l'avenir. Ces provinces n'éprouvent pas ce désir d'appartenir à la France que leur attribuent trop facilement les libéraux français, mais nous croyons pouvoir affirmer que c'est surtout leur foi encore vivace et leur attachement au catholicisme qui les tiennent en crainte de notre esprit révolutionnaire et de tout ce qui en émane. Que si le gouvernement foulait aux pieds les droits les plus sacrés des catholiques, s'il ne réparait pas ses torts envers eux, s'ils pouvaient croire que la révolution elle-même ferait à l'Eglise une condition plus libre et meilleure, il est évident qu'au jour du danger, ils déserteraient la cause de la Prusse ou ne la défendraient que bien mollement. D'un autre côté l'armée prussienne, quelque fond qu'on fasse sur son instruction et sa discipline, compte dans son sein un assez grand nombre de catholiques pour que leur mécontentement ou seulement leur

ndifférence suffise à y paralyser tout élan et toute ardeur. Nous savons bien que le gouvernement français actuel n'a aucune prétention sur la rive gauche du Rhin et que ses sympathies sont bien plus pour le roi de Prusse que pour les catholiques; mais ce gouvernement n'est pas la France, sa stabilité n'est pas telle qu'on puisse y compter pour de bien longues années, et il serait très imprudent au cabinet de Berlin de ne pas prévoir la possibilité d'une guerre européenne sous l'empire de circonstances toutes différentes de celles dans lesquelles nous nous trouvons maintenant. Ces graves raisons et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer nous font espérer que les choses finiront par s'arranger de manière à ce que la position des catholiques soit meilleure qu'auparavant, et que l'orgueil protestant pliera par politique devant la fermeté du souverain Pontife. Si au contraire le roi de Prusse s'obstine dans les voies où il est entré, s'il n'écoute que les conseillers de persécution et de violence, nous nous souviendrons de la lutte de Napoléon et de Pie VII et du sort réservé à tous ceux qui viennent se heurter contre *la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son église*, et nous dirons avec Bossuet aux catholiques allemands : « Ne craignez pas, n'hésitez pas : la pierre est ferme; ferme à ceux qui s'y appuient, pour les soutenir, ferme à ceux qui se heurtent contre, pour les mettre en pièces (1). »

Post-Scriptum. Une importante publication vient d'être faite par les ordres du souverain Pontife, elle est intitulée : EXPOSÉ *des faits, avec documens à l'appui, sur tout ce qui a précédé et suivi la déportation de Monseigneur de Droste Vischering, archevêque de Cologne.* Cet écrit, qui a été communiqué à l'*Univers* et inséré dans ce journal, est une réponse à la publication officielle, intitulée : *Exposé de la conduite du gouvernement prussien dans l'affaire de Cologne*, et rédigée par M. Bunsen. Le factum du cabinet de Berlin est si pauvre en bonnes raisons, que le *Semeur*, journal protestant qui en rend compte, n'accorde au ministère prussien *que de s'être trompé de bonne foi.* « Il faut bien le dire, ajoute ce journal, l'archevêque a *fait le meilleur choix.* En effet, il soutient un principe, tandis que le gouvernement au lieu d'adopter ce principe ou de le combattre en face, fait son possible pour l'éluder. » Aussi le mémoire pontifical détruit-il sans peine tout ce qui a été dit à l'appui d'une si mauvaise cause. Son langage est d'une clarté, d'une sincérité, d'une netteté qui contraste merveilleusement avec les circonlocutions, les réticences, les divagations embrouillées de la publication prussienne. C'est toujours avec des faits qu'il répond aux argumens de M. Bunsen, et ces faits sont presque toujours accablans. Nous en signalerons quelques uns que nous n'avons pu mentionner dans notre exposé parce que nous n'en avons eu connaissance que par le document romain.

Voici par exemple ce qui se rapporte à la convention de Berlin, dont l'existence ne fut connue indirectement du Saint-Siége que vers la fin de 1835 ou au commencement de 1836. « Il fut impossible, dit l'*Exposé*, de ne pas reconnaître tout d'abord que cette pièce avait pour but d'altérer le sens et les maximes de ces documens (le bref de Pie VIII et l'instruction du cardinal Albani) et d'en ramener l'esprit et le fond aux modifications déjà demandées en 1831 par le gouvernement royal et rejetées par le Saint-Siége. Attendu l'extrême difficulté d'obtenir directement des évêques les renseignemens exacts dont on avait besoin, attendu que le bref et l'instruction avaient été provoqués par la cour de Prusse et remis par elle aux prélats des provinces rhénanes, le Saint-Père ordonna que pour preuve de la loyauté propre et inséparable de la conduite du Saint-Siége, cet incident si désagréable serait communiqué par une note confidentielle au ministère prussien. » A cette note dont le texte est donné dans les pièces justificatives, M. Bunsen répondit par une autre note aussi publiée. « Dans cette pièce il admettait que si les scrupules du Saint-Père avaient quelque fondement et si les dénonciations qui lui avaient été faites portaient un autre caractère que celui de l'ignorance, de la calomnie et du fanatisme, il serait impossible de ne pas reprocher au gouver-

(1) Méditations sur l'Evangile.

nement royal une injustice criante et la violation de ses engagemens solennels; mais il déclarait que l'instruction attribuée à monseigneur de Spiegel non seulement, comme il en était certain, n'avait jamais existé, mais qu'elle était moralement impossible parce qu'elle ne pouvait subsister sans que le gouvernement de Sa Majesté, et par conséquent lui-même, en eussent connaissance. Il ne laissait pas soupçonner qu'il en connaissait une autre. Il ajoutait que lors même qu'il serait vrai que les évêques des provinces rhénanes eussent reçu et accepté des mains de l'archevêque cette instruction controversée, il ne pouvait en résulter qu'un sujet de contestation entre le Saint-Siége et ces prélats, et jamais un sujet de plainte contre le gouvernement de S. M. prussienne, *qui n'avait rien à cacher, rien à craindre et qui avait, comme il résultait des documens, laissé entièrement aux mûres délibérations et à la libre conscience des évêques l'interprétation et l'exécution des brefs pontificaux.* » Nous citons ce trait insigne de duplicité et de mauvaise foi comme *specimen* de la conduite de la Prusse dans cette affaire : la publication pontificale nous en fait connaître d'autres non moins frappans, mais qu'il serait trop long de mentionner.

Du reste, la position du Saint-Siége vis-à-vis le gouvernement prussien est parfaitement fixée, dans la réponse du cardinal secrétaire-d'état à une note adressée par M. Bunsen, après l'allocution du Saint-Père relative à l'enlèvement de l'archevêque de Cologne. Le diplomate prussien, dans un langage très entortillé, se plaint de ce que le Saint-Siége n'a pas attendu les renseignemens qui allaient lui être donnés par son gouvernement, sur les motifs qui ont nécessité l'éloignement *temporaire* de l'archevêque de Cologne, parle de *commencement d'hostilités*, de *rupture* menaçante pour la paix de l'Europe, si on ne veut pas recevoir les communications dont il est porteur, cherche évidemment à effrayer le pape, tout en affectant une grande modération. La réponse du cardinal secrétaire-d'état est nette et ferme ; en voici la fin : « Le Saint-Père, profondément convaincu de la justice de ses réclamations et étroitement tenu, par ses obligations envers Dieu et envers l'Eglise, d'exiger une légitime réparation de l'outrage fait, non seulement à la personne d'un de ses prélats, mais encore au monde catholique tout entier, ne pouvait s'abstenir de réclamer tant qu'existera le fait qui en a été cause. Sa Sainteté a expressément enjoint au cardinal soussigné de demander formellement que l'archevêque de Cologne soit mis en liberté et rendu au gouvernement de son diocèse. Le Saint-Père a trop de confiance dans l'équité de sa majesté le roi de Prusse pour pouvoir douter que sa demande ne soit favorablement accueillie, et il se verra alors avec plaisir en état d'entrer dans les communications auxquelles votre Excellence se dit autorisée. » Ainsi, les rapports entre le Pape et le roi de Prusse sont et resteront interrompus, jusqu'à ce que l'archevêque de Cologne ait été replacé sur son siége. Voilà pourquoi la contestation est portée sur le terrain de la publicité. Mais le cabinet de Berlin a commis une grande faute en provoquant, par son *Exposé*, une lutte de ce genre, car des actes comme ceux que le Pape a été obligé de faire connaître, ne peuvent que compromettre beaucoup aux yeux de l'Europe sa réputation d'habileté et de droiture.

DE LA RELIGION DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES.

La *Revue française* a publié sous ce titre, dans son dernier numéro, un travail assez étendu de M. Guizot, qui a été reproduit dans le *Journal des Débats*, la *Presse*, le *Journal général*, etc., et que nos abonnés liront avec intérêt.

« C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du grand nombre, du peuple, comme on l'appelle. On étale ce qu'il souffre, ce qui lui manque. On raconte sa vie si chargée et si monotone, si rude et si précaire, tant de fatigue pour si peu d'effet, tant de risque et d'ennui, un travail si lourd, un repos si vide, un avenir si incertain !

On dit vrai. La condition du grand nombre ici-bas n'est point facile, ni riante, ni sûre. Il est impossible de regarder, sans une compassion profonde, tant de créatures humaines portant du berceau à la tombe un si pesant fardeau; et, même en le portant sans relâche, suffisant à peine à leurs besoins, aux besoins de leurs enfans, de leur père, de leur mère; cherchant incessamment, pour ce que notre âme a de plus cher, ce qu'il y a de plus pressant dans notre vie, et ne le trouvant pas toujours; et même en l'ayant aujourd'hui, n'étant pas sûres de l'avoir demain; et dans cette continuelle préoccupation de leur existence matérielle, pouvant à peine prendre de leur être moral quelque souci.

Cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser. Et il faut y penser, y penser beaucoup. A l'oublier, il y a tort grave et grave péril.

Plus ou moins, on y a toujours pensé. Que disaient autrefois ceux qui y pensaient le plus?

Ils recommandaient aux heureux la justice, la bonté, la charité, l'application à chercher, à soulager les malheureux: aux malheureux la bonne conduite, la modération des désirs, la soumission à l'ordre, la résignation et l'espérance.

Ils expliquaient la destinée humaine, ce qu'elle a de triste et de sublime, les compensations qui se rencontrent dans les divers états, les jouissances qui appartiennent à tous. Ils s'appliquaient à panser, entre les plaies de l'homme, celles que l'homme peut guérir; à élever, pour les plaies ici-bas incurables, les regards de l'homme vers les remèdes de Dieu.

C'était là le langage de la religion. C'étaient les paroles, les conseils qu'elle adressait aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, dans ses catéchismes pour les enfans, dans ses sermons pour les hommes, du haut de ses chaires, au fond de ses sanctuaires, auprès du lit des malades, à tous, en tous lieux, par tous les moyens.

Et à la religion presque seule appartenaient alors les moyens de publicité, d'action populaire. Ce que sont aujourd'hui la tribune, la presse, la poste, tous les porte-voix de la civilisation moderne, les églises, la chaire, l'enseignement religieux, les visites pastorales l'étaient autrefois. La religion parlait au grand nombre. Elle n'a jamais oublié le peuple. Elle a toujours su arriver à lui.

Et en même temps qu'elle s'inquiétait du peuple, et de lui alléger le fardeau de la vie ou de l'aider à le porter, elle s'inquiétait aussi de tous, dans tous les états, et du fardeau que nous portons tous, de ces coups qui nous atteignent, de ces blessures que nous recevons tous, en marchant chacun dans notre sentier.

Car je trouve qu'aujourd'hui, en nous occupant beaucoup, et bien justement, des souffrances et des fatigues matérielles qui tombent en partage à tant de créatures, nous oublions trop ces fatigues, ces souffrances morales qui sont notre partage à tous, ces épreuves, ces transes de l'âme, ces mécomptes, ces ennuis, ces déchiremens, toutes ces douleurs, enfin, cette infirmité universelle de la destinée humaine, d'autant plus poignante que l'âme a plus de développement et la vie plus de loisir.

Grands ou petits, riches ou pauvres, élite ou multitude, ayons pitié les uns des autres. Ayons pitié de tous. Tous, en avançant dans notre carrière, nous som-

mes « fatigués et pesamment chargés. » Nous méritons tous de la pitié.

Nous en méritons plus que jamais. Jamais, il est vrai, la condition humaine n'a été plus égale et meilleure. Mais les désirs de l'homme ont marché d'un bien autre pas que ses progrès. Jamais l'ambition n'a été plus impatiente et plus répandue. Jamais tant de cœurs n'ont été en proie à une telle soif de tous les biens, de tous les plaisirs. Plaisirs orgueilleux et plaisirs grossiers, soif de bien-être matériel et de vanité intellectuelle, goût d'activité et de mollesse, d'aventures et d'oisiveté : tout paraît possible, et enviable, et accessible à tous. Ce n'est pas que la passion soit forte, ni l'homme disposé à prendre beaucoup de peine pour la satisfaction de ses désirs. Il veut faiblement, mais il désire immensément. Et l'immensité de ses désirs le jette dans un malaise au sein duquel tout ce qu'il a déjà gagné est pour lui comme la goutte d'eau oubliée dès qu'elle est bue, et qui irrite la soif au lieu de l'étancher. Le monde n'a jamais vu un tel conflit de velléités, de fantaisies, de prétentions, d'exigences, jamais entendu un tel bruit de voix s'élevant toutes ensemble pour réclamer, comme leur droit, ce qui leur manque et ce qui leur plaît.

Et ce n'est pas vers Dieu que ces voix s'élèvent. L'ambition s'est en même temps répandue et abaissée. Quand les précepteurs du peuple étaient des précepteurs religieux, ils s'appliquaient à détacher de la terre sa pensée, à porter en haut ses désirs et ses espérances pour les contenir et les calmer ici-bas. Ils savaient qu'ici-bas, quoi qu'on fasse, il n'y a pas moyen de les satisfaire. Les docteurs populaires d'aujourd'hui pensent autrement et parlent au peuple un autre langage. En présence de cette condition difficile et de cette ambition ardente de l'homme, au même moment où ils étalent sous ses yeux toutes ses misères et fomentent dans son cœur tous ses désirs, ils lui disent que cette terre a de quoi le contenter; que, s'il n'y vit pas heureux et à son gré, ce n'est ni à la nature des choses, ni à sa propre nature, mais aux vices de la société et à l'usurpation de ses pareils qu'il doit s'en prendre. Tous sont en ce monde pour le bonheur. Tous ont au bonheur le même droit. Le monde a du bonheur pour tous.

Ce sont là les paroles qui tous les jours retentissent à toutes les oreilles, frappent à la porte de tous les cœurs, pénètrent par toutes les voies dans les replis les plus obscurs de la société.

Et l'on s'étonne de l'agitation profonde, du malaise immense qui travaillent les nations et les individus, les Etats et les âmes ! Pour moi, je m'étonne que le malaise ne soit pas plus grand, l'agitation plus violente, l'explosion plus soudaine. Il y a dans de telles idées, dans de telles paroles, de quoi égarer, de quoi soulever toute l'humanité. Et il faut que l'action conservatrice de la Providence, que cette sagesse innée et spontanée, dont les hommes ne sauraient se dépouiller, soient bien puissantes pour qu'un tel langage, sans cesse répété et partout entendu, ne replonge pas le monde dans le chaos.

Non, il n'est pas vrai que cette terre ait de quoi suffire à l'ambition et au bonheur de ses habitans. Il n'est pas vrai que le malheur des événemens et le vice des institutions soient les seules causes, soient les causes dominantes de la condition triste et pesante de tant d'hommes. Que les institutions deviennent de jour en jour plus justes, plus soigneuses du bien de tous, c'est le droit de l'humanité. C'est l'honneur de notre temps de s'être attaché à cette pensée et d'en poursuivre l'accomplissement. Les temps anciens prenaient trop aisément leur parti des souffrances du grand nombre. Leurs prétentions étaient trop humbles en fait de justice et de bonheur pour tous. Nous en avons de plus étendues, de plus fières, et nous donnons avec raison, à nos progrès dans cette voie, le beau nom de civilisation. A Dieu ne plaise que nous nous détournions de ce salutaire travail, que nous nous découragions de cette noble espérance! Mais ne nous repaissons pas d'orgueil et d'illusion. Ne nous promettons pas, de nous-mêmes et de notre savoir-faire, ce que nous n'en saurions obtenir. Il y a dans notre nature un vice, dans notre condition un mal qui échappent à tout effort humain. Le désordre est en nous, et toute autre source en fût-elle tarie, il naîtrait de nous et de notre volonté. La souffrance, la souffrance

inégalement répartie, est dans les lois providentielles de notre destinée. C'est à la fois supériorité et infirmité, grandeur et misère. Êtres libres, nous pouvons créer, et nous créons sans cesse le mal. Êtres immortels, ni les secrets de notre sort, ni les limites de notre ambition ne sont sur cette terre, et la vie que nous y menons n'est peut-être qu'une bien petite scène de la vie inconnue qui nous attend. Réglez comme vous l'entendrez toutes les institutions; distribuez comme il vous plaira toutes les jouissances : ni votre sagesse ni votre richesse ne combleront l'abîme. La liberté de l'homme est plus forte que les institutions de la société. L'âme de l'homme est plus grande que les biens du monde. Il y aura toujours en lui plus de désirs que la science sociale n'en peut régler ou satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévenir ou guérir.

La religion, la religion! c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion pour contenir ou combler l'ambition humaine! la religion pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir, sans la religion, une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de cette vie. Il y faut Dieu et l'éternité.

Il y faut aussi, entre la religion et la politique, de l'entente, de l'harmonie. Appelées à agir sur le même être, et en dernière analyse pour le même résultat, comment y travailler ensemble s'il n'existe entre elles un certain fonds commun de pensées, de sentimens, de desseins? Quelque distance qui les sépare, il y a un rapport intime, un contact fréquent entre les idées terrestres et les idées religieuses de l'homme, entre ses désirs pour le temps et ses désirs pour l'éternité. S'il n'y avait là qu'incohérence et contradiction; si nos affaires, nos opinions, nos espérances du monde étaient complétement étrangères ou hostiles à nos affaires, à nos croyances, à nos espérances au delà du monde; si la religion de son côté ne savait qu'improuver et combattre notre vie et notre société actuelles, leurs idées, leurs travaux, leurs institutions, leurs mœurs, bien loin de se servir et de s'entr'aider, la religion et la politique se nuiraient, s'entraveraient, s'affaibliraient réciproquement. Le monde se rirait de la piété. La piété s'indignerait du monde. Et ce qui doit être sur la terre une source d'ordre et de paix ne serait qu'une cause de plus d'anarchie et de guerre.

Et que ni la religion ni la politique ne s'alarment pour leur indépendance ou leur dignité. Cette harmonie qui doit subsister entre elles, je ne veux point la leur faire acheter, à l'une ni à l'autre, par aucune lâche concession, aucun sacrifice onéreux. Je veux au contraire qu'elles agissent, en toute occasion, selon la vérité essentielle des choses, et qu'elles accomplissent pleinement, ensemble leur mission commune, chacune pour son compte leur mission propre et spéciale.

Des hommes habiles ont vu dans la religion un moyen d'ordre, de police sociale; moyen utile, indispensable même, mais du reste sans valeur intrinsèque, sans importance réelle et définitive pour l'individu, sinon pour donner à certaines faiblesses de l'esprit et du cœur humain une chimérique satisfaction.

De là un respect superficiel, hypocrite, qui couvre à peine une froideur dédaigneuse, qui résiste mal aux épreuves d'une application un peu prolongée, et qui humilie la religion si elle s'en contente, ou l'irrite et l'égare si elle refuse de s'en contenter.

De grands et religieux esprits à leur tour ont considéré le monde et la vie sociale, soit toujours, soit à certaines époques et sous certaines formes, comme un mal en soi, un obstacle essentiel à l'empire des lois divines et à l'accomplissement de notre destinée morale.

De là les folies ascétiques, et aussi les folies sectaires, et aussi encore les prétentions théocratiques : tristes égaremens de l'esprit religieux qui s'est constitué en hostilité avec la société humaine, et a voulu tantôt la fuir, tantôt l'asservir.

Des deux parts, l'erreur est grande et pleine de péril.

Les croyances religieuses aspirent à résoudre les problèmes fondamentaux, et bien réels, de notre nature et de notre destinée. C'est là leur premier et leur grand dessein, plus grand que le maintien même de l'ordre dans la société. A ce titre seul, et surtout à ce titre-là, un respect sérieux et sincère leur est dû, car elles tiennent à ce qu'il y a dans l'homme de plus profond, de plus puissant, de plus noble. La politique qui ne voit pas ces faits-là, ou ne s'incline pas respectueusement quand elle les voit, est une politique futile, qui ne connaît pas l'homme et ne saura pas le diriger dans les grands jours.

La terre n'est point un lieu de proscription où l'homme vive en exilé. La société n'est point un théâtre de perdition que l'homme doive traverser avec dégoût et effroi. La terre est la première patrie de l'homme : Dieu l'y a placé. La société est la condition naturelle de l'homme : Dieu la lui a faite. Ce monde et la vie sociale ne contiennent pas toute notre destinée; mais c'est en ce monde et par la vie sociale que notre destinée commence et se développe; Dieu seul sait dans quelle mesure et pour quel dessein. Nous devons à la société notre concours, un concours affectueux et respectueux, quelles que soient les formes de son organisation et les difficultés de notre tâche. Ces formes, ces difficultés varient selon les lieux et les temps; mais elles n'ont jamais qu'une importance secondaire, et ne changent rien à la condition générale de l'homme, ni à son devoir fondamental.

La religion surtout, sans être indifférente à ce qu'il y a de vrai ou de faux, de bon ou de mauvais dans la partie accidentelle et variable du monde social, s'attache à ce qui est essentiel, permanent, et dresse l'homme à marcher droit et vers le ciel, sous tous les astres et par tous les chemins.

C'est la gloire du Christianisme d'avoir le premier placé la religion à cette hauteur et dans ce point de vue, le seul religieux. Certes, ni les raisons, ni les tentations ne lui manquaient, à son origine, pour maudire la société temporelle et s'en séparer ou lui déclarer la guerre. Il n'y a seulement pas pensé. Au moment même où la foi chrétienne rendait à l'homme sa dignité et le relevait de sa déchéance originelle, elle acceptait pour lui, sans murmure, l'esclavage, le despotisme, des iniquités, des inégalités, des misères incomparables. Pas une intention, pas une idée révolutionnaire, pour parler le langage de notre temps, ne se laisse entrevoir auprès du berceau chrétien. Les chrétiens, au nom de leur foi, résistent héroïquement à la persécution, à la tyrannie; ils n'entreprennent point de changer l'état de la société, ni la condition de l'humanité; ils s'y placent, ils s'y prêtent, quels qu'en soient les principes, et les formes, et les conséquences. Ils font plus : le monde est bien vicieux, bien corrompu; ils dénoncent, ils combattent avec passion sa corruption et ses vices; ils ne maudissent point, ils ne fuient point le monde; ils sont pleins, à son égard, d'indignation et d'affection, de douleur et d'espérance. Des esprits rigides, des imaginations ardentes s'épouvantent du spectacle mondain, et s'enfoncent dans les déserts de la Thébaïde, ou élèvent les murs des cloîtres pour s'y soustraire. Brillantes apparitions qui frappent l'esprit des peuples et rengagent la lutte, long-temps oubliée, des passions austères contre les passions impures, mais ne sont dans l'histoire du Christianisme que des exceptions importantes, puissantes sans doute, mais qui ne le caractérisent point, ne le dominent point, ne constituent point son essence et sa tendance générale. Le Christianisme a fait les moines; et jamais religion n'a été moins monacale; jamais religion n'est plus entrée dans le monde, ne s'est plus librement accommodée au monde, à tous ses états, à tous ses faits. Encore combattu aux lieux où il est né, le Christianisme se répand à l'est, à l'ouest, au nord, au sud; il pénètre dans les vieilles monarchies de l'Asie, au fond des forêts de la Germanie, au sein des écoles d'Athènes et de Rome, parmi les tribus errantes du désert; et nulle part il ne s'inquiète des traditions, des institutions, des gouvernemens; il contracte alliance, il vit en paix avec les sociétés les plus diverses. Il sait que partout, à travers toutes les variétés, toutes les formes sociales, il peut

poursuivre son œuvre, l'œuvre vraiment religieuse, la régénération et le salut des âmes.

Plus tard, après sa victoire définitive, au milieu des ruines romaines et du chaos barbare, par nécessité autant que par goût de la domination, le Christianisme a prétendu et exercé sur la société civile une influence plus directe et plus impérieuse, influence tantôt salutaire, tantôt déplacée, contraire à la nature des choses et nuisible la religion elle-même. Cependant, en considérant les faits dans leur ensemble, et malgré d'éclatantes déviations, c'est, à tout prendre, l'une des admirables sagesses de l'Eglise chrétienne d'être restée étrangère, dans ses rapports avec le monde, à tout esprit étroit, exclusif; de n'avoir point attaché à telle ou telle forme sociale son honneur et sa destinée. Elle a vécu en bonne et intime relation avec les gouvernemens les plus divers, les systèmes sociaux les plus contraires: la monarchie, la république, l'aristocratie, la démocratie; ici parallèle à l'Etat, là subordonnée, ailleurs indépendante; large et variée dans son organisation intérieure selon le besoin de ses relations au dehors; partout appliquée à maintenir, entre la vie sociale et la vie religieuse, entre les idées et les sentimens qui dominent l'homme sur la terre, et les idées et les sentimens par lesquels l'homme tend vers le ciel, une intelligence, une harmonie dont la terre et le ciel profitent également.

De nos jours, par le cours des événemens, par des fautes réciproques, cette intelligence, cette harmonie sont profondément altérées. La religion et la société ont cessé de se comprendre et de marcher parallèlement. Les idées, les sentimens, les intérêts qui prévalent maintenant dans la vie temporelle ont été, sont chaque jour condamnés, réprouvés au nom des idées, des sentimens, des intérêts de la vie éternelle. La religion prononce anathème sur le monde nouveau et s'en tient séparée; le monde est près d'accepter l'anathème et la séparation.

Mal immense, mal qui aggrave tous nos maux, qui enlève à l'ordre social et à la vie intime leur sécurité et leur dignité, leur repos et leur espérance.

Guérir ce mal, rapprocher l'esprit chrétien et l'esprit du siècle, l'ancienne religion et la société nouvelle, mettre un terme à leur hostilité, les ramener l'une et l'autre à se comprendre et à s'accepter réciproquement, telle est la pensée qui a inspiré l'*Université catholique*, et que ses auteurs poursuivent, depuis trois ans, avec la plus honorable persévérance.

Grâces leur en soient rendues! Grâces soient rendues aux hommes vraiment pieux, vraiment catholiques, qui portent sur la société nouvelle, sur la France de la Charte, un regard équitable et affectueux! C'est déjà de leur part une marque de haute intelligence que ce premier rayon de justice envers notre époque, cette espérance hautement manifestée qu'elle accueillera la vérité éternelle, et ne doit pas être maudite en son nom. A Dieu ne plaise que, dans un frivole aveuglement, nous nous repaissions les uns les autres et nous-mêmes de flatteries! Notre société s'est plus d'une fois, et sur les plus graves sujets, gravement égarée, et, au sein de son triomphe, elle reste atteinte d'un mal très grave. Et pourtant notre temps est un grand temps, qui a fait de grandes choses et ouvert de grandes destinées. Cette société si orageuse, si confuse, si chancelante, quelquefois si chimérique et si arrogante, quelquefois si matérielle et si humble, a plus qu'aucune autre rendu hommage et prêté force à ce qu'il y a de plus élevé, de plus divin en nous: l'intelligence et la justice. Une large part de vérité est contenue dans les principes inscrits sur son drapeau, et elle a voulu que cette vérité fût efficace; et elle a déployé, pour l'introduire dans les faits, une habileté, une énergie qui ont étonné et entraîné à sa suite le monde. Tant de hardiesse dans la conception; tant de puissance dans l'exécution; un tel développement d'esprit, de passion, de force; tant de résultats positifs, visibles, si rapidement obtenus; ce progrès général de bien-être, de richesse, d'ordre, de justice pratique et simple dans les relations et les affaires sociales: n'y a-t-il là que de l'égarement? Sont-ce là des symptômes de déclin? N'y faut-il pas bien plutôt reconnaître l'une de ces crises redoutables, mais fécondes, que la Providence

fait éclater quand elle veut renouveler le monde? Dites, dites à cette société et le mal qu'elle a fait et le mal dont elle souffre; révélez-lui dans toute leur étendue, dans toute leur gravité, ses erreurs, ses fautes, ses oublis, ses faiblesses, ses excès; mais ne prétendez pas qu'elle accepte l'injustice ni l'injure. Elle a la conscience de ce qu'elle est et de ce qu'elle peut devenir, du bien qu'elle a voulu et du bien qu'elle a fait à l'humanité; elle veut qu'on l'honore et qu'on l'aime, et ne se laissera redresser et diriger qu'à ce prix. Elle a raison : il faut rechercher, il faut écouter, il faut croire les amis sincères, les amis sévères; il ne faut jamais se fier aux ennemis.

Je ne pense pas que les auteurs de l'*Université catholique* rendent encore à notre société toute la justice qui lui est due. Mais ils ne gardent contre elle point d'arrière-pensée, point de mauvais dessein; ils comprennent et acceptent les principes essentiels sur lesquels elle se fonde, et ils s'efforcent sérieusement, sincèrement, de rétablir, entre ces principes et les doctrines catholiques, une harmonie qui ne soit pas purement superficielle et apparente. Leur plan est simple : après avoir tracé un cadre général des sciences humaines et des rapports qui les lient, soit entre elles, soit à l'unité sublime vers laquelle elles tendent, ils placent dans ce cadre des cours spéciaux sur chacune des sciences diverses, tant de l'ordre matériel que de l'ordre intellectuel, et s'appliquent, dans ces cours, à faire pénétrer tantôt la religion dans la science, tantôt la science dans la religion, les tenant sans cesse en vue l'une de l'autre, afin qu'elles se connaissent, se rapprochent et s'unissent dans un commun progrès.

En sorte que leur recueil est une Université muette, où toutes les sciences sont enseignées par écrit, selon la doctrine et dans l'esprit catholique, comme elles le seraient de vive voix dans une Université véritable, où tous les professeurs seraient catholiques et vraiment dévoués à leur foi et à leur science.

Je n'ai nul dessein d'examiner ici le mérite scientifique de ces cours, ni d'en débattre toutes les assertions et toutes les idées. Quelques uns, comme le *cours d'introduction à l'étude des vérités chrétiennes*, par M. l'abbé Gerbet, le *cours d'économie sociale*, par M. de Coux, le *cours sur l'art chrétien*, par M. Rio, le *cours sur l'histoire générale de la littérature hébraïque*, par M. de Cazalès, contiennent une instruction réelle, des vues élevées, ingénieuses, et quelquefois un talent de style et un attrait de lecture peu communs. Dans une *revue littéraire*, jointe aux *cours*, on rencontre souvent des articles, entre autres ceux de M. le comte de Montalembert, pleins de recherches curieuses, de nobles sentimens, et écrits avec une verve morale qui plaît et touche, même quand elle s'emporte au delà du vrai. Il serait facile de relever, dans l'ensemble de l'ouvrage, des traces assez nombreuses d'une science un peu superficielle, d'une philosophie un peu vague, d'une littérature un peu déclamatoire. Je pourrais aussi, et ceci aurait plus d'importance, y retrouver çà et là l'empreinte de vieilles habitudes, de vieilles rancunes, de ce vieil esprit d'hostilité despotique auquel les auteurs de ce recueil ont en général, et très sincèrement, voulu se soustraire. Peut-être, si j'avais l'honneur de les voir, me permettrais-je, dans l'intimité de la conversation, de les engager à surveiller scrupuleusement à cet égard leurs sentimens et leur langage, à mettre toujours leurs idées et leurs expressions en accord avec l'intention générale qui les anime et le but qu'ils veulent atteindre. Qu'ils soient eux-mêmes, en ce sens, des censeurs sévères de leur ouvrage. Pour moi, je ne le serai point. Je ne sais pas chercher chicane, dans l'exécution, à une pensée grande et juste dont je souhaite le succès. J'accepte ce qu'il y a d'incomplet et d'imparfait, et même d'incohérent dans une œuvre humaine, pourvu que l'œuvre en elle-même soit bonne, et que le bien domine dans l'effet comme dans l'intention. C'est un misérable plaisir que celui de la critique; et je n'en prends aucun, pour mon compte, à signaler, quand il n'y a pas nécessité absolue, les fautes que je voudrais effacer.

J'aime bien mieux féliciter les auteurs de l'*Université catholique* de la fermeté avec laquelle ils sont demeurés fidèles à leur drapeau et à leur nom. Dans leur ex-

cellent dessein, et précisément à cause de la pensée conciliante qui y préside, un écueil se rencontrait sous leurs pas. Ils couraient risque de se laisser induire à amollir, à énerver, à dénaturer leurs propres doctrines, les doctrines et l'esprit catholiques, pour rendre plus prompt et plus facile l'accommodement avec les idées et l'esprit du siècle. Plus d'une fois déjà des tentatives analogues, conçues à bonne intention, ont échoué contre cet écueil. C'est de là que nous avons vu sortir ces appels à la religion naturelle et à la *religiosité* générale ; ces maximes qu'au fond le dogme est peu de chose et que la morale seule importe ; qu'il faut ramener les croyances diverses à ce qu'elles ont de commun, et inventer des formules, des prières qui leur conviennent également à toutes ; et aussi ce penchant à métamorphoser les grands faits, les grands principes du Christianisme en symboles livrés aux interprétations de la philosophie ; et aussi encore ces étranges efforts pour marier l'esprit révolutionnaire à l'esprit religieux ; ou bien enfin ces essais de renier, de laisser du moins dans l'oubli le passé de l'Église catholique, ses traditions, ses habitudes, ce que lui ont apporté les siècles et les événemens, pour y substituer, sous le nom de *primitif*, un catholicisme nouveau et inventé. Conceptions fausses, tentatives impuissantes, auxquelles un sentiment pieux et quelque instinct de notre état social n'ont pas toujours manqué, mais qui dénotent bien peu de connaissance de la nature humaine, de la religion, et une appréciation bien superficielle des moyens par lesquels les grandes institutions, religieuses ou civiles, se fondent et durent. Sans doute, pour s'adapter à ce qu'il y a de nouveau dans le monde, pour prendre, dans notre ordre social, la place et l'action qui lui conviennent, le catholicisme a quelque chose à faire, beaucoup à faire. Mais qu'il reste lui-même, bien lui-même ; qu'il n'abdique point son origine, son histoire, sa doctrine, sa loi ; qu'il ne se prête à aucune lâcheté, aucune hypocrisie. Il y perdrait sa dignité, qui fait aujourd'hui sa principale force, et n'y puiserait pas la force nouvelle dont il a besoin. Si je n'étais convaincu qu'entre l'ancienne religion et la société moderne, entre le Christianisme et la Charte, l'harmonie peut se rétablir selon la vérité et avec honneur, je ne leur conseillerais pas de le tenter. Dieu ne permet pas qu'à de telles hauteurs, et pour de si grandes choses, le mensonge soit praticable.

Que l'*Université catholique* persévère donc dans son exacte et scrupuleuse orthodoxie. On dit, et je le souhaite fort, qu'elle compte dans le clergé beaucoup de lecteurs. Le clergé doit être en garde contre les tentatives de ce genre. Quelques unes, malgré des apparences modérées, l'atteignaient et le frappaient évidemment dans les conditions vitales de son existence. D'autres le jetaient dans les passions et dans les voies dont il a précisément pour mission de détourner l'humanité. Toutes, jusqu'ici, ont eu peu de succès. La plus récente, celle de M. l'abbé de La Mennais, a abouti à l'un des plus tristes spectacles d'égarement et de chute qu'un homme puisse donner aux hommes. Certes, il y a là de justes motifs de défiance et d'hésitation. Les auteurs de l'*Université catholique* en sont à coup sûr bien persuadés eux-mêmes, car ils ont apporté le soin le plus attentif, le plus constant, à se séparer de ces essais malheureux, et à se tenir, selon leur propre langage, inébranlablement attachés au rocher de l'Église. Ils agissent ainsi sans doute par conviction et par devoir. Qu'ils le fassent aussi par prudence. Qu'ils ménagent toujours les sentimens, les scrupules, les susceptibilités du public catholique. C'est à ce public surtout qu'ils s'adressent. C'est lui qu'ils désirent éclairer, apaiser, rassurer, réconcilier avec les progrès véritables, les faits accomplis, les nécessités de notre temps. C'est là en effet le grand service à rendre à la société moderne. Qu'ils ne perdent jamais de vue ce but essentiel de leur œuvre. Et, quant au public que domine l'esprit du siècle, sans doute il faut que leur langage le rassure aussi, et l'apaise, et le ramène vers la religion, car il a aussi, et très justement, ses susceptibilités et ses méfiances. Mais que les auteurs de l'*Université catholique* ne s'y trompent pas : ils lui inspireront d'autant plus de respect et de confiance qu'il les trouvera plus graves et plus fidèles. Il se laissera d'autant plus attirer

vers la religion qu'elle lui apparaîtra plus stable et plus haute ; car, dans le malaise qui le presse, c'est à quelque chose de fixe et d'élevé qu'il aspire, malgré les passions qui le tiennent encore flottant et abaissé..... »

L'article de la *Revue française*, que nous venons de citer presque en entier, a été l'occasion d'une très vive polémique dans laquelle il nous est impossible d'entrer, parce que nous serions forcés de sortir du cercle dans lequel se renferment les travaux de l'*Université catholique*. Un seul journal, l'*Univers*, s'est dégagé de toute préoccupation politique en appréciant cette publication de M. Guizot ; il l'a jugée sous un point de vue purement religieux. La pensée de l'*Univers* sur le travail de M. Guizot est tout-à-fait notre pensée ; et, après avoir fait nos réserves sur quelques expressions que nous aurions voulu pouvoir modifier, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en insérant ici quelques unes des réflexions de ce journal, que nous adoptons, quant au fond, entièrement.

« La presse, qui s'est occupée avec quelque passion, de l'article de M. Guizot, nous semble avoir moins considéré cet écrit en lui-même que dans son but politique. Ce n'est point là qu'est son importance à nos yeux ; c'est par le fond même des choses qu'il contient, par cette nécessité des convictions religieuses qu'il proclame, par ce retour à la foi dont il dénonce le besoin impérieux, enfin par l'appréciation des différens efforts qui se font dans le monde pour ramener l'humanité aux croyances qu'elle a désertées, que ce travail nous paraît remarquable et digne de l'attention des hommes qui veulent et qui cherchent le bien.

N'est-ce pas en effet une chose bien digne d'attention que ce cri d'alarme du chef de l'école rationaliste à la vue de l'abîme où le monde s'en va loin de Dieu? Cette exclamation douloureuse : « Et ce « n'est pas vers Dieu que ces voix souf- « frantes s'élèvent ! » n'est-elle pas le signe de quelque regret profond ? Certes, quand on se rappelle la suffisance philosophique de la *doctrine*, sa hautaine confiance en l'humanité, ses oraisons funèbres du Christianisme, il est difficile de ne pas être frappé d'aveux tels que ceux-ci :

« Ne nous repaissons pas d'orgueil et d'illusion ; ne nous promettons pas de nous-mêmes et de notre savoir-faire ce que nous n'en saurions obtenir. Il y a dans notre nature un vice, dans notre condition un mal qui échappent à tout effort humain..... Réglez comme vous l'entendrez toutes les institutions ; distribuez comme il vous plaira toutes les jouissances : ni votre sagesse ni votre richesse ne combleront l'abîme. La liberté de l'homme est plus forte que les institutions de la société. L'âme de l'homme est plus grande que les biens du monde. Il y aura toujours en lui plus de désirs que la science n'en peut régler ou satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévenir ou guérir.

« La religion ! la religion ! C'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. »

Jamais, il est vrai, M. Guizot ne s'expliqua sur la religion aussi explicitement que son collègue en Sorbonne, M. Jouffroy, l'auteur du célèbre article *Comment les dogmes finissent* ; mais à coup sûr il ne se serait point exprimé comme on vient de lire, il y a dix ans ; sa foi dans le pouvoir de la science sociale était alors autrement robuste. Donc, à moins de supposer dans ses paroles une duplicité que son caractère défend de soupçonner, un grave changement s'est fait dans les idées de M. Guizot ; et les expériences amères de nos dernières années n'ont pas été stériles pour lui. C'est là le fait saillant de l'article qui nous occupe, celui qu'il importait de signaler.

Le jugement qu'il porte de l'*Université catholique* est un autre fait digne aussi de remarque. C'est la première fois, ce semble, qu'une œuvre catholique a été louée, comme telle, par le chef de l'école doctrinaire ! Plusieurs fois déjà les institutions du catholicisme avaient été l'objet des éloges de M. Guizot ; mais c'est plutôt ce qu'il voyait en elles de rationaliste qu'il préconisait, que ce qui émanait directement de leur principe. Ici c'est tout le contraire. L'*Université catholique* ne mérite les félicitations qu'il lui adresse que parce qu'elle est et qu'elle demeure catholique. Il exhorte vivement les directeurs et rédacteurs de ce recueil *à persévérer dans l'exacte et scrupuleuse orthodoxie, à apporter le soin le plus attentif, le plus constant à se séparer des malheureux essais tentés de nos jours, et à se tenir inébranlablement attachés au rocher de l'Eglise.* Ce n'est certes pas le passage le moins étonnant de cet article.

A la vérité, ces éloges et ces encoura-

gemens sont suivis d'autres éloges et d'autres encouragemens donnés à des recueils qui combattent dans un sens directement opposé; au *Semeur*, journal du méthodisme, à l'*Evangéliste*, journal du parti avancé de l'Eglise constituée. Mais, outre que nous ne prétendons point que l'admiration de M. Guizot pour le catholicisme soit complète et exempte de quelques réserves interprétatives, il est bon de remarquer la différence de ces éloges. Ceux de l'*Université catholique* sont, à peu de chose près, sans restrictions. Excepté un peu de vague dans la philosophie, de déclamation dans la littérature, d'hostilité surannée dans la polémique, tout dans ce recueil est grand, juste, intelligent, charitable. Il n'en est pas de même, comme on va le voir, du *Semeur* et de l'*Evangéliste*.

« Là, dit M. Guizot en parlant du premier, toutes les publications, tous les incidens qui se rattachent de près ou de loin à la vie chrétienne, sont examinés, débattus avec une réalité, une énergie de conviction toujours plus rares aujourd'hui..... Je pourrais bien trouver çà et là, dans ce recueil, *même sans aborder le fond de ses doctrines*, quelques traces d'un certain penchant vers le radicalisme politique, fort nuisible à la religion, et aussi, en matière religieuse, d'un esprit un peu dur, exclusif; de cet esprit qui, lorsqu'il domine seul, lorsque rien ne l'arrête sur sa pente, devient l'esprit de secte et de fanatisme. Mais ces traces deviennent tous les jours plus rares, etc... »

« Comme, dans le sein du protestantisme, continue quelques lignes plus bas M. Guizot, le *Semeur* et les *Archives du Christianisme* n'expriment pas la pensée de tous, l'*Evangéliste* se charge de manifester et d'alimenter une autre pensée, religieuse aussi et protestante, mais plus calme, plus scientifique, plus attachée à l'esprit moderne, à l'église nationale, plus occupée d'éclairer et de diriger les âmes que de les ébranler profondément : *je ne doute pas que, dans cette renaissance des croyances diverses, les hommes qui en poursuivent le succès et les publics divers auxquels ils s'adressent, ne s'inspirent réciproquement assez de méfiance et d'inquiétude; que le souvenir des anciennes prétentions, des anciennes animosités ne subsiste au fond des cœurs et ne puisse de nouveau éclater. Il se laisse quelquefois entrevoir avec toute son irréflexion et son âpreté.* Cependant, à tout prendre, l'esprit d'antipathie et de lutte qui a si longtemps dominé dans la sphère religieuse, se discrédite maintenant et s'affaiblit de plus en plus, etc. »

C'est là, en vérité un panégyrique assez mince, surtout en comparaison de celui de l'*Université catholique*. On sent que les doctrines et l'esprit du recueil orthodoxe ont aux yeux de M. Guizot une toute autre valeur que les doctrines et l'esprit des journaux de sa communion.

Faut-il en conclure, ainsi qu'on l'a fait dans quelques feuilles quotidiennes, que l'article de M. Guizot équivale à une abjuration, et que le célèbre publiciste protestant soit en plein catholicisme? Il y aurait à le penser autant de bonhomie, qu'il y aurait d'injustice à regarder ce travail comme un jeu à tromper les simples, une rouerie politique. Selon nous, M. Guizot est, dans cet écrit, ce qu'il a été toujours et partout, un doctrinaire, c'est-à-dire, un homme qui s'administre à lui-même un brevet de capacité suprême pour juger les idées et les choses, et qui, du haut d'un système laborieusement édifié, prononce, sans appel, sur les hommes, les doctrines et les faits de ce monde. Ce qui distingue l'article en question, de toutes les publications de l'auteur, c'est une compréhension plus entendue et plus complète de l'œuvre catholique. Jusqu'ici M. Guizot n'avait guère apprécié que le passé du catholicisme; aujourd'hui son approbation s'étend jusqu'à son action présente. C'est un progrès notable de son intelligence : ce n'est pas une conversion. Dans l'esprit de M. Guizot, le catholicisme et le protestantisme sont deux formes de culte imparfaites, dont la première a sur la seconde l'avantage de conduire l'humanité d'une manière infiniment supérieure au but définitif de la religion chrétienne. Mais cette supériorité n'est que momentanée; le protestantisme est destiné à l'atteindre lui-même, et un jour viendra où toutes les croyances chrétiennes arriveront à l'unisson l'une de l'autre, et travailleront de concert au salut de l'humanité. Tel est l'espoir de M. Guizot, et déjà il en salue la réalisation prématurée dans le réveil des différentes communions.

« N'est-ce pas, dit-il en terminant, un beau spectacle qui commence à nous apparaître? L'esprit religieux rentre dans le monde pour conquérir sans usurper. Les croyances religieuses *se relèvent et grandissent toutes ensemble*, à la fois libres et contenues : libres de s'élever vers le ciel et d'y élever les âmes; contenues sur cette terre de trouble et de combat. Honorons l'état social au sein duquel un tel

spectacle est possible. Il a grand besoin que la religion vienne l'épurer et l'affermir. Mais la religion peut y travailler sans déshonneur ni sacrifice; et dès qu'elle le peut, elle le doit. »

On comprend que, dans tout ce que nous venons de dire, notre but n'a point tant été d'examiner le travail de M. Guizot, en lui-même, que d'en préciser les résultats. Ces résultats les voici : M. Guizot reconnait

1° Que l'humanité est impuissante à se faire elle-même sa destinée ;

2° Que le catholicisme est de toutes les croyances actuellement existantes, celle qui imprime au genre humain une direction salutaire plus haute et plus sagement efficace.

De pareils aveux valaient la peine d'être signalés. On pouvait en exagérer la portée; nous les avons ramenés à leur juste valeur. »

HISTOIRE DU MOYEN AGE, DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE;

PAR J. MOELLER,

Docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université de Louvain (1).

Dans un temps où l'histoire prend chaque jour plus de place parmi les travaux sérieux, tout livre réellement composé d'après les sources demande une attention particulière. Il va sans dire ensuite que là, comme ailleurs, la valeur de l'œuvre est déterminée par l'importance du sujet et par le degré de mérite de l'exécution.

Jetez maintenant un coup d'œil sur les diverses périodes de l'*Histoire universelle*, et difficilement vous en trouverez une qui soit plus curieuse à approfondir que le moyen âge. N'est-ce pas le berceau, puis l'enfance, puis la jeunesse du monde moderne ? Si les jeunes années d'un homme remarquable ont tant d'intérêt, combien plus attachantes ne doivent pas être les premières phases de la vie de toute une portion, de la portion principale de l'humanité ? Et puisqu'il est possible à la science de ressusciter aux yeux de la pensée tout un organisme par l'explication des élémens qui l'ont constitué, quel beau sujet ne sera-ce point pour *la physiologie de l'histoire* de représenter, d'une manière vivante, les commencemens et le développement successif de ce grand corps européen dont nous faisons partie ! Tel est, en effet, le genre d'attrait qu'offre aux esprits mûrs l'*Histoire du moyen âge*.

Envisagée d'un pareil point de vue, l'étude de cette époque a particulièrement pour objet l'action des croyances, des mœurs et des lois, les effets du mélange des races et des idées, les résultats de la conquête et des nouvelles institutions, tout ce qui fait les forces vives d'une société. Ceci, comme on le voit, est un peu plus difficile à saisir que l'extérieur des costumes, des usages, des habitudes, en un mot, que toute la partie pittoresque sur laquelle une école littéraire, en France, a malheureusement concentré ses travaux. Il ne suffit plus ici de quelque imagination pour mettre en saillie les dehors d'un monde social dont il s'agit, au contraire, de montrer les ressorts cachés. Il faut autre chose que le plus ou moins d'habileté de ces peintres de genre, qui font passer sous les yeux de leur frivole public des tableaux tout *ruisselans* de couleur dite locale.

M. Mœller, docteur en philosophie et professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain, a dignement compris sa tâche. « Il a voulu (ce sont ses propres « expressions) mettre entre les mains « de ses auditeurs un manuel en rapport « avec le développement actuel des con- « naissances historiques... Il a voulu non « seulement retracer les principaux évé-

(1) Paris, chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères. Prix : 6 fr. 50 c.

« nemens qui se sont succédés depuis la « chute de l'Empire romain, mais de plus « indiquer à ceux qui veulent sérieuse- « ment étudier cette partie si importante « et encore si mal connue de l'*Histoire* « *universelle*, les auteurs contemporains « ou venus plus tard qu'ils ont à con- « sulter. »

Les conditions du travail de l'auteur sont nettement exprimées par ces paroles, et nous avons le plaisir d'attester qu'il les a remplies fidèlement. Son récit simple, clair, rapide, présente à la fois la substance des historiens de chaque période et les plus solides résultats de l'érudition d'aujourd'hui. Sous ce rapport, une connaissance intime des sources et des recherches allemandes a mis M. Mœller en état de compléter un de nos meilleurs ouvrages sur la même époque, nous voulons dire les *Annales du moyen âge* de M. Frantin, et en même temps de réfuter plusieurs assertions erronées de MM. Guizot et de Sismondi.

Le volume en question, comme le titre l'indique, ne va pas plus loin que la mort de Charlemagne. Un second volume contiendra les événemens accomplis depuis le fondateur du saint Empire jusqu'à Luther. Nous désirons qu'il paraisse bientôt. Voici, en attendant, le plan que l'auteur a suivi dans la première partie de son ouvrage.

« J'ai d'abord exposé, dit-il, l'état de « la société romaine, la constitution de « l'Eglise et les institutions des peuples « germains, au moment où s'écroulait « l'Empire d'occident; puis après avoir « rapidement tracé l'histoire des inva- « sions des barbares, je me suis attaché « à suivre l'action civilisatrice et orga- « nisatrice de l'Eglise pendant que se « formaient les nouveaux royaumes ger- « mains. Plus tard, ayant décrit les pre- « miers efforts de la société catholique « pour se dégager de la sauvage férocité « des hommes du Septentrion et de la « molle corruption de Rome dégénérée, « j'ai mis en regard la société rivale qui « se formait alors dans les déserts de « l'Arabie... J'ai dit les diverses fortunes « de ces deux sociétés jusqu'au règne de « Charlemagne, du héros chrétien par « excellence, du fondateur de la société « temporelle catholique. »

Cette grande division, tout-à-fait naturelle, partage le premier volume en huit chapitres, dont chacun se subdivise en plusieurs paragraphes sous des titres spéciaux. Par là, l'intelligence et l'usage du livre se trouveront singulièrement facilités.

Quant à la composition, la première, et jusqu'à un certain point, l'unique règle que semble s'être imposée l'auteur, c'est l'exactitude, une exactitude rigoureuse dans les faits présentés à l'appui des idées et dans les idées déduites des faits. Assurément, voilà bien l'essentiel, et il n'y a point lieu de s'étonner que beaucoup de bons esprits ne demandent pas autre chose. Toutefois, outre le fond il y a la forme, laquelle, à nos yeux, n'est nullement indifférente; mais, dans le cas qui nous occupe, il faut avant tout s'entendre sur ce mot dont la signification est très relative. On doit distinguer autant de formes qu'il y a de genres, et c'est la propriété ou la spécialité du style, en d'autres termes, la convenance parfaite de l'expression avec la pensée qui constitue les bons auteurs. Le but de M. Mœller étant de donner, non pas un ouvrage de littérature historique, mais un manuel; la partie de l'art, comme on dit aujourd'hui, se trouvait à peu près réduite à l'ordre, à la clarté et à la précision. Il eût franchi les limites de son plan, et, par conséquent, manqué à une règle essentielle du genre adopté par lui, s'il s'était abandonné à ces peintures dans lesquelles un écrivain anime un fait de ses propres émotions; mais qui, en définitive, sous peine d'être inexactes, ne doivent contenir que ce que renferme en puissance le fait nettement perçu. M. Mœller s'est borné, comme il le devait, à percevoir et à raconter les faits d'une manière simple et nette, tels en un mot qu'ils se montrent au regard patient et calme de l'investigateur, lorsque celui-ci est parvenu à saisir distinctement leur image dans le miroir même des sources. Or, il est évident que l'œuvre de la peinture historique ne doit commencer qu'après la perception claire, sensible, *adéquate*, des faits, et que, en tout cas, ce sont deux choses qui peuvent se séparer. N'allons donc pas faire à la modestie de l'auteur un reproche d'avoir négligé ce

que son talent pouvait atteindre, puisque c'est à cette modestie que nous devons d'avoir été sitôt en possession du fruit de ses vastes études. Si M. Mœller avait entrepris un ouvrage d'art, nous serions encore de longues années à attendre son livre, qui, tel qu'il nous le donne, est, sans contredit, le meilleur guide que nous ayons pour diriger nos recherches dans la première moitié du moyen âge.

D'après ce qui précède, il est bien clair que nous partageons les sentimens sous l'influence desquels l'auteur a écrit. Ce sont, en effet, les sentimens qui, dans l'histoire comme dans toutes les choses soumises à la critique morale, déterminent les appréciations. Dans les cas de cette espèce, on juge, en général, selon que l'on est affecté, et définitivement on s'affecte comme l'on pense et on pense comme l'on croit. Aussi, disons-nous fermement avec M. Mœller : « Qu'il faut « être catholique soi-même pour écrire « l'histoire du moyen âge avec une véri- « table intelligence des passions qui s'y « agitent et de la force qui les comprime. « Il s'agit d'une société qui n'a de vie et « de sève que par l'Eglise. L'Eglise, donc, « est le grand fait qui explique tout, et « le catholique seul a la véritable intelli- « gence des intentions qui la font agir « et des moyens qu'elle emploie. » M. Mœller termine par les paroles suivantes sa préface, d'où nous avons extrait toutes nos citations : « Je sais combien est « imparfait ce que je livre maintenant « au public. Je lui demande quelque in- « dulgence pour le style d'un livre fran- « çais écrit par un Allemand ; je n'en « demande aucune quant à la bonne foi « avec laquelle j'ai cherché la vérité. » Nous sommes heureux de pouvoir certifier que M. Mœller n'a besoin, sous aucun rapport, de l'indulgence de ses lecteurs, et qu'il doit, au contraire, si nous en jugeons par nous-mêmes, se tenir pour assuré de leur sympathie et de leur reconnaissance.

LÉON BORÉ,
Professeur d'histoire au collége de Juilly.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ASTRONOMIE, AVEC DES APPLICATIONS A LA GÉOGRAPHIE,

PAR M. P.-M. PERDRAU,
Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (1).

Il est des livres qu'on recommande pour leurs auteurs; d'autres, en petit nombre, qu'on recommande en vue du public. Les écrivains qui se constituent les juges du mérite des ouvrages, se préoccupent rarement des intérêts des lecteurs, et n'apprécient guère l'œuvre qu'ils analysent que dans ses rapports avec leurs propres idées. Et je ne parle pas ici seulement de ces livres qui, par leur nature, provoquent la discussion, tels que ceux qui traitent de matières philosophiques, et ne sont que le développement de tel ou tel système ; les ouvrages les plus positifs, ceux, par exemple, qui ont pour objet l'enseignement des sciences à des degrés divers, sont souvent mal appréciés vis-à-vis du public, quand le juge ne rencontre pas dans les formes de la rédaction ou du langage cette conformité aux habitudes de son esprit que chacun de nous considère plus ou moins comme une des conditions du bien en quelque genre que ce soit.

L'ouvrage que nous annonçons est un de ceux qu'il faut recommander dans l'intérêt public, parce qu'il a le mérite incontestable d'atteindre parfaitement son but, qui est de se faire lire par les gens du monde, et ce n'est pas chose en soi si facile. La science astronomique est habituée à recevoir force complimens, parce que sa beauté et son utilité ne sont contestées par personne; on aime à en

(1) Un volume in-12. Chez Madame veuve Mairé-Nyon, quai Conti, 13.

entendre exposer les étonnans résultats, et l'imagination s'exerce volontiers dans cette carrière brillante où tout porte un caractère de singularité et de grandeur. Mais s'agit-il de pénétrer un peu plus avant qu'à la surface de la science, d'étudier les causes, les lois et la liaison des phénomènes célestes, et de se rendre compte des procédés suivis par les astronomes pour établir ces lois, les esprits que ne pousse pas une vocation prononcée pour l'étude du ciel, se retranchent volontiers dans leur foi paresseuse, parce qu'un labeur inévitable se présente à eux dès l'entrée de la carrière. Aussi, hors de la classe des savans de profession, peu de personnes possèdent-elles de véritables notions d'astronomie : mais le nombre de ceux qui *comprennent* les résultats astronomiques est encore incomparablement plus restreint. C'est là un fait d'expérience qu'on ne nous contestera pas.

L'auteur de ce traité se flatte d'avoir écarté les épines qui obstruent, pour les gens du monde, le abords de la science, et d'avoir composé l'ouvrage le plus clair et le plus facile à lire qu'on ait publié sur cette matière : eu égard à l'étendue avec laquelle il a traité ces élémens de la science astronomique, nous sommes parfaitement de son avis. Nous croyons qu'il est impossible de rédiger un traité élémentaire d'une manière plus lucide, et par suite plus agréable et plus engageante. On sent, à sa lecture, que l'auteur s'est toujours oublié lui-même (ce qui n'est pas ordinaire), pour ne songer qu'à ses lecteurs ; et, en pareille matière, c'est précisément là le meilleur moyen d'en avoir. Aussi est-ce en leur faveur que nous nous empressons de signaler l'apparition d'un ouvrage que nous n'hésitons pas à déclarer le meilleur de ceux qui viseraient au même but. Nous croyons aussi devoir déclarer que nous parlons ici en parfaite connaissance ; car nous avons lu en entier le manuscrit avant qu'il fût livré à l'impression, et c'est parce que nous avons reconnu dans cet ouvrage les qualités solides qui le recommandent à l'intérêt public, que nous avons engagé l'auteur à lui donner une publicité à laquelle sa modestie ne songeait pas. Nous croyons avoir fait en cela un acte de véritable philantropie.

L'auteur avertit dans sa préface que ces leçons ont été composées pour l'instruction d'une très jeune personne. Quoique cette destination ait pu être atteinte par le travail du maître, il ne faut pas croire que ce livre soit une nouvelle édition de l'*Astronomie des dames* ou de la *Pluralité des mondes*. C'est un traité élémentaire d'*astronomie complète*, très propre à donner aux gens du monde l'intelligence des vérités astronomiques, et qui n'est pas au dessous de l'enseignement des colléges royaux. Nous croyons que sa place est marquée au sein de toutes les maisons d'éducation, et nous n'oublierons pas de rappeler aux maîtres que ces leçons découlent d'une plume religieuse, qui sait saisir l'occasion de rappeler ses lecteurs au principe et au but de toute science intelligente.

Nous croyons devoir reprocher à l'auteur son silence sur l'histoire de l'astronomie, et sur la comparaison intéressante des divers systèmes qui se sont disputé l'organisation du monde planétaire. C'est là, il est vrai, un défaut commun à presque tous les ouvrages de ce genre ; et peut-être l'auteur a-t-il craint de grossir par là son travail, ou de jeter quelque confusion dans les idées de ses jeunes lecteurs, qu'il a voulu réduire à l'essentiel. Peut-être donc avons-nous tort de faire de ce silence un objet de critique : mais, faute d'en avoir pu trouver d'autres, l'auteur nous permettra de nous arrêter à celui-là. L.-M. D.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

NANCY, HISTOIRE ET TABLEAU, par P. GUERRIER DE DUMAST; brochure de luxe, in-8° max°, avec ornemens typographiques gravés exprès pour l'ouvrage. Prix 1 fr. 50 c.; Paris, chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères.

Nancy, ce Versailles de la Lorraine, ville gracieuse et coquette, faite pour la pompe et les plaisirs, veuve d'hier seulement de ses princes et de son roi, conserve encore un air de cour. A son élégance, on voit qu'elle est mal habituée à l'état de simple bourgeoise. Ses rues, larges et bien alignées, semblent encore attendre cette foule de brillans équipages qui la sillonnaient en tout sens; elles demeurent là toujours belles et parées comme pour une fête. Cette ancienne capitale vous montre avec empressement les sépulcres de ses ducs, à quelques pas de leur palais; ici la colonne qui marque la place où fut tué Charles-le-Téméraire; plus loin les mausolées du roi et de la reine de Pologne; et, sur sa principale place, la statue de bronze de Stanislas. Elle a gardé fidèlement le souvenir des anciens jours, mais elle sait lui donner quelque chose de rajeuni. Une dynastie de sept siècles de durée y dort dans des tombeaux de marbre décorés avec goût, artistement éclairés. C'est un deuil qui sied admirablement pour la parure, et l'art se drape avec grâce dans ce linceul blasonné.

Pour peu qu'on ait étudié Nancy, on sent qu'une dynastie souveraine a passé par là. Les mœurs elles-mêmes, non entièrement décolorées, y ont conservé quelque chose de cette époque de splendeur.

Si vous désirez bien connaître une ville qui mérite tant d'être connue, prenez, comme exact et fidèle, le portrait qu'en a fait M. Dumast. Cette excellente monographie est renfermée dans un cadre simple, précis, bien ordonné, et peut servir de modèle pour toute description qu'on voudrait faire d'une autre ville. L'auteur nous donne l'histoire et la statistique de Nancy; mais son histoire ne consiste pas en une série de faits étiquetés par leurs dates, ni sa statistique en un amas de chiffres. Sa touche est large, vigoureuse et à grands traits; son expression, pittoresque, animée, scintillante, trahit parfois le poète à force d'éclat.

Le mérite de l'opuscule ne doit pas se mesurer à sa taille: il y a plus de talent dans un petit tableau pareil que dans les gigantesques ébauches des érudits sur le même sujet. Ce travail laisse des souvenirs aussi nets et clairs que complets; il abonde en mots heureux qui saisissent et qui portent l'empreinte et la physionomie des choses qu'ils veulent peindre. Puisse M. de Dumast ne pas laisser enfouis les riches matériaux qu'il a accumulés sur l'histoire de la Lorraine! Puisse-t-il mettre la dernière main à l'œuvre qu'il a commencée! Et alors son pourra dire que si M. de Dumast est, à juste titre, fier de Nancy, Nancy est peut-être bien en droit de le lui rendre.

Souscription pour l'acquisition du Christ à la vigne de M. Hauser, qui sera offert à monseigneur l'archevêque de Cologne, comme un témoignage de la vénération des catholiques de France.

MONSIEUR,

Au moment où l'Europe catholique tourne avec une douloureuse admiration ses regards vers l'archevêque de Cologne, il a semblé à plusieurs personnes recommandables, qu'un témoignage public de vénération et d'amour envers l'illustre victime répondrait au vœu secret d'une foule de cœurs.

Interprète de ce sentiment qui, j'en suis sûr, n'a besoin que d'être exprimé tout haut pour devenir général, j'ose vous prier, monsieur le rédacteur, de vouloir bien ouvrir, dans votre feuille, une souscription ayant pour but d'acquérir le beau tableau du *Christ à la vigne*, de M. Hauser, exposé à Saint-Roch, et d'en faire hommage à Mgr de Droste-Vischering. La digne famille du prélat garderait provisoirement notre offrande, dans le cas où la dureté du gouvernement prussien irait jusqu'à interdire d'en faire un ornement consolateur aux murs d'une prison.

Cette admirable toile, dont tous les journaux religieux ont fait l'an dernier les plus vifs éloges, et à laquelle une méprise récente a valu de nombreux visiteurs, représente, en grandeur naturelle, N. S. Jésus-Christ exhortant ses disciples à s'attacher à lui avec une fidélité inviolable, à ne faire qu'un avec lui comme les branches de la vigne ne font qu'un avec le cep qui les porte. (*St. Jean*, chap. xv.)

Il y a là un bien précieux à-propos. Ce sera en même temps un excellent moyen de venir en aide au courageux artiste étranger qui, malgré des obstacles de tout genre, s'obstine noblement à représenter parmi nous l'école de peinture catholique allemande.

CYPRIEN ROBERT.

Juilly, le 25 mars 1838.

P. S. Les souscriptions sont reçues au bureau de l'*Univers religieux*, rue des Fossés-St.-Jacques, 11.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 28. — Avril 1838.

Sciences Sociales.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

QUINZIÈME LEÇON (1).

De l'Économie politique en France et en Europe depuis la Restauration. — Révolution de 1830. — Les Saint-Simoniens. — Les Fouriéristes.

(1814 A 1837.)

La restauration des Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, qui fut le résultat providentiel et non le but réel de l'armement général de l'Europe, devint bientôt le signal et le gage de la réconciliation universelle des peuples. Il sembla à tous voir la main de Dieu montrer à la terre éplorée un nouvel âge de paix et de bonheur : l'ivresse était dans tous les cœurs, l'espoir ranimait tous les courages ; les vieilles haines nationales et les discordes civiles s'étonnaient de se trouver apaisées ; les nations allaient se rapprocher ; chaque classe de la société pouvait enfin jouir de son industrie, de sa fortune, de ses talens. La charte donnée par Louis XVIII réalisait les vœux principaux exprimés, en 1789, par la majorité des Français. Pour la première fois, les impôts devaient être librement discutés et votés. Les capitaux reparaissaient abondans et impatiens de trouver un emploi utile. Les productions industrielles de tous les peuples pouvaient enfin s'échanger comme les produits de leur intelligence ; et, avec des idées nouvelles sur toutes les branches de la prospérité publique, devaient s'ouvrir aussi des voies nouvelles à l'industrie et aux spéculations commerciales.

En France, cet heureux état de choses promettait les plus rapides et les plus étonnans résultats, et la nation les avait déjà obtenus de manière à exciter la jalousie de nos rivaux, lorsque la fatale entreprise conçue à l'île d'Elbe vint troubler profondément la grande famille française, car elle altéra, dans les esprits et dans les cœurs, la conscience du droit et des devoirs, et fit combattre en des partis divers les souvenirs, les affections, les amours-propres et les intérêts. Dès lors la confiance et l'union furent détruites : deux camps séparèrent une nation sitôt oublieuse de ses malheurs et de ses fautes, et la prospérité réelle qu'elle pouvait goûter à l'ombre de la paix et d'une sage liberté fut sans cesse compromise par la vague inquiétude qu'entretenaient nos divisions intérieures.

Le gouvernement de la restauration trouva les finances de la France dans

(1) Voir la 14e leçon dans le numéro précédent, p. 172.

l'état le plus déplorable. Depuis les entreprises gigantesques de Napoléon, les règles qui présidaient à la formation et à l'application des budgets de l'État n'étaient plus rigoureusement exécutées. Les ministres, avec l'assentiment ou d'après les ordres du chef du gouvernement, pouvaient changer la destination des sommes affectées aux divers services. Un des ministres de cette époque a déclaré que jamais un budget sincère et fidèle ne fut soumis au corps législatif, qui votait en silence (1). Le revenu imposable de la France avait été exagéré. Le gouvernement prélevait chaque année, sur les départemens et sur les communes, près de 60 millions destinés aux dépenses d'administration intérieure, et les grands travaux entrepris dans l'intérêt public étaient souvent payés au moyen de taxes additionnelles, de ventes de bois et autres ressources qui ne figuraient pas dans l'état des contributions publiques. L'ordre apparent établi entre les recettes et les dépenses se trouvant interverti, et le revenu de l'année étant présenté avec exagération, il s'était successivement formé un immense arriéré sur les dépenses et les recettes.

Au moment de la restauration, toutes les caisses du trésor étaient complètement vides, et les dépenses et recouvremens arriérés s'élevaient à 1,305,469,000 fr., non compris 246,535,000 fr. (provenant de cautionnemens de fonctionnaires publics, d'agens de change et autres) dissipés par le gouvernement impérial. De plus, il existait 17,000,000 f. de rentes perpétuelles représentant un capital de 340 millions, dont moitié, à la vérité, avait été employée au paiement des dettes antérieures à l'an VIII. Ainsi la dette publique s'élevait à 1,645,469,000 fr., et, en y comprenant les cautionnemens dont les fonds avaient été détournés, à 1,892,004,000 fr.

Dans l'exposé de la situation de la France présenté au corps législatif le 12 juillet 1814, par M. l'abbé de Montesquiou, on remarque les observations suivantes, dont la vérité ne pouvait être contestée :

« La guerre avait été la principale cause des maux de la France. L'histoire n'offrait aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée contre son gré dans des entreprises de plus en plus funestes et hasardeuses. — Il était impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'avait fait le dernier gouvernement. La fatigue et les maladies en avaient enlevé autant que la guerre; un million trois cent mille hommes avaient été appelés depuis la fin de la campagne de Russie seulement.

« La conscription, en multipliant des mariages précipités et imprudens, avait accru le nombre des naissances; mais elle enlevait annuellement à la France une grande partie des hommes déjà formés qui constituent la véritable force d'une nation. Les faits prouvaient évidemment une conséquence aussi naturelle : car si la population au dessous de vingt ans s'était accrue, au delà de cette limite la diminution était prodigieuse et incontestable.

« C'était peu d'avoir fatigué le laboureur de cette tyrannie active qui pénètre jusque dans la dernière chaumière; de lui avoir enlevé ses bras, ses capitaux; de l'avoir condamné à racheter ses enfans pour les lui ravir encore. Des réquisitions, que l'on peut appeler la plus savante découverte du despotisme, lui avaient ravi à la fois tous les fruits de son labeur. La postérité croira-t-elle que nous avons vu un homme s'ériger en maître de toutes nos propriétés et de nos subsistances, nous condamner à les porter dans des lieux où il daignait s'en emparer? Toute la population sortie de ses foyers avec ses chevaux, ses bœufs, ses guerriers, pour livrer sa fortune et ses ressources à ce maître nouveau? Heureux encore lorsque ses agens n'ajoutaient pas à nos misères un trafic infâme!

« Le système continental, en forçant les manufacturiers à chercher sur notre territoire des ressources jusque là inconnues, avait amené sans doute quelques résultats utiles; mais les obstacles qu'il a opposés à l'entrée d'un grand nombre de matières premières et le défaut de concurrence qui en a été la suite, ont élevé hors de mesure le prix de la plupart

(1) Notions sur les Finances de la France, de 1800 à 1814, par M. le duc de Gaëte.

des denrées de fabrication française, et porté ainsi une atteinte funeste aux droits et aux intérêts des consommateurs.

« En 1787, les fabriques de Lyon occupaient jusqu'à quinze mille métiers en activité ; pendant la dernière guerre le nombre avait été réduit à huit mille.

« Les bergeries impériales avaient coûté au gouvernement vingt millions sans profit.

« L'activité agricole, industrielle et commerciale de la nation, qui n'avait besoin que de liberté et d'encouragement, avait été sans cesse entravée et ralentie par l'influence d'un gouvernement qui, en voulant tout maîtriser et tout faire, détruisait d'avance le bien qu'il prétendait protéger. »

Le budget des recettes et dépenses arrêté pour l'exercice 1814 par le gouvernement impérial était calculé sur le pied

de	1,245,800,000 f.;
la réduction du territoire, les économies, les réformes dans l'intérieur, permirent au ministre des finances de Louis XVIII de faire descendre l'estimation des dépenses nécessaires à	827,415,000 f.;
ce qui présentait, par la transition du régime passé au régime nouveau, une réduction immédiate de	418,385,000 f.

L'année était trop avancée pour changer le système d'impôt. On évalua le produit des contributions existantes à 520,000,000 francs ; le déficit était de 307,415,000 fr. ; mais, comme il résultait du système des dépenses existant avant le 1er avril 1814, il fut compris dans la classe des dettes arriérées.

Le budget de 1815, présenté en même temps, s'élevait à 547,700,000 francs de dépenses ordinaires auxquelles on proposait d'ajouter 70 millions pour la dette exigible, ce qui formait un total de 618 millions, et par conséquent une réduction de 627,800,000 fr. sur le budget impérial de 1814 ; on annonçait en même temps, pour les exercices à venir, une diminution de 70 millions par an ; en attendant, on était obligé de laisser subsister encore sur le même pied les contributions directes et indirectes. Quant au paiement de l'arriéré antérieur au 1er avril 1814, et se montant à 759,000,000 fr., on proposa de faire acquitter les ordonnances de liquidation des ministres, au choix des créanciers, soit en obligations du trésor royal, à ordre, payables à trois années fixes de la date des ordonnances, et portant intérêt à 8 p. 0/0 par an, soit en inscriptions de rente 5 p. 0/0 consolidés, avec jouissance du semestre dans lequel l'ordonnance aurait été délivrée. On consacrait au paiement et à l'amortissement des obligations du trésor royal : 1° le produit de la vente de 300,000 hectares de forêts de l'État (sol et superficie), sur 1,400,000 hectares qui n'avaient pas été aliénées par les gouvernemens précédens ; 2° le produit des ventes des biens communaux et des autres biens cédés à la caisse d'amortissement ; 3° l'excédant des recettes sur les dépenses du budget de 1815. Enfin le gouvernement était autorisé, s'il était nécessaire, à satisfaire par voie d'emprunt à l'acquittement de ces obligations.

Dans l'exposé du projet de loi des finances, le ministre (M. le baron Louis) promettait la prochaine création d'un système d'amortissement plus énergique :

« La dette constituée, dit-il, dont les effets sont si abaissés (1), sollicite, pour se relever, toute la puissance de ce ressort qui n'a été encore qu'essayée en France, et dont le nom est mieux connu que la plénitude de ses avantages. L'expérience sur les effets d'un amortissement bien combiné et suivi avec persévérance peut aujourd'hui être plus avancée par la comparaison qu'on a pu faire de la vigueur du crédit de l'Angleterre et de la faiblesse du nôtre. Le crédit de l'Angleterre est resté invulnérable au milieu de toutes les secousses, malgré l'accroissement de sa dette. Le crédit de la France a langui, dans les mêmes circonstances, malgré la diminution de la sienne. C'est la fidélité aux engagemens

(1) La rente était à 63 fr. Au moment de la discussion du budget elle était déjà montée à 78. Ce fut pour assimiler les deux valeurs que le ministre attachait 8 pour 100 d'intérêt aux obligations du trésor royal.

qui a produit chez nos voisins un phénomène si différent de celui que nous offrons. Ce principe a fait naître en Angleterre l'idée de placer à côté d'une dette pesante un contrepoids qui l'allége et tend toujours à l'équilibre. Nous regrettons de ne pouvoir encore jeter dans l'administration de nos finances un pareil germe de prospérité, et vous proposer d'affecter une portion libre de nos revenus au rachat des effets de la dette constituée. Ces effets, frappés d'une défaveur qui en fait calomnier la bonté, seraient bientôt réhabilités dans la confiance si des rachats soutenus en rendaient la circulation plus rare et le prix plus rapproché de leur valeur nominale. Cette résurrection du crédit public serait plus profitable encore aux contribuables de l'État qu'à ses créanciers. Mais un bon système d'amortissement ne peut s'établir que sur un revenu qui excède celui qu'absorbent les besoins extraordinaires du gouvernement, et cet excédant, pour mériter confiance, ne peut se justifier que par un compte. Nous avons calculé, dans nos ressources pour l'arriéré, l'excédant que nous offrirait le compte de 1815, et lorsque nous vous proposerons le budget de 1816, nous espérons qu'il nous sera possible de prévoir un autre excédant qui permettra de fonder l'amortissement de la dette constituée sur une base solide. Enfin tous nos efforts tendront à nous mettre en état d'assigner exclusivement, sur une branche certaine et déterminée de revenus publics, le paiement des rentes et leur amortissement graduel et continu. C'est le seul fonds spécial que nous ayions à cœur d'établir sur les ruines du système des fonds spéciaux, qui n'avait qu'une utilité locale et mesquine en comparaison des grands avantages que celui-ci doit produire. »

Pour la première fois le budget de l'État, présenté avec une entière bonne foi, se trouvait l'objet d'une discussion libre et approfondie de la part du corps législatif. Les propositions du ministère furent controversées avec talent et franchise, mais avec mesure. La nécessité et la justice les firent adopter, et elles furent également accueillies par la nouvelle chambre des pairs, qui usait, pour la première fois, de l'exercice de sa puissance législative. M. le prince de Talleyrand, président du conseil, en lui soumettant la loi des finances, s'exprimait en ces termes remarquables, qui excitèrent, peut-être, la jalousie et la convoitise des autres puissances de l'Europe :

« Vous verrez, messieurs, que l'intention du roi a été non seulement de pourvoir immédiatement aux besoins du service public en établissant un équilibre convenable entre les recettes et les dépenses, mais encore de créer dans l'administration de ses finances un régime nouveau par son but et par ses moyens. Il est nouveau par son but, puisqu'il a pour objet de fonder la prospérité de la France sur un véritable crédit public proportionné à l'étendue de ses ressources. Il est nouveau par ses moyens, puisqu'ils sont tous pris dans la plus parfaite sincérité. C'est l'exactitude à tenir ce qu'on a promis, c'est la fidélité à ses engagemens qui deviennent aujourd'hui les nobles expédiens que la franchise du roi propose à ses sujets. Par cette marche simple, à la puissance intrinsèque de l'État viendra bientôt se joindre la puissance de l'opinion. Ces deux forces se prêteront un secours mutuel, et de leur réunion bien entendue résultera toute la puissance d'un grand crédit national.

« Il ne s'agit pas maintenant de savoir si le crédit public, envisagé abstractivement, est en lui-même un grand avantage. Je le pense, mais c'est hors de la question. Il suffit qu'il existe ailleurs, et qu'ailleurs il soit un grand instrument de force, pour qu'il doive exister en France. Je pourrais ne l'envisager, dans l'état où est l'Europe, que par ses avantages relatifs et comme un moyen nécessaire à opposer aux moyens du même genre dont d'autres nations tirent un si grand parti.

« Les ministres du roi sont heureux de pouvoir, dans l'enceinte de cette chambre auguste, s'approchant religieusement de l'autel sacré de l'honneur élevé par la gloire de nos armes, abjurer solennellement et proscrire à jamais toutes les conceptions misérables, toutes les opérations désastreuses, connues, depuis plus de cent ans, sous les noms de *visa*, de *réductions de rentes*, de *suspensions*

de remboursemens, de *réductions de valeurs*, de *remboursemens en valeurs nominales*, d'*inscriptions réduites au tiers*, de *liquidations en valeurs dépréciées*, d'*appurement de révisions*, de *rejet de rentes par prescription*, etc., etc. La France, en paix avec l'univers, doit aspirer à une nouvelle célébrité. Elle doit chercher à fixer, dans toutes les parties, dans tous les exercices de l'administration, la franchise et la justice. Pour obtenir ce grand résultat, il faut établir qu'on a le moyen de payer toutes les charges, toutes les dettes de l'État, et qu'on a la volonté de le faire. »

Ici, le ministre, par l'État comparé de nos moyens et de nos ressources avec ceux des peuples dont la prospérité est la plus brillante, et particulièrement de l'Angleterre, établissait qu'après tant d'orages la situation de la France était belle encore.

Le budget de 1815 laissait espérer un excédant de 70 millions applicables à l'amortissement. L'État possédait encore 1,400,000 hectares de forêts. La quote-part de chaque habitant de la France, dans le montant total des contributions, était pour chacun un peu moins de 22 fr.: elle était en Angleterre de 120 fr. par tête, et aux États-Unis de 23 fr.

Ainsi se trouvait résolue la question relative à la puissance d'acquitter nos charges et de nous libérer de nos dettes.

Pour engager la chambre à adopter les principes d'une libération prompte et intégrante, M. de Talleyrand faisait ressortir les avantages prodigieux obtenus en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique par le religieux acquittement de leurs dettes de toute origine et de toute nature. Sortant d'une révolution et d'une guerre sanglante et ruineuse, les Etats-Unis d'Amérique avaient encore à lutter contre tous les embarras que laisse après lui un misérable papier-monnaie. Les terres étaient sans culture et sans acquéreurs. La population n'excédait pas deux millions et demi d'habitans. Le gouvernement avait à pourvoir à un arriéré de 70 millions de dollars, c'est-à-dire, 385 millions de francs. Le capital de la dette se vendait difficilement de 10 à 12 p. 0/0. C'est dans cette position que les États-Unis, pénétrés des grands et nombreux avantages de la fidélité à remplir ses engagemens, ont pourvu au paiement entier de leur dette. Un an après, les mêmes fonds qui pouvaient être achetés 10 à 12 p. 0/0 de leur valeur nominale étaient au pair. La fortune publique se trouva augmentée immédiatement de 346 millions de francs. — Et cette résolution créa, comme par enchantement, des capitaux, qui sont le premier besoin d'un pays après une révolution dont tous les actes tendent toujours à les détruire. Bientôt l'intérêt de l'argent rentra dans des proportions convenables. Les agriculteurs, les manufacturiers, les commerçans trouvèrent, chez les capitalistes, des secours plus étendus avec lesquels ils purent donner plus de développement à toutes leurs entreprises.

Si tels avaient été les effets de la bonne foi et de la loyauté des Etats-Unis envers leurs créanciers, tels et plus grands encore devaient-ils être en France. C'est là surtout que le crédit et la baisse de l'intérêt devaient produire tous les genres de prospérité. La France n'attendait que des capitaux pour voir se multiplier les travaux utiles, les entreprises qui donnent de l'éclat et de la grandeur aux nations, et fondent des moyens de prospérité pour les peuples.

M. de Talleyrand, ainsi que M. le baron Louis, indiquaient, comme complément du nouvel ordre à introduire dans l'administration financière, l'établissement d'une caisse d'amortissement; mais les circonstances n'avaient pas permis encore de le proposer par une loi spéciale.—Le ministre faisait remarquer qu'il ne fallait pas risquer de compromettre le succès d'une institution par trop d'empressement à la produire. L'établissement d'un fonds d'amortissement tire son utilité de sa force, de sa permanence et de son immutabilité. La loi qui l'aurait créé devait être inviolable: un seul changement dans ses affectations en ferait perdre tout le fruit; car d'après les lois de l'accumulation, c'est le temps, la continuité et la persistance qui produisent les résultats prodigieux que la science seule des nombres semble pouvoir expliquer.

Les premiers actes du gouvernement de la Restauration furent donc la consécration des principes qui fondent le

crédit public sur la fidélité aux engagemens. Louis XVIII reconnut, non seulement toutes les dettes laissées par la république et par l'empire, mais encore les pensions, honneurs et dignités accordées aux hommes mêmes qui s'étaient montrés les ennemis les plus passionnés de sa famille et des institutions monarchiques. Cette conduite magnanime n'empêcha pas, malheureusement, la défection inouie qui accompagna l'invasion de l'île d'Elbe, et dont les résultats, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, furent si funestes à l'union des citoyens et à l'ordre des finances publiques.

Après l'interrègne des cent jours, il fallut solder une augmentation de dette, et pourvoir aux tributs imposés par les armées étrangères. Les dépenses avaient été calculées au budget de 1815 à 547,000,000f., et laissaient une amélioration de 70 millions; elles s'élevèrent à 798,590,859 f., dans lesquels figurent le paiement de l'armée de Napoléon pendant les trois mois d'usurpation, pour environ 80 millions et 180 millions d'allocations extraordinaires aux alliés. Il y eut par conséquent, dans les dépenses de 1814 et 1815, un excédant de 233 millions sur les recettes.

La contribution de guerre imposée à la France par l'Europe, fut de 700,000,000 f., payable par cinquième, à raison de 140 millions par an; et jusqu'à l'entier paiement, la plupart de nos provinces et de nos places fortes durent être occupées par les troupes étrangères.

Pour faire face aux premiers besoins, le gouvernement eut recours à un moyen que l'inexorable nécessité pouvait seule autoriser. Ce fut un emprunt forcé de 100 millions, réparti par des commissions départementales, sur tous les contribuables et capitalistes aisés, à raison de leur fortune présumée. Cet emprunt devait être remboursé dans cinq ans, au moyen d'obligations royales, portant intérêt à 5 pour cent. Une partie des créanciers firent abandon au trésor royal du montant de leurs avances. Le reste des créances fut acheté à vil prix par des agioteurs spéculant sur les alarmes qu'on s'efforçait, dès ce moment, à inspirer sur les intentions et la solvabilité du gouvernement.

Le budget présenté pour l'exercice 1816 par le comte Corvetto, s'éleva à 895,577,295, dans lesquels figuraient 140 millions pour le deuxième cinquième de la contribution extraordinaire de guerre, 130 millions pour l'entretien des troupes alliées, et une augmentation de 7 millions de dette publique au capital de 115 millions. Au nombre des économies par lesquelles le gouvernement cherchait à mettre les recettes au niveau des dépenses, on remarqua l'abandon fait par le roi et la famille royale de 10 millions sur la liste civile.

Le budget de 1817 fut porté à 1,088,000,000f. On avait été forcé d'anticiper sur les recettes de cet exercice; et pour aligner les dépenses, on recourut à un emprunt de 352,880,000 f., contracté à 56 et 60 pour cent; ce qui augmenta la dette de 30,670,000 f. par an. Au moment de la présentation du budget, la rente était à 54f.; peu de temps après, elle était montée à 69 f.

La loi des finances de cette année forme une grande époque dans le système financier de la France. Par elle, les forêts non aliénées devinrent la dotation de la caisse d'amortissement, qui fut désormais organisée de manière à pouvoir agir puissamment sur le taux de la rente et à prévenir les manœuvres de l'agiotage. Les arriérés, toujours renaissans, durent disparaître, et les crédits accordés aux ministres pour les dépenses de leurs départemens furent fixés, et il fut interdit de les jamais dépasser.

L'exercice de 1818 fut marqué par des sacrifices énormes, mais qui eurent pour objet l'entière libération de la France et l'évacuation du territoire national. Par l'intervention du duc de Richelieu au congrès d'Aix-la-Chapelle, les souverains alliés consentirent à abréger le temps de l'occupation. Le budget s'éleva à 1,414,483,736 f. (1).

(1) On comprenait dans les dépenses :

1° pour le 3e cinquième de la contribution de guerre	140,000,000
2° pour les 4 et 5 derniers cinquièmes de la même contribution . . .	280,000,000
3° paie addition. aux troupes alliées	26,068,087
4° entretien de l'armée d'occupation	141,949,830
5° Indemnité des pertes éprouvées en France par des sujets anglais . .	2,200,000
	590,201,437

Toutefois, cette somme exorbitante fut acquittée partie au moyen des ressources ordinaires, partie au moyen d'un emprunt de 220,510,718 f., pour lequel le gouvernement donna 16 millions de rente à 5 pour cent. L'emprunt fut négocié à 68 f.

Par ces diverses opérations, la dette permanente se trouva accrue de plus de 90 millions par an, et s'éleva à 189,102,000 f., représentant un capital de 3,782,040,000 f.

On a calculé que le retour de Napoléon, de l'île d'Elbe en France, a coûté près de 4 milliards, en y comprenant les dépenses totales des troupes étrangères campées en cantonnemens sur toute la surface du royaume. La ville de Paris, seule, fut forcée de contracter un emprunt de 33 millions pour faire face aux frais d'occupation des armées alliées, de 1815 à 1818, et encore cette somme fut-elle insuffisante.

La loi des finances de 1819 s'ouvrit sous des auspices plus favorables. La France respirait enfin, délivrée de la présence de l'étranger armé. Un mouvement de reconnaissance légitime porta les chambres à voter, en faveur du noble duc de Richelieu, dont la loyauté et l'influence européenne avaient si puissamment contribué à notre affranchissement, une dotation de 50,000 f. de rente, dont il enrichit immédiatement les hospices de la ville de Bordeaux.

Par la loi des finances de 1819, rendue sous le ministère de M. le comte Roy, les dépenses étaient portées à 889,210,000 f. (1); elles se réduisirent à 863,853,000 f. Les recettes s'élevèrent à 868,312,572 f.; ce qui offrit, pour la première fois, un excédant de 4,459,463 f. Nul impôt additionnel ne fut demandé. On n'eut recours à aucun nouvel emprunt. M. de Villèle, alors député de la Haute-Garonne, obtint même qu'un dégrèvement de 15,425,147 f. fût accordé sur la contribution foncière, outre un dégrèvement de 5,125,000 f. sur celle des portes et fenêtres.

Le budget de 1820 prouva, de plus en plus, la prospérité croissante du pays. Les dépenses furent de 875,342,252 f. Les recettes se montèrent à 913,319,872 f. Il y eut un excédant de 37,971,620 f.

L'exercice de 1821, année à la fin de laquelle M. de Villèle fut appelé au ministère des finances, se composa de 915,591,435 f. en recettes, de 882,321,254 f. en dépenses, et d'un excédant de recettes de 33,270,181 f.

Le budget de 1822 présenta 991,892,802 f. de recettes, 949,174,982 f. de dépenses, et un excédant de recettes de 42,717,820 f.

La guerre d'Espagne fit porter les dépenses des ministères de la guerre et de la marine, pour l'exercice de 1823, à 163 millions de plus qu'en 1822. Aussi le budget de cet exercice offrit 1,118,025,162 f. de dépenses. Pour y faire face, le gouvernement contracta un emprunt de 100 millions, négocié à 89 f. 55 c. Les recettes de 1823 s'étant élevées à 1,123,456,391 f., il y eut un excédant de 5,451,229 f.; mais la dette publique se trouva augmentée de 4 millions de rente perpétuelle.

Le budget de 1824 présente 986,073,842 f. de dépenses, 994,971,962 f. de recettes, et un excédant de 8,898,120 f.

L'heureuse situation politique du pays à cette époque, l'élévation de la rente qui avait dépassé le pair, l'abondance du numéraire et l'abaissement du taux de l'intérêt commercial, firent penser au ministre des finances que le moment était venu de réduire l'intérêt de la dette nationale, et par une conséquence nécessaire, l'intérêt légal de l'argent demeuré le même depuis Colbert. Cette opération paraissait devoir faire reporter sur l'agriculture et sur l'industrie d'immenses capitaux employés à alimenter l'agiotage.

Le projet de cet homme d'état, fondé sur le droit des gouvernemens de rembourser leurs créanciers, consistait à offrir aux porteurs de rente ou leur remboursement pur et simple à 5 pour cent, ou un intérêt de 3 f. par chaque capital de 100 f., qui, étant porté à 133 f. 33 c., produirait, par le fait, 4 pour cent d'intérêt. Par cette opération, le capital nominal se trouvait augmenté d'un tiers, mais l'intérêt de la dette était réduit d'un cinquième (1).

(1) La dette publique et l'amortissement y figuraient pour 352,000,000 fr.

(1) A cette époque, la dette publique s'élevait à 3,940,000,000, dont l'intérêt annuel à 5 pour 100 était de 197,000,000. Sur cette masse, 2,800,000,000

Une société de banquiers s'était chargée de fournir les fonds nécessaires pour le remboursement des porteurs qui n'auraient pas consenti à la conversion en 3 pour cent.

Le projet de M. de Villèle, après une vive discussion dans la chambre des députés, fut adopté par une majorité de 230 voix contre 145. Discuté avec une égale chaleur à la chambre des pairs, il fut rejeté à une majorité de 34 voix.

Dans la session suivante, sous le règne de Charles X, M. de Villèle reproduisit ses plans de conversion de la rente, avec cette modification que les porteurs de 5 pour cent avaient l'option de garder leurs inscriptions ou de les convertir en 3 pour cent, au capital de 133 f. 33 c. par 3 f. de rente; ce qui produisait, ainsi que nous l'avons fait remarquer, 4 pour cent d'intérêt. Cette mesure fut adoptée par une grande majorité dans les deux chambres.

Le 5 août 1825 était le jour fixé pour la conversion de l'intérêt de la rente. Un capital de rentes 5 pour cent produisant 30,574,116 d'intérêt, fut converti en 3 pour cent, produisant seulement 24,459.035 f., d'où il résultait une économie annuelle de 6 millions. Cette somme fut immédiatement appliquée à la réduction de l'impôt foncier pour l'année suivante. — Le gouvernement créa aussi, à cette même époque, des inscriptions de rente à 4 et demi pour cent, d'après un système analogue à l'établissement du 3 pour cent.

Depuis dix ans, une importante question, déjà solennellement soulevée à la fin de 1814, à la chambre des pairs, par le maréchal duc de Tarente, demeurait suspendue, et entretenait à la fois des espérances et des inquiétudes propres à agiter les esprits. Les victimes de la révolution, les émigrés, enfin tous les Français dont les biens avaient été confisqués et vendus au nom et au profit de l'Etat, devaient naturellement s'attendre, lorsque le souverain légitime remontait sur le trône, à recevoir un dédommagement quelconque. D'un autre côté, la conscience troublée des acquéreurs des biens d'émigrés accueillait avec une crédulité déplorable les alarmes sans cesse reproduites par les ennemis du gouvernement royal, sur l'intention secrète où l'on était de les déposséder, tôt ou tard, de leurs propriétés, bien qu'elles fussent garanties solennellement par la charte. Dans ces circonstances, c'était une pensée de justice et de haute politique, qui n'avait pu échapper à l'esprit judicieux et éclairé de Louis XVIII et au caractère généreux de son auguste frère, que d'accorder une réparation sociale aux familles dépouillées par la révolution. On pouvait espérer ainsi de calmer le mécontentement des victimes de nos discordes civiles, et de rendre une entière sécurité aux détenteurs de leurs anciennes propriétés.

Pour réduire cette mesure à ses plus étroites limites, et donner des bases plus sûres aux évaluations nécessaires, il fut résolu que l'indemnité à accorder aux émigrés ne s'appliquerait qu'aux propriétés foncières vendues, et non aux capitaux et aux meubles. On écarta la pensée d'indemniser le clergé, bien que ses propriétés eussent été aussi confisquées et vendues, parce qu'il recevait un traitement de l'Etat; enfin, on décida que l'Etat ne rendrait aux émigrés que ce qu'il avait reçu lui-même du produit de la vente de leurs biens.

M. de Villèle proposa aux chambres de consacrer à cette grande mesure de justice et de conciliation, le capital d'un milliard de francs, représenté par des rentes en 3 pour cent à 75 f., c'est-à-dire, de créer 30 millions de rente en cinq ans, à 6 millions par an, à partir de l'adoption de la loi.

Le projet reçut la plus vive opposition

étaient considérés comme pouvant et devant être remboursés. C'était 140 millions d'intérêts à réduire d'un cinquième, par conséquent un bénéfice annuel pour l'Etat de 28 millions. Le nombre des porteurs d'inscriptions de rente était de 152,000 ainsi divisés :

Port. d'inscript.		Rente.
10,000	de 10 à 50	319,000 f.
36,000	50 à 100	2,750,000
76,000	100 à 1,000	30,600,000
15,000	1,000 à 5,000	42,500,000
5,000	5,000 à 10,000	27,290,000
10,000	10,000 et au dess.	36,550,000
		140,000,000

En résultat, le capital de la dette eût été augmenté de 934,000,000, mais la réduction de l'intérêt assurait à l'Etat un bénéfice réel de 28 millions par an.

dans les deux chambres. D'une part, on repoussait le principe même de l'indemnité : d'abord comme injuste, parce qu'il appelait, à réparer les malheurs des émigrés, des citoyens qui n'en étaient pas responsables, et ne soulagerait qu'une partie des victimes de la révolution; ensuite comme funeste et impolitique, parce qu'il réveillait, avec le souvenir d'anciennes haines, les regrets d'une multitude de familles qui, ruinées par les malheurs publics, ne recevraient aucun soulagement. D'un autre côté, on demandait que l'indemnité fût attribuée non aux émigrés (car ceux-ci devaient rentrer dans leurs propriétés confisquées et vendues), mais aux acquéreurs de ces propriétés qui avaient été achetées au plus vil prix dans les années 1793 et 1794.

Cependant, le projet du ministre fut adopté par la législature de 1825. La principale difficulté qu'avait trouvé le gouvernement à fixer l'indemnité des émigrés, consistait à régler la véritable valeur de la propriété vendue. Les impôts payés actuellement à l'Etat par ces propriétés, ne pouvaient point servir d'échelle de proportion, la valeur présente différant beaucoup de la valeur de la propriété à l'époque de la vente. Les améliorations de l'agriculture avaient considérablement augmenté la valeur du fonds. Les propriétés avaient été morcelées et divisées. Des maisons avaient été démolies; d'autres avaient été élevées sur le sol; enfin, tout avait subi de grands changemens matériels depuis la révolution.

Ainsi que nous l'avons précédemment fait connaître (1), ce fut en 1793 que les propriétés des émigrés avaient été mises en vente pour la première fois, et ces ventes se continuèrent pendant près de dix ans. Dans le principe, les propriétés étaient partagées en lots; une appréciation arbitraire de chaque lot avait lieu; ensuite le lot était vendu au premier enchérisseur qui couvrait le taux de l'appréciation.

En 1794 (12 prairial an III), une loi prescrivit que toute propriété nationale serait à l'avenir évaluée d'après son revenu en 1790.

(1) Voir la 14e leçon.

Les ventes faites sous le règne de la première loi s'élevaient au nombre de 370,617, représentant pour l'Etat 692,407,600 fr; celles faites après la loi de 1794 se montèrent à 81,455 ventes, représentant 605,352,992 fr. : total, 452,072 ventes, 1,297,760,592 fr. On déduisit sur cette somme les dettes qui pesaient sur les biens vendus, et que le gouvernement républicain avait acquittées; elles s'élevaient à 309,940,645 fr. Le capital restant à payer pour l'indemnité fut donc de 987,819,947 fr.

Les indemnités accordées aux émigrés furent liquidées, savoir : pour ceux dont la propriété avait été vendue avant la loi de 1794 (15 prairial an III), d'après le montant des ventes, constaté par les procès-verbaux; pour ceux dont la propriété avait été vendue conformément à cette loi, d'après le revenu de 1790, constaté par les procès-verbaux, et au capital de dix-huit fois le revenu.

Il résultait nécessairement, des bases adoptées, une extrême inégalité dans la répartition de l'indemnité promise. On conçoit en effet que les propriétés nationales avaient dû se vendre à très vil prix dans les pays ravagés par la guerre civile, dans ceux où l'opinion publique repoussait cette atteinte au droit de propriété, et où l'on s'efforçait, par ces motifs, de multiplier à tout prix le nombre des acquéreurs pour faire des partisans au système révolutionnaire. La vente des biens nationaux avait donné lieu d'ailleurs à des malversations telles, que les procès-verbaux de vente de cette époque ne pouvaient inspirer aucune confiance. Pour parer aux graves inconvéniens de l'inégalité de la répartition, on assigna un fonds commun de 100 millions, ou 3 millions de rente (1), qui devaient servir à dédommager les anciens propriétaires trop fortement lésés par le principe de la loi.

En résumé, la perte totale des victimes de la révolution, en terres, châteaux, palais, mobiliers, numéraire, etc., s'était élevée à plus de 14 milliards; l'État n'avait reçu net, de toutes les confiscations et ven-

(1) Ces 3 millions de rente ont été repris par l'état après la révolution de juillet, sous le ministère de M. Laffitte.

tes de propriétés foncières, que 987,819,947 fr.; il rendit cette même somme aux émigrés en inscriptions de rentes 3 p. 100.

Tels furent le résultat et les moyens d'exécution d'une mesure vivement dénaturée par l'esprit de parti, mais à laquelle un jour l'impartiale histoire rendra plus de justice. Nous devons faire remarquer que si le premier projet de conversion de la rente, proposé par M. de Villèle, avait été adopté (1), l'augmentation de 30 millions d'intérêts annuels dans la dette publique se fût trouvée balancée par le bénéfice de la conversion. D'ailleurs cette augmentation devait graduellement disparaître par l'effet de l'amortissement.

En 1826, les recettes furent de 987,620,580 francs; les dépenses de 976,948,910, d'où un excédant de 10,671.661 fr.

L'exercice de 1827 fut loin de présenter des résultats aussi favorables. Les dépenses s'élevaient à 989,448,052 fr.; les recettes furent de 957,431,769 seulement, et, par conséquent, il y eut un déficit de 32,016,283 fr.

Plusieurs causes furent assignées à ce mouvement rétrograde. Sans doute les réductions opérées dans différentes branches d'impôts avaient pu y contribuer; mais on pouvait plus justement l'imputer à la crise commerciale manifestée dès l'année 1825, et qui prenait elle-même sa source dans les spéculations aventureuses, dans une surabondance de produits manufacturiers, et dans la dépréciation d'un milliard nominal d'emprunts faits en Angleterre de 1816 à 1825 par les Amériques espagnoles. Quoi qu'il en soit, ce déficit servit de texte à des alarmes vivement exprimées dans les deux chambres par les membres de l'opposition, mais qui ne se réalisèrent point, car le budget de 1828 (qui fut le dernier présenté par M. de Villèle) donna un excédant de recette de 4,753,000 fr. Cependant les dépenses avaient été calculées sur le pied de 951,631,890 fr., les recettes à 946,483,698 fr., et l'on devait s'attendre, par conséquent, à un déficit de 5,148,192 fr.

(1) Les deux opérations de la conversion et de l'indemnité se trouvaient liées dans le système de M. de Villèle.

En janvier 1828, M. le comte Roy remplaça M. de Villèle. Ce ministre établissait le budget de 1829 sur 986,156,821 fr. de recettes, 974,184,361 fr. de dépenses, et annonçait un excédant de 11,972,460 fr.; mais l'expédition résolue en faveur de l'indépendance de la Grèce et le blocus du port d'Alger exigèrent un emprunt de 80 millions. Les dépenses totales de cet exercice s'élevèrent en définitive à 1,014,914,432 f., les recettes à 1,030,463,529 fr., et le résultat fut un excédant de 15,549,097 fr., qui figura au budget suivant avec une partie de l'emprunt de 80 millions.

Les événemens ne permirent pas à M. le comte Chabrol de Crouzol, nommé ministre des finances le 8 août 1829, de présenter aux chambres le budget de 1830.

Nous n'avons pas à retracer ici l'origine, les causes et les conséquences politiques et sociales de la révolution opérée en juillet 1830, au moment même où le gouvernement de la Restauration accomplissait la glorieuse conquête de l'Algérie; nous nous bornerons à enregistrer ses résultats financiers et économiques.

Suivant le recensement fait sous le ministère de M. Roy, le numéraire existant en France en 1828 était de 2,713,731,182 f. Il y avait une augmentation de 413,731,182 de plus qu'en 1806.

Le revenu de la France en 1830 était évalué à environ 7,500,000,000; la dette publique consolidée était annuellement de 207,831,409; la dette flottante de 60,000,000.

Le dernier budget de la Restauration offrait un excédant de recette de 15,549,097 fr. La première année de la révolution de juillet, le déficit s'éleva à 74 millions (1). En 1831, le déficit fut de 289,452,000 fr.; en 1832, de 134 millions.

Au 1er janvier 1833, le déficit des trois années précédentes constituait une augmentation de dette flottante de 498,366,000 fr.

(1) Les recettes de 1830 s'élevèrent à 1,019,142,118; les dépenses à 1,093,142,118 : déficit, 74,000,000. En 1831, les dépenses furent de 1,233,881,000; les recettes de 944,429,000 fr. : déficit, 289,452,000. En 1832, les recettes se montèrent à 978,586,000; les dépenses à 1,113,500,000 francs : le déficit à 134,914,000.

Pour venir au secours de l'Etat, le ministre des finances avait enlevé à l'indemnité des émigrés le fonds commun de 100 millions à 3 p. 100 de rente destiné à rétablir et compenser les inégalités résultant du principe de la loi. Ainsi les familles les plus maltraitées par la révolution et dans la répartition de l'indemnité perdirent les ressources qui leur avaient été assurées, et le gage sur lequel elles avaient cru pouvoir contracter des emprunts. Indépendamment de ce prélèvement, le même ministre émit pour 300 millions de bons royaux portant intérêt à 5 p. 100. Leur produit fut affecté à des besoins urgens et à secourir des maisons de commerce ébranlées et menacées par les troubles qui accompagnent toujours les mouvemens populaires.

De 1830 à 1836 (1), le taux moyen des dépenses de l'État a été de plus d'un milliard par an.

La dette publique de la France était de 1,892,004,000 fr. à la fin du gouvernement impérial; les malheurs des deux invasions, l'évasion de l'île d'Elbe et la guerre d'Espagne la portèrent sous Louis XVIII à 3,466,000,000 fr.; sous Charles X, la guerre de Morée, la conquête d'Alger, l'indemnité des émigrés, l'avaient élevée à 4,262,000,000; en 1832, deux ans après la révolution de juillet, elle montait à 5,567,595,017. Cependant le gouvernement avait reçu 51 millions de la Casauba d'Alger; les chambres avaient réduit à 12 millions la liste civile de la royauté nouvelle; le modeste budget du clergé catholique avait été porté de 35 millions à 27 millions; la garde royale était supprimée; de nombreuses réductions avaient été faites sur les traitemens des fonctionnaires et employés; la presque totalité des forêts de l'État avait été vendue; l'impôt foncier avait été augmenté de 30 cent. par franc, la taxe personnelle avait reçu plus d'extension, et la taxe mobilière était établie sur tous les loyers d'après de nouvelles et plus hautes estimations.

Malgré toutes ces ressources et ces moyens d'économie, les dépenses annuelles de l'Etat ont continué de s'élever au taux moyen d'un milliard. Et encore ne faut-il pas y comprendre 200 millions qui sont annuellement perçus sur les communes et les départemens pour des dépenses locales. Ainsi la perception générale prélevée sur le royaume est d'environ douze cent millions, lesquels, répartis sur les 33 millions d'individus, donnent 37 fr. par tête au lieu de 22 fr. que chaque citoyen français était censé devoir payer dans le premier budget formé par la Restauration.

En 1815, la ville de Paris avait dû emprunter 33 millions pour subvenir à l'occupation militaire des troupes alliées. Les événemens de juillet ont exigé de nouveaux emprunts, que l'on évalue à 55 millions.

On peut juger par ces détails numériques combien coûtent aux peuples les révolutions entreprises, cependant, dans l'espoir ou sous le prétexte d'obtenir des gouvernemens à bon marché.

La Restauration a duré à peu près le même espace de temps que le gouvernement de Napoléon consul ou empereur, c'est-à-dire quinze années; mais l'on a pu juger de la différence totale qui caractérise les deux époques. Nous avons cherché à rendre hommage à tout ce qu'a fait de grand et de glorieux le puissant capitaine qui releva la France de ses ruines; nous devons la même justice au gouvernement des Bourbons.

A quelque opinion qu'ils appartiennent, les hommes impartiaux et de bonne foi, ceux même qui reprochent des fautes à ce gouvernement, ne peuvent nier que la Restauration n'ait puissamment contribué à la prospérité de la France. Toutes les libertés publiques lui sont dues; elle nous a réconciliés avec toutes les nations de l'univers : la longue paix dont nous jouissons et qui a si rapidement développé tous les élémens de l'industrie et de la production, est son ouvrage. Elle a créé en France le crédit public et le système d'amortissement de la dette publique. Avec elle, notre pe

(1) Les dépenses de 1833 ont été portées au budget pour 1,131,994,304
Celles de 1834 à 981,923,478
1835 à 1,009,008,331
1836 à 998,861,075
1837 à 1,027,039,018
1838 à 1,059,518,[illegible]

villon reprit de la dignité sur les mers ; nos armes donnèrent à la Grèce une indépendance long-temps invoquée par l'humanité ; elles affranchirent l'Europe chrétienne des honteux tributs exigés par les pirates d'Alger, et dotèrent la France d'une colonie pleine d'avenir. La Restauration enfin abolit la confiscation et la traite des nègres.

Dans les détails de l'administration publique, le gouvernement des Bourbons n'a pas moins de droits à notre reconnaissance. On lui doit d'avoir complété et étendu les perfectionnemens commencés sous l'empire, et d'en avoir réalisé ou préparé de bien plus grands encore. Le système de la navigation et de la canalisation intérieure de la France a été arrêté et développé progressivement. Les routes, les ponts, les canaux, les chemins vicinaux ont été l'objet d'une sollicitude constante. L'application de la vapeur aux machines et à la navigation, les chemins de fer et les ponts suspendus, ont été puissamment encouragés. Les prisons et les institutions de bienfaisance ont reçu d'importantes améliorations morales et matérielles. L'agriculture et les manufactures ont été protégées et honorées. La liberté du commerce a obtenu toute l'extension compatible avec la conservation de l'industrie nationale et des établissemens formés par une longue accumulation de capitaux. L'instruction s'est sensiblement étendue. Enfin il n'est, nous l'osons affirmer, aucune amélioration générale ou locale, réalisée depuis 1830, qui n'ait été conçue, proposée ou projetée par l'administration antérieure à cette époque, et dont on ne puisse retrouver la pensée dans les documens laissés par elle à l'administration qui lui a succédé : le temps seul avait manqué pour tout accomplir.

Un inappréciable bienfait de la Restauration, celui duquel devaient découler tous les avantages matériels du pays, était sans doute le maintien de la paix générale. En effet, il ne manquait à la France, si industrieuse, si active, si intelligente, que de la sécurité, des débouchés et des capitaux, pour donner une immense extension à ses entreprises industrielles et commerciales. Or la paix générale assurée par le retour des Bourbons, lui rendait tous ces élémens de prospérité ; de plus elle lui avait révélé les progrès opérés dans tous les arts de l'industrie étrangère ; désormais la France entrevoyait la possibilité d'entrer en concurrence avec tous les peuples industriels, sur les marchés des deux mondes, et elle en avait aussi la volonté.

Malheureusement, cette disposition, impétueusement excitée par le spectacle éblouissant de la richesse de l'Angleterre, ne fut pas contenue dans de justes bornes. Les théories économiques de Smith et de ses disciples venaient de déborder sur notre sol, et commençaient à se propager par la presse et à se produire dans les discussions législatives. On leur attribuait les prodiges de l'industrie anglaise et une prospérité dont on n'apercevait pas les fondemens fragiles et précaires. Cette erreur eut des conséquences fatales.

Persuadés que la production industrielle était le seul principe de la richesse, que l'excitation à de nouveaux besoins était la seule et véritable théorie de la civilisation, et la consommation une suite nécessaire de la production, la majorité de nos capitalistes se précipita vers les entreprises manufacturières avec une furie toute française. On était d'ailleurs avide de jouissances matérielles ; il fallait obtenir des richesses largement et rapidement créées ; tout fut entraîné dans cette voie.

De grandes fabriques, fondées sur le système de la division du travail, s'élevèrent à l'envi, et souvent à grands frais. Autour d'elles la population ouvrière ne manqua pas de se grouper et de s'accroître dans une progression rapide. On vit surgir de nouvelles villes toutes manufacturières ; d'autres s'agrandirent prodigieusement. Durant quelques années, le succès parut couronner l'industrie nationale, et principalement celle qui, s'exerçant d'une manière plus exclusive sur les produits de notre sol, s'attachait à satisfaire les besoins de la consommation intérieure. Mais on était allé plus loin : on voulut aussi s'élancer sur le théâtre d'une concurrence universelle. On chercha, à l'aide de machines et de procédés plus écono-

miques, à rivaliser avec l'industrie anglaise pour les produits manufacturiers dont les matières premières sont tirées de l'étranger. Mais on s'aperçut trop tard que si la production pouvait être, en quelque sorte, illimitée, la consommation avait des bornes plus étroites. Depuis long-temps tous les marchés des deux mondes étaient encombrés de marchandises anglaises; les autres peuples s'étaient lancés à leur tour dans la carrière de l'industrie manufacturière. Nos tissus de coton et d'autres produits, momentanément protégés par le blocus continental, mais dont l'abondance avait excédé les besoins de la consommation intérieure, ne purent trouver d'écoulement. D'énormes capitaux, employés à l'établissement d'un grand nombre de fabriques, demeurèrent fréquemment improductifs. Plus d'une fois les entrepreneurs d'industrie durent ralentir leurs travaux, recourir à des procédés plus économiques, réduire les salaires, et finalement congédier un grand nombre d'ouvriers.

D'un autre côté, la moyenne industrie dès long-temps façonnée à la routine des travaux manuels qui suffisaient à des besoins modérés, dépourvue de capitaux et peu disposée à des innovations aventureuses, n'avait pu se prêter au changement de goûts et de procédés si subitement opéré. Elle devait être nécessairement absorbée par le système monopolisateur des grandes manufactures.

Ainsi la classe ouvrière, soit qu'elle fût attachée au char brillant de l'industrie nouvelle, soit qu'elle fut demeurée fidèle à de vieilles et modestes industries, s'est trouvée d'autant plus sensiblement frappée dans ses moyens d'existence, que la paix, la sécurité de l'avenir et les promesses des grands manufacturiers avaient naturellement accru prodigieusement cette partie de la population qui ne vit que de son travail, et dont la domination des nouveaux suzerains de l'industrie n'avait guère développé la moralité, les lumières et la prévoyance. Aussi le *paupérisme anglais* avec son triste cortége de dégradation physique et morale, commençait-il à apparaître, précisément dans les contrées où l'industrie manufacturière avait reçu plus d'essor et d'étendue.

Cet état de choses, résultat de l'esprit d'industrialisme poussé à l'excès, et peut-être aussi la conséquence inévitable d'une époque de transition, ramena la pensée des hommes d'état et des observateurs philantropes vers les moyens de soulager les misères présentes et d'en arrêter les progrès. Une sorte de réaction sembla s'opérer dans les tendances de l'économie politique. On commença à se douter que la disparition des anciennes institutions catholiques n'était pas sans influence sur le nombre et le sort actuel des classes pauvres. On parut reconnaître que, dans les théories relatives à la formation et à la distribution des richesses, une seule partie du problème, celle de la production, était complétement résolue, et qu'il restait à résoudre celle, non moins importante pour l'ordre social, d'une équitable répartition des produits créés par le travail. L'agriculture, négligée pour les spéculations industrielles, reprit plus de faveur, et l'on s'occupa, par divers moyens, d'améliorer la condition morale et physique de la population ouvrière.

Mais au moment où d'utiles projets se préparaient et allaient s'accomplir, les événemens de juillet 1830 vinrent aggraver encore le sort des classes malheureuses. L'on vit, sur plusieurs points du royaume, éclater des révoltes dont le défaut de travail et des moyens d'existence fut la cause déplorable : les ouvriers de Lyon s'insurgèrent, en prenant pour devise ces mots si douloureux à lire et à entendre : *Du pain en travaillant, ou la mort en combattant.*

Le gouvernement ne pouvait apporter que de faibles palliatifs à des maux aussi profonds ; il dut attendre du temps, du maintien de la paix, un meilleur ordre de choses.

Mais si la situation s'est en effet améliorée, les causes du mal n'ont pas disparu, et elles doivent appeler sans cesse les méditations des gouvernemens prudens et éclairés.

Du reste, le malaise des classes inférieures n'était pas le seul symptôme qui révélât le besoin d'une réforme dans les théories sociales modernes.

Au sein d'une société formée par les doctrines anti-catholiques, la richesse étant le but et le mobile de toutes les ambitions, parce qu'elle seule peut procurer les jouissances auxquelles on a réduit la destinée de l'homme, on comprend que les masses populaires veuillent entrer violemment au partage de la fortune et du pouvoir; qu'elles soient impatientes de tout frein religieux et politique; qu'elles ne reconnaissent d'autre hiérarchie que celle de la richesse, et d'autre morale que celle des intérêts. Dans une telle société, les classes élevées ne sont pas elles-mêmes à l'abri de penchans désordonnés et funestes. Personne n'a appris à modérer ses désirs, à subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général, à reconnaître des droits et des devoirs. Aussi personne ne trouve sa condition suffisante; de rang en rang, de classe en classe, les esprits sont tourmentés d'un besoin de changement et d'amélioration. La concurrence, la surabondance, se manifestent dans toutes les professions libérales comme dans les produits de l'industrie. Chaque année la société reçoit dans son sein une foule d'individus qui, à titre de *capacités*, car c'est le nom qu'ils se donnent, veulent se faire place, et à défaut d'autres moyens tentent d'y parvenir en rêvant des révolutions, ou tout au moins des réformations sociales et religieuses. Or, parmi les utopies singulières que nous avons vu produire dans ce but, et essayer même d'appliquer en France, il en est deux que nous devons mentionner ici.

On sait que le comte Henri de Saint-Simon avait conçu le projet de réorganiser la société européenne au moyen de l'industrie et d'une sorte de néo-christianisme. Ce système, qui consistait à faire diriger la société par une hiérarchie non élective, chargée de rétribuer chaque individu selon sa capacité ou selon ses œuvres, ne paraissait d'abord destiné qu'à donner l'idée d'une vaste association de travailleurs appliquée à l'industrie. Après la mort de Saint Simon, sa doctrine fut léguée à ses amis devenus ses disciples, qui associèrent l'idée religieuse à la théorie industrielle de leur maître. Nouveaux apôtres et propagateurs de la religion nouvelle, ils exposèrent leurs principes à Paris et en divers lieux de la France.

Les promesses les plus brillantes étaient, par eux, prodiguées à tous les membres de l'ordre social. D'après leurs doctrines, le peuple ne pouvait plus avoir à souffrir les horreurs de la misère; les richesses devaient être partagées entre tous les hommes, non d'une manière égale, puisqu'il est juste que chacun soit rétribué selon sa capacité et la nature de son travail, mais du moins de manière à ce que personne ne fût en proie au besoin. Le *minimum* de la part individuelle sociale était un revenu de 700 fr.; c'était le salaire accordé au dernier degré de travail.

Les disciples de Saint-Simon reconnaissant que les expériences faites jusqu'à ce jour du régime purement monarchique et du régime constitutionnel avaient suffisamment démontré l'impossibilité de rendre la société heureuse et paisible par ces formes de gouvernement, déclaraient qu'il était indispensable de recourir à une organisation nouvelle. A leurs yeux, tous les priviléges de la naissance et de la fortune étaient également injustes et funestes. La fortune par droit de naissance, c'est-à-dire l'*hérédité de la propriété*, n'était qu'une féodalité déguisée, un privilége exclusif consacrant les jouissances des oisifs au préjudice des travailleurs. Tous ces systèmes devaient faire place à une association universelle de travailleurs, dirigés par une hiérarchie de capacités véritables.

Quant au Christianisme, dix-huit siècles écoulés sous son influence avaient prouvé qu'il était inhabile à procurer à la société le bonheur auquel elle doit nécessairement prétendre. Des besoins nouveaux se sont manifestés, auxquels le Christianisme ne peut plus satisfaire. Le siècle demande des jouissances matérielles, et le Christianisme les proscrit toutes; il condamne l'industrie et ne recommande que les macérations. *Cette religion est donc usée, elle est morte et doit disparaître devant une religion mieux appropriée aux besoins de la société actuelle.* Ainsi disaient les disciples de Saint-Simon.

Suivant leur plan d'organisation sociale, la race humaine n'aurait formé qu'une association générale d'hommes utiles et employés à un travail quelconque, selon leur aptitude individuelle. Dans cette société, l'autorité aurait toujours appartenu au plus capable; le chef suprême, déjà institué par le choix du fondateur Saint-Simon, choisissait des conseillers, lesquels aidaient à choisir les chefs subalternes, et il en était ainsi de proche en proche, jusqu'à la désignation des hommes les moins capables. et destinés par conséquent aux plus basses fonctions

Le règne de la capacité devait être complet. La femme, devenue l'égale de l'homme en toute chose, aurait eu l'autorité conjugale dès qu'elle aurait été la plus capable. Tous les mariages étant à la fois de raison et d'inclination, pouvaient se dissoudre par le consentement mutuel; les enfans devaient être élevés en commun, puis recevoir les fonctions qui conviendraient à leur intelligence ou à leurs forces physiques.

Il n'eût pas été fait un partage uniforme des propriétés au moyen d'une sorte de loi agraire; seulement, tout bien devait être confié à celui qui était le plus capable de le mieux faire prospérer. Ainsi, au lieu d'avoir des propriétaires, des industriels et des commerçans, on aurait des fonctionnaires d'agriculture, d'industrie, de commerce, et ainsi de suite. Tout devenait fonction, et chaque fonctionnaire recevait un salaire proportionné à ses œuvres, et une retraite après avoir suffisamment travaillé.

Par une telle organisation, tous les maux de la concurrence, tous les encombremens commerciaux et industriels devaient être évités. Les directeurs d'industrie, indiquant à la fois la qualité des produits à obtenir, leur quantité et leur destination, tous les fruits du travail et de l'intelligence tourneraient véritablement au profit de l'association. Chacun serait rétribué suivant sa coopération aux produits généraux. Il y aurait eu des individus plus ou moins riches; mais il n'y avait plus de pauvres, et les enfans des pauvres pouvaient devenir riches à leur tour s'ils étaient capables. La richesse et la pauvreté héréditaires étaient abolies à jamais.

Le gouvernement de la société, dont la devise était: « *A chacun selon sa capacité,* » se composait d'apôtres, d'industriels et de savans.

Les dogmes religieux des Saint-Simoniens aboutissaient à une sorte de panthéisme renouvelé des doctrines de Spinosa. Dieu est, selon eux, *la nature entière.* Les sciences qui embrassent la nature et qui révèlent les lois de l'humanité et du monde, forment tous les rapports de l'homme avec la Divinité, et deviennent le mode naturel de son culte. Ce culte, progressif comme l'intelligence, paraissait, aux nouveaux apôtres, le plus propre à satisfaire le besoin de jouissances physiques, qui était à leurs yeux l'essence même de l'homme et le but de sa destinée sur la terre.

Cette religion, comme on le voit, n'était que le pur matérialisme rajeuni sous quelques formes modernes analogues au système économique de Heerenschwand. Sa morale consistait à se soumettre à une organisation de laquelle chaque individu obtiendrait une masse de jouissances en rapport avec ce que la nature lui aurait donné d'intelligence et de forces physiques, et à ne jamais troubler l'ordre résultant de cette organisation; car cet ordre était sacré pour tous, puisqu'il assurait à chacun la mesure de bonheur qu'il était capable de mériter.

Telle est l'esquisse de la théocratie industrielle des Saint-Simoniens.

Cette religion nouvelle fut d'abord embrassée avec ardeur et de très bonne foi par un certain nombre de jeunes gens dont le but principal était d'affranchir les classes pauvres et ouvrières du joug de l'aristocratie industrielle et de l'égoïsme du siècle. D'autres adeptes, spéculateurs plus habiles, cherchèrent à profiter de cette ferveur philantropique. Les fortunes et les travaux des coreligionnaires furent mis en commun. Les théories reçurent un commencement d'application, et l'on chercha à faire des prosélytes au moyen de la prédication orale et publique.

On conçoit qu'un appel à la multitude n'était pas sans danger en présence de dix millions de prolétaires, incapables

de comprendre, dans la nouvelle doctrine, d'autre maxime que celle-ci; savoir: « *Que ceux qui ne possèdent rien doivent à leur tour posséder quelque chose.* » Ces principes, si attrayans pour les masses pauvres, ne pouvaient manquer, en effet, d'éveiller les passions révolutionnaires. L'association universelle des hommes et des peuples, l'amélioration du sort des classes inférieures, l'abolition de tous les priviléges de naissance, étaient d'ailleurs exposées par des apôtres parés de jeunesse, pleins d'enthousiasme et souvent d'éloquence, et propres, par conséquent, à remuer la multitude.

Pendant la Restauration, les efforts des disciples de Saint-Simon avaient été circonscrits dans une sphère trop bornée pour alarmer le gouvernement. Au moment de la révolution de juillet, ils prirent un essor plus audacieux. Des missionnaires se répandirent sur tous les points de la France; des journaux spéciaux propagèrent les nouvelles doctrines, et l'application du système fut à la veille de recevoir une menaçante extension.

Mais, peu de temps après, l'unité religieuse fut rompue. Les tribunaux retentirent de débats scandaleux, et la tribune parlementaire d'accusations graves sur la part que les prédications Saint-Simoniennes pouvaient avoir eues à des émeutes populaires, et notamment à la révolte des ouvriers de Lyon. L'autorité publique interdit les réunions et les prédications des nouveaux religionnaires. — Le plus grand nombre abandonna cette nouveauté. Quelques uns furent tenter en divers lieux, et même en Orient, des chances aventureuses de fortune. D'autres, éclairés par l'expérience et mieux inspirés par leur raison et par leur cœur, ne cherchèrent plus l'amélioration de l'ordre social que là où seulement elle repose, c'est-à-dire, dans les principes de la foi catholique et de la charité chrétienne.

Ainsi finit cette tentative d'organisation nouvelle, qui signalait d'une manière si sensible les tendances inévitables d'une société sortie de ses voies régulières.

Vers le temps où commençaient à se répandre au dehors les théories sociales des Saint-Simoniens, un philosophe non moins singulier que Saint-Simon, M. Charles Fourier, exposait de son côté un nouveau système d'organisation sociale et industrielle. Voyant, dans la nature, les élémens du bien-être répandus avec une sorte de profusion, frappé des vices de la civilisation opérée par l'industrialisme tel qu'on l'a conçu de nos jours, et surpris des malheurs qui pèsent sur les pays les plus avancés dans cette civilisation, M. Fourier avait cherché les causes de cette étrange anomalie. Mais se plaçant hors des croyances catholiques (tout en rendant cependant hommage à la morale du Christianisme), il crut trouver l'origine du mal dans la contradiction perpétuelle que la société apporte aux vocations naturelles des hommes, et dans le morcellement, par la vie de famille, des intérêts, des travaux et des jouissances que la nature destinait à être mis en communauté. — Le remède consistait dans l'association combinée avec *l'attraction*, l'harmonie et l'équilibre des passions dans lesquelles il reconnaît exclusivement l'indice des vocations naturelles.

Dans son plan, l'univers au lieu d'être morcelé en familles, le serait en aggrégations sociales, qu'il nomme *Phalanstères agricoles et industriels*, et dont la population pourrait être d'environ 1800 habitans de tout âge et de tout sexe; lesquels seraient divisés en *séries passionnées*, c'est-à-dire, classés suivant leur vocation principale. D'après cette méthode, au moyen de la vie commune, par des plaisirs communs et par un travail intelligent et attractif, distribué selon la loi des vocations ou attractions, on obtiendrait une telle économie de temps, de fatigues et de denrées, et en même temps une telle augmentation de produits de toute espèce, que chaque membre de l'association harmonienne aurait une part de jouissances variées, au moins égale à celle réservée aujourd'hui aux individus les plus riches. De plus, le perfectionnement moral et physique des êtres amènerait une régénération complète dans les familles de l'espèce humaine, et deviendrait même une limite naturelle à l'exubérance de la population.

Le résultat de ce système, selon les

promesses de M. Fourier, serait infailliblement : 1° de quadrupler subitement le produit effectif et de vingtupler le relatif, c'est-à-dire, la somme des jouissances; 2° d'opérer l'affranchissement des nègres et des esclaves, convenu de plein gré avec les maîtres ; 3° d'éteindre partout la barbarie et l'état de sauvage ; 4° enfin, d'établir universellement des unités de relations en langage, monnaies, mesures, typographie, etc., etc.

M. Fourier, mort depuis quelques mois, a exposé ses théories dans divers ouvrages, et entre autres dans un livre intitulé : *le Nouveau monde industriel et sociétaire*, ou *Invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle, distribuée en séries passionnées*. Un journal, le *Phalanstère*, lui servait d'organe envers le public.

Ce système, dont nous avons cru devoir tracer ici cette esquisse rapide, à cause de sa singularité et de l'essai pratique qui, dit-on, a été tenté sur une petite échelle aux environs de Paris, est, au reste, fondé sur cette théorie de la civilisation qui place toute la destinée de l'homme dans la satisfaction que procurent les jouissances physiques. Bien que son auteur semble s'étayer quelquefois des saintes Ecritures, et qu'il établisse la supériorité des jouissances de l'âme sur les appétits sensuels, il est facile d'apercevoir que son principe est diamétralement opposé aux fondemens du Christianisme. Suivant M. Fourier, *l'attraction passionnée* (ou passionnelle) est l'impulsion donnée par la nature, antérieurement à la réflexion, et persistante malgré l'opposition de la raison, du devoir ou du préjugé. Ainsi, autant de passions fondamentales, autant d'impulsions légitimes; et Dieu a mis dans le cœur de l'homme une *boussole permanente de révélation*, le désir, *l'attrait*, la volonté. Sa loi, son devoir, son bien est donc d'obéir à ses *attractions*, et voilà toute sa morale. Son œuvre extérieure, sa destinée terrestre est la gestion ou la culture du globe. Son but, le bonheur, et ses voies, l'association, l'harmonie universelle. La volonté de Dieu étant le bonheur de l'homme et le développement complet de tous les êtres, nos passions doivent être pour nous une révélation permanente ; *car le bonheur consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire*. Nous avons aujourd'hui peu de passions, et des moyens à peine suffisans pour en satisfaire le quart. C'est par cette raison que notre globe est pour le moment des plus malheureux qu'il y ait dans l'univers. Quant aux devoirs, ils n'ont aucun rapport avec la nature. Le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu. Ce devoir varie dans chaque siècle et dans chaque région, tandis que la nature des passions a été et restera invariable chez tous les peuples.

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails sur les moyens indiqués par M. Fourier pour la solution de son problème humanitaire. D'ailleurs, les formules abstraites et le néologisme barbare qu'il a employés, rendent la plus grande partie de son livre à peu près inintelligible. Quant à ses déductions philosophiques et morales, on voit combien elles offrent des rapports frappans avec les doctrines de Heerenschwand, de Saint-Simon, et même, à certains égards, avec celles de M. Say et des autres économistes qui, faisant abstraction complète de la foi chrétienne, n'ont envisagé que le côté matériel de la civilisation et de la destinée de la race humaine. En lisant ces étranges productions, on déplore l'abus de l'érudition et de l'esprit, et l'on se dit qu'elle est bien vaine, la science qui conduit à dégrader ainsi l'humanité.

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

Lettres et Arts.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

DOUZIÈME LEÇON (1).

De la Peinture chrétienne aux Catacombes.

PARTIE DESCRIPTIVE.

Peintures encaustiques et mosaïques des catacombes de saint Calixte, de Priscilla, des saints Marcellin et Pierre, de sainte Agnès. — Leurs styles divers. — Leur caractère hiéroglyphique. — Allégories, les Orantes et le bon Pasteur. — Conclusions.

Le lieu où l'on a trouvé les peintures qui offrent l'empreinte de la plus haute antiquité chrétienne, est cette partie des vastes catacombes de Saint-Sébastien, appelée *Cimetière de Saint-Calixte*, parce que rebâtie et augmentée aux frais de ce pontife, qui en avait fait sa demeure, elle devint son tombeau quand il eut été martyrisé. La peinture chrétienne a laissé pour ainsi dire les premiers langes de son berceau dans ces grottes. Elles contenaient quantité de tableaux primitifs, mais l'incurie de la renaissance les a laissés périr pour la plupart. Ceux qui restaient ont été trop tard enlevés. Ils ornaient quatre colombaires, entourés de *monumenta arcuata*, où gisaient le pape Calixte et beaucoup d'autres martyrs. Ces tableaux en mosaïque, surmontant les sépulcres, paraissent être presque tous postérieurs à Constantin. On en citera cependant quelques uns qui portent un caractère plus primitif, et que d'Agincourt n'a pas balancé à présenter comme étant du second siècle, malgré l'absence de toute preuve historique.

Dans le premier colombaire, on remarquait deux peintures exprimant d'une manière frappante le passage du paganisme au style chrétien : elles remplissaient les deux absides principales ; sur l'une était entre deux arbres le bon pasteur ovifère, ayant à ses côtés une brebis et un bélier, qui broutent paisiblement l'herbe. Il est au centre d'un carré d'arabesques, dont les quatre coins sont encore occupés à la manière païenne par les quatre allégories des saisons. Mais excepté l'automne qui est resté un génie grec, tenant une corne d'abondance remplie de fruits, les trois autres personnages sont déjà des hommes occupés de travaux réels. La peinture de la seconde abside offre le Christ fort jeune, à physionomie toute romaine, assis dans une chaise doctorale, exhaussée de plusieurs marches, avec une boite devant lui contenant huit rouleaux ou livres de la sainte Écriture ; ces cassettes ou petites bibliothèques portatives, percées de trous ronds pour y fixer les rouleaux de papyrus, sont assez fréquentes sur les monumens antiques. Le Christ y siége à la manière des orateurs anciens, enseignant ses douzes disciples placés devant lui, six de chaque côté, dans des poses très variées, qui toutes expriment l'attention ; mais du reste dans l'expression morale des visages règne une frappante impersonalité et une vie encore païenne, où aucun souffle chrétien ne se trahit. De types hiératiques il n'y a pas l'ombre. Deux des disciples sont assis sur des chaises à plians très basses, les autres moins âgés se tiennent debout ; tous sont vêtus à la romaine.

Ce monument, extrêmement remarquable comme nœud du christianisme avec l'antiquité, ne nous paraît pas, du reste, comme le croient Bottari (1) et Münter, représenter Jésus enfant qui enseigne dans

(1) Voir la 11e leçon ci-dessus, p. 112.

(1) *Bottari*, pl. 48e du tome Ier.

la synagogue; il semble avoir dépassé de beaucoup sa douzième année. Quoi qu'il en soit, cette peinture est infiniment supérieure comme exécution, mouvement et expression, aux bas-reliefs funéraires qu'on croit de la même époque (1). Autour de ces deux absides sont plusieurs champs de mosaïques qui annoncent déjà une bien plus grande décadence, quoique encore dans l'antique caractère païen. Jonas jeté de la barque et dévoré, ensuite vomi sur les rochers de la côte par le monstre à formes complétement mythologiques; puis le prophète couché sous l'arbre hospitalier, enfin assis en héros grec devant la mer immense, et rêvant aux prodiges de Dieu, tels sont les sujets des quatre prémiers compartimens. Dans ceux qui suivent, quatre hommes portent sur un brancard une espèce d'arche carrée qui semble funéraire, ils sont précédés par plusieurs personnages à pied et deux cavaliers. Si c'est, comme on l'a dit, le convoi de Jacob, il est probable que la scène précédente, où des hommes chargés de gros sacs passent un pont dont l'arcade est dessinée *en ogive primitive*, c'est-à-dire en triangle à segmens légèrement arrondis, au lieu d'être, ainsi que le croit Aringhi, des chrétiens condamnés à des travaux forcés qui transportent de la terre, ne seraient que les fils de ce patriarche franchissant le Nil avec leurs sacs de blé pour retourner chez eux. Ceci serait d'autant plus vraisemblable, que Moïse, avec un visage de consul, est deux fois représenté au dessous, étanchant la soif et la faim d'Israël par l'eau miraculeuse du rocher et la manne tombée du ciel. Mais la plupart de ces personnages ont déjà la chaussure grossière des barbares (2). Au milieu d'eux, quoique dans un cadre séparé, une matrone debout, extrêmement parée à la manière byzantine, et qui fut ajoutée bien plus tard, se remarque pour sa robe d'une ampleur énorme par en bas, décorée de cinq larges cercles en broderie, et qui monte bien plus haut que la taille; pour sa tête nue, pour son manteau rejeté par derrière et agrafé sur le sein, au dessous des linges qui lui enveloppent le cou; c'est le type naissant de la dame du moyen âge, et probablement l'image de celle qui gît dans le tombeau placé au dessous, et que des parens élevèrent, dit l'inscription, à leur fille chérie.

(1) Comparez *Bottari*, pl. 84e, avec *Aringhi*, pl. 1re du cimetière de Saint-Calixte.

(2) *Aringhi*, t. 1er.

Passant de là au troisième colombaire, on y trouve à la voûte un vaste cercle à compartimens de mosaïques, au centre desquelles est le symbole favori des gnostiques, Orphée jouant de sa lyre à cinq cordes, ayant devant lui des brebis, un loup qui se détourne d'elles; un lion, un cheval, des souris, une tortue, un serpent charmés par l'harmonie; à ses deux côtés deux arbres portent un paon et d'autres oiseaux; aux quatre angles sont les quatre saisons, unies à autant de miracles de l'Écriture (1). Plus loin est la Samaritaine, puisant de l'eau au puits, dont l'étroite et pittoresque embouchure a toute la grâce hellénique, ainsi que la pose et les draperies de cette femme, au caractère du reste complétement profane (1). Les autres chambres n'ont gardé que des monumens du second et du troisième âge.

La catacombe Pontienne est, après celle de saint Calixte, la plus curieuse pour ses peintures. Découverte par Bosio, en 1618, au bord du Tibre, sur la *Via Portuensis*; ce cimetière avait été creusé par un citoyen romain nommé Pontianus pour renfermer les os des saints martyrs Abdo et Sennès, près de qui vint aussi dormir sainte Candide. Et sous l'invocation de ces martyrs fut érigée plus tard une basilique au dessus de la catacombe, mais dont les ruines même ont disparu. Enfin Pontianus fut martyr à son tour; et son cadavre fut recueilli dans l'asile qu'il avait ouvert. Cette grotte, dite *ad ursum pileatum*, et quelquefois *in exquiliis* dans les actes des martyrs, existait déjà du temps de l'empereur Claude, puisque c'est sous ce règne que saint Quirinus, sous-diacre, y porta les corps de Sennès et d'Abdo, qui avaient été jetés en holocauste dans l'amphithéâtre au pied de l'idole du soleil; et pour cette noble action Quirinus fut lui-même martyrisé.

Trois autres catacombes avoisinaient celle-ci : l'une dédiée à Generosa, dans

(1) Id., p. [illegible], pl. [illegible]

le lieu dit *ad sextum Philippi*, où furent enterrés les martyrs Simplicius et Faustinus, jetés au Tibre, et sainte Béatrix; puis celles des papes saint Jules et saint Félix. Bosio se plaint de n'avoir pu trouver trace de ces dernières; mais pour celle de Pontianus il fut plus heureux : seulement, après l'avoir ouverte, il en trouva les sépulcres brisés, les inscriptions mutilées et les peintures effacées. Pourtant quelques colombaires lui offrirent encore des mausolées bien conservés et quelques mosaïques à couleurs parfaitement fraîches. Poussant toujours en avant à travers des corridors si bas qu'il était obligé quelquefois de ramper sur le ventre, il parvint enfin dans une salle plus grande que les autres, et qui devait avoir autrefois servi de temple souterrain; tous les murs étaient couverts de débris de peintures que l'humidité avait détruites. Une seule restait au centre de la voûte, mais à couleurs éclatantes et pleines de vie : c'était le portrait du Christ, dont on parlera au deuxième âge auquel ce monument appartient. Non loin étaient les trois enfans chantant dans la fournaise de Babylone, mais également de la seconde époque, et s'inclinant déjà vers un genre barbare de costume, joint à une expression morale plus libre. Leurs tuniques à ceintures sont comme des chemises à longues manches, leurs bonnets phrygiens, retombant sur leurs épaules, figurent déjà à moitié un capuchon de moine. Leurs mains sont encore levées en croix, mais n'ont plus la raideur primitive; le coude s'accentue fortement, et sépare le bras en deux portions à angle ouvert.

La peinture qui surmontait le tombeau des saints Abdo et Sennès, dans ce même colombaire, était également du second, peut-être même du troisième âge. Jésus, du haut d'un nuage, y pose deux couronnes sur la tête des deux martyrs debout sur leur sépulture avec leurs noms écrits près de chacun d'eux; venus de la Perse, tous deux portent le bonnet phrygien. A leurs côtés, ayant également leurs noms écrits près de leur tête, sont les saints Vincent et Milex, le premier vêtu en lévite, le second en soldat, car c'est en cette qualité qu'il avait quitté l'Orient pour être fait diacre à Rome avant son martyre. Ces quatre personnages, et le Christ qui au dessus d'eux apparaît en vieillard, n'offrent aucun type reconnaissable, si ce n'est l'informe chaussure qui, moins encore que leur grossière exécution, doit les faire attribuer aux temps barbares.

Bottari a décrit et fait graver toutes les mosaïques de cette catacombe (1) avant qu'elles fussent définitivement effacées. Mais aucune ne peut se rapporter au premier âge, si ce n'est peut-être celle du bon Pasteur, qui décore un colombaire découvert depuis Bosio. C'est un grand tableau carré au centre duquel le Sauveur debout entre deux arbres tient sa brebis sur ses épaules, et dans les quatre compartimens qui l'entourent les quatre saisons, comme émanant de lui, sont figurées par autant de personnages. Le printemps est une jeune fille, tenant d'une main par les pattes un lièvre ou un lapin, et de l'autre une fleur; l'été est un rude moissonneur qui avec sa faucille coupe un champ de blé; un vendangeur dans une échelle appuyée contre un peuplier, où il cueille les raisins qui pendent, exprime l'automne; l'hiver enfin est un jeune serviteur à tunique étroitement serrée, qui tient dans la maison du père de famille une torche allumée pendant la longueur des nuits. Aux quatre angles du carré sont quatre grandes fleurs, du calice desquelles sortent autant de petits génies nus; deux d'entre eux ont encore conservé les ailes de papillons de l'allégorie païenne.

Sur la voie latine étaient situées de nombreuses catacombes, dont la principale et la plus ancienne était celle des martyrs Simplicius et Servilianus, creusée à deux milles de Rome dans une villa qui leur avait appartenu, et où furent plus tard élevés le monument de sainte Sophie et ceux des martyrs Quartus et Quintus. Rouverte et explorée par Bosio, elle lui offrit deux colombaires, chacun orné de peintures à la voûte. Celle du premier, vaste carré d'arabesques, renferme un médaillon central, où le bon pasteur, pieds nus, est debout entre deux arbres dans le feuillage desquels semblent gazouiller deux oiseaux. Quatre

(1) *Scult. e pitt.*, t. Ier.

demi-sphères, enclavées à l'entour dans un cercle plus grand, contiennent Job sur son fumier, ainsi que des miracles de Moïse et de Jésus. Aux quatre coins autant de colombes tiennent des guirlandes qui environnent le tableau ; des flammes sortant de cassolettes à parfums, entourées de fleurs ; huit dauphins et quatre belles têtes de Méduse, chacune avec deux serpens et couronnée de laurier, terminent les quatre angles de cette mosaïque presque toute païenne par le symbolisme et l'expression. Des agneaux couchés tiennent des deux côtés une croix latine entre leurs pieds.

Le second colombaire offre également à sa clef de voûte un seul tableau empreint du même caractère, peut-être encore plus païen. Aux quatre angles des pendentifs huit génies, dont la nudité ne dissimule rien, tiennent autant de ceps de vigne, qui s'enlacent et parcourent la voûte, chargés de pampres et de raisins, et vont aboutir au large médaillon central, où est encore un bon pasteur, pieds nus, entre deux brebis, avec une troisième sur ses épaules, dans la même pose que le précédent. Sur un tombeau que surmonte une arcade, est debout, dans ce colombaire, une femme à chaussure grossière, à large tunique sans ceinture, mais dont les manches n'ont cependant pas encore atteint l'ampleur de celle des temps barbares. Elle prie entre deux vases, les mains à demi étendues. Son cou enveloppé de bandelettes, son voile court, il est vrai, mais qui lui couvre déjà toute la tête et retombe en deux parts sur son sein, tout rejette ce portrait vers la fin du deuxième âge, tandis que les peintures précédentes sont évidemment du premier, où chaque figure, malgré un dessin quelquefois tout classique, se ressent du muet hiéroglyphe.

La voie *Salaria* paraît avoir été autrefois toute bordée de carrières de pouzzolane, qui étendaient en mille sens divers sous la campagne leurs labyrinthes tortueux, et qui peu à peu sont devenues des lieux de sépulture. La réunion de ces immenses souterrains porte le nom général de catacombe de Sainte-Priscilla. Fermés par le moyen âge, Bosio en trouva de nouveau l'entrée. Baronius, qui en parle en même temps que lui, dit qu'autrefois ce dut être comme « une ville funèbre, traversée par une large rue principale entremêlée de forums et de carrefours, et à laquelle une foule de ruelles, venant de loin, aboutissaient des deux côtés. » Ajoutons que ses nombreux colombaires offraient comme un long musée de peintures des premiers siècles, que nos temps ont laissé périr.

L'ouverture principale que Bosio découvrit pour y descendre, est dans une villa près du *Ponte Salaro*, au pied d'une colline nommée *Monte delle Gioie*, montagne des diamans, parce qu'elle recouvre les corps précieux des martyrs. Là l'antiquaire chrétien trouva couverts de lierre les pans de murs d'une église qu'il reconnut pour celle de S.-Sylvestre. En y fouillant, il parvint à déblayer l'escalier de la catacombe. Les premiers colombaires qu'il rencontra étaient étroits, mais avaient quelque chose de primitif, et les peintures qu'il en a fait graver se rapportent assez au style du premier âge.

La voûte du premier d'entre eux offre un bon Pasteur, au centre des cercles accoutumés, des arabesques, des agneaux et des colombes. De chaque côté deux prières debout, les mains en croix, voilées, dans une pose tout-à-fait primitive (1).

Le plafond du second colombaire est un sujet singulier. Debout, vêtu à la romaine, une chaussure aux pieds, un manteau court jeté sur les épaules, un homme à visage sévère et impératif, tend la main avec l'index levé vers une femme, belle figure chrétienne, voilée et assise dans un siége à bras (2).

Le troisième colombaire, qu'on dit celui de la sépulture de sainte Priscilla elle-même, mais où les peintures, qu'on croit avoir rapport à cette vierge martyre, sont évidemment du troisième âge, offre de nouveau un bon pasteur à son plafond, entouré de béliers, de coqs, de paons, de colombes, chacun dans un cercle à part.

Le quatrième et dernier colombaire présente encore le même sujet dans les

(1) Bosio, *Rom. sott.* pl.

(2) *Aringhi*, id., t. II, p. 297.

cercles accoutumés, mais avec des prières et des miracles au lieu d'animaux.

Les autres parties de cette catacombe sont connues sous des noms particuliers, car elles étaient primitivement distinctes ; ce n'est qu'à force d'alonger leurs corridors qu'elles finirent par se réunir toutes entre elles, bien qu'on ne puisse plus y pénétrer que par plusieurs ouvertures différentes à cause des éboulemens. Mais les belles peintures qu'on y a trouvées ne sont point du premier âge. Ce long musée souterrain, maintenant, hélas ! détruit, semble s'être formé peu à peu dans l'espace de sept à huit siècles, à mesure qu'on agrandissait ce formidable labyrinthe, rival en étendue de celui de Saint-Calixte, et qui ne recèle pas moins de terreurs. Le peuple de Rome raconte encore l'histoire de l'audacieux abbé qui, au moyen âge, s'y enfonça escorté par ses moines, s'y perdit, et, après plusieurs jours de marche, n'en fut tiré que par un miracle.

Aucune peinture n'a été trouvée dans la catacombe de Saint-Paul *extra muros*.

Celle de Saint-Pierre au Vatican a bien, il est vrai, conservé quelques vieux tableaux, mais qui ne sont pourtant pas aussi anciens que le premier âge.

D'autres catacombes n'offrent pour toute peinture que des arabesques courant le long des murs revêtus de stuc, et où quelques rares oiseaux se balancent sur les feuillages. Tels sont les colombaires dits *ad clivum cucumeris* ou *cucurbitarum*, que Bosio découvrit à peu de distance de la porte Pincienne, sur la *Via Salaria vetus*, dans une vigne dont le terrain incliné forme, en effet, un *clivus*. L'histoire mentionne deux cent soixante-dix confesseurs qui, condamnés aux arènes, et plongés dans les carrières de cette voie Salarienne pour en tirer la pouzzolane, furent ensuite percés de flèches dans l'amphithéâtre pour le plaisir du peuple. Bosio croit que ce cimetière leur était consacré.

Le même antiquaire en découvrit, sur la voie Nomentane, un autre qu'il crut être celui de Saint-Nicomède ; il se composait de trois ou quatre chambres, communiquant entre elles par des corridors, mais tout y était dévasté ou détruit. Seul, au bas de l'escalier, un grand palmier peint étendait encore ses branches sur la muraille. La crypte sur laquelle a été bâtie la basilique de Saint-Sylvestre *ai monti*, est plus riche en débris de cette époque. Constantin la fit orner de peintures, qui sont probablement celles dont on voit encore les restes.

La même probabilité s'applique au long musée de tableaux qui remplissait les quatorze colombaires et les arcades des corridors de la vaste catacombe des saints Marcellin et Pierre, l'un prêtre, l'autre exorciste, martyrs enterrés, avec saint Tiburtius, dans ces cryptes par les pieuses matrones Lucilla et Firmina. Ce lieu, nommé aussi *inter duas Lauros*, sur la voie Labicane, paraît être échu plus tard en propriété à sainte Hélène, qui, avec le secours de son fils, devenu empereur, en fit décorer les sépultures sacrées. On en doit la découverte à Bosio, qui, après beaucoup de recherches, trouva enfin, au milieu, des vignes, un soupirail en forme de puits pour y descendre. La première peinture qui se présenta à ses regards fût une chaise ou fauteuil de pontife représentée sur la muraille, au haut du dossier posait la colombe divine, la tête dans *une auréole* ; ce qui reporte cette fresque au moins à la fin du second âge ; et de chaque côté pendaient des rideaux entr'ouverts, comme on en voit encore dans nos cathédrales autour du trône des évêques. Un peu plus loin s'offrit à l'ardent antiquaire le premier des quatorze colombaires, cru celui des saintes Lucille et Firmina.

Il n'y a qu'une peinture, entourée d'arabesques, au centre de la voûte. Le cercle du milieu est occupé par le bon Pasteur, chaussé grossièrement à la manière des bergers, tenant dans sa main droite la *syringa* ou flûte pastorale à plusieurs tuyaux. Ayant à ses pieds une brebis qui le regarde, assise, le cou tendu, il en tient une autre sur ses épaules, et est debout entre deux arbres (1). Quatre petits carrés, l'un vide, les trois autres occupés par des scènes de miracles, entourent ce cercle, et sont eux-mêmes enveloppés de guirlandes, où quatre paons font la roue, perchés sur des tiges en fleur, et autant

(1) Aringhi, liv. IV, p. [illegible]

de colombes avec des branches d'olivier décorent les quatre coins. Les peintures des autres murailles étaient déjà trop effacées quand Bosio les découvrit.

Le colombaire suivant était également tout couvert de peintures, que dominait, du centre de la voûte, le bon Pasteur entre deux brebis, représenté comme le précédent, moins la *syringa*. Quatre femmes, deux la tête nue, et deux voilées, les pieds sans sandales, mais avec la chaussure, priaient debout aux quatre faces du carré; autant de cerfs, dont les bois contrastent avec leurs têtes d'agneaux, étaient couchés aux angles, et correspondaient avec quatre colombes.

Le bon Pasteur se répète presque partout à la même place, et de la même manière dans les douze chambres suivantes. Toujours sa brebis sur ses épaules, avec une ou deux autres à ses pieds, ou des béliers, entre des arbres, auxquels est le plus souvent suspendue la *syringa*; il porte la tête nue, les cheveux courts, la chaussure grossière des bergers, nouée par des jarretières au dessous des genoux qui sont nus, une tunique très courte évidée autour du col, et qui ne descend qu'au bas des cuisses, assez semblable à ce qu'on appelle aujourd'hui *blouses gauloises*; tandis que les bons pasteurs des catacombes précédentes, sans doute antérieures à celle-ci, par exemple ceux des deux colombaires des martyrs Simplicius et Servilien, avaient encore les genoux couverts par la longue tunique romaine, et les pieds nus ou avec de simples sandales. Ils apparaissent indifféremment avec ou sans la pèlerine, manteau court qui par dessus la tunique leur couvre la poitrine, mais ne descend pas jusqu'à la ceinture de cuir par laquelle leurs flancs sont toujours serrés. Partout la brebis retrouvée, que le Pasteur emporte, lève avec joie la tête, au lieu de la baisser tristement comme plus tard chez les Byzantins. Mais quant à lui, on s'efforce déjà, dès l'origine, de lui donner un air mélancolique, bien que son visage n'ait encore rien de chrétien, à plus forte raison rien de l'idéal du Christ.

Les plafonds dont il est le centre se composent ordinairement de plusieurs cercles de peintures, engrenés, comme des roues dentées, les uns dans les autres. Quatre demi-sphères enfermées dans un cercle plus vaste, semblent tourner autour de lui. Cette ordonnance mathématique et presque astronomique de sphères et d'hémisphères enlacées, replace en quelque sorte le bon Pasteur dans son rôle primordial de gardien du troupeau des astres qu'il fait paître et tourner au son de sa flûte dans les prairies du ciel, comme le disait l'imagination orientale; et chacune de ces sphères roulant autour de la sienne, contient un des miracles de son amour, mais presque toujours sous la simple forme d'hiéroglyphe; jamais le sujet n'est conçu sous le point de vue de l'art; on y voit le strict nécessaire pour la compréhension du sens, rien de plus. C'est Jésus qui touche les yeux de l'aveugle, ou bien qui pose sa verge sur la momie de Lazare, ou sur les sept corbeilles de pain placées à ses pieds, et qu'il multiplie. Surtout on voit de tous côtés Jonas, vomi par le monstre, ou couché sur la rive. Et pour rendre plus frappant l'adage des premiers chrétiens: *credo quia absurdum*, il semble qu'on ait à dessein affecté de donner à l'énorme tête du Léviathan un long cou si menu, qu'il est absolument impossible à un homme d'y passer sans être broyé.

Le quatrième colombaire offre à sa voûte ces mêmes enlacemens de cercles, mais qui, au lieu d'être ornés de petites dents, comme aux plafonds déjà décrits, sont hérissés de corolles de fleurs. Ici le bon Pasteur tient sur ses épaules un bélier, et en a deux autres à ses pieds, qui s'agitent beaucoup plus que d'ordinaire, dans un bosquet formé de cinq arbres. Les quatre oiseaux des quatre angles de la voûte, perchés sur des branches d'olivier, déploient ici leurs ailes comme pour s'envoler; et de chaque côté de la porte, à la place des deux *fossores* des chambres précédentes, sont peints le rocher d'où l'eau jaillit sous la verge de Moïse, qui, les bras et les jambes nus, avec des sandales, la tunique courte et le manteau de voyage jeté légèrement sur ses épaules, porte écrite sur son vêtement la lettre grecque X, initiale du Christ. De l'autre côté le Sauveur, très jeune, une main posée sur la tête d'un

enfant, tient de l'autre la verge des miracles, et est enveloppé du long manteau patricien aux deux bandes de pourpre sur la poitrine, avec la lettre I (*Iesus*) écrite sur un des pans.

Dans le cinquième colombaire, auprès d'une femme qui prie voilée et les mains en croix, le paralytique, d'un pas ferme et large, passe emportant son lit, qui se montre partout fait comme les nôtres.

Dans le sixième, quatre figures priantes entourent les cercles du bon Pasteur. Dans le corridor d'introduction étaient peintes des agapes funèbres, mais trop effacées pour qu'on les ait pu dessiner. Celles du colombaire suivant peuvent consoler de leur perte, et prouver combien païennes étaient encore les idées qui dirigeaient l'art à cette époque.

La huitième chambre, également sans peintures à la voûte, offre sur ses murailles trois scènes bibliques, entourant une *prière*, debout les mains jointes, dans la pose ordinaire à cette figure allégorique.

Le plafond de la neuvième offre des génies païens dont les jambes se métamorphosent capricieusement en fleurs et guirlandes d'arabesques à l'entour du bon pasteur, tandis qu'aux quatre coins du carré autant d'agneaux portent à leur cou une palme et sur leur dos un vase rond, qu'Aringhi croit un vase de berger destiné à contenir le lait.

A la clef de voûte de la salle suivante, un jeune Christ, à pallium et sandales, les bras ouverts, semble appeler les morts; aux quatre pendentifs sont des agneaux, la tête tristement baissée, aux coins quatre roses et autant de colonnes, chacune entre deux colombes.

Au plafond de la salle qui suit immédiatement, le bon Pasteur reparaît; mais ici il est arrivé près de sa bergerie, dont la porte cintrée est ouverte. Seize colombes béquetent dans des corbeilles de fruits autour du cercle qui le contient, et qu'entourent huit hémisphères à sujets bibliques, d'un caractère encore plus hiéroglyphique, s'il était possible, que ceux des chambres déjà décrites. Dans le douzième colombaire Daniel entre les deux lions remplace à la voûte le bon pasteur, et de chaque côté de la porte deux figures priantes en tuniques sans ceintures remplacent ces fossores. Le treizième a sa voûte percée au centre d'une ouverture en forme de puits, pour donner le jour, semblable à celle qu'on voit dans la catacombe de sainte Priscille. Sur un monument arqué s'élève entre Ève coupable et Moïse qui frappe le rocher, l'allégorie accoutumée de la prière réconciliatrice, sous la figure d'une femme en longue tunique, pieds nus, avec une coiffure sous son voile; elle est séparée par deux arbres de deux personnages qui s'approchent en sandales et respectueusement inclinés. Au haut de l'arc sont, dans un médaillon, le déluge et le coffre carré, figure de l'arche où Noé se tient debout.

Enfin le 14e et dernier colombaire répète à sa voûte le bon Pasteur caressé par ses brebis, dont l'une tâche de grimper sur lui; à l'entour, sur des arbres, sont perchées des colombes roucoulantes. Une femme voilée, vêtue et posée comme les prières précédentes, est debout entre un fouet avec des pointes de métal aiguës, et un lys poussant ses trois fleurs aux corolles mystérieuses, emblème de la virginité conservée par l'austère pénitence; tout autour d'elle sont semées des guirlandes et des roses. Séparés par l'arbre de mort, Adam et Ève se couvrent avec la feuille de figuier, pleurent et gémissent sur leur chute; mais au dessus paraît de nouveau la femme chrétienne et rédemptrice, qui expire les bras en croix, soutenue par deux jeunes serviteurs à cheveux courts, et dont le manteau porte la lettre grecque X, initiale de Χριστος (*Christos*). Çà et là dans les corridors sont dispersés quelques mausolées, surmontés par des prières; d'autres le sont par des agapes peintes sur la muraille. Les femmes dans tous ces colombaires ont leur chevelure partagée en deux tresses tombantes de chaque côté des tempes, plus deux petites boucles redressées au sommet du front. Celles qui représentent la prière ont toujours un voile, et souvent par dessus une coiffure étroite qui ne couvre que le haut de leur tête.

Telle fut la catacombe des saints Marcellin et Pierre, appelée plus tard du nom de sainte Hélène, qui paraît en effet avoir présidé à ses décorations, et

la choisit enfin en mourant pour le lieu de son repos. En même temps sa petite-fille, sainte Constance, employait aussi une partie de ses richesses à l'ornement d'un autre cimetière, dont il faut dire quelques mots avant de finir cette longue revue des peintures de *Rome souterraine*, c'est la CATACOMBE DE SAINTE-AGNÈS.

Sainte Agnès avait été enterrée dans le caveau de sa propre villa; et vénéré par les chrétiens, son corps y opérait de miraculeuses guérisons, jusqu'à ce qu'enfin sauvée aussi de cette manière, Constance, fille de Constantin, se voua à la virginité sur le tombeau de la vierge martyre, lui érigea un mausolée splendide, agrandit la catacombe, et commença au dessus la basilique de cette sainte, que son père acheva avec une impériale magnificence. Cette princesse, nommée *Constantina Augusta*, et qui a reçu le nom de Constance à cause de la fermeté inébranlable de son dévouement, s'enferma près de la crypte dans un couvent fondé par elle, et y vécut jusqu'à sa mort avec les vierges ses compagnes, chantant les louanges de Dieu et priant sur les restes des martyrs. Ce couvent constantinien, le plus ancien peut-être d'Occident, gratifié de plusieurs dons par Léon III, subsistait encore sous le nom de monastère de Sainte-Agnès à l'entrée du moyen âge, et Aringhi dit en avoir vu les ruines.

La catacombe décorée par sainte Constance, et qui paraît avoir été un des principaux lieux de sépulture de l'époque de Constantin, fut rouverte et parcourue par Bosio au commencement du seizième siècle; il y trouva une foule de mosaïques brisées et de verres peints; car la profusion des incrustations en mosaïque commence en effet vers le quatrième siècle; les chambres, ornées d'inscriptions et de toute sorte d'emblêmes hiéroglyphiques, étaient pleines de décombres. Parmi les sépulcres il y en avait un qui renfermait deux jeunes frères venus des Gaules, et dont la vie était racontée dans les vers d'une longue épitaphe.

Quinze colombaires s'y succèdent, séparés par des corridors, et paraissant avoir été jadis couverts de peintures, maintenant la plupart effacées.

Aringhi nous montre, au plafond du premier de ces colombaires, le Christ assis en docteur dans un cercle, entre deux cassettes à rouleaux de papyrus. Quoique représenté en vieillard, contre l'histoire, on y distingue néanmoins la tendance vague et inaccoutumée vers un caractère hiératique et saint. Quatre scènes de miracles l'entourent, avec autant de prières, dont deux sous figure d'homme. Huit brebis occupent les espaces intermédiaires. Des mausolées, surmontés d'arcades, sont creusés tout autour dans la muraille, et sur l'un d'eux est peint un repas funèbre dont il sera parlé à l'article des agapes. Au dessus d'un autre est le bon Pasteur avec sa flûte aux sept tuyaux complétement distincts contre l'ordinaire; mais il est ici très vieux, porte déjà les bottines barbares, et le manteau militaire flotte sur ses épaules au lieu de la pélerine.

Il reparaît à la voûte croisée du second colombaire, entre deux vases pour traire le lait, et sa houlette passée dans l'anse de l'un d'eux. Des scènes de miracles, des corbeilles de raisins, des colombes, des femmes en prière l'environnent, chacune dans son cercle. Les colombaires suivans ne paraissent plus de la même époque, et doivent avoir été décorés postérieurement.

Tout porte à faire considérer ces monumens comme les plus anciennes peintures dues au Christianisme. Exécutées au plus tard dans le IVe siècle, elles témoignent de l'invasion du génie grec, non encore tout-à-fait converti, dans l'art nouveau qui s'était jusque là contenté de l'élément judaïque et hiéroglyphique. Deux figures dans les tableaux et bas-reliefs de cette époque servent comme de véhicule au progrès, comme de moyen pour passer du premier au second âge, de l'immobilité au mouvement, de l'Orient à la Grèce, ce sont la *Prière* et le *bon Pasteur*. Cette dernière image, si singulièrement et si constamment répétée, semble être le commencement du drame chrétien; les plus naïves circonstances de cette ingénieuse parabole se trouvent déjà saisies par les artistes primitifs. Plus grave et bien moins variée est la belle allégorie de la Prière, figurée par une femme voilée, debout, les mains

en croix, et qui, surmontant les tombeaux, paraît être à la fois une suppliante et le portrait de la défunte. Une partie de sa chevelure flotte sous son voile, et l'autre est ramassée au haut de la tête dans une coiffure étroite et fort simple, sans doute celle de la nuit; une longue tunique de sommeil sans ceinture, avec larges manches, lui descend d'ordinaire jusqu'aux pieds, qui sont ou nus ou dans une grossière chaussure. Son sein n'est pas encore voilé; ce n'est qu'au second âge qu'elle se couvrira de bandelettes.

Au reste, on voit partout ces *Orantes* (1) les bras étendus, l'œil au ciel, le conjurant de faire cesser le déluge de sang et le débordement de toutes les tyrannies par lesquelles se clot le monde antique; c'est la seule plainte qui sorte des catacombes. Autour d'elles tout est tranquille et serein. Cependant, quoique leur figure fasse déjà pressentir la mélancolie de l'âme aspirant vers un monde plus pur, bien qu'elles servent de passage du froid symbole à l'expression dramatique et aux scènes de l'histoire, aucune n'offre encore dans sa physionomie un caractère absolument chrétien. Ce qui est bien plus, alors même que la Grèce a vaincu l'Orient, ces formes restent muettes et retombent dans l'hiéroglyphe, d'où Athènes avait glorieusement tiré l'art antique, et où elle était elle-même retombée, comme un vieillard qui, approchant de sa fin, retourne à l'enfance. Les Grecs ne pouvaient se rajeunir et créer l'art chrétien qu'en se fondant avec un troisième élément qui leur avait été jusqu'alors étranger, le réalisme, engendré par le Christ dans la doctrine et dans l'art par le génie romain. Cependant, il faut bien reconnaître que, même durant le premier âge, ces hiéroglyphes bibliques sont peints avec toutes sortes de variantes. Ainsi, la liberté qui manquait aux hiéroglyphes égyptiens, est dès l'origine pleinement visible dans ceux du Christianisme.

CYPRIEN ROBERT.

(1) Elles abondent dans la catacombe des saints Marcellin et Pierre, dans celle de sainte Agnès.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

TROISIÈME LEÇON (1).

Légendes relatives à la Sainte Vierge : *Premier évangile de saint Jacques*; sa découverte, son caractère. — Légendes concernant saint Joseph : *Histoire de Joseph le charpentier*. — Légendes relatives à l'enfant Jésus : *Évangile de l'enfance du Sauveur*; son caractère, extraits.

Outre l'*Evangile de la Nativité de Marie* et l'*Histoire de la Naissance de la Vierge*, les Chrétiens des premiers siècles nous ont laissé sur la Mère du Sauveur une troisième légende dont nous n'avons pu nous occuper, faute d'espace, dans notre précédente leçon. Cette légende, qui a pour titre : *Premier Evangile de saint Jacques* (1), n'est connue que depuis trois siècles en Europe, où son apparition donna lieu à de vifs débats parmi les gens de lettres. Elle fut apportée de l'Orient par Guillaume Postel, professeur de langues orientales au Collége de France. Ce Postel était un

(1) Voir la 2e leçon, n° 26, ci-dessus p. 121.

(1) Protevangelium, sive de natalibus Jesu Christi et ipsius matris sermo historicus divi Jacobi minoris, consobrini et frâtris Domini Jesu, apostoli primarii, et episcopi christianorum primi Hierosolymis.

très savant homme, qui était allé apprendre en Asie les langues asiatiques, mais qui n'avait pas rapporté de ce voyage autant de rectitude d'esprit que de science. L'agitation qui était alors dans toutes les intelligences, jointe à une lecture immodérée des commentateurs orientaux de la Bible, lui avait, à ce qu'on croit, dérangé le cerveau, et il passait pour un visionnaire aux yeux de beaucoup de ses contemporains. Cette réputation nuisit au succès de la plupart de ses écrits, notamment à la publication du *Premier Evangile de saint Jacques*. Ce livre n'eut pas plutôt vu le jour (1), qu'il devint l'objet d'une foule de pamphlets, où le pauvre Postel était traité, non seulement de fou, mais de malhonnête homme, de faussaire infâme, d'abominable hérétique, qui voulait corrompre la religion chrétienne en lui prêtant des rêveries dérobées au mahométisme et à l'idolâtrie asiatique. Les protestans se montrèrent particulièrement violens dans cette polémique. Henry Estienne attaqua Postel avec fureur dans le *Traité préparatif à l'apologie pour Hérodote*.

« Je prieray le lecteur, disait-il, de « considérer comment le diable s'est mo- « qué évidemment de la chrestienté en « faisant publier ce livre et à aveugler « les yeux de plusieurs. Car il l'a publié « par le moyen d'un qui apertement s'est « efforcé par ses escrits de faire un mes- « lange de la religion mahométique, « judaïque (si religions se doivent nom- « mer) avec celle des Chrestiens; par un « qui a presché publiquement et sou- « tenu des hérésies, lesquelles ne sont « seulement pleines de blasphèmes, mais « répugnantes à l'honesteté naturelle, « voire des payens. Qui est cestuy-là? « Guillaume Postel. Et comment (dira « quelqu'un) a-t-il esté possible que ce « livre venant de la main de ce monstre « exécrable, n'ait point esté tenu pour « suspect, qui, de soy-même le devoit « estre, quand il feust sorti de la main « d'un ange? C'est en quoy nous devons « cognoistre que le diable s'est évidem- « ment moqué de la chrestienté, com- « me j'ay dict, et bousché les yeux à « plusieurs de ceux mesmement qui de- « voyent estre les plus clairs-voyans. Il « est vray que je confesserois bien que « la méchanceté du susdict n'estoit pas « si bien alors descouverte qu'elle a esté « depuis; mais elle l'estoit assez pour « cognoistre qu'il se falloit donner gard « de luy.

« Quant, au contraire, il est certain « qu'il a esté forgé par un tel esprit que « celuy dudict Postel (si d'adventure luy- « mesme n'en est l'auteur), en dérision « de la religion chrestienne. Mais pour « faire la fourbe meilleure, on y a in- « séré, par forme de rapsodie, quelques « propos des évangélistes. Item, on y « en a mis quelques uns auxquels on a « vu qu'on pouvoit donner couleur par « quelques passages du vieil Testament, « comme ce qui est dict des eaux de « rédargution. Or, si quelqu'un est cu- « rieux de voir plusieurs escrits sembla- « bles ainsi supposéz par la cautèle et « astuce de Satan, il en trouvera un grand « amas en un livre appelé *Orthodoxo- « grapha*, et orné de plusieurs autres « titres, qui semblent totalement mis en « despit de la religion chrestienne (1). »

D'où vient tant de bile, tant de brutalité contre un savant que l'histoire nous montre comme le meilleur et le plus candide des hommes? C'est que Postel était prêtre catholique, et qu'après avoir un instant donné à penser aux Protestans qu'il inclinait vers leurs doctrines, il les avait hautement repoussées; *indè iræ*. D'ailleurs, on était alors en pleine réaction contre les crédulités poétiques du moyen âge, et cette réaction, chez les Protestans, allait jusqu'au fanatisme. C'est à cette antipathie huguenote pour tout ce qui s'éloignait des conceptions d'un rationalisme étroit qu'il faut attribuer ce qui n'est point personnel à Postel dans le passage que nous venons de citer, et en particulier, le blâme jeté sur le recueil, alors récent, des *Apocryphes*.

Au fond, la légende en question méritait-elle tant de colère? Est-ce, comme l'affirmait Henry Estienne, une rapsodie moitié judaïque et moitié mahométane, inventée dans le dessein de nuire au

(1) Basle, ap. Oporium, 1552.

(1) Pag. 406, 59.

Christianisme ? Une simple lecture suffit pour convaincre du contraire : il y règne une simplicité qui exclut toute intention mauvaise, toute hostilité préméditée. On y remarque bien, il est vrai, quelques traits qui semblent empruntés aux légendes arabes ; mais l'identité du récit avec celui des autres Evangiles relatifs à la Mère du Christ, et reconnus pour sortir d'une source chrétienne, ne laisse aucun doute sur son origine. Nous savons, d'ailleurs, par des témoignages positifs, qu'elle remonte aux premiers temps de l'ère chrétienne. Saint Justin, au second siècle, en fait mention (1); Clément d'Alexandrie réfute les fables qui y sont contenues (2); Tertullien, Origène, saint Epiphane y font allusion, et un très ancien auteur la regarde comme une œuvre assez raisonnable. Il est certain que, jusqu'au seizième siècle, cette légende a joui d'une grande autorité dans l'Eglise d'Orient, où elle avait pris place parmi les éloges des saints dont on faisait la lecture dans les églises, et où elle était considérée par un grand nombre de docteurs comme un livre authentique. Malgré la réprobation dont le parti philosophique en frappa la publication en Europe, elle y eut un grand succès. « Sa lecture, dit Théodore Bibliander, me causa tant de plaisir quand je la lus dans le manuscrit de Postel, que je me serais regardé comme coupable d'en retarder l'impression. » Beaucoup de prédicateurs en transportèrent des fragmens dans leurs panégyriques de la sainte Vierge, et furent imités par les faiseurs de *Mystères* qui en enrichirent leurs drames populaires. L'accueil de la science elle-même ne lui manqua pas : Baronius en déclara la narration respectable, à beaucoup d'égards.

Il faut avouer, cependant, que, si elle est généralement ornée et gracieuse, et retrace avec assez de vérité le caractère des mœurs juives, elle manque trop souvent de grandeur et de dignité. Nous croyons, pour notre part, qu'Elie Dupin a été injuste quand il a dit que cette légende était « un livre plein de contes et « d'histoires badines concernant la sainte « Vierge; » mais nous reconnaissons volontiers que, dans plusieurs passages, elle n'a ni la gravité, ni la décence que commandait le sujet.

Nous ne présenterons point l'analyse de cet Evangile, parce qu'il ne diffère pas, en substance, de l'*Evangile de la Nativité de Marie* et de l'*Histoire de la Naissance de la Vierge* que nous avons déjà fait connaître. Quoique généralement inférieur, sous le rapport littéraire, au second de ces ouvrages, le *premier Evangile de saint Jacques* le surpasse en beauté dans plusieurs morceaux qui méritent d'être cités. Telles sont d'abord les plaintes de sainte Anne affligée de sa stérilité.

« Anne avait fait effort pour dissiper « sa douleur; elle avait quitté ses vêtemens de deuil, orné sa tête et revêtu « sa robe nuptiale. Vers la neuvième « heure, elle descendit se promener dans « son jardin. Là était un laurier sous lequel elle s'assit, et fit à Dieu cette « prière : Dieu de mes pères, écoutez-moi, et bénissez-moi comme vous avez « béni Sara, à laquelle vous avez donné « un fils !

« Et élevant les yeux, elle vit sur le « laurier un nid de passereaux, et se prit « à pleurer.

« Hélas! à qui me comparer, disait-elle « en elle-même ? de qui suis-je donc née « pour être ainsi la malédiction d'Israël? « on me repousse, on me méprise, on « me rejette du temple!

« A qui me comparer? — Je ne puis me « comparer aux oiseaux du ciel, car les « oiseaux du ciel peuvent paraître devant vous, ô mon Dieu!

« A qui me comparer? — Je ne puis « me comparer aux animaux de la terre, « car les animaux de la terre sont féconds devant vous, Seigneur!

« A qui me comparer? — Je ne « puis me comparer aux fleuves et à la « mer, car les fleuves et la mer ne sont « point frappés de stérilité; ou calmes « ou émues, leurs eaux remplies de poissons chantent votre louange.

« A qui me comparer? — Je ne puis « me comparer aux plaines, car les plaines portent leurs fruits en leur temps, « et leur fertilité vous bénit, ô mon « Dieu! »

(1) Dial. cum Tryph. judæo., 78.
(2) Strom. VII.

Que de douleurs dans ces soupirs d'épouse privée des gloires et des joies de la maternité ! comme ces répétitions expriment bien le désespoir d'une âme accablée de honte, et qui trouve un amer plaisir à se redire son humiliation. Nous nous trompons fort, ou cette élégie, qui tranche par sa forme lyrique et par son mouvement sur le fond pâle et assez vulgaire du récit, est un chant primitivement versifié, et que le rédacteur de la légende aura cousu, en lui ôtant son caractère métrique, à la narration. Cet enclavement de morceaux lyriques dans le tissu d'une prose d'ailleurs médiocre, est un phénomène qui se reproduit souvent dans les monumens primitifs. Sans remonter à Hérodote, dont l'histoire, au dire des savans, est remplie de ces poèmes frustes et légèrement défigurés, les chroniques carlovingiennes du *Moine de Saint-Gall* et de l'*archevêque Turpin* nous en offrent de nombreux exemples. Ce qui nous confirme ici dans notre conjecture, c'est le caractère de ces morceaux dans l'*Histoire de la naissance de la Vierge*, rédigée postérieurement à l'Evangile qui nous occupe. Dans cette version relativement moderne, de l'histoire poétique de Marie, les plaintes de sainte Anne n'ont presque rien de leur forme rhythmique. Le temps qui a amélioré toutes les autres parties de la légende, a évidemment altéré celle-ci. D'où il faut conclure qu'il en a été de ce beau passage comme de ces blocs sculptés avec lesquels le maçon construit les palais de la Rome nouvelle, et dont le poli imparfait témoigne d'une autre destinée dans le passé.

Cette élégie primitive n'est pas le seul fragment de poésie que renferme la prose du *Premier Evangile de saint Jacques*. Voici quelques strophes d'un cantique, probablement tronqué, qui respirent le plus vif enthousiasme. Anne a été consolée par l'apparition d'un ange; elle a conçu, elle est accouchée d'une fille; cette enfant a six mois, et sa mère la présente au temple, à ce temple dont elle a été chassée autrefois à cause de sa stérilité. Comprend-on sa fierté et le délire de sa joie en voyant venir à elle avec respect ces prêtres qui l'avaient précédemment expulsée?

« Anne, dit la légende, arracha son « enfant des mains des prêtres qui ve« naient de le bénir, le porta à sa ma« melle, et chanta ce cantique devant « tout le peuple :

« Je chanterai la louange du Seigneur « mon Dieu, parce qu'il m'a visitée, et « qu'il a enlevé de dessus moi l'opprobre « dont me couvraient mes ennemis.

« Le Seigneur a mis en moi le fruit « abondant de la justice.

« Qui annoncera aux fils de Ruben « qu'Anne la stérile allaite?

« Ecoutez, écoutez, tribus d'Israël, « voici qu'Anne allaite! »

Certes, jamais cri de triomphe n'a éclaté avec plus de puissance; jamais cœur de femme n'a bondi avec plus d'élan. Que d'ivresse et de noble orgueil dans cet appel aux douze tribus, et comme ce chant a une forme antique et grandiose!

En retrouvant ces restes, en quelque sorte fossiles, d'une poésie dont rien n'approche dans les productions modernes, on se sent pris d'un vif regret pour ce qui en a été perdu. Combien l'on donnerait de poèmes officiels pour découvrir quelques débris du genre de ceux-ci ! mais c'est un espoir qu'il ne faut point conserver. Tout ce qui nous reste des écrits de nos aïeux dans la foi est probablement connu, et nos travaux doivent aujourd'hui se borner à mettre en lumière ce qui en a été conservé.

Les trois légendes que nous avons analysées jusqu'ici, à savoir : l'*Evangile de la Nativité de Marie*, l'*Histoire de la naissance de la Vierge* et le *premier Evangile de saint Jacques*, sont les seules qui nous restent touchant la Mère du Sauveur. Epiphane le moine nous apprend qu'il en exista plusieurs autres sur le même sujet. Outre celles que nous venons de nommer, cet auteur en cite trois autres dont il ne nous est rien parvenu, l'une d'un Persan, appelé Aphradisianus, qui embrassait la vie entière de la sainte Vierge; la seconde, de Jean de Thessalonique, et la troisième de Jean-le-Théologien, qui étaient consacrées au récit de ses dernières années et de sa mort. L'improbation que rencontrèrent dans les pasteurs ces révélations, en partie imaginaires, d'une existence

toute de mystère, dut en faire abandonner de bonne heure la lecture aux fidèles et en hâter la destruction. Cette perte peut, à quelques égards, inspirer des regrets, mais elle ne doit exciter aucun murmure contre l'Eglise. « Qu'on ne condamne point les pasteurs, disait, il y a déjà bien des siècles, Fulbert de Chartres, pour avoir prohibé dans un temps des œuvres d'imagination qu'ils laissèrent se répandre en liberté plus tard. La différence de cette conduite tient à la différence des temps. Dans les siècles voisins du berceau du Christianisme, les hommes n'étaient pas encore assez affranchis des habitudes païennes, et montraient trop d'inclination pour les fables, pour qu'on pût les laisser sans danger s'occuper de celles qu'on avait tissues autour de la narration évangélique. Il fallait laisser l'humanité s'enraciner dans la foi avant d'abandonner les choses saintes aux rêves de sa fantaisie. »

Saint Joseph, le type de l'époux chrétien, la plus douce et la plus vénérable des figures de l'Evangile, ne pouvait manquer d'inspirer les premiers fidèles. Il était impossible que l'imagination ne s'éveillât pas devant ce vieillard qui apparait à la naissance du Sauveur pour veiller sur sa jeune mère et protéger son enfance, et qui, le temps de sa tutelle achevé, disparait humblement de l'histoire. Aussi les *Histoires de Joseph le Charpentier* se multiplièrent-elles de bonne heure. Dès le troisième siècle, on lisait ces biographies traditionnelles dans les réunions des fidèles, avec les vies des patriarches et des saints de la nouvelle loi.

Malgré leur multitude, il ne nous en est parvenu que deux, et encore incomplètes, que les différens éditeurs des apocryphes ont fondues ensemble, mais qui sont très différentes l'une de l'autre. Nous les possédons l'une et l'autre dans un texte arabe, que les savans s'accordent à regarder comme une version moderne de quelque original grec ou syriaque, aujourd'hui perdu, et qu'Isidore de Isolaris découvrit, dans le seizième siècle, au milieu d'un manuscrit arabe contenant divers traités de théologie scholastique. Ces deux légendes, ou plutôt ces deux fragmens de légende étaient déjà rangés ensemble, de façon à n'en former qu'une seule.

Dans l'état où elle nous est arrivée, cette compilation, sur un fond véritablement chrétien, porte les traces des religions juive et mahométane par lesquelles elle a passé, de telle sorte que, si on ne la considérait qu'à l'extérieur, on pourrait la croire une œuvre assez récente; mais quand on regarde aux faits, aux idées, au caractère du récit, on se persuade aisément que c'est un des monumens les plus anciens de la littérature populaire du Christianisme. Wallinus croit cette légende antérieure au quatrième siècle; et, à la simplicité, à la régularité, aux formes un peu sèches du style, il y reconnait une main juive. Son origine, selon le même auteur, serait la même que celle de l'*Evangile de l'enfance du Sauveur,* universellement reconnu pour une production hébraïque. Comment et par quels canaux cette légende, composée au bord du Jourdain, et traduite dans les déserts de l'Arabie, est-elle arrivée jusqu'à nous? Un auteur français, Mathurin Veyssière de la Croze, pense qu'elle a pu nous parvenir par les Maures chrétiens de l'Espagne, chez lesquels ce saint jouissait d'un culte particulier.

Quoi qu'il en soit, l'*Histoire de Joseph le charpentier* porte à un plus haut degré que les autres légendes que nous connaissons le caractère d'œuvre de poésie. L'imagination, ou du moins la tradition, y tient une plus grande place; et sans l'espèce d'autorité dont elle a joui autrefois, nous inclinerions à la regarder comme un roman chrétien. Son début est tout-à-fait celui des vies de saints qu'on lut pendant long-temps aux offices des églises. Le voici :

« *Au nom de Dieu, un dans son essence, et trois dans ses personnes.*

« Ceci est l'histoire de notre père, le « saint vieillard Joseph le charpentier; « que ses bénédictions et ses prières « nous aident, ô mes frères! *Amen.*

« Sa vie entière fut de cent et onze « ans; son passage de cette vie à l'autre « arriva le vingt-sixième jour du mois « d'abib (juillet); que sa prière nous aide! « *Amen.* »

Il y a dans cette simple invocation quelque chose qui saisit d'abord, et qui transporte en esprit dans ces pieuses réunions de fidèles, où l'on se retrempait le courage dans la lecture des actions des héros de la foi. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre le charme propre à ce beau et simple récit, que l'auteur place dans la bouche de Jésus-Christ lui-même.

« Un jour, dit-il, que notre Sauveur « et Maître Jésus-Christ était assis avec « ses disciples sur le mont des Oliviers; « il leur dit :

« Il y avait un homme, appelé Joseph, « originaire de Bethléem, qui habitait « la ville et la cité de David. Ayant été « instruit dans la science et dans la doc- « trine, il était devenu prêtre du Tem- « ple; il connaissait de plus l'art de bâ- « tir. Comme tous les hommes, il se « maria et eut des enfans, quatre fils et « deux filles ; les noms de ses fils étaient « Judas, Juste, Jacques et Simon, ceux « de ses filles Assia et Lydia. Joseph per- « dit son épouse qui était une femme « pieuse, ne recherchant en toutes cho- « ses que la gloire de Dieu. Devenu veuf, « il épousa ma mère, et continua avec ses « fils à travailler de sa profession de « charpentier. »

Notre légende raconte ensuite comment Marie fut conduite par Joseph dans sa maison où elle servit de mère au plus jeune de ses fils, appelé pour cela Jacques-le-Mineur, et frère de Jésus-Christ; comment la sainte Vierge ayant conçu du Saint-Esprit, Joseph, qui ignorait ce mystère, devint triste et inquiet, et refusa tout un jour de boire et de manger; comment, instruit par un ange, il retint dans sa maison sa femme qu'il avait voulu en bannir. Le voyage à Bethléem, l'accouchement dans l'étable, l'arrivée des Mages, le massacre des Innocens, la fuite en Egypte, la mort d'Hérode, sont rappelés aussi avec brièveté. Après quoi le récit continue en ces termes:

« Cependant les années s'augmentaient « et Joseph se faisait vieux. Néanmoins « il ne fut frappé d'aucune des infirmités « ordinaires aux vieillards; sa vue ne « s'affaiblit point, il ne perdit aucune « de ses dents; son esprit non plus ne « perdit point de sa force. Juste et Si- « méon, ses fils aînés, avaient pris « femme et s'étaient retirés dans leur « famille. Les deux filles aussi s'étaient « mariées et avaient suivi leurs époux « dans leurs maisons. J'étais donc resté « seul chez Joseph avec ma mère, Judas « et Jacques-le-Mineur. Je vécus là com- « me son fils, je l'appelai mon père et lui « obéis en tout. »

Ces détails, sortant de la bouche de Jésus-Christ, donnent une grâce singulière à ce tableau d'intérieur. Le divin narrateur poursuit :

« Enfin arriva le jour où le pieux Jo- « seph dut quitter ce monde, ainsi que « tous les hommes nés de la terre. Son « corps penchant vers le trépas, un ange « lui annonça l'heure de sa mort. Alors « la crainte le saisit, et un grand trouble « envahit son âme. Il se leva, monta à « Jérusalem, entra dans le temple, et « répandit ainsi sa prière devant le sanc- « tuaire :

« Dieu, qui êtes ma consolation, Dieu « de miséricorde, Dieu du genre humain, « Dieu de mon âme, de mon esprit et de « mon corps; je vous en prie, ô Sei- « gneur, si mes jours sont consommés, « si le moment est venu où je dois quit- « ter ce monde, envoyez-moi votre « grand archange Michel, le prince des « anges qui sont devant votre face. Qu'il « reste auprès de moi, et que mon âme « s'arrache à ce triste corps, sans regret, « sans terreur et sans impatience. Car « le jour de la mort est un jour d'effroi « et d'angoisses pour tout ce qui a vie « en ce monde, qu'il soit mâle ou fe- « melle, qu'il rampe sur la terre ou « vole dans l'air. L'instant de la con- « sommation est pour tous les êtres qu'a- « nime le souffle vital, un moment « d'horreur, de froid et d'immense las- « situde. »

« Donc, ô mon Dieu, que votre ange « vienne en aide à mon esprit et à mon « corps au moment de leur dissolution, « que la face de celui que vous avez pré- « posé à ma garde ne se détourne pas « non plus de moi ; qu'il soit lui-même « mon guide et me conduise à vous. Ne « permettez pas que les démons à l'as- « pect horrible se présentent sur le che- « min par où je dois passer pour arriver

« à votre trône.... O Dieu de justice qui « jugez avec équité les juges de ce monde, soyez-moi miséricordieux! Illuminez ma voie, source éternelle de grâces et de gloire. *Amen.* »

Que pense le lecteur de cette prière? cela n'est-il pas de la plus grande beauté? Les littératures profanes n'ont rien qui approche de ces beautés contemplatives; cette philosophie de la mort est toute chrétienne; si l'on a eu raison de dire que les terreurs de la Phèdre de Racine, à la pensée de la mort, sont une inspiration du Christianisme, combien, à plus forte raison, ne peut-on pas le dire de celles de saint Joseph, dans la légende?

Cette prière termine la légende de saint Joseph, qui finit par un résumé des faits où l'auteur, cessant de faire parler Jésus-Christ, prend la parole en son nom, et nous apprend que le saint vieillard, « de retour en sa maison, se mit au lit « et éprouva des souffrances qu'il n'avait « jamais ressenties de sa vie. C'était la « dernière douleur par laquelle le Christ « avait voulu éprouver ce juste. »

Là toutefois, ne finit point la compilation désignée sous le nom d'*Histoire de Joseph le charpentier*. Après le récit court et simple qu'on vient de lire des derniers momens de Joseph; recommence un tableau de cette même scène, d'un caractère entièrement opposé. Joseph n'y est plus ce patriarche plein de jours qui s'éteint dans le calme de la foi, aux premiers frissons de la mort. C'est un homme épouvanté à la vue de la tombe, que le désespoir saisit, et qui maudit avec violence et le jour où il est né, et les entrailles qui l'ont conçu, et les mamelles qui l'ont allaité, et le péché dans lequel il est né, et le corps qui l'a entraîné au mal, et l'univers entier, qui a été le complice de ses crimes. Au milieu de ces lamentations et de ces exécrations étranges, on fait intervenir Jésus, dont la vue calme le moribond, qui retrouve assez de force pour s'écrier que son âme est en paix, et pour raconter une partie des inquiétudes et des peines qui ont traversé sa vie, ce qu'il fait avec quelque prolixité. Suit le détail d'une agonie vulgaire, où Jésus-Christ et la Vierge s'asseyent autour du lit du mourant, lui touchent les pieds et les mains qu'ils s'étonnent de trouver froids, et suivent sur la figure tous les symptômes de la dissolution. Au moment suprême commence une bizarre fantasmagorie. Tandis que les enfans de Joseph pleurent à son chevet, Jésus aperçoit vers la partie méridionale du ciel la mort s'approchant avec un appareil formidable, entourée de ses satellites, et portée sur un nuage ardent. Sa figure et ses vêtemens répandent la flamme. La voyant venir droit à lui, Joseph se met à pleurer et à pousser des gémissemens profonds; mais Jésus, touché de son effroi, lève la main et commande à la mort de s'éloigner. A sa prière, Dieu le père envoie deux anges qui prennent l'âme du bienheureux époux de Marie et l'emportent au ciel enveloppée dans un suaire lumineux. Les funérailles de Joseph s'accomplissent au milieu de plusieurs prodiges qui, de même que celui que nous venons de citer, portent l'empreinte évidente d'une imagination arabe, et rappellent les fables puériles du Coran. Aussi ne comprenons-nous point comment les éditeurs se sont obstinés à accoler ce reste tronqué de conte mahométan à la légende chrétienne, si belle, si pure, si dégagée de rêveries superstitieuses. A défaut des preuves positives qui résultent du texte, le fait seul de ce morceau aurait dû suffire, ce semble, à démontrer qu'il était impossible qu'il eût appartenu jamais à la biographie poétique dont on le donnait comme le complément.

Les légendes relatives à Joseph et à Marie peuvent être considérées aussi, sous quelques rapports, comme étant des légendes de Jésus enfant. Toutefois, au peu de détails qu'elles donnent sur les premières années du divin enfant, on peut soupçonner qu'il y en eut d'autres consacrées à ce gracieux sujet. L'instinct de la poésie populaire est le même dans tous les temps et dans tous les lieux, et l'un de ses caractères, avons-nous dit, est de remplir de ses créations merveilleuses, les intervalles abandonnés par l'histoire dans la vie des grands personnages. Or l'espace laissé dans l'ombre par l'histoire évangélique. c'est celui qui s'étend de la naissance du Sauveur au

commencement de sa prédication. Quand nous ne saurions rien des créations de la poésie chrétienne sur cette époque, nous pourrions, sans crainte de nous tromper, et conduits par la seule analogie, en affirmer l'existence ; mais nous n'en sommes pas réduits à ces conjectures ; nous avons des preuves certaines qu'il a existé des légendes sur la vie de Jésus antérieures à son apostalat; il nous en est même resté des fragmens considérables.

Nous ne regardons en effet que comme un fragment de la grande série des évangiles composés sur les premiers temps de la vie de Jésus-Christ, celui qui nous est parvenu sous le titre d'*Evangile de l'enfance du Sauveur*, et dont l'original arabe a été publié pour la première fois, sur la fin du XVI[e] siècle, par Henri Sickius. Cette légende est à la fois l'une des plus connues et l'une des plus anciennes du recueil des apocryphes. Tout porte à croire qu'elle remonte au siècle des apôtres. On l'a attribuée à saint Mathieu, à saint Jacques, à saint Pierre, mais plus généralement à saint Thomas. Saint Irenée croit que c'est l'œuvre des Marcosiens. Origène en fait Basilides auteur ; Eusèbe dit en général que c'est une composition hérétique ; saint Cyrille l'attribue aux Manichéens, et plusieurs auteurs anciens ont suivi son avis. Cela prouve une chose, c'est que cette légende, précisément à cause de son antiquité, et du crédit dont elle jouit tout d'abord a été adoptée par tous les hérétiques et appropriée à leurs opinions. Au fond, en effet, ce n'est guère qu'un recueil de traditions plus ou moins hasardées sur la fuite de la sainte famille en Egypte, sa résidence dans cet empire, son retour à Jérusalem, et l'éducation de l'enfant Jésus. Aussi Pierre de Limbrach nous semble-t-il le plus raisonnable des commentateurs quand il dit que ce livre est purement le produit de l'imagination populaire.

Il est à croire cependant que la poésie n'en a pas fait absolument tous les frais, et qu'il y a quelque réalité dans les anecdotes qu'il contient sur le Sauveur. Ce qui nous porte à le croire, c'est d'abord la vénération qu'il a toujours rencontrée chez les orientaux, puis ce nom de *Cinquième évangile* qu'il reçut de bonne heure, enfin l'identité de plusieurs des faits dans toutes les versions qui en ont été faites en Afrique, en Grèce, en Asie. Les voyageurs l'ont trouvé en Perse, en Syrie, chez les Coptes de l'Egypte, chez les Arabes du désert, chez les chrétiens de saint Thomas, dans l'Inde; et partout, quelle qu'en fût la forme, quel qu'en fût le titre, cette légende leur a semblé la même en substance. Les mahométans eux-mêmes, en l'incorporant dans le livre du prophète, ne l'ont altérée que sur des points secondaires.

Fabricius et Thilo pensent que la rédaction primitive de l'*Evangile de l'enfance* a eu lieu en langue syriaque, qui était la langue de communication pour tous les peuples de l'Asie, dans les premiers siècles de l'Eglise, et qu'elle aura été traduite, du syriaque, dans tous les idiomes de l'Asie. Nous n'en possédons que le texte arabe, traduit en latin par Henri Sickius.

Il existe bien, en grec, un *Evangile de l'enfance*, attribué à saint Thomas ; mais ce ne sont que dés fragmens d'une version du véritable *Evangile de l'enfance ;* fragmens altérés, incomplets, qui ne méritent aucune attention. Nous allons donner, d'après Sickius, l'analyse rapide de ce vieux monument de la tradition chrétienne.

« *Au nom du Dieu unique, Père, Fils et Esprit Saint.*

« *Nous commençons, avec son aide et sous ses auspices, l'Histoire des Miracles de Notre Seigneur, Maître et Sauveur Jésus-Christ, appelée l'Evangile de l'enfance. Que la paix du Seigneur soit avec nous ! Amen.*

« Nous trouvons dans le livre du pon-
« tife Joseph, qui vécut du temps du
« Christ, que Jésus étant dans son ber-
« ceau, dit un jour à Marie, sa mère : Je
« suis le Fils de Dieu, Jésus, le *Verbe*,
« dont l'ange Gabriel t'avait annoncé
« l'avénement. Mon Père m'a envoyé pour
« le salut du monde. »

Tel est le début de cette Légende ; elle raconte ensuite le voyage de Joseph par suite de l'édit, l'accouchement dans la grotte de Bethléem, l'arrivée des pasteurs, celle des mages, la colère d'Hérode et la fuite en Egypte. Ce voyage d'Egypte est plein de merveilles. Quand l'Enfant

divin approche des villes, les idoles tombent de leurs autels, les malades guérissent. Aussi Joseph et Marie, redoutant le courroux des prêtres, sont-ils obligés de quitter la ville où ils s'étaient établis d'abord, et où ces merveilles avaient jeté un grand trouble.

« Après avoir marché quelque temps, « continue la Légende, ils tombèrent « dans un repaire de voleurs, qui leur « enlevèrent tous leurs effets et tous les « vivres qu'ils portaient. Ils en firent « autant à la caravane qui marchait avec « eux dans le désert. Mais au moment où « les brigands s'occupaient à ramasser « leur butin, voilà que du côté de la ville « se fait un grand bruit, comme d'une ar- « mée royale qui sortirait avec des cym- « bales et des coursiers bondissans. Les « voleurs effrayés se sauvèrent, laissant « à terre les dépouilles dont ils s'étaient « emparés. Alors les voyageurs enchaînés « et couchés à terre se levèrent, brisèrent « leurs liens, et, s'approchant de Joseph « et de Marie, leur demandèrent : où « donc est le roi dont nous entendions « tout à l'heure le bruit, et dont l'ap- « proche nous a délivrés ? — Il vient « derrière nous, répondit Joseph. »

Ils arrivent à une autre ville, et une femme, possédée du démon, et qui se tenait nue sur le bord du chemin, reconnaît et maudit Jésus, qui la délivre et lui rend la santé; mais ils sont obligés de se remettre dès le lendemain en route. Vers le soir, ils descendent dans une ville où une famille, qui célébrait un mariage, les accueillit. Cette famille était fort triste; la jeune épouse était devenue subitement muette. Mais ayant pris l'enfant Jésus dans ses bras, et l'ayant baisé, elle recouvra aussitôt la parole.

Le reste du voyage est une suite non interrompue de prodiges. Un jour (c'était vers la fin du voyage), ils firent rencontre d'une bande de voleurs. Ces voleurs avaient pour chefs Titus et Dumachus, deux brigands célèbres dans le pays. Titus voulait qu'on laissât passer la sainte famille sans lui faire mal et sans la dépouiller; mais son collègue s'y opposait. Pour décider ce chef avide, Titus détacha sa ceinture et lui donna trente dragmes qu'elle contenait. A la vue du dévouement de ce bon voleur, Marie s'écria : Le Seigneur vous remettra vos fautes, et vous recevra à sa droite. Jésus ajouta : Dans trente ans, ils seront l'un à ma droite et l'autre à ma gauche ; mais Titus seul me précédera dans le ciel. Un autre jour, ils s'arrêtèrent dans un lieu désert, et se plaignaient de n'avoir point d'eau. Jésus fit sortir du sein de la terre une fontaine qui les rafraîchit, et ne cessa depuis lors de couler. Un village se bâtit autour de cette source : ce village est aujourd'hui la ville du Caire.

Après trois ans d'exil à l'étranger, la sainte famille revient en Judée, où la présence de l'enfant Jésus opère beaucoup de miracles, dont la plupart sont des soulagemens et des guérisons dus à la compassion de Marie pour les malheureux. Dans toute cette Légende, la sainte Vierge joue le rôle de la plus excellente et de la plus simple des femmes. A l'âge de sept ans, Jésus prend une attitude déjà ferme et décidée.

« Un jour, il jouait avec d'autres en- « fans de son âge, et faisait, ainsi qu'eux, « des petits oiseaux avec de la terre molle. « C'était à qui travaillerait le mieux, et « ferait valoir son ouvrage. Moi, dit « Jésus, je vais commander aux oiseaux « que j'ai faits de marcher. Es-tu donc le « Fils de Dieu, lui dirent ses camarades? « Mais Jésus, sans leur répondre, com- « manda à ses oiseaux de se mouvoir, et « ils s'envolèrent aussitôt. Puis il leur « ordonna de revenir, et ils revinrent « tout de suite. Il avait fait ainsi plu- « sieurs passereaux qui lui obéissaient « exactement, marchant, s'arrêtant, vo- « lant, se posant, et venant manger et « boire dans sa main. »

Cette petite histoire est très gracieuse; et, quoique elle soit fort connue, nous n'avons pas hésité à la citer. Il y en a une autre non moins jolie de la résurrection d'un enfant mordu par un serpent et mort des suites de sa blessure. Elle est un peu longue, et nous regrettons de ne pouvoir la rapporter, ainsi que celle du teinturier et celle du triomphe de Jésus porté par les enfans à travers les rues et au milieu des chants de ce petit cortége.

Cependant, Jésus grandissait, et Joseph le menait avec lui par la ville à ses différens travaux qui réussissaient toujours. Jusque là il n'avait pas encore fréquenté

l'école. Or, il y avait à Jérusalem un maître d'école fort célèbre, appelé Zacchée, qui reprocha à Joseph de laisser grandir son fils dans l'ignorance, et voulut l'avoir. Mais Jésus n'eut pas plutôt mis le pied dans son école, qu'il parut supérieur à ses condisciples et à son maître lui-même. « O Joseph! reprenez votre fils, s'écria le pauvre Zacchée; je ne suis qu'un ignorant devant lui. » Joseph le reprit donc, et l'adressa à un autre professeur qui eut aussi la confusion de se reconnaître son inférieur en savoir. Quelque temps après, il entra, un jour de fête, dans le Temple, où il étonna les docteurs. Un savant, un philosophe astronome et mathématicien, voulut l'interroger, et en reçut des réponses dont la profondeur l'effraya. Une seconde fois, l'enfant, devenu déjà grand, entra dans le Temple, et disputa avec les prêtres. C'est là qu'il fut rencontré par sa mère qui voulut le gronder, mais à laquelle il adressa le sévère reproche que nous lisons dans saint Luc (11-46). « De ce jour, « dit notre Légende, sa vie changea. Il « commença à cacher les merveilles qu'il « opérait, et à mener une vie plus mysté« rieuse, consacrant tout son temps à « l'étude de la loi. Il vécut ainsi jusqu'à « l'âge de trente ans, époque à laquelle « commença sa mission, et où le Saint« Esprit descendant sur lui en forme de « colombe, une voix partit du ciel, qui « dit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, « dans lequel je me suis complu. »

Ici finit l'histoire poétique de la vie du Sauveur. Les Légendes se sont arrêtées à son enfance, et l'imagination n'a osé violer le mystère de ses années de retraite. La série des Apocryphes, ainsi interrompue, ne recommence qu'après les scènes lugubres du Calvaire. C'est là que nous reprendrons la suite de ces récits traditionnels, par l'admirable *Evangile de Nicodème* et les *Actes de Pilate*, qui feront l'objet de la leçon suivante.

P. DOUHAIRE.

REVUE.

LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE, PAR M. L'ABBÉ H. LACORDAIRE.

Au milieu des ruines que trois siècles de révolutions ont amassées sur le sol de l'Europe, l'Église seule est restée debout; et la présence de ce vieillard immortel qui en est le chef immuable et qui brave depuis dix-huit siècles les vicissitudes des choses humaines, est un des spectacles les plus imposans que Dieu ait jamais offerts à l'œil de l'homme. Napoléon, qu'on n'accusera pas d'avoir été trop *papiste*, avait compris la grandeur du Saint-Siége, et lorsqu'il écrivit à son ambassadeur, à Rome, de traiter le pape comme s'il disposait de cinq cent mille hommes, il fit entendre que son génie avait découvert une grande puissance; car ce n'était pas le respect d'un fils de l'Eglise, ni la déférence d'un empereur chrétien qui dictait à Napoléon ces remarquables paroles; mais l'homme extraordinaire qui aspirait à la gloire d'être le Charlemagne des temps modernes, avait vu que les efforts de l'incrédulité étaient restés impuissans contre la barque de Pierre, et qu'il était encore impossible de fonder un empire dans aucune contrée du monde civilisé, sans apercevoir quelque coin de ce vaste réseau qu'un pauvre pêcheur de Galilée a jeté sur l'univers. En effet, lorsqu'on vient à songer que le Saint-Siége qui reçut la mission d'exercer l'empire sur les intelligences librement soumises à ses lois, voit respecter son autorité dans presque toute l'Europe, dans l'Asie, dans l'Afrique, dans la plus grande partie de l'Amérique et dans les îles les plus reculées; que la sphère de son action s'étend jusqu'aux limites du monde, et que si aucun autre pouvoir ne compte moins

(1) A Paris, chez Débecourt. Prix 2 fr.

de soldats, aucun autre en revanche ne compte plus de sujets; on ne s'étonnera pas de voir l'empereur Napoléon évaluer à cinq cent mille hommes cette puissance merveilleuse dont l'alliance lui parut toujours si nécessaire à ses desseins, qui lui inspira tant de jalousie, et dont il disait dans de mauvais jours, avec un dépit plein d'amertume : *Ces prêtres gouvernent l'homme et me jettent le cadavre!*

C'est que la haute antiquité du Saint-Siége, son établissement extraordinaire au milieu d'accidens que toutes les données légitimes de l'histoire signalent comme des obstacles insurmontables, son inaltérable unité, tous ces caractères enfin qui sont le reflet d'une présence divine, et qui en font le gouvernement le plus respectable et le plus fortement organisé qui ait jamais présidé aux destinées d'une société, Napoléon avait le coup d'œil trop sûr pour ne pas en comprendre la valeur. Tous les écrivains distingués, tous les penseurs de notre époque ont été forcés de partager son avis. Mais il en a été du Saint-Siége comme de l'Église catholique elle-même dont il est le centre, et si les ouvrages de M. de Maistre et quelques autres écrits du même genre ont été publiés dans le but de glorifier la papauté et de faire ressortir les bienfaits que la civilisation européenne doit à son action; elle a trouvé aussi des adversaires d'autant plus acharnés contre elle que son importance est plus grande. Du reste, cette polémique moderne n'est que la continuation du combat qui commença dès les premiers siècles de l'ère chrétienne et qui a été repris depuis Luther avec une nouvelle violence. Malgré la préoccupation des intérêts matériels et des discussions politiques de notre temps, il est facile de reconnaître avec tous les bons esprits que même aujourd'hui il n'existe pas de questions plus importantes. M. l'abbé Lacordaire écrivit de Rome l'année dernière, sous le titre de *Lettre sur le Saint-Siége,* un ouvrage qui vient d'être publié, et qui nous paraît destiné à porter sur ce sujet une grande lumière. Le but de cet écrit est de prouver : 1° Que la papauté, dépositaire de la doctrine catholique, n'a jamais compromis les traditions sacrées qu'elle a reçu la mission de conserver pures; 2° Que le Saint-Siége a agi comme il devait agir à l'égard des événemens qui ont troublé l'Europe depuis plusieurs siècles, et notamment à l'égard de ceux dont nous avons été témoins; 3° Que le chaos dans lequel les sociétés modernes sont tombées est la conséquence nécessaire des obstacles qui ont été apportés à l'établissement de la puissance coordonatrice de l'Eglise catholique.

Après quelques considérations métaphysiques d'une très grande beauté, où l'*unité* est présentée comme étant la forme essentielle de l'*être*, du *vrai* et du *beau*, et qu'on peut regarder comme un ensemble d'axiomes dont tout le reste de l'ouvrage n'est qu'un admirable développement, M. Lacordaire prouve que l'Eglise est la seule société qui possède, sous le triple rapport de la *vie*, de l'*intelligence* et de l'*amour*, ce don merveilleux de l'unité que Jésus-Christ demanda pour elle à son Père, avant de s'offrir en sacrifice sur la montagne sainte, d'où ses bras étendus appelèrent l'humanité tout entière rachetée par son sang. Mais le Fils de Dieu restant du haut des cieux le chef invisible de son Eglise, devait avoir en ce monde un vicaire qui en fût le chef visible, suprême et permanent, destiné à maintenir par l'autorité de sa juridiction inviolable, cette triple unité de vie, d'intelligence et d'amour. En effet, lors même que l'histoire de l'Eglise ne nous aurait pas démontré par une suite non interrompue de preuves matérielles que rien n'est plus conforme aux desseins de Dieu que la suprématie du Saint-Siége; la logique seule suffirait pour nous convaincre qu'une religion répandue sur toute la surface de la terre, devait avoir nécessairement un centre unique, un organe moteur, un tribunal suprême qui serait pour les chrétiens de toutes les contrées l'infaillible garantie de leur foi, le lien, le signe évident qui les tiendrait unis à la communion universelle. Mais il fallait que ce chef suprême et directeur fût placé assez haut pour être aperçu de tous les points du monde; M. Lacordaire nous fait assister à l'élévation de cette tête précieuse et nous montre comment, par l'action suc-

cessive des événemens, il a plu à Dieu de charger d'une triple couronne ce front vénérable et sacré devant lequel l'univers s'incline. Il passe en revue, dans une analyse rapide et admirable de style, d'exactitude et de netteté, les luttes courageuses que la papauté a soutenues pendant les premiers siècles, le Bas-Empire, le moyen âge et les temps modernes. Il examine ensuite les accusations de ceux qui prétendent que le pontificat comprend mal sa situation à l'égard de notre époque, et qui lui reprochent de s'allier à ses ennemis en défendant la cause des rois, et en repoussant la liberté que lui offrirait le triomphe assuré de l'indépendance des peuples. Pour mieux démontrer combien ces reproches sont injustes, M. Lacordaire jette d'abord un coup d'œil sur l'état actuel des affaires européennes, afin de tirer de ses observations les conséquences que nous avons déjà indiquées en commençant. Nous voudrions citer ces belles et éloquentes pages où M. Lacordaire nous découvre avec tant de lucidité les causes diverses qui ont produit tous ces ébranlemens sociaux dont nous sommes encore émus, mais l'espace nous manque et nous sommes forcés de nous borner à esquisser ces réflexions où brille tout le calme de la vérité, et où la beauté du style lutte de grandeur avec la hauteur des vues.

« La guerre, dit-il, est en Europe, et « depuis cinquante ans cette partie du « monde ressemble à un volcan qui fume « dans l'intervalle des éruptions, et « alors même que tout paraît tranquille, « chacun sent qu'il dort sur une terre « dont le repos n'est aussi qu'un som« meil. » Mais la guerre n'est pas entre les peuples, puisque jamais il n'y eut une plus grande fusion d'idées, de mœurs, de sentimens; les préjugés nationaux sont au contraire tellement affaiblis qu'il semble, « que le genre humain dont les « familles s'étaient dit adieu aux champs « de Sennaar, il y a plus de quarante « siècles, se retrouve enfin, et veuille « élever *la Babel de la réunion*, comme « il avait autrefois élevé la Babel de la « dispersion. »

La guerre n'est pas non plus entre les rois, chacun d'eux ne se sent pas assez fort dans ses propres états pour attaquer présentement ses voisins. Enfin la guerre n'est pas davantage entre les rois et les peuples, ou si l'on veut, entre la monarchie et la république, car les nations même qui jouissent de la plus grande liberté, comme la France et la Belgique, par exemple, et qui sont le foyer principal de cette guerre qui remue l'Europe de fond en comble, sont précisément celles qui ont repoussé avec le plus de force l'établissement des idées républicaines et qui se sont montrées le plus fidèles au système de la monarchie, à tel point qu'en France on pourrait dire que les partis n'ont d'autre but que de changer de monarque sans toucher à la forme du gouvernement, « si l'on ne « découvrait, à fond de cale de la so« ciété, je ne sais quelle faction qui se « croit républicaine, et dont on n'a le « courage de dire du mal que parce « qu'elle a des chances de nous couper « la tête dans l'intervalle de deux monar« chies. »

La guerre a donc été déclarée sur un terrain plus élevé; elle est entre les deux formes même de l'intelligence humaine. La foi devenue par l'Eglise une puissance, et la raison devenue également une puissance qui s'efforce de s'organiser aux dépens de son éternelle rivale. *La guerre existe entre la puissance catholique et la puissance rationaliste.* Or, ces deux forces se partagent tous les rangs de la société : les rois, les hommes d'état, les écrivains, les gouvernans, les gouvernés, tous se sont livrés pêle-mêle, au hasard et sans logique, à ces deux puissances. D'où il résulte une effroyable confusion, qui nous présente dans le camp de l'une ceux-mêmes que leurs sentimens et leur position porteraient naturellement à marcher sous la bannière de l'autre, si un aveuglement fatal ne laissait triompher l'instinct et le moment. En supposant donc que la guerre existât entre les rois et les peuples, l'Eglise, qui compte des amis et des ennemis parmi les uns et les autres, n'avait pas la liberté d'embrasser aucun des deux partis, parce qu'elle a mission de défendre le bien et de poursuivre le mal, et que l'un et l'autre sont partout mêlés et confondus. Que devait donc faire le Saint-Siége au milieu de ce chaos universel qui l'en-

toure ? Il devait agir comme il a agi, attendre les événemens providentiels, opposer aux difficultés qui le pressent de toutes parts le temps, la patience, et ramener, par l'exemple de l'ordre qui règne au sein de l'Eglise, les sociétés affaiblies et divisées, à la beauté, à la paix et à la puissance qui résultent de l'unité.

Personne ne nous paraît avoir mieux présenté la situation du Saint-Siége que ne l'a fait M. Lacordaire. On sent qu'il a écrit au pied de la chaire de saint Pierre. Ce fut là de tout temps en effet le caractère de Rome chrétienne. Devenue la mère des rois et des peuples, et la source d'où coule dans le monde ce divin amour qui a produit de si grandes choses, elle commande l'ordre et la justice à tous; et quand on refuse de l'entendre, elle garde avec majesté cette sublime patience qui révèle tant de courage. Il semble même que Dieu l'eût préparée dès longtemps à cette haute et noble politique; et tout le monde se rappelle cet admirable éloge que l'histoire ne retrouve nulle part ailleurs, et qui fut autrefois adressé à l'un de ses enfans, digne, par sa sagesse et par son dévouement, de voir briller la croix au Capitole : *Unus est qui, cunctando, nobis restituit rem.* Mais afin que ses ennemis ne puissent trouver l'ombre d'un prétexte pour donner à la vertu les noms de la faiblesse, Dieu, quand il en est temps, ouvre les lèvres à son Eglise comme autrefois à son prophète ; et la sublime allocution de Grégoire XVI, qui est venue couvrir de confusion ses accusateurs insensés, a prouvé à l'univers de quelle hauteur magnifique la puissance de l'esprit domine la force brutale.

En terminant sa lettre, M. Lacordaire porte ses regards vers l'avenir. Il espère que les souverains mieux éclairés sur les intérêts des peuples et sur les leurs, accorderont plus de liberté à l'action de la puissance catholique, et que le malheur finira par les instruire et leur apprendre que « l'art de gouverner les hommes ne « consiste pas à lâcher sur eux la liberté « du mal, en mettant le bien sous fidèle « et sûre garde. » Puissent ces espérances être bientôt réalisées ! Puisse se lever enfin le jour de la justice ! Puissent les hommes que la Providence appelle à diriger la marche des sociétés, reconnaître que toutes les forces sociales ne résident pas dans l'ordre purement politique et matériel; et qu'il est non seulement équitable et juste, mais encore salutaire, aujourd'hui plus que jamais, de subvenir à des besoins d'un ordre plus élevé ! Qu'on laisse donc vivre en paix ces âmes choisies qui, ne pouvant supporter le spectacle des désordres et des crimes que présente une société corrompue, se retirent généreusement dans de paisibles solitudes pour y fonder, par le travail, l'étude et la prière, ces institutions d'élite où les lois de la vérité règnent sans partage! Qu'ils puissent jouir pleinement de la liberté de porter le nom de leur maître, ces hommes qui ont appris dans les combats de la retraite à transformer la nature, et qu'une ardente charité rappelle au milieu du monde pour y faire la guerre au mal, leur unique ennemi, et pour dissiper, par un message de vie, ces ténèbres qui n'ont pas la puissance d'empêcher de luire la lumière, mais qui en dérobent l'éclat aux intelligences égarées !

Nous ne devons point passer sous silence les réflexions que fait M. Lacordaire, sur l'état politique et religieux de la Russie. Quel que soit l'esprit dans lequel on les lise, on sera forcé d'admettre qu'elles ont une grande portée, et nous ne croyons pas que les hommes d'état les plus prévenus puissent négliger d'y faire attention. Mais nous pensons qu'il en sera de la Russie, malgré sa formidable puissance matérielle, comme de tous les états du second ordre; les grandes nations l'entraîneront dans leur marche; elle n'a pas assez d'originalité spirituelle pour prendre une initiative quelconque dans l'ordre de la religion et de la civilisation, elle restera ce qu'elle est tant que la France et l'Angleterre ne changeront pas. Mais que la France seulement abandonne la politique rationaliste qui réduit la société en poussière et livre la direction des affaires au hasard, qu'on appelle nécessité des circonstances, cette divinité moderne digne de fleurir aux beaux siècles du paganisme ; que la France se souvienne que ses traditions sont mêlées à celles de l'Église, et rende à la papauté

la prépondérance qui lui est due dans les affaires de l'Europe, et alors nul ne peut dire, nul ne peut imaginer la grandeur des choses qui seront faites. La nation française est une nation apostolique, mais personne n'accomplit une *mission* sans être *envoyé*; et tant que les hommes qui gouvernent ne *partiront* pas du centre d'action que Dieu a posé sur la terre, ils travailleront en vain; leurs efforts stériles tourneront à leur confusion. Ce qui se passe depuis un siècle le prouve assez; et c'est surtout dans cet ordre de faits que le passé nous répond de l'avenir. La France naquit catholique, elle a reçu le baptême avec la vie; or, la vie, pour les peuples comme pour les individus, n'est autre chose que le développement des germes qu'ils tirent de leur origine, et quiconque se sépare de son origine est condamné à périr aussi infailliblement qu'un rameau brisé que les vents emportent loin du tronc qui le nourrissait. Aussi lorsqu'on étudie l'histoire attentivement et qu'on vient à songer à ce commandement de Dieu : *père et mère honoreras, afin de vivre longuement*; on reconnaît tout ce qu'il y a de social dans la parole divine. Puissé la France, qui doit savoir combien il est terrible de la transgresser, apprendre un jour combien il est consolant et doux d'y rester fidèle!

Nous ne voulons pas terminer cette analyse de la *Lettre sur le Saint-Siége* et les réflexions qu'elle nous a suggérées, sans parler de ces accens d'admiration si beaux et si vrais que l'Italie arrache à M. Lacordaire. Une description de la campagne de Rome, *qui s'épanouit comme un large nid d'aigle entre quatre horizons divers*, nous révèle quelle impression profonde a dû produire sur son cœur le spectacle imposant de cette terre pleine de merveilles. En lisant ces aperçus, aussi élevés qu'ingénieux, que lui inspire la forme et la situation géographique de l'Italie; nous nous sommes rappelé un passage de Pline le Naturaliste, et si nous n'étions parfaitement convaincus que M. Lacordaire s'occupe peu de classiques latins, et encore moins d'histoire naturelle, nous aurions pu penser qu'il avait lu ce passage : afin de comparer ces deux enfans de Rome que tant d'événemens séparent, et qui certainement se sont ignorés l'un l'autre, nous les citerons tous deux :

« Dieu, dit M. Lacordaire, qui avait « prédestiné l'Italie à être un jour le « siége de l'unité catholique, lui donna « une forme et une situation propres à « ce grand dessein. Vous avez remarqué, « mon cher ami, comment l'Asie, l'Afri- « que et l'Europe sont liées entre elles « par le bassin de la Méditerranée qui « s'ouvre ensuite à l'occident pour laisser « un passage vers l'Amérique aux vais- « seaux de toutes les nations. Au sein de « cette mer commune, l'Italie s'avance « comme un long promontoire. Retenue « fortement au cœur de l'Europe et en « même temps séparée d'elle par une « ceinture de hautes montagnes, elle « étend ses deux bras vers l'Afrique et « l'Asie, offrant à ceux qui viennent de « l'occident le golfe où repose Gênes, à « ceux qui viennent de l'orient le golfe « où repose Venise. La partie la plus « septentrionale avait reçu le nom de « Gaule, de ce fort pays qui est devenu « la France, et sa partie la plus enfon- « cée au midi avait pris le nom de grande « Grèce, de cet autre pays non moins « illustre qui troublait le sommeil des « rois de Perse, et qui était mêlé à tou- « tes les affaires de l'Asie. Ainsi disposée « par la Providence, longue, étroite, « coupée en deux par les Apennins, d'un « territoire faible en étendue et d'une po- « pulation médiocre, confinant à tout et « ouverte à tous; l'Italie était un centre « qui n'avait pas de circonférence per- « sonnelle, et qui ne pouvait être par « elle seule un grand empire, était ad- « mirablement faite pour être le centre « et l'unité du monde. Elle l'est devenue « en effet, non pas une fois et par ha- « sard, mais constamment et sous plu- « sieurs formes : par la guerre au temps « des Romains; par le commerce et les « arts au moyen âge, et enfin par la re- « ligion avec l'Eglise catholique. »

Essayons maintenant de traduire les réflexions du philosophe païen, du savant, du naturaliste, que l'âge où il écrivait, le caractère de son esprit et le genre de travaux auquel il s'est livré ont dû, sans doute, garantir des illusions de l'imagination.

« Je n'ignore pas, disait Pline (1), qu'on « pourra m'accuser d'indifférence et d'in- « gratitude, si je ne parle ainsi qu'en peu « de mots et en courant d'une contrée « nourrice et mère de toutes les autres; « élue par la sagesse des dieux pour faire « jouir la terre d'un ciel plus beau, pour « rassembler les empires épars, adoucir « les mœurs, rapprocher *par le com-* « *merce de la parole* tant de peuples di- « visés par des idiomes barbares, leur « porter à tous la civilisation, et pour « devenir enfin la patrie commune de « toutes les nations répandues sur la terre. « Mais comment faire? la célébrité des « lieux, la gloire des peuples qui les ha- « bitent et l'éclat de leurs actions me « tiennent suspendu! qui peut d'ailleurs « en faire un juste éloge? pour ne parler « que de Rome, qui est à l'Italie ce que « l'Italie est au monde, quel style peut « la célébrer dignement? » (Un peu plus haut, il a déjà appelé Rome le CHEF-LIEU « DE L'UNIVERS, *caput terrarum*). « Com- « ment décrire les charmes de la Campa- « nie, cette terre heureuse et fertile où « la nature semble avoir épuisé ses tré- « sors, la douceur de ce climat toujours « pur et salutaire où l'on respire la vie, « tous ces champs fertiles, toutes ces « collines que dorent les rayons du soleil, « ces ombrages touffus, ces bois épais, « ces forêts magnifiques, ces brises des « montagnes, tant de plants féconds en « fruits, en vignes, en olives, ces riches « laines, ces forts taureaux, les lacs, les « fontaines, les fleuves qui de tous côtés « l'embellissent et la fécondent, ces gol- « fes, ces ports qu'elle ouvre de toutes « parts au commerce du monde entier « en se prolongeant avec empressement « au milieu des mers, comme pour se « rendre utile aux mortels? je ne parle « pas de ses mœurs, de ses sages coutu- « mes, de ses héros dont l'éloquence et « la valeur l'élèvent au dessus de toutes « les nations. Les Grecs eux-mêmes, ce « peuple si outré dans ses prétentions, « ont assez loué l'Italie en donnant à « une de ses contrées le nom de grande « Grèce. »

Ces brillans éloges de l'Italie seront chers à tout catholique; car bien que l'éclat et la beauté majestueuse de la vérité ne permettent pas de s'arrêter à la forme de son temple, l'esprit de l'homme qui aspire à l'harmonie, et qui aime à contempler sous de nobles traits l'expression d'une grande âme, doit être satisfait de voir qu'aucune parure ne manque au lit nuptial que le ciel s'est préparé sur la terre. Pour nous, le cœur ému par les charmes vivifians de la foi, nous avons tressailli de joie et d'espérance, en lisant ces belles pensées qui sont l'écho des siècles, mais que nous retrouvons plus jeunes et plus chères, depuis qu'elles ont traversé l'âme ardente et pure de l'illustre orateur.

P. P. CHERUEL.

(1) Nec ignoro ingrati ac segnis animi existimari posse meritò, si breviter atque in transcursu ad hunc modum dicatur terra omnium terrarum alumna, eadem et parens numine Deum electa, quæ cœlum ipsum clarius faceret, sparsa congregaret imperia ritusque molliret, et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad colloquia, et humanitatem homini daret, breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. Sed quid agam! Tanta nobilitas omnium locorum (quos quis attigerit?) tanta rerum singularum populorumque claritas tenet! Urbs Roma, vel sola in eâ, et digna tam festâ cervice facies, quo tandem narrari debet opere? Qualiter Campaniæ ora per se, felixque illa ac beata amœnitas? Ut palam sit uno in loco gaudentis opus esse naturæ. Jam verò tota ea vitalis ac perennis salubritatis cœli temperies est, tam fertiles campi, tam aprici colles, tam innoxii saltus, tam opaca nemora, tam munifica sylvarum genera, tot montium afflatus, tanta frugum, et vitium olearumque fertilitas, tam nobilia pecori vellera, tot opima tauris colla, tot lacus, tot amnium fontiumque ubertas, totam eam perfundens, tot maria, portus, gremiumque terrarum commercio patens undique, et, tanquam ad juvandos mortales, ipsa avidè in maria procurrens. Neque ingenia, ritusque ac viros, et linguâ manuque superatas commemoro gentes. Ipsi de eâ judicavere Græci, genus in gloriam suam effusissimum, quotam partem ex eâ appellando Græciam magnam.

Hist. nat., lib. IV.

Lettres Philosophiques et Littéraires.

PREMIÈRE LETTRE SUR MM. DE LA MENNAIS, LERMINIER ET GEORGE SAND.

Juilly, avril 1838.

« ..... Chose inexplicable si la passion n'expliquait tout. »

Tu as déjà commencé, mon cher Eugène, à m'envoyer de longues relations sur l'orient où un voyage scientifique va te retenir pendant plusieurs années. Je suis aussi fier qu'heureux de cette importante correspondance dont je ne jouirai pas seul. L'orient attire aujourd'hui, sous divers rapports, l'attention d'une foule d'esprits sérieux, et il est doux à ton frère de pouvoir dire tout haut (puisque tu n'es point derrière lui pour l'en empêcher) qu'il n'y a peut-être pas à l'heure qu'il est, en Europe, d'homme capable de servir au même degré que toi, les plus grands intérêts de la science dans les célèbres contrées que tu vas parcourir. Mais au milieu de tes lointaines excursions de croisé orientaliste du XIXe siècle, tu n'oublieras point ta patrie : au contraire, ainsi qu'il arrive ordinairement, la France deviendra plus belle à tes yeux et plus chère à ton cœur à mesure que tu t'éloigneras d'elle ; les moindres bruits qui te parviendront du centre d'où elle agit sur le reste du monde auront pour toi un charme tout nouveau. Tu seras plus sensible encore aux vastes destinées qui se forment dans son sein, aux puissans intérêts qu'elle débat chaque jour avec les mille voix de sa presse universelle! Et ces grandes questions religieuses qui dominent toutes les autres, combien elles te paraîtront dignes, plus que jamais, d'être entourées des nouvelles preuves que tu vas recueillir pour elles, comme une lumineuse couronne, aux lieux mêmes où les révélations divines resplendirent pour la première fois à l'origine des temps, et où le Christianisme commença de rayonner il y a dix-huit siècles! Car, Dieu merci, tu n'es pas du nombre de ces savans qu'aveugle la passion ou que l'indifférence engourdit ; des progrès immenses, d'enivrans succès ne t'ont point fait dévier de la ligne tracée par la religion et la vertu ; les mêmes vérités qui protégèrent ton adolescence si pure, sont aujourd'hui la principale force de ton esprit en même temps qu'une sauve-garde infaillible pour ton cœur, et ce que la piété d'une bonne mère enseignait à notre enfance, de profondes études te l'ont pour toujours démontré, à savoir que le dernier comme le premier mot de la science est un mot chrétien.

Hélas! depuis ton départ de Vienne, au moment où tu parcourais avec autant de profit que de charme, avec tous tes vifs souvenirs de l'antiquité, les îles classiques de la Grèce, un homme que tu as aimé, que tu aimes encore malgré le lien rompu de vos convictions fondamentales ; celui qui, il y a dix ans, au sein d'une retraite paisible, nous dirigeait l'un et l'autre (1) dans l'étude de la philosophie et des lettres, M. de La Mennais, faisait un pas de plus dans la voie déplorable où il s'est engagé. Sans doute, à ton arrivée à Stamboul, nos journaux qui vont partout, t'auront appris la publication du *Livre du peuple :* mais peut-être ne l'as-tu pas encore lu. Dans tous les cas, c'est en me livrant à l'examen de cet ouvrage et de la polémique qu'il a soulevée, que j'ouvrirai la série de lettres philosophiques et littéraires par lesquelles je me propose de répondre, de

(1) L'auteur pense devoir dire qu'il a quitté M. de La Mennais au mois de *juin* mil huit cent *trente* et ne l'a jamais revu. Si le désir d'accrocher son nom obscur à un nom célèbre avait pu être pour celui qui trace ces lignes un motif d'écrire sur M. de La Mennais, on doit croire qu'il n'aurait point attendu huit années.

temps en temps, à tes communications si précieuses.

Je m'arrêterai peu à la partie politique du *Livre du peuple*, d'abord parce que, prise logiquement, elle est extrêmement faible, et ensuite parce que, de l'aveu de l'auteur, le sujet qu'elle traite est inhérent à la base immuable du droit et du devoir, en d'autres termes à la religion dont je veux spécialement m'occuper.

Tout le premier point de la nouvelle homélie démagogique de M. de La Mennais pivote sur cette idée fixe, complétement fausse : que les plus grands maux du peuple provenant d'une injuste répartition du pouvoir, il suffirait, pour rétablir partout l'ordre et le bonheur, d'administrer la communauté sociale par voie de délégation de la part de *tous*, ou autrement par voie de suffrage universel. Voilà, en dernière analyse, tout ce que l'on trouve, sous une forme ou sous une autre, depuis la page 1 jusqu'à la page 87, et ce qui rend la première moitié du livre très monotone, malgré les artifices innombrables d'un style qui n'a jamais été plus minutieusement travaillé que depuis qu'il est réduit à lui seul pour toute chance de succès. Je laisse de côté les comparaisons tirées des *herbes des champs*, des *hirondelles*, des *palmiers*, des *abeilles*, des *castors*, etc., etc., lesquelles, il est vrai, présentent plus ou moins d'agrément littéraire, mais ne prouvent rien du tout sur le fonds de la question, et je m'attache simplement, uniquement aux propositions suivantes où se trouvent résumés les nouveaux principes sociaux de l'auteur.

« Vos maux, encore un coup, viennent des vices de la société, détournée de sa fin naturelle par l'égoïsme de quelques uns, et jamais vous ne serez mieux tant que ceux-ci feront seuls les lois. Si vous aviez quelque chose à attendre d'eux, s'ils ne désiraient et ne cherchaient, selon la justice, que le plus grand bien de tous, s'élèveraient-ils au dessus de tous? se réserveraient-ils si exclusivement l'administration des affaires de tous? Est-ce par zèle pour vos intérêts qu'ils vous en interdisent le soin? Est-ce pour eux ou pour vous, pour votre avantage ou pour le leur, qu'ils réclament la domination? Si pour le leur, à quel titre et d'où ce privilége? Si pour le vôtre, ils vous jugent donc incapables de discerner vous-mêmes ce qui est bon ou mauvais? Vous êtes donc des brutes, suivant eux?

« Nous sommes tous enfans du même père qui est Dieu, et le Père commun n'a point asservi les frères aux frères ; il n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis. Ils se doivent mutuellement aide et secours, et justice et charité, rien de plus ; et la société que les passions insensées et désordonnées, que l'orgueil et la convoitise ont rendue si pesante à la race humaine presque entière, n'est dans son essence, et ne doit être de fait, que l'union des forces et des volontés pour atteindre plus sûrement le but de l'existence, que l'organisation de la fraternité.

« Y avait-il des rois, des nobles, des patriciens et des plébéiens avant qu'il y eût des peuples? Et si le peuple, égal et libre, préexistait à toute distinction, toute distinction, si elle n'est pas le fruit de la violence et du brigandage, dérive donc du peuple, de sa volonté indépendante, de son impérissable souveraineté. Hors de là, rien de légitime. Patriciat, noblesse, royauté, toute prérogative, en un mot, qui prétend ne relever que de soi, se soustraire à la volonté, à la souveraineté du peuple, est un attentat contre la société, une usurpation révolutionnaire, un germe au moins de tyrannie.

« Le peuple ne fait point de classes, il ne crée point de priviléges, il délègue des fonctions ; il confie tel soin à celui-ci, tel autre soin à celui-là ; il les charge d'exécuter ses décisions, ce qu'il a réglé pour le bien commun selon les formes établie par lui, et qu'il peut toujours modifier, changer.

« Hypocrites, qui vous dites chrétiens, ouvrez la loi chrétienne, vous y lirez : « Les princes des nations dominent sur « elles ; et ceux-là sont plus grands qui « exercent sur elles la puissance. Il n'en « sera pas ainsi parmi vous ; mais que ce- « lui de vous qui voudra être le plus « grand serve les autres ; et que celui qui « voudra être le premier parmi vous « soit le serviteur de tous. »

« Donc, à qui que ce soit qui osera se dire votre maître répondez : Non. Ne vous laissez ni opprimer par les hommes

de violence, ni tromper par ceux qui vous prêchent la servitude au nom de Dieu, qui s'efforcent de vous plonger dans l'abrutissement de l'ignorance, et disent ensuite : Le peuple manque de lumières et de raison ; il ne saurait se conduire lui-même ; il faut, pour son intérêt, qu'il soit gouverné.

« Votre droit, au contraire, est que nul ne vous gouverne, ne vous impose des lois à son gré ; qu'elles émanent de vous seuls ; que le dépositaire du pouvoir public exerce un simple office révocable, qu'il soit votre *serviteur*, et rien de plus.

« Quand vous aurez reconquis votre droit, si vous en usez avec sagesse, le monde changera de face ; il y aura moins de larmes, et les larmes seront moins amères. Peu à peu le contraste de l'opulence extrême et de l'extrême indigence cessera d'affliger l'humanité. La faim hâve et morne ne s'assiéra plus à votre foyer. Tous auront l'aliment du corps et celui de l'esprit. Partagés comme ils le doivent être entre des frères, les biens que la Providence nous a départis se multiplieront par le partage même...(1) » (pages 81-87.)

Telle est, dans sa substance, la théorie sociale du *Livre du peuple*. Les réponses et les objections se présentent en foule ; je me garderai bien d'entrer dans des détails superflus. La force d'une réfutation n'est pas à tout dire ; elle est à dire ce qui renferme tout.

Il n'y a ici que l'embarras du choix des argumens décisifs. On peut, en premier lieu, opposer à l'auteur une fin de non-recevoir qui l'arrête tout court. M. de La Mennais dit : « Y avait-il des rois, des « nobles, des patriciens et des plébéiens « avant qu'il y eût des peuples ? Et si le « peuple, égal et libre, préexistait à toute « distinction, toute distinction, si elle « n'est pas le fruit de la violence et du « brigandage, dérive donc du peuple, de « sa volonté indépendante, de son impé- « rissable souveraineté. HORS DE LA, RIEN « DE LÉGITIME (2). » M. de La Mennais se fonde sur l'histoire : dans quel document inconnu du reste du monde, a-t-il donc vu, je ne dirai pas l'insaisissable entité abstraite : *le peuple*, mais un seul petit peuple en chair et en os, *préexister à toute distinction* comme peuple, c'est-à-dire comme société organisée ? Tout au rebours du *Livre du peuple*, les anciens monumens historiques nous montrent les plus simples agrégations d'hommes réunies sous des chefs, et nulle part ces chefs ne paraissent avoir reçu leur *distinction* par le suffrage universel, pas même par le mode d'élection passablement démocratique (M. de La Mennais dirait très aristocratique) des officiers de notre garde nationale. Sur ce point essentiel, les annales du genre humain sont, par rapport à la théorie de l'auteur, d'un silence désespérant. Homère parle beaucoup de rois et de princes qu'il appelle *pasteurs des peuples* : cela, je l'avoue, indique bien une *distinction*, mais nullement une *égalité préexistante*. Que si l'on remonte aux premiers états dont l'histoire universelle ait conservé le souvenir, si l'on pénètre jusqu'aux âges les plus reculés des Babyloniens, des Mèdes, des Perses, des Indiens, des Chinois, des Égyptiens, etc., etc., ce ne sera pas apparemment au milieu de ces monarchies ou des oligarchies, soit sacerdotales, soit militaires, que l'on découvrira, à l'œil nu, *le peuple, égal et libre, préexistant à toute distinction*. Peut-être, en bien cherchant, rencontrerait-on, dans quelque heureux recoin du globe, cette société-modèle ignorée de l'âge d'or ; c'est à l'auteur du NOUVEAU *contrat social* de se mettre en route pour la plus grande gloire de son système : mais on doit charitablement l'avertir qu'il n'y a, jusqu'aujourd'hui, pas une seule relation de voyages qui puisse lui faire espérer le moindre succès. Même chez les sauvages, chez ceux, du moins, qu'on a été en position d'observer et de connaître, au lieu d'une *égalité*, d'une *liberté préexistant à toute distinction*, on voit (*horresco referens!*) des distinctions préexistantes à toute liberté et égalité.

Un des peuples que l'on pourrait supposer le plus près de l'Eldorado politique rêvé par l'auteur, l'indomptable peuple qui défend avec tant de courage, tant d'opiniâtreté, son indépendance contre

(1) Une fois pour toutes, j'avertis que je me sers de la première édition du *Livre du Peuple*, laquelle n'était nullement pour *le peuple*, comme on sait.

(2) Page 83.

la plus forte puissance militaire de l'Europe, les Tcherkesses, ou si l'on aime mieux, les Circassiens, présentent une organisation tout-à-fait identique au système féodal. Cette nation guerrière composée de petites peuplades ayant chacune ses princes et son gouvernement, se divise en cinq castes, savoir : 1° les princes (*Pchi*); 2° les Work, ou anciens nobles, appelés *Ouzdenn* par les Tartares; 3° les affranchis des princes et des *Ouzdenn*, devenus nobles eux-mêmes, sans cesser d'être assujétis à leurs anciens maîtres en ce qui concerne le service militaire; 4° les affranchis de ces nouveaux nobles; 5° les *Tcho'Khotl*, ou serfs, subdivisés en laboureurs, en artisans et en domestiques des classes plus élevées. Chaque prince a plusieurs familles d'*Ouzdenn* sous sa dépendance; un *Ouzdenn* peut quitter son prince pour se faire vassal d'un autre, mais les serfs, dont la propriété ne se transmet que par héritage de père en fils, ne peuvent changer de seigneur. Ainsi, le prince est le suzerain de ses *Ouzdenn* qui, à leur tour, sont les seigneurs de leurs affranchis et de leurs esclaves.

Où donc trouver le peuple *égal et libre* de M. de La Mennais, *préexistant à toute distinction ?* — Dans la fantaisie de l'auteur, puisque c'est un être purement fantastique. A la vérité, les sciences sociales n'empruntant guère leurs axiômes ni leurs données à l'imagination, il y a tout lieu de croire que personne, entre ceux qui procèdent scientifiquement, ne se laissera convertir par le *Livre du peuple*. C'est ce qu'on a déjà eu le temps de remarquer. Il ne s'est pas élevé en faveur du NOUVEAU *contrat social*, non plus qu'en faveur du *néo-christianisme*, une seule voix connue! D'autres verraient là un signe inquiétant pour la solidité de leur doctrine: mais M. de La Mennais, naguère apôtre exclusif du *sens commun*, ne croit aujourd'hui qu'à son sens particulier.

Selon les nouvelles idées politiques de l'auteur (j'insiste sur le mot *nouvelles*, parce que, à cet égard aussi, il en a eu d'autres diamétralement opposées), tout se réduit à changer le gouvernement de telle sorte que le peuple fasse lui-même les lois et exerce un contrôle souverain sur l'administration. Comment y arriver? Sera-ce le peuple en masse qui *légiférera* et administrera? — Impossible. Il faut donc tout de suite, même dans l'hypothèse de M. de La Mennais, recourir au petit nombre, c'est-à-dire au privilége. Qui en déterminera les conditions? Par qui et de quelle manière les législateurs et administrateurs seront-ils élus? — Vous répondez : *par tout le monde :* mais voilà précisément ce qui rend la chose impraticable, sans parler d'autres inconvéniens. 1° Le moyen, je vous prie, d'assembler tout le monde? 2° Tout ce monde assemblé, comment l'accorder ? 3° Qu'est-ce qui garantira le discernement et la liberté du vote des femmes et des domestiques; car vous ne pouvez sans contradiction, sans injustice, exclure ces deux classes formant, à elles seules, plus de la moitié de la société? 4° Quelle force obligatoire auront les résolutions telles quelles supposées adoptées par cette assemblée générale supposée réunie, si, comme vous le prétendez, *le Père commun n'a point asservi les frères aux frères et n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis?*

Ce serait faire injure à un homme *du peuple* strictement pourvu du bon sens le plus vulgaire, que de s'arrêter à lui démontrer, l'une après l'autre, toutes les absurdités, les impossibilités d'un pareil système politique; et M. de La Mennais ne voit pas cela, ou plutôt ne veut pas le voir! chose inexplicable, si la passion n'expliquait tout.

M. de La Mennais s'étant appuyé sur un passage de l'Évangile dont il a détourné la conclusion et même altéré le sens d'une manière notable, je me servirai de la même autorité après l'avoir rétablie. Voici la traduction rigoureuse : « Jésus « les appela (ses apôtres) et leur dit : « Vous savez que les princes des nations « dominent sur elles, et que ce sont les « plus grands qui les gouvernent, etc., « etc. (1). » Voici maintenant la version

(1) *Saint Matthieu*, chap. xx, 25-27. La Vulgate dit : « Jesus autem vocavit eos ad se et ait : scitis « quia principes gentium dominantur eorum; et qui « majores sunt, potestatem exercent in eos, etc. » On lit dans la version grecque : Ὁ δὲ Ἰησοῦς προσκαλεσάμενος αὐτοὺς, εἶπεν· Οἴδατε, ὅτι οἱ ἄρχοντες τῶν

du *Livre du peuple* : « Les princes des « nations dominent sur elles ; *et ceux-là « sont plus grands qui exercent sur elles « la puissance:* » Ainsi entendu, le dernier membre de la phrase exprime, au fond, quelque chose de très différent du texte, lequel constate simplement, comme un fait naturel et ordinaire : QUE CE SONT LES PLUS GRANDS QUI GOUVERNENT. Les paroles en question, loin d'être favorables à l'auteur, prouveraient donc plutôt contre lui : mais je ne veux pas, à mon tour, leur faire dire plus qu'elles ne disent réellement. Notre Seigneur ne pensait point à faire *au peuple* une leçon de politique : c'est à ses apôtres, aux chefs futurs de son Eglise qu'il dit, à la suite d'une dispute de préséance soulevée par les deux fils de Zébédée : « Vous sa- « vez que les princes des nations domi- « nent sur elles, et que ce sont les plus « grands qui les gouvernent. Il n'en sera « pas ainsi entre vous : mais que celui « qui voudra devenir plus grand parmi « vous soit votre ministre ; et celui qui « voudra être le premier d'entre vous « sera votre serviteur. » Outre le sens littéral, il n'y a là pour les gouvernemens temporels, quels qu'ils soient, qu'une application de douceur évangélique très éloignée des conclusions radicales du *Livre du peuple.* Enfin, puisque l'auteur reconnait encore à l'Evangile une autorité *sociale,* je lui demanderai de quelle manière il en concilie les préceptes *sociaux* les plus formels avec sa maxime favorite : que *le Père commun n'a point asservi les frères aux frères, et n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis.* » Ceci, du moins, ne cadre pas avec les Évangiles authentiques de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, où l'on voit Jésus-Christ recommander, en toute occasion, l'obéissance envers l'autorité civile. Sans parler de ce divin mot connu de tout le monde : *Rendez à César ce qui appartient à César,* et pour ne prendre qu'un exemple en quelque sorte indirect, le Sauveur ne loua-t-il pas devant tout *le peuple* qui le suivait, ces paroles du centurion : « Quoique je ne sois qu'un hom- « me soumis à d'autres, ayant néanmoins « des soldats sous mes ordres, je dis à « l'un : va là et il y va, et à l'autre : viens « ici, et il vient, et à mon serviteur : « fais cela, et il le fait (1) ? »

ἐθνῶν κατακυριεύουσιν αὐτῶν, καὶ οἱ μεγάλοι κατεξουσιάζουσιν αὐτῶν. » Luther a traduit exactement de même : « Aber Jesus rief sie zu sich, und sprach : « Ihr wisset, dass die weltlichen Fürsten herrschen, « und die Oberherren haben Gewalt. »

Tu sais du reste, mon cher Eugène, qu'en réfutant ici une doctrine subversive de tout ordre social, je n'entends pas le moins du monde servir les intérêts de tel ou tel parti. De ma vie, je n'ai appartenu à aucun, quel qu'il soit. Ce fait, tu te plaisais souvent à le reconnaître dans nos entretiens intimes, et il te semblait former une heureuse contradiction avec les habitudes d'un caractère naturellement impétueux. Grâces au ciel que l'ardeur et l'énergie de l'âme puissent s'employer à quelque chose de meilleur, même de nos jours : j'ai, ou du moins je crois avoir, des idées arrêtées sur les principes essentiels d'un bon gouvernement : mais des passions politiques, je n'en ai jamais eu, je n'en aurai jamais.

Je me hâte d'en finir sur ce point. La théorie du *Livre du peuple* étant contredite par l'histoire et par l'Évangile appelés en témoignage, quelle base peut encore lui rester ? — La nature humaine avec ses droits imprescriptibles, voilà, selon l'auteur, le premier, l'inébranlable fondement du nouvel édifice social. — La nature humaine ! d'abord il y a bien des manières de l'expliquer : quelle est la véritable explication ? Et les droits que vous dites inhérens à cette même nature, qui les a déterminés ou les déterminera ? Vous tombez, dès le premier pas, dans des difficultés inextricables, dans des disputes infinies. Sans doute la question, synthétiquement conçue, se réduit à cette alternative : ou la nature humaine est tout-à-fait bonne en elle-même, par elle-même ; ou elle est viciée : mais dans les deux cas, les conclusions sont contre vous : dans le premier, vous ne pouvez concilier les désordres, les maux, les souffrances de la société, avec votre principe ; et dans l'autre, ce n'est point assez de votre remède pour la guérir.

Au surplus, la panacée du *Livre du*

(1) *Saint Luc*, chap. VII, 8.

peuple n'est pas seulement insuffisante; elle est avant tout inapplicable. Pour atteindre une fin quelconque, il faut des moyens: où sont les moyens de M. de La Mennais? à moins qu'avec cette prodigieuse facilité d'hallucination à laquelle il doit déjà tant de mécomptes, il ne se soit persuadé que, pour entraîner les masses vers sa nouvelle terre promise, il lui suffira d'aller leur répétant de mille manières: « aimez-vous, chérissez-vous, « unissez-vous, assistez-vous, protégez-vous, secourez-vous, défendez-« vous, etc., etc., les uns les autres. » Certes ce n'est pas d'aujourd'hui que les philosophes de toute couleur prêchent aux masses l'affection et l'aide réciproque: mais une expérience assez longue pour que les gens raisonnables puissent la regarder comme décisive, a prouvé que cela ne suffit point. Il faut, bon gré mal gré, monter plus haut; il faut pénétrer jusqu'à la source même du droit et du devoir, de toute morale, jusqu'à la religion. — Mais quelle religion? — évidemment la seule qui soit ici en cause, le Christianisme. — Mais quel Christianisme? car il y en a plusieurs dans la société, de même que dans les livres de M. de La Mennais....

Je ne parlerai que du Christianisme du premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence* et du Christianisme du *Livre du peuple*.

Dans l'un comme dans l'autre de ces deux écrits, l'auteur reconnaît que la morale, pour être efficace, réellement obligatoire, doit découler de dogmes qui la renferment et lui servent de sanction. La différence, une différence énorme, c'est que le premier volume de l'*Essai* démontre victorieusement la nécessité de dogmes *positifs* transmis, dans leur intégrité, par une Eglise infaillible qui a reçu de Jésus-Christ lui-même le pouvoir d'en faire au genre humain toutes les divines applications, tandis que, dans le dernier ouvrage, on cherche vainement le plus petit article de foi chrétienne, comme aussi la moindre indication d'un sacerdoce quelconque. En deux mots, dans l'*Essai sur l'Indifférence*, M. de La Mennais était un catholique ardent; le même M. de La Mennais est froidement déiste dans le *Livre du peuple!* chose inexplicable, encore une fois, si la passion n'expliquait tout. Mais les *progrès de la révolution et de la guerre* de M. de La Mennais *contre l'Eglise* (1) ne sont autres que les progrès de sa passion: pour s'en convaincre, il suffit de suivre celle-ci à la trace.

M. de La Mennais ne peut endurer la sentence du souverain Pontife dans une affaire où il l'avait lui-même solennellement choisi pour juge. Après une soumission de fait qui, dès que le Pape voulut l'avoir tout-à-fait explicite, se modifia elle-même et n'accorda que de guerre lasse la formule rigoureuse dans laquelle on l'emprisonnait, M. de La Mennais, au bout d'une année et demie de retraite, s'échappa, tenant à la main, comme un étendard de révolte, son livre des *Paroles d'un Croyant*.

Dans ce petit ouvrage dont on a trop exalté le mérite littéraire, l'auteur reproduit, en les exagérant par l'emphase d'un style apocalyptico-poétique, toutes les erreurs qu'avait déjà condamnées l'Encyclique du 15 août 1832. Toutefois dans ce même livre, M. de La Mennais restait chrétien sur les points fondamentaux de la Trinité, du péché originel, de la rédemption, de la grâce. On y lit même, au sujet de la Sainte Trinité, chapitre XLI, trois pages sublimes de foi et de génie, les plus profondes, les plus belles que l'auteur ait jamais écrites sur la philosophie religieuse; lambeau de pourpre, évidemment arraché à un ouvrage antérieur qui est resté inédit. Bref, on aurait encore pu supposer M. de La Mennais implicitement catholique, si ce n'avait été, dès cette époque, un fait très certain d'ailleurs, que sa scission avec Rome était consommée. Ce fait ressortait clair comme le jour de toutes ses démarches, de ses paroles, de son silence même; seulement l'heure n'était pas venue, pour lui, de le déclarer *officiellement*. Nos adversaires qui ne s'y méprirent point, usèrent de leur bonne fortune en criant à l'auteur par la bouche de M. Lerminier: « Vous avez le goût du schisme, ayez-en « le courage. » A cette provocation, je devrais plutôt dire cette insulte *publique*,

(1) Titre d'un ouvrage publié en 1829 par M. de La Mennais.

M. de La Mennais ne répondit que par une lettre louangeuse à M. Lerminier, dans laquelle il invoquait comme à voix basse, le droit de possession d'une orthodoxie que tout démentait alors, que démentait surtout auprès de son accusateur l'embarras, la timidité de ses réclamations: et, en vérité, lorsqu'on se rappelle qu'il eut soin de faire circuler des copies de cette réponse par les deux ou trois jeunes gens encore attachés, je ne dis pas à sa pensée dont il leur voilait le fond, mais à sa personne, on éprouve pour la conduite du maître un sentiment tout différent de celui qu'inspire la candeur des disciples.

M. de La Mennais ne tarda pas à devenir plus hardi. La préface des *Troisièmes Mélanges* contient un manifeste gazé encore, mais suffisamment transparent de sa rupture avec l'Eglise. Il est même très permis de penser que cet amer persifflage, gravement revêtu de toutes les formes de la dialectique en apparence plus impassible, était bien moins une précaution qu'une poignante injure perfidement calculée, et, dans ce cas, on a le droit de dire à l'écrivain breton trop fier de sa franchise, qu'il n'est pas loyal, à lui, d'avoir rapporté d'au delà des Alpes, pour servir d'arme à sa vengeance, un stylet italien.

Les *Affaires de Rome* furent le témoignage authentique d'une séparation déjà consommée depuis long-temps, je le répète. Là les mêmes sentimens qui jusqu'alors avaient cru devoir s'imposer plus ou moins de réserve éclatent au grand jour sous toutes les formes. Rancune, mépris, dédain, sarcasme, ironie, invectives, accusations odieuses, sophismes à froid, exaltation enivrée d'orgueil et de colère, tout ce qui peut sortir des profondeurs d'une âme aussi violente qu'ulcérée, se trouve jeté pêle-mêle dans cette triste histoire, double monument de la passion qui l'a réalisée et de la passion qui l'a écrite. Néanmoins le Christianisme est encore respecté extérieurement, peut-être parce que Rome se trouve être le point de mire de tous les coups. Du reste, nulle définition de cette nouvelle forme de Christianisme à laquelle *reviendront les peuples, et qui ne sera ni le catholicisme ni le protestantisme* (1). Dans le *Livre du peuple*, au contraire, le nouveau symbole religieux de M. de La Mennais a été formulé: mais on n'y trouve pas les derniers vestiges d'un dogme chrétien. Sous ce rapport, la page 147 doit être soigneusement examinée, parce qu'elle présente le résumé des convictions actuelles de l'auteur, ou plutôt de son *Indifférence en matière de religion*, de même que les pages citées plus haut nous ont offert en raccourci le tableau de ses passions politiques. Voici cette page si tristement remarquable :

« Le genre humain croit en une Cause suprême, créatrice, infinie; et le nom de Dieu, le nom trois fois saint du Père de l'univers se retrouve en toute langue humaine.

« Il croit à une Providence bienfaisante qui dirige toutes choses, selon les lois de l'éternelle sagesse et de l'amour éternel, à une fin digne du Créateur.

« Il croit que cette Providence veille spécialement sur l'homme, l'éclaire, l'instruit, et le guide dans la voie qu'il doit suivre pour remplir ses grandes et sublimes destinées.

« Il croit à l'essentielle distinction du bien et du mal, à la liberté dont jouit l'homme de choisir entre l'un et l'autre, et suivant le choix qu'il aura fait, à la récompense ou au châtiment inévitable de ses œuvres.

« Il croit enfin que, par delà cette courte et laborieuse existence terrestre, une autre existence plus parfaite s'ouvre devant l'homme, et se prolonge à l'infini dans les profondeurs de la durée éternelle.

« Croyez ce que croit le genre humain. » (SIC!)

Que l'on presse tant qu'on voudra le passage que l'on vient de lire, on n'en fera pas jaillir une seule goutte de Christianisme réel. Il en est de même de tout le chapitre XIV consacré à L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX *du peuple*. Ce chapitre, dans son ensemble, n'est qu'une froide paraphrase d'un seul précepte moral de l'Evangile, et encore pas de notre Evangile, à nous, mais de l'*Evangile-Touquet* : rien de plus. Je parierais qu'aujourd'hui,

(1) *Affaires de Rome*, pages 304-[illegible].

en l'an de grâce 1838, le *Constitutionnel* lui-même ne voudrait pas, pour son usage particulier, du néo-christianisme de M. de La Mennais. En effet, le *Constitutionnel* qui, il n'y a que huit ans, était au dessous de zéro à l'endroit des idées religieuses, a subi, pendant cet intervalle, par l'irrésistible pression atmosphérique de la science, un mouvement d'ascension d'un dixième de demi degré au dessus du déisme pur et simple, tandis que la foi de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* est descendue au niveau de ce même déisme. Certes, M. de La Mennais, qui fulminait, en 1826, de terribles *Réflexions* contre l'impiété dudit *Constitutionnel*, se serait tenu pour gravement offensé à cette époque, si le vieux patriarche du voltairianisme lui avait répondu qu'un jour viendrait où il aurait le pas sur lui *en matière de religion*. Cependant il est ainsi : relisez plutôt la page 147.

Comme il n'y a, ni ne peut y avoir de point d'arrêt, de *juste-milieu* entre le catholicisme et le protestantisme, et que quiconque tient au Christianisme en totalité ou en partie, se range inévitablement dans l'une de ces deux classes, M. de La Mennais, dès lors qu'il voulait n'être plus catholique sans pour cela devenir protestant, devait de toute nécessité cesser d'être chrétien. Aveuglement singulier de la passion ! elle ne remarque point qu'elle ne peut s'arracher des bras de la vérité sans tomber dans ceux de l'erreur, et qu'elle va rendre, par sa chute même, un nouvel hommage à celle qu'elle ose outrager. Ainsi, au moment où plein de colère de ce que Grégoire XVI, *Pasteur des peuples* (1), lui a enlevé sa belle et chère théorie politique, M. de La Mennais abandonne ceux avec qui il combattait encore la veille, et veut s'enfermer dans sa tente; il ne voit pas qu'en réalité il a passé du côté de l'ennemi ; malheureux transfuge qui oublie, avec les sermens tant de fois jurés à son drapeau, cette immuable parole du chef suprême : « Quiconque n'est point avec moi est « contre moi, et celui qui n'amasse « point avec moi dissipe (2). » Encore sa punition, sa honte ne s'arrête point là. Comme tous les déserteurs, on le refoule jusqu'aux derniers rangs de la nouvelle armée où il est entré. Ecoutons l'organe *le plus fort* des protestans de France, *le Semeur* : « Si le protestantisme n'est que « la négation du catholicisme, nous ne « voyons pas comment, en dehors de ce « dernier, un chrétien pourrait être au« tre chose qu'un protestant, à moins « qu'en vertu d'une logique nouvelle, « on n'ait trouvé l'art d'établir un troi« sième terme entre oui et non. Pour « nous, M. de La Mennais n'est ni plus « ni moins qu'un protestant, et un pro« testant *de la pire espèce*. Son Chris« tianisme, c'est tout simplement *le ra« tionalisme vulgaire*... M. de La Men« nais, au reste, est *bien le maître* de ne « prendre dans l'Evangile que ce qui lui « convient, et de se faire, comme tant « d'autres, une religion *à sa manière*, « pourvu qu'elle soit bonne, c'est-à-dire « qu'elle réponde au but de *toute reli« gion*....... Pour pouvoir accomplir le « devoir (dit l'auteur du *Livre du peuple*), « il faut croire aux vérités sur lesquelles « il repose. Nous souscrivons à cette « proposition, et nous trouvons même « SUFFISANTE *l'énumération que M. de La « Mennais a donnée de ces vérités* (1). » Dans le même article, *le Semeur* avait déjà dit en parlant des nouvelles idées religieuses de l'auteur : « Exprimées ainsi « d'une manière très générale, ces idées « n'ont rien qui ne nous paraisse PARFAI« TEMENT JUSTE, rien qui ne nous semble « CONFORME *à celles que nous défendons « ordinairement* dans ces colonnes (2). » Eh quoi ! messieurs les docteurs luthériens, calvinistes, sociniens, arminiens, presbytériens, anglicans, *dissenters* ou non-conformistes, mystiques et enthousiastes, quakers, piétistes, méthodistes (etc., etc., etc... que sais-je encore)? Vous dites d'une part, que M. de La Mennais est un protestant *de la pire espèce*, et d'autre part, vous ne voyez dans l'exposition générale de ses opinions dogmatiques, rien qui ne vous paraisse PARFAITEMENT JUSTE, rien qui ne semble CONFORME à ce que vous défendez ordinai-

(1) Epithète donnée à Agamemnon dans l'Iliade, *passim*.

(2) *Saint Luc*, XI, 23.

(1) *Le Semeur* du 6 février 1838, t. VII, p. 44.

(2) Ibidem, p. 41.

rement!!! Vous anathématisez son néo-christianisme comme étant TOUT SIMPLEMENT *le rationalisme vulgaire*, et, une ligne plus bas, non seulement vous le déclarez maître de ne prendre dans l'Évangile que ce qui lui convient, mais même vous trouvez SUFFISANTE son énumération des vérités religieuses! *A moins qu'en vertu de la logique nouvelle* dont vous parliez tout à l'heure, vous n'ayez *trouvé l'art* d'accorder ces inconséquences, je vous dis que vous avez prononcé sur votre honneur un jugement plus cruel, plus outrageant que ne pourrait le faire aucun de vos ennemis; car enfin, puisqu'il n'y a pas de *troisième terme entre oui et non*, si la profession de foi de l'auteur du *Livre du Peuple* est *conforme* à ce que vous défendez ordinairement; si même elle est simplement *suffisante*, et que, malgré cela, M. de La Mennais ne soit qu'un protestant *de la pire espèce*, tirez vous-mêmes, Messieurs, d'après les règles de l'ancienne logique, une conclusion que je n'ose prendre sur mon compte par respect pour vous et pour vos abonnés.

Voilà donc M. de La Mennais protestant malgré lui, et qui pis est, protestant *de la pire espèce* : tant pis pour M. de La Mennais et pour le protestantisme. Je dis d'abord pour M. de La Mennais qui se trouve lié, à son corps défendant, à un système appelé par lui-même *bâtard, inconséquent, étroit* (1); je dis ensuite pour le protestantisme qui, en recevant à communion l'auteur du Livre du peuple, est convaincu, *ipso facto*, d'ouvrir sa porte à tout venant. Après cela, il n'y aurait pas seulement de l'injustice, il y aurait de l'ingratitude à M. de La Mennais de traiter encore d'*étroit* un système qui déploie pour lui une élasticité si merveilleuse; qu'il continue de l'appeler *inconséquent*, je ne m'y oppose point, malgré la singularité du reproche dans la bouche de celui qui croit pouvoir se le permettre : quant à la troisième épithète un peu crue, comme c'est M. de La Mennais lui-même qui l'a lancée, non pas moi, j'ose l'assurer que si jamais il lui prend fantaisie de faire légitimer son nouveau père adoptif *en matière de religion*, c'est une tâche plus forte que tout le génie et la meilleure volonté du monde.

Des trois qualifications ci-dessus attribuées par M. de La Mennais au protestantisme, changeons l'une en sens contraire. Le protestantisme est très large, on ne peut plus large, je ne dis pas comme gouvernement, mais comme croyance. Après avoir laissé entrer successivement, depuis le seizième siècle, le zwinglianisme, le calvinisme, l'anglicanisme, le socinianisme, le presbytérianisme, le non-conformisme, le quakérisme, le méthodisme, le piétisme, etc., etc., etc.; et, dans le siècle dernier, le déisme, *le rationalisme vulgaire*, il admet aujourd'hui le SCEPTICISME dans la personne de Schleiermacher, et le PANTHÉISME dans celle de Hegel (1).

L'indifférence en matière d'opinions religieuses, terme fatal, nécessaire, du protestantisme, avait été annoncée, dès le XVIIe siècle, par quelques uns de ces puissans esprits qui découvrent les effets les plus lointains dans les causes où ils sommeillent, comme la plante dans son germe, jusqu'au jour de leur développement. Tout le monde connait les

(1) *Affaires de Rome*, p. 302.

(1) Ne pouvant entrer ici, comme je le désirerais, dans le détail des preuves de mon assertion par rapport à Schleiermacher, je me borne à certifier qu'ayant suivi avec beaucoup d'attention son cours de théologie, à Berlin, pendant une partie de l'année 1832, ce que j'ai vu ressortir de plus clair de ses leçons, notamment de celles sur les miracles de Notre Seigneur Jésus-Christ, était du scepticisme tout pur. Ceci n'a point empêché ses paroissiens (Schleiermacher était pasteur de l'église de la Trinité en même temps que professeur) de lui frapper une médaille sur l'exergue de laquelle on lit les paroles suivantes : *Christus war sein Leben*, — « Christ était sa vie. » — Quant à Hegel, je crois avoir suffisamment démontré dans l'*Université Catholique*, numéro d'avril 1837, que le fond et l'ensemble de sa doctrine est le panthéisme le plus formel, le plus audacieux. Ceci n'empêche point, à l'heure qu'il est, le docteur Marheinecke, également professeur de théologie et pasteur à Berlin, de prendre l'hegelianisme pour base et pour règle de son enseignement dogmatique. — Un jeune écrivain, très connu par la variété de ses productions et par le mérite de son style, Charles Rosenkranz, a été jusqu'à soutenir une thèse en règle pour laver Hegel de la tache de panthéisme : il eût aussi bien fait d'essayer de nier la lumière du jour; d'autres philosophes avant lui ne l'ont-ils pas tenté? (Voir sa lettre au professeur Bachmann, 1834.)

paroles prophétiques de Leibnitz et de Bossuet. M. de La Mennais lui-même, à une époque ingénuement appelée par le *Semeur*, SON BON TEMPS (1) (*le bon temps* de l'auteur du *Livre du Peuple*, car certes ce n'était pas un *bon temps* pour les idées du *Semeur*), M. de La Mennais, dis-je, démontrait aux protestans, avec des prodiges de logique et d'éloquence, qu'irrésistiblement entraînée vers ses conséquences les plus extrêmes, leur religion, en tant que doctrine, touche à sa fin.

Il n'entre point dans mon plan de reproduire les principaux traits de cette polémique victorieuse que personne n'a oubliée; je n'opposerai pas non plus à M. de La Mennais l'argumentation foudroyante employée par lui contre un parti dans la déroute duquel il est maintenant enveloppé de force; chacun peut relire (chap. VI et VII du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*) les plus magnifiques pages de controverse que notre siècle eût encore vues. Pour moi, je vais suivre l'auteur du *Livre du peuple* sur le terrain où il croit s'être si invinciblement retranché, c'est-à-dire sur le terrain du déisme; et pour le débusquer de cette faible position, il suffira d'y faire tomber, en guise de bombes et de boulets, quelques unes de ses ANCIENNES *paroles d'un croyant*. A cet égard, les chap. IV et V du premier volume sont l'arsenal le mieux fourni que je connaisse.

« Toute religion, disait M. de La Mennais, se compose essentiellement de dogmes, de culte et de morale. Examinons la religion naturelle sous ce triple rapport.

« Premièrement, pour ce qui est des dogmes, la religion de la nature laisse à chacun une pleine et entière liberté de choix; et nous verrons bientôt que cela ne peut être autrement. Autant de déistes, autant de symboles. Celui de lord Cherbury, le patriarche des déistes anglais, se réduit à cinq articles : 1° qu'il existe un Être suprême; 2° que nous devons lui rendre un culte; 3° que la piété et la vertu forment la partie principale de ce culte; 4° que nous devons nous repentir de nos fautes, et qu'en ce cas, Dieu nous les pardonnera; 5° que les bons seront récompensés et les méchans punis dans une vie future. »

Rappelle-toi, mon cher Eugène, l'inoubliable page 147 du *Livre du peuple*, et tu verras que le néo-christianisme de M. de La Mennais n'est autre chose que le déisme de lord Cherbury.

Après avoir passé au crible serré de sa dialectique les professions de foi de Blount, de Bolingbroke et de Chubb, dont le premier est un peu plus exigeant que lord Cherbury, tandis qu'au contraire le deuxième rejette la doctrine des peines et des récompenses, et que le dernier ne décide pas si l'âme est immatérielle ou matérielle, M. de La Mennais commençait de la manière suivante son immortelle lutte contre Rousseau :

« Jean-Jacques étend un peu davantage le symbole de la religion naturelle; mais il n'a pas droit, dans ses principes, d'exiger que qui que ce soit en adopte un seul article. »

L'auteur du *Livre du peuple* étend peut-être aussi un peu plus que d'autres déistes le symbole de la religion naturelle : mais a-t-il *droit*, dans ses nouveaux *principes*, *d'exiger que qui que ce soit en adopte un seul article*, par exemple celui des récompenses et des peines, sur le mode comme sur la durée desquelles il évite de se prononcer? M. de La Mennais n'a plus le droit d'exiger le moindre article du moindre symbole religieux, puisqu'à présent il admet « la souveraineté de la raison humaine en matière de foi, ce dogme fondamental du protestantisme qui est aussi le fondement du déisme, et qui a pour caractère distinctif l'exclusion absolue de toute révélation. »

En vain, pour se tirer de l'embarras où le jette son parti pris de n'être ni catholique ni protestant, et pour donner à ses idées le poids que ne peuvent avoir des assertions purement individuelles, l'auteur essaie de mettre, je ne dirai plus son néo-christianisme, mais son *néo-déisme*, sur le compte du genre humain : le genre humain ne peut accepter cette solidarité pour plusieurs raisons. D'abord le genre humain, quoiqu'on le rencontre partout, n'est pas facile à faire s'expliquer; ensuite, si le

(1) Numéro du 6 février 1838.

genre humain avait jugé à propos de répondre à M. de La Mennais, j'ai tout lieu de croire qu'il l'aurait fait à peu près dans les termes suivans : Monsieur l'abbé, il se passe dans votre génie quelque chose de bien étrange. Quoi ! il n'y a pas encore quatre années révolues, sur tous les points du globe, selon vous, non seulement depuis dix-huit siècles, mais depuis le commencement du monde, je croyais, d'une foi plus ou moins explicite, à tout ce qui fait l'essence de la religion chrétienne, à la Trinité, à l'existence des bons et des mauvais anges, à la chute originelle, à la rédemption, à la nécessité d'un sacrifice et d'un sacerdoce, peut-être même à d'autres choses; et voilà qu'aujourd'hui, encore selon vous, je crois en Dieu tout court, ni plus ni moins que le *Constitutionnel* avant 1830 ou un protestant *de la pire espèce !* Je pourrais penser, pour votre excuse, monsieur l'abbé, que vous avez oublié le troisième et le quatrième volume de l'*Essai sur l'indifférence* : mais non, puisque je les vois l'un et l'autre annoncés sur la couverture du *Livre du peuple*. Pauvre peuple! lui qui ne sait déjà trop à qui entendre, vous augmenteriez singulièrement la confusion de ses idées, s'il lisait vos ouvrages. Encore un mot, monsieur l'abbé : vous vous êtes servi, sans me consulter, de l'autorité de mon nom; je ne puis me prêter à cet abus de confiance. Comme je tiens beaucoup à ne passer ni pour un inconséquent, ni pour un emporté, je vous prie de ne pas m'attribuer désormais d'autres convictions religieuses que celles qui, avant votre dernier voyage à Rome, formaient, disiez-vous, mon inaliénable patrimoine,

. . . . . ridentem dicere verum
Quid vetat?

« C'est un *fait* remarquable, disait encore M. de La Mennais, qu'il n'exista dans aucun temps de peuple déiste; que tous ont eu des religions qu'ils croyaient révélées. » Ce *fait* reconnu, le nouveau *Credo* de l'auteur du *Livre du peuple* (et non pas du genre humain) n'a plus aucune valeur; c'est une *déclaration de principes* en l'air comme tant d'autres : autant de déistes, autant de symboles.

« Qu'est-ce donc que la religion naturelle, concluait M. de La Mennais, qu'un gouffre où viennent s'engloutir tous les dogmes, même celui de l'existence de Dieu? Bossuet l'a définie complétement, lorsqu'il a dit que le *déisme n'est qu'un athéisme déguisé*. Parmi ses sectateurs, l'un admet ce que l'autre rejette, nie ce que l'autre affirme, et réciproquement. A grand'peine en trouverait-on deux qui professent la même doctrine. Nul n'a droit d'exiger qu'on se soumette à ses enseignemens. Suprême juge de sa foi, chacun jouit de la faculté de l'étendre ou de la restreindre comme il lui plaît; et aucune croyance n'est essentielle dans *la seule religion essentielle à l'homme* (1) : *étrange religion dont le symbole peut se réduire à l'athéisme !* »

Je n'entrerai pas avec M. de La Mennais dans le détail des preuves qui ont rapport, d'une part, à la nécessité du culte, et, d'autre part, à l'impuissance ridicule du déisme sur ce point; j'irais trop au delà des bornes que j'ai dû me prescrire : mais l'auteur du *Livre du peuple*, voulant désormais renfermer son rôle dans une sorte de prédication purement morale, on doit lui montrer que ce dernier refuge est miné par ses propres travaux. Ouvrons toujours le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* : voici un admirable passage : « Dans tous les temps, on a senti que la religion était l'unique fondement des devoirs, comme à leur tour les devoirs sont l'unique lien de la société. Rien ne peut suppléer la conscience, qui elle-même supplée tout. *On aura beau parler* aux hommes de bien public, d'intérêt général, l'intérêt particulier sera constamment leur mobile; et la puissance de la religion consiste en ce qu'elle montre à chacun un intérêt immense à concourir au bien général. Il ne faut que du bon sens pour voir cela......

« Otez la religion, vous détruisez toute morale obligatoire; et en effet, les philosophes anciens et *modernes* qui ont attaqué les vérités fondamentales de la religion, ont en même temps ébranlé les principes fondamentaux de la morale...

« Que conclure, sinon que dans le sys-

(1) Paroles de J.-J. Rousseau.

tème de la religion naturelle, les devoirs ne reposant que sur la raison qui souvent nous trompe, n'ont aucune règle certaine, et que la morale du déisme est aussi vague, aussi indécise, aussi peu fixe que ses dogmes? Chacun aura la sienne comme chacun a son symbole, et il suffira de quelques uns de ces sophismes *si familiers aux passions*, pour que la raison, s'abusant sur les véritables devoirs, abuse à son tour la conscience, en parant le vice du masque de la vertu.

« Je ne crains donc point de l'affirmer, le déisme, qu'on nous représente comme la religion de la nature, la seule religion essentielle à l'homme, est LA DESTRUCTION DE TOUTE DOCTRINE, DE TOUT CULTE, DE TOUTE MORALE ; et quoi qu'en ait dit Laharpe, alors philosophe, Condorcet avait raison de nier qu'il existât une religion purement naturelle, à moins qu'on ne prétende que des *phrases* sont une religion, des doutes une religion, l'athéisme déguisé une religion.»

Ne poursuivons point sans nécessité cette trop facile victoire sur un homme de génie battu par lui-même. On ferait des volumes rien qu'avec les contradictions de M. de La Mennais. Il a écrit d'avance de sa propre plume, dans un style indestructible, la condamnation de toutes ses erreurs. Lamentable position de ce puissant athlète blessé par l'orgueil, qui, de quelque côté qu'il s'agite et se tourne, heurte son front malade contre l'enceinte de fer et de diamant élevée autrefois par lui-même autour de la vérité. Que l'homme, que le philosophe, que l'écrivain en lui est à plaindre! Mais le prêtre l'est bien davantage ; car, quoi qu'il en ait, il reste prêtre, et malheur, trois fois malheur au prêtre qui scandalise! S'il voulait reconnaître, s'il voulait pleurer d'une seule larme de repentir la cause de sa chute, la miséricorde et le pardon se précipiteraient au devant de lui pour le recevoir dans leurs bras. Que gagne-t-il à rester loin de Dieu? Il n'a point la paix ; il l'a d'autant moins qu'il feint de l'avoir :

Spem vultu simulat, premit alto corde dolorem.

Ce qu'il a réellement dans le fond de son âme où personne ne le suit ni ne le console (hélas! l'infortuné l'a encore dit!), ce sont « les afflictions, le trouble, et, comme s'exprime si énergiquement l'Ecriture, *les fureurs* de cet esprit superbe, égaré, perdu dans l'abîme de fausses lueurs pires pour lui que toute la profondeur des ténèbres. Semblable aux anges rebelles, il trouve son enfer dans l'abus qu'il a fait d'une nature excellente qui lui était donnée pour s'élever jusqu'aux cieux ; alors, par le sentiment même de son impuissance, il se révolte et s'irrite de plus en plus.... » Ah! la mort viendra, elle n'est pas loin, peut-être : qu'il se la figure debout près de son chevet ; qu'il pense à tous ceux qui l'ont aimé et qui lui furent chers, et que, la main sur le cœur, il se dise tout bas s'il n'aimerait pas mieux maintenant l'avoir reçue dans les dispositions où il était à la Chesnaie, au mois de juillet 1827, lorsque n'ayant plus qu'un souffle, il vit se pencher sur lui pour recueillir ses dernières paroles, son frère, son admirable frère, qu'il désole aujourd'hui, et lui dit d'une voix expirante : « Mon frère, je te lègue ma place à la défense de l'Eglise. »

LÉON BORÉ,
Professeur d'histoire au collége de Juilly.

DE LA VÉRITÉ UNIVERSELLE,
POUR SERVIR D'INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE DU VERBE (1);

PAR M. H. DE LOURDOUEIX.

Comme le but vers lequel tend chaque science en particulier est la découverte d'une vérité spéciale, d'une portion de la vérité universelle, c'est vers cette vérité suprême que tendent, chacune dans sa voie, toutes les sciences en général, et la philosophie qui les résume toutes, ne saurait avoir ici-bas d'autre objet. Ainsi l'ont senti et prouvé tous les hommes, soit de l'antiquité, soit même de l'ère nouvelle, qui reconnaissant le besoin de rattacher leurs doctrines à un principe qui leur communiquât sa puissance et leur donnât quelque certitude, ont fait remonter leurs recherches d'anneaux en anneaux jusqu'aux extrémités de la chaîne où les uns ont pressenti un Dieu, où les autres en ont cru voir deux, ou plutôt deux principes, où quelques uns ont placé des abstractions chimériques, et un petit nombre, enfin, le hasard.

Ces déviations de l'esprit de l'homme, quelque déplorables qu'elles aient été, ont attesté, néanmoins, l'impuissance où était la sagesse humaine d'expliquer isolément, et en dehors de tout principe, le moindre des faits moraux ou même physiques de notre humanité, et, en outre, la nécessité de sortir de l'homme et de la région des sentimens et des événemens au milieu desquels il s'agite pour acquérir la connaissance de leur nature et des causes qui les provoquent, afin d'arriver, par elle, à la science qui donne les moyens de les modifier, de les diriger, de les mettre en harmonie avec les lois qui doivent les régir.

Or, ces lois se lient elles-mêmes au même principe, au principe omnipotent et universel, qui leur transmet l'autorité, qui en explique les exigences, qui en sanctionne tous les préceptes. Ce principe, qu'il faut nécessairement connaître pour pouvoir coordonner entre elles leurs diverses applications à l'ordre moral et matériel de cet univers, est, selon M. de Lourdoueix, la vérité universelle, ou, en des termes moins abstraits, *Dieu*, mais le Dieu chrétien, Être, Verbe et Esprit. Pour remonter jusqu'à lui, M. de Lourdoueix part des points les plus bas de la Création, et gravit, de degré en degré, toute l'échelle des êtres jusqu'à sa plus haute sommité. C'est la raison humaine, s'élevant par sa propre force, que le souffle de Dieu lui a communiquée en Eden, jusqu'à sa plus haute source, jusqu'à son plus lumineux foyer; c'est un bel hommage rendu par l'homme à son Créateur que ce retour vers lui au moyen des facultés mêmes qu'il en a reçues. Il est vrai que l'auteur a eu son chemin éclairé par tous les grands phares que le catholicisme tient, depuis bien des siècles, allumés sur tous les points ardus et difficiles; mais il faut encore avoir des yeux assez hautement fixés pour distinguer les objets qu'illumine une telle lumière, et surtout ne pas se laisser égarer par les fausses lueurs que la vanité de l'humaine science agite aussi sur cette même route, et qui conduisent à des abîmes dont on ne se relève plus. La foi est, en pareille occurrence, le seul guide qui ne trompe pas; et c'est parce que M. de Lourdoueix s'est en quelque sorte attaché à ses ailes, qu'il s'est élevé si lumineusement au dessus des ténébreuses disputes des écoles; et qu'après avoir abreuvé sa science aux sources mêmes de la vérité, il l'a répandue claire, abondante et féconde dans le livre que nous examinons aujourd'hui.

La conception *à priori* du plan idéal de l'univers dans la pensée de Dieu semble à M. de Lourdoueix ce qu'il appelle *une grande question;* et, cependant, pour peu que l'on accorde à Dieu prescience et éternité, il faut bien reconnaître que tous les temps lui sont présens à la fois, et de là il faut conclure que l'univers existait de toute éternité dans la pensée de Dieu, avant qu'il jugeât à propos de le produire, de le manifester dans le temps.

(1) Chez Sapia, éditeur, rue de Sèvres et rue du Doyenné, 12. Prix, 7 fr. 50.

Il est vrai que M. de Lourdoueix, qui demande à sa raison de lui prouver ce que sa foi lui enseigne, procède, en quelque sorte, par négations, c'est-à-dire, qu'après avoir combattu et ruiné les systèmes opposés au sien, il montre que celui-là seul est admissible, puisque les autres ne le sont pas; et, sous ce rapport, il a raison d'appeler une *grande question* celle qui divise en deux camps la science actuelle, et dont la solution a pour conséquence le matérialisme ou le naturalisme au moins, ou bien le spiritualisme et, à son dernier terme, le catholicisme.

Abordons ce sujet avec l'auteur, et voyons comment il pose cette question avant de la résoudre. Nous examinerons après si la solution qu'il lui donne nous satisfait pleinement.

«L'univers, tel qu'il est aujourd'hui constitué, a-t-il été conçu *à priori*, et exécuté avec ordre, temps et mesure? Ou bien, les ordres divers de créatures dont il se compose sont-ils le résultat d'autant de conceptions successives, de telle sorte que les végétaux n'auraient été conçus qu'après la création des minéraux, les animaux qu'après les végétaux, etc.? Ou bien enfin tous ces ordres divers se seraient-ils successivement réalisés par une génération spontanée et par le développement progressif de quelques principes agissant dans la matière et tirant un phénomène d'un autre, un genre et une espèce d'un genre ou d'une espèce précédemment réalisés?»

M. de Lourdoueix combat ces deux dernières manières de proposer la question, et semble adopter la première, d'où il suit, selon lui, que l'homme, les animaux, les végétaux, la lune, le soleil ont des rapports tellement réciproques, que les premiers, dans un ordre d'idées, sont les derniers dans un autre ordre; en sorte que l'universalité des êtres a dû exister idéalement dans la pensée créatrice avant que cette pensée ne se réalisât avec ordre, temps et mesure. Et plus loin, en développement de cette pensée, il ajoute: «La volonté, l'amour, la force, l'*Esprit divin*, souffle de Dieu, s'étant portés dans le Verbe, dans la parole, dans les lois, y ayant puisé la détermination de la Toute-Puissance, l'idéal de l'univers s'est réalisé successivement avec ordre, temps et mesure, par la création, l'organisation et l'assujétissement de la matière. Ainsi, par le mouvement de l'Esprit divin, le Verbe a organisé, réglé, formé la matière: le corps de chaque image et l'être de chaque idée se sont manifestés matériellement.»

Cette opinion de l'auteur, que nous partageons, à peu de chose près, serait inadmissible, si l'on s'en tenait aux interprétations généralement adoptées du 1er chapitre de la Genèse, qui font du 1er verset un simple *sommaire*, et ne reconnaissent qu'une création, celle dont le détail commence au 3e verset. Il est certain que pour ces commentateurs et pour tous ceux qui ont adopté leurs explications, on ne peut dire que la Création ne soit que la réalisation immédiate et successive du plan idéal de l'univers, conçu dans la pensée divine; car il faudrait, dans ce cas, supposer à Dieu une pensée chaotique, puisque le chaos en a été la première manifestation; le chaos, où, selon quelques uns, reposaient inertes tous les germes déjà pourtant émanés de Dieu, mais sans forme, sans organisation, dans un tohu-bohu difficile à concilier avec la puissance et la sagesse du Créateur.

Or, M. de Lourdoueix en énonçant l'opinion que nous venons d'indiquer, prouve bien clairement qu'il considère le chaos comme une conséquence au lieu d'un commencement, comme un accident au lieu d'un principe; et nous ne sommes point étonnés qu'un esprit aussi élevé que le sien ait été amené par les déductions rigoureuses des vérités qu'il a proclamées à l'adoption d'un fait qui nous paraît clairement signalé par texte sacré, et que le jésuite Pererius, avant lui saint Augustin, et dans les temps modernes, entre autres savans, l'anglais Bulkland, et plusieurs de nos géologues français dont M. de Genoude adopte l'opinion, ont reconnu vraisemblable, mais dont nous croyons avoir les premiers proposé une explication. Ainsi, l'antériorité de la création du ciel et de la terre à ce que nous appelons la création mosaïque, peut seule s'approprier, s'harmoniser avec les principes que M. de Lourdoueix établit dans son 2e livre; et nous lui savons gré d'avoir fortifié de son autorité l'admission de la plus importante, peut-être, de toutes les vérités

génésiaques. M. de Lourdoueix a très bien résolu le troisième terme de la question qu'il a posée ; néanmoins, nous avons quelques considérations à présenter à l'appui de l'opinion qu'il a énoncée. La génération spirituelle des divers ordres de créatures, par le développement progressif d'un principe agissant dans la matière nous paraît inadmissible, quoique ce soit là le système généralement reçu en ce moment dans l'école naturaliste. La matière, disent les disciples de cette école, comme en un travail d'enfantement, comme en lutte obstinée avec le principe de vie enfermé en elle, a produit lentement et péniblement les formes des êtres, les a souvent anéanties, dans les chances variées de la résistance, et domptée, enfin, s'est abandonnée tout entière à la manifestation visible et incessante du principe qui l'animait.

Mais ce principe, qui l'avait enfermé dans la matière? Dieu, direz-vous. Bien. Mais la matière, en hostilité constante avec ce principe, violentée, vaincue par lui, ne doit pas avoir le même auteur ; car il eût nécessairement mis plus d'accord, plus d'harmonie entre les objets de sa création, destinés à une si durable union, à une alliance que rien ne devait rompre. Donc, la matière a un autre auteur que le principe agissant en elle et contrairement à sa nature. Or, quel est cet auteur ? Cet auteur, créateur comme Dieu, Dieu, par conséquent, ne saurait être admis sans retomber dans la grande, dans l'interminable hérésie d'Arius, de Manès, de Valdo, dans l'hérésie-type. Et ainsi, le naturalisme tout rationaliste, tout philosophe, tout abstrait qu'il veut être, est amené à n'être tout simplement qu'hérétique ; ce qui, je crois, lui semble bien petit et ne le flatte aucunement. En admettant l'opinion commune sur la création, d'après Moïse, nous aimerions mieux supposer, peut-être, que la Création est due à l'Être ou, si l'on veut, au Père ; l'organisation jusqu'à l'homme, au Verbe ou au Fils, agissant dans le Père et avec le Père ; et enfin la formation de l'homme, à la triple puissance divine, par la jonction de l'Esprit qui se répandit comme un souffle sur la face d'Adam. Ainsi, la Création, la pensée manifestée de l'Être, serait demeurée inerte jusqu'à ce que le Verbe l'eût fécondée, et inintelligente jusqu'à ce que l'esprit l'eût pénétrée.

C'est, à notre avis, la seule manière raisonnable et logique d'expliquer bibliquement la création, si l'on veut s'en tenir aux commentaires adoptés jusqu'ici sur le premier chapitre de la Genèse ; et nous montrons quelque générosité à appuyer de ces explications des interprétations que, pour notre compte, nous n'adoptons pas entièrement.

Mais ce n'est point ici le lieu d'établir notre propre système, il s'agit de celui que propose M. de Lourdoueix, et c'est le seul qui doive nous occuper. Qu'il nous suffise de dire que nous pensons comme lui, que l'idée de Dieu a eu dans le temps une réalisation sensible, *mais non immédiate*, et que cette réalisation, bien antérieure au chaos, a été en quelque sorte anéantie par lui par des motifs que nous déduirons dans l'ouvrage que nous allons publier incessamment sur ce sujet.

En attendant, nous signalerons comme une des pensées les plus hautes et les plus fécondes, ces lois préexistantes en Dieu, selon lesquelles, d'après l'auteur, tout s'est organisé dans la nature à la voix de son Verbe. M. de Lourdoueix tire de cette donnée large et puissante des conséquences de l'ordre le plus élevé, le plus étendu, le plus universel. Sa théorie des images est pleine d'aperçus ingénieux, et étincelante de cette lumière suprême qui se reflète sur tous les objets.

Ce n'est pas que nous ne puissions présenter encore, à ce sujet, quelques observations. Quand il dit, par exemple, « que l'image révèle à nos yeux, d'une « manière sensible, le monde idéal créé « par Dieu de toute éternité, existant et « se transformant en lui sous l'empire « de l'esprit. »

Et ailleurs :

« Ces conceptions, ces images, ces « types des êtres créés, existaient avant « ces êtres ; ils existaient en Dieu, dans « le monde du Verbe, où ils existent « encore bien qu'ils soient réalisés et « unis à la matière. »

Évidemment, l'auteur semble supposer que le monde actuel a toujours été et est encore la manifestation du monde

idéal *existant et se transformant en Dieu*. Et, en cette occasion, il nous semble perdre de vue le grand fait humanitaire de la déchéance, qui a fait passer la nature créée sous l'empire de l'ennemi de Dieu. Disons-le donc, puisque cela est malheureusement trop vrai : jusqu'à ce que l'arbre de la rédemption ait porté tous ses fruits, et ombragé cette terre de ses rameaux épurateurs ; on peut dire en quelque manière que cette terre n'est pas à Dieu, qu'elle est à Satan, à qui la volonté du premier homme l'a donnée. De tous ces milliers d'hommes qui la couvrent, combien peu appartiennent véritablement et retournent à leur Créateur! Combien peu réalisent, ici-bas, le type idéal qui a servi à leur formation! Nous ne saurions en vérité reconnaître, ni dans l'espèce humaine, ni dans l'espèce animale, si incomplète en certaines parties, si étrange et même si difforme en d'autres, l'expression fidèle de la toute-puissance de Dieu; et nous voudrions bien, en vérité, retrouver dans notre nature plus de vestiges de cette idée première, dont la réalisation avait dû être parfaite, puisque c'est Dieu même qui l'avait conçue.

Ces observations que nous produisons en toute franchise sur un ouvrage qui mérite de notre part tant d'estime, et nous dirons même tant d'égards, nous donnent le droit de faire, avec la même franchise, la part de l'éloge, d'être vrais enfin dans le compte que nous venons rendre à nos lecteurs de nos impressions et de notre jugement.

Nous dirons donc, puisque nous le pensons au fond de l'âme, nous dirons que peu de philosophes ont montré dans leurs écrits tant de profondeur dans les vues, tant d'ordre dans les développemens, tant de lucidité dans l'expression ; peu ont pénétré si loin que M. de Lourdoueix dans les obscurités de la foi, ou, pour me servir de termes plus exacts, peu se sont élancés autant que lui hors des ténèbres que le péché a amassées autour de nous, pour saisir, à la vive clarté de cette lumière suprême dont notre Dieu est environné, les rapports des choses entre elles et avec Dieu au moyen de l'homme. Nul peut-être enfin n'a rattaché si haut ce dernier chaînon de notre humanité, jusqu'auquel il faut remonter si l'on veut avoir quelque connaissance de notre univers, dont l'homme est le roi, le centre et comme le résumé. Soit que M. de Lourdoueix explique comment les esprits peuvent tomber dans le mal, soit qu'en forme de développement à cette explication si remarquable il montre comment la mathématique linéaire s'unit à la logique, et comme elles s'appliquent toutes deux à la morale ; soit qu'avec non moins de profondeur il pénètre dans le mécanisme des langues, et mette surtout admirablement en saillie celui de la langue française, partout le philosophe, le logicien, le catholique, se présentent avec une incontestable supériorité. Ecoutez plutôt :

Comment les esprits peuvent tomber dans le mal (1).

« Les purs esprits voient le Verbe, dans le Verbe ils voient Dieu, et dans Dieu ils voient tout.

« La contemplation de Dieu est la félicité des esprits; cette félicité ineffable retient dans la sphère divine tous ceux qui peuvent y pénétrer. Aussi l'Ecriture nous représente-t-elle le trône du Très-Haut entouré par les innombrables chœurs des esprits célestes ; ceux qui apparaissent hors de ces régions sont appelés *Anges* ou *Envoyés*, pour indiquer qu'il ne faut rien moins qu'une mission, un ordre exprès du Roi des cieux, pour les arracher à la contemplation de la gloire divine, et à cet océan de lumière, de chaleur et de félicité, qui est leur patrie et leur élément.

« Toutefois, comme la liberté est l'attribut essentiel de toutes les intelligences, dans quelque condition qu'elles soient placées, cette gravitation des esprits vers Dieu ne saurait être assez puissante pour détruire leur liberté. Il y a donc, même pour les Anges, une séduction opposée à Dieu. Cette séduction résulte de la faculté commune à tous les esprits de reporter sur eux-mêmes cette puissance d'affection inhérente à leur nature.

« Un esprit qui s'aime et se contemple cesse d'aimer et de contempler Dieu.

« Il cherche en lui-même ses joies et ses voluptés, il se nourrit de sa propre substance et ne tarde pas à l'épuiser.

« Comme il n'a pour s'élever d'autre

(1) C'est le chap. III du liv. V, p. 142.

véhicule que l'amour de Dieu, quand cet amour lui manque, il perd son essor, il devient stationnaire ; et quand il cesse de monter il descend.

« Plus les esprits sont près de la sphère divine, plus ils sont exposés à s'aimer et à se perdre ; car, voyant en eux la beauté, la lumière et la puissance qu'ils ont puisées dans leur communication avec Dieu, ils sont tentés de s'attribuer ses qualités divines, de les concentrer en eux, de se les approprier, en cessant de les rattacher par un perpétuel hommage à la source d'où elles émanent.

« S'aimant préférablement à Dieu, ils veulent dérober en quelque sorte la puissance des lois divines dans lesquelles ils sont placés, et soumettre par ces lois la matière qu'elles régissent, en refusant de reconnaître l'autorité des lois supérieures; en sorte que leur volonté devient le principe de l'action qu'ils impriment à la matière. Ils arrêtent à eux l'obéissance et la soumission que les créatures subalternes doivent à Dieu et aux puissances intermédiaires qu'il a établies dans l'ordre.

« Les esprits qui se mettent en contradiction avec Dieu se placent ainsi dans le pôle opposé à la sommité du monde logique ; ils se trouvent, par cela même, dans les régions d'en-bas (*inferne, infrà*), et de même que dans la sphère divine ils avaient la bonté, la beauté, la pureté, la lumière, l'unité, l'amour, la félicité, la paix, le repos, la vérité, qui sont les produits logiques de l'Être divin, ils ont, dans la sphère opposée, la méchanceté, la laideur, l'impureté, les ténèbres, la division, la haine, la souffrance, la guerre, l'agitation, le mensonge, qui sont les produits logiques de la contradiction et de l'opposition à Dieu. Au lieu de l'ordre ils ont le désordre, l'anarchie au lieu de la monarchie, la honte au lieu de la gloire, et le mal au lieu du bien.

« Ils cessent de marcher dans le Verbe, *qui est la voie* pour arriver à Dieu ; ils marchent, pour ainsi dire, *à contre-Verbe*, s'enfoncent et se perdent de plus en plus dans l'abîme, qui, comme le ciel dont il est la contre-partie, a ses profondeurs infinies, ses puissances, sa raison et ses hiérarchies. »

N'y a-t-il pas là toute l'histoire de la chute des anges ; et ce que la lettre des Ecritures impose ailleurs à notre foi, M. de Lourdoueix ne le fait-il pas ici admettre sans difficulté par notre raison ?

Poursuivons :

« Il y a pour les hommes deux partis à prendre, ou de se faire rayons, ou de se faire centres.

« L'homme qui se fait rayon de Dieu puise dans Dieu la force, la lumière, la vie.

« Car le rayon est en communication avec son centre.....

« Point de bornes à l'esprit qui se fait rayon de Dieu : bien qu'il ait eu un commencement, il peut, par sa volonté, perdre ce commencement dans le foyer d'éternité où il se plonge ; et comme le rayon n'a point de fin, l'esprit qui s'unit à Dieu passe de l'immortalité à l'éternité absolue, de cette situation où il avait un commencement et point de fin, à une situation où il n'y a plus ni commencement ni fin....

« S'il n'y a qu'un centre dans l'univers et si ce centre est Dieu, l'homme qui veut se faire centre veut se faire Dieu...

« Devenu centre, il voudrait avoir des rayons : or ses rayons, ses volontés propres, partant dans toutes les directions, feraient obstacles aux rayons de Dieu; ce seraient de petits rayons qui seraient brisés et heurtés par les grands rayons, et les esprits subalternes qui se feraient rayons de ces petits centres, subiraient les chocs et les brisures causés par la force souveraine des rayons divins...

« Ainsi, l'homme qui se fait centre se consume, se détruit et s'éteint. La gloire qu'il cherche lui manque, il perd le mouvement et l'action ; car ses rayons n'étant point alimentés par un foyer qui tire de lui-même la vie, la lumière et la force, voient leur puissance excentrique s'arrêter à quelque distance de leur centre commun. Obstacle aux *droits* qui émanent de Dieu, obstacle à l'ordre et aux lois morales de l'univers. Il est brisé par l'action souveraine des forces éternelles; il est dévoré par le rayonnement incessant de la toute-puissance du Créateur ; il cherche les ténèbres et le mal pour se soustraire, s'il est possible, à la pro-

jection hostile pour lui de la lumière et du bien.

« Et les hommes qui veulent se faire centres, et qui éprouvent des souffrances, des déceptions, des maux de toute sorte, appellent de la *fatalité* ces conséquences mathématiques et logiques de la situation morale où ils se sont placés. »

Certes ces vérités ne sont point nouvelles, car il n'y a pas de vérité nouvelle; car toutes les vérités qu'il importe à l'homme de connaître lui ont été révélées, et il ne tend maintenant qu'à les ressaisir et à se les approprier de nouveau; mais il est rare qu'une partie si importante de la vérité suprême ait été si clairement aperçue et apportée, avec une telle lucidité, aux regards de tous. Et c'est là ce dont nous félicitons surtout l'auteur de ce livre, parce que nous attendons un grand bien de cet ordre remarquable qu'il a si logiquement établi dans la solution de questions si diverses, si difficiles et quelquefois si contraires en apparence. La *Vérité universelle* est une source divine de laquelle il a fait découler toutes les vérités spéciales qui, comme nous l'avons dit, servent de but à la science humaine, et s'appliquent à la direction des choses d'ici-bas; et de plusieurs de ces observations scientifiques dont son livre est semé, il a fait jaillir, par intervalle, des aperçus ingénieux et souvent sublimes qui nous étonnent ou reposent notre attention trop vivement captivée jusque là. Ainsi, à propos de la mathématique linéaire, il dit (1):

« Deux lignes concourent à la formation du signe symbolique des Chrétiens, la perpendiculaire et l'horizontale.

« La perpendiculaire est la ligne de vie; l'arbre, la plante, l'homme vivant, ont les pieds vers le centre de la terre, et la tête vers le ciel.

» L'horizontale est la ligne de mort; l'arbre coupé, l'homme mort, prennent la position horizontale.....

« N'est-il pas bien remarquable que le Sauveur du monde ait voulu mourir sur le point de jonction de ces deux lignes, les bras étendus sur la ligne de souffrance, mais la tête dépassant la zône de mort et appuyée sur la ligne de vie, d'où, selon sa promesse, il attire à lui le genre humain? Voilà de sublimes et profonds mystères. S'il nous est permis de les entrevoir, c'est parce qu'il est impossible de s'approcher de la religion sans que sa lumière ne découvre à nos regards, non seulement les vérités qui nous sont dévolues parce qu'elles nous sont nécessaires, mais encore une partie de celles qu'elle tient en réserve. Ce sont ces demi-lueurs aperçues par un savant du monde, dans ses explorations de l'univers physique, qui lui faisaient dire en parlant du Christianisme: «Il y a là quelque chose.» Sans doute, *il y a là quelque chose*, la matière, la forme, tout dans cet instrument de supplice, ou plutôt de salut, a son importance, son symbole, son utilité. La matière devait être le bois, et un bois enfoncé dans la terre, comme par ses racines, car nul chrétien ne peut avoir oublié que deux arbres s'élevaient au milieu de l'Eden, celui de la science et celui de la vie. C'est cet arbre de vie que le Christ est venu replanter et arroser de son sang, pour qu'il prît racine et fructifiât. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer pourquoi les deux arbres du paradis ne doivent pas être considérés symboliquement, comme l'ont fait quelques pères. De quelque façon d'ailleurs qu'on l'envisage, ou la réalité ou le symbole se sont continués dans le grand acte de la rédemption, et la matière sensible qui a servi à la perte et au salut a été la même.

Quant au genre de supplice, il est à remarquer que l'antiquité ne l'a guère appliqué qu'aux esclaves, c'est-à-dire aux plus innocens des hommes, parce qu'en leur supposant les vices communs à notre humanité, leur état abject, leurs souffrances habituelles et leur obéissance résignée les en absolvent en quelque sorte, et que pas un des maîtres qui les faisaient punir ainsi n'avait, en compensation de vices bien autrement odieux, leur douceur, leur humilité, leur profonde, leur incessante infortune. Il convenait donc au Dieu réparateur, consolateur, rémunérateur, d'être attaché à cette croix, de laquelle s'étaient élevées jusque là vers le ciel tant de prières, tant d'espérances peut-être, et même tant d'accusations.

(1) Page 165.

C'était le seul instrument de supplice qui ne fût pas infâme, quoiqu'il fût réputé tel chez tous les hommes d'alors.

Mais c'est sa forme surtout que nous admirons, cette forme merveilleuse qui en fait un étendard. Qu'on se représente en effet tous les genres de supplices adoptés soit alors, soit depuis, soit maintenant, et qu'on se demande s'il en est un seul qui étale ainsi le supplicié, l'élève, le fasse en quelque manière planer les bras ouverts sur ce monde auquel il n'appartient plus, en lui gardant toute la noblesse de la pose humaine, toute la beauté du visage humain, sur lequel le souffle divin s'arrêta, et le place ainsi, comme pour une prédication exemplaire, en vue de ce monde qu'il domine, et vers lequel sa tête se penche en mourant, comme pour lui faire un dernier appel! Qu'on cherche s'il était possible de trouver un moyen plus sublime, plus réel, de reproduire dans toute sa vérité l'image de notre rédemption, soit qu'on la dresse au fond des églises chrétiennes dont elle seule peut remplir dignement l'immensité, soit qu'on la porte entre deux armées pour suspendre ou arrêter l'impétuosité de leur choc, soit qu'on la promène dans nos cités pour conjurer les fléaux qui les menacent, ou qu'on l'élève au dessus de nos palais, et surtout de nos temples, comme le seul ornement qui s'adapte à leur merveilleuse architecture! je le demande encore une fois, si tout autre instrument connu eu à connaître aurait pu devenir, comme celui-là, un signe, une bannière destinée à rallier l'une après l'autre toutes les nations de cette terre, et à tenir incessamment sous nos yeux, dans cette figure de notre rachat, tout ce que nous devons savoir, désirer et espérer.

Rentrant dans notre examen, nous ferons observer à M. de Lourdoueix, à propos de ce qu'il dit de si remarquable sur les langues en général, et particulièrement sur la langue *paradisiaque*, qu'il a tort de penser que celle-ci se soit conservée jusqu'à la confusion de Babel. Nous croyons bien comme lui que la langue antédiluvienne, écho de cette parole divine qu'Adam avait entendue, avait gardé une propriété et une puissance dont nos langues modernes ne sauraient nous donner l'idée; mais nous sommes certains, en même temps, que non-seulement cette langue avait éprouvé la même dégradation que l'homme même, et toute cette nature viciée qui se concentrait en lui; mais qu'encore tous les élémens de corruption qui s'étaient développés dans la vie des hommes de cette époque étaient passés dans leur langage, et que celui-ci avait suivi au moins les mêmes progrès de décadence que l'humanité en général : et M. de Lourdoueix lui-même confirme l'opinion que nous émettons ici, puisqu'il dit ailleurs :

« Comme la parole n'est que l'expres-
« sion de la pensée, elle se détourne
« avec elle de son principe et se cor-
« rompt avec elle. »

Il est encore quelques points importans sur lesquels nous avons quelque difficulté à nous accorder pleinement avec M. de Lourdoueix. Son chapitre des *Esprits animaux* nous paraît renfermer des propositions que nous ne saurions admettre, quoique du reste elles soient plus en harmonie que nos propres idées avec les idées émises sur ce sujet jusqu'à ce jour. M. de Lourdoueix, tout en reconnaissant qu'un principe immatériel fait mouvoir la matière animale, nous semble ne pas accorder assez d'individualité à ce principe, et surtout en mal juger l'infériorité, puisqu'il le rattache *immédiatement* à Dieu même ou à son esprit.

« Ce qui fait la vie de l'animal, dit l'auteur, c'est une émanation incessante de la troisième personne, qui est force, amour, vie et mouvement. »

Et plus loin :

« C'est parce que ces instincts de l'animal sont, non pas des intelligences, mais des émanations de l'Esprit des *esprits*, des volontés de Dieu, qu'ils ont une puissance souveraine, en l'absence d'une âme intelligente et libre, et qu'ils produisent des actes si admirables, si uniformes, si raisonnables. »

Nous avouons que nous ne saurions reconnaître en tous les actes des espèces animales les émanations de l'Esprit saint, et moins encore cette raison si admirable que l'auteur peut bien signaler comme exceptionnelle à l'espèce animale, mais nullement d'une applica-

tion générale. Les appétits désordonnés et tumultueux, l'état d'hostilité permanente qui règne entre toutes les espèces, ce désordre dans l'ordre que la destruction continue des individus entretient elle seule, attestent peu, à notre avis, la présence, l'influence de la troisième personne divine dans cette partie si incomplète, si barbare de la création; et si l'on remonte aux premiers temps où, d'après les restes fossiles amoncelés dans les cavernes, il paraît que les espèces animales les plus féroces étaient aussi les plus abondantes, on reconnaîtra, je crois, avec moi, que le principe immatériel qui se communique à cette création animale n'a pas une source si pure, si féconde, si adorable. Si les bornes de cet article nous le permettaient, nous développerions ici quelques unes de nos idées sur ce sujet important; mais l'espace nous manque, et comme les observations que nous devrions présenter se rattachent intimement à d'autres considérations que nous ne pourrions indiquer ici, nous nous contenterons de constater notre désaccord avec l'auteur sur ce point capital.

Mais ce à quoi nous nous associons de toute notre âme, ce sont ses admirables réflexions sur le beau et le bon dans les arts : tout ce chapitre est conçu dans l'ordre d'idées le plus élevé, et nous semble devoir être médité par les hommes d'art et même de science; car il est incontestable, comme il l'exprime si bien, que le beau n'est que le vrai, que le vrai enfin est l'idéal de Dieu tel qu'il s'était réalisé dans la création et qu'il se manifestait dans l'homme avant sa chute.

De là il conclut que la mission de l'artiste est de relever sans cesse la pensée de l'homme vers l'idéal conçu par Dieu; et nous applaudissons de toutes nos forces à l'honneur qu'il rend aux génies du grand siècle qui ont concouru d'un si puissant effort à maintenir l'humanité dans le bien moral, par la contemplation du beau divin, comme aussi nous prononçons anathème contre ceux qui n'ont pas senti que toutes les fois que le *laid* apparaît dans les arts autrement que pour ajouter à l'effet du beau, l'artiste est coupable envers l'humanité.

Nous trouvons encore dans ce beau livre, et avec une grande joie, la confirmation de cette vérité historique que nous avons signalée depuis dix ans dans tous nos écrits, que nous avons émise plus explicitement dans notre préface de Flavien, et que nous avons cherché à développer dans le drame qui la suit, drame contemporain de la lutte qui a eu lieu entre les deux grandes ères de notre humanité, l'ère antique et l'ère moderne. Oui, comme nous l'avons proclamé, et comme nous espérons le prouver bientôt sous le triple rapport philosophique, historique et religieux, oui, l'ère antique a été marquée par une décadence humanitaire infinie, comme l'ère moderne l'est, selon nous, par un progrès infini également. « Oui, comme le dit M. de Lourdoueix, le fait de la chute originelle est devenu le principe de deux ordres de faits opposés : l'ordre de la dégradation et l'ordre de la réparation. »

La croix a été la limite de deux mondes : celui qui descendait s'est arrêté à elle; et d'elle est parti celui qui remonte encore en ce moment.

Et qu'on ne nous dise pas que la doctrine de la perfectibilité a pour base la promesse du serpent : Vous serez comme des dieux ! C'est là ce qu'on peut répondre à ceux qui font remonter le progrès humanitaire au berceau du monde et lui donnent pour premier échelon l'état sauvage, sinon l'état de péché...... mais nous qui rattachons toutes nos idées de progrès au développement de la semence évangélique, nous sommes loin de mériter un tel reproche. La fin du perfectionnement auquel nous croyons, c'est l'état primitif de notre humanité, c'est la *réparation de la faute*; et en vérité rien ne nous semble plus chrétien. Si la faute a eu ses conséquences, la rédemption doit avoir les siennes : tout est là.

Certes, l'homme ne peut devenir Dieu, pas plus que le marbre ne peut devenir homme, car ils perdraient l'un et l'autre leur identité; mais l'homme peut et doit redevenir ce qu'il a été, l'image de Dieu. Le progrès, tel que nous l'entendons, n'est autre chose que le travail de la société temporelle, pour se remettre en harmonie avec le principe spirituel qui l'a primitivement constituée.

De sorte que ceux qui croient à l'état de nature, à l'état sauvage, comme le premier par lequel a passé notre humanité, croient au progrès, sans trop pouvoir lui assigner ni une cause ni une fin.

Ceux, au contraire, qui admettent une révélation primitive, un état d'innocence perdu par une faute volontaire, ne peuvent croire au progrès que comme moyen de réintégration, lui assignant pour commencement la Rédemption, et pour fin le rétablissement, dans toute leur perfection première, des rapports de l'homme avec son Créateur.

L'ouvrage de M. de Lourdoueix tend à hâter cette fin vers laquelle le monde s'achemine par toutes les voies, même par celles qui semblent le plus l'en détourner. C'est aux caractères fermes, aux esprits élevés, aux courages éprouvés par les entraves et fortifiés dans la retraite, à se tenir sans relâche sur la route par laquelle il doit marcher. Que les oreilles de ceux qui ne vont pas entendre les voix consacrées qui retentissent dans nos églises, soient frappées de cet appel qui se répète au dehors, et qu'elles s'ouvrent, jusqu'au milieu du tourbillon du monde, à cette éloquence évangélique, qui a des échos dans toutes les voix pour se reproduire, et dans tous les cœurs, pour y faire germer ses enseignemens! A quelque place que Dieu ait mis l'homme ici-bas, de quelque mission, de quelque caractère qu'il l'ait revêtu, n'eût-il d'autre science que sa foi, d'autre mobile que la charité, il a toujours le droit, nous dirons même le devoir, d'enseigner, d'exhorter ceux qu'il voit se ralentir ou se détourner de leur chemin; et tout ce qu'il peut acquérir de science humaine n'a de motif, n'a d'utilité, n'a, en quelque sorte, de légitimation qu'ainsi. Nous félicitons donc M. de Lourdoueix de s'être montré au rang où l'élèvent, d'un commun accord, sa foi et son intelligence: c'est un poste d'honneur que nous lui envions, mais que nous ne lui disputerons pas; car la place est grande autour de lui, et nous serons heureux d'y figurer comme auxiliaires.

Le baron GUIRAUD.

L'ITALIE LITTÉRAIRE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Le XIVe siècle eut en Italie une surabondance de vie et de puissance qui étonne et qu'on admire. Trois universités se partageaient alors l'empire sur les intelligences, celle de Bologne la plus ancienne, celle de Padoue et celle de Naples. L'action des autres universités était plus restreinte. A Bologne, Cino de Pistoie, aussi savant jurisconsulte qu'éloquent poète, Barthole et Baldo attiraient la foule, captaient les suffrages, et perpétuaient l'importance d'une science qu'avaient élevée aux nues la verve d'Odofredo et les volumineux travaux d'Accurse. En même temps, Giovanni d'Andrea enseignait le droit-canon avec un bruyant succès et un zèle si actif, que, lorsqu'il était malade, il envoyait sa fille le suppléer à l'école. « Jean-Andry Solempnil, légiste à Boulogne-la-Grasse, raconte Christine de Pisan, n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle et bonne fille que il tant ama, qui ot nom *Nouvelle*, fist apprendre lettres et si avant les loix, que quand il estoit occupé d'aucune essoine parquoy il ne puvoit vaquer à lire les leçons à ses escholiers, il envoya *Nouvelle*, sa fille, lire en son lieu aux escholes en chayère; et afin que la beauté d'icelle n'empêchast la pensée des oyans, elle avoit un petit courtine au devant d'elle, et par cette manière suppléoit et allégeoit aucunes fois les occupations de son père, lequel l'aima tant, que pour mettre le nom d'elle en mémoire, fist une notable

(1) Voir le 1er article dans le no 23, t. IV, p. 585.

lecture d'un livre des loix qu'il nomma du nom de sa fille, la *Nouvelle* (1). »

L'Université de Padoue eut parmi ses recteurs au XIV[e] siècle un prince de Saxe; elle fut comblée de priviléges par les seigneurs de Carrare, qui dominaient dans la ville; elle compte au nombre de ses professeurs Pierre d'Abano, illustre médecin, malheureux astrologue; les canonistes Lape et Zabarella, et cet astronome Dondi, qui orna le palais public d'une horloge marquant le cours des astres, les mois, les jours et les fêtes.

A Naples, l'Université n'était ni moins encouragée, ni moins florissante. Le roi Robert y appelait de toutes parts des professeurs de quelque condition qu'ils fussent; les élevait par des honneurs, par des richesses, et souvent on le vit aller à pied entendre leurs leçons et se mêler aux élèves.

Y avait-il en Italie, à cette époque, des négociations à suivre, des traités à conclure, c'était presque toujours à des savans, et surtout à des jurisconsultes, que le soin en était confié. Les noms du Dante, de Barthole, de Nicolas Spinelli, de Jean de Legnano, d'Albertino Mussato et de mille autres hommes de lettres, sont marqués dans l'histoire politique par des missions glorieuses et délicates. Ainsi en était-il dans notre vieille France. Les plus célèbres de nos ambassadeurs furent des magistrats, des canonistes, témoins le président Jeannin, les du Bellay, le cardinal d'Ossat.

Maintenant, si nous voulions nous faire une idée de l'empressement avec lequel étaient accueillis, étaient sollicités par chacune des petites cours italiennes les hommes de science et d'étude, et en particulier les poètes, il nous suffirait de relire les vers de Dante et de Pétrarque, les deux génies les plus éminens du XIV[e] siècle. Exilé de sa patrie comme Gibelin, Dante trouva tout d'abord un asile à la cour du *grand Lombard* Alboin de la Scala, seigneur de Vérone. Ces seigneurs de la Scala étaient d'une générosité et d'une magnificence sans égales. *Can grande* avait une multitude d'appartemens disposés pour recevoir les poètes, les prêtres, les artistes que les malheurs des temps chassaient de leurs villes natales. A chacun de ces appartemens étaient affectés de nombreux domestiques; chacun d'eux avait sa table abondamment servie. Au plafond des chambres destinées aux prêtres, étaient peints des anges, des vierges, et toutes les ineffables joies du paradis; dans celles des poètes, on voyait le Parnasse et les Muses; dans celles des artistes, Mercure et ses prouesses; les guerriers avaient autour d'eux des batailles et des triomphes, et les malheureux des symboles d'espérance. Alors, si l'on sentait toujours *combien est amer le pain d'autrui, et combien il est dur de monter et de descendre l'escalier d'un autre* (1), cette peine, cette amertume étaient adoucies par les égards dont on était environné, par les hommages qui étaient rendus à votre infortune.

Après avoir quitté Vérone, Dante erra long-temps; puis son dernier refuge fut à Ravenne, où il fut appelé par Guido de Polenta, seigneur de la ville; mais les honneurs qu'il y reçut, les ambassades qui lui furent confiées plaisaient moins à ce républicain farouche, que les obscures allées de la *Pineta*, de cette immense forêt de pins qui entoure Ravenne, et semblait nourrir la haineuse mélancolie de l'exilé de son ombre et de son mystère.

Pétrarque était un tout autre homme que le Dante; aussi profita-t-il largement de la bienveillance que les princes lui témoignèrent. On ne connaît généralement Pétrarque que par ses *rimes*, et cependant la poésie fut la moins active de ses occupations : chercher des manuscrits latins et grecs, recueillir des médailles, réfuter le système philosophique d'Averrhoës, écrire des histoires, des traités de morale, tels furent les objets de ses plus grands travaux. Aussi sa réputation, qui embrassait tant de genres de célébrité, était-elle colossale, et l'admiration qu'on professait pour lui universelle. Tantôt c'était un aveugle de Pontrémoli qui se faisait conduire jusqu'à Bergame pour *le voir* (2); tantôt un sim-

(1) Christine de Pisan, *la Cité des dames*.

(1) Tu proverai sì come sa di sale
Il pane altrui; e com'e duro calle
Lo scendere e'l salir per l'altrui scale.

Dante. — *Paradiso*. — XVII. — 20.

(2) Ce fut là l'expression dont se servit l'aveugle.

ple ouvrier de Bergame qui remplissait sa boutique de statues du poète. Or, les seigneurs et les princes se mettaient pour ainsi dire à la tête de cet enthousiasme. Pandolphe Malatesta, seigneur de Pesaro, était si épris des nobles qualités de Pétrarque, qu'il envoya un peintre pour en faire le portrait. Quelques années après, il en envoya un second avec une mission semblable, afin que les changemens apportés par l'âge dans la figure du grand homme, se trouvassent reproduits dans le nouveau tableau. Lui-même malade, infirme, se fit porter chez Pétrarque; et lorsque la peste de 1371 menaça l'Italie, il le pressa de venir se réfugier à sa cour, et envoya nombre de cavaliers et de fantassins à sa rencontre. Le doge Dandolo et Azzo de Corrège tenaient à honneur d'être les amis de Pétrarque. — « Je trouvais en lui toute chose, écrivait Pétrarque en parlant d'Azzo de Corrège, les secours d'un patron, les conseils d'un père, la soumission d'un fils, la tendresse d'un frère. J'ai passé avec lui une grande partie de ma vie; toute chose nous était commune, sa fortune bonne ou mauvaise, les plaisirs de ville ou de campagne, ses glorieuses fatigues, son repos, ses affaires... Je le suivais dans tous ses voyages. Combien de fois n'a-t-il pas exposé pour moi sa vie, lorsque nous parcourions ensemble la terre et les mers! »

Louis et Guido Gonzague envoyèrent de leurs gentilshommes presser Pétrarque de venir à leur cour. Les Visconti le retinrent bon gré mal gré à Milan, en 1353: ils se servirent de lui comme plénipotentiaire pour conclure la paix avec les Vénitiens, avec le pape Boniface, et lui conférèrent deux glorieuses ambassades, l'une auprès de l'empereur Charles IV, l'autre près de Jean II, roi de France. Lors du mariage de Violante Visconti avec Lionel, fils d'Edouard d'Angleterre, Galéas fit asseoir Pétrarque à la première table, avec les princes et les plus hauts seigneurs. Lorsque Pétrarque se rendit à Rome, en 1360, auprès du pape Urbain V, qui désirait le voir, il tomba gravement malade à Ferrare. Mais aussitôt Nicolas et Hugues d'Este le prirent dans leur palais, le soignèrent *non point comme un étranger, mais comme ils eussent fait pour un membre de leur famille.* « Je me rappelle encore, disait Pétrarque, avec quelles paroles, quelle affection, quel visage ils venaient me voir trois et quatre fois le jour; par quelles consolations, par quelles offres ils cherchaient à alléger ma douleur. La joie et l'étonnement me faisaient oublier ma souffrance. Je ne pouvais comprendre d'où pouvait venir tant d'amour et un si grand respect, lorsqu'il y avait entre nous une telle inégalité d'âge et de condition. Mais ce qui était de plus admirable, c'était de voir des adolescens dans la fleur de l'âge assister avec une telle tendresse un vieillard mourant (1). »

Jacques et François de Carrare ne furent ni moins prévenans, ni moins affectueux pour Pétrarque : ils obtinrent qu'il se fixât à Padoue, le nommèrent chanoine de la cathédrale; ils le faisaient manger à leur table, et passaient quelquefois de longues heures à converser avec lui de sciences et d'étude. Or, je n'ai encore rien dit du roi Robert, dont l'admiration pour Pétrarque est connue. Il le nomma son chapelain; c'est à lui que Pétrarque dédia son *Africa*, et c'est à lui qu'il voulut devoir la couronne de laurier qu'on avait résolu de lui décerner au Capitole. Cette antique ovation romaine avait été remise en usage depuis la renaissance des lettres; mais ceux qui, jusque là, l'avaient obtenue, avaient été couronnés par leurs magistrats, dans leurs villes. Le nom du Capitole faisait donc de cette cérémonie un tout nouvel honneur. Pétrarque l'avait long-temps ambitionné d'abord à cause de la gloire qui devait en rejaillir sur lui, et puis parce que le laurier était son arbre favori, son arbre d'amour, *car il portait le nom de Laure* (2). — Ce fut donc pour lui une joie bien vive, lorsqu'il reçut à la fois deux décrets, l'un du Sénat de Rome, l'autre de l'Université de Paris, qui lui décernaient le même triomphe. Pétrar-

et comme elle excita le rire des assistans : « Je vous prends à témoin, dit le vieillard à Pétrarque, que je vous vois mieux, tout aveugle que je suis, que tous ces rieurs qui vous regardent de leurs deux yeux. »

(1) Pétrarque, *Senil.*, l. 13, Ep. 4.

(2) Pétrarque, *Opera*, t. 1er.

que, tout imbu des souvenirs de l'antiquité, préféra Rome; mais il voulut être solennellement examiné par le roi Robert, et jugé digne par lui de la récompense qui lui était décernée. Cet examen eut lieu devant toute la cour, et dura trois jours entiers : la science, l'érudition, la verve poétique de Pétrarque y brillèrent de tout leur éclat, et il fut proclamé digne aux applaudissemens universels. Il ne faut pas croire toutefois que cette admiration, que cet enthousiasme étouffassent les rivalités et la jalousie. Le triomphe causa plus de déboires, peut-être, à Pétrarque, que de vrai bonheur; mais il s'en consolait en voyant l'empressement avec lequel princes et grands l'honoraient. — « Les princes italiens, écrivait-il, emploient la force et les prières pour me retenir; ils se plaignent lorsque je les quitte, et attendent avec une extrême impatience mon retour. »

Maintenant, il est une question à se faire : La protection des princes est-elle favorable ou nuisible aux œuvres d'art? Ne fait-elle pas déroger l'art à sa dignité, à sa noble indépendance? Ne l'asservit-elle pas aux caprices, aux bons plaisirs d'un maître? N'en fait-elle pas une esclave, une courtisane obséquieuse, sans franchise et sans grandeur? On s'est fait cette question surtout à l'égard des Médicis. Or, il me semble que la réponse est facile. Sans protection, sans encouragement, l'art meurt. Le feu ne brûle pas seul; il faut qu'on l'attise. Le génie ne se révèle pas toujours comme la foudre par un coup de tonnerre. Inconnu aux autres et à lui-même, il végétera souvent dans le prosaïsme de la vie réelle, s'il n'y a pas dans la société au milieu de laquelle il vit, une aspiration vers les grandes choses, qui peut être si heureusement secondée par l'autorité gouvernementale; s'il n'y a pas de voix pour le conseiller, de main pour le soutenir; si, en butte à toutes les misères de la vie, il est réduit à gagner son pain et n'a pas un instant de loisir pour relever sa noble tête. Ce sera un Contucci da Sansovino, dessinant péniblement sur le sable; un Corrège, frémissant d'amour à la vue des ouvrages des grands maîtres et mourant jeune, épuisé de souffrance et de faim. — Du moment que le gouvernement se fait protecteur, que ce gouvernement soit une monarchie, soit une république, peu importe. Les républiques peuvent entraîner l'art dans une voie fausse; elles peuvent lui faire parler leurs passions, leur orgueil, leur jalousie ou leur mollesse, tout aussi bien que les princes et les rois.

On a reproché aux Médicis d'avoir amené la chute de l'art, de l'avoir plongé dans le sensualisme, et de lui avoir ainsi effacé du front la marque de sa céleste origine. Mais, étaient-ce les Médicis qui avaient soufflé la volupté dans toutes les âmes, qui avaient écrit le *Décaméron* et la *Mandragore*, et prostitué la pudeur sur le théâtre? Qu'ils aient partagé les erreurs, les folies de leur temps, cela peut être; qu'ils s'en soient faits les échos, c'est un tort grave : ils ont suivi le torrent comme Mantoue, comme Ferrare, comme Venise; mais ce serait leur attribuer une influence qu'ils n'ont jamais eue, que de voir en eux les moteurs d'une révolution qui s'était faite dans les idées avant de se révéler dans les œuvres du génie. Cela est si vrai, que Venise, qui, durant tout le XVIe siècle, ne commanda à ses artistes que des *crucifiemens*, des *jugemens derniers*, des images de ses saints protecteurs et de la Madone pour l'ornement des palais publics, vit la révolution s'opérer chez elle tout aussi bien que Florence, où l'on demandait aux peintres les travaux d'Hercule et les aventures de Vulcain.

La transformation que subit l'art au XVIe siècle, tient, à mon avis, à des causes toutes simples. Plus on travaillait, plus on aspirait vers le beau et le noble, et plus on attachait de prix aux chefs-d'œuvre antiques qui forment incontestablement une grande page dans l'histoire de l'esprit humain. Partout il s'en fit des collections; partout on creusa la terre, on remua les débris des monumens anciens pour trouver des statues, des chapiteaux, des bas-reliefs. Ce mouvement coïncidait avec le mouvement littéraire qui, dès le XIVe siècle, s'était porté à la recherche des manuscrits grecs et latins, mouvement qu'activèrent au XVe la chute de Constantinople et l'émigration de ses savans en Italie. Cette étude de l'antiquité était un effet naturel de la passion pour l'art et la littérature qui se propageait

des universités aux palais et des palais aux simples cases de la bourgeoisie (1). Le résultat en fut une alliance entre l'école sensualiste grecque et l'école italienne primitive. On voulut revêtir de la suavité des formes antiques les pensées fraîches et naïves des premiers peintres catholiques ; et de cette alliance, peut-être inconsidérée, naquirent toutes ces écoles où le culte de la beauté dégénéra en voluptés enivrantes, et perdit cette haute moralité qu'elle avait empruntée naguère aux inspirations religieuses.

Je ferai ici une remarque indépendante des observations qui précèdent ; c'est que le style des premiers peintres catholiques si pur, si naïf, n'eût jamais conservé sa fraîcheur native, lors même que le paganisme des études n'aurait pas fait irruption dans la société. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les œuvres de Fra Angelico et celles de Fra Bartolommeo, le *Triomphe de la Mort* d'Orgagna, et la *Cène* de Léonard de Vinci. Toutes les fois que la pensée d'un peuple commence à se développer, elle est naïve comme les premières paroles de l'enfant, expressive, naturelle ; mais, de même que pour l'enfant, ce premier langage se modifie bien vite chez les peuples. On veut lui donner plus de précision, plus de force, plus d'harmonie, et on lui fait souvent perdre de son énergie et de son ingénuité premières. C'est alors que l'on passe d'Amyot à Rollin, de saint François de Sales à Massillon, de Montaigne à Pascal et La Bruyère. Cette transformation est dans les conditions d'activité de l'esprit humain ; elle s'est faite partout, en Italie comme ailleurs.

Ce qui en Italie peut-être imprima d'une manière toute spéciale le caractère catholique aux artistes primitifs, c'est que la religion fut la première à accueillir l'art naissant, à lui fournir de touchans, de mystérieux, de sublimes drames pour ses œuvres ; et que les couvens et les églises furent presque les seules puissances d'alors à rémunérer noblement le génie. C'était au dôme de Florence, à la chapelle de l'*Arena* de Padoue, à Saint-François-d'Assise que travaillait Giotto ; c'était au *Carmine* de Florence et à Saint-Clément de Rome que se développait le talent si jeune de Masaccio ; et frère Ange, Orgagna, Pinturicchio, où les appelait-on ? où travaillaient-ils ? C'était à Saint-Brice d'Orviéto, au *Campo-Santo* de Pise, à *Sainte-Marie-du-Peuple!* Je ne sais si l'on trouverait beaucoup de fresques de ces grands maîtres dans des palais.

Or, le culte des arts finissant par s'emparer des salons, l'école dut se modifier nécessairement. On peut penser ce que devaient être les salons de ces princes, de ces banquiers, de ces marchands, qui se pâmaient aux récits de Boccace, proclamaient Arioste l'Homère de Ferrare, et menaient une vie joyeuse et sensuelle. Alors apparurent toutes ces Vénus, ces Léda, ces Danaé, qui, par une confusion hideuse, sortirent pêle-mêle de l'atelier avec des Christs et des Madones (1).

(1) M. Rio a parfaitement caractérisé, dans son bel ouvrage, cette espèce de paganisme intellectuel que les études classiques implantèrent au xve siècle dans l'Europe savante. Les choses en vinrent au point qu'un prédicateur romain comparait, en chaire, Dieu le père à Jupiter, Jésus-Christ à Apollon, et la sainte Vierge à la chaste Diane ; et que le cardinal Bembo, pédant érudit, ne craignait pas d'écrire à Sadolet : « Ne lis pas les Épîtres de saint Paul et son style barbare de peur de gâter ton goût ; laisse-là ces *niaiseries* (omitte has nugas) ; de pareilles inepties ne conviennent point à un homme grave (non enim decent gravem virum tales ineptiæ). » Pitié ! Pitié !

(1) Les Médicis s'associèrent à ce désordre ; en même temps qu'ils commandaient des tableaux mythologiques à leurs artistes privilégiés, ils faisaient exécuter dans leur palais d'admirables peintures religieuses par Benozzo Gozzoli, demandaient à Fra Bartolommeo les portraits des saints protecteurs de Florence, pour être placés dans la salle du grand conseil, et payaient à prix d'or les madones d'André del Sarto. Laurent de Médicis avait, comme la plupart des personnages de son époque, un fond de religion, qui malheureusement restait trop souvent inactif. Parmi beaucoup de vers immoraux, on trouve, dans le recueil de ses poésies, des hymnes et des cantiques ; et sa mort fut des plus édifiantes. Je m'étonne que M. Rio, dans son magnifique chapitre VIII, n'ait pas réfuté l'anecdote apocryphe de Savonarole, refusant théâtralement l'absolution à ce prince. Les derniers momens de Laurent de Médicis nous sont parfaitement connus par une lettre de Politien, témoin oculaire, à Jacopo Antiquario. Nous y voyons que Laurent avait été confessé et communié avant l'arrivée de Savonarole, et que celui-ci, après lui avoir adressé quelques paroles de consolation, le bénit sur sa demande (L. 4, E. 2).

Maintenant faudra-t-il prononcer un anathème absolu contre les grandes écoles du seizième siècle qui se sont fait une célébrité inouïe? Faudra-t-il leur refuser toute pensée catholique pour ne voir en elles que des inspirations païennes? Y avait-il eu un bouleversement complet dans les croyances et les éducations? N'y avait-il plus au cœur des artistes ni foi, ni souvenirs d'une enfance religieuse qui pussent vivifier leurs œuvres, ni espérance d'avenir? Le siècle enfin de Michel-Ange et de Torquato Tasso fut-il plus corrompu et plus avili que ceux du moine Lippi et de Boccace? Je ne le crois pas. Voyez plutôt Michel-Ange épanchant au pied du crucifix toutes les émotions de son âme religieuse, s'écriant : — « Seigneur, fais-toi, je t'en conjure, voir à mon esprit en tous lieux, car dès que je me sentirai réchauffé par ta lumière, toute autre ardeur s'éteindra dans mon âme éternellement vivante du feu de ton amour; » — puis reprenant son ciseau et taillant dans le marbre la *Piété* du Vatican et le *Christ* de Sainte-Agnès. Y a-t-il donc, dans les quatorzième et quinzième siècles, beaucoup de physionomies d'artistes à opposer à cette grande, à cette noble figure?

Les artistes du seizième siècle ont pu adopter le style antique, mais ils l'ont élevé, agrandi; et ils ne sont parvenus à ce résultat que grâce aux inspirations catholiques. Tel a été le rôle du catholicisme partout : il n'a pas prétendu bouleverser aveuglément ce qui existait; il n'a pas prétendu anéantir toutes les œuvres de l'esprit humain pour le faire recommencer sur de nouveaux frais; il l'a pris au point où il était; il a mis à profit ses études, ses connaissances, les modifiant quelquefois; et, en lui soufflant toujours une vie nouvelle, il a donné à ses conceptions une sublimité qui lui appartient en propre. — Ainsi, prenez pour exemple les plus beaux temples antiques, le Panthéon d'Agrippa, les temples de Pœstum ou de Girgenti, et étudiez les impressions qu'ils produisent. Quoi de plus gracieux, de plus majestueux, de plus élégant tout à la fois! Mais rien n'y élève la pensée; elle s'y trouve mal à l'aise entre des murs et sous une voûte dont aucun art n'a cherché à dissimuler la proximité; leur vue flatte les sens, mais le cœur n'y entend aucune voix qui lui parle. Il est évident que la mythologie païenne n'avait d'autre but que de charmer l'imagination par de brillans rêves et de la bercer de pensées riantes. — Entrez maintenant dans une de nos églises, quelque antique qu'elle soit par le genre de son architecture, et vos émotions seront tout autres. Il y a d'abord plus d'espace dans nos temples; trois nefs séparées par des colonnes, des chapelles latérales pleines de mystère, les grands bras de la croix qui rompent l'uniformité du quadrilatère antique, et semblent s'ouvrir pour laisser briller à plus de regards la faible clarté de la lampe qui brûle devant le Saint des Saints comme un symbole d'espérance; et cette coupole brisant la voûte sous laquelle l'âme serait à l'étroit, et s'élançant vers le ciel comme une pensée d'amour! Tout cela, est-ce donc du paganisme? Y a-t-il là quelque souvenir des temples de Minerve et de Diane? Sans doute vous trouverez dans l'église dont je parle les ordres grecs, vous y retrouverez l'observation des préceptes de Vitruve, vous y retrouverez le matériel de l'art, je le veux; mais ce qu'il y a d'intellectuel dans l'art, sa partie morale, y appartient tout entière au catholicisme (1). — De la même manière l'art arabe, qui s'éparpillait en colonnettes sans grandeur, en proportions bizarres, en statues grotesques, en fioritures mesquines et sans dignité, est devenu grandiose, sublime avec le catholicisme. Ses maigres colonnes se sont groupées en faisceaux ou transformées en de hardis piliers s'élançant dans les airs comme une forêt de hauts pins dont les branches ne s'entrelacent que pour monter plus haut encore : son absence de proportions, ses statuettes, ses fioritures ont été combinées de sorte à former un perpétuel contraste du petit au gigantesque qui puisse donner une plus admirable idée de l'infini. D'un vain caprice de l'imagination enfin, le

(1) Si j'ai dit, dans un précédent article, que les églises d'Italie étaient généralement *éclatantes comme des bazars, froides comme des musées*; c'est que, comparées aux églises gothiques, je les trouve telles, et que les Italiens, par la profusion des décors dont ils les surchargent, leur donnent réellement l'air de bazars et de musées.

catholicisme a fait le type le plus mystérieux, le plus solennel, qui répond le mieux à la sévérité de ses dogmes et à la sublimité de sa foi!

Revenant maintenant à notre idée principale, il est certain que la protection dont les arts et les lettres furent entourés en Italie, aida puissamment à leur développement. Les artistes, les littérateurs trouvèrent des Mécènes partout : dans les couvens d'abord, puis dans les palais. C'était dans les églises de Florence, de Pérouse, de Rome, que se révélait le héros des peintres et des sculpteurs ; c'est à la cour d'Alboin de la Scala que la *Divine Comédie* fut écrite ; c'est dans le palais de Laurent de Médicis que Michel-Ange trouva aide et moyens pour apprendre ; c'est aux largesses de la république vénitienne qu'on doit les merveilles des Bellini, de Tintoret, de Véronèse ; et, après avoir conçu la *Jérusalem* et l'*Aminte* au milieu des joies et des plaisirs du château de Ferrare, c'est dans la douce retraite de *Monte-Oliveto* et de *Santa-Maria-Nuova*, c'est dans la placide conversation des saints religieux, que le Tasse mourant trouvait encore un peu de force pour faire monter les pensées de son âme comme des flots d'encens vers le ciel (1).

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(1) J'ai émis dans cet article quelques idées qui ne sont pas absolument celles de M. Rio dans son ouvrage sur la peinture en Italie, et de M. de Montalembert, surtout, dans l'examen critique qu'il a fait de cet ouvrage. C'est un regret pour moi, car personne n'admire plus que moi le talent de ces messieurs et n'a une plus vive sympathie avec leurs doctrines. On remarquera, au reste, que notre pensée fondamentale est la même, et que ce n'est que dans l'application de cette pensée qu'il y a quelques divergences entre nous.

EXAMEN DE L'ÉTAT DU PROTESTANTISME EN ANGLETERRE.

Un des derniers numéros de la *Revue de Dublin* contient un article fort important dans lequel l'auteur examine les écrits qui ont paru à Londres à l'occasion du dernier jubilé célébré le 4 octobre 1835, pour rappeler la publication de la première traduction de la Bible en langue vulgaire, et trace à cette occasion le tableau du triste état où se trouvent les différentes sectes religieuses formant ce que l'on appelle encore le Protestantisme, en Angleterre ; nous avons cru qu'il pouvait être utile d'offrir ce tableau aux réflexions de ceux qui se sont épris récemment d'un si beau zèle pour répandre le Protestantisme en France.

Il était naturel de supposer que le soin d'appeler tous les fidèles à une fête de réjouissances, que la proclamation d'un jubilé universel, que l'office de diriger les voix de tous les prédicateurs et les prières de toutes les congrégations des paroisses dans les actions de grâces à rendre au Seigneur sur un thème particulier, appartenaient à l'autorité la plus haute, et exigeaient un pouvoir qui ne réside que dans les chefs suprêmes d'une Eglise. Mais dans cette occasion, ce fut un sujet de responsabilité privée. Les évêques sommeillaient, les métropolitains ne prenaient aucune part à la mesure ; l'*Eglise* se taisait, tandis que des individus plus zélés, regardant comme muets les chiens qui ne voulaient pas aboyer, prirent sur eux de faire retentir, d'une extrémité de l'île à l'autre, le nouveau cri de guerre du bigotisme. On espérait des merveilles de cette nouvelle combinaison des forces du protestantisme et de son énergie mise en jeu ; les dévots avaient long-temps langui pour quelque nouvelle manifestation de l'Esprit ; on avait attendu l'heureux *millenium*. Les Irving et les Faber en avaient prophétisé le commencement tout prochain qui devait être signalé par la chute du papisme, et le papisme tenait bon et ne semblait pas même chanceler ; la terre promise était en vue, et pourtant les murs de la Jéricho spirituelle paraissaient aussi solides et superbes que jamais. Une proclamation fut lancée dans le public, portant que le quatrième jour d'octobre 1835, qui était un dimanche, toutes les tribus rassembleraient leurs forces et marcheraient en pompe solennelle autour des boulevards de ladite Jéricho, portant leur glorieux palladium ; tandis que les prêtres et les lévites

sonneraient leurs trompettes hostiles, et ébranleraient de fond en comble les vieilles murailles assises sur le roc. Ils sonnèrent en effet, fortement et long-temps ; leurs éclats d'harmonie, tout stridens qu'ils étaient, charmèrent les oreilles des fervens ; et si, soit dit à l'honneur de nos concitoyens, il y eut beaucoup de paroisses qui refusèrent de répondre à cette sommation non sanctionnée par l'autorité, il s'en trouva aussi d'autres où, dans l'exubérance d'un zèle pieux, on alla au devant du jour choisi, et on étendit même à plusieurs dimanches successifs la répétition de l'agréable musique et des accens belliqueux. Ce fut peu ; plusieurs des personnages actifs crurent devoir publier les effusions de leur faconde religieuse pour le profit de la postérité et de ceux qui n'avaient point eu le bonheur de les entendre. Telle est la nature des publications que nous avons sous les yeux.

Et que le lecteur ne s'imagine pas que nous les avons choisies sur la masse des écrits de ce genre, comme déployant une éloquence plus noble, une science plus profonde, des sentimens plus élevés ou des argumens plus formidables. Le choix, si choix est le vrai nom, a été purement accidentel. Ces pamphlets nous tombèrent sous la main, nous ignorons comment, ayant oublié d'où ils nous sont venus. Nous les parcourûmes en quelques minutes, puis les jetâmes de côté, et ils nous auraient paru peu dignes de nous occuper plus long-temps, s'ils n'avaient soulevé dans notre esprit une ou deux réflexions qui nous ont paru mériter d'être suivies. Dans le fait, ils appartiennent à la classe des éphémères appelés à l'existence par un jour de chaleur accidentelle pour s'ébattre un moment à la surface mouvante des affaires du temps et voltiger au dessus du courant des événemens avant de s'y engloutir pour toujours. Un naturaliste peut saisir quelques uns des insectes auxquels ils ressemblent, et trouver de l'amusement et de l'instruction à les anatomiser ; mais, lorsqu'il en a étudié plusieurs individus, il les trouve tous semblables et trop insignifians pour l'indemniser de la dissection minutieuse qu'ils demanderaient.

Les réflexions auxquelles nous venons de faire allusion se présentent d'elles-mêmes et s'expliqueront en quelques lignes. On résout d'unir de voix et de cœur, en un jour fixé, tous les protestans pour la commémoration d'un événement vital pour leur religion, et offrant la mise en pratique de son principe fondamental. La Bible simple, mise aux mains de tous et présentée au chrétien comme une propriété individuelle à laquelle il a droit ; la Bible simple, sans un guide infaillible, sans une autorité dogmatique dont l'Eglise serait investie, telle est la base du protestantisme sur laquelle il se pose en face du catholicisme. On suppose Coverdale le premier écrivain qui ait rendu ce principe pratique en Angleterre, en dotant sa nation d'une Bible dont elle pût faire un usage général. Nous laissons de côté la question de savoir si la raison mise en avant pour cette fête est bien juste, c'est-à-dire, si l'achèvement de la traduction de Coverdale peut être considéré comme l'époque de la première présentation à la nation d'une version anglaise de la Bible ; mais désirant faire du présent article une discussion de principes, nous voulons bien admettre l'exactitude du fait. On prend donc ses mesures ; on proclame un jour dans lequel le grand principe protestant doit être solennellement célébré dans tout le royaume, et l'on fait à tous une loi de concentrer leurs sympathies sur un point également cher à tous. C'est un sujet aussi important et aussi précieux pour le dissident que pour le membre de l'Eglise établie, pour le ministre qui veut l'enseignement évangélique pur que pour celui qui appartient à la Haute-Eglise, pour celui qui tient à la hiérarchie ecclésiastique que pour celui qui attribue l'autorité au corps des paroissiens. Un dimanche, au moins, sur le nombre des dimanches de 300 années, une unité d'objet, une harmonie de sentimens, une uniformité de doctrine, une union de charité, un rapprochement de pensées vont sans doute régner dans le corps entier du protestantisme, et le feront mouvoir, par l'effet d'une loi commune, dans une direction unique et donnée. Pour nous, si les supérieurs de notre Eglise, soit dans notre pays seulement ou dans toute la catholicité, ordonnaient

l'observance d'un certain jour, du 18 janvier, par exemple, en commémoration du bienfait de l'unité accordé à l'Eglise au moyen de l'autorité dont ses pasteurs sont revêtus, ayant pour chef unique le pontife qui occupe la chaire de saint Pierre, nous sommes sûrs que la même doctrine, les mêmes instructions, les mêmes motifs d'actions de grâces seraient présentés aux fidèles dans toutes les églises et les chapelles qui auraient obéi à l'injonction. On pourrait sans doute trouver un plus riche déploiement d'éloquence et d'érudition dans l'une que dans l'autre; mais le thême sacré et le sentiment seraient les mêmes dans toutes.

Voyons si la grande commémoration tercentenaire des principes du protestantisme a offert ces caractères. Si nos matériaux sont peu nombreux, moins nous possédons d'élémens de comparaison, plus les chances de dissemblance sont faibles. Si donc nous trouvons, dans des cas en petit nombre, des différences d'opinion très prononcées, nous sommes en droit de conclure qu'une extension de notre examen à de nouveaux objets nous en montrerait de plus tranchantes encore. Nous mettrons pourtant quelquefois à contribution d'autres productions du jour ayant une tendance à peu près semblable.

La première conséquence qui semblait naturellement ressortir du caractère de cette fête, était un accord général sur les grands principes de la réforme. Mais si quelqu'un avait été assez heureux pour entendre deux ou plusieurs de ces discours prêchés le même jour, pour le même objet, il aurait certainement été fort embarrassé de voir dans cette commémoration une intention autre que celle d'étaler le triomphe de principes particuliers et de secte. Le vicaire de Blackburne, dans l'ardeur de son zèle, édifia à cette occasion son troupeau par cinq sermons, auxquels il donna le titre pompeux de « l'Eglise catholique. » Debout dans sa chaire, avec toute la solennité d'un ministre appartenant à une église richement dotée, il cherche à prouver que cette église a droit au nom de catholique, et il fulmine ses anathèmes flamboyans contre le papisme et les papistes. Certes, il n'y va pas à faibles doses; il ne délaie pas, il n'adoucit pas la matière amère qu'il approche des lèvres de ses voisins. La superstition, l'immoralité, l'ignorance, l'idolâtrie, l'infidélité, telles sont nos qualités, tel est notre lot; tandis que les paroissiens zélés de Blackburne, ceux qui y paient exactement les dîmes, et dont le nombre, nous dit-on, est de 5,000 (voyez page 4), « appartiennent à une église apostolique non corrompue, approchant autant de la perfection en fait de doctrine et de gouvernement qu'aucune de celles qui ont existé depuis le temps des apôtres (p. 45)! » Plus bas, aussi, le révérend vicaire témoigne la compassion qu'il éprouve pour le « pauvre et ignorant papiste », de ce que celui-ci doit « admettre implicitement tout ce que son prêtre lui dit de croire, de faire et de *payer* pour obtenir la vie éternelle ! » Que ne terminait-il ses sermons par la prière ci-jointe, qui en aurait si bien résumé la substance et l'esprit : « Seigneur, nous vous rendons grâces de ce que nous ne sommes pas comme le reste des hommes, adonnés à la violence, à l'injustice, à l'adultère, comme sont, par exemple, ces *papistes?* » Car, tandis que l'on s'arrogeait ainsi exclusivement la sainteté dans l'église paroissiale, le troupeau catholique n'était pas loin, apprenant, nous n'en doutons pas, de son digne pasteur, à s'humilier devant Dieu et à pratiquer la douceur et la charité envers tous les hommes.

Ainsi, l'opinion formée par le docteur Whittaker des principes et des sentimens que cette commémoration devait mettre en jeu, semble être qu'elle devait raviver et renouveler toute l'aigreur de la polémique religieuse contre ses voisins et concitoyens catholiques, élever une barrière de haine et de bigotisme entre les membres des deux religions, et présenter les disciples de l'une à ceux de l'autre comme « une masse hideuse de difformité spirituelle et de fausseté, où l'ignorance, le vice, l'infidélité trouvent des fauteurs publics (pag. 72). » Justes cieux ! *Son* protestantisme est-il donc synonyme de christianisme, de la religion de charité et d'amour ? L'esprit de la réforme était-il un esprit de haine, d'antagonisme, de fausses couleurs données à des doctrines innocentes, pour qu'on

crois l'avoir dûment célébrée par cinq mortels discours tout dégoûtans de l'expression virulente et outrée de ces sentimens anti-chrétiens et anti-sociaux ? Et est-ce du ciel que sont tombés les manteaux des fondateurs du protestantisme, s'ils n'ont pu échauffer dans les héritiers de leurs opinions qu'un zèle si peu saint, et les exciter seulement à jeter les brandons de l'animosité religieuse entre les habitans d'une contrée où règne la paix et l'amitié ?

Pour l'honneur du genre humain, nous espérons qu'aucune religion revendiquant le nom de chrétienne ne reconnaîtra comme une digne célébration de ses principes l'expression sonore et pompeuse de sentimens si peu chrétiens. Mais après tout, cette « Eglise catholique » dont les beautés et les perfections ont charmé le vicaire de Blackburne jusqu'à lui inspirer dans le transport de son zèle une sainte haine pour le papisme, en quoi donc consiste-t-elle ? L'appel fait à tous les fidèles pour les inviter à célébrer la traduction de la Bible, avait pour objet de faire concourir toutes les tribus du protestantisme à un cri unique d'action de grâces; c'était un motif de joie commun à toutes, et toutes les opinions dissidentes devaient se fondre dans un hymne universel de gratitude. Le docteur Whittaker nous donne aussi comme une des raisons pour lesquelles les Eglises protestantes doivent être considérées comme l'Eglise catholique plutôt que la nôtre, « qu'elles dominent sur une plus grande portion du globe (!), et sont dirigées par un esprit plus catholique et plus libéral, ne refusant pas de reconnaître comme frères en Jésus-Christ ceux qui ne sont pas gouvernés par les mêmes lois (page 37). » Ainsi, « l'Eglise catholique » se compose des communions protestantes, plus répandues dans le monde que ne sont les catholiques, et reconnaissant la fraternité les unes des autres, quoiqu'elles soient régies par différens systèmes de gouvernement. Maintenant, nous prions le lecteur de comparer ces mots avec le passage suivant :

« Notre Eglise nationale d'Angleterre fut la première à revendiquer les droits communs des Chrétiens, une des premières à secouer le joug de Rome. *Beaucoup d'Eglises, protestantes de nom, se sont départies de la foi primitive enseignée par le Christ, et combattent maintenant dans les rangs de nos adversaires*; *mais l'Eglise d'Angleterre...... existe encore, la même qu'elle était il y a trois siècles, avec sa bannière élevée et à laquelle peuvent se rallier les nations.* » — (Pag. 19.)

Comment, nous le demandons, ceux qui entendirent ces deux passages purent-ils les concilier ? Les communions protestantes occupent plus de pays sur la surface du globe que la catholique, et cependant *beaucoup* d'Eglises portant ce nom ont apostasié et combattent du côté opposé. Quelles sont celles qui forment ce nombre ? Nous pouvons supposer que la Suisse en est une à cause de sa défection au socinianisme ; la France protestante est infectée de la même erreur, et l'Allemagne se perd dans le rationalisme. Au surplus, le savant docteur nous le déclare explicitement. Après nous avoir dit que « le continent, la France, la Suisse, l'Allemagne n'ont pas eu le même bonheur que ce pays privilégié, l'Angleterre, » il continue :

« Et quelle en fut la conséquence ? *Toutes ces Eglises, à peu d'exceptions près, je crois même aucune, sont corrompues dans ce qui constitue l'essence du Christianisme.* Le ver rongeur du socinianisme et celui de l'infidélité ont, dans leur dévorante activité, traversé de part en part le corps, la substance, le cœur même de ces Eglises étrangères qui, d'abord, étaient aussi pures, aussi fidèles au texte sacré que l'était la nôtre au temps d'Edouard VI...... Le crime d'hérésie directe peut être justement imputé à la plupart de ces communions, et *elles ne doivent pas plus être considérées comme faisant partie de l'Eglise catholique du Christ* que ne le doit, ainsi que nous l'avons démontré, l'apostate Eglise de Rome. »

Nous le demandons encore une fois, au nom de la logique, quelles sont et où sont les Eglises protestantes qui dominent sur une plus grande portion du globe que la nôtre, si la France, la Suisse et l'Allemagne font aussi peu partie que nous de l'Eglise catholique ? Nous en sommes nécessairement réduits à imaginer que l'Angleterre et l'Amérique, douées

de quelque *ubiquité* mystique, composent cette Eglise universelle. Mais en outre, comment prouve-t-on la catholicité du protestantisme par « un esprit plus catholique et plus libéral, qui ne refuse pas le titre de frères en Jésus-Christ à ceux que régissent d'autres lois, » lorsque le même docteur qui allègue cette preuve, retranche sans miséricorde du corps de l'Eglise d'immenses masses de peuple, bien plus, des nations entières qui se font gloire du nom de protestantes ? Ce système est-il tant soit peu plus libéral que ce qu'on impute à nous autres catholiques ? Voilà donc l'esprit dans lequel un savant vicaire a jugé convenable de célébrer la grande commémoration des principes protestans, exhalant l'insulte la plus injuste et la plus cruelle contre une religion qu'il est évident qu'il ne comprend pas ; puis, excluant, dans une suite de passages contradictoires, la grande masse des protestans qui prennent la Bible simple pour leur règle, de toute participation aux actions de grâces du jour ou au bienfait de la Réforme (1). De là, il est clair que, loin que le principe ainsi célébré ou le motif donné à la fête ait conduit les protestans à quelque chose qui ressemblât à l'unité ou à une harmonie embrassant toutes leurs communions, il n'a fait que servir de prétexte à un théologien de la Haute-Eglise pour fulminer un arrêt de condamnation contre tous les protestans d'une autre secte ou d'une nuance différente. En un mot, les grandes leçons données aux bons paroissiens de Blackburne, en commémoration de la traduction de la Bible, furent que les catholiques étaient tout ce qu'on peut se figurer de mauvais, que toutes les Eglises protestantes du continent étaient hors de la voie du salut, et que tous les dissidens vivaient dans le péché de schisme (pag. 100) ! — Voilà une manière de voir catholiquement libérale !

Transportons-nous maintenant à Tunbridge-Wells, et écoutons les instructions édifiantes prononcées, à la même occasion, par les lèvres de M. Slight, dans la chapelle de la montagne de Sion. Son discours porte un titre plus piquant : « Considérations sur la domination générale du papisme. » Vous pensez peut-être qu'il y déroule aux yeux du monde un aperçu statistique du progrès et des forces de notre religion ; qu'il y constate le nombre de nos églises, de nos collèges, de nos monastères ; le total des membres de notre clergé, le zèle de notre prosélytisme et le succès de nos efforts ? Erreur complète. Tel n'est pas le papisme dont M. Slight cherche à dévoiler la domination : il n'a pas des vues si étroites ; il nous expédie en quelques paragraphes ; nous sommes terrassés en un clin d'œil. « Il y avait une Eglise à Jérusalem avant qu'il y en eût une à Rome ; le principe de la suprématie du pape porte *donc* avec lui sa propre réfutation (pag. 5). »

Mais il se hâte de passer à de plus grandes choses, et célèbre le jour en prouvant que l'Eglise anglicane est essentiellement papiste, et en la dénonçant comme corrompue. Ainsi il écrit :

« Mais il faut observer qu'il y a dans ces opinions et ces principes catholiques romains certaines particularités saillantes, qui serviront à faire voir qu'il existe réellement beaucoup plus de papisme parmi les protestans qu'on ne serait disposé à l'admettre au premier coup d'œil, ou qu'on ne l'imagine généralement. Et si les vues et les principes papistes se rencontrent ainsi parmi les protestans, ne sera-ce pas une preuve que le papisme domine non seulement là où il est ostensiblement la religion du pays, mais aussi là où il ne l'est pas, non seulement dans le sein de l'Eglise romaine, mais aussi hors d'elle (pag. 6) ? »

Puis il procède aux preuves explicites du « papisme du protestantisme », ainsi qu'il l'appelle plaisamment. Il trouve la première dans cet esprit d'exclusion qui caractérise plusieurs sectes, entre autres celle qui forme l'Eglise établie, laquelle s'arroge la supériorité et regarde tous les dissidens comme des hérétiques et des schismatiques. « Certes, s'écrie M. Slight, de tels sentimens cadrent mal avec l'es-

(1) En surcroît aux inconséquences que présentent ces passages, les auditeurs durent être vraiment étonnés en entendant la phrase suivante dans le discours de clôture : « Mais en ce qui constitue l'essence de la foi chrétienne, nous savons qu'il n'existe pas entre les protestans de différences qui soient d'aucune importance réelle. »

prit de liberté et de générosité du protestantisme; et, ce qui est plus encore, ils sont en contradiction manifeste avec les principes d'amour de la religion du Christ. Ils peuvent bien avoir cours à Rome; mais qu'ils aient pu s'introduire et être proclamés dans l'Angleterre protestante, et cela dans le dix-neuvième siècle, c'est ce qui fait peine et qu'on n'avoue qu'à regret. Le papisme du protestantisme appelle une autre Réforme. Plût à Dieu que quelque bras de géant se levât pour ébranler sur sa base et coucher dans la poussière cette Babylone qui élève jusqu'aux nues sa tête superbe ! » Quoi, déjà ! Après 300 ans seulement une autre Réforme ! Nous croyions *Babylone* un terme consacré par un usage trop vénérable à nous désigner, pour changer si facilement de destination et être ainsi appliqué à l'Eglise pure et apostolique du docteur Whittaker. Est-ce là l'esprit dans lequel on propose de célébrer le bonheur d'avoir échappé au papisme par le moyen de la traduction de Coverdale? Est-ce en jetant de l'odieux sur le soutien principal du protestantisme ? Est-ce en dénonçant l'Eglise qui avait proclamé cette fête en l'honneur d'un souvenir religieux, comme égale au papisme en corruption, et comme appelant déjà une autre Réforme ? Ecoutons maintenant l'appel suivant, basé sur le passage que nous venons de citer :

« Quand donc un échange fraternel de chaires, si ardemment désiré par beaucoup de fidèles, aura-t-il lieu entre les ministres de dénominations différentes? Quand verra-t-on le membre du clergé de l'Eglise établie debout dans la chaire de son frère dissident, et le ministre dissident, à son tour, officiant à la place du pasteur épiscopal ? Pour ce qui me regarde, mes frères, j'éprouverais un vif plaisir à ouvrir cette chaire à tout *ministre évangélique* de l'Eglise établie qui voudrait y venir prêcher sur le prix infini des mérites du Christ (pag. 8). »

Quoi, exclusif jusque dans cet appel pathétique et libéral ! N'est-ce donc qu'à une portion de l'Eglise anglicane, à celle dite *Evangélique,* que le dissident tend la main en signe d'alliance ? N'est-ce pas avec *tous* les protestans qui suivent la Bible pure et simple, qu'il sera disposé à fraterniser ? Mais M. Slight trouve encore de plus forts indices de papisme dans l'Eglise établie :

« N'est-ce pas de la nature du papisme d'imaginer que l'application d'un peu d'eau au corps dans le baptême opère la régénération de l'âme ? N'est-ce pas de la nature du papisme de prétendre qu'il n'y a que les ministres ordonnés d'après une forme et une hiérarchie particulières qui soient véritables et légitimes ministres de Jésus-Christ ? Enfin, n'est-ce pas de la nature du papisme d'attacher, lorsqu'on est malade et mourant, une importance particulière à recevoir le saint sacrement de la Cène, comme si cet acte devait servir de passeport pour le ciel (page 10)?»

Hélas ! qui eût pu s'imaginer qu'on répondrait ainsi à l'appel fait par les ministres de l'Eglise anglicane ; qu'on célébrerait la commémoration qu'ils proclamaient, en dénonçant leur communion comme complice et solidaire de la corruption et des erreurs criminelles d'une Eglise au joug de laquelle on se réjouissait ensemble de s'être soustraits, en déclarant cette même Eglise anglicane une Babylone, et en traitant ses sacremens et ses pratiques d'absurdités et de superstitions ! Quelle admirable harmonie de sentimens, quelle imposante unité de pensées, le principe commun qui a servi de motif aux protestans pour se séparer de nous est capable de produire parmi eux !

Reste le trait le plus poignant de tous. Nous avons vu le ministre de l'Eglise établie excluant de la participation au bienfait de la Réforme tous les protestans étrangers, et enveloppant dans le crime de schisme tous ceux qui se détachaient de sa communion ; nous avons entendu presque au même moment le dissident rétorquant l'anathème contre cette Eglise comme présentant sous une forme différente la substance de ce même papisme contre lequel la solennité de ce jour avertissait les fidèles de se tenir en garde ; nous allons maintenant voir les hostilités, bornées jusqu'alors aux assiégés et aux assiégeans, se répandre dans l'enceinte même de la place au moment où elle devrait unir tous ses efforts pour résister à l'attaque venant du dehors. Au

moyen d'une légère altération, nous pouvons dire :

.... Iliacos extrà muros peccatur et intrà.

Le troisième orateur dont nous possédons le discours, le révérend Henry Roxby Mande, vicaire de Saint-Olave et recteur de la paroisse de Saint-Martin, paraît appartenir à la section évangélique de l'Eglise anglicane. Tout naturellement nous ne sommes pas épargnés dans les effusions de son zèle, et notre « célibat des prêtres et l'abstinence des viandes (p. 9, 10), » fournissent l'occasion de faire passer sous un aspect hideux et odieux, « l'homme de péché et l'enfant de perdition » devant l'auditoire du révérend orateur. Mais il est clair qu'il a une théorie de prédilection qui forme la base de quelques remarques intéressantes : c'est que tous les hommes sont naturellement papistes. « Tout homme non encore converti, dit-il, est dans le cœur un papiste. Reportez-vous à ce que raconte l'histoire des superstitions grecques et romaines, et là vous pouvez déjà apercevoir le papisme. Tournez-vous du côté des infidèles de l'Inde, qui possèdent une religion organisée, vous les voyez suspendus à des crochets de fer. ou se faisant écraser sous le char de Jaggernaut. Si vous considérez maintenant les sauvages de l'Afrique, n'ayant d'autre guide que leur instinct, vous y trouverez l'impulsion du même esprit se reproduisant sous diverses faces (p. 11). » Ici, du moins, est un argument neuf en faveur de notre droit au titre de « Catholiques ; » car il donne à notre religion une universalité à laquelle nous avons toujours été fort loin de prétendre. Pendant des siècles, depuis les jours de Julien et de Faustus, des écrivains ont cherché à nous chagriner en nous appelant des imitateurs de l'idolâtrie des Grecs et des Romains, et des copistes des superstitions indiennes. Nous aimons la rétorsion de l'argument, et nous admirons l'adresse de l'orateur qui fait de toutes ces nations, et, par surcroît, de celles de l'Afrique, des papistes bien caractérisés. Mais remarquons ce qui suit :

« Non ; détestant, comme il le mérite, ce travers du cœur humain, nous ne nous ferons pas scrupule de déclarer ici ce que nous sommes forcé de croire malgré nous-même ; c'est que, dans ce siècle comparativement éclairé, les protestans ne comptent dans leurs rangs que trop d'individus qui, s'ils pouvaient seulement imposer silence à leur raison sur les absurdités grossières qu'implique une telle profession de foi, se laisseraient aller volontiers aux bras de l'Eglise de Rome tendus pour les recevoir, et remettraient la direction de leurs consciences à des hommes qui ne craignent pas de rendre sans effet la parole de Dieu, en y substituant la tradition humaine (p. 11). »

Il n'est peut-être pas difficile de comprendre quelle portion de l'Eglise d'Angleterre on veut désigner ici comme déjà imprégnée de papisme ; mais pour aider nos recherches, nous introduirons sur la scène un personnage évidemment imbu des mêmes idées, mais plus hardi à les mettre en saillie. Les « Remarques sur les progrès du papisme » par le révérend M. Bickersteth, ont passé par trois éditions au moins, et l'on peut par conséquent supposer que cet écrit exprime les sentimens d'une classe assez considérable de membres de l'Eglise d'Angleterre, parmi lesquels il figure lui-même comme recteur de Watton. Nous croyons avoir le droit de le placer dans la même catégorie que les auteurs cités précédemment ; car il approuve, au moins, leurs efforts quand il dit : « La prédication de sermons tercentenaires qui a eu lieu le 4 octobre 1835, a été le commencement d'une pratique trop importante et trop utile pour être discontinuée (p. 70). » M. Bickersteth est vraiment un homme qui, sous le rapport de la controverse, n'a plus de compassion, n'a plus d'entrailles pour ses adversaires. Sa devise comme celle de Laud est : « Destruction complète. » Ainsi, il déplore l'émancipation des catholiques, il gémit sur l'abolition de la déclaration contre la transsubstantiation et l'invocation des Saints, et prétend qu'en cela « on s'est départi des principes du protestantisme ; » il gourmande et accuse de tiédeur ceux que leur zèle ne pousse point à prêcher sans cesse que le papisme est le « mystère

d'iniquité, l'Antechrist, » et encore un autre personnage de l'Apocalypse sur le nom duquel la pudeur fait généralement jeter un voile, mais dont M. Bickersteth, dans le déréglement de son imagination ou de son zèle, commente les attributs et les titres en se laissant aller, plus d'une fois, à un cynisme d'expression et de citations qui a peut-être pour les dévots un piquant inappréciable à nous autres misérables pécheurs. On a accusé les catholiques de manquer de charité parce qu'ils déclarent qu'il y a danger pour le salut de tous ceux qui ne sont pas dans le sein de la vraie Église de Jésus-Christ; mais M. Bickersteth nous épargne le besoin de nous en expliquer à l'avenir. « Le troisième devoir, dit-il, est de proclamer la colère de Dieu contre ceux qui adhèrent au papisme; » puis, dans une tirade chaleureuse, il dénonce « l'esprit d'infidélité moderne, nommé à tort libéralisme, » qui se permet de trouver peu charitable qu'on appelle les jugemens de Dieu sur des millions de nos concitoyens (p. 72). Quant à lui, il n'est certes pas compris dans la censure qu'il fait du libéralisme. Avec mainte protestation de charité, on nous dévoue sans pitié à la ruine et à la perdition.

Nous avons commencé par ces données afin que l'on connaisse nettement le caractère de l'écrivain que nous allons citer; mais il nous faut renvoyer à son livre ceux qui désireraient trouver une riche provision d'injures déclamatoires et emphatiques débitées en un langage qui peut être le dialecte du zèle, mais qui ne paraît point à nos simples esprits avoir été écrit avec l'alphabet de la charité. Il suffit de dire qu'au milieu du luxe des expressions qui mettent hors de doute le talent de M. Bickersteth pour l'injure, le papisme est déclaré pire que l'infidélité (p. 5). Mais si nous sommes ainsi placés au degré comparatif de la corruption et de la malice, qui donc, nous le demandons pour notre instruction, forme le superlatif? Qui donc est au sommet de la pyramide d'iniquité? Le mahométisme, peut-être, ou le paganisme, ou le judaïsme, ou le socinianisme? Point du tout, c'est le protestantisme! oui, le protestantisme de la plus grande partie des membres de sa propre Eglise! Ecoutez, lecteur, croyez, et confondez-vous:

« Un ministre protestant demanda à une papiste pourquoi elle n'assistait pas aux offices de l'Eglise protestante; elle répliqua que c'était pour trois raisons, savoir: parce qu'elle n'y entendait point parler de Jésus-Christ, qu'elle n'y voyait point les fidèles adorer Dieu, et qu'elle n'y apercevait aucun lien entre le pasteur et le troupeau. Il n'est que trop vrai; tel a été l'affligeant état de beaucoup de paroisses, protestantes de nom, dans notre pays, ce qui explique les progrès effrayans du papisme; *et le papisme où se trouve encore la vérité, quoique mêlée d'alliage, vaut mieux qu'un pareil protestantisme qui n'est que de forme, ou plutôt qui est vraiment mort* (p. 66). »

Ainsi, la religion de beaucoup de paroisses est plus corrompue que même le papisme, lequel est pire que l'infidélité. Après de telles expressions, que l'on vienne donc blâmer les catholiques de ce qu'ils s'élèvent, en termes sévères ou énergiques, contre ce qu'ils croient les erreurs de l'Eglise de l'état, lorsque les propres enfans de celle-ci semblent rivaliser à qui versera le plus de mépris sur tous ceux qui, appartenant en apparence à la même communion qu'eux, diffèrent de leur coterie particulière. Mais il s'en faut que ce passage du livre, fruit de la colère de M. Bickersteth, soit le plus clair de ceux qui regardent la portion de ses frères formant la section dite la Haute-Eglise. Une partie considérable de son traité est employée à prouver que le progrès du papisme est dû principalement au déclin des principes protestans (p. 27), et à proclamer non conformes au protestantisme les publications de la société dite *pour encourager la science sous le point de vue chrétien* (p. 28-42); puis il parle d'un noyau bien connu de théologiens d'Orford, comme « d'une classe d'hommes respectables, savans et pieux, mais dont les écrits ont pour tendance de faire dévier du protestantisme et se rapprochent des doctrines papales (p. 44). »

Un écrivain que ses opinions rangent évidemment du côté des hommes estimables ainsi attaqués, s'est avancé pour

réfuter M. Bickersteth (1), et, selon nous, il a réussi autant qu'un système imparfait, mais au moins approchant de la vérité, lui fournissait de moyens pour détruire un tissu d'extravagances et d'absurdités. L'auteur ne peut cependant se garantir de la tache qui souille les pages de tous les livres de controverse protestans qu'il nous arrive d'ouvrir, c'est-à-dire de nous désigner par des noms qui comportent toujours l'offense. Lui aussi, il parle d'entretenir le public dans « la détestation de nos doctrines, » et il entre hardiment dans cette voie en nous disant que notre religion est un mystère d'iniquité (p. 10). Ce sont là, peut-être, des concessions propitiatoires faites par l'auteur, lequel répond du reste d'une manière satisfaisante à l'assertion puérile et fausse de M. Bickersteth, que la religion catholique est l'Antéchrist, parce que (remarquez la raison), elle nie que Jésus-Christ se soit fait chair. Il blâme, sur un ton beaucoup plus digne d'un homme qui fait profession d'être un ministre de paix, non seulement l'emploi contre nous de ces épithètes injurieuses que le recteur de Watton voudrait mettre à la bouche de tous les protestans, mais aussi la prédication sur des sujets qui ne sont propres qu'à exciter les passions de la multitude à des actes de violence (p. 13, 8). Mais il voit clairement, comme le docteur Whittaker, que la *désunion dans l'Eglise* est la cause de la désorganisation qui semble menacer le protestantisme, désunion qu'il reconnait aller en croissant en Angleterre et en Amérique (p. 13).

Nous sommes pleinement d'accord avec lui sur ce sujet, quoique nous ne déplorions pas comme lui le résultat. Nous avons tâché, par un procédé simple et frappant, selon nous, de faire voir comment et jusqu'à quel degré cette désunion règne dans tout le protestantisme. Il semblait qu'il existait au moins un point cardinal servant de centre commun aux opinions protestantes, une seule oriflamme, symbole sacré, sous les ondulations de laquelle toutes les tribus dispersées de la Réforme devaient se rallier et marcher dans une imposante unité d'objet; un principe, marquant encore aujourd'hui, comme il avait fait autrefois, la ligne de séparation entre eux et le camp ennemi, et qui, proclamé universellement et simultanément comme mot d'ordre, pourrait produire au moins une apparence d'harmonie et d'unanimité. Il fut résolu qu'on donnerait au monde le grand spectacle d'une union des protestans pendant le court espace d'un seul jour, en déclarant ce jour consacré à la reconnaissance de l'acte régulatoire indivisible qui garantit à chaque secte une égalité parfaite de droits et de conditions pour se constituer en existence; et le résultat fut qu'il se trouva ainsi un jour où chaque variété de croyance lança, comme d'un commun accord, sa condamnation contre toutes les variétés différant d'elle-même. Que peut-on désirer de plus fort pour se convaincre que la dissension et la désunion, et même plus encore, que la contention et l'aigreur sont absolument inséparables du principe fondamental de tout protestantisme? Il nous eût été facile de pousser plus loin notre raisonnement si nous avions cru la matière d'un intérêt suffisant pour la majorité de nos lecteurs. En effet, nous aurions pu montrer le prédicateur de chaque secte saisissant l'occasion pour établir son dogme favori et son propre mode de Christianisme comme le sujet des réjouissances du jour, et pour proposer sa panacée pour les maux avoués qui ont déjà envahi le protestantisme, et les dangers prévus qui semblent en menacer l'édifice. Comme les individus mentionnés dans la fable, chacun recommande, pour la construction des murs de la ville, les matériaux qui font l'objet de sa profession. Le docteur Wittaker désirerait voir l'Eglise investie d'autorité et de contrôle dans les matières ecclésiastiques; les autres voudraient seulement qu'on prêchât la corruption totale de l'homme et l'entière suffisance de la rédemption opérée par Jésus-Christ, tandis que M. Slight se laissant aller à l'élan d'une éloquence qui lui est particulière, s'écrie que « la doctrine qu'il vient de

(1) Observations sur un ouvrage de M. Bickersteth, intitulé : « Remarques sur les progrès du papisme », par le révérend W. Brudenel Baxter, A. M. Londres 1836.

citer (la justification du pécheur par la foi) a été la foudre que l'immortel Luther lança contre les tours et les créneaux du papisme ! » Qui ne s'attend à entendre, dans la phrase suivante, le craquement de la ruine qu'un coup si puissant, porté par un tel bras, doit avoir produite? Nous, du moins, nous voyions déjà en imagination les tours chanceler et s'affaisser, les bastions crevassés et entrouverts par la foudre de ce Boanerges protestant. Faites attention à l'étonnant effet du coup « immortel. » « Elle (la foudre) tomba sur les *orteils* de la grande statue de la superstition ; » sûrement au moins elle les écrasa ? Oh ! non : « et ils *commencèrent* à tomber en poussière (p. 15). » Comme le coup était bien visé et quels effets terribles il produisit !

Nous ne croyons pas les remarques que nous nous sommes permises de nature à avoir offensé les hommes d'un esprit de modération et de charité parmi les protestans; car ils doivent blâmer autant que nous ces tentatives mal séantes faites pour exciter le cri de « à bas le papisme, » sous le prétexte de l'institution d'une cérémonie religieuse, et pour placer sous un faux jour la question à débattre entre les deux religions, sans qu'on se fasse aucun scrupule d'appeler en aide la calomnie et l'injure. Lorsqu'on nous attaquera de la sorte, nous nous ferons toujours un devoir de nous lever pour la défense, armés d'une critique plus acérée et d'une indignation plus énergique, espérant bien toutefois que le respect que nous nous devons à nous-mêmes suffira pour nous empêcher de tomber dans le même excès que nos assaillans, et de nous abaisser à l'emploi d'épithètes outrageantes ou de fausses couleurs. Mais ceux qui combattent notre foi dans un esprit de loyauté et de bienveillance; qui, dans ce qu'ils avancent à notre sujet, ne s'écartent point, au moins sciemment, de la vérité; qui, dans leurs argumens, évitent toute logique tortueuse et peu franche, et, dans leur ton et leur style, ne violent pas les bienséances de la société, de pareils antagonistes nous trouveront toujours disposés à briser contre eux une lance, et à leur répondre par de candides argumens et par une réciprocité de sentimens bienveillans.

. . . .

. . . .

Pour rentrer dans notre sujet, c'est une chose affreuse de convoquer des assemblées d'individus, soit en les entassant dans une salle publique (1), soit en les appelant à leurs temples, comme le 4 d'octobre, tout exprès pour leur apprendre à haïr. Il est révoltant de songer qu'un jour, précisément le jour du Seigneur, ait été marqué dans tout le royaume pour en faire assembler tous les habitans, et pour aiguiser sur le livre même de la parole de Dieu leurs sentimens d'horreur religieuse pour leurs concitoyens, et la rendre la plus acérée qu'il était possible. Il est humiliant de voir le principe de foi, le fondement de la religion d'une nombreuse communauté de chrétiens célébré par la plus flagrante violation de son premier commandement pratique, celui de l'amour. Cependant c'est une chose instructive que d'étudier le caractère essentiellement désorganisateur de ce principe en voyant sa solennisation conduire à une telle lutte, à une telle dissension parmi ceux qui l'ont adopté. Tel est, pour le présent, le point sur lequel nous désirons appeler l'attention du lecteur, afin que, s'il est catholique, il bénisse la Providence de l'avoir placé hors de ce « royaume divisé contre lui-même, » et s'efforce de ramener d'autres chrétiens moins fortunés à l'unité de la foi ; et que, s'il est protestant, il puisse faire de salutaires réflexions sur le peu de solidité des fondemens sur lesquels il s'appuie. Si une crevasse se manifeste tout-à-coup dans la muraille de notre habitation, ou si des fragmens de plâtre se détachent du plafond, nous songeons alors au danger, et nous sommes avertis par ces symptômes significatifs de chercher ailleurs un abri. Que sera-ce donc quand des assaillans du dehors font brèche aux murs d'une église, et qu'on voit ceux mêmes qui devraient lui servir de piliers se ruer les uns contre les autres et s'en-

(1) Allusion à la séance de « l'association protestante, » du 14 juillet 1836; voir le 9e article du n° 2 de la *Revue de Dublin*.

(*Note du traducteur.*)

trechoquer pour se renverser mutuellement. Assurément, quand même nous n'aurions pas une autorité aussi grave et aussi sainte pour témoigner de la condition peu stable d'un royaume et d'une maison ainsi en proie aux divisions, les calculs seuls de la prudence humaine nous conduiraient à conclure que le gouvernement y est assis sur des bases bien peu sûres, que l'édifice y est bien peu solide.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LES CONDAMNÉS ET LES PRISONS, par M. le vicomte Bretignères de Courteilles, membre du Conseil général d'Indre-et-Loire (1).

« Je pense avec madame de Staël, dit l'auteur de cet ouvrage, que chacun ici-bas s'acquitterait dignement envers la vie, s'il dirigeait vers un but élevé, vers une grande entreprise, les rayons épars de ses facultés et les résultats de ses travaux. J'ai dirigé les miens vers les sources de la misère et du crime; j'ai fait tous mes efforts pour les approfondir, et j'ai cherché le moyen d'en prévenir les causes, au lieu d'en réprimer les effets, etc. » — Etude laborieuse, complexe, difficile, mais dont on apprécie l'urgent intérêt, lorsqu'on voit les signes de malaise et d'inquiétude qui éclatent au sein d'une société flottant à tout vent de doctrines; « le paupérisme croissant avec la grande industrie; les attentats contre la propriété se multipliant dans les régions les plus éclairées; l'augmentation continuelle et soutenue des délits et des crimes, attestant l'insuffisance des lois. » Ni la science et les patientes investigations, ni la sagacité d'esprit et la chaleur d'une vraie et chrétienne philantropie, ne manqueront à M. le vicomte Bretignères pour mener à bien l'œuvre qu'il médite, si nous en jugeons par le travail partiel qu'il vient de publier sur *les Condamnés et les prisons*. Essayons de présenter l'analyse succincte de cet excellent volume.

Dans le premier chapitre, intitulé *état moral de la société*, l'auteur montre les déplorables ravages que font au sein de la société le crime, et la misère qui trop souvent l'engendre. — « Les pauvres et les criminels se comptent aujourd'hui : les premiers se plaignent et réclament, les seconds professent et recrutent. » — « Une première faute peut être l'effet des passions; mais le plus souvent la détresse et la faim poussent le malheureux au vol et au meurtre; et, qu'un coupable ait franchi le seuil d'un tribunal ou d'une prison, il est acquis au vice, il est enrôlé parmi ces malfaiteurs qui, en dehors de la société légale, riche et privilégiée, au dessous des classes ouvrières et pauvres, au dessous de l'aumône et du dernier degré de l'échelle sociale, composent une société à part, vivant dans l'ombre, de rapines et de souffrances, de sang et d'infamie, se faisant un droit hors du droit commun, etc. » — « Pour ces hommes, prendre est une nécessité, nuire est une représaille. Les fers et l'échafaud sont les accidens d'une vie pleine d'émotions et de vicissitudes, dont les jouissances brutales entretiennent l'activité! etc. »

En rappelant les procès de Lacenaire et de Fieschi, l'auteur s'indigne; — et il n'est pas le seul qui ait éprouvé ce sentiment, — des égards vraiment scandaleux dont ils furent l'objet. Parce qu'un rayon d'intelligence ou de courage s'était égaré dans ces brutales organisations, on leur permit de donner au peuple, dans le sanctuaire même de la justice, des leçons de forfanterie et de dépravation. Lacenaire, l'assassin bel-esprit, eut toute latitude de plaider non seulement sa cause, mais celle du vice, et de lâcher ses dernières bordées d'athéisme sous les voûtes du palais où habita saint Louis, où siégèrent les L'Hospital et les Molé. Fieschi, le sicaire vaniteux, vit ses faiblesses caressées, et conduisit les débats plutôt qu'il n'en subit la honte. — Il y a non seulement peu de décence, mais encore grave péril social à ériger ainsi une sorte de piédestal au crime à l'instant même où on le condamne. La folle ambition d'un si grand nombre de jeunes têtes, vides de principes moraux, n'est que trop portée déjà à dédaigner les vertus modestes et le silencieux accomplissement des devoirs journaliers!

Le chapitre II de l'ouvrage est un plaidoyer contre la peine de mort : sujet usé que tout le talent de l'auteur n'a pu rajeunir. — Nous regrettons que M. le vicomte Bretignères de Courteilles ait commis dans ce chapitre deux lignes fort peu chevaleresques. Au sujet des peines sévères édictées par saint Louis contre les malfaiteurs, il dit : « L'horreur que saint Louis éprouvait pour l'impiété était partagée par ces guerriers, *superstitieux jusqu'à l'exaltation, qui abandonnaient famille et patrie pour conquérir la Terre-Sainte.* » Si l'intention de l'auteur a été, comme semblent l'indiquer ces lignes, de rabaisser au rang d'une folie superstitieuse cet héroïque

(1) Paris, chez Perrotin, place de la Bourse, 1; et chez J. Tessier, quai des Augustins, 37.

mouvement des croisades qui fut si fécond en résultats heureux pour la civilisation européenne, nous nous permetirons d'en appeler simplement de son jugement à celui de tous les écrivains contemporains qui font autorité. — Dans un autre passage du livre où il est question des *usurpations de la cour de Rome;* dans la facilité avec laquelle l'auteur accueille une anecdote du *National* sur la découverte d'une prison souterraine qui aurait été le *vade in pace des malheureuses vestales du christianisme,* on regrette d'apercevoir quelques vestiges de ces préjugés et de ces antipathies mesquines au dessus desquels plane aujourd'hui la généralité des hommes intelligens et instruits. Hâtons-nous d'ajouter que ces critiques trouvent une bien rare application dans l'ouvrage de M. le vicomte Bretignères de Courteilles. Loin de là : lorsque l'auteur parle de l'influence du catholicisme et du clergé, la droiture de sa raison et son amour pour le bien le conduisent à des conclusions que les vrais amis de la religion peuvent pleinement accepter. Les réserves même qu'il croit devoir faire contre ce qu'il appelle : les illusions cléricales et l'esprit de suprématie politique et mondaine, donnent plus de poids à tout ce qu'il dit d'ailleurs pour démontrer l'indispensable nécessité de la religion et les immenses services que ses ministres rendent chaque jour à la société.

Après avoir exposé dans le chapitre III les vices de notre ancienne législation criminelle et des anciennes prisons, l'auteur examine dans les chapitres suivans les causes de la fréquence des récidives, les vices de nos prisons actuelles, et les moyens d'y obvier.

Il constate l'interversion de la hiérarchie légale des diverses espèces d'emprisonnement dans leur mode actuel d'infliction, et il signale les funestes effets de cette décroissance de la pénalité réelle à mesure qu'on s'élève sur l'échelle de la criminalité. Il cite à cette occasion les témoignages des directeurs des maisons centrales qui déclarent que l'excès du bien-être dans ces prisons contribue à augmenter le nombre des récidives. Celui de *Fontevrault* écrit au ministre de l'intérieur : « Les voleurs de profession savent qu'un sort aussi favorable que celui des ouvriers libres les attend dans les maisons centrales où les réglemens n'autorisent pas un traitement plus sévère pour l'individu couvert de crimes, qui serait à son dixième jugement, que pour celui qui subit la condamnation d'une première faute. » — Le directeur de *Limoges :* « Le régime actuel des maisons centrales en fait, pour les récidivistes, de véritables pensionnats. » — Celui de *Clairvaux :* « Plusieurs détenus ont déclaré qu'ils n'avaient pris aucun soin d'éviter les poursuites de la justice, désireux qu'ils étaient de venir passer un ou deux ans dans la maison centrale pour y remettre leur santé délabrée par la débauche, etc. »

On peut en dire autant des bagnes. Le régime matériel des forçats qui ne manquent d'aucune des choses nécessaires, leur vie au grand air, les gains que leur procurent soit leur travail, soit leurs vols dans les arsenaux, la grande latitude de mouvement et l'espèce de liberté dont jouissent les forçats privilégiés, c'est-à-dire les plus industrieux, les plus habiles, et non les plus moraux ; la faveur dont l'administration entoure ceux qui se vendent, et qui, pour prix de leurs délations, ont l'espoir d'être graciés et d'entrer dans la police : toutes ces ressources offertes au crime pour améliorer sa position faussent le but de la loi pénale. « Voilà pourquoi, dit l'auteur, malgré la rigueur des réglemens du bagne, malgré le cachot, la bastonnade et l'infamie inhérente au nom de forçat, l'application de la peine la plus grave, après la peine de mort, est devenue une position enviée, convoitée par les condamnés qui, pour la conquérir, consultent le code, étudient la matière et vont hardiment dans la carrière du crime jusqu'au degré qui leur fait octroyer les travaux forcés. »

A ces encouragemens que reçoit le crime des peines même destinées à sa répression, se joignent les hideux enseignemens du vice qui, dans les prisons subalternes, sont favorisés par la confusion des détenus et l'absence totale d'ordre, et qui, dans les maisons centrales comme dans les bagnes, échappent facilement aux entraves de la discipline telle qu'elle y est organisée.

L'auteur pense que l'isolement cellulaire de nuit, et durant le jour le travail en commun, mais silencieux, ne suffiraient point à prévenir la contagion de toutes ces lèpres morales. « Isoler les âmes par le silence, lorsqu'on réunit les corps pour le travail, est un miracle de discipline trop difficile à obtenir. » Il se prononce pour un isolement constant de jour et de nuit, qui ne laisserait au détenu d'autres compagnons que ses outils de travail et quelques bons livres, et qui ne lui permettrait de communiquer avec aucune autre personne que le directeur ou l'aumônier : système dont la rigueur pourrait être accommodée à chaque degré de pénalité par des différences de détail dans le régime des diverses classes de détenus ou simplement par la durée diverse de leur captivité : système qui, tenant d'ailleurs les prisonniers complétement isolés et ignorés les uns des autres, faciliterait l'affectation d'un même établissement aux *criminels* et aux *correctionnels*, et ramènerait à un type unique l'organisation de toutes les prisons du royaume. Ce plan trouve de nombreux contradicteurs et des partisans dont le nombre aussi considérable va s'accroissant chaque jour. On essaiera de présenter les raisons des uns et des autres dans la suite des articles qu'un des rédacteurs de l'*Université catholique* y publie relativement à la question de la réforme des prisons. Il incline à l'opinion de M. le vicomte Bretignères de Courteilles, et il se réserve d'invoquer l'autorité de ses lumières et la force de ses argumens.

Voici comment l'adoption de ce système est conciliable avec l'assistance des détenus aux offices du culte catholique : « A l'extrémité de chaque galerie,

sur laquelle s'ouvre un double rang de cellules, on peut pratiquer un sanctuaire dont les portes à larges battans, se développant de chaque côté, laisseraient apercevoir un autel; un rideau tiré au milieu de la galerie ne permettrait pas aux détenus de se voir réciproquement. Chaque porte n'étant ouverte que dans une largeur de cinq pouces au plus, l'œil de chaque détenu, à genoux dans l'embrasure, ne pourrait se diriger ailleurs que du côté de l'autel. La porte étant fixée par une barre de fer dans cette ouverture de cinq pouces, le prisonnier ne pourra tenter de sortir de sa cellule; les gardiens et surveillans, assistés de quatre agens de la force armée, surveilleront avec vigilance pendant la durée de l'office, qui se renouvellera dans chaque galerie. Le prêtre dira la messe à haute voix, et fera tous les dimanches retentir ces tristes voûtes de quelques chants sacrés; les sons d'un orgue placé dans chaque corridor viendront s'unir à ses graves accens et à ceux des chantres, et vibreront harmonieusement dans ces âmes désolées. L'aumônier complétera sa charitable mission en allant tous les jours verser dans un certain nombre de cœurs, à lui connus, toutes les lumières, tous les conseils, toutes les consolations qu'un homme éclairé, bon et convaincu, peut répandre dans un tel lieu, etc. »

Comprenant l'indispensable nécessité de ne mettre en rapport avec les prisonniers que des agens moraux et sincèrement religieux, M. le vicomte Brétignères émet le vœu déjà exprimé par M. Bérenger, conseiller à la cour de cassation et président de la Société de Patronage pour les jeunes détenus, que l'on utilise le zèle des humbles congrégations qui ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs prisons du royaume confiées à leurs soins.

Citons, en terminant, quelques passages du chapitre VIII, où l'auteur parle de la religion et de ses ministres.

« La religion est sortie triomphante du temps, des calamités et des persécutions qu'elle a subies, parce qu'elle sera toujours sainte : et le prêtre est toujours là, parce qu'il y a toujours du malheur et de la misère, et qu'auprès de chaque souffrance il faut un prêtre qui console et une espérance qui soutienne !

« Qu'en réponse à la défiance, aux injures dont il pourrait être l'objet, le clergé catholique émigrant en masse emporte ses vases sacrés, qu'il ferme ses tabernacles, qu'il se couvre de cendres, qu'il abandonne le peuple à lui-même !... Vous serez forcé de le rappeler, vous ne marcherez pas sans lui, parce que la religion est un point fixe sur une terre où tout change, un frein moral indispensable dans un ordre social si souvent troublé; parce qu'on n'a jamais vu d'état sans religion, de religion sans culte, ni de culte sans ministres : le monde ne finira que lorsqu'il ne restera plus un prêtre pour planter une croix sur ses ruines! »

Et plus loin : — « Quand nous avons vu le clergé porter des secours dans des lieux envahis par la peste, envoyer sur toutes les parties du globe des prédicateurs pour porter, au péril de leur vie, la parole de Dieu parmi des populations sauvages, nous ne pouvons douter qu'il ne se trouve dans son sein des hommes qui préféreront à ces missions lointaines le bonheur et la gloire de prêcher dans leur patrie l'évangile et la foi chrétienne, pour régénérer et transformer en lazarets moraux des foyers de crime, de misère et d'infamie, etc. »

REVUE DE DUBLIN.

(PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.)

Livraison de janvier.

Art. I. Histoire moderne de la Corse.
Notice sur le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.
II. Système religieux des Anciens : du Fatalisme dans le mythe des Parques.
III. Des principes de la colonisation chez les Anglais.
IV. Des antiquités chrétiennes. — Examen du dernier mémoire de M. Raoul Rochette.
V. De la poésie des Normands, des Bretons et des Anglais au moyen âge.
(Excellente analyse des monumens de notre ancienne poésie catholique et chevaleresque récemment publiés en France par ordre du gouvernement ou par suite de travaux individuels.)
VI. Du Saint-Simonisme.
(Exposé assez complet de cette doctrine, accompagné de réflexions très sages sur les dommages qui en sont résultés pour le catholicisme, et sur la nullité dogmatique du protestantisme en France.)
VII. De la conduite des Français en Afrique, et surtout au Sénégal.
VIII. Du magnétisme animal.
IX. L'archevêque de Cologne.
X. De l'inimitié des protestans d'Irlande contre le gouvernement du vice-roi actuel, le comte de Mulgrave.
MÉLANGES. Lettre du docteur Lingard au chancelier d'Angleterre, sur le serment anti-catholique imposé à la jeune reine.

LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

Livraison de février.

I. Des Églises de Rome et de Milan au moyen âge, pour servir à l'histoire de la primauté pontificale et du célibat.
II. Observations sur la dogmatique catholique. (Fin.)
III. La conception immaculée de Marie défendue contre les Hermésiens.
IV. Réfutation des théories protestantes sur les mystères; par M. Guillaume de Schütz.
REVUE LITTÉRAIRE. 1. La mystique chrétienne, de Gœrres. (Suite.)

2. Homélies, par J.-E. Veith, prédicateur à la cathédrale de Vienne.
3. Biographie du docteur Bolzano (chef d'une secte dangereuse de pseudo-catholiques en Bohême).
4. Démonstration de la primauté du pape, par le docteur Rothensee, vicaire-général.
5. *Synopsis et harmonia quatuor Evangelistarum concinnavit* doctor Rotermundt, *canonicus*, *rector*, etc. Passavii, 1834.
6. *Introductio in Biblia edita a* C. Unterkircher, *professor e. bibl. Tridenti.* Œniponti, 1835.
7. Journal trimestriel de l'éducation pratique, par MM. Heins et Vogel, prêtres. Augsbourg, 1837.
8. Plusieurs livres de piété et d'éducation.

Appendice. Documens relatifs à l'archevêché de Cologne.

Livraison de mars.

I. La cloche dans son sens liturgique et symbolique.
II. Réfutation de la doctrine protestante sur les mystères. (Fin.)
III. Précautions à prendre pour la lecture des livres protestans.
IV. État de l'Église en Suisse.
(Histoire des actes d'oppression récemment commis dans le canton de Glaris.)
V. Sur le centre vrai et le centre faux.

Revue littéraire. 1. Encyclopédie et méthodologie des sciences théologiques, par le docteur Buchner, professeur de l'Université de Munich. Salzbach, 1837.
2. La mystique chrétienne de Gœrres.(Fin.)
(Excellentes réflexions contre les pseudo-mystiques, le magnétisme, etc., ainsi que sur l'antipathie qui existe, même chez quelques personnes très orthodoxes, contre la véritable mystique.)
3. Histoire du P. Canisius, par le P. Dorigny, traduction allemande.
4. L'*Université Catholique,* livraisons de novembre et décembre.
5. Divers recueils de sermons et ouvrages de piété.

Appendice. Détails sur l'émigration des protestans tyroliens en Silésie. — Nouveaux documens sur Cologne.

Sous le titre de *Lettre à M. le comte de Montalembert, pair de France, sur l'affaire de Cologne, par M. l'abbé P. P., dédiée aux évêques de France,* il paraîtra sous peu de jours, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69, une réfutation complète et énergique de la justification officielle du gouvernement prussien, relativement à l'affaire de Cologne. Cette lettre est l'œuvre d'un savant professeur à l'un des premiers établissemens de Rome. On y a joint l'allocution du saint Père, les articles de M. de Montalembert, insérés dans l'*Univers*, et plusieurs des documens récemment publiés par le saint-siége. Le tout formera un ensemble complet des argumens catholiques dans ce grand procès.

DEUXIÈME ÉPITRE A M. DE LA MENNAIS, à l'occasion de son Livre du Peuple, avec de nombreuses notes, et suivie d'une notice biographique sur le même, de divers fragmens d'un poème inédit sur la première révolution française, et d'une notice sur les camaldules, l'église de Saint-Grégoire à Rome, etc.; par le comte A. H. de Lahaye, membre honoraire de la Société d'Émulation pour le perfectionnement de l'instruction, fondée en 1837 sous la protection de M. le Ministre de l'Instruction publique. Prix : 2 fr. 50; chez Hivert, libraire, 55, quai des Augustins. 1838.

ÉTUDES MORALES ET RELIGIEUSES; Souvenirs et Traditions; avec cette épigraphe : « Dieu a moins d'égard à ce que l'on fait, qu'au désir et à la manière avec laquelle on le fait. » Volume grand in-8o; à Paris, chez Debécourt et Dentu, libraires; *au profit de bonnes œuvres.* Prix : 6 fr.

Les personnes qui aiment une lecture agréable, pleine d'une philosophie douce, ou plutôt d'une piété tendre et éclairée, trouveront dans ce livre une occupation agréable et selon leurs goûts. On reconnaîtra facilement, à mesure qu'on pénétrera plus avant dans les pensées de l'auteur, que c'est une de ces âmes mélancoliques qui ont cherché et ont trouvé dans la religion un délassement de leurs fatigues intellectuelles, et même des jouissances que l'on demanderait vainement aux agitations du monde. On devinera aisément aussi que l'auteur est une femme.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 29. — Mai 1838.

Sciences Sociales.

COURS SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

SUITE DE LA QUINZIÈME LEÇON (1).

Ecrivains qui ont écrit sur l'économie politique depuis 1814 jusqu'à 1838; — En France; — En Angleterre; — Dans les Pays-Bas; — En Italie; — En Allemagne; — En Espagne; — En Russie.

Plusieurs causes, sous le régime de la Restauration et du gouvernement qui lui a succédé, devaient nécessairement donner une grande importance à la science de l'économie politique. D'abord une paix indéfinie qui permettait à tous les élémens de l'organisation sociale de se manifester librement, et d'offrir la preuve de leur utilité ou de leurs imperfections; la liberté de la tribune, qui portait dans la région de la politique pratique et expérimentale des théories long-temps renfermées dans le mystère et le silence du cabinet; enfin la liberté de la presse qui livrait si hardiment à l'examen et à la discussion publique toutes les doctrines sociales et leurs applications réalisées ou projetées. En effet, dès la paix de 1814, on vit l'économie politique occuper progressivement une plus grande place dans les actes des ministres, dans les débats des deux Chambres et dans la presse périodique. Il n'est guère aucun sujet important dans ce qui touche aux intérêts de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des autres branches de l'organisation économique du royaume, qui n'ait été tour à tour l'objet de controverses savantes, brillantes et animées. Malheureusement leur résultat ne servait pas toujours à éclairer l'opinion publique. Trop souvent, au lieu de lumières, nous avons vu surgir des luttes violentes entre des intérêts qui se touchent et s'entrelacent de toutes parts, et créer des embarras dont on n'a pu sortir que par des expédiens désespérés et funestes.

En dehors de l'action gouvernementale et du théâtre parlementaire et politique, un assez grand nombre d'écrivains suivaient avec attention les progrès et la direction de la science, dans le but de l'éclairer et de la compléter dans les intérêts du pays. Les uns publiaient les fruits d'une longue expérience pratique, d'autres révélaient les résultats moraux et matériels des divers systèmes économiques adoptés en Europe, ou faisaient connaître à la France les principaux écrits d'économie politique publiés à l'étranger. Enfin, quelques moralistes philantropes, alarmés des tendances anti-sociales des théories anglaises, et

(1) Voir la livraison d'avril ci-dessus, page 245.

frappés des vices de l'organisation actuelle de la société, s'efforçaient de donner à la science de l'utile un caractère moral, humain et en quelque sorte religieux, et de faire succéder à la théorie de l'*industrialisme*, c'est-à-dire la civilisation par l'industrie, le *socialisme* ou la théorie de l'organisation de la société, par le travail associé à la justice, à la liberté, à la morale et à la charité universelle.

Parmi la foule des ouvrages qui ont paru pendant le quart de siècle bientôt écoulé depuis la restauration, nous citerons ceux dont l'importance et les tendances méritent d'être plus spécialement signalées.

Au premier rang des écrivains qui s'empressèrent de profiter de la liberté de penser et d'écrire, figure M. J. B. Say. Long-temps réduit au silence par le despotisme ombrageux de l'empire, il publia dès 1814 une seconde édition de son *Traité d'économie politique*, qu'il dédia à l'empereur Alexandre (1). Il donna ensuite un *Catéchisme d'économie politique* et un *Cours complet d'économie politique pratique*, résumé de ses leçons au Conservatoire des arts et métiers et au Collége de France. Dans ce dernier ouvrage, M. J.-B. Say s'est surtout attaché à compléter et à perfectionner les théories économiques d'Adam Smith. Du reste, il se montre fidèle aux doctrines que nous avons exposées dans une précédente leçon, et nous avons à regretter cette fois encore qu'un écrit où l'on ne peut méconnaître un rare talent d'analyse, un style clair et élégant, et où brillent d'éclatantes vérités, offre un si grand nombre de principes faux et erronés, et des théories qui aboutissent en morale et en économie publique, aux doctrines les plus immorales et aux plus étranges contradictions.

On peut juger de l'esprit général de l'ouvrage par les axiomes suivans que nous avons recueillis au milieu de beaucoup d'autres non moins dignes d'être mis au rang de véritables paradoxes. « Il vaut mieux apprendre à satisfaire ses besoins que de n'en point avoir ; les besoins multiplient les jouissances. La modération dans les désirs, se passer de ce qu'on n'a pas, est la vertu des moutons. — Les besoins manquent encore plus souvent aux hommes que l'industrie. — Les prêtres cherchent à multiplier la population pour remplir leurs mosquées, les potentats pour grossir leurs bataillons. — La sagesse des siècles, proverbialement citée, n'est que l'ignorance des siècles. — Les ambassadeurs et la diplomatie sont une sottise antique et une source de guerre. — Les propriétés foncières sont les moins sacrées de toutes les propriétés. — La morale considère les actions sous un autre point de vue que l'économie politique. — L'homme est un capital accumulé, qui n'a de valeur que selon la masse de ce capital dans l'intérêt de la production. — L'ouvrier ne doit recevoir de salaire que précisément ce qu'il faut pour entretenir son existence, etc. »

Il est évident que dans ces différentes propositions, M. J.-B. Say n'a voulu envisager que le côté économique des questions qu'il se proposait, et par conséquent qu'il a dû les dégager de toute considération politique et morale ; mais les conséquences logiques d'une telle abstraction sont la plus complète condamnation de cette manière de traiter la science.

Outre ces ouvrages et les résumés de ses Cours publics, le même auteur fit réimprimer à Paris, avec des notes

(1) On lira, non sans quelque surprise aujourd'hui, les passages suivans de cette dédicace qui nous semblent parfaitement caractériser l'opinion générale au moment des événemens de 1814. « Sire (dit M. Say), votre Majesté m'a permis de déposer à ses pieds le fruit de mes études et de mes travaux. Pendant dix années j'ai été obligé de cacher comme un crime un ouvrage qui semble renfermer quelques résultats utiles pour les princes et les nations. Mais enfin la puissance de vos armes, secondée par les efforts de vos généreux alliés et par l'élan de tout ce qui s'est rencontré en Europe d'amis des lumières, a brisé les fers qui enchaînaient toute pensée libérale et repoussé la barbarie dont nous observions avec terreur les rapides progrès. Qu'il m'est doux, Sire, de pouvoir enfin vous proclamer publiquement un culte que depuis de nombreuses années je rendais dans mon cœur à V. M. I., et de lui offrir un hommage d'autant moins indigne d'elle, qu'il a été refusé à l'usurpation insatiable et au vice triomphant. L'histoire revendiquera les grands événemens de notre délivrance pour en composer ses plus magnifiques tableaux, etc., etc. »

explicatives et critiques, un *Cours d'économie politique*, que M. Henri Storch, écrivain russe, avait fait servir à l'instruction de LL. AA. II. les grands-ducs Nicolas et Michel. On verra, plus tard, que des réclamations très vives furent élevées par cet étranger contre la spoliation de sa propriété et contre les attaques amères dont il avait été l'objet sur les points où il ne partageait pas les doctrines de M. Say, son commentateur.

Du reste, les écrits de M. J.-B. Say (1) ont été la source où la plupart des économistes français et étrangers de l'époque actuelle, ont puisé leurs principes d'économie politique, et l'on peut le regarder sinon comme le chef d'une école, du moins comme le premier des disciples d'Adam Smith.

En 1816, M. Lemontey donna une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Raison et Folie*, dans lequel il exposait d'une manière vive et piquante les dangers moraux et sociaux de l'application systématique de la division du travail aux diverses branches de l'industrie. Nous avons déjà parlé de cette production remarquable dont le mérite doit être encore mieux apprécié aujourd'hui.

Peu après, un homme d'un esprit vaste et positif, connu par ses profondes connaissances en droit public et en diplomatie, M. le comte d'Hauterive, chercha (2) dans ses *Elémens d'économie politique*, à établir une concordance plus étroite entre les théories économiques et les règles de l'administration. A son avis, l'économie politique, considérée comme science, est restée à peu près au même point où l'avait laissée Adam Smith, et sera éternellement stationnaire s'il ne lui arrive pas de partager un jour avec les autres sciences l'avantage de voir ses règles vérifiées, constatées ou contredites par la pratique des arts auxquels les principes de sa théorie doivent s'appliquer. Les principes sont des faits généralisés, mais ce n'est que par des expériences subséquentes que la rectitude des généralisations peut être vérifiée. L'économie politique est la science des administrations publiques : pour les hommes privés elle est seulement spéculative, pour elles seules elle est en pratique. Les administrations seules pourront seconder utilement le zèle des propagateurs de l'économie politique, et faire faire à cette science des progrès qu'elle n'obtiendra jamais tant qu'elle ne sera pas réellement et de fait ce qu'elle n'est que de nom, la science des administrations. Joignant l'exemple au précepte, M. d'Hauterive indiquait comment on pourrait arriver à vérifier, par l'expérience, la justesse, la vérité et l'utilité des diverses théories d'économie politique, jusqu'alors sans application régulière et suivie. Il demandait surtout que l'on fît servir plus utilement la statistique à servir de guide aux spéculations économiques. Cet écrit qui brille par une foule d'idées neuves, spirituelles et fécondes, méritait, ce semble, d'être plus connu et surtout plus attentivement médité par les hommes d'État.

A quelque temps de là (1), on vit paraître un ouvrage qui éclaira d'un jour lumineux les grandes questions économiques spéciales à la France, et signala avec la sagacité et l'autorité de l'expérience, les sources véritables de la prospérité nationale: c'était l'écrit intitulé : *De l'Industrie française*, par le comte Chaptal, pair de France, ancien ministre de l'intérieur, savant célèbre et l'un des hommes qui avaient rendu les plus éminens services à l'industrie par l'application de la chimie aux arts industriels. Sans repousser les systèmes de liberté commerciale et manufacturière préconisés par l'économie politique moderne, M. Chaptal, d'accord avec le judicieux traducteur de Smith (M. le comte Garnier), reconnaissait que la France est essentiellement agricole, qu'elle trouvait dans son sol tous les élémens de l'industrie la plus étendue, dans sa population la consommation assurée de ses produits, et dans les échanges des denrées du Midi contre celles du Nord, le commerce le plus avantageux à une nation à la fois agricole et manufacturière. C'est donc sur les produits nationaux qu'il appelait plus particulièrement l'in-

(1) M. Say est mort en novembre 1832.

(2) En 1817.

(1) En 1819.

dustrie nationale : or, ce système basé sur l'expérience et la raison, et qui concilie si heureusement les vues de Colbert, de Sully, sera celui de tous les hommes sages et expérimentés qui dirigeront la haute administration du royaume.

Un des membres les plus distingués du conseil d'état sous la Restauration, et qui s'est acquis à la même époque, dans la Chambre des Députés, une honorable réputation de science et de noble loyauté, M. le vicomte de Saint-Chamans, essaya d'appliquer les judicieux conseils de M. le comte Chaptal à la réforme des impôts publics. Dans un ouvrage intitulé : *Du système d'impôts fondé sur les principes de l'économie politique*, il passa en revue toutes les théories exposées jusqu'à ce jour, réfuta avec habileté les erreurs de l'école anglaise, démontra par les faits que la prospérité véritable de la France reposait sur l'industrie dérivée de l'agriculture, et que le meilleur système d'impôt serait celui qui soulagerait la production agricole, et porterait plus spécialement sur la consommation. Le résumé de ses plans tendait à réduire l'impôt foncier à 100 ou 120 millions (1). Ce livre important peut être considéré comme un véritable traité d'économie politique, et en le lisant à 17 années d'intervalle (2), on est de plus en plus frappé de l'exactitude et de la profondeur des vues qu'il renferme.

Vers la même époque, M. Rubichon continuant ses investigations sur l'Angleterre, cherchait à détourner la France de l'imitation des théories économiques de ce royaume. Mais le moment n'était pas encore arrivé d'apprécier l'importance de ces conseils. L'opinion publique qui avait embrassé avec ardeur les illusions de l'école anglaise, n'avait pu s'éclairer suffisamment encore. M. le comte Alexandre de Laborde, savant si distingué par son amour pour les arts et la variété de ses connaissances, avait publié en 1821 un ouvrage d'un haut mérite, sous le titre de l'*Esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*. Les prodiges opérés par l'application de l'association à l'industrie, avaient frappé son esprit et le portaient à offrir comme modèle à la France l'organisation politique et sociale de la Grande-Bretagne. Sans doute le tableau ne lui avait pas été dévoilé dans toutes ses parties, car son admiration et ses conseils eussent subi des restrictions nombreuses ; mais s'il contribua involontairement à confirmer de trompeuses illusions, il eut du moins l'honneur d'avoir, l'un des premiers, fait apprécier en France la nature, la puissance et les bienfaits de l'esprit d'association.

D'un autre côté, M. le baron Charles Dupin, dans son ouvrage intitulé : *Des forces productives et commerciales de la France* (1), avait présenté le plus magnifique tableau des résultats obtenus par le développement de l'industrie et des machines en Angleterre, et concluait à l'imitation complète du système industriel et manufacturier qui avait porté à un si haut degré la puissance et la richesse de la Grande-Bretagne.

A l'appui de ses conclusions, M. Dupin faisait ressortir la supériorité des départemens du nord de la France, où les théories économiques anglaises avaient reçu une plus grande application, et où l'instruction élémentaire du peuple était plus avancée, sur les départemens du midi qui se trouvaient reculés sous ce double rapport. Des détails statistiques étendus, des rapprochemens et des calculs multipliés, l'avaient amené à penser qu'il y a en France, proportion gardée, trop d'individus de l'espèce humaine adonnés à la profession agricole, relativement au nombre des individus adonnés à la profession industrielle. Selon lui, au lieu de 19 millions d'habitans occupés directement ou indirectement à l'agriculture, il faudrait réduire ce nom-

(1) Il est aujourd'hui de 250 millions.

(2) Il parut en 1820.

(1) Cet ouvrage parut en 1827. M. le baron Charles Dupin avait déjà publié divers ouvrages sur les *Forces militaires, navales et commerciales de l'Angleterre*, sur le *Système de l'Administration britannique*, considéré sous les rapports des finances, de l'industrie, du commerce et de la navigation. On doit à son zèle les différens cours de mécanique et de géométrie descriptive fondés dans les principales villes du royaume pour l'enseignement des ouvriers.

bre à 11 millions, et porter à 18 millions les 10 millions d'individus occupés de l'industrie. Par ce développement d'occupation, on pourrait, dit-il, augmenter de trois millions les revenus de la France du nord, et de 4 milliards les revenus de la France méridionale. M. Dupin n'avait pas porté son attention sur les différences topographiques et politiques qui existent entre la France et l'Angleterre. Il se taisait sur les misères et l'oppression de la classe ouvrière en Angleterre et en Irlande, qui ne lui avaient pas été révélées. Aussi ses doctrines contribuaient à entretenir et à exalter la fièvre industrielle venue de l'Angleterre avec les théories de Smith, et que confirmaient les écrits de Ricardo, de Mac Culloch, de Mill et d'un grand nombre d'autres disciples du professeur d'Edimbourg.

A la même époque, MM. de Carrion Nisas fils (1), M. Adolphe Blanqui (2), professeur d'économie industrielle à l'école spéciale de commerce de Paris, exposaient avec clarté et précision les principes de Smith et de J.-B. Say, que l'on cherchait à rendre populaires. M. le comte Destutt de Tracy leur prêtait sur quelques points l'appui d'une métaphysique savante, qu'il avait l'art cependant de mettre à la portée des intelligences peu familières avec la langue et les mystères de l'idéologie. A l'instar de Malthus, M. Tanneguy Duchâtel (3) les appliquait aux institutions de charité et de bienfaisance.

Mais le mouvement imprimé à la propagation et à l'ascendant des théories de l'école anglaise dut s'arrêter devant la révélation de faits graves observés en diverses contrées, et particulièrement en Angleterre.

Jusqu'alors on croyait avoir prouvé d'une manière irréfragable que de l'excitation aux besoins et aux jouissances, et de l'accroissement indéfini de la production devaient découler naturellement tous les bienfaits de la civilisation et de la richesse; mais l'expérience n'avait pas confirmé ces brillantes promesses de la science.

(1) *Principes d'Économie politique.*

(2) *Précis élémentaire d'Economie politique.*

(3) *De la Charité.*

En 1826, M. Huskisson, ministre du commerce en Angleterre avouait en quelque sorte que l'esclavage était rétabli dans les ateliers de l'industrie anglaise par l'excès de la concurrence manufacturière. «Nos fabricans de soieries, disait-il à la chambre des communes, emploient des milliers d'enfans qu'on tient à l'attache depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Combien leur donne-t-on par semaine? un schelling et demi, trente-sept sous de France, environ cinq sous et demi par jour, pour être à l'attache *dix-neuf heures*, surveillés par des contre-maîtres munis d'un *fouet* dont ils frappent tout enfant qui s'arrête un instant.»

L'assemblée des maîtres artisans de Birmingham déclarait en 1827 « que l'industrie et la frugalité de l'ouvrier ne pouvaient pas le mettre à l'abri de la misère; que la masse des employés de l'agriculture est nue, et qu'elle meurt réellement de faim dans un pays où il existe une surabondance de vivres.»

Tous les journaux et les revues de l'Angleterre furent d'accord pour confirmer ces douloureux témoignages qu'avant eux avait dévoilés M. Robert Owen, dont nous aurons occasion de faire connaître les écrits, le système de socialisation et les courageux efforts tentés pour améliorer le sort des classes ouvrières.

M. le vicomte de Bonald, portant son esprit profondément observateur sur la question de l'industrialisme moderne, faisait remarquer qu'en Suisse, les cantons manufacturiers étaient livrés à une déplorable misère; il appelait l'attention des hommes d'État sur la préférence à donner à l'industrie agricole. De son côté, M. Mathieu de Dombasle, fondateur de la célèbre école de Roville, ne cessait d'éclairer l'opinion publique et les gouvernemens, auxquels, par la double autorité de la science et de la pratique, il signalait l'agriculture comme la première ressource du royaume. En même temps, les écrits publiés sur les colonies agricoles d'indigens récemment établies en Hollande et en Belgique, constataient dans ces contrées l'invasion du paupérisme anglais. Les émigrations en Australie d'une multitude de familles

allemandes et alsaciennes prouvaient que le mal avait gagné ces provinces.

Sous l'influence de ces lumières et de la révélation d'un vice profond dans l'organisation de l'industrie moderne, commença une réaction morale dans le but et la direction de l'économie politique. La science parut désormais trop circonscrite et incomplétement définie. Plusieurs écrivains français et étrangers s'attachèrent à lui rendre un caractère plus moral et à agrandir sa sphère. Le célèbre auteur de l'*Essai sur le principe de la population*, Malthus, entrant de nouveau dans la lice, renonça sur plusieurs points aux doctrines de l'école de Smith. Il avoua « Qu'après trente ans de recherches et cinquante volumes de découvertes, les écrivains n'ont pu jusqu'à présent s'entendre sur ce qui constitue la richesse, et que tant que les écrivains qui s'en occupent ne s'entendront pas mieux, leurs conclusions ne sauraient être adoptées comme maximes à suivre. Il n'y a pas de vérité dont je sois plus convaincu, ajoutait-il, que de la nécessité de faire des exceptions importantes en économie politique. Quand on contemple les grands événemens qui se sont passés depuis vingt-cinq ans, et qu'on songe à leur influence sur les objets de l'économie politique, il n'est pas possible de se contenter de l'état actuel de la science. »

Avant Malthus, M. Ferrier (1) avait adressé à l'école anglaise des reproches exprimés avec sévérité, mais dont on ne pourrait méconnaître la justesse. Après avoir fait observer 1° qu'en s'occupant exclusivement des richesses matérielles, la science économique, prenant les hommes et les peuples autrement que Dieu les a faits, négligeait les relations qu'elles peuvent avoir avec l'ordre et la conservation des sociétés ; 2° que la plupart des vérités que l'économie politique proclame comme ses propres découvertes, sont aussi vieilles que le monde, connues et pratiquées de tous les temps

(1) Ancien directeur général des douanes sous l'Empire, auteur de l'ouvrage intitulé : *du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le Commerce*, que nous avons cité dans une précédente leçon.

par l'administration, cet écrivain terminait par déclarer « que s'il n'osait pas soutenir que dans ce qu'on nomme économie politique il n'y a pas les élémens d'une science, du moins il affirmait hardiment que *cette science était encore à naître*. M. Dubois Aymé (1), partageant sur plusieurs points les jugemens de M. Ferrier, s'élevait comme lui contre la tendance anti-sociale de plusieurs des théories de Smith. M. Ganilh, l'un des disciples les plus distingués de cette école, se montrait, dans de nouvelles publications, l'adversaire des erreurs révélées par l'expérience. M. Constancio, traducteur des *Principes d'économie politique* de Malthus, avait tracé le tableau le plus sombre de l'état de misère et d'oppression dans lequel se trouvaient les classes agricoles et manufacturières de l'Angleterre, et l'attribuait à la trop grande inégalité dans la répartition des richesses, à la trop grande extension donnée aux fabriques et au commerce étranger, enfin à l'accroissement trop considérable de la population qui ne vit que de son travail.

M. Simonde de Sismondi, dans ses *Nouveaux principes d'économie politique*, et M. Rubichon, dans ses écrits sur l'Angleterre, confirmaient ces notions et n'hésitaient point à accuser la crise commerciale de la Grande-Bretagne et la misère effroyable qui dévore la population ouvrière du royaume à l'application des principes dérivés de l'école économique de Smith.

Il devenait évident, par l'accord de ces écrivains, que la science de l'économie politique n'était pas complète, ou qu'elle avait été imparfaitement conçue et définie.

M. J.-B. Say lui-même regrettait qu'on ne lui eût pas substitué le nom d'*économie sociale*.

Déjà M. Storch, écrivain russe que nous avons précédemment cité, avait remarqué que les modernes, en s'occupant exclusivement des causes de la richesse nationale, avaient entièrement négligé celles de la civilisation. Il se proposa donc de rétablir sous ce rapport

(1) Ancien directeur des douanes, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique.

la science économique, en y ajoutant, d'une part, la théorie de la civilisation, et en retranchant, de l'autre, les principes administratifs. Partant de cette base, il définit l'économie politique : « *La science des lois naturelles déterminant la prospérité des nations, c'est-à-dire leur richesse et leur civilisation.* » Mais dans sa théorie, M. Storch, faisant aussi abstraction des considérations morales, ne voyait dans la civilisation que l'accroissement progressif des besoins matériels et des moyens de les satisfaire. Or cette définition nouvelle ne pouvait guère changer le but et le caractère moral de la science.

M. de Sismondi lui ouvrit une plus large carrière, en définissant l'économie politique : « *La recherche des moyens par lesquels le plus grand nombre d'hommes, dans un état civilisé, peut participer au plus haut degré de bien-être physique qui dépende du gouvernement.* » Dans ce nouveau point de vue, M. de Sismondi invoque l'intervention du gouvernement que bannissent les économistes de l'école de Smith. Il pense que deux élémens doivent toujours être considérés ensemble par le législateur : l'accroissement du bonheur en intensité, et sa diffusion dans toutes les classes. *Il cherche la richesse, parce qu'elle profite à la population; il cherche la population, parce qu'elle participe à la richesse.* Il ne veut de l'une et de l'autre que celle qui augmente le bonheur de ceux qui lui sont soumis. C'est ainsi que l'économie politique devient en grand la théorie de la bienfaisance, et que tout ce qui ne se rapporte pas, en dernier résultat, au bonheur des hommes, ne se rapporte point à cette science.

Le problème, comme on le voit, commençait à se dessiner sur d'autres bases et en d'autres termes. M. Droz, de l'Académie française (1), le traça avec précision dans son *Economie politique, ou principes de la science des richesses.* Ce moraliste aimable, si connu par l'exquise pureté de son goût et par l'élégance de son style, définit l'économie politique « *Une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible.* » Il recommande comme un point essentiel, lorsqu'on étudie la science des richesses, de ne jamais perdre de vue ses rapports avec l'amélioration et le bonheur des hommes. En lisant certains économistes, dit-il, on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, mais les hommes pour les produits. C'est donc dénaturer cette science que de ne considérer les richesses qu'en elles-mêmes et pour elles-mêmes. A force d'attacher ses regards sur leur formation et leur consommation, on finit par ne plus voir dans ce monde que des objets mercantiles. *Il faut bien se garder de prendre les richesses pour le but : elles ne sont qu'un moyen.* Leur importance résulte du pouvoir d'apaiser les souffrances, et les plus précieuses sont celles qui servent au bien-être d'un plus grand nombre d'hommes. Le bonheur des états dépend moins de la quantité de produits qu'ils possèdent que de la manière dont ils sont répartis. Aucun pays n'est plus remarquable que l'Angleterre sous le rapport de la formation des richesses. En France, leur distribution est meilleure. M. Droz en conclut qu'il y a plus de bonheur en France qu'en Angleterre.

Une telle opinion signalait et consacrait un véritable progrès moral dans la science économique. Qu'il y avait loin, en effet, de cette manière de définir et d'envisager l'économie politique, aux abstractions de l'école froide et égoïste de Smith !

Des écrivains étrangers se réunissaient sympathiquement à cette rénovation morale de la science. Le comte Pecchio (1), traçant un éloquent parallèle des écrivains d'économie politique de l'Angleterre et de l'Italie, faisait remarquer que la science, envisagée et appliquée selon les principes de l'école anglaise, n'était qu'un dur machiavélisme; et conduisait aux conséquences les plus funestes, tant pour la morale que pour

(1) M. Droz est auteur d'un *Essai sur l'Art d'être Heureux*; de la *Philosophie morale, ou des différens Systèmes sur la Science de la Vie*; de *l'Application de la Morale à la Politique*; des *Etudes sur le Beau dans les Arts*, etc., etc.

(1) Auteur de l'*Histoire de l'Economie politique en Italie*.

le bonheur général, si la prudence du législateur ne tempérait et ne corrigeait pas cette inhumaine manière de calculer.

Mais cette transformation de la science ne pouvait s'accomplir sans combats et sans controverse. Aussi ses premiers symptômes furent-ils le signal d'une lutte qui s'établit entre les économistes des diverses écoles, et qui s'exerça sur toutes les questions d'administration publique, de commerce, d'industrie et d'agriculture. La population, les machines, les pauvres, les établissemens de bienfaisance, donnèrent lieu à une polémique suivie et animée. Les idées de Malthus sur le principe de la population, furent surtout l'objet d'études spéciales.

On sait que cet économiste concluait à recommander la contrainte morale, c'est-à-dire l'abstinence du mariage aux ouvriers pauvres. Ses disciples avaient poussé les conséquences de son système jusqu'à interdire le mariage aux pauvres, et à supprimer toutes les institutions de charité.

Le système de Malthus fut réfuté par M. Everett, auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouvelles idées sur la population*. Cet écrivain, préoccupé de ce qui se passe aux Etats-Unis d'Amérique, où le développement de la population n'a produit aucune des calamités qu'il entraîne à sa suite dans notre vieille Europe, affirmait qu'une population double est en état de décupler le produit de son travail; que les nations les plus peuplées sont les plus heureuses et les plus florissantes, et il citait à ce sujet l'Angleterre, la Hollande et la Suisse. Mais il oubliait, ou il ignorait que précisément ces états, en apparence si prospères, sont ceux qui renferment le plus grand nombre d'individus en proie à l'indigence et au malheur.

Un pair de France, M. le vicomte Morel de Vindé, combattit aussi, mais par des considérations différentes, le système de Malthus. Il ne nie point la détresse des basses classes en Angleterre et dans le pays pour lequel Malthus a écrit; mais il l'attribue à l'agglomération et à l'esclavage de la propriété territoriale. Il pense que partout où cette propriété restera constamment libre et sans entraves, elle se distribuera nécessairement suivant les besoins de chacun et l'intérêt de tous. L'équilibre entre les propriétaires et les prolétaires n'éprouvant alors que de très légères oscillations, donnera toujours le travail à la demande et la demande au travail.

M. Simonde de Sismondi, s'effrayant aussi de l'excédant de population ouvrière qui menaçait l'Europe, imputait, comme M. Say, à l'enseignement religieux du catholicisme d'être trop favorable au principe de la population. S'unissant sous ce rapport aux disciples de Malthus, il demandait que le mariage des ouvriers pauvres fût, sinon interdit, du moins retardé et soumis à des conditions légalement souscrites entre eux et les entrepreneurs d'industrie.

Ainsi, de toutes parts, l'exubérance progressive de la population ouvrière, apparaissait comme imminente et funeste, et ainsi se réfutaient, par le témoignage même de la philosophie économique moderne, les attaques si vives dirigées jadis contre le célibat ecclésiastique et les ordres religieux. Mais par une contradiction singulière, c'était aujourd'hui le catholicisme que l'on accusait, par ses préceptes à l'égard de la sainteté et de la fécondité du mariage, de détruire la proportion qui se serait naturellement établie entre la population et les moyens d'exister.

La question des machines se rattachait naturellement à l'accroissement du malaise des populations ouvrières; elle fut également l'objet d'une vive controverse.

Parmi les partisans de l'emploi exclusif des procédés mécaniques et économiques dans tous les travaux de l'industrie agricole et manufacturière, on vit figurer, par des considérations diverses, mais dans des intentions de bien public, MM. le comte de Laborde, le baron Charles Dupin, Duchâtel, Say, Blanqui, Bergery, Droz, et plusieurs autres économistes; MM. de Sismondi, de Bonald, de Rainneville, le savant docteur Villermé et le baron de Morogues (1), leur opposèrent le tableau des conséquences funestes exercées par les machines sur la moralité et le bien-être des populations

(1) Aujourd'hui pair de France.

ouvrières : le dernier de ces écrivains soumit en 1832, à l'Académie des sciences, un *Mémoire* fort remarquable *sur les machines, leur utilité, leurs inconvéniens, et les moyens d'y remédier.* Sa conclusion tendait à faire reporter sur l'agriculture l'excédant de la population manufacturière, c'est-à-dire de faire absolument l'inverse de ce qu'avait proposé en 1826 M. le baron Charles Dupin. L'Académie des sciences donna son approbation aux vues de M. de Morogues.

La question du paupérisme grandissant tous les jours, les économistes, les philantropes et les administrateurs n'avaient pu en méconnaître l'importance. Depuis plusieurs années la situation des classes ouvrières en France avait fait songer à la création, dans les landes de Gascogne et de Bretagne, de colonies agricoles d'indigens et de mendians, à l'instar de celles fondées dans le royaume des Pays-Bas. Ces projets, plus ou moins indiqués par les amis de l'agriculture et de l'humanité (1), avaient été appuyés de l'autorité d'hommes d'Etat et d'administrateurs distingués, MM. les ducs de Richelieu et Decazes, le vicomte Lainé et le comte de Tournon, pairs de France, qui tous avaient reconnu la possibilité et les avantages de rendre les landes de Gascogne à la fertilité et à la salubrité.

M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde, et depuis ministre de la marine, dont l'administration dans les départemens des Landes, de l'Isère, du Gard, a laissé de si profonds souvenirs, et dont le nom, noblement associé à la glorieuse conquête d'Alger, a reçu dans l'exil une consécration philosophique et littéraire, avait tracé un plan de colonisation agricole des landes du département de la Gironde, au moyen des indigens de cette contrée. Nous-mêmes, dans l'intention d'utiliser et de soulager les nombreux indigens du département du Nord, nous avions soumis, en 1829, au gouvernement, un mémoire dans lequel, après avoir indiqué les causes et les effets du paupérisme en France, et particulièrement dans l'ancienne Flandre française, nous proposions l'essai d'une colonisation dans les landes incultes de la Gascogne et de la Bretagne, d'après les principes qui avaient dirigé la fondation des colonies agricoles des Pays-Bas, et dont nous avions attentivement étudié et constaté les résultats en Belgique et en Hollande. Ce mémoire, soumis au conseil supérieur d'agriculture, fut l'objet d'un rapport très remarquable par M. le comte de Tournon, et le gouvernement paraissait disposé à s'occuper sérieusement de son objet, lorsque la révolution de 1830 éclata (1) et fit ajourner nécessairement l'examen de notre projet.

En 1832, le gouvernement, de plus en plus préoccupé des graves questions sociales auxquelles des événemens récens donnaient une nouvelle importance, chargea un homme de bien, de talent et d'expérience, et qui, lui-même, avait étudié en 1829 les institutions agricoles de bienfaisance des Pays-Bas, de publier le fruit de ses observations sur la possibilité et les moyens de réaliser la colonisation des landes incultes de la France, au profit et par les bras des indigens et des mendians valides du royaume. M. Huerne de Pommeuse (2) présenta donc à la Société royale et centrale d'agriculture un mémoire étendu, plein de vastes recherches et de judicieuses observations ; signalant les avantages qu'un bon système de colonisation, appliqué aux indigens, aux mendians, aux enfans trouvés, aux forçats libérés, offrirait à l'état, aux communes, aux hospices, aux classes malheureuses et à la société en général ; et enfin, indiquant de la manière la plus précise les procédés d'exécution propres à assurer le succès de cette noble entreprise.

Un travail si complet et si lumineux, détermina le gouvernement à nommer une commission spéciale pour examiner les moyens de réaliser des projets mûris par la réflexion, et qui avaient acquis

(1) MM. Haméau, Vignes, Deby, de Férussac, Léopold de Bellaing, de Marivault, Eugène de Monglave, Bidaut, de Rainneville, etc.

(1) Le rapport de M. le comte de Tournon avait dû être inséré au *Moniteur* du 28 juillet 1830.

(2) Ancien député, dès long-temps signalé par son zèle et ses lumières dans les travaux relatifs à la navigation intérieure de la France.

l'appui d'une autorité grave et respectable. M. le comte d'Argout, ministre de l'intérieur à cette époque, avait témoigné prendre un vif intérêt à cet objet important; mais les travaux de la commission furent abandonnés dès que cet homme d'état quitta la direction de l'administration publique du royaume, et n'ont pas été repris depuis.

Après M. de Pommeuse, M. le baron de Morogues, dont les nombreux travaux d'agriculture et de statistique morale et industrielle avaient pour objet constant l'amélioration du sort des classes ouvrières, et qui avait attentivement étudié le système des sociétés coopératives créées par Robert Owen en Angleterre et en Amérique, publia, en 1834, sous le titre *du Paupérisme, de la Mendicité, et des Moyens d'en prévenir les funestes effets*, un ouvrage dans lequel confirmant et développant les vues de M. de Pommeuse, il indiquait, comme cet honorable écrivain, les mesures par lesquelles on pourrait faire écouler, au profit de l'agriculture, des bonnes mœurs et de l'ordre public, la surabondance de population manufacturière qui existait dans nos grandes cités.

Ici, nous devons réclamer un moment l'indulgence de nos lecteurs pour la nécessité où nous sommes de les entretenir de nous-même, au sujet d'un ouvrage qui s'imprimait à la même époque que celui de M. de Morogues, et qui parut immédiatement après (1). Nous voulons parler de l'*Economie politique chrétienne*, ou *Recherches sur la nature et les causes du Paupérisme, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*. On comprendra que ce n'est pas sans embarras que nous faisons mention de cette publication; mais nous avons cru pouvoir d'autant moins la passer sous silence, qu'elle a reçu un témoignage flatteur d'encouragement de la part de l'Académie française, et qu'elle a été pour nous l'occasion d'être associé aux travaux des fondateurs de l'*Université Catholique*.

La pensée première de cet ouvrage, déjà ancienne dans notre esprit, fut développée par le spectacle de la misère et de la dégradation des classes ouvrières dans l'un des plus riches départemens de la France (1), et par la concordance de faits analogues dans les contrées essentiellement manufacturières.

Nos observations et nos recherches sur l'origine et les résultats du paupérisme, d'abord restreintes à un seul département, s'étaient successivement étendues à la France et ensuite à la plupart des Etats de l'Europe. Le tableau de l'indigence qui dévore plusieurs parties du globe, et les progrès de cette misère marchant parallèlement avec ceux de l'industrialisme moderne, nous offrirent un vaste champ de questions graves et difficiles à résoudre. Cependant, tout s'expliqua, pour nous, par l'enchaînement et la force des principes qui soumettent l'ordre matériel des sociétés humaines aux lois éternelles de l'ordre moral et religieux; le travail et la charité nous apparurent comme les deux grandes bases de l'association des hommes, comme les seuls élémens du bonheur général, élémens unis par la nature des choses, et qu'on n'avait pu séparer sans détruire l'harmonie et l'économie de l'univers social.

Il nous sembla donc que pour faire disparaître la plaie profonde qui excite si justement les alarmes des gouvernemens, il ne s'agissait que de revenir aux lois que la Providence a posées. Or, ces lois sont simples; elles se fondent sur l'accord constant du travail et de la charité. La nature a répandu sur la terre tous les germes des richesses; c'est au travail à les développer, à l'esprit de charité et de justice à les répartir équitablement entre tous les membres de la grande famille humaine.

Ces vérités dont nous nous sommes efforcé de réunir des preuves multipliées et irrécusables, nous ont conduit à placer dans un système essentiellement religieux d'enseignement, dans l'esprit d'association uni à la charité chrétienne, dans le développement de l'agriculture et de l'industrie qui en dérive, dans la réforme de la législation qui régit les manufactures et les institutions de bienfaisance, et enfin dans la généralisation de l'emploi des indigens et des mendians

(1) En 1834.

(1) Le département du Nord.

valides au défrichement des terres incultes de la France, les principaux moyens régénérateurs du sort des classes pauvres et ouvrières.

Déjà, nous l'avons fait remarquer, il s'était formé en France une nouvelle école d'économie politique plus morale, plus humaine, plus occupée de rendre à chaque membre de la société la dignité, la liberté et la portion de bien-être qui lui appartiennent sur la terre, que d'accroître la richesse des nations. Mais pour atteindre son but généreux, il lui restait, selon nous, encore un pas à faire : c'était de consacrer l'alliance indissoluble de la science des richesses matérielles avec la science des richesses morales ; c'était, en un mot, de prendre hautement et franchement pour base de la civilisation, les théories sociales déduites des principes du Christianisme. N'est-ce pas en effet la religion chrétienne qu'il faut invoquer, lorsqu'il s'agit d'apaiser les souffrances d'une partie de la grande famille humaine, et d'adoucir l'inégalité forcée et nécessaire des conditions sociales?

Ainsi, restituer le principe chrétien à l'économie politique, tel fut le but de nos efforts et le motif du titre d'*Economie politique chrétienne*, donné à notre ouvrage.

Pendant que nous nous livrions à ces études, MM. l'abbé Gerbet et de Coux avaient commencé à Paris (1) des *Conférences* trop promptement interrompues : le premier *sur la Philosophie de l'histoire*, le second *sur l'Economie politique*. La conformité de nos idées avec celles de ces écrivains dont les leçons donnent aujourd'hui à l'*Université Catholique* un si puissant intérêt, fut pour nous un encouragement et aussi une espérance. Nous aimons à penser, en effet, que, grâce aux travaux consciencieux de ces philosophes catholiques et de plusieurs écrivains d'économie politique qui sont entrés dans la même carrière (2), ou se préparent à la parcourir généreusement, la science deviendra tôt ou tard chrétienne et catholique, et dirigera la race humaine vers de meilleures destinées.

En attendant, une nouvelle école politique s'est constituée, école que l'on peut appeler *française*, car c'est en France qu'elle a pris naissance ; et qui s'est séparée sur plusieurs points importans des théories abstraites de Smith et de ses disciples. Parmi les hommes recommandables qui lui appartiennent, nous citerons, outre les économistes dont nous avons signalé les travaux, M. Rossi, professeur d'économie politique au Collége de France, et M. Blanqui, ancien disciple de M. Say, professeur d'économie industrielle au Conservatoire des Arts et métiers. Le premier, savant publiciste et jurisconsulte profond, reconnaît que si une partie du grand problême de la science des richesses (c'est-à-dire la connaissance des lois qui président à la production des valeurs) est complétement et surabondamment résolu, il reste à résoudre la question non moins importante de la distribution équitable des produits entre toutes les classes de producteurs : c'est à cette solution que s'appliquent ses méditations actuelles. M. Blanqui, dans le premier volume de son *Histoire de l'Economie politique* (le seul qui ait paru encore, et qui fait attendre impatiemment le complément de cet important ouvrage), s'exprime en ces termes : « La plupart des économistes vivans, sauf quelques exceptions, forment une école nouvelle aussi éloignée des utopies de Quesnay que de la rigueur de Malthus, et je vois avec une satisfaction patriotique que cette école a pris naissance en France, et qu'elle se compose presque entièrement de Français (1). C'est elle qui tracera la marche de l'économie politique pendant le dix-neuvième siècle. Elle ne veut plus considérer la production comme une abstraction indépendante du sort des travailleurs. Il ne lui suffit pas que la richesse soit créée, mais qu'elle soit équitablement distribuée. A ses yeux, les hommes sont égaux comme devant l'Eternel. Les pauvres ne sont pas un texte à

(1) En 1832 et 1833.

(2) Entre autres, MM. de Beauregard, Lallier, Chasseriau, Fournier, Rousseau, etc.

(1) On doit signaler particulièrement les travaux remarquables de MM. Michel Chevalier, Pagès (de l'Arriége), Walras, Nestor Urbain, Léon Faucher, etc.

déclamations, mais une portion de la grande famille digne de la plus haute sollicitude. Elle prend le monde tel qu'il est, et elle sait s'arrêter aux limites du possible; mais sa mission est d'agrandir chaque jour le cercle des conviés aux jouissances légitimes de la vie. Je dis que cette école est éminemment française, et je m'en réjouis pour mon pays. » « Le but de la science (dit ailleurs l'éloquent professeur) est d'appeler désormais le plus grand nombre d'hommes au partage des bienfaits de la civilisation. Ces mots *division du travail, capitaux, banque, association, liberté commerciale*, n'ont pas d'autre signification. »

En constatant ainsi l'existence d'une école économique française et sa tendance si complétement sociale, nous devons signaler à la reconnaissance des amis de la science M. Théodore Fix, un des hommes qui ont contribué avec le plus de zèle à répandre en France le goût des études économiques et à en agrandir la sphère. Cet écrivain, aussi savant que laborieux et modeste, avait fondé dans ce but une *Revue d'économie politique*, qu'il a long-temps soutenue à force de constance et de dévouement désintéressé, et dont la disparition doit exciter de justes regrets (1).

Telle est en ce moment la situation de la science économique en France. Mais ce n'est pas seulement dans ce royaume que, depuis les événemens de 1814, l'économie politique a pris une direction nouvelle. La paix générale, en multipliant les rapports matériels et intellectuels des diverses nations, tendait à mettre de niveau, de peuple à peuple, les connaissances théoriques et pratiques du commerce et de l'industrie, et à provoquer de proche en proche les progrès de la civilisation. Il en est résulté que tous les gouvernemens se sont, en général, appliqués à exciter l'industrie et l'agriculture, à améliorer leurs finances, à favoriser le commerce intérieur, à essayer de pourvoir aux besoins du pays par l'industrie du pays même, à se passer des produits étrangers et à entrer même en concurrence, sur les marchés de l'univers, avec les peuples qui les avaient devancés dans la carrière industrielle. On comprend qu'au sein d'une paix nécessaire à tous les peuples plus ou moins agités d'un besoin de bien-être, de liberté et de rapprochement, la politique ne permettait pas de conquérir autrement la richesse qu'à force d'industrie, de procédés de plus en plus économiques et d'habileté dans les moyens d'étendre le cercle de la consommation.

L'Angleterre, entre tous les états de l'Europe, a dû aux premières années de la Restauration française un accroissement de prospérité immense. Elle a pu amortir sensiblement son énorme dette, multiplier indéfiniment ses valeurs de crédit et inonder l'Europe de ses produits manufacturés accumulés pendant la guerre; mais elle avait appris aux autres nations à exciter chez elles les besoins et l'industrie, et elle a dû subir plus tard les effets d'une grande réaction, effet inévitable de la concurrence universelle de l'industrie.

C'est alors que se sont révélés les maux cachés et profonds d'une organisation sociale long-temps admirée et offerte à l'admiration et à l'imitation des autres peuples.

Pour arrêter le développement des industries utiles, et pour s'assurer en tous lieux la suprématie du commerce et des mers, la Grande-Bretagne avait constamment admis, comme fondement de sa politique, la nécessité de fomenter et d'entretenir des troubles au sein des nations étrangères, et pour base de son système économique la nécessité de conquérir le monopole de l'industrie. C'est par l'emploi audacieux de tous les moyens capables d'atteindre ce but qu'elle était parvenue à asseoir sa domination dans l'Inde, à étendre sa souveraineté sur environ 138 millions d'hommes, à porter son revenu à près de 13 milliards de francs, ses valeurs de crédit à des sommes incalculables, et enfin à faire fabriquer par les machines des produits industriels suffisans à la consommation des habitans du monde connu.

Au premier aspect, ce tableau devait

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Théodore Fix de nombreuses et précieuses indications. Les principaux collaborateurs de cet écrivain distingué dans la *Revue d'Economie politique* étaient MM. Emile Bères, E. Pereire, Ad. Blanqui, Rossi, Villermé, Walras, de Sismondi, etc.

sans doute éblouir et fasciner les regards. Mais un examen plus approfondi et plus libre, fruit du calme et de la paix, a découvert de nombreuses et graves imperfections.

Des théories philosophiques et économiques, réduisant la destinée de l'homme à des jouissances matérielles et fondant exclusivement la civilisation et la production des richesses sur l'excitation et la multiplication des besoins ; un clergé démesurément riche, en général indifférent au bien-être et à la moralité des classes inférieures ; la concentration extrême des capitaux et des terres possédés par un petit nombre de familles, qui se transmettent héréditairement le privilége de la propriété, de la richesse, de l'industrie et du pouvoir ; une politique froide, avide, jalouse, ambitieuse et cupide, qui ne craint pas d'exciter à son profit des désordres et des révolutions chez tous les peuples ; le travail et les moyens d'existence manquant au sixième de la population ; une taxe des pauvres qui, malgré les émigrations forcées opérées chaque jour sur les colonies australiennes, s'élève encore à près de 250 millions ; le maintien du système prohibitif ; l'abaissement progressif du salaire des ouvriers ; la dégradation physique et morale des classes manufacturières ; enfin, six millions d'Irlandais catholiques encore en proie aux horreurs de l'indigence et de l'oppression, malgré les efforts énergiques d'O'Connel : tels sont, en effet, les vices de l'organisation sociale de l'Angleterre, vices dont les écrivains anglais eux-mêmes n'ont pu déguiser l'étendue et les dangers.

Une pareille situation, constatée par les publicistes nationaux comme par les écrivains étrangers, et, sur quelques points même, par des enquêtes publiques, était de nature non seulement à modifier les théories de l'économie politique anglaise, mais encore à susciter des promoteurs d'une grande réforme sociale. La France avait eu Saint-Simon, Fourier et leurs disciples : l'Angleterre eut son apôtre du socialisme dans sir Robert Owen (1), directeur et réformateur de la manufacture de New-Lanark, en Ecosse.

(1) M. Robert Owen est né à Newton, en Ecosse, dans le Montgomery-Shire, en 1771.

Placé à la tête de ce vaste établissement industriel, et vivement affligé de l'état moral et physique des ouvriers employés à ses travaux, il entreprit de détruire les habitudes de cette population misérable, ignorante et profondément immorale, en la soumettant à une sorte de gouvernement patriarchal dirigé par le cœur et la raison (1). Au moyen de quelques contre-maîtres, hommes sages et probes, formés par ses soins et sous ses yeux, en employant un mélange heureux de fermeté, de bienveillance et de justice, et en s'occupant sans relâche de l'amélioration morale de chaque individu, il parvint à former, d'une société déréglée et malheureuse, une société heureuse et exemplaire.

Dans les travaux de la filature de New-Lanark, M. Owen usait des forces de l'ouvrier sans l'abrutir ou l'énerver. La mesure du travail était fixée à dix heures par jour : les enfans n'étaient point admis à l'ouvrage avant l'âge de dix ans. Les ateliers étaient vastes, salubres, aérés, munis de ventilateurs qui écartaient la poussière dangereuse du coton. On avait, en toutes choses, concilié l'intérêt du travail avec l'intérêt du travailleur.

M. Owen avait appris à ses ouvriers à être économes et à placer leurs épargnes. Les avantages de la vie commune étaient offerts à ceux qui n'étaient pas mariés : l'établissement possédait une infirmerie, une école d'enfans et d'adultes, fondée sur une combinaison des méthodes de Bell, de Lancaster et de Pestalozzi. En un mot, rien de ce qui pouvait contribuer à augmenter le bien-être et la moralité de cette grande famille industrielle n'avait été oublié ni négligé.

Les efforts de ce courageux philantrope furent couronnés de succès : non seulement l'aisance et le contentement régnèrent au sein de la population manufacturière de New-Lanark, mais les produits de l'établissement, par leur accroissement rapide, prouvaient combien

(1) Les détails que nous donnons sur les théories et les expériences de M. R. Owen sont tirés d'un ouvrage du docteur Henri Grey Macnab, traduit de l'anglais en 1821 par M. Lafont-Ladebat, et d'un excellent article de M. L. Reybaud, inséré dans la *Revue des deux Mondes*, livraison du 1er avril 1838.

la moralité des ouvriers est favorable et nécessaire à toutes les entreprises d'industrie.

Fort de cette première expérience, M. Owen songea à appliquer sur de plus grandes proportions un système d'organisation sociale dont il avait conçu et exposé le plan. Dès 1811, il avait prévu l'avenir que les machines réservaient à la classe ouvrière. En 1818, il adressait aux souverains de la sainte-alliance, réunis alors au congrès à Aix-la-Chapelle, un mémoire dans lequel il prouvait par des chiffres que, de 1792 à 1817, les découvertes d'Artwright et de Watt avaient augmenté de douze fois la puissance productrice de la Grande-Bretagne sans qu'il en fût résulté autre chose qu'une misère chaque jour croissante parmi les travailleurs. Il y établissait que la taxe des pauvres avait dû s'élever et s'élevait toujours en raison directe des économies introduites dans la main-d'œuvre; enfin il en concluait que, dans l'état de la production et de la distribution des richesses, la misère des classes laborieuses ne pouvait aller qu'en s'aggravant, et empirer d'autant plus que les forces mécaniques se substituaient davantage à l'action de l'homme. Pour sortir de cette voie fatale, il n'y avait, selon M. Owen, qu'une seule issue : c'était de renoncer à ces grands centres de manufactures livrés à un jeu perpétuel d'activité et de chômage, théâtres d'une concurrence déréglée et jalouse, et de les remplacer par de petits centres à la fois industriels et agricoles, tracés dans la ligne de ses principes et gouvernés d'après ses vues. Partagés entre la culture des terres et la fabrication des divers produits, les membres de la colonie pourraient alors demander à l'une de ces natures de travail ce que l'autre leur refuserait, et tirer directement du sol une nourriture qu'ils ne parviendraient plus à se procurer par les voies indirectes de l'industrie. Comme élémens de population, M. Owen n'exigeait pas des ouvriers de choix, des hommes habiles et expérimentés, mais seulement cette masse fainéante et illettrée qui vit en Angleterre à l'ombre du paupérisme. A l'appui et comme justification de son projet, il citait aux souverains alliés ses expériences à New-Lanark, en ne leur attribuant, toutefois, qu'une valeur d'approximation.

Les théories qui servaient de base à ce système, avaient été développées dans un écrit intitulé : *Nouvelles vues de la société, ou Essai sur la formation du caractère humain*. En voici les données principales :

M. Owen partait de ce principe, que l'homme n'est ni bon ni mauvais en naissant, et qu'il est seulement le jouet des circonstances qui l'entourent; il devient mauvais si elles sont mauvaises, bon si elles sont bonnes.

« L'homme, dit-il, est un composé d'organisation originelle et d'influences extérieures, desquelles résultent des sentimens et des convictions, sources de ses actes. Or, l'homme n'étant ni le maître de modifier son organisation, ni les circonstances qui l'entourent, il s'ensuit que ses sentimens et ses convictions, ainsi que les actes qui en découlent, sont des faits forcés et nécessaires, contre lesquels il demeure constamment désarmé. Il les subit, il ne les règle point. Ils se passent en dehors de son consentement et se dérobent à sa puissance. L'individu est donc contraint de recevoir des idées justes ou fausses, sans qu'il puisse désirer les unes ou repousser les autres. Son caractère est un fait accidentel indépendant de lui ; sa volonté, résultat de convictions et de sentimens esclaves, n'a ni spontanéité, ni liberté. D'où il résulte que, jouet à la fois de son organisation qu'il n'a point réglée, et des circonstances d'éducation qu'il ne peut combattre, l'homme ne saurait, sans la plus révoltante injustice, être déclaré responsable de paroles ou d'actes auxquels il est poussé par un concours de nécessités inexorables. » De cette absence complète de liberté dans l'individu, M. Owen conclut à la proclamation de l'*irresponsabilité* humaine, comme loi sociale.

« Le bonheur, continue M. Owen, le vrai bonheur, produit de l'éducation et de la santé, consiste dans le désir d'augmenter les joies de nos semblables et d'enrichir les connaissances humaines, dans une association avec des êtres sympathiques, dans l'absence de superstition, dans la bienveillance, dans la charité, dans le culte de la vérité, dans l'usage complet de la liberté individuelle.

« La science embrasse la connaissance des lois de la nature, la théorie la plus juste de la production et de la distribution des richesses, le perfectionnement de l'humanité et la méthode de gouvernement.

« La religion *rationnelle* est la religion de charité. Quoique cette religion se montre fort réservée sur tout ce qui dépasse nos moyens de connaître, elle admet pourtant un Dieu créateur, éternel, infini : mais comme culte, elle ne consacre que cette loi instinctive qui ordonne à l'homme de vivre conformément aux impulsions de la nature, et d'atteindre le but de son existence. Ce but est la pratique de la bienveillance mutuelle et le désir sans cesse croissant de se rendre heureux les uns les autres, sans distinction de race, de sang et de couleur.

« La religion est encore la recherche de la vérité, l'étude des faits et des circonstances qui produisent le bien et le mal. S'aimer, se bien gouverner, vivre heureusement, voilà ce qui est agréable à Dieu. La théorie religieuse est ainsi la contre-épreuve de la théorie sociale.

« La science du gouvernement, poursuit M. Owen, consiste à fixer sur des bases rationnelles la nature de l'homme et les conditions requises pour le bonheur. Ainsi, un gouvernement rationnel doit proclamer d'abord la liberté absolue de la conscience, l'abolition de toute récompense et de toute peine, source de nos inégalités sociales, et enfin *l'irresponsabilité* complète de l'individu en tant qu'esclave de ses actes. Car si un homme fait mal, dit M. Owen, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais bien aux circonstances fatales dont il a été entouré. Un coupable est un malade, et si sa maladie devient dangereuse pour la société, qu'on ouvre un hôpital en faveur des moralités souffrantes. Du reste, quand le milieu actuel sera changé, quand les circonstances environnantes seront telles qu'un homme n'aura à s'inspirer que du bien, et quand le bien portera en lui son attrait, de tels cas de maladie seront rares. Le gouvernement rationnel y pourvoira d'ailleurs avec un Charenton et un Bedlam. Il y aura aussi à régler les choses de manière que chaque membre de la communauté soit toujours pourvu des meilleurs objets de consommation en travaillant selon ses moyens et selon son industrie. Dans la communauté, l'éducation sera la même pour tous, invariable, uniforme, dirigée de manière à ne faire éclore que des sentimens vrais et libres dans leur émission, conformes surtout aux lois évidentes de notre nature. Sous de telles conditions et à l'aide de ces circonstances, la propriété individuelle deviendra inutile : l'égalité parfaite, la communauté absolue, deviendront les seules règles possibles de la société. Tout signe représentatif d'une richesse personnelle sera aboli comme sujet à accaparement. La communauté suppléera à la famille. Chaque communauté, de 2 à 3,000 âmes, alimentera des industries combinées, agricoles et manufacturières, de manière à pourvoir par elle-même à ses besoins les plus essentiels. Les diverses communautés se lieront ensuite entre elles et se formeront en congrès. Dans la communauté il n'y aura qu'une seule hiérarchie, celle des fonctions, et c'est l'âge qui la déterminera. Jusqu'à quinze ans, on parcourra le cercle de l'éducation ; mais au dessus, l'adulte prendra rang parmi les travailleurs. Les plus actifs agens de la production seront les jeunes hommes de vingt à vingt-cinq ans : ceux de vingt-cinq à trente auront le rôle de distributeurs et de conservateurs de la richesse sociale; de trente à quarante, les hommes faits pourvoiront au mouvement intérieur de la communauté : de quarante à soixante, ils régleront ses rapports avec les communautés environnantes. Un conseil de gouvernement présidera tout cet ensemble moral, physique et intellectuel. »

Par cet exposé des doctrines de M. Owen, on peut juger de leur analogie sous le rapport religieux, économique et politique, avec celles de Saint-Simon et de Fourier. Comme eux, il accusait en quelque sorte toutes les religions de mensonge, d'impuissance, de tendance subversive et de violation flagrante dès lors de la nature. Il déclarait que fondées sur la *responsabilité* humaine et sur l'action de l'individu dans sa destinée, elles partaient d'une erreur pour arriver à une

injustice, la récompense ou la peine outrageant également la bonté suprême et calomniant Dieu. Il ajoutait que la preuve de la vanité de ces religions était dans le malheur même des sociétés faites à leur image, et que tant qu'on ne les ramènerait pas à une bienveillance systématique par la désertion du principe de la responsabilité, on ne ferait que perpétuer la misère dans ce monde et la déception dans l'autre. Quant aux causes et aux fins de notre être, M. Owen n'avait pas jugé à propos de s'en occuper.

Des doctrines philosophiques qui tendaient si ouvertement à substituer le dogme immoral de la fatalité et le sensualisme aux principes de la religion chrétienne, et qui menaçaient d'ailleurs l'ordre social tout entier, ne pouvaient être accueillies ni par la sainte-alliance, ni par le gouvernement de la Grande-Bretagne, ni même par l'opinion publique en Angleterre. Aussi, malgré les efforts incroyables que M. Owen sut déployer pour rendre ses idées populaires en les publiant sous toutes les formes et dans toutes les classes de la société, malgré des sacrifices d'argent très considérables, il ne put réussir à faire adopter ses projets en Angleterre, et il se décida à tenter un essai dans le Nouveau-Monde.

A cet effet il acheta, en 1824, dans le district d'Indiana, aux Etats-Unis, les bâtimens et le territoire d'une colonie dite d'Harmoniens, secte pieuse et austère fondée primitivement en Bavière, en 1780, par un ecclésiastique nommé Rapp, transportée en 1805 aux Etats-Unis, dans la partie occidentale de la Pensylvanie, et enfin en 1806 sur le Wasbach, dans l'état d'Indiana. Cette bourgade pouvait loger 2,000 habitans, et les terres se composaient de 30,000 acres, dont une partie en bon rapport. Le congrès de l'Union accorda l'autorisation nécessaire, des colons furent appelés, et la nouvelle communauté agricole et industrielle de M. Owen s'inaugura sous le nom de *New-Harmony*.

Une foule immense était accourue à la voix du réformateur écossais. Mais à part quelques hommes d'élite, le reste se composait du rebut de la société américaine, de pauvres ou de fainéans, de vagabonds et de débauchés. Bientôt se révélèrent les vices et les impossibilités d'un système de communauté libre et absolue sans mobile religieux. Les inégalités d'aptitudes, de forces, de bon vouloir, d'ardeur, d'émulation, faisaient, en effet, du principe de la répartition égale des produits, une injustice permanente et une cause incessante de désorganisation. Rassurés sur les premiers besoins de la vie, les ouvriers se reposèrent volontiers les uns sur les autres du soin d'accomplir le travail. Le mouvement de la production s'arrêta, et un déficit considérable dans les produits trompa les espérances primitivement conçues. On aurait dû prévoir ces résultats. Toute association a besoin d'intelligences fécondes et de capitaux créateurs. Or, la communauté pure exclut ces derniers élémens, car elle ne tient compte que de l'individu intrinsèque, et elle ne peut avoir par conséquent d'attrait pour les hommes laborieux, riches et capables, qu'elle assimile à l'ouvrier le plus pauvre, le plus abruti ou le plus paresseux. Le personnel de la colonie de New-Harmony se trouva donc composé principalement d'hommes grossiers, vicieux, placés au dernier degré de l'échelle sociale. Autour de ce centre d'essai s'étaient fondées, sous la loi d'un niveau absolu, d'autres sociétés coopératives, formées des individus qui s'étaient inspiré réciproquement plus de confiance. D'ailleurs, chacune d'elles avait établi son code et ses statuts particuliers, sans s'astreindre aux règles tracées par M. Owen.

Bien que ces sociétés fussent loin de réaliser complétement l'attente du fondateur, néanmoins elles reproduisirent une portion des bienfaits obtenus à New-Lanark. L'enfance, ce grand espoir de M. Owen, fut surveillée avec une attention particulière, et l'on vit se développer de la manière la plus heureuse sa moralité et son aptitude industrielle. La vie animale était si abondante et si facile, que la nourriture en communauté des colons ne coûtait pas plus de 3 à 4 sous par tête. Ainsi, sous les rapports matériels du moins, la colonie américaine, quoique livrée à des élémens de désorganisation intérieure, offrait plus

d'ordre et de bonheur que la vieille société européenne. Ces résultats frappèrent les habitans des Etats-Unis. Chaque état voulut avoir sa société coopérative. On en fonda sur divers points. De la race blanche on passa aux hommes de couleur, et miss Wright créa pour ces derniers une colonie coopérative à Nashob, non loin des bords du Mississipi. Enfin, vers le milieu de 1827, on comptait plus de trente de ces établissemens, régis d'après des vues qui tenaient de près ou de loin au système de M. Owen, sans comprendre dans ce nombre les communautés religieuses comme celles de l'allemand Rapp.

Cependant M. Owen n'était pas satisfait d'un essai qui, en réalité, n'était rien moins que concluant en faveur de l'efficacité de son système. Il avait reconnu en Amérique les mêmes obstacles qu'il avait rencontrés en Europe. Il avait vu naître l'égoïsme et la désunion là où il avait compté asseoir à tout jamais le désintéressement et la bienveillance. Alors il fit un retour sur ses idées. Il se dit qu'à moins d'avoir réformé la moralité générale, on échouerait toujours dans les réalisations particulières, et qu'il valait mieux agir par voie de théorie sur toute l'humanité que par voie de pratique sur de petits centres d'expérimentation. Dans cette vue, il quitta l'Amérique après deux voyages successifs, laissant à sa famille, avec la propriété entière du territoire de New-Harmony, le soin d'y perpétuer par une gestion bienveillante la pensée de sa fondation et les souvenirs de son origine.

Pendant l'absence de M. Owen d'Angleterre, ses disciples s'étaient dévoués à poursuivre l'application de ses idées. Une société coopérative s'était formée à Londres, et avait établi des succursales à Dublin, à Brighton, à Exeter, à Liverpool, à Huddersfiel, à Glasgow, à Edimbourg, à Cork, à Belfast, à Birmingham, à Manchester, à Saldfort, à Derby. Au retour de M. Owen, toutes les voies semblaient préparées à la propagation de ses doctrines. Un journal périodique, le *Cooperative Magazine*, avait été fondé pour leur servir d'organe, et l'on s'occupa avec ardeur de leur application pratique. Mais aucune des tentatives de colonies d'essai ne paraît avoir eu d'issue sérieuse, si ce n'est celle d'Orbiston, bourg situé près d'Edimbourg et sur les terres de M. Hamilton. Ce fut le troisième essai réel de la méthode de M. Owen, tempérée toutefois par les idées de son plus éminent disciple, M. Abram Combe. Ce dernier, doué d'un sens droit et profond, avait compris sur-le-champ qu'un système absolu en fait de communauté devait nécessairement éloigner les capitalistes, et pour conjurer cet obstacle il avait divisé sa colonie en deux classes, celle des propriétaires et celle des fermiers, sans exclure néanmoins la faculté d'être à la fois fermier et propriétaire. C'était consacrer le droit du capital et tourner l'écueil le plus saillant du système de la communauté. Mais cette dérogation aux principes de M. Owen ne put soutenir l'institution. A Orbiston, comme à New-Harmony, ce qui se présenta d'abord fut la lie de la population. Cependant, à l'aide d'une patience évangélique et d'un tact exquis, M. Abram Combe parvint un instant à renouveler le prodige de New-Lanark, et à dompter ces natures rebelles; mais étant mort en 1827, les résultats de sa douce et active influence s'évanouirent avec lui, Orbiston dépérit bientôt : là encore l'homme avait vaincu le procédé.

Mais M. Owen n'avait pas abandonné l'œuvre d'une infatigable propagande qu'il poursuit depuis 30 ans, et à laquelle il semble avoir dévoué sa vie toute entière. On porte la somme des efforts de diverse nature tentés par lui de 1826 à 1837 seulement, et sans parler de sacrifices d'argent, à mille discours prononcés en public, cinq cents adressés à diverses classes, deux mille articles de journaux, et deux à trois cents voyages. Les grandes villes manufacturières de la Grande-Bretagne ont été le théâtre de ses prédications les plus actives. On avait fondé à Manchester une association mutuelle entre les ouvriers, pour se former un fonds commun à l'aide d'une cotisation hebdomadaire : par les soins de M. Owen, ce mutualisme s'est agrandi, il est devenu une association de toutes les classes, de toutes les nations, que dirige un comité dont M. Owen est le président ou *Père rationnel*. A l'aide

de souscriptions, on doit chercher prochainement, dans les environs de Manchester, un terrain favorable à la fondation d'une communauté d'ouvriers. Formé à l'école du mutualisme, ce personnel promet mieux sans doute que les populations mêlées d'Orbiston et de New-Harmony; mais là comme dans les essais antérieurs, la méthode ne sera efficace que si elle est fécondée par l'ascendant d'un homme.

C'est à Manchester que l'école de M. Owen avait porté ses publications. Au *Cooperative magazine*, avaient succédé l'*Orbiston register*, la *Gazette de New-Harmony*, le *Weekly chronicle*, le *Crisis*, le *Pionneer*, ces trois derniers imprimés à Londres; ensuite quelques publications provinciales, telles que le *Man*, le *Rationaliste* et le *Star of the East*. Aujourd'hui ces divers organes ont presque tous disparu. Comme expression des pensées de l'école, il ne reste plus que le *New-moral-World*, commencé à Londres, continué à Manchester, et qui poursuit la diffusion du système avec une chaleureuse persévérance et un talent incontestable. Il est rare que M. Owen ne fournisse pas un contingent de quelques pages à chacun de ses numéros.

On pense bien que dans ses plans de propagande universelle, M. Owen n'avait eu garde d'oublier l'Europe continentale et la France surtout. Aussi on l'a vu venir à Paris en 1837, essayer de donner une idée de ses doctrines; mais son ignorance absolue de la langue française l'a empêché d'exposer et de justifier devant le public ses vues et son procédé; il se propose d'accomplir cette mission dans un prochain voyage.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être difficile de prévoir le sort qui attend le système socialiste de M. Owen. Dépouillée de la base chrétienne, cette utopie prendra place à côté des rêves de Saint-Simon et de Fourier, et l'on aura une fois de plus l'occasion de déplorer l'inutile usage de belles et grandes facultés. S'il est manifeste, en effet, que les doctrines de M. Owen sur l'*irresponsabilité* de l'homme, sur la communauté absolue, sur le mariage, la propriété et la religion, sont aussi fausses que dangereuses et anti-sociales, on voit briller toutefois dans ses travaux d'expérimentation un esprit de charité, de désintéressement, une conviction profonde et une puissance de volonté qui ne peuvent appartenir qu'à un homme doué d'un grand et noble caractère. M. Owen a d'ailleurs le mérite incontestable d'avoir, l'un des premiers, pressenti que les forces mécaniques, sous les lois qui régissent la richesse actuelle, ne porteraient que des fruits amers : l'un des premiers, il a signalé les dangers des grands centres manufacturiers, et conseillé la formation de petits centres de 1200 âmes, à la fois manufacturiers et agricoles, où la terre pût venir au secours des hommes que l'industrie aurait délaissés. Ce qu'il conseillait, il l'avait mis en pratique, et peut-être eût-il réussi s'il avait invoqué et obtenu l'appui d'une religion qui possède au plus haut degré *la bienveillance*, et qui sait, de plus, faire jaillir de l'inégalité même des conditions sociales, les vertus et l'harmonie de la société.

Du reste, tandis que les travaux de M. Owen formaient ainsi un des épisodes les plus curieux et les plus piquans de l'histoire de l'économie politique en Angleterre, des écrivains distingués continuaient à traiter la science en dehors de ce mouvement d'idées, et s'attachaient à compléter et à rectifier les théories de Smith et de Malthus sur plusieurs points contestés ou imparfaits de leurs doctrines. Parmi les principaux, on doit citer MM. Ricardo, Mac Culloch, Mill, lord Brougham, Attwood, et l'on pourrait en mentionner un très grand nombre encore (1), dont les écrits, moins connus en France, passent pour avoir un mérite incontesté. Des publications périodiques nombreuses, et particulièrement la *Revue d'Edimbourg*, la *Revue trimestrielle* et le *Monthly magazine*, traitent fréquemment de questions d'économie politique d'une manière toujours très remarquable, mais souvent

(1) MM. Hodgson, George Ensor, Francis Place, George Pulves, Anderson, William Thompson, Toocke, Torrens, John Craig, Ecrement, Senior, Mme Marcet, etc., ont écrit sur l'économie politique depuis 1814.

d'autant plus digne d'intérêt, qu'en général l'on aperçoit dans l'opinion qu'elles expriment une tendance marquée à se rapprocher des doctrines sociales de l'école française.

Dans le cours de la même période historique, le royaume des Pays-Bas, tourmenté, comme l'Angleterre et une partie de la France, d'un excédant de population ouvrière, vit se former, en Hollande et en Belgique, au moyen d'une vaste association de bienfaisance et sous les auspices du roi et des princes de la famille royale; des colonies à la fois agricoles et manufacturières, destinées à soulager, occuper et moraliser les indigens et les mendians, et dont les succès semblèrent avoir résolu bien mieux que les essais de Saint-Simon, de Fourier et d'Owen, le problème si difficile de l'amélioration du sort des classes pauvres. Ces institutions, sagement conçues sur une base de sociabilité chrétienne, mais malheureusement trop tôt interrompues par les événemens politiques, ont donné lieu à une foule de publications importantes qui ont porté l'attention publique sur toutes les questions d'économie sociale et de bienfaisance. Nous nous bornerons à indiquer les mémoires du général Van den Bosch, créateur des colonies agricoles, les écrits de MM. le baron de Keverberg, de Kirkoff, Edouard Mary, etc., et un excellent recueil périodique, rédigé à Bruxelles sous le titre du *Philantrope*.

L'Italie, qui avait fourni dans les temps précédens un si splendide tribut à la science, s'est reposée, en quelque sorte, depuis les événemens qui ont changé, en 1814, l'ordre politique de l'Europe. Les divers états dont elle se compose, restitués à leurs anciens souverains, sauf les républiques de Gênes et de Venise, ont pris part aux bienfaits de la paix européenne. Mais les théories de l'école anglaise ne s'y sont introduites qu'avec une sage mesure, et la prédominance du principe agricole sur le principe industriel s'est maintenue dans la pratique, comme celle du principe catholique dans les enseignemens de la philosophie.

L'écrivain qui s'est efforcé davantage de propager en Italie les principes de l'économie politique moderne, est M. Melchior Gioja, de Plaisance, auteur du *Prospectus des sciences économiques*, véritable encyclopédie, où se trouvent exposés et réfutés les systèmes des anciens physiocrates. M. Gioja s'y déclare partisan de la grande culture et de la concentration des propriétés. Il préfère les arts à l'agriculture; les grands propriétaires, les grands manufacturiers et les grands commerçans, aux petits; il accorde une grande importance à l'esprit d'association, et bien qu'il réclame l'intervention des gouvernemens en plusieurs circonstances, ses doctrines ne sont guère que celles d'Adam Smith et de M. Say.

En 1824, M. Porcinari publiait une *Réfutation* du traité d'économie politique de M. Say, d'après les principes des anciens économistes. A la même époque, M. Joseph de Welz faisait paraître un ouvrage intitulé : *La magie du crédit révélée*. Le comte Pecchio, dans l'intention de repousser les accusations injustes dirigées contre l'administration financière de l'ex-royaume d'Italie depuis 1802 jusqu'en 1814, avait fait imprimer, en 1817, un *Essai historique sur cette administration*; en 1830, il a donné au public l'*Histoire de l'économie politique en Italie, ou Abrégé critique des économistes italiens d'après la collection du baron Custodi*. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup d'élégance; ses jugemens sont en général impartiaux, bien que dans son amour ardent pour la liberté il laisse percer souvent des préventions profondes contre les gouvernemens existant en Italie. Le parallèle qu'il établit entre les économistes anglais et italiens est surtout fort remarquable. Du reste, le comte Pecchio ne s'est pas borné à l'histoire de l'économie politique de son pays. Il a examiné plusieurs points de la science elle-même dans leurs rapports avec la liberté, qui lui paraît le principe de l'organisation sociale. Le comte Pecchio juge la liberté tellement essentielle au bien-être des peuples, qu'à ses yeux la science n'est en dernière analyse qu'une *liberté plus circonscrite*. Il conclut que sans la liberté et sans la science, les états ne peuvent se développer que par intervalles et par élance-

mens, selon le caprice passager de quelque prince ou de quelque ministre bien intentionné.

En Allemagne, les écrivains d'économie politique ont en général continué d'envisager la science, non sous le rapport abstrait qui embrasse seulement la production des richesses, mais comme intimement liée à l'administration du pays et à la bonne gestion intérieure des Etats. Pour la plupart des économistes allemands, on comprend encore sous le nom d'économie politique : 1° le droit de la nature et des gens, ou la théorie philosophique du droit; 2° le droit public et le droit international; 3° la politique; 4° l'économie nationale; 5° l'administration de l'Etat et la science financière; 6° la science de la police; 7° l'histoire des systèmes politiques des états d'Europe et d'Amérique; 8° la statistique; 9° le droit constitutionnel; 10° le droit des gens pratique; 11° la diplomatie; 12° la pratique des différentes sciences qui précèdent.

Parmi ceux qui ont traité l'économie politique ainsi conçue sur ses plus larges bases, on distingue MM. Pœlitz (1) et Jacob (2). D'autres écrivains, entre autres MM. Rau, Seeger, Fulda, Geier et Murchard, ont donné moins d'étendue aux sciences camérales et se sont bornés à l'économie agricole, à la technologie et au commerce. M. Stenheim a publié à Munich, en 1831, un *Manuel d'économie politique*. MM. F. Krause (3), K.-C. Zacharie (4), Hermann (5), et plusieurs autres publicistes, ont fait également paraître des ouvrages importans.

M. Boeckh a publié en 1828 l'*Economie politique des Athéniens*. C'est une histoire très savante de toutes les branches de l'administration et des finances dans les anciennes républiques de la Grèce, et qui répand beaucoup de jour sur l'organisation des peuples de l'antiquité.

Indépendamment de ces écrits spéciaux, de nombreuses publications périodiques s'occupent, en Allemagne, de la science économique. Des cours publics lui sont consacrés dans toutes les universités. Presque tous les ouvrages importans, anglais et français, ont été traduits en langue allemande, et le grand nombre de ces traductions et de leurs éditions témoigne assez que les études économiques occupent une grande place dans les habitudes laborieuses des Allemands.

Si jusqu'à ce jour la science, en Allemagne, paraît être demeurée encore morale et chrétienne, on le doit sans doute à l'influence de la philosophie spiritualiste qui a si long-temps dominé les intelligences élevées de cette partie de l'Europe. Mais le moment approche peut-être où les principes de l'école philosophique du dix-huitième siècle, qui commencent à pénétrer au sein des universités et à fermenter dans les têtes de la génération qui s'avance, vont altérer des théories sociales consacrées par l'antique sagesse, et préparent dans l'avenir des rénovations politiques que la prudence des gouvernemens doit éviter, s'il le peut, ou tout au moins prévoir, modérer et diriger.

Les circonstances où s'est trouvée la Péninsule espagnole depuis la paix de 1814, ne pouvaient être favorables, dans ce malheureux royaume, à l'étude et aux progrès de l'économie politique. La censure, long-temps exercée sur les productions de la presse, réduisait à un très petit nombre d'ouvrages les écrits d'économie politique qu'il était permis de traduire ou de publier. Aujourd'hui une licence complète a succédé à cette rigueur; mais l'Espagne n'a recueilli que le débordement de nos vieilles doctrines révolutionnaires et anti-religieuses, et avec elles leurs fruits amers; déjà ont commencé la violation des propriétés les plus sacrées, la spoliation du clergé, la persécution du culte catholique, les désordres financiers et économiques, enfin tous les malheurs, nous avons presque dit tous les crimes dont nous lui avons jadis donné l'exemple et l'inutile leçon. L'Europe assiste, impassible, à ce drame sanglant.... Ainsi quelquefois la Providence aveugle les rois et les peuples pour accomplir ses impénétrables desseins!...

(1) *Sciences de l'Etat*; Leipzig, 1827-1828.

(2) *Principes de l'Economie nationale*.

(3) *Essai d'un Système de l'Economie nationale et publique*.

(4) *Quarante livres de l'Etat et Principes de l'Economie de l'Etat*.

(5) *Recherches sur l'Economie politique*.

Parmi les écrits d'économie politique qui ont paru en Espagne avant la dernière révolution, nous ne connaissons guère que les *Elémens d'économie politique* du marquis de Valle Santoro, imprimés à Madrid en 1829, dans lesquels on représente la concentration de la propriété, en Angleterre, comme favorable à la prospérité industrielle de ce royaume.

D'autres écrivains espagnols ont publié des ouvrages d'économie politique, mais à l'étranger et dans l'exil. On peut citer dans le nombre un journal établi en Angleterre sous le titre de *Loisirs d'Espagnols réfugiés* (1), par MM. Canga, Arguelles, Villanova et Mendibil, une *Statistique de l'Angleterre* par M. Pablo Preber, et enfin un *Traité d'économie politique* (imprimé à Londres en 1828), par M. Alvaro Florès Estrada, auquel on devait l'*Examen impartial des causes des dissensions de l'Amérique, et des moyens de les concilier*, et l'*Examen des causes de la crise commerciale qu'éprouva l'Angleterre en* 1826. Ce traité a été traduit en français (2) sur les manuscrits originaux de l'auteur, et imprimé à Paris sous le titre de *Cours éclectique d'économie politique*, parce qu'il est à la fois une critique savante de tous les traités publiés jusqu'à ce jour, et un résumé des opinions les plus accréditées sur les divers objets dont se compose la science. En général, cet auteur est partisan des théories de Smith et de M. Say, quoiqu'il les combatte et les rectifie sur plusieurs points. Du reste, il a traité uniquement de la science des richesses; il la circonscrit à la recherche des moyens de procurer à la société la plus grande abondance possible de produits, et à régulariser la consommation de ses membres de manière à ce que la reproduction de la richesse ultérieure n'éprouve aucun obstacle; il la définit ainsi: *La science qui traite des lois qui régissent la production, la distribution, les échanges et la consommation des richesses des nations.* M. Estrada, ainsi que M. Say et les économistes de son école, pense que c'est par l'aisance seulement que l'on pourra amener les populations à la morale et aux lumières. Son principe est qu'avant tout il faut s'occuper de créer la richesse; mais il attache une égale importance à la voir répartir équitablement dans tous les rangs de la société.

La Russie, suivant avec persévérance l'accomplissement des plans vastes et habiles de Pierre et de Catherine, est parvenue depuis la paix de 1814 à un accroissement de puissance et de population qui lui promettrait un immense avenir si, dans le développement de sa civilisation, ses progrès moraux marchaient parallèlement avec les progrès de l'industrie et les améliorations matérielles; mais il ne paraît pas qu'il en soit ainsi. L'industrie est encore concentrée tout entière dans les grandes villes. Tandis que celles-ci ont atteint tous les raffinemens du luxe et toute la corruption de l'Europe et de l'Orient, le servage et une sorte de barbarie règnent dans les provinces et dans les campagnes; là, la division du travail est à peu près inconnue, et l'on dirait que plusieurs siècles séparent certaines parties de l'empire de ses splendides capitales. Cette situation s'explique par l'immensité du territoire et par la création encore récente de l'empire russe; mais elle s'explique encore mieux par l'absence du principe catholique, si fécond et si puissant. Sans doute le gouvernement a la volonté de départir libéralement les bienfaits de la liberté, de l'industrie et du bien-être; mais il faut avant tout rendre les populations morales et éclairées. Or, comment accomplir une mission si importante et si difficile avec un clergé en dehors de tout ministère de charité, dépourvu de lumières, servilement soumis au pouvoir, et ne pouvant exercer aucune influence efficace sur la moralité des peuples? Le clergé schismatique russe et l'oppression de la Pologne catholique; voilà, selon nous, les deux grands obstacles aux progrès de ce vaste empire.

Du reste, les théories modernes de l'économie politique se sont propagées en Russie parmi les hommes éclairés. Tous les écrivains anglais et français y

(1) *Otios de emigrados espanoles.*
(2) Par M. Galibert.

sont connus et appréciés. La science économique, spécialement protégée par l'empereur Alexandre, auquel M. Say avait dédié la seconde édition de son *Traité d'économie politique*, a été même une des branches de l'enseignement donné aux princes de la famille impériale. On doit à M. Say la publication, en France, d'un *Cours d'économie politique* ou *Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations*. Cet ouvrage qui a servi à l'instruction de LL. AA. II. les grands ducs Nicolas et Michel, est de M. Henri Storch (1). Il annonce dans son auteur autant d'érudition que de sagacité; toutes les parties de la science y sont traitées avec méthode et talent. M. Storch a compris que l'économie politique ne devait pas se borner exclusivement à la production des richesses, et il a voulu rattacher à ses théories celles de la civilisation; mais, à l'exemple de Smith et de M. Say, il a pris pour principal élément civilisateur l'excitation et la multiplication des besoins, et n'a pu résoudre ainsi que le problème de la civilisation matérielle.

La partie la plus neuve et la plus curieuse de l'ouvrage de M. Storch est celle qu'il a consacrée à l'état des esclaves et des serfs en Russie, et à l'examen des effets de l'esclavage et du servage relativement à la production industrielle. M. J.-B. Say avait accompagné cette publication de commentaires et de notes critiques sur les points où l'auteur avait cru devoir s'éloigner de ses doctrines ou de celles d'Adam Smith. Cette circonstance donna lieu à M. Storch, dans ses *Considérations sur la nature du revenu national*, publiées en 1824, et qui forment le 5e volume de son *Cours d'économie politique*, de relever plusieurs erreurs fondamentales des théories de Smith et de M. Say (2). Il reproche vivement au premier, entre autres, d'avoir nié la faculté productive des services rendus par les gouvernemens, et à M. Say, d'affirmer que ces services, quoique productifs, n'en sont pas moins stériles pour l'enrichissement des nations. On ne peut qu'approuver M. Storch de la chaleur avec laquelle il repousse les conséquences de ces principes, qui tendent à faire considérer, sinon comme nuisibles, du moins comme inutiles, les dépenses faites par les nations pour entretenir le culte, l'administration, la justice, enfin les institutions destinées à conserver l'ordre public dans ses premiers élémens.

La science économique, protégée en Russie, l'a été également dans le royaume de Pologne : une chaire d'économie politique est établie à l'université royale de Varsovie, et l'on doit au professeur, M. le comte Frédéric Skarbek, un ouvrage très remarquable publié en langue française à Paris, en 1829, et intitulé *Théorie des richesses sociales*. L'auteur y a exposé avec beaucoup de talent la plupart des principes de Smith et de M. Say : sans méconnaître la nécessité et les avantages de la partie morale et politique de la science sociale, il croit devoir borner l'économie politique aux théories qui développent les élémens du bien-être physique des peuples, et indique les moyens d'en accélérer les progrès. Il envisage donc cette science, à laquelle on a déjà donné le nom de *Chryséologie* (dénomination à son avis plus exacte et plus juste), d'abord comme un recueil systématique des principes qui servent de base au bien-être physique des peuples, et ensuite comme un recueil de préceptes à suivre pour parvenir à ce bien-être. Sous le premier rapport, ce sera une théorie purement philosophique de la science; sous le second, son application pratique. L'ouvrage de M. le comte Skarbek traite seulement de la première partie; il est suivi d'une bibliographie à peu près complète de l'économie politique.

Ici se termine l'indication des faits principaux et des diverses théories qui se rapportent à l'histoire de la science économique.

Dans une prochaine et dernière leçon, nous jetterons un coup d'œil général sur

(1) Il parut à Paris en 1823.

(2) Dans la préface de ce cinquième volume, M. Storch se plaint vivement des procédés de M. J.-B. Say, qui aurait fait imprimer en France sans sa participation, son cours d'économie politique.

le cercle que nous avons parcouru, et en constatant l'état actuel de la science, nous rechercherons la direction qu'elle doit prendre pour remplir plus complétement le but que lui indiquent les besoins nouveaux de la société.

Le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

SEPTIÈME LEÇON (1).

Des deux mouvemens du soleil. — Mouvement de translation dans l'écliptique. — Moyens de déterminer la direction, la figure, l'étendue et la durée de ce mouvement. — Durée précise de l'année. — Courbe elliptique. — Variation de distance et de vitesse. — Lois auxquelles ces élémens sont assujétis. — Mouvement de la ligne des absides. — Déplacement du point équinoxial. — Précession des équinoxes. — Du zodiaque. — Distinction des signes et des constellations.

79. Outre le mouvement diurne commun à tout le ciel, et qui emporte le soleil comme les étoiles sur un cercle décrit en apparence autour de la terre dans un intervalle de 24 heures, les hommes n'ont pas tardé à remarquer un autre mouvement qui se manifeste par des signes de nature à frapper les yeux les moins attentifs. Les phénomènes des saisons coïncident visiblement avec la plus ou moins grande hauteur du soleil à midi, et avec la durée relative des nuits et des jours. Or, celle-ci est liée d'une manière intime avec les divers points de l'horizon où se lève le soleil à diverses époques. D'où il résulte qu'il ne faut pas plus d'une ou deux années pour rendre manifeste à tous les yeux ce fait éclatant, que le soleil n'occupe pas toujours la même place dans le ciel; mais qu'à chaque midi il se trouve correspondre à un point céleste différent de celui qu'il occupait la veille, puisque sa distance au zénith de l'observateur est toujours différente.

Donc le soleil parcourt dans le ciel une série de points liés par un mouvement continu; et cette translation, même avant qu'on ait déterminé son cours par des moyens précis, paraît se faire d'Occident en Orient, en sens contraire du mouvement diurne; mais on ne tarde pas à reconnaître que ces différens points ne varient pas sans limites et sans mesure. Si l'on détermine un certain jour la position précise du soleil à midi, et qu'on la constate également les jours suivans, on trouvera que le soleil revient à la première position après 365 jours à peu près, et qu'il repasse autant de fois par les mêmes positions qu'il avait occupées successivement pendant la première série d'expériences. Les diverses positions du soleil forment donc dans le ciel un circuit ou ligne fermée, dont la nature ne se reconnaît pas au premier abord ou par un simple coup d'œil. Mais enfin il existe pour le soleil un mouvement de translation périodique et récurrent que l'expérience prouve être toujours identique, et dont la durée qui, en conséquence, peut servir d'unité pour la mesure du temps, a reçu le nom d'*année*.

La direction de ce mouvement ou la série des points qui le composent, se détermine sans difficulté par les moyens que nous avons indiqués dans la quatrième leçon. On prend chaque jour l'ascension droite et la déclinaison du soleil à midi; ce qui permet de représenter sa position sur une sphère céleste artificielle. Or, la série des points ainsi figurés forme une courbe, *sensiblement* circulaire, qui coupe l'équateur en deux points sensiblement opposés. Mais le cal-

(1) Voir la 6e leçon dans le n° 27, p. 129.

cul établi sur les données de l'expérience, prouve rigoureusement que cette courbe est une surface plane, qui coupe la voûte céleste suivant une circonférence ; car, dans cette hypothèse, il y aurait entre les ascensions droites et les déclinaisons correspondantes des rapports de valeur qui changeraient si les points observés sortaient de la circonférence supposée. Or, le calcul prouve que ces rapports s'observent constamment dans toute l'étendue de la courbe ; et l'expérience montre qu'à partir des points d'intersection de l'orbite solaire avec l'équateur, à des ascensions droites égales correspondent des déclinaisons égales ; ce qui ne peut avoir lieu que par l'intersection d'un plan avec la sphère céleste. Donc *l'orbite annuelle du soleil est située dans un même plan, et se projette dans le ciel suivant une circonférence.* Le plan de cette courbe coupe l'équateur sous un angle d'environ 23° 1/2, que nous apprendrons à mesurer avec précision. Cette orbite a reçu le nom d'*écliptique*, parce que, dans les cas d'éclipses, les centres des trois corps sont contenus dans son plan, et l'angle qu'elle fait avec l'équateur a reçu le nom d'*obliquité de l'écliptique.*

J'ai dit que l'orbite solaire se *projetait* sur la sphère céleste suivant une circonférence ; et il est en effet essentiel de remarquer que l'orbite, proprement dite, n'est pas la même chose que la circonférence céleste qu'on nomme aussi l'écliptique. Celle-ci n'est que l'intersection de la surface de la sphère par le plan dans lequel se trouve située la véritable orbite solaire, qui n'est pas une circonférence, comme nous le verrons plus bas ; et qui, quelles que soient sa forme et son étendue, se projettera toujours dans le ciel suivant la même circonférence, puisque sa projection n'est autre chose que l'intersection de la sphère par ce plan. Cette remarque est importante à faire pour prévenir la confusion d'idées que tend à produire le mot d'orbite solaire ou d'écliptique, appliqué indifféremment à la ligne que décrit dans l'espace le centre du soleil, et à la trace circulaire de ce mouvement projeté sur la sphère céleste.

80. Il s'agit maintenant de procéder à la détermination de la durée de ce mouvement. On conçoit aisément l'importance de la mesure précise de cette période, qui est l'élément universel des intervalles chronologiques. Les tâtonnemens divers par lesquels les hommes ont depuis les temps les plus reculés poursuivi cette mesure, ont un intérêt historique que nous mettrons dans tout son jour quand nous traiterons certaines questions relatives à l'âge du monde. La durée de l'année a été de tout temps l'objet de l'intérêt et des recherches des hommes même les plus indifférens aux autres phénomènes célestes, parce qu'elle règle les époques et les durées des saisons. Même les peuples qui, comme les Juifs et les Grecs, mesuraient leur temps civil par les périodes lunaires, avaient soin de mettre leurs années communes en concordance avec les années solaires, au moyen d'intercalations.

On conçoit divers moyens par lesquels les premiers hommes ont pu déterminer à peu près la durée de l'année. Le premier consiste à observer, un certain jour, au moment où le soleil se couche, quelque étoile qui en soit voisine ou se couche en même temps que lui. Chaque jour, à partir de celui-là, le coucher du soleil retarde sur celui de l'étoile jusqu'à une certaine époque où a lieu de nouveau la coïncidence des deux couchers. Entre les deux momens extrêmes de cette période, il s'est écoulé environ 365 jours, nombre qu'on peut sans trop de difficulté déterminer à une unité près. Cette méthode est celle dont se sont servi primitivement les Egyptiens.

Le second moyen consiste à observer deux jours de l'année, auxquels le soleil se lève ou se couche au même point de l'horizon. Ces points sont déterminés par la direction des ombres correspondantes. Ce moyen est pour l'exactitude à peu près sur la même ligne que le précédent.

Un troisième procédé consiste à déterminer deux jours où la hauteur méridienne du soleil est la même ; car il est évident qu'alors le soleil se trouve au ciel dans deux positions identiques ; ce qui ne peut avoir lieu que si son orbite a été entièrement parcourue dans cet intervalle. Pour déterminer ces deux jours d'égales hauteurs, les anciens se servaient de la mesure des ombres ; car des ombres

égales correspondent à des hauteurs solaires égales. Ce procédé a l'inconvénient de s'appuyer sur un élément peu susceptible d'une mesure précise, telle que l'ombre d'un style et même d'un gnomon, surtout si on mesure les ombres à l'époque des solstices, parce que le mouvement du soleil, et par conséquent la variation de la longueur de l'ombre, sont alors peu sensibles. C'est vers les équinoxes que l'expérience se fait de la manière la plus sûre, par la raison contraire.

Ces divers procédés peuvent donner le nombre de jours contenus dans l'année; mais il est impossible d'en conclure la fraction excédante, si ce n'est par le principe de l'accumulation. Supposons, en effet, que l'année soit de 365 jours et un quart, et qu'on ne l'ait comptée d'abord que de 365 jours. Au bout de 4 ans, il se sera écoulé 4 fois 365 ou 1460 jours, durée qui différera de tout un jour de 4 années véritables. Le commencement de la cinquième année, déterminé par les méthodes précédentes, se trouvera alors en retard d'un jour entier; d'où l'on conclura qu'en comptant 365 jours seulement pour la durée de l'année, on a négligé une fraction qui, répétée quatre fois, donne un jour entier. Donc cette fraction serait d'un quart de jour, et l'année serait, par une nouvelle approximation, de $365^j,25$. Cette correction, il est vrai, ne pourrait être faite bien sûrement au bout de 4 années, parce que le retard d'un jour dans l'appréciation des phénomènes qu'on a en vue, ne peut se mesurer qu'à peu près. Mais au bout d'un siècle, par exemple, dont chacune des années aurait été supposée de 365 jours, il y aurait un retard de 100 quarts de jour, ou de 25 jours relativement à l'époque où devraient revenir les ombres égales; d'où l'on conclurait que l'on est en erreur sur la longueur de l'année de 25/100 de jour, ou de 1/4. Comme le retard peut s'évaluer facilement à un jour près, l'erreur, s'il y en a, ne dépasserait pas 1/25 de la correction précédente; par conséquent, 1/100 de jour, quantité moindre que 15'. On aurait donc la longueur de l'année avec cette approximation.

Mais si la longueur de l'année ainsi fixée est encore en erreur, l'accumulation rendra celle-ci sensible au bout d'un certain intervalle de temps. Que l'erreur soit, par exemple, comme nous venons de le supposer, 1/100 de jour; au bout de 100 ans il y aura un jour entier, au bout de 1000 ans, 10 jours de retard; et celui-ci pourra se mesurer à un jour près. Répartissant ces 10 jours sur 1000 années, on fera ainsi à la valeur précédente une nouvelle correction de 10/1000 de jour, et celle-ci ne pourra être en erreur de plus du dixième de cette valeur, puisqu'on n'a pu se tromper que d'un jour sur 10. Donc, l'évaluation sera exacte à 1/1000 de jour, c'est-à-dire, à une minute et demie près. C'est par ce moyen qu'Hipparque, partant de la valeur 365, 25, et comparant une observation d'ombre solsticiale par lui faite, à une observation semblable exécutée par Arystille, 145 ans auparavant, trouva un demi-jour d'erreur sur ces 145 ans, par conséquent $0^j,00345$ par an; ce qui réduit d'autant la valeur primitive $365^j,25$, et donne $365^j,24655$, ou $365^j\ 5^h\ 55'$, valeur qui ne diffère de la véritable que de 6' en plus.

J'appelle l'attention du lecteur sur cette méthode d'accumulation, qui est une des principales ressources des astronomes pour la mesure des petites quantités. C'est ainsi que l'accumulation des petites erreurs annuelles, dues au système du calendrier Julien, qui compte les années de $365^j,25$, valeur en excès de 11^m, avait produit, en 1582, une erreur totale de 10 jours sur l'époque de l'équinoxe; ce qui était aisé à constater au moins à un jour près. Aussi supprima-t-on, à cette époque, 10 jours dans l'année, pour remettre celle-ci d'accord avec le mouvement du soleil.

81. Voici maintenant la méthode employée par les modernes pour déterminer la longueur de l'année.

Définissons d'abord ce qu'il faut entendre précisément par ce mot. L'*année* est ici le temps qui s'écoule entre le passage du centre du soleil par un des deux points équinoxiaux et son retour au même point. Lorsque cet astre, en vertu de son mouvement de translation, arrive à l'un des points d'intersection de son orbite avec l'équateur, il est dans ce dernier cercle, et paraît le décrire

ce jour là en vertu du mouvement diurne. Mais vu la continuité de son mouvement de translation, il n'est rigoureusement dans l'équateur que pendant un seul instant, savoir celui où il passe par l'un de ces points d'intersection ou points équinoxiaux. On les appelle ainsi, parce qu'à cette époque, le cercle solaire diurne, qui diffère peu de l'équateur, est divisé par l'horizon en deux parties égales (propriété commune à tous les grands cercles d'une sphère); d'où il suit que le soleil reste autant au dessous de l'horizon qu'au dessus, et que le jour est alors égal à la nuit. Souvent au lieu de *point équinoxial*, on dit simplement l'*équinoxe ;* de sorte que ces expressions, *distance du soleil à l'équinoxe*, *mouvement rétrograde de l'équinoxe*, et autres analogues, doivent s'entendre des points équinoxiaux, et généralement même de celui que traverse le soleil au printemps.

Cela posé, il s'agit pour nous de mesurer l'intervalle précis qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil par l'équinoxe du printemps, ou, ce qui revient au même, par l'équateur. Pour cela, il faut déterminer les jours, heures, minutes et secondes, auxquels ont lieu deux passages consécutifs. Or, le moment précis de ces passages ne peut se déterminer par observation directe; mais il peut se conclure de l'observation de la hauteur méridienne du soleil le jour de l'équinoxe, en la comparant à celles qui ont lieu le jour précédent et le jour suivant. Un exemple suffira pour fixer nettement les idées sur ce point.

Le 20 mars 1830, on a observé la hauteur méridienne du soleil, qui, comparée à celle de l'équateur, donne pour la déclinaison *australe* du soleil 0° 14′ 30″. Une observation semblable faite le lendemain donne 0° 9′ 11″ pour déclinaison *boréale*. Le soleil a donc passé par l'équateur dans cet intervalle de temps, et sa déclinaison est devenue nulle à un moment qu'il s'agit de déterminer. Or, la déclinaison ayant varié dans cet intervalle de la somme des deux valeurs ci-dessus, qui égale à 23′ 41″, le temps nécessaire pour que la déclinaison australe 0° 14′ 30″ ait diminué d'autant pour devenir 0, est le quatrième terme de la proportion :

24 heures : x^h :: 23′ 41″ : 14′ 30″.

L'inconnue de cette proportion est 14 h., 69402, temps après lequel, passé midi, aura lieu le passage du soleil par l'équateur.

Si, aux époques correspondantes de l'année 1831, on fait les mêmes observations et les mêmes calculs, on trouve de la même manière que le soleil a passé par l'équateur après midi, et au bout de 20h., 52076. L'intervalle des deux passages est donc de 365 jours, plus la différence de 14 h., 69402 à 20 h., 52076, ou 5 h. 82674 5 h. 49′ 36″, ou enfin en jours, 0 j., 24275.

On trouve facilement la limite de l'erreur de ce calcul, en supposant exactes les mesures des hauteurs méridiennes; car la proportion ci-dessus n'est pas rigoureusement exacte en théorie, mais elle l'est avec une approximation connue dans le cas actuel. En effet on trouve que, pendant plusieurs jours avant et après l'équinoxe, les différences en déclinaison sont constamment de 23′ 41″ ou 23′ 42″. Donc d'un jour au suivant la variation doit être proportionnelle à l'un ou à l'autre de ces deux nombres, ou plutôt tombe entre les résultats des deux calculs faits sur eux. Or, ces résultats diffèrent seulement de 0′, 866, comme il est facile de le vérifier. Prenant le milieu, il en résultera que nous aurons la longueur de l'année avec moins de *une demi-minute* d'erreur.

Admettons cette demi-minute. Au bout de 50 ans le retour du soleil à l'équinoxe calculé sur le résultat précédent sera en erreur de 25′; mais la mesure de la hauteur méridienne, et la proportion qu'on établit sur cette base, donneront comme ci-dessus l'instant précis du passage à une demi-minute près. Comparant ce résultat à celui calculé un demi siècle auparavant, on reconnaîtra la différence de 25′, qui, résultant de l'accumulation des erreurs de 50 années, fera reconnaître l'erreur annuelle d'une demi-minute. Or, l'erreur de cette évaluation aura évidemment pour limite 1/50 de minute, puisqu'elle résulte de la division par 50 d'une appréciation faite à 1/2 minute près sur 25. L'erreur sera donc cette fois très inférieure à 2 secondes; et l'on conçoit qu'on puisse ainsi l'atténuer indéfiniment. C'est par ces moyens qu'on a fixé la durée de l'année équi-

noxiale ou *tropique* à 365 j., 2422414, ou 365 j. 5 h. 48′ 50″.

Il semble néanmoins que ce résultat si précis ait besoin de vérification; car on voit qu'il dépend de certains élémens sur la précision desquels il peut y avoir erreur, comme par exemple les mesures des hauteurs solaires méridiennes. Mais aussi ces élémens ont été l'objet d'observations nombreuses, entre lesquelles on a pris des moyennes, procédé qui atténue indéfiniment les erreurs. De plus, la longueur de l'année est assujétie, comme tous les élémens astronomiques, à de légères perturbations, connues sous le nom d'*inégalités*, et dont les unes sont dites *périodiques* et les autres *séculaires*. Il résulte des unes et des autres que l'intervalle de deux passages consécutifs du soleil par le même équinoxe, n'est pas rigoureusement le même d'une année à l'autre. Mais outre que ces inégalités sont extrêmement petites, l'effet de celles qui sont périodiques, c'est-à-dire qui composent un cycle de courte durée, après lequel elles repassent par les mêmes valeurs, est à peu près annullée par la succession des observations qu'on réduit à une moyenne. Quant aux inégalités séculaires, c'est-à-dire dont l'effet n'est sensible qu'après de très longs intervalles, elles n'affectent pas d'une manière appréciable même des sommes d'années considérables, et l'on ne peut en tenir compte qu'au moyen de la théorie de la gravitation universelle. L'une de ces inégalités dépendant de la variation du déplacement des points équinoxiaux, fait que l'année est aujourd'hui plus courte de 11 secondes que du temps d'Hipparque; ce qui fait une variation moyenne qui ne va pas à 1/100 de seconde par année.

82. Après avoir ainsi déterminé la durée précise ainsi que la direction projetée du mouvement annuel du soleil, il nous reste à répondre encore à ces deux questions : 1° La vitesse solaire est-elle uniforme? 2° La courbe décrite dans l'espace par le centre du soleil est-elle une circonférence aussi bien que sa projection sur la sphère? L'importance de ces deux questions ne tardera pas à être aperçue de ceux qui ont compris le but principal des recherches astronomiques. Car toute la science converge à la solution de ce problème général : Quelle sera, à un instant donné, la position précise de chacun des astres dans le ciel? Or, la réponse à cette question, pour ce qui concerne le soleil, dépend évidemment des conditions qui règlent sa marche; elle variera selon que la vitesse sera uniforme ou variable; elle variera aussi selon la nature de la courbe décrite; car les corrections à faire au mouvement moyen, supposé d'abord uniforme, seront régies par la nature et l'équation de cette courbe.

Or, il est facile de constater d'abord que la vitesse du soleil dans son orbite n'est rien moins qu'uniforme. Pour cela, il faut la mesurer, ce qui est facile; car si l'on mesure les ascensions droites et les déclinaisons quotidiennes du soleil, et qu'on calcule les hypoténuses des triangles rectangles sphériques qui ont ces élémens pour côtés, les différences de ces hypoténuses seront les chemins parcourus par le soleil entre les midis successifs, et par conséquent la mesure des vitesses diurnes de cet astre (fig. 10, 4e leçon). Or on trouve ainsi *que ces vitesses sont inégales*.

La variation de cet élément exclut naturellement l'idée d'un mouvement circulaire; car indépendamment de toute théorie mécanique, l'uniformité relative de la structure du cercle exclut toute cause de disparité dans le mouvement sur cette ligne. Il est vrai que cela prouve seulement que la terre ne serait pas au centre du cercle que le soleil décrirait autour d'elle; et c'est d'après cette vue que Ptolémée, et Hipparque avant lui, avaient imaginé l'*excentrique* du soleil, qu'ils faisaient tourner dans une circonférence autour de notre globe; ne concevant pas un mouvement curviligne qui ne fût pas en même temps circulaire.

Cette excentricité de l'orbite du soleil, quelle que soit d'ailleurs sa nature, résulte immédiatement de l'observation d'un phénomène très simple dont chaque jour manifeste une des phases. C'est que le diamètre apparent du soleil varie d'un midi à l'autre, et que la succession de ces valeurs forme un cycle exactement

compris dans l'intervalle d'une année. Or, ce phénomène serait complétement inexplicable si la distance de la terre au soleil restait toujours la même; tandis qu'il résulte nécessairement de l'hypothèse contraire.

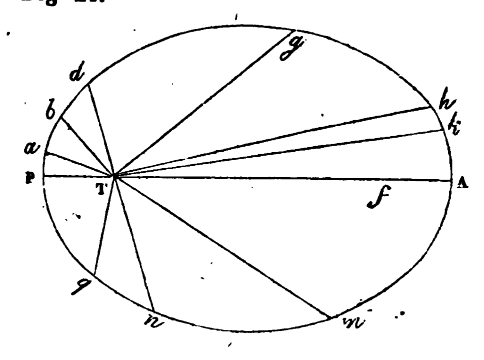
Mais les rapports de toutes les distances journalières de la terre au soleil peuvent se déterminer aisément au moyen de ce principe fort simple : que *les distances sont toujours en raison inverse des diamètres apparens* (1). D'où il suit que si l'on prend pour unité arbitraire la distance de notre globe au soleil le 1er janvier, représentée par une ligne quelconque l, et qu'on mesure les diamètres méridiens du soleil d, d', le 1er et le 2 janvier, la distance relative du soleil à la terre, à midi de ce second jour, sera le quatrième terme de la proportion :

$$d' : d :: l : x.$$

Soit, par exemple, $l = 100$ millimètres; $d = 31' \, 35'',6$; $d' = 31' \, 35'',58$; il viendra $x = 100^m, 00106$, pour la distance relative au 2 janvier; et l'on pourra calculer de la même manière toutes les autres pour tous les jours de l'année. Ces variations sont insensibles d'un jour à l'autre; les valeurs extrêmes sont comprises entre les deux diamètres $31' \, 31''$ et $32' \, 36''$.

83. Nous sommes maintenant en état de déterminer la courbe de l'orbite solaire, soit par une construction graphique, soit par le calcul. Prenons, en effet, une longueur arbitraire TP de 100 millimètres, par exemple, pour représenter la distance solaire le 1er janvier de l'année courante, et faisons sur cette ligne un angle PTa égal à l'arc décrit par le soleil dans son orbite de midi à midi. Fig. 24.

Fig. 24.

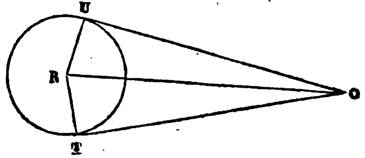


Prenons une longueur Ta égale à la distance relative calculée, comme nous l'avons expliqué dans le numéro précédent. Le point a sera évidemment la position du soleil à midi du 2 janvier. On déterminera de la même manière sa position b à midi du 3 janvier, et ainsi de suite pour tous les jours de l'année; et l'on aura une série de points qui, réunis par un trait continu, représenteront l'orbite solaire. Ce tracé graphique est d'une exécution peu avantageuse; et il serait même impraticable, si l'on voulait déterminer les positions de deux jours successifs, qui ne diffèrent jamais d'une manière appréciable.

La figure ainsi faite se trouve avoir quelque ressemblance avec une *ellipse*, extrêmement peu différente, il est vrai, d'un cercle. Mais c'est au calcul qu'il appartient de mettre cette identité hors de doute. Pour cela, l'on remarquera qu'on connaît la plus grande et la plus petite distance relatives du soleil à la terre, puisqu'elles sont en rapport inverse des valeurs extrêmes des diamètres apparens, savoir 1891" et 1956". La demi-somme de ces valeurs, ou 1923',5", étant diminuée

(1) Voici la démonstration de ce principe :

Fig. 25.



Soit o l'observateur, et RT le rayon réel de l'astre vu par les deux rayons visuels oR, oT, dont ce dernier est perpendiculaire à RT. Soient de plus ω l'angle RoT, et l la distance oT. Dans le triangle rectangle oTR on a la proportion $1 : \text{tang}\, \omega :: l :$ RT. Par la même raison, à une distance l', on aurait $1 : \text{tang}\, \omega' :: l' :$ RT; d'où $\text{tang}\, \omega : \text{tang}\, \omega' :: l' : l$. Substituant aux tangentes les arcs eux-mêmes qui sont très petits, on obtient $\omega : \omega' :: l' : l$; ce qu'il fallait démontrer. Dans le cas actuel où les angles ω, ω' ne dépassent guère 1/4 de degré, la différence entre l'arc et la tangente ne va pas à 1/100000 du diamètre apparent, ou à 1/2000 de seconde. Il est inutile de faire remarquer que ces diamètres apparens sont le double des angles ω et ω', et sont par conséquent aussi en rapport inverse des distances.

de la plus petite, donne 32,5. Or, si l'on donnait le grand axe d'une ellipse égal à la somme des deux nombres ci-dessus, la demi-somme 1923,5 serait le demi grand axe, et la différence 32,5 serait l'excentricité. Le demi petit axe, qu'on sait être la racine carrée du carré du demi grand axe, moins le carré de l'excentricité, serait donc aussi connu. Avec ces élémens, on formerait l'équation polaire de l'ellipse; et en se donnant des angles arbitraires formés par les différens rayons vecteurs avec le grand axe, on déduirait de l'équation la longueur de ces rayons. Or, en supposant la terre au foyer d'une ellipse qui aurait pour élémens les données ci-dessus, déterminées par l'observation, les rayons vecteurs calculés se trouvent précisément égaux aux distances solaires conclues des diamètres apparens par la proportion inverse. Donc *l'orbite annuelle du soleil est une ellipse dont la terre occupe l'un des foyers* (1).

Les deux points P, A, où le soleil se trouve à sa plus petite et à sa plus grande distance de la terre, ont reçu les noms de *périgée* et d'*apogée*. On les appelle aussi d'un nom commun les *absides* de la courbe. Les lignes quelconques T P, T *a*, T *b*, T A... qui joignent le centre de la terre à celui du soleil mobile, sont les *rayons vecteurs*. L'angle P T *b* que fait à un instant quelconque le rayon vecteur avec la ligne du périgée se nomme *anomalie*, expression qui a un sens précis très différent de celui qu'on lui assigne dans le langage ordinaire. L'anomalie se compte à partir du périgée dans le sens du mouvement solaire de 0° à 360°.

Il est inutile de faire remarquer ici qu'en parlant de l'orbite solaire, nous ne préjugeons pas la question de savoir si la courbe que nous nommons l'écliptique est réellement décrite par le soleil, ou si elle est parcourue par la terre en sens contraire du mouvement apparent de l'astre du jour. Le soleil paraît se mouvoir dans le ciel, et les diverses positions qu'il y occupe composent un ensemble de phénomènes dont il est important d'étudier les lois, et qui est parfaitement indépendant de toute hypothèse sur le mouvement ou le repos de la terre. Nous continuerons donc à étudier les simples apparences, jusqu'à ce que nous ayons acquis un nombre de faits suffisans pour traiter en parfaite connaissance de cause la question des mouvemens réels. Il nous suffira de faire remarquer ici que, dans l'hypothèse du mouvement de la terre, il n'y a qu'*à transporter à notre globe tout ce que nous disons ici du soleil*, en se contentant de substituer le mot de soleil à celui de terre, et réciproquement. Aussi le mot de *périhélie* remplace-t-il alors le mot *périgée*, de même l'*apogée* devient l'*aphélie*.

84. La très petite différence qui existe entre le plus grand et le plus petit des diamètres apparens du soleil prouve que l'orbite diffère extrêmement peu d'un cercle, ou, comme on dit, que l'*excentricité* de l'ellipse est fort petite. En effet, la distance du centre de l'ellipse au foyer n'est que 0, 0168 de la distance moyenne; de sorte qu'en donnant à un cercle 40 millimètres de diamètre, valeur moyenne entre celles que nous adoptons dans nos figures, il n'y aurait entre son centre et le foyer d'une ellipse qui aurait ce diamètre pour grand axe qu'une distance de 1/3 de millimètre, valeur égale à l'épaisseur des lignes de ces figures; de sorte que l'ellipse solaire ne différerait pas d'un vrai cercle d'une manière appréciable à l'œil le plus exercé.

85. Il est à remarquer que le soleil atteint le périgée au commencement de l'hiver, de sorte que pendant toute la saison froide nous sommes plus près de lui que pendant l'été. La différence, comme nous le verrons plus tard, s'élève à près de 1,300,000 lieues métriques. Ce résultat paraît fort étonnant au pre-

(1) L'équation polaire de l'ellipse est comme on sait $r = \frac{a(1-e^2)}{1+0,0168\cos(\varphi-\omega)}$. Dans l'ellipse solaire on a : $a = 1923,5$; $e = 32,5$, ou en prenant a pour unité, $e = 0,0168$; d'où

$$r = \frac{0,998208}{1+0,0168\cos(\varphi-\omega)}.$$

Dans cette relation, φ est l'angle que fait le rayon vecteur mobile avec celui qui passe par le point équinoxial origine des coordonnées; c'est la *longitude* du soleil. Par ω, on entend l'angle que fait avec le même rayon équinoxial le grand axe de la courbe du côté du périgée; c'est la *longitude* actuelle du périgée. L'angle $\varphi - \omega$ est par conséquent celui que nous avons appelé l'*anomalie*.

mier abord ; mais il est aisé de comprendre que si, en vertu de cette cause, la température de nos climats doit gagner quelque chose pendant l'hiver, et perdre pendant l'été, il peut exister d'autres causes beaucoup plus influentes et agissant en sens contraire ; ce qui a lieu en effet, comme nous l'expliquerons plus tard. Remarquons en passant que notre hiver est l'époque de l'été pour nos antipodes, et que ceux-ci doivent trouver tout naturel ce qui, au premier abord, nous paraît incroyable.

88. Mais il ne suffit pas d'avoir déterminé la nature de la courbe solaire, et d'avoir constaté le défaut d'uniformité de sa vitesse ; il faut encore trouver sa cause, et la relation qui existe entre cette vitesse et la position de l'astre sur son orbite, pour déduire l'un de ces élémens en fonction de l'autre et savoir les calculer d'avance pour un instant donné. Or cette relation a pour formule cette grande loi astronomique, que *le rayon vecteur parcourt toujours des aires égales en temps égaux*, et en général que *les aires sont proportionnelles au temps*. Par le mot *aires*, on entend les surfaces des secteurs elliptiques comprises entre deux positions données du rayon vecteur.

La démonstration de cette importante formule reposant sur les plus simples principes de la géométrie et de la physique élémentaires, nous la donnons ici, au lieu de la rejeter en notes, parce que nous la croyons à la portée de tous les lecteurs. Nous supposons donc connus de tout le monde les principes suivans :

1° Un corps qui subit une impulsion instantanée, marche d'un mouvement toujours rectiligne et uniforme ; ou autrement il parcourt en ligne droite des espaces égaux en temps égaux.

2° Un mobile sollicité par deux forces agissant dans deux directions différentes, suit la diagonale du parallélogramme construit sur ces deux forces ; c'est-à-dire que si, à partir du mobile, on prend sur les directions des deux forces deux longueurs égales au chemin que chacune d'elles tend à faire parcourir au mobile dans l'unité de temps, et qu'on achève le parallélogramme, la diagonale de cette figure sera le chemin parcouru par le mobile dans la même unité de temps (1).

3° Deux triangles de même hauteur et de même base sont équivalens ; ce qui résulte de ce que la surface d'un triangle est le demi-produit de sa base par sa hauteur.

Il nous faut supposer de plus que la courbe décrite par le soleil est, comme tous les mouvemens curvilignes, produite par l'action simultanée de deux forces, dont l'une constamment dirigée vers le foyer de l'ellipse, et l'autre perpendiculaire à cette direction. Nous démontrerons prochainement l'existence de ces deux forces ; admettons-les provisoirement ; et nous allons en voir résulter la loi qui nous occupe, avec toutes les conséquences qui en dérivent.

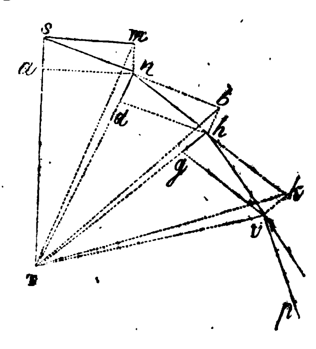
Cela posé, soit la terre en T, et le soleil en S, fig. 25. Soit *Sa* la force qui pousse le soleil vers la terre, et *Sm* la force perpendiculaire à celle-là, dite force *de projection*. En vertu de ces deux forces, l'astre parcourra dans l'unité de temps la diagonale *Sn* du parallélogramme construit sur *Sm* et *Sa*. Or remarquons d'abord que sans la force *Sa* le mobile serait allé en *Sm*, et que le rayon vecteur aurait décrit l'aire du triangle ou du secteur élémentaire *STm*. Mais par l'effet de la force *Sa*, le rayon vecteur décrit le triangle ou secteur *STn*, au lieu du précédent ; or ces deux triangles sont égaux, car ils ont même base *ST*, et même hauteur, puisque leurs sommets, *m*, *n*, sont situés par construction sur une ligne *m n* parallèle à la base.

Si l'astre cessait d'être animé par la force focale, il continuerait sa route en vertu du simple mouvement acquis sur le prolongement *sn*, et dans l'unité de temps il décrirait $nb = sn$. Mais au point *n* il est encore poussé vers le centre. Soit *nd* cette impulsion égale à *sa*. Il devra décrire *nh* diagonale du parallélogramme construit sur *nb* et *nd*. Or, le triangle *n*T*b* est équivalent à *s*T*n* comme ayant même hauteur et une base égale. Le triangle *n*T*h* est équivalent à *n*T*b* pour la même raison que ci-dessus ; donc les triangles ou secteurs élémentaires *s*T*n*,

(1) Voir pour la démonstration de ce principe ma *Géométrie pratique*, 2e édition, pages 149 et 188.

nTh, compris entre deux rayons vecteurs consécutifs, sont équivalens; et l'on prouverait de la même manière qu'un troisième secteur hTv, et tant d'autres analogues qu'on voudra sont équivalens au secteur élémentaire primitif sTn, et par conséquent équivalens entre eux.

Fig. 25.



Comme les forces supposées agissent d'une manière continue, les diagonales successives sont infiniment petites, de sorte que cette ligne brisée polygonale devient une courbe qui est l'orbite ou la *trajectoire* de l'astre. C'est ainsi que le soleil décrit son ellipse. Mais si l'on prend dans celle-ci des secteurs élémentaires décrits en des instans égaux, leurs aires seront égales d'après la théorie précédente. Si de plus on en prend deux nombres égaux qui seront décrits par conséquent dans des nombres d'instans égaux ils composeront des secteurs égaux en surface. Donc *des secteurs égaux sont décrits en temps égaux par le rayon vecteur de l'astre;* donc aussi en général *celui-ci décrira des aires proportionnelles au temps.*

Or, voici la conséquence immédiate de ce principe. Qu'on prenne dans la figure 24 le secteur PTb près du périgée, et un secteur hTk près de l'apogée, qui soit équivalent à l'autre. Par la nature de l'ellipse, les rayons vecteurs vont en croissant du périgée à l'apogée; donc le secteur hTk est *plus long* que le secteur PTb. Donc, puisque les surfaces sont égales, il faut que le premier soit moins large que le second, ou autrement que l'angle hTk soit moindre que l'angle PTb. Or, ces angles interceptent dans le ciel des arcs qui sont la mesure des vitesses solaires. Donc *ces vitesses sont nécessairement inégales.*

87. On voit donc que ce défaut d'uniformité dans la vitesse du soleil n'est pas un défaut de *régularité;* il est le produit des lois les plus claires de la mécanique, et assujéti à des *règles* immuables au moyen desquelles les phases du mouvement solaire peuvent être calculées d'avance. Au périgée, où la hauteur du secteur est moindre, l'angle qui mesure sa largeur doit être d'autant plus grand; donc la vitesse est la plus grande possible au périgée; elle va en décroissant jusqu'à l'apogée où elle atteint son minimum; puis elle commence à croître, et elle arrive à sa valeur maximum, quand l'astre est de retour au périgée. Les vitesses augmentent donc avec les diamètres apparens; et l'on démontre que les distances solaires sont en rapport inverse des racines carrées des vitesses (1). Ce qui fournit un moyen de déterminer par points l'orbite solaire plus exactement que par la considération des diamètres apparens, dont la mesure ne peut se prendre qu'avec une précision beaucoup moindre que celle des arcs diurnes. Les extrêmes de ceux-ci sont 61',125 et 57',192, décrits respectivement lorsque le soleil est arrivé au périgée et à l'apogée.

88. Les deux grands principes que nous venons d'établir, c'est-à-dire l'ellipticité de l'orbe solaire et la proportionalité des secteurs aux temps, sont connus en astronomie sous le nom de *lois de Kepler,* du nom de l'homme illustre à qui on en doit la découverte. Cette qualification s'applique aussi à un

(1) En effet, soit un secteur élémentaire interceptant un angle ω entre deux rayons vecteurs r, r', on aura, comme on sait, pour sa surface $1/2\ r\, r'$ sin ω; ou, parce que r et r' diffèrent infiniment peu, $1/2\ r^2 \sin \omega$; ou enfin $1/2\ r^2\, \omega$, parce que l'arc se confond avec son sinus. Un autre secteur aura pour mesure $1/2\ R^2\, \omega'$; et comme ils sont équivalens dans le même temps, on aura l'équation $r^2\, \omega = R^2\, \omega'$; d'où $r^2 : R^2 :: \omega' : \omega$; d'où $r : R :: \sqrt{\omega} : \sqrt{\omega}$. Or ce qui est vrai des secteurs élémentaires, est sensiblement vrai des secteurs diurnes dont l'angle ne dépasse pas un degré

troisième principe également dû au génie de cet astronome, et qui établit une liaison entre les durées des révolutions des planètes, et leurs moyennes distances au soleil; nous nous occuperons de celui-ci plus tard. Les lois de Kepler sont la base de la théorie des mouvemens célestes; le code de l'astronomie, le point de départ de la théorie de la gravitation universelle, et l'on peut dire que Kepler a créé Newton. C'est une histoire intéressante que celle des recherches, des essais et des idées métaphysiques par lesquelles l'astronome allemand est parvenu, après bien des années de labeur, à ces importantes formules. Car ses découvertes ne sortaient pas, comme nos livres le feraient croire, de principes mécaniques qui n'existaient pas encore; ils sont le fruit de mesures et de calculs d'une effroyable longueur, suivis long-temps avec une heureuse obstination. Le génie n'est que de la patience, a-t-on dit; pensée vraie et fausse à la fois, parce qu'elle est incomplète. La persévérance est l'arme du génie; mais le génie n'est patient que parce qu'il voit au loin, et que l'objet de son intuition stimule et soutient son zèle dans la longue carrière qu'il doit parcourir parfois pour atteindre son but. L'esprit vulgaire hésite et s'arrête, parce que ne sentant que d'une manière confuse, il ne tarde pas à douter de l'objet et de lui-même. J'aimerais mieux dire que le génie est de la foi.

89. Revenons à l'ellipse solaire, et constatons deux modifications importantes que subissent ses élémens. Le maximum et le minimum de ses vitesses diurnes ayant lieu respectivement au périgée et à l'apogée, on connaît donc aisément les jours où le soleil est voisin de ces deux positions. De plus, il faut remarquer que le soleil doit employer exactement une demi-année pour aller de l'un de ces points à l'autre, et que leurs longitudes doivent toujours différer de 180°. L'ensemble de ces propriétés appartient exclusivement au grand axe de l'orbite solaire; car si l'on mène par le foyer toute autre droite quelconque, elle partagera l'ellipse en deux parties qui ne pourront être décrites en des temps égaux; car l'une contiendra le périgée et l'autre l'apogée, c'est-à-dire des régions où les vitesses sont essentiellement différentes. Ce serait, il est vrai, un résultat bien extraordinaire que la rencontre de deux observations qui différassent à la fois de 180° en longitude et d'une demi-année en temps, ce qui caractériserait la position précise des absides; mais on conçoit que par un très grand nombre d'observations faites aux époques convenables, on puisse enfin tomber sur la position exacte de ces points. Or, même sans les déterminer avec une précision extrême, on reconnaît qu'avec le temps ils se déplacent dans le ciel; d'où il résulte que le grand axe de l'orbite solaire, ou, ce qui revient au même, que l'*ellipse toute entière tourne dans son plan*, autour du foyer et dans le sens direct, c'est-à-dire celui du mouvement annuel. La comparaison du lieu actuel du périgée avec la position de ce point à une époque antérieure, donnera la valeur du mouvement annuel. C'est ainsi que Flamesteed, en 1690, ayant trouvé la longitude du périgée égale à 277° 35′ 31″, et Maskelyne l'ayant trouvée de 279° 3′ 17″ à la fin de 1775, il y a eu en quatre-vingt-cinq ans un déplacement de 1° 27′ 36″, ce qui donne par an 61″,84, valeur que la théorie de l'attraction a réduite à 61″,76. C'est le *mouvement annuel en longitude du périgée solaire*. Ce mouvement peut s'expliquer également par un déplacement réel du grand axe de l'orbite, ou par le déplacement possible de l'origine des longitudes, ou enfin par la combinaison de ces deux causes; ce qui a lieu, en effet, comme nous allons le voir.

90. Nous avons expliqué (n° 24) comment on peut déterminer la position qu'occupe dans le ciel chacun des points équinoxiaux, et par suite l'ascension droite de chaque étoile. Or il se trouve qu'en faisant à diverses époques ces observations et ces calculs, on trouve que *toutes les ascensions droites changent très sensiblement*, aussi bien que les déclinaisons. Or il n'y a pas moyen d'admettre que les étoiles changent entre elles de positions relatives, puisque leurs distances angulaires se conservent les mêmes; donc l'origine des ascensions droites, ou, ce qui est la même chose,

le point équinoxial se déplace; et ce mouvement a lieu d'orient en occident, en sens contraire du mouvement du soleil, puisque toutes les ascensions droites augmentent vers l'orient. Si ce déplacement avait lieu exactement dans le sens de l'équateur, les ascensions droites augmenteraient toutes de la même quantité, et les déclinaisons resteraient d'ailleurs les mêmes; ce qui n'est pas. Ces deux élémens varient, et d'une façon très irrégulière, du moins en apparence. Mais si l'on cherche par le calcul les longitudes et les latitudes qui correspondent aux nouvelles ascensions droites et aux nouvelles déclinaisons, on tombe sur ce résultat remarquable, que *la longitude de toutes les étoiles augmente d'une même quantité, tandis que toutes les latitudes se conservent les mêmes.* Un pareil résultat se représente géométriquement en admettant que le point équinoxial se meut sur l'écliptique, ou autrement le long de cette courbe, mais en sens contraire du mouvement du soleil, ce qui constitue une rétrogradation. La quantité de ce mouvement est évidemment égale à la valeur de l'augmentation de toutes les longitudes stellaires, ou, ce qui revient au même, d'une seule de ces longitudes. Beaucoup d'observations ont été faites dans ce but. Prenons pour exemple la longitude de l'étoile nommée l'*épi de la Vierge,* déterminée en 1760, par l'habile observateur Bradley, et fixée à 200° 29′ 40″. Suivant les observations de Maskelyne au commencement de 1802, la même étoile avait pour longitude 201° 4′ 41″. L'accroissement est donc de 0° 35′ 1″ en 42 ans, ce qui donne par an 50″. Or la discussion d'un grand nombre d'observations a fixé la valeur de cet élément à 50″ 10.

La découverte de la rétrogradation du point équinoxial est due à Hipparque, qui la conclut de la comparaison de ses observations avec celles d'Aristylle et de Timocharès, faites un siècle et demi avant les siennes. Mais Hipparque n'osa pas affirmer ce résultat comme un fait incontestable; il le soupçonna et en recommanda la confirmation aux astronomes futurs. Ptolémée répondit à cet appel trois siècles après; et comparant ses propres observations à celles d'Hipparque, mit hors de doute ce mouvement équinoxial; mais il le mesura imparfaitement en l'évaluant à un degré par siècle, tandis que cet angle est parcouru en un peu moins de 72 ans. Il est à remarquer qu'à la même époque les Chinois connurent et fixèrent le mouvement équinoxial à un degré en 50 ans.

91. On voit donc que si une étoile coïncidait d'abord avec le point équinoxial, celui-ci s'éloignant d'elle et parcourant en rétrogradant la circonférence de l'écliptique, reviendrait coïncider avec l'astre au bout d'un nombre d'années égal au quotient de 360° divisés par le mouvement annuel de 50″ 1, ou 25,868 ans. Telle est la durée de la grande révolution céleste pendant laquelle toute la sphère étoilée semble tourner parallèlement à l'écliptique autour de l'axe de cette courbe. Et comme la ligne qui joint les points équinoxiaux tourne elle-même dans le ciel, et que l'équateur qui se déplace en conservant son inclinaison sur l'écliptique, ne peut tourner sans que son axe qui lui est toujours perpendiculaire ne suive son mouvement, il en résulte que l'axe de la terre tourne autour de l'axe de l'écliptique en faisant toujours avec celui-ci le même angle (23° 28′ à peu près), ce qui forme une surface conique, dont la base dans le ciel est une circonférence qui est le lieu de toutes les positions que prend le pôle terrestre. Celui-ci se déplace donc aussi, de sorte qu'il s'approche et s'éloigne successivement de certaines étoiles. Ce déplacement est aisé à calculer pour chacune; car sachant que la longitude augmente de 50″,1, ce qui recule d'autant l'origine des coordonnées, on calculera en conséquence, par le moyen que nous avons indiqué (n° 30), l'ascension droite et la déclinaison correspondante. Or le complément de la déclinaison est la distance polaire. Aujourd'hui la distance de l'étoile polaire est de 1° 33′, et elle éprouve une diminution annuelle de plus de 19″. Elle se rapprochera du pôle jusqu'en l'an 2095, où elle n'en sera plus qu'à 26′ 30″; à partir de là, elle s'en éloignera, et dans 25,868 ans, elle sera revenue à sa position actuelle.

92. Le déplacement du point équinoxial a sur la durée de l'année une in-

fluence qu'il est aisé de comprendre. Supposons que le soleil passe à l'équinoxe à un moment déterminé; si le point équinoxial était immobile, le soleil, de retour à ce point après une révolution, se retrouverait à la même distance de toutes les étoiles qu'à l'instant de son départ. Mais puisque le point équinoxial *rétrograde*, il est clair qu'il court au devant du soleil, et prend une position que le soleil atteindra *avant* d'avoir fait le tour entier du ciel. L'année déterminée par deux passages consécutifs du soleil par le même équinoxe sera donc plus courte que si le point équinoxial fût resté immobile, et l'époque de l'équinoxe physique *devancera* celle où il aurait eu lieu sans l'effet du déplacement. C'est ce phénomène qui est si connu sous le nom de *précession des équinoxes*.

93. Nous avons appelé année *équinoxiale* ou *tropique*, l'intervalle compris entre deux passages consécutifs du soleil par l'équinoxe du printemps. Puisque ce point rétrograde de 50″,1, il est facile d'en conclure le temps nécessaire au soleil pour achever le tour entier du ciel, et se retrouver à la même distance de la même étoile. Il ne faut qu'ajouter à l'année tropique le temps nécessaire au soleil pour parcourir un arc de 50″,1. Une simple proportion donne pour ce temps 20′ 20″. On suppose que pendant cette durée le mouvement solaire est uniforme; et on part de ce fait qu'il a parcouru 360° moins 50″,1 en 365 jours 2422. La valeur de l'année tropique augmentée de cette quantité donne 365 j. 6 h. 9′ 10″ ou 365 j. 25636, pour la durée du retour du soleil à une même étoile; c'est ce qui constitue l'*année sidérale*.

Enfin il est une troisième sorte de période peu différente de celles-là, et qui a reçu le nom d'*année anomalistique*. C'est l'intervalle qui s'écoule entre deux passages du soleil au périgée. Nous avons vu que la longitude de celui-ci avançait annuellement de 61″,76; il faut donc ajouter à la durée de l'année tropique le temps que le soleil met à parcourir un arc d'écliptique égal à 61″,76; ce temps est 25′ 4″. L'année anomalistique est donc égale à 365 j. 6 h. 13′ 54″, ou 365 j. 259647. Dans les deux réductions précédentes, on néglige le mouvement soit de l'équinoxe soit du périgée pendant les 20′ ou 25′ que le soleil met à achever son tour.

Il est facile de reconnaître maintenant que le mouvement progressif de 61″,76 par an ne doit pas s'attribuer entièrement à la ligne des absides. Dans cette augmentation annuelle de la longitude du périgée, est contenue la rétrogradation équinoxiale de 50″,1; de sorte que le mouvement réel du périgée, qui est égal à la différence de ces deux valeurs, se réduit à 11″,66. Au reste, ces valeurs éprouvent avec le temps de légères variations. On sait, par exemple, que la valeur annuelle du mouvement équinoxial, ou de la précession, est aujourd'hui plus forte que du temps d'Hipparque d'un peu moins d'une demi-seconde, ce qui a diminué de 11″ la longueur de l'année tropique.

94. Le périgée s'écartant ainsi annuellement du point équinoxial de 61″,76, on conçoit des époques de coïncidence pour ces deux points, comme aussi d'opposition ou de quadratures. L'angle du rayon vecteur qui passe par l'équinoxe du printemps fait ainsi avec la ligne des absides un angle variable (longitude du périhélie), qui passe par toutes les valeurs depuis 0 jusqu'à 360°. Cet angle est actuellement de 280° 8′ 15″; c'est-à-dire que le soleil doit parcourir cet arc céleste pour atteindre le périgée, qui, par conséquent, n'est éloigné de l'équinoxe, si l'on fait abstraction du sens du mouvement, que la différence de cet angle à quatre droits, ou 79° 51′ 45″. Il est aisé d'en conclure les époques où la ligne des absides aura ou a dû avoir une position déterminée. Ainsi elle était perpendiculaire à la ligne des équinoxes quand l'angle ci-dessus était de 270° seulement, valeur correspondante à trois droits. De là à la valeur actuelle 280° 8′ 15″, la différence est 10° 8′ 15″, angle parcouru depuis cette époque; ce qui, à raison de 61″,76, par an, nous donne 591 ans, lesquels retranchés de 1838 nous reportent à l'an 1247. Si l'on remonte encore de 90°, c'est-à-dire si l'on cherche l'époque de la coïncidence de la ligne équinoxiale avec le grand axe de l'orbite solaire, on trouve par un calcul semblable 5837 ans avant l'époque actuelle,

ou 4000 ans avant l'ère chrétienne. Ce résultat est fort singulier en ce qu'il représente la moyenne époque de la création du monde suivant la chronologie vulgaire. Il est vrai que la valeur 61″,76 n'étant pas constante et subissant quelques modifications pendant un si grand intervalle, cette date se trouve aussi un peu modifiée et reportée à l'an 4089. Nous savons que des partisans de la chronologie vulgaire se sont autorisés de cette remarquable coïncidence. Pour compléter leur théorie, ils devront assigner l'an 6400 ou environ pour l'époque de la fin du monde, car un calcul semblable prouve qu'à cette époque l'équinoxe coïncidera avec le périgée; à moins qu'on ne préfère attendre le retour de l'équinoxe à l'apogée, ce qui est beaucoup plus convenable, puisque la ligne des absides aura fait alors une révolution entière; mais alors la fin du monde ne viendrait qu'en l'an 16900 ou à peu près.

95. Ces mouvemens de l'orbe solaire et des points équinoxiaux ont dû solliciter de tout temps la curiosité des astronomes, et les porter à en rechercher la cause. Mais qu'on se place par la pensée dans les siècles antérieurs à Copernic, ou seulement à Newton, le problème paraîtra d'une insolubilité complète et ne laissera pas la moindre prise à l'imagination. Aujourd'hui, nous savons que la terre tourne et qu'elle est aplatie aux pôles; nous savons qu'il y a entre les corps célestes une attraction réciproque; et au moyen de ces principes nous possédons l'explication complète, précise et intime de ces phénomènes, ainsi que de beaucoup d'autres qui se développeront successivement et qui dérivent de la même source. Mais pour arriver à la théorie copernicienne et à l'attraction universelle, nous avons encore bien des pas à faire, et nous sommes bien loin d'avoir terminé l'étude préalable et nécessaire des simples apparences.

96. Le phénomène de la précession des équinoxes joue un rôle important même en dehors de l'astronomie proprement dite. La science des temps et des dates lui emprunte parfois sa formule; et nous avons vu des questions de chronologie transcendante se débattre sur le terrain de la position du point équinoxial. On conçoit en effet que si quelque événement historique d'une date douteuse avait coïncidé d'une manière certaine avec une position connue de l'équinoxe, ou avec quelque autre phénomène céleste qui fût lié à celui-là, il serait facile de trouver l'époque correspondante, comme nous venons de le faire pour celles qui ont répondu à certaines positions de la ligne des absides. Par exemple, nous savons par le témoignage d'Hipparque qu'Eudoxe enseignait que le pôle était occupé, à son époque, par une étoile brillante. Il ne peut être question de l'étoile polaire, qui en était alors fort éloignée (13° 52′), comme le prouvent des calculs fort simples. Or, si ce n'est celle-là, il n'y a guère que l'étoile κ de la constellation du Dragon, qui est assez brillante, à laquelle on ait pu attribuer ce voisinage. Or celle-ci, dans sa moindre distance du pôle, en était à 4° 15′; et cela a eu lieu plus de 1000 ans avant Eudoxe. Donc la sphère de cet astronome ne représente pas à beaucoup près un état du ciel qui lui soit contemporain. De même si un monument de date inconnue représentait d'une certaine manière la position céleste du point équinoxial ou du solstice qui en est toujours à 90°, par la position actuelle de ces points et leur rétrogradation annuelle de 50″,10, on pourrait en conclure la date du monument. Nous aurons à nous occuper, dans une des prochaines leçons, de plusieurs questions de ce genre, dont nos lecteurs connaissent déjà sommairement la nature et l'importance.

97. La trace de l'écliptique dans le ciel est la ligne médiane d'une zône de 18° de largeur, à laquelle on a donné de toute antiquité le nom de *Zodiaque*. Ce nom lui vient de ce que les douze constellations qu'elle traverse, du moins à peu près, portent principalement des noms d'animaux. On lui a donné 9° de largeur de chaque côté de l'écliptique, pour que le zodiaque pût contenir toutes les orbites planétaires; mais la découverte des quatre petites planètes a dérangé ce système; l'inclinaison de l'orbite de Pallas sur l'écliptique étant d'à peu près 35°. Au surplus, le zodiaque

qui tient beaucoup de place dans l'ancienne astronomie, n'a réellement aucune importance, et il est complétement négligé par les astronomes modernes. Il en est de même des *colures*, grands cercles de la sphère, perpendiculaires entre eux, et qui passent par les deux équinoxes et les deux solstices. Le mouvement des colures est identique avec la précession.

Les douze astérismes qu'on appelle les signes du zodiaque, sont des groupes d'étoiles de grandeur et d'éclat très inégaux; quelques uns sont même en dehors du zodiaque. Mais au lieu du zodiaque lui-même, les astronomes partagent l'écliptique en douze parties égales, à partir de l'équinoxe mobile du printemps, et donnent à ces parties le nom de *signes*, en leur appliquant d'ailleurs ceux des constellations zodiacales. Ainsi les trente premiers degrés à l'orient de l'équinoxe vernal sont le signe du Bélier, les trente suivans celui du Taureau, et ainsi de suite. A une certaine époque fort éloignée de nous, les signes de l'écliptique ou du zodiaque coïncidaient assez bien avec les constellations; mais par suite du mouvement équinoxial l'état des choses a bien changé; aujourd'hui, l'équinoxe du printemps n'est plus au milieu de la constellation du Bélier; il est dans celle des Poissons, et très près des premières étoiles du Verseau. Aussi ne faut-il jamais perdre de vue que les *signes* sont tout-à-fait différens des *constellations* zodiacales. Dans l'évaluation des longitudes célestes, le *signe* sert d'unité. Ainsi l'on dit que la longitude du périgée, le 1er janvier 1838, était: 9 signes, 10 degrés, 8 minutes, 15 secondes, ce qui s'écrit : $9^s\ 10^\circ\ 8'\ 15''$ au lieu de $280^\circ\ 8'\ 15''$.

Les noms et l'ordre des signes sont connus de tout le monde. A chacun est affecté un caractère par lequel on le désigne en astronomie pour abréger l'écriture. Nous mettons ici ces caractères sous le nom de chacun des signes zodiacaux qui leur correspondent, et qui sont renfermés dans ces deux vers latins très connus :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo;
♈ ♉ ♊ ♋ ♌ ♍
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.
♎ ♏ ♐ ♑ ♒ ♓

Le premier de ces signes appliqué au mot équinoxe, désigne l'équinoxe du printemps, qui est le point de départ des coordonnées célestes. L'ordre dans lequel nous les écrivons s'appelle l'*ordre des signes*, parce qu'il est celui dans lequel le soleil les traverse par son mouvement annuel; et comme le mouvement de l'équinoxe est *rétrograde*, il s'ensuit qu'après avoir coïncidé avec la constellation du Bélier, il a dû traverser celle des Poissons; après quoi il se promènera dans le Verseau, passera dans le Capricorne, et ainsi de suite. Le périgée, au contraire, suit l'ordre des signes. Mais si ce point rétrograde à travers les constellations, il ne rétrograde pas pour cela à travers les signes, qui sont, comme nous l'avons dit, chose très différente. La position du point équinoxial est toujours l'origine du signe du Bélier, de sorte que les signes eux-mêmes rétrogradent, comme l'équinoxe, à travers les constellations. Cette remarque est essentielle en astronomie, et elle a bien aussi son importance dans certains problèmes historiques que nous aurons à traiter.

C'est aussi un problème de quelque importance que celui de l'origine du zodiaque. Par quel peuple et à quelle époque l'orbite solaire a-t-elle été ainsi divisée; d'où viennent les dénominations des signes; dans quel système symbolique ont-elles été imaginées? Ce problème, quelque solution qu'on lui donne, même celle d'un doute complet, a une importance singulière; car la chronologie de nos livres saints a été attaquée au nom des signes du zodiaque, et il s'est trouvé des hommes qui, aux applaudissemens d'un siècle éclairé, ont reculé de plus de 10,000 ans l'origine du monde, sur l'interprétation de ces emblêmes. Mais avant d'exposer ces merveilleuses théories et de discuter les thèses d'antiquité anti-biblique auxquelles les monumens astronomiques, vrais ou prétendus, ont servi de base, il nous faut encore étudier quelques phénomènes, élémens indispensables de cette curieuse discussion.

L.-M. Desdouits,

Professeur de physique au Collége Stanislas.

Lettres et Arts.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE.

DIXIÈME LEÇON (1).

Sens mystiques et figurés qu'on a appliqués aux cloches. — Usage des cloches dans toutes les communions. — Ce qu'il faut entendre par *le baptême* des cloches. — Description de cette cérémonie. — Vertu des cloches contre les effets du tonnerre et des tempêtes. — Tradition de l'Eglise à cet égard. — Carillons.

Il serait difficile de dire au juste que fut le signal dont se servirent les religieux d'Occident pour la célébration de leurs offices, durant le temps qui s'écoula entre la paix de l'Eglise, sous Constantin, et le VI[e] siècle. Mais on peut affirmer que depuis cette dernière époque l'usage des cloches devint général dans les couvens. Aussi en est-il fait expressément mention dans la plupart des anciennes règles : dans celle de saint Benoit, celles de saint Césaire et de saint Aurélien, tous deux archevêques d'Arles, tant pour les religieux que pour les religieuses ; comme dans celles de saint Maurice en Valais, de saint Isidore de Séville, de saint Donat, archevêque de Besançon, de saint Fructueux, archevêque de Brague en Portugal, et plusieurs autres.

A l'égard des autres églises, il y a lieu de croire que l'usage des cloches y est au moins aussi ancien que dans les couvens et qu'il y date du VI[e] siècle. Les cloches, en effet, ainsi que le remarque fort bien Albert, comte de Carpe, sont les instrumens les plus propres à convoquer les chrétiens aux assemblées religieuses : il n'est ni fanfares de trompettes, ni voix humaine, si éclatante et si forte qu'elle soit, ni plaques de fer ou d'airain, et, à plus forte raison, ni tables de bois qui puissent approcher du son qu'elles font entendre. Voilà la seule raison pour laquelle l'Eglise les a préférées à tous les autres moyens d'appeler les hommes en un même lieu (1). Ajoutons que les cloches, faisant en quelque sorte partie du temple, et s'identifiant avec l'édifice dont elles sont, comme nous l'avons dit, la voix extérieure, participent plus particulièrement que ne le feraient d'autres instrumens portatifs, les trompettes, par exemple, à ce caractère sacré que la religion communique à tout ce qu'elle touche. Il est si vrai que les cloches font corps avec l'église, qu'elles ont déterminé, ainsi que l'observe M. Boisserée, une des formes de l'architecture chrétienne. Ce sont elles qui, vers le IX[e] siècle, ont donné naissance à ces tours merveilleuses qui élèvent dans la nue leurs flèches hardies, et qui semblent porter au ciel les concerts qui s'en exhalent par mille soupiraux (2).

(1) Voir la 9[e] leçon dans le n° 24, t. IV, p. 426.

(1) Voici comment s'exprime Albert à ce sujet (L. VII, *in Erasm. sub fin.*) : « Nonne vides magnam campanarum opportunitatem ? Non enim sine aliquo tinnitu aut bombo admoneri potest populus, ut conveniat ad rem sacram peregendam, audiendamve sanctam concionem ; quibus de causis et Dominus in Testamento veteri jussit tubas ductiles confici ex argento, quibus sacerdotes canerent ad convocandum populum ad rem divinam et alia munia peragenda. Dominus quoque Jesus in Evangelio prædicens multa futura cùm ipse filius hominis venerit judicaturus mundum universum, inter cætera, inquit se missurum Angelos suos cum tubis et voce magnâ ad congregandos electos à quatuor ventis et à summis cœlorum usque ad terminos eorum. Cùm igitur necessarium sit aliquod tale instrumentum construi, nullum certè commodius reperiri potuisset ipsis campanis, ad quas pulsandas non est opus magnâ arte, vel industriâ, eorumque bombus longè latèque diffunditur. Ità ut etiam valdè distantes illo excitari possint, suavis est et jocundus, alacritatemque et lætitiam spiritalem attestatur fidelium. »

(2) Voir la *Description de la cathédrale de Cologne*, par M. Sulpice Boisserée.

C'est en vertu de ce caractère religieux que les cloches sont presque toujours désignées dans les conciles, dans les rituels et dans le langage des écrivains ecclésiastiques, par des expressions figurées singulièrement caractéristiques. Saint Jean Climaque les compare à des « trompettes spirituelles, au son desquelles les frères se lèvent et s'assemblent visiblement pour aller à l'office de la nuit, tandis que nos ennemis invisibles s'assemblent invisiblement (1). » Le concile provincial de Cologne, en 1536 (2); Grimauld, dans le *Traité des cloches*, qui fait suite à sa *Liturgie* (3); le Rituel de Chartres, de 1581, les appellent les *Trompettes de l'Eglise militante*, et les Rituels de Reims (4) et de Beauvais (5) disent qu'elles sont comme les *messagères du peuple de Dieu*.

Que les cloches, ainsi que l'orgue, aient passé du paganisme dans l'Eglise, c'est ce qui ne saurait faire l'ombre d'un doute. La religion s'est approprié, en les perfectionnant et les sanctifiant, une foule de choses dont l'antiquité avait consacré l'usage, mais qui n'ont reçu, en définitive, leur véritable destination, que sous l'empire de la législation du Christianisme. La plupart des auteurs qui ont traité des cloches, entre autres le cardinal Pierre de Damien, Guillaume Durand, le président de Selve, Duranti, Renea, Beuvelet, le Synode d'Arras, en 1025, les Rituels de Clermont, de 1656, d'Evreux, de 1606 et de 1621, de Bourges, de 1666, prétendent que leur origine doit être rapportée aux deux trompettes d'argent que Dieu commanda à Moïse pour annoncer au peuple le moment de quitter un lieu, et pour lui marquer les festins, les fêtes, les calendes et les heures des sacrifices (6). Cette opinion a peu de valeur historique par elle-même; peut-être est-elle basée sur ce passage de Josèphe, où il dit que les trompettes de l'ancienne loi étaient, par une de leurs extrémités, semblables à des sonnettes : *Desinebat in extremitatem campanulæ similem, quemadmodùm tubæ* (1). Cependant, l'Eglise rappelle sans cesse l'usage des deux trompettes de l'ancienne loi dans la cérémonie de la bénédiction des cloches.

Mais de quelque façon que cet usage ait pris naissance dans les temps modernes, il n'en est pas moins vrai qu'il est devenu universel comme l'usage de l'orgue, et que ces deux instrumens, ces deux voix du temple, présentent, quant à leur antiquité, à leur universalité et à leur destination, des caractères parfaitement analogues. La cloche est commune aux catholiques, aux protestans et même à quelques nations infidèles. Il y en a au Japon. « Les bonzes, ou *prêtres*, qui ont charge des temples dédiés à leur *Amida*, ont diverses cloches avec lesquelles ils avertissent le peuple à certaines heures du jour pour faire oraison. A quoi personne ne manque; ains se mettent tous à genoux et lèvent les mains au ciel quelqu'espace de temps (2). » Il y en avait aussi chez les Lapons de la communion luthérienne. « L'église du pays de Rounala a été bâtie aux dépens de trois frères Lapons.... Ces trois hommes.... animés du zèle d'augmenter la religion, achetèrent de leur propre argent une cloche pour la même église.... On a construit tout auprès de petits bâtimens, afin d'y mettre des cloches (3). » Chez les Zuingliens du canton de Zurich, le peuple, au rapport de Slavaterus, s'assemblait, le dimanche à un triple signal donné par les cloches : *Diebus dominicis tribus signis, quæ campanis dantur, convocatur plebs* (4). Le même auteur nous apprend ensuite que dans les campagnes on sonnait la cloche pour annoncer les décès, non, dit-il, qu'il en doive revenir quel-

(1) *Grad.* 18, al. 19.

(2) Benedicuntur campanæ ut sint tubæ Ecclesiæ militantis, etc., etc. *Tit. de Constit.*, cap. 14.

(3) Les cloches sont les trompettes de l'Église militante, par lesquelles le peuple chrétien est appelé à la prière, etc., etc. *Liturgie Sacrée*, 1666; des *Cloches*, p. 177.

(4) Voir l'exhortation qui se fait après la bénédiction des cloches, *fol.* 126.

(5) *Tit. Benedic. campan.*

(6) *Num.* 10.

(1) Liv. III, *Antiquit. Jud.*, cap. II.

(2) *Histoire Ecclésiastique des Isles et royaumes du Japon*, par le P. Solier, liv. I, chap. 10, n° 176. Voir aussi liv. x, chap. 22, n° 171.

(3) Scheffer, *Hist. de la Laponie*, chap. 8.

(4) *De ritib. et instit. Eccles. Tigurinæ*, cap. 9.]

que chose au défunt, mais pour engager les habitans à assister aux funérailles, ou afin que chacun étant averti du sort qui l'attend, il se prépare à la mort. *In agro pulsantur campanæ, non quod ad defunctum aliqua inde utilitas redeat, sed ut homines vel ad funus frequentes adsint, vel suæ sortis admoniti, ad mortem se maturè præparent* (1). Il est assez singulier que cet usage établi dans la campagne ne s'étendit pas à la ville de Zurich. C'est ce qui résulte de ces paroles de Hospinier : *ne campanarum pulsu funera plangant* (2).

Les calvinistes de Montbéliard avaient des cloches en 1543 (3). Le prince de qui ils dépendaient alors s'étant refusé à l'abolition de cet usage dans les enterremens, ils consultèrent Calvin à ce sujet, qui leur répondit *que la cloche n'était pas un sujet digne de contestation* (4). Mais le synode de Dordrecht, en 1574, jugea apparemment la chose plus digne d'attention, car il les supprima tout-à-fait pour les funérailles (5). Enfin, avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestans français avaient des cloches dans tous leurs temples.

Les diverses intentions pour lesquelles on sonne les cloches sont exprimées dans les prières que l'Eglise récite à la cérémonie de leur bénédiction. Ces intentions sont les suivantes : 1° pour honorer l'incarnation du Verbe, c'est ce que l'on nomme l'*Angelus;* 2° pour avertir les fidèles de se rendre aux instructions qui se font dans l'église; 3° pour augmenter leur dévotion; 4° pour les inviter à accompagner le saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades; 5° pour inviter les anges à se joindre aux prières des fidèles; 6° pour chasser les malins esprits; 7° enfin, pour dissiper les tonnerres, les orages et les tempêtes, non que le son des cloches soit doué d'une vertu naturelle pour produire ces effets, mais parce qu'une vertu surnaturelle leur est communiquée par la consécration.

L'Eglise déploie une grande solennité dans la cérémonie de la bénédiction des cloches, et les prières qu'elle récite à cette occasion sont fort belles et fort touchantes. On appelle cette cérémonie du nom de *baptême*, parce qu'on fait diverses aspersions sur la cloche, et parce qu'on lui donne un nom. Nous serions porté à croire que l'usage de désigner un parrain et une marraine à la cloche n'est pas très ancien, car les écrivains ecclésiastiques n'en parlent pas; il doit avoir été introduit par suite de l'habitude qu'on a contractée, dès l'origine, de se servir du mot de *baptême* au lieu du mot de bénédiction. Les auteurs qui nous ont fait connaître les noms des grosses cloches de Notre-Dame de Paris, de Saint-Jean de Latran, de Notre-Dame de Rouen, etc., ne font aucune mention de l'institution des parrains (1). Quant au mot de *baptême*, il n'est qu'un abus de langage, selon l'auteur de la *Liturgie sacrée*, qui, du reste, tout en blâmant

(1) *Ibidem*, cap. 32.

(2) Apud Grelser, *lib.* 1, *de funere Christ.*, c. 9.

(3) *Præf. in historiam sacramentariam.*

(4) « De campanæ pulsu nolim vos pertinaciùs reclamare, si obtineri nequeat, ut Princeps remittat, non quia probem, sed quia rem contentione non dignam arbitror. » Apud Grels., *de fun. Christ.*, cap. 9.

(5) Compulsiones campanarum tempore sepulturæ defunctorum, omninò tolli debent. *Ibid.*, cap. 17.

(1) « Or, quand on les bénit, on a coutume de « leur imposer un nom en l'honneur de quelque « saint, comme l'on voit aux cloches de Notre-Dame « de Paris, dont la plus grosse s'appelle *Marie*, et « sa compagne *Jacqueline;* à la grosse de Saint-« Jean-de-Latran, que Jean XIII nomma *Jean-Baptiste*, au rapport de Baronius, en l'an 968 ou « environ, lorsque cette cérémonie fut instituée; à « la grosse de Notre-Dame de Rouen, que l'on ap-« pelle *George*...., et à celles qui sont pendues dans « les tours et les clochers de toutes les églises. » *Harmonie Universelle* du P. Mersenne. *Des Instrumens de percussion*, p. 3, in-fol., Cramoisy, 1636.

Nous devons dire pourtant que les noms des parrains et marraines se trouvaient mentionnés dans l'inscription de la cloche de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris. Voici cette inscription : —

En 1671, j'ai été nommée MARIE-THÉRÈSE, par MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, et par HENRI-JULES DE BOURBON, duc d'Enguyen, Prince du sang;

Refondue en 1780, et bénite par messire NICOLAS MOREL, prêtre, docteur de la faculté de théologie de Paris, vicaire-général du diocèse de Montpellier, et curé de cette paroisse; et nommée de nouveau MARIE-THÉRÈSE, par M. JEAN-BAPTISTE-NICOLAS LE ROY, avocat en Parlement, ancien commissaire des Pauvres, et ancien marguillier de ladite Paroisse, et par Demoiselle MARIE-HENRIETTE BOURJOT, épouse de M. CLAUDE-NICOLAS LIAUTAUD,

le mot, explique et justifie parfaitement l'usage : « Par un abus de mot, cette bé« nédiction est appelée *baptesme ;* si bien « que lorsqu'on bénit une cloche, on dit « vulgairement qu'on la baptise. En quoi, « si quelqu'un trouvoit que c'est abuser « du nom de baptesme, de le faire servir « à des choses inanimées, nous répon« drions que ce n'est pas un baptême de « *justification,* mais que c'est seulement « un baptême de *consécration,* par le« quel une chose est dédiée à Dieu. Et « nous pouvons ajouter que cette façon « de parler n'est pas nouvelle; car Al« cuin, qui vivoit il y a plus de huit « cents ans, en son livre des Offices di« vins, use du même terme, et cite pour « cela le Rituel romain (1). » De son côté, le P. Mersenne dit que *le peuple appelle baptesme la bénédiction des cloches, parce qu'on les lave* (2). Mais cette question du baptême des cloches a été parfaitement traitée par un autre auteur:

« La cérémonie que l'Eglise a instituée pour bénir les cloches, ne doit point être comparée au baptême, comme se le persuadent tant de chrétiens superstitieux et peu instruits; et quoique l'Eglise y emploie l'eau, l'huile des infirmes et le saint chrême, ce n'est point un sacrement, mais une simple bénédiction, qui, comme toutes celles qui sont observées dans l'Eglise, a pour objet de séparer de tout usage profane ce qui est consacré au service du Seigneur, et d'attirer par la prière des grâces intérieures, non sur cette matière incapable d'en recevoir l'impression, mais sur ceux qui, dans la suite, avertis par le son de ces cloches des instans destinés aux exercices de religion, se rendront assidûment au temple. Les fidèles doivent donc envisager cette bénédiction comme une espèce de dédicace : elle a, en effet, un rapport sensible avec celle de nos temples. C'est par l'onction que les principales colonnes de nos églises ont été consacrées au culte du Seigneur : c'est aussi par des onctions multipliées, et dans l'intérieur et à l'extérieur des cloches, que l'Eglise les destine à rassembler les fidèles qui doivent prendre part à ce culte.

« Cette seule réflexion suffit pour répondre à toutes les questions que peut suggérer l'esprit d'ignorance et de superstition. Pourquoi, par exemple, comme au baptême, impose-t-on des noms aux cloches au moment de leur bénédiction? Parce que le même esprit de religion qui fait consacrer nos temples sous l'invocation des amis de Dieu, inspire à l'Eglise d'intéresser les saints à cette nouvelle offrande qu'elle fait au Seigneur. Elle permet donc qu'on grave sur les cloches les noms de quelques saints, et en même temps elle sollicite leur protection, non pour ces instrumens matériels, mais pour nous, afin que, par leur intercession, nous obtenions l'esprit de recueillement et de prière, de contrition, de confiance et d'amour, toutes les fois qu'invités par le son des cloches, nous nous rendons dans le lieu saint. Mais l'Eglise, en leur imposant des noms, est bien éloignée de les assimiler aux enfans qu'elle présente à Jésus-Christ dans le sacrement du baptême. C'est enfin très improprement qu'on nomme *parrains* et *marraines* les personnes qui sont choisies pour imposer le nom aux cloches qu'on va bénir : il n'y a dans cette cérémonie ni promesses à faire, ni engagemens à prendre. Dans l'administration du sacrement de baptême, les parrains et les marraines représentent l'enfant, deviennent sa caution devant Dieu et en présence de l'Eglise, contractent l'obligation étroite de veiller sur sa foi et sur ses mœurs, de pourvoir à son éducation, et souvent à sa subsistance; mais dans la bénédiction des cloches, les personnes distinguées qu'on choisit pour les nommer, sont les représentans de tous les fidèles, pour faire à Dieu, avec l'Eglise et par Jésus-Christ, l'offrande de ces vases qu'on destine au service de son temple (1) », etc., etc.

négociant, ancien marguillier de ladite paroisse, qui m'ont conservé ces noms par respect pour mes premiers Marraine et Parrain.

JEAN-BAPTISTE WATRIPON, LAURENT-FRANÇOIS-AUGUSTIN MOREL, CLAUDE PAULMIER et ALEXANDRE DE ROUSSY, tous marguilliers en charge de ladite paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, en l'année 1780.

(1) *Liturgie Sacrée* de Grimaud, p. 175.

(2) *Harmonie Univ.*, ibid., p. 2.

(1) Voir l'Ordre des Cérémonies qui doivent être

On ne saurait mieux expliquer le but de la cérémonie de la bénédiction des cloches comme aussi de tout ce qui appartient au culte. La destination particulière que la religion donne à toutes les choses qu'elle emploie est clairement exprimée par ces mots, que cette bénédiction *a pour objet de séparer de tout usage profane ce qui est consacré au service du Seigneur*. Ces paroles s'appliquent, comme nous l'avons vu, à l'orgue, à la musique sacrée, et jusqu'aux formes de l'architecture du temple. Cette destination étant le rapport exact entre la chose elle-même et l'usage auquel elle est consacrée, elle est à elle seule une beauté morale et a donné lieu de tout temps à ces interprétations mystiques, à ces sens spirituels que les écrivains ecclésiastiques ont tirés de tout ce qui compose l'extérieur du culte chrétien. Ainsi, les uns, nous l'avons vu déjà, ont considéré les cloches comme un emblême des prédications des apôtres et des hommes évangéliques, dont la parole, semblable à un son perçant, s'est étendue aux extrémités de la terre; les autres ont trouvé dans cet usage le symbole de l'Eglise même, dont le soin continuel est d'inviter ses enfans à venir aux cérémonies saintes, pour y rendre à Dieu le culte et l'hommage qu'il exige de sa créature; d'autres enfin ont cru voir dans les cloches de chaque église particulière, la figure du pasteur et des prêtres qui partagent avec lui le ministère de la parole, parce qu'ils sont chargés d'élever la voix, de presser, de solliciter *à temps et à contre-temps,* comme parle l'apôtre, et de forcer les chrétiens, selon le langage de l'Evangile, à entrer dans la salle des noces (1).

Cela nous rappelle qu'au neuvième siècle il y avait en Orient un usage symbolique dont il convient peut-être de parler ici. Les cloches, comme nous l'avons vu, n'étaient pas connues à cette époque. On est même incertain si l'on battait des tables de bois ou des plaques de fer et d'airain. Quoi qu'il en soit, on frappait trois fois pour assembler les religieux à l'office, bien qu'on ne frappât qu'une fois pour convoquer les autres fidèles. Voici l'explication de ces trois coups pour les religieux. Le premier s'appelait le *petit coup,* le second le *grand coup,* le troisième le *coup de fer*. Balsamon, qui vivait au douzième siècle, nous apprend (1) que le petit coup signifie les anciennes prophéties que l'on récite aux offices du matin. Le grand coup marque et la prédication de l'Evangile dont le bruit s'est répandu par toute la terre, et la lecture des autres livres sacrés qui se faisait dans les assemblées publiques, et l'*ordre* ou le *typique* de saint Sabas de Jérusalem qu'on lisait dans toutes les églises. Enfin, le coup de fer signifie le jugement dernier et la trompette au son de laquelle les morts sortiront de leurs tombeaux pour comparaître dans une plus grande et plus nombreuse assemblée.

L'Eglise, dans une foule de cérémonies, et notamment dans celle de la bénédiction des cloches, a multiplié les explications mystiques du genre de celle-ci; ce qui jette d'autant plus de charme sur ses prières et ses rites, que cette *poésie* propre au christianisme n'affecte aucune des formes artificielles de l'art humain, mais découle naturellement de la source de toute vérité et de toute beauté.

Comme la bénédiction des cloches est une cérémonie assez rare, surtout de nos jours, on nous pardonnera d'en donner la description. La cloche est suspendue sous un dais au milieu de la nef, de manière que les prêtres célébrans et officians puissent circuler aisément autour. Sur une crédence sont posés les livres des leçons et de l'Evangile, le saint chrême, l'huile des infirmes, l'eau bénite, les aspersoirs, l'encens, la myrrhe, la mie de pain. Auprès de la crédence le feu, puis le pupitre et les siéges pour les célébrans.

Les personnes qui composent le chœur commencent, la tête découverte, par chanter le psaume 66, *Deus misereatur nostri et benedicat nobis*, dans lequel on

observées pour la Bénédiction d'une cloche, dans le *Traité des Cloches* de J.-B. Thiers, édit. de 1781.

(1) *Ibid.*

(1) *Meditatum de convocatione quæ fit ad sacras monasteriorum ædes per tria signa.*

trouve ses paroles : « Que les peuples, « ô Dieu, célèbrent vos louanges; « qu'elles soient célébrées par tous les « peuples. » *Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes*. Après le psaume, le célébrant fait le signe de la croix sur l'eau bénite, et prie à haute voix afin que cette eau donne à la cloche la vertu d'inviter les enfans de l'Eglise à venir à sa voix (1); afin que chaque fois que le son de la cloche se fera entendre, il dissipe les esprits de ténèbres, les fantômes, éloigne la grêle, la foudre, les tonnerres, les désastres des orages et des tempêtes; afin que les chrétiens sentent augmenter leur foi et qu'ils se hâtent de se rendre au temple pour y chanter un cantique nouveau, offrant à Dieu ce son comme s'il réunissait en lui l'exaltation de la trompette, la douceur du psaltérion, la suavité des accens de l'orgue, l'éclat du tambour, la joie des cymbales, etc., etc.

Le sous-diacre, s'approchant du pupitre, chante ensuite une leçon du livre des *Nombres* (ch. X), qui contient l'institution des trompettes de l'ancienne loi. « En ces temps-là, le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit : « Faites-vous « deux trompettes d'argent battu au « marteau, afin que vous puissiez vous « en servir pour assembler tout le peuple lorsqu'il faudra décamper. Et « quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera « près de vous à l'entrée du tabernacle « de l'alliance. Si vous ne sonnez qu'une « fois, les princes et les chefs du peuple « d'Israël viendront vous trouver; mais si « vous sonnez plus long-temps de la trompette, et d'un son plus serré et entrecoupé, ceux qui sont du côté de l'orient décamperont les premiers. Au « second son de la trompette, et au bruit « semblable au premier, ceux qui sont « vers le midi détendront leurs pavillons; et les autres feront de même au « bruit des trompettes qui sonneront le « décampement. Mais lorsqu'il faudra « seulement assembler le peuple, les trompettes sonneront d'un son plus simple et « plus uni, et non de ce son entrecoupé et « serré. Les prêtres enfans d'Aaron sonneront des trompettes; et cette ordonnance sera toujours gardée dans toute « votre postérité. Si vous sortez de votre « pays pour aller à la guerre contre vos « ennemis qui vous combattent, vous ferez un bruit éclatant avec ces trompettes, et le Seigneur votre Dieu se « souviendra de vous pour vous délivrer « des mains de vos ennemis. Lorsque « vous ferez un festin, que vous célébrerez les jours de fêtes et les premiers « jours des mois, vous sonnerez des « trompettes en offrant vos holocaustes « et vos hosties pacifiques, afin que votre « Dieu se ressouvienne de vous. Je suis « le Seigneur votre Dieu. »

La leçon dite, le sous-diacre va recevoir à genoux la bénédiction du célébrant. Celui-ci demande ensuite aux personnes désignées pour donner un nom à la cloche sous quel nom elles veulent qu'elle soit baptisée. Après l'imposition du nom, le célébrant et les parrains agitent légèrement les battans de la cloche pour lui faire produire un son, et tandis que le diacre et le sous-diacre font diverses aspersions sur la cloche, en ayant soin de l'essuyer à chaque fois, le chœur chante le psaume 28, dans lequel on remarque les versets suivans :

« Venez, enfans de Dieu, venez offrir au Seigneur des victimes d'actions de grâces.

« Venez rendre au Seigneur la gloire qui est due à son nom; venez adorer le Seigneur dans son auguste sanctuaire.

« La voix du Seigneur se fait entendre sur les eaux; le Dieu de majesté fait entendre son tonnerre : le Seigneur se fait entendre sur les grandes eaux.

(1) Benedic, Domine, hanc aquam benedictione cœlesti, et assistat super eam virtus Spiritûs Sancti; ut cùm campana ad invitandos filios sanctæ Ecclesiæ præparata, eâ fuerit tincta, quotiescumque sonuerit, procul recedat virtus insidiantium, umbra phantasmatum, incursio turbinum, percussio fulminum, læsio tonitruorum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum; et cùm clangorem illius audierint filii christianorum, crescat in eis devotionis augmentum, ut festinantes ad piæ matris Ecclesiæ gremium, cantent tibi in Ecclesiâ sanctorum canticum novum, deferentes in sono præconium tubæ, modulationem psalterii, suavitatem organi, exultationem tympani, jucunditatem cymbali; quatenùs in templo sancto gloriæ tuæ, suis obsequiis et precibus invitare valeant multitudinem exercitûs Angelorum...., etc., etc. *Ordo benedictionis campanæ.*

« La voix du Seigneur est forte; la voix du Seigneur est magnifique.

« La voix du Seigneur brise les cèdres; le Seigneur brise les cèdres du Liban,

« La voix du Seigneur lance des feux et des éclairs.

« La voix du Seigneur fait trembler le désert; le Seigneur fait trembler le désert de Cadès.

« La voix du Seigneur fait enfanter les biches; elle éclaircit les forêts : que tous lui rendent gloire dans son temple, etc.»

Pendant que le chœur chante l'antienne de ce psaume, le célébrant, ayant pris avec le pouce de l'huile des infirmes, en fait une onction en croix à l'endroit même où sur la cloche est une figure de la croix en relief; aussitôt après, il récite une oraison dans laquelle le son de la cloche, de nouveau comparé à celui des trompettes de Moïse, est représenté comme devant augmenter la dévotion des fidèles, préserver des effets des tempêtes, des orages, et chasser les esprits des ténèbres. Puis après avoir essuyé avec du coton l'endroit de la cloche où l'onction a été faite, et son pouce avec de la mie de pain préparée, il fait, avec les mêmes saintes huiles, sept diverses onctions à l'extérieur de la cloche, à des endroits marqués, et quatre autres à l'intérieur avec du saint chrême, à des endroits également marqués; et à chaque onction, il consacre la cloche au nom de la sainte Trinité en la mettant sous la protection de la vierge Marie et du patron et de la patronne qu'on lui donne (1). Pendant cette cérémonie, le chœur chante en faux-bourdon le psaume 80, qui commence ainsi qu'il suit :

« Eclatez en cris de joie en l'honneur de Dieu qui est notre force; chantez les louanges du Dieu de Jacob.

« Prenez les instrumens de musique; faites retentir les timbales, les harpes harmonieuses et les luths.

« Sonnez de la trompette en ce premier jour du mois, en ce grand jour de votre fête solennelle.

« Car c'est un précepte donné à Israël; c'est une ordonnance établie par le Dieu de Jacob, etc., etc. »

Ce psaume et l'antienne achevés, le célébrant, debout et découvert, chante une oraison dans laquelle il demande à Dieu de donner aux cloches la vertu des trompettes de Jéricho, au son desquelles tombèrent, en présence de l'arche d'alliance, les murs qui couvraient les ennemis d'Israël renfermés dans l'enceinte de cette ville.

La partie qui termine cette cérémonie est appelée la *Suffumigation*. Le célébrant entonne l'antienne du psaume 150, *Laudate Dominum in sanctis ejus*. Le diacre lui présente l'encensoir qui doit être mis sous la cloche. Le sous-diacre présente le bassin dans lequel sont les parfums, l'encens, la myrrhe et les pastilles. Le célébrant met ces parfums dans l'encensoir sans les bénir, et le diacre place l'encensoir sous la cloche. Tout cela se fait tandis que le chœur fait retentir les paroles suivantes :

« Louez le Seigneur au son des trompettes : chantez ses louanges sur la harpe et sur la lyre.

« Louez-le avec des tambours et des concerts de musique; louez-le sur la viole et sur le luth.

« Louez-le sur des cymbales harmonieuses, sur les cymbales de jubilation; que tout ce qui respire loue le Seigneur.»

Debout et la tête découverte, le célébrant chante ensuite une oraison, afin qu'à l'exemple de J.-C. qui, à son réveil et par sa parole, apaisa une tempête qui s'était élevée sur la mer tandis qu'il dormait dans une barque; qu'à l'exemple de David qui rendait le calme et la joie par l'harmonie de sa harpe; qu'à l'exemple de cette tempête qui mit en fuite les Philistins au moment où Samuel offrait au Seigneur un jeune agneau en holocauste; le son des cloches dissipe les orages suscités par les ennemis de l'Église, invite le divin Esprit à venir consoler le peuple de Dieu, et appelle l'ange du Seigneur au secours des fidèles. Ensuite le diacre, avec le cérémonial ordinaire, chante l'Evangile de saint Mathieu, où il est dit : « Alors le signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissemens; et ils verront le

(1) Sanctificetur et consecretur, Domine, signum istud, in nomine Patris, et Fi†lii et Spiritûs Sancti, sub patrocinio Sanctæ Mariæ ac S. N.

Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Et il enverra ses anges qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. »

Après cela, le célébrant bénit la cloche sans rien dire, et la cérémonie est terminée.

Ainsi, on sonne les cloches pour dissiper le tonnerre, les foudres, les tempêtes, les orages, les ouragans, les vents impétueux, et pour détourner la malignité des esprits. Cet usage est exprimé dans ces deux vers où la cloche parle elle-même :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, *pestem fugo*, festa decoro.

La tradition de l'Eglise est constante à cet égard : c'était une raison pour qu'on l'accusât d'ignorance sur ce point, sous ce prétexte que les cloches agitées dans le temps de l'orage l'attirent souvent bien plus qu'elles ne l'éloignent ; ce qui est effectivement vrai dans une foule de cas ; mais l'Eglise en sait là-dessus autant que qui que ce soit. Seulement, elle a plus de confiance en la sainteté de la destination des cloches et dans les prières que leur son provoque à l'instant dans une multitude de fidèles dispersés ; elle sait d'ailleurs que le son de la cloche est à lui seul une prière : *Ululantibus tubis, erit recordatio vestri coràm Domino* (1). Le langage des écrivains ecclésiastiques à ce sujet ne nous paraît pas propre à justifier ces reproches de superstition et de grossièreté.

« Ceux qui donnent trop à la nature et « trop peu à l'auteur de la nature, dit « l'auteur que nous avons suivi de pré- « férence dans notre travail (2), croient « que les cloches peuvent naturellement « produire cet effet (celui de distraire « les orages), en ce que leur son venant « à frapper l'air, il l'agite, il l'écarte, il « le raréfie, et, par ce moyen, il fait que « les nues se fendent et s'entr'ouvrent, « et que l'air se décharge des mauvaises « impressions qu'il a reçues. Pierre Mes- « sie, entre autres, me paraît être dans « cette pensée. Cependant, si cela était « ainsi, il n'y aurait qu'à tirer des coups « de canon..... Or, il est sans exemple « qu'on s'en soit jamais avisé... Ainsi, il « est plus à propos et plus chrétien de « dire que le son des cloches les écarte « (les tempêtes) par la vertu divine qui « leur est imprimée, en vue des prières « que l'Eglise fait lorsqu'on les bénit ou « qu'on les sonne contre ces météores. « Aussi, est-ce le sentiment le plus com- « mun des conciles, des rituels et des « théologiens. »

Le quatrième concile provincial de Milan, tenu en 1576, dit que les cloches éloignent les orages *en vertu de la force divine qui leur est communiquée par la consécration :* « Campanis sonetur ad « tempestatem vi divinâ, quæ ex solemni « prece, sacrâque benedictione illis « inest, depellendam. (*Constitut. tit. de* « *oration. p.* 1.) »

« Nous usons encore des cloches, dit l'au- « teur de la Liturgie sacrée, Grimaud (1), « pour divertir les orages, les grêles et « autres malignités de l'air ; ce qui réussit « assez ordinairement, *non pas à cause* « *du bruit qu'elles font, comme plusieurs* « *pensent*, affirmant que la force de ce « son repousse les nuées et dissipe leur « épaisseur, à quoi il y a fort peu d'ap- « parence ; mais pour parler en vrais « chrétiens, c'est la vertu divine de leur « consécration et des prières que l'Eglise « fait en les bénissant. Les termes en sont « formels, comme chacun peut voir en « nos rituels. »

Delrio parle en termes plus énergiques : « Nous n'attribuons pas ces effets à la « forme, à l'art ou bien à la nature du « métal. Il ne faut pas croire que les ca- « tholiques aient l'esprit assez obtus pour « cela, ni que le soleil de vérité les ait « privés à ce point de ses rayons. Nous ne « soutenons pas que les ouragans soient « dissipés par l'action du son sur l'air. « Les foudres d'une machine de guerre « seraient bien plus propres à cela qu'une « cloche ; mais nous accordons toute « efficace à la consécration et à la béné-

(1) *Exod.*
(2) *Traité des Cloches*, par J.-B. Thiers, ch. 7.

(1) *Traité particulier des Cloches*, à la fin de la *Liturgie sacrée*, p. 176.

« diction opérant de cette sorte par l'or-
« dre exprès de Dieu. C'est là que nous
« voyons la puissance de Dieu, le doigt
« de Dieu; c'est par sa divine protection
« et son pouvoir qui dispose tout avec
« douceur pour tout mener vigoureuse-
« ment à sa fin, que Dieu a accordé à
« son Eglise le don de faire de tels pro-
« diges (1). »

Avant de terminer ce chapitre des cloches, disons quelques mots des carillons.

L'on ne connaît pas au juste l'origine de l'instrument composé de cloches, appelé *carillon*. Le P. Amyot dit que « les
« Chinois sont peut-être le seul peuple
« de l'univers qui se soit avisé de fondre
« d'abord une première cloche pour en
« tirer ce son fondamental sur lequel ils
« devaient se régler pour avoir douze
« autres cloches qui rendissent exacte-
« ment les douze semi-tons qui peuvent
« partager l'intervalle entre un son donné
« et celui qui en est la réplique, l'image,
« c'est-à-dire, *l'octave* ; et, *enfin, de*
« *former un assortiment de seize cloches*
« *pour en tirer tous les tons du système*
« *qu'ils avaient conçu et servir d'instru-*
« *ment de musique;* car il ne faut pas
« croire qu'il s'agit ici de cloches com-
« me celles qui sont suspendues à nos
« tours (2). » Le P. Amyot ignorait-il que les cloches *suspendues à nos tours* en un certain nombre forment un instrument de musique? Quoi qu'il en soit, si ce qu'il dit est vrai, les Chinois auraient eu l'idée des carillons. Mais, pour ce qui regarde l'Europe, tout ce que nous savons, c'est qu'il existait des carillons au moins au XVe siècle. La coïncidence de cette époque avec celle des premiers développemens de l'orgue, ferait supposer, avec de grandes probabilités, que l'orgue a donné naissance au carillon. Les claviers *à la main* et les claviers de *pédales* de l'orgue auront certainement fait imaginer, par la suite, d'appliquer aux cloches les mêmes moyens. Les progrès de l'harmonie de la même époque auront, de plus, contribué à multiplier les instrumens de cette sorte. Cette invention a été successivement perfectionnée : on en fit un instrument purement mécanique, en y adaptant un cylindre pointé comme celui d'un orgue de Barbarie ou d'une serinette. De cette manière, le carillon joue des airs et des préludes avant que l'heure sonne. On en voit de semblables dans plusieurs villes : celui de Malmédy, dans les Ardennes, est surtout remarquable par le caractère à la fois mélancolique et sauvage de sa mélodie. Mais vint le temps où les sonneurs de cloches aspirèrent à devenir des artistes. Et cela a eu lieu en effet. Il s'est trouvé de grands harmonistes, de grands improvisateurs, des musiciens de génie que le sort a condamnés à faire pendant toute leur vie le rude métier de carillonneur ; à frapper, deux ou trois fois le jour, un clavier de deux octaves et demie à trois octaves; à faire la basse avec les pieds de manière à jouer deux ou trois parties distinctes. Au nombre des plus célèbres, on cite le nommé Potthoff, né à Amsterdam en 1726, devenu aveugle par suite de la petite-vérole, à l'âge de sept ans, et qui, à treize, fut nommé *campaniste* de la Maison de ville. Ce Potthoff fut en même temps un organiste célèbre. Le *Dictionnaire des musiciens* de Choron et Fayolle nous apprend qu'en 1738 il concourut avec vingt-deux rivaux pour la place d'organiste à l'église de Western. On procéda, dans cette occasion, avec tant de scrupule et d'impartialité, que les musiciens furent obligés de donner leur avis avant qu'ils connussent le nom de l'individu qui venait de jouer. En 1760, Potthoff obtint la place d'organiste à la vieille église. Les concerts que Locatelli donna alors à Amsterdam, exaltèrent son imagination, lui fournirent de nouvelles idées et servirent à perfectionner son goût. En 1772 ou 1773, le savant docteur Burney l'en-

(1) Effectus illos non tribuimus formæ, seu arti, vel naturæ metalli : non obtusa adeò catholici pectora gestamus, nec sol veritatis ab ecclesiâ tam procul aversus radios suos elongavit. Non asserimus discuti has procellas vi sonitûs aërem dissipantis; fecerit hoc efficaciùs sulfurea belli machina... Tribuimus ergo vim efficaciamque omnem consecrationi sive benedictioni, sic divino jussu seu dispositione operanti. Dei virtus, Dei digitus agnoscendus. Talia Deus divinæ suæ protectionis, et potentiæ suaviter omnia disponentis, et fortiter operantis, signa notasque ecclesiæ tribuit. (*Disquis. magis.*, l. VI, c. 2, sect. 3, quest. 3.)

(2) *De la Musique des Chinois*, par le P. Amyot, p. 43.

tendit à l'orgue et au clocher. Chaque touche de l'orgue exigeait, pour la faire baisser, un poids de deux livres. L'artiste joua, néanmoins, avec autant de légèreté que sur un clavecin : il exécuta deux fugues à l'inverse avec beaucoup de variations.

Mais, au carillon, ce fut bien autre chose. Burney qui en avait été étonné à l'orgue, même après tout ce qu'il en avait entendu dire dans le reste de l'Europe, rapporte qu'il ne put revenir de sa surprise en le voyant, dans son clocher, exécuter avec ses deux poings des passages qu'on ne pouvait jouer que difficilement avec les dix doigts ; trilles, batteries, traits rapides, arpèges, il surmonta tout.

Il commença par le chant d'un psaume qui faisait les délices de leurs *hautes puissances*, et qu'elles lui demandaient toutes les fois qu'il y avait *carillon*, c'est-à-dire, les mardis et les vendredis. Il fit ensuite des variations sur ce thème avec autant de grâce que d'imagination ; après quoi il improvisa pendant un quart d'heure, persuadé que c'était le meilleur moyen de plaire au célèbre voyageur. Il n'exécutait jamais à moins de trois parties, et trouvait des effets d'une harmonie ravissante. Burney assure qu'il n'entendit jamais plus de variétés dans un si court espace de temps, ni produire des effets plus surprenans de *piano*, de *crescendo* et de *forte*, sur un instrument qui paraissait si peu susceptible de s'y prêter. Après ce terrible exercice, l'artiste haletant était obligé de se coucher, et souvent il n'avait pas la force d'articuler une seule parole (1).

On ne manquera pas de demander comment il était possible d'exécuter des traits rapides sur des instrumens dont les vibrations se prolongent longtemps, d'observer les nuances, de faire des *piano* et des *forte*, enfin de trouver des cloches parfaitement justes et bien accordées entre elles.

Nous répondrons que dans les pays où l'art de fabriquer les carillons a été très perfectionné, comme en Hollande, on a imaginé de se servir, au lieu de battans de fer, de battans de bois, qui donnent beaucoup de douceur au son, et que l'on enveloppe dans des morceaux de drap pour étouffer les vibrations, ainsi que dans le clavecin et le piano on étouffe les vibrations des cordes. Quant à la justesse des diverses cloches, on l'obtient facilement par les procédés, soit du moule, soit du polissage. Enfin, pour ce qui est de la diversité des timbres, on l'obtient également en variant la matière dont on compose les cloches (1).

Le carillon de l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam, dont nous venons de parler, avait coûté des sommes énormes aux Etats de Hollande ; il avait trois octaves complètes, avec les demi-tons au clavier des mains et deux octaves à celui des pédales ; les timbres des cloches étaient purs et argentins, et l'accord en était parfait.

Si l'on a peu écrit sur l'orgue, en revanche on a beaucoup écrit sur les cloches. Dans nos chapitres sur ce sujet, nous n'avons cité que quelques auteurs les plus connus. Aussi notre travail est loin d'être complet, mais il nous suffisait de donner une idée de l'analogie que présentent la destination de l'orgue et celle des cloches. La construction des carillons a aussi été le sujet de traités importans. Le plus estimé est celui de Tisscher : *Verhandeling van de klokken en het klokhespel* (Dissertation sur les cloches et sur le carillon). On a même imprimé une biographie des plus célèbres carillonneurs, sous ce titre : *De Naamen en Woonplasten van de Kosters, Voorzangers, Klokkenisten en organisten van de Laastste in de Geheele unie*, Amsterdam, 1767.

On trouve également dans le *Correspondant* du 5 juillet 1831, et dans la *Gazette musicale* du 5 février 1837, deux articles fort curieux, l'un sur le carillon de Malmédy, l'autre sur le carillon de Delft.

N'oublions pas de mentionner ici un ravissant poème de Schiller intitulé : *La cloche*, dont un de nos plus brillans

(1) Voir *Revue Musicale*, t. IV, p. 268-270.

(1) *Harmonie universelle* du P. Mersenne ; *Des Instrumens de Percussion*, prop. XXI, Paris, 1636, Cramoisy.

poëtes, M. Emile Deschamps, a doté la France. On sait avec quel talent d'images, et, comme on l'a dit, avec *quelle sensualité d'oreille*, M. Victor Hugo s'est complu, dans son roman de *Notre-Dame*, à peindre l'effet des cloches du vieux Paris.

Nous terminerons dignement cette leçon en empruntant une page à M. de Chateaubriand.

« C'était, ce nous semble, une chose « merveilleuse d'avoir trouvé le moyen, « par un seul coup de marteau, de faire « naître, à la même minute, un même « sentiment dans mille cœurs divers, et « d'avoir forcé les vents et les nuages à « se charger des pensées des hommes. « Ensuite, considérée comme harmonie, « la cloche a indubitablement une beauté « de la première sorte, celle que les « artistes appellent *le grand*. Le bruit « de la foudre est sublime, et ce n'est « que par sa grandeur; il en est ainsi « des vents, des mers, des volcans, des « cataractes, de la voix de tout un « peuple.....

« Des sentimens plus doux s'atta- « chaient aussi au bruit des cloches. Lors- « que, avec le chant de l'alouette, vers « le temps de la coupe des blés, on en- « tendait au lever de l'aurore, les petites « sonneries de nos hameaux, on eût dit « que l'ange des moissons, pour réveil- « ler les laboureurs, soupirait, sur quel- « que instrument des Hébreux, l'histoire « de Séphora ou de Noémi. Il nous semble « que si nous étions poëte, nous ne dé- « daignerions point cette cloche *agitée* « *par les fantômes* dans la vieille chapelle « de la forêt, ni celle qu'une religieuse « frayeur balançait dans nos campagnes « pour écarter le tonnerre, ni celle « qu'on sonnait la nuit, dans certains « ports de mer, pour diriger le pilote à « travers les écueils. Les carillons des « cloches, au milieu de nos fêtes, sem- « blaient augmenter l'allégresse pu- « blique; dans des calamités, au con- « traire, ces mêmes bruits devenaient « terribles. Les cheveux dressent encore « sur la tête au souvenir de ces jours de « meurtre et de feu, retentissant des « clameurs du tocsin. Qui de nous a « perdu la mémoire de ces hurlemens, « de ces cris aigus, entrecoupés de si- « lence, durant lesquels on distinguait « de rares coups de fusil, quelques voix « lamentables et solitaires, et surtout « le bourdonnement de la cloche d'a- « larme, ou le son de l'horloge qui « frappait tranquillement l'heure écou- « lée?....

« Tels sont à peu près les sentimens « que faisaient naître les sonneries de « nos temples, sentimens d'autant plus « beaux qu'il s'y mêlait un souvenir du « ciel. *Si les cloches eussent été atta-* « *chées à tout autre monument qu'à des* « *églises, elles auraient perdu leur sym-* « *pathie morale avec nos cœurs.* C'était « Dieu même qui commandait à l'ange « des victoires de lancer les *volées* qui « publiaient nos triomphes, ou à l'ange « de la mort de sonner le départ de « l'âme qui venait de remonter à lui. « Ainsi, par mille voix secrètes, une « société chrétienne correspondait avec « la Divinité, et ses institutions allaient « se perdre mystérieusement à la source « de tout mystère (1). »

JOSEPH D'ORTIGUE.

(1) *Génie du Christianisme*, 4e partie, l. 1, ch. 1.

REVUE.

DES BÉNÉDICTIONS DE LA TERRE.

Les productions de la terre, que l'homme applique journellement à ses besoins, sont autant de bénédictions destinées à lui rappeler que, si bas qu'il soit tombé, la Providence veille toujours sur lui; comme une mère tendre et sage ne cesse pas un seul instant de veiller sur son enfant, lors même qu'elle ne peut se dispenser de le punir pour sa désobéissance, et ne manque pas de trouver en son cœur mille moyens ingénieux pour adoucir en secret la rigueur du châtiment. Ces bénédictions sont dans l'ordre naturel une image expressive et vraie des bénédictions spirituelles. En effet, chaque année apporte dans son cours tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'âme comme à celle du corps. Les fêtes de l'Église, ses cérémonies, ses mystères, toutes les pieuses pratiques qu'elle conseille ou prescrit, marchent de concert avec les fleurs, les fruits, les animaux utiles, les productions de toute espèce qu'amène le retour des saisons; et en même temps que la terre ouvre son sein à l'homme et lui livre ses trésors, l'Église lui tend les bras et lui offre une abondante moisson de biens (1).

Le mot *bénédiction*, à son origine apparente dans nos langues vulgaires, ne nous présente qu'un sens obscur et indéterminé, celui de *bien dire;* mais en remontant à sa véritable racine qui est hébraïque, on lui trouve la signification énergique et profonde de *parole du Fils*. Or, toute parole du Fils est une création; et s'il est vrai que conserver la vie ne soit autre chose que continuer à la donner, rien n'existe et ne se conserve que par une bénédiction continuelle. Souhaiter à quelqu'un une bénédiction, c'est lui souhaiter que la parole du Fils descende sur lui; c'est lui souhaiter que le Verbe répande sur lui ses vertus et ses puissances; et si nous disons : que le nom de Dieu soit béni! c'est encore le Fils qui parle en nous pour rendre grâces au Père et lui porter l'hommage de sa créature. Car la bénédiction descend incessamment du Créateur sur la créature pour lui verser la vie; et elle remonte de la créature vers le Créateur pour le reposer, toujours par le même Verbe qui est l'éternel médiateur; et la parole, soit qu'elle remonte, ou qu'elle descende, est également vivifiante et créatrice, puisqu'elle établit toujours une communication plus intime entre la créature vivante et la source de toute vie.

Il y a des bénédictions universelles qui s'appliquent à tous les êtres vivans (1); il y a des bénédictions générales qui concernent l'humanité : il en est de spéciales pour les races et les nations; et il en est de particulières pour les familles et les individus. On les acquiert par la grâce de Dieu; on les conserve par la culture et la prière; on les perd par la négligence ou l'abus qu'on en fait : mais on peut toujours les recouvrer par le sacrifice, qui est à la fois la plus excellente prière et l'action la plus efficace.

S'il y a des bénédictions spirituelles et des bénédictions matérielles, c'est que l'homme, amoindri et souillé dans sa double nature, avait besoin d'être doublement fortifié et réparé. C'est ainsi que tout ce qui arrive dans le monde invisible doit se manifester dans le monde visible, dont l'existence toute phénomé-

(1) Benedices coronæ anni benignitatis tuæ. (*Ps.* 64. v. 12.)

(1) Aperis tu manum tuam : et imples omne animal benedictione. (*Ps.* 144. v. 16).

nale n'a même pas d'autre but que cette manifestation.

Il ne faut pas confondre les grâces et les bénédictions. Celles-ci appartiennent au plan providentiel que chaque créature est appelée à réaliser dans le temps, et sont en quelque sorte le complément de la création. La nourriture, le vêtement, les différens métiers, les arts, le langage, la musique, la religion, sont autant de bénédictions matérielles ou spirituelles qui étaient nécessaires au développement et à la réparation de la créature humaine, sans lesquelles elle ne pouvait remplir sa destination. Les grâces sont de purs dons gratuits qui assistent et fortifient extraordinairement la créature, l'ornent sans l'anoblir, la rendent plus excellente sans changer sa nature. Le Père est la source commune des grâces et des bénédictions : celles-ci nous viennent par le Fils ; celles-là par le Saint-Esprit.

La contemplation des bénédictions spirituelles dont le genre humain a été l'objet depuis le commencement, est sans doute la plus instructive et la plus édifiante. Il est doux et consolant de penser que jamais la vérité n'a cessé de se faire entendre sur la terre, quoique sa voix ait été bien souvent méconnue ; et que les lois, les commandemens, les préceptes, les avertissemens de toute espèce se sont succédé sans interruption pour rappeler à l'homme sa noble origine et sa destination sublime que sans cesse il perdait de vue. Il est doux et consolant de suivre dans le cours des siècles cette action mystérieuse de la Providence qui ne peut se décider à abandonner l'homme, qui se résout à recommencer péniblement son éducation, et la continue avec une persévérance toute maternelle à travers les obstacles que lui suscitent à chaque instant la dureté de cœur de cet ingrat, son intelligence obscurcie et sa volonté brisée. Ajoutons qu'il y a de puissans encouragemens à recueillir dans cette voie, puisque la Providence elle-même ne dédaigne pas de s'y offrir à nous comme modèle, qu'elle nous y enseigne à chaque pas la patience, qu'elle nous apprend à nous supporter nous-mêmes et à n'en jamais désespérer, quoi qu'il puisse arriver. Toutefois, il faut reconnaître que la considération des biens matériels n'est pas non plus dépourvue de tout intérêt, surtout si on veut bien y voir un premier degré pris dans l'ordre sensible pour s'élever plus sûrement à la contemplation des biens spirituels.

Quand l'homme vivait encore dans l'état d'innocence, il était entouré de toutes sortes de fruits agréables à la vue, suaves au goût et à l'odorat, et les animaux lui étaient soumis. Placé au centre de l'univers, il pouvait lire au cœur de chaque créature, et prenait sa joie et ses délices en toutes choses. Mais quand cet homme eut souillé ses essences par le péché et les eut rendues sujettes à la corruption et à la mort, il perdit sa position centrale, l'harmonie universelle fut troublée, ses rapports avec toutes les créatures furent intervertis ; tous les êtres lui furent voilés, lui devinrent étrangers ou hostiles ; la terre, frappée de malédiction, fut condamnée à être aride et stérile, et ses rares productions, formées dans l'angoisse et l'amertume, ne se présentèrent plus à l'homme que pour l'attrister par leurs propriétés nuisibles, et lui rappeler tous les biens qu'il avait perdus. Quelques plantes, quelques animaux, suivirent dans son exil le roi déchu de la cération, et formèrent autour de lui un cercle protecteur et salutaire dans lequel il put se fortifier contre les dangers qui l'environnaient et travailler à l'œuvre de sa réconciliation. En ce déplorable état, l'homme avait perdu toutes les bénédictions natives dont son Créateur s'était plu à le combler en le formant à son image : à part celles qu'il continuait à partager avec tous les êtres vivans, une seule lui demeurait, qui renfermait en germe toutes les autres, d'où pouvaient sortir encore toutes les délices et les magnificences d'Eden : la promesse que de la femme il naîtrait un jour un Sauveur. Car aussitôt que l'innocence fut perdue, la miséricorde parut ; et en même temps que la chute venait attrister le cœur de Dieu, l'amour secourable sortait de ce cœur, et commençait avec l'incarnation l'œuvre de la rédemption.

« Les créatures attendent avec anxiété, dit saint Paul, la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujéties à la vanité, non pas volontairement,

mais à cause de celui qui les y a assujéties; elles espèrent qu'elles seront délivrées de cet asservissement qui les corrompt, pour participer un jour à la glorieuse liberté des enfans de Dieu; et nous savons que jusqu'à cette heure elles souffrent les angoisses de l'enfantement (1). »

Oui, la nature entière souffre les angoisses de l'enfantement : le ferment de mort qui a pénétré sa substance altère et corrompt les principes de sa vie, et elle ne peut parvenir à s'en délivrer. Elle ne peut même pas soulager sa souffrance par des plaintes; comprimée sous sa rude écorce, elle est seule, avec sa douleur, condamnée au silence et à l'ennui. Comme un sourd-muet qui s'efforce de peindre par des gestes et des sons inarticulés les besoins qu'il éprouve, elle cherche à nous exprimer, par son attitude et ses mouvemens, l'inquiétude qui la dévore, et le besoin qu'elle aurait d'être consolée; et sa voix n'est pas tellement étouffée que le bruit sourd de ses gémissemens n'arrive quelquefois jusqu'à nous. On dirait qu'il y a en elle une parole captive qui ne demande qu'à s'élever pour proclamer les merveilles éternelles du Père et leur asservissement dans le temps, et qui, ne pouvant briser son sépulcre, retombe toujours en gémissant. Tantôt elle nous apparaît majestueuse et solennelle, comme pour nous raconter sa grandeur passée; tantôt suppliante et lamentable, comme si elle voulait nous apitoyer sur sa misère présente; ici, furibonde et déchaînée, on la dirait livrée au désespoir; là, grave et mélancolique, elle paraît calme et résignée à son sort; et quelquefois sa contenance morne et sévère semble nous reprocher le délaissement où elle languit. Elle a aussi des tableaux gracieux et animés, où la lumière et la vie se jouent sous mille formes, qui récréent la vue, reposent et consolent l'esprit; mais pour peu qu'on s'abandonne aux impressions qu'ils font naître, on se sent bientôt saisi d'une incroyable tristesse; sans doute parce que nous pensons que ces tableaux qui nous enchantent sont changeans et périssables, et jusqu'à un certain point trompeurs, puisque partout la mort est cachée sous la vie : et alors même que riante et parée, elle semble nous convier à une fête, et nous attire par un charme inconnu, l'amertume perce et transsude bientôt à travers les joies d'un moment que la Sirène nous procure sans les partager, et nous avertit suffisamment que ce n'est point par cette voie que nous devons communiquer avec elle. Elle est comme une énigme proposée à l'homme, dont il cherche constamment le mot sans pouvoir le rencontrer, et qu'il tient cependant d'autant plus à connaître, qu'il pressent instinctivement que ce mot est renfermé en lui-même et forme le commencement de sa propre histoire. C'est là le secret de ces rêveries vagues et sans fin, souvenirs confus qui nous reportent à notre origine, où nous jette si souvent la contemplation de la nature, de cette émotion profonde qu'elle nous fait éprouver quand nous nous entretenons avec elle dans la solitude. C'est aussi le secret de ces déceptions amères que nous rencontrons auprès d'elle, quand nous y cherchons autre chose que d'austères enseignemens. Oui, toute cette nature, avec son charme éphémère, n'est qu'une angoisse concentrée, comprimée par l'inflexible colère, et qui attend impatiemment le jour de sa délivrance et de sa purification. Or, la justice a voulu que le fauteur du désordre en fût aussi le réparateur, et l'œuvre de la délivrance a déjà commencé.

De même que le Christ est venu pour racheter l'humanité et la rétablir dans ses droits primitifs par le sacrifice consommé sur le Calvaire, la mission de l'homme racheté par le Christ est de réparer la nature et de la rétablir dans sa pureté primitive en imitant et répétant le sacrifice typique de la croix, soit d'une manière figurée et prophétique comme sous l'ancienne loi, soit selon le mode plus réel et plus efficace de la commémoration, comme sous la loi nouvelle. L'homme est le Christ et le réparateur de la nature altérée. C'est lui qui changera ses angoisses en joies, ses ténèbres en lumières, ses gémissemens en cantiques; c'est lui qui la fera participer un jour à la glorieuse liberté des enfans de Dieu. Et comme la rédemption de l'hu-

(1) *Aux Romains*, ch. VIII, v. 22.

manité par le Christ a commencé immédiatement après la chute, la réparation de la nature par l'homme a commencé immédiatement après le désordre qui a suivi la chute, et a continué de s'opérer sans interruption par le ministère de l'homme. C'est ainsi qu'il est parvenu, et qu'il parvient encore tous les jours, à recouvrer une à une toutes les bénédictions qu'il avait perdues.

Abel, par son sang répandu; Noé, par son holocauste, où tous les êtres vivans furent représentés; Abraham, par la circoncision et le sacrifice de son fils unique; Melchisedech, par l'oblation du pain et du vin; Moïse, par l'institution des sacrifices d'animaux, ont contribué puissamment à cette réparation de la nature. Noé surtout doit être considéré comme le patriarche des bénédictions de la terre, puisque tous les animaux terrestres, tous les oiseaux répandus dans l'air, tous les poissons qui habitent les mers et les fleuves, lui furent livrés, à l'exception du sang, pour qu'il en fît sa nourriture; puisqu'il reçut la promesse qu'aussi longtemps que durerait la terre, la nuit et le jour, l'hiver et l'été, les semailles et les moissons se succéderaient dans un ordre constant et régulier; puisqu'enfin, pour couronner tous ces biens, il lui fut donné de planter la vigne et de recueillir le vin. A l'aspect de tant de bénédictions, on ne peut méconnaître la force expiatrice renfermée dans l'holocauste de ce patriarche, et dont nous savons que le Seigneur reçut une agréable odeur.

L'établissement de la circoncision, premier sacrement de l'ancienne loi, sceau de la justice imputée à la foi d'Abraham et de l'alliance que Dieu avait faite avec ce patriarche; et la mystérieuse oblation de Melchisedech, plus grand qu'Abraham, roi de justice et de paix, première apparition dans le temps du sacerdoce perpétuel, *sans père, sans mère, sans généalogie,* considérés dans leur rapport avec la pacification de la terre, pourraient nous fournir quelques développemens intéressans, peu étudiés jusqu'à ce jour. Mais hâtons-nous d'arriver à l'institution des sacrifices d'animaux, dont le caractère primitif et universel appelle plus particulièrement notre attention.

L'institution des sacrifices peut être considérée sous trois rapports principaux: l'oblation, qui se rapporte à Dieu; l'expiation, qui concerne l'homme; et la purification, qui concerne la nature. Sous les deux premiers rapports, elle a été étudiée par un petit nombre de sages qui ont laissé peu à dire après eux. Il nous suffira de la considérer sous le troisième rapport, le seul d'ailleurs qui ait trait à notre sujet.

Quand l'homme fut envoyé sur la terre maudite pour la cultiver à la sueur de son front, nous voyons que dès ses premiers pas dans cette voie douloureuse, il commence à offrir des sacrifices; et cette pratique paraît tellement enracinée dans sa famille, qu'on est porté à croire que dans l'état d'innocence, elle lui était déjà familière. Sans doute elle faisait partie du culte primitif et glorieux que Dieu lui avait enseigné et consistait en une pure oblation. L'homme déchu n'aura fait que la transmettre à ses descendans, non selon l'institution primitive désormais impraticable dans sa race, mais transposée sous la double condition d'expiation et de purification où son crime l'avait placé lui et la nature. La qualité de sacrificateur paraissant inhérente à l'homme, ne soyons pas surpris si, par toute la terre et à toutes les époques jusqu'à l'avénement du Christ, les nations, si divisées entre elles, se sont accordées à honorer la divinité par des sacrifices.

Les païens sacrifiaient toute sorte d'animaux; mais ces animaux étaient choisis; ils devaient être sans défauts; les plus beaux étaient les plus agréables aux dieux. On mangeait la graisse et les entrailles des victimes, on en buvait le sang; ce qui jetait les convives dans une abominable ivresse et perpétuait en eux les passions violentes et féroces. Les tauroboles et les crioboles n'étaient pas seulement des sacrifices: c'étaient aussi des sacremens informes dont la matière était le sang. Ces sacrifices, sans être dénués de toute vertu, étaient défectueux sous les trois rapports principaux; selon l'oblation, parce qu'ils étaient offerts à de faux dieux; selon l'expiation, parce que le souvenir du péché originel était affaibli ou altéré, et qu'ils n'avaient d'autre objet que de conjurer des malheurs publics ou privés; selon la purification,

pour l'usage désordonné qu'on faisait des entrailles, de la graisse et du sang des victimes. Ils étaient défectueux dans leur ensemble, comme exclusivement nationaux et manquant d'une intention générale applicable à toute l'humanité. Détournons les yeux de certaines abominations pratiquées sous le nom de sacrifices. Il n'est pas d'institution si sainte dont l'enfer ne réussisse à s'emparer pour s'en faire un trophée.

Moïse est le premier législateur qui ait aboli formellement les sacrifices humains, et qui ait restitué, sur leur véritable base, les sacrifices d'animaux, en les rendant complétement efficaces, sous le triple rapport de l'oblation, de l'expiation et de la purification.

Pour bien comprendre l'action purificatoire des sacrifices restitués par Moïse, il faut se reporter à la distinction des animaux *purs* et des animaux *impurs*. Cette distinction, qui se traduit dans l'ordre sensible par celle des animaux salutaires et des animaux malfaisans, a en outre une signification mystique que voici :

L'altération qui a suivi la chute n'a pas pénétré au même degré toute la nature. Il y a des substances qui ont été particulièrement préservées, qui ont conservé, sous le voile ténébreux, une partie de leurs qualités primitives, et sont demeurées dépositaires de quelques unes des forces vives et salutaires appartenant à l'ancien monde. Ce sont celles qui ont formé autour de l'homme déchu ce cercle protecteur et secourable dont nous avons parlé. D'autres substances ont été profondément altérées, livrées en quelque sorte au mauvais esprit, et sont devenues sous son influence autant de réceptacles permanens de l'action délétère et perturbatrice. De là les substances pures et les substances impures dont le contraste se retrouve dans les trois règnes, et correspond assez exactement à celui que présentent les substances utiles et les substances nuisibles. En sorte que les propriétés par lesquelles une substance se manifeste à nous, sont autant de signes sensibles qui nous permettent de la rattacher à l'ensemble universel et d'apprécier le rôle qu'elle est appelée à y jouer. Il serait sans doute utile et intéressant d'étudier les productions des trois règnes à ce point de vue. On obtiendrait ainsi le tableau des vrais rapports de l'homme avec la nature, et en même temps une classification instructive de toutes les productions de cette nature. L'homme, par la position centrale qu'il a perdue et qu'il est destiné à recouvrer, par les correspondances qu'il a conservées avec toutes les substances et tous les corps qui composent cet univers, est la mesure naturelle de ces corps et la vraie pierre de touche de ces substances : c'est donc à lui qu'il faut les rapporter pour les comparer, les caractériser et les classer. Mais revenons. Les substances impures et nuisibles sont les obstacles naturels que la justice a suscités à l'homme dans l'œuvre de la purification. Les substances pures et utiles sont des auxiliaires qui lui sont fournis par la miséricorde pour le fortifier et l'aider contre ces obstacles. Le procédé général de purification qui a été suggéré à l'homme consiste à multiplier autour de lui les substances pures, à s'approprier les forces vives et salutaires qu'elles renferment pour les opposer aux puissances délétères et corrosives, les expulser de leurs réceptacles et les restituer à l'abîme. Ce procédé consiste, en d'autres termes, à exorciser l'impur par le pur.

Parmi les substances pures ou impures, nuisibles ou salutaires, les plus actives pour le bien comme pour le mal sont les substances *animées* : c'est dans le règne animal que l'homme a rencontré dès ses premiers pas sur la terre maudite, ses plus redoutables ennemis, ses auxiliaires les plus puissans. C'est donc parmi les animaux purs, qui sont aussi les animaux utiles, que l'homme a dû trouver les moyens de purification les plus efficaces. Enfin, il faut savoir que le sang est le siége et la base de toutes les puissances bonnes ou mauvaises qui animent les créatures vivantes; et c'est pourquoi il est écrit que la vie de la chair est dans le sang. Or, l'effusion du sang, en détruisant la base qui les contient et les fixe, met en liberté ces puissances bonnes ou mauvaises, et les rend disponibles pour une autre action. La terre est la base et en quelque sorte le réservoir commun qui reçoit toutes ces puissances disponi-

bles; elle les absorbe, s'y conforme et produit sous leur influence salutaire ou pernicieuse. Elle est purifiée ou souillée.

Cela posé, les sacrifices établis par Moïse ont concouru à la purification et à la délivrance de la nature de ces deux manières : par l'effusion du sang des animaux purs, par la culture et l'éducation des races utiles.

Les animaux purs étant demeurés dépositaires de quelques unes des forces vives et salutaires, parmi les plus actives, qui avaient appartenu au monde primitif, et devant même à cette circonstance leur pureté, l'effusion de leur sang, indépendamment de la vertu expiatoire attachée à toute effusion sanglante, avait encore une vertu purificatoire qui agissait sur toute la terre, et en particulier sur le lieu où ce sang avait été répandu, et sur tous les objets qui en étaient teints. Aussi, voyez le rit de cette effusion.

Le prêtre trempait le doigt dans le sang de la victime; il en teignait les quatre coins de l'autel; il en aspergeait plusieurs fois les assistans, et répandait tout le reste sur la terre. Le sol baigné de ce sang était pur et sacré, délivré de toute influence pernicieuse. Là, le peuple s'accusait de ses péchés; les haines s'éteignaient; les alliances se renouvelaient; on réparait l'injure; on redressait l'injustice; et le prêtre inspiré proclamait la volonté du Seigneur : mais on obtenait aussi de plus riches moissons, des récoltes plus abondantes, des animaux plus beaux et plus forts.

Voici comment l'instituteur lui-même a pratiqué ce rit, après avoir lu devant tout le peuple les ordonnances de la loi : il prit du sang des veaux et des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate et de l'hysope, et aspergea le livre même et tout le peuple, en disant: « C'est le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous. » Il fit pareillement une aspersion avec le sang sur le tabernacle et sur tous les vases qui servaient au culte. Car, suivant la loi, on purifiait tout avec le sang, et les péchés n'étaient point remis sans effusion de sang. Selon la même loi, mais par un motif contraire, les bêtes impures ou celles vouées en anathème, étaient conduites au désert, ou exterminées dans des lieux réputés maudits, loin des villes et de toute habitation.

C'est ainsi que, par l'effusion du sang des animaux purs, les sacrifices des Hébreux ont contribué à la purification et à l'apaisement de la nature; et cette effusion a dû être pratiquée sans interruption sur la terre jusqu'à ce que le sacrifice typique de la croix, dont tous les autres n'étaient que la figure prophétique, par l'effusion d'un sang infiniment précieux, eût réparé dans cette nature tout ce qui pouvait l'être par le sang; et, présentant aux hommes un modèle pour continuer et accomplir cette réparation par l'esprit, eût par là même aboli, comme désormais inutiles, tous les sacrifices sanglans.

En prescrivant la culture et l'éducation des races utiles, l'institution de Moïse a exercé une influence réparatrice plus extérieure et plus sensible et non moins efficace.

La victime devait être choisie exclusivement parmi les animaux utiles : les taureaux, les vaches et les veaux; les agneaux, les brebis et les béliers; les chèvres et les boucs; le pigeon et la tourterelle. Si le lépreux était admis à n'offrir qu'un passereau qui même n'était pas immolé, on en voit immédiatement la raison. Parmi ces animaux, les plus beaux seulement étaient acceptés pour les sacrifices; et, pour ne laisser aucun doute à ce sujet, l'instituteur entre dans les détails les plus minutieux en apparence pour bien préciser les caractères que ces animaux devaient réunir, et par le fait présenter au peuple un modèle pour l'éducation des races utiles. Les poissons étaient exclus des sacrifices, comme incapables de culture. L'offrande du pain et du vin, de l'huile et du sel, l'oblation des prémices des fruits de la terre, et surtout du froment le plus pur si souvent rappelé dans la loi, prescrivaient et consacraient en même temps la culture des substances qui forment la base du régime alimentaire.

Hors le cas de l'holocauste et du sacrifice expiatoire, la victime était partagée en trois parties : la première était brûlée sur l'autel; la seconde était réservée aux prêtres (1); la troisième servait à ceux

(1) Il faut que le prêtre vive de l'autel, et de plus

qui avaient offert le sacrifice. Or, la graisse et les entrailles formaient cette première partie qui était brûlée sur l'autel, et le sang était répandu tout entier. Les défenses sévères faites par Moïse de manger cette graisse et de boire ce sang prouvent assez quelle importance il y attachait. En effet, il n'y avait alors dans les races humaines que trop de graisse et trop de sang, et surtout la graisse et le sang ne dominaient que trop en elles ; ce qui les maintenait dans leur infériorité native et les assimilait aux animaux (1). Il suffit d'ailleurs de se rappeler les abominables festins qui chez les païens venaient à la suite des sacrifices, pour comprendre toute l'importance de l'institution judaïque.

Tel a été l'effet des sacrifices réguliers établis par Moïse, et des sacrifices irréguliers pratiqués chez les païens et par toute la terre, que déjà avant la venue du Christ les étalons et les modèles de toute espèce étaient suffisamment multipliés chez les nations pour que la culture et l'éducation des races utiles pût être abandonnée à la prévoyance humaine sans aucune sanction religieuse : et c'est pourquoi la loi nouvelle n'a retenu aucune des prescriptions de l'ancienne touchant la nature.

Toutefois, cette action des sacrifices anciens, aussi bien dans l'ordre mystique par l'effusion du sang, que dans l'ordre sensible par la culture et l'éducation des animaux utiles, n'était, comme ces sacrifices eux-mêmes, que figurative et préparatoire. Pour la compléter et la rendre efficace, il fallait une autre victime.

Le sacrifice de la croix, accompli au milieu des temps, a été pour tous les êtres le signal de la délivrance. Tous, en ce moment suprême, ont été affranchis des chaînes de la mort et promis de nouveau à l'immortalité. L'autel était à Jérusalem, mais le sang de la victime a baigné l'univers. La terre, la mer, les astres, le monde entier, ont été lavés du même coup de toutes les souillures accumulées depuis la première iniquité (1). La nature, pénétrée dans ses profondeurs par le sang théandrique, a reçu la bonne nouvelle ; elle a connu pour la première fois l'espérance, et elle a tressailli. C'est alors qu'elle a appris le lien mystérieux qui l'attache à l'homme : c'est alors qu'elle a été avertie qu'elle serait un jour délivrée, purifiée et réparée par l'homme expié, justifié et racheté par le Christ. Aussi, depuis ce temps, elle est devenue moins sauvage ; elle s'est montrée plus soumise, plus docile à l'action de l'homme ; elle s'est tournée vers lui avec confiance ; elle s'est laissé parcourir et visiter par lui ; il n'y a même rien qu'elle ne fasse pour resserrer le lien qui l'attache à lui ; car elle est encore dans l'angoisse, et elle attend toujours avec impatience que l'homme veuille bien faire usage des pouvoirs qui lui ont été donnés pour leur salut commun.

Jusqu'alors, l'homme ne pouvait pratiquer la nature que suivant un rit restreint et borné dont il ne sortait jamais sans s'exposer à de graves inconvéniens. En dehors de ce rit, il ne pouvait l'aborder que par des invocations, des enchantemens, des maléfices ; car depuis sa chute, ayant cessé de la dominer, ayant perdu la faculté de lui commander, il était obligé, pour l'émouvoir et la faire servir à ses fins, de recourir à des puissances supérieures, bonnes ou mauvaises, qu'il parvenait à intéresser à son but en pactisant avec elles ; et malheureusement, son but étant presque toujours coupable, c'était surtout aux puissances mauvaises qu'il avait recours. Les païens avaient acquis par cette voie criminelle des connaissances fort étendues, qu'on peut

qu'il vive bien. La philosophie moderne a essayé de tourner cette maxime en ridicule sous prétexte de quelques abus : contentons-nous de la justifier en principe par cette considération, que le culte étant le type de l'industrie, comme le prêtre est le type de l'humanité, le prêtre doit vivre du culte comme l'humanité vit de l'industrie.

(1) Nous voyons encore aujourd'hui, dans les races inférieures, que le sang et la graisse sont accumulés sur la tête. Cela est évident chez les nègres par l'épaisseur et la couleur rougeâtre des méninges qui enveloppent le cerveau, par la laine brune et huileuse qui leur tient lieu de cheveux. Cela est surtout frappant chez les animaux.

(1) Terra, pontus, astra, mundus,
Hoc lavantur sanguine.
(Hymne du Vendredi saint.)

lire encore sur leurs monumens et leurs tombeaux, et qui montrent à quel point ils étaient tombés sous le joug des démons; au contraire des Hébreux qui, malgré leurs efforts réitérés pour imiter les Égyptiens, sont toujours demeurés, providentiellement et sans aucun mérite de leur part, dans une salutaire ignorance à l'égard des choses naturelles. Or, en même temps que par l'effusion du sang théandrique la nature recevait dans ses membres un adoucissement général qui la rendait plus souple et plus docile à l'action humaine, l'homme était rétabli par le Christ dans la faculté souveraine et illimitée de commander à la nature, sans l'intermédiaire d'aucune autre puissance. Depuis lors, nous pouvons communiquer directement et régulièrement avec elle, non plus seulement selon le rit restreint et borné, institué pour la conservation de l'espèce et de l'individu dans les créatures vivantes, et dont les deux modes principaux sont les deux procédés de l'alimentation et de l'engendrement, mais suivant des rits nouveaux, dont le nombre s'accroît chaque siècle; productions du génie humain affranchi, qui multiplient et fortifient de plus en plus ses rapports avec la nature, et secondent puissamment son action libératrice. En effet, l'homme possède aujourd'hui des procédés pour manipuler la matière de toutes façons sans être exposé à aucun danger, ni à aucune souillure; il a des procédés pour ouvrir les substances et lire en elles leurs propriétés intimes; il peut les composer ou les décomposer à son gré; il peut même en faire de nouvelles; il s'est emparé des agens les plus redoutables, et il les force à travailler pour lui; enfin, comme le Christ, son modèle, et pourvu qu'il soit couvert de son signe redoutable, il peut descendre dans la profondeur des êtres, saisir la racine de vie, et sortir victorieux de l'abîme.

Sans doute l'homme n'a point encore fait usage de tous ses pouvoirs; il sait à peine qu'il les possède : mais il est évident qu'il commence à explorer cette portion de son domaine, et nul ne peut dire où il s'arrêtera dans cette voie.

C'est ainsi qu'à la magie antique ont succédé la physique et l'industrie, ces deux grandes puissances des temps modernes.

A cette action universelle produite et perpétuée dans la nature par le sacrifice de la croix institué d'une manière permanente sur la terre, et incessamment renouvelé par le ministère de l'homme, sont venues s'ajouter d'autres actions moins considérables, dont la somme s'accroît encore tous les jours, dues au sang des martyrs, aux souffrances et aux travaux de tous les imitateurs du Christ.

Tous les hommes devant croître et s'unir ensemble pour former un seul et même corps par le Christ, et devenir ainsi membres du Christ, toute souffrance subie et acceptée par l'homme au nom du Christ est un véritable prolongement de la passion du Christ dans ses membres, et participe par là même aux mérites et aux pouvoirs infinis de cette passion divine.

De saints personnages, en surmontant de vives tentations, ou en s'imposant de dures privations, en subissant enfin dans leurs chairs une véritable passion, sont parvenus à *racheter* partiellement certaines productions de la terre, et à leur restituer plusieurs de leurs propriétés bienfaisantes. Les unes ont été purifiées, et avec l'aide de la culture sont entrées dans notre domaine; les autres, demeurées impures, ne présentent plus les mêmes dangers, ou disparaissent peu à peu de nos contrées. Des plantes sauvages et réfractaires ont fait place à d'autres plus amies de l'homme. L'algue, la ronce et le houx se sont retirés devant le blé, la vigne et l'olivier. Des racines âpres et dures ont été corrigées et amollies. Des baies aigres et acerbes ont été adoucies. Des fruits ont échangé leur amertume contre une saveur fraîche et parfumée. Plusieurs herbes vénéneuses ont perdu leurs qualités délétères; et aujourd'hui la ciguë satisferait mal aux rigueurs de la loi. Si chez quelques unes le poison émoussé persiste encore, c'est comme un arôme de haut goût qui flatte le palais et stimule l'appétit. Des chairs immondes, autrefois funestes et sévèrement proscrites, figurent sans inconvénient sur nos tables; et, ce qui est bien propre à nous faire réfléchir, nous pouvons manger impunément les entrailles, la graisse

et le sang de la victime. Parmi les productions encore impures, il s'en trouve même que l'homme sait apprêter et accommoder à son usage, dont il peut braver l'action délétère au moyen de certaines cultures et préparations; et en cela, il ne suit pas toujours les règles de la prudence. C'est ainsi qu'il a fait entrer dans son régime ces excroissances coriaces et fétides dont il paie quelquefois l'usage de sa vie; et ce tubercule équivoque qui participe aux trois règnes et n'appartient à aucun, véritable excrément de la terre, qu'il est obligé de disputer aux pourceaux. C'est une chose digne de remarque que cette tendance irrésistible qui pousse l'homme à multiplier et varier sans cesse les mets dont il use; que cette persévérance avec laquelle il tâche, à ses risques et périls, de transformer toute substance en aliment; au contraire des animaux, qui ne peuvent supporter qu'une seule espèce de nourriture. On conçoit que l'homme étant un extrait de toutes les essences, son alimentation ne sera complète qu'autant qu'il pourra les recevoir toutes en lui; et nous ne serions pas surpris que sa destination fût de communier un jour avec toute la nature au moyen du procédé alimentaire.

Les animaux aussi sont devenus moins redoutables. On ne voit plus apparaître périodiquement ces monstres sans nom qui désolaient tout une contrée. Les loups n'inquiètent plus guère nos troupeaux. Le scorpion, qui donnait la mort, fait encore une piqûre assez grave. La morsure de la tarentule n'occasionne plus le vertige ni la mélancolie. Aux environs d'Agripante, les enfans jouent avec des serpens, et les tigres se retirent au bruit des approches de l'homme.

La piété des peuples, appuyée sur la tradition, a toujours consacré avec reconnaissance le souvenir de ces bienfaits. C'est pourquoi il y a des productions de la terre, des plantes, des fruits, des animaux, des fontaines, des bois; il y a des habitations, des villes, des contrées, qui sont placés sous le patronage de certains saints, et dont l'usage et la fréquentation profite plus particulièrement à ceux qui invoquent ces saints. Il faut lire dans les légendes et les hagiographes le récit des faits merveilleux qui attestent la puissance réparatrice de l'homme sur la nature par la passion de l'esprit dans la chair : mais aucune histoire n'est plus édifiante, ni plus instructive sous ce rapport, que celle des vénérables religieux du Mont-Carmel.

Nous pouvons voir ici pourquoi les exorcismes proprement dits, si fréquens chez les païens et les chrétiens des premiers temps, sont devenus si rares de nos jours, et sont même tombés en désuétude, au moins chez les nations les plus avancées. C'est que le Christ ayant livré la nature à l'homme, et celui-ci ayant commencé à en prendre possession par la sainteté, il n'est plus obligé, comme autrefois, pour en chasser l'esprit impur, de recourir à d'autres puissances. C'est que l'homme peut aujourd'hui agir sur la nature et l'accommoder à ses fins, sans conjuration, par sa propre action, et selon des procédés qui lui appartiennent. Au reste, les exorcismes des premiers chrétiens différaient essentiellement de ceux des païens : ceux-ci ne pouvaient chasser les démons que par d'autres démons; ceux-là leur commandaient au nom du Christ vainqueur de l'enfer.

Nous pouvons comprendre aussi pourquoi le choix des alimens, si restreint et si rigoureusement prescrit sous l'ancienne loi, a pu sous la nouvelle recevoir une grande extension sans dommage pour l'homme; pourquoi ce choix, bien qu'il soit demeuré fort important, a pu sans inconvénient être abandonné à la prudence humaine, et cesser d'être l'objet d'aucune prescription légale, si ce n'est d'une manière temporaire et relative, qui n'admet aucune exclusion permanente et absolue. C'est que parmi les substances alimentaires, il en est peu qui soient demeurées impures, et que les qualités nuisibles qu'elles retiennent encore s'effacent de plus en plus par les progrès de la culture. C'est que l'alimentation de l'homme ne pouvant être complète qu'autant qu'il sera parvenu à s'assimiler toutes les essences de la nature, il appartenait à la loi définitive de consacrer cette destination, en ne proscrivant l'usage d'aucune des productions de cette nature. Aussi saint Paul, qui a pressenti

le premier ce grand changement, a-t-il cessé l'observance judaïque comme une servitude devenue sans objet, et admis comme légitimes toutes les coutumes des gentils, désormais inoffensives.

Parmi toutes les bénédictions de la terre, les plus importantes et les plus significatives, dans les temps anciens comme dans les temps nouveaux, sont le froment, la vigne et l'olivier.

Moïse, sentant sa fin approcher, parlait ainsi aux Hébreux, comme ils allaient entrer dans la terre promise : « Si « vous obéissez aux commandemens que « je vous fais aujourd'hui d'aimer le Sei« gneur votre Dieu, et de le servir de « tout votre cœur, il donnera à votre « terre les premières et les dernières « pluies, et vous recueillerez de vos « champs le froment, l'huile et le vin. » Par là étaient signifiées toutes les prospérités matérielles, cette *graisse* de la terre, et cette *rosée* du ciel, promise par Isaac à Jacob.

Le froment était dans l'antiquité le partage exclusif des peuples forts et mâles, possédant un territoire et capables de travailler le fer; les peuplades faibles et dispersées, troupeaux errans, sans nom, sans lois et sans chefs, vivaient, à l'aventure, de racines, de fruits ou de coquillages. Depuis l'établissement du christianisme, et par son influence salutaire, le froment a été donné successivement à tous les peuples; il s'est introduit peu à peu dans leur régime alimentaire dont il est devenu la base. Les sauvages seuls, visiblement en dehors de la loi commune, et comme frappés d'une sorte d'excommunication naturelle, en demeurent privés. Le froment est une condition importante de la civilisation, puisque sa culture oblige l'homme à prévoir et à se maintenir en rapport avec les astres; c'est le premier pas qu'il fait dans la mission qu'il a reçue de conformer la terre au ciel : de là le *calendrier* et le système *métrique* (1), qui sont l'expression, dans le temps et dans l'espace, de cette conformation successive et conjonctive. Ajoutons que cette précieuse céréale, pour conserver ses qualités nutritives, exige de la part de l'homme une action continuelle : le blé le plus anobli par la culture, s'il est abandonné à lui-même ne tarde pas à dégénérer; il s'abâtardit bientôt, se dépouille de son caractère, et retourne à la rusticité des graminées d'où il est sorti; il peut alors se changer en seigle, en avoine ou en ivraie, et au lieu de donner du bon grain, il devient même un obstacle à la production du bon grain : ce qui, pour le dire en passant, nous fournit une utile leçon.

La vigne appartient à ces nations puissantes qui ont concouru directement à l'avancement des desseins de Dieu, et rempli providentiellement sur la terre l'importante fonction de ministres de l'humanité. Pour bien comprendre tous les privilèges attachés à cette plante, il faut se rappeler qu'elle a fleuri pour la première fois sous la salutaire influence de l'arc-en-ciel, et qu'elle est demeurée parmi nous comme un témoin des promesses que Dieu a faites à Noé, et par lui à tous les hommes. Il faut savoir aussi que Japhet, qui fut choisi pour être le ministre de sa distribution sur la terre, planta la vigne au même lieu qui fut depuis le Calvaire; qu'il foula le raisin pour la première fois au moyen du pressoir, figure mystérieuse de la croix (1); qu'il sépara le vin du marc et du vinaigre, et imagina de le conserver dans des peaux de boucs enduites de graisse; et que c'est seulement après cette initiation que ses fils se dispersèrent au loin, emportant avec eux la plante et le procédé. Nous laissons aux amateurs le soin d'étudier et d'interpréter ces diverses circonstances initiales. Bornons-nous à remarquer qu'il a toujours existé une relation secrète entre le vin et le pressoir.

Chez tous les peuples qui ont été favorisés de la vigne, les familles nobles ou patriciennes avaient seules l'usage du vin. La loi des douze Tables l'interdisait aux profanes et aux plébéiens, et la violation de cette loi était punie de mort comme un attentat à la souveraineté. La coupe était le signe de l'autorité; on la rencontre souvent avec cette attribution sur les

(1) Il ne faut pas confondre le *mètre* de ce système avec celui du Bureau des Longitudes.

(1) Voyez *les Méditations de la sœur Anne Catherine Emmerich.*

monumens et les tombeaux, et encore aujourd'hui on la retrouve parmi nous comme un signe de préséance et d'honneur.

Chez les Juifs, peuple royal, d'où devait sortir le Roi de l'univers, non seulement l'usage du vin était permis à tous, mais encore la vigne croissait pour eux avec un surcroît de bénédictions inconnu aux autres peuples, et suffisamment attesté par cette fameuse grappe que les envoyés de Moïse rapportèrent de la terre promise.

Si le pain est la base ou le corps du régime alimentaire, le vin en est la force ou l'esprit. Le pain signifie l'*asile*, et le vin la *cité*. Si un étranger se présente à votre table, vous ne pouvez lui refuser le pain; et si vous lui accordez le vin, il a chez vous les mêmes droits que vous. Le pain et le vin ayant donc reçu cette haute acception par toute la gentilité, l'abolition de l'esclavage, et l'admission de tous les hommes au même patriciat, à la même filiation divine, au sein d'une seule et même communion, sans distinction de couleur, de race ou de famille, ne pouvaient être mieux annoncées qu'en appelant tous les hommes à la participation de ces deux alimens; et c'est pourquoi le saint sacrement de l'Eucharistie, qui, indépendamment de sa divine signification universelle, est la consécration de cette communion, a été institué sous les espèces du pain et du vin.

Aussi pur que le froment, noble comme la vigne, l'olivier a été donné aux enfans d'Abel (1), et depuis le commencement il n'a pas cessé de contribuer visiblement ou secrètement à l'amélioration de la race humaine par la douceur de son fruit, et les qualités bienfaisantes qui y sont attachées. Tous les peuples l'ont regardé comme le symbole de la paix. Après le déluge, c'est une branche d'olivier que la colombe apporte à Noé pour lui annoncer que les eaux s'étaient retirées, que la terre était pacifiée. L'huile, par un privilége qui n'appartient qu'à elle, peut alimenter la vie et la lumière; elle aide à fermer les plaies et sert de base aux parfums; et comme sa marque est ineffaçable, elle signifie la consécration. Jacob répand de l'huile sur une pierre pour la consacrer au Seigneur. Moïse prescrit l'onction des pontifes et des rois. L'huile est donc à la fois un aliment, un phosphore, un liniment et un onguent. Aussi elle est citée par les théologiens comme un symbole de la grâce divine qui pénètre doucement l'âme, la fortifie, l'éclaire, la guérit et la console; et elle forme la matière des trois sacremens particulièrement institués pour nous donner le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, savoir : la confirmation, l'ordre et l'extrême-onction.

Remarquons ici que la farine du froment et le jus de la vigne doivent subir préalablement une fermentation spiritueuse avant d'arriver à l'état d'alimens. Au lieu que l'huile est simplement une expression de son fruit, qui n'exige aucune manipulation pour être applicable à nos besoins, d'autant plus douce et plus suave qu'elle est plus immédiate et plus rapprochée de sa source. Or, cette fermentation est une sorte d'exorcisme qui consiste à expulser un certain esprit dont la nature est suffisamment indiquée par l'effervescence avec laquelle il s'échappe, et parce qu'il donne la mort à tous ceux qui ont l'imprudence de le respirer.

Remarquons encore que le jus de la vigne a des inconvéniens dont l'huile et la farine paraissent complétement affranchis. Sans nous expliquer sur la nature de ces inconvéniens, il est certain que la vigne a une tige ligneuse, souvent tortue, qui pousse des jets grimpans, longs et flexibles. Il est certain que cette plante porte dans son fruit des signes impurs qu'il ne faut pas chercher à découvrir et sur lesquels on ne saurait trop méditer quand une fois on les a rencontrés. Mais il n'est pas moins certain que, quels que soient ces inconvéniens, la sagesse les évite ou les surmonte facilement, et même quelquefois les ferait servir à ses fins, comme il est prouvé par l'histoire de Loth.

Parmi toutes les substances fournies

(1) Quelques personnes bien intentionnées nous ayant fait observer qu'Abel était mort sans postérité, nous croyons devoir avertir, pour éviter toute méprise, que nous n'entendons parler ici que d'une filiation purement spirituelle, continuée par Seth substitué à Abel, et qui a traversé le déluge par Noé et Sem, son troisième fils.

par cette nature sensible et corporelle pour les usages de l'homme, il n'en est point de plus favorables, il n'en est point de plus efficaces que le froment, l'huile et le vin.

Le lait et le miel sont encore des bénédictions fort importantes auxquelles il serait à désirer que les hommes eussent plus souvent recours. On peut se faire une idée des grâces réservées à ceux qui en font usage, par ce qui est écrit dans le prophète Isaïe, que l'enfant qui naîtra d'une vierge, et qui sera nommé Emmanuel, mangera du beurre et du miel, afin qu'il sache choisir le bien et rejeter le mal. Mais les hommes ne trouvent pas dans ces alimens simples et doux de quoi satisfaire leurs passions et le principe de mort qui fermente en eux; ils aiment mieux se repaître de la chair et du sang des animaux. Si Moïse a défendu aux Hébreux d'offrir du lait et du miel dans les sacrifices, ce n'est pas qu'il méconnût leurs propriétés bienfaisantes; il les a proscrits par la même raison qui lui a fait proscrire les poissons; parce que n'étant pas susceptibles de culture, ils ne pouvaient servir au culte. Et nous voyons effectivement que dans l'institution du Christ le lait et le miel ne font la matière d'aucun sacrement.

Avec une signification moins élevée, beaucoup d'autres productions de la terre concourent encore à l'adoucissement et au soutien de la condition humaine. Les animaux surtout, indépendamment du caractère sacré qu'ils tenaient de l'ancienne institution des sacrifices, et qui a été transposé sous la loi nouvelle, occupent une place considérable dans le domaine de l'utile, par les services multipliés qu'ils rendent à l'homme. Les uns lui procurent la nourriture, le vêtement et la lumière; il appelle les autres à partager ses dangers et ses triomphes, ses travaux et ses jeux. Un ver file pour lui la soie. Un insecte lui procure la pourpre. D'autres élèvent sur les côtes leurs édifices de corail. Un coquillage élabore lentement la perle au fond des mers. Il en est peu dont l'homme ne parvienne à utiliser la force, le courage ou l'instinct. Parmi les plantes, les unes fournissent des alimens sains et légers, des fruits savoureux, un assaisonnement varié; les autres le bois qui recouvre et clôt nos habitations, qui entretient nos foyers, qui se transforme en vaisseaux, en machines, en meubles, en outils. Il en est dont le ligneux flexible ou le duvet cotonneux se prête en tissus de toute espèce, depuis la mousseline légère jusqu'à la voile qui meut le navire, ou le cable qui le fixe au rivage. On recherche dans celles-ci leurs qualités excitantes ou joyeuses; dans celles-là leurs vertus médicinales; d'autres donnent leurs essences, leurs arômes. Toutes, à leur manière, concourent à l'assainissement et à l'ornement de notre séjour par leurs tiges élevées qui soutirent la foudre et la grêle, par leur feuillage qui répare incessamment l'économie de l'atmosphère, par les parfums qu'elles répandent dans l'air, par les couleurs sans nombre qu'elles étalent à nos yeux.

Le règne minéral, qui paraît d'abord le moins favorable, ne laisse pas que d'être d'un grand secours à l'homme. C'est de ce règne que la plupart des arts tirent leurs matières premières. L'agriculture lui emprunte les marnes et les gypses qui amendent les terres; l'architecture, des matériaux pour la construction et la décoration des édifices; la métallurgie en extrait les minerais qui renferment les métaux, et les fondans qui servent à les traiter; la médecine y rencontre un grand nombre de médicamens; la joaillerie en reçoit les gemmes, les pierres précieuses et les métaux fins. A tous les arts chimiques, ce règne livre des produits : aux uns, les sels qu'on épure, qu'on transforme, ou dont on tire les acides; aux autres, les matières siliceuses qui entrent dans la composition des verres, des porcelaines et des poteries; à ceux-ci, des matières colorantes et des mordans pour la teinture; à ceux-là, des bitumes et des huiles; à tous, la houille, ce précieux minéral, qui échauffe et qui éclaire, et sur lequel repose aujourd'hui toute l'industrie humaine.

En même temps que la Providence enrichissait l'industrie par la houille, elle faisait à la science moderne un beau présent en lui donnant le platine, ce métal dur comme le fer, ductile comme l'or, qui se laisse travailler sans alliage, susceptible d'acquérir le plus brillant poli,

inaltérable dans l'air et dans l'eau à toutes les températures, inattaquable par les acides (l'eau régale exceptée), infusible au feu du plus violent incendie; ce métal conserve indéfiniment, à travers les vicissitudes de cette terre, toutes les mesures qu'on lui confie, et il convient merveilleusement à la fabrication de ces instrumens précis et rigoureux que réclamaient les sciences d'observation, et qui leur ont manqué si long-temps. Ainsi, l'inépuisable bonté ne cesse d'aider l'homme et de lui faire parvenir de nouveaux secours; ainsi chaque siècle a ses bénédictions particulières qui pleuvent sur lui quoi qu'il fasse, qu'il blasphème ou qu'il loue : car il faut que l'épreuve soit complète, et que les plans de Dieu reçoivent enfin leur accomplissement.

Remarquons que le règne minéral, par un singulier contraste, nous présente souvent la même substance sous deux formes opposées : l'une belle, mais rare et de peu d'usage; l'autre vile et commune, mais utile. C'est le diamant et l'anthracite; ce sont les gemmes (1) et les argiles; c'est l'or et le fer, l'albâtre et le plâtre, le marbre et la pierre à chaux, et beaucoup d'autres encore. Ce règne, nous offrant donc dans la même substance les insignes de la royauté et les marques de la servitude, les symboles du culte et les matériaux de l'industrie, nous fournit un spectacle instructif sur lequel on ne saurait trop méditer, puisqu'il nous rappelle à chaque instant qu'il y a dans tout homme un roi et un esclave, et qu'en nous entretenant de notre grandeur passée, il nous indique en même temps les moyens de la reconquérir.

Remarquons aussi que si la science moderne nous donne les moyens de transformer le diamant en charbon, la gemme en argile, l'albâtre en plâtre; en un mot, d'avilir ce qui est noble, elle est encore fort peu avancée dans la solution du problème inverse et bien autrement important qui consisterait à anoblir ce qui est vil; et à ce point de vue, le problème si peu compris de la transmutation des métaux en or, loin de mériter notre dédain, appelle au contraire notre plus sérieuse attention.

Parlerons-nous des merveilles que l'infatigable industrie accumule autour de nous, qui font la gloire et l'ornement de ce siècle, et dans lesquelles il montre avec complaisance les preuves de sa force et de sa supériorité? Mais à quoi bon? Tant de voix éloquentes se sont élevées pour les célébrer, qu'il reste peu à dire. Et puis, ce serait peut-être sortir de notre sujet. Une pensée d'ailleurs nous retient. Sans doute nous sommes satisfaits de l'ingénieux emploi que l'esprit de l'homme sait aujourd'hui donner aux forces de la nature; nous voyons avec plaisir qu'il invente chaque jour quelque nouveau procédé pour satisfaire ses goûts et ses penchans, multiplier ses jouissances, et passer agréablement son temps sur la terre : mais nous en sommes encore à chercher si, au milieu de cet accroissement de la production matérielle, la condition du peuple s'est améliorée; si même, comme de tristes symptômes tendraient à le faire croire, cette condition ne s'est point empirée. C'est, en effet, par là que l'industrie doit être jugée. C'est à savoir quel est l'esprit qui l'anime; si c'est le dévoûment ou l'égoïsme; si elle est une mère nourricière pour le genre humain, ou une fortune aveugle pour quelques uns; enfin, si elle est fille d'Abel ou fille de Caïn; si elle agit au nom du Christ ou au nom de Satan. Au lieu de nous engager dans cette grave question, nous aimons mieux rappeler aux princes de l'industrie cette ancienne prophétie, trop peu méditée, peut-être oubliée, d'où dépend le repos de la terre :

« En ce jour-là, on écrira sur les ornemens des brides des chevaux : Ceci est consacré au Seigneur. Toutes les chaudières qui sont dans la ville seront saintes comme les coupes de l'autel et seront consacrées au Seigneur; tous ceux qui offriront des sacrifices s'en serviront pour y faire cuire la chair des victimes; et en ce jour-là, il n'y aura plus de marchands dans la maison du Seigneur (1). »

(1) Pour l'intelligence de ce rapprochement, nous devons avertir que nous appelons exclusivement *gemmes* les pierres fines orientales, ou les différentes variétés colorées du corindon, lequel est principalement formé d'alumine.

(1) *Zacharie*, c. XIV, v. 20 et 21.

Mais qui pourrait nombrer toutes les bénédictions de la terre, puisque leur nombre s'accroît encore tous les jours? On dirait que les créatures, agitées de ce pressentiment que leur roi habite secrètement parmi elles, viennent tour à tour, comme autrefois les mages, le reconnaître et lui apporter leur tribut. On dirait que la nature, purifiée par le sang du Christ, commence à être affranchie de la dure servitude qui pesait sur elle, et qu'elle ne demande qu'à s'assimiler à l'homme, pour participer enfin avec lui et par lui, selon la prophétie de l'Apôtre, à la glorieuse liberté des enfans de Dieu.

Terminons par quelques considérations sur la répartition des bénédictions de la terre.

Le Christianisme, qui est venu instituer sur la terre la sainte égalité et la glorieuse liberté des enfans de Dieu, a certainement appelé tous les hommes à la participation des mêmes bénédictions; mais tant que son règne ne sera pas complet et définitif, il faut s'attendre que les bénédictions seront inégalement réparties parmi les peuples. Si depuis sa promulgation, le froment, base de l'alimentation, a été concédé à tous, la Providence semble s'être réservé le vin pour ne le donner qu'aux enfans de sa prédilection; et la vigne ne fleurit plus aujourd'hui que sur une terre bénie. Partout où règne la foi, partout où les hommes observent en esprit et en vérité les conditions de la nouvelle alliance, la grappe et l'épi mûrissent ensemble pour fournir la matière du saint sacrifice, et porter la joie dans le cœur des élus. La catholique Espagne, le Portugal très fidèle, produisent des vins doux, chauds et fortifians; la France très chrétienne est renommée pour ses vins généreux et francs. La pontificale Italie voit mûrir sous ses yeux les raisins de la Sicile. La vallée bénie où coule la Dore, et où repose la cité d'Aoste, étale ses grappes violettes et parfumées qui le disputent à celles de l'Espagne. La Hongrie a l'Ofen et le Tokay. La Grèce, malgré son schisme, a des vins qui imitent ceux de la Sicile; et cette bénédiction ne lui sera point ôtée, parce qu'il ne faut point éteindre la mèche qui fume encore, ni achever de casser le roseau brisé. Le Rhin, catholique dans son cours, de Constance à Cologne, à l'exception de Bâle la protestante qu'il touche à regret, montre avec orgueil sur ses bords des vins graves et silencieux. Quand Charlemagne allait guerroyer contre les Saxons pour les convertir à la foi, la vigne le suivait de près et s'implantait sur ses pas dans le sol païen comme un trophée de la victoire catholique : c'est à lui que le Rhin doit ses plus nobles ceps, parmi lesquels le Français retrouve avec joie le nom glorieux d'*Orléans*. Aussi le Rhin reconnaissant redit-il encore dans ses ballades et ses chansons les exploits du grand empereur. L'Allemagne, disloquée par la prétendue réforme, en a subi les conséquences funestes; car, si intéressante qu'elle soit demeurée d'ailleurs pour son génie rêveur et mystique, elle se borne à grapiller çà et là, dans la Franconie et l'antique Bavière, quelques vins pâles, faibles et aigrelets. La Prusse, avec ses liturgies, est réduite à la bière; et les bords de la Sprée, noyés dans les brouillards du rationalisme protestant, ne produisent plus rien qui vaille la peine d'être cité. C'est pourquoi toutes les sympathies de cette intéressante contrée se tournent incessamment vers le Rhin, qu'elle veut toujours appeler son père. Que dire de la schismatique Angleterre, qui ploie sous le faix de ses machines, et dont l'apparente prospérité fait encore illusion aux plus clairvoyans? Elle convoite le Portugal, et cherche l'oubli de ses maux dans les flots d'une boisson forte, épaisse et fumeuse, qui engourdit à la fois l'esprit et le corps; et elle est d'autant plus sensible à cette privation, qu'il fut un temps où la vigne fleurissait pour elle, et qu'elle l'a perdue par sa faute.

Quoi qu'il en soit de ce partage de la vigne, auquel nous ne voulons pas attacher trop d'importance, si on examine attentivement la répartition des biens de la terre parmi les nations, on arrive toujours à cette conclusion qui nous ramène à notre point de départ, que les bénédictions matérielles sont le signe visible des bénédictions spirituelles, soit qu'elles les accompagnent, soit qu'elles les suivent ou les précèdent. C'est qu'effectivement aucun bien matériel ne saurait avoir une cause purement matérielle; et s'il y

a un principe incontestable en métaphysique, c'est assurément celui-ci, que la matière ne peut être cause de rien. Cet examen attentif de la répartition des biens de la terre, considéré à ce point de vue, serait sans doute pour nous le sujet d'un travail utile et agréable, qui ne manquerait même pas d'un certain intérêt; mais les bornes que nous nous sommes proposées, le peu de temps qui est à notre disposition, ne nous permettent pas de nous y livrer en ce moment.

Pour bien comprendre la conclusion que nous venons d'énoncer, il faut la transporter en dehors du cercle étroit de l'individualité; il faut se rappeler la solidarité qui unit tous les membres de la famille humaine, et le dogme de la réversibilité qui est le fondement de l'économie divine et de notre salut. Ainsi les bénédictions de la terre peuvent pleuvoir sur un coupable, pendant que le juste est accablé de souffrances et de privations. Tout dépend du lien qui existe entre l'innocent et le coupable. Les mérites du père peuvent se résoudre conséquemment en biens matériels sur la tête du fils; et ces mêmes biens peuvent être accordés précisément au père pour les mérites du fils qui doit sortir de lui (1). S'il n'arrive pas toujours que les deux sortes de bénédictions s'accompagnent, et se trouvent équilibrées dans le même individu, c'est afin que la justice ne s'achève pas sur la terre, et pour fortifier dans les esprits la croyance à l'immortalité. C'est donc dans les nations, considérées depuis leur origine et dans le développement de leur existence collective, qu'il faut chercher la balance des deux sortes de bénédictions, et l'exacte proportion de la cause spirituelle à l'effet matériel. C'est qu'en effet, pour les nations, la justice s'achève ici-bas.

La proposition que nous avons énoncée, et que nous laissons à d'autres le soin de démontrer, nous conduit immédiatement à cette autre qui lui correspond dans l'ordre opposé, à savoir : que la maladie est le signe visible du péché; c'est-à-dire qu'il n'y a pas un vice, pas un crime, pas une passion désordonnée, qui ne produise tôt ou tard dans l'organisation humaine, et même dans l'économie naturelle, en général, un dérangement plus ou moins funeste. Mais cette proposition, pour être vraie, doit être prise avec la même extension que la précédente, et interprétée par la solidarité et la réversibilité. Comme le péché, la maladie peut être *actuelle* ou *originelle*, *vénielle* ou *mortelle*; et il y a des maladies *capitales* qui sont bien certainement celles que traînent à leur suite la gourmandise, la luxure, l'envie, la colère, la paresse, l'orgueil et l'avarice.

De Maistre observe très justement que le divin auteur de notre religion, avant de guérir les malades qui lui étaient présentés, ne manquait jamais de remettre leurs péchés, ou daignait rendre lui-même un témoignage public à la foi vive qui les avait réconciliés. Ce que Jésus dit au lépreux jette en effet une vive lumière sur cette relation mystérieuse de la maladie et du péché : « Vous voyez que je « vous ai guéri; prenez garde maintenant « de ne plus pécher, de peur qu'il ne vous « arrive pire. » Ne semble-t-il pas, à entendre ces paroles, que la maladie et le péché soient une seule et même chose? S'il en est ainsi, il est clair que la vraie médecine ne peut être que spirituelle, et que les seuls médicamens véritablement efficaces ne sont autre chose que les sacremens.

Remarquons toutefois que si la maladie est le signe visible du péché, elle n'est pourtant pas *laide* comme lui, et qu'elle excite plutôt notre compassion que notre répugnance, surtout si elle est acceptée avec résignation. C'est qu'il y a dans la souffrance qui l'accompagne une vertu expiatoire qui satisfait à la justice, et répare miséricordieusement le mal qui est en nous; en sorte que la maladie, qui est la suite visible du péché, est en même temps une crise salutaire qui peut amener, si nous le voulons bien, la réparation et même l'extinction du péché. Le châtiment sort toujours du fond même de la prévarication; mais la purification peut et doit ressortir du châtiment : l'homme est puni par où il a péché; mais il est guéri par où il est puni. Ainsi, par une économie admirable de la Providence, tout mal porte en lui le

(1) La cause précède toujours l'effet, mais peut bien ne se manifester qu'après lui.

germe de sa réparation. Mais revenons.

Les bénédictions spirituelles étant toujours la cause éloignée ou prochaine des bénédictions matérielles, pour attirer celles-ci sur nous et nos descendans, le moyen le plus sûr paraît être de mériter celles-là ; et Salomon fut bien avisé quand il demanda la sagesse ; car outre la sagesse, il eut encore la richesse. C'est par le sacrifice, avons-nous dit, qu'on peut toujours recouvrer les bénédictions quand on les a perdues par négligence ou abus ; mais dans le régime indulgent et doux que l'Eglise a établi pour les fidèles, la simple privation peut suppléer au sacrifice, ou plutôt nous faire participer au sacrifice de la croix et à ses mérites infinis. On conserve les bénédictions par la prière et par la culture : principalement les spirituelles par la prière, et celles de la terre par la culture. Toutefois, la culture si elle n'est sanctifiée par la prière demeure ingrate et stérile ; tandis que la prière pour être efficace, même dans l'ordre physique, n'a pas toujours besoin de la culture. Et ici ne nous laissons pas troubler par ce que disent les savans sur les lois immuables de la nature, et l'impuissance où nous sommes d'y rien changer ; car c'est aussi une loi immuable que ce que nous demandons à Dieu en toute humilité et sincérité, il nous l'accorde toujours dans sa bonté. La prière persévérante et juste peut beaucoup : c'est dans la dynamique divine le moteur le plus puissant. Elie était comme nous un homme soumis à toutes les misères de la vie ; cependant parce qu'il pria Dieu avec une grande ferveur qu'il ne plût point sur la terre, il ne tomba point de pluie pendant trois ans et demi. Il pria une seconde fois, et le ciel donna de la pluie, et la terre produisit ses fruits. C'est pourquoi le saint temps de carême, qui coïncide avec l'époque de la germination et de la croissance pour tous les êtres vivans, est spécialement consacré à la prière, au jeûne et à l'abstinence, pour réparer en même temps l'économie de la nature et la dignité de la condition humaine, incessamment altérées par nos excès (1). C'est pourquoi aussi l'Eglise fait des prières publiques pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, et la grâce d'être préservés des fléaux qui nous menacent.

H. M.

(1) Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut dignitas conditionis humanæ, per immoderantiam sauciatæ, medicinalis parcimoniæ studio reformetur, per Dominum, etc. (Oraison du *jeudi de la semaine de la Passion.*)

DES PRISONS EN FRANCE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

> Depuis quelques années, le régime des prisons s'est amélioré, la moyenne des peines décroît en densité et en durée, et cependant les méfaits sont doublés. Se pourrait-il que la philantropie fût trop en avance avec le crime ?
>
> (VICTOR FOUCHER, avocat-général.)
>
> Il y a une affinité plus intime qu'on ne pense entre l'intérêt croissant que le malheur nous inspire dans le crime, et l'horreur décroissante que le crime nous inspire dans le malheur.
>
> (MOREAU-CHRISTOPHE.)

Nous nous sommes occupé, dans nos précédens articles, des prisons civiles pour dettes, des prisons préventives, et des maisons de correction des jeunes détenus. Les prisons ordinaires pour peines, dont il nous reste à parler, don-

(1) Voir les livraisons d'avril, mai, juillet 1837.

nent lieu à des observations spéciales comme leur caractère; en sorte que l'involontaire interruption de nos travaux aura impunément isolé celui-ci, et que sa faiblesse ne souffrira pas de l'oubli dans lequel dorment ses aînés, vieux déjà de plusieurs mois.

Que la prison civile pour dettes soit bénigne à ses hôtes : rien de mieux; ils ne subissent point une condamnation *pénale*. La loi a fait la part assez large aux exigences du créancier, en lui abandonnant la liberté d'un citoyen, pour garantir des intérêts pécuniaires qui sembleraient ne devoir atteindre que des biens eux-mêmes appréciables en argent; elle n'autorise aucune rigueur qui aggraverait le simple fait de l'emprisonnement. — Que l'on prodigue les adoucissemens à la captivité des prévenus et accusés : c'est justice d'alléger le tribut forcé que paient de leurs personnes à la sécurité sociale des hommes qui demain, peut-être, seront déclarés purs de toutes charges. — Enfin que les maisons spécialement destinées aux jeunes détenus soient régies par une discipline éducatrice plutôt que pénale, et qu'elles admettent les tempéramens d'une indulgence quasi-paternelle : tous les esprits saisissent la convenance de ce privilége. La faiblesse de l'âge, qui atténue singulièrement les fautes du passé, demande aussi, dans l'intérêt de l'avenir, que l'on agisse de préférence sur ces jeunes âmes par les influences morales auxquelles elles sont moins rebelles que la perversité de l'homme fait. Mais s'agit-il des prisons ordinaires pour peines, en faveur desquelles ne milite aucun de ces titres exceptionnels; sans les fermer brutalement à la pitié que réclame le malheur, même mérité, il faut prendre garde néanmoins que leur caractère ne soit dénaturé et leur destination faussée par les empiétemens indiscrets de la philantropie sur le domaine de la justice. Il faut, dans l'intérêt de la société, se tenir en défiance contre la sympathie excessive que certains *amis des prisonniers* témoignent aux violateurs des lois qui la protégent. Il faut soumettre au contrôle de la raison de faciles et honorables instincts de mansuétude, qui deviendraient périlleux par leur excès ou l'inopportunité de leur application.

Avant d'énerver la peine de l'emprisonnement par des adoucissemens sans mesure apportés dans son mode d'infliction, remarquons d'abord que cette peine, sous des dénominations diverses, et à divers degrés d'intensité, est aujourd'hui, en France, le seul moyen de répression usuel, non contesté, efficace contre toutes les classes de malfaiteurs.

D'une part, en effet, nos mœurs et nos opinions repoussent les corrections expéditives, mais brutales, qui économisent les frais de geôle chez d'autres peuples moins avancés en civilisation, d'un caractère moins humain ou d'une fierté moins chatouilleuse (1). Avec les châtimens corporels non capitaux (2) a disparu de nos codes le redoutable appareil des tourmens qui aggravaient jadis le châtiment suprême (3). Si la peine

(1) Lorsque M. Laurence remplissait les fonctions de procureur-général à Alger, des indigènes auxquels il proposait le bénéfice de la juridiction française lui répondirent : « Nous aimons mieux être renvoyés devant le cadi; quand il nous aura fait donner la bastonnade, nous pourrons retourner travailler pour nourrir nos familles; mais vous, vous commencez par nous mettre en prison, vous nous y retenez des mois, des ans entiers, et pendant que nous mangeons votre pain, nos femmes et nos enfans meurent de faim. » (Moreau-Christophe.) — Les *barbares!* moins soucieux de la dignité de leurs épaules que de la détresse de leurs enfans!

(2) Ils ne sont plus employés qu'à bord des navires de guerre et dans les bagnes. Ils ont disparu même de notre Code pénal militaire où la peine de mort est prodiguée. On fusille le soldat français, on ne le bat point. Sa dignité personnelle est autrement comprise que ne l'était celle des légionnaires romains courbant docilement le dos sous le bâton de bois de vigne du centurion, et que ne l'est aujourd'hui celle des soldats de l'orgueilleuse Angleterre, qui ont pour grand-maître de la discipline le terrible *chat-à-neuf-queues*.

(3) Deux savans criminalistes, MM. Chauveau et Hélie, dans leur *Théorie du Code pénal*, regrettent qu'en supprimant la douloureuse mutilation du poing que subissait le condamné à mort pour parricide, le Code pénal, révisé en 1832, ne l'ait pas exempté aussi du lugubre appareil qui le distingue des autres condamnés, et qu'on n'ait pas effacé ce dernier vestige de l'antique pénalité. Nous ne saurions partager leur avis. *Le voile noir, la chemise, les pieds nus* ne sont point des tortures qui révoltent l'humanité, et le législateur s'est montré l'interprète

de mort y demeure inscrite, elle y est plutôt comme un épouvantail dressé devant les grands crimes, que comme une mesure habituellement employée contre les grands criminels, tant les jurés se montrent faciles, dans le petit nombre de cas où elle a été maintenue, à étendre sur la tête menacée l'égide tutélaire des circonstances atténuantes!

D'une autre part, les peines pécuniaires et celles qu'on peut appeler peines morales, telles que l'exposition publique, la privation totale ou partielle des droits civiques, civils et de famille, glissent sur cette classe nombreuse et redoutable de condamnés, lie des grandes villes, gens sans aveu ou déjà flétris par des jugemens antérieurs, et qui n'ont ni fortune, ni honneur, ni droits précieux à offrir en holocauste à la justice. Et, pour le dire en passant, cette considération aurait dû peut-être déterminer le législateur, en 1832, à supprimer complétement *l'exposition publique* comme il supprima *la marque*. Car elle devient une peine monstrueusement inégale, quoique encourue pour deux méfaits égaux, selon qu'elle frappe un coupable qui a conservé quelque sentiment de dignité morale, ou au contraire un misérable familiarisé avec l'infamie. Dans le premier cas, peine énorme, brisant tout noble ressort dans l'âme du patient et y faisant descendre le génie du mal avec le désespoir! dans le second cas, peine dérisoire, s'émoussant contre une triple cuirasse de cynisme, et ne servant qu'à donner au peuple le scandaleux spectacle du crime qui nie la honte et le remords! La marche des idées en matière de droit criminel fera certainement disparaître cette peine. Elle abolira aussi l'odieuse fiction de la mort civile. Elle modifiera la peine de la dégradation civique, en la décomposant pour mieux approprier ses élémens à la nature des méfaits hétérogènes que son ensemble frappe aveuglément. Elle supprimera peut-être la qualification d'*infamantes* attribuée exceptionnellement aux peines qui sont infligées par les cours d'assises; exception fautive en plusieurs points, qui n'est pas toujours ratifiée par la conscience publique (1), et qui prétend en vain régler sur une question de *compétence* la mesure d'opprobre à déverser sur les coupables. En un mot, on peut prévoir que l'emprisonnement, qui a été proclamé *la peine par excellence des p ys civilisés*, tiendra une place de jour en jour plus grande dans notre système pénal, et que ses combinaisons diverses suppléeront à d'autres moyens de répression répudiés ou atténués. Or, qui ne

fidèle de la conscience des peuples en stigmatisant par quelque chose d'exceptionnel et d'étrange dans le mode d'expiation, un crime si étrange lui-même et si monstrueux. Les Athéniens n'avaient-ils pas le sac de cuir pour isoler de la terre et de l'eau le cadavre du parricide, et *mettre en dehors de la nature* le monstre qui en avait violé la plus sainte loi?

Quant à l'assimilation que fait le Code du régicide avec le parricide, nous n'invoquerons point, pour la justifier, une haute notion de la paternité monarchique, qui serait difficilement acceptée par les opinions modernes. Mais il y a un avantage réel, incontestable, à soustraire le visage du régicide aux regards de la foule. Le voile noir qui l'isole et ne lui laisse d'autre témoin que sa conscience, empêche que l'orgueil venant en aide au fanatisme politique, il ne fasse de l'échafaud une dernière tribune pour ses doctrines, qu'il ne se pose en héros et en martyr de la liberté, et que ses derniers et intrépides regards ne suscitent peut-être un vengeur dans la multitude passionnée qui l'entoure.

(1) Par exemple, lequel est en réalité le plus méprisé et le plus méprisable, du voleur, de l'escroc, puni seulement de cinq ans de prison, ou du magistrat qui a encouru la dégradation civique pour empiétement d'attributions? *L'infamie* prononcée par la loi contre celui-ci, épargnée à celui-là, n'est-elle pas un démenti donné à la conscience publique? Lorsque la loi, non contente d'appliquer des peines afflictives ou pécuniaires et des déchéances civiles, prétend disposer aussi de l'opinion, elle court risque de compromettre son autorité. Du moins devrait-elle n'attribuer la qualification *d'infamantes* qu'aux peines encourues pour crimes véritablement réputés infâmes, ou aux peines qui, par leur mode d'exécution, flétrissent la personne du coupable, telles que *l'exposition*, *la marque* avant qu'elle fût abolie, et la dégradation civique sous l'empire du Code pénal de 1791 qui *dégradait* le citoyen par la lecture de l'arrêt, en sa présence, *sur la place publique*, etc. Encore y a-t-il l'inconvénient d'accoutumer les esprits à faire résider l'infamie plutôt dans le caractère extérieur de la peine que dans l'immoralité de l'acte puni. Mais lorsque ni le mode de la peine, ni la nature de l'acte ne vouent le coupable aux flétrissures de l'opinion générale, par exemple dans le cas de bannissement prononcé contre un condamné politique, que signifie la qualificatio nlégale de peine infamante?

comprend le danger de commettre, sans réserve, aux mains des philantropes ce dernier rempart élevé contre les passions violentes ou cupides qui se produisent en actes attentatoires à l'ordre social ?

Ce n'est pas seulement en plaçant les malfaiteurs dans l'impuissance actuelle de nuire, que les prisons protègent la bourse et la personne des honnêtes gens : c'est aussi en faisant naître dans l'âme du condamné une salutaire impression de crainte qui le soutienne contre les occasions ultérieures de rechute, et en détournant, par l'exemple de son châtiment, ceux qui seraient tentés d'imiter sa faute. Dans ce domaine de la peine, la justice elle-même est intéressée, sans doute, à ce que le sort du patient ne soit pas pire qu'elle a voulu qu'il fût. Elle applaudit aux améliorations matérielles qui soustraient la santé des prisonniers à des causes incessantes de ruine. En versant dans leur cœur des consolations régénératrices, la religion et la charité secondent, loin de la contrarier, sa mission sociale. Mais, à ses yeux, le coupable ne disparaît point derrière le malheureux. L'organisation même des moyens propres à favoriser la réforme morale des détenus deviendrait sujette à péril, si elle effaçait le caractère pénal des prisons, et si l'incertain espoir de quelques repentirs sincères faisait oublier que le châtiment et l'intimidation sont de tristes mais indispensables conditions de l'ordre dans les sociétés temporelles. A Dieu seul le privilége de solliciter la liberté humaine sans la contraindre, et de fonder l'harmonie sur l'amour dans le gouvernement des âmes : *patient, parce qu'il est éternel*, et qu'au delà du règne de la miséricorde souveraine, il s'est réservé le monde de la souveraine justice. C'est la double infirmité de la justice humaine que, si elle doit garder l'empreinte de la justice divine d'où elle émane, en ne punissant que les actes réprouvés par la conscience, d'une part un grand nombre d'actes immoraux échappent nécessairement à sa sphère ; et d'autre part, lorsque la gravité extrinsèque d'un acte répréhensible en lui-même la contraint de sévir contre le coupable, elle ne peut suspendre ses coups devant l'espérance d'un regret, ni considérer le travail latent du remords comme une expiation suffisante du méfait extérieur et public qui a jeté le trouble dans la société.

« Chaque violation de la loi, dirons-nous avec un savant magistrat, doit trouver sa répression dans la loi elle-même, comme chaque agent de la violation doit trouver son châtiment dans l'exécution entière de cette même loi.

« Ce châtiment ne saurait être purement nominal ; il doit être effectif, en proportion de la faute commise envers la société ; il doit en outre empêcher le retour de la violation de la loi.

« Effectif, il ne peut perdre son caractère de châtiment.

« Proportionnel, il sera d'autant plus sévère que le méfait est plus grave dans l'ordre social.

« Efficace, il doit inspirer la crainte de le subir.

« Ce n'est qu'autant que la peine réunira ces trois conditions qu'elle atteindra son but, et toutes les fois que la philantropie s'interposera entre la loi et le crime comme médiatrice dans l'intérêt de l'humanité, c'est en l'essayant à cette triple pierre de touche qu'on pourra juger si le système qu'elle propose peut supporter l'exigence de la nécessité sociale. » (M. *Victor Foucher.*)

Appliqués aux prisons, ces principes demandent que, dans aucune, le bien-être du prisonnier ne puisse devenir un objet d'envie pour une partie de la population libre, et que la sévérité de régime croisse d'une classe de prisons à l'autre de manière à offrir une gradation de peines réelles correspondante à la hiérarchie légale des méfaits. Voilà ce que veut le bon sens et ce que le législateur a pris soin de prescrire.

En établissant quatre espèces de captivité pénale, l'emprisonnement proprement dit, la réclusion, la détention, les travaux forcés, qui s'appliquent à des faits très inégalement incriminés par la loi, celle-ci ne les a pas différenciées seulement par leur qualification morale et par leurs effets civils, elle a ordonné que leur sévérité relative fût observée dans le mode même d'infliction. Pour mieux tracer la distance qui les sépare, elle a affecté à leur accomplissement des

lieux distincts et diversement dénommés; et encore bien qu'elle ne soit pas descendue à tous les détails d'organisation intérieure, de ses textes non moins que de son esprit ressortait pour l'administration le devoir manifeste de proportionner effectivement la peine au délit (1). Qu'est il arrivé, néanmoins ? Le point de vue philantropique qui préside exclusivement aux changemens essayés depuis une vingtaine d'années dans le régime des prisons, a dominé les règles du droit et les principes de la justice. Or comme l'infortune des condamnés au grand criminel fait un appel plus dramatique à la pitié que celle des condamnés à un court emprisonnement correctionnel, les premiers ont monopolisé les bienveillantes sollicitudes et sont devenus l'objet privilégié des soins administratifs. Réunis d'ailleurs dans de vastes établissemens sur lesquels l'autorité centrale exerce une action immédiate et constante, ils ne pâtissent point, comme les correctionnels disséminés dans les prisons d'arrondissement, de la pénurie des ressources ou de la négligence des administrations locales. En cette sorte, par le hasard injuste de réformes isolées, par la mauvaise direction d'efforts louables en eux-mêmes, par la répartition vicieuse du bienfait des améliorations matérielles, l'aristocratie du crime a joui d'une abondance de bien-être que ne connaissent pas certainement la généralité des artisans et des laboureurs de nos provinces, tandis que le menu peuple des délinquans demeurait oublié sous le poids d'une misère excessive. Si l'on excepte la *détention*, peine réservée aux condamnés politiques, et dont l'exécution est aujourd'hui réglée dans tous ses détails par une ordonnance conforme au vœu de la loi et aux exigences de l'opinion publique (2), on peut affirmer que les diverses espèces de captivité pénale sont exécutées à rebours de leur gradation légitime.

Contre un désordre si criant s'élèvent en ce moment des voix nombreuses et compétentes. M. Moreau-Christophe, entre autres, le signale énergiquement à l'attention du pouvoir, dans l'excellent ouvrage dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (1), ouvrage remarquable à plus d'un titre. L'auteur sait y dissimuler les arides données de l'expérience et les sévères enseignemens de la raison sous le charme d'un style piquant et animé. Nous lui reprocherions même trop de luxe et de richesse littéraires, si l'on ne pardonnait volontiers l'excès d'une qualité si rare dans les ouvrages spéciaux.

M. Moreau-Christophe constate que, de toutes nos prisons, les plus misérables incomparablement et les plus délaissées sont les prisons d'arrondissement où l'on détient les condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement correctionnel. Nous avons esquissé le déplorable tableau que presque toutes présentent, lorsque nous avons traité de l'emprisonnement préventif; car les prévenus y sont généralement confondus avec les condamnés. Insalubrité du local, défaut d'air et d'espace, ni vêtemens ni lit, pitance insuffisante, oisiveté forcée: tout conspire à transformer en un supplice ruineux pour l'âme et pour le corps, une peine voisine des peines de simple police; une peine non seulement séparée par un énorme intervalle des peines criminelles proprement dites, mais qui forme une catégorie privilégiée dans l'emprisonnement correctionnel, puisque les condamnations qui le prononcent dans les limites d'une si brève durée ne sont pas réputées assez graves pour motiver une aggravation de châtiment en cas de récidive (2).

Au dessus des prisons d'arrondissement se trouvent les *maisons centrales*, alimentées par plusieurs départemens, et dans lesquelles on détient les *correction-*

(1) Voir les articles 18, 21, 40 du C. Proc.

(2) Une ordonnance royale du 22 janvier 1835 affecte spécialement la citadelle de Doullens, département de la Somme, à l'incarcération des individus condamnés à la détention ou à la déportation (cette dernière peine étant remplacée dans le Code révisé par la détention perpétuelle). Une seconde ordonnance du 19 décembre, même année, arrête le réglement de police de la maison de détention de Doullens.

(1) Le premier volume de l'ouvrage traite de *l'État actuel des Prisons en France;* le second traite de leur *Réforme*. A Paris, chez Desrez, libraire, rue Saint-Georges, 11.

(2) Code pénal, art. 58.

nels des deux sexes condamnés à *plus d'un an* d'emprisonnement, les individus des deux sexes condamnés à la *réclusion*, et les *femmes* condamnées aux *travaux forcés*. Le régime de ces maisons donne matière à un premier et grave reproche : c'est d'être uniformes pour des classes de prisonniers entre lesquelles la loi a mis une si grande différence. Que si, dominée par des raisons d'économie et de convenance administrative, l'autorité n'a tenu compte des textes qui prescrivaient d'affecter aux *correctionnels* des établissemens distincts sous le nom de *maisons de correction ;* si elle a transporté dans les maisons centrales qui correspondent à ce que le code avait appelé *maisons de force*, ceux d'entre les correctionnels qui ont plus d'un an de captivité à subir : du moins devrait-on y différencier les deux classes de prisonniers et par la séparation des quartiers, et par l'inégalité de traitement. C'eût été respecter l'esprit de la loi dont on éludait le texte. Peut-être aussi devait-on éviter une assimilation complète, quant au régime, entre les réclusionnaires et les femmes condamnées aux travaux forcés. Car si le législateur, obéissant à un sentiment de décence et d'humanité, épargne à ces malheureuses le public et honteux appareil des bagnes; s'il déplace le lieu de la peine, il laisse subsister sa nature et son degré; il n'a point voulu que le sort de deux femmes condamnées, l'une aux travaux forcés, l'autre à la réclusion, fût identique. Néanmoins, dans les maisons centrales, les trois catégories de condamnés qu'elles renferment vivent confondues et sur le pied de l'égalité. Étrange oubli des principes! qui aboutit à exhausser la peine de l'emprisonnement correctionnel jusqu'à celle des travaux forcés, ou à faire descendre cette dernière jusqu'au niveau de l'autre. Quoi qu'il en soit, l'administration ayant justifié le transfèrement dans les maisons centrales des correctionnels condamnés à plus d'un an, par cette considération que la loi elle-même les distingue des autres correctionnels, puisqu'elle leur applique le tarif de la récidive; elle a entendu apparemment que le sort du condamné détenu dans une maison centrale fût moins doux que celui du condamné détenu dans une prison locale. Un grand intervalle existe, en effet, entre le sort de l'un et de l'autre ; mais en quel sens? — « Les maisons centrales, dit M. Moreau-Christophe, sont autant de palais, si nous les comparons aux prisons de département. » Vastes préaux, ateliers bien aérés et chauffés pendant l'hiver, rations copieuses et variées, effets de literie et d'habillement, salles de bains, infirmerie pour les malades, etc.: non seulement elles réunissent les conditions d'une bonne existence matérielle; mais même les gains du travail qui jamais n'y font défaut aux mains actives, permettent au détenu de réaliser des économies et de tromper ses ennuis par les jouissances de la cantine. Combien de milliers d'honnêtes familles pour lesquelles le bien-être habituel de ces condamnés serait une immense amélioration de sort!

Comparerons-nous maintenant les bagnes aux maisons centrales? — « C'est l'infamie seule attachée au nom de forçat, qui fait préférer le séjour des premières aux condamnés encore accessibles à l'empire des considérations morales, » dit M. Charles Lucas, inspcteur général des prisons. Et après avoir lu les détails positifs que donne M. Moreau-Christophe sur le régime et sur le sort des forçats; si l'on fait abstraction des rigueurs disciplinaires auxquelles ils sont exposés en cas d'insubordination ; si l'on ne considère que leur vie habituelle, on voit autre chose qu'une boutade paradoxale dans ces mots : « Il y a en France deux millions d'hommes qui seraient heureux d'être aux galères s'ils n'y étaient pas condamnés. »

« Aussi l'échelle pénale est tout-à-fait renversée. La peine que la loi avait faite la plus lourde, l'administration l'a faite la plus légère, ou du moins si douce à supporter, que sa durée n'est plus que l'état plus ou moins prolongé d'une existence assimilée à celle des ouvriers libres des ports.... Et qu'en tout cas elle a cessé d'être terrible pour devenir enviable aux condamnés d'un ordre inférieur. » (Moreau-Christophe.)

« Je n'avais vu que trop souvent, dit M. Victor Foucher, des hommes se faire arrêter pour avoir du pain ; mais en 1835,

pendant que j'étais chargé du service criminel près la cour de Rennes, trois ou quatre fois nous avons eu à statuer sur des appels motivés sur ce que les peines prononcées n'étaient pas assez fortes pour que les condamnés pussent entrer dans les maisons centrales ou même être *admis* au bagne. L'un d'eux alla jusqu'à menacer les juges de commettre sur-le-champ un *crime* à l'audience si on n'accédait pas à sa prière. Or, c'était leur bien-être que ces hommes recherchaient, sans s'occuper des conséquences légales d'une aggravation de peines; pour eux qu'est-ce que la *privation* des droits *civils* et *civiques*, ou la qualification d'*infamie* attachée à la peine? » (*Revue de législation*, livraison du 30 octobre 1836.)

Cette décroissance de la pénalité réelle à mesure qu'on s'élève sur l'échelle de la pénalité légale, est d'autant plus dangereuse, que les chances d'impunité croissent d'ailleurs en raison directe de la gravité des crimes. Il résulte des documens de la statistique criminelle, et ce résultat était facile à prévoir, que le nombre proportionnel des acquittemens est beaucoup plus grand dans les affaires où il s'agit d'assassinat, d'empoisonnement, d'infanticide, etc., que dans les cas où il s'agit, par exemple, de vol qualifié; plus grand pour les crimes dont connaissent les cours d'assises, que pour les délits qui ressortent aux tribunaux correctionnels. Ainsi tout conspire à encourager l'audace et la perversité des hommes que ne contient plus le frein de la conscience ou la crainte du déshonneur. Accusés, l'énormité même du chef d'accusation leur ménage de grandes chances d'un acquittement complet, ou du moins leur assure en quelque sorte un acquittement partiel par le bénéfice des circonstances atténuantes. Condamnés, leur sort sera meilleur que celui du délinquant en matière légère. Nous croyons, avec les publicistes dont nous avons invoqué l'autorité, qu'il est urgent de remédier à un tel état de choses. On ne peut empêcher que la fréquence des acquittemens ne croisse avec la gravité des chefs d'accusation; ce résultat prend sa source dans la nature du cœur humain; les jurés ne peuvent pas ne pas être d'autant plus enclins à absoudre que les conséquences d'une condamnation erronée seraient plus déplorables et plus odieuses. Mais les garanties de l'accusé se trouvant ainsi fortifiées dans les solennelles épreuves du jugement par la gravité même des peines qui le menacent, de quel prétexte colorer l'étrange interversion de ces peines dans leur infliction aux condamnés? N'est-ce pas poser au sommet de l'échelle pénale une prime d'encouragement pour les coupables d'un ordre inférieur? La première réforme que prescrive l'intérêt de la justice et de la sécurité sociale, consistera donc à rétablir la proportionnalité effective de la peine au délit; à combiner le régime des diverses classes de prisons d'une manière plus conforme à leur gradation légale. Que l'on cherche d'ailleurs à accomplir la peine par les moyens les plus propres à favoriser l'amendement du coupable; que l'on s'ingénie à réformer l'économie matérielle et la discipline intérieure des prisons, de manière à écarter des prisonniers toutes les causes de corruption mutuelle; que l'on fasse appel à la charité et à la religion pour vivifier ces âmes flétries; qu'enfin des sollicitudes prévoyantes entourent le *libéré*, et soutiennent ses résolutions meilleures contre tous les obstacles avec lesquels elles se trouvent aux prises : rien de plus désirable que la réalisation de ces mesures; rien de plus avantageux à la société elle-même et de plus conforme aux intérêts comme à l'honneur d'une nation chrétienne. Nous dirons dans un prochain article les systèmes proposés pour satisfaire à cette seconde condition d'une bonne organisation des prisons.

PAUL LAMACHE.

OBSERVATIONS SUR LA FIXATION DE L'ÉPOQUE DE L'ANCIENNE ANNÉE ÉGYPTIENNE.

Dans un article consacré à la chronologie des premiers temps, on a vu qu'il était impossible d'attribuer à l'Egypte une antiquité contradictoire avec l'Écriture sans tomber dans des interprétations invraisembles et rompre toute relation entre les dates de l'histoire. Ces centaines de siècles dont les pyramides auraient vu passer le cours, n'existent en réalité que dans l'imagination de ceux qui se plaisent à exploiter les erreurs reconnues devant le tribunal des intelligences irréfléchies. La question de l'âge des vieilles monarchies serait aujourd'hui en dehors des discussions philosophiques, si elle ne se rattachait aux graves intérêts de la morale et aux premières vérités de la révélation.

Considérée dans ces sortes de rapports l'étude de l'antiquité acquiert de l'importance. Sans doute elle n'ajoute que peu de chose à la véracité des livres saints, trop haut placés dans le cœur et l'esprit des hommes pour avoir besoin d'un tel secours; mais quand, après avoir parcouru toutes les voies de la science, interrogé tous les monumens humains, on trouve encore la Bible fidèle, il est bien difficile de se soustraire à cette pensée, qu'on ne peut étudier l'histoire qu'avec des sentimens de foi, et que, pour débrouiller les ténèbres du passé, pour remonter au berceau des peuples, il n'est pas de meilleur flambeau que celui de la religion. Un fait est malheureusement connu : l'humanité, dans ces derniers temps, a vu certains esprits chercher sur le granit des colonnes orientales une morale plus pure que celle du Décalogue, une pensée antérieure aux livres saints, qui dût les faire oublier comme imposteurs. Pour répondre à de si étranges prétentions, est-il nécessaire de s'élever jusqu'à la sphère des idées théologiques, et ne serait-ce pas abuser du domaine de nos connaissances supérieures, que de s'engager dans un pareil débat? La science la plus vulgaire doit trancher la question de l'absurde. L'opinion publique outragée dans ses affections les plus intimes, n'a besoin, pour être vengée, que des lumières du sens commun. Dès lors il est permis à tout le monde de pouvoir apprécier la véritable valeur de l'ancienne philosophie d'Egypte, et de s'assurer qu'il est impossible de trouver jamais au bord du Nil, dans les décombres des sanctuaires, sur les bandelettes des momies ou dans leurs tombeaux, aucun monument propre à exciter les scrupules des consciences timides.

La terre des Pharaon et des Ptolémée, sujette à des vicissitudes diverses, a eu grandement à souffrir de cette guerre que la barbarie semble avoir déclarée partout aux œuvres du génie. Le vent des révolutions n'a cessé de souffler sur cette malheureuse contrée pour y effacer toutes les traces du passé. Nous savons que pendant la 108e olympiade, Artaxerce Ochus enleva des temples presque tous les livres sacrés, et ce ne fut que sur quelques ouvrages rachetés à l'eunuque Bogoas que Manéthon, 50 ans plus tard, composa ses annales. Après la conquête d'Alexandre, Lagus et son fils Ptolémée Philadelphe, dignes élèves de Platon et d'Aristote, voulurent ennoblir et légitimer leur domination en Orient en faisant fleurir les sciences, seul moyen qu'ils eussent alors de moraliser les peuples vaincus. L'école d'Alexandrie, fondée par ces princes, en appelant à elle toutes les illustrations de la Grèce, vit sortir de son sein des chefs-d'œuvre tels que la Géométrie d'Euclide, les Coniques d'Apollonius, l'Almageste de Ptolémée; livres précieux qui eussent été perdus pour nous sans le clergé catholique du moyen âge. Des moines, des clercs, des papes même allèrent en Espagne tirer ces ouvrages des mains des Arabes, incapables d'en apprécier complétement le mérite, et parvinrent à les comprendre dans un temps où il était aussi difficile de les lire qu'aujourd'hui les hiéroglyphes.

Mais ces jours de splendeur pour la philosophie naturelle ne durèrent que

quelques siècles sous le ciel de l'Orient. Les sectateurs de Mahomet, le cœur plein de leur religion nouvelle, en se jetant partout où il y avait des lumières à éteindre et le régime de la force à établir, fixèrent, par leur invasion en Egypte, le commencement de cette ère d'ignorance dont l'Eglise devait arrêter le cours au XIIIe siècle. Omar, farouche lieutenant du prophète, irrité à l'aspect de la riche bibliothèque d'Alexandrie, répond par ce dilemme brutal à ceux qui le pressent de conserver tant de trésors : *Les livres dont vous me parlez sont ou conformes ou contraires à l'Alcoran; dans le premier cas, il faut les brûler comme inutiles, dans le second, ils sont dignes du feu comme détestables.* L'arrêt ainsi rendu est exécuté, et cette précieuse collection, ouvrage de tant de siècles, sert pendant près d'un an à chauffer les étuves d'Alexandrie.

Après de tels désastres, l'Égypte, on le conçoit, ne peut présenter que des monumens tronqués dont les ruines seraient peut-être encore des musées magnifiques, si depuis des siècles les Arabes ne s'en étaient établis les conservateurs. Mais évidemment une telle rareté de documens et leur incohérence ne pouvaient, en la soustrayant à la possibilité d'une démonstration, favoriser l'opinion d'une origine récente de l'Egypte, qui a besoin de s'appuyer sur des dates précises. Les partisans du système contraire devaient bien plutôt s'en prévaloir, puisque le principe de leurs théories se trouvait ainsi dans les nuages, et qu'il leur était permis, loin du contact des recherches positives, de laisser pleine liberté à leur imagination. Avec de pareils avantages, les œuvres les plus extravagantes peuvent faire illusion quelque temps ; mais il est dans l'essence de toutes les conceptions philosophiques nées en dehors du Christianisme, de s'user rapidement devant le bon sens public, et de finir, après un peu de bruit, de la manière la plus pitoyable. Aux siècles de lumière, le doute, qui n'est qu'une ignorance mal déguisée, est intolérable. Les esprits, avides de connaissances certaines, secouent bientôt le joug des systèmes pour venir, par la voie la plus courte et l'enchaînement le plus naturel, se reposer dans le sein de la vérité. Aujourd'hui, cette réaction s'opère. Toutes les idées anti-chrétiennes du dernier siècle sont successivement frappées à mort. Les fameux zodiaques d'Esné et de Denderah n'ont offert à la sagacité des Visconti, des Champollion, que des monumens romains insignifians, pendant que Deluc, Cuvier, Denon, trouvaient dans certains phénomènes naturels la preuve de l'origine récente du continent égyptien.

Une autre circonstance nous paraît propre à lever tous les doutes, et à ruiner, ce nous semble, les espérances des incrédules. C'est la fixation de l'époque de l'ancienne année égyptienne ; car ce temps une fois déterminé, comment concevoir au delà un grand peuple subsistant pendant une longue suite de siècles sans des notions un peu précises sur le cours de l'année, et confondant dans l'oubli du passé toutes les particularités remarquables qu'il était de son intérêt de relater. Or cette époque peut être assignée avec assez d'exactitude : une discussion fort simple suffira pour nous en convaincre.

On sait que le soleil, dans sa marche apparente sur l'écliptique, parcourt chaque année tous les signes du zodiaque, ce qui faisait autrefois nommer ces constellations les douze maisons du soleil. En vertu d'un pareil mouvement, les étoiles zodiacales doivent successivement se perdre dans la clarté des rayons solaires, et l'on dit qu'une étoile est à son *lever héliaque* à l'instant où le soleil l'ayant suffisamment dépassée, on commence à la voir dans le crépuscule du matin. Ce genre d'observation a dû naturellement fixer l'attention des premiers hommes, parce qu'à une époque où le mouvement propre des étoiles était inconnu, ils pouvaient en déduire le moyen d'apprécier assez exactement, sans aucun instrument et à l'œil nu, la durée d'une révolution du soleil dans son orbite.

La brillante réapparition de l'étoile *Sothis*, la plus belle de la canicule, et même du ciel, attira particulièrement les regards de l'Égypte. Dans les temps reculés, ce phénomène arrivait sous le parallèle de Memphis en même temps que l'inondation du Nil, qui est la seule

cause de la fertilité dans un pays où il ne pleut jamais. Le peuple ne le laissait point passer inaperçu. Les laboureurs, appelés par la nature des travaux rustiques à suivre des yeux les mouvemens célestes, tiraient en ce moment certains prognostics relativement à l'abondance ou à la disette de l'année. Il paraît qu'alors la couleur de l'astre vu à travers les vapeurs de l'horizon, indiquait si la terre avait été trop ou trop peu abreuvée des eaux du Nil.

Le concours de circonstances si intéressantes a pu déterminer les Egyptiens à les prendre pour le commencement de leur année. Nous avons d'autre part des témoignages qui ne laissent aucun doute à cet égard. Porphyre, philosophe d'Alexandrie, assure que l'origine de cette année était marquée par le lever héliaque de l'étoile *Sothis*, nommée *Sirius* chez les Grecs. Censorin nous apprend également que, lors de l'institution de l'année de 365 jours, le premier jour du mois de Thot, ou le premier jour de l'année, était fixé à celui du même phénomène.

Comme cette année de 365 jours est plus courte que l'année solaire vraie d'environ six heures, les Egyptiens reconnurent bientôt que le lever héliaque de la canicule retardait successivement d'un quart de jour, en sorte que la cinquième année, il arrivait le 2 du mois de Thot, la neuvième année, le 3; enfin, après 1461, il apparaissait de nouveau le 1er de Thot, ayant passé de la sorte par tous les jours de leurs mois. En conséquence de cette remarque, ils imaginèrent la fameuse période de 1460 ans connue sous le nom de *cycle sothiaque* ou *caniculaire*, qui ramenait au même instant le jour de l'an et le lever de la canicule. Mais puisque, durant l'intervalle de 1460 ans, cette coïncidence n'avait pas lieu, ils étaient loin de remédier par là à tous les inconvéniens de leur calendrier. Avec un commencement d'année variable, le même jour d'un même mois rapporté tous les ans à des positions du soleil différentes sur l'écliptique, se trouvait sujet à des variations perpétuelles sous le rapport des circonstances atmosphériques. Il tombait tantôt en été, tantôt en hiver, de sorte qu'il devenait impossible de donner des dates régulières au temps des semences, des moissons et de tous les travaux agricoles. Si l'on eût voulu des indications précises, il eût fallu recourir à des supputations dont le public ne se soucie guère : ainsi l'expérience du passé était perdue pour le plus grand nombre.

L'usage des années bissextiles eût en grande partie fait disparaître ce désordre; mais il paraît que les prêtres égyptiens, dont on veut à toute force faire des esprits supérieurs, s'opposaient expressément à une réforme si nécessaire. Habitués à donner aux choses un sens mystique et faux, on les vit rarement s'élever jusqu'à la considération de l'utile. Loin de là, par un sentiment religieux fort mal entendu, ils regardaient comme parfait un calendrier où les fêtes des dieux, changeant tous les quatre ans de jour, sanctifiaient ainsi l'année entière; et c'est pour ce motif qu'au moment du sacre de leurs rois, avant de les initier aux mystères de la déesse Isis, ils exigeaient d'eux un serment solennel par lequel ces princes s'engageaient à conserver la période de 365 jours, sans souffrir, sous quelque prétexte que ce fût, aucune intercalation.

La persistance des hiérophantes dans leurs idées superstitieuses ne donne pas lieu de penser qu'ils aient jamais toléré l'usage d'une autre année propre aux besoins de la vie civile, dont le commencement eût été marqué au solstice d'été, c'est-à-dire à un point regardé autrefois comme fixe sur l'écliptique. Ptolémée parle d'une année semblable qu'il devait naturellement connaître, puisque avant lui, Eudoxe de Gnide avait imaginé des cycles de quatre ans, tels, qu'après l'expiration de chacun d'eux, l'intercalation d'un jour ramenait à une époque constante les phénomènes simultanés du lever de Sirius et du solstice d'été. Mais quand bien même on voudrait que ce dernier eût dû une idée si simple à ses rapports avec les prêtres égyptiens, faudrait-il en conclure qu'on eût depuis long-temps modifié en ce sens le calendrier national? Un auteur arabe, Égyptien de nation, nommé *Ibn Jounis*, et cité par Golius, déclare positivement que l'intercalation n'a commencé que la

troisième année de Philippe Aridée, frère et successeur d'Alexandre. Si donc on trouve chez les Égyptiens, avant la conquête des Grecs, quelques traces de cette année réformée, on ne doit pas en faire honneur à leurs prêtres ; il est probable que le public, contraint par la nécessité, aura trouvé tout seul, à l'aide des lumières naturelles, une correction que les savans ministres de son culte s'opiniâtraient à rejeter. Nous sommes ainsi toujours en droit de conclure que les mystérieuses méditations dont les temples de Thèbes et de Memphis furent les témoins, ont été plus favorables à la superstition qu'à la philosophie ; ce qui suppose des études peu avancées et l'enfance de l'art. On pourrait alléguer bien d'autres preuves capables de confirmer cette présomption : mais pour acquérir une conviction entière, contentons-nous d'étudier avec soin l'année égyptienne, et d'arriver méthodiquement à l'époque primitive de son institution.

Il résulte d'un passage de Censorin, que l'an du second consulat d'Antonin-le-Pieux et de Brutius, le treizième jour avant les calendes d'août, c'est-à-dire le 20 juillet, la période caniculaire s'est renouvelée. Or ce consulat a eu lieu 137 ans 7 mois après l'ère chrétienne. Remontant en arrière de 1460 ans, on trouvera avec le père Petau l'an 1323 ou 1322 et quelques mois avant J.-C. pour le commencement d'un cycle. Nous pouvons fortifier ce témoignage d'une autorité bien respectable, qui fait foi aujourd'hui dans tous les travaux relatifs à l'Égypte : saint Clément d'Alexandrie prétend que l'Exode des Hébreux arriva la trois cent quarante-cinquième année avant le retour d'une période sothiaque,

L'Exode, selon la Chronologie de ce Père, est de 1668 avant l'ère chrétienne. Donc ce nouveau cycle a pour point de départ l'an 1322 ou 1323 avant cette même ère. Le renouvellement d'un cycle à cette époque reçoit un nouveau degré de probabilité de la remarque suivante. L'ère de Nabonassar à Babylone est du 26 février de l'an 747 avant J.-C. Les années de Nabonassar étant les mêmes que les égyptiennes, le lever héliaque de Sirius avait rétrogradé du 20 juillet au 26 février. Pour une semblable rétrocession, il faut un intervalle de 576 ans. Conséquemment, l'époque du commencement d'une grande période est plus reculée de 576 ans que la 747e année avant J.-C. ; c'est pourquoi elle tombe à la 1323e. Enfin, l'astronome Bainbrigge a reconnu par le calcul que le lever héliaque de Sirius eut lieu pour le climat de la basse Egypte le 20 juillet de cette même année 1323. C'en est assez sur cette durée ; il nous paraît suffisamment démontré que la longueur du cycle était de 1460 ans, et que l'un de ces cycles a commencé au temps que nous venons de mentionner. La question capitale qui reste à résoudre, est de savoir si celui-ci a été le seul mis en usage ou si un autre l'a précédé. La dernière de ces deux conjectures paraît probable, après un peu de réflexion. Ce n'est pas qu'il n'ait fallu bien des efforts pour la faire admettre. Les vestiges de la science dans les premiers temps sont tellement difficiles à reconnaître, que Newton lui-même, trompé par le sens allégorique de certaines pratiques de la religion égyptienne, par l'inexactitude de quelques passages des Chroniques du Syncelle, a prétendu que l'établissement du cycle était de l'année 884 avant J.-C. Mais nous savons par Manéthon que cette institution ou l'addition des cinq jours épagomènes, remonte à la sept centième année avant l'invasion des Pasteurs. L'expulsion totale de ces étrangers arriva au commencement du règne de Sésostris, en 1571, ainsi que l'a prouvé Fréret, d'après la Chronologie d'Hérodote, de Ctésias, d'Aristote, de Dicéarque, et la Chronologie de Paros et de Diodore. Leur séjour en Egypte s'étant prolongé pendant 511 ans, leur invasion eut lieu en 2082, et le cycle commença pour la première fois son cours l'année 2782 avant J.-C. Ce temps est, comme on voit, bien antérieur à l'année 1323, époque initiale du cycle de Censorin ; mais que l'on recule d'un cycle entier ou de 1460 ans, et l'on retrouve par l'addition de 1323 et de 1460, le nombre 2782, d'où l'on peut conclure que l'Egypte, jusqu'au commencement de notre ère, vit s'effectuer deux révolutions sothiaques.

Certains chronologistes ont cru voir dans l'Ecriture même la preuve de la réalité de cette seconde période. Nous

passerons sous silence leurs argumens qui, bien que très vraisemblables, laissent quelque chose à désirer sous le rapport de la précision. Mais sans aborder le cercle des discussions positives, il est permis de conjecturer que les Hébreux connurent très anciennement l'année vague de 365 jours.

Lors de l'Exode, qui eut lieu au printemps, *mense verni temporis*, Dieu commande à son peuple de placer dorénavant cette époque dans le premier mois de l'année. *Mensis iste vobis principium mensium, primus erit in mensibus anni.* Auparavant, l'année commençait à la fête des Tabernacles, dont la célébration, selon le précepte du Seigneur, avait lieu au moment de la récolte des fruits, à la fin de l'année écoulée et au commencement de l'année. *In exitu anni, redeunte anni tempore.* Ce dernier usage avait été apporté d'Egypte. Unis durant leur séjour dans ce pays par le seul souvenir de leur origine commune, les Juifs ne formaient ni société politique, ni société religieuse. Les fêtes, les sacrifices n'avaient pas de jour marqué. L'aîné de la famille présidait seul, sous le toit domestique, au culte des autels; car, avant la loi, il n'y avait point de sacerdoce. Le peuple exilé dut ainsi adopter les coutumes de la nation au milieu de laquelle il vivait, et n'eut d'autre année que celle de ses oppresseurs. Il fallait que cette institution eût en elle-même quelque chose de bien irrégulier, puisque Dieu commande immédiatement de l'abandonner. Dès lors, ce pourrait bien être l'année vague de 365 jours, dont les vices radicaux étaient consacrés par la superstition des prêtres égyptiens. Au surplus, il importe peu que l'Ecriture témoigne en faveur de ce second cycle; il suffit qu'elle n'y oppose aucun obstacle pour que le calcul de Manéthon soit inattaquable. On sait assez que le prêtre égyptien n'avait aucun intérêt à donner aux premières institutions de son pays une date trop récente, et quand il résulte de ses assertions formelles que l'année vague a été établie 2782 ans avant notre ère, on doit s'en rapporter à lui avec d'autant plus de raison qu'on ne trouve nulle part matière à le contredire, et qu'il ne peut être taxé que d'exagération.

Maintenant, si l'on réfléchit un peu, on demeurera convaincu que cette époque déjà si reculée, est celle où les Egyptiens ont dû commencer à fonder leur astronomie. Dans l'ordre des connaissances physiques et mathématiques, l'esprit humain procède du simple au composé. Les théories supérieures supposent les principes élémentaires : il y a dans l'enchaînement des idées certaine filiation qui rend nécessaires les premiers théorèmes. Cependant, à en croire des systèmes prétendus philosophiques, la marche de la science eût été bien différente. Les Egyptiens auraient été initiés aux hautes notions de la mécanique céleste, à ses détails les plus fins, à ses pratiques les plus difficiles avant d'en connaître les vérités les plus simples. Ils auraient su apprécier le mouvement presque imperceptible des étoiles fixes et eussent ignoré celui du soleil. Au temps où, sur les dalles de leurs temples, ils constataient, par des procédés graphiques, la marche des points équinoxiaux, ils eussent donné à l'année une durée de 360 jours seulement. Voilà, en vérité, d'étranges astronomes, des savans bien inconcevables! Il y a plus, comme les lumières qu'on veut faire briller dans leur merveilleuse intelligence résultent des découvertes d'auteurs connus, il faut encore supposer qu'une effroyable tempête aura anéanti tous les monumens scientifiques de manière à en effacer entièrement le souvenir dans la mémoire des hommes, et procurer à Pythagore, à Hipparque, une gloire que, jusqu'à ce jour, la postérité leur avait accordée sans partage. Ces hypothèses sont-elles admissibles? Quel esprit un peu juste voudrait s'y soumettre? Convenons-en donc, si nous ne voulons pas être absurdes; en se livrant à la recherche de monumens astronomiques antérieurs aux temps connus, les philosophes se sont lancés dans les espaces imaginaires; et si après d'opiniâtres travaux aucun fait n'a été reconnu, c'est par la raison bien simple qu'un tel fait n'existait pas.

Ces considérations rendent sans doute inutile aux yeux du lecteur l'examen du système de Dupuy sur l'antiquité du Zodiaque; mais nous en dirons quelque chose, parce qu'il est, contre la pensée

de son auteur, tout-à-fait de nature à confirmer la thèse que nous venons de développer. Dupuy part de cette idée, que les noms des signes ne leur ont point été donnés au hasard; qu'ils ont dû nécessairement avoir certains rapports avec les travaux agricoles, avec les occupations, avec le climat des Egyptiens chez lesquels le Zodiaque aurait pris naissance. Ainsi, le Taureau serait l'emblême du labourage, la Balance celui de l'égalité des jours et des nuits, la Vierge ou la Moissonneuse eût indiqué la récolte, le Sagittaire l'ouverture de la chasse, le Scorpion les maladies causées par les vents du midi après l'équinoxe. Ces diverses constellations ont dû être nommées d'après leur lever avec le soleil; et, comme par l'effet de la précession la relation est rompue, on doit, par le calcul mathématique, remonter à l'époque où elle subsistait encore, c'est-à-dire, à quinze mille ans.

Un tel résultat, contraire à toutes les notions que nous avons sur l'origine des sciences, dut produire de l'étonnement. On peut dire d'abord, avec Cuvier, que les rapports dont il dérive ne sont pas indispensables, que les signes ont pu être désignés d'une manière abstraite, ce qui serait bien suffisant pour affaiblir singulièrement la valeur d'une opinion aussi extraordinaire. Cependant, si nous rappelons l'imperfection du calendrier égyptien, et la difficulté qu'on avait à se procurer des dates précises, il devient présumable qu'on aura donné à toutes les époques qui paraissaient fixes des noms susceptibles de rappeler les travaux dont elles annonçaient le retour. Les rapports que Dupuy suppose entre les saisons et les dénominations zodiacales portent ainsi le caractère de la vraisemblance. « Mais ces rapports, dit Laplace, subsis« teraient encore si les constellations du « zodiaque, au lieu d'avoir été nommées « d'après leur lever avec le soleil l'eus« sent été d'après leur lever à l'entrée de « la nuit; si, par exemple, le lever de la « balance à ce moment eût indiqué le « commencement du printemps. L'ori« gine du Zodiaque, qui ne remonterait « alors qu'à 2500 ans avant notre ère, s'ac« corde beaucoup mieux que la précé« dente avec le peu que nous savons sur « l'antiquité de l'astronomie. »

L'examen du rapport de ces deux dates avec l'histoire suffit effectivement pour dissiper toute incertitude, et rend facile l'élimination. De plus n'est-il pas évident que pour adopter leurs dénominations, les premiers hommes auront attendu l'apparition de certaines étoiles sur l'horizon dans le crépuscule du soir, plutôt que le lever d'autres étoiles qui se seraient trouvé près du soleil, et qu'ils ne pouvaient pas apercevoir. Il ne reste ainsi du système de Dupuy que la date très probable que nous avons pu donner à l'institution du Zodiaque. Ce nombre et ceux que la discussion ci-dessus a permis de fixer ne sont pas sans importance. L'intérêt attaché à chacun d'eux s'accroît si l'on vient à considérer leur parfaite harmonie.

Qu'on veuille bien se le rappeler : dans un autre numéro de ce Recueil, il a été établi, d'après l'autorité simultanée d'Hérodote, de Diodore, de Manéthon, de la Chronique du Syncelle que l'institution de la monarchie égyptienne devait être de l'année 2888 avant notre ère, c'est-à-dire, en suivant la chronologie des Septante, de l'époque de Phaleg, qui est celle du partage de la terre et de la formation des peuples en corps politiques. Nous voyons actuellement que l'année égyptienne a été instituée un siècle plus tard en 2782, enfin que l'origine du Zodiaque ne remonte que vers l'année 2500. De pareils résultats doivent rendre circonspectes les intelligences téméraires; et s'accordent admirablement avec l'enseignement des livres saints. Sans doute il eût été possible de les présenter sous un jour plus clair et de leur donner une forme plus rigoureuse; mais au fond ces calculs n'ont rien de forcé et n'offrent aucune invraisemblance. Des familles s'unissent, forment un état politique, et se placent sous l'autorité d'un seul. Il faut à cette société nouvelle un calendrier pour régulariser les actes de la vie civile : on en cherche les principes dans l'uniformité des mouvemens célestes. Après un siècle d'études, qui ont pu être journalières sous un ciel toujours serein, on apprend, d'après le lever d'une étoile,

que le retour des saisons s'opère sensiblement dans un intervalle de 365 jours un quart, et comme ce quart n'est pas d'abord tenu en compte, il survient des irrégularités. On observe alors la marche du soleil par rapport à certaines constellations : l'on imagine quelque temps après le Zodiaque, et l'on donne à ces signes des noms qui rappellent des époques fixes. Si cette manière de concevoir la génération des connaissances astronomiques en Egypte paraît trop systématique, nous répondrons qu'elle a pour elle de grandes autorités. Un illustre géomètre, Laplace, dit en parlant du cycle caniculaire révolu l'an 139 de notre ère : « Si « ce cycle a été précédé, comme tout « porte à le croire, d'une période semblable, l'origine de cette période antérieure remonterait à l'époque où « l'on peut supposer avec vraisemblance « que les Egyptiens ont donné des noms « aux constellations du Zodiaque, et où « ils ont fondé leur astronomie. »

D'un autre côté, la prompte culture des sciences d'observation dans une nation à peine organisée, est en parfait accord avec les livre saints. L'Ecriture, qui vante l'antique sagesse des Orientaux, ou des Chaldéens, parle aussi, quoique avec moins d'éloge, de celle des peuples d'Egypte ; et par ce mot de sagesse, elle désigne aussi bien l'étendue des connaissances que la rectitude de l'esprit et la sûreté du jugement.

Il est inutile de pousser plus avant cette discussion. Les aberrations de l'esprit philosophique doivent être traitées succinctement à une époque où la raison publique commence à les reconnaître. Toutefois il se présente une réflexion qui sera sentie sans beaucoup de développement. C'est qu'on a méconnu le caractère de la science en voulant la faire servir contre le Christianisme. Réduite, dans cette lutte impie, aux plus mesquines proportions, elle n'a plus été qu'une illusion sans prestige, un charlatanisme méprisé de tous les esprits sages. Si donc on veut encore pour elle des jours de gloire, qu'on lui rende son harmonie avec les idées divines et l'appui des principes éternels. La foi, ce bel apanage des hautes intelligences, est aussi leur guide le plus assuré. En elle se trouve la source de toute lumière, de tout progrès, parce qu'en elle est la vérité.

MELCHIOR DE L'HERMITE.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

D'UN ARTICLE DE LA REVUE FRANÇAISE (3e livrais.), SUR LA VIE DE SAINTE ÉLISABETH, par M. le comte de MONTALEMBERT, pair de France, etc.

Chacun connaît la Vie de sainte Élisabeth, par M. le comte de Montalembert, et parmi ceux qui ont eu le plaisir de la lire, il n'est personne qui n'ait admiré dans l'*Introduction* l'étendue des connaissances historiques, la hauteur des vues, l'intelligence profonde des devoirs et des fonctions de la papauté, comme il n'est personne qui, dans le cours de l'histoire elle-même, n'ait été touché de la naïveté du récit, de l'héroïsme des vertus et des miracles sans nombre qui semblaient sortir comme naturellement de la bouche et des mains de la jeune et sainte veuve. Nous ne parlons pas de la douce chaleur qui anime constamment la narration de l'illustre auteur, et qui révèle, même à ceux qui n'ont jamais eu l'honneur de le voir et de l'entendre, tout ce qu'il y a dans son âme de piété tendre, de foi vive, de sentimens généreux et compatissans.

Il ne paraît pas que l'auteur de l'article inséré dans la *Revue Française* ait éprouvé à la lecture de cet ouvrage les impressions que nous venons de dire et que nous avons entendu exprimer à des milliers de personnes. Au contraire, l'écrivain, tout en rendant justice au talent si distingué de M. de Montalembert, lui adresse entre autres trois reproches qui ne vont à rien moins qu'à condamner la pensée même fondamentale qui a présidé à cette belle œuvre, et à prononcer que le but qu'il s'y est proposé est une grave erreur, ou tout au moins un anachronisme.

Qu'a voulu en effet M. le comte de Montalembert? D'abord se poser lui-même devant son siècle en catholique sincère, dévoué et complet, dont l'intelligence et la foi ne reculent devant aucune des consé-

quences qui découlent naturellement et légitimement de faits connus et incontestables; ensuite montrer l'Eglise, la papauté dirigeant toute l'Europe chrétienne, alors qu'elle était puissante, indépendante et libre, avec intelligence, bienveillance et force. Enfin réconcilier la fausse délicatesse si commune de nos jours, même chez plus d'un chrétien sincère, avec la naïveté et la *vérité* du moyen âge, en racontant dans toute leur simplicité ces visions et ces merveilles touchantes dont est remplie la Vie de sainte Elisabeth.

Or voici ce que pense l'auteur de l'article que nous avons en vue sur ce triple objet, que s'est évidemment proposé M. le comte de Montalembert.

Il lui reproche en premier lieu d'être un catholique complet, de ne trouver la vérité que dans le catholicisme complet, d'employer les lumières de son intelligence et les faits de l'histoire à ramener les religions incomplètes, les sectes hérétiques et philosophiques au christianisme complet, car quel autre sens donner aux paroles qu'on va lire? « Point « de regret pour le passé, point d'amertume surtout « dans le langage; à quoi bon ces récriminations « soit contre son temps, soit contre les sectes dis- « sidentes? qui songe aujourd'hui à des luttes ter- « minées et bientôt oubliées? Cela est encore d'une « autre époque. Ira-t-on remettre la guerre au « camp lorsqu'il faut la porter contre l'ennemi « commun? Lorsque chacun s'emploie à la même « œuvre, et qu'il n'est pas trop des forces de cha- « cun, ira-t-on repousser ceux-ci, rejeter ceux-là, « sous le vain prétexte de la couleur de leur ban- « nière, comme s'il n'y avait pas une sainte ban- « nière qui flottât au dessus de toutes les autres? Il « n'est donné à personne de prévoir les formes tem- « porelles que l'avenir prépare au christianisme; « on ne peut que savoir qu'il subsistera. La raison « publique, l'aménité des mœurs nous recomman- « dent donc une *saine* tolérance, bien éloignée du « cynisme de l'indifférence. »

Certes, il est bien permis à l'écrivain que nous citons d'ignorer les formes temporelles que pourra revêtir le christianisme dans quelques milliers d'années, d'autant plus que pour les prévoir, pour les deviner, il faudrait des données suffisantes actuelles tirées ou de l'histoire elle-même de la religion, ou tout au moins de la philosophie, et malheureusement pour ceux qui se nourrissent de si belles espérances, ni l'histoire de la religion depuis dix-huit cents ans qu'elle nous est connue, ni la philosophie qui ne peut encore aujourd'hui affirmer aucune vérité morale ou métaphysique qui soit en dehors du symbole chrétien, ne leur présente aucune donnée, aucun élément dont ils puissent faire la base de leurs conjectures et de leurs prévisions. Mais il n'est pas également permis à M. le comte de Montalembert qui est catholique, qui l'est sincèrement et franchement, qui l'est, osons le dire, depuis la moëlle des os jusqu'au bout des ongles, de ne pas croire que le christianisme romain est plus entier, plus complet, plus identique avec la parole et l'enseignement immédiat du Christ, que le christianisme de Luther, de Calvin, même que le christianisme *évangélique* de Frédéric-Guillaume. Il ne lui est pas permis, aussi long-temps du moins que le mot *vérité* sera compris de son intelligence, de croire que *plus de vérité* n'est pas meilleur, plus utile, plus souhaitable que *moins de vérité*. Et pour peu que l'amour de l'humanité, le zèle du progrès dont on s'occupe si fort aujourd'hui, le dévouement à l'œuvre de la civilisation ne l'aient pas abandonné avec la logique et le bon sens, il ne lui est assurément pas permis de ne pas former des vœux pour ceux qui sont *sous une autre bannière* que la sienne, de ne pas les appeler à lui provisoirement au moins et en attendant que cette autre bannière supérieure, qui sera sans doute celle du christianisme ramené à l'unité par les formes nouvelles qu'on espère, flotte sur le genre humain, et le conduise comme un seul homme dans les voies de sa destinée et du bonheur.

Mais « qui songe aujourd'hui, dites-vous, à des « luttes terminées et bientôt oubliées? La raison « publique et l'aménité des mœurs commandent une « *saine tolérance* bien éloignée du cynisme de l'in- « différence. »

L'Eglise catholique n'a jamais cessé de lutter et de combattre soit pour se défendre contre ceux qui l'attaquaient, depuis l'athée et le matérialiste jusqu'à l'hérétique et au schismatique, soit pour amener à elle, par la voie de la persuasion et de la conviction, tous ceux qui sont hors de son sein. Aujourd'hui encore cet esprit de prosélytisme ne l'a nullement abandonnée, et quoiqu'il n'agisse pas de la même manière, avec le même appareil, si je l'ose dire, pour la conversion des idolâtres que pour celle des hérétiques, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a jamais abandonné le champ de bataille, jamais renoncé à faire rentrer les protestans dans son sein, jamais cessé de les rappeler par cette voie même d'examen et de discussion qui les en a détachés. Mais il est vrai aussi que le protestantisme a depuis long-temps oublié les combats d'autrefois, et qu'aujourd'hui l'esprit qui l'anime, si tant est qu'il y en ait un, ne le porte plus à protestantiser les catholiques. Il consent volontiers à ce que les choses restent comme elles sont. Il tolère les catholiques et leur laisse croire tant qu'ils veulent qu'ils peuvent se sauver dans leur religion; mais il prétend que le catholicisme lui rende la pareille, et c'est ce qui est en contradiction avec l'essence même du catholicisme.

Et cependant nous croyons user envers tous d'une *saine tolérance*, parce que si nous croyons d'une part, et si nous voyons avec douleur que nos frères séparés sont dans des erreurs funestes au salut; d'autre part, nous ne voulons pas qu'on fasse violence à leurs consciences, et qu'on emploie pour les éclairer d'autres moyens que ceux de la raison et de la persuasion. Mais nous croirions pousser jusqu'au *cynisme* l'indifférence pour la vérité, pour la religion, pour le bonheur de nos semblables, si notre tolérance allait jusqu'à leur dissimuler nos justes craintes sur les plus chers de leurs intérêts

en cessant d'appeler leur attention sur ces questions fondamentales d'unité, d'hiérarchie, d'autorité d'où dépend toute la religion.

M. de Montalembert en écrivant ce qu'il a écrit, n'a fait que se laisser aller aux conséquences naturelles de la foi à laquelle il se fait gloire d'appartenir. Il ne serait plus catholique, selon la vérité du mot, dès qu'il embrasserait ce système d'*oubli* et de *saine tolérance* que prêche la *Revue Française*.

Le second reproche qui est fait au noble pair est ainsi formulé : « Assigner à tel âge de l'Église une « supériorité sur tel autre âge, c'est marquer sa « croissance, sa décadence, et annoncer sa fin ; car « tout ce qui croît et décroît doit finir. La foi aux « prédictions invariablement accomplies est-elle « donc si fragile qu'elle se brisera devant les mys- « tères d'un avenir fermé à notre intelligence ? »

L'auteur est d'accord avec nous en ce qu'il admet les promesses divines qui assurent la perpétuité de la religion jusqu'à la fin du monde. Mais de soutenir que le dogme de cette perpétuité est incompatible avec l'opinion qui attribuerait à l'Église une influence et une supériorité d'action plus grande dans un âge que dans un autre, c'est une prétention toute gratuite. Supposons en effet cette incompatibilité, alors il ne reste plus que deux hypothèses : ou une *égalité* parfaite d'action, d'influence, de sagesse, dans tous les temps, dans toutes les contrées, chez tous les peuples ; ou un *progrès* toujours croissant jusqu'à la fin du monde. Mais cette dernière supposition est fort difficile à mettre en avant, et le contraire est malheureusement fort à craindre d'après, je ne dirai plus les *promesses*, mais les prédictions du Sauveur ; car il a dit : *Croyez-vous que le Fils de l'homme revenant sur la terre y trouvera de la foi ?* Ainsi resterait la seule hypothèse de l'*égalité* et cette hypothèse est elle-même en contradiction avec les paroles du Christ qui ruinent déjà la précédente.

Il nous suffit d'avoir montré que M. de Montalembert n'a point été inconséquent, n'a violé aucune des lois de la logique catholique en affirmant la supériorité de l'action générale de l'Église et de la papauté dans le moyen âge.

Reste le troisième reproche. Nous citons encore les paroles de la *Revue :* « N'allez pas, voulant ser- « vir la religion, risquer d'ébranler ses éternels « fondemens ou par des puérilités, ou par d'inu- « tiles mystères, quand les saints mystères deman- « dent déjà toute l'élévation de l'intelligence, toute « la candeur et à la fois la hardiesse de la raison « pour oser s'en approcher. Pourquoi rétrograder « quand tout avance avec elle et vers elle ? N'êtes- « vous pas satisfait qu'aujourd'hui la science, la phi- « losophie, les lettres, les arts, le sentiment commun « reviennent au temple et lui rapportent plus écla- « tante la lumière qu'ils en avaient emportée ? »

Il y aurait infiniment à dire là dessus ; mais de discuter toutes ces affirmations, cela nous mènerait trop loin. Contentons-nous de poser cette question : Est-ce rétrograder que de raconter aujourd'hui sérieusement, et comme faits à la fois édifians et vrais, les visions et les miracles qui occupent une si grande place dans la vie des saints, en remontant depuis les derniers temps du moyen âge jusqu'aux siècles des martyrs ? Nous n'hésitons pas à soutenir le contraire, et nous serions fort scandalisé qu'un écrivain catholique, pour entrer à sa manière dans le progrès de l'époque, retranchât par principe et en les supposant faux tous les faits de ce genre. Car si on les considère sous le rapport du principe, il y a une chose incontestable : c'est que les procès-verbaux de canonisation d'un grand nombre de saints ont constaté et admis comme indubitables nombre de faits semblables ; d'où il suit qu'un catholique ne saurait les nier dans un sens général et les exclure de l'hagiographie, puisque l'Église les admet. Mais si l'on en vient à la question de critique et de détail, c'est l'objet d'une discussion à part, qui du reste présenterait d'autant moins d'intérêt, qu'elle s'applique à tous les faits naturels et ordinaires dont se compose l'histoire profane. D'où je conclus qu'un catholique qui se permettrait de retrancher les faits de la vie des saints par le motif général qui vient d'être signalé, bien loin de faire preuve de progrès, rétrograderait tout simplement jusqu'au déisme.

Au surplus, il y a ici une thèse fort élevée et fort importante, nous ne le nions pas ; et peut-être en traiterons-nous un jour *in extenso*, à savoir jusqu'à quel point la philosophie peut avoir le droit de récuser les visions et les miracles dont nos vies de saints sont remplies. Pour le moment, nous nous contentons : 1° d'avoir montré que jamais l'Eglise n'a abandonné le combat contre tous ceux qui l'attaquaient, ni cessé de travailler à la conversion de ceux qui ne lui appartiennent pas ; 2° que rien ni dans l'ordre religieux ni dans l'ordre rationnel n'empêche qu'on attribue à tel âge de l'Eglise une supériorité réelle d'action et d'influence sur un autre âge ; et 3° que nul écrivain catholique ne peut être accusé d'esprit rétrograde parce qu'il donnerait place dans ses écrits aux visions et aux miracles en les racontant comme des faits vrais aussi bien constatés que les faits ordinaires de l'histoire profane.

L'abbé D—y.

REVUE DE DUBLIN.

Livraison trimestrielle d'avril 1838.

I. Du monopole exercé par le protestantisme à l'Université de Dublin.

II. Des efforts de l'anglicanisme pour maintenir son orthodoxie.

III. Biographie des anciens brigands en Angleterre.

IV. Comparaison entre les missions Protestantes et l'association pour la Propagation de la foi.

(On y trouve toutes les pièces justificatives de l'acte de tolérance protestante par lequel les missionnaires catholiques sont exclus de l'île d'Otaïti.

V. Les misères et les beautés de l'Irlande, par un protestant.

VI. L'Égypte sous Méhémet-Ali.

VIII. De l'opposition des torys contre le gouvernement du comte de Mulgrave, vice-roi d'Irlande.

IX. Les romans et les romanciers irlandais.

(Résumé très intéressant de cette branche si féconde et si nationale de la littérature irlandaise qu'il faut bien se garder de confondre avec le genre qui porte le même nom en France.)

XI. Revue de la littérature catholique en France et en Angleterre, de septembre 1837 à mars 1838.

(Il est difficile de donner en vingt pages un meilleur aperçu des produits de la pensée catholique pendant ce semestre : nous admirons l'exactitude des renseignemens de nos confrères. Nous avons remarqué de précieux détails sur les publications de musique sacrée qui se font à Rome par le P. Alfieri.

LE CATHOLIQUE DE SPIRE.

Livraison d'avril 1838.

I. Développement historique du droit de collation dans l'Église catholique, tel qu'il a été exercé par les souverains temporels.

II. Correspondance officielle entre le chapitre de Fulda et le ministère de la Hesse électorale, sur les mariages mixtes. Avril-octobre 1837.

(Ces pièces curieuses et importantes nous révèlent l'existence en Hesse des mêmes prétentions hostiles aux lois de l'Église qu'en Prusse : heureusement le ministère hessois semble s'être arrêté à temps.)

III. Des dangers du prétendu *enseignement général de la religion* dans les écoles communes aux enfans de différens cultes.

REVUE. 1. Exposé de la doctrine hermésienne dans ses rapports avec la condamnation prononcée par le saint-siége, extrait des ouvrages de Hermès même. Mayence, 1837.

2. Le Livre d'Isaïe, traduction nouvelle par MM. Dereser et Scholtz. Francfort, 1837.

3. Résumé de la logique, par M. Pullenberg, professeur de philosophie à Paderborn. Coblenz, 1835.

APPENDICE. Nouvelles ecclésiastiques : pièces officielles sur l'affaire de Cologne et de Posen.

ANNALES DES SCIENCES RELIGIEUSES DE ROME.

Janvier-février 1838.

I. Conférences de Mgr Wiseman sur l'histoire primitive du monde.

II. *Novum Testamentum græcè*, édition catholique du docteur Scholtz, à Leipzig, 1830-36; article du P. Secchi, de la compagnie de Jésus.

III. De la cause première du maintien et de la ruine des sociétés, par l'abbé Rosmini; article de l'abbé Barola, professeur à la propagande.

IV. Dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue, par le chev. Drach (suite).

APPENDICE. 1. Allocution du S. P. sur l'affaire de Cologne.

2. Lettre du cardinal Lambruschini aux professeurs hermésiens.

3. Extrait du dernier ouvrage de son Em. le cardinal Pacca, sur la vie de Mgr Pacca, archevêque de Bénévent, sous Benoît XIV.

4. De la prétendue origine indienne du Christianisme.

5. Conduite du clergé catholique de Dublin pendant le choléra.

6. Bibliographie catholique de l'Italie, de la France et de l'Allemagne.

(Nous y avons vu avec plaisir l'analyse de toutes les livraisons de *l'Université Catholique* et des *Annales de Philosophie chrétienne* depuis juillet dernier. Nous y avons aussi appris que l'écrit de M. l'abbé Gerbet contre les *Affaires de Rome* avait été déjà traduit en allemand.)

Mars et avril.

I. Huitième conférence de Mgr. Wiseman, *sur l'Histoire primitive*. Deuxième partie : les ÉGYPTIENS, leurs monumens historiques et astronomiques.

II. Examen du célèbre ouvrage du docteur Buckland, professeur anglican, intitulé : *De la géologie et de la minéralogie considérées dans leurs rapports avec la théologie naturelle.*

(Nous avons vu avec plaisir la mention honorable faite dans ce travail de l'article de notre collaborateur, M. Marcel de Serres, dans *l'Université* de mars 1837.)

III. Examen du premier mémoire de M. Raoul-Rochette, sur les *Antiquités chrétiennes*.

IV. Des théories de Fichte sur la liberté humaine, par L. Bonelli, professeur de philosophie.

V. *Prælectiones historiæ ecclesiasticæ, quas in collegio de Propagandâ fide habuit Joh. Palma, sacerdos romanus.— D. Pauli del Signore can. Reg. lat. Institutiones historiæ ecclesiasticæ;* article du R. P. Bini, procureur-général des bénédictins.

Dissertation lue à l'Académie des Arcades, le 25 janvier 1838, par Mgr. Grassellini, sur la présence des vestiges de la tradition primitive dans la poésie et la littérature latine.

Préface latine de la nouvelle *Grammaire égyptienne*, du professeur Rosellini (Rome, 1837), par le R. P. Ungarelli, assistant-général des clercs réguliers de Saint-Paul.

Bibliographie catholique de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande.

Livraison de mai et juin.

I. Neuvième conférence de Mgr. Wiseman, sur l'*Archéologie* et les secours qu'elle fournit aux démonstrations religieuses.

II. Sur la théologie naturelle du docteur Chalmers, professeur de théologie à l'université d'Edimbourg; article de M. l'abbé de Luca.

III. Sur l'histoire des pontifes romains, de Ranke (second article).

(L'auteur de ce travail, tout en critiquant sévèrement plusieurs parties de ce célèbre ouvrage, reconnait que sa publication a rendu un véritable service au catholicisme.)

IV. Suite de l'examen des théories de Fichte, par M. Bonelli.

Suite de la dissertation de Mgr. Grassellini.

Nécrologie de Mgr. de Pradt.

Bibliographie catholique de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis, du Portugal, du Brésil, du Pérou, de la république Argentine, de l'Australasie.

(Nous avons appris, avec autant de surprise que de satisfaction, par les inappréciables renseignemens contenus dans cette bibliographie, l'existence au sein des anciennes colonies espagnoles et portugaises d'une littérature catholique *ultramontaine*, dont l'énergie et le dévouement au centre de l'unité préservera, nous l'espérons, ces belles contrées des horribles égaremens qui souillent aujourd'hui leurs métropoles.)

La lecture de ces deux livraisons suffit pour démontrer la profondeur et l'étendue des travaux scientifiques du clergé romain : il faut admirer surtout combien il est au courant de toutes les publications relatives à la religion, même hétérodoxes, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Puissions-nous en France ne pas rester trop en arrière de ce noble et salutaire exemple.

LA CHAPELLE DES PÉNITENS DE LA MISÉRICORDE DE LYON, DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A SA DÉMOLITION; par LÉON BOITEL. Lyon, 1837, in-8°, avec figures.

La ville de Lyon paraît être de toutes les villes de France celle où l'esprit de respect et de conservation des anciens monumens religieux a jeté les plus profondes racines. Là où cet esprit arrive trop tard pour sauver les édifices sacrés de la hache du vandalisme, il inspire du moins à des âmes tendres et religieuses le soin de recueillir tous les souvenirs qui se rattachent à eux, et de les publier avec une exacte et patiente érudition. On ne voit pas là, comme très souvent ailleurs, le clergé et les fidèles confondus, pour ainsi dire, avec les infidèles et les vandales, par l'oubli et le mépris des monumens qui jadis leur appartenaient. Déjà nous avons fait connaître dans ce recueil les excellens travaux de M. l'abbé Pavy sur les Grands Cordeliers et l'Observance, ainsi que l'essai de M. l'abbé Jacques sur l'église primatiale de Saint-Jean. Nous avons vu avec plaisir que le premier de ces ecclésiastiques avait été récompensé par sa nomination à la chaire d'histoire ecclésiastique à la faculté de Lyon. Aujourd'hui nous devons signaler l'opuscule récent de M. Léon Boitel, sur la chapelle de la Miséricorde qui vient d'être détruite. C'était un monument de charité plutôt que d'art, et sous ce dernier rapport M. Boitel aurait pu trouver au sein de Lyon des édifices bien plus dignes de ses études. Mais il a raconté avec beaucoup de charme l'histoire de la vénérable institution catholique dont cette obscure chapelle était le sanctuaire. Nous ne pouvons que louer son esprit et son style, et l'exhorter à persévérer dans l'excellente voie où il est entré.

Le libraire Debécourt publiera dans le courant du mois de juin, sous le titre suivant : *du Catholicisme dans les arts* (1), le recueil des différens articles que M. le comte de Montalembert a insérés, depuis 1835, dans la *Revue des Deux Mondes* et *l'Université*, relativement à l'art. Un avant-propos et de nombreuses additions compléteront ce recueil. On y trouvera en même temps plusieurs gravures, qui en mettant sous les yeux du lecteur des exemples de la véritable inspiration chrétienne dans la peinture, la sculpture, et l'architecture, contrasteront avec les produits du paganisme moderne. Ces gravures, d'après Fra Angelico, Overbeck, Pugin, etc., sont d'un genre absolument nouveau en France : elles contribueront utilement au but de ce recueil, qui est de faciliter les études des ecclésiastiques et des jeunes artistes chrétiens.

VOYAGE EN ABYSSINIE, dans les pays des Galla, de Choa et d'Ifat; précédé d'une excursion dans l'Arabie-Heureuse, et accompagné d'une carte de ces diverses contrées; par MM. Edmond Combes et Tamisier (1835-1837). 4 vol. in-8°; prix : 8 fr. le volume. A Paris, chez Louis Desessart, éditeur, rue des Beaux-Arts, n° 15.

Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer cet ouvrage, que nous nous proposons d'examiner plus au long dans un de nos prochains numéros. Nous ajouterons seulement qu'on y trouve les détails les plus curieux sur la situation politique et religieuse de tous ces pays, où le christianisme a été jadis si florissant.

(1) Un vol. in-8°, avec six gravures. Prix 8 fr. Chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères.

// L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 30. — Juin 1838.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

DIXIÈME LEÇON (1).

La forme sociale unitaire suffit à la civilisation des familles, mais elle ne civilise pas les nations; car avec elle et par elle, les peuples se touchent seulement par les jalousies qu'ils éprouvent, les craintes qu'ils s'inspirent, les haines qu'ils se portent. Ils ne sont associés ni pour ce monde, ni pour l'autre, et leur intérêt éternel, plus énergiquement encore que leur intérêt temporel, développe entre eux cette fatale concurrence qui répandrait une si grande amertume sur l'état de nature, si cet état était possible. Aussi la force brutale, enchaînée au sein de chaque cité unitaire par les croyances religieuses, retrouve sa liberté à la frontière. Elle s'y redresse atroce et implacable, et tandis qu'au dedans, il y a société d'individu à individu; au dehors, de gouvernement à gouvernement, on n'aperçoit que la désolation d'une irrémédiable barbarie.

La supériorité de la forme sociale catholique tient spécialement à la sociabilité nécessaire des peuples qu'elle régit. Chacun d'eux jouit, il est vrai, de la plénitude de son individualité politique; mais tous ensemble ils ne forment qu'une seule et même association spirituelle, ensorte qu'à les considérer comme autant d'unités collectives, ils sont les uns à l'égard des autres ce qu'étaient les *croyans* primitifs avant que le premier ordre légal ne fût venu prêter son appui au premier ordre légitime. En effet, les nations qui professent le même culte, par cela même qu'elles adorent le même Dieu, qu'elles acceptent les mêmes dogmes et les mêmes préceptes moraux, sont unies par un lien de conscience, et leurs devoirs réciproques, en guerre comme en paix, sont inscrits, dans le seul code qui puisse leur être commun, sans que leur indépendance terrestre en soit affectée, dans leur code religieux. Chez elles donc la victoire a sa règle, et la défaite ses garanties; règles et garanties d'autant plus inviolables que les hostilités sont d'état à état, jamais ou du moins presque jamais de citoyen à citoyen. Ainsi les vaincus ont peu à redouter l'exaspération personnelle des vainqueurs, et lorsque la cupidité ou l'ambition de quelque chef les menace d'une grande catastrophe, ils peuvent en appeler avec confiance au for intime de tous ceux qui lui obéissent, et à cette opinion publique, mère et protectrice toute puissante du droit des gens, qui est une des plus magnifiques créations de la forme sociale catholique.

Isolés les uns des autres par leurs doc-

(1) Voir le n° 27 ci-dessus, p. 165.

trines religieuses, plus encore peut-être que par leurs intérêts matériels, les peuples unitaires ont bien, il est vrai une *opinion publique*, mais chacun d'eux a la sienne sans rapport avec celles des autres; et par conséquent lorsque le système unitaire était encore la condition de la liberté des nations, la multiplicité même des opinions publiques les énervait en restreignant la sphère de leur action, et l'on ne pouvait dire d'aucune qu'elle fût la reine du monde. Au contraire, chez les peuples à forme sociale catholique, l'opinion est UNE, parce qu'ils vont la puiser à la même source, dans la morale qui leur est commune, aux croyances qu'ils professent ensemble. Il y a identité dans leurs notions du bien et du mal; du bien et du mal, pris non pas abstractivement, mais clairement définis selon les exigences de leur intérêt éternel. Ils s'entendent par conséquent tous pour blâmer ou pour approuver, et ce merveilleux accord de toute l'association spirituelle catholique donne à sa voix une puissance irrésistible. Au plus fort des batailles, elle domine la fureur des combattans, et arrête le fer prêt à frapper un ennemi sans défense. C'est elle qui veille aux portes des cités captives, et retentit à travers les campagnes que la conquête a envahies. Par elle le captif des temps passés n'est plus qu'un simple prisonnier; par elle la férocité du soldat triomphant se change en une généreuse courtoisie; elle a brisé la hache qui abattait autrefois les arbres fruitiers, et éteint la torche qui incendiait les moissons. Encore aujourd'hui, et si affaiblie qu'elle soit par l'invasion de la réforme et de la philosophie, l'ancien système catholique a laissé des traces si profondes que malheur à l'état qui oserait trop ouvertement abuser de sa puissance. Il soulèverait contre lui tous les peuples qui ont gardé dans le cœur quelque chose de chrétien, et affaiblirait au même degré le dévouement de ses sujets et de ses alliés. Au nom du genre humain, et peut-être à celui de son rédempteur, une autre sainte alliance ne tarderait pas à se former, et la loi sociale qui gouverne les peuples, comme les codes régissent les individus, trouverait même à présent de nombreux défenseurs.

Comme la forme sociale *catholique* n'a jamais pleinement existé qu'au sein de la société fondée par le catholicisme, cette société est aussi la seule qui ait connu toute l'énergie d'une véritable opinion pubique, c'est-à-dire d'une opinion commune à une multitude de peuples, parce que malgré les diversités de langage, de mœurs et d'origine, ils obéissaient tous au même ordre légitime. Cette opinion elle-même, grâce à la marche lente mais progressive de la civilisation chrétienne ne s'est développée qu'à la suite des siècles; et chose singulière! c'est au moment où disparaissait l'unité de croyances qui en fait la force, que le monde chrétien s'aperçut enfin de l'existence du droit des gens, et que les Grotius et les Puffendorf essayèrent de le formuler en code. Mais les justiciables du tribunal qui étaient appelés dans le système catholique à l'expliquer et à l'appliquer, méconnaissent depuis long-temps la juridiction de l'Église, et le droit des gens, privé de son interprète naturel, n'est plus qu'un souvenir prêt à s'éteindre de la vieille république chrétienne.

Ainsi la forme sociale catholique dote les peuples qu'elle a façonnés d'une sociabilité commune, et imprime à l'opinion publique une force qu'elle ne saurait avoir chez les peuples unitaires: ainsi encore elle implique l'existence d'une législation suprême et souveraine, qui règle les devoirs réciproques des états en guerre comme en paix, et par conséquent elle assure aux personnes et aux choses la plus grande somme concevable de sécurité. Toutefois ces avantages, si favorables qu'ils soient au développement de la richesse générale, ne sont pas les seuls qui en découlent, et la liberté individuelle lui est redevable de la meilleure partie de ses progrès. En effet, cette forme sociale présuppose la disjonction complète des deux grands pouvoirs qui dirigent l'humanité, car l'association spirituelle catholique se fractionnant, quant aux choses de la terre, en un nombre indéterminé d'associations temporelles, il ne peut y avoir confusion entre la hiérarchie qui administre l'une

et les diverses hiérarchies qui administrent les autres. Toutes ont leurs fonctionnaires propres mais distincts, et la sociabilité catholique serait également altérée dans son essence, soit que le sacerdoce s'emparât du gouvernement terrestre de l'association spirituelle, soit qu'un des pouvoirs temporels issu de celle-ci se posât pontife et usurpât les attributions du sacerdoce. Il suit de là que les membres de la société catholique sont soumis à deux autorités différentes; la première, la plus haute, qui dérive sa sanction de l'intérêt éternel et sans distinction de patrie, s'étend sur tous les croyans; la seconde, qui emprunte sa force à l'intérêt temporel et ne dépasse pas dans la sphère de son action les limites territoriales de chaque pays. Ces deux autorités qui dans la forme sociale unitaire commencent et finissent toujours par se confondre en une seule parce que d'abord le pouvoir spirituel comprend le pouvoir temporel, et qu'ensuite, lorsqu'ils se sont séparés, le pouvoir temporel subjuge le pouvoir spirituel, demeurent par la force même des choses, séparées perpétuellement sous l'empire de la forme sociale catholique. En effet, celle-ci est constituée de telle sorte qu'aucun des gouvernemens qui se meuvent au sein de sa multiple unité, ne peut enlever au sacerdoce son indépendance, car il n'a d'influence que sur une faible fraction de ce sacerdoce, et les autres fractions, avec les peuples qu'elles représentent, ne sauraient consentir jamais à se mettre à la merci des caprices d'un prince ou d'une administration qui, soit en ce monde soit en l'autre, ne peut en appeler ni à leurs espérances ni à leurs craintes. L'association spirituelle catholique tout entière prendrait donc fait et cause pour le prêtre opprimé dans l'exercice de ses fonctions, et le prince usurpateur des droits de l'encensoir finirait par être obligé de se séparer d'elle, comme Henri VIII; ou comme Henri II il ne garderait sa couronne qu'à la condition d'aller pieds nus humblement se prosterner devant la tombe de sa victime. D'une autre part, le sacerdoce lui-même étant le sacerdoce de l'association toute entière, n'appartient spécialement à aucun peuple, et il enlèverait à ses attributions l'universalité ou la *Catholicité* qui les caractérise, s'il sortait de son domaine propre, en administrant l'ordre légal d'une ou de plusieurs nations. Ni l'Église ne peut permettre aux prêtres, si ce n'est par des exceptions qui confirment la règle, de s'identifier avec les intérêts temporels d'une patrie terrestre, ni les souverains ne sauraient tolérer qu'un d'entre eux se fasse l'arbitre de leur intérêt éternel; en sorte que, par la nature même de cet admirable système, aussi long-temps que les croyances conservent quelque énergie, les fonctionnaires de l'ordre légitime et les fonctionnaires de l'ordre légal sont les protecteurs naturels de leurs mutuelles libertés. Les premiers décident de toutes les questions de sociabilité; ils sont les gardiens nécessaires de celle-ci, parce qu'elle intéresse dans son principe et ses grandes applications, tous les croyants. Mais leur intervention les *nationaliserait* s'ils s'arrogeaient le droit de s'immiscer dans l'administration de l'ordre légal.

Or, cette distinction absolue entre les deux grandes puissances sociales s'étend jusque sur les moyens dont elles disposent pour se faire respecter. Les ministres de l'ordre légitime représentent la force morale de l'association tout entière, tandis que les ministres de chaque ordre légal représentent seulement la force matérielle de la nation qu'ils administrent. Les citoyens donc, en leur qualité de croyans, ont le droit hautement reconnu, lorsqu'ils sont opprimés par celle-ci, de recourir à celle-là, afin de faire refouler la loi humaine et le pouvoir humain en dedans des limites que leur assigne la loi divine. C'est qu'en réalité, dans le système catholique, il y a une constitution qui domine tous les actes des législateurs terrestres, et cette constitution, la même pour tous les peuples qui ont des croyances semblables, n'est autre que le culte avec ses préceptes moraux et ses institutions. Les publicistes modernes ont fait grand bruit de l'invention des Chartes votées ou octroyées, c'est-à-dire de l'invention des lois immuables et supérieures à toutes les lois réglementaires de la vie ci-

vile et politique, comme si elle appartenait aux temps modernes. Ils ont oublié ou ils n'ont pas voulu voir que les races belliqueuses du moyen âge avaient leur Charte dans le Catholicisme, et que cette Charte n'était pas une lettre morte, une vaine fiction, puisqu'elle était placée sous la sauve-garde d'une magistrature indépendante dans son ressort, et désintéressée dans ses arrêts. Que signifie ce chiffon de papier auquel nous donnons le nom de pacte constitutif? Où est le tribunal régulièrement organisé et assez fort pour annuler les actes *inconstitutionnels* des trois pouvoirs, par exemple, qui gouvernent la France? N'est-il pas évident que l'émeute sous sa forme la plus anarchique, serait la seule opposition possible aux actes les plus tyranniques, si les deux Chambres et le souverain abusaient du mandat qui leur a été confié? Interprètes de ce prétendu pacte social, en même temps que législateurs, ils réunissent entre leurs mains et l'autorité qui appartenait autrefois à l'Église, et l'autorité des anciens gouvernemens, ensorte que les opprimés sont réduits, comme dans la forme sociale unitaire, à appeler aux oppresseurs eux-mêmes de leurs propres décisions. Certes c'est là une des déceptions les plus grandes dont l'humanité ait jamais été victime, déception qui commence déjà à devenir manifeste, et qui ne tardera point à être aperçue des plus grossières intelligences.

Au moyen âge, le dernier des serfs, lorsque la loi sociale, la constitution générale des peuples chrétiens, avait été enfreinte dans sa personne, savait à qui porter sa plainte, à qui demander le redressement de ses griefs; et si sa voix, lorsqu'elle était isolée, n'avait que peu d'écho, du moins les mêmes violences ne pouvaient souvent se répéter sans que les gémissemens sortis des derniers rangs de la société ne finissent par arriver aux pieds du magistrat suprême des croyans, de l'arbitre souverain de toutes les questions de sociabilité. Ce n'était pas le coupable, prince ou gouvernement, qui les tranchait, qui était son propre juge, qui prononçait entre lui et ses accusateurs; le grossier bon sens de nos aïeux n'eût pas toléré une pareille niaiserie; ils voulaient de la justice et ils la cherchaient, non dans les inévitables prévarications de la partie intéressée, mais auprès d'une magistrature d'un autre ordre, de cette magistrature qui constituait *légalement* la haute cour de la république chrétienne. Par elle les droits déjà acquis devenaient inviolables, et les droits nouveaux que le progrès chrétien faisait successivement surgir recevaient le sceau d'une indélébile sanction. Aussi cette magnifique période de la vie de l'humanité, fut elle une période d'affranchissement. Elle avait recueilli le legs de toutes les oppressions du passé; elle avait trouvé les peuples courbés sous le joug de l'esclavage antique, et avant de finir elle avait déjà révélé au monde le dogme de la liberté civile, et montré que son application la plus étendue est; ainsi que la sociabilité catholique elle-même, compatible avec toutes les formes politiques, avec la monarchie la plus absolue comme avec la démocratie la plus effrénée. Assurément cette révélation serait encore à faire, s'il y avait eu confusion entre l'ordre légitime et l'ordre légal, si les mêmes hommes avaient été à la fois les magistrats des croyans, et les magistrats des citoyens.

La liberté civile, l'abolition de toutes les servitudes personnelles, ont certainement beaucoup contribué au progrès moderne de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Mais cette belle conséquence de la forme sociale catholique, même en se combinant avec le droit des gens, n'aurait pas suffi pour donner à la fortune générale des nations modernes une telle énergie d'ascension, qu'aujourd'hui la France et l'Angleterre sont chacune plus riche et plus puissante que ne le fut jamais l'empire romain aux plus beaux jours de sa splendeur. Il a fallu encore, pour mûrir le germe d'une si prodigieuse prospérité, un autre bienfait de la forme sociale catholique, cette fraternité des peuples qui multiplie les ressources des uns par les ressources des autres, et établit des relations si fréquentes et si intimes, que les arts utiles ne peuvent faire une conquête chez l'un d'eux sans que tous les autres n'en recueillent immédiatement les fruits: c'est

qu'entre ces peuples il y a société dans l'ordre spirituel ; la paix est leur état normal, et la guerre, quand elle éclate, n'existe, ainsi que nous l'avons déjà dit. que d'état à état et non d'individu à individu. Les préjugés nationaux ne sont par conséquent pas des préjugés sociaux : ils ne portent que sur des intérêts secondaires ; ils ne reposent pas sur la croyance en une supériorité inhérente et intrinsèque ; ils ne repoussent pas, comme chez les races unitaires, tout mouvement qui vient du dehors. Dans toute l'antiquité, on ne voit guère que la vieille Rome qui ait emprunté quelque chose au génie de ses voisins. La Grèce, si inventive, ne voulut jamais de la légion, et les Gaulois, malgré leur humeur voyageuse, gardèrent jusqu'à la fin leur tactique si imparfaite et leur armure si mauvaise. Comparez à cette immobilité la promptitude avec laquelle tous les peuples chrétiens adoptèrent l'usage de la poudre à canon, de la boussole et de l'imprimerie, et vous comprendrez ce que l'Europe moderne doit de reconnaissance à cette association de peuples, *uns* par la foi, divers par leurs gouvernemens, qui a commencé et qui a fini avec le moyen âge. Riches des biens que cette grande période nous a légués, nous sommes devenus plus riches encore, mais nous avons reçu d'elle l'impulsion qui nous a conduits vers des régions meilleures, et nous y serions arrivés plus sûrement et plus vite, si la forme sociale de transaction n'était pas venue remplacer la forme sociale catholique. Encore avons-nous conservé la plupart des traditions de celle-ci, ou plutôt nous n'en avons répudié que le tribunal qui jugeait les peuples et les rois, et auquel les peuples et les rois se soumettaient sans rien perdre de leurs légitimes prérogatives ou de leur autorité, parce que ce tribunal n'était ni un peuple, ni un roi. Malheureusement c'était là le principe générateur de tous les biens matériels dont nous nous énorgueillissons, et le temps est peut-être peu éloigné où la tempête renversera de fond en comble l'édifice social dont notre imprévoyante incrédulité a sapé la base.

Cependant, la sociabilité catholique par cela même qu'elle est incomparablement plus parfaite que la sociabilité unitaire, est aussi bien plus compliquée, et son existence tient à des conditions qu'aucune n'a jamais remplies. Assurément, ce n'était pas la conscience des immenses avantages qui découlent de cette forme qui manquait aux fortes intelligences des temps anciens. Le système amphictyonique qui, sous des formes diverses, chez les Germains comme chez les Grecs, dans les Gaules comme en Etrurie et parmi les Latins, unissait, à certains égards, les peuples qui professaient les mêmes croyances et parlaient la même langue, n'était au fond qu'une aspiration impuissante vers la forme sociale créée par le catholicisme. Mais ces tentatives n'aboutissaient à rien de permanent et surtout d'universel, parce que les croyances religieuses de ces races ne le permettaient pas. L'unité parfaite dans la foi et la multiplicité sans terme assignable dans l'organisation temporelle, présentaient une combinaison trop savante pour ces cultes informes. Aux plus parfaits, au judaïsme lui-même, il manqua toujours un sacerdoce constitué de manière à concilier l'indépendance de l'association spirituelle avec le libre développement d'un nombre indéterminé d'associations terrestres. Nous n'hésitons pas à le dire ; ce n'est, humainement parlant, ni la pureté de la morale de l'Evangile, ni son ineffable perfection, ni la divinité même de son auteur qui a produit la forme sociale catholique avec l'immensité des biens qui en découlent ; c'est le seul et merveilleux organisme de l'Eglise.

Unitaire ou catholique, toute association spirituelle a un sacerdoce, par la raison que l'on ne peut concevoir de société sans une administration chargée de coordonner et de diriger les efforts des sociétaires vers le but et dans l'intérêt commun. Les croyans, aussi peu que les actionnaires d'un chemin de fer, peuvent se passer d'une direction centrale, ou, pour mieux dire, ils éprouvent, dans une mesure bien plus grande, le besoin d'avoir des *gérans*. En effet, d'une part, les rites, les cérémonies, les sacrifices avec les travaux intellectuels de toute espèce qui s'y rattachent ou qui en dependent, absorberaient le temps de tous

les membres de l'association spirituelle, si ces soins, ces études n'étaient pas spécialement réservés à un certain nombre d'entre eux; de l'autre, ceux-ci ont une tâche bien plus étendue que les chefs d'une compagnie industrielle, puisque, par la nature même de leurs devoirs, ils ont non seulement à propager, à défendre, à exposer les doctrines en vertu desquelles ils agissent, mais encore à résoudre toutes les difficultés de conscience qui surgissent parmi les croyans. Les tribunaux, la police, la gendarmerie, le barreau, les ingénieurs, les établissemens d'éducation existent en dehors de toutes les sociétés commerciales, et leur viennent en aide, tandis que les sociétés religieuses sont obligées de tout tirer de leur propre sein. Il en est de celles-ci comme des peuples. Pour les unes comme pour les autres, la division du travail est une insurmontable nécessité. De même que les nations ne peuvent vivre si la population n'est pas classée en administrateurs et en administrés, de même aucune religion n'est possible qu'autant qu'elle partage ses *fidèles* en prêtres et en laïques.

Il ne faut pas croire que les théories philosophiques, si elles possédaient l'énergie civilisatrice dont elles sont si complétement dénuées, pussent créer des associations spirituelles, des sociétés sans le secours d'un clergé régulièrement organisé. Parmi les préjugés modernes, le plus absurde, peut-être, a pour expression cette *prêtrophobie* qui implique, chez ceux qui en sont atteints, la pensée que tout sacerdoce disparaîtrait si la pierre indestructible du nouveau Capitole était enfin réduite en poudre. Sous une autre forme, avec de nouvelles attributions, le prêtre sortirait malgré eux des ruines qu'ils auraient faites, mais un prêtre bien plus avide, bien plus tyran, bien plus dominateur que le prêtre catholique aux pires instans de sa carrière immortelle. En effet, dans le monde qu'ils rêvent, une idée quelconque, athée, déiste ou panthéistique, deviendrait nécessairement le centre autour duquel se grouperaient les intelligences, la pensée sociale et civilisatrice par laquelle les vouloirs seraient unis au degré nécessaire pour qu'il y ait société. De cette pensée sortirait une morale, et cette morale ne serait pas assurément douée d'une évidence telle que tout enseignement fût chose superflue. En outre, parmi tous les systèmes philosophiques et physiologiques qui sont de nature à réagir sur les actes de leurs *croyans*, il n'en est pas deux qui, dans leur application pratique, tendent exactement au même but par les mêmes moyens. Sous ces deux rapports, la religion de Mahomet diffère beaucoup moins du Christianisme que la doctrine des éclectiques de celle de M. Broussais, que le panthéisme humanitaire du panthéisme d'Helvétius. Ainsi, d'une part, l'unité morale des sociétés fondées par les diverses écoles de l'incrédulité, n'existerait qu'à l'aide d'un enseignement continu et universel; de l'autre, elle ne pourrait être maintenue qu'au moyen d'une controverse active; et, quoi qu'on fît, il faudrait bien qu'il y eût des hommes spécialement chargés de propager et de défendre l'idée philosophique sur laquelle reposerait la sociabilité de chaque nation, d'où découlerait toutes ses notions du droit et du devoir. Appelés à des fonctions différentes, les autres citoyens, soldats, commerçans ou agriculteurs, manqueraient du temps nécessaire à l'accomplissement d'une pareille tâche, et surtout aux travaux préparatoires qu'elle réclame. Il y aurait donc dans la civilisation *idéocratique*, et sous chacune de ses formes, un corps de savans, une corporation distincte et chargée de l'instruction morale des autres classes du peuple. Les membres de ce corps porteraient un autre nom; mais, qui ne voit que les attributions sociales de nos prêtres leur seraient dévolues? Dégagés de toute obligation envers la Divinité, ils n'en seraient pas moins les arbitres du juste et de l'injuste, les régulateurs suprêmes des rapports des citoyens entre eux.

Cependant, ces prêtres d'une idée, ces thaumaturges de l'esprit ou de la matière, réclameraient et obtiendraient une indemnité, un salaire; car le peuple, qu'on nous passe ce mot, *évangélisé* par eux, leur devrait son caractère de peuple, l'unité de sa vie morale et intellectuelle; et comme il sentirait, au

moins instinctivement, le besoin qu'il a de leurs services, il serait obligé de les payer; et il les paierait d'autant plus largement, que l'espoir d'aucune récompense dans une meilleure vie ne les dédommagerait à aucun degré de leurs travaux. La Convention nationale, qui était entrée dans une voie analogue, se proposait de placer un *fonctionnaire de la morale* dans chaque commune de France, c'est-à-dire, un *curé* idéocrate, et ce simple fait atteste que le nouveau *clergé* n'eût été guère moins nombreux que l'ancien. En effet, à ces *curés* il eût fallu des surveillans ou *évêques*, et à ceux-ci encore des assistans et des conseillers qui auraient singulièrement ressemblé à des chanoines et à des grands-vicaires. La différence, quant aux charges supportées par les contribuables, n'eût évidemment consisté qu'en ce que les *évêques* et les *prêtres* nouveaux se seraient tous mariés, et qu'en outre, leur conscience ne leur aurait imposé aucune privation, interdit aucun plaisir. Comme le père Enfantin, ils eussent donné des bals par piété, et le budget se serait péniblement ressenti de l'amour du *beau* qu'enseigne l'éclectisme ou des insouciantes bacchanales auxquelles mène le matérialisme.

Assurément, l'économie obtenue par la substitution d'un sacerdoce philosophique à quelque sacerdoce religieux que ce soit, n'est pas de nature à tenter sérieusement un ministre des finances, et néanmoins les frais qui en résulteraient ne seraient pas le plus grand des malheurs produits par un pareil changement. Le prêtre des idées n'aurait évidemment aucun motif de s'abstenir de toute action directe sur l'ordre légal, et l'on ne peut concevoir de peuple sincèrement attaché à une théorie sociale, sans admettre que les défenseurs et les propagateurs de cette théorie ne disposent à leur guise du gouvernement, à moins qu'elle ne les frappe d'un interdit patent et incontestable. La nation civilisée en vertu d'une donnée philosophique quelconque, serait donc régie par des philosophes, lesquels régleraient l'impôt et ne s'oublieraient pas dans la répartition de ses produits. En outre, la forme sociale unitaire est la seule compatible avec les inévitables divergences de la raison générale. Chaque pays aurait ainsi son système spécial, et ce système, assailli par la multitude des hérésies que chaque jour ferait éclore, ne vivrait qu'en dressant des échafauds pour les dissidens. Car, ce système, quel qu'il fût, n'en serait pas moins le système générateur de toutes les institutions, de tous les droits acquis, de tous les intérêts matériels ayant quelque force et quelque valeur. L'attaquer, affaiblir les croyances athées ou déistes, spiritualistes ou matérialistes de la multitude, ce serait menacer non seulement l'existence du sacerdoce déjà établi, mais encore celles de toutes les familles qui possèdent, par leur rang ou leur fortune, la plus légère influence. Les innovations de doctrine amèneraient donc les mêmes résultats, et rencontreraient les mêmes difficultés chez les peuples idéocrates que chez les peuples qui croient en un Dieu révélateur. Les obstacles seraient même plus grands et les persécutions plus vives, car les *croyans* religieux comptent toujours un peu sur la Divinité pour la défense de leur foi, et les croyans philosophiques ne pourraient évidemment compter que sur eux-mêmes. Reconnaître qu'ils se trompent, ce serait avouer la faiblesse de leur intelligence, et la vanité se joindrait à la cupidité pour les rendre cruels.

Il nous serait facile, en suivant jusqu'au bout ce parallèle, de montrer qu'un sacerdoce philosophique, à quelque école qu'il appartienne, serait fatalement et nécessairement la plus dispendieuse et la plus despotique de toutes les institutions sacerdotales. La démonstration la plus claire du principe dont il deviendrait le symbole vivant, ne changerait rien à ces conséquences; et, certes, nous aurions lieu de nous étonner de la niaiserie de ceux qui poursuivent de leur colère le clergé catholique, s'il n'était aisé de découvrir le sentiment qui les anime. Avec M. Cousin, ils affirment orgueilleusement que les philosophes constituent l'aristocratie du genre humain. Comme nous, ils savent que l'humanité obéira toujours à une corporation arbitre du droit, régulatrice du juste, gardienne et organe de la loi morale. Or, ils entendent faire partie de cette corpo-

ration ; et pour nous servir d'une expression saint-simonienne, la guerre qu'ils font à l'Eglise n'est en réalité que la guerre des prêtres de l'avenir contre les prêtres du présent. Comment donc s'effraieraient-ils de l'exorbitante influence, de la splendeur inévitable, du despotisme nécessaire du sacerdoce qu'ils rêvent si follement dans les profondeurs intimes de leur ambition ?

Notre prochaine leçon sera consacrée à l'examen de la mission du prêtre dans ses rapports avec la forme sociale catholique.

C. de Coux.

COURS SUR LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

HUITIÈME LEÇON (1).

Du Droit civil.

1° De la nature et de l'objet du droit civil en général.

Nos regards, après avoir été long-temps fixés sur le ciel et les espérances d'une autre vie, vont se reporter sur la terre pour y chercher les voies que nous avons à suivre dans l'acquisition et la jouissance des biens d'ici-bas. Avant de nous livrer à cette tâche nouvelle, il est nécessaire de nous rappeler ce que nous avons observé déjà sur le but et la nature du droit en général, dont le droit civil, si toutefois nos observations ont été justes, ne peut et ne doit être que le développement dans l'application aux objets qui lui sont propres.

L'homme, disions-nous donc, étant créé à l'image de Dieu, sa similitude avec le divin auteur de son existence est sa loi suprême, et toutes les institutions, tous les préceptes de la religion, de la morale et du droit ne peuvent avoir d'autre objet que celui de maintenir cette similitude ou de la rétablir là où elle s'est effacée. Tandis que la religion nous apprend à connaître et à aimer Dieu et que la morale nous enseigne l'usage que nous devons faire de notre volonté pour la conformer à la sienne, le droit nous prescrit les formes dans lesquelles nous devons circonscrire nos actions pour obtempérer à cette même loi de similitude jusque dans le mode extérieur de notre existence. Cependant l'homme étant libre à l'instar de son divin auteur, et ne pouvant par conséquent devenir que par lui-même ce qu'il doit être, il va sans dire que le mode extérieur aussi de son existence ne sera que tel qu'il se le sera fait lui-même ; c'est-à-dire que son droit sera essentiellement et nécessairement le produit de sa liberté, l'effet de sa propre volonté. Et pourtant c'est une nécessité qui lui est imposée, un commandement qui n'est et ne doit être rien moins qu'arbitraire ! cette contradiction apparente est la même qui se représente dans l'histoire entière de l'humanité, où la liberté de l'homme se montre en conflit perpétuel avec une nécessité qui la domine sans pourtant l'anéantir. C'est que l'homme en usant de sa liberté ne fait que manifester ce qu'il est : or il n'est pas ce qu'il veut ; il n'est pas, comme Dieu, l'auteur de sa propre existence, et cela fait que sa liberté est bornée et que du moment où il cesse de vouloir ce qu'il est, c'est à-dire de conformer sa volonté à celle de l'Être suprême dont son propre être n'est que l'image, il tombe en contradiction avec lui-même et trouve dans sa nature primitive et indestructible une loi qui le contrarie dans ses volontés arbitraires et qui réagit en tous sens contre les écarts dans lesquels il tombe : c'est ainsi que dans les actes de sa volonté, il produit toujours, d'une part l'image de Dieu à laquelle il est créé, et de l'autre la preuve, l'image ou le document de sa dissidence avec Dieu et avec lui-même.

Le droit ou le mode d'existence exté-

(1) Voir la VIIe leçon dans le n° 23, t. IV, p. 339.

rieur que l'homme se fait, porte donc nécessairement cette double empreinte; il n'est et ne peut être que l'expression ou la manifestation de son état intérieur et se forme selon la direction de sa volonté, selon sa connaissance et son amour de l'Être suprême. C'est ainsi que nous verrons se vérifier dans le droit ce que nous avons remarqué de toute la création, savoir, qu'elle présente d'abord l'image de Dieu, puis l'expression des rapports de la créature avec le Créateur.

Mais quant au *droit civil* en particulier il nous faut encore, avant d'entrer dans le développement de cette double proposition, revenir un instant sur ce que nous avons dit plus haut pour déterminer son objet spécial et la sphère qui lui est propre. Le but général du rétablissement de notre similitude avec Dieu exige, comme nous l'avons vu précédemment, trois choses, savoir : que, dominés par cette loi de similitude dans la forme générale de notre existence sociale, mais disposant librement néanmoins de notre personne et des biens de la terre qui forment notre domaine particulier, nous opérions avec notre volonté libre, excitée toutefois et soutenue par la grâce, cette union intime de notre être avec l'Etre divin qui est la fin véritable et l'état naturel de toute créature. La première de ces conditions constituant le domaine de la société politique, comme la troisième constitue celui de la société religieuse, c'est à la seconde que correspond la société civile avec le droit qui lui est propre.

Le droit civil embrasse donc tout ce qui a rapport à l'acquisition et à la jouissance des biens de la terre, comme le droit ecclésiastique embrasse tout ce qui a rapport à l'acquisition et à la jouissance des biens du ciel, tandis que le droit politique s'occupe à maintenir le corps social dans un tel ordre de rapports et de coopération de ses membres, qu'il y ait toujours dans la société une volonté forte et efficace qui assure l'observation des conditions requises pour l'accomplissement des destinées de l'humanité.

Il y a trois élémens dans le droit, savoir : 1° la possession, élément corporel; 2° la loi, élément spirituel; 3° la liberté ou la volonté, élément moral; car il n'y a point de droit quelconque sans objet de possession ou d'exercice, sans volonté de la part du sujet et sans loi qui le sanctionne. Cependant c'est toujours un de ces élémens qui prédomine et qui forme le monument caractéristique dans chacune des trois régions du droit que nous venons d'indiquer. Dans celle du droit ecclésiastique c'est la loi proprement dite, la volonté divine; dans celle du droit politique c'est la volonté humaine, qui n'est qu'une loi dérivée; dans celle du droit civil c'est la possession de la terre et de ses biens qui est le but final des rapports même en apparence purement personnels ; aussi est-il impossible d'imaginer une des trois régions du droit séparée des deux autres qui sont nécessairement coexistantes. De même que l'Église ne saurait subsister sans une législation politique et civile, et que le pouvoir politique ne repose que sur la possession des richesses et le lien religieux du serment, de même aussi n'y a-t-il point de droit civil sans la sanction de la loi religieuse et l'appui des institutions politiques. Dans la théorie, comme dans la pratique, il faut donc éviter de confondre aussi bien que de séparer ce qui est propre à chacune de ces trois régions du droit.

Le droit civil, qui se rapporte à la possession de la terre par l'homme, embrasse d'abord les droits de naissance et de famille par lesquels nous entrons dans la jouissance de la vie et de tous les biens qui s'y attachent, ensuite les droits de propriété et de possession, enfin les lois qui règlent et sanctionnent l'emploi que nous faisons de notre liberté en disposant des biens qui nous sont commis par la Providence.

La loi de similitude de l'homme avec Dieu dominant tous ces rapports, nous serons amenés à reconnaître que le droit civil embrasse tout ce qui appartient à l'homme comme image de Dieu relativement aux conditions de son existence terrestre ; afin qu'il puisse, en usant de sa liberté, non seulement opérer son union avec Dieu, mais aussi la manifester et reproduire jusque dans les formes de son existence terrestre

l'image divine à laquelle il fut créé. C'est donc du pouvoir de l'homme sur les choses matérielles pour la manifestation de sa libre volonté dans la reproduction des rapports de la divinité, en elle-même et avec la création, que s'occupe en définitive le droit civil; aussi la loi civile ne reconnait aucun droit contraire à la religion ou à la morale, quoiqu'elle ne prescrive rien sur l'usage à faire des biens qu'elle garantit à l'homme, parce que cette détermination ne doit être que l'effet de notre propre volonté, de notre liberté. C'est ainsi que le droit civil, sans porter son but ou sa fin en lui-même, forme cependant une région à part dont la liberté individuelle garde pour ainsi dire les frontières. Qu'il soit établi sur la coutume ou sur une loi écrite, il représente toujours une conclusion tirée, d'une part des conditions de l'existence terrestre de l'homme, de l'autre des exigences de la volonté divine relativement à la destination de l'homme selon la conscience que nous avons de cette destination.

2° Du droit de famille et de propriété en général.

Ainsi que dans la communauté et les rapports mutuels des trois personnes de la divinité nous avons reconnu la cause et le prototype du monde et de la création entière (1); de même aussi tout, dans le domaine matériel de l'humanité, se rattache au moment où l'homme ayant connu sa femme, il s'est, par la naissance d'un enfant, établi une communauté humaine impérissable et destinée à se prolonger dans tous les temps à venir. C'est à la famille que se rapportent, comme à leur origine commune, toutes les relations de l'humanité, en elle-même et avec la terre qui lui est donnée pour domaine; et la famille, qui est le prototype de toutes les sociétés possibles, n'est autre chose elle-même que l'image de la divinité selon le commerce mystérieux et ineffable de ces trois personnes. N'est-il pas vrai que la femme, os des os et chair de la chair de l'homme, représente à ce dernier sa propre image dans laquelle il s'absorbe amoureusement, qui lui reflète avec amour toutes les manifestations de lui-même, qui éveille et provoque toutes les facultés que son sein recèle et lui découvre les profondeurs de son propre être? N'est-elle pas à ce titre l'image véritable du divin Verbe qui, consubstantiel au Père, Dieu de Dieu et lumière de lumière, est la sagesse du Père et l'objet de son éternelle complaisance? Mais l'enfant, fruit de l'amour de l'homme et de la femme, participant de la nature de chacun d'eux et représentant le père et la mère dans la fusion la plus intime, l'union la plus parfaite de leur être, n'est-il pas à aussi juste titre l'image de l'Esprit saint qui procédant du Père et du Fils, esprit d'amour, esprit de vie, rend témoignage du Père et du Fils qui se connaissent en lui et sont unis par lui? De même que l'unité de l'Être divin est consommée dans le Saint-Esprit, médiateur entre le Père et le Fils de leur conscience intime et de leur ineffable félicité, de même aussi l'existence et l'unité de la famille est consommée par la naissance de l'enfant, médiateur entre le père et la mère lesquels se perpétuent en lui, puisent en lui un amour nouveau et d'ineffables jouissances en même temps qu'une conscience infiniment plus profonde et plus relevée de leur existence commune et de la dignité de leur être.

Il est vrai que ce qui dans la divinité n'est qu'un moment éternellement, l'union du Père et du Fils et la reproduction de leur être dans le Saint-Esprit, se montre dans cette image divisé et fractionné par l'empire du temps et de l'espace; et la conséquence nécessaire de l'existence bornée de la créature, la reproduction de l'homme et de la femme ne se faisant que successivement en plusieurs individus, divers de sexes et de qualités et qui ne représentent que par des variations individuelles la richesse de l'être humain contenue dans leurs parens; mais il n'en est pas moins

(1) Voyez les premières leçons où nous avons cherché à établir que la création, motivée par l'amour de Dieu le Père pour Dieu le Fils, représente primitivement dans tous ses rapports l'image de Dieu et des rapports mutuels entre les trois personnes de la Divinité.

vrai que c'est une image sublime de la divinité que nous présente l'existence de la famille qui, par la puissance de l'amour et des liens du sang, maintient indestructibles les bases de la société humaine. Les suites du péché ont singulièrement défiguré cette image, l'influence du temps et de toutes les conditions de notre existence bornée a produit une grande variété dans le mode de son existence et fait souvent changer de rôle à ses membres, mais il n'en subsiste pas moins des rapports fondamentaux et inaltérables qui sont la source et la base de toutes les institutions du droit qui s'y rapportent. Tels sont la subordination de la femme envers le mari, image de l'entier abandon du divin Verbe à la volonté du Père qu'il dit plus grand que lui; la soumission et les devoirs de piété de l'enfant envers les parens, image touchante des rapports du Saint-Esprit avec le Père et le Fils dont il est en même temps et l'amour et la volonté, et les droits et devoirs du fondateur de la famille laquelle en tirant de lui son être et sa subsistance, doit porter son nom et le faire honorer.

Nous verrons plus tard les altérations et les variations que les suites du péché et l'influence du temps et de l'espace sur l'existence bornée de la créature produisent dans ces rapports primitifs et le droit de la famille. Quant à la propriété elle ne se forme que pour la famille et par la famille. Elle a sa raison toute entière dans la communauté d'existence et la distinction de fonctions parmi les hommes, dont la famille est la base et dont la communauté et la distinction des trois personnes de la divinité est le prototype.

C'est une grande erreur de croire que la propriété n'ait sa source et son but que dans l'égoïsme individuel. La preuve la plus éclatante du contraire, c'est que le point suprême du droit de propriété gît dans la faculté d'aliénation, de sorte que la propriété a l'air de n'exister que pour que l'on puisse s'en défaire (1). C'est sur la propriété des qualités et des fonctions que repose primitivement la distinction des biens, de même que c'est sur la communauté d'existence entre plusieurs personnes de qualités et de fonctions différentes, que repose en premier lieu le respect et le maintien constant de cette distinction. Or c'est dans la famille qu'il faut chercher l'origine et la source de tous ces rapports. C'est par rapport à la famille que l'homme fixe son séjour, c'est pour assurer l'existence de la famille et l'avenir des enfans qu'il rassemble des biens lesquels forment le support matériel de la communauté morale des époux et de leurs enfans.

Ainsi que le corps sert à la manifestation de l'âme, de même ici la nature placée dans un rapport constant et durable avec l'homme, sert à la manifestation de son existence et de sa volonté; et la propriété, résultat et expression de la communauté humaine, offre en même temps, par rapport à l'homme, l'image de la création ou du royaume de Dieu. C'est par elle que se manifestent extérieurement les rapports mutuels des membres de la famille d'abord, de la grande communauté des hommes ensuite. La nature dans tous ses rapports avec l'homme, n'a d'autre destination que de servir à la manifestation de ses pensées et de ses volontés. C'est pour cela que nous est donné notre corps, ainsi que tout ce que, par notre volonté, nous parvenons à mettre en un rapport durable avec notre existence corporelle; mais l'empire sur la nature étant donné à l'espèce humaine en entier, il ne peut et ne doit point subsister dans cet empire de volonté contradictoire, autrement il s'anéantirait en lui-même.

En d'autres termes, la nature n'étant destinée qu'à manifester l'union et l'accord, mais non pas la désunion et la dissension de l'humanité en elle-même; chacun est tenu de respecter la volonté d'autrui dans les rapports qu'elle s'est formés avec les objets mis à sa disposition; voilà ce qui consacre le droit d'acquisition et de propriété. Il n'en est pas moins vrai, que le mode d'existence le plus sublime et le plus vrai pour l'homme, c'est la communauté des biens avec simple distinction des fonctions individuelles, mais seulement comme

(1) Voyez *Gœschel*, feuilles éparses, *loc. cit.*

résultat de la volonté libre et comme manifestation de la communauté de sentimens et d'intentions qui règne dans les âmes. C'est ainsi que la propriété individuelle et égoïste n'est que l'expression de la même loi à un degré inférieur, dont la communauté des biens est l'expression primitive et vraie; tandis que le triomphe complet de l'égoïsme, qui semble être l'âme de notre droit de propriété actuel, détruirait absolument la notion de la propriété avec tous les liens moraux de la société. Qui ne voit ici qu'il en est de notre droit comme de notre corps, qui tout altéré et défiguré qu'il est ne subsiste pourtant que par ce qu'il a conservé de son excellence primitive, et grâce seulement à cet état intermédiaire dans lequel la miséricorde divine nous tient suspendus entre les délices du ciel et les horreurs de l'enfer? C'est sur la même base de communauté d'existence, avec distinction des fonctions individuelles entre les hommes, que reposent toutes les lois sur le commerce et les prestations diverses, ainsi que la liberté des contrats.

La loi de vérité et de liaison dans les actions qui domine cette liberté et constitue la foi des contrats, selon le prototype divin dans lequel cette liberté trouve son essence et la vérité, correspond à la loi d'unité et de réciprocité selon laquelle l'humanité existe à l'image de son créateur. Du reste, selon la double image du corps humain et du royaume de Dieu, qui se reproduit dans la propriété, tous les rapports entre les hommes, relatifs à la propriété, ont aussi une double source, ou dans la communauté du sang et de la posesssion corporelle, ou dans l'union de la volonté, et toute acquisition quelconque suppose en même temps et un acte de volonté et un acte corporel d'appréhension. Nous verrons plus tard cette double image, source d'un double genre de rapports entre l'homme et la terre, exercer une grande influence sur les institutions du droit civil, selon la différence des nationalités et les différens âges de développement des peuples.

5° Du droit de famille en particulier. — Du droit matrimonial.

Les réglemens du droit civil sur le mariage se rapportent tantôt aux relations personnelles entre les époux, tantôt à leurs biens. Quant aux premières, c'est une observation devenue banale que celle de la différence qui existe entre la liberté de la femme chez les nations chrétiennes et son asservissement selon le droit des peuples non convertis à la loi du Christ. Nous nous bornerons donc à remarquer qu'ici encore c'est leur état intérieur, leur situation morale que ces peuples manifestent et reproduisent dans leur droit, et avec une telle nécessité que si un jour leurs idées sur la dignité et les droits de la femme venant à changer par l'adoucissement de leurs mœurs, ils abolissaient ce triste servage, ce ne serait que pour tomber dans de plus honteux déréglemens et la licence la plus effrénée, dont ils ne pourraient se sauver de nouveau que par un asservissement de la femme plus dur que le premier. Si par exemple les Romains ont cherché l'unique base de l'unité de la famille dans la domination du mari, c'est que le monde, qui, relativement à Dieu, représente l'image du Fils, se trouvait alors vis-à-vis de Dieu dans un état d'asservissement et d'obéissance involontaire qui devait nécessairement se reproduire partout où cette même image se répète, et qu'une émancipation de la femme, semblable à celle qui s'est opérée parmi nous, eût été alors tout aussi illégitime que ce qu'ont tenté de nos jours sous ce même nom quelques sectes qui se soulevant follement contre la loi éternelle des êtres, ont été jusqu'à réclamer l'indépendance complète de la femme et son égalité avec l'homme jusque dans sa position et ses fonctions sociales. Une telle entreprise, si elle s'exécutait jamais nous mènerait sans doute à quelque chose de pire encore que ce qu'éprouvèrent les Romains pour s'être écartés de la loi qui alors leur était naturelle et seule conforme à leur état moral et religieux.

La soumission libre produite par l'a-

mour de Dieu est le secret du Catholicisme, aussi étranger au monde antique qu'il est incompréhensible aux intelligences charnelles de nos païens modernes. Si nous voyons la femme chez les peuples Germains et Gaulois jouer un rôle tout différent de celui que lui assignaient les mœurs et les lois romaines, et jouir d'un respect et d'une influence qui semble la mettre au niveau de la femme chrétienne, ce n'est point que l'antique malédiction rapportée par les saintes Écritures se fût effacée chez ces peuples; car la femme n'en était pas moins la servante du mari qu'aujourd'hui encore elle appelle dans quelques contrées de l'Allemagne son seigneur et maître; mais c'était plutôt un privilége public du sexe en général dont les individus tiraient peu d'avantage dans l'intérieur du ménage et qui tenait à la nationalité même de ces peuples, lesquels vivant plus immédiatement de la vie de la nature que les Romains chez lesquels dominaient davantage l'esprit et l'intelligence, reconnaissaient nécessairement dans la femme le type le plus noble de leur propre nature. C'est là un contraste que nous verrons se reproduire dans toutes les institutions du droit germanique et romain, et qui n'est que la reproduction d'un phénomène général, dont le contraste marqué entre les peuples de l'Asie orientale et occidentale, au berceau même du genre humain, offre le premier exemple et le plus frappant (1).

Ce contraste est semblable à celui des sexes chez les individus, qui à son tour se répète dans l'organisation physique de chacun par l'opposition des systèmes cérébral et ganglien dans les fonctions de la vie. Il ne nous appartient pas ici d'en examiner l'origine; nous croyons seulement devoir observer qu'il se manifeste dans l'histoire entière de l'humanité comme un des principaux moteurs des événemens qu'elle rapporte, à tel point que rarement on trouvera un grand empire qui ne soit le résultat de la fusion de deux peuples à caractères opposés comme les Romains et les Germains. Cependant ce même contraste n'est devenu un germe d'inimitié que par suite de la chute qui fait que la chair combat contre l'esprit et l'esprit contre la chair; et il se développe plus particulièrement dans le droit civil, parce que c'est là précisément la région la plus matérielle du droit, où par conséquent le principe de ce contraste doit se montrer le plus puissant. Il tend à la vérité à s'effacer chez les peuples plus avancés en âge et en civilisation, à mesure que la nature, moins forte chez eux, cède l'empire à la réflexion et aux opérations de l'intelligence; mais il ne disparaît jamais entièrement: la soumission de la femme au mari, qui en est une conséquence nécessaire, a pour effet naturel que la femme porte le nom du mari avec lequel elle a identifié son existence, et dont en revanche elle partage aussi le rang. Il en est de la femme par rapport au mari comme du Verbe divin par rapport à Dieu le Père, dont la manifestation est le but de toutes les manifestations et révélations du Fils, qui cependant est Dieu à l'égal du Père.

Les institutions du droit relatives aux biens des époux ne font que reproduire ce que nous venons d'observer sur leurs rapports personnels, ainsi que ce que nous avons dit plus haut sur les différens rapports de l'homme avec la terre selon la différence des nationalités et des différentes périodes de leur développement.

D'abord il est juste, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, que l'homme qui fonde une famille et qui lui donne son nom, se charge du soin de la nourrir et d'assurer son existence de son propre bien conformément au rang qu'il occupe. D'un autre côté la femme devant non pas s'anéantir et disparaître sous la main du mari, mais représenter une personne à part et avoir son existence propre dans la communauté de la famille, il n'est pas moins juste qu'elle ajoute aussi du sien à la fondation matérielle de cette communauté, et si elle n'a déjà la fortune nécessaire pour cela à l'égal de son mari, il faut que le mari l'en pourvoie, afin qu'à cet égard aussi elle ait dans la maison le rang qui lui convient. Nous rappellerons ici l'empêchement du mariage provenant de la

(1) Voyez la *Géographie* de Ritter, 2e édit., t. I.

différence des conditions, servile et libre, que l'Eglise a toujours reconnu comme dirimant et qui est fondé sur les mêmes motifs.

Cependant ces relations de biens qui ne sont établies que pour le temps que durera la communauté de la famille, ou pour le moment où elle sera dissoute, doivent changer de nature dès que des enfans étant survenus, la communauté se sera étendue à ces derniers de manière à se prolonger pour ainsi dire au delà même de la vie de l'un des époux; elles le devront du moins là où la femme plus libre, aura une part plus immédiate dans l'administration des affaires et dans l'éducation des enfans, et où le lien de la famille, plus intime et plus tendre, rendra les secondes noces plus rares ou les parens plus jaloux d'assurer le sort des enfans du premier lit. Il est évident que le Christianisme a dû à cet égard exercer une grande influence sur le droit, de même aussi que la différence des nationalités y produit nécessairement des différences notables. Ne pouvant poursuivre toutes les variations qui résultent de ces différentes conbinaisons dans le droit de différens peuples, nous nous bornerons ici à l'examen du droit romain et du droit germanique qui nous ont déjà servi de point de comparaison.

Le contraste que nous avons signalé plus haut entre les deux peuples, et qui ne peut manquer de se manifester dans les établissemens de leurs droits relatifs à la propriété en général, produit une différence notable dans leurs lois et coutumes relatives aux biens des époux. La propriété pouvant être envisagée sous un double point de vue, tantôt à l'instar du corps humain, tantôt comme le domaine de notre volonté, il est naturel que chacun des deux peuples ait développé de préférence dans son droit celle des deux significations qui répondait le mieux à son naturel et à sa manière d'être, et que d'après cela l'intention primitive de la vie matrimoniale se soit réalisée d'une manière tout-à-fait différente chez l'un et chez l'autre dans ce qui a rapport aux biens.

Les peuples germaniques, plus absorbés par la vie physique, chez lesquels, par l'influence du climat, l'homme se trouvait dans une plus grande dépendance de la nature, plus attaché à la glèbe, et où la subsistance de la famille requérait davantage la coopération active de tous ses membres et surtout les soins industrieux de la femme, ces peuples se virent conduits naturellement et de soi-même à la communauté des biens entre les époux qui s'est conservée en Allemagne jusqu'à nos jours, malgré la prépondérance du droit romain à tant d'autres égards, et malgré le développement de tant d'autres circonstances qui semblent au premier abord incompatibles avec un pareil système.

Chez les Romains, au contraire, où par la douceur du ciel d'Italie l'homme se trouvait en général plus libre plus indépendant vis-à-vis de la nature, où d'un autre côté la subsistance de la famille dépendait bien plus du sage gouvernement du mari que de l'industrie parcimonieuse de la femme et où c'était moins par les besoins de la vie physique que par ceux d'un commerce moral et intellectuel qu'était cimentée l'union des époux, la domination absolue du mari sur les biens destinés à l'entretien de la famille, avec anéantissement presque complet des droits de la femme sur sa dot, fut la règle constante du droit dont la séparation des biens entre les époux poussée jusqu'à la défense de toutes donations entre le mari et la femme, sembla être la conséquence nécessaire, indispensable pour la sûreté de la femme et de ses parens.

Ainsi chez les Germains les biens réunis des époux formaient à proprement parler le support matériel et indispensable de la vie commune de la famille, le corps dont cet être moral représentait l'âme et auquel sa vie était irrévocablement attachée. Chez les Romains, au contraire, les biens de la famille forment le domaine absolu du mari, ils sont gouvernés par lui avec une autorité presqu'illimitée, et la femme ne peut exercer des droits de propriété qu'autant qu'elle se les est expressément réservés. Les enfans ne participent en rien à la propriété des parens selon ce dernier système, parce qu'ils ne sont eux-mêmes qu'une partie pour ainsi dire du domaine paternel, tandis que chez les Ger-

mains la séparation des biens des époux, lors même qu'elle subsistait au commencement du mariage, cessait dès qu'il survenait un enfant.

Le mélange enfin des peuples germains avec les Romains, et sans doute aussi l'influence du Christianisme, a produit un troisième système, celui de l'acquêt matrimonial qui, laissant intacts et séparés les biens du mari et de la femme, rend commun tout ce que les époux acquièrent par leur industrie réunie ainsi que les épargnes qu'ils font de part et d'autre sur leurs biens respectifs. Ce dernier système semble répondre plus parfaitement à l'idée chrétienne du mariage : cependant comme ce n'est pas selon quelque point de vue idéal, mais au contraire selon l'état véritable et les besoins réels des peuples que se forme leur droit et qu'il doit se développer, il va sans dire que ce seront la nature des peuples et leurs rapports sociaux, leurs progrès dans la vie chrétienne ou bien dans la vie de l'erreur et de la corruption, et les autres conditions de leur développement qui décideront du système que l'on devra préférer. Car les mêmes lois qui à une époque déterminée se trouvaient être extrêmement salutaires, pourront à une autré époque se montrer insoutenables et devenir la source d'innombrables inconvéniens. Telle sera par exemple la communauté universelle des biens qui, excellente chez un peuple simple et bon, deviendra une véritable calamité chez un peuple corrompu et déréglé. Le droit ne devant pas seulement représenter dans ses formes l'image de Dieu, mais bien plus encore celle des rapports de l'homme avec Dieu ; les lois, pour être justes, doivent avant tout être vraies, c'est-à-dire correspondantes à l'état réel de la société ; et de même qu'un corps habité par une âme troublée et navrée par le péché, manifestera nécessairement ses vices dans ses formes et organes et aura besoin de remèdes particuliers pour se soutenir contre leurs effets destructeurs ; de même aussi le droit d'un peuple à mœurs pures et intactes, sera nécessairement muni d'institutions propres à combattre les effets de la corruption et à conserver le corps de la nation en dépit de ses déréglemens. Dans un état bien organisé les différens systèmes que nous venons d'indiquer pourraient même exister simultanément pour les différens ordres de la société, selon les rapports et besoins particuliers à chacun. Mais rien assurément ne peut être pire que le passage subit de l'un de ces systèmes à l'autre, par le seul effet d'une législation arbitraire, et pour le seul avantage de l'uniformité. Les autres questions du droit de famille telles que la puissance paternelle, l'adoption, la tutelle, les droits des parens collatéraux, etc., nous occuperont dans la leçon suivante.

ERNEST DE MOŸ,
Professeur de droit à l'Université de Munich.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

INTRODUCTION.

§ I. Temps héroïques : Égypte.

On distingue trois espèces de pouvoir dans l'état : le pouvoir domestique, le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Au temps de la naissance des sociétés, ces trois pouvoirs se trouvaient réunis dans la même main, celle du patriarche. Le patriarche était à la fois père, roi et pontife.

Les attributions du juge étaient une dépendance de ces autorités sacrées.

Or, ce tribunal d'un seul homme, qui siégeait au foyer domestique, avait son genre de solennité et de grandeur. Jamais sentence de mort rendue dans le plus sombre appareil d'une audience n'eut d'effet semblable à celui que produisait alors l'anathème sorti de la bouche d'un père ; et la malédiction de Noé, prononcée sur Cham, il y a plus de qua-

tre mille ans, retentira de siècle en siècle jusqu'à la dernière postérité.

Plus tard, quand plusieurs familles formèrent ensemble une agrégation et se réunirent en société, les pères de famille ou patriarches remirent la royauté à l'un d'entre eux. On n'avait pas encore imaginé alors cet ingénieux mécanisme qui tend à pondérer les pouvoirs pour les contenir dans de justes limites, et prévenir les abus qui naissent de leur exercice. On ne s'était pas avisé d'appliquer des espèces de combinaisons mathématiques à des agens intelligens et libres qui ne peuvent manquer de déranger souvent les ressorts par lesquels on prétend les faire mouvoir. Les institutions savantes, dignes fruits d'une civilisation vieillie, qui matérialise tout en croyant tout perfectionner, ne pouvaient être devinées par la naïveté des premiers âges du monde. Mais à défaut de contrepoids factices, l'autorité royale en trouvait de naturels dans les mœurs. Le roi des temps héroïques ne croyait pouvoir rien faire d'important sans consulter les principaux chefs de la nation. Alcinoüs, roi des Phéaciens, convoque douze princes de ses états pour mettre en délibération comment il en agira à l'égard d'Ulysse naufragé sur les plages de son île. Il discute avec eux comme avec des égaux et semble se décider d'après leurs avis.

Il paraît qu'un conseil consultatif du même genre assistait le monarque de ces âges reculés quand il jugeait une affaire de quelque gravité : on le voyait alors sur son trône, entouré des plus sages vieillards de ses états ; c'est ainsi que la force semblait demander à la sagesse de lui servir d'appui.

Cette royauté, qui n'était en quelque sorte qu'une paternité continuée et agrandie, réunissait au pouvoir judiciaire les prérogatives du pontificat ; ce double caractère donnait à ses arrêts quelque chose de sacré. Ce n'était pas au ministre et au représentant de la Providence qu'on aurait contesté le droit de punir ; l'expiation, cette mesure mystérieuse de la pénalité humaine, était toute entière dans ses vastes attributions. Si, comme juge, il infligeait au criminel endurci des châtimens proportionnés à son forfait, comme pontife, il faisait rémission au criminel repentant, au moyen de cérémonies religieuses et de supplications solennelles qui avaient pour but de satisfaire et d'apaiser la colère divine.

Il y a plus : dans le cas d'homicide quand les parens de la victime ne se contentaient pas des dons offerts par le meurtrier, et que le refus de la composition pécuniaire laissait subsister le droit de vindicte public ou privé, le coupable qui pouvait échapper aux poursuites dirigées contre lui dans son propre pays, se réfugiait dans quelque contrée lointaine. Là, à l'abri de ces menaces et de ces supplices qui provoquent une fierté rebelle au lieu du repentir, l'exilé venait en suppliant au pied de l'autel sacré où le roi du pays offrait au ciel pour son peuple la victime sans tache. Il se jetait aux pieds du pontife couronné en lui présentant son malheur et ses remords comme des droits à l'hospitalité et des titres de protection ; puis, il lui faisait l'aveu de sa faute dans la confusion de son cœur. Alors le ministre du Dieu de miséricorde accomplissait pour l'étranger inconnu le sacrifice expiatoire (1) et au moyen de rites religieux consacrés par la tradition antique, il achevait de le purifier entièrement de ses souillures.

Telles étaient les formes mystiques et élevées sous lesquelles se présentait la justice criminelle aux temps des Melchisédech, des Deucalion et des Orphée.

Les formes se modifièrent à mesure que la simplicité des âges héroïques s'altéra.

D'ailleurs, le développement progressif de la population et l'agrandissement des états mirent bientôt les rois dans la nécessité de déléguer une partie du pouvoir judiciaire à des subordonnés, et de nommer des magistrats chargés de les représenter ; du moment où le prêtre, le souverain, le législateur, enfin le dépositaire de toutes les puissances paternelles n'était plus le seul et le principal juge de toutes les affaires criminelles et civiles, il fallut, pour maintenir l'unité

(1) La justice, dans sa partie pénale, n'est que le mal rétribué pour le mal, avec moralité et mesure, en un mot, l'expiation. (Rossi, *Traité du Droit pénal*, t. II.)

dans la règle, et dans les jugemens destinés à l'appliquer, promulguer les lois, et indiquer une manière de procéder pour assurer leur exécution.

Pendant que la marche de la civilisation amenait ainsi des modifications au pouvoir monarchique, on vit s'élever dans une partie de l'Orient, la théocratie, qui s'empara des prérogatives les plus précieuses de la couronne. Des castes héréditaires, connues sous le nom de Brames dans l'Inde et de prêtres dans l'Egypte, enlevèrent aux rois la tiare et l'encensoir.

L'autorité judiciaire, qui jusqu'alors avait fait partie du sacerdoce, dut naturellement être revendiquée par le pouvoir pontifical. Il paraît, en effet, qu'elle fut déléguée en Egypte à des juges pris dans l'ordre sacerdotal (1). Cependant elle était réservée nominalement aux monarques comme un droit dont ils pouvaient user en évoquant au pied de leur trône les causes les plus importantes. L'histoire cite, entre autres, les rois égyptiens Amasis et Mycérinus comme ayant rendu eux-mêmes la justice à leurs sujets.

Mais sur la totalité des causes à juger dans l'Egypte, combien peu pouvaient l'être par le monarque!

D'ailleurs, tenu en quelque sorte en tutelle par les prêtres, et élevé dans une énervante superstition, le roi devait rarement revendiquer la faculté d'agir, même dans le cercle restreint laissé à son autorité.

De plus, le livre de la loi était écrit en caractères hiérographiques. Or les prêtres, seuls en état de le lire et de le comprendre, devaient guider le roi dans l'application qu'il en faisait, par leurs interprétations sacrées, qui avaient elles-mêmes force de loi. Ainsi son droit de juger était encore subordonné à la théocratie qui dominait tout autour de lui.

Le pouvoir judiciaire, devant lequel s'abaissent les grands et les petits et qui a tant de prestige sur l'esprit d'un peuple naissant, fut donc réellement concentré en Egypte dans l'ordre sacerdotal. Memphis, Thèbes, et Héliopolis étaient les trois villes qui fournissaient chacune des juges à la composition du tribunal suprême; ces juges étaient choisis parmi les hommes les plus distingués et les plus sages, et Diodore (1) dit que *cette réunion n'était pas inférieure pour le mérite et les lumières à l'Aréopage d'Athènes et au Sénat de Lacédémone.*

Les trente juges de ce tribunal choisissaient entre eux, pour les présider, celui qu'ils regardaient comme le plus vertueux : après avoir fait ce choix, ils se trouvaient réduits au nombre de vingt-neuf; alors ils avaient le droit d'appeler, pour se compléter, l'homme qu'ils jugeaient le plus digne d'estime.

Les juges étaient entretenus aux frais du roi et on pourrait tirer de là la conséquence qu'ils étaient nommés par lui; mais cependant, en disant que les membres de ce tribunal étaient choisis parmi les citoyens les plus sages, Diodore semble laisser entendre qu'ils étaient nommés par élection; et comme le peuple était exclu de tout droit politique, on doit conjecturer que cette élection était faite par les colléges des prêtres de chacune des trois grandes villes que nous avons nommées. Le président ou chef de la justice était l'un des premiers hommes de l'état. Son traitement était fort supérieur à celui des simples juges : il portait au cou l'image de la vérité entourée de pierreries et pendant à une chaîne d'or.

Les recherches que nous avons faites pour savoir si ce tribunal était le seul qui existât en Egypte ne nous ont conduit à rien de certain. S'il faut en croire quelques critiques modernes (2), ce tribunal n'avait à juger que les grandes affaires criminelles et les différends qui s'élevaient entre les membres des premières classes (3). Chaque nome ou province (4) avait son préfet, probablement investi du droit de juger ou de faire juger par ses délégués les différends des hommes

(1) *Æliani variæ historiæ*, lib. XIV, cap. 34. Les colléges des prêtres de Memphis, de Thèbes et d'Héliopolis fournissaient chacun dix juges au tribunal suprême.

(1) *Diod. de Sic.*, liv. I, p. 68, édit. gréco-latine.

(2) Lévesque, *Etudes de l'Histoire ancienne*, t. I, p. 330.

(3) Suivant Hérodote, le peuple égyptien était partagé en sept classes, liv. II, § CLIV; suivant Platon (*in Tim.*), en six classes; suivant Diodore, en trois.

(4) *Hérod.*, liv. II, chap. LXV.

de dernière classe et les délits de peu d'importance; là, semblables aux cadis des Musulmans, ces simples officiers de police réprimaient sans doute par le fouet ou le bâton les légers désordres qui se commettaient dans leur ressort.

Le tribunal suprême des prêtres commandait autour de lui le même silence qui semblait régner en Egypte sur les choses profanes et sacrées. Au lieu de chercher des moyens de prestige dans la lutte orale de l'accusation et de la défense, et dans les émotions tumultueuses que l'éloquence produit toujours sur une grande assemblée, les juges s'entouraient d'une publicité muette qui avait aussi son genre de solennité. Quand ils s'étaient assis avec majesté sur leurs siéges, des officiers de justice inférieurs ouvraient devant eux les huit livres des lois. L'accusateur énonçait par écrit le crime qu'il reprochait à l'accusé et demandait contre lui l'application d'une des lois pénales. Celui-ci écrivait ou faisait écrire à son tour la réponse à ces attaques : elle consistait, ou dans une négative absolue, ou dans un aveu accompagné de l'articulation de faits justificatifs, ou dans une discussion légale qui avait pour but de soutenir que la peine requise contre lui ne lui était pas applicable ; l'accusateur présentait ensuite un mémoire où les moyens de la défense qu'il n'avait pas pu prévoir étaient soigneusement réfutés ; enfin l'accusé pouvait encore fournir sa dernière réplique justificative.

Peut-être ces divers écrits étaient-ils lus par un secrétaire ou greffier : mais il est plus probable que chacun des juges en prenait individuellement connaissance. Quoi qu'il en soit, la lecture monotone d'un subalterne désintéressé dans la cause est plutôt faite pour amortir les passions que pour les éveiller, et la morne froideur de pareilles formalités devait éloigner des juges toute espèce d'émotion capable de troubler leur jugement.

Cependant il y avait dans les procès criminels un intérêt qui devait triompher de l'insipidité de cette procédure. C'était un combat à outrance que les deux adversaires se livraient à coups de plume. S'il s'agissait d'un meurtre volontaire ou d'un parjure, crimes punis de mort, il y allait de la vie de l'un ou de l'autre ; car l'accusateur convaincu de calomnie subissait la peine due au crime dont il avait chargé l'accusé.

Quand, après une délibération prise dans le secret du sanctuaire, le président était chargé de la faire connaître au public, il ne proférait aucune parole, il ne rompait pas le mutisme rigoureux dont la violation lui aurait paru un outrage à l'immuable sérénité de la justice. Il se contentait de faire approcher celui des plaideurs qui avait gagné sa cause, il le touchait avec la figure de la vérité suspendue à son cou, et le triomphe de l'un était le signal de la condamnation de l'autre.

Alors au milieu d'un silence glacial et plus terrifiant peut-être qu'un arrêt de mort prononcé à haute voix, les officiers de justice saisissaient le coupable et l'entraînaient au supplice prononcé par la loi contre le crime dont il avait été accusé.

Si les termes de l'accusation laissaient quelque ambiguité sur la qualification du délit, sans doute une note ou un signe du président suffisait pour tout éclaircir.

C'est ainsi que les juges répandaient autour d'eux une sorte de mystère sombre comme celui qui dérobe la Divinité aux entretiens des hommes. Consultés par écrit, ils répondaient par un emblême, et leurs décisions prenaient quelque chose de la merveilleuse infaillibilité des oracles.

Les terribles chances que courait l'accusateur auraient dégoûté tous les Egyptiens d'un pareil rôle, si des lois sévères ne l'avaient pas imposé dans certains cas comme une obligation revêtue d'une sanction pénale. Celui qui avait été témoin d'un meurtre et qui s'était trouvé dans l'impuissance de secourir la victime, devait dénoncer les malfaiteurs à la justice, les poursuivre en son nom et donner sur le crime tous les indices qu'il avait pu recueillir ; s'il ne remplissait pas ces fonctions accusatrices, il recevait un nombre de coups de fouet déterminé par la loi et était pendant trois jours privé de nourriture.

Ainsi, dans la législation de l'Egypte, non-seulement les crimes étaient punis

par des supplices cruels, mais encore l'inobservance des devoirs de la morale était réprimée par des peines sévères. A Athènes, la loi autorisait tout citoyen à devenir accusateur d'un forfait dont il aurait été témoin, et cette simple autorisation était pour le patriotisme de ses habitans un appel toujours entendu. A Thèbes et à Memphis, c'était par des coups de fouet que les nomarques (1) stimulaient le zèle de leurs administrés pour la répression des délits sociaux.

Telles étaient ces anciennes institutions dont l'esprit sombre et austère semble encore aujourd'hui empreint sur le sol de l'Egypte. Les voyageurs modernes qui l'ont parcourue se sont étonnés de n'y pas trouver les traces d'un cirque, d'une arène ou d'un théâtre : pas d'autres monumens que de magnifiques tombeaux, et des temples où la Divinité, toujours reproduite sous les mêmes formes, est représentée armée d'un crochet ou d'un fléau ! Aussi l'Egyptien, entretenu dans les pratiques d'une superstition silencieuse, ne connaissait d'autres plaisirs que les prestigieuses cérémonies de ses prêtres, il n'avait de réunions que dans ses temples; ses plus grandes solennités publiques étaient les jugemens rendus sur les cercueils des morts.

Nous avons vu que tout l'extérieur des procédures criminelles était en harmonie avec cette monotone et lugubre existence dont la pensée seule serre le cœur. Mais, par un contraste singulier, tandis que la vie de l'Egyptien s'écoulait sans agitation et sans bruit, son trépas donnait lieu à un mouvement inusité; il excitait des sanglots et des larmes qu'on pouvait répandre tout haut, et le son de la parole humaine se faisait alors publiquement entendre à l'oreille étonnée. Quand ces cérémonies funèbres avaient pour objet quelque grand personnage de l'état, elles prenaient un caractère plein de grandeur et de majesté. Qu'on se figure une de ces nuits brillantes d'Orient qui versent tant de fraîcheur et de si douces clartés sur la terre; les obsèques d'un général d'armée ont été annoncées (2), elles vont avoir lieu ; une foule de curieux se répandent sur les bords du beau lac Mœris (1); quarante prêtres, remarquables par leurs têtes rasées, leurs longues tuniques de lin et leurs chaussures de tissu de biblos, sont rangés sur des gradins taillés dans le roc, au dessus d'une baie profonde ; on voit s'avancer du côté de Memphis ou d'Arsinoé un long cortége vêtu de deuil, c'est le cadavre de l'illustre mort accompagné des membres de sa famille ; du côté opposé, un nautonnier glisse avec une barque légère sur les ondes transparentes du lac, et vient au devant du cortége funèbre : quand il est au pied de l'amphithéâtre des juges, il jette l'ancre, et laisse tomber sa rame qui devient immobile ; les porteurs du mort, qui arrivent par terre au même rivage, s'arrêtent également devant les gradins du sénat sacerdotal : ils attendent le jugement qui permettra ou défendra au mort les honneurs du passage sur le bateau et ceux de la sépulture ; un sourd frémissement se fait entendre dans la foule, on se demande avec anxiété s'il y aura un accusateur : car souvent la crainte d'encourir la peine prononcée contre les accusations calomnieuses fait qu'il ne se présente personne pour les soutenir. Enfin un prêtre et un guerrier représentant les deux castes les plus honorées du pays se font introduire dans le sanctuaire des juges ; un des parens du mort y est admis également pour répondre aux attaques des deux accusateurs ; au milieu du silence profond qui règne tout autour du lac dont aucun vent ne ride les flots, on entend les mots d'impiété, de sacrilége prononcés par le prêtre : un fanatisme sombre anime ses regards et donne à sa voix l'accent d'une haine acharnée. Après un discours long et déclamatoire, il s'assied : l'autre orateur se lève, c'est le guerrier. Sa parole est brève et hautaine, son geste véhément ; ses lèvres se contractent avec l'expression du dédain ; il accuse le mort de bassesse et de lâcheté. A peine a-t-il fini

(1) Ou préfets des nomes.

(2) Les proches parens du mort, quand son corps, après avoir été long-temps gardé par les embaumeurs, était enfin prêt à être mis dans le sépulcre, faisaient publier le jour où il devait passer le lac de son nom. (*Diod. de Sicile.*)

(1) Si le lac Mœris est celui que les Arabes appellent *Birket-el-Keroun*, il a 30 lieues de circuit.

que le défenseur prend la parole à son tour: sa fierté blessée par des imputations injustes contre un parent chéri, éclate enfin après avoir été long-temps comprimée: ses paroles sont accueillies par un murmure flatteur, car il soutient la cause d'un grand capitaine qui s'est popularisé par ses victoires.

Les juges font taire et écarter le peuple par les guerriers chargés de le contenir; la garde publique veille sur les accusateurs; le défenseur va rejoindre sa famille en deuil.

Après une longue délibération, les juges font faire silence : le héraut proclame leur arrêt.

Le mort est absous, les accusateurs sont condamnés, le prêtre à une peine légère, le guerrier à une peine plus grave.

On porte en triomphe le cercueil sur la barque; le cortége monte sur d'autres bateaux et l'accompagne dans les élégantes galeries du labyrinthe d'Arsinoé, ou sous les sombres caveaux des Pyramides.

C'est sans doute une de ces cérémonies imposantes qui frappa si fort l'imagination d'Orphée qu'elle fut pour lui comme la révélation des mystères de l'autre vie. La nuit où il en fut témoin figura pour lui les ténèbres de l'enfer où devaient être transportées les ombres des morts, le lac Mœris fut le Styx; le tribunal funèbre se composa d'Æaque, de Minos et de Rhadamante, et telle fut en Grèce l'origine de ces fables mythologiques qu'Hésiode et Homère se plurent à parer des divines couleurs de leur poésie.

Nous ne retrouverons dans nul autre pays ces espèces d'assignations données à tous les hommes pour le temps où ils ne seraient plus, ces arrêts bizarres où étaient jugés contradictoirement des accusés sur qui commençait à peser le silence éternel. Un pareil usage pouvait avoir sur le peuple égyptien une haute influence de moralité. Ces actions que la religion condamne, mais que la loi ne peut punir, devaient être pour tous flétries sur le seuil de la tombe; c'était une perspective qui apparaissait menaçante et terrible dans toutes les circonstances de la vie. La crainte de cette censure solennelle, la cruelle pensée d'un legs d'humiliation fait à sa famille étaient des freins puissans contre l'entraînement des passions, contre la séduction d'un vice déshonorant. Mais d'un autre côté, il était à craindre que la politique ambitieuse des prêtres ne fît tourner plus souvent cette institution au profit de leur autorité qu'au profit de la morale. Il est probable que l'aréopage sacerdotal du lac Mœris était moins sévère pour les injures faites aux dieux ou le tort fait aux hommes, que pour les tentatives d'opposition aux empiétemens de leur caste héréditaire. C'est ainsi que les plus admirables institutions peuvent être altérées ou corrompues par les mains à qui elles sont confiées et la manière dont elles sont mises en œuvre.

Les formes sous lesquelles la justice est rendue nous semblent être la partie la plus importante de la législation criminelle : la liberté individuelle trouve sa mesure la plus précise dans la procédure juridique : des lois sévères et cruelles peuvent être corrigées dans l'usage par la manière dont on les applique; des lois justes peuvent être corrompues par l'interprétation que leur donnerait une magistrature inique et partiale. Cependant la pénalité est aussi un des élémens importans du droit criminel, et nous ne devons pas l'oublier dans l'analyse philosophique que nous donnons de l'histoire de ce droit. Recueillons donc en finissant, sur ce point, ce que pourront nous révéler de plus essentiel les faibles lueurs qui éclairent les annales de l'antique Egypte.

Malgré le despotisme énorme et cruel qui y régnait, la législation pénale n'y était pas aussi rigoureuse qu'elle le fut depuis dans beaucoup d'autres pays; la peine de mort n'y était pas prodiguée comme elle l'est encore aujourd'hui dans les codes anglais : elle y était réservée pour le meurtre et le parjure. Des supplices horribles étaient infligés au parricide; son corps tout lardé de paille était brûlé à petit feu sur un bûcher d'épines; la mère qui avait tué son enfant subissait une sorte de torture morale fort étrange : on la contraignait à tenir dans ses bras pendant trois jours et trois nuits, sur la place publique, le cadavre de sa victime.

La fausse monnaie et le faux authenti-

que étaient punis par la mutilation des deux mains.

Quant au vol, il était considéré comme une espèce de métier; ceux qui voulaient s'y adonner s'inscrivaient sous un chef et déposaient dans son domicile les objets volés; mais les particuliers pouvaient, au moyen de la moitié du prix de ce qui leur avait été dérobé, se le faire restituer par le chef des voleurs. On reconnaît quelque trace de cette manière de traiter le vol dans la législation promulguée par Lycurgue à Lacédémone.

ALBERT DU BOYS,
ancien magistrat.

Sciences Physiologiques.

COURS SUR LES RAPPORTS DE LA MÉDECINE AVEC LA RELIGION.

INTRODUCTION. — PREMIÈRE LEÇON.

L'on trouvera surprenant que l'on veuille rattacher la médecine à la religion, et établir des rapports entre deux sciences qui semblent s'exclure dans leur objet et dans leurs résultats. La plupart des esprits les conçoivent dans un état de lutte permanente, se les représentent comme deux élémens contraires qui se refusent à toute combinaison, comme deux principes opposés, qui constituent dans le domaine de la science une espèce d'antagonisme où l'un travaille et se développe au détriment de l'autre. Cette erreur vient à la fois et du principe qui a dirigé les travaux du dernier siècle, et de la nature des objets dont s'occupent la médecine et la religion, et de la tache d'incrédulité dont l'opinion publique, justifiée par de tristes exemples, paraît vouloir flétrir la profession de l'art de guérir.

Quel fut, en effet, l'esprit du dernier siècle ? Pour savoir le pénétrer et le comprendre, il faut le considérer moins comme le caractère spontané de cette époque de l'histoire, que comme la forme définitive d'une œuvre depuis long-temps commencée, comme le développement d'un germe caché, comme le dernier résultat d'un travail puissant mais occulte, qui se faisait au sein de la société.

Le monde est soumis à deux lois universelles, inévitables : la loi du bien et la loi du mal. Ces lois n'ont pas une action uniforme, et ne se développent pas dans des proportions constantes : elles sont soumises, comme toutes les lois de l'univers, à un périodisme, à une espèce d'oscillation immense ; elles forment comme deux pôles sur lesquels le monde moral se balance sans cesse. De là résulte, dans l'histoire, des époques où tantôt le génie du bien, tantôt le génie du mal semble avoir triomphé dans la lutte, et devoir imposer à tout jamais ses lois à l'humanité. Mais le principe qui a cédé n'est pas vaincu; son action est comprimée sans être détruite; le combat continue au milieu de tout l'éclat du triomphe. Car il est une loi qui règle et les conditions et la durée de la victoire à laquelle ces deux forces opposées obéissent nécessairement, quelle que soit l'énergie qu'elles aient obtenue. Or, cette loi veut, d'une part, que le développement du bien et du mal ne soit possible dans le monde que jusqu'à certaines limites; et, d'autre part, que ce développement, parvenu à son apogée, commence à décroître, et amène un développement progressif en sens contraire. Aussi, voit-on toujours les époques heureuses pour la religion et pour la société préparer des époques désastreuses au même degré,

et réciproquement. Le bien comme le mal s'épuise par une grande expansion de ses forces, et permet au principe contraire de réagir et de triompher à son tour. L'histoire est comme le flux et le reflux de l'océan des générations, qui, tantôt se gonfle et s'élève vers le ciel, tantôt se renferme dans l'abîme.

Appliquant ces observations au XVIIIe siècle, les désordres et les malheurs de cette époque nous apparaîtront comme le dernier terme des calamités que le génie du mal avait préparées à la société; c'était sa force portée à sa plus haute puissance, son triomphe définitif dans la lutte : il y travaillait non pas depuis des années, mais depuis des siècles; et il a régné avec d'autant plus d'empire, qu'il a lutté plus long-temps et avec plus de peine.

Le génie du bien avait triomphé à son tour. La religion, persécutée et outragée par des peuples usés, s'était montrée aux regards des peuples nouveaux toute rayonnante de lumière et de beauté. Secondée à la fois dans son action et par une assistance particulière du ciel qui souriait à cette nouvelle régénération du monde, et par l'enthousiasme et la générosité de ces peuples enfans, dont l'âme vierge encore s'épanouissait aux premiers rayons de l'astre, elle avait pénétré peu à peu dans tous les rangs de la société, et déposé dans le sein de l'humanité dévoyée et barbare des semences de vérité, de charité et de civilisation; elle s'était assise au foyer domestique et sur le trône des rois; elle avait vaincu toutes les erreurs, imposé silence à tous les blasphèmes : il ne lui restait que les passions du cœur qu'elle s'efforçait d'apaiser et de diriger, et qu'elle aurait à la fin maîtrisées, car elle régnait en souveraine dans le monde.

Cette époque, nous ne craindrons pas de le dire, c'est le moyen âge; mais le génie du mal agissait sourdement, et travaillait à altérer, à détruire l'œuvre de Dieu. Que fit-il ? Il renouvela, à cette époque, le drame fatal des temps anciens. Sur la terre bénie du ciel, nouvel Eden où le Seigneur semblait avoir planté l'arbre de vie, il proposa à nos pères le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, c'est-à-dire, la science poussée au delà des limites assignées par la sagesse de Dieu, convoitée comme un aliment de vanité et acquise par l'esprit de l'homme.

Il est facile de voir, en effet, que l'esprit humain s'efforçait depuis des siècles de rompre avec l'enseignement de la foi, de se constituer dans un état d'indépendance, et de se créer à lui-même ses conceptions scientifiques et jusqu'à ses croyances religieuses. Il luttait sans cesse contre l'autorité imposante de la religion, tantôt ouvertement par la rébellion, tantôt d'une manière cachée par la hardiesse de ses systèmes. Ici, en niant cette autorité divine; là, en revendiquant pour elle, dans le cercle de ses conceptions propres, une autorité égale: il parlait dans Luther; il philosophait dans Descartes.

L'on conçoit quelle dut être sa joie et aussi son audace lorsque fut venue l'époque qui le débarrassa entièrement du lien de la religion : il agit alors avec d'autant plus de violence et de succès que son essor avait été plus long-temps et plus fortement comprimé; ce fut cette jeunesse impatiente, fougueuse, passionnée, qui, s'irritant par le souvenir de la gêne qu'on lui a imposée et de la règle à laquelle on a soumis l'impétuosité de ses mouvemens, franchit le seuil de la maison paternelle, s'en va soufflant le mépris sur l'autorité qui l'a dominée, et ne veut plus devoir qu'à elle-même sa lumière et ses lois.

Le philosophisme du dernier siècle avait manifestement cet esprit. Libre de l'autorité morale de la religion qu'on avait chassée du monde et souillée dans le sanctuaire, et rassuré contre les menaces de la puissance temporelle qui, depuis le jour où Louis XIV était descendu dans la tombe, paraissait s'associer à ses desseins, on le vit s'avancer avec confiance en face de la société, signaler son apparition dans le monde comme une ère d'affranchissement et de restauration, et raconter, sur l'accent du triomphe, sa mission et ses destinées glorieuses. Il se proclama le principe régénérateur des connaissances et des opinions humaines. Les siècles passés avaient été l'enfance de l'humanité. L'âge de la raison mûrie par l'expérience et la ré-

flexion, était venu. Il fallait soumettre à l'examen de cette raison, juge suprême de la vérité, les croyances aveugles, les traditions incertaines; il sourit de pitié devant la sagesse antique, et mit à la place des croyances consacrées par le respect de tous les peuples, les inspirations de sa vanité et les inventions de sa haine, il renversa l'édifice élevé par la main de Dieu et le travail des siècles, et se proposa de construire un édifice nouveau dont il eût lui-même posé la base.

Mais il s'applaudit surtout d'avoir reconnu que la cause de la stagnation des sciences qui honorent le plus l'esprit humain, était cette alliance monstrueuse qu'elles avaient contractée avec la religion, cette autorité souveraine que celle-ci exerçait sur la raison de l'homme. Relevant alors avec emphase les prérogatives de cette raison ainsi outragée, il annonça que jamais elle ne saurait s'élever et s'étendre dans le domaine de la science, tant qu'elle ne briserait pas le joug auquel la religion la tenait asservie, qu'elle ne dépouillerait pas les langes dont elle l'avait enveloppée. Dès ce moment commença de fait la rupture entre l'ordre des connaissances dites scientifiques et les croyances religieuses, entre la raison et la foi. On les plaça dans un état d'indépendance et d'hostilité; et la science, à qui l'on fit accepter toutes les erreurs de l'ignorance et tous les mensonges de la mauvaise foi, vint, ainsi défigurée, prêter un appui à l'incrédulité.

Si nous considérons attentivement l'état des esprits, à cette époque, sous le point de vue qui nous occupe, nous verrons d'une part une grande humiliation qu'a subie la raison de l'homme, et de l'autre une profonde altération du caractère de la science. Quelle plus grande humiliation pour un être faible et borné de ne pas vouloir confesser sa faiblesse et les bornes étroites qui le limitent; de placer sa gloire dans la prétention d'être grand et éclairé, au milieu de tant d'obscurités et de petitesses; de s'irriter à la pensée qu'il a besoin pour vivre et se développer, de la lumière et de la sagesse de son Dieu! Il y a eu dans l'incrédulité une faiblesse qui en a diminué le crime.

Il ne faut pas s'étonner si, dans cette profonde perturbation des lois de la nature humaine, les notions les plus claires ont été plus ou moins altérées; si le XVIIIe siècle, enivré de vanité et d'erreurs, a méconnu, en particulier, les conditions essentielles de la science sur laquelle il avait réuni cependant toutes les forces de son esprit, et qu'il se glorifiait d'avoir su lui seul connaître et apprécier. Qu'a-t-il fait? il a doté, il es vrai, la science de quelques découvertes, mais la conception lui a toujours manqué pour les mettre en ordre sur une vaste échelle; il a parcouru le cercle étroit où se trouve renfermé l'objet direct de chaque science, mais il n'a pas eu la force de s'élever plus haut et de rattacher chaque ordre particulier de connaissances à un ordre analogue et supérieur, et de là à la cause suprême d'où émanent toutes choses; il a examiné, si l'on veut, chaque branche de l'arbre de la science, mais il ne l'a pas suivie jusqu'au tronc où elle tient, encore moins jusqu'aux racines d'où part la sève qui la développe et la nourrit; il a, pour ainsi parler, étudié chacun des astres qui composent l'univers, mais il a ignoré le système général et l'harmonie des mondes. Cependant, il n'est pas de science véritable si l'on ne coordonne tous les objets de la conception humaine, d'abord l'un à l'égard de l'autre, ensuite dans leurs rapports avec le principe qui les soutient et les harmonise.

D'après l'idée que nous avons de la science, en général, nous pensons qu'on ne saurait s'en former une notion complète, si l'on ne conçoit en premier lieu des faits qui en sont la base et comme la matière première; puis des lois qui produisent et coordonnent ces faits; ensuite des rapports entre cet ordre de faits et leurs lois, et des faits et des lois d'un autre ordre; enfin, une cause supérieure et unique de l'ensemble de ces lois et de ces faits qui en découlent comme d'un principe générateur.

Si nous voulions appliquer cette notion de la science à un ordre de connaissances qui semble nous concerner plus particulièrement, nous ferions observer que dans le règne végétal, par exemple, nous remarquons d'abord le fait du développe-

ment de la plante dans des proportions et des formes constantes, ceux de sa conservation, de la formation des feuilles, des fleurs et du fruit. Nous recherchons ensuite les lois de ces phénomènes divers, celle qui préside à l'accroissement du germe, à la nutrition de la plante, et la loi admirable de la fécondation. Comparant ensuite ce que nous avons découvert dans la plante avec ce que nous concevons des fonctions du corps humain, il nous est facile de rencontrer des faits et des lois analogues. Puis, pénétrant plus avant, la psychologie nous offre dans les facultés de l'âme, dans leur développement et leur altération, des phénomènes qui sont reproduits sous une forme plus grossière dans les opérations du corps, son état de santé, de maladie, de dépérissement et de mort. Etendant ces notions, autant que la faiblesse de nos esprits nous le permet, le monde physique nous apparaît comme une image du monde des intelligences. Enfin, nous nous élevons jusqu'à Dieu créateur et suprême ordonnateur de toutes ces merveilles.

Tout est donc ordonné dans l'œuvre de la création, et l'ensemble des êtres et des vérités qui peuvent devenir l'objet de nos conceptions est une harmonie universelle. Mais de là il suit que toutes les sciences ont des liens secrets qui les unissent, et que les isoler et vouloir tracer la ligne qui les sépare, c'est en altérer profondément le caractère essentiel et faire violence à la nature.

Or, c'est à quoi tendaient les travaux du siècle passé et l'esprit qui les dirigeait; et, en cette matière, nous pouvons remarquer une différence frappante entre ce siècle et le nôtre. Le XVIII[e] siècle, rompant avec le passé et voulant reconstruire l'édifice des connaissances humaines, ramena tout à l'observation, substitua exclusivement la voie de l'expérience à celle de l'autorité, et fit comme une vérification des idées reçues et un examen de chaque pièce qui entrait dans le trésor de la science dont il avait hérité. De là l'analyse substituée à la synthèse, la division infinie des sciences et les sections diverses de chaque science; de là encore l'éloignement de toute idée générale ou religieuse, et une prédilection marquée pour les connaissances spéciales ou naturelles. Si l'on s'éleva quelquefois à des notions plus étendues, ce fut pour expliquer un ordre particulier de phénomènes, et non pour en coordonner l'ensemble en les rattachant à un principe commun. L'on fit des théories séparées et non de vastes systèmes; l'on eut des énumérations universelles des sciences, mais point de science universelle.

Notre siècle, au contraire, sans vouloir abandonner la voie d'observation, qui est la base de toute science solide, ne s'y livre pas exclusivement, et n'y épuise pas, pour ainsi parler, les forces de l'esprit : il recueille soigneusement les faits que l'expérience des siècles précédens a découverts, s'applique même à en grossir le nombre, mais ne s'y arrête pas, et ne fait pas des phénomènes et des merveilles qui y éclatent l'objet d'une contemplation stérile; il les examine sous tous les points de vue, les compare, les coordonne, et travaille sur ces matériaux pour en construire un édifice qui puisse satisfaire le regard de l'esprit, non seulement par la beauté et l'éclat de ses diverses parties, mais encore par la proportion et la régularité de ses formes. Aussi voit-on que l'on revient à la méthode synthétique, que l'on se forme des notions générales, que l'on sent le besoin de remonter aux premiers principes des choses, et que, sur chaque science en particulier, en histoire comme en philosophie, l'on fait des systèmes qui embrassent d'autres sciences. Et, comme en s'élevant ainsi dans la région des idées, on rencontre les principes religieux qui y occupent la première place, la religion intervient dans tous les travaux scientifiques de l'époque, soit pour en être le principe régulateur, soit pour en faire un point de vue remarquable.

Et c'est là une autre vérité que le XVIII[e] siècle a méconnue, non plus seulement par ignorance comme dans les vues étroites qu'il s'était formées de la science, mais encore par l'aversion qu'il se sentait pour les croyances religieuses : il n'aimait pas la vérité, et voilà pourquoi la lumière n'a point lui à ses yeux. Ange déchu, il a cessé de tourner ses regards vers l'astre qui éclaire tout homme ve

nant en ce monde, et il a mérité de suivre les égaremens de l'esprit de ténèbres. Or, en répudiant ainsi la religion, en lui défendant d'intervenir dans les conceptions scientifiques, nous osons le dire, ce siècle a commis la plus grave erreur qui se soit jamais vue.

En effet, considérée non pas seulement sous le point de vue restreint qui suffit aux besoins des âmes pieuses, non pas même dans l'étendue seule du cercle rigoureusement tracé par la foi, et qui n'embrasse que les vérités formulées par l'Eglise, mais en outre dans ses notions les plus générales, dans ses conséquences les plus éloignées que la raison puisse atteindre, la religion a des points de contact avec toutes les sciences, assure souvent et dirige la marche d'un grand nombre et sert de base à plusieurs. La généralité et la fécondité des principes qu'elle énonce, la portée immense des grands faits qu'elle révèle, lui permettent de toucher à toutes les conceptions de l'esprit et à beaucoup de faits de la nature, conceptions et faits qui sont la matière des connaissances humaines. L'on peut nommer aujourd'hui plusieurs sciences où la religion aurait droit de revendiquer une grande part, les lumières qu'elle a fournies, les erreurs qu'elle a redressées, les progrès qu'elle a fait faire. Philosophie, morale, jurisprudence, toutes les sciences enfin qui, par leurs principes, se rattachent à l'ordre intellectuel, ne sauraient aujourd'hui se traiter d'une manière complète, si l'on ne faisait intervenir l'enseignement de la religion.

Quant aux sciences qui paraissent, par leur objet, lui être totalement étrangères, elles n'ont pas entièrement rompu avec elle ; elles peuvent s'y rapporter, en premier lieu, par quelque principe ou quelque fait qui se lie aux notions de la foi et à certains faits de son histoire. Cuvier, en explorant les entrailles de la terre, pour reconnaître l'ordre de la formation des substances diverses dont elle se compose et la cause des bouleversemens dont elle porte les traces, n'avait pas la pensée de justifier, par la science à laquelle il s'appliquait, l'enseignement de la foi, ni de rattacher la géologie à la religion ; et cependant, après avoir lu dans l'intérieur de notre globe l'histoire des changemens qu'il avait subis, il a pu lire aussi, dans la Bible, cette histoire toute faite depuis plus de trente siècles, et la science géologique est devenue un appendice de l'enseignement de la religion. Le dernier siècle, dans le dessein de faire mentir Moïse et de l'accuser, sur le témoignage de toutes les nations, d'ignorance ou d'imposture, avait exhumé l'histoire obscure des anciens peuples, et accueilli avec confiance la vanité de leurs prétentions sur leur origine reculée, et voilà que Cuvier interroge la terre, les alluvions de ses fleuves, les dépôts des neiges, la marche des sables, et elle lui dit le nombre des années écoulées depuis la dernière révolution, et ce nombre de siècles s'est trouvé consigné dans l'Ecriture ; de sorte que si les peuples ont semblé se lever pour quelque temps de leur poussière pour donner un démenti au législateur des Hébreux, la terre s'est levée à son tour, a ouvert son sein et montré à tous les regards les monumens imprescriptibles de son histoire.

Sans parler des lumières obtenues par la science hiéroglyphique, des faits remarquables recueillis dans l'histoire mieux connue des anciens peuples, ne voyons-nous pas l'histoire naturelle elle-même nous parler de la religion et justifier quelques points de sa doctrine ? M. Coste, dans son *Exposé du système de la nature* sur la formation des êtres, n'a-t-il pas su trouver sans effort l'occasion de s'élever à des notions de l'ordre intellectuel qui rentrent dans les croyances religieuses ? N'a-t-il pas vu dans la grande loi de l'embryogénie, la loi du développement progressif, une preuve irrécusable de l'intervention de l'intelligence dans l'ordre de la création, et la nature, telle qu'il l'a considérée, n'est-elle pas venue déposer à la fois en faveur des doctrines spiritualistes et contre la grossière divinité du panthéisme ? Il a su donner à cette branche de l'histoire naturelle, qui se renfermait jusque là dans le cercle étroit des faits matériels, une étendue et une élévation qui la met en contact avec les notions les plus générales, qui sont la base de l'histoire du monde et de l'humanité. Cette science, considérée

sous ce point de vue remarquable, nous fait présager de magnifiques aperçus dans l'ordre de la religion ; car, parvenue à son dernier terme, elle doit, selon l'honorable professeur, *se lier à l'histoire générale du globe.....*, et montrer *dans l'animal supérieur le résumé de la création* (1). Grâce donc aux progrès que font chaque jour les sciences naturelles, tous les êtres de l'ordre matériel, abjurant, s'il est permis de le dire, l'impiété dont on les avait rendus complices, viendront bientôt rendre un hommage solennel à leur auteur et à la religion qu'il a donnée au monde.

Nous disons, en second lieu, que les sciences naturelles peuvent s'unir à la religion par quelques points de vue et quelques faits qui représentent un ordre de vérités analogue de l'enseignement religieux. Ceci présenterait la matière de considérations très étendues et très relevées, auxquelles nous ne saurions nous livrer, et que les limites que nous nous sommes imposées ne pourraient d'ailleurs nous permettre. Mais il sera facile aux esprits réfléchis de rencontrer dans les sciences qui ont pour objet la nature, des images frappantes de quelques points de la doctrine de la foi, et d'y voir comme l'expression grossière des vérités de la révélation. Car dans le monde matériel tout est la représentation de choses supérieures, et ce qui paraît à nos yeux est un voile qui, tout en cachant les merveilles intelligibles, en dessine toutefois la forme au dehors ; ce qui revient à ces paroles d'un apôtre : *Ce qui est invisible a été connu par ce qui a été fait* (2). Si nous considérions attentivement, si nous pénétrions cette enveloppe sensible, de combien de notions magnifiques ne rencontrerions-nous pas la trace ! que de beautés n'y verrions-nous par réfléchir ! Ne pourrions-nous pas le dire ? Si la sagesse de Dieu, la manifestation éternelle de ses perfections, s'est unie à l'homme et y a comme incarné ses merveilles, cette sagesse ne s'est-elle pas aussi unie, quoique à un degré inférieur, à tout son ouvrage, et n'y a-t-elle pas gravé l'empreinte de ces mêmes merveilles ? Déjà des philosophes chrétiens se sont livrés à cet ordre de conceptions. Ils ont trouvé des analogies magnifiques entre les parties quelquefois les plus grossières de l'ouvrage de Dieu et les vérités les plus hautes de la révélation ; et jusque dans la matière elle-même, dans ses premiers élémens qui en sont le soutien, dans sa forme qui la rend intelligible au regard et dans l'action attractive qui la lui conserve, ils ont cru découvrir quelque trait du Créateur, un dans son essence, triple dans son existence. Ils ont vu aussi dans l'action immense qui fait mouvoir le monde une représentation fidèle d'une action supérieure dont le secret se perd dans les profondeurs de l'infini qui met en mouvement le monde des intelligences. Le mouvement propre des planètes, l'immense force attractive du soleil qui le modifie et le centralise, serait comme une reproduction sensible de l'action de Dieu, centre et soleil des intelligences, qui tout en leur conservant leur action propre et libre, les dirige toutefois selon les lois établies et les plie à l'ordre universel. Or, cette notion, qui est la base d'une science nouvelle, la philosophie de l'histoire, est un article fondamental de la croyance chrétienne.

Nous avons jusqu'ici considéré sous le point de vue pratique le rapport de la religion avec les sciences et celui des sciences entre elles. Dans l'impuissance où nous sommes de vérifier ces rapports d'une manière complète par des faits, nous nous contenterons d'en donner la raison première, et cette raison, à nos yeux, est une démonstration aussi rigoureuse que toutes celles qui seraient appuyées sur l'observation.

En effet, une grande merveille éclate dans les œuvres du Créateur. Dans ce nombre infini d'êtres si variés qui remplissent l'immensité de l'espace, il n'en est aucun qui, en sortant du sein de Dieu, n'ait reçu comme l'empreinte de sa main et ne porte l'image de celui qui l'a fait ce qu'il est. Dieu n'agit, comme tous les êtres, que par l'énergie de sa nature, et sa nature ne peut donner que ce qu'elle a. Tous les êtres ont donc été formés sur un même type, ont été comme

(1) *Cours d'Embryogénie*, 1re leçon.
(2) *Ad Rom.* I. 20.

jetés dans un même moule, et ce moule c'est Dieu. De là il suit que tous les êtres sont semblables, qu'un ordre d'êtres ressemble à un autre ordre, et que la totalité des êtres, comme chacun en particulier, ressemble à Dieu, avec cette différence toutefois que cette ressemblance est dans la proportion rigoureuse de la perfection des êtres.

De ce principe découle comme conséquence nécessaire 1° que toutes les sciences, dont chacune en particulier s'occupe d'un nombre donné d'êtres ou de faits qui sont le résultat de leur action réciproque, doivent avoir entre elles des rapports; 2° que toutes les sciences sont les images les unes des autres ou représentées les unes par les autres, selon que les vérités ou les faits qui les concernent appartiennent à un ordre plus ou moins élevé dans l'échelle des êtres. Ainsi, les sciences inférieures représenteront fidèlement les sciences supérieures et les vérités, et les faits de celle-ci se reproduiront sous les notions plus grossières et les faits plus palpables de celles-là; et la science la plus élevée, c'est-à-dire celle qui a pour objet les vérités les plus hautes, la religion, se retrouvera en état d'image plus ou moins parfaite dans toutes les autres.

Cette démonstration *à priori* du rapport des sciences entre elles et avec la religion en particulier, peut ne pas satisfaire tous les esprits, et ne saurait, ainsi que nous l'avons dit, se vérifier complétement par l'observation. Il faudrait avoir pénétré dans tous les secrets de la nature, exploré et compris parfaitement tous les ordres de vérités et de faits; avoir, en un mot, la science qui ne convient qu'à Dieu, pour discerner les liens qui unissent ses merveilles, l'ordre selon lequel elles se pénètrent et s'organisent. Toutefois, à mesure que les sciences se développent et se rectifient, que l'esprit humain, en s'exerçant sur chacune d'elles, y répand des lumières nouvelles et en étend les limites, il est permis d'entrevoir qu'elles sont toutes enfermées dans un vaste cadre dont chaque point est ordonné par rapport aux autres, et qu'elles convergent toutes vers les croyances religieuses qui paraissent en être le centre et le foyer.

Nous nous permettrons, à ce sujet, une observation qui pourra surprendre quelques esprits, mais dont la vérité nous paraît rigoureusement démontrée. La religion exerce dans le domaine de la science une mission analogue à celle qu'elle remplit dans l'ordre moral. Elle est dans cet ordre, comme le terme l'indique, le lien qui unit de nouveau l'homme à Dieu et lui rend sa destinée primitive. Elle recueille, en quelque sorte, toutes les pensées de l'esprit humain qui se perdaient dans l'immensité du doute, toutes les affections de l'âme qui se répandaient sur les créations, et les coordonne par rapport à un point unique, la vérité ou la loi qui les règle et les perfectionne; et l'homme, semblable auparavant à un enfant sans force et sans raison qui se laisse aller à tout vent de pensée, est fixé irrévocablement à son centre, qui est Dieu, dont il était *aliéné*, pour y puiser le bonheur et la vie. Ainsi en est-il dans l'ordre scientifique: la religion y intervient, non pas seulement pour y prendre place, mais encore pour rétablir dans les conceptions de l'esprit de l'homme l'unité brisée par sa raison, pour révéler des vérités principes qui dissipent à la fois les ténèbres de l'erreur et coordonnent entre elles les vérités connues, pour faire, en un mot, des parties éparses de la science un tout organique qui s'offre à l'intelligence dans la perfection de ses formes.

Que l'on considère un instant les époques où la religion n'a pas inspiré et dirigé la science, et l'on se convaincra de la vérité de ce que nous avançons. Quel spectacle présentait cette science durant toute la période de la philosophie grecque? La vérité livrée à la merci de ces prétendus sages était morcelée sans fin. Faisceau de lumière destiné à éclairer la marche de l'humanité, ils en avaient divisé les rayons et se les étaient partagés comme une dépouille. Aussi n'a-t-on jamais pu trouver dans aucun écrit sorti de leurs mains une doctrine complète, un corps d'enseignement raisonnable sur les grands objets de la science humaine. Les vérités y sont éparses çà et là, sans aucun lien qui les unisse; élémens dispersés au loin d'un corps organisé qui ont besoin de se rapprocher pour que,

en vertu de la loi d'affinité, ils puissent le reconstituer, le reproduire. L'esprit humain offre aujourd'hui une phase analogue. Plusieurs écrivains, tout en répudiant l'esprit et le langage du dix-huitième siècle, ne veulent pas cependant la religion comme condition nécessaire pour diriger les opérations intellectuelles et compléter la science. Mais aussi quelle anarchie dans les esprits! Quel chaos de doctrines en France, en Allemagne! Il faudra bien qu'ils reconnaissent que ce qui leur manque c'est la parole puissante cachée sous l'enseignement de la foi qui fait luire la lumière et construit des mondes.

Cette répugnance qu'éprouvent certains esprits, lorsqu'il s'agit d'associer la religion aux sciences humaines, surtout à celles qui semblent n'avoir aucune analogie avec elle, tient à la fois et à un reste d'incrédulité qui fait repousser tout ce qui se rattache aux croyances religieuses et à l'état d'ignorance où l'on est encore sur le fondement et l'étendue de chaque science. Ces deux causes avaient agi puissamment dans le siècle passé. D'une part l'on n'avait rien su approfondir, et partout l'on n'avait pu même soupçonner les liens secrets qui unissent les notions scientifiques avec l'enseignement de la foi, et d'autre part l'esprit d'impiété qui dirigeait tous les travaux de cette époque, s'efforçait de mettre en évidence l'antagonisme apparent de la science et de la religion. Aussi s'appliqua-t-on à cultiver surtout celles des sciences qui paraissaient le plus s'opposer aux vérités de la révélation et au caractère de la foi, à en relever l'excellence, à en propager l'étude.

Or, parmi les sciences que l'on déclarait hostiles à la religion, nous croyons en reconnaître deux qui devaient remplir à elles seules d'une manière plus complète les vues du philosophisme du dix-huitième siècle : la *médecine* et les *mathématiques*. Car les vérités de la religion ont deux caractères remarquables. D'un côté, elles se dérobent à nos regards; plus pures et plus élevées que le monde sensible, elles descendent d'un monde supérieur et apparaissent à nos esprits sous des formes empruntées, il est vrai, à celui-ci, mais qui ne sont pas elles; d'un autre côté, bien que leur certitude nous soit garantie par des témoignages irrécusables, elles conservent toujours, à cause de leur hauteur, une certaine obscurité majestueuse qui ne permet pas à l'intelligence humaine de les pénétrer et de les comprendre. Elles sont, en un mot, spirituelles et mystérieuses. Or, ces deux sciences tendaient par leur nature à détruire ces deux caractères de la foi, et à éloigner des vérités qui en sont revêtues.

La médecine, en effet, sans cesse occupée de la matière, confondait volontiers les opérations de l'esprit avec le jeu des organes. Il lui répugnait d'admettre l'existence d'une substance spirituelle, lorsque dans le mécanisme du corps qu'elle avait sous les yeux elle n'en rencontrait jamais la moindre trace. D'ailleurs, des analogies frappantes d'organisation la forçaient à mettre l'homme au rang de la bête, et à lui donner au plus la première place dans le règne animal, bien que, pour certaines opérations, il y eût des êtres de la même classe qui lui fussent supérieurs. Du reste, de tristes exemples d'incrédulité donnés par des médecins célèbres de l'époque, n'attestaient que trop la funeste influence de l'art de guérir, et le peuple en recevait des impressions fâcheuses, car on aime à partager sur la nature de l'homme l'opinion de ceux qui par état semblent l'étudier de plus près.

Les mathématiques ont eu aussi leur fatale destinée. Proposées à la vanité et à l'ambition comme la seule science véritable et le fondement nécessaire de toute connaissance utile, elles ont été cultivées avec une ardeur qui tenait du délire. Aussi qu'en est-il résulté? Les esprits accoutumés à la rigueur et à l'évidence des démonstrations, ont rejeté avec mépris les vérités mystérieuses de la foi. Rien n'a été certain que ce qui a été géométriquement démontré, et il s'est trouvé des hommes d'une portée d'esprit d'ailleurs remarquable qui ont osé en venir à cet excès de déraison. Ils n'ont estimé, ils n'ont vu que la science mathématique. Marque certaine d'une intelligence dégradée pour laquelle la vérité s'est réfugiée dans les propriétés de la matière. A défaut de toute concep-

tion grande et élevée, il lui était resté les combinaisons du calcul qui sont comme la métaphysique du matérialisme. Aveugles de ne pas voir qu'il est deux voies qui conduisent à la vérité, l'une éclairée par la lumière de notre esprit, l'autre où brille une lumière supérieure qui nous vient du dehors; que concentrer dans les limites de notre intelligence l'éclat de cette vérité, c'est la réduire à notre petitesse; que fermer les yeux sur le flambeau qui brille sur les hauteurs de la foi, c'est se condamner à vivre de quelques notions bornées et vaines, et fatiguer sa pensée dans le cercle étroit des formes de la matière. Aveugles encore, parce qu'ils n'ont pas vu que ces deux sciences, la médecine et les mathématiques, s'alliaient comme toutes les autres avec la religion, et que sous l'enveloppe grossière où ils se sont arrêtés ils n'ont pas soupçonné des vérités qui se cachent dans des profondeurs inconnues, et qui vont se rattacher à des vérités plus hautes; comme ces sources qui se montrent dans des régions éloignées, et qui pénétrant dans les entrailles de la terre, vont emprunter leurs eaux à l'Océan. Déjà l'on a pu entrevoir, dans les mathématiques en particulier, quelques unes de ces vérités, et bien que dans l'ouvrage qui a paru sur ce sujet (1), tout ne s'offre pas à l'esprit avec l'éclat de l'évidence, l'on ne saurait nier qu'il n'y ait des aperçus remarquables, et que l'auteur, en mettant en regard les mathématiques et la religion, et en parlant dans une matière aussi étrangère aux croyances chrétiennes le langage et quelquefois l'enthousiasme de la foi, n'ait rendu un service signalé à la science et à la religion.

Toutes ces considérations sur la place que la religion occupe dans l'ordre des sciences et sur les rapports qu'elle a avec elles, nous n'avons pas la pensée, nous le répétons, de les donner comme des démonstrations complètes, capables de porter la conviction dans tous les esprits. Nous comprenons qu'elles réclameraient des développemens au dessus de nos forces, puisqu'elles exigeraient une connaissance approfondie de toutes les branches des connaissances humaines. Nous avons seulement éprouvé le besoin d'émettre nos idées sur une question importante qui nous a souvent occupé, et de les abandonner ensuite sans réserve au jugement de quiconque voudrait les rectifier, disposé que nous sommes à corriger ce qu'elles pourraient avoir de défectueux. Nous avons cru d'ailleurs qu'elles se plaçaient naturellement à la tête des réflexions que nous devions nous permettre sur les rapports de la médecine avec la religion. Il serait difficile, en effet, de concevoir que l'enseignement de la foi a des points de contact avec l'art de guérir sans qu'il en eût en même temps avec les autres connaissances humaines. Du reste, la pensée nous est venue de faire précéder ces notions générales, un peu obscures peut-être quelquefois, à cause de leur universalité, dans le dessein de les rendre ensuite plus claires et plus nettes, par la lumière qu'elles pourraient recevoir de ce que nous avions à dire sur l'accord de la médecine et de la religion. Car cet accord entre la religion et une science qui paraît lui être opposée, suppose nécessairement et fait entrevoir une relation au moins aussi frappante pour les autres sciences.

Mais des esprits peu habitués à cet ordre de considérations, pourront trouver étrange que nous voulions associer les croyances religieuses avec les notions médicales, et imaginer entre les unes et les autres des rapports qu'on n'avait pas soupçonnés. Peut-être verront-ils dans nos efforts une preuve de la nécessité, pour la raison humaine, de dénaturer la religion et de l'étendre au delà de ses limites naturelles toutes les fois que cette raison consent à s'y soumettre, ou du moins trouveront-ils dans nos paroles l'expression du besoin que nous éprouvons de justifier notre conviction en donnant à la doctrine catholique une forme plus étendue et plus analogue à l'état présent des esprits.

Nous pouvons avancer, d'abord, que nous conservons à la religion toute la pureté de son enseignement, que nous la présentons telle qu'on nous l'a ap-

(1) *De l'Unité, ou Aperçus philosophiques sur l'Identité des principes de la Science mathématique et la Religion chrétienne*; 2 vol. in-8°. Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69.

prise, et nous saisissons cette occasion pour dire que les notions qu'on nous en a données ou que nous avons puisées dans nos études, depuis le temps surtout que nous sommes en état de la mieux comprendre et de la mieux sentir, nous paraissent aussi étendues et aussi élevées que puisse le permettre l'intelligence de l'homme, et que les sciences humaines les plus capables de nourrir et d'élever la pensée ne sont qu'un pâle reflet de la lumière qui brille dans la doctrine de la foi.

Sur le second reproche nous pourrions dire que la religion ne se refuse pas à revêtir les formes que réclame le besoin des siècles. La fécondité des vérités qu'elle énonce et la variété presque infinie des points de vue sous lesquels elle s'offre à l'esprit, lui permet de se présenter sous des faces nouvelles sans subir en elle-même ni altération ni changement. Que si dans le sujet que nous nous sommes proposé de traiter, c'est-à-dire dans la question des rapports de la médecine avec la religion, l'on voulait voir une manière singulière de concevoir celle-ci qui s'écarte de l'idée qu'il est permis d'en avoir et répugne à l'esprit du catholicisme, nous repousserions de tous nos efforts cette accusation, et nous nous sentons, ce nous semble, assez fort de notre conscience pour justifier par les principes de la foi catholique les considérations dans lesquelles nous serons obligé d'entrer. Nous ne pensons pas que l'on s'écarte de l'orthodoxie dès que l'on considère la religion sous un aspect vaste et élevé. Nous croyons, au contraire, qu'elle a une immensité et une hauteur qui dépasse infiniment les bornes de notre esprit.

Dans le dessein de prévenir des accusations que l'on pourrait nous adresser, nous signalerons, en finissant, deux notions fausses que l'on se forme souvent de la religion, et qui peuvent devenir, nous n'en doutons pas, la cause de graves erreurs. La religion est, en effet, défigurée plus d'une fois par ceux qui se mêlent d'en discourir. Depuis près d'un siècle d'attaques incessantes qu'elle subit, il serait difficile qu'elle n'eût pas été altérée dans bien des esprits. Les accusations les plus injustes, les imputations les plus absurdes ne laissent pas de porter atteinte à la plus juste des causes. Car, telle est l'idée que l'homme se forme de l'innocence que, pour se conserver sans tache, elle doit être à l'abri des soupçons même des méchans.

Or, en premier lieu, l'on se représente la religion seulement comme une doctrine qui propose des mystères, impose des devoirs, soumet les esprits au joug de la foi, et nullement encore comme un haut enseignement qui, en dehors même des points de croyance rigoureuse, fournit des lumières, dirige l'intelligence et lui donne une activité nouvelle. On la considère comme une simple croyance, et non comme une science véritable; comme une foi aveugle à l'autorité qui commande, et non comme une conception lumineuse et magnifique de la vérité. On s'est même plu à la rendre odieuse, ridicule, en la donnant comme le privilége des âmes simples, des intelligences bornées, du peuple, en un mot. On lui a prêté tous les travers, tous les écarts des esprits faibles. Puis, après lui avoir ainsi jeté un vêtement de dérision, on l'a livrée avec sourire, à la multitude.

Mais il sera aujourd'hui démontré que la religion n'est pas renfermée dans le cercle de doctrine rigoureusement tracé par l'enseignement de l'Eglise, et qu'elle s'étend dans le domaine de la science, en se mêlant à toutes les conceptions de l'esprit humain; ou plutôt, que la lumière qui brille dans l'étendue des limites de la foi, élève la raison à une hauteur de vue qui l'éclaire sur tous les ordres de vérités et lui permet de s'exercer avec avantage dans toutes les branches des connaissances humaines. L'on verra bientôt, et déjà l'on est forcé de reconnaître que la religion n'est pas seulement destinée à occuper les âmes pieuses; mais qu'elle est encore la plus sublime conception qui puisse honorer l'intelligence de l'homme.

En second lieu, non seulement l'on réduit la religion à l'état de simple croyance et de croyance surtout pratique, mais encore on ne prend pas même son enseignement dans toute l'étendue qu'il est permis de lui donner, l'on tronque véritablement sa doctrine.

Qu'est-ce, en effet, que la religion?

Elle est une régénération de l'homme qu'elle réunit à Dieu et rend à sa destinée primitive. Or, pour que cette restauration de la nature humaine soit complète, n'est-il pas nécessaire qu'elle s'étende à tout l'homme, c'est-à-dire aux deux substances qui le composent et à tout ce qui en dérive ? Il faut donc, toutes les fois qu'il est question de la religion par rapport à l'homme, ne jamais exclure la part importante qu'y a le corps, la place qu'il y occupe ; il faut, si nous l'osons dire, ne pas trop la spiritualiser; et cela, non pas seulement dans ses rapports avec la vie à venir où nous savons que le corps partagera la destinée de l'âme, mais encore dans l'action qu'elle exerce sur la vie présente, parce que cette terre est comme le premier théâtre où les doctrines de l'humanité sont représentées, où Dieu fait un essai de l'action vivifiante de la religion, de son triomphe définitif sur le mal et la mort qui en est la suite.

Cette matière, qui se rattache plus étroitement à notre sujet, mériterait de longs éclaircissemens que nous nous contenterons d'indiquer.

Il est certain que la religion dans ce monde doit pénétrer toute l'humanité et dans les élémens qui la constituent, et dans tout ce qui en est le résultat nécessaire. Or, en ne nous attachant qu'à ce dernier point, presque tout ce qui vient de l'homme et surtout exprime son action, n'a-t-il pas une forme sensible ? Vouloir exclure l'action divine de la religion de ce qu'il y a de matériel dans la vie de l'homme, c'est la réduire à un vague mysticisme et la dépouiller de l'une de ses formes essentielles. L'humanité avec ses besoins, ses institutions, sa destinée dans ce monde, les conditions de son existence et de ses progrès, est un tout organique animé et dirigé dans ses fonctions diverses par un principe de vie : et ce principe n'est pas la nature grossière qui paraît être cependant l'élément le plus actif; mais Dieu, auteur de la nature et conservateur de l'humanité, c'est-à-dire la religion dépositaire de la puissance de Dieu et exécutrice de ses desseins.

Bien que la condition matérielle de l'homme et les rapports qu'il entretient avec le monde sensible ne puissent, sans doute, remplir toute sa destinée et lui être proposés comme un objet digne d'arrêter ses regards et de satisfaire ses désirs, il n'est pas moins vrai qu'il y trouve comme une portion de son existence et la matière d'un perfectionnement progressif. Or, il est nécessaire que la religion soit toute la vie de l'homme et la loi de sa perfection.

De plus, l'existence matérielle de l'humanité et les conditions de même nature que cette existence réclame, sont soumises à l'action de l'intelligence, et en subissent la loi. Elles se perfectionnent ou s'altèrent selon les modifications diverses que reçoit l'intelligence elle-même. Car elles ne sont pas la matière brute qui obéit aveuglément à des lois mécaniques et opère une révolution nécessaire ; elles ne sont pas même ces élémens primitifs qui, sous l'action d'un principe particulier, s'enchaînent et se coordonnent pour former un organisme doué de mouvement et de vie. Quelle que soit la variété des phénomènes qui s'opèrent dans ces deux ordres de la nature, il y a toujours uniformité et fatalité. Mais les élémens de la vie matérielle de l'homme, sans rompre entièrement avec les lois qui gouvernent les êtres vivans ou la matière morte, reconnaissent encore la loi de son intelligence, et cette loi est puissante. Car tout, au dehors dans l'individu et dans la société, n'est-il pas en rapport direct avec l'état de l'intelligence humaine ? Or, la religion est la loi des intelligences, c'est par elle qu'elles vivent et se perfectionnent, non seulement dans l'ordre des notions purement intellectuelles plus analogues à leur nature, mais encore dans toutes celles qu'elles peuvent atteindre; car tout est vérité, même dans la partie la plus grossière de l'ouvrage de Dieu ; et la religion renferme en germe toute vérité, puisqu'elle est sur la terre l'expression de Dieu ; et c'est là la raison première qui la fait le principe de la civilisation, c'est-à-dire la cause de ce qu'il y a de perfection dans la forme terrestre de l'existence sociale de l'homme.

Mais s'il en est ainsi, d'où vient que d'une part la religion semble se mettre en opposition avec la condition maté-

rielle de l'homme; et d'autre part, que ceux qui s'appliquent plus particulièrement à améliorer cette condition, répudient la religion comme une entrave, loin de l'employer comme moyen? En effet, la religion frappe d'anathème la chair et tout ce qui en vient, dénonce des malheurs au monde, commande l'éloignement des plaisirs et des commodités de la vie, défend le soin même des choses du lendemain. D'un autre côté, toutes les institutions, toutes les entreprises qui ont pour objet le perfectionnement de la vie terrestre de l'humanité, loin de reposer sur la religion et d'être fécondées par elle, paraissent contrarier son action propre. C'est la vie matérielle qui combat contre la vie spirituelle, c'est la guerre de la chair et de l'esprit.

Cette matière demanderait d'être traitée avec l'étendue que son importance réclame. Il nous suffira, pour notre sujet, de dire :

1° Que la religion ne voit avec peine le perfectionnement matériel de la société que parce que l'homme s'y applique exclusivement ou avec excès; qu'elle ne condamne ce qui ne se rapporte pas directement à la destinée spirituelle de l'homme, qu'à cause du mal dont il est le principe; mais qu'au fond elle veut régler et non détruire;

2° Que la loi de ce perfectionnement matériel demande pour condition nécessaire le perfectionnement proportionnel de l'ordre spirituel, et que, par conséquent, la religion, en réclamant plus impérieusement ce dernier, tend à réaliser l'autre et plus sûrement et plus facilement; on n'atteint jamais mieux son but que lorsqu'on suit la loi qui y conduit. C'est ce que Jésus-Christ lui-même indique par ces paroles : *cherchez d'abord le royaume des cieux et tout le reste vous sera donné par surcroît.*

Du reste, la religion est en rapport parfait, sur cette terre, avec la nature de l'homme; car, si on veut bien l'observer, elle ne détruit pas, dans son action régénératrice, l'œuvre de la nature; elle travaille seulement sur cette œuvre dégradée pour la perfectionner. Aussi en a-t-elle revêtu toutes les formes nécessaires et remarque-t-on en elle comme le mélange de deux élémens, l'élément spirituel et l'élément matériel. Tout, en effet, dans la religion est corps et esprit; tout est vérité pure voilée sous une forme sensible, le culte, les sacremens, la doctrine même qui s'annonce aux sens par la parole, l'homme de la première et de la seconde création, l'homme même glorifié qui est toujours âme pensante et corps organisé; enfin le Dieu-Homme qui résume en lui tous les caractères de la régénération et le double élément de la nature humaine, l'élément divin et céleste, l'élément humain et terrestre, l'esprit qui se cache et qui est l'objet de la foi, le corps qui paraît et qui sert d'instrument pour manifester et confirmer la foi.

Or, de même que la religion ne s'occupe pas de l'âme seulement pour la vie future; que déjà, dès cette vie, elle commence l'aurore de sa régénération; de même elle n'abandonne pas entièrement durant la vie présente la forme matérielle de l'homme, et la transformation qu'elle en doit faire dans un autre monde se prépare, on peut le dire, dans celui-ci. Et c'est là, à notre avis, le fondement des rapports que nous avons aperçus entre la religion et l'art de guérir.

Nous bornons ici nos observations générales, il est temps que nous entrions dans notre sujet. Nous en avons dit assez pour faire comprendre combien il nous sera difficile de le traiter d'une manière satisfaisante.

Nous entrons les premiers dans une voie qui a été regardée comme impossible. Il ne serait donc pas surprenant, si quelquefois notre marche n'était pas bien assurée, si nous nous permettions des conjectures qui n'eussent pas un caractère frappant de vérité. Aussi avons-nous cru qu'il était bon de nous en tenir encore à des considérations un peu générales et de négliger les détails. Nous avons jugé à propos de commencer par tracer à grands traits le caractère religieux de la science médicale. Nous serions heureux si nous pouvions contribuer à la réconcilier avec l'enseignement de la foi et à effacer de son front la tache dont le matérialisme du dernier siècle l'a flétrie. MEIRIEU fils, D. M.

REVUE.

GALERIES ESPAGNOLES A PARIS.

L'exposition, au Louvre, des nouvelles peintures arrivées d'Espagne, est, on peut le dire, un événement providentiel pour l'art français, qui semblait, depuis deux ans, près de se renoncer lui-même. C'est au moment où l'école allemande nous envahissait de toutes parts, où les artistes d'outre-Rhin commençaient à imposer leur style à nos malheureux peintres toujours tentés de suivre le torrent et la mode ; lorsque le gothique, imité jusque dans ses défauts les plus inexcusables, bouleversait notre école, menaçait d'anéantir tous ses progrès depuis vingt ans, c'est à ce moment que la glorieuse peinture espagnole, resplendissante de tous les rayons du génie moderne, vient nous tirer des rêves féodaux, des soupirs impuissans vers un passé dont les gloires et les mœurs sont évanouies, et nous ramener dans le présent d'où sortira un meilleur avenir. Notre école avait un besoin absolu d'une nouvelle inoculation. L'Allemagne, étrangère, la lui aurait donnée, profonde et religieuse, sans doute, mais froidement symbolique comme elle, si l'Espagne, notre sœur de berceau et de destinées, n'était venue nous tendre la main. On a désormais une collection assez complète de ses tableaux pour pouvoir porter sur elle un jugement définitif. Sans doute les opinions s'entre-choqueront encore quelque temps; mais la discussion amène la vérité. C'est ainsi que les uns regardent cette école comme la plus *sensualiste*, les autres comme la plus *mystique ;* ceux-ci lui attribuent le coloris, ceux-là le lui refusent. « L'école espagnole a toujours « considéré l'imitation de la nature com« me le but de l'art, dit le *Journal des* « *Débats*, contradictoirement aux prin« cipes de la Grèce antique, de la vieille « école allemande et de celle des Italiens « jusqu'au seizième siècle, où le déve« loppement du beau et de la pensée « était la fin véritable de l'art, tandis « que l'imitation n'était pour elle qu'un « moyen. »M. Delaforêt, dont on connait les études consciencieuses et la vieille expérience, dit, au contraire, dans la *Gazette de France* : « Nous trouvons « dans les tableaux de l'école espagnole « la réalisation des vœux que nous avons « exprimés si souvent ; la définition « de la peinture telle que nous la com« prenons; son application à l'enseigne« ment populaire et à l'élévation des « idées générales; l'art, enfin, dans sa « plus parfaite expression matérielle, et « servant à rendre sensibles et pénétrans « les faits, les sentimens, les idées, dans « ce qu'ils ont de poétique, d'élevé, de « moral, tout en conservant la vérité « des choses et des personnes. »

En effet, chez le peuple le plus enthousiaste et le plus religieux de l'Europe, l'art n'était qu'un moyen de célébrer Dieu et les saints. L'éloignement pour la mythologie païenne était si grand dans ces âmes énergiques, qu'un des rois les plus éclairés de la Péninsule, Charles III, aurait fait brûler les admirables Vénus du Titien, si son ministre n'était intervenu. En outre, les trésors du nouveau monde venant, pour ainsi dire, s'accumuler dans les couvens de la Castille, c'était pour les moines que les peintres travaillaient le plus. De là vient la prédominance des sujets religieux dans le *Musée espagnol* du Louvre. Ces rangées de tableaux d'autels ne sont interrompues que par quelques portraits de princes dédaigneux, de petits infans qui sou-

rient avec une précoce dignité, de fiers hidalgos qui se disent nobles comme le roi; mais partout les yeux, saints ou profanes, brillent comme des éclairs sous des fronts brunis qu'ombragent des cheveux d'un noir d'ébène.

Cette peinture, dont les beaux jours sont compris entre 1600 et 1690, période où ont vécu Ribéra, Zurbarran, Velasquez et Murillo, est issue à la fois de la flamande et de l'italienne, mais beaucoup plus de cette dernière. Peut-être moins idéale que celle de Rome, elle est plus ardente, plus vigoureuse. Du reste, les quatre peintres qu'on vient de nommer étant sortis de l'école des Carraches au moment de sa décadence, il est clair qu'ils doivent tout à eux-mêmes. Ces imaginations de feu, entraînées par une hardiesse souvent téméraire, ne se seraient point astreintes à copier, quand même elles auraient eu des modèles parfaits. De là le caractère quelquefois heurté de leur dessin, le dédain pour un coloris harmonieusement fondu, les fonds à teintes plates, l'exagération des ombres. Mais l'Espagnol est tout spontané; il est poète dans son œuvre, c'est-à-dire, sans effort, sans patience de travail. La partie technique de l'art n'est à ses yeux que secondaire. Tout entier au sentiment qui l'embrase, il peint à grands coups de brosse; il court impétueux sur la toile, sans prétendre au fini des détails. De toutes les écoles d'Europe, celle-ci est la plus antipathique avec le génie allemand; elle n'a pas même la patience italienne. Aussi manque-t-elle généralement de rectitude dans le dessin et de fusion dans les teintes. Même les Aragonais, dont le style se distingue par une plus grande sévérité de formes, et qui sont comme la transition au grand style d'Italie, manquent souvent d'une entière justesse de contours. Après ces peintres de Sarragosse ou d'Aragon, viennent ceux de Valence, représentés principalement par Jean de Juanès, dit le Raphaël espagnol, élève de celui du Vatican. Mais la reine de l'art espagnol est l'école de Séville ou d'Andalousie. En peinture comme en poésie, elle se distingue de ses rivales par une imagination plus grandiose, plus riche; un coloris plus varié, plus transparent; et en quelque sorte par plus de soleil et de lumière. On devine que cette école a dû fleurir plus au sud que les autres, s'épanouir parmi des campagnes plus embaumées, à l'ombre des forêts d'orangers, sous les bosquets de lauriers roses qu'anime un éternel printemps. Son principe est diamétralement contraire à celui des écoles du nord de l'Europe, qui vous captivent de près par le merveilleux fini des détails, et l'intime profondeur de la pensée sous une forme souvent roide et guindée. Tandis que l'école andalouse vous sourit de loin par sa grâce légère; elle enveloppe ses ravissantes vierges, ses moines en extase, ses capuchons, ses mantilles d'une vapeur lumineuse comme les horizons de Séville; elle agit en calculant les effets de la distance, l'air interposé, la direction des ombres, et en négligeant les détails qui distrairaient de l'effet général; elle vous enchaîne en voilant son art. Ses plus grands chefs-d'œuvre ne paraissent nullement travaillés. Murillo est l'antipode d'Albert Dürer. Doué d'un talent prodigieux de disposition et de groupemens, il conçoit toujours son sujet d'un seul coup; chacun de ses drames peints offre la plus complète unité d'action, de temps et de lieu, n'en déplaise aux romantiques; les figures secondaires n'y sont que des rayonnemens émanés des acteurs principaux. Tout en lui est un; on dirait l'ancien Grec christianisé; et pourtant, quelle intarissable variété de poses, de passions, de caractères! Joignez à cela ses admirables effets de perspective, mais à la grande manière, sans jamais tomber dans la recherche du petit genre; ses horizons si purs, ces ciels où les nuages flottent comme des écharpes d'anges au milieu d'une poussière d'or jetée sur les vastes toiles, comme par la main d'un magicien; cette molle et suave atmosphère, qui semble pleine de soupirs et toute saturée de flammes électriques. Et voyez comme ce puissant génie sait s'immoler à Dieu! Quelle chaste retenue! Quel sentiment de toutes les convenances!

En résumé, l'école de Séville est à la fois la plus méridionale et la plus orientale de toutes celles du continent. Il lui arrive quelquefois de procéder comme la néo-grecque et la russe dans les pein-

tures théâtrales de leurs iconostases. On s'étonne de trouver un rapport même indirect entre ces deux écoles si éloignées l'une de l'autre, s'exerçant sous des latitudes aussi différentes que celles de Pétersbourg et de Séville; et pourtant l'une et l'autre se proposent parfois le même but, celui d'agir à distance par l'effet théâtral des couleurs fortes. Ceci explique pourquoi les belles provinces d'Espagne, que le soleil enveloppe comme d'un voile diaphane et lumineux, n'ont produit néanmoins aucun grand paysagiste. Velazquez seul, qui entretenait une correspondance de lettres avec Rubens, et dont le génie tendait à la patience flamande et à la perfection du coloris vénitien, nous a laissé quelques bons paysages. Mais fils du Titien et de Rubens, Velazquez ne les égala ni l'un, ni l'autre. Ce ne fut qu'un grand naturaliste. Poète, il l'était peu. Velazquez correspond plutôt à Van-Dyck: tous deux portraitistes; tous deux peintres de gentilshommes bien hautains, bien parés, réussissaient mieux à rendre l'air de cour que l'air noble, et perdaient leur supériorité quand ils traitaient de grands sujets d'histoire. L'école andalouse, née vers 1450 avec Jean Sanchez de Castro, se résume donc, à son plus haut degré, dans l'élève de Velazquez, Esteban Bartholomé Murillo, né à Séville en 1618, et mort dans cette même cité en 1682, y laissant une Académie qu'il avait fondée et dotée lui-même, et qui subsiste encore, mais qui ne lui a point donné de rival. Pour caractériser le talent de cet autre Raphaël, laissons parler un voyageur plus compétent, puisqu'il vient de parcourir la Péninsule.

« Murillo, dit M. de Custine dans son « livre de l'*Espagne sous Ferdinand* « *VII*, est poétique avant tout, non « seulement par la composition, mais « encore par la dégradation de la lu- « mière, par la suavité des tons, par le « sentiment de la couleur..... La nature « se modèle au gré de sa fantaisie, qui « devient le type d'un monde poétique, « mais toujours vrai. Tout l'art de la « peinture est à lui; tous les sujets s'ac- « commodent à son talent; il est à la « hauteur de l'inspiration divine, et pour- « tant la force terrestre, la grâce, la « naïveté lui sont restées fidèles. Quel « coloris que le sien !.... La seule partie « de l'art où il ait quelques rivaux heu- « reux en Italie, c'est dans le sentiment « du beau idéal, dans le style. Je le crois « un aussi grand peintre que Raphaël, « mais il n'est pas un aussi grand homme.

« Néanmoins, comme tout artiste su- « périeur, il a copié la nature de manière « à élever notre pensée vers le monde « surnaturel... Grand, parce qu'il com- « prend peut-être mieux qu'aucun autre « esprit la divinité chrétienne; artiste « consommé, parce qu'il use du secret « du métier, surtout du clair-obscur, de « manière à produire des effets de lui « seul connus, Murillo doit faire aimer « l'Espagne à tout esprit capable de pres- « sentir les indéfinissables rapports qui « existent entre l'artiste et la société dont « le génie l'inspire. Si des considérations « philosophiques nous descendons jus- « qu'à l'examen de la manière de peindre « de ce maître, nous sommes frappés « d'abord de la transparence qu'il y a « dans ses ombres. On voit si loin à tra- « vers les parties obscures de ses ta- « bleaux, que, par ce seul procédé, il « est un peintre original. C'est la nature « même, où l'ombre ne fait pas l'effet « d'une toile opaque, d'un mur qui ca- « che les objets, mais où elle n'est qu'une « teinte plus ou moins foncée, étendue « sur eux sans les faire disparaître en- « tièrement. C'est par ses ombres péné- « trées de lumière que Murillo me paraît « supérieur aux plus grands coloristes « connus. Il ne dessine point avec son « pinceau; il ne marque aucune ligne; « les contours ne sont indiqués que par « la place où il met les couleurs. Pour « un artiste digne de ce nom, les œuvres « de Murillo sont la révélation de la pein- « ture. Il y a un double mystère : mer- « veille de pensée, de sentiment, et mer- « veille d'art; secret de science, prodige « d'exécution : voilà Murillo !...

« Il s'est fait plusieurs manières. Dans « quelques uns de ses ouvrages, il me « paraît égal au Corrége pour l'éclat du « coloris, pour la grâce, pour le savant « emploi du clair-obscur, pour l'art de « peindre l'air autour de ses personna- « ges, pour espacer les plans de ses com- « positions et environner chaque objet

« d'une atmosphère vaporeuse, enfin, « pour l'effet toujours pittoresque, quoi- « que toujours naturel, qu'il sait tirer « du contraste des ombres et de la lu- « mière. Dans quelques autres, Murillo « égale le Dominiquin pour l'expression « et la vérité. Ailleurs, il surpasse Paul « Véronèse pour l'art d'ordonner ses ri- « ches compositions et pour la grandeur « du dessin..... Le Moïse faisant jaillir « l'eau du rocher, réunit à des degrés « divers plusieurs de ces qualités; c'est « un des premiers tableaux du monde... « J'ai passé la matinée presque entière « devant ce chef-d'œuvre dont le style « n'a pas la mollesse, la mignardise qu'on « reproche à quelques ouvrages de Mu- « rillo; c'est un monde à étudier pour « l'artiste, un sujet d'admiration pour le « simple amateur : c'est encore quelque « chose de plus pour le chrétien. Il y a « là de quoi justifier notre foi; j'y vois « une révélation de la Divinité, telle « que l'ancien monde nous en a transmis « l'image.

« Quand de ces grandes compositions, « ce peintre descend à des tableaux de « deux ou trois personnages, il reste en- « core le grand Murillo. Alors, il supplée « aux beautés d'ordonnance, à la variété « du dessin, au mouvement de la com- « position que lui refuse son sujet, par « la vigueur redoublée du coloris, par « le contraste de la lumière et des om- « bres, par la profondeur du sentiment, « par la poésie, par la grâce des têtes, « par le dramatique de l'action et par la « manière pittoresque, en un mot, par « le style andaloux avec lequel elle est « rendue... Personne n'a représenté les « anges mieux que Murillo. C'est le pein- « tre du ciel; et quoique les traits de « ces figures symboliques soient toujours « pris sur la terre espagnole, l'expression « de leur physionomie est toute divine. « Je l'ai égalé à Raphaël; c'est peut-être « un peu exagéré. Raphaël descend du « ciel pour arriver jusqu'à nous; Murillo « part de la terre pour monter au ciel; « et lorsqu'ils se sont rencontrés au même « point, en marchant dans des directions « opposées, l'un montait et l'autre des- « cendait. »

On ne peut rien ajouter à ce magnifique passage; il ne reste plus qu'à mentionner les plus belles peintures dont Paris vient de s'enrichir.

Galerie du marquis de Las Marismas.

Avant d'entrer au Musée espagnol du Louvre, allons faire une visite rapide à la galerie de M. Aguado, marquis de *Las Marismas*, ouverte aussi depuis quelque temps et qui renferme, pour l'appréciation du génie de Murillo, quelques ouvrages d'une plus haute importance que ceux même du Louvre. Dans cette galerie, rivale de celle du maréchal Soult, le poète peut savourer de longues heures l'un des plus purs chefs-d'œuvre de l'art chrétien, la *mort de sainte Claire*, qui expire entourée de ses austères religieuses, pendant que le fiancé divin, rayonnant d'amour, de jeunesse et de beauté, descend des cieux suivi du cortége des vierges martyres avec leurs palmes en main, et vient recevoir l'âme de la sainte. Près d'être enivrée de délices, la mourante sourit, mais son visage est encore à demi voilé par les ténèbres terrestres, ses sœurs également, malgré l'ardeur de leur prière, n'ont pas le regard éthéré, le front diaphane des vierges bienheureuses, qui sont peut-être les plus belles formes qu'ait imaginées l'art espagnol. Ce magnifique contraste du divin et de l'humain, de l'aspiration terrestre et de la plénitude de vie du ciel, la compénétration de ces deux mondes que rien ne sépare, qui se présentent sur la même ligne sans se heurter, sans se contredire, offre une prodigieuse difficulté vaincue, et un genre de beauté idéale que Raphaël avait oublié de produire.

Ce chef-d'œuvre est répété en petit au Louvre : une autre toile, presque aussi vaste et non moins étonnante, est celle désignée sous le titre de *Repas des Chartreux*. Au dire de la légende, le démon transforma en gras les alimens maigres que ces moines allaient prendre; heureusement, l'évêque saint Hugues était alors dans le couvent : c'est lui qu'on voit s'avancer avec un petit enfant de chœur au milieu du réfectoire, pour lever, en bénissant les plats, le charme jeté par Satan. Les bons pères sont assis sur deux lignes, regardant avec horreur les mets placés devant eux, tandis qu'à la table isolée du

fond siége le vieux abbé du monastère. La tête sous leur capuchon, la figure moitié cachée dans leur barbe, ils attendent, avec une expression sublime de foi et de méditation et sans nulle curiosité, que le miracle s'accomplisse. La variété de leurs attitudes et de leurs physionomies, la richesse du clair-obscur, l'immobilité même de ces deux lignes symétriques de moines assis; tout frappe d'un muet étonnement. Dans ces neuf personnages, de grandeur naturelle, tout est beau, tout est profond, excepté la figure de l'évêque, qui semble malheureusement n'avoir été qu'ébauchée.

Mais suivez M. Aguado, il vous montrera deux autres chefs-d'œuvre d'un style bien différent, et qui prouvent l'admirable flexibilité du talent de Murillo; après avoir vu le côté divin de la vie, on va contempler l'humanité toute entière dans le jeu varié de ses passions. Le premier tableau représente *l'archevêque de Pampelune, qui témoigne son étonnement à la vue des miracles de saint Jean de la Crux*. Ce thaumaturge est debout à gauche, embrassant la croix, il semble que tout son corps rayonne d'une lumière intérieure, qui s'échappe par ses regards dirigés vers le ciel. Des chanoines, au visage rempli de finesse et de l'expérience du monde, entourent l'archevêque, homme simple et naïf, qui ne retient pour lui aucune arrière-pensée, pendant que les autres examinent curieusement; l'un doute encore, l'autre combat, un troisième est déjà convaincu. Le second tableau est celui de *Saint Gilles qui, accompagné d'un de ses moines, se présente devant le pape*. Levant les yeux et les mains au ciel, il le remercie de ce qu'il lui a été donné de voir le vicaire de J.-C. Ce pape est la bonté même; les deux cardinaux assis à ses côtés sont comme deux *prudences romaines*.

Quelques autres Murillo de la même galerie sont encore dignes de ce grand nom; tels que *Saint Joseph guidé par l'enfant Jésus; Saint François recevant d'un ange les statuts de son ordre; Saint Vincent de Ferrare* ailé pour figurer que la vie virginale rapproche l'homme des purs esprits, et s'avançant avec un crucifix à la main; enfin et surtout, un *portrait en demi-figure de saint Dominique*, d'une mysticité si divine et si simple, qu'on pourrait le croire de Fiesole.

Maintenant, voyez ici, vous dira M. Aguado, le plus beau Velazquez qui existe : c'est le *portrait d'une dame* (n° 46 du catalogue), prodige en effet de coloris, de fraîcheur et de beauté; et ces deux *Mater dolorosa* du divin Moralès. Dans l'une et l'autre, la mère des sept douleurs soutient le corps mort de son fils. L'une est d'un style infiniment plus achevé et mieux fondu; mais l'autre est remplie d'une immense expression de souffrance sainte et de résignation céleste.

Au dessous de cette triade de génies, créatrice de l'art espagnol, il y a des pinceaux qu'on peut encore admirer, surtout celui de Zurbaran, ce peintre étonnamment fécond, dont la foi faisait toute la force, et qui semble l'avoir poussée par momens jusqu'au fanatisme; puis le sombre et farouche Ribera, dit l'*Espagnolet*, le Caravagio de l'Andalousie, dont on voit deux beaux portraits de philosophes; et par Antoine Pereda de Valladolid, une *Descente de croix* qui produit un grand effet vue d'une certaine distance, mais qui, en définitive, sent trop la manière. Les chambres latérales de cette galerie du Mécène espagnol sont consacrées aux peintres étrangers; et l'on y trouve deux ravissantes *madones*, l'une de Raphaël dans sa première manière, l'autre du Guide : c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus exquis, comme fraîcheur d'idéal, délicatesse de sentiment et finesse de dessin. Après ces deux petits médaillons, qui valent tout un musée, on ne peut que noter une *Adoration des bergers* de Rembrandt (n° 75) et un *Saint François d'Assise devant son crucifix* (n° 208), par Annibal Carrache. Passons maintenant dans les salles du Louvre, au milieu des 446 tableaux que le baron Taylor est allé acheter pour le gouvernement dans ces malheureux couvens appauvris, dévastés par la guerre.

Musée espagnol du Louvre.

Au premier aspect, cette collection a presque un caractère sombre et terrible; la prédominance à peu près exclusive des sujets monastiques, les fortes ombres,

l'uniformité de ces costumes de moines, en sont la cause. En outre, le cœur tant soit peu africain des Espagnols, et leur goût pour les spectacles sanglans, se trahissent çà et là dans des scènes de supplice qui font frémir. Tels sont le *Combat du Centaure, Caton se déchirant les entrailles*, avec une effroyable grimace, *Saint Barthélemi, écorché vif* par des bourreaux enragés, du fameux Ribéra, le premier de sa nation dans le genre horrible, auquel il tient comme à sa vie. Et pourtant même Ribéra est souvent chrétien, témoin sa *Sainte Marie égyptienne au désert*, enlevée en extase; à genoux, mais sans que ses pieds touchent la terre, à demi vêtue de lambeaux, son front ravagé par la vieillesse et devenu presque entièrement chauve, semble prêt à se briser pour ouvrir à cette âme ascétique les barrières de l'infini. Tel est encore le *David* portant au bout d'une pique, vers Jérusalem, la tête, pourtant trop hideuse et repoussante de Goliath, par Juan del Castillo, né à Séville en 1584. Mais ce même artiste, après s'être oublié un moment, revient, comme la nation même, à l'aménité et à la piété: témoin son chaste et doux tableau d'*un évêque entre saint François et saint Jérôme* (n° 48), véritable style d'église.

L'Espagne dans la peinture n'a presque pas de moyen âge. Le sien s'ouvre avec le quinzième siècle pour se fermer dans le seizième. On ne citera ici que deux de ces peintres dont la gaucherie encore naïve et le style gothique byzantin montrent l'art castillan qui vient de naître, et lutte pour s'emparer de la forme.

Pedro de Cordova, dont l'époque de la naissance et celle de la mort sont également inconnues, mais qui florissait vers 1520, a au Louvre deux tableaux: une *Flagellation* et une *Mort de Saint-Jérôme*. De Hernando Yanez qui florissait à Valence vers 1531, est ici un beau *Saint-Sébastien*, grandeur naturelle, nu et percé de flèches, mais d'un style déjà plus moderne. Au contraire Corréa, qui a dû vivre vers 1550, se rattache encore au style primitif dans sa *Visite de Joachim à Sainte-Anne*. Un autre artiste, venu de la Flandre où il avait peint un *enfer* célèbre à la fin du quinzième siècle, Jeronimo Bosco, entre bien plus profondément dans le génie du moyen âge, et dans son symbolisme Dantesque par le tableau allégorique (n° 403) où à travers les zônes infernales se déroulent les rangées de supplices des damnés. C'est effrayant; aussi Bosco était-il le peintre de la terreur et des fantômes. D'un autre flamand, Frutet, mort à Séville à une époque ignorée, il y a ici un *grand-prêtre Zacharie;* tout l'Orient est dans cette superbe tête.

Mais le plus pur, le plus sublime représentant du moyen âge en Espagne, son Fiésole, l'ange de l'école castillane, c'est Moralès, surnommé *le divin*, parce qu'il ne peignit jamais que des tableaux relatifs à l'Homme-Dieu. Né en 1509 à Badajoz, il y mourut en 1586. Ce n'est plus de la peinture pour être vue à distance, comme celle de la plupart des Espagnols, des Napolitains et des Orientaux. On peut étudier Moralès de près, et même avec la loupe, sans qu'il y perde. C'est le plus fini, comme exécution, des peintres de la Péninsule; aussi son style a quelque fois de la dureté et se rapproche du genre allemand. On voit de lui dans la première salle, près de la porte d'entrée, trois tableaux dont deux, l'*Ecce Homo*, garrotté et honni par un Juif, et *la Mère de douleur* regardant son fils mort, sont dignes d'être rangés parmi les plus hautes œuvres que le Christianisme a fait naître. C'est un tel idéal de renoncement à soi et de brisement du cœur, qu'à leur vue on se sent pressé de pleurer. Élevé ainsi à sa plus haute expression mystique, à la passion du Calvaire, l'art devient une réalité sainte, qui s'empare du cœur croyant.

De cette ancienne époque est encore le religieux Alonzo Sanchez Coello, mort à Madrid en 1590, et si aimé du roi Philippe II, que quand celui-ci ne pouvait l'emmener dans ses voyages, il lui écrivait, en mettant sur l'adresse: *A mon bien-aimé fils Coello.* Mais Paris ne possède de cet artiste célèbre que des portraits, genre dans lequel il n'excellait pas. Celui en pied de Jeanne d'Autriche, fille de Charles V, debout, la main posée sur un petit nègre, est peut-être le meilleur.

Devenue une monarchie sur laquelle, selon le proverbe, le soleil ne se couchait jamais, l'Espagne du seizième siècle avait conservé toute la vivacité de la foi pri-

mitive, lorsque le reste du monde se dissolvait dans le protestantisme ; et cette foi, qui fait tout comprendre, produisait des génies doués d'assez de verve pour embrasser d'une égale étreinte l'universalité des arts, pour exceller à la fois en peinture, en sculpture et en architecture. Tel est Dominique Theotocopuli, dit *le Greco*, mort à Tolède en 1625, dont on a ici (nº 256) *un Jugement dernier* où figurent Charles V, François Ier, le Pape, le doge de Venise et autres célébrités du temps. Tel fut encore Alonzo Cano, mort à Grenade en 1667, et dont notre Musée possède de magnifiques tableaux ; par exemple les numéros 13 et 14, deux belles figures en pied de *saint Joachim* et de *sainte Anne*, père et mère de la sainte Vierge, admirables pour les draperies, la pose, la simplicité d'expression. Citons encore, comme types hiératiques chrétiens, *saint Pierre, saint Paul* et la *Madeleine pénitente* (numéros 21, 22, 23) ; puis deux *sainte Thérèse*, l'une en prière, l'autre recueillant un pauvre enfant malade ; et enfin deux portraits, celui du peintre même dans sa vieillesse, et celui de *Calderon de la Barca*, rival du Dante, portrait qui semble bien fidèle car il est plein de profondeur et de force. Sans avoir jamais vu l'Italie, Cano a deviné l'art antique ; il en a la pureté, la candeur et la noblesse ; mais il sentait tout aussi vivement l'art chrétien ; et c'est à tort qu'on l'a surnommé le Corrège espagnol, car il est constamment beaucoup plus religieux que ce peintre des grâces italiennes. Malheureusement son principal tableau au Musée peut autoriser cette méprise : *Balaam frappant avec un rondin son âne* qui parle pour lui reprocher sa dureté, et qui recule devant l'épée nue de l'ange invisible au prophète des idoles, est une toile pleine de verve d'exécution et d'effets de clair-obscur, mais trop académique et nullement chrétienne.

Cano laisse loin derrière lui don Juan Carreno de Miranda, mort à Madrid en 1685, Juan de Valdes Léal, né en 1630 et don Lucas de Valdes, né en 1661. Du premier cependant on voit ici un grand et beau tableau, où *saint Jacques sur un cheval blanc*, comme le Christ de l'Apocalypse, à la tête des Espagnols du royaume d'Oviedo s'élance, pareil à la foudre, contre les Maures qui fuient. L'histoire raconte que soixante mille infidèles restèrent sur la place dans cette fameuse journée, où commandait le roi Ramire ; et c'est depuis cette victoire que les Espagnols ont adopté pour cri de guerre le nom de saint Jacques. On peut encore citer de Miranda un très beau *portrait en pied de Charles II*, enfant. Une *Madone* de Lucas de Valdes (numéro 278) est remarquée pour sa robe à paniers et l'accoutrement bizarre de l'enfant Jésus en culottes courtes, avec le jabot et les manchettes du temps de Louis XV. Bien plus digne d'attention est une *Madone* de Jeronimo de Espinosa, *apparaissant à saint François*, qui, prosterné, regarde avec un élan d'amour tout espagnol l'Enfant divin aux bras de sa mère. Mais il est temps de passer aux trois grands maîtres du dix-septième siècle, Zurbaran, Velazquez et Murillo.

Né à la Fuente de Cantos en Estramadure, l'an 1598, mort à Madrid en 1662, Francesco Zurbaran a fait un nombre prodigieux de tableaux. Notre Musée seul en renferme 80. On admire surtout ses draperies, ses robes de moines et d'évêques aux simples et larges plis ; il a conservé sous ce rapport tout le caractère grandiose des Byzantins ; mais beaucoup plus libre qu'eux dans les groupemens et l'ordonnance, il se laisse quelquefois aller à toute l'effervescence de ses conceptions déréglées ; et même, lorsqu'il est sublime, tout entier à son extase il néglige la beauté. Son meilleur tableau dans le Louvre est peut-être *l'Assomption* (nº 332) ; la reine des anges y est adorée par deux figures debout, un moine à longue barbe et une femme croisant les mains ; l'expression de leur amour est si ardente qu'on les croirait volontiers sorties du pinceau de Murillo. La même chose peut se dire des quatre moines blancs qui remplissent le bas du tableau 331, représentant la *Glorification de Marie*, couronnée et assise au milieu des chœurs d'anges, tenant son enfant sur ses genoux ; seulement il est à regretter que la figure de Marie manque de noblesse, que le dessin soit sans précision, et que le fond ait une couleur trop terne. *Saint Carmelo*, évêque de Teruel, coiffé d'une mitre blanche et debout, vrai caractère de prélat espa-

gnol, et deux moines de la Merci, dont l'un bénit un captif qui se prosterne à ses pieds, sont des chefs-d'œuvre dans l'art de draper les dures étoffes monacales (numéros 356, 62 et 63). Le *Franciscain* qui, le visage encapuchonné, médite sur l'autre vie, en tenant à la main une tête de mort, et qui, blême comme elle, semble épouvanté du néant, est un audacieux abus de clair-obscur, dont l'effet vous maîtrise malgré vous. *Saint François à genoux devant une table* où est posée la tiare qu'on lui offre, et demandant à Dieu la force de la remettre aux cardinaux qui attendent dans le fond sa réponse, exprime dans toute son énergie l'ardente piété de l'Espagnol. Mais ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est le contraste de ces moines si ascétiques, si immolés, avec les vierges martyres de Zurbaran, si peu recueillies, si mondaines telles que les saintes *Lucie, Justine, Marina, sainte Cécile la musicienne,* la *savante sainte Catherine,* qui tient le glaive de son supplice. Peut-il y avoir une figure plus coquette que celle qui tient la flèche (n° 390)? ces jolies vierges sont évidemment des portraits de dames espagnoles, malgré qu'elles se ressemblent beaucoup entre elles et aient toutes un certain air de parenté. On se console en considérant le *portrait de saint Ferdinand,* couronne en tête et tenant comme un sceptre le glaive nu du haut justicier. Après s'être plongé dans l'afféterie du boudoir, le grand Zurbaran tombe dans un autre extrême; il se laisse aller à des représentations horribles. *La servante,* dans le tableau de *Judith,* portant derrière sa maîtresse la tête hideuse d'Holopherne, est l'exagération d'une furie. La longue série de petits tableaux des premiers missionnaires martyrs dans les Indes, outre qu'on y voit partout le dessin inexact et tâtonnant de Zurbaran, offre parfois le plus complet mauvais goût; tel le numéro 379, où des bourreaux dévident sur un tour les entrailles d'un martyr qui lui sortent par le nombril.

Il fallait qu'un génie supérieur vînt donner à la peinture un caractère moins sombre. Ce génie fut don Diego Velazquez de Silva, né à Séville en 1599. Beaucoup moins poète que son rival, il le surpasse par le coloris et la fraîcheur du sentiment; mais l'inspiration religieuse lui manque. L'*Adoration des Bergers,* seule composition un peu vaste qu'on ait de lui, date probablement de sa première jeunesse; c'est encore la manière sèche de Herrera, son maître. Les pasteurs apportent leurs offrandes à la crèche, derrière laquelle se lève l'aurore; l'invention est riche et variée, mais l'exécution est par trop faible. Le *Saint Pierre repentant,* malgré la réputation dont il jouit, dit-on, en Espagne, n'offre qu'une admirable tête de mendiant et non d'apôtre. Mais, dans ses portraits, quelle vie, quelle vérité! Sans mentionner celui de *Marie d'Autriche,* femme de Philippe IV, qui n'a guère de curieux que la coiffure, remarquons les deux superbes portraits en pied (nos 291 et 92) de grandeur naturelle, l'un du duc d'*Olivarès,* l'autre de *Philippe IV,* et les deux *nains* de ce monarque (n° 299) conduisant un grand chien, et enfin (n° 310) le *portrait d'un cardinal.* Ce sont là des modèles parfaits de noblesse et de naturel. Mais l'œuvre où Velazquez s'est pour ainsi dire surpassé est son fameux portrait par lui-même (n° 300); ici on peut apprécier dans toute son étendue ce talent fascinateur. Il n'y a que son élève, Murillo, dont on puisse citer des portraits comparables à ce dernier, par exemple sa servante, qui pile sans doute du café pour le déjeuner de son maître (n° 180) et le portrait en médaillon de Murillo par lui-même (n° 183), où le feu et le sang-froid de l'intelligence, la douceur et la fierté de l'âme sont en parfait équilibre : seulement la bonne vieille est encore plus vivante; et sous ce rapport c'est un des plus désespérans ouvrages de l'art d'imitation chez les modernes. Mais contemplons le grand maître dans ce qui le caractérise le mieux, dans ses tableaux d'église.

Le plus parfait de ces chefs-d'œuvre est *Saint Rodrigue martyr* (176), grandeur naturelle, debout, couvert d'habits sacerdotaux et de sa chasuble à icones bibliques. Le cou empreint d'une large cicatrice, mais ressuscité, il tient la palme du triomphe; et ravi en extase, son regard qui rayonne, plein d'un repos sublime, contemple les cieux ouverts, d'où descend un ange avec la couronne. Inférieurs à cette toile comme puissance de

coloris, mais aussi beaux qu'elle comme dessin, sont trois *christs,* les plus admirables que je connaisse, après celui de Léonard de Vinci, comme types hiératiques et ressemblance traditionnelle de l'Homme-Dieu. L'un, *Jésus ressuscité avec sa croix en main,* plus que demi-figure, grandeur naturelle (161), est le plus bel idéal du Médiateur glorieux qui vient de dompter la mort et l'enfer. Le suivant (162), un *Ecce Homo,* vrai type du Sauveur souffrant, ne peut être égalé que par les *Ecce Homo* de Moralès : cette tête, encore brillante de tout l'éclat de la jeunesse, indique le commencement de la passion : une tristesse infinie s'y mêle à la force et à la dignité royales ; l'amour triomphe, le calice est accepté. Mais Murillo ne se plonge point, comme le peintre de Badajoz, dans les abîmes de la douleur divine : c'est le triomphe, c'est la gloire qu'il aime à peindre. Voyez le *Sauveur et saint Jean-Baptiste,* debout, près du Jourdain, s'entretenant ensemble, tandis que l'aigle et le bœuf des évangélistes planent dans la lumière qui fait le fond du tableau (158). Ne dirait-on pas deux conquérans dans l'ordre spirituel, se préparant à aller changer le monde? Et quel air de parenté entre l'Homme-Dieu et celui que l'Écriture appelle le plus grand des enfans de la femme! Il est certain que Murillo sentait la nécessité de conserver invariablement les principaux types de l'art chrétien ; et je ne sache pas que jusqu'ici on y ait fait attention. Il est vrai que ses Madones s'écartent pour la plupart de cette règle. Telle est celle de *la Conception* (148 et 149) : ces deux tableaux, qui se répètent, mais dont le plus petit est peut-être le plus étincelant de beautés de tous genres, représentent Marie s'élevant en extase, portée par un groupe d'anges. Tout son être exprime l'absorption dans l'amour infini, et la reconnaissance pour l'immense faveur qu'elle reçoit. C'est vraiment la femme pleine de grâce, la plus céleste des créatures : elle est si belle qu'on ne lui croit pas de corps ; ses formes ont une certaine harmonie aérienne et mystique, un vague insaisissable de contours qui manquait à Raphaël même. Après ce tableau, vient la *Madeleine échevelée,* mais ravissante de pureté, de jeunesse, de fraîcheur, trop belle peut-être, qui s'élance de sa couche au milieu des ténèbres, et cherche du regard dans les cieux le fiancé qui lui est promis ; puis *Sainte Catherine,* à genoux, vêtue en grande dame, un riche cimeterre à ses pieds, emblème de son martyre, et à laquelle un petit ange présente la palme des cieux.

Parmi les toiles d'un mérite secondaire, se remarquent *Saint Augustin* cherchant à s'expliquer le mystère de la Trinité, et que l'enfant remplit de confusion par sa parabole de la coquille où il veut mettre toute l'eau de la mer ; *Saint Bonaventure,* qui, après sa mort, a obtenu de Dieu de revenir durant trois nuits pour achever ses mémoires : assis dans son fauteuil, entouré de ses livres, il écrit ; cette main cadavéreuse qui agit comme si elle était vivante, ce front blême, ce regard mort où pourtant se peint une énergique pensée, vous font éprouver un involontaire frémissement. Et cet *Enfant prodigue* (178) qui se repent, et, à genoux, lève les mains vers le ciel : quelle vérité dans ces regrets, dans cette souffrance ! Quelques larmes coulent avec effort des yeux secs de ce débauché, couvert de sales lambeaux, pendant que les porcs, noirs comme des démons, paissent dans l'enfoncement. Comme cette figure indique bien le malheureux rebuté même des prostituées! Murillo savait prendre tous les tons. Quelle différence entre ses belles Vierges et les deux tableaux de moines portant la croix, l'un saint François, l'autre saint Diego d'Alcala! Comme ils embrassent l'instrument du Calvaire avec un douloureux amour! Il y a dans leurs regards une sorte de délire divin.

Avant de finir, on me permettra d'exprimer un regret de ce qu'il n'existe pas encore une histoire complète de la vie et des ouvrages de cet émule de Raphaël. Il suit de là que beaucoup de ses tableaux, dispersés dans les cabinets privés, demeurent inconnus et perdent peu à peu l'authenticité qu'ils pouvaient avoir d'abord (1).

Cyprien ROBERT.

(1) C'est ainsi qu'on trouve au collége de Juilly un *Saint Thomas d'Aquin*, que le célèbre Gérard lui-même regardait comme sorti du pinceau de Murillo. Cette belle toile, où tout décèle la main du maître, est la propriété de M. l'abbé de Scorbiac.

Elle représente le docteur Séraphique la plume à la main, brillant d'enthousiasme et de jeunesse, et rédigeant l'*Office du Saint-Sacrement*, qu'un groupe de petits anges adorent dans les cieux.

L'ITALIE LITTÉRAIRE.

TROISIÈME ARTICLE.

Le quinzième siècle, malgré ses luttes intestines, ses déchiremens, ses guerres civiles et étrangères, ne fut pas moins libéral envers les hommes d'un haut savoir que ne l'avait été le quatorzième. C'est alors que s'élève à Florence le pouvoir des Médicis; celui des Este et des Gonzague se consolide à Ferrare et à Mantoue; de chefs de républiques ils deviennent princes, et les républiques environnantes viennent se fondre dans leurs domaines. Naples avait vu, après les règnes agités de Ladislas et de la seconde Jeanne, sa couronne mise en lambeaux par les étrangers : le roi d'Aragon avait franchi les mers pour la saisir; mais Charles VIII, avec sa poignée d'intrépides Français, était venu du haut des Alpes l'arracher de la tête débile de son rival. Obligé de battre en retraite à son tour, Charles avait rétrogradé comme le lion, en retournant souvent la tête ou passant hardiment sur le ventre aux nuées d'ennemis qui s'amoncelaient sous ses pas. — Milan passait des Visconti aux Sforce, des Sforce à la France, et ses campagnes fertiles étaient infectées de reistres et de lansquenets. — Or, qui croirait que chez ce peuple décimé, ruiné; dans ce pays livré en holocauste à quelques ambitions jalouses, il y eût encore des grammairiens, des poètes, des professeurs, des universités! Eh bien! nul siècle cependant ne fut plus fertile, sinon en poètes, du moins en hommes de science et d'étude. L'activité d'esprit, qui rendait les guerres si fréquentes, réagissait sur tout; on la portait à l'école comme sur le champ de bataille, et cette activité faisait des prodiges. Ainsi, tandis que les noms des Piccinino, des Colleone, des Carmagnola, des Trivulce, résonnaient à l'égal du canon aux oreilles des soldats, ceux des Marcile Ficin, des Politien, des Victorin de Feltre, des Philelphe, des Argyropyle emplissaient de leur renommée toute l'Europe. Ce qui distingue éminemment ce siècle, c'est la passion pour les recherches érudites et la philosophie; on sait les fréquens voyages d'Aurispa et de Guarino à Constantinople, pour en rapporter quelques manuscrits, quelques vestiges de l'antiquité; on sait la douleur de Guarino, dont la tête blanchit en apprenant que les caisses où était enfermé le fruit de ses investigations étaient tombées à la mer. Ce fait caractérise, non pas seulement l'homme, mais l'époque. Deux Florentins, Niccolo Niccoli et Cosme de Médicis, n'avaient pas assez de trésors pour acquérir des livres, pour procurer une honorable existence aux savans qu'ils rassemblaient. Lorsque la chute de l'empire grec vint effrayer le monde, ces deux hommes, et ils ne furent pas les seuls en Italie, recueillirent les exilés, les envoyèrent chercher de côté et d'autre, eux et les dieux pénates qu'ils avaient sauvés de la ruine de leur patrie. Les Lascaris, Démétrius Chalcondyle, George de Trébizonde et leurs compatriotes furent partout reçus avec empressement, avec honneur; on leur donna des chaires dans les universités, on les commit à l'explication des œuvres des beaux génies de leur nation, et l'étude de l'antiquité devint un culte.

En même temps les livres de Platon, apportés par Aurispa, avaient fait une révolution dans la philosophie. Aristote, qui régnait depuis long-temps dans les écoles, retrouva tout-à-coup son rival, et la lutte s'engagea acharnée et terrible. C'est ce fait qui donna naissance à l'académie platonicienne des Médicis, la première en date des académies italiennes,

(1) Voir le 2e article, n° 28 ci-dessus, p. 305.

mais qui fut bientôt imitée par une nuée d'associations loquaces, dont l'effet le plus certain fut de provoquer dans toutes les villes le goût du travail et l'habitude de se rendre compte de ses travaux.

Les princes prenaient part à ce mouvement de tout leur pouvoir; et c'est ici qu'il faut remarquer une différence essentielle qui existe entre l'histoire littéraire d'Italie et celle de France. En France, les arts et les lettres étaient abandonnés, comme l'observait péniblement le Tasse, aux clercs et à la roture : on fut long-temps parmi nous à ne voir dans le poète qu'un jongleur, comme à l'époque des rois d'Arles et des cours d'amour, et ne pouvoir signer que du pommeau de son épée était presque un titre de noblesse. — « Le roi Robert me demanda un jour, raconte Pétrarque, si j'avais jamais vu la cour du roi de France; je lui répondis que cela ne m'était jamais venu à la pensée; et comme il souriait et m'en demandait la raison, — C'est que, lui disje, je n'ai pas voulu être inutile et à charge à un roi non lettré, et il me plaît infiniment davantage de vivre joyeux dans ma pauvreté, que de mettre le pied sur le seuil des palais, lorsque je n'y comprendrais rien et que je n'y serais compris par personne. — Il prétendit alors avoir ouï dire que le fils du roi n'était pas éloigné de l'étude. — Moi aussi, je l'ai ouï dire, répliquai-je; mais on assure que cela déplaît à son père, et qu'il considère les maîtres de son fils comme ses ennemis. — Je n'affirmai point cela comme vrai, et je ne l'affirme point encore; mais le bruit en courait et m'avait ôté toute pensée de me présenter à cette cour. — Entendant pareille chose, cet esprit généreux fut pris de colère et frémit (*inorridè*), puis après quelques momens de silence, tenant ses yeux fixés à terre, et violemment ému, ainsi qu'on le lisait clairement sur son visage (car j'ai toute chose présente comme si je le voyais encore), il leva la tête et dit : — Voilà donc les hommes! voilà donc comme leurs opinions et leurs sentimens diffèrent! Quant à moi, je vous jure que les lettres me sont beaucoup plus précieuses et plus chères que mon royaume luimême, et que s'il fallait perdre l'un de ces biens, je préférerais être privé de ma couronne que de la douce récréation des lettres [1]. »

J'ai dit que Frédéric II et le roi Robert, non seulement protégeaient la littérature, mais la cultivaient. Au quinzième siècle, parmi les princes et les citoyens haut placés qui s'adonnèrent à l'étude, nous voyons tout d'abord Laurent de Médicis, poète et philosophe; Lionel d'Este, marquis de Ferrare, aussi profond érudit qu'élégant écrivain de sonnets et de balades; Blanche d'Este, sa sœur; Ferdinand, roi de Naples, qui a laissé un volume de discours; Guidobalde de Monte-Feltro, duc d'Urbin, également versé dans les lettres, la théologie, la philosophie et la médecine; Vespasien et Hercule Strozzi, l'illustre Pic de la Mirandole. Je ne cite que ceux-là appartenant tous à la même époque; mais si nous jetions les yeux sur les universités, les académies, les ateliers des peintres et des sculpteurs, nous y verrions toujours l'aristocratie noblement représentée. Le grand Léon-Baptiste Alberti, tout à la fois physicien, écrivain, architecte de premier ordre, était d'une ancienne famille de Pesaro; Bernard Rucellaï, l'un des érudits qui les premiers s'efforcèrent de retrouver l'histoire romaine dans les ruines de Rome, était fils d'un Strozzi et petit-fils d'un Médicis; le vieux *tailleur de pierres*, Michel-Ange Buonarotti, descendait, assure-t-on, des princes de Canossa. Les noms des Machiavel et des Guicchardin sonnaient haut à Florence: Bojardo et l'Arioste étaient comtes; la famille des Tasse était répandue dans un grand nombre d'états de l'Europe; elle remplissait partout des fonctions importantes, et l'une de ses branches était même honorée du titre de prince. Faut-il rappeler, après cela, le fameux comte Balthasar Castiglione, le marquis Maffei, le spirituel comte Alexandre Tassone, le fougueux comte Alfieri et tant d'autres? Certes, on ne doit pas s'étonner que, lorsque le mouvement intellectuel venait de ceux qui avaient position et fortune, ce mouvement fût entraînant et rapide. L'homme de lettres, l'artiste ne pouvaient plus être relégués parmi les valets, du moment que les seigneurs les plus haut

(1) *Rerum memorand.*, l. II, c. 2.

placés se faisaient hommes de lettres et artistes. Aussi chacune des petites cours italiennes formait-elle en quelque sorte une académie où l'on faisait succéder au bruit des fêtes et à l'éclat chevaleresque des tournois, des conversations savantes, des joûtes poétiques, philosophiques, auxquelles guerriers et dames s'entremêlaient librement avec les plus doctes. Pour cela on sent qu'il fallait que toutes les éducations fussent soignées, que dans toutes les classes de la société il y eût rivalité de ferveur pour l'étude, et cela était. Toutes nombreuses que fussent les universités, chacune de leurs chaires était entourée d'une foule d'élèves, parmi lesquels on voyait souvent de jeunes princes. C'est pour l'instruction de ses enfans que Jean-François Gonzague appela à Mantoue Victorin de Feltre, et fonda cette école qui devint en quelques jours la plus fameuse d'Italie. — « Je suis arrivé à Mantoue, écrivait Ambroise-le-Camaldule, et j'y ai été accueilli avec une affection et une bonté singulière par Victorin, excellent homme et mon ami. Il vint au devant de moi avec les enfans du prince, deux garçons et une petite fille de sept ans. L'aîné des garçons a onze ans, et le plus jeune cinq; il avait en outre d'autres élèves. Victorin enseigne le grec aux fils et à la fille du prince, et tous savent déjà lire dans cette langue. J'ai vu la traduction de quelque chose de Chrysostome, faite par l'un d'eux, elle m'a plu beaucoup; trois autres plus âgés font de merveilleux progrès. » — Et une autre fois : — « Je suis arrivé pendant qu'ils dînaient. Victorin est venu à ma rencontre avec une telle joie, qu'il n'a pu retenir ses larmes. Je lui dis que j'étais venu pour voir non moins lui que tous ses élèves, puis j'embrassai de tout cœur cet homme si courtois, et lui aussi s'était attaché à mon cou et nous ne pouvions nous rassasier de nous voir et de nous parler. Il me montra Jean Lucide, fils du prince, jeune homme de quatorze ans, élevé et instruit par lui. Cet adolescent me récita aussitôt deux cents vers de sa composition dans lesquels il décrivait la pompe de la réception qui fut faite à l'empereur à Mantoue, et il les récita avec une telle grâce, que j'en fus surpris; à peine puis-je croire que Virgile ait récité avec plus d'entraînement le sixième livre de l'Enéide devant Auguste. Les vers étaient très beaux, mais plus beaux encore étaient-ils par la douceur et l'élégante prononciation de celui qui me les disait. Il y avait encore là une petite fille du prince, d'une dixaine d'années, qui écrit si bien en grec que j'en eus honte; car je pensai que de tous ceux que j'ai instruits, à peine en est-il un qui écrive si joliment. Il y avait là, en outre, beaucoup de ses élèves, et parmi eux même des chevaliers, et tous me rendaient de grands honneurs par ordre de Victorin, qui leur disait qu'entre nous toute chose était commune. »

Ambroise-le-Camaldule était un de ces érudits qui avaient porté dans le cloître l'amour de l'étude. En rapport avec toutes les sommités du quinzième siècle, estimé et recherché des princes, on aime à l'entendre raconter cet accueil touchant qu'il reçut de Victorin, accueil plus précieux pour lui que les flatteries des grands et les hommages des palais. Cette scène si patriarcale, où l'on voit les fils, la fille du souverain de Mantoue pêle-mêle avec d'obscurs élèves et récitant leurs vers à un pauvre moine, est sublime de naïveté et de grandeur. Comme la physionomie de Victorin y paraît belle et heureuse! comme celles des enfans peuvent s'y diversifier avec charme! Et ce moine, si frappé de la grâce du jeune orateur qu'il se rappelle Virgile parlant devant Auguste; ce moine si affectueux, si humble, si savant! Tout cela n'est-il pas digne du pinceau de Van Ostade ou de Gérard Dow?

J'ai dit que si le quinzième siècle fut fécond en grammairiens et en littérateurs, le nombre des poètes y fut cependant restreint. Loin de se soutenir au niveau de Dante et de Pétrarque, la poésie italienne déchut considérablement: elle se fit grossièrement triviale avec Burchiello; elle descendit jusqu'à parler patois avec Laurent de Médicis [1]; elle perdit toute sève, toute vigueur, et sans quelques vers académiques de Politien, sans la pensée poétique qui inspira les épopées romanesques de Bojardo et de Pulci, nous n'aurions rien à citer.

L'épopée romanesque est un genre de

(1) Dans les *Nencia* et les *Beoni*, par exemple.

poème qui appartient en propre à l'Italie; ce sont bien, si l'on veut, nos romans de chevalerie, mais animés par des imaginations plus vives et revêtus de toutes les grâces, de toute la légèreté maligne, burlesque, que la versification peut donner. Le mérite particulier de ce genre, c'est la variété de ses aventures, qui tient sans cesse le lecteur en haleine; c'est leur multiplicité, qui les fait s'enchevêtrer perpétuellement, mêlant et débrouillant les intrigues sans confusion ni amalgame : c'est leur impossibilité même qui leur donne un caractère plus grotesque, et empreint le récit d'une verve moqueuse et ironique. L'épopée romanesque est d'origine française, mais elle a passé par l'Espagne; on y retrouve toutes les prouesses, toutes les rodomontades, tous les exploits du chevalier de la Triste-Figure, et l'on sait que l'œuvre de Cervantès n'était qu'une satire des romans chevaleresques qui faisaient les délices de ses compatriotes. En Italie, elle a eu un succès plus durable, parce qu'elle a été prise comme un jeu, et que le sérieux imperturbable des anciens *romanceros* espagnols y est devenu une plaisantere fine, mordante, le caprice d'une imagination folâtre et enjouée.

Malheureusement la morale a eu peu à s'applaudir de l'importation de ce fruit étranger; ce fut un cadre tout trouvé pour les aventures de ruelles, les facéties grivoises, les contes drôlatiques, genre que le génie italien exploita toujours avec une si merveilleuse fécondité. La pudeur, la religion, les droits sacrés de la famille sont souvent livrés aux coups d'une dérision piquante et acérée dans l'épopée romanesque : Pulci mêle aux narrations les plus obscènes des paroles de l'Ecriture dont l'austère gravité contraste ridiculement avec le lieu et les circonstances; et cependant Pulci lisait son poème à la table de Laurent de Médicis, en présence de tous les membres assemblés de l'académie platonicienne, qui passaient les jours à discuter sur la conscience et l'immortalité de l'âme.

C'est ici que se révèle une des plaies les plus profondes de l'Italie : soit puissance d'un climat énervant, soit conséquence des haines, des divisions, des guerres, dont le principal effet est de rompre tout frein, de livrer les états, les familles à l'anarchie et au désordre; soit influence de cette multitude de petites cours dont la licence, les galanteries finissaient par se propager comme une contagion dans chaque ville, il est certain que depuis long-temps l'immoralité avait brisé toute barrière dans ce pays et déchiré tout voile. Je sais bien que la France, à cette époque, était loin de pouvoir se présenter comme modèle; on ne peut nier que la féodalité et la chevalerie n'aient porté en elles des germes de corruption : pour s'en convaincre, il suffit de lire l'histoire des croisades, les lettres surtout des saints religieux, des pieux évêques qui accompagnaient les croisés, il suffit de parcourir nos vieux fabliaux et d'écouter les récits de la reine de Navarre et de Brantôme. Mais quel que fût le triste état de la pudeur publique dans notre patrie, jamais nous n'avons, Dieu merci! égalé les ultramontains à cet égard; jamais que je sache, si l'on en excepte Voltaire, nous n'avons vu nos grands poètes, nos graves historiens, nos savans, nos évêques prostituer leur plume au cynisme le plus effronté et au plus grossier libertinage. Nous n'avons dans notre littérature ni un Arétin, ni un Franco, ni un Pogge. Eh bien! l'Arétin était recherché, choyé, comblé de trésors par les princes, par François Ier, entre autres; cela va bien avec sa vie. Le Pogge écrivait ses *facéties* dans les antichambres des papes: nous ne saurions nous imaginer, nous autres Français, quelles épithètes hideuses, quelles accusations grossières il accumulait contre Philelphe, contre Valla, et de quelle manière tout cela lui était renvoyé; et cependant Philelphe, Valla, étaient d'importans hommes de lettres; le Pogge lui-même était un historien de mérite et un profond antiquaire. Mais aussi que vouliez-vous qu'il advînt d'un pays où les contes de Boccace faisaient les délices des adolescens comme des vieillards; où l'on voyait des évêques, tels que Matthieu Bandello et Jean de la Casa, des cardinaux tels que Bibbiena et Bembo, et où le rire ne semblait de bon aloi que lorsqu'il était provoqué par de sales récits ou d'obscènes équivoques? Les esprits les plus sérieux sacrifiaient parfois à la divinité du jour, les person-

nages les plus éminens s'abreuvaient à la coupe empoisonnée. Alors on voyait Machiavel, un publiciste, écrire la *Mandragore;* Bibbiena, un cardinal, l'impure *Calandra* ; Panormita son *Hermaphrodite;* Franco, sa *Priapée* ; Matthieu Bandello. Lasca, Firenzuola, Sacchetti, leurs Nouvelles; *Monsignor della Casa*, ses grossiers *Capitoli* : alors il y avait un peintre qui avait mérité le nom de *Soddoma*, et qui le portait sans honte; alors Politien, un clerc, menait honteuse vie; alors Bonfadio, l'historien de Gênes, était brûlé pour un crime abominable! Les choses en étaient à ce point qu'il y eût presque de la réserve dans le *Roland Furieux* et les satires de l'Arioste.

Ce qui affecte surtout dans ce pénible tableau, c'est de voir les membres de l'Église souiller, avilir leur caractère; c'est de voir, sous Léon X, sous Clément VI, les dignités de l'autel servir de récompense à des poètes, à des artistes. Ne fit-on pas espérer le chapeau de cardinal à Raphaël! Personne assurément plus que moi n'a été heureux de voir en Italie la multitude de chefs-d'œuvre en tout genre que la papauté y a fait éclore. Il était beau, il était noble pour les princes de l'Eglise de se mettre à la tête du mouvement intellectuel, de le propager, de l'étendre; mais n'auraient-ils pas dû aussi le diriger? N'auraient-ils pas dû chasser des emplois ecclésiastiques tous ces hommes gangrenés qui n'avaient d'autre mérite que de parler correctement latin ou d'écrire de fades sonnets à leurs belles? J'éprouve un poignant dépit à entendre sans cesse les critiques italiens nous vanter les Casa, les Jove, les Bembo; Bembo! homme corrompu, ambitieux phraseur, sans élévation, sans dignité, profanant la pourpre par ses débauches! On a besoin, quand on a parcouru cette époque de Léon X, quand on a vu le pontife lui-même assister avec toute sa cour à des représentations de comédies lubriques, on a besoin de détourner les yeux, car cela fait mal. Combien est-il plus doux de suivre saint Antonin, saint Bernardin de Sienne dans leurs courses apostoliques, d'admirer leurs exemples, leur abnégation, leurs vertus! Combien l'âme se trouve plus à l'aise au milieu de ces réunions savantes qui se formaient dans l'appartement de Charles Borromée au Vatican, et d'où la touchante bénignité du saint jeune homme n'excluait ni les discussions joyeuses, ni les charmes folâtres de la poésie. Alors, on le voit, il y avait de grandes vertus tout auprès de grands vices; les pèlerins, les malades, trouvaient un appui et un consolateur dans Philippe de Néri, et la parole de Dieu tonnait encore haute et puissante dans la bouche de Savonarole.

E. DE LA GOURNERIE.

DE LA RELIGION D'APRÈS DES DOCUMENS ANTÉRIEURS A MOISE,

PAR C. ROSSIGNOL (1).

Voici un de ces ouvrages dont le titre seul est fait pour exciter la curiosité et l'intérêt des hommes instruits et religieux. Il n'est indifférent à personne de savoir ce qu'était la religion avant Moïse. Mais l'ouvrage répond-il bien à cet intérêt qu'il excite, aux espérances qu'il fait naître? La réponse à cette question est difficile, et elle doit dépendre des espérances même que l'on a conçues. Si l'on a cru y trouver des textes antérieurs à Moïse, on s'est trompé; mais si l'on ne s'est attendu qu'à voir l'auteur tirer du texte, du style et des expressions de Moïse la preuve que la foi qu'il annonce, que le Dieu qu'il proclame, que les vérités qu'il répand, existaient avant lui dans l'esprit et les mœurs des peuples; que ce n'est pas Moïse qui à lui seul a créé le symbole des Juifs; qu'il n'a fait que le

(1) In-8°; à Lyon, chez Pélagaud, Lesne et Crozet.

constater, l'éclairer et le développer, alors on sera satisfait; et force sera que l'on convienne que l'auteur a logiquement et sérieusement rempli sa tâche.

M. Rossignol est un jeune laïc, et cependant il paraît posséder à fond la langue des hébreux, et il manie la Bible avec une érudition distinguée.

Mais avant d'entrer dans les détails, donnons une idée générale de son livre et des causes qui l'ont inspiré : « Tout en parlant des vérités nouvelles, nous dit l'auteur dans l'avant-propos, nous nous portons instinctivement vers le passé. Les uns analysent la feuille du palmier indien; les autres secouent la poussière des momies; ceux-ci exploitent le Nord, etc.; tous enfin, s'attachant aux études philologiques, demandent aux plus anciens monumens ce qu'ils savent des temps primitifs.

« Pourquoi donc oublie-t-on les originaux pentateutiques? Nos travaux ont-ils découvert quelque chose de plus ancien, de plus sage, de plus complet que ce Testament vénérable? A-t-on brisé les rayons du glorieux législateur, découvert la source humaine où il a puisé ses révélations?

« Ces considérations nous ont engagé à faire, nous aussi, malgré notre faiblesse, un voyage en Orient, dans le pays qui fut le berceau de nos pères.

« Non, ce n'est point par une vaine curiosité, ou pour tenter notre foi, que nous l'avons entrepris, mais pour l'augmenter et attiser notre amour par le *souvenir et la science;* c'est pour fixer par des croquis rapides, l'attention des savans voyageurs qui vont aux antipodes faire de l'archéologie, tandis que nous avons sous nos pieds un monument qui assista à la vocation d'Abraham, qui accompagna les fils de Jacob dans les pâturages de Mezraïm, qui vit tomber les murailles de Jéricho, et autour duquel, aujourd'hui encore, font sentinelle les descendans des Samaritains et tous les Israélites dispersés; c'est pour élever un nouveau signe sur le chemin des hommes qui sont en recherche d'une croyance. »

Après ce préambule, que nous avons cité volontiers, parce qu'il expose quelque chose de l'ouvrage, et qu'il est élégamment écrit, l'auteur entre en matière et divise son travail en seize articles. Le premier contient l'exposition de l'ouvrage; le second roule sur l'antiquité de l'hébreu et sur le caractère du peuple de Dieu; le troisième traite de Dieu même; le quatrième, de la Trinité; le cinquième, de la vérité; le sixième, du Dieu bon; le septième, des statues; le huitième, du soleil; le neuvième, de l'état primitif de l'homme; le dixième, de la révélation; le onzième, de l'immortalité de l'âme; le douzième, de la chute primitive; le treizième, du sacrifice; le quatorzième, de la loi; le quinzième, du jour du Seigneur; et le seizième, de la famille.

M. Rossignol n'entre pas dans la discussion des textes de la Bible. « Nous en laissons, dit-il, l'exégèse à ceux qui sont dans le sanctuaire, leurs interprètes naturels, pour ne nous attacher qu'à l'esprit dont est pénétrée la langue qui les forme, à l'enveloppe de la pensée, afin de lire sur cette figure l'âme qui l'anime. C'est là que nous signalons l'existence des documens antérieurs à Moïse. Comme toute langue précède nécessairement l'individu qui en fait usage, il est évident que les idées et les faits que nous dira le génie de l'idiome saint ne peuvent être de la création de Moïse. Ils s'enfoncent dès lors dans un lointain qu'il n'est guère possible de préciser, mais dont il suffit de constater la réalité et l'importance. »

Le génie de l'idiome saint, que Moïse n'a point créé, mais qui vient de Dieu, c'est la religion. En effet, dans l'écriture et la syntaxe des langues, dans la liaison des idées des hommes, il y aura toujours, selon l'auteur, de secrètes et précieuses choses qu'Ancillon appelle des révélations et des trésors, une métaphysique digne au plus haut point de l'attention du philosophe. Denys d'Halicarnasse voyait dans les idiomes d'antiques symboles, et M. Ballanche les regarde comme des arches voilées qui renferment les traditions primitives du genre humain. La langue, ce vêtement de la pensée, ne doit pas lui être étrangère. « Ne croyons même pas, ajoute l'auteur, que les anciens ne voyaient dans la lettre que ce qu'une étude plus ou moins superficielle nous a fait découvrir à tous. Ils lisaient parfois jusque dans la constitution radi-

cale et physique du mot, et regardaient comme un devoir de méditer sur les idées cachées dans les dénominations des choses, et comme un privilége d'être initié à la sagesse de l'hiéroglyphisme. C'est peut-être ce qui faisait dire que chaque lettre voile une étincelle de vie; que les mots sont doués d'une force étonnante, comme d'une vertu magique. Dans cet examen de Moïse, il ne s'agit point de simples cérémonies extérieures, ni surtout de réglemens diététiques, qui doivent être à peu près les mêmes dans les mêmes contrées; il s'agit de l'essence de la religion, de la tendance propre de l'esprit, de l'attitude respective de la famille hébreuse et de la nation égyptienne. Or, le résultat immédiat de l'examen que nous ferons proclamera hautement que l'Égypte n'est pas la mère-patrie des doctrines bibliques. »

Voilà donc le plan, le but et la spécialité de l'ouvrage de M. Rossignol. Il veut essayer de considérer la langue sainte dans ses origines historiques et religieuses, abstraction faite des textes; il veut traduire cette parole qui *vient de l'intérieur*, nous dit-il, comme la gloire de la fille du roi. Il sait que dans cette carrière neuve qu'il se trace, il y a des dangers; que des illusions peuvent s'élever et se mettre à la place du vrai; qu'il court risque de diviniser peut-être la fille de sa propre voix.

En ceci, nous sommes entièrement de son avis.

Mais s'il y a de la témérité à garantir l'exactitude de tous les détails dans une course de longue haleine sur un terrain nouveau, l'auteur trouve qu'il y a quelque chose de positif et d'incontestable : c'est le majestueux ensemble des doctrines; c'est l'esprit général qui les lie. En ce point, l'auteur a raison; mais il n'en reste pas moins vrai que la tâche qu'il embrasse est une tâche ardue et difficile : c'est une mine féconde de disputes et de controverses. Il faudrait craindre qu'en voulant voir trop de choses dans une lettre, dans un mot, dans une langue, on ne finit par y voir souvent ce qui n'y est pas. Ce genre de preuves en faveur de la religion peut être estimable et ingénieux, il peut être très logique, mais on pourrait craindre qu'il ne parût pas aussi solide, que systématique et arbitraire, à ceux dont la tournure d'esprit ne lui serait pas sympathique, ou qui n'auraient pas assez de pénétration pour en apprécier la portée.

D'après ce qui vient d'être dit, on peut supposer déjà que M. Rossignol regarde la langue des Hébreux comme la plus ancienne des langues du monde, et les preuves qu'il en apporte nous ont paru heureuses. A en croire la tradition juive, ajoute l'auteur, cette langue ne serait pas seulement celle des premiers patriarches, et le principe constituant des idiomes variés de toutes les familles sémitiques; elle nous la donnerait encore comme la langue primitive, celle que parlait Adam dans le Paradis terrestre. L'auteur néanmoins se défend d'avoir l'audacieuse prétention d'affirmer que l'idiome pentateutique doit être le roi entre tous; ce qu'il veut néanmoins, c'est faire remarquer qu'il est en effet l'image et la ressemblance des primitifs enfans de Dieu.

De l'antiquité de la langue hébraïque l'auteur passe à l'idée qu'elle nous donne de Dieu. Après avoir réfuté le panthéisme matérialiste d'un certain Salvador, auteur d'un livre intitulé *les Institutions de Moïse*, il ajoute : « Dans l'antiquité patriarcale la grande pensée de Dieu était écrite partout : ses noms s'attachaient au front de l'homme pour qu'il ne l'oubliât pas. Tantôt c'était un acte de reconnaissance, tantôt une prière ou un cantique à la gloire de l'Eternel; c'était souvent un cri de foi et d'espérance.

« Dans les noms propres bibliques seulement, on lirait un programme de théodicée. Le grand prêtre porte le nom sacré sur une lame d'or attachée à son front; on se salue au nom de Dieu; des amis qui se revoient mangent du pain devant Dieu.... Cet empressement à le nommer, le respect avec lequel on l'invoque, ces voix qui disent : Dieu, Dieu! cette lame d'or qui le proclamait et en annonçait la sainteté, tout cela ne signifiait-il pas que le Seigneur est l'élément de la société, qu'elle vit par lui, qu'il en est le roi suprême?.... Dieu, pour les anciens Israélites, était le type de toutes les perfections, le superlatif absolu de la puissance, de la sagesse. Aussi toute impo-

sante grandeur, une haute montagne, des cèdres élevés, une épée terrible et vengeresse, une flamme ardente, un sage discours, étaient un discours de Dieu; une flamme, une épée, un cèdre, une montagne de l'Éternel : magnifique expression qui place Dieu sur son trône suprême, et dit comme le prophète : Grandes, belles et sages sont les œuvres du Seigneur. »

L'auteur montre ensuite comment cette idée alla baissant en passant des Hébreux aux Grecs, et des Grecs aux Romains. Puis, après une comparaison et un examen savant des trois grands noms de Dieu : *Eli* ou *Elohim*, *Adonaï* et *Jéhovah;* dont le premier, c'est-à-dire *Elohm,* veut dire *les adorables, les puissances que l'on doit adorer;* dont le second, c'est-à-dire *Adonaï,* veut dire *base;* et dont le troisième, c'est-à-dire *Jéhovah,* signifie l'Être, l'*Essence* même, il passe à la *Trinité,* où le menaient ses considérations sur le nom de Dieu. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses développemens sur ce mystère; ils sont trop resserrés pour être susceptibles d'une analyse; il les faut lire dans l'ouvrage même.

De la *Trinité,* qui est l'ensemble des choses ou plutôt des personnes, des puissances divines, M. Rossignol passe à la *Vérité,* qui en est l'expression; puis enfin au Dieu bon, père des hommes et protecteur de leur faiblesse.

Après le vrai Dieu, viennent les faux dieux, dont il raconte ainsi l'origine probable : « Au culte simple et naïf de l'Eternel, à cette antique foi au Dieu incréé, immense et tout puissant, succéda bientôt la grande force de la nature; puis de degré en degré l'homme se pencha jusque vers le fétiche; l'esprit tomba des hauteurs du ciel jusqu'aux plus basses individualités créées, en divinisant sur son passage tout ce qu'il rencontra; semblable au malheureux qui dans sa chute s'attache à tout ce qui peut lui rendre le point d'appui qu'il a perdu.... La nature n'a rien de beau comme l'astre qui l'éclaire, et le revêt de magnificence et de vie. Radieux et triomphant, le soleil monte dans les cieux comme un Dieu dans sa gloire, traverse l'espace en versant aux hommes et aux choses les trésors inépuisables qu'il tient du Créateur dont il est la plus belle image. Lors donc que les pures traditions s'effaçaient, que l'imagination et le cœur, enclins vers le sensible, se jetaient sur les choses divines, et que les hommes voulurent reconstituer le système religieux, n'ayant plus qu'une doctrine vague ou mutilée, ils arrêtèrent leurs yeux sur le grand moteur de la création, qui pouvait avoir été le symbole de la Divinité; et ils firent l'apothéose du soleil. Le premier ministre de l'univers en fut proclamé le Roi véritable; l'image matérielle du Très-Haut détrôna le Très-Haut lui même. Ainsi le Roi qu'on ne voyait pas fut oublié, et la couronne donnée à l'être visible qu'il charge tous les jours de visiter son empire. Bientôt la lune fut sa compagne, et les étoiles, leur scintillante progéniture; tout le ciel fut peuplé de divines intelligences; et la terre en eut l'image ou l'émanation dans l'étincelle de ses foyers. Dès lors une large voie fut ouverte aux divagations des hommes.

« Mais de toutes les folies idolâtriques, la plus naturelle, la moins grossière fut aussi la plus générale; non pas seulement parce que le soleil est le grand rouage des systèmes astronomiques, qu'il est le Dieu de l'armée céleste et du chœur resplendissant des astres; mais parce qu'il symbolisait la grande idée du Dieu puissant, qu'il en figurait l'unité, l'inépuisable lumière, la vertu créatrice et vivifiante. Le soleil, et ce vaste champ que le prophète appelle la cité du grand Roi, éblouirent toutes les intelligences. Elles appliquèrent au visible les notions que la tradition avait données sur le Dieu qui ne l'est pas. On savait que Dieu est lumière, vie inépuisable, éternelle; et le soleil qui nous éclaire, qui fait vivre, dont la chaleur ne diminue pas, ce géant qui commence et finit si magnifiquement sa carrière de tous les jours, fut élevé à l'incompréhensible dignité de roi des cieux, il fut Dieu. Plus tard l'eau reçut les honneurs divins; puis les forces les plus minimes furent admises à l'apothéose. Le sabéisme fut donc probablement le premier pas vers la déification des choses créées. »

Il est possible que tout ne se soit pas ainsi passé, mais du moins tout a pu

se passer ainsi; ce morceau est du reste un des plus beaux du livre de M. Rossignol.

Nous avons dit que notre jeune auteur était très versé dans l'érudition biblique, mais son érudition ne s'arrête point là, elle s'étend plus loin : on voit qu'il sait quelque chose de toutes les nations, de leurs livres sacrés, et même de l'Inde ; mais cette dernière a des doctrines compliquées, il faut l'étudier long-temps avant de la deviner, de la saisir et de la posséder. Tout le monde parle de l'Inde aujourd'hui. mais Dieu sait comment on en parle et comment on la connaît! M. Rossignol lui-même n'est pas toujours exact dans ce qu'il en dit, lorsque, par exemple, il avance, en parlant du premier homme, que les *védam* (il fallait dire *vedas*), l'appellent *Adimo;* il se trompe, ou du moins il pose une assertion qui n'est nullement prouvée par les fragmens des *vedas* que nous connaissons : il est vrai que nous n'en connaissons que des fragmens, et que le mot *Adimo* pourrait se trouver dans ceux qui nous sont inconnus, et il en est beaucoup; mais il pourrait aussi ne s'y point trouver; c'est ce que personne ne sait, ni M. Rossignol, ni moi. Je sais bien que le mot *Adimo* se trouve dans l'*Ezour-vedam*, avec la signification que l'auteur lui donne ici, mais tout le monde sait bien aujourd'hui que l'*Ezour-vedam*. du P. Roberto Nobili, autrement dit *de Nobilibus*, n'est point le *Veda* des Brahmanes. C'est tout simplement un bon livre de discussion religieuse, fait par ce savant missionnaire, sous le nom et avec la langue des Brahmanes, contre les erreurs du paganisme indien. Il n'est nullement étonnant, dans ce cas, que le missionnaire ait donné le nom d'*Adimo* au premier homme, que souvent les Brahmanes appellent du nom de *Pouroucha,* de *Prudjapati* et de *Manou.* Il faudrait, dans la polémique religieuse, être très prudent sur le choix de ses preuves et de ses autorités ; car l'ennemi est là qui veille et qui épie, qui rit et qui triomphe, quand voulant prouver trop, on s'expose à ne rien prouver. Peu importe le nom que le *Veda* donne au premier homme, si du reste les vérités qu'il annonce sont semblables dans leurs points principaux à celles que la Bible proclame.

Malgré les belles preuves qu'il nous donne de la révélation et de l'immortalité de l'âme, nous ne suivrons pas plus loin notre auteur. Rien n'est plus rebelle à l'analyse que son livre; il y perdrait trop, il faut le lire tout entier. On sera dédommagé de l'aridité de quelques unes des questions qu'il traite, et de la trop grande subtilité à laquelle il est obligé d'avoir recours quelquefois, par une richesse d'imagination, une élégance et un éclat de style qui seraient remarquables dans tout ouvrage, et qui sont frappans dans un livre de philosophie philologique. C'est peut être la première fois que l'on voit le style d'un savant viser avec bonheur à la poésie, et pécher moins par défaut de parure que par excès de coquetterie. Tout change, comme vous le voyez; les savans deviennent légers et les poëtes lourds. Quoi qu'il en soit, jeune homme, courage! on dit que vous vous êtes formé vous-même ; que vous êtes le fils de votre labeur, et que votre talent est l'œuvre de vos efforts : cela vous fait honneur et vous présage un bel avenir. Le volume que vous nous donnez est un ouvrage neuf, c'est une tranchée dans un filon encore ignoré, dans une mine fermée jusqu'ici. Dieu veuille qu'il n'en sorte que de l'or pur pour orner ce tabernacle saint que vous aimez. Mais vous, sans renoncer à vos recherches ingénieuses, consultez cependant un peu plus le goût de ce siècle qui bourdonne autour de vous et que votre oreille doit entendre: donnez-lui, car vous le pouvez, des ouvrages appuyés sur des preuves plus positives, plus palpables et moins sujettes à de fâcheuses chicanes. Sachez surtout que vous avez un style capable d'orner tous les sujets, et que tout ce que vous avez à craindre, ce sont certaines tournures qui pourraient sentir l'affectation, qui pourraient devenir dangereuses quand on a autant de facilité que vous venez d'en faire paraître.

J. F. Daniélo.

Revue Germanique religieuse.

N° I.

HISTOIRE D'INNOCENT III ET DE SON SIÈCLE, PAR FRÉDÉRIC HURTER (1).

PREMIER ARTICLE.

En choisissant les colonnes de l'*Université catholique*, pour remplir une des plus importantes lacunes de la littérature religieuse de notre belle France, nous avons obéi à une voix puissante, à celle de l'intérêt de l'Eglise. L'Allemagne, ce berceau de la réforme et de ses désastreuses conséquences, avait fini par envahir le domaine intellectuel de notre patrie, y avait implanté, sinon le protestantisme comme doctrine religieuse, au moins comme théorie savante; l'école du doute, de l'indifférence, du déisme, l'école du dix-huitième siècle, dans ses phases diverses, a été le produit impur de l'alliance du génie français avec les principes dissolvans prêchés par l'impétueux moine de Wittemberg. Sans doute, le voltairianisme a eu en Allemagne une éclatante réaction; mais cette réaction elle-même n'a été que la conséquence nécessaire des idées proclamées deux siècles plus tôt par les enfans rebelles de l'Eglise. En secouant la seule autorité qui, par une tradition non interrompue, remontait au Christ et à ses apôtres, toute autre autorité, appuyée sur une base moins respectable, sur des titres moins glorieux, a dû crouler aussitôt que le droit absolu d'examen, la souveraineté des masses se trouvaient avoir pris une forte racine dans les esprits toujours prêts à secouer le double joug de l'autorité spirituelle et du pouvoir civil.

La réforme, en rejetant la pierre angulaire qu'avait posée celui qui est la vérité et la vie, a dû chercher dans le mensonge un moyen de se soutenir et d'en imposer aux esprits vulgaires.

L'Eglise est un fait social : à l'histoire appartiennent son dogme, son culte, sa discipline; la science historique, la tradition des Pères, telle est sa garantie, l'arme unique avec laquelle elle repousse glorieusement toutes les attaques de ses nombreux et implacables ennemis. L'Eglise cesse d'être ce qu'elle est, si on l'isole de l'histoire, parce que son principe vital est tout entier dans les témoignages des siècles passés. Voilà pourquoi la réforme n'a pas cessé un moment de mettre la plus grande insistance à rompre la chaîne traditionnelle, à fausser la science des faits, à troubler la source pure dont elle émane. Consultez tout ce que le protestantisme a produit d'écrits historiques depuis trois siècles, et partout vous verrez l'influence du haineux mensonge apparaître sous les formes les plus révoltantes; ce que la réforme a fait, le philosophisme l'a continué avec non moins d'acharnement, et l'un et l'autre n'ont que trop réussi dans leurs infâmes projets.

Mais tôt ou tard les nuages finissent par disparaître, et, quelque épaisses qu'aient été les ténèbres d'une longue nuit d'hiver, l'astre du jour finit par en triompher, et son éclat est d'autant plus pur, sa lumière d'autant plus douce et plus consolante, qu'elle a été plus long-temps dérobée aux regards des mortels.

Il en est de même de la science historique. Après avoir servi trop long-temps au triomphe du schisme et de l'erreur; après avoir renié son origine céleste, son institution divine, elle revient à servir la cause de la vérité, de l'Eglise, de la société. Et chose admirable, c'est là où le mensonge a trouvé ses plus chauds partisans, ses apôtres les plus audacieux; c'est là qu'elle va chercher aussi les hommes destinés à ouvrir l'ère nouvelle

(1) 3 vol. in-8°. Hambourg, à la librairie de F. Perthès, 1834-1837. — Le 1er volume de la traduction française de cet ouvrage, par M. de Saint-Chéron, vient de paraître à la librairie de Debécourt, rue des Saints-Pères. Prix : 7 fr. 50 c.

de la renaissance, appelés à cette seconde préparation évangélique, dont le résultat sera de réunir les tribus dispersées d'Israël dans le même bercail, sous la même houlette du pasteur invisible et de son représentant visible sur la terre. C'est l'Allemagne protestante que le Très-Haut a chargée du soin de restituer à l'histoire sa pureté primitive. Déjà l'historien de la Suisse, l'illustre Jean de Müller, avait commencé à rendre à l'Eglise catholique justice sur bien des points, et à signaler le retour progressif vers des idées plus saines, plus équitables; et, à ce titre, l'histoire lui doit beaucoup, quoique lui-même n'ait pas su toujours s'élever au dessus des préjugés de secte dans lesquels il avait été nourri. Planck de Gœttingue, Raumer, dans son histoire des Hohenstaufen; Heeren, dans son Essai sur l'influence des Croisades; Voigt, dans son Histoire de Grégoire VII; Léo, dans son Histoire d'Italie et dans son Histoire des Pays-Bas; Buchholtz, dans la Vie de l'empereur Ferdinand Ier; Menzel, dans son Histoire moderne des Etats d'Allemagne; Neander, Ullmann, Bartholdy et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont entrés plus ou moins dans cette voie de justice et de vérité. Mais, de tous ces écrivains, nul n'a su s'élever à la même hauteur que Frédéric Hurter, dans son beau travail sur Innocent III et son époque. Quoique revêtu de la première charge ecclésiastique dans la ville de Schaffhouse. Hurter ne s'est pas laissé aveugler par l'esprit de parti si ordinaire aux hommes de la réforme : son histoire n'est pas le commentaire obligé d'une maxime ou d'une théorie; elle est le simple produit d'une étude consciencieuse de la vie et des ouvrages de son héros. Innocent III, c'est le plus bel hommage qui ait été rendu peut-être à la vérité catholique par un écrivain protestant; c'est, dans les temps modernes, un fait unique dans son genre qui vient d'être mis sous les yeux du monde chrétien; sans craindre de paraître exagérer, on peut dire que, par une éclatante et noble satisfaction expiatoire, Hurter a réconcilié l'histoire avec la vérité.

Que l'on se représente, en effet, tout ce qu'il a fallu à un de nos frères séparés de grandeur d'âme, pour comprendre, dans sa pensée la plus large et la plus intime, la puissance pontificale, précisément celle de toutes les institutions catholiques contre laquelle, jusqu'à ce jour, avaient été dirigées les attaques les plus violentes et les plus nombreuses. Quand, malgré ce puissant obstacle, on voit Hurter mettre tout en œuvre pour avoir la conscience distincte du Pontificat suprême, et pour le saisir dans sa réalisation individuelle la plus complète; alors on est forcé non seulement d'admirer en lui le grand et docte historien, mais de le proclamer encore le créateur d'une nouvelle méthode, ou tout au moins le restaurateur de la science historique presque oubliée jusqu'à lui. Ce qui donne au livre de Hurter une autorité, une valeur morale immense, c'est la position même de l'auteur, la diversité de communion. La vie d'un pape tel qu'Innocent III, écrite par un protestant loyal, n'est-ce pas une pierre d'achoppement pour nos frères séparés? n'est-ce pas une chose fort extraordinaire aux yeux des catholiques eux-mêmes?

Ici l'on demandera sans doute ce qui donne au livre de Hurter une physionomie si grande, si remarquable : on sera curieux de connaître le fond de sa pensée, le principe d'une si étrange nouveauté. Nous croyons devoir satisfaire cette légitime curiosité, et nous emprunterons les propres paroles de l'auteur pour expliquer un fait qui est la plus éclatante condamnation de tous nos faiseurs d'histoires modernes. « On pourrait peut-être reprocher à l'auteur de « s'être trop pénétré de l'esprit de l'époque à laquelle vécut Innocent III, et « d'avoir par là renoncé à un point de « vue d'où il lui eût été possible de formuler son jugement avec plus de liberté. C'est là, sans doute, un point « dont la discussion n'offrirait guère de « résultats satisfaisans, et qu'il faut abandonner à la manière de voir de chacun. « L'auteur aurait mieux répondu assurément aux idées et aux tendances de « son époque, s'il avait supposé à Innocent les plus vils motifs d'un étroit « égoïsme, au lieu d'envisager les idées « purement objectives que le pontife a « voulu réaliser dans sa conduite; si,

« dans l'appréciation des actions du chef « de l'Eglise, il avait pris pour régulateur « les systèmes arbitraires inventés par « les faiseurs d'histoires posthumes, au « lieu des pensées, des sentimens, des « motifs clairement exprimés par Innocent lui-même; si, enfin, en dépréciant « le grand homme dans lequel l'institution la plus remarquable du genre humain avait atteint son point culminant, « l'auteur avait consenti à encenser les « idées du siècle, plutôt que de rendre « hommage à la vérité des faits. Aussi « long-temps qu'il demeure incontestable que c'est dans une riche collection « de lettres, provoquées par les circonstances les plus variées, adressées aux « personnes les plus diverses, pour les « objets les plus multiples, que c'est, dis- « je, dans une semblable collection d'écrits que le caractère d'un homme se « montre sans nuage dans ses plus secrets « replis; aussi long-temps on est en droit « de repousser, comme dénué de fondement, tout reproche que l'on voudrait « faire à l'auteur d'avoir exagéré la grandeur morale et chrétienne d'Innocent. « Tandis que, dans l'appréciation de leur « personne et de leurs actes, nous accordons aux commentaires de Xénophon, de César et de Frédéric, la plus « grande et la plus indubitable autorité; « voudrions-nous accorder moins de confiance aux lettres qu'un homme d'état « a écrites suivant les accidens et les « besoins du moment, sans qu'il soit possible d'admettre le calcul d'une publicité, nous ne disons pas postérieure, « mais même contemporaine. » (*Histoire d'Innocent III*, préf. du 2e vol. p. 8.)

Cette candide profession de foi du savant écrivain de Schaffhouse nous révèle tout d'abord la manière de voir large et générale qu'il a suivie dans l'exécution de son beau travail sur Innocent III. En mettant la main à l'œuvre, il s'est placé à toute la hauteur de son sujet; ni les mesquines préoccupations de son siècle, ni les aveugles préjugés si ordinaires aux adhérens de la Réforme, n'ont pu empêcher Hurter de livrer au public, sans aucune arrière-pensée, le résultat de ses savantes et consciencieuses investigations. Ce que les documens authentiques du XIIIe siècle lui ont révélé à lui-même, il en fait part à ses lecteurs avec une admirable naïveté; il peint le héros de son livre tel qu'il était, tel que son époque le connut, le comprit, le voulut. Hurter raconte l'histoire d'Innocent, il ne la fait pas. Le plus souvent, son récit ne comprend autre chose que les propres paroles du pontife et celles de ses contemporains; et c'est l'incontestable mérite de l'auteur, c'est là ce qui fait sortir son livre de la catégorie des banales productions d'une demi-science égoïste et injuste.

En choisissant le genre monographique, Hurter a, de plus, fait preuve d'un tact exquis, d'une connaissance profonde des besoins de l'époque, intuition distincte des seuls moyens par lesquels il est possible de refaire la science du passé en faisant disparaître les épaisses ténèbres dont l'avaient enveloppée les sophismes mensongers d'une école impie.

C'est, en effet, par la réunion des matériaux, par l'analyse sévère des parties qui doivent entrer dans l'ensemble, qu'il faut commencer, si l'on veut élever un édifice solide dans ses fondemens, parfait dans l'exécution de son ensemble. L'histoire n'est point une science *à priori*, une abstraction, un système que la raison de l'homme puisse, par sa seule force intellectuelle, construire à son gré, avec l'aide de quelques axiomes ou de quelques principes posés par son auteur. L'histoire est toute expérimentale: s'il est une philosophie de l'histoire, celle-ci ne peut exister qu'autant que la série des faits se trouve nettement exposée, qu'autant que les causes et les effets des révolutions sociales sont exposés et connus. L'histoire est un tableau offert à l'être intelligent; la science historique est la vue, la compréhension du tableau. Rien d'arbitraire, rien de fictif, rien d'hypothétique ne saurait entrer dans son domaine; il faut des faits, et rien que des faits. Voilà pourquoi les Grecs ont si bien caractérisé cette portion du savoir humain, en la désignant sous le titre expressif de *intuition, vue, regard* (στορεῖν, regarder): le mot allemand renferme non seulement la même idée, mais il est plus significatif encore; *geschichte*, c'est l'exposé des événemens (*geschehen*, arriver).

Pour s'élever à la notion claire des données historiques, il faut donc les envisager d'abord dans leurs détails, connaître toutes les grandes figures qui ont paru sur la scène du monde, avant de généraliser ses vues, avant de construire l'histoire générale d'un peuple ou d'une époque. Comme, au reste, le but de l'histoire ne saurait être qu'éminemment moral, comme elle doit être un guide bienveillant dans le labyrinthe ténébreux de la vie, il faut que les exemples qu'elle offre puissent être saisis, étudiés, comparés; or, pour cela, il faut que l'attention soit concentrée sur un objet unique, si nous voulons retirer quelque profit de nos méditations et de nos études sur les siècles passés. Voilà comment il devient manifeste que la monographie seule comprend et réalise à la fois la pensée la plus haute et la plus parfaite de la science historique. Quand des hommes de conscience auront pris à tâche de nous offrir dans une galerie complète les traits individuels de chacune de ces importantes figures qui ont paru sur la scène du monde, quand on aura réussi à reproduire, en quelque sorte, leur vivante image; alors seulement, il deviendra possible de coordonner toutes ces parties en un grand tout; alors seulement sera venu le moment de songer à la composition d'une histoire générale, parce que l'on ne courra plus risque de n'offrir, au lieu de la vérité, que de misérables et informes caricatures.

Convaincu de ces principes, Hurter n'a rien négligé pour reproduire avec la plus minutieuse exactitude tous les traits capables de montrer Innocent III tel qu'il a été dans son individualité la plus intime. Avec une persévérance étonnante, que le flegme germanique rend peut-être seul possible, Hurter employa vingt années à recueillir et à ordonner les matériaux d'un ouvrage qui, nous ne saurions trop le répéter, est le plus beau trophée que la vérité historique ait jamais peut-être érigé à la puissance pontificale des successeurs de saint Pierre. Quoique protestant, l'auteur a su comprendre la primauté du siége apostolique telle qu'elle est comprise par l'Eglise catholique elle-même. Hurter a vu dans la papauté le moyen indispensable pour maintenir l'unité religieuse et pour protéger l'intelligence contre les exorbitantes atteintes de la force brutale, à une époque où cette dernière menaçait de tout anéantir. Justifier Innocent III des reproches que la mauvaise foi n'a cessé de lui faire, montrer dans la conduite du pontife les conséquences rigoureuses de ses convictions dogmatiques et de celles de ses contemporains, ce fut là le motif qui a fait prendre la plume à notre illustre auteur.

« Un double but devait être atteint par « la publication de cet ouvrage, dit « Hurter; et ce but, je ne me le suis pas « proposé moi-même, il ressortait né« cessairement du travail que j'entre« prenais. Réfuter une foule d'opinions « erronées, de jugemens faux, d'asser« tions trompeuses sur le pontificat en « général pendant le moyen âge, et sur « Innocent III en particulier, voilà le « premier objet de mon livre. L'histo« rien ne peut se permettre qu'une seule « polémique, c'est d'opposer un portrait « rigoureusement exact et ressemblant « soit à l'idéal qui renchérit outre me« sure sur la réalité, soit à la caricature, « sous les traits hideux de laquelle la « malveillance se plaît à travestir l'ori« ginal. Si de tous les grands hommes « qui, dans le cours des siècles, ont eu « le malheur d'être défigurés dans l'his« toire, parce qu'on les envisageait d'un « tout autre point de vue que celui de « leur époque, de leurs rapports et de « leurs obligations, il n'en est pas qui « aient été plus maltraités que les papes, « il est encore vrai de dire que, parmi « ceux d'entre eux qui ont essayé avec le « plus de force et le plus d'intelligence « de réaliser la pensée sublime de leur « prérogative, il n'en est peut-être aucun « qui ait été jugé d'une manière aussi « injuste qu'Innocent III. Assurément, « bien des personnes ne reviendront pas « de leur surprise, lorsqu'on leur mon« trera une foule de faits dans lesquels « les préjugés du siècle ne laissaient « apercevoir que des usurpations, du « despotisme et de l'ambition, reposer « sur une base toute chrétienne; leur « étonnement ne sera pas moindre lors« qu'elles verront partout le sacerdoce

« suprême surgir dans sa notion la plus « pure et la plus sublime, tandis qu'elles « ne pourront découvrir nulle part la « personnalité subjective de ceux qui en « sont investis. Nous ne croyons pas « qu'il y ait beaucoup d'hommes assez « audacieux pour oser méconnaître cette « haute pensée qui se montre partout, « et lui substituer les ignobles motifs de « l'égoïsme, dont il n'existe aucune trace.

« Le second objet que je me suis pro« posé d'atteindre, c'est d'achever jus« que dans ses moindres détails le por« trait d'Innocent, dont les historiens « les plus profonds et les plus spiri« tuels de tous les temps et de tous les « pays n'ont fait qu'esquisser les con« tours d'une manière fidèle, il est vrai, « mais trop concise....... Comme autre« fois, les éditeurs des chefs-d'œuvre de « la poésie ou de l'éloquence antique « avaient soin de placer en tête du re« cueil les témoignages que des écrivains « contemporains ou des critiques dignes « de foi en avaient légués à la postérité; « de même aussi, j'avais d'abord la pen« sée de citer dans mon histoire une « longue suite des témoignages rendus « par les auteurs à Innocent III. Mais à « quoi serviraient de semblables cita« tions? Cette histoire n'est-elle point, « dans ses particularités, un témoignage « plus que suffisant du mérite incontes« table du pontife?

« C'est surtout dans un ouvrage de la « nature de celui-ci que la fidélité et « l'exactitude sont indispensables. Il « fallait mettre chaque lecteur en état « de suivre les traces de l'auteur, de « s'assurer par lui-même de l'exactitude « des faits allégués, de se convaincre « qu'une partiale prédilection n'a point « engagé l'historien, soit à choisir des « couleurs plus brillantes, soit à rendre « moins obscures les ombres de son ta« bleau. C'est dans cette vue que le hé« ros de notre histoire parle si souvent « lui-même pour développer ses opi« nions, ses convictions et ses tendances. « L'auteur a cru ne pas devoir refuser, « même à un pape du moyen-âge, une « justice que l'on ne refuse pas au plus « grand criminel, celle d'interpré« ter ses paroles dans le sens qu'elles « présentent naturellement, surtout « quand une impartiale critique ne peut « y soupçonner ni ambiguité, ni arrière« pensée. D'ailleurs, il ne saurait jamais « justifier une histoire qui au lieu de « faits, ne citerait que les jugemens portés « par un écrivain postérieur et entière« ment dominé par les influences et les « idées de son siècle. La probité et la « consciencieuse véracité doivent, selon « lui, se retrouver dans chaque homme, « mais plus encore dans l'historien. Or, « la vérité et l'exactitude se montrent « dans leur application à un sujet déter« miné : elles étaient d'autant plus né« cessaires dans le livre que nous pré« sentons au public, qu'il fallait offrir « à tous les lecteurs les moyens de se « convaincre par eux-mêmes que l'au« teur n'a rien ajouté du sien dans le « portrait qu'il a tracé d'Innocent. Si « dans de semblables circonstances, il « fait paraître une individualité sous un « point de vue plus lumineux qu'on ne « s'y était attendu, tandis qu'il revêt, « pour une autre, des teintes plus som« bres qu'on ne le voudrait, c'est dans les « faits eux-mêmes, dans leurs rapports « ou dans les individualités qu'il s'a« git de mettre en scène, qu'il faut en « chercher la cause unique. Jamais, et « sous aucun prétexte, le véritable his« torien ne peut s'écarter de l'axiome « du sage : *Il faut écrire l'histoire, et non « point la composer.*

« Depuis le moment où, à l'aide des « nombreux matériaux qui s'amassaient « devant lui, l'auteur a pu contempler « l'image de ce passé dans une perfec« tion toujours croissante, c'est à cette « histoire qu'il a dû les momens les plus « heureux de sa vie; c'est elle qui, dans « les trois dernières années, lui a offert « les plus ineffables consolations; elle « seule a été capable de dissiper la pro« fonde tristesse qui venait accabler son « âme, à la vue du tumulte impétueux « des passions déchaînées, des fureurs « brutales d'un aveugle libertinage, de « l'impiété avec laquelle les droits les « plus sacrés et les plus respectables « étaient foulés aux pieds, de l'effrayante « progression de l'immoralité, à la vue « surtout des efforts que semblent faire « ses compatriotes pour surpasser, dans « tous ces coupables excès, les autres

« nations de l'Europe : c'est elle seule « enfin, qui a pu le garantir des terreurs « sans cesse croissantes avec lesquelles « il portait ses regards sur l'avenir, de« puis que le torrent révolutionnaire « avait derechef rompu ses digues. Avec « quelle satisfaction l'auteur ne devait« il pas se réfugier dans les siècles « qui reconnaissaient une autorité, bar« rière puissante contre les désordres « qui se reproduiront sans cesse, « aussi long-temps qu'il y aura des « hommes sur la terre; quel consolant « spectacle ne devait pas lui offrir une « époque à laquelle on voit la société, « dans la vaste échelle de son organisa« tion, former un tout harmonique et « fort de son union; une époque pendant « laquelle toutes les institutions sociales « suivent l'impulsion et la direction que « leur imprime une loi de gravitation, « imposée par une force plus haute? Et « ces sentimens, ces affections de l'au« teur pourraient-ils ne pas être partagés « par les hommes aux yeux desquels le « droit, l'ordre et la dignité morale sont « les seuls fondemens sur lesquels il soit « possible d'asseoir la considération et « le bonheur du genre humain, surtout « quand un désespérant matérialisme « menace de jour en jour davantage de « prendre la place de cette puissante « attraction unitaire? »

Après avoir développé les principes et la tendance du beau travail de Hurter; après avoir fait connaître le point de vue historique sous lequel l'auteur a embrassé son vaste sujet, sans se laisser arrêter par aucune de ces étroites considérations dont les meilleurs esprits ne savent souvent pas s'affranchir complétement, parce que, par une fausse honte, ils craindraient de rompre avec un parti déloyal, mais puissant; nous allons entrer dans l'examen raisonné de l'histoire d'Innocent III. Quoique, dans ce premier article, nous n'ayons l'intention que d'analyser le premier volume, en remettant à deux prochains articles la revue du second et du troisième volume, nous ne pourrons donner qu'une indication fort sommaire du livre de Hurter : la richesse des matériaux est telle qu'il faudrait composer un ouvrage tout entier, si l'on voulait en extraire les passages les plus curieux et les plus frappans, sous le seul rapport de l'histoire ecclésiastique; nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques morceaux; ils suffiront pour faire naître en eux le vif désir d'en voir bientôt paraître la traduction française que nous a promise M. de Saint-Chéron.

Les deux premiers volumes de l'histoire d'Innocent III comprennent la vie de ce pontife, depuis sa naissance, en 1160, jusqu'à sa mort, arrivée en l'année 1216; le troisième volume, qui vient seulement de paraître, trace l'histoire des principaux personnages qui ont été contemporains d'Innocent. La première partie est divisée en vingt livres; à la tête de chacun se trouve le sommaire des faits qui y sont contenus. Les neuf premiers livres forment le premier volume, qui s'étend jusqu'à la mort d'Amalric, roi de Jérusalem.

Dans le premier livre, Hurter raconte la naissance, les premières années, les études que fit Innocent à Paris et à Bologne, son entrée dans les affaires de l'Église sous le pontificat de Clément III, qui lui donna le chapeau de cardinal. Il y montre comment Innocent, appelé Lothaire avant son élévation sur le siége apostolique, avait compris la haute signification du pontificat suprême, comment les principes de toute sa conduite postérieure avaient été irrévocablement fixés, avant même qu'il pût espérer de les réaliser un jour. En parlant des études du jeune Lothaire, l'auteur trace le tableau complet du mouvement des esprits dans le douzième siècle : l'université de Paris avec ses professeurs célèbres, ses innombrables élèves, son influence sur l'Europe entière; Bologne avec ses savans jurisconsultes; les croisades sous Urbain III, Grégoire VIII et Clément III; la prise de Jérusalem par Saladin; la lutte de Henri II pour s'emparer du royaume de Sicile; l'élection de Lothaire après la mort du pape Célestin III; les cérémonies du couronnement, le discours prononcé par Innocent III, après son intronisation. Tous ces entraînans récits, que renferme le premier livre, remplissent l'âme de je ne sais quelle émotion profonde qui vous fait oublier le présent, et vous transporte, comme par une puissance magi-

que, dans ce moyen âge, si riche, si grandiose, si plein de foi et d'avenir. On a tant parlé de l'ignorance du moyen âge; on a si souvent couvert d'un dédaigneux mépris ce passé trop grand pour se ravaler aux mesquines proportions d'un philosophisme moqueur, incapable, par cela même, de le comprendre et de le juger, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer, en son entier, la belle description que fait Hurter de l'université de Paris, au temps où Lothaire vint pour s'y consacrer aux études théologiques. Peut être trouvera-t-on que le Paris du douzième siècle peut bien, à beaucoup d'égards, soutenir le parallèle le plus rigoureux avec celui du dix-neuvième.

« De Rome le jeune Lothaire se rendit « à Paris pour y recevoir l'enseignement « supérieur dont il venait de jeter les « premiers fondemens dans les écoles « de Rome. Depuis long-temps déjà la « ville royale des Francs s'était acquis « une haute célébrité par les maîtres qui « y enseignaient les arts libéraux : l'ac-« cueil qu'y trouvaient toutes les scien-« ces, le soin avec lequel elles étaient « cultivées y avait attiré, depuis bon « nombre d'années, les étrangers qui vou-« laient, dans leur patrie, se frayer le « chemin des honneurs et de la gloire « par l'avantage d'une instruction plus « profonde. L'université de Paris se « montra toujours tellement jalouse de « conserver la réputation d'une école « embrassant toutes les branches du sa-« voir humain, que le droit canon n'eut « pas plus tôt commencé, à Bologne, à « prendre un rang glorieux parmi les « sciences, à compter des maîtres et des « élèves nombreux, qu'il fut également « transplanté à Paris, où plus d'un illus-« tre jurisconsulte l'enseigna avec hon-« neur et succès. La Médecine pouvait « citer avec orgueil son Gilles de Corbeil, « dont les ouvrages ont trouvé, même « dans les temps modernes, une appré-« ciation flatteuse. Mais il était surtout « unanimement reconnu que nulle part « la Théologie, avec les diverses branches « qui lui sont affiliées, n'était enseignée « à la jeunesse avec la même étendue, le « même bonheur, la même profondeur, « comme elle l'était à Paris, et que, pour « prétendre à la qualité de théologien « instruit, il fallait nécessairement y « avoir étudié. Dans toute la chrétienté, « les professeurs en théologie de cette « université jouissaient d'un crédit tel « que, si les questions difficiles du droit « civil ou du droit canon étaient soumi-« ses aux jurisconsultes de Bologne, on « s'adressait à l'école de Paris pour tous « les cas de conscience majeurs, on sou-« mettait à son arbitrage les querelles « religieuses; les papes eux-mêmes lui « demandaient ses avis sur des points de « dogme ou de morale : aussi croyait-on « ne pas pouvoir faire de plus bel éloge « d'un ecclésiastique capable d'appro-« fondir mûrement les doctrines reli-« gieuses, qu'en disant de lui qu'il sem-« blait avoir passé toute sa vie dans l'é-« cole de Paris.

« Depuis la seconde moitié du dou-« zième siècle, le concours des jeunes « gens qui, de tous les pays de l'Europe, « venaient étudier à Paris, fut plus grand « que dans peut-être aucune autre ville « du monde et à aucune autre époque. « A peine pouvait-on y trouver un loge-« ment, et mainte fois, disent les anna-« listes, le nombre des étrangers surpas-« sa celui des habitans de la cité. *Tout « ce que d'autres pays, d'autres peuples, « d'autres siècles ont jamais produit de « délicieux, de beau, de spirituel et de « grand; tous les trésors de la science et « tous les biens de la terre; les jouissances « les plus variées de l'esprit et du corps, « les leçons de la sagesse, les ornemens « des beaux-arts, les sentimens chevale-« resques, la politesse des mœurs; Paris « renferme tous ces avantages* (1). *L'E-« gypte, Athènes, toutes les villes anti-« ques que la science a rendues célèbres, « sont forcées de se reconnaître bien infé-« rieures pour le nombre de ceux qui, chez « elles, cherchaient la sagesse terrestre, « en comparaison de la foule qui vient « ici puiser la sagesse divine* (2). C'est

(1) Nulla quibus toto gens acceptior orbi,
Militia, sensu, doctrinis, philosophia,
Artibus ingenuis, ornatu, veste, nidore.
Guil. Brit., *Philipp.*, l. i.

(2) . . . . . . Altera regia Phœbi
Parisius, Cyrrhaca viris, Chrysea metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana poëtis,
Attica terra sophis, mundi rosa, balsamus orbis,

« ainsi que parlent, dans leur enthousiasme pour la cité lutécienne, les auteurs du siècle qui nous occupe.

« L'admiration fut tellement grande, « que Paris était proclamé la source de « toute sagesse, l'arbre de vie du paradis terrestre, la lampe destinée à éclairer la maison du Seigneur. Depuis longtemps, d'ailleurs, Paris était regardé « comme une cité noble, populeuse et « commerçante; comme l'entrepôt des « peuples, la reine des nations, le trésor « des souverains. L'agrément de son séjour, l'abondance de toutes les choses « nécessaires à la vie, la dignité de ses « prêtres, l'enjouement de la population « attiraient, enchaînaient les étrangers, « et leur faisaient volontiers oublier le « sol natal. Tous ces avantages étaient « encore relevés par le calme invariable « qu'offrait Paris, par l'esprit bienveillant « et la tendre sollicitude des rois, par les « prérogatives que déjà Louis VIII avait « accordées à l'Université et qui furent « encore étendues par son fils Philippe, « durant son long règne. Ces monarques « pouvaient-ils, en effet, ne pas favoriser « une institution qui était leur orgueil « légitime, l'objet de leurs soins particuliers? Mais ce qui donnait surtout « pour Paris un irrésistible attrait, c'était « la réunion brillante d'une foule de savans distingués, dont l'illustration et le « crédit rejaillissaient sur la cité elle-même. Des dignitaires éminens de la « hiérarchie se trouvaient honorés lorsqu'ils pouvaient y remplir une chaire « publique; ou bien encore, on allait « choisir des professeurs de renom pour « les placer, comme premiers pasteurs, « à la tête des églises, sans cependant « qu'ils eussent à renoncer complétement « à l'école. Les papes eux-mêmes jetaient « volontiers les yeux sur ceux d'entre les « docteurs de Paris, dont ils avaient la « certitude que, par leur savoir ou leur « vertu, ils seraient un ornement de « l'Eglise romaine.

« Les instrumens et les auxiliaires de « la science étaient fournis, sous la direction des maîtres, par des libraires « dont le commerce lucratif donna « même son nom à l'une des rues de la « ville (1); des bourgeois prêtaient de « l'argent, sur la demande écrite des « parens, ou contre caution suffisante; « quelquefois aussi c'étaient les Juifs, « habiles dans de semblables affaires alors « comme aujourd'hui; les élèves plus « pauvres trouvaient des moyens de subsistance dans les fondations des rois « et des princes. L'organisation universitaire avait un lien puissant dans les « franchises dont les souverains avaient « honoré les écoles, et dans la participation des étudians aux honneurs funèbres et aux cérémonies religieuses qui « accompagnaient leurs condisciples défunts jusqu'à leur dernière demeure. « Les réglemens, publiés par les supérieurs, commandaient une mise décente, fixaient l'ordre des leçons et les « répétitions orales des élèves. Les salles « se remplissaient dès les premières heures du jour; ensuite commençaient les « enseignemens des maîtres : dans l'après-dînée avaient lieu des conférences entre les jeunes gens; puis les maîtres « reprenaient leurs cours; le soir ils « comparaient et répétaient ce qui avait « été développé en public.

« A côté de ces incontestables avantages, le séjour de Paris n'était pas sans « dangers. Des filles de plaisir cherchaient « à séduire la jeunesse légère et inexpérimentée : toutefois, celle-ci ne se montrait pas tellement perdue de mœurs et « de principes, qu'elle ne prêtât volontiers elle-même son concours afin de « diminuer les dangers de la séduction (2). « L'abondance provoquait à la débauche : les festins, célébrés dans le cercle

Sidonis ornatu, sua mensa et suo potu
Dives agris, fœcunda mero, mansueta colonis,
Messe ferax, inoperta rubis, numerosa racemis,
Plena feris, piscosa lacu, volucro fluentis,
Munda domo, fortis domino, pia regibus, aura
Dulcis, amœna situ, bona quælibet, omne venustum,
Omne bonum, si sola bonis faveret!

ARCHITRENIUS dans BULÆUS, *Histor. Universit. Paris.*, II, 484.

(1) C'est la *rue des Écrivains*, entre la rue de la Vieille-Monnaie et la rue des Arcis.

(2) Lorsque, plus tard, on bâtit le couvent de Saint-Antoine pour expulser les filles publiques de ce quartier, les étudians, las des poursuites et des agaceries de ces malheureuses créatures, contribuèrent aux frais de construction par une somme de *deux cent cinquante livres*.

« des amis, faisaient oublier souvent le « but élevé pour lequel on était venu; la « pétulance et l'orgueil portaient quel« quefois les jeunes élèves à regarder avec « dédain les citoyens paisibles au dessus « desquels ils se croyaient élevés par « leurs travaux plus nobles; et plus « d'une fois, comme encore souvent de « nos jours, un motif futile suffisait pour « provoquer des luttes sanglantes entre « le corps des étudians et les bourgeois. « Aux brillans éloges donnés à la royale « cité par ceux qui ne voyaient que l'é« clat de la science, se joignaient donc « les plaintes des hommes aux yeux des« quels la pureté des mœurs apparais« sait comme le plus bel ornement et le « plus riche trésor de la jeunesse. O Paris, « s'écrie l'un de ces derniers auteurs, toi « le réceptacle de tous les vices, l'embus« cade de tous les maux, tu es la flèche « acérée que l'enfer lance contre les « âmes imprudentes pour les percer d'ou« tre en outre (1). En essayant de sonder « les profondeurs des doctrines que l'es« prit humain ne peut qu'admettre avec « une foi respectueuse et humble, ou « rejeter avec orgueil, parce qu'il ne les « comprend pas, l'intelligence se laissait « souvent aller à de déplorables égare« mens par des subtilités que l'on déco« rait fastueusement du nom de savoir. « Comme il s'éleva, de temps à autre, des « plaintes de ce que beaucoup de jeunes « hommes, élevés au rang de maîtres, « s'arrogeaient le droit d'enseigner, au « grand détriment de la science et de « leurs auditeurs, il fut statué, dans la « suite, que nul ne pourrait remplir une « chaire de théologie avant l'âge de « trente-cinq ans.

« Des princes du sang royal venaient « à Paris acquérir des connaissances « sans lesquelles ils ne croyaient pas « pouvoir paraître avec succès à la cour « ni sur le champ de bataille. Plusieurs « grands seigneurs, d'abord de la France, « et plus tard des autres pays formant « alors la grande famille chrétienne en « Europe, suivirent cet exemple qui ne « fut pas sans influence sur les mœurs « et le développement intellectuel de « ceux avec lesquels ils entrèrent en con« tact. Comme déjà, à des époques anté« rieures, plusieurs chefs de l'Église « avaient posé, à Paris, les fondemens de « leur science ou de leur piété, de même, « au temps qui nous occupe, une foule « toujours plus considérable des hom« mes les plus influens allèrent s'y prépa« rer à leur destination future. C'étaient « des papes qui honorèrent le siége de « saint Pierre par une grande élévation « de caractère, des vues profondes et un « héroïque courage; des cardinaux dont « la sagesse et la longue expérience des « affaires devenaient le soutien des pon« tifes; des patriarches dans lesquels « l'Orient pouvait reconnaître la gravité « que donnait à l'Église d'Occident une « allure plus libre; des archevêques, « dont le profond savoir devenait le fa« nal du nombreux troupeau confié à « leur sollicitude; des évêques, qui rem« plissaient leur charge avec l'intime con« viction de sa sublimité; de pieux abbés « de monastères célèbres : tous ces per« sonnages illustres faisaient regarder de « plus en plus Paris comme l'école fé« conde d'où sortaient les brillans flam« beaux de l'Eglise universelle. C'est là « que se nouaient des amitiés qui con« tribuèrent puissamment à créer cette « confédération majestueuse de l'unité « chrétienne, dont le vivifiant esprit ani« mait l'Europe, répandait sa bénigne « influence sur des provinces jusque là « isolées; ce fut par cette *maîtresse de* « *l'univers* que les mœurs françaises, les « pompes du service divin, le goût des « sciences et l'amour des beaux arts se « répandirent dans tous les royaumes de « l'occident.

« Tous ceux que l'avantage de la nais« sance, les faveurs de la fortune ou les « brillantes qualités de l'esprit sem« blaient appeler aux dignités cléricales, « comme aussi ceux qui voulaient non « seulement arriver aux hautes fonctions « du sacerdoce, mais avaient de plus à « cœur d'en remplir avec honneur les « devoirs, tous se trouvaient réunis à « Paris, de sorte que le nombre des étu« dians et des bourgeois pouvait à juste « titre être appelé incalculable. Partout,

(1) O Parisius, idonea es ad capiendas et decipiendas animas. In te retinacula vitiorum; in te malorum decipula; in te sagitta inferni transfigit insipientium corda. PET. CELLENS., Ep. IV, 4.

« en Europe, on croyait ne pouvoir prétendre à la considération de ses concitoyens, si l'on n'avait point passé ses jeunes années à Paris, si l'on n'avait participé aux leçons des savans professeurs de cette cité. C'est que, outre les nombreux évêques de France, dont quelques uns avaient non seulement étudié, mais même enseigné à Paris, un grand nombre de ceux des autres pays étaient redevables de leur instruction à cette célèbre école. Le pape Alexandre III y fit aller tout une troupe de jeunes clercs italiens; Venise y envoya ceux qui, dans la suite, parvinrent aux plus hautes dignités de la république. Tandis que les chroniqueurs anglais déploraient la désertion et la solitude d'Oxford, l'université de Paris grandissait en raison de l'abaissement auquel sa rivale d'outre-mer se trouvait réduite par les vexations tyranniques que Henri II faisait peser sur le clergé de la Grande-Bretagne. Les Allemands qui avaient étudié à Paris, se distinguèrent, non seulement par leur naissance et le rang qu'ils tenaient dans l'empire, mais encore par leur génie et leur savoir (1). Si d'anciens souvenirs de la domination normande avaient attiré sur les rives de la Seine quelques Danois isolés, bientôt des fondations pieuses assurèrent à un plus grand nombre de ces fils du nord une existence tranquille dans la cité des Muses. Ce fut surtout depuis le temps où Absalom, archevêque de Lund, parut en France comme ambassadeur du Danemarck, et créa entre les deux royaumes un lien moral, par la translation de plusieurs chanoines de Sainte-Geneviève, que les relations scientifiques de ce pays avec la France prirent une rapide extension et amenèrent à Paris un nombre plus grand encore de jeunes élèves qui vinrent s'y former à leurs futures vocations (2); ces rapports devinrent bien plus suivis quand plus tard il fut question de resserrer par un mariage l'union des deux cours. De même que Lutèce avait vu étudier dans ses murs plusieurs rejetons de la maison souveraine du Danemarck, elle vit aussi accourir du fond de la Hongrie le fils du roi, afin de puiser à ses sources limpides. La grande distance des lieux ne fut pas un obstacle capable d'empêcher la Suède ou les provinces slavones d'envoyer l'élite de leur jeunesse mettre à profit les trésors de science que Paris offrait à l'univers chrétien; c'est ainsi que nous voyons l'évêque Yves de Cracovie atteindre un degré de savoir auquel il aurait vainement aspiré dans son pays. »

En relisant cette description, dont les moindres détails ont été empruntés par Hurter aux écrivains contemporains du siècle d'Innocent III, ne semble-t-il pas voir la fidèle image du présent? et peut-on dédaigner comme ignorante et barbare, une époque au milieu de laquelle se manifeste dans les esprits un mouvement aussi large en faveur de la science humaine? Oh non! Et nous le répétons, ceux des modernes auteurs qui tiennent un semblable langage, prouvent que jamais ils n'ont même jeté les regards sur les richesses étonnantes que l'intelligence a su amasser dans le cours du moyen âge.

L'intronisation d'Innocent eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre : « car, dit « l'auteur, tout ce qui, dans l'exercice du pouvoir pontifical, était empreint d'un caractère solennel, sévère et mémorable, ne pouvait avoir lieu et recevoir sa sanction que dans les lieux consacrés par les restes mortels de celui que le Seigneur avait proclamé le roc sur lequel son Eglise devait être bâtie; c'est aussi là que devait être consommé l'acte imposant dont l'influence s'étendait sur toute la chrétienté..... La symbolique profonde de ces temps mettait dans la main gauche du nouveau César la pomme d'or remplie de cendre, pour lui rappeler et l'éclat extérieur du trône et la courte durée de la vie; cette même symboli-

(1) Tel fut entre autres l'historien *Otton de Freisingen*.

(2) Nobiliores terræ filios suos non solùm ad clerum promovendum, verùm etiam in secularibus rebus instituendos Parisios mittunt; ubi litteraturâ simul et idiomate linguæ terræ illius imbuti, non solùm in artibus, sed etiam in theologiâ multùm invaluerunt. ARN. LUBEC., III, 5.

« que plaçait sur la tête du Pape nouveau une couronne de plumes de paon « pour lui apprendre que ses regards « doivent se porter sur tous les points « du globe, sa vigilance s'étendre à « tout. »

Dans le second livre, après avoir retracé sommairement l'état de l'Orient et de l'Occident, sous le double point de vue des affaires de l'Église et des révolutions des empires, Hurter développe les maximes que s'était faites le nouveau pontife, maximes dont il montre la fidèle observation dans tout le reste de l'histoire d'Innocent. Ce fut par sa propre maison que le chef suprême de la chrétienté commença l'œuvre d'amélioration qui devait s'étendre ensuite avec la même intelligence et la même vigueur au dehors. Lui-même voulut donner le premier l'exemple de la modestie et de la pauvreté évangélique. La pompe, la richesse des ornemens, l'éclat du souverain furent réservés aux seules circonstances où l'honneur du Saint-Siége les commandait, afin de rehausser la solennité du culte ou la majesté de la tiare. L'autorité pontificale fut rétablie dans le patrimoine de Saint-Pierre; la suzeraineté de Rome sur le royaume de Sicile réclamée avec énergie contre l'usurpation de puissans vassaux; une partie des provinces visitées par le Pape en personne; les confédérations étrusques et lombardes organisées pour maintenir et défendre l'indépendance des états italiens contre toute domination étrangère : voilà les premiers actes qui signalèrent l'avénement d'Innocent III. Quand le trône impérial vint à vaquer par la mort d'Henri VI, deux compétiteurs parurent dans l'arène et prétendirent ceindre la couronne de Charlemagne; c'étaient Philippe de Souabe et Othon, second fils de Henri-le-Lion. Tous les deux furent élus, chacun par le parti dont il était le représentant. Quoique Philippe eût les chances de succès les plus favorables, parce qu'il était le plus puissant et soutenu par le plus grand nombre de seigneurs, Innocent ne reconnut point la validité de son élection, il se prononça pour Othon, et mit tout en œuvre pour assurer le triomphe de sa cause. Cette intervention du Pape, que non seulement les idées du temps approuvaient, mais qu'elles rendaient même nécessaire, n'avait d'autre but que de maintenir la liberté de l'Allemagne fortement menacée par la haute puissance que s'étaient acquise les Hohenstaufen, et par l'espèce de droit héréditaire qu'ils cherchaient à introduire pour assurer à jamais le sceptre impérial dans leur famille. Ce ne fut pas une ambition insatiable et criminelle qui appela le pontife au milieu des combattans, ce fut la conscience d'un devoir, celui du représentant de l'intelligence, du défenseur de la liberté des peuples, de la civilisation du monde.

En France, la question du divorce de Philippe-Auguste et d'Ingeburge réclama toute l'attention d'Innocent. La malheureuse reine, sacrifiée par son époux à une passion adultère, ne trouva de secours que dans l'inébranlable énergie du Pape : et lorsque toutes les voies de douceur furent épuisées, l'interdit, avec ses terreurs, força le monarque obstiné à montrer plus de respect pour les lois éternelles de la justice et de la morale.

Les croisades, la prise de Constantinople par les Latins, la réunion de l'Arménie à l'Eglise catholique, la conversion des Bulgares au Christianisme, les divisions de la Sicile, les factions de Rome, les troubles occasionnés en Angleterre par l'ignoble roi Jean, la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, ce n'est là que l'indication des matières que contiennent les sept livres suivans du premier volume, la seule que les bornes de cet article nous permettent de donner. Nous terminerons par l'intéressante description de l'interdit lancé par le Pape sur la France, quand il vit échouer toutes ses autres tentatives pour la réconciliation du monarque avec Ingeburge : nous citerons enfin un curieux morceau dans lequel l'auteur fait voir tout ce qu'il y a d'injustice et d'ignorance à faire un reproche à Innocent de l'énergie avec laquelle il se montra l'arbitre des rois et des peuples.

« Ni les représentations et les menaces « du cardinal, ni les conseils et les prières « des évêques ne purent rien contre l'obstination de Philippe-Auguste et contre

« la passion que lui avaient inspirée les « charmes d'Agnès. Le légat ne put différer plus long-temps de mettre à exécution les ordres formels et précis « qu'il avait reçus de Rome. Il convoqua « à Dijon, pour le 6 décembre 1199, un « concile auquel parurent les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon « et de Vienne, dix-huit évêques et un « grand nombre d'abbés. Les deux prélats « chargés de citer le roi en personne « avaient été jetés, par ses ordres, hors « du palais : cependant il se fit représenter au concile par deux officiers chargés de protester contre les décisions qui « seraient prises à son égard, et d'en « appeler à Rome, où il venait en effet « d'envoyer des ambassadeurs. Mais « déjà il avait été pris des mesures pour « rendre nuls et la protestation et l'appel, et les instructions du cardinal « lui permettaient de passer outre, nonobstant toute réclamation. Les Papes « avaient toujours coutume d'en agir « ainsi dans les cas où les faits étaient « notoires, où les réclamans cherchaient « à gagner du temps sans que la cause « elle-même pût être approfondie plus « mûrement, où enfin toute autre voie « de conciliation avait été tentée. Quand « au bout de sept jours, les pères du « synode eurent fini leurs délibérations, « l'airain sacré fit entendre au milieu de « la nuit ses tintemens lugubres, semblables à ceux qui annoncent l'agonie « du mourant; les évêques et les prêtres « se rendirent à la cathédrale dans un « morne silence et à la pâle lueur des « torches; alors la voix grave des choristes entonna l'hymne de douleur, le « *miserere* mélancolique, pour appeler « une dernière fois sur les coupables la « miséricorde de l'Eternel; un voile dérobe aux regards l'image du Dieu crucifié, les reliques précieuses des Saints « sont déposées dans des grottes souterraines, les flammes consument ce « qui reste encore des pains consacrés. « Ensuite le légat, vêtu de l'étole violette « comme au jour de la Parascève, s'avançant devant tout le peuple réuni « sous les voûtes du sanctuaire, prononça sur tout le royaume de Philippe-Auguste, l'interdit qui devait durer « aussi long-temps que le monarque ne « romprait pas ses liaisons adultères avec « Agnès de Méranie. De longs gémissemens interrompus seulement par les « sanglots des femmes, des enfans, des « vieillards, accueillirent les paroles du « légat; le terrible jour du jugement semblait avoir commencé, les fidèles étaient « forcés désormais de paraître devant « Dieu sans trouver dans les prières « et les suffrages de l'Eglise une consolation et un appui.

« C'est ainsi que, dans toute la France « les jours succédaient aux jours avec « une désespérante monotonie. Les fidèles étaient privés de ce qui seul, dans « les vicissitudes de la vie, peut offrir à « l'âme une direction salutaire, et relever le courage dans les luttes terribles « de l'existence terrestre. Il est vrai, au « dessus des humbles demeures des mortels s'élevait encore le temple, dans « l'intérieur duquel se trouvait plus « d'un symbole de la majesté du Dieu « invisible et de son éternel royaume; « mais ce temple n'offrait plus que l'aspect d'un cadavre gigantesque d'où « s'étaient retirés le mouvement et la vie. « Le prêtre ne consacrait plus le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur pour servir de nourriture aux « âmes pieuses et croyantes. Le chant « des cantiques sacrés avait expiré sur « les lèvres des lévites; à peine si dans « quelques monastères les moines osaient « à voix basse, dans le calme de la nuit « et dans un complet isolement des laïcs, « adresser au ciel d'humbles et ferventes « prières, pour obtenir la grâce et la « conversion des coupables. L'orgue ne « résonnait plus sous les gothiques arceaux; le silence du tombeau régnait « là d'où naguère s'étaient élevés vers le « trône du Très-Haut les hymnes d'allégresse d'une multitude recueillie. On « éteignait avec de lugubres cérémonies, « les cierges et les lampes du sanctuaire, « comme pour rendre plus sensible la « nuit profonde qui enveloppait dès lors « la vie humaine; les images du Christ « étaient placées à terre, les reliques « d'illustres héros de la foi renfermées « dans leurs armoires comme si elles « fuyaient la vue d'un peuple dégénéré. « On cessa d'annoncer les vérités du salut destinées à faire naître dans le cœur

« du chrétien le goût et le courage pour « suivre l'étoile bienveillante dont les « rayons éclairent l'âme, en se réfléchis- « sant dans une foule de cérémonies « saintes; des pierres lancées du haut de « la chaire, dans la dernière heure pen- « dant laquelle le lieu saint était encore « ouvert, devaient rappeler à la foule « consternée que l'Eternel les avait « chassés de sa présence, et qu'il leur « avait fermé les portes de la céleste Jé- « rusalem, comme le gardien du temple « venait de leur fermer l'entrée du sanc- « tuaire terrestre. Le chrétien passait « tristement devant le temple; il ne lui « était même pas donné de satisfaire la « sainte ardeur de son âme par un fu- « gitif regard jeté dans l'intérieur de « cet édifice, dans lequel il lui avait « été donné tant de fois de ressentir la « présence vivifiante de son souverain « seigneur; ses désirs étaient impuissans « pour ouvrir les portes du tabernacle « de l'Eternel. Même au dehors, le fi- « dèle ne trouvait plus aucun de ces « moyens par lesquels jadis la religion « cherchait à faire naître en lui les dis- « positions requises pour entrer dans le « sanctuaire d'une manière agréable à « Dieu. L'aspect de la croix ne pouvait « plus fournir de consolation, de con- « fiance, de courage; un voile la dérobait « au regard des profanes et des coupables. « Elles n'abaissaient plus leurs regards « sur la foule pieuse, ces statues des pa- « triarches, des prophètes, des évangélis- « tes, des saints docteurs, des apôtres et « des héros de la foi, des martyrs et des « confesseurs dont les grandioses figures, « rangées sous les portiques de la basili- « que majestueuse, faisaient de cette der- « nière comme l'avenue du céleste sé- « jour; ces figures elles-mêmes étaient « voilées; seulement les monstres des- « tinés à rappeler à l'homme la hideuse « image de ses vices et de ses forfaits, « grimaçaient encore le long des corni- « ches et des chenaux, comme pour « insulter à un peuple profondément « dégradé par sa révolte contre le Saint « des Saints. Les cloches étaient muettes; « leur son ne réveillait plus le souvenir « de la marche rapide du temps, du terme « mystérieux de la vie et des jouissances « plus hautes auxquelles l'âme doit as- « pirer; seulement à de rares interval- « les, les tintemens.

« La vie humaine, dont autrefois l'É- « glise aimait à sanctifier chaque époque « importante, restait en quelque sorte « isolée de cette mère tendre; le rayon « salutaire d'une sanction plus haute « avait pâli; nul lien d'amour ne ratta- « chait plus la terre au ciel. L'enfant « nouveau-né pouvait encore, il est vrai, « participer au sacrement de la régéné- « ration; mais ce n'était que comme « à la dérobée, et le jour qui jadis eût « été, dans tous les rangs, un jour d'allé- « gresse pour les parens, s'écoulait main- « tenant morne et silencieux. Ce n'était « plus devant l'autel, mais sur les tom- « beaux, que les malheureux proscrits « serraient les nœuds de l'hymen. Le « pécheur ne pouvait plus trouver, dans « le tribunal sacré, le repos d'une con- « science tourmentée par le remords; « la parole du prêtre n'avait plus de « consolations à offrir à l'infortuné; le « pain de vie manquait aux fidèles af- « famés; l'eau sainte avait tari sous le « souffle de l'anathème. Seulement, le « dimanche, dans le vestibule extérieur, « il était permis au prêtre d'exhorter le « peuple à la pénitence; revêtu d'habits « de deuil, celui-ci ne pouvait que de loin « porter ses regards vers le sanctuaire « fermé, et faire parvenir au Seigneur ses « gémissemens et ses larmes. C'était sous « le portique désert que la mère, en rele- « vant de ses couches, osait venir remer- « cier le Très-Haut de son heureuse déli- « vrance; c'était là seulement que le pé- « lerin venait recevoir la bénédiction « pour son pieux voyage. C'est en secret « que le mourant recevait en viatique le « corps du Seigneur, que le prêtre con- « sacrait sans témoins le vendredi matin; « la sainte onction, au contraire, lui était « refusée comme un sacrement plus « grand (1). Il en était de même de la sé- « pulture en terre sainte, réservée aux « seuls prêtres, aux mendians, aux péle- « rins et aux croisés. Quelquefois même

(1) Nous n'avons pas besoin d'expliquer dans quel sens il faut entendre ce passage; l'auteur ne prétend pas établir une classification des sacremens de l'Église, il ne fait que citer le texte même des formules de l'interdit relativement à l'extrême-onction : *Quæ maximum est sacramentum*. Formul. interd.

« les morts restaient sans sépulture aucune : l'ami n'osait pas rendre à l'ami ce triste et dernier devoir; le fils ne pouvait pas couvrir d'un peu de terre la mortelle dépouille des auteurs de ses jours; et les restes du monarque n'étaient pas plus favorisés à cet égard que ceux du dernier de ses sujets. Sur les registres obituaires des cloîtres on ne transcrivait ni les noms des seigneurs ni ceux de leurs varlets; et nul n'était admis à la sépulture chrétienne si l'anathème n'avait été préalablement levé pour tous les défunts ou pour chacun en particulier.

« Les grandes solennités, ces points lumineux de la vie chrétienne, où de toutes parts la multitude se pressait vers les basiliques, où le puissant seigneur et l'humble vassal se trouvaient réunis au pied du même autel, où éclatait au dehors, vive et profonde, la joie que donnait à l'âme la douce confiance des grâces divines répandues derechef sur elle, ces fêtes n'étaient plus que des jours de tristesse et de deuil. Partout la foule se mouvait morne et silencieuse; et pour le pasteur non moins que pour le troupeau, le temps s'écoulait soucieux et pénible.

« La vie extérieure elle-même semblait avoir perdu son caractère. Les chants du ménestrel, les joyeux repas, l'éclat des parures, les relations sociales, jusqu'aux soins du corps, tout avait disparu; les jeûnes, les mortifications en avaient pris la place; tout commerce, tout rapport avait cessé avec des hommes qui s'étaient rendus indignes de la communion chrétienne. Cette stagnation universelle amena une diminution considérable dans les revenus du fisc. Dans les actes publics, les écrivains consciencieux taisaient le nom du monarque comme ne méritant pas d'être nommé; ils désignaient cette époque par la seule dénomination du règne de Jésus-Christ. Dans les années de stérilité et de disette, comme dans diverses autres calamités, le peuple voyait la malédiction prononcée par le ciel sur les pays placés sous l'anathème. Ces jours d'infortune ne devaient être suivis d'un temps plus prospère que quand aurait disparu la cause elle-même qui les avait provoqués. »

Comme la malveillance et l'incrédulité se plaisent à décrier ces redoutables peines canoniques comme des actes d'une tyrannie barbare, d'un fanatisme ambitieux, et surtout comme un attentat sacrilége aux droits du souverain, Hurter termine sa belle peinture par une réponse pleine de raison et de justesse à toutes ces incriminations d'un philosophisme usé :

« A la naissance même de l'Eglise chrétienne, on regardait comme une obligation rigoureuse pour elle de retrancher de sa communion les membres qui n'auraient pour sa doctrine ou pour ses lois qu'un mépris opiniâtre, sans cependant renoncer à toute influence et à toute juridiction sur ceux qu'elle séparait ainsi du reste des fidèles. On croyait, à cette époque, que nulle autorité terrestre, nulle considération humaine ne pouvait dispenser les princes eux-mêmes du devoir de l'obéissance envers l'Eglise, parce que les prérogatives de cette dernière étaient d'autant plus inviolables et sacrées qu'elles découlaient d'une source plus haute, d'un principe éternel et divin. Car les rois et les monarques ne doivent jamais oublier que, malgré la diversité des conditions extérieures et sociales, ils ont, avec les autres hommes, une commune origine et une destination commune. La suprématie spirituelle attribuée au pasteur sur ses ouailles, à l'évêque sur son diocèse, est exercée sur les souverains par celui qui se trouve placé à la tête de la communauté chrétienne tout entière (1). *Se pourrait-il,* dit Innocent dans un de ses écrits, *que les évêques,*

(1) Non debet esse acceptatio personarum ut aliter divitibus et potentibus, aliter de abjectis et pauperibus judicemus; ne sit in manibus nostris iniqua mensura et statera dolosa, si aliter illis aut aliter istis meliamur, aut in alicujus personæ favorem injuriam dicamus. (*Lettre au Clergé de France. Lang. Script. rer. Danic.* VI. 94.) — Neque propterea christianam fidem professos, dit Bossuet, ipsosque etiam reges ab ecclesiæ auctoritate immunes reliquerunt (Christus et apostoli). Tametsi enim nec temporalibus, nec terreno regno; at cœlestibus et æterno regno mulctant, et amandant Christi vice

« *et, plus que tous les autres, le pape,* « *n'eussent pas le droit de punir les prin-* « *ces de la terre lorsqu'ils refusent d'é-* « *couter la voix de l'Eglise et d'offrir* « *pour leurs crimes une satisfaction con-* « *venable, parce qu'ils n'ont à répondre* « *de leurs péchés qu'à Dieu seul, et non* « *aux hommes? Mais non : quoique le* « *cœur des rois se trouve dans la main* « *du Seigneur, qui le dirige comme il lui* « *plaît, cependant aux évêques et au pa-* « *pe il appartient de prononcer contre les* « *coupables les peines ecclésiastiques* (1). « — C'est là le véritable sacerdoce, dont « le caractère sublime consiste essentiel- « lement à rendre hommage à Dieu du « pouvoir qu'il exerce, à ne se considérer « que comme l'organe, l'instrument du « dominateur suprême : le cagotisme, au « contraire, rapporte tout à lui seul.

« Comme, dans le moyen âge, peuple « et roi se considéraient comme un tout « inséparable, dans lequel les vertus et « les vices de l'un étaient les vertus et les « vices de l'autre, il s'en suivait aussi que « le chef et les membres participaient « aux mêmes bénédictions et aux mêmes « châtimens. En recourant à la peine de « l'interdit, l'Eglise avait prévu que le « chrétien serait plus sensible aux priva- « tions spirituelles qu'aux souffrances « du corps : il était juste de retirer les « grâces et les biens célestes aux laïcs qui « avaient osé porter une atteinte quelcon- « que aux biens du clergé. Ce fut pour « repousser d'injustes prétentions ou « pour faire cesser des scandales publics « que le chef suprême de l'Eglise avait « prononcé contre les puissans de la « terre la redoutable sentence, parce « qu'il se flattait de l'espoir que leur « pitié pour le malheur du peuple et « l'ardent désir avec lequel la multitude « soupirait après les faveurs surnaturel- « les dont elle était privée, feraient flé- « chir leur orgueil et produiraient ce à « quoi la force des armes n'eût pu réus- « sir. Etait-ce une erreur coupable celle « qui, s'attachant à ce qu'il y a de plus « noble, de plus intime dans l'homme, « croyait que le cœur du souverain ne « saurait demeurer insensible aux gémis- « semens des vieillards, à l'affliction des « pères et des mères, au deuil de la na- « tion, aux soupirs de tout un peuple qui « se croyant haï du ciel à cause des ini- « quités de son roi, n'a que son silence « réprobateur pour l'obliger à faire ce « que ne pouvaient obtenir ni les priè- « res, ni les exhortations, ni les menaces « du père commun de la chrétienté? « Cette erreur, si c'en est une, se basait « sur la supposition que sous la pourpre « royale se trouve un cœur chrétien qui « fait aimer au monarque ses sujets avec « un amour égal à celui que le père porte « à ses enfans. »

Ecoutons encore comment Hurter juge les tentatives d'Innocent III, pour amener une réconciliation sincère entre Philippe-Auguste et le roi de la Grande-Bretagne : dans l'impossibilité où nous sommes de faire connaître tous les plus beaux morceaux de l'intéressant ouvrage qui nous occupe, nous sommes convaincu que pas un de nos lecteurs n'est resté impassible en parcourant les modiques fragmens que nous avons mis sous ses yeux. Ecoutons l'historien réformé juger ce grave et solennel débat entre le pape et les rois :

« Ici encore Innocent se montre en « médiateur. Le langage qu'il tient aux « deux monarques c'est l'expression cou- « rageuse d'un homme qui a la conscience « et la conviction de son devoir. Si l'on « demande en vertu de quel droit le pape « pouvait se mêler de la sorte des affai- « res des rois, c'est là une question dont « la solution dépend des idées que cha- « cun se forme du mode et des limites « que doit avoir ici-bas l'influence d'un « royaume de Dieu universel. Qui oserait « nier qu'une influence purement morale « sur les destinées des états serait bien « plus avantageuse aux nations que des « conférences, des congrès et l'échange « de notes diplomatiques, toutes choses « qui ne sont rien autre que l'arène où « s'agitent la finesse et l'habileté qui « croient pouvoir se passer des élémens « moraux? Innocent parle ici comme « pontife dominant les partis; il déve- « loppe à chacun les motifs les plus pro- « pres à lui faire clairement comprendre

ad ethnicos, et ligatos addicunt suppliciis sempiternis. (*Défense de la Déclaration de* 1682, l. I, sect. II, ch. 21.)

(1) Innoc. in III Psalm. pœnitent.

« la nécessité de la paix. On lui a reproché d'avoir pris contre Philippe la défense du meurtrier d'Arthur. C'est là un de ces jugemens qui reposent moins sur les faits passés que sur les opinions du présent. La rumeur publique seule désignait Jean comme l'assassin d'Arthur : Philippe le cita devant son tribunal pour répondre à l'accusation portée contre lui par les barons de la Bretagne ; sur le refus du roi Jean de comparaître, le monarque français envahit les terres de son vassal. Mais déjà antérieurement Jean avait porté plainte devant le pape des hostilités de Philippe. Innocent n'avait rien de plus à cœur que de rétablir la bonne intelligence entre deux souverains dont la puissance aurait pu tant contribuer à la conquête des saints lieux. La nécessité de cette paix, l'obligation de mettre un terme aux horreurs de la guerre, voilà ce que le pontife démontre aux deux combattans : si même il regarde Philippe comme plus coupable et le presse davantage, il n'en déclara pas moins au roi Jean qu'il maintiendrait rigoureusement les droits de son adversaire contre toute espèce d'agresseur. Etranger à tout esprit de parti, fidèle à ce qu'il croit la vérité et la justice, Innocent plane au dessus de la querelle des deux monarques ; tous ses efforts tendent à étouffer la discorde et à prévenir la ruine dont l'un d'eux est menacé. »

L'Abbé Axinger.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

NOTICE SUR LE B. FRÈRE ANGÉLIQUE DE FIESOLE,

peintre de l'École catholique de Florence.

La deuxième livraison de la collection des *Monumens de l'histoire de sainte Elisabeth*, par M. le comte de Montalembert, vient de paraître. Elle renferme, entre autres planches, une figure de la sainte d'après le tableau du bienheureux Jean de Fiesole, accompagnée d'une notice sur ce peintre surnommé à si juste titre l'*Angélique*. Nous croyons que nos lecteurs verront avec plaisir ces détails sur une des gloires les plus pures et les moins connues des siècles chrétiens.

« Le nom du moine Jean de Fiesole (Fra Giovanni Angelico da Fiesole), surnommé l'*Angélique*, et communément appelé en Italie *il Beato*, ne se trouve presque dans aucun des ouvrages qui ont traité de l'art pendant les trois derniers siècles. On ne saurait ni s'en étonner, ni s'en plaindre. La gloire de celui qui a atteint l'idéal de l'art chrétien méritait de n'être pas confondue avec celle qu'on a décernée à des artistes comme Jules Romain, le Dominiquin, les Carraches et autres de ce genre ; mieux valait pour lui être totalement oublié que d'être placé sur la même ligne qu'eux. Peu de temps après sa mort, le paganisme fit irruption dans toutes les branches de la société chrétienne : en politique, par l'établissement des monarchies absolues ; en littérature, par l'étude exclusive des auteurs classiques ; dans l'art, par le culte de la mythologie, de la nudité et du naturalisme qui signale l'époque de la renaissance. Devenu rapidement vainqueur et maître, il eut soin de discréditer et les hommes et les choses qui portaient l'empreinte ineffable du génie chrétien : Fra Angelico eut l'honneur d'être confondu dans la proscription qui enveloppa à la fois et les constitutions sociales du moyen âge, et cette poésie pieuse et chevaleresque dont l'Europe avait été si longtemps charmée, et enfin cet art si glorieusement et si heureusement inspiré par les mystères et les traditions de la foi catholique. Tout cela fut déclaré *barbare*, digne d'oubli et de mépris : et pendant trois siècles on l'a oublié et méprisé conformément au décret des maîtres. Aujourd'hui que l'esprit humain, arrivé peut-être au terme de ses longs égaremens, s'arrête incertain, et semble jeter un regard d'envie et d'admiration vers les âges catholiques, on recommence à étudier l'art qui était la parure de cette époque si complète : et le peintre béatifié a repris peu à peu la place que lui avait assignée le jugement de ses contemporains. Encore étrangement méconnu en Italie, il est admiré avec enthousiasme en Allemagne, et la France qui possède un de ses chefs-d'œuvre, s'habitue à son tour à le voir compter parmi les grands maîtres. Comme il occupe par sa vie aussi bien que par ses œuvres le premier rang

parmi les peintres vraiment dignes du nom de catholiques, des lecteurs catholiques nous pardonneront à coup sûr quelques courts détails sur cette vie.

Né en 1387 à Mugello, petit village des environs de Florence, à vingt-et-un ans, il prit à Fiesole l'habit de l'ordre des Frères-Prêcheurs, fondé par saint Dominique; il porta désormais le nom de l'endroit où il s'était consacré à Dieu. On dit qu'auparavant dans le monde il s'appelait Guido ou Santi Tosini. Il vint peu après à Florence, où il entra au couvent de Saint-Marc, dans cette illustre maison qui devait produire plus tard le grand Savonarole et Fra Bartolommeo, mais dont notre bienheureux peintre devait être la première et la plus pure illustration. Ce fut là qu'il commença à se livrer à la pratique de la peinture. On ne connaît pas son maître; quel que soit celui dont il ait reçu les premières leçons, il faut bien admettre que Dieu seul a pu inspirer un génie comme le sien, et admirer cette vitalité puissante fruit du silence et de la paix du cloître. La peinture n'a été évidemment pour lui qu'un moyen de réunion avec Dieu : c'était sa manière de gagner le ciel, son humble et fervente offrande à celui qu'il aimait par dessus tout; c'était la forme du culte spécial et intime qu'il rendait à son rédempteur. Jamais il ne prenait ses pinceaux sans s'être livré à l'oraison en guise de préparation (1). Il restait à genoux pendant tout le temps qu'il employait à peindre les figures de Jésus et de Marie (2) : et chaque fois qu'il lui fallait retracer la crucifixion, ses joues étaient baignées de larmes (3). Son art était si bien à ses yeux une chose sacrée qu'il en respectait les produits comme les fruits d'une inspiration plus haute que son intention : il ne retouchait ni ne perfectionnait jamais ses travaux, et se bornait au premier jet, croyant, à ce qu'il disait sans détour, que c'était ainsi que Dieu les voulait (4). Il ne faut rien moins que le témoignage précis de son biographe sur ce fait pour y croire, quand on examine l'incroyable perfection, le fini, la délicatesse de toutes ses œuvres. Mais on comprend qu'avec ces dispositions, son dévouement à l'art ne pouvait nuire en rien à l'exercice de toutes les vertus monastiques : aussi toute sa vie fut-elle marquée par une fidélité touchante aux trois vœux sacrés qui le liaient à Dieu par la règle du grand saint Dominique. Quant à sa *pureté*, il suffit de contempler au hasard une figure quelconque sortie de son pinceau, et l'on restera convaincu que jamais une pensée indigne de Jésus et de Marie n'a pu s'arrêter dans une âme capable de se reproduire par des reflets semblables. Sa *pauvreté* monastique lui était si chère, qu'il refusait toujours de stipuler un prix pour ses œuvres, et distribuait aux malheureux la totalité des sommes qu'elles lui rapportaient. « Il aimait les pauvres pendant sa vie, » dit Vasari, « aussi tendrement que son âme peut aimer aujourd'hui le ciel où il jouit de la gloire des bienheureux (1). » Enfin l'habitude de l'*obéissance* lui était si naturelle, qu'il ne voulait même recevoir de commandes pour son art que par l'intermédiaire de son supérieur spirituel, le prieur de Saint-Marc : et lorsqu'on venait lui demander un travail, il répondait simplement qu'il fallait en convenir avec le père prieur, et qu'il ferait tout ce qui lui serait ordonné (2). Un jour qu'il était à dîner chez le pape Nicolas V, il ne voulut pas manger de la viande, parce que son prieur n'était pas là pour le lui permettre, oubliant dans sa douce simplicité qu'il y était convié par le pontife dont l'autorité était plus que suffisante pour le dispenser. Mais toutes ces choses extérieures lui étaient étrangères et indifférentes. Il disait sans cesse : « Celui qui veut peindre a besoin « de tranquillité et de vivre sans pensées, celui qui « s'occupe des choses du Christ doit être toujours « avec le Christ (3). »

C'était là sa théorie de l'art, et Dieu lui permit de la mettre en pratique avec un bonheur et un éclat dignes de ces hautes pensées. Il débuta par des chefs-d'œuvre dès sa première jeunesse, *ancor giovinetto*, dit Vasari, *benissimo fare sapeva*. Ses premiers travaux furent consacrés à orner de miniatures admirables les livres de chœur de son monastère, en société avec son frère aîné, moine et peintre comme lui. Bientôt il se livra à la peinture sur fresque dans des proportions considérables, sans renoncer toutefois à ces charmantes miniatures dont les reliquaires donnés par lui à Santa-Maria-Novella peuvent nous donner une idée. Encore aujourd'hui ce célèbre monastère de Saint-Marc, illustre par tant de titres, offre au voyageur catholique la plus complète collection des œuvres du saint artiste dans les grandes et sublimes fresques de la salle du chapitre, le Crucifix et les lunettes du cloître, et enfin la série d'histoires de la vie de Marie qu'il voulut peindre dans la cellule de chacun de ses frères. Mais on n'y retrouve plus sur le grand autel cette Madone qui, selon Vasari, par son exquise simplicité, excitait à la dévotion tous ceux qui la regardaient (4). Dans

(1) Non havrebbe messo mano ai penelli se prima non havesse fatto orazione. VASARI.

(2) Voyez le couronnement de la Vierge de Fra Angelico, par A. W. de SCHLEGEL.

(3) Non fece mai crocifisso, che non si bagnasse le gote di lagrime. VASARI.

(4) Haveva per costume non ritoccare, nè racconciar mai alcuna sua dipintura, ma lasciarle sempre in quel modo che erano venuti a prima volta per creder, secondo ch'egli diceva, che così fosse la volontà di Dio. VASARI.

(1) Vivendo fu de' poveri tanto amico, quanto penso, che sia ora l'anima sua del cielo. VASARI.

(2) A chiunque ricercava opere da lui diceva, che ne facesse esser contento il priore, e che poi non mancherebbe. VASARI.

(3) Usando spesse fiate di dire, che chi faceva questa arte, haveva bisogno di quiete, e di vivere senza pensieri; e che chi fa cose di Christo, con Christo deve stare sempre. VASARI.

(4) Muove a divozione chi la guarda per la simplicità sua.

un siècle où les inspirations d'un art encore tout imprégné de Christianisme constituaient une partie essentielle de la vie religieuse et publique, un génie comme celui du frère Jean ne pouvait rester longtemps caché dans son cloître. Aussi fut-il recherché avec avidité et célébré avec enthousiasme : ses œuvres, en se multipliant, acquirent une immense popularité dans toute l'Italie. Vasari, dont le goût classique et matérialiste ne pouvait certes sympathiser avec celui du mystique de Fiesole, nous a conservé dans l'article qu'il lui a consacré, l'écho de cette exaltation pieuse et tendre qu'inspiraient les œuvres de notre moine, et que venait ratifier le jugement des plus fins connaisseurs. « Ce tableau, » dit-il, en parlant d'une *predella* qui représentait la légende de saint Côme et saint Damien, « est si par« fait qu'il est impossible de s'imaginer un travail « plus diligent, ni des figures plus délicates, mieux « entendues que celles qu'on y voit. » « Cette *an« nunziata*, » dit-il encore à propos d'une Madone recevant le message divin, « a un profil si pieux, « si délicat et si parfait, qu'on la dirait vraiment « peinte non par des mains d'hommes mais dans le « paradis (1). Les saints qu'il a peints ressemblent « plus à des saints que ceux d'aucun autre peintre. » Enfin parlant du magnifique *couronnement de la Vierge* que l'on peut voir au Louvre, le biographe ajoute : « On y voit une quantité de saints et de « saintes, si nombreux, si parfaits, dans des atti« tudes si variées et avec des airs de tête si gra« cieux, que l'on éprouve une douceur incroyable « à les regarder; on sent que les esprits bienheu« reux, s'il avaient des corps, ne pourraient être « autrement dans le ciel qu'il ne les a représentés : « ils ne paraissent pas seulement vivans, mais la « douceur et la délicatesse de leur expression est « telle qu'on les dirait peints de la main d'un ange « et d'un saint, comme ils le sont en effet, car c'é« tait un ange que ce bon religieux, et on l'a tou« jours surnommé frère Jean l'*Angelique*... Pour « moi, j'avoue que je ne puis jamais contempler « cette œuvre sans qu'elle me paraisse nouvelle, et « je n'en suis jamais rassasié quand je m'en sé« pare (2). »

Si la vue de ce tableau arrachait au matérialiste Vasari d'aussi précieux aveux, quels transports ne doit-il pas exciter dans une âme prédisposée par l'étude et l'amour de la véritable poésie chrétienne. Nous avons le bonheur de le posséder à Paris (1). Mais c'est encore à Florence, dans les fresques de Saint-Marc et à l'Académie des Beaux-Arts qu'il faut aller pour apprécier toute l'étendue et toute la profondeur du génie de ce peintre angélique. Nous avons cherché à décrire ailleurs le tableau que nous regardons comme son chef-d'œuvre, son *Jugement dernier* (2). Ne pouvant donner ici une idée, même superficielle, de ses divers travaux, nous citerons l'excellent résumé qu'en a donné l'écrivain qui jusqu'ici a le mieux parlé de la peinture chrétienne. « La componction du cœur, dit M. Rio (3), ses « élans vers Dieu, le ravissement extatique, l'a« vant-goût de la béatitude céleste, tout cet ordre « d'émotions profondes et exaltées que nul artiste « ne peut rendre sans les avoir préalablement « éprouvées, furent comme le cycle mystérieux que « le génie de frère Angélique se plaisait à parcou« rir et qu'il recommençait avec le même amour « quand il l'avait achevé. Dans ce genre il semble « avoir épuisé toutes les combinaisons et toutes les « nuances, au moins relativement à la qualité et à la « quantité de l'expression, et pour peu qu'on exa« mine de près certains tableaux où semble régner « une fatigante monotonie, on y découvrira une « variété prodigieuse qui embrasse tous les degrés « de poésie que peut exprimer la physionomie hu« maine. C'est surtout dans le couronnement de la « Vierge au milieu des anges et de la hiérarchie cé« leste, dans la représentation du jugement der« nier, au moins en ce qui concerne les élus, et

(1) Con un profilo di viso tanto devoto, delicato e ben fatto che par veramente non da un uomo, ma fatto in Paradiso.

(2) Una moltitudine infinita di santi e sante, tanti in numero, tanto ben fatti, a con si varie attitudine, et diverse arie di teste, che incredibile piacere, e dolcezza si sente in guardarle, anzi pare che quei spiriti beati, non possino essere in cielo altrimente, o per meglio dire, se havessero corpo, non potrebbono; perciocche... non solo sono vivi e con arie delicate, e dolci, ma tutto il colorito di quell' opera par che sia di mano d'un santo, o d'un angelo, come sono, onde a gran ragione fu sempre chiamato questo da ben religioso, Frate Giovanni Angelico... Io per me posso con verità affermare, che non veggio mai questo opera che non mi para cosa nuova, ne me ne parto mai sazio.

(1) Après avoir subi toutes sortes d'épreuves et avoir été long-temps dérobé aux regards du public, ce trésor enlevé à l'église Saint-Dominique de Fiesole pendant les guerres d'Italie, vient d'être exposé dans la nouvelle galerie des dessins que le roi a fait disposer dans l'aile occidentale de la cour du Louvre. Nous conseillons à tous ceux qui aiment ou veulent connaître l'art chrétien d'aller contempler et étudier ce tableau, qui en est un des plus merveilleux produits. Le coloris en a été très malheureusement affaibli parce qu'il a fallu enlever un vernis dont des mains grossières et ignorantes l'avaient affublé il y a quelques années. Il est en outre placé à une hauteur qui ne permet point d'en saisir tous les détails. Espérons enfin qu'on fera disparaître le cadre affreux qui le déshonore, et où deux grotesques renommées semblent placées à dessein pour figurer la dégénération de l'art moderne. Il a été gravé et publié avec un texte explicatif par le célèbre A. W. de Schlegel; Paris, 1816, in-folio. Cette publication est excessivement rare.

(2) Voyez *de la Peinture chrétienne en Italie*, dans nos *Fragmens sur le Catholicisme dans l'art*, insérés dans l'*Université*, tom. IV, p. 133.

(3) *De la Poésie chrétienne*, par M. Rio; *Forme de l'Art*, 2e partie, p. 195.

« dans celle du paradis, limite suprême de tous les « arts d'imitation; c'est dans ces sujets mystiques, « si parfaitement en harmonie avec les pressenti- « mens vagues mais infaillibles de son âme, qu'il a « déployé avec profusion les inépuisables richesses « de son imagination. On peut dire de lui que la « peinture n'était autre chose que sa formule favo- « rite pour les actes de foi, d'espérance et d'a- « mour. »

Ce n'est pas seulement Florence qu'il enrichit de cette parure chrétienne. Sa gloire, en se répandant au loin, le fit appeler dans diverses villes de la Toscane et de l'Ombrie. On voit encore quelques débris de ses travaux à Cortone, à Pérouse et surtout à Orvieto. Enfin le pape Nicolas V, si ami des arts, le fit venir à Rome où il peignit à fresque la chapelle du Saint-Sacrement, que Paul III fit détruire pour élargir un escalier, et la chapelle dite de Saint-Laurent, si complétement oubliée par la barbarie des dix-septième et dix-huitième siècles que le savant Bottari ne put y entrer qu'en escaladant la fenêtre, les clefs de la porte ayant été perdues. « Cette « œuvre si simple, dit M. Rio, si pure, si dégagée « de tout alliage profane, n'était pas cependant ce « qui avait fait la plus forte impression sur l'esprit « du Pape. Il s'était aperçu que l'âme de l'artiste « valait encore mieux que son pinceau. » L'archevêché de Florence ayant vaqué sur ces entrefaites, il le jugea digne d'en être revêtu : mais Fra Angelico, en apprenant l'intention du pontife, le supplia instamment de lui faire grâce de ce fardeau, parce qu'il ne se sentait nullement propre à gouverner les peuples (1). Mais il ajouta qu'il y avait dans son ordre un moine nommé Antonin, très amoureux des pauvres, très habile dans la conduite des âmes, craignant Dieu (2), et beaucoup mieux fait que lui pour être revêtu de cette dignité. Le Pape, plein de confiance dans sa recommandation, lui accorda la nomination qu'il sollicitait (3) : et l'humble peintre eut ainsi la gloire d'appeler au siége de Florence celui qui devait y briller d'un éclat si pur, et que l'Église vénère aujourd'hui sous le nom de saint Antonin (4).

Fra Angelico mourut à Rome en 1455, à l'âge de soixante-huit ans. Il fut enterré dans l'église de son ordre, la seule gothique qui soit restée à Rome, et dont le nom est comme le symbole de la victoire éternelle du Christianisme sur le paganisme au sein de la capitale du monde : *Santa-Maria-sopra-Minerva*. On y voit encore sa tombe avec sa figure en pied et les mains jointes, gravée au trait, et on y lit cette épitaphe :

Non mihi sit laudi, quod eram velut alter Apelles,
Sed quod lucra tuis omnia Christe dabam :
Altera nam terris opera exstant, altera cœlo;
Urbs me Joannem flos tulit Ætruriæ.

« Qu'on ne me loue pas de ce que j'ai peint « comme un autre Apelle : mais de ce que j'ai « donné tout ce que je gagnais à tes pauvres, ô « Christ! J'ai travaillé pour le ciel en même temps « que pour la terre : je m'appelais Jean; la ville « qui est la fleur de l'Étrurie a été ma patrie. »

Après sa mort, au surnom d'Angélique vint se joindre celui de Bienheureux, *il Beato* : c'est ainsi qu'il est principalement désigné à Florence et dans toute l'Italie. Nous n'avons cependant pu découvrir si à ce nom s'est rattaché un culte public et autorisé par l'Église.

Au premier rang de ses élèves on voit figurer Benozzo Gozzoli, qui continua fidèlement la ligne tracée par son maître, et dont la gloire est inscrite sur les murs du plus bel édifice de l'Italie, le Campo-Santo de Pise : puis encore Gentile da Fabriano, le père de cette dynastie sublime des peintres de l'école d'Ombrie qui devait finir avec la défection de Raphaël, en laissant à l'art chrétien, comme pour le consoler, Francia de Bologne. On peut ainsi regarder Fra Angelico comme la souche des trois grandes branches de l'école mystique, celles de Florence, d'Ombrie et de Bologne.

---

(1) Perciocche non si sentiva atto a governar popoli. VASARI.

(2) Havendo la sua religione un frate amorevole de' poveri, dottissimo di governo e timorato di Dio. VASARI.

(3) Gli fece la grazia liberamente. VASARI.

(4) Il a été canonisé par Adrien VI.

HISTOIRE DU HAINAUT, par JACQUES DE GUYSE, traduite en français avec le texte en regard et suivie des *Annales du Hainaut*; par JEAN LEFÈVRE. — Ouvrage publié pour la première fois et accompagné de notes; par M. le marquis de FORTIA.

M. le marquis de Fortia, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), vient de terminer l'importante édition de l'*Histoire du Hainaut*, par Jacques de Guyse, suivie de la continuation qu'en a donnée Jean Lefèvre. L'ouvrage dont il s'est fait le patient et consciencieux éditeur, comprend vingt-deux volumes avec une table analytique des matières qui rend les recherches aussi commodes qu'utiles, et les met facilement à la portée de tous. Cette édition remarquable, entreprise et continuée sans autre motif que le dévouement à la science, par un homme dont la longue et infatigable carrière n'a été qu'une suite de dévouemens semblables, mérite que nous en fassions connaître les caractères généraux, en attendant que nous puissions en faire l'objet d'un examen approfondi. Jacques de Guyse, né à Mons dans le cours du quatorzième siècle, forma sous le nom d'*Histoire du Hainaut*, un vaste recueil de faits et de pièces curieuses compilées dans les manuscrits qu'il s'était procurés par ses recherches ou ses correspondances, et dans toutes les chroniques qu'il avait pu consulter, et dont plusieurs sont aujourd'hui per-

dues. Cette espèce d'encyclopédie historique commence les Annales du Hainaut en 1228, avant l'ère chrétienne, et donne pour premier chef aux provinces de Belgique, *Baco*, prince troyen, qui fonda Belgis, sur la montagne de Bel : fondateur d'origine assez suspecte, qui nous révèle au moins comment le moyen âge conservait la mémoire de la civilisation antique.

C'est ainsi qu'entremêlés de récits fabuleux et romanesques, les premiers volumes des Annales de Jacques de Guyse offrent un vaste travail à la critique qui voudrait y démêler la réalité de la fiction et les traditions de la Gaule celtique ou romaine, des créations fantastiques et capricieuses, par lesquelles les Barbares du Nord se plaisaient à rattacher leur histoire à celle de la destruction de Troie.

D'un autre côté, l'ouvrage en question doit avoir pour nous un intérêt tout particulier; car on y trouve la seule histoire de France antérieure à Clovis. A ce titre, il mérite d'exercer la sagacité de ceux qui vont à la recherche des origines nationales les plus lointaines, et ne dédaignent pas le sens philosophique et profond caché sous le merveilleux qui entoure le berceau de tous les peuples.

A mesure que l'auteur avance dans le récit des événemens, ou plutôt dans la suite de ses compilations, à mesure qu'il se rapproche des temps où il a vécu, l'utilité de son ouvrage va toujours croissant en proportion des matériaux qu'il a pu recueillir. Mais fidèle à sa méthode, il continue à transcrire presque littéralement les auteurs qu'il a copiés, ce qui occasionne souvent des répétitions. Malgré ce défaut, comment ne pas attacher du prix à un ouvrage qui nous a conservé des souvenirs perdus ailleurs, sur les Barbares envahisseurs de l'empire romain, sur les Visigoths et les Francs, sur Mahomet et les Sarrasins, et qui renferme en particulier les détails les plus précieux pour l'histoire de la seconde invasion des hommes du Nord, celle des Normands et des Hongrois? Les Annales du Hainaut, de Jacques de Guyse, intéressent de la sorte l'histoire générale du moyen âge jusqu'au treizième siècle, époque où s'arrêtent les recherches et les compilations du chroniqueur.

Il nous reste à donner une idée des notes, éclaircissemens et dissertations, dont M. le marquis de Fortia a enrichi la publication de Jacques de Guyse. Un exemple remplira cet objet, en même temps qu'il nous dispensera d'entrer dans des considérations générales sur l'érudition et la science connue de l'éditeur de *l'Art de vérifier les Dates*. Voici comment il explique le mot latin *paganus*, païen.

« Le mot latin *paganus* vient évidemment de *pagus*, qui a trois significations différentes : la première indique un village, c'est-à-dire une réunion de maisons rustiques, dont les habitans boivent les eaux d'une même fontaine. Festus Pompeius nous donne l'étymologie de ce mot, en disant :

« *Pagani a pagis dicti*,

« *Pagi dicti à fontibus; quòd eâdem aquâ uterentur. Aquæ enim linguâ doricâ* παγαὶ *appellantur.* »

Les premiers villages furent en effet bâtis auprès des fontaines qui étaient si nécessaires à leurs habitans. Et de là sans doute le respect que le moyen âge, héritier des traditions de l'antiquité, conserva toujours pour les sources d'eaux vives. On eût dit qu'il protégeait en elles l'espérance de quelque habitation future.

« Cette étymologie est confirmée par le grammairien Servius, qui dit : *Pagi* ἀπὸ τῶν πηγῶν *appellantur, id est à fontibus, circà quos villæ consueverant condi : undè et pagani dicti sunt, quasi ex uno fonte bibentes.* »

De *paga* donc, qui signifie fontaine, ont dérivé *pagus* et *paganus;* de la même manière que le mot grec φρέαρ, qui signifie puits, fit appeler par les Grecs φράτορες, ceux qui buvaient les eaux du même puits : c'est de là que le mot *frater*, frère, a pris son origine, ainsi que ceux de *fratria*, *confratria*, confrerie. On conçoit, en effet, que la boisson commune, comme le repas commun, ait produit sur les premiers hommes l'effet moral de la confraternité.

« La seconde signification du mot *pagus* est celle par laquelle il désignait certains quartiers de la ville de Rome, composés *ex pluribus vicis*, de plusieurs *vici* (nous dirions aujourd'hui de plusieurs îles). Ces quartiers étaient distincts et séparés l'un de l'autre; ils servaient de demeure aux tribus romaines, et il y en avait autant que de tribus.

« En troisième lieu, *pagus* est pris pour certaines contrées semblables à celles que les Allemands appelaient autrefois *mark*, dénomination qui a été l'origine de celle de marquis. Ces *pagi* peuvent être appelés des cantons; et c'est de ce mot *pagus* que vient le mot français *pays*. En latin, de *pagus* a été fait *paganus*, qui signifie d'abord villageois et paysans, puis bourgeois ou habitans de Rome. En troisième lieu, et cette signification était la plus ordinaire, on appelait *pagani* ceux qui n'étaient point soldats, soit qu'ils fussent habitans de la ville ou des champs; en ce sens, le mot *paganus* était directement opposé à celui de *miles*. Suétone (1) l'emploie dans cette acception; de là encore la distinction en pécule militaire et pécule bourgeois, *militare* et *paganium*, dans la division la plus générale du pécule du fils de famille. »

Nous croyons devoir insister sur cette troisième signification du mot *paganus;* car la quatrième, qui est pour nous la plus importante, nous semble en découler directement. — Cette quatrième signification a été tirée de la précédente par métaphore, lorsque les chrétiens ont commencé à se trouver en grand nombre dans la ville de Rome; car s'enrôlant sous les enseignes de Jésus-Christ, et s'offrant tous les jours au combat pour leur foi, avec une constance qui leur faisait braver les supplices et la mort même, ils s'appelèrent soldats de Jésus-Christ et donnèrent le nom de *pagani*, dont nous avons fait celui de païens, à tous ceux qui ne faisaient pas

(1) Vie d'Auguste (chapitre 27).

profession des armes spirituelles de la religion chrétienne.

Tel est, selon M. de Fortia, le sens primitif du mot *païen* dans le langage du Christianisme, et pour notre part nous l'adoptons sans hésiter; car c'est par une métaphore semblable qu'une foule de locutions et formules religieuses sont passées dans les actes du moyen âge. Ainsi les métaphores de *moines combattant pour Dieu*, *de milice ecclésiastique* par opposition à la milice séculière.

Toutefois, le mot *paganus* signifia aussi, mais plus tard, et seulement sous les empereurs chrétiens, habitans des bourgs restés fidèles à l'ancien culte, et généralement les païens qui se réunissaient dans les villages, dans les *pagi*, pour y célébrer leurs fêtes proscrites ou troublées dans l'intérieur des cités. (Voir le XVIII[e] volume des Annales du Hainaut, page 85.) R. T.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA REVUE CATHOLIQUE ALLEMANDE.

Ce bulletin donnera une indication exacte de tous les ouvrages importans que produira la littérature religieuse de l'Allemagne; c'est le complément nécessaire de la Revue et le moyen le plus propre de donner un aperçu général du mouvement des esprits dans les provinces germaniques, mouvement vaste et rapide, et jusqu'ici trop peu connu. Les ouvrages marqués d'un astérisque sont ceux sur lesquels on reviendra pour les soumettre à une analyse consciencieuse et raisonnée; les livres sont cités par leur titre français, à l'exception de ceux qui sont écrits en latin.

CANISII, Doctor's Petri, S. J. *Summa Doctrinæ Christianæ*, unà cum auctoritatibus (præclaris Divinæ Scripturæ testimoniis, solidisque SS. Patrum sententiis) quæ ibi citantur, hìc verò ex ipsis fontibus à Busæo Noviomago fideliter collectæ, ipsis Catechismi verbis subscriptæ sunt. Secundùm edit. Coloniæ 1569. Editio novissima ab H. Haid, Theol. Doctore. 8 mai. 1823 et 1834. IV tomi. — Augsbourg, librairie de Charles Kollmann.

GIUSSANO, J. P., *Vie de S. Charles Borromée*, traduite de l'italien, par *Théodore Frédéric Klitsche*, 3 vol., 1836 et 1837. — Augsbourg, Charles Kollmann.

HAGEL, D[r]. M., *Demonstratio religionis christianæ catholicæ*, 2 tomi, 1832. — Augsbourg, Charles Kollmann.

KLITSCHE, Th. Fr., *Histoire du célibat des ecclésiastiques catholiques*, depuis le temps des Apôtres jusqu'à la mort de Grégoire, 1 vol. in-8°, 1830. — Augsbourg, Ch. Kollmann.

Cet ouvrage est, avec celui de l'auteur italien *Zaccaria*, ce qui a été publié jusqu'à nos jours de plus profond et de plus complet sur l'importante question du célibat ecclésiastique.

E. DE MOY, *la Législation matrimoniale des Chrétiens dans les Églises d'Orient et d'Occident* jusqu'aux temps de Charlemagne; d'après les documens originaux, 1 vol. in-8°. — Augsbourg, Ch. Kollmann.

AUG. DE ROSKOWANY, *De Primatu Romani Pontificis* ejusque juribus, 1 vol. in-8°, 1834. — Augsbourg, Ch. Kollmann.

Connaissance profonde de l'antiquité ecclésiastique, exposé clair et rationnel du dogme de la primauté du souverain pontife, attachement inviolable au principe de l'unité catholique, voilà ce qui recommande le livre de M. de Roskowany aux hommes qui veulent bien approfondir cette belle matière.

* D[r] C. F. HOCK, *Gerbert* ou *Histoire du pape Sylvestre II et de son siècle*, 1 vol. in-8°, Vienne, 1837.

Les immenses services rendus par ce pontife à l'Eglise, ont été tant de fois méconnus, présentés sous un point de vue tellement faux par les écrivains de l'école protestante et de l'école philosophique, qu'on ne peut que féliciter l'auteur d'avoir entrepris la belle tâche de venger la mémoire d'un pape qui prépara les voies à Grégoire VII et à Innocent III. Le travail de M. Hocke est un digne pendant aux ouvrages dont la littérature allemande est redevable aux Hurter, aux Voigt, aux Leo, aux Burkholtz et à leurs consciencieux émules.—Une traduction française paraîtra sous peu de Gerbert, par les soins de M. l'abbé Axinger.

* KLEE, D[r] et professeur en théologie à l'Université catholique de Bonn. *Dogmatique catholique*, 3 vol. in-8°, Mayence, chez Kirchheim, Schott et Thielmann, libraires-éditeurs.

De toutes les branches de la théologie la plus importante, sans contredit, est celle qui expose les fondemens mêmes de la doctrine évangélique, au milieu des violentes attaques auxquelles l'Eglise a été en butte depuis la réforme; c'est un grand service rendu à la foi et à la science que de s'occuper du dogme catholique d'une manière approfondie, systématique et conforme aux progrès des autres connaissances; et, sous ce rapport, l'ouvrage de M. Klee mérite de prendre une place distinguée parmi les meilleures publications de ce genre. Quant à l'orthodoxie de ses principes, il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler qu'il fut l'un des trois professeurs de la faculté de Bonn que Mgr l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste, excepta de la mesure interdictionnelle dont il frappa l'enseignement des autres professeurs.

* BINTERIM, D[r] A. J., *Histoire pragmatique des conciles nationaux, provinciaux, et des synodes diocésains les plus remarquables, tenus en Allemagne depuis le quatrième siècle jusqu'au concile de Trente*, 1[er] vol., 1835; 2[e], 1836.

Travail consciencieux dont l'exécution, dans les deux premiers volumes, a pleinement répondu aux principes que l'auteur a développés dans la préface. C'est surtout à une époque, comme la nôtre, où l'on entend parler sans cesse les novateurs de la néces-

sité de revenir aux maximes antiques de la discipline religieuse, de reconstruire l'Eglise catholique allemande, que l'on doit remercier un savant aussi avantageusement connu dans le monde littéraire, d'avoir mis sous les yeux du clergé catholique les témoignages irrécusables des anciennes croyances, des anciens usages; un pareil travail est de nature à répondre catégoriquement aux partisans vieillis de l'école de Joseph II et de Febronius.

* Brockmann, Dr J. H., *Instruction pastorale pour l'exercice du saint ministère dans l'Eglise catholique*, Münster, 1836.

Comme nous reviendrons sur cet important ouvrage, auquel les journaux protestans eux-mêmes ont été forcés de rendre la plus éclatante justice, nous nous bornerons ici à transcrire l'approbation accordée au travail de M. Brockmann, par *Mgr de Droste-Vischering*, évêque de Münster : « Le présent ouvrage, dans lequel le savant et célèbre auteur a déposé la partie la plus précieuse du riche « trésor d'expérience et de connaissances acquises « pendant les quarante-six années de son activité « comme prêtre et comme professeur; cet ouvrage, « disons-nous, mérite non seulement d'être recommandé aux jeunes confesseurs auxquels il est spécialement destiné, comme un moyen sûr et indispensable pour les guider dans l'exercice consciencieux de leur important et saint ministère; il est, « de plus, digne d'être recommandé aux ecclésiastiques déjà mûris dans la conduite des âmes, « parce qu'ils y trouveront une source d'instructions « neuves et solides, et un stimulant utile pour rendre leur ministère de plus en plus profitable aux « fidèles confiés à leurs soins. »

Baader (François de), *Leçons publiques sur une théorie future du sacrifice et du culte. — Leçons publiques sur la théologie spéculative*, Münster, 1836.

Le nom de M. F. de Baader est tellement connu dans le monde littéraire religieux, qu'il suffit de citer les titres des ouvrages publiés par lui, pour appeler sur eux l'attention de quiconque aime à connaître les grands hommes qui préparent l'avenir meilleur réservé à la science catholique, et conséquemment à l'Eglise en Allemagne.

Hug, Dr J. L., *Introduction aux livres du Nouveau-Testament*, 2 vol. in-8°, Stuttgard, 1826.

Cette introduction est un des travaux les plus complets et les plus érudits sur l'exégèse du Nouveau-Testament; elle a assuré à son auteur une des premières places parmi les plus doctes professeurs d'exégèse biblique.

Un de nos jeunes érudits les plus zélés, qui depuis quelques années s'est placé à la tête des personnes dont notre vieille langue et notre littérature primitive ont reçu le plus de services, M. Achille Jubinal, vient de publier (1) deux volumes de Mystères inédits du xve siècle, tirés d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Ces deux volumes, accompagnés de deux *fac-simile* sur papier de Chine, renferment les mystères de *saint Pierre*, de *saint Paul*, de *saint Denys*, de *saint Étienne*, de *saint Fiacre*, de *sainte Geneviève*, de la *Nativité*, des *Trois Rois*, de la *Passion* et de la *Résurrection*, joués dans les temps de foi du moyen âge, « pour la plus haulte loenge de Dieu, et le plus hault prouffit du peuple. » Ils sont suivis de notes importantes sur les épopées Carlovingiennes, et de plusieurs petits poèmes fort curieux. Nous recommandons à nos lecteurs cette publication d'un haut intérêt pour l'étude de l'ancien drame catholique, en faisant toutefois nos réserves sur certains points de la préface du savant et spirituel éditeur.

(1) 2 vol. in-8°, chez Ed. Pomier, éditeur des *Anciennes tapisseries historiées* et du *Musée d'artillerie espagnol*, rue de Seine, n° 25; prix, 15 fr.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Arrivés à la fin du cinquième volume, nous croyons devoir ajouter sur l'état de notre publication quelques détails qui, nous l'espérons, seront lus avec intérêt par nos abonnés.

Et d'abord, comme nous l'avions promis, nous nous sommes occupés de compléter les *Cours* de l'Université; déjà dans ce volume et dans ce numéro deux nouveaux *Cours* ont commencé; le premier sur le *droit criminel*, où nos lecteurs pourront apprendre comment les différentes nations du monde ont cru devoir punir les infractions de ces grandes lois sociales que l'on retrouve partout; le second sur les *rapports qui existent entre la médecine et la religion*. Ce dernier cours, entièrement neuf, est un premier essai ayant pour but de rétablir la bonne harmonie qui existait jadis entre la religion et la médecine. Jusqu'ici celle-ci s'est montrée la plus rebelle à revenir à cette unité de principes et de but qui prouve l'unité d'origine. Quelques auteurs sont allés même jusqu'à dire que cette union était impossible. Mais cela n'est pas; la religion et la médecine, filles de Dieu, sont sœurs, et, nous osons le dire, sœurs chéries de leur père au dessus de toutes les autres. Car à l'une et à l'autre il a confié le soin de ce qu'il a fait de plus précieux, l'homme, dont

l'une console, fortifie, guérit l'esprit, et l'autre guérit, fortifie, soutient le corps.

Nous savons bien qu'il est d'autres cours que nous avions promis, et qui n'ont pu encore être commencés. Ce retard a tenu à diverses causes que ni les auteurs ni nous, n'avons pu ni prévoir, ni prévenir. Mais que nos abonnés en soient certains, aucun de ces cours n'est oublié, aucun ne fera défaut. Nous en avons même en vue plusieurs que nous tenons tout prêts et qui ne seront commencés que lorsque quelque *Cours* ancien aura fini.

Car nos abonnés doivent s'en apercevoir, il nous arrive souvent d'interrompre un cours parce que nous ne pouvons les faire entrer tous dans chacun de nos cahiers. Il ne resterait plus de place pour la *Revue*, que nous savons pourtant être goûtée par la plupart de nos lecteurs. Nous sommes donc le plus souvent forcés de distribuer nos leçons, seulement selon la place dont nous pouvons disposer dans chaque numéro. Cette place, comme on a pu le voir, est toujours à peu près de la moitié de chaque cahier. Nous croyons satisfaire ainsi aux diverses demandes qui nous ont été faites, et qui malheureusement ne sont pas unanimes. Car quelques uns de nos abonnés voudraient qu'on donnât plus de place à la *Revue;* et quelques autres au contraire désireraient que les *Cours* fussent plus étendus et plus nombreux. Il en est de même pour le fonds et la forme de nos articles. Les uns se plaignent que la littérature y tienne trop peu de place, les autres nous invitent fortement à tenir notre recueil dans le genre grave, sérieux, et à lui continuer ce caractère solide qui contraste si fort avec la plupart des publications de notre époque. Nous essayons de satisfaire tout le monde en entremêlant avec beaucoup de réserve la littérature à la science, l'histoire à la métaphysique.

Nous pouvons annoncer à nos abonnés que le prochain volume contiendra un cours de M. l'abbé Gerbet *sur les principaux écrivains catholiques du moyen âge, à partir du onzième siècle;* et des articles de M. l'abbé de Salinis, de M. de Cazalès, de M. Dumont, de M. Margerin. Ce dernier nous a donné plus que l'espérance de le voir bientôt reprendre encore ses publications dans l'*Université*. Car nous pensons bien que chacun de nos lecteurs aura reconnu la plume ingénieuse et brillante qui a décrit les *Bénédictions de la terre*. Nous espérons donc qu'il reprendra bientôt ce *Cours de Géologie* qui avait si fort excité l'attention, et qui est attendu avec tant d'impatience par tous les lecteurs de l'*Université*.

Etat actuel de l'Université.

Grâce à la sympathie qu'elle a trouvée parmi les catholiques dévoués à la religion et à la science, l'*Université* se maintient dans un état satisfaisant; elle a même fait quelques progrès partiels. Mais cependant elle est loin encore de pouvoir exercer l'influence à laquelle elle semble appelée. Aussi prions-nous instamment nos amis de vouloir bien venir en aide à notre œuvre, et participer au bien qu'elle peut faire, en répandant nos doctrines, et en les faisant adopter par ceux qui sympathisent avec nos croyances. Il faut que chacun de nous devienne missionnaire et apôtre. Car, on le sait, s'il est vrai qu'un mouvement salutaire se fait vers la religion; ce retour est encore contesté, et par conséquent peu imité, peu profitable. Bien plus, on sait qu'il ne manque pas d'écrivains qui consacrent un déplorable talent à détourner le mouvement, et à le faire aboutir à je ne sais quelle religiosité vague, qui n'est pas l'incrédulité, qui n'est pas l'impiété, mais qui n'est pas la foi, qui exclut tout acte pratique, et qui laisse ainsi les esprits dans une espèce de négation d'état dans l'existence spirituelle. Malheureux, qui n'étant rien dans le monde des esprits, n'auront aucune part dans le règne du Roi des Esprits!

Nous, donc, qui, attachés à la foi de l'Eglise, pouvons nous dire avec assurance possesseurs de la vie spirituelle, cherchons à la communiquer aux autres, et à les faire entrer dans cette cohorte qui se serre avec amour autour de l'Eglise notre mère.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

(Voir la table des articles au commencement du volume.)



FIN DU CINQUIÈME VOLUME.



